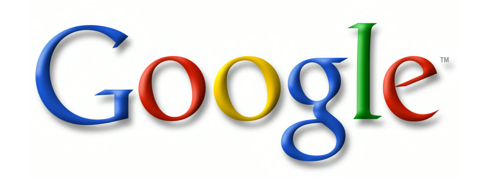
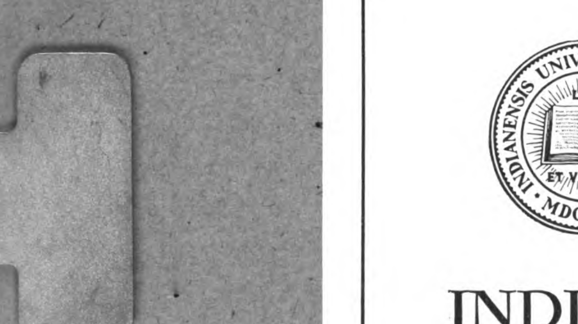







INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS,

TROUVAILLES ET CURIOSITES, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE,
D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES,
ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS
ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES,
DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

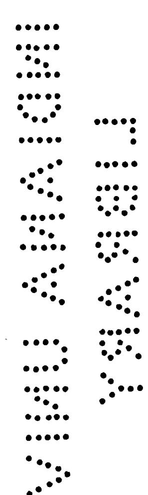
COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

34e ANNÉE — 1898

PREMIER SEMESTRE

PARIS
L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX
38, AVENUE DE WAGRAM, 38



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Janvier 1898.*

XXXVII° Volume — N° 785

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2° Année N° 37

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale JUNG — *Administration :* 38, Av. de Wagram

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et LITTÉRAIRE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Siège de Corfou (1798-1799). — Dans quel périodique a été publiée une relation du siège de Corfou par les flottes russe et turque en 1798-1799 ? Cette relation, m'a-t-on dit, a été écrite par un officier français.

E. Rodocanachi

—

Membres de la famille de Bock et régiment de Quadt-cavalerie. — Un obligeant collaborateur pourrait-il répondre aux questions suivantes :

A quelle famille appartenait Marie-Anne-Louise de Bock, fille d'Evald de Bock « Civis Argentinensis » (Strasbourg) et d'Elisabeth Holdereggher ?

Quels seraient les ancêtres de ces derniers ?

Sigfried de Bock, capitaine au Quadt-cavalerie, était-il parent des précédents ?

Marie et Sigfried étaient-ils descendants de la maison de Bock mentionnée dans le dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye-Desbois où ils ne sont pas cités ?

La maison de Bock est-elle encore représentée ?

Il existe, paraît-il, une généalogie de la maison de Bock à laquelle appartenait une de Bock, religieuse à Strasbourg. Cette généalogie aurait paru il y a peu de temps.

Où pourrait-on se procurer cette généalogie ? Y est-il fait mention de Marie, Evald et Sigfried de Bock ?

D'après un acte que j'ai consulté, Marie-Anne-Louise de Bock aurait épousé, vers *1712*, un capitaine de la légion d'Alsace, fils d'un capitaine au Quadt-cavalerie qui avait épousé Jeanne Maignan.

D'où était Jeanne Maignan ? Quels étaient ses ancêtres ? Connaît-on une généalogie Maignan où il serait question de l'alliance de Jeanne avec un capitaine au Quadt-cavalerie ?

Il s'agirait de trouver l'acte de mariage de Jeanne Maignan.

Enfin où trouverait-on l'histoire du régiment de Quadt-cavalerie appelé plus tard Royal-Allemand et les noms ainsi que les états de service des officiers qui en firent partie de 1600-1700.

Un abonné.

—

Denis Féret. — Avocat à Moret, en Gâtinais, au commencement du XVII° siècle, a publié en 1614 diverses poésies intitulées : L'*Y grec, martel d'hérésies, en sonnets madrigaux, avec la version en vers élégiaques latins dévoués à la reine Marguerite...* ; — *Les Prémices, dites le vrai français, ou poèmes, advis et mémoires pour le bien du Saint Père, du clergé etc...* (Voy. Biographie Didot, et le père Lelong. II, 394).

A-t-on des renseignements sur ce personnage, et ses ouvrages existent-ils encore, comme semble l'indiquer la Biographie Didot ? Ces poésies ne se trouvent pas à la Bibliothèque nationale.

Ab. R^t.

—

Localité à retrouver. — Quelqu'un pourrait-il m'indiquer où se trouve la localité qui a pour nom :

Shérain-Bard

Je reproduis l'orthographe du document sur lequel se trouve ce nom.

Béneauville.

—

Le répertoire de Shakespeare au théâtre anglais contemporain. — Loin de nous l'ambitieuse pensée de

critiquer l'immortel dramaturge. Tout le monde peut être d'accord sur son incomparable puissance tragique et, au rebours sur la grâce extrême de certains épisodes. Quant à l'appréciation du sel de ses passages comiques, quelque auteur a-t-il jamais formulé des réserves ? Des écrivains français autorisés ont assimilé Shakespeare à Molière, qu'il surpasserait même, suivant d'autres enthousiastes. On a dit que le génie de Shakespeare appartenait non à l'Angletterre, mais à l'humanité ! Son comique n'est-il pas au fond purement britannique et, disons le mot, analogue à la gaieté des farces que débitent les *clowns* de cirque après que le gymnaste a exposé sa vie et l'écuyère déployé ses charmes ?

Cette question préliminaire étant posée, nous ajouterons que les traducteurs français de Shakespeare ne donnent aucun renseignement sur l'interprétation scénique de son théâtre aux temps actuels.

Quelles sont donc les pièces qui, de temps à autre, ont été ou sont encore représentées ?

Nous supplions les bienveillants « ophélètes » au courant du théâtre anglais de ne pas nous citer *Macbeth*, *Othello*, *Romeo and Juliet*, *Hamlet*, *King Lear*, *The Merchant of Venice*, *Richard III*, *Much ado about nothing*, *As you like it* et même *Winter's tale* et *Midsummer's night's dream*. En dehors de ces pièces qui, sauf erreur, sont fréquemment reprises de nos jours, quelles sont les tragédies, comédies ou drames qui ont affronté le feu de la rampe (puisque sous Shakespeare les représentations avaient lieu de jour).

Quel costume fait-on arborer aux acteurs de *Winter's tale*, de *Comedy of errors* qui se passent à des époques impossibles à déterminer, comme *King Lear* du reste. Dans *Cymbeline* des consuls romains coudoient des Italiens de la Renaissance : dans *Midsummer's night's dream* habille-t-on les artisans anglais en Athéniens des temps héroïques ou le « duc » Thésée en lord du XVI° siècle ?

D'une façon générale supprime-t-on ou conserve-t-on les jeux de scènes, les passages relatifs à des anachronismes par trop brutaux, comme le coup de canon tiré pendant la bataille d'Actium (*Antony and Cleopatra*).

La tendance qui, si nous sommes bien informés, a fait rétablir dans *Macbeth* la « scène du portier » prévaut-elle aujourd'hui dans l'interprétation du répertoire shakespearien ? Du temps d'Elisabeth, les femmes étaient exclues de la scène. Mais aujourd'hui a-t-on trouvé dans la pudique Albion des actrices consentant à incarner certains rôles peu équivoques de *Pericles*, de *Measure for measure* ou des misses interprétant les grossièretés du corps-de-garde que débitent la princesse Catherine et la suivante Alice (*Henri V*).

Remarquons à ce propos que dans plusieurs pièces de Shakespeare certains personnages français prononcent dans notre langue, écorchée cela va sans dire, des tirades entières (*Henri V*, *The merry wives*). Ne supprime-t-on pas ces passages d'un comique fastidieux pour le public anglais.

On ferait un gros volume en compilant les récriminations qu'ont soulevées en littérature, depuis quarante ans, des pièces comme la « Belle Hélène » de Meilhac et Halévy. Pourquoi aucun critique n'a-t-il fait observer que dans cette opérette il y a au fond plus de sentiment de l'antiquité et de couleur locale que dans *Troilus and Cressida* que les admirateurs de Shakespeare considèrent comme une œuvre de début, mais non indigne de la plume du maître. A. S.

—

Marguerite Bellanger. — Cette belle et honneste dame dont les entrées aux Tuileries firent jadis quelque tapage, habita temporairement Villebernier près Saumur.

Etait-elle originaire de cette région ?

Sus.

—

Les Médecins. — Il existe sous ce titre une comédie en trois actes de MM. E. Nus et Brisebarre (ou Brisebarre et Nus.). Je désirerais savoir à quelle époque les *Médecins* furent représentés à Paris, à quel théâtre, quels furent les artistes qui en créèrent les principaux rôles et si la pièce fut reprise. Enfin, si elle avait eu du succès à la première représentation.

H. Lyonnet.

—

Monuments mégalithiques. — Pourrait-on m'indiquer le plus grand nombre d'ouvrages traitant ce sujet, tant au point de vue scientifique, qu'au point de vue légendaire ?

Vte G. de Leusse.

Le Docteur noir. — Je possède un in-octavo intitulé : *Le bien-être général, clef de la nouvelle-alliance et des évènements du XIXe siècle*, par J. H. Vries surnommé le Docteur noir, 1863, bureaux de la *Nouvelle-Alliance*, rue du Dauphin 3, en face le jardin des Tuileries, imprimerie Walder, rue Bonaparte 44, 164 pages, portrait sur bois du docteur noir. L'exemplaire, relié en rouge, porte sur les plats une couronne surmontée d'un globe qui porte une croix ; deux hommes nus la supportent et entre eux est un écusson supporté par un éléphant et où on trouve cinq lions, un cavalier, un poisson, deux éléphants, deux tours, deux couronnes, que sais-je encore ? Je ne suis pas grand clerc en blason. Pourrait-on me dire quelles sont ces armes ? Qu'était ce Docteur noir ? Quand est-il mort ? Son livre est un joli spécimen de divagations mystiques. Je l'ai acheté pour la reliure qui est fort belle. NAUROY.

—

Un almanach russe en 1850. — Quand M. Rousse reçut le vicomte de Voguë au nom de l'Académie française, il lui dit : « Excusez-moi, Monsieur, je ne sais pas le russe », renouvelant ainsi le mot des *Femmes savantes* de Molière : « Excusez-moi, Monsieur, je ne sais pas le grec ». Quoique j'aie connu beaucoup de Russes, je ne sais pas le russe. Je possède un almanach russe publié à Saint-Pétersbourg pour 1850, in-18, un frontispice et treize figures sur acier, 478 pages ; à la fin, un calendrier gravé en quatre pages chacune, avec sujet enfantin et encadrement. C'est un joli spécimen de l'art russe et même de la gravure sur acier que M. Béraldi n'aime pas. Pourrait-on me dire si cet almanach paraît toujours et combien de volumes comprend la collection ? NAUROY.

—

Noms d'auteurs à retrouver. — Je désirerais savoir de mes collègues en Intermédiairisme, quels sont les auteurs des deux ouvrages suivants :

1° L'art de connaître les femmes : 2e édition, augmentée d'une dissertation sur l'adultère, par M. G...

A Paris, chez les marchands de nouveautés, 1821.

2° Marie-Amélie de Bourbon, mots historiques et biographiques accompagnés de neuf autographes.

Paris, librairie centrale, rue Christine, 9, 1868.

Tous droits réservés.

Ce dernier ouvrage n'est pas, selon toute apparence, d'Aug. Trognon, qui n'a écrit la vie de Marie-Amélie qu'après la guerre de 1870, mais de qui est-il ?

L. DE LEIRIS.

—

Envoûtement. — Je trouve dans un dictionnaire l'explication suivante de ce mot : « Opération magique par laquelle « on prétendait faire souffrir une personne « en maltraitant une figure de cire qui la « représentait ».

A Luxembourg, un usage analogue se pratique encore de nos jours. A un kilomètre de la ville, un rocher domine d'une vingtaine de mètres la grand'route, qui conduit à mi-côte vers le nord du pays. Dans la partie supérieure du rocher se trouvent deux chapelles, l'une au-dessus de l'autre. Celle du haut montre le Christ en croix ; le corps du Christ est en grandeur naturelle ; la croix et la chapelle même sont en proportion de la taille du crucifié. Une séparation d'environ 1^m25, ménagée dans le roc, sépare cette chapelle de la seconde, qui montre le Christ au tombeau ; les dimensions du corps et du renfoncement qui forme la tombe, cadrent à celles de la chapelle supérieure.

La figure du Christ est d'une facture peu artistique et le tout dans un état fort délabré.

Le Christ même n'est jamais désignée autrement que par « Pierre sans repos » ou aussi, mais bien plus rarement, par Peter Mélèn (Pierre de Milan).

Dans le faubourg du Pfaffenthal dont les premières maisons se trouvent à moins de deux cents mètres de là, bien des personnes, auxquelles une partie de leur bien a été volée, vont faire des neuvaines auprès de « Pierre sans repos » ; ils allument à chaque visite une bougie, une chandelle ou un cierge dans lesquels ils ont enfoncé des épingles et prient en souhaitant au voleur tous les maux possibles, et tout particulièrement ils font le vœu qu'il n'ait ni repos ni tranquillité jusqu'au jour où il aurait rendu le fruit de son larcin.

De même la femme qui a été délaissée par son mari, vient prier avec la même mise en scène et en formant les mêmes vœux pour son mari disparu.

Ces deux exemples suffiront pour montrer l'analogie frappante avec la pratique de l'envoûtement tel qu'il est décrit plus haut.

Connait-on en France des contrées où l'envoûtement se pratique encore de nos jours ?

D. DE LUXEMBOURG.

—

Mémoires à retrouver. — Que sont devenus les mémoires de d'Hauterive, destinés à combattre les mémoires de Talleyrand ? PAUL EDMOND.

—

Une ordonnance de Louis XIV. — Louis XIV rendit une ordonnance qui condamnait à la mutilation du nez et des oreilles les prostituées... récidivistes. Cette ordonnance reçut-elle jamais une sanction ? SIR GRAPH.

—

Le mariage forcé... dans l'Eglise russe. — Dans la Russie du XVI° siècle, sous le règne d'Ivan III, le prêtre qui perdait sa femme devenait incapable d'exercer les fonctions sacerdotales. Cette loi, qui régissait encore l'Eglise orthodoxe, il y a trente ans, est-elle toujours en vigueur ? ALPHA.

—

Un recueil de cent cinquante mille anecdotes. — Le médecin Falconet avait légué, en mourant, à l'un des Lacurne Sainte-Palaye, un recueil de cent cinquante mille anecdotes, qu'il avait collectionnées sur ses contemporains. Sait-on ce qu'est devenue cette gigantesque compilation ? RIP-RAP.

—

Le vin. — Dans plusieurs de ses numéros, l'*Intermédiaire* a rappelé les noms sous lesquels, dans les divers pays du monde civilisé et autres, on désigne les amateurs chez qui, suivant l'expression consacrée, le houblon a dépassé la perche. Pourquoi l'*Intermédiaire* ne réunirait-il pas également en un faisceau synthétique ce qui a été dit et écrit pour ou contre le vin. On a compendieusement décrit l'amour, rappelé toutes les définitions auxquelles il a donné naissance. Qu'on n'oublie donc pas le vieil adage :

Sine Baccho et Cerere friget Venus.

L'un complètera l'autre.

Si nous sommes d'accord, je commence par une pensée extraite aussi d'un album inédit :

Une des qualités précieuses du vin, c'est qu'il nous permet d'oublier, le lendemain, jusqu'au souvenir des sottises qu'il nous a fait faire la veille.

EMILE TANDEL.

Pseudonyme à dévoiler. — Quel est l'auteur du « Dictionnaire de l'ancien régime et des abus féodaux, ou les hommes et les choses des neuf derniers siècles de la monarchie française » par M. Paul D... de P... ? J'ai consulté Guérard et Barbier, sans résultat. Dans sa préface, l'auteur dit qu'il ne faut pas confondre son ouvrage avec le dictionnaire féodal de M. C. de P. (Collin de Plancy).

EDME DE LAURME.

—

Une ancêtre de Mme Cardinal. — M. Paul Robiquet dans un intéressant document *Theveneau de Morande* publié chez Quantin in-18° en 1882, dit pages 136-137 :

Le foyer de l'Opéra, autrefois comme aujourd'hui, était le théâtre de scènes piquantes. Ce type étrange, la mère d'actrice, y faisait parfois de très malheureuses incursions ; on peut citer l'aventure de Mlle Dorival, que sa mère, une pauvre journalière, voulait embrasser en plein foyer. Mlle Dorival repousse la pauvre femme et l'appelle *Madame*. Fureurs de la mère qui se met en devoir d'administrer à son ingrat rejeton une correction retentissante. Le marquis de Chabrillant eut grand peine à séparer les deux interlocutrices et les ramena dans sa voiture.

Avec des détails sur la Dorival, je demande si l'aventure est confirmée ailleurs et s'il est vraisemblable qu'une artiste soit gifflée par sa mère en public, à cet âge ? A. C.

—

Œuvres posthumes de V. Hugo. — Sont-elles publiées telles que Hugo les laissa ou bien ont-elles été revues, corrigées et complétées dans leur lacune par Meurice et Vacquerie dont le vers ressemble à s'y méprendre au sien ? A. C.

—

Traduction du Morgante Maggiore. — Existe-t-il une traduction française, ancienne ou moderne, du *Morgante Maggiore,* poème italien de Pulci de la fin du XV° siècle, imprimée ou manuscrite ? J. DE LA PERRIÈRE.

—

Guillotine pour oiseaux et souris. — La Biographie des contemporains de Rabbe et Vieilh de Boisjolin, Paris 1836, dit à l'article Lebon :

Il avait mis la guillotine tellement à l'ordre du jour, dit un écrivain de la Restauration (?), que les terroristes en avaient de petites avec lesquelles ils s'amusaient à donner la mort aux oiseaux et aux souris.

On possède des livres minuscules, in-32, in-64, in-128 ; posséderait-on aussi des petites guillotines ?

Si ce malheureux Lebon songeait à la guillotine, il ne songeait point à amasser des richesses ; sa pauvre veuve était réduite, en 1816, à tenir un petit cabaret à Saint Paul, près Arras. DIEUAIDE.

—

Elever depuis le Pontignac jusqu'au Pont de Gennes. — Je lis dans le *Roman bourgeois* par feu (!) Monsieur de Furetière, à Nancy, 1713, in-12, page 43 :

On juge du mérite des hommes à proportion de la hauteur de la dentelle qui est à leur linge ; et on les élève par degrés depuis le Pontignac jusqu'au Pont de Gennes.

J'ignore si dans l'édition originale de 1666, cette réflexion existe.

Connaît-on comme noms de lieux Pontignac et Pont de Gennes ?

DIEUAIDE.

—

Plus royaliste que le roi. — Thiers a dit : Il y a eu sous la Restauration des royalistes plus royalistes que le roi.

Je lis dans le *Lexicon Politique*, par M. le Chevalier de Sade. Paris 1837. 3 vol. in (ouvrage posthume) vol. Ier page 336.

« Plus royaliste que le Roi. Ce dicton, en France, a été à la mode pendant quelque temps, après la première et la seconde restauration.

Ce reproche, répété à satiété par les créatures des ministres d'alors, n'a pas laissé que d'influer beaucoup sur l'esprit des badauds de Paris et des provinces. »

. . . .
. . . . (Par M. Fiévée ; Paris, 1821 ; page 3).

Fiévée, en 1821, a publié cinq ouvrages différents ; auquel des cinq, le chevalier de Sade a-t-il emprunté la réflexion précédente ?

A quelle époque la phrase « Plus royaliste que le roi » a-t-elle eu cours en France ? A. DIEUAIDE.

—

Les héritiers de La Fontaine ont-ils été dégrevés d'impôts ? — Dans la vie de la Fontaine, placée à toutes les éditions de ses Fables et de ses œuvres en général, on lit que l'Intendant de Soissons, d'Armenonville, avait écrit en 1722 à son subdélegué de Château-Thierry, qu'il ordonnait que dorénavant la famille de Jean La Fontaine fût exempte de toutes taxes et de toutes impositions dans sa généralité. Les auteurs qui rapportent ce fait, ajoutent que les successeurs de cet intendant se sont honorés de suivre un si noble exemple.

Existe-t-il un document qui constate que le rôle général des impositions levées dans l'arrondissement de Château-Thierry ait été dégrevé du montant des taxes qu'auraient dû payer les héritiers de La Fontaine.

Un intendant avait-il le droit, de son autorité privée, de soulager une famille aux dépens des autres contribuables ?

A. DIEUAIDE.

—

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Je voudrais avoir sur ce comité, qui dépend, je crois, du ministère de l'Instruction publique, des renseignements précis concernant :

Son origine, son fonctionnement, son but, le nombre de ses membres, leur nom, comment et par qui ils sont désignés. C. G. G.

—

Le voyageur Adolphe Delegorgue. — Je désirerais avoir des renseignements biographiques sur ce voyageur, dit le tueur d'éléphants, né à Douai vers 1810, auteur d'*un voyage dans l'Afrique australe*, publié à Paris en 1847, 2 vol. in-8°. UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Tout passe, tout lasse, tout casse. — Quel est l'auteur de cette maxime fausse et dangereuse ? P. PONINS.

—

Histoire de Lyon pendant la révolution. — A-t-on publié cette histoire, quel en est l'auteur ? y trouve-t-on, par exemple, la composition de la commune provisoire de 1783 ou commencement de 1794 ?

Un certain Le Canu ou Lecanu ou Canu ne joua-t-il pas dans les évènements de de Lyon à cette époque un rôle moqueur ?

F.-C. H.

—

Vote nominal sur la déchéance du Roi. — Les votes de nos députés sur cette déchéance, le 10 août 1792, ne sont pas au *Moniteur*.

Ont-ils été publiés ?

Où les trouverait-on ? H.

—

Arbitraire. — L'inscription suivante se lit sur la marche d'entrée du cimetière de Chaumont-le-Bois, commune de

l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Cy gist Messire Edme Plivard, Arbitraire de Montigny Prestre curé de ce lieu (Chaumont-le-Bois) qui décéda le 3 juillet 1716. Priez Dieu pour lui. Requiescat in pace.

Que signifie cette expression : « Arbitraire » ?

Montigny (Sur-Aube) est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châtillon.

VEREPIUS.

—

Mahudel. — « L'année même où « Menard entrait à l'Académie » raconte Maury dans son Histoire de l'ancienne Ac. des Inscrip. et B. L. p. 140. « Mahu- « del, convaincu de bigamie, était con- « traint de donner sa démission pour « n'avoir pas imité l'exemple de tant de « ses confrères qui ne voulaient d'épouses « que les sciences, car pour ces épouses- « là, la polygamie fut toujours permise.. »

Je voudrais bien d'autres détails sur les faits qui obligèrent cet académicien à se retirer de la Compagnie. VAMMEY.

—

Mots et phrases retournés. — La ville de *Noyon* fait à l'envers *Noyon*.

Tout le monde sait que *Roma tibi subito motibus ibit amor*, donne si on le retourne *Roma tibi subito motibus ibit amor*.

Dans ma pension, un élève se nommait *Mulet* : Ironie du hasard ! C'était un assidu et un intelligent L'un de nous trouve spirituel de lui écrire à la craie sur son pupitre *Telum ibit ad rem*.

Ce qui fait retourné (si je puis m'exprimer ainsi) : *Merda tibi mulet*.

Je demande à mes confrères en *Intermédiairisme*, de vouloir bien continuer la série. PAUL ARGELÈS.

—

A propos du feu central. — Un des plus populaires de nos journaux, le *Petit journal*, consacrait dernièrement un article spécial au feu central. L'auteur de l'article, Thomas Grimm, déclarait avec une magnifique assurance que jamais, au grand jamais, la théorie du feu central n'a été contestée. Mais je me souviens très bien d'avoir vu mentionner plusieurs célèbres géologues qui ont considéré la théorie du feu central comme une vaste blague, si j'ose introduire un tel mot dans une question scientifique. Puissent-on rappeler ici le nom de quelques-uns des savants qui ont aussi dédaigneusement traité une conjecture plus fameuse que solide ?

PH.

—

Deux questions au sujet de Louis XIV. — Que faut-il penser de deux récits que l'on trouve dans un ouvrage de M. Imbert de Saint-Amand, candidat à l'Académie française, sur *La cour de Louis XIV?*

1° Aussitôt après la naissance du duc de Bourgogne, on fit des feux de joie à Versailles et un de ces feux fut alimenté par les bois des parquets de la galerie des glaces prêts à être placés et qui étaient rangés en tas dans la Cour. Louis XIV, informé de cet excès d'enthousiasme, se serait écrié : *Laissez-les donc exprimer leur bonheur ; nous trouverons d'autres parquets.*

2° A l'occasion de la naissance du même prince, Louis XIV, se prêta de la meilleure grâce du monde aux félicitations et même aux embrassements de la foule qui assiégeait le palais. Un certain Spinola, joyeux jusqu'au délire, mordit un doigt de la main du roi. Celui-ci pousse un cri ; l'autre de lui dire : *Sire, c'est pour vous exprimer la vivacité de notre amour*. J'ai lu que ce n'était pas la main de Louis XIV, qui avait été si cruellement et si flatteusement mordue, mais bien, dans le siècle suivant, la main de la Reine, femme de Louis XV.

PH.

—

Sépultures dans l'intérieur des églises. — A quelle source pourrait-on puiser des renseignements sur l'usage d'enterrer dans les églises, sur les conditions exigées pour que l'on y fût inhumé, et sur les faits qui ont déterminé l'interdiction de ces sépultures ?

MENGIM.

—

Rabelais. — J'ai un exemplaire des œuvres de Rabelais publiées à Amsterdam, chez Henri Bordesuis, en 1711, 6 tomes in-12. Je vois par le catalogue de juin 1895 de la librairie Auguste Fontaine (Emile Rondeau successeur) que ce libraire demande 450 fr. pour un exemplaire de la même édition. Cette édition vaut-elle réellement le prix qu'en demande Rondeau ?

RAOUL RENAULT.

RÉPONSES

Autour de Louis XV (XXXIII, 605; XXXIV, 170, 548, 721; XXXV, 23, 163, 632, 727; XXXVI, 19, 297, 635, 681). — A propos de bâtards de ce roi, je me rappelle avoir lu dans le journal *Le Temps*, il y a deux ou trois années de cela, une notice, de couleur historique, sur un certain de ces bâtards, lequel, devenu adulte, avait embrassé la carrière militaire. Soit protection ou capacité, il était déjà parvenu au grade de général au moment de la Révolution. Le piquant de sa position c'est, affirme l'auteur de la notice, que ce bâtard-général commandait une partie des troupes de l'armée de Paris le jour de l'exécution de Louis XVI, son neveu.

Se doutait-il de sa parenté anonyme? ou fut-il inconscient de son rôle? Je ne me rappelle plus des conclusions de l'auteur de cette révélation.

CH. CLAUDE.

—

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 301, 392, 443, 479, 539; XXXVI, 24, 59, 101, 343). — Dans un bourg agricole du département de l'Aisne, appelé Sifforme, une petite ruelle porte le nom de rue des Juifs.

RIP-RAP.

—

Armes et famille de P. de La Chaise (XXXIV, 765; XXXV. 212, 775; XXXVI, 250, 536). — Monsieur E. S. qui dans le N° 765 de l'*Intermédiaire* a bien voulu répondre à ma question sur la famille de La Chaise, serait-il assez aimable pour me dire si parmi les dossiers qu'il a vus à la bibliothèque nationale il n'y en aurait pas un concernant une famille de La Chaise ayant les armes suivantes :

D'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 quintefeuilles du même, 2 en chef, 1 en pointe.

VICOMTE GOD.

—

Elections académiques (XXXV, 193, 417, 464, 650, 748; XXXVI, 66, 163, 204, 441, 583, 638). — On trouvera d'intéressants détails (nombre des votants, votes reçus, etc.) dans la jolie petite brochure *Nos Académiciens*, admirable de renseignements. Ma bibliothèque empaquetée, à ce moment, m'empêche de donner l'éditeur (Paris), mais elle fait partie d'une série, *Nos Généraux, Nos Amiraux* (je crois), etc., etc., et date de 1895 ou 1896.

A. G. C.

Jubé dans les églises (XXXV, 235, 507, 785). — A citer celui de Notre-Dame du Folgoet en Bretagne, l'un des plus beaux de France, en même temps que l'un des mieux conservés.

VTE G. DE LEUSSE.

—

La poire de bon Chrétien (XXXV, 237). — Caraccioli, que j'écris tout court pour ne pas dire monsieur de Caraccioli, le monsieur étant obligatoire à défaut d'un titre devant un de, prétend dans ses lettres récréatives et morales qu'on avait l'habitude à la cour de Louis XI d'appeler Saint François de Paule, le bon chrétien et que l'on donna ce nom aux poires dont il nous enrichit.

Mes collègues ont-ils goûté la poire de bon chrétien? La pomme Paradis, d'où vient-elle? A. DIEUAIDE.

—

Le jurisconsulte Taullier (XXXV, 336; XXXVI, 106). — M. Ed. J. répond, dans le numéro du 30 juillet, que Taullier doit s'écrire Toullier. C'est exact si l'on parle du jurisconsulte breton. Mais Taulier n'en existe pas moins comme jurisconsulte, et il appartient au Dauphiné. Taulier, né à Grenoble en 1806, a été doyen de la faculté de droit de cette ville en 1856. Sa *Théorie raisonnée du Code Civil* en 6 volumes, publiée en 1844, lui a valu une réputation méritée. On l'a cité longtemps au Palais, comme Toullier, dans les discussions juridiques.

JULES DE GLOUVET.

—

Curiosités poétiques (XXXV, 386, 746; XXXVI, 28, 540).

Voici des vers de Gambetta :

Si jamais j'étais un margrave,
J'aurais un antique castel
Où logeraient Spuller le brave,
Castagnary, Floquet, Cladel.
Rrranc !!!

LÉON GAMBETTA.

En voilà de Francisque Sarcey :

A madame X...

Un pauvre bouquet de deux sous
Vous souhaite la bonne année.
De quel œil accueillerez-vous
Mon pauvre bouquet de deux sous!
Puisse-t-il vous être plus doux
Que ne vaut la chose donnée!
Mon pauvre bouquet de deux sous
Vous souhaite la bonne année.

FRANCISQUE SARCEY.

1er Janvier 1867.

Je signale aux curieux que la chose intéresse, le N° de *la plume* consacré au *Livre Moderne*. (15 septembre 1891) ; et aussi les *Annales politiques et littéraires*, années 1891 à 94, ils y trouveront, sous la rubrique *Trouvailles et Curiosités*, un certain nombre de quatrains, sonnets, etc..., la plupart inédits et les autres peu connus, signés des noms les plus divers et parfois... les plus inattendus. VENATNOF.

—

Œuvres de Napoléon, imprimées par H. Balzac (XXXV, 427, 753 ; XXXVI, 256, 540).—Le trop aimable collègue Ulric R. D. me conseille de tourner dorénavant 7 fois ma plume dans ma main avant d'écrire, je suivrai ce précepte sage à l'avenir, mais pour cette fois je ne la tournerai qu'une seule fois.

H. Balzac ayant obtenu son brevet d'imprimeur le 1er juin 1826, succéda à Laurens aîné, rue des Marais-St-Germain, (aujourd'hui, rue Visconti).

Il était difficile d'être imprimeur sous le bon roi Charles X, le brevet coûtait 15.000 francs, la prison et les amendes en plus.

Après un an d'exercice, Balzac s'aperçut qu'il venait de faire une mauvaise spéculation ; comme il était philosophe, il envisagea froidement l'avenir et vit en perspective une faillite, Sainte Pelagie, Clichy et le reste, aussi s'empressa-t-il de céder son matériel à son ami André Barbier, n'emportant dans sa petite chambre de la rue de Tournon que des frusques, des livres et chose à noter une tenture de percale bleue.

En attendant sa nomination officielle d'imprimeur, Barbier ne vit qu'un moyen d'exploiter la nouvelle imprimerie, c'était de couvrir toutes les irrégularités en mettant en vedette Balzac, c'est-à-dire son nom.

Cette nomination tant désirée n'arriva que le 26 septembre 1828, c'est-à-dire plus de dix mois après la cession par Balzac.

Balzac retiré des affaires n'avait pas démissionné, il se vit contraint et forcé d'endosser les responsabilités en attendant que la cession provisoire devint définitive ; mais Barbier ne fit que du travail matériel pour le compte des collègues de Balzac, évitant tous les désagréments qui pouvaient s'ajouter à sa triste position. Il restait imprimeur de nom, mais non de fait.

Dans le cours du mois de décembre 1827, il ne sortit de l'imprimerie Barbier (que l'on continuait d'appeler Balzac) que le tome III de la 2e édition de la nouvelle anthologie par L. Castel et la XXXIVe livraison du corps de droit français par Galinet.

La première édition de la nouvelle anthologie et ses suppléments qui devaient composer la deuxième édition et la XXXIIIe livraison du corps de droit français avaient été imprimées par François Charles Farcy, qui avait succédé à Chanson le 1er juillet 1825.

Farcy était l'éditeur de ses propres œuvres et de plus, ami de Balzac, on le voit en mars 1827, imprimer la première partie du choix d'anecdotes, ouvrage cité par le collègue Nauroy et confier l'impression de la seconde partie à Balzac (juin 1827).

Les huit livraisons composant les œuvres choisies de Napoléon furent imprimées par Farcy les 5 mars, 14 mars, 25 avril, 5 et 19 mai 1827. Pourquoi le questionneur cherche-t-il à réfuter cela ?

Ces œuvres choisies étaient indiquées comme réclame sur la couverture de l'anthologie imprimée pour le compte de Farcy, les 12 novembre et 12 décembre 1827, c'est en voyant cette réclame que mon collègue Ulric. R. D. a demandé à l'*Intermédiaire*, si cet ouvrage (imprimé dit-il par Balzac !) a réellement paru ?

Quatre colonnes ont été employées par mon collègue à une réfutation bien inutile, elles pouvaient se résumer en deux lignes : il a connu Balzac et possède des livres imprimés par lui, en 1828 !

A. DIEUAIDE.

—

Famille de Seyturier. — (XXXV, 435, 820). Scrutator a demandé par qui est représentée actuellement la maison de Seyturier. Je me joins à lui pour renouveler la question. A. Vingt nous a appris que madame Joséphine-Antoinette de Seyturier, chanoinesse en Bavière, hérita de tous les biens de son oncle Alexandre-Marie de Seyturier, chef d'escadron en retraite, mort en 1851. Existe-elle encore ? où habite-elle ? et si elle n'est plus de ce monde, par qui est elle représentée ? Je voudrais surtout savoir en quelles mains se trouvent maintenant les papiers de la maison de Seyturier, afin de connaître à qui je dois m'adresser pour obtenir des renseignements qui intéressent la branche

d'une famille, dont celle de Seyturier a hérité par suite d'une alliance.

UN ABONNÉ.

—

Bibliographie de Mme de Pompadour (XXXV, 476). — On n'a pas encore répondu à la question. Me sera-t-il permis de demander ici si les *Lettres de la Marquise de Pompadour* publiées à Londres en 1774 et formant deux volumes sont authentiques? Je ne le crois pas pour ma part. A qui les attribuer alors? Peut-on me dire ce qu'est une certaine comtesse de Baschi que la marquise paraît aimer beaucoup? (dates de naissance et de mort, postérité, particularités). En 1762 la marquise lui écrit :

« *Ce gros cochon de N...* (*sic*) vient de commettre une infamie, quelle horreur : manger une omelette brûlante sur le nu d'une pauvre fille. Nous connaissons son complice. Il a donné 50 louis à la fille. C'est quelque chose mais pas assez pour le martyre qu'elle a dû souffrir. » (Tome II, page 204).

Quel est ce de N...? quel est son complice? Cette anecdote n'est-elle pas invraisemblable? Bien d'autres de cette espèce se rencontrent dans ces lettres qui me semblent apocryphes en raison de tant de balivernes. D'ailleurs l'histoire fut-elle arrivée, Mme de Pompadour si pudique et si prude, qui haïssait la gauloiserie, se serait toujours refusée à la raconter. Quel est l'avis de l'*Intermédiaire?* A. C.

—

Venise serait-elle sous les eaux, sans les Bretons ? (XXXV, 479, 826). Je lis au mot Bretagne, page 117 du tome second d'une promenade de Bagnères-de-Luchon à Paris, par le comte P. de V. Paris 1821 : « Mais je ne vous cache pas que j'en veux à Hérodote, à Polybe et à Tite-Live de ne pas me laisser croire que les Vénètes d'Italie aient été une colonie des Vénètes de l'Armorique : et quoique en général je mette Strabon à une grande distance de ces trois historiens, je sais gré à ce géographe de me fournir quelques probabilités pour douter que les dits Vénètes d'Italie vinssent des Vénètes de l'Illyrie, auxquels je m'intéresse infiniment moins qu'aux Vénètes Gaulois.

Que dira l'auteur de la pièce de vers intitulée : *Vannes* mère de Venise ?

A DIEUAIDE.

Le docteur Eguisier. (XXXV, 527 ; XXXVI, 35, 213, 351). — Il est né à Objat, près Brive-la-Gaillarde. Son frère y a longtemps tenu un hôtel qui portait son nom. Le maire de la localité pourrait certainement fournir (ou recueillir) des renseignements biographiques.

E. ROCHEVERRE.

—

Vapeurs. (XXXV, 574 ; XXXVI, 214). — Le mot vapeur est riche en signification, écrivait, en 1774, l'auteur de la *Philosophie des vapeurs*. « Dans l'usage, il est consacré, pour exprimer ce cercle d'humeurs, de caprices, de jolies inégalités, de bouderies, de singularités, de grimaces, de petites manières, de minauderies dans lequel une femme doit-être continuellement ballottée pour être ce qu'on appelle une jolie femme. » SUS.

—

Comte et comtesse de Saint-Vallier (XXXV, 667; XXXVI, 173, 259, 446, 734). — La notice sur la famille De Croix de Chevrières que j'ai signalée du nobiliaire de la France, par de Saint-Allais, ne renferme rien au sujet du mariage de Jacques de Sayve, père de la Comtesse de Saint-Vallier. UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Clef de la tristesse d'Olympio. XXXV, 667 ; XXXVI, 83). — Dans *Toute la Lyre*, tome II, Livre VI, *L'Amour*, Hugo nomme dans la pièce finale son idole, *Juliette*. Quelle était-elle ?

A propos de ce recueil, sait-on pourquoi le grand poète a abreuvé de termes injurieux dans cet ouvrage Nisard, Mérimée, Veuillot, Planche et Barbey d'Aurevilly ? que lui avaient-ils donc fait ?

J. C.

—

Chanson des Départements (XXXV, 669 ; XXXVI, 175). — Elle a pour auteur François de Neufchâteau dit le Philosophe aimable et a paru dans la Lyre d'Anacréon. Paris, an VII (1e année).

Les sept couplets se chantaient sur l'air « Heureux habitants des montagnes ». SUS.

—

Papier à lettres. (XXXV, 673, 771 ; XXXVI, 215). — En 1895 et en 1896, j'ai acheté chez des marchands de tabac des feuilles dans le genre de celles dont parle M. Sensim. Elles avaient pour titre : LA

LETTRE-ANNONCES. Le format était in-4°, c'est-à-dire le double d'une lettre ordinaire. Une page, recto et verso, contenait de *nombreuses annonces, sauf une partie*, de la grandeur d'une enveloppe carrée, et portant dans l'angle droit un timbre de 15 c. ; ce timbre était imprimé sur le papier. Il restait une page entière toute blanche, au recto et au verso, destinée à la correspondance. On pliait la feuille en quatre, et on la fermait au moyen d'une espèce de bordure gommée comme cela existe sur les cartes-lettres. Cette feuille-annonce ne coûtait que *10 centimes* : c'était un bon système : le timbre d'affranchissement ne pouvait être enlevé et on était toujours certain d'avoir les dates de départ et d'arrivée par les cachets qu'apposait la poste. Depuis plusieurs mois j'ai vainement cherché de ces Lettres-annonces. C'est une petite industrie qui a été abandonnée comme bien d'autres.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Une marquise de Saint-André (XXXV, 675). — J'ai demandé vainement de qui était fille Louise Madeleine de Salins dame de la Nocle, épouse d'Alexandre du Puy marquis de Saint-André, généralissime de la république de Venise. Ayant retrouvé d'une manière certaine le nom de ses père et mère dans l'arbre généalogique dressé pour les preuves dans l'ordre de Malte d'un de ses descendants, je tiens à dire, afin d'éviter de plus longues recherches à mes confrères et pour ceux d'entre eux que cela peut intéresser, que Louise Madeleine de la Fin de Salins dame de la Nocle était fille de Guy de la Fin de Salins seigneur de la Nocle et de Charlotte de Lusignan de Saint-Gelais. Dans l'article ci-dessus indiqué il faut lire que L. Madeleine de La Fin de Salins était issue des comtes de Boulogne et héritière de Vendôme ancien. C'est à tort que par une faute d'impression on a répété deux fois le nom de Vendôme. UN ABONNÉ.

—

L'auteur des « Mémoires posthumes du général de Custine. » (XXXV, 766 ; XXXVI, 411). — La première réimpression de ces *Mémoires* a été publiée par le libraire Ladvocat, en 1824, sous ce titre :

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL CUSTINE
SUR LES GUERRES DE LA RÉPUBLIQUE
précédés d'une notice
sur le général Dumouriez.

M. Ladvocat a écrit pour cette réimpression un AVERTISSEMENT qui contient les lignes suivantes :

Les *Mémoires du général Custine*, écrits par un de ses aides-de-camp, furent publiés en 1794, à Hambourg, et n'ont jamais été imprimés en France.

On les attribue au général Bar... d'H..., que les circonstances du temps et d'autres considérations, qu'il est facile de deviner, forcèrent, dit-on, de garder l'anonyme. Quoi qu'il en soit, la présente réimpression a été faite sur un exemplaire corrigé de la main de l'auteur, et que nous avons acquis à la vente des livres d'un de ses amis, mort l'année dernière.

Barbier a dû connaître l'exemplaire corrigé dont parle Ladvocat, et, sans plus d'examen, il aura admis que Baraguey d'Hilliers était bien l'auteur des *Mémoires*.

A la suite de la Préface, se trouve d'abord une *Notice sur le général Custine*, puis un Avant-propos dans lequel l'auteur établit un parallèle entre ce général et Dumouriez.

Voici un extrait de cet Avant-propos :

Custine aimait singulièrement à parler de lui. Peut-être aurait-il donné des Mémoires. Je vais tâcher de suppléer à cette impossibilité. Peu de personnes peuvent être instruites aussi bien que moi des faits que je veux parcourir.

J'avais été placé auprès du général Custine au titre d'aide-de-camp. Dans cette position, il avait été de mon intérêt de chercher à bien connaître son caractère, pour me mettre en faveur auprès de lui ; *en flattant ses passions et louant ce qu'il faisait, je fus bientôt parvenu à obtenir une confiance entière ;* je l'accoutumai même à écouter des questions et des objections, quand il me prenait la fantaisie d'en faire...... J'ai été plus étonné que personne des hasards qui lui ont donné de la célébrité. Quand il a cessé d'être heureux, j'ai prévu les dangers qui le menaçaient et l'en ai averti. Mais je ne lui avais pas promis un dévouement assez entier pour partager la destinée que je n'ai pu lui faire éviter, et j'ai cherché à me mettre hors des atteintes de la guillotine.

Une fuite adroite et une retraite ignorée m'ont, j'espère, préservé de cette machine homicide.

Cette déclaration cynique doit déjà mettre en garde contre l'auteur. Les trois dernières lignes principalement que je viens de citer montrent avec évidence que tous ces mensonges ne peuvent être attribués à Baraguey.

Les *Mémoires de Custine* ne sont pas autre chose qu'un pamphlet haineux

contre ce général. Tous ses actes y sont l'objet du dénigrement le plus complet, et les injures y abondent.

Dans cet ouvrage, Custine est traité couramment de général inepte, d'imbécile, d'impudent menteur, d'énergumène, d'homme de mauvaise foi, de lâche et de voleur. L'auteur le représente en outre comme un ivrogne et comme un homme de mœurs dissolues. On conviendra que l'infortuné général eût été bien mal inspiré s'il avait pu choisir un tel confident. Je le demande : Baraguey d'Hilliers, l'ancien chef d'état-major de l'armée du Rhin, l'ami, l'obligé de Custine, a-t-il pu dresser un pareil acte d'accusation contre son ancien chef? cela n'est pas croyable. Je dis même que cela n'est pas possible, et voici pourquoi :

Moins de trois mois après la mort de Custine, le 18 novembre 1793, Baraguey fut mis en état d'arrestation, et il ne recouvra sa liberté que le 1er frimaire an III (21 novembre 1794.) (1)

Or, les *Mémoires de Custine* parurent à Hambourg précisément dans la première quinzaine de ce même mois de frimaire.

Baraguey aurait-il pu composer cet ouvrage, le porter à Hambourg et le livrer à l'impression, le tout dans l'espace de quinze jours au maximum ? Cela est absolument impossible.

J'estime que Baraguey d'Hilliers n'est pas l'auteur des *Mémoires de Custine*, et que ce n'est pas davantage Custine fils, contrairement à ce que suppose M. Dieuaide. H. T.

—

Sociétés dont l'origine est lointaine (XXXVI, 3, 361). — A un article du 10 juillet dernier demandant s'il a existé une société d'Arquebusiers plus ancienne que celle du Luxembourg fondée en 1402, on peut répondre que c'est au 12e siècle, sous Louis-le-Gros que s'organisa, à Paris, la première compagnie des Arbalétriers et Arquebusiers. Cependant, il faut remarquer que l'arquebuse n'étant devenue arme de guerre que vers la fin du 14e siècle, il y a lieu de penser que, seuls au début, les arbalétriers formèrent la compagnie pendant deux siècles. Cette compagnie fut célèbre. Elle était composée de bourgeois et relevait de l'autorité royale qui nommait ses chefs, acceptait les compagnons et faisait observer les statuts suffisamment sévères.

Son premier lieu de réunion a dû donner le nom à la rue de l'ARBALÈTE, dont une partie subsiste encore. Sous Charles V, elle alla installer son champ d'exercices rue des Francs-Bourgeois (Marais) près de l'enceinte de Philippe-Auguste. Et successivement rue Mauconseil, rue Pavée (au Marais), rue des Tournelles, près de la Bastille.

En 1617, elle se rapprocha encore de cette forteresse, pour bâtir, sur l'emplacement d'un chantier situé au coin de la rue Saint-Sabin et de la rue du Chemin-Vert, hors des Remparts de Charles V, son dernier hôtel où elle resta jusqu'à la Révolution de 1789, moment de sa disparition.

Une inscription au nº 17 de la rue de la Roquette indique ce dernier séjour.

A.

—

Priolo (XXXVI. 3, 274, 369, 694). — Une revue provinciale, fort bien rédigée et rédigée par un érudit que je ne veux pas nommer pour ménager sa modestie, publiera avant longtemps un mémoire satirique sur les origines de Benjamin Priolo, mémoire dont M. Tamizey de Larroque regrettait la disparition dans sa remarquable édition des LETTRES DE CHAPELAIN et que j'ai retrouvé dans les manuscrits de Conrart. D'E.

—

Armoiries de la Catalogne et du Roussillon (XXXVI, 13, 274, 365, 462). — M. La Coussière ayant, dans le numéro du 20 septembre 1897, répondu à ma question (M. Moynier, officier d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, sous le 1er Empire, obtint-il des lettres patentes de Chevalier ?) d'une façon qui me fait craindre que le reproche qu'il m'adresse ne soit pas bien fondé, je pense qu'il ne sera pas sans utilité pour lui aussi bien que pour les lecteurs de l'*Intermédiaire* que je reproduise ici la copie des lettres-patentes de Chevalier de l'Empire que j'ai sous les yeux, sur parchemin, ainsi conçues :

Napoléon par la grâce de Dieu
Empereur des Français, Roi d'Italie
Protecteur de la Confédération du Rhin
Médiateur de la Confédération Suisse
A tous présents et avenir salut.

(1) *Jugement qui déclare n'y avoir lieu à accusation contre Louis Baraguey d'Hilliers, général de brigade, Ant. Vauchet, négociant, et M. Jullien, négociant, né à Orléans, accusés de conspiration contre la République.* — Paris, 1er frimaire an III.

Notre aimé le sieur X..., membre de la Légion d'honneur, désirant jouir de la faveur que nous avons accordée aux membres de cette légion par notre statut du 1er mars 1808, s'est retiré devant notre cousin le prince archi-chancelier de l'Empire, lequel après avoir fait vérifier en sa présence par le conseil du sceau des titres, que par notre decret du... nous avons nommé le dit sieur X.., membre de la Légion d'honneur et qu'il possède le revenu exigé par nos statuts, nous a présenté l'avis de notre dit conseil et les conclusions du procureur général, sur quoi nous avons, par ces présentes, signées de notre main, autorisé le dit sieur X... à se dire et qualifier Chevalier en tous actes et contrats, tant en jugement qu'en dehors, voulant qu'il soit reconnu partout en la dite qualité et jouisse des honneurs attachés à ce titre après qu'il aura prêté le serment prescrit par l'art. 37 de notre second statut du 1er mars 1808, devant celui ou ceux, qui seraient par nous délégués à cet effet.

Voulons que le titre de Chevalier soit transmis à la descendance masculine, directe, légitime, naturelle ou adoptive après, toutefois, que les trois premiers appelés à recueillir le dit titre auront successivement obtenu nos lettres de confirmation, conformément à l'art. 20 de notre décret du 3 mars 1810.

Permettons au dit sieur X... et à ceux de ses descendants qui recueilleront le titre de Chevalier, de porter en tous lieux les armoiries, telles qu'elles sont figurées aux présentes et qui sont : d'azur à la.... d'or soutenu d'une champagne de gueules du tiers de l'écu au signe des Chevaliers.

Pour livrée, les couleurs de l'écu.

Chargeons notre cousin le prince archi-chancelier de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres : car tel est notre bon plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre cousin le prince archi-chancelier de l'Empire y a fait apposer par nos soins notre grand sceau, en présence du conseil du sceau des titres.

Donné en notre palais de Rambouillet, le... du mois de... de l'an de grâce 1810.

Scellé le

Le prince archi-chancelier,
Signé : CAMBACÉRÈS.

Signé : NAPOLÉON.

Il résulte de ces lettres patentes que : le titre de Chevalier et les armoiries étaient une faveur accordée spécialement aux membres de la Légion d'honneur. Qu'il suffisait à un chevalier de la Légion d'honneur ou à tout autre dignitaire de cet Ordre de réclamer ce titre en prouvant un revenu, qui était, je crois, d'au moins 3000 francs, pour qu'il l'obtînt.

Autrement dit, il y avait une relation intime entre le *titre* de Chevalier et la *dignité* de Chevalier ou membre de la Légion d'honneur, Cette dernière condition était nécessaire et suffisante (à la preuve du revenu et à la demande près).

Chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'Empire n'étaient donc pas deux titres aussi distincts que veut bien le croire M. La Coussière.

C'est pourquoi la réponse de l'honorable collaborateur de l'*Intermédiaire* me paraît très hasardée.

« M. Incognito, dit-il, semble confondre les « Chevaliers de l'Empire » avec les « Chevaliers de la Légion d'honneur » ; la croix ne conférait certes pas des armes. Moynier, officier d'artillerie, ne reçut *donc* aucune concession d'armoiries. »

Ce *donc* pourrait faire supposer qu'on a mal compris ma question.

La relation était si intime que, comme on peut le voir dans les lettres patentes ci-dessus, les armoiries concédées, au moins dans le cas particulier, portent le *signe* des chevaliers. Les armoiries sont d'ailleurs peintes sur le parchemin et ce *signe* est la croix à cinq branches de la légion d'honneur.

Moynier, capitaine d'artillerie, blessé et amputé sur le champ de bataille de Leipzick, à 25 ou 27 ans, chevalier de la Légion d'honneur et ayant un revenu de 3000 fr. au moins, était dans les conditions pour demander et obtenir le titre de Chevalier. Je tenais à savoir s'il a fait cette demande. La réponse de M. La Coussière n'est pas décisive à ce sujet.

INCOGNITO.

—

Monsieur le major (XXXVI, 151, 499, 551). — Le *Colonel* me permettra de dire que si le Colonel appelle « major » l'officier supérieur préposé à la surveillance de l'administration du corps, dans les relations ordinaires et même dans le service, il le qualifie de « Monsieur le major » à la décision du rapport. Les officiers subalternes, les sous-officiers et soldats lui

disent « mon Commandant » et seraient mal venus de lui parler autrement. C'est du moins la règle que j'ai suivie et vu suivre pendant trente ans de ma vie. Je n'ai jamais vu non plus, comme le dit M. Martellière, les médecins tenus à l'écart au régiment, où ils vivent en camarades avec les officiers qui les appèllent « docteurs », comme dans le monde ; s'ils se tiennent parfois sur la réserve c'est au sérieux de leurs études et de leurs fonctions qu'ils le doivent. La troupe seule leur donne du « Monsieur le major » par abréviation du titre officiel « Monsieur le médecin-major » et pour réserver aux sergents-majors le nom de « majors ». E. B.

—

Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur (XXXVI, 92, 226, 506, 780). — La comtesse de Ségur, était la fille du comte Fédor Rostopchine, le général russe qui par patriotisme incendia Moscou lors de l'entrée de Napoléon dans cette ville.

Née en 1793, à Saint-Pétersbourg, elle vint en France en 1816, lorsque son père, tombé en disgrâce, fut obligé de quitter son pays.

Elle épousa en 1819, le comte de Ségur, petit-fils de M. de Ségur, grand maître des cérémonies sous l'empire et académicien.

Mme de Ségur est l'auteur de contes très connus et très estimés.

Ces contes, d'abord improvisés en famille pour ses enfants, ont été publiés par la maison Hachette.

Mme de Ségur est morte le 10 février 1874. Mme V. Vincent.

—

Maison natale de Molière (XXXVI, 92). — Décidément Molière aura éprouvé, comme Homère, le sort que des rues et maisons se disputent l'honneur de l'avoir vu naître et mourir ! Mais le grand homme serait-il flatté d'apprendre que, deux siècles après lui, ses compatriotes ne semblent pas encore tous fixés sur son état civil ?

Heureusement qu'il n'en est pas tout à fait ainsi ?

Molière, n'étant venu au monde qu'une seule fois, on pourrait en conclure qu'une des plaques de la rue Richelieu est erronée, mais cela ne serait guère suffisant si ces plaques existaient, mais elles n'existent pas.

Molière que longtemps on a cru être né aux Piliers des Halles, dans une maison de la rue de la Tonnellerie, n° 3, (maison disparue maintenant) a vu le jour rue Saint-Honoré (n° 96), au coin de la rue Sauval (anciennement rue des Vieilles-Etuves Saint-Honoré), dans une maison appelée jadis *Pavillon des Cygnes*, sur l'emplacement de laquelle une nouvelle s'est élevée.

Pareille erreur a été commise pour le lieu de sa mort ; une inscription (qui subsiste encore) au n° 34, de la rue Richelieu, laquelle indique que Molière est mort dans la maison, tend à prolonger l'erreur, car il a été reconnu depuis tantôt une vingtaine d'années, grâce aux indications de MM. B. Fillon et E. Fournier, et surtout aux recherches de M. A. Vitu qui a produit des documents irréfutables, que c'est bien véritablement dans une maison dont le n° 40 actuel occupe la place, qu'expira l'illustre écrivain. A.

—

Il y a en effet, et cela peut paraître bizarre, non seulement deux maisons natales, mais deux maisons mortuaires de Molière à Paris.

On lit dans le *Moniteur* du 8 pluviose an VIII :

Le 13 brumaire an VIII, par les soins du citoyen Lenoir, conservateur du Musée Français, a été placé rue de la Tonnellerie, au-dessus de la troisième boutique à gauche, sous les piliers des halles, en entrant par la rue Saint-Honoré, un marbre blanc avec cette inscription :

C'est dans cette maison
qu'est né,
en 1620,
Jean-Baptiste Poquelin de Molière.

Cette inscription a été replacée en 1830, sur la maison de la rue de la Tonnellerie, n° 3, qui venait d'être reconstruite, et qui porte aujourd'hui le n° 31 de la rue du Pont-Neuf.

Le 26 décembre 1876, le cercle de la critique musicale et dramatique faisait placer sur la maison portant le n° 96 de la rue Saint-Honoré et 2 de la rue Sauval une nouvelle inscription, rétablissant les faits et affirmant que Molière était né non point en 1620, mais le 15 janvier 1622 dans la maison où venait d'être placée la nouvelle plaque.

M. Vitu a expliqué, dans une notice

publiée dans le tome XI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, quelles raisons avaient induit en erreur Alexandre Lenoir lorsqu'il avait fait placer la première inscription (page 250), et il établit : 1° que la maison où est né Molière n'a jamais été située rue de la Tonnellerie, mais bien rue Saint-Honoré ; 2° que Pocquelin père avait bien une maison aux Piliers des Halles, mais que Molière n'y est pas né.

Voilà pour les maisons natales, passons maintenant aux maisons mortuaires :

En 1844, la ville de Paris, sur l'initiative du Comité de souscription pour l'édification de la Fontaine Molière, qui s'appuyait sur les travaux de Beffara, faisait placer une inscription sur la maison portant le n° 34 de la rue de Richelieu.

En 1884, après les travaux de MM. Edouard Fournier et Vitu relatifs à Molière, la ville de Paris faisait placer, sur l'initiative du Comité des inscriptions parisiennes, une nouvelle plaque commémorative sur la maison de la même rue portant le n° 40. Elle est ainsi conçue :

Ici
s'élevait la maison
où
Molière
né à Paris
le 15 janvier 1622
est mort
le 17 février 1673.

On peut, à ce sujet, consulter le travail de M. Vitu intitulé « la maison mortuaire de Molière » publiée chez Lemerre en 1882.

Quoi qu'il en soit, il serait tout particulièrement souhaitable que les fausses inscriptions disparussent promptement, et que nous ne montrions plus aux étrangers qui vont venir en foule visiter l'Exposition universelle, le spectacle ridicule de deux maisons natales et de deux maisons mortuaires pour notre plus grand auteur comique.

GOMBOUST.

—

Cartes de visite (XXXVI,93,506,646). — Il est certain que l'usage des cartes de visite remonte, en Chine, à la plus haute antiquité. Encore aujourd'hui, dans l'Empire du Milieu, pour faire une visite, on envoie quelques heures d'avance sa carte à la personne qu'on désire voir. Entre des personnes de beaucoup de cérémonie, on envoie la carte même la veille. Quand un supérieur va visiter un inférieur ou dans les cas pressés, on fait passer sa carte avant d'entrer dans la maison. La carte consiste en une feuille de papier rouge. Son format uniforme est de 25 centimètres de hauteur sur 12 de largeur. Les nom et titres du visiteur sont écrits, avec des caractères plus gros ou plus petits, selon le rang qu'il occupe dans la hiérarchie sociale. Dans certains cas on écrit au-dessous de son nom, *Saï*, salut. Ayant, en 1862, exercé les fonctions de consul de France à Canton, j'ai conservé avec ma carte de visite chinoise, celles du vice roi Lao, du surintendant des douanes, du trésorier général de la province, des principaux magistrats, du maréchal de l'Empire Mou ko-to-na, des généraux de de division de brigade, des principaux marchands, etc. C'est d'après cette collection que je viens de décrire les cartes séculaires de visite dans l'Extrême-Orient. E. M.

—

Sur deux citations faites dans un récent Premier-Paris (XXXVI, 96, 462, 508, 552). — Avant la guerre de cent ans « la langue anglaise n'était pas exclusivement germanique. » Voyez Taine, *Histoire de la littérature Anglaise*, tome I ch. 1er : les Normands, ch. II : la nouvelle langue.

Au temps de la Restauration, les choses françaises étaient fort à la mode Outre-Manche. On nous emprunta beaucoup, et il va sans dire que les Anglais prirent bon nombre de termes de notre vocabulaire pour enrichir le leur. Voyez Taine tome III. ch. I. VAMMIA.

—

Poésie culinaire (XXXVI 98, 590). — Autant qu'il m'en souvienne, l'*Ode à l'Ail* fut attribuée pendant la restauration, au comte de Marcellus, un homme politique né dans le département de Lot-et-Garonne. Cet ultra-royaliste, défenseur convaincu du trône et de l'autel, taquinait la Muse, comme d'ailleurs tant de ses contemporains et coréligionnaires. Cette faiblesse était chez lui le défaut de la cuirasse ; et les libéraux, ses adversaires politiques, ne se faisaient pas faute de la signaler. Les journaux de l'opposition criblaient d'épigrammes le comte de Marcellus, et son culte littéraire pour l'Ail était le thème ordinaire de ces plaisanteries que nos modernes publicistes habitués à des ragoûts plus épicés, trouveraient bien innocentes et bien fades. Je n'ai pas sous la main les

poésies de Marcellus ; mais peut-être « Un Curieux » trouverait-il la réponse à sa question dans un volume qui parut en 1825, sous le nom de l'ardent monarchiste et qui portait ce titre :

Odes sacrées et poésies diverses dédiées à S. M. Louis XVIII. d'E.

—

La Famille Dosne (XXXVI, 187). — Le grand père de Mme Thiers et de Mlle Dosne, était notaire royal avant la Révolution. Ce doit donc être lui dont il s'agit. En 1792, il habitait cependant place du Parvis Notre-Dame.

Il eut cinq enfants :

1° M. Dosne, beau-père de M. Thiers, a été agent de change sous la Restauration. Il eut une des 20 charges d'agent créées et données à titre gracieux par Louis XVIII. Il fut aussi trésorier-général sous Louis-Philippe et, en cette qualité, souvent pris à partie par Alphonse Karr, dans les Guêpes. Descendance actuelle : Mlle Félicie Dosne.

2° Deux fils, Adrien et Charles, morts sans postérité.

3° Mme Baucheron-Saint-Ange, dont la fille épousa M. Fortuné Delavigne, frère du poète. Descendance actuelle : Mme Manuel de Gramedo et la Baronne de Flaghac.

4° Mme Mellinet, mère du général récemment décédé, d'Alexandre Mellinet, ministre plénipotentiaire sous le 2e Empire et la 3e République et de Charles Mellinet qui joua un certain rôle dans l'affaire de Risquons-Tout. Pas de descendance directe.

M. Dosne, le notaire royal, avait une sœur, Mme Leroux dont la descendance est représentée par le duc de Massa et son demi-frère, le baron Roger.

MAUCREUX.

—

Le général Belliard (XXXVI, 194.559 601). — Je serais reconnaissant au « Jeune chercheur » de bien vouloir nous dire dans quelle librairie a été édité le livre de l'abbé Staub sur le général Belliard.

Je suis de l'avis de « L'ex-Car » ; le Mémoire du général n'obtient pas grand intérêt et ne présente pas grande valeur. La période la plus importante de sa vie fut certainement son séjour en Espagne et son commandement à Madrid pour le roi Joseph. J'ai trouvé de lui, aux archives de Simancas et à celles d'Alcala des lettres originales qui sont encore dans mon portefeuille ; elles ont un mérite très inégal ; toutes se rapportent aux évènements journaliers, policiers ou militaires, de la capitale espagnole.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Cyrano de Bergerac est-il parisien ? (XXXVI 195, 560). — La conférence faite par Vitu aux matinées Ballande, avant une représentation de la « Mort d'Agrippine », parut au moment même en une plaquette imprimée et éditée par Jouanet. G. I.

—

Gardes d'honneur (XXXVI, 236, 515. 606, 698). — Plusieurs confrères ont déjà répondu à la question relative aux gardes d'honneur. J'ajoute que l'existence de ce corps d'élite était si connue, que la littérature s'en est emparée, et qu'il a paru un roman intitulée « Le garde d'honneur ». L'auteur, si je ne me trompe, était le marquis de Foudras. JULES DE GLOUVET.

—

Etudes contemporaines (XXXVI, 241). — Les études contemporaines de Joachim Houneau Bell, dit Georges, ne sont que des études biographiques.

Bell avait commencé en 1854 par le monde dramatique: « Mademoiselle Person (Béatrix), née à Aulnay-lez-Bondy, le 26 juin 1828 », et sur le verso de la couverture, il est dit que les études contemporaines sont partagées en quatre grandes séries : Le monde des lettres. — Le monde scientifique. — Le monde dramatique. — Le monde des arts.

Ce titre pompeux a été mis sur la biographie de Gérard de Nerval, parue dans le recueil l'*Artiste*, mars et avril 1855.

Bell abandonna ses études contemporaines, pour des romans et des nouvelles.

A. DIEUAIDE.

—

Le cimetière d'Ivry, par Poujol (XXXVI, 224). — Le titre exact est le suivant :

LE CIMETIÈRE D'IVRY, OU LE CADAVRE, par E. Arthaud et Poujol. Deux volumes in-8. Imprimerie d'Herhan à Paris.

Les contes et romans de E. Arthaud se trouvent dans les cabinets de lecture.

Poujol (Alphonse André Veran), auteur de pièces de théâtre et de romans, habitait Paris en 1837, rue de Lancry, n° 23.

A. DIEUAIDE.

Madame Bernard de B... (XXXVI, 283). — En 1861, il a paru sous le nom de Madame Bernard de B. :

Le « Calvaire et le Thabor » poème dithyrambique, 16 pages. Brochure imprimée à Nîmes et à Montpellier. Et « La mort du Christ » ode 8 pages, mêmes impressions.

Les fleurs de charité, ont pour titre : « Les fleurs de charité. Pour les pauvres, s'il vous plaît ! » par Mme de B... in-8. 51 pages, Montpellier, imprimerie Gras ; Paris, librairie Douniol.

La Bibliographie de la France établit une distinction de noms. Madame Bernard de B... serait-elle aussi madame de B...

Madame Rattazzi, fille de Letizia Bonaparte, avait pris le pseudonyme de Bernard, elle a publié nombre de brochures poétiques, telles que « Fleurs d'Italie ». 1859. « Les Rives de l'Arno » 1865, etc. Il serait possible qu'elle soit l'auteur de « Fleurs de Charité ». A. DIEUAIDE.

—

Si notre aimable confrère veut accepter les documents les plus infimes et les plus insignifiants, j'oserai lui communiquer le peu que je possède.

Mme Bernard de B..., qui n'est citée ni dans Quérard, ni dans Barbier, ni dans Lorenz, était de passage, à Lyon, au commencement de 1860. Elle ne voulut jamais y donner son nom.

Au mois de mai de cette année, elle fit paraître une brochure : « Le Curé d'Ars », poème, Lyon, Mothon, 1860, in-8. Une feuille à 500, dont 400 sur beau papier et 100 sur papier de luxe, 500 couvertures imprimées.

Dès le mois suivant, elle fit composer : « Le Calvaire et le Thabor de la Papauté ». Lyon, Mothon, 1860, in-8, deux ff. à cent.

Puis, avant la mise en pages, elle partit brusquement pour Avignon, sans avertir ni libraires ni imprimeurs.

Le 12 juin, cependant, elle écrivit d'Avignon pour qu'on lui envoyât ses épreuves à sa nouvelle adresse.

Ne les recevant pas, elle les réclama de Marseille, où elle serait désormais ; là elle tomba malade, à la suite d'un violent chagrin et, pendant six semaines, elle reçut les soins dévoués de son parent, le Docteur Blondin ; mais dès qu'elle fut mieux elle quitta Marseille, comme elle avait fait de Lyon et d'Avignon et se rendit à Barcelone chez des amis, laissant son parent à Marseille pour y régler quelques affaires d'intérêts.

Le 12 septembre, le docteur Blondin, écrivit à Lyon pour témoigner son étonnement et celui de Mme Bernard, au malheureux imprimeur dont ils avaient tant à se plaindre et le prévenir de vouloir bien s'exécuter en adressant immédiatement les épreuves réclamées à Mme Rivière, Calle Vertralans, N° 4, à Barcelone.

Cette dame devait les faire tenir à Mme Bernard, à la campagne qu'elle habitait aux environs de la ville. Toutes ces lettres restèrent sans réponse.

Le 10 octobre, Mme Bernard écrit elle-même à Lyon ; le 26, elle est toujours à Barcelone où elle n'attend plus. Elle est lasse de ces retards si étonnants, de ce silence, de ce manque d'égards pour une femme auteur. Elle va choisir un autre imprimeur, à moins qu'on lui adresse de suite son « Calvaire de la Papauté » à Montpellier, chez M. Jacques Azéma, rue Vieille des Pénitents bleus, N° 7, où elle sera bientôt.

En effet, le 3 janvier 1861, elle annonce à son imprimeur qu'elle est arrivée et qu'elle attend sa poésie chez M. Azéma.

Enfin, le 7 mars, elle écrit pour la dernière fois à son imprimeur de Lyon. Elle lui annonce que M. Mothon lui a renvoyé 350 exemplaires de son « Curé d'Ars », invendus, et que ne pouvant obtenir les épreuves de son « Calvaire », elle renonce aux imprimeurs lyonnais, etc.

Elle a tenu parole.

La couverture de ce « Calvaire » inédit devait donner la liste des œuvres de l'auteur. Comme document, la voici :

« *L'Autriche au ban de l'Europe*, in-12. — L'*Ile Napoléonienne*, poème épique, in-8. — *La Vierge des Doms*, poème, in-8. — *Le Curé d'Ars*, poème lyrique, in-8. — *Le Calvaire et le Thabor de la Papauté*, in-8, (C'est l'ouvrage échoué à Lyon). *Le Christ au Calvaire*, ode, *Poésies diverses*. Sans autre indication, je pense que ces deux derniers travaux étaient en préparation.

Ont ils paru ? je l'ignore. A. VINGT.

—

Sur le mot « inouïsme » (XXXVI, 283, 652). — Ce mot a été créé par Richard, de Radonvilliers. Voir son *Dictionnaire de mots nouveaux*, Paris, Léautey, 1845, in-8.

Par extension, Richard a imaginé les vocables suivants :

Inouïser, verbe actif, *s'inouïser*, verbe pronominal ; rendre, devenir inouï, singulier, etc.

Inouïsant, participe présent et adjectif ; qui fait l'action d'inouïser, qui inouïse, rend inouï, singulier, étrange, etc.

Inouïsé, participe passé et adjectif ; qui est rendu, devenu inouï.

Inouïsation, substantif féminin, action d'inouïser.

Larousse, Grand dictionnaire, T. IX, 1873, renferme le mot *inouïsme*, avec un exemple de l'emploi de ce terme par Albéric Second.

Littré ne donne pas ce néologisme.

H.-T.

—

Jean-Baptiste Richard de Radonvilliers voyant qu'on se plaignait continuellement que la langue, française était pauvre, que dans cette langue faute d'une riche abondance de mots, et afin de ne pas se répéter, on était obligé de périphraser souvent pour rendre la pensée, eût l'idée de créer des mots et de donner à ceux existants et adoptés toutes les acceptions et tous les sens qui leur sont nécessaires.

C'est dans le livre souvent cité de Radonvilliers : Enrichissement de la langue française. Dictionnaire de mots nouveaux. Deuxième édition augmentée de 21.000 mots. Paris, 1845, in-8, que mon collègue pourra lire ce qui suit :

Inouïsant : qui fait l'action d'inouïser. Exemple : C'est une inouïsante cruauté ; inouïsation ; inouïsé ; inouïser ; inouïsme, s. m. ; ce qui ne représente que de l'inouï.

Radonvilliers n'est pas créateur au sens du mot. Si on ouvre tel dictionnaire que ce soit et si on le suit avec le sien, on verra tout de suite qu'il n'a créé aucun système nouveau. Radonvilliers en convient dans sa préface : « Je n'ai fait que suivre les systèmes commencés, établis et que je n'ai voulu par mes créations que compléter ces systèmes qui, tous ont des précédents que l'usage a adopté.

A. DIEUAIDE.

—

Mensur (XXXVI, 289, 417, 740). — La *Mensur* est le duel à la rapière entre étudiants allemands. On ne lira pas sans intérêt la description qui en a été donnée *de visu* par M. le Dr R. Blanchard, actuellement professeur à la faculté de Médecine de Paris, dans son livre *Les Universités allemandes* (Paris, in-8o, 1883 ; cf. p. 228-241).

IATROS.

Le cadran de 24 heures (XXXVI, 293, 707). — Ce cadran est adopté depuis une dizaine d'années en Amérique sur le *Canadian Pacific railway* entre Port-Arthur et Vancouver ; en Italie, il est en usage depuis le 1er novembre 1893, et en Belgique depuis le 1er mai de cette année.

GOMBOUST.

—

La Vierge nourrice (XXXVI, 330). — Dans l'église de Virton, au maître-autel, se voit un tableau de très grandes dimensions, attribué à de Crayer et représentant le miracle cistercien de la Vierge lançant de son lait à saint Bernard. Ce tableau appartient à l'Etat belge.

EMILE TANDEL.

—

Une princesse de Bourbon (XXXVI, 332). — Ne serait-ce pas cette princesse de Bourbon-Conti qui écrivait des lettres si touchantes de tendresse résignée à un gentilhomme vendéen qu'elle ne pouvait épouser ? Ballanche a publié la correspondance de cette victime de l'amour et de la naissance ; et une revue littéraire, dont le nom m'échappe a donné la biographie, presque ignorée, de cette princesse.

D'E.

—

Henri Jules de Bourbon, prince de Condé (XXXVI, 333). — Consulter les mémoires de Saint-Simon.

APLHA.

—

Le Comte Dumas, intendant de la Grande Armée (1812) (XXXVI, 333, 744, 814). — Je me demande, s'il existerait un dictionnaire biographique quelconque qui ne contiendrait pas les faits et gestes du comte Mathieu Dumas de Montpellier et les titres de ses ouvrages, comme écrivain militaire.

A. DIEUAIDE.

—

Le comte Mathieu Dumas, conseiller d'Etat, général de division, écrivain militaire distingué, n'a rien de commun avec le père d'Alexandre Dumas. Il naquit à Montpellier en 1753 et mourut en 1837. Cet officier général joua un certain rôle pendant la Révolution. Ce fut lui qui ramena Louis XVI à Paris après l'arrestation de ce prince à Varennes. Elu député de Seine-et-Oise en 1791, il devint un des principaux chefs du club des Feuillants. Proscrit au 18 fructidor, il rentra en France après le coup d'Etat du 18 brumaire et fut employé comme chef d'état-major de la seconde armée de réserve. Il suivit à

Naples en 1806, le roi Joseph qui le nomma ministre de la guerre. Rentré en France, il fit la campagne de Russie en qualité d'Intendant général de l'armée. Mis à la retraite en 1815, il contribua plus tard à l'avènement du roi Louis-Philippe qui le nomma pair de France. PAUL PINSON.

—

Ce Dumas-là, général de division en 1805, n'appartient pas à la famille des DUMAS DE LA PAILLETERIE. Lui aussi fut un écrivain; mais ses *Mémoires*, purement militaires, ne rappellent en rien ceux du fameux romancier. D'E.

—

Mlle Doligny (XXXVI, 334, 746). — Mlle Doligny que le questionneur fait naître à Paris le 30 octobre 1746 est-elle la même personne que les Annales dramatiques, Paris, 1809, 9 vol. in-8 font naître à Grenoble en 1737 et abandonner le théâtre en 1783?

Dans quel ouvrage se trouve la réponse de Mlle Doligny au marquis de Gouffis: « Je m'estime trop pour être votre maîtresse et trop peu pour être votre femme. »

Que pouvait bien être le marquis de Gouffis? J'ai consulté vainement tous mes dictionnaires de noblesse.

Il me semble que la phrase prêtée à la comédienne a une origine plus royale; il est vrai que toutes les comédiennes ont pu la connaître mais de là à l'appliquer (!) C. Q. F. D. A. DIEUAIDE.

—

Voir les ouvrages techniques de de Manne et Ménétrier? la *troupe de Voltaire*, la *troupe de Talma*, etc.

PAUL EDMOND.

—

Sophie Gay (XXXVI, 335).— Et Mlle Delphine Gay devenue Mme Emile de Givardon? SIR GRAPH.

—

Cercueils (XXXVI, 335, 707, 784, 815). — L'usage des cercueils de pierre dura jusqu'à la fin du XIIIe, siècle mais on peut dire que de toute ancienneté et concurremment avec eux on se servait de cercueils de bois pour la classe pauvre. Quoi qu'il en soit, Grégoire de Tours, dans sa description de la peste qui sévit en Auvergne en 571, nous dit: « Cum sarcophagi et TABULŒ defecissent, decem aut amplius in una humi fossa sepeliebantur. » (Hist. libr. IV.) — La loi salique elle-même en fait mention: « Si quis mortuum hominem, aut in OFFO, aut in petrâ, quæ vasa, ex usu, sarcophagi dicuntur... » (Collect. des hist. de France, tome IV, p. 134) offo signifie coffres de bois. — Enfin il en est fait mention dans un interdit de 1231 lancé par l'évêque de Rouen: Maurice: il défend la sépulture: vel in plastro, vel in TRUNCO, vel in lapide. Vicomte G. DE LEUSSE.

—

« La chasse au tir », poème imprimé par Balzac. (XXXVI, 336.) — Le *Journal des Chasseurs*, Ire année, page 367, cite le titre de la manière suivante: « La chasse au tir », poëme par D. C. »

La bibliographie des ouvrages sur la chasse de R. Souhart, Paris 1886 in-4, dit que quelques personnes l'attribuent à Delegorgue et ajoute: « Les deux initiales D. C., à notre avis, ne suffisent pas pour attribuer la paternité de ce volume à l'illustre voyageur africain. »

L'illustre voyageur Louis-Adolphe-Joseph Delegorgue est né à Douai en 1814, il était bien inutile de dire qu'il ne pouvait être l'auteur d'un poëme publié en 1823.

Les initiales D. C. seraient mieux appropriées au poëte d'Abbeville, né en 1782, Delegorgue-Cordier (John) auteur de poésies diverses. A. DIEUAIDE.

—

Signature double (Question de préséance dans une) (XXXVI, 339, 754). — La question est au moins douteuse. Ainsi, dans les imprimés relatifs à la comptabilité que le ministère des affaires étrangères fournit à ses agents, imprimés signés par le chef de poste et par le chancelier, la signature du chef de poste est tantôt marquée à droite, tantôt à gauche, et réciproquement. M. P.

—

Comte de Sémainville ancien magistrat (XXXVI, 475). — Code de la noblesse française ou précis de la législation sur les titres, épithètes, noms, particules nobiliaires et honorifiques, les armoiries, etc. 2e édition revue, corrigée et considérablement augmentée in-8° 1860 Hyères, imp. Cruvès.

La 1re Edition a paru sans nom d'auteur en 1858, in-18, Dentu.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Jules Sandeau paresseux (XXXVI, 382, 797). — Je n'ai pas sous la main *Valereuse* ni la *Maison de Penarvan*,

mais j'ai en ce moment, sur ma table de travail, *Lourdes* de M. Zola et j'y constate en deux endroits différents, à cent ou cent cinquante pages de distance, le même alinéa reproduit dans des termes presque identiques. Et pourtant M. Zola est loin d'être paresseux ! FLAUGONZO.

—

Gyp et ses romans (XXXVI, 382, 797). — Nous recevons de Gyp la lettre suivante :

MONSIEUR,

Je lis dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux :*

« Gyp a peint, dans le *Journal d'un philo-*
« *sophe,* M. Ephrussi, la comtesse d'Hausson-
« ville....., etc. L'*Intermédiaire* n'est pas un
« journal à cancans. »

« Signé : F. L. »

Pas à cancans ?.. Sapristi !... J'ignore dans quel but votre correspondant anonyme se permet de nommer quelqu'un qui n'est pas en cause, mais, volontairement ou pas, il se trompe.

L'aventure de la Rolande du *Journal d'un philosophe* est arrivée à une femme aujourd'hui déclassée et qui l'était déjà quand le livre a paru. Cette aventure fut d'ailleurs racontée dans le *Figaro* par Parisis, à l'instant où l'on n'en connaissait encore que la première partie. Elle fut connue dans tout Paris et même beaucoup plus loin, et il n'était pas nécessaire, pour en retrouver la trace, de se livrer à des fouilles. C'est un simple fait divers que j'ai ramassé.

Je lis aussi ceci :

« J'ai entendu dire que « Paulette », l'une
« des héroïnes.............., etc. »

« Signé : GUSTAVE FUSTIER. »

Ici le renseignement est signé, et donné de façon moins affirmative. On voit que Monsieur Gustave Fustier se trompe tout bonnement sans aucune arrière-pensée d'être désagréable à quelqu'un.

Paulette n'est le portrait de personne. C'est un type de petite bonne femme sèche, sans cœur et sans bonté, qui n'aime pas son mari, qui ne veut pas d'enfants, etc... et qui est d'ailleurs très française de type et d'allure.

Je n'ai pas connu Madame la Duchesse de Sesto. Au temps où elle aurait pu être Paulette, elle était alors Duchesse de Morny. Or, j'ai entendu ceux de ce temps là, raconter qu'elle adorait son mari et qu'elle était, aux Tuileries, une des rares femmes ayant « de la tenue », ce qui n'est pas le cas de Paulette. Madame de Morny a eu (toute jeune) quatre enfants, elle était Russe ?... Je cherche en vain quelle ressemblance on peut lui trouver avec Paulette, qui est un gavroche de Paris.

Veuillez, Monsieur, communiquer ma lettre à vos lecteurs, et recevez, je vous prie, l'expression de mes sentiments distingués et tous mes remerciements.

GYP.

—

Famille de Rocquart (Généalogie de la) (XXXVI, 388, 802). — La famille de Rocquart « de gueules au pairle et au chevron entrelacés d'or » est originaire de la ville de Boulêne, en Comté-Venaissin, actuellement Bollène (Vaucluse). Elle y apparut dans les commencements du XVe siècle, venant d'Espagne, d'après une tradition.

Elle détacha une branche en Angoumois, dont les chefs ont porté le titre de comtes de Pressac.

La généalogie de cette famille a été publiée, entre autres, par Pithon-Curt, dans son *Armorial du Comté Venaissin,* jusqu'en 1740.

Après avoir fourni de nombreuses et brillantes illustrations, elle s'est éteinte, en ce siècle, à Bollène, en la personne de M. l'amiral de Rocquart de Saint-Michel, en 1817. non marié, et en celle de Mme Marie Céleste de Rocquart, mariée en 1791 à Jean-Claude-Joseph de Saint-Priest, comte d'Urgel, brigadier aux gardes du corps du roi, chef de la dernière descendance des Saint-Priest du Forez (branche de Saint-Priest-La-Fouilleuse).

Mme de Saint-Priest est morte dans le milieu de ce siècle, laissant un fils dont la postérité existe encore.

Je me tiens volontiers à la disposition de mon collègue s'il désirait d'autres renseignements sur cette famille sauf pour la branche d'Angoumois. S. P.

—

Le Monde Dramatique (XXXVI, 389). — Si la Bibliothèque Carnavalet n'était dans le plus lamentable désarroi, aggravé par un déménagement qui n'en finit pas, je serais allé y consulter le *Monde Dramatique* dont elle possède un exemplaire complet; mais, autant qu'il m'en souvient, Gérard de Nerval signait ses articles de son nom de *Labrunie.*

ALPHA.

Se monter le coup (XXXVI, 386, 800). — Sarcey s'est évidemment laissé monter le coup par les légendes en calembour de caricatures représentant des girafes, des autruches, des grues ou des personnages humains ayant plus ou moins de rapport avec ces animaux ; mais cela n'a que la valeur d'un jeu de mots. Monter un coup, dans le langage des voleurs, est une expression tellement simple qu'elle n'a pas besoin de traduction et que l'on ne peut même pas dire que ce soit de l'argot. Monter le coup à son prochain, c'est le préparer, par des mensonges plus ou moins bien combinés, à se laisser dépouiller ou berner. Se monter le coup, c'est se laisser leurrer par ses propres imaginations, c'est se duper soi-même. G. I.

—

La légende de Domfront (XXXVI, 387, 800). — Lors du siège mémorable que le comte de Montgomery soutint dans Domfront, en 1574, contre Matignon, un certain Jean Barbotte, meunier de l'abbaye de Lonlay, servit d'espion aux calvinistes et essaya de leur livrer les moines. Mais, voyant bien que Montgomery ne tiendrait pas longtemps, le rusé compère jugea prudent de déguerpir avant que la ville eût capitulé. Quand tout fut rentré dans l'ordre, et que Barbotte se crut oublié, il lui prit envie de revoir son moulin. Il s'achemina vers Domfront, un jour de marché, espérant passer inaperçu dans la foule. Mal lui en prit : il fut aussitôt reconnu et conduit à Ledin, gouverneur de la ville. Il était midi. Ledin se trouvait en compagnie du prieur de Notre-Dame, quand le coupable fut amené devant lui. On lui demanda s'il était bien Barbotte, et si c'était lui qui avait incendié le prieuré de Notre-Dame, il ne put que répondre affirmativement.

Jugement, condamnation et préparatifs d'exécution avaient demandé peu de temps. A une heure, Barbotte quittait le château au milieu de deux haies de soldats. Arrivé sous la potence, il réunit tout son courage, et, les yeux levés au ciel, il s'écria d'une voix forte : *Domfront, ville de malheur, arrivé à midi, pendu à une heure !* Un loustic de l'endroit ajouta, dit on : *Pas seulement le temps de dîner !* Ce dicton est resté très populaire en Normandie, et on ne manque jamais de le citer, quand on parle de Domfront.

E. Legrand, professeur de l'enseignement supérieur.

(Notes du Voyage de Paris à Saint-Cloud, Edition Lahure 1884).

P.c.c. EFFEM.

— Ce dicton date, croit-on, des guerres de religion. « On attribue l'exclamation de la fin, dit Abel Hugo (*France pittoresque*), à un chef calviniste qui fut conduit à la potence au moment même où il venait d'être pris sous les murs de la ville. » G. I.

—

Mariage de Jean des Vignes (XXXVI, 425, 815). — La réponse se trouve tout indiquée dans l'*Histoire générale des Proverbes* par C. DE MERY. Paris, 1828, 3 vol. in-8.

L'auteur dit au tome II, page 311, que ce proverbe s'est fait par corruption de *Gens de Vignes*, puisque les vendangeurs, qui se rassemblent de plusieurs endroits, font ordinairement de petites alliances qui ne durent que le temps de la vendange, et se rompent lorsqu'elle finit. C'est ce que les Italiens rendent par ces mots : *Dormire con una cortigiana*.

Il y aurait une autre version qui ferait venir le proverbe d'un certain *Jean de Vignes*, du Nivernais.

Je lis dans le *Nouveau dictionnaire d'anecdotes*, Liège, 1783, 2 tomes in-12, tome second, page 211 :

« A la bataille de Poitiers, Jean, roi de « France, avoit quarante mille hommes ; il « étoit supérieur au Prince de Galles, son « ennemi, qui étoit dans une si grande extré- « mité. Jean voulut combattre ; il ne perdit la « bataille que parce qu'il porta sa cavalerie « dans les vignes, où elle ne put agir. « Voilà l'origine du nom proverbial de *Jean* « *des Vignes*, qu'on donne à des gens mal « habiles, qui s'enferrent d'eux-mêmes ».

Ce nom de *Jean des Vignes*, a-t-il été porté dans le Nivernais ?

A. DIEUAIDE.

—

Définition du mot religion (XXXVI, 426, 803). — Les définitions officielles ou libres, orthodoxes ou hétérodoxes, profondes ou fantaisistes, ne nous manquent pas.

En voici une, inédite, que j'extrais d'un album :

» Qu'est-ce que la philosophie ?
La science des hypothèses.
Qu'est-ce que la religion ?
« L'art de transformer les hypothèses en certitudes, et de les mettre en exploitation. » EMILE TANDEL.

Préfets (XXXVI, 429, 817). — A Strasbourg, au coin de l'hôtel du général, commandant et la résidence du gouverneur, s'élève une statue en bronze du marquis de Lezay-Marnesia, ancien préfet du Bas-Rhin, (1810-1814). Elle est due à à Philippe Grass.

EMILE TANDEL.

—

Le corsaire Thurot (XXXVI,432).— C'est à propos de la femme Lejeune, épouse du valet de chambre de d'Argental, et sœur (?) de Thurot, que Voltaire, dans sa correspondance, a été amené à parler, à trois reprises, de ce vaillant corsaire :

1° A Mme la comtesse de Lutzelbourg :

19 mars 1760.

... Voilà encore ce pauvre capitaine Thurot gobé, lui et son escadre et ses gens. La mer n'est pas du tout notre élément, et la terre ne l'est guère. Il est dur de payer un troisième vingtième pour être toujours battus...

2° A M. le comte d'Argental :

27 décembre 1766.

... Mme Lejeune est en lieu de sûreté ; elle n'a rien à craindre elle n'est coupable de rien. Elle m'a dit qu'elle est sœur de ce célèbre capitaine Thurot, qui est mort si glorieusement au service du roi. Quelle destinée pour la sœur d'un si brave homme !...

3° A M. le comte d'Argental :

29 décembre 1766.

... C'est un étrange effet de la destinée que la femme de votre laquais Lejeune soit la sœur d'un homme qui aurait été peut-être maréchal de France s'il eut vécu, et qui sûrement aurait mérité de l'être... E. M.

—

Neuf-Brisach (XXXVI, 433). — Le blason de cette ville est :

D'un soleil d'or éclairant un globe d'azur ; une fleur de lys d'argent orne le bas du globe ; le tout sur champ d'argent portant en chef la Devise : *Nec pluribus impar.*

Cet écusson orne le campanile de la mairie ; les éléments de l'écusson ont été tirés des armes de Louis XIV (Voyez Cestre, *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, 1895). Dans notre *Dictionnaire d'Alsace*, nous avons donné les armoiries de Vieux-Brisach, parce que, dans l'*Armorial de la généralité d'Alsace*, par A. de Barthélemy, il n'y a de mentionné que la ville de Brisach, avec sa montagne aux six coupeaux d'argent. L'article de M. Cestre, où les armoiries de Neuf-Brisach sont suivies de considérations sur l'Alsace, terre de refuge, contient des assertions fort hasardées et des étymologies inacceptables. RISTELHUBER.

Éclairage des villes (XXXVI. 434). — Tout d'abord je répondrai à M. de Laurme qu'il pourra consulter sur l'éclairage chez les Romains l'ouvrage paru sous ce titre et dont l'auteur est M. Loriquet : je ne puis que le lui indiquer, n'ayant pas cet ouvrage à ma disposition et ne l'ayant pas trouvé à la bibliothèque de Lyon.

Je vais tenter maintenant de répondre en quelques mots à la seconde question, et pour cela nous n'aurons à nous occuper que de Paris, cette ville étant la première qui ait organisé un service public d'éclairage.

Avant le XIVe siècle, il ne saurait être question d'éclairage public. De ce moment là jusqu'au XVIIe, nous allons tâtonner dans l'ombre plus ou moins épaisse jusqu'au moment où nous arriverons au gaz, à l'électricité et... pourquoi pas ?... à l'acétylène !

La première ordonnance concernant le sujet qui nous occupe est celle que Philippe-le-Long rendit à Vincennes au mois de janvier 1318 ; par elle, il enjoignait au greffier du Châtelet d'avoir à entretenir *une* chandelle auprès de la porte dudit Châtelet afin de déjouer les entreprises des malfaiteurs qui se perpétraient jusque sur cette place : (Ordon. coll. Lamoignon, tome 1er, p. 423) telle devait être l'origine de l'éclairage dans la Ville-Lumière !

Un siècle plus tard, vers 1465, Louis XI fait ordonner par son prévot de placer " flambeaux ardents et lanternes aux carrefours des rues " ; mais l'ordonnance resta lettre morte. Même, les rues étaient alors si dangereuses que les théâtres devaient fermer à 4 heures de l'après-midi afin de permettre aux spectateurs de rentrer chez eux avant la nuit (Figuier).

Après l'incendie de Meaux, qui, le 24 mai 1524 détruisit le tiers de la ville, le prévot des marchands ordonne, dans la crainte d'un semblable sinistre à Paris, à chaque habitant de mettre à l'avenir une lanterne à sa fenêtre et un sceau d'eau près de sa porte (Ordon. du 7 juin 1524, même coll).

L'année suivante, le 24 octobre, nouvelle ordonnance pour protéger les habitants contre les exploits des mauvais garçons ; le 16 novembre 1526 de même ; enfin le 29 octobre 1558, on ordonna d'allumer au coin de chaque rue, un falot, de 10 heures du soir à 4 heures du matin, l'hiver durant. Malheureusement la pluie et

le vent se chargaient trop souvent de les éteindre, aussi quinze jours après, une nouvelle ordonnance porte que l'on devra les remplacer par des lanternes. Quatre ans après, nouvelle ordonnance du 23 mai 1562: mêmes prescriptions, à cela près que l'éclairage devra commencer le 20 octobre pour finir le 1er avril, au lieu des dates précédentes du 1er novembre et 29 février.

Cette ordonnance n'eut pas d'effet, faute de ressources suffisantes, et les lanternes fabriquées en grand nombre restèrent en compte aux ouvriers. Devant un pareil état de choses, au mois de mars 1662, l'abbé Laudati de Caraffa demanda et obtint de Louis XIV le privilège d'établir des porte-falots à ses risques et périls : leurs falots devaient être de bonne cire prise chez les grands marchands ciriers de Paris, marqués aux armes de la ville et de 4 à la livre ; chaque bougie était divisée en 5 portions qui se payaient 5 sols l'une ; on pouvait encore les prendre au quart d'heure moyennant 3 sols : à cet effet, pour mesurer exactement le temps écoulé, chaque porteur avait sur lui un sablier d'un quart d'heure ; le privilège accordé pour 20 ans fut renouvelé.

Enfin nous arrivons au premier lieutenant de police de la Reynie et à sa fameuse ordonnance du 2 septembre 1667 : à dater de ce jour, des lanternes furent placées aux extrémités et au milieu de chaque rue, à charge pour les bourgeois d'icelles de les allumer et de les éteindre, ce qui ne leur plaisait guère. L'essai fut trouvé si satisfaisant qu'en juin 1697, une ordonnance étendit ce mode d'éclairage à toutes les villes du royaume, et en 1698, nous voyons en effet (pour n'en citer qu'un exemple) que « le consulat de Lyon fixa la dépense pour l'éclairage de la ville, au moyen de lanternes, à la somme de 14.888 livres » ; en 1768 seulement, on les remplaça par des réverbères (Lyonnaisiana). A cette époque, l'éclairage de Paris passait aux yeux des étrangers pour merveilleux ; il revenait d'ailleurs, nous dit Germain Brice, à 1.000 livres par an, (Aujourd'hui plus de 5 millions sont affectés au même entretien.) Le 9 juillet 1758, par ordonnance du roi, les bourgeois sont déchargés du soin des lanternes, et les dépenses de ce service comme de celui du nettoyage des rues passe à la charge de l'État. Le dernier perfectionnement de l'éclairage devait consister dans l'emploi des réverbères de Bourgeois de Châteaublanc. Sartine, lieutenant de police avait mis au concours en 1764 le meilleur moyen d'éclairer une grande ville ; parmi les concurrents figuraient le chimiste Lavoisier et Châteaublanc : ce fut ce dernier qui remporta le prix de 2.000 livres qu'il partagea d'ailleurs généreusement avec l'abbé de Pregney, lequel l'avait aidé de ses conseils. Là d'ailleurs se borne tout son bénéfice, car le 1er août 1769, ce fut Tourtille-Segrain et non lui qui obtint pour 20 ans l'adjudication des réverbères de la ville de Paris et d'un grand nombre de provinces.

Néanmoins l'éclairage n'était pas encore jugé suffisant puisque l'entreprise des porte-falots subsistait toujours, comme je lis dans l'Almanach du voyageur à Paris pour l'année 1783 (Hardouin libraire à Paris) : il y est dit entre autres choses qu'ils devront rapporter aux officiers de la Sûreté dans les 24 heures les objets qu'ils auront trouvés sur la voie publique ; qu'ils devront porter sur leur falot un numéro pour les faire reconnaître et enfin avoir toujours sur eux la commission qui leur donne le droit de porter falot. Cette même année également, l'Almanach cite M. Le Noir « le lieutenant de police actuel » qui vient de faire mettre des reverbères sur les boulevards et « même » sur la route de Paris à Versailles !

Finissons par quelques chiffres : en 1771 les 980 rues de Paris étaient éclairées par 6000 lanternes publiques dont l'entretien revenait à 135,000 livres ; en 1774, sous Le Noir, il y en avait 8,000 ; en 1780, nous trouvons 1200 réverbères devant éclairer toute l'année, sauf les nuits de pleine lune; en 1796, d'après les rapports de police de la Seine, il y a 4,112 lanternes dont chaque bec revient à 6 deniers par heure ; en 1821, d'après B. de Châteauneuf (Recherches sur les consommations, p. 112), Paris consomme 6.950.000 livres d'huile à brûler, dont 600,000 pour l'éclairage de 11,000 becs ; en 1820, nous trouvons 5,000 lampes, 110.000 becs et 142 allumeurs ; en 1835, 12,900 becs dont la moitié sont permanents et dont l'autre est formée de becs qui ne sont pas allumés les jours de lune.

Mais depuis 1817, une autre lumière commence à briller : c'est le gaz ; à cette date il éclairait le Passage des Panoramas ; en 1829, on comptait déjà 119 de ces nouveaux becs, le premier placé sur une voie publique ayant été établis rue de la Paix, dans la nuit du 11 décembre de cette

même année. Enfin au premier janvier 1889, Paris comptait sur la voie publique 60,454 becs dont l'entretien brut revenait à 5,359,053 fr. Nous sommes loin, on le voit, de l'unique chandelle de la place du Châtelet en 1318 !

Parmi les autres villes d'Europe, Londres serait probablement la seule en état de disputer à Paris la Ire place. En effet, une ordonnance de 1414 enjoignit à chaque habitant de la ville de suspendre une lanterne à sa fenêtre, mais tous n'obéirent pas, tant s'en faut ; (E. Soulanges). En 1690, les juges de paix fixèrent les distances des fanaux entre eux ; en 1716 nouvelle ordonnance en vertu de laquelle toute maison devra être éclairée de 6 heures à 11 h. du soir chaque mois de l'année de la deuxième nuit après la première lune jusqu'à la fin du Ier quartier. Enfin en 1743, un bill du Parlement ordonne l'éclairage général de Londres et de Westminster. Inutile de rappeler ici que c'est l'Angleterre qui la première adopta l'éclairage au gaz en 1813.

On excusera, je l'espère, l'aridité de cette nomenclature, mais j'aurais craint d'y joindre les détails propres à la rendre moins ardue, peut-être déjà abusé de la place réservée à chacun de nous dans notre journal.

Vicomte G. DE LEUSSE.

—

Ce fut en 1667 que le lieutenant de police La Reynie fit établir, à Paris, un service d'éclairage au moyen de lanternes. En 1769, Sartine, un de ses successeurs, remplaça la chandelle par une lampe avec un réflecteur : ce fut le réverbère à poulie.

Le gaz n'a été appliqué, en France, qu'en 1818.

CHARLEG.

—

— Les peuples anciens, dit M. Maigne, n'ont véritablement connu que l'éclairage privé ; c'est aux modernes qu'appartient exclusiment l'éclairage public. Encore ce dernier ne remonte-t-il pas au delà de deux siècles. En ce qui concerne la France, Henri II eut l'idée en 1548, d'établir un service de lanternes, à entretenir par le Trésor, mais cela n'eut pas de suites. D'autres projets, conçus, en 1558 et 1559, par la Chambre des comptes et le Parlement ; en 1662, par l'abbé Laudati de Caraffa, ne furent pas plus heureux. Paris ne posséda un éclairage régulier qu'en 1667, grâce au lieutenant général de la police, G. de la Reynie.

La ville eut alors des lanternes dites à cul-de-lampe, de l'invention d'un nommé Hérault, chacun ayant une chandelle. Cinq ans après, un édit de Louis XIV étendit la mesure à tout le royaume, mais ne fut exécuté qu'avec une extrême lenteur. En 1769, furent adoptés les reverbères ou lanternes à réflecteurs, amélioration due au vitrier Goujon, et l'usage de ces luminaires était devenu général quand l'éclairage au gaz (Angleterre, 1805 ; France 1818) les fit supprimer.

T. PAVOT.

—

Jouer aux bauches (XXXVI, 435). Provençal : *joug ai bocbo*, jouer aux boules.

HOPE.

—

Pavage des rues (XXXVI, 435, 820). — Tous les auteurs s'accordent à regarder les Carthaginois comme ayant les premiers, commencé à paver leurs rues. En seconde ligne, viennent les Romains, qui empruntèrent cette coutume aux Carthaginois qu'ils venaient de vaincre. Leur première route fut pavée sous le consulat d'Appius-Claudius, 188 ans environ *ab Urbe condita* ; or il n'est pas téméraire de conjecturer qu'à cette époque, si les Romains pavaient leurs routes, a fortiori ils devaient paver leur ville, la ville par excellence. Je sais bien que souvent les auteurs latins s'élèvent en nombreuses plaintes sur la malpropreté des rues remplies de boue, mais ne faut-il pas simplement attribuer cet état de chose au mauvais entretien des chaussées ?... Quant aux rues d'Athènes et de Thèbes, nous savons seulement que des officiers de ville étaient chargés de les maintenir en bon état. Faut-il en conclure qu'elles étaient pavées, se demande Beckman ?... Si d'Athènes nous revenons en Italie, nous voyons que l'on a découvert, lors des fouilles récentes à Pompéï et à Herculanum, des pavés et même des trottoirs, ce qui nous reporte déjà à 14 siècles en arrière, puisque l'ensevelissement de ces villes est de 471.

Pour les villes modernes, le plus ancien pavage connu est celui de Cordova (Cordoue) en Espagne. Ce travail date du milieu du XIe siècle et fut exécuté sous la domination des Maures, d'après les ordres du Calife Abd-ul-Rhaman II. — La seconde

ville pavée serait Paris : Philippe Auguste (1180-1223), frappé de l'odeur nauséabonde répandue par les carrosses qui passaient sous sa fenêtre au milieu de cloaques de boue, fit commencer le pavement de la ville ; pour cela il s'adressa au prévot et bourgeois de la ville, qui, dit-on, payèrent tous les frais. C'est à ce propos, nous dit Rigord, le naïf historien de Philippe-Auguste, que la ville changea son nom de Lutetia ou ville de boue en celui de Paris. Quoi qu'il en soit de cette assertion, ces travaux ne s'étendirent pas à toute la ville et ne furent vraiment terminés qu'à la fin du règne de Louis XIV.

Franchissons maintenant le détroit et arrivons à Londres. J. Howels nous dit formellement que cette ville n'était pas pavée au XIe siècle. Comme preuve, il raconte la violente tempête qui en 1090 arracha au toit de l'église St-Marry 4 énormes poutres. « Celles-ci, bien que mesurant 26 pieds, s'enfoncèrent dans la boue à une profondeur telle que l'on n'en voyait plus que 5 pieds au dessus du sol ». (Cité par Beckman) La première ordonnance relative à la question qui nous occupe, en Angleterre, est de Edouard III (1327-1377). Néanmoins si en 1417 la grande rue d'Holborn est mentionnée comme pavée, ce travail n'était pas terminé sous Henri VIII (1509-1547).

Berlin ne fut pavé qu'au XVIIe siècle.

A Varsovie, plusieurs rues et le grand pont sur la Vistule ont été pavés en grosses et larges plaques de fonte semblables à des moules à gauffres dont les alvéoles ou losanges seraient très espacés : on remplit ensuite ces losanges de terre battue.

Quant à l'asphalte et au bitume il n'y a guère qu'une soixantaine d'années que l'on en fait usage, en Angleterre d'abord, puis en France (dans ce dernier pays depuis 1830). (Noël et Carpentier).

VICOMTE G. DE LEUSSE.

—

Famille Aleman (XXXVI, 476). — La famille Aleman, à laquelle appartenait Justine Aleman, femme du brave Montbrun, est une des plus illustres du Dauphiné. Elle était tellement nombreuse et tellement unie au moyen âge que ses divers membres avaient coutume de se réunir une fois par an au chateau d'Uriage pour conférer ensemble sur leurs intérêts et se prêter un mutuel appui. De là le proverbe : « Gare à la queue des Allemans ».

Le marquis de Rivoire de la Batie a dû certainement lui consacrer un long article dans son *Armorial du Dauphiné* que je n'ai pas en ce moment sous la main.

J'ai été au lycée de Grenoble avec son dernier représentant, qui, tout à fait sans fortune, s'engagea à 18 ans dans un régiment d'infanterie en garnison en Afrique et ne tarda pas à trouver la mort dans une expédition.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Je copie ce qui suit dans le *Dictionnaire historique de la France,* de Ludovie Lalanne.

Aleman ou Alleman. Illustre maison du Dauphiné d'où sont sortis les seigneurs d'Uriage, de Vaubonnais, de Pasquiers, de la Levretière, de Champs, de Léchillenne, de Monsfrin, de Laval, de Sainte Jalle, de Revel, de Lentiol, de Rochechinard, de la Grange, de Demtesseur, de Montmartin, de Champier, de Vaude, de Chaste, de Puvelin et d'Allières.

Les armes : de gueules, semé de fleurs de lis d'or, traversé d'une bande d'argent.

A cette maison appartenait Louis Aleman, évêque de Montpellier (1418) archevêque d'Arles (1423), cardinal (1426) né au château d'Arlaut (Ain) en 1390, mort à Salon en 1450. Il fut avec le cardinal Julien le président du concile de Bâle (1431) et y joua le principal rôle par la fermeté avec laquelle il soutint la prééminence des conciles sur le pape. Il fit déposer Eugène IV, et nommer à sa place, (1440) Félix V, (Amédée VIII, duc de Savoie), Eugène le déclara déchu de ses dignités ecclésiastiques, mais il fut rétabli par Nicolas V. Sa vie a été écrite par Mamès 1771, in-8.

Le dictionnaire de la noblesse, de la Chenaye, tome 1er, page 183, donne la généalogie à peu près complète de cette famille jusqu'en 1765.

Il n'y est nullement parlé de Justine Aleman. UN JEUNE CHERCHEUR.

—

La famille Aleman ou mieux Alleman est une des plus anciennes familles du Dauphiné. Elle était originaire d'Uriage et Guy-Allard en a donné une généalogie remontant à l'an 1.000, Divisée en un très grand nombre de branches, cette famille convint dans une assemblée tenue en 1455 d'adopter les armes de la branche de Vaubonnais. Ces armes sont les suivantes :

De gueules semé de fleurs de lys d'or, traversé d'une bande d'argent.

Je pense que c'est bien de cette famille Aleman qu'il s'agit, ici, mais ne puis l'assurer, n'ayant pas sous les yeux la généalogie complète, ce qui me permettrait de retrouver l'alliance avec les Puy-Montbrun; pourtant j'ai tout lieu de supposer.

VICOMTE G. DE LEUSSE.

—

La famille Alleman est originaire du haut Dauphiné, la division en un grand nombre de branches donne lieu à la diversité des armoiries, mais par un concordat qu'elles firent en 1455, elle s'obligèrent de porter à l'avenir celles de la branche de Vaubonnais : de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent, brochante. Je ne vois nulle part que du Puy-Montbrun ait épousé d'autre femme que Justine Alleman, fille de François Alleman de Champs et de Justine de Tournon, qui l'était de Just de Tournon, frère du cardinal François de Tournon.

C'est le 4 juin 1595, que Louis François Adhémar de Grignan épousa Jeanne d'Ancezune. A. C.

—

Sur l'élection d'Edmond About à l'Académie Française (XXXVI, 478). — Avant About, il était arrivé à Colardeau et à Vatout de ne pas survivre assez à leur élection pour prononcer leur discours de réception. Je doute un peu que Devaines, nommé le 28 janvier 1803 lors de l'organisation de l'Institut, et décédé le 16 mars suivant, ait eu dans ce court intervalle le temps d'une réception solennelle. Saint-Ange, le traducteur d'Ovide, ne fut que quatre ou cinq mois académicien en 1810; mais lui, il témoigna la plus grande impatience d'être reçu. Quand il prononça son discours le 10 septembre, il donna à l'assistance l'impression d'un mourant. L'auditoire fut saisi d'une vive émotion quand il prononça ou plutôt murmura cette phrase : « Je fais violence en ce moment aux souffrances continuelles et intolérables qui m'avertissent que l'ombre de l'académicien que je remplace attend la mienne. » Il mourut, en effet, moins d'un mois après, le 8 octobre.

G. I.

—

Colardeau et Vatout moururent aussi avant d'avoir prononcé le discours traditionnel. M. Emile Olivier, lui, n'a jamais été reçu ; il s'est refusé aux corrections que lui demandait la commission chargée d'examiner son discours.

RIP-RAP.

—

La capitulation de Metz (XXXVI, 479, 823).—J'ai été assigné comme témoin au procès Bazaine et j'ai répondu à plusieurs questions qui m'ont été posées par le président du Conseil de guerre. Je ne me rappelle plus si on m'a interrogé au sujet de l'armistice de Borny, mais c'est bien moi qui, faisant alors parti de l'état-major du Gouverneur de Metz, ai reçu, le 15 août, M. de Neukirchen, officier au 8e régiment de hussards prussiens, envoyé comme parlementaire à cet effet.

Le général Coffinières est mort depuis plusieurs années.

J'ai conservé un carnet de poche ou j'inscrivais journellement ce qui se passait sous mes yeux. J'étais bien placé pour voir ; car outre mon service périodique qui consistait à passer, tous les trois jours, 24 heures dans le salon d'attente du gouverneur pour y recevoir toutes les visites et régler directement les affaires qui ne paraissaient pas nécessiter son intervention, j'étais chargé de rédiger le journal des opérations du Génie de l'armée du Rhin, ce qui s'est réduit à fort peu de chose, mais m'avait accrédité auprès de tous les états majors. Enfin j'avais pour mission de lire, en épreuves, les journaux de la ville pour signaler les articles qui auraient pu présenter quelque inconvénient au point de vue de la direction de l'esprit public ; j'ai encore presque toutes ces épreuves.

Je me suis fait, jusqu'à présent, un scrupule de publier ces documents qui n'apprendraient rien de nouveau sur les grandes lignes du drame et montreraient seulement les petits côtés du caractère de quelques-uns de ceux qui y jouèrent un rôle. ALBERT DE ROCHAS.

—

La chanson du mirliton (XXXVI, 476). — La *chanson du mirliton* ou mieux les *mirlitons* étaient une série de couplets facétieux qu'il est facile de retrouver dans tous les recueils de poésie du XVIIIe siècle. PAUL EDMOND.

—

Un peuple n'a que le gouvernement qu'il mérite (XXXVI, 435, 819). — Cette maxime peut être profondément juste ; on demande l'auteur, mais c'est tout le monde.

J'ai pris par hasard un livre qui a pour titre : *Notions claires sur les gouvernements* (par Mercier) Paris, 1792, 2 vol. in-12, et j'en extrais les passages suivants :

Vol. 1er, page 113 : Quand la monarchie devient tyrannie, c'est que le peuple est fait pour l'esclavage ; c'est qu'il a mérité de perdre ses droits par l'oubli du courage, ou le dédain des lumières.

Vol. 1er, page 130 ; Quand le philosophe lit les atrocités de Claude, de Néron, de Tibère, de Caligula, le philosophe dit : Puisqu'on souffroit de tels monstres, l'Empire méritoit ses malheurs.

Vol. 2e, page 178 : Les Romains, semblables à leurs gladiateurs, s'égorgèrent entr'eux, et le despotisme des empereurs romains vint punir le peuple qui ne méritoit plus d'être libre, etc., etc.

A. DIEUAIDE.

—

Le mot est de Mirabeau et se trouve dans l'un des discours que le grand orateur a prononcés à la Constituante de 1789. On l'en a détaché, cité, colporté et, à la longue, il est devenu une sorte d'aphorisme.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Les amours du « tétreau » ou sourdeau » (XXXVI, 435). — Le vrai nom de l'oiseau est tétras. On l'appelle improprement coq de bruyère, et il y en a deux en Europe, qui ne diffèrent que par la taille. Le plus grand ne pèse pas plus de 6 kilogrammes, et est à peu près de la grosseur d'un dindon. Pendant deux mois (mars et avril), le mâle est affecté d'une érotomanie suraiguë, dont toutes les phases sont minutieusement décrites par Toussenel (*Ornithologie passionnelle*, 1re partie, p. 539 et suivantes). En cela, certes, le tétras est fort curieux, mais, pour féconder ses poules, il n'a point de procédé spécial, il se comporte avec elles comme un simple coq de basse-cour.

T. PAVOT.

—

— L'oiseau en question est le tétras ou le grand coq de bruyère *(tetrao urogallus)*. La fécondation se fait dans cette espèce, par copulation ou accouplement direct, comme chez tous les oiseaux, mais cela n'empêche pas que le mâle, au moment du rut, *femina deficiente aut cunctante*, ne puisse répandre sur le sol une sorte de bave : Onan, fils de Juda, en faisait autant dans les mêmes circonstances, comme la Bible nous l'enseigne. IATROS.

Gall amant de la reine (XXXVI, 473). — Le distique cité rentre dans la catégorie de ce qu'on appelle : VERS HOLORIMES, et fut composé, dit-on, par Marc Monnier. Mais, pour le comprendre, il faut y joindre ce préambule :

« On suppose qu'une reine, habitant Nîmes, a pour amant un nommé Gall. Il lui vient un caprice,

La Reine dit à Gall : Voyons si tu pourras
Me faire traverser la ville entre tes bras ».

Alors,

Gall, amant de la Reine, alla — tour magnanime ! —
Galamment de l'Arêne à la tour Magne (à Nîme).

T. PAVOT.

—

Les deux vers cités sont à *rime totale*.

Ils constituent la deuxième moitié d'un quatrain que voici complet :

La Reine dit à Gall : « O moine gros et gras,
Pourrais-tu me porter bien longtemps dans tes bras ? »
Gall, amant de la Reine, alla tour magnanime,
Galamment de l'Arêne à la Tour Magne, à Nîme.

Le *Figaro* a cité, il y a quelques années, deux autres exemples de vers à rime totale.

Je crois me rappeler que l'ami Alphonse Allais a commis, lui aussi, quelques tours de force de ce genre. JULES PERROUX.

—

Triel (XXXVI, 474). — M. Eugène Lefèvre-Pontalis a publié à Versailles, en 1886, chez l'éditeur Cerf, une brochure intitulée : *Monographie des églises de Juziers, Meulan et Triel*. D'un autre côté, M. l'abbé Marsaux, curé de Chambly, a fait paraître dans les *Mémoires de la Société historique de Pontoise*, 1892, t. XIV, une description complète des vitraux de l'église de Triel, sous le titre : *Etude sur les vitraux de Triel*, dont il a été fait un tirage à part. PAUL PINSON.

—

M. Lefèvre-Pontalis a fait éditer en 1886, chez Cerf, imprimeur à Versailles, une monographie des églises de Juzier, Meulan et Triel, dans laquelle M. Léo Claretie trouvera les renseignements qu'il demande. A. C.

—

J'ai sans succès cherché à me procurer, auprès d'un ancien habitant de Triel, les renseignements demandés sur l'église et les vitraux de cette ville. La personne interrogée m'a dit que le maire et le curé de Triel sont à même de les procurer.

CAPITAINE PAIMBEAU DU PANIE.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'œuvre du monument de la Tour d'Auvergne. — Mme Juliette Adam, toujours prête pour les patriotiques besognes, prend le titre de *Dame patronesse* de l'œuvre du monument de la Tour d'Auvergne, dans les comités de laquelle on relève les noms de MM : Méline, président du Conseil des ministres ; le général Billot, ministre de la Guerre ; Hanotaux, de l'Académie française, ministre des Affaires étrangères ; Puvis de Chavannes ; Detaille, Raoul Larche ; Pierre Baudin, ancien président du Conseil municipal de Paris ; Jules Claretie, François Coppée, de Mun, de l'Académie française ; les généraux Tricoche, Vittot, Grivet, Alessandri ; de nombreux sénateurs et députés ; le prince Roland Bonaparte ; le capitaine de vaisseau Sibour, les colonels Thomas et Robert ; H. Lavauzelle, directeur de la *France militaire* ; le Beschu de la Bastays, directeur du *Progrès militaire* ; Massard, président du Syndicat de la Presse militaire ; G. d'Esparbès ; René Daxor, G. Goëtschy ; le capitaine Binger ; le colonel Lambert, président du Comité d'initiative ; le commandant Samion, les capitaines Paimblant du Rouil, de Colomb, Simond, Pineau, Marin, Patté ; Putois, trésorier ; Maugée, avocat-conseil, le vicomte J. d'Apchier, de la maison de La Tour d'Auvergne, etc.

—

Une intéressante découverte archéologique. — M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 17 décembre, dernier au nom de M. Paul Dissard, conservateur au musée de Lyon, une note concernant une importante découverte archéologique faite récemment sur le territoire de la commune de Coligny, arrondissement de Bourg (Ain), à peu de distance de la voie romaine de Lyon à Strasbourg.

Il s'agit des débris d'une magnifique statue de bronze remontant à l'époque gallo-romaine trouvés à 30 centimètres dans le sol par un cultivateur du hameau de Charmaux.

Cette statue, grande comme nature, est très probablement l'image d'Apollon. La tête est d'un très beau style. Les yeux, aujourd'hui vides, devaient jadis être figurés par des matières précieuses.

En même temps que la statue on retrouvait les fragments de deux grandes tables de bronze au nombre de près de cent cinquante et dont cent vingt sont couvertes d'une inscription gauloise.

Les études faites par M. Dissard semblent indiquer qu'on se trouve en présence d'un calendrier dont les divisions sont faites par demi-mois lunaires de quatorze à quinze jours.

Devant chaque chiffre indiquant la date, est placé un trou destiné à recevoir une cheville ; en regard de ce trou on trouve des indications désignant sans doute les jours fastes ou néfastes, les fêtes, les jeux, les marchés, etc.

La conservation de ces précieux textes a été assurée par l'acquisition qui en a été faite par la mairie de Lyon.

—

Une muette réponse d'un prélat normand. — Dans les années qui suivirent l'époque de l' « Année terrible », j'allais, chaque été, passer toute la belle saison en Normandie, chez de proches parents à moi, aujourd'hui décédés, à Villers-sur-Mer et à Arromanches-les-Bains, près de Bayeux.

Pendant un de mes séjours au Chalet des Tuiles, au dit Arromanches, la petite ville de Bayeux fut le théâtre d'une assez scandaleuse aventure qui souleva, dans le pays normand, contre son auteur, une générale indignation.

Si la mort récente de Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches, dans ce temps-là simple curé de la cathédrale de Bayeux, me remet dans l'esprit cette histoire, déjà vieille mais d'une absolue authenticité, rassurez-vous : elle est demeurée tout à l'honneur de la mémoire de ce digne prélat.

La voici, d'ailleurs, dans sa native brutalité. — Bien qu'elle soit, jusqu'ici, restée *inédite*, tous les Bayeusains vous mettront, si vous le désirez, les noms vrais, sur la figure de ses personnages :

Un gros négociant de l'une des principales rues marchandes de la ville, plus mauvais drôle encore que libre-penseur, sentant sa fin prochaine et voulant, avant de mourir, comme dernière lubie d'un exalté, jouer quelque méchant tour à son curé, bien que celui-ci, très considéré, fût très aimé, le fit appeler à son chevet.

L'abbé Germain (notre futur évêque, précisément), sur sa demande, vint, en

personne, lui apporter la bonne parole.

Le néophyte, par une indigne hypocrisie, l'écouta avec autant d'onction que de recueillement. — Le bon prêtre revint le lendemain, puis les jours suivants, entendit la confession de « son malade » et, le voyant si bien disposé, lui proposa la communion. L'autre accepta cette offre avec une vive expression de joie et de reconnaissance.

Le lendemain, quand le moment de communier fut venu, le malade, soutenu sur son lit, d'un côté par les siens, de l'autre par le vicaire, assistant de son doyen, reçut fort dévotement la sainte hostie. Mais, à peine celle-ci fut-elle dans sa bouche, que, tout d'un coup, le faux dévot, ce triste sire, changeant brusquement de ton comme de figure, et se retournant en ricanant du côté de son confesseur, la lui cracha, presque en plein visage, en proférant contre lui des grossièretés sans nom.

L'abbé Germain qui, alors, était un grand bel homme à l'œil noir pénétrant, surpris tout d'abord d'une semblable algarade, se contenta, en vrai chrétien, de regarder paisiblement, cet énergumène, puis, s'agenouillant doucement, il se baissa, de tout le haut du corps, jusque sur le carreau, et là, ramassant de ses lèvres, dans la poussière et dans les crachats de ce moribond que la mort attendait, l'hostie ainsi souillée, il l'avala. Puis ensuite, après s'être relevé, sans ajouter un mot ni exprimer, même du regard, une plainte quelconque envers qui que ce fût, suivi de son vicaire aussi calme que lui, il se retira, lentement et dignement, comme il était venu.

En est-il beaucoup, parmi nous autres, mécréants de l'*Intermédiaire*, qui, dans une pareille circonstance, se fussent jamais sentis capables d'une aussi complète et si courageuse abnégation de soi?

ULRIC R.-D.

—

BIBLIOGRAPHIE

Les Civilisations Tunisiennes. (*Musulmans — Israélites — Européens*), étude de psychologie sociale par PAUL LAPIE, agrégé de philosophie, ancien professeur au lycée de Tunis. (1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 3 fr. 50. — Félix Alcan éditeur).

L'auteur a étudié les civilisations tunisiennes, leurs contrastes et leurs rapprochements; il explique pourquoi les trois sociétés ont pu vivre côte à côte dans le passé et examine dans quelles conditions elles pourront continuer à vivre côte à côte dans l'avenir.

Il montrè comment ces trois sociétés se complètent mutuellement : l'une conservant le dépôt des richesses naturelles, la seconde produisant les richesses artificielles et la troisième les faisant circuler. Peu commerçants, les Arabes avaient besoin du commerce israélite; nullement agriculteurs, les Israélites avaient besoin du blé musulman. L'arrivée des Européens a suggéré aux uns et aux autres le désir de s'assimiler notre civilisation. Les Israélites ont commencé et les Arabes suivent le courant, quoique leur assimilation soit moins rapide et moins universelle que celle des Israélites. Mais si les coutumes tendent à être abandonnées, les croyances résistent victorieusement.

M. Lapie tire de cette étude la conclusion suivante : les trois peuples tunisiens peuvent remplacer leurs compromis par une alliance durable et, sans perdre leurs qualités distinctives, ils pourront, en élargissant leur esprit, s'associer pour la prospérité du pays.

—

Etudes linguistiques sur la Basse-Auvergne. — Phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme), par ALBERT DAUZAT, licencié ès lettres; préface de M. ANTOINE THOMAS, chargé du cours de philologie romane à l'Université de Paris. (1 vol. in 8°, fascicule 4 de la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, 6 fr. — Félix Alcan éditeur.)

Cette phonétique historique du patois de Vinzelles repose, autant que possible, sur l'étude des mots dont l'étymologie ne soulève aucune difficulté. L'Auvergne n'avait jusqu'à présent pas fait l'objet d'une étude de ce genre, et la monographie de M. Dauzat montre aux philologues disposés à explorer les patois de cette province, une riche mine à exploiter ; en outre, nous signalerons un appendice terminant le volume comprenant un recueil de textes patois : chansons, bourrées, prières et dialogues, curieuse révélation de tradition orale, recueillie par l'auteur parmi les habitants de Vinzelles.

Administration et Gérance :
Mme LA GÉNÉRALE JUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Janvier 1898.*

XXXVIIe Volume — N° 786

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2e Année N° 38

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — Administration 38, Av. de Wagram

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et LITTÉRAIRE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Sur l'origine du mot houille. — Nos plus récents recueils lexicographiques déclarent que l'origine du mot *houille* est inconnue. Cette déclaration ne doit-elle pas rendre plus que douteuse l'assertion d'un journal belge annonçant que le forgeron qui, le premier, utilisa le charbon de terre, se nommait *Hullioz*, d'où le nom de *houille* donné par à peu près au charbon ? Ce qui achève de discréditer l'assertion du journaliste étranger, c'est la très invraisemblable précision des détails snivants : ledit forgeron serait un habitant de la rue de Choque, à Liège, et aurait découvert le précieux combustible en l'année 1197 (pourquoi pas l'indication du mois, du jour et de l'heure ?) A mes yeux, l'article écrit en l'honneur du prétendu 700e anniversaire de la découverte de la houille est un des plus formidables *canards* qui aient jamais pris leur essor sur le bord de l'Escault. PH.

—

Gœthe et la lumière. — Je lis dans un recueil périodique très estimé (livraison du 15 octobre 1897), que « Gœthe agonisant s'écriait avec angoisse : *de la lumière !* » N'a-t-on pas poétisé la dernière parole de l'auteur de *Faust?* J'ai entendu raconter que Gœthe avait simplement demandé une prosaïque chandelle. Qu'en pensent, les biographes et critiques allemands qui ont le mieux raconté et discuté l'histoire des derniers moments de leur illustre compatriote ? P.H.

—

Journal d'Alexandre VI (Borgia).— « Croiriez-vous que je quitte Montpellier avec le chagrin de n'avoir pu tirer les lettres de Mme de Sévigné des mains de deux bégueulles qui m'avaient promis de m'en laisser prendre des copies ? Après m'avoir longtemps amusé de belles paroles, elles m'ont enfin manqué tout net, je les ai envoyées *où je crois qu'elles iront fort bien sans moi*. Vous connaissez sans doute ce style d'un des bons amis de Mme de Sévigné. Pour m'en consoler, j'emporte quelques livres assez rares que j'y ai trouvés ; de plus, deux manuscrits curieux : l'un est des anciennes coustumes de Montpellier, escrites en la langue originale qui est la catalane du temps de saint Louis : l'autre une copie que j'ay fait faire du fameux journal d'Alexandre VI, fait par Burcard de Strasbourg, son camérier, etc. »(11 septembre 1733).

Cette lettre est du président Bouhier qui, venu à Montpellier en 1733 pour la santé de sa femme, écrivait à son ami Marais. L'auteur (anonyme) des notes de la réimpression de l'ouvrage de Pierre Serres, *l'Histoire de la Cour des Aydes de Montpellier* (ibi, Fel-Seguin, 1878), dit que le mss. des « Coustumes de Montpellier » est à la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de cette ville et que les « deux bégueules » pourraient être les deux filles de Jean-Paul de Girard, seigneur de Colondres et d'Anne de Moulceau. conseiller à la Cour des Aydes. (loc. cit. p. 81).

Mais qu'est devenu le journal du Borgia, écrit par son camérier Burcard ? « Récompense honnête à qui le retrouvera ».

Cz.

—

Pseudonymes. — J'ai relevé, dans un journal de Paris (*Le Figaro* du 6 ou du 8 novembre je crois) une liste trop courte des « vrais noms de quelques particuliers. »

Ce travail recent, fait suite à un livre connu et apprécié, mais incomplet, paru il y a quelques vingt ans le *Dictionnaire des Pseudonymes* par E. de Manne.

Je voudrais savoir quel est le vrai nom de l'écrivain occultiste qui signe : *Papus*, et dit dans une note de son très intéressant ouvrage : *Le Diable et l'occultisme*, Paris (chez Chamuel 1896, in-12.) : Que ce nom signifie en grec *démon*, ou plutôt médecin de l'âme, le premier mot étant accepté de nos jours en mauvaise part.

Or dans la petite ville des Basses-Cévennes, que j'habite chaque année, le nom de Papus est réellement un nom patronymique.

Il est vrai qu'il est porté par des protestants, enclins, comme on sait, à prendre des noms bibliques, hébraïques, voire même grecs. Le fait est que je connais ici un Papus (Louis), marchand drapier retiré, de nos jours, et, qu'un Papus est mêlé à une tragique aventure, l'assassinat d'un persécuteur des protestants, Louis de Bagars, exécuté en représailles de son apostasie à deux portées de fusil du lieu où j'écris ces lignes, en 1691. (Voir *Bull de l'Hist. du Prot. franc.* Paris, Fischbacher, n° d'octobre 1897). « Papus », occultiste et savant lettré, ne serait-il pas le Dr Paul Gibier, du Havre, fort connu par ses publications traitant du Spiritisme et des manifestations odiques ?

Enfin, ne pourrait-on pas ouvrir dans un coin de ce journal, un « coin des pseudonymes » (révélés) ? — Ce ne serait pas le nom fréquenté des coins où s'assemblent, poussés par les orages de la vie, les écorces brisées et les feuilles d'antan?

Cz.

—

Collection d'estampes et de portraits formée par M. Févret de Fontette. — M. Févret de Fontette (1710-1772), conseiller au parlement de Dijon, associé libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui publia la deuxième édition de la *Bibliothèque historique de la France* par le P. Jacques Lelong, avait réuni une belle collection d'estampes et de portraits. Le tome IV (p. 134 et s.) de l'ouvrage précité reproduit la liste alphabétique de ces portraits de Français et Françaises illustres, contenus dans les recueils de M. de Fontette, et achetés en 1770 par le cabinet du roi (*Eloge* de M. de Fontette). On dit couramment que cette collection appartient à la Bibliothèque Nationale.

Or, le cabinet des Estampes ne l'a jamais eue en sa possession.

Sait-on ce qu'elle est devenue ?

Merci d'avance aux confrères obligeants.

J. D.

—

Lucile de Chateaubriand. — Un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous indiquer s'il existe un portrait de Lucile de Chateaubriand, la sœur du grand écrivain ? Où est ce portrait ?

HIPPOLYTE BUFFENOIR.

—

Le peintre Van Beecq. — Jean Charles Dominique Van Beecq, né à Amsterdam vers 1640, bon peintre de marine, dont le musée du Louvre ne possède aucun ouvrage, fit cependant pour Louis XIV un assez grand nombre de tableau. Le roi mit au château de Marly quatre grands tableaux de cet artiste représentant la Prise de la ville d'Agosta par M. de Vivonne en 1675, le Combat du 22 avril 1676, la Canonnade de Scio, et le Bombardement d'Alger. Que sont devenus ces ouvrages fort estimés, au commencement du XVIII° siècle? Fouard (Moïse Jean-Baptiste) fut le graveur ordinaire des œuvres de Van Beecq. Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale possède de bonnes épreuves du combat d'Agosta (1675) ainsi que d'un autre tableau représentant le Bombardement de Gênes. Cette dernière œuvre de notre peintre était de grande dimension.

E. M.

—

Les planches sur papier teinté des « Catacombes », de M. Héricart de Thury. — Dans un exemplaire, actuellement en ma possession, de la *Description des Catacombes de Paris*, par L. Héricart de Thury, Paris, Bossange, 1815, un vol. in-8° de XXXVI, 382 pages et huit planches gravées, imprimées hors-texte, orné, sur son faux-titre, d'une dédicace autographe de l'auteur « *A Monsieur le Chevalier Verneur, chef de Division au Département de la Seine, etc.* », je fais cette remarque, pour les planches, que — dans ce volume édité en papier vergé blanc, — à l'exception des Planches III et VIII, imprimées, elles, sur papier blanc, et qui ne sont que des Plans sur terre, dessinés au trait, avec le tracé des parcours colorié à la main, les six autres Planches, gravées par N.-L. Rousseau, et représentant des vues souterraines des Catacombes, se trouvent être, toutes les six, en épreuves uniforme-

ment tirées sur un papier vélin, fort et collé, de couleur *brun-clair*, — teinte qui a donné aux divers sites, ainsi reproduits, de ces galeries, plus de vraisemblance, y ayant ajouté encore cet effet de coloration particulier de clair-obscur que projette autour d'elle une lumière promenée dans un lieu sombre, ce qui, tout justement, leur est propre.

Ces mêmes six planches, dans tous les exemplaires de l'édition précitée, ont-elles été toutes également tirées, ainsi que le furent les miennes, sur un *papier vélin, fort, de couleur brun-clair*, ou bien cette couleur teintée des susdites planches, n'existe-t elle, en réalité, que dans les seuls exemplaires que s'était réservés l'auteur ?

ULR. R. D.

—

« La bonne femme », du Paul et Virginie, de Curmer. — Tous les amateurs de beaux livres connaissent le *Paul et Virginie*, illustré, publié en 1838, par l'éditeur-artiste Léon Curmer, et tous les bibliophiles, un peu érudits, savent que, dans quelques exemplaires seulement de cette belle et riche édition, se trouve imprimée dans le texte, comme fin de chapitre, et placée au milieu de la page 418, juste au dessous de ces lignes mêmes du texte de Bernardin : « On n'est heureux qu'avec une bonne femme », une vignette sans légende, vulgairement connue sous le nom de *La bonne femme*, dessinée par Pauquet (1), gravée sur bois par Lavoignat, et représentant, sous la forme d'un médaillon sculpté, la jeune et charmante tête, vue de profil, de la première femme de M. Curmer.

Cette petite vignette étant devenue, de nos jours, une rareté autant qu'une curiosité bibliophiliques, pourrait-on nous donner, comme renseignement à joindre à ceux des exemplaires qui renferment ce portrait, une petite notice biographique, sommaire, sur la jolie personne dont les traits furent ainsi, publiquement, exhibés : Son nom et son prénom de jeune fille, la date et le lieu de sa naissance, de son mariage avec M. L. Curmer, de son décès, etc.

(1) Le *dessin original* même, signé de Pauquet, très fine mine de plomb, légèrement rehaussé d'aquarelle, existe encore, conservé qu'il est dans le propre exemplaire, tiré sur papier vélin, de Léon Curmer, et par lui légué à l'un de ses plus intimes amis, M. Coulon, greffier en chef de la Cour de Cassation.

U. R.-D.

M. Jules Brivois, toujours si bien renseigné d'ordinaire, et qui, dans sa *Bibliographie des ouvrages illustrés du XIXe siècle*, 1883, (pages 388 à 398), a publié une longue et très minutieuse notice, de dix grandes pages pleines, imprimées en petit texte, sur ce *Paul et Virginie*, de Curmer, a omis, à notre grand regret, d'y donner aussi ces intéressants détails.

Ne serait-ce pas à l'*Intermédiaire* d'essayer de combler cette petite lacune ?

ULRIC R.-D.

—

Livre ancien. — J'ai acheté d'occasion, il y a quelques temps, un volume in-folio, relié en chêne et recouvert de cuir frappé. C'est un commentaire de Saint-Jean, des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse. Comme le titre manque, et que je voudrais le reconstruire, je m'adresse aux amateurs par l'entremise de l'*Intermédiaire*. Voici la collation de mon bouquin : Préface, 18 pages, en italiques ; table du commentaire de Saint-Jean, 20 pages ; 1 feuille blanche ; Commentaire, 195 pages doubles ; Commentaire des Actes, 24 pages non chiffrées pour table, texte 218 pages ; Apocalypse, 19 pages non chiffrées pour table, texte 313 pages ; index, 20 pages. Sur la dernière page on lit ce qui suit ; « Basiliæ, ex-officina Joan/nis Oporini, anno salvatis humanæ M. D. L. IX, mense/Augusto. » Ce bouquin date donc de 1559. Qui en est l'auteur, quel titre juste a son frontispice, et quelle est sa valeur ?

RAOUL RENAULT.

—

Incunable canadien. — Je vais d'abord dire ce que c'est qu'un incunable canadien, car je suis sûr que la plupart des lecteurs de l'*Intermédiaire* seraient bien en peine de répondre à cette question. Le premier imprimé canadien date de 1764, quatre ans après la conquête. Il a été convenu tacitement par les bibliophiles du Canada que nous appellerions incunables, tous les imprimés canadiens, de l'origine de l'imprimerie jusqu'à 1820. Cette limite n'est pas trop étendue, car le plus grand nombre qui ait été catalogué jusqu'à ce jour, c'est 76. Le bibliothécaire de la Bi bliothèque de la législature de la pro vinc de Québec, M. N. E. Dronne, dit en avoi une liste d'environ 150. J'en ai moi-mêm environ 250 de collationnés ; mais ma bi bliographie est loin d'être complète : j'at tends le moment où elle sera aussi com

plète que possible avant de la publier. Mais tout ce long préambule est fait pour donner plus de clarté à ma question que voici. On a vendu à Paris, chez Maisonneuve, en 1865, au prix de 190 fr. un exemplaire du *Nehiro-Ireniui,* abrégé de la doctrine chrétienne, en langue montagnaise par le P. Lahosse, imprimé à Québec en 1766. C'est apparement le premier livre publié en langue sauvage au Canada. On en connait environ 10 à 12 exemplaires au Canada et aux Etat-Unis. J'aimerais savoir s'il en existe en Europe, et connaître les noms des heureux possesseurs ?

RAOUL RENAULT.

—

Horloge ancienne. — J'ai une ancienne horloge bronzé, style Louis XIV, Le nom du fabricant sur le cadran est Charles Balthazar. Qui était-ce Balthazar, quand et où vivait-il ?

RAOUL RENAULT.

—

Lieutaud. — Je ne connais pas Marseille, mais je vois, dans un journal, qu'il existe, en cette ville, un cours Lieutaud. D'où vient ce nom ?

Un M. de Lieutaud habitait une jolie propriété à Massy, en Seine-et-Oise, avant la Révolution ; d'autre part, je trouve ce nom sur la carte des possessions coloniales de Saint-Domingue, lorsque cette île nous appartenait. Y a-t-il quelque rapport entre le Lieutaud du cours de Marseille, celui de Massy et celui de Saint-Domingue ? Je serais très obligé à mes confrères de tous les détails qu'ils pourront me donner sur les Lieutaud.

C. DE LA BENOTTE.

—

Trois jeux de cartes. — Premier jeu. Je possède un jeu de cartes du second empire (185...), dont les figures sur acier coloriées, représentent comme reines : la comtesse de Rochefort, Diane de Poitiers, Marion Delorme, la dame de Monsoreau, et comme rois : le chevalier d'Eon, Cinq-Mars, Bussy d'Amboise et le comte de Brissac.

Une carte séparée porte : « Cartes parisiennes. Publication des costumes historiques français et étrangers. 1re série : France. » Connaît-on les autres séries ?

Second jeu. Jeu de la bataille (1820). Les cartes représentent tous les grades de l'armée. On y joint une « Notice sur le jeu de la bataille », datée de 1825 à la main, in-64, imprimerie Migneret, rue de Dragon, n° 20, 11 pages, 76 millimètres sur 50. Connaît-on un jeu analogue ?

Troisième jeu. Le jeu du procès, mascarade vénétienne en 1720, avec cet épigraphe : Honni soit qui mal y pense, 1821, in-64, chez tous les marchands de nouveautés, imprimerie Richomme, 27 pages, 90 millimètres sur 58.

Les cartes sont des lithographies coloriées, représentant l'intimé, Crispin, Mascarille, Dandin, etc. Elles ont échappé aux savantes recherches de M. Paul Mesnard, sur Racine et Molière. Connaît-on un jeu analogue ?

NAUROY.

—

Louis-Philippe. — Le catalogue d'autographes d'octobre 1897 de la maison Noël Charavay, décrit sous le n° 41215 un recueil de 28 lettres, qu'il faut rapprocher des lettres de Louis-Philippe publiées par la *Gazette de France* sous la monarchie de Juillet, et dont Guizot nia l'authenticité à la tribune, quoiqu'elles fussent authentiques.

20 lettres surtout de Nicolas de Broval, datées de 1806 à 1812, doivent appeler l'attention ; Broval était le secrétaire de Louis-Philippe. « On y suit toutes les négociations qui doivent aboutir à la nomination du duc d'Orléans comme régent d'Espagne. M. de Broval s'attache à prouver que Louis-Philippe a obtenu l'agrément du gouvernement anglais pour son mariage avec la princesse Marie-Amélie. Il joint la copie d'une lettre de Lord Bathurst, qui assure à Louis-Philippe la continuation de la pension que lui sert le gouvernement anglais. (La lettre originale de Louis-Philippe demandant au gouverneur anglais l'autorisation de se marier, est passée en vente à Londres le 6 juillet 1895). M. de Broval fait ressortir que le mariage de son prince le rend l'époux d'une infante d'Espagne. Pourra-t-on objecter qu'il est étranger ? Le prince serait d'abord nommé général. « Quelle superbe et décisive conclusion de cette guerre, on obtiendrait, en plaçant les armées de Bonaparte entre Lord Wellington et celui dont je vous parle. » De Broval se réjouit au bruit qui lui est arrivé du massacre de 11,000 français dans le royaume de Valence. « J'espère que nous recevrons sous peu la confirmation de ces excellentes nouvelles. » Il applaudit aux efforts des généraux Castanos et Ballesteros, aux défaites des Français, qu'i

appelle des brigands. Il traite avec mépris Napoléon Ier, « ce monstre, à qui l'Empereur, ô honte ! donne sa fille, il fait des vœux pour sa ruine. »

Connaît-on d'autres documents analogues ? NAUROY.

—

Lions poltrons. — J'extrais ce qui suit d'un dictionnaire d'anecdotes. Liège 1783. 2 vol. in-12. (Article Lion).

En Afrique, dans la province de Habat, qui est dans le Royaume de Fèz, on trouve dans les forêts, des lions d'une grandeur prodigieuse; ils sont si lâches qu'un enfant les fait fuir. On dit communément à Fèz, quand on parle d'un poltron, il est comme les lions de Habat, à qui les veaux rongent la queue : ainsi si le lion est le symbole du courage, il peut l'être de la poltronnerie.

Y a-t-il des lions poltrons ?

A. DIEUAIDE.

—

Louis XVI a-t-il dîné à bord du Patriote en 1786 ? — Au mot « Présages,» de son Lexicon politique, le chevalier de Sade raconte qu'en 1786, Louis XVI étant à Cherbourg fut invité par Albert de Rioms, chef d'escadre, à monter et dîner à bord du vaisseau commandant, nommé le *Patriote*, et il ajoute :

Et ce sont les patriotes qui, 7 ans après, ont porté sur l'échafaud ce malheureux Prince ! Ce vaisseau, portant un nom si honorable en 1786, et devenu depuis si odieux, peut donc à présent se considérer comme un présage. »

Les faiseurs de présages inventent souvent des particularités qui peuvent les détruire. Louis XVI a-t-il dîné à bord du *Patriote* en 1786 ?

A. DIEUAIDE.

—

La Révolution de 1830 a-t-elle été prédite ? — Le *Messager* du samedi 3 novembre 1832 rapporte que dans un vieil almanach de 1730, de l'imprimerie de Pupin, rue de la Huchette, à Paris, on trouve le quatrain suivant :

Or, Français, écoutez:
Dans cent ans bien comptés (en 1830)
Après trois jours de gloire,
Vous aurez trois ans de déboire.

Quelques bibliographes ont-ils vérifié le fait ?

Connaît-on d'autres prédictions ?

A. DIEUAIDE.

Polytechniciens fortifiant Alger en 1816. — Je lis dans un *Itinéraire du royaume d'Alger* par J.M. L. B. (Toulon 1830, in-8.) page 40, que le fort construit au milieu des écueils qui bordent le môle du port d'Alger et la redoute casematée à l'extrémité de ce môle sont l'ouvrage d'élèves de l'école polytechnique renvoyés lors des épurations de 1815.

Après l'expédition de Lord Exmouth (Avril 1816) le Dey avait décidé d'augmenter les fortifications d'Alger.

Je sais qu'en Avril 1816, toute l'Ecole polytechnique fut licenciée à l'occasion d'un conflit, mais j'ignorais qu'une épuration quelconque ait eu lieu en 1815.

Combien de polytechniciens furent employés par le Dey ? restèrent-ils dans la Régence ? A. DIEUAIDE.

—

L'impériale d'un omnibus. — Le Larousse dit : Dessus d'une voiture publique, ainsi dit, assure M. Littré, à cause de la situation élevée de l'impériale ; au lieu d'accepter ce pauvre calambour, nous aimons mieux croire que l'idée de faire des banquettes sur les voitures sera venue d'Allemagne, des Etats de l'empereur.

Scheler croit que cette appellation découle de la signification qu'a le mot en architecture, savoir celle de « dôme dont le sommet est en pointe et qui s'élargit en forme de deux S jointes par le haut ».

Richelet, dans son dictionnaire (Genève 1690), dit que le dessus du carrosse s'appelle Impériale.

Je lis dans : *La promenade de deux Parisiens en 165 jours*, Avignon 1791. 2 vol-in-12, tome premier, page 9 :

Il fallut nous empaqueter dans une berline de forte taille ; nous comptions y trouver bonne et nombreuse compagnie ; mais tout se réduisit à une pucelle de soixante ans au premier étage, car le second était meublé d'un tailleur et d'un capucin.

L'encyclopédie Yverdon, 1773, dit que le mot impériale est un terme de menuiserie pour indiquer le châssis d'un lit, ou le dessus de la caisse d'un carrosse.

Quelle est la véritable origine ?

A. DIEUAIDE.

—

Une tempête dans un verre d'eau. — Nous connaissons tous, la comédie en un acte, en prose, portant ce titre, par Léon Gozlan (Théâtre-Historique, 10 décembre 1849). Quelle est l'origine de

cette expression : une tempête dans un verre d'eau.

Je lis ce qui suit dans les Notions claires sur les Gouvernements. Paris 1792, 2 vol-in-12, tome premier, page 285.

Le peuple horloger (de Genève), a pris son fusil et est monté sur les remparts vermoulus, Cette attitude ridicule lui a fait plus de tort... et tout a fini par ce mot plein de sens, de justesse et de vérité :Tempête dans un verre d'eau.

A. DIEUAIDE.

—

Bigoudis. — D'où vient donc, s'il vous plaît, le nom de ce petit instrument de torture, *carcere duro*, et de coquetterie féminines, composé d'un fil de laiton flexible recouvert de peau, et dont se sert impitoyablement et universellement la plus belle moitié du genre humain pour dresser ses cheveux en ces savantes et irrésistibles ébouriffures que vous savez, et dont la destination vraie, ce me semble, est surtout d' « en donner dans l'œil » au pauvre monde... du laid sexe ?

TRUTH.

—

Première malle-poste française. — Quelle fut, en France, la première malle-poste créée ?

Quelles sont les publications dans lesquelles on traite de la matière. P. J.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs. (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456 ; XXXIV, 243, 387, 628 ; XXXV, 11, 147, 341, 435, 485, 580, 726, 772 ; XXXVI, 15, 144, 293, 486, 532, 581, 629, 772). — Je vais parler d'illustres inconnus !

Auguste de Labouïse-Rochefort, membre de « quarante académies », était venu au monde avec l'innocente mais ruineuse manie de faire gémir la presse. Longue est la nomenclature de ses ouvrages de tous genres — sans excepter le genre ennuyeux — Né riche, à Saverdun, comté de Foix, en 1778, il finit ses jours à Toulouse, vers 1850, dans un état voisin de la gène. N'avait-il pas voulu jouer au Mécène de sa bourse, obliger nombre de gens de lettres et d'imprimeurs !

En 1810, Labouïsse éditant les œuvres de Venance-Dougados, capucin-poète mort sur l'échafaud de la Terreur, trouva bon d'insérer, à la fin du volume, une Elégie de A.-J. Carbonnell, professeur de belles lettres à Perpignan, intitulée *Le Tombeau de Venance*. Des vers je ne dirai rien, n'ayant pas eu le courage de les lire, mais il est une note que je dois relever.

Page 245 se trouve cette ligne rhythmée:

Et du Rance attendri les rivages en pleurs.

C'est pourquoi le professeur Carbonell éprouve le besoin d'expliquer à ses lecteurs que :

Ce fut dans une petite ville de Bretagne, non loin de la rivière du Rance que Dougados composa l'Elégie sur *l'Ennui*.

En Bretagne, en effet, coule un petit fleuve nommé *la* Rance ; rien n'est même plus pittoresque que les rives de ce cours d'eau que l'on descend en bateau à vapeur de Dinan à Saint-Malo. Mais le père Venance n'habitait pas la Bretagne ! son couvent, l'Orient, était en Rouergue, entre Pousthomy et Saint-Sernin (présentement Aveyron) en une contrée arrosée par un affluent du Tarn qui porte, aussi, le nom de Rance !...

Nul n'est dans l'obligation de composer une Elégie, encore moins de la publier en l'accompagnant de notes explicatives; aussi le mortel qui fait l'un et l'autre est absolument tenu de ne pas abuser ses lecteurs trop bénévoles en les induisant en erreur.

De 1810, arrivons à l'an de grâce 1884. Dans le *Voyage de Paris à Saint-Cloud* édition illustrée de M. A. Lahure, successeur de Crapelet, le voyageur raconte sa frayeur, lorsqu'il vit un navire venant à bride abattue sur la nef qui l'emportait vers la charmante Henriette, puis il ajoute :

« J'appréhendois que ce fût un *saltin* de Poissy qui cherchât à jeter les *grapins* pour tenter *l'abordage* à l'arme blanche, que je crains naturellement très fort. »

Et l'annotateur, M. E Legrand, « professeur de l'enseignement supérieur », (zuze un peu !) se croit obligé d'éclairer les populations ; aussi leur dit-il — note 74 :

Saltin ou *Saletin* (suivant l'orthographe de la première édition). Sans aucun doute c'est un bâteau (ah, vraiment !) — mais je n'ai nulle part trouvé ce mot.

C'est que vous avez mal cherché, Professeur E. Legrand !

Le *Dictionnaire de Trévoux* vous aurait appris que *Saltain* est le gentilé des habitants de Salé ; que Salé est (ou était) une ville du royaume de Fez, à l'embouchure du Baragrag, vis-à-vis de la ville de Rabat, dont les natifs étaient de fameux corsaires ; ce qui vouseût expliqué la

terreur pan... urgique du voyageur innomé.

Cette remarque je la livre gracieusement à M. le Professeur. Il la pourra utiliser — s'il lui plaît — dans la prochaine édition du *Voyage* et s'il juge à propos d'en référer l'honneur à l'*Intermédiaire*, nul ne sera surpris de ce nouvel et important service rendu par notre revue à l'érudition en général. à la géographie et à l'ethnographie en partiuclier. EFFEM.

—

A. B. Perronneau peintre de portraits (IX, 229, 285, 401 ; XVII, 675, 725 ; XXXVI, 486.). — Je remercie l'obligeant confrère qui a bien voulu copier à mon intention cette longue citation de l'*Art. du XVIII*e *siècle* ; mais je prends la liberté de lui dire que ma monographie de Perronneau a paru en quatre articles dans le premier semestre de la *Gazette des Beaux-Arts* de 1896.

Toutefois, comme des travaux de cette nature ne sont jamais définitifs, je serais reconnaissant à ceux de nos confrères sous les yeux de qui celui-ci aurait passé de me signaler les portraits qu'ils connaîtraient et qu'il n'aurait pas mentionnés.

MAURICE TOURNEUX.

—

Reliure en peau humaine (XII, 295 ; XXIX, 299 ; XXXVI, 293). — A propos de l'Anglais qui a fait tanner la peau de sa fille, on peut rappeler le fait de cet autre Anglais qui, par testament, a légué sa propre peau à une Université de son pays, Oxford, je crois, afin qu'elle servît, après sa mort s'entend, à relier les œuvres d'Homère ! Le testament a-t-il été exécuté ? Je ne le sais pas

Mais toujours est-il qu'en Angleterre, un membre de l'Académie m'a affirmé qu'il existe et qu'il est bien connu, ce testament. En discuter l'authenticité, ce serait vouloir leur faire perdre le record de l'excentricité. A.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17, 151, 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812 ; XXXVI, 15, 53, 144, 247, 631, 677, 533). — Il faudrait ajouter encore le *Paris* de Victor Hugo, le *Paris* d'Emile Zola..... et le *Paris* d'Auguste Vitu (*si parva licet...*).

UN ANONYME.

***

Mentionnons encore : *Marie*, poème exquis d'Auguste Brizeux, *Marie* de Peter Nansen et *Marie* d'Antoine Alballat.

Pages intimes, un beau recueil de vers d'Eugène Manuel, un des meilleurs de la Poésie contemporaine (Lévy) et *Pages intimes*, vers d'Eugène Gauley (Lemerre).

L'Accalmie, par M. André Foulon de Vaulx (Lemerre) et *Les Accalmies*, par M. Raoul Lafagette (Lemerre). J. C.

—

Les descendants de Robespierre. (XX, 483, 539, 570, 590, 625 ; XXXVI, 534). — Monsieur P. Soupin a-t-il des preuves ou possède-t-il quelque document, établissant d'une façon certaine que M. Eugène de Robespierre, négociant en charbons, rue de la Fédération à Grenelle *et non à Grenoble* est l'arrière-petit-neveu du conventionnel de ce nom ?

J'ai déjà eu l'occasion de rechercher cette parenté, il y a plus de trois ans, et j'ai acquis la certitude que le négociant dont il est question, pouvait être un petit-cousin, mais n'était sûrement pas un petit-neveu de Maximilien Robespierre. Voici à quel propos :

Le 7 juillet 1894, les journaux publiaient au chapitre : Tribunaux, ce petit article, portant le titre : « Un parent de Robespierre » :

Le public somnolait, hier, à la neuvième chambre correctionnelle, où l'on jugeait une affaire d'accident absolument insipide, lorsque, subitement, un négociant en charbons, cité comme civilement responsable et invité à décliner son nom, dit :

— Je m'appelle de Robespierre.

A ce nom toutes les oreilles se tendent. Et M. le président Bidault de l'Isle, demande :

— Seriez-vous un parent du conventionnel ?

— Oui, monsieur le président, je suis son *petit-neveu*.

Mais le colloque sur le passé s'arrête là. On ne parle plus que du procès insipide et le public cesse d'écouter (*Éclair* du 7 juillet 1894).

La réponse de ce négociant m'intrigua : Maximilien Robespierre n'a eu, en effet, qu'un frère, Augustin, nommé comme lui, en septembre 1792, député de Paris à la Convention Nationale ; mais je ne croyais pas et nulle part je n'ai vu que ce dernier fût marié ou ait eu des enfants. Or pour que cette parenté existât telle que l'avançait à cette époque M. de Robespierre, et telle que M. P. Soupin vient de

l'affirmer, il aurait fallu que le grand-père ou le bisaïeul du titulaire actuel ait été le frère même du tribun d'Arras, c'est-à-dire Augustin.

Mais, je le répète, le cadet mourut de la mort de son aîné le 10 Thermidor an II et comme lui était célibataire et n'a pas eu de postérité, légitime ou naturelle.

Les historiens les plus documentés de la Révolution et en particulier ceux qui ont tenu à bien définir le rôle joué par les deux frères Robespierre dans cette grande époque de régénération, ne citent d'eux aucun descendant en ligne directe.

Il n'est donc pas admissible que M. Eugène de Robespierre soit le petit-neveu ou l'arrière petit-neveu de Maximilien. C'est ce que les journaux firent d'ailleurs remarquer au public dans une seconde note, quelques jours après celle que je viens de citer. Voici, par exemple, ce qu'on lisait dans le *Gaulois :*

Le *Gaulois* a parlé hier de cet arrière-petit-cousin de Robespierre que les hasards de la vie a tout à coup mis en vedette, à l'occasion d'un procès d'ailleurs sans importance.

Nous avons eu la curiosité de voir de près ce parent du fameux incorruptible et nous nous sommes rendu à son domicile, rue de la Fédération à Grenelle.

Une enseigne se détache sur sa maison, ainsi rédigée :

ENTREPOT DE LA FÉDÉRATION
DE ROBESPIERRE ET COMPAGNIE
Briquettes.—Charbon.—Usines et bureaux.

M. de Robespierre est, en effet, directeur d'une importante usine de briquettes. Né à Carvin (Pas-de-Calais), berceau de la famille Robespierre, il est sorti de l'Ecole des mines de Saint-Etienne en qualité d'ingénieur.

Il a environ quarante-cinq ans, et son fils, un jeune homme de 18 ans, est un des meilleurs sujets du lycée Buffon.

Contrairement à ce qu'on avait dit tout d'abord, il n'est pas l'arrière-petit-fils (ni l'arrière-petit-neveu) de Robespierre, et à cela il y a une bonne raison, Maximilien ne se maria pas et il ne laissa pas de fils naturel. (On pourrait en dire tout autant de son frère, Augustin.)

La parenté du témoin entendu l'autre jour au Palais, s'explique donc simplement par ce fait que celui-ci descend d'un cousin-germain de Robespierre. Personne, au surplus, ne le conteste.

M. de Robespierre ne possède malheureusement aucun papier de famille, son oncle ayant emporté en Amérique toutes les archives concernant les siens, et nul ne sachant ce qu'il est devenu.

Peut-être pourrait-on retrouver des doubles ou même des originaux, dans les propres archives du Pas-de-Calais, berceau de Robespierre.

Il existe toujours dans l'Artois, des Robespierre ; mais il paraîtrait que ces derniers ne sont, en aucune façon, des descendants de l'ami de la famille Duplay.

Je n'ai pas parlé ici des deux sœurs de Robespierre, dont l'une est morte en bas âge et l'autre en 1833, sans enfant.

Des faits discutés ci-dessus, il résulte donc, et c'est mon opinion, que M. Eugène de Robespierre, n'est que l'arrière-petit-cousin du vaincu de Thermidor.

GUSTAVE LAURENT.

* *
*

— Est-il vrai que la sœur de ce monstre ait joui d'une pension de 5.000 francs que tous les gouvernements lui auraient accordée, ou plutôt continuée jusqu'à sa mort ? A.

—

Morts mystérieuses (XXIV, 900 ; XXV, 75, 218 ; XXXIV, 294, 447, 809 ; XXXVI, 488, 726).— En ce qui concerne la mort mystérieuse d'Henriette d'Angleterre, M. J. C. dira avec intérêt le remarquable travail publié dans la *Revue Encyclopédique* du 25 septembre 1897, sous ce titre : *La mort de Madame,* par M. Frantz-Funck-Brentans.

De cette étude très documentée, il résulte que Henriette d'Angleterre était atteinte d'un ulcère de l'estomac ; la lésion, à la longue, aboutit à une perforation de l'organe, et le résultat final fut une péritonite suraiguë ; la malade succomba pendant la nuit du 29 au 30 juin 1670, dans des douleurs atroces qui firent croire à l'empoisonnement.

Le mal, bien entendu, ne fut pas diagnostiqué : tout ceci est l'interprétation, avec les données de la science actuelle, des documents divers et du procès-verbal d'autopsie. L. BAILLET.

—

Synonymes de trop boire. — (XXV, 617 ; XXVI, 234, 257 ; XXVIII, 373 ; XXXII, 408 ; XXXVI, 488). En anglais : *a drop too much, intoxicated, jolly, tipsy.* En argot populaire, avoir sa lecture, avoir son affaire, avoir une culotte, avoir sa pente, avoir son jeune homme, avoir un coup de sirop, avoir le sac plein, avoir son pavois, avoir un pompon, avoir un coup de soleil, avoir sa cuite, son plumet, sa cocarde, être dans les brindezin-

gues, être raide comme la justice, être plein, être dans les oignes, être poivrot, être rond comme une balle, être paf, être soûl comme trente mille hommes, être bien, être en ribotte, avoir sa pointe, être parlé, être ému, être éméché, avoir mal aux cheveux, être allumé, festonner, en avoir jusqu'à la 3ᵉ expérience, s'être piqué le nez, etc..

Voir Dict. d'argot, Ch. Vermache, chez A. Charles, libraire, 1894.

Delvau, dictionnaire érotique ; Jean Rigaud, dictionnaire d'argot ; Loridan, Larchey, chez Dentu, 1878 ; Colombey, 1862 ; Ducange, 1848 ; Halbert d'Angers, 1840 ; Quitard, 1843 ; Roquefort, 1808 ; Ch. Rozan, 1857 BOOKWORM.

—

Noms bizarres des rues. (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 357, 694 ; XXXIV, 202, 301, 399, 816 ; XXXV, 158, 244, 388, 458, 584, 629 ; XXXVI, 16, 54, 145, 342, 390, 635, 635, 728).

Arlon, Rue de la Gamelle.
Virton, Rue de la Culotte.
Habay-la-Neuve, Rue de la Rigole.
Florenville, Rue des Epérires.
Nancy, Rue des Tiercelins.

EMILE TANDEL.

—

Les Errata des grands dictionnaires. — (XXXIII, 83, 209, 275, 28 548 ; XXXIV, 28, 212, 257, 406, 728, 779, XXV, 352 ; XXXVI, 18, 392, 635). — *Le Dictionnaire historique de la France* ; « par Ludovic Lalanne, *verbo* Cailhava, dit : Il professait pour Molière une admiration sans bornes qui malheureusement ne l'empêcha pas de refaire en cinq actes le *Dépit Amoureux* ». N'est-ce pas absolument tout le contraire que M. Lalanne aurait dû dire ?

Je possède les Œuvres de monsieur de Molière, enrichies de figures en taille douce. (Paris MDCCX, 8 vol. in-16), et, au Tome 1ᵉʳ, pages 255-353, se trouve le *Dépit Amoureux*, comédie représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre du Petit-Bourbon, au mois de Décembre 1658, par la troupe de Monsieur Frère Unique du Roy.

La pièce est en cinq actes. Ne serait-ce pas Cailhava qui l'aurait accommodée en deux actes telle qu'elle est représentée de nos jours ?

Remarquons en passant que le Dictionnaire fait naître Cailhava à l'Estandoux, près de Toulouse, tandis que les Narbonnais le revendiquent pour leur compatriote.

Un peu plus loin, le même ouvrage mentionne *Calagorgis* comme étant le nom gallo-romain de Cazères-Saint-Lizier (Ariège). Or le *dictionnaire des Postes*, Joanne et Girault de Saint-Fargeau ne font mention que de Cazères (Haute-Garonne) et Cazères (Landes), rien pour l'Ariège. C'est Cazères-sur-Garonne que Girault dit être *Calagoris Convenarum*, opinion émise d'abord par d'Anville, combattue par du Mège qui place Calagoris dans la commune de Martres, tandis que d'autres archéologues veulent retrouver cette ancienne station romaine au Pont-du-Fourc. Quoi qu'il en soit de l'insaisissable Calagorgis ou Calagoris, l'erreur est réellement trop forte de le placer comme le fait Lalanne, dans le département de l'Ariège et, qui plus est, en une localité qui n'existe pas.

EFFEM.

—

Un tribunal condamné par lui-même. (XXXIII, 250) — La question que j'ai posée sous ce titre n'ayant encore provoqué aucune communication, je vais essayer de donner le branle en notant ce paragraphe des *Etrennes de la Vertu* pour l'année 1792 (onzième année). A Paris chez Savoye, libraire rue Saint-Jacques :

« M. Thuillier, juge de paix de la section du Théâtre Français, vient de donner un bel exemple dans une discussion d'intérêt. Une des parties ayant chez lui un titre de son adversaire qui justifie sa réclamation, le titre s'égara, et l'honnête juge de paix se condamne à payer la somme qui faisait l'objet de la contestation. Cette transaction s'est faite au café Zoppi. »

Ce sont les mots « se condamne » qui amènent le rapprochement ; mais, au fond, cette transaction conclue au café et qui consiste à indemniser un plaideur pour une pièce égarée, est bien loin d'avoir la saveur de l'affaire d'Yssingeaux, c'est-à-dire d'un jugement par lequel un tribunal se condamne à la réparation du dommage causé par une fausse application de la loi.

G. I.

—

Chaires extérieures (XXXIII, 570 ; XXXIV, 125, 314, 742 ; XXXV, 162). — Je puis ajouter à celles déjà nommées, les chaires qui se trouvent dans les églises de Guérande et de Vitré.

VICOMTE G. DE LEUSSE.

Marianne (le nom de) donné à la République (XXXIV, 8, 290). — Le nom de Marianne a été donné à la République par les réactionnaires. C'est une allusion à la société secrète *la Marianne*, qui avait pour but le renversement du gouvernement établi à la suite du 2 décembre 1851. Cette Société recevait le mot d'ordre du comité démocratique européen de Londres, qui, parmi ses principaux membres, comptait Ledru-Rollin et Mazzini.

L'Empire ordonna en 1854 des poursuites qui eurent pour conséquence l'emprisonnement d'un assez grand nombre d'affiliés à Tours, à Angers et à Paris.

H. T.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611; XXXV, 172, 495, 594, 720, 813; XXXVI, 249, 683). — L'église Sainte-Croix, à Bordeaux, qui est un superbe échantillon d'art roman (XI°-XIV° siècle) est très curieuse à cet égard : outre les personnages, qui se livrent à de petits jeux... suggestifs autant que symboliques, on y peut voir, courant tout le long des cintres, de véritables chapelets de singes et de chiens, et aussi, alternant avec des groupes humains, les animaux du Zodiaque. L. BAILLET.

* * *

Aux curieux, je signale l'église de Fribourg-en-Brisgau qui, surtout dans les sculptures extérieures, présente une rare collection d'excentricités en pierre rouge ; à part cela d'ailleurs, l'église mérite une visite détaillée.

Ce ne sera pas m'éloigner du sujet que d'engager aussi à ce propos à voir les sculptures extérieures qui décorent la façade du célèbre et si remarquable Hôtel-de-Ville de Louvain, et qui, pour un grand nombre, semblent une traduction fort libre et tendre en pierre dure du Cantique des Cantiques ou des galanteries de la Bible de Parny. EMILE TANDEL.

—

Que reste-t il actuellement des hôtels des intendants? (XXXIV, 766; XXXV, 213, 776). — A Tours, les bâtiments de l'ancienne Intendance, 18, rue des Halles, sont occupés par les établissements de M. Mame, l'imprimeur-libraire-éditeur universellement connu.

H. T.

—

Chevaux de Lorraine (XXXV, 144, 412, 604, 784; XXXVI, 583). — A consulter également sur ce sujet un article paru sous la signature de *Un lorrain* dans le Hérault d'armes (année 1861, tome I, seul paru). D'après l'auteur, on ne trouve cette dénomination ni dans la liste des nobles de Lorraine de Jean Callot publiée par le Père Ménestrier en 1615, ni dans Théodore Godefroid (1634) commis par Louis XIII pour inventorier les titres de Lorraine ; ni dans le Nobiliaire de dom Pelletier (1708) ; ni la discussion sur la Lorraine de Bermann en 1763 : ni enfin dans l'abbé Lyonnois et dans Lallain de Montigny. Faut-il voir dans cette appellation une corruption du mot chevaliers ou chevalz, comme on le lit dans les vers de Jean Perrin ?... Pour trancher la question il faudrait donc restreindre les recherches aux auteurs de la fin du XVIII° siècle et peut-être découvrirait-on ainsi celui qui le premier se servit de cette expression. VICOMTE G. DE LEUSSE.

—

Elections académiques (XXXV, 193, 417, 463, 650, 748; XXXVI, 66, 163, 204, 441, 583, 638; XXXVII, 13). — Une des élections académiques les plus curieuses de nos jours est assurément celle qui eut lieu, il y a juste dix ans (fin novembre, ou commencement décembre 1887) et dont M. le comte Othenin d'Haussonville fut l'un des heureux triomphateurs.

Je dis l'un des heureux triomphateurs, car il s'agissait alors ni plus ni moins de pourvoir à la vacance des trois fauteuils de MM. Caro, Viel-Castel et Cuvilier-Fleury.

On juge de la lutte que cette *triple* élection souleva sous la coupole de l'Institut ! Huit concurrents se trouvaient en présence !

Je conseille à M. André Foulon de Vaulx, que cette question semble tout particulièrement intéresser, de se reporter aux différentes feuilles de l'époque et je recommanderai notamment à son attention l'article en première page du *Gaulois* du jeudi 17 novembre 1887 (21° année 3° série n° 1905). Il y trouvera une de ces surprises dont l'histoire des candidatures académiques serait comme il se dit, si féconde, aussi bien pour ses auteurs que pour ses lecteurs (*Intermédiaire* XXXVI, 583) (1).

(1) J'indiquerai également à notre correspondant *La Chronique* du *National* du jeudi 20 octobre 1887 (56° année n° 6781 de la 3° série) intitulée : *Les deux Fauteuils* ; le vide de la *troisième* vacance sus-indiquée ne s'étant pas encore produit à cette date.

Cet article intitulé *La Bouteille à l'Encre* est d'une valeur incontestable puiqu'il est signé par Albert Delpit qui le commence ainsi pour expliquer son titre :

C'est de l'*Académie* que je veux parler. Un fouillis, un enchevêtrement, un grabuche, un gâchis ! Les cheveux blonds de M. Gaston Boissier deviennent noirs et les cheveux noirs de M. Maxime du Camp deviennenl blancs ; le grand romancier Victor Cherbuliez tortille sa moustache de général avec ses doigts brusques et nerveux ; Sully Prudhomme, qui non content d'être un poèfe illustre se permet encore d'être un homme d'esprit ,murmure d'un air désespéré :

Faites que j'entende un peu d'harmonie ! (Les solitudes)

C'est que l'harmonie manque en effet. Non qu'on se fâche, Grand Dieu ? Nos quarante (qui par parenthèse ne sont plus que 37) sont tous gens de trop bon ton pour qu'une discussion aille bien loin : Seulement.... c'est la bouteille à l'encre !

r Voici l'histoire, et plus loin, Delpit nous tepresénte M. Leconte de Lisle murmurant à son our d'un ton pensif: « oh ! oia Kaphalè, etc. »

Disputée, comme je viens de le démontrer, la lutte fut chaude, je le répète et les intéressés s'y préparèrent de longue main ; témoin le *Courrier de Paris* qu'Albert Wolf l'organe autorisé et le grand maître de la réclame artistique et littéraire de son temps (1) consacrait, en tête du *Figaro* du jeudi 25 août 1887 (33e année 3e série n° 237), au candidat de son choix, que non seulement il ne devait pas réussir à faire passer en la circonstance, mais qui, depuis, échoua de nouveau lors de la double élection, non moins interessante du Jeudi 20 juin 1895, où l'Académie Française procédait au remplacement de MM. Duruy et F. de Lesseps (2).

Ce n'est pas certes que le protégé du légendaire *manitou Figariste* fut dépourvu de mérite et de talent ; on doit au contraire le tenir pour un littérateur des plus distingués et pour un romancier de grande imagination. Ce n'est pas non plus qu'il ait négligé de commencer à temps la campagne qui s'impose à tous les candidats ; loin de là, dès l'année précédente, il jetait ou faisait jeter par *Gratin*, ses jalons dans le *Bloc-notes Parisien* du *Gaulois* du jeudi

(1) Ed. Drumont *La France Juive* 28e édition t. II. p. 28 et 213 à 215.

(2) Consulter entre autres journaux relativement à cette élection le *Bloc-notes Parisien* du *Gaulois* du vendredi 21 juin 1895 (29e année 3e série n° 5518) *autour du scrutin*.

29 avril 1886 (20e année 3e série n° 1341) ! Quelle fut la cause de sa mésaventure ?... Si l'on n'en trouve l'explication au fond de *la Bouteille à l'encre* de Delpit, on parviendra peut-être à la tirer au clair à l'aide d'autres articles qui, bien que sur un sujet tout différent, ne seront pas sans apporter une certaine lumière dans la question. Je renverrai pour cela d'abord au *Voltaire* des mercredi 20 septembre et dimanche 1er octobre 1882 (5e année nos 1538 et 1549) articles *XIXe* et *XXIIe* d'une série signée *Toison d'or*, mais dont je me ferais scrupule de donner l'*intitulé*, puis au *Triboulet* des dimanches 6 et 20 octobre 1889 (12e année nos 40 p. 3 et 42 pp. 6 et 7) que Vapereau gagnerait à consulter pour la réédition de son *Dictionnaire universel des contemporains* (1).

DAMOCLÈS.

—

Descente en Irlande en 1796 (XXXV, 249 ; XXXVI, 106). Non, le journal de Grouchy n'a pas été imprimé.

JACOBUS,

—

Mouches (XXXV, 386, 707, 747; XXXVI, 27, 348). — Le Jeune Chercheur dit d'après le *dictionnaire de Jal*, je crois, que « les artistes n'avaient garde de reproduire les mouches dans leurs portraits ». Je puis, cependant, citer une exception : nous possédons une belle toile du temps de Louis XIV représentant la duchesse de Lesdiguières. Or, cette jeune femme, fort jolie, ma foi, a, au milieu du front, une énorme mouche ovale ; sa dimension est telle que l'on se demande si elle n'était pas destinée à cacher un défaut, une cicatrice qui l'ont défigurée. Peut-être est-ce un emplâtre ! mais qui est-ce qui aurait l'idée saugrenue de se faire peindre avec un emplâtre ? c'est inadmissible.

Y a-t-il d'autres portraits de la duchesse reproduisant cette singulière mouche ?

La duchesse avait-elle une marque quelconque au front ?

Et à propos de mouche, d'où vient cette expression : une mouche assassine.. ?

C. DE LA BENOTTE.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV, 429, 793; XXXVI, 210,

(1) A titre de renseignements complémentaires voir en outre *Le Clairon* du mercredi 14 mars et jeudi 15 mars 1883 (3e année nos 739 et 740) *Le Monde et la Ville* (3e colonne).

689). — Un confrère, dit, en se basant sur un passage des chroniques de l'Œil-de-Bœuf, que le chiffre unique d'un seul bain qu'aurait pris Louis XIV a dû être dépassé, cela n'aurait rien de bien extraordinaire de la part d'un roi qui faisait grand en toutes choses.

J'ai affirmé l'opinion contraire à la suite d'un article de M. d'Avenel paru dans la « Revue des Deux Mondes, » article qui m'a rappelé ce que j'avais lu jadis dans un vieux livre anglais à propos de ce bain unique. D'ailleurs, quelle foi peuvent mériter les propos de l'Œil-de-Bœuf, arrangés plutôt pour l'agrément du lecteur que pour l'amour de la vérité. Et cette baignoire dont parle La Vienne, a-t-elle jamais dû voir plus que les pieds du roi, et cela encore qu'à titre de médication, car pourquoi aurait-il été plus soigneux de son corps qu'il ne l'était de ses mains et de sa figure qui laissaient toujours à désirer.

En cela, ses sujets semblent l'avoir imité, car Sauval dit bien qu'à cette époque la négligence était grande, le nombre des étuvistes, à Paris, allait en diminuant chaque jour, et c'est à peine s'il y en avait une vingtaine pour toute la ville. Il paraît qu'il en était tout autrement sous les Valois ! A.

—

Les restes de Kléber (XXXV, 482, 828). — Kléber (Jean-Baptiste) est né à Strasbourg, sur la paroisse de St-Pierre-le-Vieux, le 9 mars 1753.

Son acte de naissance, tiré du registre tenu dans cette paroisse, a été publié par le général Pajol, dans son intéressant ouvrage : *Kléber, sa vie ; sa correspondance* ; Paris, Didot, 1877, in-8°.

Il est vraiment incompréhensible qu'on ait pu graver et laisser subsister, sur le piédestal de la statue élevée à l'illustre général, la date erronée du 6 mars 1758.

H. T.

—

Barbès a-t-il tué l'officier Drouineau ? (XXXV, 767 ; XXXVI, 643). — Je crois bien que la réponse n'est pas douteuse : Barbès n'est pas l'auteur de la mort du lieutenant Drouineau. Les renseignements que je vais reproduire démontreront, je l'espère, la vérité de cette assertion.

Ces renseignements sont tirés d'une brochure devenue rare, et qui fut publiée en 1839, par le libraire Pagnerre, sous ce titre : *Procès des accusés des 12 et 13 mai.*

Dans l'audience de la Cour des Pairs du 5 juillet 1839, Barbès prononça les paroles suivantes :

« J'ai protesté, dit-il, contre l'accusation qu'on veut faire peser sur moi, d'avoir tué le lieutenant Drouineau; non pas pour défendre ma vie, puisque déjà je vous en ai fait l'abandon, mais parce que cette accusation s'adresse à mon honneur et à mon caractère qu'elle tendrait à ternir.

« Je suis heureux que mes défenseurs aient trouvé dans le dossier une pièce qui prouve matériellement que ce n'est pas celui que vous appelez le chef des insurgés qui peut avoir tué le lieutenant Drouineau. Si c'eût été ce chef, il l'eût frappé ou de face pendant le colloque qu'il avait avec lui, ou de droite à gauche. Or, voici le procès-verbal du docteur Roy, qui constate que toutes les blessures ont été faites autrement.

« Le sixième cadavre, dit le procès-verbal, est un officier du 21° de ligne, atteint de deux coups de feu.

« Une balle a pénétré sous l'épaule gauche, traversé latéralement la poitrine, et est sortie par l'aisselle droite, un peu au-dessous de la clavicule.

« Une autre balle a pénétré la partie inférieure et antérieure gauche de la poitrine, et est sortie au milieu du dos près de la colonne vertébrale.

« C'est une preuve, continue Barbès, qui démontre matériellement, selon moi, que le lieutenant Drouineau ne peut pas avoir été tué par le chef des insurgés, qui a été représenté comme parlant avec lui. Par conséquent, ce chef ne peut pas s'être trouvé dans la position de faire feu de gauche à droite sur le lieutenant. »

Les témoins entendus ne purent établir même que Barbès fût le chef des insurgés qui se présentèrent au poste du Palais-de-Justice. Aucun de ces témoins ne déclara avoir vu un chef ayant l'attitude du commandement et marchant à quelques pas en avant de la troupe.

Un témoin qui était à l'angle de la rue de la Barillerie, c'est-à-dire aussi près que possible du poste, affirma que le chef des insurgés ne tira pas sur l'officier, et qu'au contraire un insurgé s'était placé à la droite du poste, près de la guérite, et avait fait feu de cette place sur le lieutenant.

Un autre témoin déclara qu'un insurgé de 22 ou 23 ans, ayant de petites moustaches et portant une petite casquette, et qui se trouvait à droite de la guérite, tira sur l'officier et qu'il le tua.

Un autre témoin encore écrivit une lettre disant positivement :

« J'ai entendu, rue des Lombards, à 9 heures ou 9 heures et demie du soir, un individu de 22 ou 23 ans se vanter d'avoir tué le chef de poste du Palais-de-Justice. »

S'emparant de ces dépositions, le défenseur, Me Arago, dit dans sa plaidoirie :

« Quelqu'un pourrait-il soutenir encore que c'est Barbès qui a tiré sur l'officier ?

« Mais il y a en outre, pour nous un témoignage matériel que je demande la permission de vous répéter :

(*Ici le défenseur cite le procès-verbal du docteur Roy, dont un extrait est donné plus haut, et il ajoute :*)

« Il est donc bien constant que les deux blessures reçues par M. Drouineau ont été reçues de gauche à droite. Reportons-nous sur le lieu de la scène ; voyons où était placé M. Drouineau, et si sa position était telle que, dans aucun cas, le chef des insurgés ait pu faire les blessures dont il s'agit. Cela est matériellement impossible.

« L'officier était placé un peu en avant de son peloton. Or, ce peloton était derrière lui. Le chef des insurgés était en face de M. Drouineau, tout à fait en face, car M. Drouineau se trouvait vis-à-vis le quai par lequel arrivaient les insurgés.

« Un fait constaté encore par tous les témoignages, c'est que, pendant le colloque, M. Drouineau a fait un geste pour relever, soit le fusil, soit le bras du chef des insurgés (on n'est pas d'accord sur cette circonstance) et qu'en même temps il s'est retourné vers son peloton, probablement sans quitter ce chef des yeux, pour commander à ses soldats de charger leurs armes. Evidemment, il n'a pas tourné le dos aux insurgés, mais il a dû se retourner demi ».

« Eh bien ! si c'était pendant le colloque que le chef des insurgés lui aurait tire le coup de fusil, la balle aurait porté en face et aurait traversé d'avant en arrière ; si c'était au moment où M. Drouineau se retournait, la balle aurait porté à droite et serait sortie par la gauche.

« Rappelez-vous ensuite que les autres insurgés étaient placés précisément de manière à blesser le lieutenant à gauche... Et qu'on me dise maintenant s'il est encore possible de soutenir que ce soit le chef des insurgés qui ait tiré les deux balles. Non; si M. Drouineau les a reçues à gauche, ce n'est pas le chef des insurgés qui n'a jamais pu les envoyer. Aucune autre explication des blessures du lieutenant ne peut être donnée. Donc ce n'est pas le chef des insurgés qui a tiré sur l'officier du poste du Palais-de-Justice, et, dans tous les cas, il n'y a rien de moins certain que ce soit Barbès. »

Cette démonstration me paraît sans réplique. Barbès n'est point le meurtrier de l'officier Drouineau.

Rien que ses fiers paroles de protestation suffisaient d'ailleurs pour déterminer ma conviction, H. T.

Famille du Chemin, de la généralité d'Alençon (XXXVI, 15, 366). — A cette question, j'en ajouterai une autre.

M. F. de Mallenoue dit, dans le n° du 20 septembre, que Robert Le Fournier, baron de Tournebu, était l'arrière-petit-fils de Pierre du Lys, frère de Jeanne d'Arc.

Or, j'ai été à même, il y a quelques années, de m'occuper à propos de la Châtellenie de Louije (Eure), de Guy, baron de Tournebu, chevalier, seigneur de Louije, Muzy et autres lieux. Plusieurs de ses ancêtres passèrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, quant à lui, il prit part aux croisades sous Saint-Louis. Il avait épousé Jeanne du Bec Crespin et eut un fils : Jean.

Doit-on ranger Guy Tournebu parmi les aïeux des petits-neveux de Jeanne d'Arc ?

La famille de Tournebu est-elle éteinte? en ce cas, depuis quand ?

Moréri, Du Chesne, le père Anselme ont parlé de Guy de Tournebu ; y a t-il, en dehors de ces auteurs, d'autres sources à consulter ? C. de la Benotte.

—

Acte de naissance de Napoléon (Charles) (XXXVI, 51, 458, 498). — Je ne réponds pas à la question ; je veux risquer seulement une rectification à la réponse de mon collègue C.H G.

On lit, en effet, dans le N° du 20 octobre dernier, col. 499 : le « second Napoléon-Louis (il s'agit des fils de Louis Bonaparte, roi de Hollande) né en 1804, fut tué en 1851, à Forli, dans les troubles de la Romagne ».

Or Napoléon-Louis ne fut pas *tué*, il *mourut*, ce qui n'est pas la même chose ; il fut emporté par la rougeole, qui sévissait alors à Forli. (Emile Ollivier, l'*Empire libéral*, t II, p. 31). Cela, du reste, n'amoindrit en aucune façon le caractère chevaleresque du personnage, qui, ainsi que le dit Lamartine, « mourut sans gloire, quoique né pour la gloire ».

L. Baillet.

—

Jubé de Notre-Dame (XXXVI, 93, 507). — Non seulement la duchesse d'Abrantès affirme, dans ses Mémoires, que Madame Bonaparte prit place dans le jubé pour entendre le *Te Deum*, le 28 germinal an X, mais elle-même prétendait s'y être trouvée « A cette époque, écrit-elle, le Jubé de Notre-Dame, existait encore, mais bientôt après il fut jeté en bas. Il était en

bois sculpté et fort beau... celui de Notre-Dame offrait un coup d'œil ravissant, le jour du Concordat ».

Et pourtant le confrère H.C. nous dit que ce jubé fut détruit à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, ce qui concorde, d'ailleurs, avec la relation du Moniteur.

Une fois de plus, il faudrait donc prendre la duchesse d'Abrantès en flagrant délit d'invention, car c'est plus qu'une simple erreur, cela. C. DE LA BENOTTE.

—

Plain (XXXVI, 137, 466, 593).—Ce mot *Plain* est employé dans la région sud des Vosges : à Bussang, Saint-Maurice, Giromagy, Plancher-les-Mines, etc.

Il signifie un *lieu plan*, dans la montagne il est l'équivalent de *Col* ; ainsi : *Plain du Stalon*, *Plain du Repos*, *Plain des Loges*, *Plain du Canon*. etc., etc. sont des points de passage, *plans horizontaux*. Dans le pays, on ne dira jamais *Col du Stalon*, *Col du Repos*, etc. mais *Plain du Stalon*, *Plain du repos*.

C'est aussi dans le même ordre d'idées que l'on applique le mot *planche*, à un sommet plus où moins aplati, horizontal ; bien entendu, cette *horizontalité* est toute relative et n'est appliquée que par comparaison avec les pentes raides qu'il faut gravir pour arriver à la *Planche* ; La *Planche des Belles-filles*, la *Planche-le-prêtre*, etc. sont des sommets gazonnés, relativement *plains*.

C'est évidemment de ce mot *planche* que vient le nom de *Plancher-les-Mines*, petite ville de la Haute-Saône, située dans les montagnes vosgiennès.

Le *Plain du canon*, bien connu des touristes qui visitent les vosges, forme un *petit passage, ou col*, mettant en relation deux petites vallées. Il y a là deux maisons forestières. Le lieu est horizontal, *plan*.

Tout proche de là, du haut d'un rocher qui domine la vallée de Presle, on réveille, *en tirant un coup de canon*, un superbe écho, d'où le nom de *Plain du canon*, donné à ce point.

Pour le *Plain des loges*, c'est une *loge* qui a donné son nom au *Col* ou *plain*, l'explication est des plus simples.

C'est aussi du mot *Plain* ou *Plan* que dérivent ces noms de *Planois*, *Planeau* ou *Planot* ou *Plaineau*. Pourtant pour ces derniers, il en est qui doivent leurs noms à l'arbre appelé *Plaine* qui abonde dans certaines parties des Vosges ; ainsi : *Celle sur plaine* ; *Plaine* est le nom d'une petite rivière qui doit son nom à *l'arbre* et non à la configuration du sol.

A. FOURNIER.

—

Maison de Beaumarchais (XXXVI, 189, 599). — Je partage bien l'avis de notre confrère, Adrien Maurel qui, dans le N° du 20 août dernier, fait la remarque que Beaumarchais aurait dû avoir sa statue sur le terrain jadis occupé par sa maison. C'était une raison suffisante, sans compter qu'à cet endroit la statue faisait l'emplacement où s'était élevée la Bastille que Beaumarchais, par ses écrits n'avait pas pour peu contribué à abattre, et elle se trouvait ainsi à l'issu du boulevard qui porte son nom.

Maintenant, à propos de cet écrivain si spirituel et remuant, peut-on demander s'il est bien certain qu'il soit mort dans la belle maison de la rue Amelot ? M. L. de Loménie qui a écrit la vie de Beaumarchais ne fait pas mention du lieu de sa mort, mais il dit que ses papiers furent retrouvés dans un grenier de la rue du Pas de la Mule. Je me souviens très bien avoir lu dans une lettre de l'époque que Beaumarchais était mort rue Boucherat (au Marais), parce que sa maison avait été saisie au profit de ses créanciers, ce qui n'empêche pas qu'il a pu y être enterré.

A.

—

Dieu et mon droit (XXXVI, 281, 651 739).—Cette devise rappelle une des périodes douloureuses de notre histoire : elle fut prise, en effet, par notre vainqueur de Crécy et de Poitiers, Edouard III, en 1340.

Vicomte G. DE LEUSSE.

—

Origine des pétards (XXXVI, 291). — D'après, Dutens, dans son « Origine des découvertes attribuées aux modernes » tome II, un auteur latin nommé Marcus Grœcus donnerait la description exacte du pétard. « Mêlez, dit-il, une livre de soufre vif, deux livres de charbon de saule et six livres de salpêtre et réduisez le tout en une poudre très fine ; puis mettez dans une enveloppe courte, grosse et à moitié pleine que vous lierez ensuite fortement avec une ficelle et vous pourrez ainsi imiter le tonnerre ». Or, cet auteur devait exister avant le IXe siècle, puisque le médecin arabe Mesué le cite.

Vicomte G. DE LEUSSE

Un provincial à Paris (XXXVI, 290, 659). — Si M. Ulric R. D. désire des renseignements détaillés sur mon arrière-grand-père, *Anne Henri de Dampmartin*, je les lui donnerai avec plaisir.

J'attendais, pour répondre à sa question, d'être chez moi, où sont mes papiers de famille, mes livres, et m'assurer que l'ouvrage cité, imprimé à Strasbourg, était bien dû à M. de Dampmartin.

Il a beaucoup écrit, sa vie a été trè interressante.

Pendant l'émigration, ses talents, ses qualités d'homme bien élevé le firent choisir pour être le précepteur du fils de Frédéric Guillaume II roi de Prusse et de la comtesse de Lichtenau. B. DE C.

—

H.-J. de Bourbon, prince de Condé (XXXVI, 333, 707 ; XXXVII, 34). — A quelle date, M. Jules C. place-t-il donc la Fronde, pour y faire jouer un rôle au jeune duc d'Enghien, à côté de son père?

Né le 29 juillet 1643, deux mois après Rocroi, Henri-Jules avait cinq ans à la journée des Barricades, six ans et demi lors de l'emprisonnement des Princes, neuf à l'amnistie générale, dix à peine au moment de la paix de Bordeaux.

GEORGES MONVAL.

—

Préfets (XXXVI, 429, 817 ; XXXVII, 41). — En 1836, il a été publié à Paris et mis en vente, chez les marchands de nouveautés, un volume portant le titre :

Biographie des Préfets depuis l'organisation des préfectures (3 mars 1800) *jusqu'à ce jour*, un volume in-8° de 432 pages.

Cet ouvrage est loin d'être impartial et offre d'utiles renseignements. Les *Souvenirs* du comte de Puymaigre (Plon, 1884), qui administra les départements du Haut-Rhin, de l'Oise et de Saône-et-Loire, donnent beaucoup de détails qui pourront intéresser M. Omer Taillebois. Les *Mémoires* du baron d'Haussez publiés récemment chez Calmann-Lévy, peuvent être aussi recommandés à mon confrère. D'Haussez, le dernier ministre de la marine sous la Restauration, fut préfet des Landes, de l'Isère et de la Gironde.

M. Anatole de Barthélemy a fait paraître, il y a quelques années, les *Souvenirs d'un ancien préfet*, un volume laissé par son père qui administra plusieurs départements sous la Restauration et le gouvernement de Juillet. POGGIARIDO.

Altruisme (XXXVI, 431, 818). — C'est, sans contestation, Auguste Comte qui a créé le mot. Voir le *Dictionnaire de Littré*, *le Dictionnaire de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas*, et la *Grande Encyclopédie* (*Lamirault*). L'Académie, dans la prochaine édition de son dictionnaire, ne lui donnera-t-elle pas ses lettres de naturalisation ? J. LT.

Même réponse : T. PAVOT, GUSTAVE FUSTIER et PAUL ARGELÈS.

—

Neuf-Brisach (XXXVI, 433 ; XXXVII, 41). — Lemau de La Jaisse dans *Plans des principales places de guerre* (Paris, 1736) ; pet. in-8, page 108, donne pour armoiries à cette « ville et place très forte de la Haute-Alsace, située à trois quarts de lieues en deça du Rhin vis-à-vis du vieux Brisach » : de gueules, à un Mont de six coupeaux d'argent ; au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

HENRI MASSON.

—

Les pays sans pluie (XXXVI, 473, 820). — A Lima, la pluie est excessivement rare. C'est ce qu'on m'a certifié, il y a bientôt cinquante ans, pendant un assez long séjour que j'ai fait au Callao.

L. B.

*
* *

C'est dans le sens restreint de contrée, localité, qu'il faut prendre, ici, le mot Pays, et encore les régions d'une sécheresse extraordinaire ont-elles, dans un lointain variable, le souvenir de quelques ondées. Mais, si la pluie n'est nulle part absolument inconnue, elle est si rare sur quelques points du globe qu'elle y compte comme chose miraculeuse. « Il ne pleut pas — dit M. Paul Laurencin — ou il, ne pleut qu'à de très longs intervalles dans les contrées entièrement dépourvues de végétation. » Tels sont les déserts africains et américains. — En Australie, la quantité annuelle de pluie ne s'élève pas à 40 centimètres, parce que les alizés du sud rasent les côtes sans pénétrer à l'intérieur.

A cette cause naturelle s'est ajoutée l'influence bien connue du déboisement à outrance. De 1863 à 1868, on a constaté que, dans le district de Victoria, la quantité d'eau tombée avait diminué de moitié. — Au Pérou, on ne sait quasiment pas ce que c'est que la pluie. Les vents très habituels du Sud-Est ont perdu leur humidité en passant sur l'Amérique méridionale, et achèvent de se dessécher au dessus de

la chaîne des Andes, si bien que les montagnes, verdoyantes à l'Est, ne montrent que du roc sur le versant du Pacifique.

Lima et la Vallée du Rimac, si vantées par Marmontel, n'ont qu'une maigre végétation. Le Callao et Payta surtout, sont d'une aridité complète. Il n'y pleut pas, il n'y a que des brumes épaisses. A Payta, cependant — en 1848, puis (23 ans plus tard) en 1871 — il survint des averses désastreuses. Les maisons construites en torchis fondirent presque toutes en tas de boue, ne montrant plus leurs carcasses de piquets. Aussi y craint-on, comme ailleurs, le feu. Le moindre filet de liquide, et l'on se ferait de graves affaires avec la police si l'on *s'oubliait* contre un mur. Quant à l'eau... potable, on va la chercher, en chemin de fer, à 20 milles au nord de la ville. Une curiosité que signale M. l'ingénieur Bresson, dans son livre *Bolivia*, ce sont de beaux arbres dessinés en bleu sur les murailles entourant la place publique, images faites à l'intention des indigènes qui n'ont jamais quitté le sol natal. Tel est le point du globe particulièrement appelé : *le pays sans pluie*. — Par ailleurs, on peut encore mentionner Aden. J'y passai en 1880, et l'on me dit qu'il n'y avait pas plu depuis cinq ans déjà.

Je termine par une citation d'Hérodote, traduction de P. L. Courier : « Régnant Psamménite, un prodige arriva. Ce fut la pluie à Thèbes d'Égypte, où jamais pluie n'était tombée, ni ne s'est vu oncques depuis, à ce que disent les Thébains. Car il ne pleut du tout point dans la haute Égypte, et toutefois il plut à Thèbes, alors, quelques gouttes. »

T. PAVOT.

—

Boycotter, boycottage (XXXVI 475, 821). — En Irlande il y a beaucoup de mauvais propriétaires qui oppriment leurs tenanciers ; parmi les pires, il y avait un Anglais, le capitaine Boycott.

Ses injustices étaient si grandes que les paysans et les ouvriers refusaient de travailler pour lui, et les marchands, dans les villages avoisinants, refusaient de lui fournir les vivres ; de sorte que sa ferme restait sans être cultivée et il fut obligé d'aller aux villages éloignés pour obtenir ce dont il avait besoin.

Il y a quelques années de cela, et depuis, quand les ouvriers ou laboureurs refusent de travailler pour quelqu'un, ou que les marchands refusent de faire commerce avec lui, on dit que cette personne est « Boycottée ».

« Boycottage » est l'action de « Boycotter ».

Grace Geraldine M. O'KELLY.

*
* *

— Dans l'*Eclair* du 18 septembre 1897, il y a tout un long article, très intéressant sur l'application du boycottage. L'origine du boycottage remonte à l'année 1879 Il y avait alors en Irlande, un capitaine Boycott, régisseur des immenses domaines de lord Erne dans le comté de Mayo ; ce Boycott s'était rendu impopulaire par sa dureté envers les paysans. « La Ligue nationale agraire décida d'agir contre lui, et lors de la moisson de 1879, les ouvriers qu'il occupait abandonnèrent ses fermes et ses champs. Boycott chercha immédiatement à remplacer son personnel, mais il ne put y parvenir. C'est alors que le gouvernement intervint et fit conduire aux fermes de Mayo, sous escorte militaire, des ouvriers embauchés sur tous les points de l'île et particulièrement dans les provinces du Nord. Malheureusement il était trop tard, le grain avait pourri sur la tige et la récolte était complètement perdue. Boycott était vaincu, ruiné et obligé de fuir en Amérique où il est mort il y a quelque temps. » De là est venu le nom de Boycottage. Dans l'article de l'*Eclair* on rappelle que cette mesure a été appliquée avec succès dans l'Amérique du Nord, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse. En Allemagne où de fortes organisations ouvrières existent, elle a donné, paraît-il, d'effrayants résultats, notamment en 1894 ; pendant huit mois les ouvriers berlinois refusèrent de boire une cruche de bière boycottée et les brasseurs furent obligés, pour éviter la faillite, de reprendre les ouvriers dont l'expulsion avait été la raison du boycottage.

Donc, le boycottage consiste en la mise à l'index ou en interdit des hommes que l'on combat dans tous les rapports sociaux ou commerciaux de la vie quotidienne.

DÉSIRÉ LACROIX.

*
* *

Même réponse : T. PAVOT, G. MAUCREUX, GUSTAVE LAURENT.

—

Au sujet d'une bague (XXXVI, 475). — Il est fort difficile de déterminer une effigie sans avoir le médaillon sous les yeux, mais on peut affirmer qu'il s'agit d'un bijou séditieux destiné à servir de

signe de ralliement. Je puis signaler une bague exactement construite dans les mêmes conditions que celle décrite par M.P.R. M. Le chaton ovale et mobile autour d'un axe représente une pensée émaillée, avec le mot : fidélité. Cette bague sur un doigt pouvait paraître aux yeux des profanes être un souvenir amoureux. Mais lorsque le propriétaire se trouvait avec des affiliés, il retournait le chaton qui représente une tête en profil de Napoléon 1er, en or, très bas relief. Il y avait aussi la canne dont le pommeau portait une moulure paraissant insignifiante, mais l'ombre projetée sur un papier ou sur un mur donnait le profil de l'empereur, coiffé du légendaire petit chapeau. Ces objets existaient en grand nombre sous la Restauration.

MARTELLIÈRE.

—

La chanson du mirliton (XXXVI, 476 ; XXXVII, 50). — J'ai lu la chanson du mirliton dans les mémoires secrets de Bachaumont ; malheureusement je ne puis me rappeler à quelle date. L.B.

***

— Je ne connais pas cette chanson, et ne pense pas qu'elle figure dans les 3 volumes des *Chansons populaires de la France* imprimés chez Delloge à Paris en 1840 ou environ. Malheureusement, mon exemplaire de cette belle publication *gravée* n'est pas à ma portée pour la vérification. Mais voici une indication qui permettra à un de nos *confrères*, (pourquoi collabo, ophelète, etc ? Nous travaillons ensemble, donc nous sommes confrères) de la retrouver.

Voilà ce que trouve dans un catalogue (1896) de Joly libraire, 19, quai St-Michel, à Paris.

CHANSONS. Recueil de trois cents chansons françaises, parfaitement choisies sur toutes sortes de sujets. *Londres*. 1737, in-8, v. 10 fr.

Rare. Recueil de Chansons joyeuses, un certain nombre assez risquées.

p. c. c. Cz.

—

La capitulation de Metz (XXXVI, 479, 823 ; XXXVII, 50). — Qu'il me soit permis de donner à cet égard un souvenir personnel.

Le Général Guilhem tué en 1870 sous les murs de Paris, avait assisté aux désastreuses batailles à la suite desquelles Bazaine s'était enfermé ou laissé enfermer dans Metz. Il parvint à s'échapper avec sa brigade et à la conduire à marches forcées à Paris. Avant l'investissement de cette ville, il vint passer quelques jours à Pithiviers où se trouvait sa femme chez M. Tanqueret des Planches, son beau-frère, juge dans cette ville. Ce magistrat, mort depuis, me raconta une conversation du général Guilhem. Suivant lui, il n'existait pas en France de véritables hommes de guerre. Canrobert, Mac-Mahon et d'autres étaient certes les plus braves du monde, et d'un patriotisme à toute épreuve, mais c'étaient des généraux d'avant-garde, capables d'entraîner leurs soldats, mais absolument incapables de diriger des opérations militaires. Un seul était capable de diriger une campagne, c'était Bazaine. Après un silence le général reprit : Malheureusement, c'est une canaille ! Il avait eu l'occasion de l'apprécier dans la campagne du Mexique.

Bazaine, quoique bloqué à Metz, paraissait pouvoir correspondre avec sa famille. Avant la reddition, l'ingénieur en chef Bazaine était en correspondance avec un M. Defiennes alors maire de Pithiviers. Un jour, ce dernier raconta devant plusieurs personnes et moi, qu'il avait reçu une lettre de l'ingénieur Bazaine, que ce dernier lui donnait des nouvelles de son frère le général enfermé à Metz, dont il signalait la situation comme excellente. J'étais alors juge d'instruction et je fus chargé d'entendre M. Defiennes lors du procès, en vertu d'une commission rogatoire du conseil de guerre.

M Defiennes répondit qu'il avait en effet reçu des nouvelles de M. l'ingénieur Bazaine, mais qu'il n'avait pas gardé un souvenir précis des termes de la lettre, qu'il n'avait pas conservée.

Je lui fis observer que mes souvenirs étaient peut-être plus précis que les siens, mais il répondit que j'avais peut-être mal compris ou mal interprété son récit. N'ayant jamais eu la lettre sous les yeux, je ne pus que recevoir sa déclaration telle quelle. MARTELLIÈRE.

—

Une anecdote sur le Kain à vérifier. (XXXVI, 483). — Cette anecdote est aussi attribuée à Grandval, à Talma et à Frédérick Lemaître.

Voici une autre que les recueils d'anas mettent tantôt sur le compte de Dominique (Joseph Biancolelli), de Tiberio Fiurelli dit Scaramouche ou du chanteur Velutti :

« Le docteur... voit un jour entrer chez lui un homme fort bien mis, s'exprimant en bons

termes, mais la physionomie languissante. Ce personnage vient se plaindre d'un mal que rien ne peut dissiper. — Qu'éprouvez-vous ? lui dit le docteur.

« Une profonde mélancolie. — Allez le soir au théâtre entendre le célèbre acteur Fiurelli dont la verve et la charmante gaieté se communiquent à tous. — Hélas ! monsieur, dit le pauvre malade, c'est moi qui suis Fiurelli : »

Dans son « grenier à sel » Boileau a écrit : « Il n'y a dans le monde que trois sortes de gens : les trompeurs, les trompés et les trompettes ».

Cette boutade est attribuée en général à Madame du Deffant.

Je pourrais en citer à l'infini.

Voltaire l'a dit : Pour les anas il y en a un sur cent qui peut contenir quelque ombre de vérité. V. M.

—

Le graveur Melchior Kusell. (XXXVI, 483). L'ouvrage de Nagler : Neues allgemeines Kunstler-Lexicon T. 7, p. 203, donne une liste de 43 gravures diverses de ce graveur né en 1622, mort en 1683. UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Pernet. (XXXXI). 484. — Dans le *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française* par Mellier de la Chavaignerie on peut lire :

Pernet.

Peintre, rue du Chantre, en face de la place du Louvre, hôtel d'Artois. Exposition du salon de la Correspondance Année 1779.

Deux paysages à la gouache.

Deux paysages où l'on remarque les feux de l'éclair et du tonnerre qui tombe. UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Archives et Arche. (XXXVI, 484). — *Archives* nous est venu de *Archivum, archium*, transcription du grec à ἀρχεῖα — *Arche*, de sens variable, représente, tantôt *arca*, coffre, *arche* (de Noé) ; tantôt *arcus*, arc, *arche* (d'un pont). Mais *arca* et *arcus* sont aussi étrangers l'un à l'autre que Arcane et Arceau ; enfin, ils n'ont avec Archives aucun lien de parenté. On en est persuadé, quoi qu'ait dit Le Duchat, rien qu'en consultant un dictionnaire latin, et cette conviction ne s'amoindrit pas si l'on demande à d'autres langues (anglais, allemand, italien, espagnol, comment elles traduisent les trois mots : *Arc, Arche et Archives*. T. PAVOT.

François de Sales. (XXXVI, 485). — St-François de Sales fut béatifié par le pape Alexandre VII le 28 décembre 1663 ; canonisé par le même pontife le 19 avril 1665 et enfin élevé au rang des Docteurs de l'Eglise par Pie IX le 7 juillet 1877. A. C.

Même réponse. T. PAVOT.

—

Putois. (XXXVI, 485). — M. Raoul Renault se trompe gravement en disant que le putois s'appelle *skunk*, en anglais. Le skunk, s'appelle skunk en indien, en anglais, en français et en allemand ; la bête porte une fourrure dont la couleur varie du brun foncé au noir ; le dos montre deux raies longitudinales qui varient de même du blanc pur à une teinte orangée.

Le vrai putois (en latin, *Putorius infectus*, en français, Putois commun), est nommé *Fitch*, en anglais ; le fond de sa fourrure varie du jaune couleur citron au jaune d'un reflet grisâtre ; les longs poils sont d'un brun foncé. Dans le Luxembourg on l'appelle *le Puant* ; les Allemands le nomment *Iltis*, pron, *Iltisse*.

La Green-Bay (Baie verte), qui forme un golfe dans le lac Michigan, est bien souvent appelée par les Canadiens français *la Baie des Putois* à cause de l'odeur peu agréable que répandaient autour d'eux une tribu d'Indiens, qui séjournaient dans ces parages ; je ne me souviens plus aujourd'hui si c'étaient les Chippewais ou les Menomenees.

Quant à l'élevage du *Skunk* en captivité, je me permets de faire mes réserves ; celui qui, comme moi, n'a jamais eu l'occasion de passer par un endroit où dans les derniers jours une de ces bêtes a passé en lâchant le liquide infect qu'il porte dans une glande à l'arrière du corps, croira difficilement à la possibilité de l'élevage en captivité de cet animal.

Dans le temps le commerce n'a connu que la martre de France (la fouine), la martre de Prusse (Mustella martes), la martre du Canada et la martre zibeline.

Toutes les martres de Russie, de Suède, de l'Ural, etc. etc., doivent leur origine à la teinture, au touchage et d'autres artifices que leur font subir nos marchands de pelleteries ; il est bien entendu que ces artifices ne sont employés que pour des peaux, qui présentent des défauts, soit comme poil soit comme teinte.

Je ne serais pas étonné si un jour on commençait à vendre des martres de la Louisiane, ou du Congo ou du Nil.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Un mot du père Joseph (XXXVI, 523). — Notre collaborateur L. Vanvincq est-il bien certain que « l'idée de prévenir les mauvais effets de la morsure des serpents par l'inoculation de leur venin atténué est toute nouvelle dans la science»? C'est alors que la science d'aujourd'hui retarderait de bien des siècles sur l'instinct populaire. Sans doute la théorie explicite du fait, son exacte démonstration est toute récente; mais diminuerons-nous le mérite de MM. Phisalix et Bertrand — (de qui je crois avoir ici même, en une autre occasion, cité les remarquables travaux), — si nous constatons l'ancienneté de l'intuition humaine sur le sujet qui nous occupe?

Bien avant qu'Hanemann ait adopté le principe du *Similia similibus*. « dans le Midi de la France, chaque paysan a toujours en réserve de la graisse de vipère, remède souverain, dit-il, contre les morsures de ce reptile » (Larousse : voir Vipère).

Moi-même qui n'habite pourtant pas le Midi mais le Centre, j'ai vu, enfant, les campagnards employer dans le même but la vésicule biliaire de l'animal.

Il y a des siècles que Galien a fait entrer les chairs de la vipère dans la composition de sa thériaque « *Thériakos*, bon contre la morsure des bêtes sauvages et venimeuses; — de *thêr*, bête sauvage, bête féroce ou venimeuse; — ancien électuaire qui passait pour être souverain contre tous les venins et poisons. » (Larousse : voir Thériaque ;) — et cet électuaire a traversé les âges : on l'emploie encore quelquefois aujourd'hui.

Il ne semble donc pas que la phrase de l'Eminence grise ait eu rien de prophétique. C'était plutôt l'expression d'une croyance un peu fruste, mal raisonnée peut être, mais assez générale.

Remarquons en outre qu'à cette époque venin et poison ne représentaient pas deux choses aussi nettement différenciées que de nos jours. On employait assez communément l'un de ces mots pour l'autre, et à défaut des traditions populaires, l'histoire de Mithridate pouvait bien suffire à justifier la comparaison du célèbre Capucin.

G. DE FONTENAY.

Titres étrangers donnés par Napoléon. XXXVI, 523). — Par un décret du roi Guillaume I des Pays-Bas (8 juillet 1815, n° 13), Arthur Wellesley, duc de Wellington, Cindar Rodrigo et Victoria, vicomte Wellington, de Talavera, baron de Douro, pair de la Grande-Bretagne, Grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de la Jarretière et de la Toison d'or, maréchal des armées des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne, de Portugal et d'Espagne, — fut créé *Prince de Waterloo*, avec le titre d'*Altesse* et une pension annuelle de fr. 40.000. M. G. WILDEMAN.

—

Sur un mot de Mirabeau contesté (XXXVI, 523). — Le feuilleton de la *Vérité* mis en cause a été malheureusement le premier et le dernier de la série, jusqu'à ce jour. Le mot dont il était fait bonne justice était la fameuse apostrophe de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé. Si Ph. le désire, je pourrai lui donner un résumé de ces preuves irréfutables : la 1re est le témoignage du fils même du grand officier de la cour, donné en réponse à M. Willemain, le 9 mars 1833, à la Chambre des pairs ; la 2e est tirée du silence du procès-verbal de l'Assemblée, 23 juin 1789 ; la 3e enfin est fournie par les mémoires de Bailly.

Vicomte G. DE LEUSSE.

—

Le « Bercement » de M. Thiers d'après Timon (XXXVI, 527). — La 1re édition des études sur les orateurs parlementaires est de 1836, mais avant, ces études avaient paru dans *La Nouvelle Minerve* (N° du 12 avril 1835) pour MM Guizot et Thiers.

Voici d'ailleurs les deux textes :

NOUVELLE MINERVE

. . . .

L'autre orateur du ministère est M. Thiers ; ayant échoué au Barreau, il se fit littérateur.

1re EDITION

M. Thiers n'a pas été bercé, en venant au monde, sur les genoux des duchesses.

Né pauvre, il lui fallait de la fortune ; né obscur, il lui fallait un nom ; avocat manqué, il se fit littérateur...

A. C.

—

Un livre de G. Sand sur Jeanne d'Arc (XXXVI, 528). — Certes ! une biographie de Jeanne d'Arc par G. Sand

eût été un curieux livre, mais l'auteur de *Lélia* n'a sans doute pas cédé aux sollicitations de Barbès. Et d'ailleurs, G. Sand était loin de voir dans la Vierge de Vaucouleurs (*aliàs* de Domremy) « la patronne du socialisme ». On trouve, en effet, dans *Mémoires de ma Vie*, T. III. pp. 40 et suivantes :

« On ne s'imagine pas tout ce qu'il y a de merveilles dans la tête de ces enfants qui vivent au milieu des scènes de la nature, sans y rien comprendre, et qui ont l'étrange faculté de voir, *par les yeux du corps*, tout ce que leur imagination leur représente.

... Le paysan n'a pas d'autre histoire que la tradition et la légende ; son cerveau n'est pas semblable à celui de l'habitant originaire des cités. Il a la faculté de transmettre à ses sens la perception des objets de sa croyance, de sa rêverie, de sa méditation. C'est ainsi que Jeanne d'Arc entendait *réellement* les voix célestes qui lui parlaient. C'est être impie envers l'humanité que de l'accuser d'imposture. Elle était hallucinée, et pourtant, elle n'était pas folle. » T. PAVOT.

Le Paradis et l'enfer considérés comme allégories (XXXVI, 529). — Si, à Belle-Isle-en-Mer, récemment, mon excellent ami et collègue Dieuaide m'avait fait part de la question si curieuse qui le préoccupe, j'aurais immédiatement pu lui montrer l'original d'une lettre inédite de Louis XVII Naundoff expliquant à sa fille aînée, Amélie, ce que c'est, à ses yeux, que l'enfer. La lettre en question fait partie de la *Correspondance intime* du prétendu Naundorff, que je me propose de publier aussitôt qu'un éditeur intelligent aura compris de quel intérêt pourra être pour l'histoire en général et pour le problème de Louis XVII en particulier, la connaissance d'environ 150 lettres adressées par le prétendant à sa femme et à ses enfants durant les années 1834 à 1838, lettres permettant en quelque sorte un cliché photographique de l'âme du soi-disant « imposteur », et trahissant la bonne foi la plus sincère et sa conscience intime qu'il avait de son identité avec le fils de Louis XVI.

Comme cette lettre est fort longue et touche d'ailleurs à d'autres points qui s'écartent du sujet actuel, je demande la permission de ne transcrire ici que les passages rentrant dans le cadre de la question posée par M. Dieuaide. Je crois devoir avertir aussi qu'on lira une traduction littérale et non littéraire car, pour cette correspondance, dont plusieurs lettres du reste sont écrites en français, je suis parti de l'idée qu'il fallait avant tout, offrir à la critique historique une base consciencieuse et sévèrement documentaire, et en conséquence en bannir tout enjolivement de style. C'est donc une traduction *mot à mot* qu'on va lire.

Paris, le 18 mars 1835.

MA CHÈRE FILLE,

« Je t'ai dit souvent à quoi l'on peut connaître les hommes et secondement que tout en ce monde est fait pour notre instruction. Le sage profite de tout ; l'hypocrite cherche à cacher son hypocrisie sous une pitié sévère qu'il prétend imposer aux autres. Voilà pourquoi il est écrit : « Il voit un éclat de bois dans l'œil de son frère, mais il ne voit pas la poutre qui est dans le sien. » Tu vois, par la conduite de Monsieur M. (1) qu'il se croit plus près de Dieu en ce qui touche à la religion, que celui qui n'appartient pas à cette église. Mais il confond la forme, c'est-à-dire l'écorce avec le noyau, et cela me donne la mesure certaine de l'étroitesse de son esprit et sa conduite envers vous est une marque infaillible de sa bêtise, qui est toujours l'héritage de l'orgueil auquel tu peux connaître les gens. Il faut toujours ranger parmi les imbéciles l'orgueilleux, à quelle classe qu'il appartienne La forme humaine, ma fille, n'est pas l'homme ! C'est aussi certain que les fruits d'un arbre ne sont pas l'arbre ; mais tu reconnaîtras toujours l'arbre à ses fruits. Une affectueuse indulgence à l'égard des défauts des autres, une manière douce de reprendre d'éclairer ceux qui ont commis des fautes, voilà la marque d'un homme. Ces principes, ma chère fille, reposent inébranlablement sur la vraie religion, et, là où ces fruits ne se trouvent pas, là n'existe plus la vraie crainte de Dieu, c'est-à-dire la véritable religion. Celui qui craint véritablement Dieu, aime et estime son prochain ; mais celui qui n'aime pas, ni n'estime pas son prochain, comment peut-il aimer Dieu ? L'amour du prochain consiste dans la patience, dans l'indulgence à l'égard de ses faiblesses et dans les efforts que l'on fait pour l'aider, que ce soit au point de vue spirituel ou dans sa situation besoigneuse. Seul l'homme qui montre ces signes, est véritablement un chrétien, un vrai homme, que son nom soit juif ou turc. Ce ne sont pas les longues prières, mais les *bonnes actions* qui désignent le chrétien. Cela est aussi vrai, ma chère fille, qu'il est vrai que tu ne prendras jamais un buisson épineux pour un pommier. Mais quelqu'un qui est capable d'offenser cruellement son prochain, comment peut-il oser se dire chrétien ? Le Christ ne fit que du bien et nous devons l'imiter, nous qui voulons être

(1) L'abbé Maréchal.

des chrétiens. C'est-à-dire, agir comme il a agi, cela, ma fille, est la vraie religion. Tu reconnaîtras donc dans celui qui prie beaucoup ou bien l'hypocrite, ou quelqu'un qui a fait beaucoup de mal dans sa vie, ou bien, ce qui est pire encore, un blasphémateur qui, sous une apparence de sainte paresse, se nourrit aux dépens des autres et il y a malheureusement beaucoup de ces misérables. Prie, travaille, fais autant de bien qu'il est en ton pouvoir, et sois toujours gaie : c'est le commandement de notre Père céleste. «..... Tu as mentionné dans ta lettre que Monsieur M... dit que celui qui ne croit pas à l'enfer, dans lequel les âmes brûleront dans un feu éternel, *Fegefeuer* ou en français Purgatoire, ne peut pas être sauvé. A cela tu peux reconnaître la pauvreté de cet être; reconnaître quelle idée le pauvre homme se fait de notre Père céleste miséricordieux et grand. *Dieu n'a pas plus créé l'enfer que le diable. Mais il y a quelque chose dans l'autre vie de plus terrible que le feu, l'enfer et le démon pour tourmenter et torturer les âmes qui ont quitté ce monde. Cela, ma fille, c'est le remords d'avoir mal agi, car l'homme quand il fait le mal est son propre démon.* Pour se rendre compréhensible ce qu'est l'enfer dans l'autre monde, ou le purgatoire selon le nom qui lui convient mieux, écoute le récit suivant :

« Un père avait un fils qui, bien que son père n'était pas un honnête homme et ne menait pas une bonne vie, devint cependant un brave homme. Comme ses parents n'étaient pas riches, ils le mirent chez un patron en apprentissage. Quand son apprentissage fut terminé, il passa à l'étranger. La destinée le conduisit en Amérique, où il acquit bientôt par son art une grande richesse. Pendant ce temps-là ses parents étaient devenus extrêmement pauvres et habitaient dans une misérable chaumière. 10 ans s'étaient écoulés et le fils eût alors la pensée d'aller à la recherche de ses parents pour les rendre heureux dans leur vieillesse. C'est avec cette belle résolution qu'il revint en Allemagne. Il n'avait qu'un fidèle domestique pour porter son or et ses trésors. Il arriva enfin dans la ville ou demeuraient ses parents, et il descendit sans être reconnu avec son domestique dans un grand hôtel. » Maintenant, dit-il à son domestique, je vais aller voir mon père et ma mère et leur demander, sans me faire connaître, de vouloir bien me loger pendant une nuit. Mais demain tu m'apporteras mon or et mes trésors dans la maison de mon père et tu m'appelleras par mon nom en demandant après ton maître. Mais mon père et ma mère ouvriront de grands yeux, et qu'elle ne sera pas leur joie de se voir tirés de la misère ! » Avec cette pensée, il alla frapper à la porte de la chaumière de ses parents et demanda l'hospitalité en leur disant qu'il revient d'Amérique, qu'il leur souhaite le bonjour de la part de leur fils et que pour lui il est ici tout-à-fait étranger. » Mon Dieu ! s'écria la mère, nous n'avons rien pour recevoir, nous sommes très pauvres. » Le fils tira alors de sa poche une bourse remplie d'or et demanda qu'on lui préparât à souper. Aussitôt après le repas, on prépara au prétendu étranger une couchette de paille, et peu de temps après il s'endormit dans un calme et profond sommeil. Le mari alors résolut avec sa femme d'assassiner cet étranger, afin de passer encore dans leur vieillesse, comme il disait, des jours heureux avec l'or de l'américain. Cette diabolique résolution fut promptement exécutée et d'un coup de hâche, le père fendit la tête de son fils endormi. Le cadavre sanglant fut bientôt enterré, ainsi que l'or brillant devenu la propriété du meurtrier. Le jour pointait à peine, lorsqu'un domestique tout galonné d'or et d'argent vint réclamer son maître. Les deux vieillards nièrent d'avoir hébergé personne et alors le fidèle serviteur fut enfin forcé de leur dire que son maître était leur fils qui avait voulu coucher chez eux cette nuit et avait voulu se donner le plaisir de surprendre ses pauvres parents. En apprenant cette nouvelle, les malheureux parents tombèrent en poussant un cri terrible. La mère mourut aussitôt. Le père revint à lui, mais une affreuse folie s'était emparée de lui : il déchirait sa propre chair avec ses dents.

« Figure-toi maintenant, ma chère fille, si les actions criminelles peuvent déjà dans cette vie créer par le remords amer un enfer dans la poitrine d'un homme, combien ce doit être plus sensible encore, au-delà du tombeau, d'être torturé éternellement par le remords qui naturellement détruit toute jouissance. Jésus lui-même a dit : *Leurs œuvres les suivront !* Quand bien même la grâce de Dieu placerait parmi les Anges un homme qui aurait détruit lui-même son repos par ses mauvaises actions, l'âme de ce pêcheur ne pourrait pas supporter le séjour des Bienheureux, pour que ce que l'on a fait ici-bas en cachette, n'est plus un secret là où l'un lit dans l'âme de l'autre. Donc, poursuivi par les remords amer causé par ses actions, il s'enfuit de lui-même au lieu où se trouvent ses semblables. Tu vois maintenant quel enfer c'est que de fréquenter en le monde des êtres méchants ; mais combien plus douloureux encore ne doit-il pas être au-delà du tombeau de devoir, torturé par le remords, faire le séjour des bienheureux et accourir là, ou la mauvaise conscience voit plus facilement encore qu'ici-bas l'éclat de bois des autres pour cacher sa poutre. Ce lieu, ma fille, doit-être plus qu'un enfer, et c'est pour cela que quelques niais en ont fait un feu éternel où brûlent les âmes des damnés. Non, ma fille, le Père Céleste qui est tout amour, n'est pas aussi cruel, mais il est juste. Voilà pourquoi il ne veut pas empêcher, que les mauvaises actions de ceux qui quittent la terre, les suivent dans l'éternité, comme dit Jésus. Mais il appartient seul à la puissance et à la grâce de Dieu éternellement miséricordieux d'effacer enfin, après avoir expié par le remords, la conscience de nos actions. Et aucun mortel de cette terre n'a

le droit de dire, sans devenir un blasphémateur de Dieu, qu'une âme tombée ici-bas n'obtiendra jamais son pardon, c'est-à-dire ne trouvera pas sa paix en Dieu. Dieu est tout-puissant, clément et miséricordieux ; il ne veut pas qu'une seule âme se perdre. Il y a donc encore même pour le plus grand pécheur, l'espoir de la félicité éternelle, mais seulement après un repentir très long et très amer pour des mauvaises actions.

Réponds-moi, ma chère fille, si tu m'as bien compris. Confie-moi toujours les plus secrètes pensées de ton âme, afin qu'il soit plus facile à ton père de te conduire vers la vérité. Un père a des devoirs sacrés, car songe si tu étais un jour appelée devant le tribunal du grand Dieu et si tu me réclamais ta félicité? Que répondrais-je si je n'avais pas rempli mes devoirs envers les âmes qu'il m'a confiées? Je serais obligé de chercher un refuge dans le séjour des méchants, et ce n'est pas là pourtant que tu veux voir ton père. Sois donc toujours franche avec ton père qui ne veut pour toi que le bonheur dans ce monde et dans la vie des Bienheureux. Etre Bienheureux veut dire être heureux. Or, l'homme ne peut devenir véritablement heureux que si sa conscience est agréable à Dieu..... »

Beaucoup d'autres lettres intimes de « l'imposteur Naundorff » contiennent d'aussi éloquentes leçons de haute et fière moralité à l'adresse de ses enfants.

Otto Friedrichs.

—

Tours d'églises anciennes ayant servi de phares (XXXVI, 530). — « La tour de l'église paroissiale de Saint-Louis de Lorient sert *actuellement* de phare pour les navires entrant dans la rade.

La lanterne est installée au haut de la tour ; le feu est de peu d'importance et correspond avec le phare de la *Perrière*. »

X***.

—

Linges funèbres de Jésus-Chist (XXXVI, 530). — Dans « Science et Religion » M. Malvert rappelle que la tunique du Christ se trouve, à la fois, à Moscou, à Trèves, à Argenteuil, et à Rome dans les églises de Saint-Jean de Latran, et de Sainte-Martinelle. — Dans son histoire du *Clergé du diocèse d'Arras*, M. 'labbé Deregnaucourt affirme que l'abbaye de Flines possédait d^es parcelles notables du Saint-Suaire et d'autres du vêtement de Jésus-Christ.

T. Pavot.

*
* *

— Le catalogue ne paraît pas facile à faire complet, ni surtout à mettre à jour. Je lis dans un ouvrage assez récent que les suaires de Compiègne et de Besançon ont disparu à la fin du siècle dernier. Collin de Plancy, au contraire, dans son *Dictionnaire des reliques* publié en 1821, les décrivait comme existant encore tous les deux, et disait au sujet des conditions dans lesquelles était promenée la relique de Besançon : « La révolution n'a fait que suspendre un instant le cours de ces cérémonies. » Carcassonne se vante de posséder un saint-suaire, dont le P. Carles, dans le volume cité par Dieuaide, parle avec un dédain mal contenu. Il y a des saint suaires, les uns entiers, les autres à l'état de fragments importants dans diverses églises de Rome : Saint-Jean de Latran et Saint-Marc, Sainte-Marie Majeure. Il y en a un, assure-t-on, à Milan ; un autre à Enxobregas en Portugal ; puis de grands morceaux à Chartres à Albi, etc. En dehors de la Sainte-Coiffe de Cahors, on en cite à Clermont-Ferrand, à Arles, à Mayence, puis un sain t-bandeau à Saint-Julien de Lunegarde, en Quercy.

On vénère des langes de l'enfant Jésus dans les églises Sainte-Marie Majeure et Saint-Paul de Rome ; la basilique de Saint-Denis en conservait plusieurs avant la Révolution. Outre les saintes tuniques de Trèves et d'Argenteuil, il y en a une non moins respectable à Moscou, plus une chemise à Saint-Jean de Latran. Dans un très grand nombre de sanctuaires de différents pays, on montre des lambeaux d'étoffes qui sont censés provenir des vêtements que les soldats s'étaient partagés lors de la mise en croix. On montre à Cologne le bord de la robe que toucha l'hémorroïsse. Dans deux églises de Rome, à Saint-Jean de Latran et à Saint-Louis, est simultanément conservé le manteau d'écarlate sous lequel Jésus fut montré au peuple ; il y en a des morceaux importans dans diverses églises d'Italie. Il y a des sout liers à Saint-Jean de Latran, plusieurs foi-nommé, et des sandales au trésor de l'Escurial.

Le trésor de la Sainte-Chapelle de Paris conservait autrefois, sous le nom de la *sainte-touaille*, la nappe qui servit à la Cène. Cet exemplaire a, je crois, été anéanti ; mais il s'en retrouve un autre, sous le nom de *saint-mantil*, à l'église Saint-Maurice de Vienne en Dauphiné, laquelle ae trouve d'ailleurs en concurrence encore évec Moscou et Nuremberg. Plusieurs Jglises conservent aussi la serviette dont sésus se servit pour le lavement des pieds.

G. I.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

DOCUMENTS

—

L'ENTERREMENT DU PARLEMENT [1]

On fait dire à toute personne
Que demain, vingt-six courant,
Dans l'église de la Sorbonne,
On enterre le Parlement;
Suivis de plaideurs, de plaideuses,
Du grand Conseil, des gens du Roy,
Les Jésuites, en pleureuses,
Accompagneront le convoi.
Beaumon fera les funérailles,
Malgré sa profonde douleur,
Chantera la messe à grand cœur.
Le dévot Poncet, si célèbre,
Par son zèle pour le Sénat,
Fera son oraison funèbre
Bien digne d'un si grand prélat.
Calonne sonnera la cloche,
Maupeou sera le fossoyeur,
Luy qui, plus ferme qu'une roche,
Pour mériter le doux honneur
D'établir le vrai despotisme,
Enterrerait de tout son cœur
Les lois et le patriotisme,
Le pacifique d'Aiguillon,
Dont l'âme est tout à fait bien née,
Présentera le goupillon,
A la vénérable assemblée.
Et le clergé, couvert de deuil,
Jettera des flots d'eau bénite
Sur le trop funeste cercueil.
Après quoy, sortant de leur gîte,
Avec un minois composé;
Billard et Grisel viendront dire
Le *Requiescat in pace.*
Et puis le duc, qui ferait rire,
S'il n'était toujours escorté
D'ordres émanés du tonnerre,
Signifiera, dans le parquet,
Au Sénat, quoique bien terre,
Nouvelle lettre de cachet
Par laquelle on lui fait défense
De paraître chez les vivants :
Maupeou craignant à toute outrance
Le retour des honnêtes gens.
En outre, on fera le partage
Des biens de feu nos magistrats :
Aux Juifs, leurs emplois et leurs gages;
Aux Jésuites, leurs rabats;
Aux Sorbonistes, leur science ;
Aux traitants, leur intégrité ;
Aux magistrats, leur équité;
Ainsi le parlement de France,
Qu'on vient de voir ensevelir,
N'a, de son ancienne existence,
Que l'honneur qui ne peut périr.
Mais, chrétiens, ce qui nous console,
C'est que la résurrection
Est selon la loy du symbole
Un dogme de la Religion.

(*Pièce satirique et anonyme, du temps*).

P. c. c. C. DE LA BENOTTE.

(1) Le Parlement était sans cesse en querelle avec l'autorité royale et apportait continuellement des obstacles aux volontés de Louis XV par ses remontrances et ses refus d'enregistrer les édits. Le chancelier Maupeou voulut, par un coup d'Etat, débarrasser le roi de ces entraves : le parlement fut exilé (1771). Cette mesure violente contre un corps respecté et aimé du peuple, souleva l'opinion publique, et d'innombrables pamphlets furent lancés contre la cour et le chancelier.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

—

Une traduction espagnole, illustrée de « la mort de César », de Voltaire. — Voici la description exacte d'un très rare et coquet petit volume qui ne se trouve indiqué dans aucune des cinq éditions du Guide Cohen (*Livres à gravures du XVIIIe siècle, 1886*), ni dans aucun des quatre volumes de l'excellente *Bibliographie des Œuvres de Voltaire*, de M. Georges Bengesco (1882-1890) : *La Muerte de Cesar* : tragedia francesa de M. de Voltaire : traducida en verso castellano, y acompanada de un discurso del traductor, sobre el estado actual de nuestros teatros, y necesidad de su reforma, por don Mariano Luis, de Urquijo. Madrid : por don Blas Roman, M. DCC. XCI. Un volume in-16, carré, imprimé sur papier vergé, fin, et orné d'un élégant frontispice gravé sur cuivre : « D. Luis Parét lo dib. — M. Brandi lo grab. », représentant Brutus agenouillé aux pieds de César et le suppliant de renoncer au sceptre et au diadème (Act. III, Sc. 4).

Ce petit volume se décompense ainsi : Pour le titre et l'*Advertencia*, six feuillets, non paginés ; pour le *Discurso*, 87 pages, paginées de 1 à 87 ; pour le faux-titre de *La Muerte de Cesar*, et la Liste des Personnages, deux feuillets, non paginés, et, pour la tragédie elle-même, 150 pages, numérotées de 1 à 150, plus un feuillet blanc, tout à la fin du volume, non paginé.

Mon exemplaire broché, non rogné, est encore revêtu de sa couverture originale, en papier marbré, espagnol.

ULR. R.-D.

Les comptes du Palais de Versailles. — Les travaux de restauration entrepris en diverses parties de Versailles ont rendu quelque actualité à l'histoire du château et du parc de Louis XIV. Divers journaux ont une fois de plus déploré les folles prodigalités du grand roi, parlé des quatorze cents millions dépensés en ce lieu stérile pour satisfaire une orgueilleuse fantaisie, fait observer que ces quatorze cents millions représenteraient aujourd'hui six milliards ; on a de nouveau montré Louis XIV jetant au feu les comptes de Versailles pour cacher à la postérité ses extravagances... Les comptes existent ; et la vérité tout entière est si bien faite sur Versailles qu'on a peine à comprendre la persistance de la légende. Cette légende a pour auteur responsable Saint-Simon : après lui, la plupart des écrivains l'adoptèrent sans chercher les preuves, sans aller aux sources. Elles n'étaient cependant pas introuvables.

Dès les premières années du dix-huitième siècle, un commis des bâtiments du roi, Marinier, qui avait travaillé avec Mansart, avait présenté, dans un Mémoire resté longtemps manuscrit, le résultat de ses études consciencieuses sur les sommes consacrées à Versailles. Ce résultat est à peu de chose près celui que donnent les comptes eux-mêmes. Le Mémoire de Marinier vint, pendant la Révolution, à la connaissance de l'architecte Guillaumot, qui osa protester en plein Directoire, contre l'opinion courante sur les prodigalités ruineuses de Louis XIV. D'autres, après lui, soutinrent la même thèse. Mais le débat n'était pas tranché, lorsque M. Jules Guiffrey entreprit la belle publication, récemment achevée, des *Comptes des bâtiments du roi*. Ces comptes tiennent trois volumes de la collection des *Documents inédits de l'Histoire de France*. Il n'est pas possible de révoquer en doute les chiffres tirés de ces pièces authentiques. Et l'on ne peut prétendre que des dépenses ont été dissimulées ou imputées à d'autres départements, lorsqu'on voit les comptes reproduits dans tous leurs détails, comprenant jusqu'à l'insipide et interminable énumération des manœuvres employés aux terrassements, jusqu'à l'état des moindres outils, des brouettes, des pelles et des pioches. Voici donc l'exacte vérité :

De 1664, date des premiers travaux, jusqu'en 1678, il a été dépensé, tant au château que dans le parc et à Trianon, 15,200,000 livres en chiffres ronds. De 1679 à 1688, époque de grande activité, la dépense atteint 36,500,000 livres. Enfin, de 1689 à 1695, époque où les travaux sont interrompus par les guerres, les payements faits pour Versailles ne dépassèrent pas 2,200,000 livres. Pour les dernières années du règne, les sommes versées s'élèvent à 6 millions de livres. Ainsi, pendant la première période, qui dura trente-deux ans, l'ensemble de la dépense pour *tous* les travaux de Versailles atteignit 53,900,000 livres, et, pendant le règne entier de Louis XIV, environ 60 millions de livres. Il faut y ajouter 10 millions pour la machine de Marly et les travaux exécutés sur la rivière d'Eure. Le total général est de 70 millions de livres. C'est une somme, assurément. Mais elle est singulièrement inférieure aux chiffres énormes que l'on a coutume de citer.

—

Le plan de Carthage (XXXVI, 134, 279, 424 ; XXXVI, 88). — M. Cagnat, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, a communiqué à cette compagnie, dans sa séance du 29 décembre 1897, le rapport de M. de Roquefeuil, enseigne de vaisseau, sur les sondages effectués dans la baie de Carthage par l'état-major du *Condor*. Il résulte de ces recherches que l'entrée des ports anciens de Carthage était voisine du Kram, que les petits lacs que l'on avait pris pour les deux ports antiques correspondent au port de guerre et que le port de commerce devait être situé au sud du Kram, entre ce point et la Goulette.

—

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître à la librairie Maloine : *Anecdotes historiques et religieuses sur les seins et l'allaitement*, comprenant l'histoire du décolletage et du corset. 1 vol. gr. in-8°, avec 210 figures, par le Dr Witkowski.

Curiosités médicales, littéraires et artistiques sur les seins et l'allaitement. 1 vol. gr. in-8°, avec 180 fig., par le Dr Witkowski.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Janvier 1898.*

XXXVII° Volume — N° 787

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2° Année N° 39

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 38, Av. de Wagram

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et LITTÉRAIRE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Le labarum. — Le labarum, dit M. Alexandre Bertrand dans son volume sur la *Religion des Gaulois*, p. 179, est un étendard mithriaque. Et en note : « Nous étions entré dans de nombreux détails, nous ne les reproduirons pas. »

Est-ce qu'un collaborateur de l'*Intermédiaire* ne voudrait pas expliquer ce que M. Bertrand a négligé de faire. P.

—

Le mot de Laubardemont. — On lit dans un grand journal de Paris (n° du 20 novembre) : « Jamais le mot pénible de Laubardemont n'a été de plus troublante actualité : *Donnez-moi une ligne, la plus indifférente d'un homme, j'y trouverai de quoi le faire pendre*. Heureusement que ce bon magistrat, si bon à pendre lui-même, n'avait pas pour auxiliaires nos excellents esprits d'aujourd'hui. Que de gibets il aurait fait dresser ! » Je viens demander quel a été le premier *conteur* qui a prêté à Laubardemont un mot que d'autres n'ont pas craint d'attribuer au cardinal de Richelieu ? Je voudrais savoir encore si l'authenticité du mot n'a pas été déjà contestée. PH.

—

Les Suisses en France. — Dans un acte notarié du 22 avril 1754 il est dit que la nation suisse jouit en France « de divers droits ou privilèges accordés par Sa Majesté très chrétienne et par les Roys ses prédécesseurs. » Quels étaient ces droits et privilèges ? Existe-t-il un ouvrage où ils soient énumérés ? Je connais l'édit donné à Versailles au mois de décembre 1781 "qui règle les privilèges dont jouiront, dans le Royaume, les sujets des Etats du corps Helvétique" ; mais il s'agit de connaître les droits et privilèges dont jouissaient les Suisses en France antérieurement à 1754. F. R. (Nîmes).

—

Le drapeau du 6° de ligne à Inkerman. — La défense du drapeau du 6° de ligne, à Inkerman, n'est-elle pas un des épisodes marquants de cette bataille de la campagne de Crimée ? — Un collaborateur pourrait-il fournir sur cet épisode quelques détails précis ? A LA DÉCOUVERTE.

—

Châtillon-sur-Chalaronne dans l'histoire. — Il existe en France un certain nombre de villes ou bourgades qui portent le nom de Châtillon. Dans le département de l'Ain (pour ne citer que celui-ci) nous trouvons : Châtillon-sur-Chalaronne, Châtillon-de-Michaille, Châtillon-la-Palud. Très probablement ces noms proviennent d'anciennes familles qui ont dû régner, à un moment donné, dans ces différentes localités. Il me semble que l'histoire de cette dynastie des Châtillon, si dynastie il y a, doit être une étude fort intéressante ; aussi, je prierai mes bien dévoués collaborateurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me renseigner sur les origines et l'histoire de Châtillon-sur-Chalaronne, chef-lieu de canton du département de l'Ain.

Cette ville possède une fort belle église qui remonte au 13° siècle ; saint Vincent de Paul fut curé de cette paroisse en 1617 et sa statue orne une de ses places. On peut visiter le château-fort, perché sur une colline, et dont les tours sont très bien conservées. Tout fait supposer que cette ville a dû jouer un rôle relativement important dans l'histoire de la France

féodale. L'emplacement de ses portes est bien marqué ; d'ailleurs, on a donné le nom de « Portes de Villars » et de « Portes de Lyon » à deux quartiers de cette charmante localité qui s'étend mollement sur les rives de la Chalaronne. Le calme et la tranquillité règnent dans cette petite cité dont la population ne dépasse pas trois mille habitants. Il est fort probable qu'il n'en était pas ainsi il y a quatre ou cinq siècles ; des luttes ardentes ont dû avoir lieu entre le seigneur de Châtillon-sur-Chalaronne et ses vassaux des bourgs environnants. Cette ville se nomme indifféremment Châtillon-sur-Chalaronne ou Châtillon-lès-Dombes ; le premier terme est cependant le plus employé. La seconde appellation signifie-t-elle qu'elle marquait la limite entre la Bresse et la Dombes ? Je voudrais posséder de très amples détails sur l'histoire de cette ville ou tout au moins savoir à quelles sources je pourrais puiser. Merci d'avance à tous mes confrères de l'*Intermédiaire* qui voudront bien m'éclairer sur cette question. NEUGIERIG.

—

Buste de Démosthènes au Palais-Bourbon. — Un collaborateur complaisant pourrait-il me dire s'il existe, comme je crois l'avoir lu quelque part, parmi les objets d'art du Palais-Bourbon, un buste en marbre, par Pajou, représentant Démosthènes. Si oui, dans quelle salle est-il placé ? Quelles en sont les dimenmensions ? Est-il daté ? Quelles sont l'attitude et la *coiffure* du personnage représenté ? A. G. M.

—

Œuvre femelle. — Suivant acte reçu par « Jean Claude Caillet, sieur de la « Fondrière, nottaire au bailliage et mar- « quisat de Crussy-le-Chatel de Rouge- « mont, le 5 may 1771, dame madame « Margueritte Henriette de Thiard de Bis- « sy, abbesse de l'abbaye Royalle de Notre « Dame de Rougemont et de Saint-Jullien « de Dijon, dame de Rougemont.. a re- « connüe et confessé avoir donné et dé- « laissé à titre de Bail emphiteotique pour « le temps et terme de vingt-neuf années.. « à Jean Lamotte, laboureur demeurant à « Rougemont, une petite chenevière dé- « pendant de lad. abbaye.. moyennant la « quantité de trente livres d'*œuvre femelle* « une fois payée, etc. » Un collègue intermédiairiste pourrait-il nous dire quelle était cette denrée ?

N. BRIDAULT.

Fleur de lis. — De quelle époque à quelle autre marqua-t-on les forçats d'une fleur de lis sur l'épaule ?

Quelle était la forme de celle-ci ?

Pourrait-on me citer un ou plusieurs ouvrages répondant à ma question avec le plus de détails possible.

Vicomte GOD.

—

Argent doré. — Dans ses Mémoires, (T. III. éd. Jannet), le marquis d'Argenson écrit, sous la date du 8 janvier 1750, « qu'un particulier a trouvé le secret de dorer l'argent de façon qu'en le cassant il paraît aussi doré en dedans qu'en dehors ; il a le secret d'amollir ces deux métaux de façon qu'il les pétrit ensemble comme de la pâte : voilà de quoi épargner l'or ». Quel était le nom de cet inventeur ? des expériences sérieuses ont-elles été faites au sujet de cette découverte ? LECNAM.

—

Edison. — Je serai très reconnaissant aux collaborateurs scientifiques de l'*Intermédiaire* qui me fourniront quelques anecdotes, quelques traits humoristiques sur la vie de ce savant américain.

NEUGIERIG.

—

Les lettres de Gilles Ménage. — Un critique m'apprend que le baron de Villebois-Mareuil vient de consacrer une très intéressante étude à la *Correspondance de Gilles Ménage*, « où il nous montre, à l'aide d'un paquet de près de deux cents lettres, écrites par le savant Angevin de 1681 à 1692, l'homme intime, se préoccupant du sort des siens. de ses devoirs de propriétaire, etc. ». Mais ce critique a oublié de nous dire en quelle ville et en quelle librairie a été publiée la très curieuse étude biographique. Je prie un des plus aimables compatriotes de Ménage, de me donner l'indication négligée par le critique. PH.

—

Audiger. — On a publié les Mémoires d'Audiger, limonadier à Paris au XVII° siècle. Etant donné que tous les noms de famille signifient quelque chose, quelle est l'origine de celui-ci ? N'y-a-t-il pas un poème héroïque du XII° siècle intitulé *Audigier ?*

EDME DE LAURME.

—

Cervantes et J. de Paule Noriega. — A la page 245 du volume qui a pour titre "Critique et Défense de Don

Quichotte etc. Par J. de Paule de Noriega. Paris, Moquet, 1846," 8o, pp. 286, on lit : "Obligés de laisser de l'espace pour de nouveaux et intéressants aperçus sur Cervantes nous terminons ici, à regret, les fragments choisis de l'histoire de Don Quichotte pour les continuer dans un deuxième volume prêt à être mis sous presse".

Ce second volume a-t-il paru ?

A. S. A.

—

Yves le Querdec. — *Lettres d'un curé de campagne, publiées par l'ouvrage couronné par l'Académie Française (Paris Vict. Lecoffre 1896).* Je viens de lire ce livre avec autant de plaisir que de fruit. Du même auteur, je crois qu'il en existe un second : *Lettre d'un curé de canton.* Yves le Querdec est-il un nom véritable ou un pseudonyme ? Dans l'un et l'autre cas, pourrait-on me donner des renseignements biographiques sur cet écrivain ? et sur l'existence vraie de ce curé de campagne ? CLÉMENT LYON.

—

Jean de la Brette. — Un aimable collaborateur voudrait-il bien me dire le nom de la personne qui se cache sous le pseudonyme de "Jean de la Brette" auteur de "Mon oncle et mon curé" et d'un nouveau roman qui vient de paraître.

B. de C.

—

Les deux « gendarmes », chanson de Nadaud. — Est-il vrai que cette fameuse chanson, qui a eu son moment de vogue sous l'Empire, parce que la Censure impériale l'avait interdite, aurait dû cette interdiction à un complot commençant par ces vers :

J'ai servi sous la République,
Louis-Philippe et Charles dix

et se terminant par ceux-ci :

J'ai fait plus encore
J'ai arrêté Napoléon.

suivis du refrain :

Brigadier, répondait Pandore
Brigadier, vous avez raison.

Dans le cas de l'affirmative, pourrait-on me donner le couplet en entier ?

Est-il vrai, comme la même personne le racontait également, que le chansonnier Nadaud, ayant été, dans les dernières années de l'Empire, présenté à Napoléon III chez la princesse Mathilde, avait été invité par ce souverain à lui chanter la susdite chanson ; que le couplet en question ayant été omis par l'auteur, avait été réclamé par l'Empereur, et enfin que Nadaud l'ayant chanté, le monarque, qui après tout ne manquait pas d'esprit, aurait ajouté après le chant du refrain : « Ma foi ! je suis de l'avis de Pandore ».

P. JURE.

—

Mademoiselle Saint-Ange. — M. Monval, pour qui les archives de la Comédie-française n'ont pas de secrets, voudrait-il me dire les prénoms, la date et le lieu de naissance, la date et le lieu de décès de mademoiselle Saint-Ange, qui a appartenu à la comédie française en 1820 ? Elle demeurait rue de Richelieu No 4 en 1821. Quels sont ses états de service ? Une demoiselle Saint-Ange est morte rue d'Angoulême N° 8, en mars 1831 (*Petites affiches* du 29) ; une demoiselle de Saint-Ange est morte rue Feydeau N° 22, en décembre 1833 (*Petites affiches* du 19). Est-ce une des deux ? NAUROY.

—

Une nécromancienne et l'Intermédiaire. — Depuis que le parquet de la Seine a poursuivi quelques diseuses de bonne aventure, elles sont plus discrètes dans leurs réclames. Une d'elles, qui s'intitule « dormeuse clairvoyante », a produit pour sa part trois livrets in-32 de 8 pages, avec couverture historiée, sans nom d'imprimeur, plus quatre cartes de même format, aussi historiées, sous enveloppe historiée avec ces vers :

Qui peut connaître demain
A l'avenir dans sa main.
L'un s'amuse de tout, de rien,
L'autre est choqué du Vrai, du Bien :
Voilà la différence.
Le sage et le sot sont tous deux,
Simples, naïfs et curieux.
Voilà la ressemblance.

Un des livrets in-32 cite l'*Intermédiaire.* Connaît-on l'auteur de cette littérature spéciale ? NAUROY.

—

La grande loge nationale de France 1848-51. — Fondée au lendemain de la Révolution de février, cette loge maçonnique fut interdite par le gouvernement et tint sa dernière séance le 15 janvier 1851.

Pourrait-on me dire les motifs de l'interdiction et la composition de ses membres, au moins les noms connus ? Les deux pièces que je possède sur elle, une

manuscrite et l'autre autographiée, ne m'éclairent pas suffisamment. J'y relève la signature du général Ferry ; qu'était ce général, dont le nom m'est inconnu ?

NAUROY.

—

Madame Decaze. — Pourrait-on donner la date de la pièce maçonnique suivante en ma possession :

« L.·. d'Anacréon. O.·. de Paris. Cantiques exécutés en adoption, pour la pompe funèbre de la ch. S.·. Elisabeth Fortunée Muraire, fille du vén. d'honneur, épouse du ch. F.·. Decaze, 8 pages in-8, s. d. sans nom d'imprimeur » ? NAUROY.

—

O ciel ! et tout à coup, on entend sur le bronze : Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze. — Quel est l'auteur de ces deux alexandrins ? PAUL ARGELÈS.

—

D'une plaisanterie sur la loi salique. — Par qui a été dit et où se trouve pour la première fois le Jeu de mots souvent cité : *En fait de loi salique, je ne connais que la loi sur le sel ?*. PH.

—

Il faut l'aller chercher avec la croix et la bannière. — D'où vient cette expression. SEDANIANA.

—

Bar, barrique, barreille. — D'où vient ce mot « bar » qui est probablement la racine des autres mots : barrique, barreille. Ce dernier est fort usité dans le Beaujolais et le Bugey pour désigner une pièce de vin. Existe-t-il d'autres mots renfermant ce radical : « bar » ? NEUGIÉRIG.

—

Synonymes. — Ni Littré, malgré la précision de sa science ni Larousse, malgré ses prétentions à l'universalité, ne me donnent une réponse à la question suivante :

Quelle est la différence entre le nimbe et l'auréole ? La définition pour les deux mots est la même : « Cercle lumineux etc... » Or « Cercle » signifie aussi bien la surface du cercle que la circonférence. N'est-ce pas l'auréole qui est *l'anneau* lumineux qui encadre la tête du personnage ou qui plutôt lui est superposé ? Le nimbe doit être le *disque* d'or sur lequel la tête se profile. Qu'est-ce alors que la « gloire » ?

Dans le même ordre d'idée, je demande quelle est celle des expressions « hocher » ou « secouer » la tête qui se rapporte au mouvement d'inclination répété, signe d'affirmation (*annuere*) ? L'autre resterait réservée au mouvement de va-et-vient autour de l'axe vertical, signe de négation ou refus. A. P. L.

—

Effluves. — Dans le dernier numéro de la *Revue de Paris*, M. Emile Deschanel, dans son article sur les déformations du langage, dit que Victor Hugo, trompé par la désinence, met *effluves* au féminin au lieu du masculin.

Un lecteur de l'*Intermédiaire* aurait-il relevé cette faute et pourrait-il me dire dans quel volume ? A. B.

—

Viexe. — A la fin de l'*Histoire générale de Normandie* par Gabriel Du Moulin, Rouen, 1631 in-f°, je trouve, page 13 d'un supplément contenant un « catalogue des seigneurs de Normandie et autres provinces de France qui furent à la conquête de Hiérusalem... avec la curieuse remarque de toutes leurs armes ou armoiries : »

« *Jean de Breuille, de gueulles à 3 viexes.* ».

Que peut bien signifier ce terme : « *viexe* ? Je ne trouve rien d'approchant dans les dictionnaires d'ancien langage français de Lacurne de Sainte-Palaye ou de Lacombe. Peut-être y a-t-il une faute d'impression, car il n'en manque pas dans le volume.

ERN. G.

—

Société Dauphinoise. — Il existe, paraît-il, une association de Dauphinois qui n'est pas le *Gratin*. Pour faire partie de ce cercle il faut faire preuve de noblesse : on est très sévère, paraît-il, pour les admissions ; le général de Miribel en était membre. Je désirerais savoir où est le siège de cette société, qui en est le président, et, si possible, quels en sont les membres ?

SAINT LAMBERT.

—

Renseignements à trouver sur diverses familles. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur les familles suivantes à la fin du XVII° et du XVIII° siècle :

Roy de Parnay. . . . . .
Hersant de la Rougerie et de la Tour Sauverré . . . . . .
Tevenot . . . .
D'Aux de la Tour Sauverré . .
Maraut ou Maroult . . . .
} Vendée

Des Noües de la Normandelière (Vendée).
De Montalembert de Massé (Poitou).
Viault de Breuillac (Ouest de la France).
Le Vicomte de Rumain (Bretagne ou Anjou).

Durand et Durand de la Ferté. .
Ozou . . . .
Du Chesnoy de Neuvic sur Loire
Masson. . . . .
Le Ber . . . .
De Menou de Champlivault .
Langlois . . . .
Roux . . . .
} Orléanais

Terrier de la Chalondre (Nivernais et Bourgogne).
Poncet (Dauphiné ou Savoie).
Giroud de Villette (Dauphiné).
De Bellissart (Dauphiné ou Savoie).
Santerre (Dauphiné).
D'Aiguesnoires (Dauphiné).
Pailla ou de Pailla (Ardennes ou Lorraine).
De Verri (Lorraine).
Rœderer (armes avant la Révolution). — (Metz).
De Varin (Franche-Comté ou Bourgogne).
Granier de Buissouvé.
De Beyerlé (Alsace).
De Pressoles (Ardennes).
De Berquen (Alsace).
D'Unienville (Alsace).
Le Moyne ou Lemoine (Lorraine).
De Gravelotte (Lorraine).
Schwartz d'Altorf (Suisse).
D'Obermünster (Lorraine ou pays Rhénans).
D'Adlerstein (Lorraine ou pays Rhénans).
De Putlingen ou Poutlange (Lorraine).
De Sponchen (Lorraine).
De Sallen (Lorraine).
De Hoogstraaten (Lorraine ou Pays-Bas).
De Bruhl (Allemagne ou Lorraine).
Dubois (Lorraine).
De Villeneuve (Lorraine).
D'Aiglemont (Lorraine).
De Sacken ou Saken (Allemagne),
De Koch (Lorraine ou Allemagne).

Je serais reconnaissant aux intermédiairistes qui pourraient me donner des renseignements sur ces familles ou m'indiquer les sources où je pourrais m'en procurer.

R. W.

—

Famille Villelongue. — Pourrait-on me donner les armes et tous renseignements possibles sur cette famille originaire, m'a-t-on dit, du Midi de la France, où quelque bourgade porterait encore ledit nom ? Peut-être même faudrait-il pousser les recherches jusqu'en Espagne.

Vicomte God.

—

Famille Gigault. — Je lis dans le *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles ou anoblies du Royaume de France* par Lainé. (Tome II. Paris 1819).

« Gigault de Bellefonds, en Normandie, maison distinguée par ses services, qui remonte, par filiation selon l'historien des Grands Officiers de la Couronne, à Hélion Gigault, ecuyer, vivant en 1489. Services. Cette maison a donné un maréchal à la France, plusieurs généraux, nombre d'officiers supérieurs, des gouverneurs de provinces et de places, etc. Titres : celui de marquis de Bellefonds et de la Boulaye dans les actes et brevets depuis deux siècles. Ce titre est fondé sur la possession du marquisat de la Boulaye qui est entré dans cette maison en 1691. Le dernier marquis de Bellefonds est mort en Hollande en 1830, époux d'une demoiselle Borret, de Berg-op-Zoom, où il demeurait. Julien Claude Victor Gigault de Bellefonds fut reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1715. Jacques Bon Gigault de Bellefonds, successivement évêque de Bayonne en 1735, archevêque d'Arles en 1741, nommé à l'archevêché de Paris le 15 mars 1746, dont il prit possession le 2 juin, mourut de la petite vérole en son palais archiépiscopal, le 20 juillet suivant.

« Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois lozanges d'argent.* »

Il est question d'un membre de la famille Gigault dans l'odyssée du baron de Cormartin (1753-1812), qui joua un rôle important dans les guerres de la Chouannerie ; il s'agit d'un Bernardin de Gigault (Œuvre du marquis de Feu-Ardent).

Une famille de ce nom et des plus honorables, d'origine française, est venue se fixer à Mons, capitale du Comté de Hainaut, dans la seconde moitié du siècle passé ; elle a donné, au XVIII[e] siècle, des avocats au Conseil Souverain de Hainaut, et, dans la première moitié du XIX[e], des magistrats au tribunal de 1[re] instance de Mons. La famille Gigault, de Mons, porte, ains qu'en font foi ses anciens cachets armoriés : « *d'azur au chevron d'or accompagné en chef*

de deux étoiles à six rais d'or, et, en pointe, d'un cygne d'argent. CASQUE*: posé en face ;* CIMIER*: une étoile d'or de l'écu.* »

Cette famille se rattache évidemment à celle dont nous venons de parler ; la similitude des armes le prouve à l'évidence, qui, dans les deux cas, paraissent brisées, les armoiries originelles devant être: *d'azur au chevron d'or.* Seulement, on voudrait pouvoir le prouver par des documents tirés des archives, des généalogistes, des inscriptions de pierres tumulaires ou de vitraux d'église, etc., etc. ?

Certaines indications nous prouvent qu'à diverses époques, quelques membres ont cherché à retrouver ce que pouvaient bien être devenus les descendants de leurs collatéraux. Ainsi, la *Gazette de France,* du dimanche 20 septembre 1832, publiait dans les annonces insérées dans son supplément:

Monsieur,

« En 1756, j'étais au collège Louis-le-Grand avec un de mes cousins, Pierre Gigault de la Bédolière ; son père habitait le Comté de Loches, berceau de notre famille depuis 1400. Il était fils de Nicolas Gigault, marquis de la Bédollière, et petit fils de Louis Gigault de Marennes, en 1686, lequel avait épousé, en secondes noces, Lucrèce de Bouzault. Je n'ai plus d'héritiers et j'emprunte la voie de votre journal pour savoir si M. Pierre Gigault de la Bédollière existe ? Je lui ai écrit en Berry ; mais ma lettre est restée sans réponse. »

Signé : GIGAULT DE MARENNES.

« *Vienne, 11 Juin 1832.* »

A quoi cet appel a-t-il abouti? Sans doute le signataire écrivait de Vienne, en Autriche ? Sans doute aussi il y est mort ? Bref, on voudrait connaître toutes les sources à consulter pour reconstituer la généalogie complète de cette noble famille.

CLÉMENT LYON.

—

Armes à déterminer. — Sur un cachet du 18e siècle, provenant d'une famille du Gâtinais ou de l'Orléanais, se trouvent les armes suivantes, dont les émaux sont effacés :

De.... à la fasce de... accompagné de trois roses de... tigées et feuillées de... mal ordonnées (c'est-à-dire 1 en chef et 2 en pointe). — Couronne de comte. — A quelle famille appartiennent ces armes ?

R. W.

—

C. de la Benotte. — Nous insérons votre demande :

« A propos de la question que j'ai posée « sur l'acte de naissance de Napoléon « Charles XXXVI, 51, 458, 498, le colla- « borateur G. H. G. dit qu'il existe une « curieuse brochure publiée à la Haye, « par Henri-Jean Caan, en 1847, dans « laquelle il est question du fils aîné de « Louis Bonaparte et d'Hortense. De nom- « breuses recherches ont été faites, pour moi « à la Bibliothèque royale de la Haye, et « le directeur m'a écrit qu'il n'avait trouvé « aucune trace de cette brochure. Mon- « sieur G. H. G. pourrait-il me dire où je « devrais la trouver ; s'il la possède veut- « il me la confier ? Il va sans dire que j'en « aurais le plus grand soin. »

Ecrire, en ce cas, à M. de la Benotte, 29 rue d'Artois, Paris, à partir du 1er février.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs. — (V. 496,581 ; XVIII, 19,394,426,456 ; XXXIV, 243,337,628; XXXV, 11,147,331, 341,580 ; XXXVI, 15,144,293,486,532, 581,629,772 ; XXVII, 67). — *Le Figaro* du 30 août dernier a publié un article sur la danse des épées, de Pierre Loti. A propos des danses basques, le brillant écrivain parle de « Chodorlahomore, roi de Sodome » ne faut-il pas lire : « roi d'Elimaïs, ou pays des Elamites? »

ALBIN BODY.

***

— Du *Journal* du 4 décembre 1897 :

Une amusante annonce relevée à la quatrième page d'un journal de province:

*A céder dans l'arrondissement de Fontenay un bon commerce d'*ISSUES (!?)

PONTAILLAC.

Ce qui est amusant surtout, c'est l'étonnement de Pontaillac ; s'il savait sa langue ou s'il avait ouvert le *Dictionnaire de l'Académie*, par exemple, il n'aurait pas produit cette mirifique « Nouvelle à la main. » Dans le susdit *Dictionnaire,* on lit en effet à l'article ISSUE ; « il signifie également, surtout au pluriel, ce qui reste des moutures après la farine, comme le son, la recoupe, etc. »

E. J.

***

— Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1897 ; M. Joseph Texte, en traitant de l'influence des littératures étrangères sur le romantisme, attribue la *Larme du Diable* de Théophile Gautier à Alphonse Karr.

ELDÈS.

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339. 385, 630 ; XXXV, 17, 151, 244. 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812 ; XXXVI, 15, 53, 144, 247, 533, 631, 677 ; XXXVII, 69.)

A-t on signalé le *Faux bonhomme* d'Alexandre Duval, et *les Faux bonshommes* de Th. Barrière ? H. C.

*
* *

On a oublié de signaler *les Cauchemars* de Gustave Toudouze (Marpon-Flammarion) et les *Cauchemars* de Jean Richepin (Charpentier).

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599, XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 357, 694 ; XXXIV, 202, 301, 399, 816 ; XXXV, 158, 244, 388, 458, 584, 629 ; XXXVI, 16, 54, 145, 342, 728). — Je me range entièrement à l'avis de H. C.

Dans toutes les villes, les anciennes rues souvent doivent leur nom à des circonstances locales dont le détail serait assurément fort intéressant, plus intéressant qu'une aride nomenclature.

Ainsi, à Avignon, la rue « Joseph Vernet », dénomination fort récente, portait autrefois le nom de « rue Calade ».

En se reportant à l'étymologie de ce nom, il y a lieu de supposer que cette voie fut l'une des premières rues convenablement pavées dans la capitale du Comtat Venaissin.

Or en patois, « pavée » se dit « calada » par suite « rue pavée » « carriero calado ».

Quand il fallut baptiser les rues, les édiles ne trouvèrent rien de mieux que le nom de « rue Calade ».

Tous les habitants comprenaient la signification de ce mot ; les étrangers devaient demander si Calade était un enfant du pays.

A Toulouse, nous avons la rue « Malcousinat » et le « chemin de Négreneys ».

Sans doute, la rue « Malcousinat » tire son nom d'une auberge réputée pour sa mauvaise cuisine ; en patois « mal cousinat ». Le chemin de Negreneys devait être mal éclairé ou bien très ombragé ; il y faisait toujours nuit noire, en patois « negro neys ». R. SALIGNON.

*
* *

A Chalon-sur-Saône, la rue des « Cochons de lait », la rue des « Femmes fraîches », H. C.

*
* *

Une erreur typographique me fait dire qu'un « haha » est un étroit sentier, sans rampe (et souvent interrompu par un palier mobile), qui descend dans le fossé d'une fortification... au lieu de sentier, lisez « escalier. » LOTUS-SAHIB.

—

Comptes d'apothicaires (XXX, 480, 652 ; XXXI, 328, 502, 575 ; XXXVI, 678). — Le dernier collaborateur qui a fait une communication sur ce sujet en signalant un *clystère laxatif et contre-vermes* demande ce que signifie cette dernière expression.

Cela signifie *vermifuge* ou *contre les vers*. *Ver* vient du latin *Vermis*, il a perdu son *m* comme *hibernum* a perdu son *n* dans *hiver*, comme *infernum* a perdu son *n* dans *enfer* etc.

A l'époque où ces changements se sont produits, l'orthographe évoluait avec la prononciation. Aujourd'hui elle est immobilisée, on ne sait trop pourquoi. On devrait pourtant se rappeler que ce qui n'évolue pas, finit par périr. Exemple la langue littéraire latine qui est devenue une langue morte alors que la langue populaire des Romains a formé en se développant l'Italien, l'Espagnol, le Français et autres idiomes dont les littératures n'ont rien à envier à celle de l'antiquité et ont de plus fourni des variétés nombreuses aux produits de l'intelligence humaine. PAUL ARGELÈS.

*
* *

Le *Contre-vermes*, doit évidemment être un *vermifuge*.

Remarquez, o confrère H., que, dans la note de l'apothicaire reproduite par vous, le contre-vermes est destinée à la jeune Margot, et au petit-fils de M. Parra de Montredon, par conséquent à des enfants.

Les habitants de la campagne désignent encore le ver de terre par cette expression : *Verme*.

Enfin, n'est-ce pas du mot *Verme* qu'est venu *Vermine*. A. Y.

*
* *

Notre confrère H. demande à propos d'un compte d'apothicaire de la famille de Montredon, ce que peut être un clystère *contre-vermes*.

Je pense que c'est tout bonnement un remède contre les vers intestinaux, si fréquents chez les enfants, auxquels paraissent s'appliquer tout particulièrement ces clystères, dans le compte en question.

Bien que le mot *ver* se trouve en français dès le Moyen-Age, la forme *verme* ou *verm* se disait encore parfois au XVIe siècle et j'en puis citer l'exemple suivant tiré de Rabelais : « Ce m'est tout ung, pourveu que la tranche file n'y engendre les *verms.* » On sait, d'ailleurs, qu'à toutes les époques, le langage scientifique et particulièrement la langue médicale affecta d'employer souvent des formes de mots archaïques et tombées en désuétude dans le parler habituel. Il n'est donc pas étonnant qu'au milieu du XVIIe siècle on appelle encore clystères *contre-vermes* des lavements destinés à chasser les vers intestinaux.

LE BESACIER.

***

A M. H. qui demande ce que veut dire contre-vermes.

Le mot français est *vermifuge*, en languedocien *contra-vermes*. *ver* se dit *verme* en languedocien. E. MARSAL.

***

Que veut dire *contre-vermes*? Tout simplement vermifuge. — Un médicament bien connu est le Semen-contra, et l'explication de ce nom comporte, comme sous-entendu, le pluriel latin *vermes*: semence contre... les vers.

T. PAVOT.

***

M. Dubois chanoine doit:

Du 25 8bre 1747, 2 onces vin émétique	5
plus du soir un lavement carminatif et purgatif . . .	10
plus 2 dragmes camphre . .	10
Du 26, un demi-quart de ptisanne (sic) purg. comp. suiv. l'ordce avec 5 dragmes senné, 2 dragmes sel de tartre, 2 dragmes 1/2 de rhubarbe, 2 onces 1/2 de manne et 8 gr. tartre stibié.	. 2.6 6
Du 29, 18 gr. tartre stibié délayés dans une pauque d'eau	3
Plus du soir, une potion comp. avec les eaux de chi corée et de roses, la confection d'hyacinte, le corail, les yeux d'écrevisses et le sirop capillaire	15
Du 12 9bre, 1 dragme pilules lochées	10
	4.19 6

P. c. c.: DAUVERGNE.

Rue dite des Juifs (XXXIV, 354,648; XXXV, 68,301,392.443,479,539; XXXVI, 24, 59, 101, 343; XXXVII, 13). Il existe une rue des Juifs, en somme une ruelle peu longue, à Orlie, chef-lieu du District de ce nom, au Canton de Vaud, Suisse; le fait est d'autant plus curieux que les Israélites ne se rencontrent guère ailleurs, dans la Suisse française. qu'à Avenches, l'ancien Aventicum de l'Helvétie, et dans ses environs. VALLEYRES.

—

Ophé'ète (XXXIV, 627, 756; XXXV, 101, 305, 498 ; XXXVI, 536). — Comme presque tous mes confrères ; je m'oppose absolument à l'admission du mot « Collabo » qui sent son argot d'une lieue. (Voir : aristo, proprio, vélo, photo, etc.) Ce terme ne peut trouver place que dans une conversation três-lâchée, mais ne peut s'imprimer, puisqu'il est admis que l'*Intermédiaire* doit être écrit en Français.

Mais de là ne résulte pas la nécessité de forger un mot grec dont l'utilité est contestable.

Je suis loin d'être l'ennemi du néologisme, mais je ne l'admets qu'autant que le besoin s'en fait sentir, et Dieu merci la langue française est assez riche pour dénommer le collaborateur d'un journal. Notre but est d'être clair et compris de tout le nomde, même de ceux qui ne savent pas le grec. Pourquoi donc fabriquer des termes d'argot de métier, et avoir l'air de parler une langue qui ne peut être comprise que des initiés. L'*Intermédiaire* n'est pas, que je sache, l'organe d'une société secrète, et pour lui il n'y a pas de profanes.

Qu'il me soit permis de citer une anecdote qui fera sentir tout le ridicule de ce mot, assez harmonieux à l'oreille, j'en conviens, mais pas mal pédant.

On parlait dans un salon d'un célèbre poète anglais condamné par la Justice de la pudique Albion pour faits d'immoralité; on sait que ce triste personnage se qualifiait d' « Esthète ». Une dame déclara sentencieusement que dans une société qui se respectait on ne devait pas parler d'un « Ophélète ». Tous les assistants comprirent, admirant le tact de cette personne qui savait parler en si jolis termes d'un sujet des plus scabreux.

Je ne crus pas devoir les détromper, crainte de me faire traiter d'ignorant.

MARTELLIÈRES.

Samuel Bernard était-il d'origine Juive? (XXXV, 144, 371, 545, 737; XXXVI, 203, 537). — A l'appui de la note signée La Mailleraye sur le sens critique de M. Drumont, il faut ajouter ceci : Dans sa *France Juive*, M. Drumont n'a fait qu'un personnage, auquel il donne le nom d'Humbert, des deux personnages suivants :

1° Mon oncle Gustave Humbert, qui ordonna comme garde des sceaux les poursuites contre l'Union générale;

2° Esprit Hubert, directeur de la *Chaîne d'union* pendant de longues années.

NAUROY.

*
* *

Je n'ai pas l'habitude d'éterniser les débats et ne répliquerais pas à la note très courtoise publiée sous la signature La Mailleraye, s'il ne me paraissait pas utile d'en relever un passage, celui-ci :

On connaît la devise de l'oracle de Ferney : « Mentez ! Mentez ! Calomniez ! Calomniez ! Il en restera toujours quelque chose. »

Il y a dans cette prétendue citation deux parties. La première « Mentez ! Mentez ! » peut bien être mise sur le compte de Voltaire, mais il s'agit d'un mot jeté en passant dans une lettre et auquel on ne peut, à moins de faire à l'auteur un procès de tendance, attribuer une portée générale. Voltaire avait lancé sous l'anonymat, je ne sais quel de ses opuscules, peut être Candide. On le lui attribuait néanmoins et en homme qui aime sa tranquillité, il s'en défendait comme un beau diable. Je n'ai pas sous les yeux la lettre dans laquelle il recommandait à ses amis de nier qu'il fût l'auteur du livre dangereux, et il leur dit, mais seulement en ce sens et comme instructions particulières « mentez, mentez toujours ». Je ne prétends pas d'ailleurs que ce soit très héroïque ni même très moral, mais Voltaire n'a jamais passé pour un héros, et le XVIIIe siècle ne s'est jamais montré très scrupuleux en matière de presse.

Quant à la seconde partie de la prétendue citation, personne n'hésitera à y reconnaître textuellement un mot que Beaumarchais met dans la bouche de Bazile, voir le *Barbier de Séville*. Ce n'est donc pas de Voltaire et M. de La Mailleraye a été trahi par sa mémoire. H. C.

—

Un lapsus calami de Victor Hugo. (XXXV, 430, 795; XXXVI, 210, 639, 777). — Je possède le *Souvenir de l'exposition nationale. Poésies de Victor Hugo, reproduction autorisée par lettre spéciale*, Bruxelles, 1880, in-64, impression minuscule par (*sic*) le groupe ouvrier de l'imprimerie A. Lefèvre, 9, rue du Pilote, composition en diamant trois points Fournier, 15 pages encadrées de rouge, tiré à 100 exemplaires, 87 millimètres sur 61. C'est une réimpression de trois pièces des *Orientales*, dont la troisième est intitulée : les *Bluets*. Je croyais qu'on disait *Bleuets*. Hugo a-t-il écrit *Bluets* dans toutes ses éditions? NAUROY.

—

Vapeurs (XXXV, 574; XXXVI, 214; XXXVII, 18).— Un confrère demande quelles femmes eurent le plus souvent des vapeurs. Il faut au moins citer ici le nom de la princesse de Lamballe qui, dit-on, en avait fréquemment. Mais il manifeste une curiosité difficile à satisfaire en demandant quelle en était la cause et de quelle façon on les guérissait. Je ne connais pas de travail au sujet de Mme de Lamballe, notamment, à lui signaler sur ces chapitres. UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Comte et Comtesse de Saint-Vallier (XXXV, 667; XXXVI, 173, 259, 446, 734; XXXVII, 18).— Le crime du président Philippe Giroux est un des drames judiciaires les plus terrifiants, les plus tragiques qui se puissent imaginer; il n'y manque même pas l'interêt d'une affaire passionnelle, puisque l'assassin du président à la Chambre des comptes, Philippe *Baillet* — et non *Beillet* — était l'amant de la femme de la victime.

Philippe Giroux était président au Parlement des comptes. Le crime fut commis à Dijon, en 1638, la condamnation à mort fut prononcée par le Parlement, le 8 mai 1643 et exécutée le même jour.

Un assassin ordinaire aurait subi toutes les horreurs de la roue, mais les Parlements faisaient encore la distinction romaine entre les *honestiores* et les *humiliores*; les pauvres diables seuls étaient soumis à ces supplices raffinés, les gens d'importance n'encouraient que la mort simple.

Les complices ou présumés complices, furent mis à la question, et elle fut rude. Quant à Giroux il s'en tira à meilleur compte. Point de question, mais une dégradation solennelle devant la porte du Palais, qui lui fut plus sensible que la mort même. Il fut décapité et enseveli honorablement dans sa terre de Marigny.

Je doute qu'un romancier puisse imaginer de toutes pièces une aventure aussi fortement charpentée que la cause célèbre de 1638-1640. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici et je n'ai d'autre but que de rectifier une erreur dans le nom de la victime. H. C.

—

Paternité de deux mots célèbres (XXXIV, 668 ; XXXI, 685). — « Rendez l'encrier » : Sous l'Assemblée Nationale, en 1874 ou 1875. M. La Boulaye avait été nommé rapporteur d'une loi ayant un caractère plus ou moins constitutionnel, conseillé par son parti il ne mettait aucun empressement à achever son œuvre et retardait ainsi la discussion d'une loi que les Républicains et les membres du Centre gauche goutaient peu, la Droite donna mission à M. Numa Baragnon (du Gard) de parler de ces retards voulus.

M. Baragnon monta à la tribune, posa la question et dit au milieu d'un rire universel : « Quant au rapport, il est encore dans l'encrier de M. La Boulaye ! »

X...

—

Pontevès Buous et du Puy Montbrun. (XXXV, 668 ; XXXVI, 84, 302, 409, 447, 548, 690). — Je serais bien désireux d'arriver à fixer d'une manière définitive la descendance mâle de l'illustre maison du Puy Montbrun ; mais tout ce que nos confrères ont fourni jusqu'ici d'indications à ce sujet d'après l'abbé d'Expilly, l'abbé Crozat etc., fourmille d'erreurs et de contradictions. J'en ai déjà relevé quelques-unes (XXXVI, 548-549). Je vais continuer aujourd'hui à signaler celles que je trouve dans l'article signé A. de R. (XXXVI, 690-691), espérant que mes confrères voudront bien continuer à m'aider de leurs recherches et que de tous nos efforts réunis jailliront la lumière et la vérité.

Voici des choses certaines que je copie dans les preuves produites par les descendants par les femmes de Jacques du Puy marquis de Montbrun, lesquels possèdent encore les preuves et les actes qui ont servi pour les faire.

Charles du Puy, dit le brave Montbrun, testa le 30 avril 1575. Il eut un fils, Jean II dit Allemand du Puy, marquis de Montbrun, lequel testa le 18 avril 1634. Celui-ci eut Charles René du Puy, marquis de Montbrun, et Alexandre du Puy, marquis de Saint-André, qui était le cadet de son frère, et non l'aîné, comme il est dit dans l'article sus-mentionné.

Ce fut Charles René du Puy, marquis de Montbrun (et non pas un autre frère cadet, le marquis de Villefranche) qui épousa Diane de Caumont la Force, le 18 avril 1637. Leur contrat fait partie des archives de leurs descendants. Ils n'eurent qu'un fils, Jacques du Puy, marquis de Montbrun, qui épousa le 22 avril 1668 (et non 1658) sa cousine germaine Charlotte du Puy, fille d'Alexandre du Puy, marquis de Saint-André, généralissime de la République de Venise, frère cadet de Charles René du Puy, marquis de Montbrun, et époux de Madeleine de La Fin de Salins. On peut du reste consulter à cet égard la vie d'Alexandre du Puy marquis de Saint-André, écrite par l'abbé Mervesin, son contemporain et l'ami de sa famille. De Jacques du Puy, marquis de Montbrun, et de Diane de Caumont La Force, il n'est resté qu'une fille, Louise-Alexandrine-Cornélie du Puy Montbrun, mariée, ainsi qu'il a été dit (XXXVI, 548-549), au marquis de Pontevès Buous ; d'où une fille qui a eu de nombreux enfants, dont les derniers sont morts nonagénaires en 1822 et 1842. Ils ne se connaissaient aucun parent du nom de du Puy Montbrun.

Alexandre du Puy, marquis de Saint-André, dont il a été parlé tout à l'heure, n'a eu avec Charlotte, marquise de Montbrun, qu'une autre fille morte avant lui ; elle était mariée à Corneille d'Aerssen marquis de Sommesdyk.

Tout ce qui précède est absolument authentique.

Il n'y a donc pas eu de postérité masculine de Charles René du Puy, marquis de Montbrun, et de son frère Alexandre du Puy Saint-André, au-delà de Jacques du Puy, marquis de Montbrun, leur fils et gendre.

D'après Moréri, Jean II du Puy, marquis de Montbrun, fils de Charles du Puy, dit le brave Montbrun, aurait eu encore deux autres fils : Jean du Puy, seigneur de Ferrassières, et René du Puy, seigneur de Villefranche.

Suivant le Confrère V. A. T. citant les frères Haag, ce Jean du Puy de Ferrassière est le père de la comtesse de Dohna, et René du Puy de Villefranche (qu'il ne faut pas confondre avec son frère aîné Charles René du Puy, marquis de Montbrun) aurait eu trois fils, Charles, Jean et Hector et neuf filles.

Moreri dit seulement qu'il laissa un fils blessé à la bataille de la Marsaille et mort en

1693, d'où une fille qui fut la belle Mlle de Villefranche.

On voit que le confrère A. de R. (XXXVI, 690-691) a confondu les générations et les différents Jean du Puy, et la famille de Rochas d'Aiglun ne peut descendre de Charles René du Puy marquis de Montbrun, et de Diane de Caumont La Force, son épouse. Elle pourrait peut-être descendre de René du Puy de Villefranche, frère cadet du précédent, si toutefois les actes confirment cette supposition de ma part.

Je doute, jusqu'à preuve du contraire, que François du Puy, marquis de Montbrun, décédé en 1841, fût un représentant authentique de la maison du Puy Montbrun ; dans tous les cas il ne *pouvait non plus descendre* de Charles René du Puy, marquis de Montbrun, et de Diane de Caumont La Force. Enfin, si ce François du Puy Montbrun était le dernier de *son nom* et de *sa race*, comme le dit A. de R. qu'était ce marquis du Puy Montbrun, mort bien plus récemment, en Dauphiné et dont MM. de la Baume et de Cotton ont relevé le nom ?

Il ne faut pas oublier que plusieurs familles ont porté le nom de du Puy et celui de Montbrun, sans être pour cela de la maison *du Puy Montbrun*.

Moreri fait une distinction à l'égard d'une ancienne famille du Puy, qu'il ne *rattache pas* aux du Puy Montbrun: Il serait intéressant de savoir quel a été réellement le dernier descendant *masculin* du brave du Puy Montbrun. J'en appelle à toutes les connaissances réunies des chercheurs de l'*Intermédiaire*. A.

*
* *

En 1773-74, le cardinal de Bernis étant ambassadeur de France à Rome avait auprès de lui, sa nièce, Madame du Puy-Montbrun.

Au pied de la page 152 du voyage en Italie de Bergeret et Fragonard, publié chez Quantin par M. A. Tornezy, je trouve la note suivante :

Marie-Christine-Thérèse, fille de Claude de Narbonne Pelet et d'Hélène-Françoise de Pierre de Bernis épousa le marquis du Puy Montbrun, mestre de camp de cavalerie. Elle était nièce par sa mère du cardinal de Bernis et c'est elle qui, sous la dictée de son oncle, écrivit le manuscrit des Mémoires du cardinal.

Cette alliance paraît inconnue aux collaborateurs qui ont répondu à la question posée. A. Y.

Priolo (Benjamin) (XXXVI, 3, 274, 359, 694 ; XXXVII, 22). — Voici, au sujet de ce personnage et de ses écrits, ce que je trouve dans le dictionnaire historique de l'abbé Ladvocat, (1760, Vve Didot, libraire, 2 vol in 12).

Priolo ou Prioli (Benjamin) auteur d'une *Histoire de France, depuis la mort de Louis XIII jusqu'à l'an 1664*, naquit à Saint-Jean-d'Angely, le 1er janvier 1602. Il descendait de l'illustre famille des Priuli, ou Prioli, qui a donné quelques Doges à la République de Venise, et fit paroître une grande passion pour les Belles-Lettres et pour les Sciences. Il étudia sous Heinsius et sous Vossius, et s'appliqua à Leyde, pendant trois ans, à l'étude des Poëtes et des Historiens Grecs et Latins. De là il vint à Paris pour voir et pour consulter Grotius, d'où il passa à Padoue pour apprendre à fond, sous Cremonius et sous Licetus, les sentiments d'Aristote et ceux des autres Philosophes de l'antiquité, Quelque temps après, il s'attacha au duc de Rohan, et en devint le plus intime confident. Il fut employé par ce duc en plusieurs négociations importantes, et pendant la guerre de la Valteline en 1635, il se trouva dans tous les combats, et y païa de sa personne à pied et à cheval. Après la mort du duc de Rohan, arrivée en 1638, Priolo se retira dans une terre qu'il avoit achetée près de Genève, où le duc de Longueville, qui alloit à Munster en qualité de Plénipotentiaire pour la paix, lui proposa de le suivre ; ce qu'il fit. Ce prince fut si content de ses services qu'il lui assura une pension de 1200 livres et qu'il lui donna encore une gratification peu de temps avant sa mort. Au retour de Munster, Priolo alla à Genève dans le dessein de venir s'établir à Paris avec sa famille ; et en passant par Lyon, le cardinal François Barberin le convainquit de la Religion catholique, et lui fit faire abjuration, à lui et à toute sa famille, même à ses domestiques. Arrivé à Paris, il s'engagea en 1652 dans le parti du Prince de Condé, et le suivit en Flandres : son bien fut alors confisqué et sa famille exilée ; mais il rentra peu après dans les bonnes grâces du Roi, et revint à Paris, où il ne songea plus qu'à vivre en homme privé et à cultiver les Belles-Lettres. Il eut des pensions considérables de la Cour, et mourut à Lyon en 1667, comme il alloit à Venise par ordre de la Cour de France, pour une affaire secrète. La meilleure édition de son histoire de France est celle de 1685, in-4°

en latin. Il y traite principalement de la guerre de Paris et de ce qui concerne le Cardinal Mazarin. Elle est écrite avec beaucoup de liberté, et dédiée au Doge et au sénat de Venise, qui le reconnurent pour noble chevalier Vénitien. On a de lui diverses autres pièces concernant l'Histoire de France. Il avoit coutume de dire que l'Homme ne possède que trois choses : l'Ame, le Corps et les Biens ; et qu'elles sont perpétuellement exposées à trois sortes d'embuscades : l'âme à celles des Théologiens ; le corps à celles des médecins et les biens à celles des Avocats et des Procureurs. V. A. T.

***

Comme réponse à la question de M. I. de St-F. touchant ce personnage, je dois faire remarquer que les biographies Michaud et autres ne signalent parmi les ouvrages parus, car Priolo en a laissé d'inédits, que la vie du duc de Rohan, son bienfaiteur, celle de Crémonini, de Padoue, son maître, et aussi des appréciations sur les auteurs grecs et latins sans autres détails bibliographiques. Mais il en est autrement pour son histoire des Guerres de la Fronde.

Cet ouvrage en latin, intitulé : *Ab excessu Ludovici XIII de rebus Gallicis historia*, a été publié à Paris, à Utrecht et à Leipsick. L'édition de Paris, publiée en 1665, in-4° avec un beau portrait de Priolo, et celle de Leipsick in-16, sortie des presses d'Elzévir en 1669, se trouvent à la bibliothèque de Versailles. A. C.

—

Le bossu d'Arras. La belle cordelière. (XXXVI, 4, 695). — Louise Labbé avait en effet épousé Perrin, maître cordier, de Lyon. Mais dans ses œuvres, plusieurs fois éditées, dans ses biographies qui sont nombreuses et dont la plus complète a été donnée par M. Charles Boy, en deux volumes in-12, en 1886, je crois, — je n'ai pas mon exemplaire sous les yeux — elle n'est jamais appelée que la « Belle cordière », et non cordelière. On sait du reste ce que c'est qu'une cordelière, c'était la ceinture dont les veuves usaient autour de leur écusson losangé.

La rue de Lyon, appelée rue de la Belle cordière, est fort connue dans cette ville : son trajet passerait, dit-on, sur les anciens ateliers ou sur la demeure du cordier Perrin, benoît mari de la belle Louise.

Cz.

Bibliographie des caricatures anglaises napoléoniennes (XXXVI. 8, 364, 587). — Au risque de m'attirer l'animadversion de mon collègue « intermédiairiste » Ulric R.-D., et tout en partageant jusqu'à un certain point ses sentiments à l'égard du plus grand conquérant de toutes les époques, je me permettrai de signaler, à titre de document, un ouvrage paru à Londres en 1884 : « *English caricature and satire on Napoléon I.* » — en deux volumes contenant 115 reproductions des principales caricatures publiées en Angleterre contre « Boney ». — L'ouvrage contient un index de ces caricatures. L'auteur est John Ashton. L'ouvrage a été publié par Chatto et Windus, Piccadilly.

S. CHURCHILL.

—

Plain (XXXVI, 137, 466, 593 ; XXXVII, 83). — On trouve ce mot dans la partie Est des Vosges et de la Haute-Saône. On le trouve écrit dans certains ouvrages « plain » ou plein. » Quelle est l'orthographe vraie ? C'est « plain ». Ce mot vient du patois régional « pien » (qui se prononce comme bien), qui signifie uni, plat. Il se dit de toute partie de terrain à surface unie, plate, plus horizontale que le terrain environnant. Ainsi on trouve plusieurs fois ce mot dans la partie sud des montagnes des Vosges : *le plain* du Canon, sur la route de St-Maurice au Ballon d'Alsace ; non loin, au sud du Ballon, *le Plaiu* les bœufs ; le *Plain* Jean, le *Plain* des Voleurs ; entre Champagney et Ronchamps, le *plain*, le *Plainet*, diminutif de « plain ».

Ce mot, appliqué à différentes contrées, a été dit en patois à l'origine. Pour le dire et surtout pour l'écrire en français, sans trop s'écarter de la prononciation originelle, on a donc dû dire « plain », et on a écrit « plain » ou « plein » indifféremment. Les premiers qui l'ont écrit ont été sans doute plus soucieux d'avoir un mot dont la prononciation française soit à peu près celle du pays, que d'en chercher l'origine pour avoir l'orthographe vraie. Il faut donc écrire dans tous les cas : « plain », mot qui signifie quelque chose, et non plein, qui voudrait alors dire rempli, ce qui n'aurait aucun sens. Ce dernier mot ne rendrait d'ailleurs pas le mot patois.

Voici, provenant des mêmes pays, un mot que l'on trouve. et qui paraît n'avoir aucun sens : c'est le mot *besse*. On dit en

français la besse. Qu'est-ce que cela signifie? Rien, n'est-ce pas? Eh bien! Si. Ce mot vient du patois «besse» qui veut dire vallée, vallon, on a donc écrit besse parce qu'on ne pouvait écrire vallée. On trouve aussi « bore besse » ou « belle besse » ou « belle basse » qui s'écrit indifféremment des trois manières. Nous trouvons le mot besse, nom, associé à l'adjectif bore, belle. Donc, belle vallée. P. Y.

—

Heimweh (XXXVI, 141, 594). — Le cas est bien curieux et vaut la peine d'être discuté. J'ai reçu, sous enveloppe fermée, portant le timbre de Paris, une carte de visite où on lit : « Jean Heimweh, Paris, 9 rue de Fleurus (Imprimerie Lahure) » imprimé, avec ces lignes manuscrites : « a l'honneur d'informer M. Nauroy qu'il a fait hommage à M. Tolain d'un exemplaire du Régime des passeports en Alsace-Lorraine *(sic)* et que, selon toute vraisemblance le nom que M. Nauroy a lu J. Munier doit se lire J. Heimweh »

Heimweh, mon ami, raisonnons un peu. Vous m'écrivez que vous avez fait hommage, etc. Je le sais bien, puisque j'ai acquis l'exemplaire avec ex dono, dont j'ai hérité après la mort de Tolain, moyennant dix centimes sur les quais ; mais, ce que je ne sais pas, ce que je vous demande, votre lieu, votre date de naissance, vous ne me le dites pas. Et puis vous dites que « selon toute vraisemblance » il faut lire Heimweh, mon autographe ; mais n'affirmez pas, au bout de sept ans on ne se souvient plus ! J'affirme qu'on lit Munier et que de l'M. vous ne ferez jamais un H. Au fond, il y a une question délicate, l'usage du pseudonyme quand on touche à certaines choses, et je « m'appelle Metz ».

NAUROY.

—

Sur le canonnier de la Revue des Deux-Mondes (XXXVI, 186, 597). — A ajouter aux actions énergiques du canonnier de la *Revue des Deux-Mondes* et du sergent David, l'acte suivant de l'Adjudant-général Labruyère : le 14 octobre 1793, au combat de la Tremblaye, en Vendée, il tomba dans une embuscade, reçut trois coups de feu dont un lui fracassa la mâchoire et fut criblé de coups de baïonnette ; on cite à ce sujet l'exemple extraordinaire suivant de sa froide énergie : à défaut de balles il chargea son pistolet avec une de ses dents et brûla la cervelle à un de ses adversaires. Ce Labruyère survécut à ses blessures, devint général de brigade, baron de l'Empire et fut tué sous Madrid en Décembre 1808. Il était avant la Révolution sous-lieutenant dans *Bassigny-Infanterie*.

Il est un des quatre ou cinq cents officiers généraux de la République et de l'Empire, officiers avant la Révolution, sur lesquels j'ai pu réunir quelques notes biographiques. S. CHURCHILL.

—

Sur le mot extérioriser (XXXVI, 189, 598). — On trouve dans Littré :

EXTÉRIORISTE. *s. m.* Terme de philosophie catholique. Philosophes ainsi dits parce que, selon eux, toute idée, tout principe, toute vérité viennent à l'homme du dehors.....

EXTÉRIORITÉ *s. f.* Etat, qualité de ce qu est extérieur.

— HIST. XVI. s. Il nous faut ici regarder autre chose que l'extériorité des cérémonies, CALV, *Inst.* 270.

D'après cela, il a semblé naturel d'employer le verbe *extérioriser* pour *rendre une chose extérieure* et le substantif *extériorisation* pour *l'action de rendre une chose extérieure.*

Ces dérivations sont conformes au génie de la langue française où l'on trouve par exemple : *Germain, germaniser, germanisation ; colonie, coloniser, colonisation ; météore, météoriser, météorisation ; Galvani, galvaniser, galvanisation, etc.*

A. R.

* * *

Marcel Prévost a parfaitement raison de faire avec extérieur *extérioriser* et non *extériorer* comme Richard de Radonvilliers.

Extérioriser a pour point de départ l'adjectif latin *exterior* qui se rapporte à la troisième déclinaison. Or cette déclinaison formant son génitif en *oris*, il était naturel qu'elle formât ses verbes par le même procédé. On a donc ainsi :

Exterior	Exterioris	Extérioriser
Favor	Favoris	Favoriser
Terror	Terroris	Terroriser
Tempus	Temporis	Temporiser

Je ne comprends pas plus *extériorer* que *favorer, terrorer, temporer.* On peut citer *majorer* comme venant de *major, majoris,* ce serait une erreur.

Mais d'abord ce mot ne peut guère être invoqué, car il ne figure dans aucun dictionnaire. Quoi qu'il en soit, ce verbe est le résultat d'un barbarisme qu'on trouve

pour la première fois dans le *Moniteur*, du 29 mai 1867, où on lit le mot *majoration*.

« *Cette volonté à demi-consciente et opérant à tâtons qui préside à l'évolution du langage* » comme l'appelle si bien Michel Bral dans son admirable essai de Sémantique, a pris pour type un verbe *majorare* qui n'a existé que virtuellement, et cela d'autant plus facilement que le *bas latin* avait le mot *majoratus* qui semble un participe passé de la première conjugaison. Dès lors, majoration qui semble formé de ce participe devait donner *majorer* comme *Donare* donne *donatus*, *donation* et *donner*, etc.

On peut donc dire que *majorer* n'a pas été formé sur *major*, mais sur un mot dérivé à tort de la première conjugaison, comme *honorer* de *honorare, déplorer* de *deplorare*, etc.

Au surplus, cette formation des verbes avec le suffixe *iser* se présente si naturellement qu'elle a été adoptée pour des mots français n'ayant qu'une simple analogie avec la troisième déclinaison. C'est ainsi que l'on dit pour les procédés de Pasteur, *pasteuriser* et *pasteurisation*. Jules Claretie a même employé dans son ouvrage l'*Accusateur* le mot *pastorisation* ce qui doit être une erreur, car les procédés de Pasteur n'ont rien de pastoral, au point de vue physique du moins. Mais il n'en est pas moins vrai que l'éminent littérateur a été à son insu hanté par l'idée de la 3e déclinaison latine.

Je reconnais que le suffixe verbal *iser* est employé un peu, au hasard, comme bien d'autres, en vertu du phénomène d'*Irradiation* si savamment décrit dans l'ouvrage précité de Michel Bréal et même sans avoir la nuance diminutive et méprisante que lui confèrent certains auteurs, notamment Brunot. Je ne vois pas, en effet, ce qu'il y a de diminutif ou de méprisant dans *macadamiser* ni dans *chloroformiser* et je dirais aussi bien *macadamer* et *chloroformer*.

C'est là du pur arbitraire.

Mais dans *extérioriser*, je vois une formation logique soumise à une volonté supérieure à la volonté inconsciente indiquée plus haut. PAUL ARGELÈS.

—

Vendre du vin à l'olus (XXXVI, 233, 562, 605). — Le collaborateur Effem parait dans le vrai en faisant venir *olus*, du latin *olla*, marmite, pot. C'est évidemment le même mot que *oulo* en languedoc. que oulle dans le centre et le nord de la France. Dans le Berry, un jeu consiste à aller les yeux bandés casser la « Oulle » posée sur un piquet.

Dans l'Auvergne, le vin se vend encore en gros au pot, de 15 litres, si je ne me trompe. Au moyen-âge, *olla* parait avoir la signification de mesure de vin. Ducange cite ce texte de 1216 : *Recognoverunt se vendidisse ecclesiæ B. Medardi Suession. decem et septem sextarios vinagii ; scilicet undecim « ollas » et dimidium vini supra vineam.*

Si vendre à l'olus signifie vendre en fraude, c'est que le pot peut se dissimuler facilement : dans le centre de la France on dit encore vendre du vin à cachepot. MARTELLIÈRE.

—

La famille Say (XXXVI, 238, 610). — Dans une communication faite à l'Académie des Sciences morales et politiques, le 22 mars 1890, M. Léon Say cita quelques fragments des Mémoires inachevés de son grand-père, Jean-Baptiste Say, et en particulier le passage suivant :

« Le nom que je porte n'est pas commun.

« Il a d'autant plus attiré mon attention quand il s'est offert à moi.

« Un mylord Say fut grand trésorier de la couronne sous le roi d'Angleterre Henri VI. Je ne sais si je descends de ce personnage, mais je sais qu'il joua un rôle intéressant dans un épisode d'une tragédie de Shakespeare. Une émeute populaire a mis pour un moment le pouvoir dans les mains d'un nommé Cade qui fait amener en sa présence le grand trésorier et lui reproche, entre autres crimes d'avoir introduit l'imprimerie en Angleterre, d'avoir encouragé les savants et fait bâtir une papeterie. Mylord Say se défend d'une manière touchante, ses expressions touchantes et justes contrastent avec le langage grossier de ses ennemis qui deviennent ses juges et le condamnent à perdre la tête, comme de raison.

« Un homme de la populace lui dit :

« Tu trembles, l'ami ! » Say répond, comme a fait cinq siècles plus tard un autre homme de bien, Bailly, lorsqu'on le conduisait au supplice : « C'est de froid ! » (Shakespeare, 2me partie de Henri VI.)

« Mon bisaïeul parternel, nommé John

Say, était né en Angleterre. Il se rendit en Hollande pour y faire le commerce. On ignore les événements qui le déterminèrent ensuite à venir s'établir à Nimes, où il se maria. Après sa mort, sa veuve, chargée de trois enfants, n'évita les persécutions qu'on exerçait contre les protestants qu'en se réfugiant à Genève. On garde encore, dans ma famille, la petite corbeille où elle emporta toute sa fortune.

» Son fils, Jean Say, né en 1699, avait à Genève un commerce de draperie qui, sans l'enrichir, lui avait procuré quelque aisance. Il fournissait de la serge à toutes les maisons religieuses des pays circonvoisins, notamment à la Chartreuse de Ripaille, dont les moines l'invitaient quelquefois. Huguenot et ricaneur, il mangeait leur diner, gagnait leur argent, se moquait d'eux et resta leur ami, ce qui fait honneur à son caractère.

» Son fils fut mon père, né en 1739, à Genève, il y fit d'assez bonnes études et fut ensuite envoyé à Lyon, pour y apprendre le commerce dans la maison de mon grand-père Castanet. » (*Le Temps*, du 24 mars 1890.)

D'après *Le Journal des Débats*, rendant compte de la même séance, M. Léon Say ajouta que, si ces Mémoires devaient être un jour publiés, ce ne serait pas de son vivant. X.

—

L'Académie de Metz (XXXVI, 242, 649). — M. Robinet de Cléry prétend que notre Académie de Metz ne publie pas la liste de ses membres. C'est inexact, elle est publiée tous les ans dans les *Mémoires*. Elle a en effet beaucoup souffert de l'annexion ; une preuve vivante de la diminution de qualité de ses membres, c'est que j'y ai été élu il y a vingt ans et plus. A. DE SAULEY.

—

Chevalier de La Barre (XXXVI, 285, 564, 658.) — A propos de ce nom cité dernièrement dans l'*Intermédiaire* je signale aux chercheurs et curieux une coïncidence héraldique qui aiderait peut-être à éclaircir l'origine de la famille qui le portait.

Un chevalier de La Barre qui avait pris du service en Suède sous Charles XI, y fut naturalisé le 26 Décembre 1672. Le parchemin où figurent ses armes se trouve aux Archives du royaume, à Stockolm. Son fils, sinon lui-même, s'établit ensuite en Livonie, pays alors soumis à la couronne de Suède, et fut admis comme membre de la noblesse des provinces baltiques. Or les armes des La Barre ressemblent d'une façon frappante à celles de l'antique maison irlandaise d'O'eNill. Certes beaucoup de familles anciennes ont des armes se ressemblant entr'elles, mais cela tient à ce que le blason était à l'origine peu compliqué en général. Une bande, un chevron, un sautoir ou une croix suffisaient à distinguer les uns des autres les seigneurs allant ensemble guerroyer en Terre sainte. Mais lorsque deux familles, dont l'une est historiquement importante, ont des armes à peu près semblables, et que ces armes peuvent être qualifiées de *parlantes*, l'on est bien tenté de leur soupçonner une origine commune.

D'après la légende, la couronne royale d'Irlande fut jadis le prix d'une course à la voile. Celui des compétiteurs qui le premier toucherait le sol convoité en serait le maître. Neall se voyant distancé par un rival se coupa la main et la lança à terre. Les sportsmen du dix-neuvième siècle trouveront ce procédé peu régulier, mais les contemporains de Neall ne firent pas de difficultés. Sa royauté fut reconnue, sa main sanglante devint l'emblème héraldique du pays d'Ulster où il avait débarqué et ses descendants, les O'Neill, rois d'Ulster jusqu'en 1325, adoptèrent des armes qui perpétuent le souvenir de son exploit et dont voici la description.

Armes des O'Neill d'Irlande,

Barons du Royaume Uni, comtes de Chichester :

Coupé d'argent et d'azur ondoyé ; au 1er à la main dextre appaumée de gueule ; au 2me au saumon nageant au naturel. *Cimier* : un bras recourbé, brassardé et armé d'un glaive, le tout au naturel. *Supports* : deux lions de gueule.

Armes des O'Neill d'Espagne,

Marquis de La Granja et de Cattojar :

Coupé d'argent et d'azur ondoyé ; au 1e à la main dextre appaumée de gueule, accostée de deux lions du même, celui de dextre mal tourné ; au 2e au saumon nageant au naturel. *Cimier* : le même que les O'Neill d'Irlande.

Il est à noter que les O'Neill d'Espagne émigrèrent d'Irlande pour cause de religion et n'ont jamais cessé d'être bons catholiques. Lord O'Neill est par contre protestant et ne descend des anciens rois d'Ulster que par les femmes.

L'armorial des provinces baltiques,

paru il y a une dizaine d'années, contient les armoiries de toutes les familles nobles de Livonie, Esthonie, Ingrie et Courlande. L'on y trouve donc celles des La Barre : Coupé de gueule et d'or ; au 1er à la main appaumée de carnation, accostée de deux lions d'or; celui de dextre mal tourné, au second au saumon nageant au naturel, un rocher de sable en pointe. Au chef de sable à trois molettes d'or posées en face. *Cimier* : Le même qu'O'Neill.

Je serais reconnaissant à tout collaborateur qui pourrait me mettre sur la voie de découvertes ultérieures concernant les La Barre. CHARLES LE CHAUVE.

* * *

Willencourt, *Bella-Curia, Villencurtis, Insula Senardi,* abbaye de filles de l'Ordre de Citeaux au diocèse d'Amiens, fondée avant 1199, dans l'île de Sénard, transportée à Willencourt et transférée en 1662 à Abbeville où elle existait donc au temps du chevalier de La Barre.

Willencourt est sis en France, département du Pas-de-Calais, canton d'Auxy-le-Château, voir *Gallia Christiana* X, 1344. EFFEM.

—

Gall, amant de la reine (XXXVI, 473, XXXVII, 52). — Ces vers (?) n'ont d'autre sens que celui que l'oreille perçoit et que le bon sens réprouve Ils me paraissent avoir été fabriqués dans le cénacle où les *esthètes* nimois ont forgé, vers la fin du dernier siècle, tant de jolies puérilités.

Là, brillaient Mmes de Bourdic, d'Adhémar, de Montolier, les sœurs Vals, dont un quatrain a conservé la gracieuse mémoire (Voir *une Muse ignorée* [Mme de Bourdic] par A. de Cazenove. Nîmes, in-12. 1889), et d'autres des deux sexes

Pour ceux qu'amusent ces fragiles jeux d'esprit, j'ajoute ceux-ci :

Dans ces meubles laqués, rideaux et dais [moroses,
Danse. aime, bleu laquais, ris d'oser des [mots roses.

—

Famille Aleman (XXXII, 476, XXXVII, 47). — Est-ce bien Aleman et non Alleman qu'il faut lire ?

Les Alleman étaient une grande famille féodale du Dauphiné, à laquelle appartenait Laurent Alleman, évêque de Grenoble en 1494.

Elle portait de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent, brochante.

Comme les Dupuy Montbrun étaient Dauphinois et de « l'écarlate » de la noblesse de cette province, la nièce du cardinal de Tournon, Justine Alleman, appartenait sans doute à cette illustre race, dont on disait au XVe siècle. « Gare la queue des Alleman ! » car ils étaient fort nombreux. La mère de Bayard était Hélène Alleman. Il y a eu au XVe siècle deux évêques de Grenoble et deux évêques de Cahors de cette famille. Voir de La Batie-Risoire, *Armorial du Dauphiné* Lyon A. Brun 1882 ou 5. in-4°, art. Alleman et du Puy. Cz.

—

L'île de Cadzan (XXXVI, 478, 823). — Il s'agit de l'île de *Cadzan* ou plutôt *Cadzand* au sud de l'embouchure de l'Escaut, en territoire Hollandais.

Le chef de bataillon Guépratte y était sous-directeur d'artillerie en 1813, ayant été promu au grade de chef de bataillon le 29 Janvier 1812. (*Almanachs impériaux, 1812* page 316, et *1813* p. 312).

En 1813 le général de division Baron Rousseau était employé dans la 24me division militaire (Bruxelles) et était chargé du commandement spécial de « l'Ile de Cadzan ».

Cette île, qui sur la carte ne parait pas en être une, n'est séparée du continent que par le canal Léopold. En 1813, elle dépendait de la Direction d'artillerie d'Anvers. S. CHURCHILL.

—

L'art de vivre cent ans, par Léon XIII (XXXVI, 528). — Il s'agit d'un petit poème en vers latins, composé par le Saint-Père, qui est, comme on le sait, un latiniste très distingué.

Il vient de nous donner son avis sur la meilleure ligne de conduite à suivre pour vivre longtemps en bonne santé.

« Parco ac tenui victu contentus, inglu viem fuge. » Telle est l'épigraphe de ce poème d'un pape de quatre vingt-dix ans. Conseils d'hygiène, de propreté, choix des aliments, préconisation du lait et du miel (on sait que le sucre est en grande faveur aujourd'hui ; que ceux qui l'aiment en mangent pendant qu'il guérit), ceci n'est pas du Saint-Père, mais de moi. Le café « la boisson que la fertile Moka nous envoie » ceci est du Pape, n'est pas oublié.

« Nous disions donc que cet affreux Voltaire... » Le meilleur de cet homme « affreux » était le café.

Voici la conclusion de la conclusion de Léon XIII :

« De tenui victu hæc teneas, his utere tutus,
« Ad seram ut vivas sanus segetusque senectam. P. c. c. Cz.

—

Origine du mot banqueroute. (XXXVI, 531) — Lyon-Caen et Renault. Traité de droit commercial (T. VII, 1897):

Page 2 note 1. — On a proposé une autre étymologie très singulière du mot banqueroute, le mot viendrait de banque en route (en fuite). Souvent les personnes qui ne peuvent satisfaire leurs créanciers, prennent la fuite, afin de chercher à échapper à leurs poursuites. JOIRE.

—

Un mot sur les Congrès (XXXVI, 591). — Je suis certain que le confrère Ph. est un malicieux. parfaitement au fait de ce qu'était le *Congrès* dans l'ancien droit français. Une institution bien baroque, bien saugrenue en vérité et dont les chers confrères de l'*Intermédiaire* me permettront de dire un mot. On sait que d'une manière générale la non consommation du mariage constituait une cause d'annulation, mais le plus souvent c'était la femme qui la demandait contre le mari. Les procès pour cause d'impuissance étaient fréquents et l'une des parties réclamait alors le *congrès* qui consistait en ceci : On mettait ensemble les deux époux, rideaux bien clos, et dans la pièce voisine dont les portes demeuraient ouvertes, s'installait, attentif au premier appel, un jury de matrones qui attendait patiemment que fût écoulé le temps imparti pour faire la preuve.

On ne peut, en vérité, imaginer rien de plus sot ; il tombe sous le sens que tout cet attirail mettait précisément le sujet dans les pires conditions pour se montrer homme à la barbe des gens. Aussi le *congrès* était-il un thème inépuisable de plaisanteries ; mais les sottises ont la vie dure et celle-ci ne tomba en désuétude qu'au XVIIIe siècle. Je crois qu'il subsista plus longtemps en Italie, notamment à Rome, tant que la ville éternelle fut régie par le droit seul canonique. H. C.

—

Folklore (XXXVI, 532). — Ce mot, dont l'introduction en France ne me paraît pas remonter à plus de douze ou quinze ans, remplace heureusement une périphrase pour désigner tout ce qui se rapporte aux légendes, aux anciennes traditions populaires. Il vient de deux mots anglais, quelque peu vieillis : *Folk*, « peuple », « gens », « monde », « espèce humaine », « race » : *Lore*, « savoir », « science », « instruction », « doctrine ». HENRI JOUAN.

*
* *

— Lore, learning, doctrinefulk, a crowd of people, foule, peuple, d'après Chaucer. Flock est probablement le même mot, flock of wool, poignée de laine.

Renseignements tirés de: Etymological Dictionnary of English by rev. Walter. W Skeat, Oxford, Clarendon press, 1888.

Folk, vulgus people, peuple ; lore, teaching, enseignement, du suédois lehren, enseigner.

Dictionnaire étymologique d'Hensleigh Weygwod London, 1878.

Folklore tiré soit des deux mots folk et lore, soit de l'allemand folks lehre. On l'écrit souvent en un mot, souvent en deux mots, veut dire légendes populaires, traditions, superstitions, voir Dict. of English language H. Gordon Latham Londres 1866. On pourrait consulter les *Notes and queries* notes vol. XII, p. 302, aussi D. W. B : Shakespeare's, Puck and his folklore.

Dans Cox : Tales of Thebes and Argos, introduction, on trouve ceci : some of the most remarquable incidents of greek mythology are to be found in the folklore of English countries.

JohnOgilvie Imperial Dictionary Black and Son London 1882, dit ceci :

Folk lore, rural superstition tales, traditions or legends.

Le dictionnaire de Speers, Paris 1889, résume la définition de ce mot composé : Légendes populaires.

En somme, c'est, je crois, cette dernière définition de ce mot la meilleure.

BOOWKORM.

—

Les Campagnes du roi de Prusse en 1742 et 1745 (XXXVI, 570). — Auteur : le major Général de Still. (Mort en 1752). A. C.

—

Même réponse : UN JEUNE CHERCHEUR et le ROSEAU.

—

Passage de Saint-François de Sales à Dôle (XXXVI, 570). — Le

31 octobre 1609 (et non 1608), Saint-François de Sales, venant de Baume-les-Dames et de Monthelou où il bénissait le mariage de son frère Louis, arrivait à Dôle. Les syndics vinrent immédiatement le saluer et l'inviter à prêcher le lendemain dans leur ville. Le 1er novembre, il prêcha en effet, le matin dans l'église des Jésuites et le soir dans l'église paroissiale où il vénéra l'hostie miraculeuse transportée de Faverney à Dôle le 21 décembre précédent. Le 3 il était à Besançon, et du 4 au 17 il terminait à Baume les-Dames, de concert avec l'évêque de Bâle, le litige relatif aux salines.

Ce fut son deuxième et dernier voyage en Bourgogne. A. C.

—

La chanson de Marlborough (XXXVI,571). — C'est en 1709 que Marlborough fut victorieux à Malplaquet, et nos soldats lui firent payer si cher sa victoire que pendant quelque temps on fut convaincu qu'il avait péri dans la bataille.

Un auteur inconnu composa la célèbre chanson en écrivant Malbrough pour la facilité des vers. Au surplus l'*o* supprimé ne se prononce pas plus en anglais que *li* dans *Salisbury* qui se prononce *Sausbeury*.

La chanson est restée longtemps ignorée lorsque vers 1781, Marie-Antoinette l'apprit de Mme Poitrine, nourrice du Dauphin, qui s'en servait pour endormir son royal nourrisson. Elle fit alors son tour d'Europe.

La chanson de Malbrough est loin d'être originale. Elle reproduit en partie le *Convoi du Duc de Guise*, complainte chantée en 1563 par nos soldats après l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré au siège d'Orléans. On y trouve, en effet

Quatr' gentilshomm's y avoit
Dont l'un portait son casque
Et bon bon bon dondi dondon
Et l'autr' des pistolets.

—

Et l'autr' des pistolets.
Et l'autre son épée
Et bon bon bon dondi dondon
Qui tant d'hug'nots a tués

—

Qui tant d'hug'nots à tués
Venait le quatrième
Et bon bon bon dondi dondon
Qu'estait le plus dolent.

—

Et les valets de pied
Avecque de grands crespes
Et bon bon bon dondi dondon
Et des culott's de piau

—

Et des culott's de piau
La cérémonie faite
Et bon bon bon dondi dondon
Chacun s'alla coucher.

—

Chacun s'alla coucher
Les uns avec leur femme
Et bon bon bon dondi dondon
Et les autres tout seuls.

Chateaubriand affirme avoir entendu chanter l'air de Marlborough en Orient et suppose qu'il nous a été apporté en France à l'époque des croisades.

Enfin on a découvert dans le Romancero espagnol une romance qui commence ainsi : *Mambrun se fue a la guerra* et qui a pu inspirer aussi l'auteur de *Marlborough*, car il s'agit d'une dame qui attend le retour de son mari et interroge un soldat de ce dernier qui revient seul.

PAUL ARGELÈS.

*
* *

L'origine de cette chanson a déjà été discutée dans les tomes 11 et 13 de l'*Intermédiaire*. Cependant, le bibliophile Paul Lacroix publia dans un recueil de chansons une notice sur l'origine de cette chanson, notice dont il n'a pas été parlé lorsqu'on demanda des renseignements. Il y est dit que cette chanson fut certainement composée après la bataille de Malplaquet en 1709, et non après la mort de John Churchill, duc de Marlborough, en 1722, des suites d'une attaque d'apoplexie.

Cette notice, est trop longue pour être copiée, je puis en faire parvenir copie au collaborateur de l'*Intermédiaire*.

Je puis toutefois lui faire savoir qu'elle a paru dans le recueil intitulé *Chants et Chansons populaires de la France*, dans lequel le texte, la musique et les illustrations sont entièrement gravés.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Les documents de Me Lachaud sur Mme Lafarge (XXXVI, 575). — M. Paul de Cassagnac croit fermement à l'innocence de Mme Lafarge. Consulter sur elle et sa famille *le Curieux*, I, 33, article intitnlé : *Deux sœurs de Louis-Philippe*. Le *Figaro* du 25 août 1880 a publié sur Mme Lafarge un article signé A. Rénal et intitulé : *Une tombe abandonnée*. Voir aussi l'*Evénement* des 29 août 1866 et jours suivants. Mme Lafarge, ce n'est un secret

pour personne, descendait de Philippe-Egalité et de Mme de Genlis; voir sur leurs relations les *Mémoires* de Talleyrand, I, 162-5; sur les rapports de Mme de Genlis avec Madame Adélaïde, voir le catalogue de la vente Etienne Charavay du 20 décembre 1882, n° 163.

Mme de Genlis, qui touchait un peu de toutes mains, de Napoléon Ier comme de la famille d'Orléans, avait les bureaux de son *Journal de la Jeunesse*, rue de l'Université, n° 25, en avril 1816; elle se faisait accorder par Louis XVIII une pension de 1500 francs sur la liste civile, le 16 septembre 1823 (*Archives nationales, Maison du roi*). Elle est morte à Paris, faubourg du Roule, n° 24, le 31 décembre 1830 (*Petites Affiches* du 6 janvier 1831).

De Philippe-Egalité, Mme de Genlis a eu Paméla et la grand'mère de Mme Lafarge.

Sur Paméla, dont il a été question ici (XXX, 47, 106-12), on peut consulter Moreau de Jonnès, *Mémoires (inédits, Révolution française* du 14 décembre 1890, page 562). Elle figure dans *La leçon de harpe*, par Giroust (1787), où elle tient le cahier de musique; voir sur ce tableau *Antoine Giroust*, par E. S., Pontoise, 1888, in-8 (*Bbiliothèque nationale* Ln. 27-37.983), pages 50-1. L'original a été détruit au Palais Royal en 1848; une reproduction « paraissait être » chez le duc de Nemours; une copie, par Mauzaisse, est au musée de Versailles; il a été gravé page 412 de *l'an 1789*, par Hippolyte Gaultier.

La grand'mère de Mme Lafarge, seconde fille de Philippe-Egalité et de Mme de Genlis, Mme Collard, mourut en 1822; elle avait eu un fils et trois filles.

Voici l'acte de naissance du fils :

« Extrait du registre des actes de naissance de l'an IX.

« Du vingt-unième jour du mois de pluviose, l'an IX de la République française.

« Acte de naissance de Paul-Maurice, né le dix-neuf dudit mois, à dix heures du soir, rue d'Anjou, N° 974, division du Roule, fils de Jacques Collard, rentier, propriétaire, et de Fortunée Elisabeth Hermine Compton, mariés l'an quatre, au second arrondissement de Paris. Premier témoin, Louis Marquet Montbreton, rentier, demeurant à Paris, rue d'Aguesseau, N° 1328, 36 ans. Second témoin, Jacques Marquet Norvins, rentier, demeurant à Paris, rue d'Anjou St-Honoré, N° 1370, 31 ans.

Maurice Collard épousa Blanche de Montaigu, d'où une fille et un fils; l'*Etat de la noblesse* de 1873 porte un Collard de Villers-Hélon, à Villers-Cotterets (Aisne), qui pourrait être un fils de ce fils.

Voici l'acte de naissance de la seconde des filles de Mme Collard :

Extrait du registre des actes de naissance du premier pluviose, an VII de la République.

Acte de naissance de Hermine-Emma, née hier, rue Neuve des Mathurins N° 856, fille de Jacques Collard et de Fortunée Elisabeth-Hermine Compton, mariés l'an IV, le premier vendémiaire »...

Hermine-Emma Collard épousa en 1817 Frédéric, baron de Martens, né en Prusse, mort à Paris, rue de la Ferme des Mathurins, N° 41, le 3 janvier 1857 (*Archives de la ville de Paris*); elle mourut rue de la Victoire, N° 96, ayant eu :

1° Berthe-Hedwig-Elisabeth de Martens, née à Berlin, le 10 juin 1822, mariée à Paris, (1er) le 18 mai 1843, à Charles-Guillaume-Alfred Delbruck, né à Bordeaux le 30 mai 1806, mort à Paris, rue de Ponthieu, N° 69, le 10 avril 1869, d'où :

1° Delbruck étudiant en 1874; 2° Elisabeth-Juliette-Johanna-Bertha Delbruck, née à Paris, rue Royale, N° 22, le 27 octobre 1853; 3° Elisabeth-Frédéric-Hermine-Tekla née à Paris, rue de la Ville-l'Evêque N° 37, le 12 août 1857.

2° Frédérique-Hermine, mariée à Paris (1er) le 19 février 1845, à Philippe Albrecht, né à Bordeaux le 24 nivose an VII, d'où : 1° Eugène-Philippe-Albrecht, né à Bordeaux le 22 octobre 1851, autorisée à s'appeler Albrecht de Martens, demeurant à Paris, rue Vaneau N° 20 et au château d'Epaux par Château-Thierry (Aisne), marié à une de Laya; 2° Clémence-Hermine Albrecht, mariée en 1861 à Paul-Marie-Joseph, comte de Laurenin.

La troisième fille de Mme Collard, Louise-Jacqueline-Félicie, née en 1804, morte le 8 décembre 1880, épousa le baron Joseph-Noël-Paulin Garrat, connu sous le nom de baron Paul Garat, secrétaire général de la Banque de France, mort à Paris, rue Bellechasse N° 15, en mai 1866, d'où deux filles: 1° Martine-Hermine-Lucie Garat, née en 1822 ou 23, mariée à Paul-Alexis-Louis-Edouard Sabatié, d'où Robert-Jean-Baptiste-Paul Sabatié, né à Paris (4e) le 9 janvier 1844, autorisé le 12 décembre 1874 à s'appeler Sabatié-Garat; 2° Gabrielle, née à la Banque de France, le 2 décembre 1832, morte à Paris, rue Bellechasse N° 15, le 3 mars 1854, mariée à

Jean-Henri-Félix, baron Morio de l'Isle mort en 1883.

Voici l'acte de naissance de l'aînée des filles de Mme Collard :

« Du vingt frimaire l'an V. Acte de naissance de Edmée-Caroline-Fortunée-Alexis, née le dix-sept, rue Neuve des Mathurins N° 856.. »

Elle épousa, le 8 novembre 1814, le colonel Antoine-Laurent Cappelle, qui mourut le 10 novembre 1828 ; elle se remaria le 27 novembre 1829 avec le baron Eugène-Louis de Cœhorn, député du Bas-Rhin, sous le second empire, dont elle eut Louise Jeanne, née le 12 mai 1831, morte à 2 ans, et Elisabeth-Mélanie, née le 1er mai 1834, morte à Riga le 29 décembre 1860, mariée le 19 avril 1860, au comte Eugène de Danten. Du colonel Cappelle, elle avait eu Mme Lafarge et Jacqueline-Pauline-Hermine-Alexis-Antonine Cappelle née à Villers-Hélon (Aisne) le 2 août 1821, mariée à Michel-Félix Deviolaine, né à Villers-Cotterets le 23 juin 1805, mort à Lorris (Loiret) le 5 février 1872, d'où un fils et une fille, Augustine-Hermine Deviolaine, mariée à Louis-Frédéric-Gustave Turin, négociant, 24, rue du Pont-Neuf à Paris, séparée judiciairement de biens en 1886, demeurant avec sa mère au Châtelet (Côte d'Or) en 1886, d'où une fille née Turin.

Voici l'acte de naissance de madame Lafarge :

« Du seize janvier mil huit cent seize.

Acte de naissance de Marie-Fortunée, née hier à neuf heures un quart du soir, rue de Courcelles N° 17, fille de M. Antoine-Laurent, baron Cappelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Réunion, lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie, âgé de trente-sept ans, et de Caroline Fortunée Collard, âgée de dix-neuf ans, son épouse. Sur la déclaration faite à vous Amador-Jean-Pierre Grillon Deschapelles, adjoint au maire du 1er, par ledit sieur Cappelle, en présence des sieurs Fortuné Debrack, chevalier de St-Louis, officier de la légion d'honneur, chef d'escadron de cavalerie, âgé de 26 ans, demeurant rue du Faubourg Poissonnière N° 52, et de Noël-Alexis Fiterne, menuisier, 36 ans, rue de Valois N° 22. »

NAUROY.

Manuscrits de Voltaire volés par La Harpe. (XXXVI, 576.). — Il semble certain que la Harpe avait, en 1768, dérobé le manuscrit des Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire écrits par lui-même et composés en 1759 et années suivantes. La Harpe fut alors expulsé de Ferney. Mme Denis, qui était sa complice et qui prenait sa défense, fut aussi renvoyée. Lorsque cette dame revint chez son oncle, elle dut rapporter ce manuscrit que Voltaire a brûlé lui-même longtemps avant sa mort, mais indépendamment de deux copies faites antérieurement par Wagnière, secrétaire de Voltaire. La Harpe, avant de rendre à Mme Denis, le manuscrit dérobé, en avait pris copie à l'insu ou du consentement de cette dame, et les mémoires de Voltaire furent publiés en 1784.

Voltaire, en 1768, fit imprimer dans le *Mercure* (avril, II, 148), une Déclaration pour justifier La Harpe de l'accusation du vol de manuscrits dont les journaux avaient fait mention en 1768. C'était générosité de la part du philosophe de Ferney. Il est certain aussi que La Harpe prit en 1768, dans la bibliothèque de l'auteur, le second chant de la Guerre de Genève, qui ne devait jamais paraître et qui indiscrètement fut répandu par lui dans Paris. Mais si Voltaire avait pris publiquement la défense de La Harpe, il ne cachait pas dans sa correspondance que ce littérateur avait violé l'hospitalité, en lui emportant des manuscrits. (Lettres à MM. de Chabanon, le comte de Rochefort et Hennin, 1er mars 1768. — Lettre à M. et Mme de Florian, 4 avril 1768. — Lettre à M. de Chabanon, 16 avril 1768. — Lettres au comte d'Argental, 22 juillet et 4 août 1769.)

LECNAM.

—

Les vols de Libri (XXXVI, 576). — Dans la préface du Catalogue des Manuscrits des fonds Libri et Barrois, à la bibliothèque Nationale par Léopold Delisle, on voit à la page XIII, une liste des manuscrits que Libri a volés ou mutilés dans les bibliothèques du département. En outre, le collaborateur Frouini pourrait parcourir en entier cette préface dans laquelle il trouvera d'utiles renseignements.

M. Loiseleur a aussi publié, en 1884, une brochure intitulée Le Larcin de M. Libri à la bibliothèque publique d'Orléans. in-8°. UN JEUNE CHERCHEUR.

*
* *

« M. Mérimée, qui a déjà eu son Candide dans la Vie de Stendhal, veut avoir aujourd'hui son Calas... il a choisi M. Libri. » Ainsi débute un article des Goncourt, paru dans l'*Eclair* du 1er mai 1852. En voici la fin : « M. Libri est parti : — parce que, sur 1700 feuillets enlevés à la correspondance de Peiresc, 296 ont été retrouvés chez lui ; — parce que la lettre de Manuce, dérobée à Montpellier, a été vendue par lui, le 16 avril 1846 ; — parce que, sur 53 pièces (Correspondance d'Helvétius) 7 ont été retrouvées chez lui ; — parce que, sur les pièces estampillées, volées aux archives de l'Institut, 5 trouvées chez lui, portent les traces d'une tentative d'effacement de l'estampille ; — parce qu'il y a tout un volume à faire (et le volume est commencé) du catalogue des vols de M. Libri. »

Pour extrait T. PAVOT.

—

Papier mystérieux (XXXVI, 576). — Rien de plus facile à comprendre, mais rien de plus délicat à dire. Essayons pourtant.

En Allemagne, la bière, boisson nationale et diurétique, fait activement fonctionner les reins : d'où de fréquentes visites au petit endroit, pour y expulser le superflu de la boisson ; d'où une humidité suspecte et ammoniacale qui recouvre certain siège séléniforme, sur lequel il est d'usage de s'asseoir, *naturalibus nudis*. Ce « papier mystérieux » consiste en deux feuilles rectangulaires d'un côté, échancrées en demi-lune ou en demi-ellipse de l'autre et s'adaptant parfaitement au siège susdit, sur lequel on peut désormais s'asseoir sans redouter de contact désagréable ou malsain. *Et nunc erudimini....* et déplorez que nos compagnies routinières de chemins de fer ne nous aient pas encore datés d'automates distributeurs aussi pratiques. IATROS.

*
* *

J'ai vu un de ces distributeurs automatiques au mois d'août dernier, non dans un wagon, mais dans la gare de Constance. Moyennant, en effet, une pièce de 10 pfennigs j'en ai retiré un petit cartonnage qui contenait quatre feuilles de papier mince et résistant dont l'usage se devine, plus un morceau de savon, une serviette et un flacon d'Eau de Cologne, ces trois derniers objets, naturellement, de dimension lilliputienne. N. A. M. GILES.

Le Colonel Ardant du Picq (XXXVI, 577). — Dans la relation que «l'*Invasion Allemande*» donne de la journée de Rezonville, (15 août 1870), on relève le passage suivant :

« Nos troupes avaient évacué la rive droite de la Moselle ; nulle surveillance n'était plus exercée de ce côté.»

Une reconnaissance allemande s'avança, de grand matin, jusqu'à Mautigny, qu'elle trouva abandonné.

Poursuivant son exploration, l'officier supérieur, commandant cette reconnaissance, aperçoit, sur la rive gauche de la Moselle, entre Moulins et Longueville, un camp, encore plongé dans le sommeil.

« Il établit immédiatement en batterie les deux pièces d'artillerie qui l'accompagnent. Le premier obus tombe au milieu de la tente des officiers du 10e de ligne et brise les deux jambes au Colonel Ardant du Picq, un des hommes les plus remarquables de notre armée, qui succomba peu d'heures après à cette horrible blessure. »

M. Delor, actuellement lieutenant-colonel au 10e de ligne, à Auxonne, était, en 1870, lieutenant au même régiment. Il était présent à l'affaire et doit pouvoir donner des détails circonstanciés sur le matin de la bataille de Rezonville dont les premières lueurs éclairèrent la mort du Colonel Ardant du Picq.

Celui-ci jouissait dans l'armée, de la plus haute réputation, justifiée, tant par sa connaissance militaire que par une droiture de caractère affirmée en toute occasion.

Au début de sa carrière — simple lieutenant — il réalisa le rare assemblage de la valeur civique et de la valeur militaire. Appelé à voter, en Décembre 1851, sur le coup d'État, il émit un vote négatif. Et aux instances de son Colonel, qui le voyait avec peine compromettre son avenir, il répondit, avec sa rectitude habituelle :

« Puisqu'on me demande mon avis, c'est qu'apparemment on a le désir de le connaître. »

Réponse quasi-héroïque dans sa simplicité, pouvant briser à jamais la carrière du jeune officier qui, dans la suite et toujours, montra la même franchise et la même fermeté.

Les remarquables *Études* du colonel *sur le combat* ne sont que des notes, elles font deviner ce qu'aurait été le livre. Le mauvais destin rendit muette la plume si brillante de l'auteur qui fut une des pre-

mières victimes des dangers, dont ses écrits montrent la claire vision et que notre imprévoyance convertit en une lamentable suite de catastrophes. Le colonel fut tué alors que les revers ininterrompus de la France allaient, en le justifiant, élargir le champ de ses belles observations.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

P... comme chausson (XXXVI, 578). — Le chausson est une chaussure qui peut s'adapter à bien des pieds, dans laquelle on entre facilement ; c'est en quelque sorte une chaussure omnibus. De là, cette assimilation entre la facilité qu'il offre de se prêter aux pointures les plus diverses et la facilité qu'on trouve chez les femmes de mœurs plus que douteuses.

Dans le langage trivial, l'expression s'applique aussi à tout libertin fieffé.

GUSTAVE FUSTIER.

***

— Un chausson est une chaussure d'intérieur, que l'on met le plus souvent éculée, c'est-à-dire transformée en babouche, en sandale. Dans une famille, tout le monde met la même paire de chaussons ou du moins tout le monde est susceptible de la mettre ; elle va à tout pied, au petit comme au grand. Autrement dit, tout pied entre dedans. De là, à rapprocher le chausson de la femme légère, il n'y a qu'un pas.

On peut encore dire que le chausson, ouvrant sa gueule sous le lit, semble attendre, inviter le pied à entrer. De même, la femme légère a le cœur ouvert à tout venant : les amours peuvent s'y succéder aussi rapidement que les pieds dans un chausson.

On trouve cette expression rendue moins crûment : *fidèle comme chausson*, dans une comédie de ces dernières années, de M. Lavedan peut-être ; celle-ci a le même sens que la première.

P. V.

—

Les contes Champenois (XXXVI, 578).— *Les Contes Champenois*, de Leroy, chef de bureau à la préfecture de la Marne, préface de M. Nicaise, bibliophile connu, ont été imprimés en 1885 par MM. Bonnedame et fils à Epernay, au nombre de 300 exemplaires du format in-32 ; 250 sur papier jaune et 50 sur papier vert d'eau. En tête de chaque chapitre, il y a une image à la sanguine, en tout 35. C'est la seule édition de cette œuvre, qui se vendait alors 20 francs le volume. Les quelques volumes qui restent de ces poèmes légers se trouvent chez M. Michaud, libraire et bibliophile à Reims.

P. Y.

—

Les fables de La Fontaine, illustrées par Karl Girardet. — (XXXVI, 579). — M. Ulric R. D. pourrait peut-être trouver quelques renseignements en consultant l'ouvrage « les Editions illustrées des fables de Lafontaine, par le Dr Armand Desprès » Paris 1892, in-4°, p. 151 et 176.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Sottes formules de correspondance (XXXVI, 580). — Cette formule ne doit pas être particulière à une province, d'ailleurs elle n'est guère employée que par les personnes qui n'ont pas l'habitude d'écrire une lettre, par conséquent par des gens qui ne possèdent pas une grande instruction. Faire une lettre est considéré, à la campagne, comme une chose relativement difficile, aussi on n'écrit pas ou peu. De sorte que celui qui n'est pas bien instruit hésite toujours lorsqu'il lui faut rédiger sa correspondance, il est embarrassé, ne sait comment commencer, puis finalement, comme il ne lui arrive pas souvent « d'écrire » il trace, tout naturellement ces lignes :

Je vous écris ces deux mots, etc.

Cette façon de libeller sa correspondance est donc une manière très naturelle, si on se met à la place de ceux qui écrivent ainsi. J'ai même vu commencer une lettre comme ceci :

Je mets la main à la plume pour vous faire savoir de mes nouvelles, etc. Cette formule est évidemment bien banale, même ridicule ; mais ceux qui l'emploient (j'aime à croire qu'il y en a fort peu) sont bien excusables parce qu'ils ne se rendent pas compte de la naïveté de leur style ; ils écrivent instinctivement des choses qui nous paraissent tout simplement triviales.

Il faut reconnaître cependant que ces formules tendent à disparaître, et c'est tant mieux. L'instruction se répandant, d'ici quelques années, on ne verra plus commencer des lettres par ces phrases vaines et ridicules.

NEUGIERIG.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

DOCUMENTS INÉDITS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BENI-MÉRED

Le 7 novembre 1897, le conseil municipal de la commune de Beni-Méred, arrondissement d'Alger, s'est réuni sous la présidence de M. Hoffmann, maire, (1) qui a donné communication au conseil d'une lettre de M. le capitaine Paimblant du Rouil et d'un manuscrit du même auteur, relatant un haut fait d'armes accompli à Beni-Méred, le 13 novembre 1839, par le sergent Barbacane, du 23e de ligne.

Cet officier demande au Conseil de vouloir bien prendre une délibération, afin que le nom et la date du haut fait du sergent Barbacane soient inscrits sur le monument élevé à Beni-Méred, à la mémoire du sergent Blandan et de ses compagnons d'armes.

Ce fait d'armes est le suivant :

« C'était le 13 novembre 1839, Abd-el-Kader avait repris les hostilités. Le 23e de ligne qui ignorait la rupture du traité de la Tafna, envoyait des approvisionnements aux divers postes.

« Un convoi avec une escorte de 25 hommes commandés par le lieutenant Ramond arrivait à hauteur de Beni-Méred. Tout à coup, mille cavaliers arabes surgissent de terre et entourent le convoi. On forme le carré dont les faces s'éclaircissent vite. Le lieutenant tombe frappé d'une balle, en criant à ses soldats : « Ménagez vos munitions ! »

« Le sergent Barbacane prend alors le commandement ; obéissant à l'officier mort, il recommande aux hommes de viser attentivement : on est peu pour beaucoup d'ennemis ; il faut que chaque coup porte.

« Il y a trois quarts d'heure que dure la lutte et quelle que soit l'attention mise à employer les cartouches, celles-ci diminuent vite. Bientôt on n'aura plus que les bayonnettes pour arrêter les charges et l'on devra disparaître sous le flot des assaillants.

« Mais Barbacane électrise ses hommes. Il n'est pas question de se rendre : on mourra sur place. Heureusement, un secours survient, amené par le capitaine Fontaine, qui a entendu la fusillade.

« Il était temps ; il ne restait plus que deux cartouches par homme. Le convoi est sauvé.

« Barbacane ne jouit pas longtemps de sa gloire. Le 16 mai 1840, toujours brave entre tous, il se fit tuer dans les gorges de l'Atlas.

« Sur le même théâtre, il fut le digne précurseur du sergent Blandan, qui devait (le 16 avril 1842), s'illustrer là, dans des conditions presqu'identiques. »

Il donne aussi communication au Conseil d'une lettre de M. le colonel (2), commandant le 23e de ligne, en date du 16 août 1897, par laquelle cet officier supérieur remercie le Conseil de bien vouloir s'associer à cette œuvre, qui, non seulement glorifiera la mémoire du sergent Barbacane, mais honorera le 23e régiment d infanterie. Le colonel propose également au Conseil le concours pécuniaire des officiers et soldats de son régiment pour mener à bien cette œuvre, si cela est nécessaire.

« Le Conseil considérant que l'héroïque conduite du sergent Barbacane doit être transmise à la postérité, qu'il est bon que nos citoyens de l'avenir connaissent les hauts faits de leurs modestes aînés afin que, le jour où la Patrie fera appel à leur dévouement, ils se rappellent en face de l'ennemi, les Barbacane, les Blandan, les Lavayssière, les Bobillot !

« Emet le vœu, à l'unanimité, qu'il soit fait inscription du nom et de la date du haut fait du sergent Barbacane, sur la colonne élevée à Beni-Méred, à la mémoire du sergent Blandan et de ses compagnons d'armes.

« Prie M. le Préfet de vouloir bien appuyer ce vœu de sa haute influence auprès de l'autorité supérieure.

« Le Conseil remercie M. le capitaine Paimblant du Rouil qui, par ses recherches, a permis que la belle conduite du sergent Barbacane soit connue de tous ses concitoyens et que la récompense qu'elle mérite, quoique tardive, lui soit enfin accordée.

« Il remercie également M. le colonel, les officiers, ainsi que le 23e de ligne tout entier qui ont bien voulu offrir leur concours pécuniaire pour mener à bien cette œuvre de réparation et de récompense. »

---

(1) Présents : MM. Hoffmann Eugène, maire président ; Biscos Auguste, adjoint ; Biscos Adrien ; Séguin Maurice ; Collin Jean ; Narbonnet Jean-Marie ; Rozaut Joseph.

(2) Colonel Durand.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

—

Une Pompéïe hellénique. — Des fouilles pratiquées par le professeur Bernsdorf dans les ruines de l'ancienne Pryène, ont mis à jour une ville entière conservée comme Pompéïe. Pour la première fois, on retrouve là toute une cité de la Grèce antique avec ses rues coupées à angle droit, ses places publiques, ses monuments, ses magasins, ses maisons particulières.

—

Une intéressante découverte archéologique. (XXXVII, 53. — Dans la séance du 14 janvier dernier, M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, les observations de M. Joseph Bruche, professeur au lycée de Bourg, sur la statue de bronze trouvée à Coligny par M. Roux, propriétaire à Villesous-Chamoux et acquise pour le musée de Lyon par M. Dissart, conservateur de cet établissement. La trouvaille a déjà été signalée à l'Académie, au mois de décembre dernier, et nous avons eu occasion d'en rendre compte. Pour M. Bruche, il ne s'agirait pas d'une statue d'Apollon, mais bien plutôt d'une statue de Mars. Certains détails dans la façon dont est traitée la chevelure lui permettent, en effet, de supposer que la tête devait être couverte d'un casque. La comparaison avec le Mars d'Oyonnax qui appartient à notre collaborateur, M. A. Vingtrinier, autorise l'identification : c'est bien le même corps, svelte, sec et nerveux M. de Villefosse a déclaré que l'hypothèse de M. Bruche lui paraît très vraisemblable.

—

Le tombeau d'Osiris. — Nous recevons, dit le *Journal égyptien,* une nouvelle qui causera une sensation profonde dans le monde de l'égyptologie.

M. Amelineau, le savant égyptologue qui, depuis trois ans, se livre dans la vallée du Nil à des recherches du plus haut intérêt, vient de découvrir le tombeau d'Osiris, le demi-dieu fameux dont l'existence même n'était rien moins que certaine.

Le regretté et savant Mariette avait cherché ce tombeau pendant dix-neuf ans sans avoir pu le trouver et il en avait conclu qu'il ne s'agissait peut-être que d'une tradition sans fondement ou que ce tombeau avait été détruit. Cependant la tombe de ce demi-dieu si célèbre en Egypte d'abord, dans le monde entier ensuite, existait bien, cachée aux regards dévastée, pillée, saccagée, incendiée autant que la haine la plus aveugle avait pu le désirer

Il n'y a aucun doute à entretenir sur la réalité de la découverte : toutes les données conservées par la tradition et un grand nombre de textes égyptiens se sont rencontrés dans la tombe qui vient d'être mise au jour. Du coup, non seulement les dynasties antiques de ceux qu'on désigne ordinairement sous le nom de « mânes », mais encore les dynasties dites divines, entrent de plain pied dans le grand jour de l'histoire.

—

BIBLIOGRAPHIE

Les Derniers moments de Napoléon, par le docteur Antommarchi (1819-1821); (nouvelle édition avec introduction et notes de Désiré Lacroix. In-18 de 364 pages avec gravures. Librairie Garnier Frères. Prix : 3 fr. 50).

Dans le *Napoléon en exil,* du docteur O'Meara, les notes journalières commencées dès l'arrivée à Sainte-Hélène, en octobre 1815, s'arrêtent au 25 juillet 1818, époque à laquelle le cruel geôlier du prisonnier des rois obligea le dévoué médecin de l'Empereur à cesser ses soins. Antommarchi, corse d'origine, fut envoyé à Sainte-Hélène par la mère de Napoléon et le cardinal Fesch pour remplacer O'Meara ; comme ce dernier, le docteur Antommarchi a tenu un journal des soins qu'il donnait à son malade et des entretiens qu'il avait avec lui. Ce sont ces notes, publiées en 1823, sous le titre des *Derniers moments de Napoléon,* que la librairie Garnier a eu la bonne idée de rééditer, mais avec de nombreuses annotations.

Cet ouvrage complète dignement le grand œuvre destiné à perpétuer le souvenir de la longue agonie du grand capitaine, si odieusement martyrisé dans son exil.

Administration et Gérance :

MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.



Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Février 1898.*

XXXVII° Volume — N° 788

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2° Année N° 40

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — Administration 38, Av. de Wagram

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et LITTÉRAIRE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Bayle ou baile (fonctions de). — Au XVI° et XVII° siècle, voire au XVIII°, on trouve fréquemment dans des actes contemporains, la mention de ces fonctions de judicature, exercées pour le compte des seigneurs hauts justiciers.

Je ne trouve rien dans Moreri, et je n'ai ni Littré, ni Larousse, ni Ducange.

D'après un document concernant un de mes ancêtres, qui fut baile d'une petite ville cévenole, à la fin du XVI° siècle, et ayant exercé ces fonctions, après son père et son grand-père, je suis fondé à croire que le baile ou bayle remplissait en les cumulant les fonctions administratives et judiciaires d'un maire et d'un juge de paix, car il ne connaissait des affaires civiles que jusqu'à la valeur du litige estimée au plus à soixante sols d'or, ce qui équivaut aux 1500 francs de la compétence des juges de paix. Ils n'exerçaient pas pour le compte des seigneurs, la haute justice soit la justice au criminel, mais la moyenne et basse justice.

Quelles étaient au juste les fonctions de bayle d'un seigneur féodal ? Cz.

—

Canonisation. — Le mot de canonisation vient, je crois, de ce que le nom du saint reçu était invoqué dans le canon de la messe. On le rencontre dans une bulle du pape Jean XV, en 993, mais n'avait-il pas été déjà employé avant cette époque ? Ce ne fut qu'en 1172, qu'un décret du pape Alexandre III donna aux souverains-pontifes une autorité reconnue sur le culte des saints. La liste des hommes déclarés saints par la sentence du peuple et des évêques, antérieurement à cette époque, a-t-elle été établie, contrôlée et ratifiée par un acte du chef de l'église romaine.

LECNAM.

—

Pensionnaires payantes à Saint-Cyr. — M. Lavallée, dans son livre intitulé « Madame de Maintenon et la maison de Saint-Cyr » 2° édition, Paris 1862 in-8°, avoue que, contrairement à la volonté du fondateur, quelques demoiselles avaient été admises à Saint-Cyr, en payant pension, mais il n'indique pas sur quoi se base son assertion qui du reste me paraît fondée.

En effet, je lis dans un acte authentique de tutelle du 31 mars 1760 que les six filles de Mme Pierrart, fille de Louis de Silvestre le jeune, Directeur de l'Académie royale de peinture, étaient à cette date pensionnaires en l'abbaye Royale de Saint-Cyr (la plus jeune n'ayant alors que cinq ans).

En outre, dans « l'état des officiers dont la maison de Mme la Dauphine était composée au jour de son décès, (Archives Nationales. Cote R. 5. 19078) on lit la mention suivante :

« Année 1771-1778, à la De Silvestre, lectrice de feu Mme la Dauphine, pour la pension de la Dlle Pierrart, sa nièce, dans la maison de Saint-Cyr et ce jusqu'à ce que son éducation soit finie, la somme de 1200 livres », ce qui parait s'appliquer à la plus jeune des six sœurs née en 1755. qui aurait été admise avant l'âge réglementaire de sept ans, les trois aînées ayant en 1771 plus de 21 ans et les deux suivantes étant mortes avant cette dernière époque.

Or, le nom d'aucune des Dlles Pierrart ne figure ni dans les listes de preuves de

noblesse faites pour l'admission devant d'Hozier (cabinet des titres à la Bibliothèque nationale), ni dans les listes de sortie publiées par M. Thuphanel dans son « théâtre à Saint-Cyr ».

Il ne se trouve non plus dans les dossiers concernant la maison de Saint-Cyr, conservés aux archives de la Préfecture de Seine-et-Oise, aucun document qui indique que certaines demoiselles payant pension aient été admises.

Connaît-on d'autres exemples de demoiselles qui, n'étant pas filles d'officiers, auraient été admises dans cette maison avant l'âge réglementaire et en payant pension et où pourrait-on trouver leurs noms. XILEF.

Bertrand, secrétaire du roi du Grand Collège.—Quelle est l'histoire de ce personnage qui fut nommé à ces fonctions en 1713? E. GANDOIN.

Registres des paroisses à Verdun. — Un intermédiairiste obligeant pourrait-il me donner les noms des paroisses de la ville de Verdun, dont les registres de baptêmes, mariages et inhumations ont disparu et les noms de Curés de ces paroisses entre 1580 et 1700?

UN INTERMÉDIAIRISTE.

Les achats de consciences. — Je ne sais où j'ai vu que le ministre de Prusse en France, M. de Goltz, avait obtenu, en 1792, contre argent, communication des secrets du gouvernement républicain. Le fait est-il vrai? A-t-il été bien et dûment prouvé? Et Goltz n'était-il pas reparti pour la Prusse, au lendemain de la proclamation de la République? SIR GRAPH.

Antiques véhicules. — Le Maréchal de Castellane raconte dans ses *Mémoires* que les *Vinaigrettes*, un véhicule du XVIIIe siècle, circulaient encore en 1832 à Lille. A quelle époque en ont-elles disparu?

H. GUIMET.

La croix des Touareg. — J'ai ouï dire que le peuple nomade des Touareg (en Afrique) porte dans son costume (en temps de paix) une croix en sautoir, dit croix de Saint-André et, en temps de guerre, une croix de Malte. De plus, les boucliers dont se servent ce peuple ont, aux quatre coins, des croix droites. Quelqu'un de mes érudits collègues pourra-t-il me donner l'explication de ces ornements employés par un peuple qui professe la religion de Mahomet. SCRUTATOR.

Les anabaptistes des Vosges. — Lors d'une excursion récente dans la région vosgienne de l'Alsace, l'auteur de cette note a visité deux villages, Salm et Les Quelles, habités exclusivement par des anabaptistes. Le chef religieux de l'un d'eux lui a montré le texte imprimé du décret du comité de salut public signé Carnot, Couthon, Robespierre, exemptant les anabaptistes de tout service armé même en cas de guerre. Cela lui a rappelé qu'il avait lu jadis dans les articles « Variétés » du journal *Le Siècle* des premières années du second empire une suite d'études de M. Alfred Michiels sous le titre *Les anabaptistes des Vosges*. Il s'est informé à la Bibliothèque nationale s'il existait un volume où ces articles auraient été réunis, il a eu une réponse négative.

Pourrait-on lui faire savoir si ces études ont fait partie d'un ouvrage sous un autre titre, et quel est ce titre, ou à défaut, dans quelle année de la collection du *Siècle* elles ont paru. BAUCHER.

Penselenus et la photographie. — Saint-Yves d'Alveydre, dans la revue qu'il fait des découvertes modernes connues des anciens (*Mission des Juifs*, chap. IV) cite le nom d'un moine de l'Athos, Penselenus, dont le manuscrit contiendrait, paraît-il, des détails fort précis sur les procédés photographiques.

Peut-on me donner quelques renseignements :

1° Sur Penselenus?

2° Sur le manuscrit auquel Saint-Yves d'Alveydre fait allusion. Ce manuscrit a-t-il été publié? Où se trouve-t-il actuellement?

3° Sur les circonstances dans lesquelles ce document a été révélé, au dire du marquis de Saint-Yves, à l'occasion des querelles qui s'élevèrent entre Niepce et Daguerre?

Un autre auteur, un romancier du siècle passé, Tiphaigne de la Roche, a également prévu la photographie. Connaît-on, en dehors de ces deux noms, d'autres écrivains qui aient eu l'idée d'utiliser la lumière à la reproduction des dessins ou des objets? A. R.

Autour du mariage : la poule, le charivari. — Sous ce titre un peu étrange, laissez-moi vous parler, mes chers lecteurs, de quelques habitudes bizarres que l'on remarque dans quelques localités de la région du Sud-Est.

Lorsqu'un jeune homme est fiancé, il est de coutume, dans un petit village que je connais tout particulièrement, que celui qui se marie offre à diner à tous les jeunes gens de la commune ou leur donne une certaine somme. Il y a donc, à l'occasion de chaque mariage, une fête organisée par toute la jeunesse et appelée : « la poule ». Un banquet et un bal en composent ordinairement le programme. On mange, on boit et on danse en l'honneur de l'heureux couple qui offre ces réjouissances.

J'ai remarqué également dans un chef-lieu de canton des bords de la Saône une coutume dont l'originalité touche de très près à l'excentricité.

Quand un veuf convole en secondes noces, tous les jeunes gens du village se rendent, à la tombée de la nuit, armés de vieilles casseroles, de couvercles de marmites, de débris de ferraille, de « tracassin » comme on dit dans le pays, devant la maison du personnage qui se remarie et font un vacarme épouvantable. Cette expédition accompagnée de tapage est désignée de cette façon : faire charivari. Ils terminent seulement ce concert qui n'a rien d'harmonieux lorsque celui en l'honneur de qui cette sérénade est donnée, se décide à « glisser » à cette bande carnavalesque une pièce de vingt francs ou même davantage, ce qu'il fait toujours d'ailleurs. Inutile d'ajouter que cet argent est dépensé en libations et en divertissements.

Je serais heureux de savoir si ces habitudes sont particulières à une province ou même à certaines villes. Existe-t-il d'autres coutumes aussi bizarres et à quelle époque doit-on faire remonter ces mœurs originales. G. CLERC.

—

Ouvrages sur les pélerinages de la Sainte-Vierge à l'étranger. — Je désirerais avoir la liste aussi longue que possible des ouvrages ayant paru sur les pélerinages de la très Sainte-Vierge en dehors de France ; d'abord les ouvrages écrits en français, puis ceux écrits en espagnol, italien, allemand, etc., suivant l'origine des divers sanctuaires. Prière instante d'indiquer l'éditeur et l'année de publication, le prix même quand il sera connu. VICOMTE DE LEUSSE.

—

Société des naufrageurs de la mer (syndicats analogues). — Dans un de ses livres, Louis Boussenard parle d'un syndicat formé en vue de la destruction des navires qu'il faisait auparavant richement assurer, auquel il donne le nom de « Société des naufrageurs de la mer. » Il serait curieux de rechercher (si cela n'a déjà été fait) les syndicats de ce genre, et si réellement celui cité par Boussenard a existé tel qu'il le dit ?

DAUVERGNE.

—

Le teinturier de Rachel. — J'ai lu quelque part que la tragédienne Rachel était illettrée et que c'était le célèbre avocat Juif Adolphe Crémieux connu par sa laideur qui lui servait de secrétaire. Est-ce vrai ? UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Casse-tête d'honneur offert au préfet de police Camescasse. — A quel sujet les étudiants de Paris ont-ils offert au préfet de police Camescasse un casse-tête d'honneur ? NIPONS.

—

Les détrousseurs de cadavres. — Plusieurs historiens prétendent que pendant la campagne de Russie et le soir de la bataille de Waterloo les Juifs qui suivaient l'armée française achevaient les blessés et dépouillaient les cadavres. Ces faits sont-ils prouvés ?

PAUL PINSON.

—

François Bigot. — Pourrait-on m'éclairer sur le sort de François Bigot, natif de Bordeaux, intendant du Canada de 1749 à 1760 ?

Incarcéré a la Bastille, à son retour en France, pour ses scandaleuses malversations, Bigot fut condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens.

Dès lors, l'on perd sa trace.

E. S. N.

—

Recherches sur le dernier baron de Pont-L'Abbé (Bretagne). — Jean-Georges-Claude Baude, né le 21 novembre 1748, seigneur de Saint-Père-Marc-en-Poulet (Ille-et-Vilaine), baron de Pont-l'Abbé (Finistère), Chevalier de Saint-Louis et colonel de Royal-Comtois (1777), mestre

de camp (second) du régiment de Piémont, Maréchal de camp (25 août 1791), commandait en second la garde militaire du roi créée par la constitution du 3 septembre 1791, abolie par décret du 29 mai 1792.

Ce jour, le baron de Pont-l'Abbé fut dénoncé à l'Assemblée avec son chef le maréchal de Brissac, qui fut mis en accusation. (*Moniteur*).

Le 10 août 1792, le baron commandait une compagnie de gentilshommes gardant la porte de la chambre du roi. (Mathon de la Varenne... p. 102.)

Le 19 avril 93, il est porté à la liste des émigrés, et sa dernière résidence est indiquée à Gournay (Oise).

Le nom de la femme, les enfants et la descendance, la fin du baron de Pont-l'Abbé ont échappé à toutes mes recherches. On supplie de les faire connaître.

J. T.

—

Altier père et fils (d'). — Parlant de son séjour à Paris au printemps de 1790, Mme de Chastenay dit, p. 147 du tome 1er de ses Mémoires (récemment parus chez Plon et Nourrit, 2 vol. in-8°) : « Je paraissais plaire à MM. D'Altier, père et fils. J'ai peu vu d'union plus touchante que celle de ces deux hommes ; ils ont péri ensemble, et peut-être l'un pour l'autre. Ils semblaient faire partie de ma société intime, dans le salon de Mme de Moulins. »

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ces deux messieurs d'Altier, dont je ne trouve pas de traces dans Saint-Allais, dans La Chesnaye des bois etc. etc. et sur l'époque et leur genre de mort ? VEREPUIS.

—

Le curé Bigot de Vernières. — Quelque collectionneur de portraits des députés à la Constituante de 1789, saurait-il si le curé Bigot de Vernières, député du bailliage de Saint-Flour, a été portraicturé, et en ce cas où trouverait-on ce portrait ? on aurait beaucoup de gré au confrère qui donnerait ce renseignement.

DAUVERGNE.

—

Pierre-André Coffinhal. — On serait fort reconnaissant aux Intermédiairistes qui pourraient fournir des renseignements sur l'existence de Pierre-André Coffinhal, le vice-président du tribunal révolutionnaire, avant qu'il n'ait exercé les fonctions de cette place.

DAUVERGNE.

—

A propos de l'armée de Mayence et Vendée. — La *Vendée historique* (revue bi-mensuelle qui se publie à Luçon, Vendée, et qui s'occupe spécialement des questions intéressant l'histoire de la Vendée militaire) a publié récemment une biographie complète d'un *commandant Sauvageot*, ex-lieutenant Mayençais passé à l'armée vendéenne. Un confrère intermédiairiste connaîtrait-il d'autres exemples d'officiers ou soldats mayençais passés dans le camp royaliste ? JEAN CHOUAN.

—

Le lieutenant-général Capton-Château-Thierry. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur cet officier-général qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 3 frimaire an II, le même jour que Girey-Dupré, le rédacteur du journal girondin le *Patriote Français* (voir *Moniteur* du 5 Frimaire an II) ? M. Campardon, dans sa liste générale de toutes les personnes traduites au tribunal révolutionnaire, (tome II de son ouvrage : le *Tribunal révolutionnaire de Paris*) l'appelle, sans doute par erreur, Capon-Château-Thierry. Le *Moniteur* lui donne le grade de général de brigade, tandis que M. Campardon lui conserve la dénomination ancienne de Lieutenant-Général.

GUSTAVE LAURENT.

—

Les deux seigneuries de Branges. — Il existe deux anciennes seigneuries du nom de Branges ; l'une dans Saône-et-Loire (arrondissement de Louhans) ; l'autre dans l'Aisne (arrondissement de Soissons).

Ces deux seigneuries sont-elles distinctes l'une de l'autre ou ont-elles quelque rapport entr'elles ? Quelles sont les armes de ces deux seigneuries et à quelles sources pourrait-on recourir pour avoir quelques renseignements qui les concernent ? SCRUTATOR.

—

Famille de Belzunce. — Quels rapports de parenté existaient entre :

1° Charles-Gabriel de Belzunce, marquis de Castelmoron et lieutenant général, mort en 1759.

2° Le Mestre de camp qui commanda Belzunce-Dragons (1764-1782).

3° Le héros de la peste de Marseille.
4° Un membre de cette famille qui fut massacré à Caen au début de la tourmente révolutionnaire.

Existe-t-il encore des membres de cette famille ? BÉNAUVILLE.

—

Famille d'Alfred de Vigny. — Existe-t-il des descendants de la famille d'Alfred de Vigny ?

Y avait-il d'autres familles de Vigny ? En existerait-il des descendants ?

JEHAN DIS.

—

M. de Larmandie. — Dans une lettre rendue publique, Joséphin Péladan écrit à son cousin Léonce de Larmandie : « L'amour a mis dans vos veines du sang royal de France ; un double bast bourbonne votre Blason. » Pourrait-on me dire comment ? NAUROY.

—

Louis XVI, traducteur d'un ouvrage anglais. — Dans le catalogue, n° 13, du libraire Albert Bridoux, de Tours, était annoncé, n° 598, un ouvrage d'Horace Walpole :

Règne de Richard III, ou doutes historiques sur les crimes qui lui sont imputés, traduit de l'anglais par *Louis XVI*. Imprimé sur le manuscrit écrit en entier de sa main, avec des notes. Paris, 1800, in-8°, avec frontispice gravé. Rare.

Tenté non seulement par ce mot : rare, mais surtout par l'annonce que Louis XVI avait traduit un ouvrage anglais, (c'est la première fois que ce fait arrivait à ma connaissance et pourtant, depuis plus de 30 ans, je parcours assez attentivement les catalogues de librairie, qui me sont envoyés) J'ai donc fait venir ce curieux volume. et dans un avis, l'éditeur nous apprend comment ce manuscrit lui est tombé dans les mains — que l'authenticité de l'écriture du roi est indéniable —, comment Louis XVI a été amené à faire la traduction du livre publié en 1768 par H. Walpole :

« Historic doubts. the life and reign of king Richard the third ».

— Que Louis XVI était tellement bien versé dans la langue anglaise qu'un jour le ministre Rolland disait que, lorsque le roi recevait une lettre écrite en anglais, après y avoir jeté un coup d'œil rapide, il la lisait au Conseil, en français, avec autant de facilité que si elle eût été écrite en cette langue. — Que très vraisemblablement cette traduction avait été faite en 1782 — et enfin cet avis de l'éditeur se termine par cette phrase :

S'il se trouve quelque lecteur incrédule qui dispute au roi cette traduction, on pourra lui donner les facilités de se convaincre par ses propres yeux que le manuscrit est tout entier de sa main.

C'était, ne l'oublions pas, en 1800, que cette offre était faite, impossible donc d'y aller voir aujourd'hui.

Je viens donc demander aux érudits confrères, qui auraient connaissance de cet ouvrage et qui auraient été à même d'éclaircir les doutes à son sujet, de nous dire ce qu'il en est.

Le Frontispice annoncé n'est pas signé, il représente dans un cadre ovale enguirlandé de fleurs, dans le genre *Choffard* et *Marillier*, un champ de bataille et porte, dans le cartouche au-dessous du cadre, la légende suivante :

Richard, la couronne sur la tête, dit à ses soldats : Je sens mille courages dans mon sein. Etendards, avancez ; fondons sur l'ennemi.

Le guide Cohen, dans aucune de ses éditions, ne cite ce livre du XVIII° siècle.

VICTOR DESÉGLISE.

—

M. Charles Vatel. — A-t-il été publié : 1° Une Notice biographique sur feu M. Charles Vatel, en son vivant, avocat, près la Cour d'appel de Paris, et, de plus, très érudit et distingué littérateur ; et 2° Une Bibliographie complète et détaillée de ses œuvres, notamment des nombreuses et intéressantes brochures par lui consacrées à l'histoire de Charlotte Corday, « L'Ange de l'assassinat », et dont je possède divers exemplaires de choix, ornés de dédicaces autographes de l'auteur, au Baron Feuillet de Conches et au Bibliophile Jacob (Paul Lacroix), deux grands érudits s'il en fût ? ULRIC R.-D.

—

L'âne de Meyerbeer, par Eugène Cady. — Les *Annales politiques et littéraires*, (n° du 20 juin dernier) ont rendu compte par la plume de M. Adolphe Brisson, et sous la rubrique : " Livres et Revues," d'un opuscule intitulé l'*Ane de Meyerbeer*, par Eugène Cady.

Ce nom est-il réellement celui de l'auteur, ou avons-nous à faire à un pseudonyme ? Où ladite brochure a-t-elle été publiée ? Ceci m'intéresse et pour cause. M. Eugène Cady ayant extrait — pour faire son opuscule — tous les détails sans

en omettre un seul, d'un ouvrage que j'ai publié il y a douze ans, et ayant négligé, ce qui est plus grave, de citer ses sources, ou de me nommer. ALBIN BODY.

—

Ozanam. — Mille mercis aux savants de l'*Intermédiaire* qui voudront bien me fournir des renseignements sur la vie de ce mathématicien du XVII° siècle ou m'indiquer à quelles sources je pourrais puiser. G. CLERC.

—

Biographie de Beethoven. — Pourrais-je savoir s'il a été écrit une biographie de Beethoven en français, où je pourrais me la procurer et à quel prix? Quelqu'un me dit que Victor Wilder a écrit la vie de Beethoven, mais je ne trouve pas cet ouvrage dans les librairies où je me suis adressé. JOSEPH FAILLE.

—

Auteur à identifier. Delanoue. — Au mot « Jonchée » l'*Encyclopédie Larousse* cite un auteur (Delanoue) dont le nom ne se trouve pas à son rang dans l'ouvrage ni dans ses suppléments. Pourrait-on me donner le titre de son travail?

LOUIS MORIN.

—

Couvertures imprimées des livres brochés. — A quelle époque au juste commença-t-on de reproduire, sur les couvertures des livres brochés, le titre de l'ouvrage qu'elles recouvraient?

LOUIS MORIN.

—

Trois-Châteaux. — Un bail souscrit le 13 décembre 1715, par Jean Sainton, bourgeois de Troyes, lui accorde la ferme de la levée du droit établi sur les cartes à jouer, dans toute la généralité de Châlons, « excepté à Trois-Châteaux ».

Quel est ce Trois-Châteaux? Est-ce le Trie-Châteaux de l'Oise, arrondissement de Beauvais?

Et quel pouvait être le motif de cette exception? LOUIS MORIN.

—

Nom d'un jeu de cartes. Le Maouo. — Pierre J.-B. Girardon, originaire de Bar-sur-Aube, capitaine au 4° hussards, écrivait de Berne, le 12 thermidor an VII, à son frère Claude, demeuré au pays natal. Membre du tribunal militaire, il logeait alors dans la maison de Madame Hartman, Grande-Rue, n° 200. Enumérant les plaisirs rencontrés dans cette garnison, il dit: « Nous avons joué au *Maouo* et au **21**. »

Quel jeu (de cartes, sans doute) peut bien désigner le premier de ces termes?

LOUIS MORIN.

—

Règlement de comptes. — En 1872, différents journaux publièrent que M. Henri Plon, imprimeur-libraire, rue Garancière, intentait une action contre « S. M. Napoléon III, ex-empereur des Français, demeurant ci-devant au Palais-des-Tuileries, et résidant actuellement à Chislehurst.

« Assignation en paiement de la somme de 332.299 fr. 65 c., pour impression et livraison de l'ouvrage intitulé: *Histoire de Jules César*.»

L'affaire devait venir après les vacances, c'est-à-dire vers octobre ou novembre de la même année. Quelle suite comporta-t-elle? ALPHA.

—

Coin des Pseudonymes. — Je viens de lire, je relis, je voudrais relire encore, un roman, non, une nouvelle, mais une nouvelle exquise en sa forme passionnée qui me fait penser au vers fameux de Théophile Gautier dans *Albertus*:

Ce que j'écris n'est pas pour les petites filles
Auxquelles on coupe le pain en tartines.

Non pas !... Cela s'appelle : *Lettres d'une amoureuse*, et c'est signé: Brada, (*Revue de Paris*, 1er et 15 juillet 97).

Je me déclare incapable et invoulant de faire une réclame. Mais, depuis les pages brûlantes et enflammées de Michelet, qui m'ont saisi à la gorge et au cœur, il y a tout au plus quarante ans, je n'ai rien lu de plus vibrant, de plus fou et de plus beau que la description effrayante de réalité et chaste d'expression, de la passion sans espoir de durée de Claudia pour son amant. Il lui échappera, parce que elle, elle est tout amour, et que Orso partage l'amour de sa maîtresse, mais y laisse filtrer quelques bouffées de la vie. Qui est Brada S. V. P.? Cz.

—

L'Histoire d'un siècle. — Sous ce titre, paraît-il, M. Victor Sardou voulait écrire pour la Porte-Saint-Martin, à l'occasion de l'Exposition de 1889, une sorte d'épopée historique comprenant les Annales de la France depuis la prise de la Bastille, jusqu'à l'année 1889. Napoléon,

Lamartine, Victor Hugo, devaient être les principales figures de ce drame-revue.

M. Sardou a-t-il jamais commencé le travail ? ou bien se réalisera-t-il à l'Exposition prochaine ? 1800-1900. Cette double date ne serait-elle pas un titre suffisamment suggestif ? PAUL EDMOND.

—

Marie-Gabrielle Capet. — Je possède un très beau portrait de mon tris aïeul Philippe-Jacques Knoderer, bourgeois de Strasbourg, qui vivait à la fin du siècle dernier. Ce portrait, peint en miniature sur ivoire, est signé M. G. Capet, 1796. J'en connais une reproduction au pastel, également signée M. G. C. (ces trois lettres entrelacées) et datée de l'année suivante 1797. Je désirerais savoir si certaines œuvres de la même artiste sont restées célèbres, et si quelques-unes d'entre elles ont été admises dans un de nos grands musées parisiens ou ont figuré dans une des collections particulières les plus connues. SI RAMSEL.

—

Martial (Traduction de). — Quelle est la traduction française la plus exacte et la plus complète des œuvres de Martial ? V. M.

—

Les livres imprimés en bleu. — Je possède un livre imprimé en bleu, intitulé : *Le Caire et l'Egypte, manuel pratique pour ceux qui visitent le pays des Pharaons*, s.-l.-n.-d. (Le Caire 1893), in-8, publication de l'hôtel Shepherd, imprimerie de A. Bruckmann, à Munich, 117 pages et 1 page non chiffrée, figures aussi tirées en bleu. Connaît-on d'autres livres imprimés en bleu ? NAUROY.

—

« Les Graveurs sur bois contemporains », de Georges Duplessis. — A-t-il été réimprimé, depuis 1857, une nouvelle édition, remaniée et complétée, de l'excellente petite Etude, publiée à cette époque dans le journal l'*Artiste*, par M. Georges Duplessis, du Cabinet des Estampes, sur *les Graveurs sur bois contemporains*, étude qui, vers le même temps, fut tirée à part, à quelques exemplaires seulement, sous la forme d'une petite plaquette de 48 pages in-8°, devenue, elle, depuis longtemps, tout à fait introuvable dans le commerce spécial des livres d'art et de curiosité. ULRIC R.-D.

La petite eau-forte frontispice du « Faust » de Gérard de Nerval (1835). — Sait-on de quel artiste est la charmante petite eau-forte anonyme, — de 7 cent. de largeur sur 9 cent. de hauteur, — représentant le docteur Faust, âgé, en houppelande et en bonnet de laine, debout dans un cabinet encombré de livres, les deux mains appuyées sur une table de travail, et considérant avec l'attention d'un savant qui veut ne rien ignorer, sur un rideau de sa fenêtre à vitraux gothiques, le signe cabalistique du macrocosme qui, dans un flamboiement de lumière, vient tout à coup de lui apparaître, — gravure servant de frontispice à la « deuxième édition » du *Faust*, traduction en prose et en vers de Gérard de Nerval (Paris, chez Mme Veuve Dondey-Dupré, 1835, un vol. petit in-12 de XII, 320 pages, papier vélin, avec couverture imprimée).

Peut-être bien cette petite planche, demeurée avant toutes lettres, sans légende ni nom d'auteur, n'a-t-elle été simplement à l'origine, pour cette deuxième édition, qu'un second tirage de celle qui se trouvait déjà en tête de la *première édition* de ce même *Faust*, de Gérard, (Paris, Dondey-Dupré, 1828, 1 vol. pet. in-18) ? Mais j'avoue n'avoir jamais, de mes yeux, vu le moindre exemplaire de cette première édition originale. Elle est, de nos jours, devenue encore plus rare que la seconde qui pourtant, elle-même aussi, est fort rare.

C'est assez dire que je ne connais pas la première gravure.

La *troisième édition*, complétée du *second Faust* (Paris, Impr. Vve Dondey-Dupré, Librairie de Charles Gosselin, 1840, 1 vol. grand in-18, format anglais, de XXIV 444 pages) aujourd'hui ne court pas, non plus, précisément, les librairies d'art et de curiosité. Mais, en tout cas, comme elle ne comporte pas de gravure, je ne la signale, ici, que pour mémoire.

C'est du Frontispice de l'édition de 1835, seul, petite eau-forte anonyme, sans légende, qu'il serait vraiment intéressant de connaître le nom de l'auteur.

ULRIC R. D.

—

Un Juif peut-il se présenter comme parrain à un baptême catholique ? — Des journaux ont rapporté ce fait (avec de nombreux commentaires) de l'as-

sistance d'un Juif « riche bien entendu » à un baptême catholique comme parrain de l'enfant. Le baptême est-il valable au point de vue strict religieux? LI-MAU-PO.

—

Le côté de la voie suivi par les wagons. — Pourquoi les trains prennent-ils toujours leur gauche et non leur droite.

Les voitures attelées prennent leur droite et non leur gauche.

Les tramways bien que marchant ou plutôt roulant sur des voies ferrées prennent aussi leur droite. PAUL ARGELÈS.

—

L'indéfectible trait, ou la règle universelle. — Chacun sait, vraiment! Le sait-on tant que ça? que lorsqu'on plie une feuille de papier, suffisamment fin, pas question des papiers de corde et de crottin, on obtient une ligne absolument rectiligne, donnée par le pli du papier, abattu avec l'ongle.

Quelle en est la raison physique? Car enfin le papier est le résultat de l'agglutination de molécules hétérogènes, même hétérodoxes, dont les filaments constitutifs se voient à l'œil myope, dans une déchirure, et ces molécules visibles sont, en fin de compte, formées elles-mêmes par les millions de cellules de la cellulose, qui constitue la pâte de tous les corps organisés.

Pourquoi, lorsqu'il est si difficile de tracer, à main levée, une ligne parfaitement droite sur le papier, ce même papier plié vous donne-t-il, fatalement, mécaniquement, la solution cherchée? Cz.

—

Poisson ou mollusque à déterminer. Pleyel. — Le même Pierre J.-B. Girardon cité plus haut, racontant, le 12 février 1792, une promenade qu'il a faite au bord de la mer, à Dunkerque, dit: « J'ai sauvé la vie à une *pleyel* qui était sur le rivage, qui attendait avec grande impatience le reflux; je l'ai mise dans son élément, je l'ai vue reprendre petit à petit le courant de l'eau; elle s'est échappée à ma vue et j'ai été satisfait. Je n'en ferais pas autant pour les aristocrates... »

Quelque riverain de la Manche pourrait-il me dire quel animal Girardon appelle une « pleyel »?

LOUIS MORIN.

Allumettes dites « Tisons ». — On connaît ces précieuses allumettes qui prennent toujours, qui brûlent toujours, qui allument toujours, malgré l'aquilon, malgré les averses, pipes ou cigares.

Mais d'où vient qu'en Angleterre, pays où il n'y a pas de raisin, cela est connu, on vend le feu à domicile et à volonté, un sou (1/2 penny) les deux boîtes et qu'en notre doux pays (favorisé), la seule boîte coûte deux sous?

Qu'y a-t-il dans le « tonnerre » de chaque tison qui le rend à la fois si cher et si précieux au fumeur, et qui résiste à l'eau et au vent, cédant toujours à l'invite d'un frottement doux et subtil. Cz.

—

Faire sa Sophie. — Quand a-t-on employé cette expression pour la première fois et en quelle circonstance?

LI-MAU-PO.

—

Poser un lapin. — D'où vient cette expression? G. CLERC.

—

Pullulement. — Dans la réponse de M. Paul Bourget à M. André Theuriet. (séance académique du 9 décembre 1897) je relève la phrase suivante:

Un paganisme inconscient s'éveillait en vous, à sentir circuler l'immense et silencieuse sève du monde dans les branches et les feuillages des arbres qui frémissaient sur votre tête, dans les mousses sur lesquelles vous vous étendiez, dans les brins d'herbe parmi lesquels vos regards curieux suivaient le *pullulement* de la vie animale.

« Pullulement », qu'est-ce que ce mot? Il ne figure pas dans Littré. « Pullulation » ne suffisait donc pas? Existe-t-il, entre ces deux mots une nuance, quelque minime soit-elle, suffisante pour excuser encore un nouveau néologisme de la part de M. Bourget? L. BAILLET.

—

A peu près enregistrés par l'Académie. — C'est l'usage qui est le grand maître en tout; l'Académie et le linguiste doivent s'incliner et s'inclinent.

Une couleur s'appelle le *Verdet gris*, le gros public comprend *Vert de gris*, l'Académie et les dictionnaires *enregistrent* (leur seule fonction) Vert de gris.

Un sac s'appelle *réticule*, le même public qui trouve ce dernier du latin *réticulus* trop compliqué, procède du connu à l'inconnu et dit *Ridicule*. Adopté par l'Académie et consorts. Même phénomène

en Allemand, on nous prend le mot *lieutenant* (tenant lieu) on en fait *leutenant* (par analogie avec *leute* qui signifie *gens*). Avec *Milan* qui vient de *Mediolanum*, ils font *Mailand* (pays de mai), par assimilation de la dernière syllabe avec leur mot *land* qui veut dire pays.

Darmstetter laisse entrevoir que l'Académie pourra être entraînée à enregistrer une fièvre *moqueuse* pour une fièvre *muqueuse*.

Alors jusqu'où irons-nous dans cet avenir *d'a peu près*.

Arrivera-t-on à dire? *Une potion à pioncer* pour *une potion opiacée*.

Une inflammation du père Antoine, pour *une inflammation du péritoine*.

De l'huile d'Henry V pour *de l'huile de ricin*.

L'os qui pue pour *l'occiput*.

Du sirop de pépins cuits à Naples pour *du sirop d'ipécacuana, etc.*

Je demande à mes confrères intermédiairistes ce qu'ils en pensent?

Où pensent-ils qu'on doive s'arrêter?

PAUL ARGELÈS.

RÉPONSES

Le maréchal Davoût est-il un traître ? (I, 277 ; XXXII, 406, 602 ; XXXII, 405, 602 ; XXXIII, 33, 250 332, 540; XXXIV, 241, 678). Lire le dernier n° de la *Revue de Paris* du 1er décembre 1897. H. C.

—

Quand les parapluies ont-ils été inventés ? (I, 281 ; II, 556, 655, 754 ; III, 171, 279, 373, 434 : XXXVI, 622). — A consulter l'ouvrage de M. Octave Uzanne : *L'ombrelle, le gant, le mouchoir,* Paris, Quantin, 1884.

Je crois bien aussi qu'il existe sur la matière un opuscule signé du nom d'un fabricant inconnu, Cazals. Le nom de ce fabricant doit certainement se trouver au *Bottin*. GUSTAVE FUSTIER.

—

On lit dans le NOUVEAU DICTIONNAIRE DES ORIGINES, de MM. Noël et Carpentier ; (1).

« PARAPLUIE ET PARASOL. L'invention du parasol remonte aux temps les plus reculés. Ce n'était point alors un instrument destiné à abriter l'homme de la pluie ou de l'ardeur du soleil : etc., etc.

L'usage des parapluies et des parasols est très ancien en Tartarie, en Perse et en Italie. Il ne fut introduit en France qu'en 1680. On les couvrit d'abord en toile cirée. Les Chinois ont des parapluies de papier, huilés et vernisés, très propres, très légers, parfaitement impénétrables à l'eau. D'autres parapluies faits de feuilles d'arbres servent aux pêcheurs et aux paysans. L'Empereur du Maroc a seul le droit de se servir d'un parasol dans ses Etats ; on l'étend sur sa tête dans les occasions solennelles et lorsqu'il donne des audiences publiques. Dans ces derniers temps on a beaucoup cherché à perfectionner la forme des parapluies,etc.,etc. »

p. c. c. PIERRE DUFAY.

—

Marianne (le nom de) donné à la République (XIV, 233 ; XXVII, 118, 180 ; XXXIII, 452 ; XXXIV, 8, 290) ; XXXVII, 75. — Dans le numéro de la *Revue des Revues* daté du 1er décembre 1897, M. Paul d'Estrée donne un compte-rendu des *Mémoires de Boussingault*.

Ces *Mémoires*, publiés par les soins de la famille de l'illustre chimiste, n'ont pas été mis dans le commerce, mais distribués seulement à tous les amis du défunt.

J'extrais ce qui suit de l'article de M. Paul d'Estrée :

« La seconde Restauration releva les échafauds politiques, et par une de ces curiosités bien excusables dans une nature aussi avide d'émotions violentes, Boussingault prit sa part de ces sanglants spectacles. Celui qui l'impressionna le plus, fut l'exécution d'une belle jeune femme qu'il vit porter hurlante et l'écume aux lèvres, sous le fatal couteau : la malheureuse avait été condamnée comme incendiaire.

J'ai fait ce pélerinage avec des camarades, dit Boussingault : on voulait voir de près la fatale machine ; mais ce qu'on y voyait de plus curieux, je devrais dire de plus repoussant, était la mère Marianne, une femme déjà âgée, chargée d'éponger le sang sur le pavé. Marianne portait le costume des paysannes : jupon de laine retroussé, des sabots, un mouchoir en indienne placé sur sa coiffe. Sa dure physionomie dénotait pour ainsi dire sa profession, Elle avait étanché le sang de la famille royale et s'en vantait. Les gamins l'injuriaient. Elle répondait à leurs sarcasmes et à leurs quolibets, en les menaçant de son éponge, leur prédisant qu'ils reviendraient un jour à la place de Grève et qu'elle travaillerait pour eux...

« On a cherché, poursuit M. d'Estrée, et l'on cherche encore l'origine de cette figure symbolique, à l'aspect ignoble, qui incarne

(1) 2e édition. Paris, Jauet et Cotelle 1834, tome 3, p. 384.

aux yeux d'une opposition irréconciliable l'entité de la République française. Cette Marianne, qui menaçait les gavroches, la huant dans l'exercice de ses fonctions, n'est-ce pas le prototype de la mégère immortalisée par les caricatures de la réaction ? »

Des écrivains royalistes ont prétendu que parmi les spectateurs qui assistaient à l'exécution de de Louis XVI et à celle de Marie-Antoinette, certains s'étaient précipités au pied de l'échafaud et avaient trempé leurs mains dans le sang des suppliciés.

C'est là une pure invention, n'ayant aucun caractère de vraisemblance. Ce qu'on a pu voir, c'était tout simplement la malheureuse mère Marianne effectuant sa triste besogne d'assainissement. H. T.

—

Même réponse : UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

La baignoire de Marat (XVIII, 546, 631). — Pendant près de dix ans, on perd la trace de la fameuse baignoire.

M. Lenôtre, dans son *Paris révolutionnaire,* dit qu'elle fut achetée (vers 1804) chez un marchand de ferrailles de la rue d'Argenteuil.

Ce dernier ne l'avait-il pas lui-même trouvée dans le voisinage, *au Carrousel,* où un contemporain dit l'avoir vue, le 20 janvier 1795, avec le buste et la lampe de Marat, près de la tombe du polonais Lajouski ?

A ce sujet, un intermédiairiste versé dans l'histoire de cette hideuse époque pourrait-il dire s'il existe une représentation graphique du mausolée élevé à Marat sur la place du Carrousel, ou tout au moins préciser l'endroit qu'il a trop longtemps souillé ? GEORGES MONVAL.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611 ; XXXV, 172, 495, 594, 729, 813 ; XXXVI, 249, 441, 683 ; XXXVII, 75). — Il est surprenant que dans les nombreuses réponses provoquées par cette question, l'on n'ait pas encore signalé : « *Les sculptures grotesques et symbo-*
« *liques (Rouen et environs),* 100 vign. et
« texte par J. Adeline, préface par Champ-
« fleury. Rouen, Augé, 1878, in-8. »

Le volume se termine par une copieuse bibliographie archéologique, « catalogue
« alphabétique des principaux ouvrages
« ayant trait au symbolisme et à la sculp-
« ture du moyen-âge. » Ern. G.

—

Chevaux de Lorraine (XXXV, 144, 12, 604, 784 ; XXXVI, 583 ; XXXVII, 75). — La réponse de M. Loustalicq (XXXVI, 583), appelle la rectification suivante : ce n'est pas M. le Marquis de Moÿ de Sons qui a publié l'article : *les grands et les petits chevaux de Lorraine,* mais bien M. Léon Germain de Maidy, de Nancy ; cet écrit a vu le jour dans les colonnes de l'*annuaire du Conseil héraldique de France.* IXe année 1896, page 8. En 1871, dans la même publication, IVe année, page 110, M. le marquis de Moÿ de Sons a donné : *Les quatre demoiselles de Lorraine.* HENRI TAUSIN.

* * *

On trouverait probablement (je n'ai pas encore lu l'ouvrage) d'autres renseignements sur cette question dans l'ouvrage du Comte de Ludres, intitulé : « Histoire de la Chevalerie lorraine ». L'académie vient de décerner un prix à ce volume.

Vicomte G. de LEUSSE.

—

Pontevès Buous et du Puy Montbrun (XXXV, 668 ; XXXVI, 84, 302, 409, 447, 548, 690 ; XXXVII, 123). — M. A... nous signale différentes erreurs qu'il a trouvées dans le tableau généalogique des familles de Pontevès de Buous et du Puy de Montbrun, publiée par l'*Intermédiaire* (XXXVI, 302), et se plaint de l'absence de la signature de l'auteur. Nous y voyons, dit-il, que Charles du Puy dit le Brave de Montbrun, qui fut blessé et pris au *Pont de Montereau,* est sans doute *une coquille.*

Nous prions M. A... de voir à la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain à Paris, et consulter le dictionnaire historique de Bouillet, 31e édition ; il y trouvera que :

Montbrun Charles, (du Puy de), d'une très ancienne famille, né en 1530, au château de Montbrun en Dauphiné, chef des protestants de cette province du Dauphiné.

En 1575, fut assailli au pont de Montereau, par une armée de 1200 hommes, commandée par Gordel blessé grièvement, fut pris et traduit devant le parlement de Grenoble, décapité même année. »

Dans la réimpression du *dictionnaire de la noblesse de la Chenaye des Bois,* 1870. Tome XIIIe, Pages ou colonnes 528 et 529. Il y a :

Alexandre du Puy de Montbrun, l'un des petits-fils du dit brave de Montbrun, Marquis de Saint-André, seigneur de Nocle et de Saint-Maurice, fut fait lieutenant général et gouverneur du Nivernais, en 1648. Il quitta le service par mécontentement, passa à Venise, où il fut fait géné

ralissime des troupes de terre, de cette République.

On ne dit pas qui il a épousé, ni quand il est mort.

Il eut deux filles, dit « l'ouvrage », l'une d'elles non dénommée, l'autre nommée Charlotte du Puy de Montbrun de Saint-André épousa par contrat du 22 mai 1658, Jacques du Puy, Marquis de Montbrun, son cousin germain; ils ne laissèrent qu'une fille, non dénommée, mariée au marquis de Saint-Urbain.

Même ouvrage de La Chenaye des Bois, même volume, pages ou colonnes 140 ou 141 il y a :

Pontevès de Jean-François, marquis de Buous, baron de Saint Martin, de Madame Louise Alexandrine Cornélie du Puy de Montbrun a laissé :

1° Louis Elzéar de Pontevès marquis de Buous, premier consul à Aix en Provence en 1743, sans alliance.

2° N... de Pontevès, mort Chevalier de Malte.

3° Plusieurs filles dont l'une non-dénommée a été mariée avec Maximilien Henri de la Baûme Le Blanc, comte de la Vallière, mort le 3 novembre 1736.

M A... à la fin de sa notice dit :

Qu'il y a confusion de noms, par un auteur négligent, répétés par d'autres. Ici, nous sommes de son avis, car :

La plupart des historiens généalogues des siècles écoulés et ceux de la première période de ce XIX° siècle ne se sont bornés qu'aux descendances mâles des familles, et ont négligé par conséquent les filiations utérines.

Je possède dans mes archives personnelles :

Une dispense de bans, donnée par l'archevêché de Paris en janvier 1726, à Marie de la Baume le Blanc de la Vallière, de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, pour se marier avec Jean-Louis de Pontevez de Tournon, sans indication de paroisse.

Indemnité des émigrés 1827. Pontevès de Bargème, Jean César, Emigré, héritière fille unique, Pontevès de Bargème, Victoire-Amélie-Antoinette épouse d'Elzéar Louis Zozime de Sabran, duc de Sabran, pair de France ; (Var). Mort à Marseille 22 janvier 1847 :

« Neveux, Fils adoptifs ! »

Marc-Edouard, Joseph-Léonide, frères jumeaux nés le 25 avril 1811. Substitués au nom, armes et dignités du duc de Sabran, ci-dessus par ordonnance Royale du 18 juillet 1828.

Pontevès (le comte de). Louis-Balthazar-Alexandre, Emigré, le même réclamant. (Var). Marié à Antoinette de Paule, dont il a eu des enfants. Il est mort le 18 juillet 1868. Fils.

1° Marc Edouard, 2° Joseph Léonides, enfants jumeaux nés le 25 avril 1811. Substitués, au nom, armes et dignités du du duc de Sabran, pair de France, par ordonnance du 18 juillet 1828.

Le second, après la descendance mâle du premier.

3° Foulque, 4° Jean continuent la branche de Bargème, etc., etc.

Marc Edouard de Pontevès Sabran né le 25 avril 1811, duc de Sabran Pontevès, janvier 1847. Mort âgé de 67 ans, au château du Luc près de Sigean (Aude), le 5 septembre 1878, et Charlotte-Laure-Régine-Edmée de Choiseul Praslin, sa femme née en 1810, fille du duc, décédée le 14 février 1855 ; a laissé entr'autres :

1° Elzéar-Charles-Antoine de Sabran Pontevès, né le 10 avril 1840. Duc de Sabran Pontevès, marquis de Barême, mort le 6 avril 1894 et Julie d'Albert de Luynes qu'il avait épousée le 3 juin 1863, et décédée le 15 novembre 1865, dont il n'eut qu'une fille.

2° Marie-Zozime-Edmond de Sabran Pontevès né le 16 septembre 1841, second fils de Marc-Edouard, duc de Sabran, (arrêté ministériel du 30 juillet 1875). Duc de Sabran Pontevès, 30 juillet 1895, comte de Pontevès, 6 novembre 1841.

Chef actuel de la maison de Pontevès.

3° Sœur Delphine - Laure - Gersinde-Eugénie de Sabran Pontevès, née le 17 février 1834, mariée le 24 juin 1852 à Paul-Marie-Ernest, Comte de Boigne.

Voyez l'*Intermédiaire* du 20 juin 1896. Trouvailles et nouvelles. Un Baptême, colonne 134. J. M. NAVOIT.

—

Famille du Tiret (XXXV, 772). — Une branche de la famille Saint-Julien prit le nom de du Tiret. C'était celui d'une seigneurie qu'elle possédait en Bresse et qui fut vendue en 1672. De cette famille faisait partie l'historien bourguignon Saint-Julien de Baleure.

Les armes sont les suivantes (Guichenon) : De gueules à trois jumelles d'argent.

Vicomte G. de LEUSSE.

—

Etudes de patois. (XXXVI, 12, 365, 551, 645, 738).—*La glossaire du Patois de la forêt de Clairvaux* par M. Alphonse Baudoin (Troyes, Léopold Lacroix, 1887, in-8)

me paraît un modèle du genre. L'auteur, qui a vécu longtemps dans la contrée, en a profondément creusé et étudié le langage.

LOUIS MORIN.

* * *

Aux livres qui ont été déjà indiqués, on peut ajouter *Histoire littéraire des patois* par Pierquin de Gembloux, Aubry, 1858, 1 vol. — *Rapport d'une conversation sur le patois niçois* par Tosetti, Nice, Cauvoix, 1854.— *Vocabulaire austrasien* par Dosse Jean-François, Metz, Collignon, — *Essai sur le patois lorrain par Oberlain*, Strasbourg, 1775, 1 vol. in-12. — *Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace* par Fassot, Montbéliard 1828, in-12.

POGGIARIDO.

—

Le libraire A. Couard, l'un des naufragés de la Méduse. (XXXVI, 45, 492, 551). — Dans mon enfance, j'ai vu, aux Basses-Loges, hameau d'Avon, près Fontainebleau, M. Corréard, le dernier survivant du radeau de *la Méduse*. C'est dans cette retraite, au milieu des bois, qu'il a dû mourir il y a quelques années.

G. MONVAL.

—

Guérison des écrouelles (XXXVI, 191, 503, 589, 696). — J'ai trouvé dans les papiers de la Bastille le récit suivant d'une prétendue guérison des écrouelles par Louis XV :

Monsieur,

« La guérison d'Hélène Mac Mamarat Irlandaise, qui a été touchée par le Roi, la veille de la Pentecôte pour être guérie de la maladie des écrouelles qu'elle portait depuis huit ans a paru totalement confirmée à son retour de Versailles et a continué sans aucun changement depuis ce temps.

« J'ai tardé jusqu'aujourd'hui à vous en informer pour ne vous rien marquer que de certain, après l'avoir vu moi-même et m'en être fait informer chaque jour par le sieur Regan, prêtre de ma paroisse et précepteur chez MM. Le Camus.

« Mes occupations de ma procession et les vôtres que Je respecte, me privent de l'honneur d'aller vous en faire un plus long détail. Cette guérison a été précédée par plusieurs circonstances également édifiantes dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte dans l'octave de la Fête-Dieu, en allant vous renouveler les assurances de respect sans bornes avec lesquelles etc...

A Paris le mercredi, veille de la Fête-Dieu 23 juin 1734.

JACQUIN.
curé de Saint-Sauveur.

Cette communication était à l'adresse du lieutenant de police, qui met en apostille : « Pour son Eminence », c'est-à-dire pour le Cardinal Fleury, premier ministre de Louis XV.

PAUL D'ESTRÉE

—

Date et lieu de la mort de la Comtesse de Boufflers (XXXVI, 185, 596) — Le 7 frimaire an IX, à Rouen. (Voir *Les Boufflers à Auteuil*, par Ant. Guillois. Br. in-18, Auteuil, 1895, page 29).

G. MONVAL.

—

Mademoiselle Balicourt. (XXXVI, 186). — Comment M. Deschamps aurait-il pu confondre Mlle Balicourt *la tragédienne*, qui avait débuté en 1727, s'était retirée en 38 et était morte en 46, avec Mme Bellecour *la Soubrette*, qui, née en 1730, ne débuta qu'en 1749 et mourut le 18 thermidor an VII.

C'est bien de la cousine des Quinault, qui prétendirent l'opposer à Adrienne Le Couvreur, que l'auteur du *Marivaux* a voulu parler.

G. MONVAL.

—

Gegenschein. (XXXVI, 194, 560, 697). —Nous pouvons ajouter les renseignements communiqués par L. Vanvinck-Reniez, à ceux qu'a bien voulu nous communiquer le P. Giovannozzi, directeur de l'observatoire Ximénien et insérés au dernier *Bulletin* (de la Société belge d'Astronomie).

La question de Gegenschein a été exposée d'une manière complète dans de remarquables articles que J. C. Houzeau avait bien voulu donner à la Revue *Ciel et Terre*. Ils se trouvent dans le premier volume de cette publication, pages 457, 481 et 517 sous le titre : la *Lumière zodiacale*. On y trouvera également la bibliographie principale de la question jusqu'en 1880. *La Bibliographie générale de l'Astronomie*, de Houzeau et Lancaster, renseigne d'ailleurs également sur tout ce qui a été publié à ce sujet.

E. LAGRANGE.

—

Les Ségur : armoiries, devises et chansons sous la Restauration (XXXVI, 237, 608, 699). — La famille d'Aguesseau dont le nom a été relevé par la famille de Ségur, est illustrée par le chancelier d'Aguesseau (1668-1751), dont la statue est en façade du Palais-Bourbon (depuis 1810).

Cette année (1897), est mort, rue Oudinot, le lieutenant de cavalerie, de Ségur

d'Aguesseau, qui s'était distingué au Tonkin. Sa sœur doit habiter Versailles.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

L'Académie de Metz. (XXXVI, 242). — Notre excellent et très obligeant confrère l'ex-Carr n'est-il pas un des membres les plus distingués de cette savante société ?... EFFEM.

—

Dieu et mon droit (XXXVI, 281, 651, 739; XXXVII, 84). — Merci à M. Raoul Janval pour sa réponse.

Mon aimable collègue termine ainsi sa note : Est-ce qu'il n'y a pas peu d'années que le souverain d'Angleterre ne s'intitule plus, chez lui, roi de France ?

Je possède dans ma collection une petite médaille en cuivre commémorative du couronnement de Georges II.

Sur la face, le profil gauche, avec, en exergue : GEORG. II. D. G. MAG. BRI. FRA. ET. H. REX.

Au revers : le couronnement ; en exergue, VOLENTIBUS PER POPULOS ; au-dessous, la date, CORONATION XI OCT. MDCCXXVII.

Et il y en a sans doute de plus récentes dans ce style-là. L. BAILLET.

—

Bibliographie clérico-galante (XXXVI, 289, 564, 701). — Il y aurait alors une autre édition, antérieure à celles que cite le collaborateur Schilt de Montclar ; car j'en possède un exemplaire, daté de 1879, et où ne figurent ni le *Traité de la confession* ni les *Cas de conscience*.

L'éditeur est M. A. Laporte, libraire-bouquiniste, rue des Saint-Pères, 43, Paris. VILLEFREGON.

—

Un emploi du mot contre (XXXVI, 290, 702). — On ne dit pas, chez les commerçants qui ont quelque peu de style : « Paiement *contre*, ni *pour*, ni *avec* escompte » — On dit : « Paiement sous escompte » — ce qui signifie : sous déduction de l'escompte. VILLEFREGON.

—

Un galand (XXXVI, 336). — Voir *Intermédiaire*, V, 402, 484, 614, 710.

EFFEM.

—

Beau (XXXVI, 336). — *Le courrier de Vaugelas*, année 1882, pages 74, 84 et 89, sous le titre : *Métamorphoses du fat*, a publié la nomenclature complète des divers vocables donnés aux petits-maîtres depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; je copie, à l'intention de M. Gustave Fustier, ce qui a trait à la question :

Les petits sucrés... donnaient le ton sous le Directoire. Ils furent remplacés par

Les *Beaux*. L'empire avait mis Rome à la mode. Le nom de *Beaux* lui fut emprunté, ainsi que le prouvent les distiques de Martial :

Cotile, *bellus* homo es : discunt hoc, Cotile, [multi
Audio : sed quid sit, dic mihi, *bellus* homo ?

« Cotile, vous êtes un homme *beau*, du moins beaucoup le disent. J'entends bien : mais, dites-moi, qu'est-ce qu'un homme beau ? »

Dans sa réponse, Cotile fait du *Beau* romain un portrait où le *Beau* de l'empire français se reconnaîtrait difficilement ; car Balzac a dit de lui :

« Le Beau de l'empire est toujours un homme long et mince qui porte un corset et qui a la croix de la Légion d'honneur. »

On donne encore le nom de *Vieux beaux* aux anciens *beaux* sur le retour, dont les traits portent l'empreinte des excès, et qui *ramènent* avec fureur.

Les *Elégants* sont aussi de l'époque impériale. *P. c. c.* EFFEM.

—

Le nom de Fleurant (XXXVI, 430). — Ce fut vers 1653 que Molière rencontra à Lyon l'apothicaire de la rue Saint-Dominique, qu'il devait immortaliser dans son *Malade Imaginaire*.

Un de ses descendants vivait encore au siècle dernier : M. Fleurant le jeune, chirurgien à Lyon, est cité avec éloges dans les *Œuvres posthumes* de M. Pouteau, Dr en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, (mort en 1775), 3 vol. in-8°, 1783. G. MONVAL.

—

La chanson du Mirliton (XXXVI 476, 822 ; XXXVII, 50, 83). — Voici quelques bribes de cette chanson un tantinet pittoresque, qui date de 40 ans.

On lit dans l'Ecriture que le roi Salomon était d'une nature portée au mirliton.

I

Il avait cinq cents maîtresses
Plus belles que les amours
Et, *avecque* ces déesses
Il s'escrimait tous les jours
A jouer du mirliti, à jouer du mirliton
A jouer du mir, du li, du ton, du mirliton

2

Un soir ma ménagère
Trouvant que je rentrais tard
J'lui dis, écoute ma chère
J'apporte pour le moutard
Un joli p'tit mirliti
Un charmant p'tit mirliton
Pour jouer du mirliti du ton, du mirliton

3

Sa musique gentille
Met tous les cœurs en train
Elle fait danser les filles
Et rire les gamins
En jouant du mirliti en jouant du mirliton
En jouant du mir, du li, du ton du mirliton

4

A la charmante Rose
Qui seule *s'ennuait*
Un jour je lui propose
Un remède *complet*
De jouer du mirliti, de jouer du mirliton
De jouer du mir du li, etc.

5

A ma propriétaire
Qui m'réclamait son loyer
J'lui réponds ma chère
Je n'ai pour vous payer
Qu'un joli p'tit mirliti
Qu'un charmant p'tit mirliton, etc.

A. MARTIN.

*
* *

Vers 1864 ou 1865, à l'époque où M. France, libraire, 9 quai Voltaire, à Paris, cherchait à vendre, en bloc (pour le plus grand crève-cœur des collectionneurs de mon genre qui, de beaucoup, eussent préféré une vente, par lots, en détail) la grande collection de brochures et documents historiques du Comte de La Bédoyère, sur la Révolution française, l'Empire et la Restauration, — laquelle collection, peu après, devait être acquise, en totalité, par la Bibliothèque impériale —, je me souviens, mais fort bien, avoir vu de mes yeux, et touché de mes mains, chez M. France même, qui me le soumettait, un exemplaire *manuscrit* de cette très-croustilleuse chanson, composée de quatre pages, petit in-4°, (deux feuillets), écrit, à l'encre noire, sur papier vergé fort, et d'une grosse écriture ancienne, très lisible, analogue de forme avec celle, bien connue, de notre contemporain, feu le baron Feuillet de Conches.

Ce manuscrit offrait ceci de particulier que ses marges portaient, tracée en toutes lettres, et de la même main que le reste de la chanson, une *clef historique*, composée de noms de grandes dames de l'époque (fin du règne de Louis XV au commencement de Louis XVI, transcrits verticalement, avec renvois explicatifs pour chacun, en regard des couplets.

Peut-être le fils de l'excellent et regretté libraire, M. Anatole France, l'académicien d'aujourd'hui, saurait-il ce que cette irrévérencieuse petite pièce est actuellement devenue ?

M. A. France, quoique bien jeune en ce temps-là, était déjà un chercheur et un érudit.

Tout justement, en collaboration avec M. Chéron de Villiers, il venait alors de publier sa première œuvre, une plaquette, imprimée seulement à cinquante exemplaires, tirés en bistre : *Le Sang de Marat*, avec portrait, fac-simile d'un autographe de Marat et fac-simile des numéros de *l'Ami du Peuple*, teints du sang de Marat, 32 pages in-8° raisin, 1865. Couverture imprimée.

M. France a, je crois, conservé dans ses collections personnelles, les numéros originaux de *l'Ami du Peuple*, encore empreints du sang de Marat, ramassés près de sa baignoire, au moment même de la mort du tribun, et qui, si je ne me trompe, proviennent du fonds du comte de La Bédoyère.

Un aussi ancien collectionneur pourrait donc bien, aussi lui, avoir tout au moins gardé le souvenir, et savoir retrouver la trace partie, de chez lui, de ce fameux « Mirliton » à clef historique ?

Si, pour mon compte à moi, je ne l'ai pas alors recueilli, c'est que ce n'était nullement là ce qui m'avait attiré chez M. France, mes visées de chercheur s'étant toujours portées vers un tout autre but.

ULRIC R. D.

—

Origine du mot banqueroute (XXXVI, 531 ; XXXVII, 137). — En provençal *routo*, signifie *rompue*, *banco-routo* est *banque rompue*. De là, sans doute, banqueroute, banque brisée, cassée, en déconfiture, que sais-je ? *Se non è vero*, il y a apparence.

A. MARTIN.

—

Folk-lore (XXXVI, 532 ; XXX, 137). — Dans un volume que j'ai publié en 1885 sous le titre de *Folk-lore*, j'ai donné de ce mot une définition qu'on me permettra de reproduire ici. Voilà un mot qui depuis quelque temps a été beaucoup employé et que

nous empruntons à nos voisins d'Outre-Manche. Que veut-il dire? Si nous ouvrons un dictionnaire anglais-français nous voyons que *Folk* signifie *gens, monde* et *lore, doctrine, leçon, savoir,* mais si l'on s'adresse à un initié, on apprend que *Folk-lore* veut dire bien plus de choses que le *Bel-men* qui, à l'admiration du Bourgeois-gentilhomme, renfermait toute une phrase. *Folk-lore* dans ces huit lettres, comprend les poésies populaires, les traditions, les contes, les légendes, les croyances, les superstitions, les usages, les devinettes, les proverbes, enfin tout ce qui concerne les nations, leur passé, leur vie, leurs opinions. Il était nécessaire d'exprimer cette multitude de sujets sans périphrases, et l'on s'est inspiré d'un mot étranger auquel on est convenu de donner une aussi vaste acception. Les Anglais, du reste, la lui attribuaient déjà. Dans le numéro du 22 août 1846 de l'*Athenaeum* le vocable *Folk-lore* fut pour la première fois, croyons-nous, employé dans le sens actuel.

POGGIARIDO.

Même réponse : A. MARTIN.

—

Les sobriquets aux XVII[e] et XVIII[e] siècles (XXXVI, 569).— L'abbé Godeau était dit : *le nain de la princesse Julie* (M[lle] de Rambouillet). Pour les Jésuites, Pascal était *Tison d'enfer*. M[me] Geoffrin était nommée : *la petite reine des philosophes,* et les adorateurs de Ninon de Lenclos étaient : *les oiseaux de Tournelles*. Voici maintenant une liste de sobriquets dus à M[me] de Pompadour. Elle appelait : M. de Vandières, *M. de Marcassin*; le duc de Chaulnes, *mon cochon*; M. de Moras, *mon gros cochon*; la duchesse de Luynes, *la poule*; M[me] d'Amblimont, *mon torchon*; M. de Paulmy, *ma petite horreur*; M. de Bridge, *le bel homme*; le maréchal de Belle-Isle, *le maréchal de l'écritoire*; M. Paris-Duverney, *mon nigaud*; le comte de Bernis, *mon pigeon pattu*; le maréchal de Richelieu, *le minoiquin*; la comtesse de Lutzelbourg, *la grande femme*; le duc de Nivernois, *mon petit époux*.

Et je m'en vais avec ce que j'ai de poisson de pris. T. PAVOT.

—

La chanson de Marlborough (XXXVI, 571 ; XXXVII, 139).—Voyez une notice de deux pages par P. L. Jacob, bibliophile, dans le magnifique ouvrage intitulé : « Chants populaires de la France ; Paris, Delloye, 1843, s. v. in-8°. Mort et convoi de l'invincible Malbrough. Dessin par M. Trimolet, gravure par M. Torlet, air noté avec accompagnement de piano par M. H. Colet, professeur d'harmonie au Conservatoire. » JOIRE

—

Le colonel Ardant du Picq (XXXVI, 577 ; XXXVII, 146).—Les renseignements demandés sur la mort du colonel se trouvent dans la 6[e] édition du 1[er] volume des « Théories dans les Chambres » du Commandant Heumann (chez l'éditeur Lavauzelle). LE COLONEL

—

Culte d'Aphrodite-Astarté (XXXVI, 578). — A consulter, sur le culte de Vénus, le livre de J. A. Dulaure : « Des divinités génératrices. » (Théophile Belin, éditeur. Paris 1885). T. PAVOT

—

Jacques Gamelin (XXXVI, 577). — Je possède la collection d'une revue locale où il est en plusieurs endroits, question de Gamelin. Si M. A. Leseur veut bien préciser ses questions, je m'empresserai de chercher si je ne puis en trouver les réponses dans ces différents articles.

Il existe également une publication biographique qu'il doit être facile de se procurer à la Bibliothèque Nationale, et qui fut faite, il y a quelques années, par Auguste Fourès sous ce titre « Les Hommes de l'Aude ». Peut-être contient-elle une biographie de Gamelin ? ALBERT RITT.

—

La fortune personnelle de Napoléon 1[er] (XXXVI, 578). — A ce sujet, on trouve dans l'ouvrage de M. H. Welchinger, *Le roi de Rome,* p. 275 :

Le 25 avril 1821, dix jours avant sa mort, Napoléon avait écrit une lettre, adressée au banquier Laffitte, où il lui rappelait qu'à son départ de Paris, en 1815, il lui avait remis une somme de près de six millions, dont le banquier avait donné double reçu. L'Empereur annulait un de ces reçus et chargeait, après sa mort, le comte de Montholon de présenter l'autre, pour que Laffitte remît au comte ladite somme avec les intérêts à cinq pour cent, à dater du 1[er] avril 1815, en défalquant les payements dont il avait été chargé par différents ordres.

Puis, au renvoi :

Après avoir dressé un procès-verbal du décès de l'Empereur, les exécuteurs testamentaires constatèrent que les cassettes impériales contenaient 327.833 fr. 20. Le 25 juillet, ils arrêtèrent l'état des payements faits pour le compte de la succession. Ils s'élevaient à 341.447 fr. 70. Bertrand et Montholon avaient donc fait l'avance d'une somme de 13.644 fr.50.

Les six millions dont il est parlé plus haut ne doivent représenter qu'une minime partie de la fortune de Napoléon 1er. Il serait curieux, en effet, de la connaître intégralement. L. BAILLET.

—

L'île verte. (XXXVI 580). — L'Irlande est nommée *L'île verte* à cause de ses prairies presque toujours verdoyantes. C'est surtout en poésie que les désignations *Green Island* et *Green Erin* sont particulièrement employées.

D. DE LUXEMBOURG.

* * *

L'un des faubourgs de Grenoble appelé *Ile* parce que l'Isère le baigne et laquelle *Ile* est qualifiée de *Verte* parce qu'il s'y trouve un jardin public, un cimetière et quelques maisons de plaisance qui en ont fait un quartier *Vert* en comparaison du reste de la ville. UN CURIEUX.

—

Même réponse : A.-E ; T. PAVOT.

* * *

L'expression Ile verte s'applique vers les côtes de Bretagne a de nombreux ilots. Ce fait est signalé dans le Voyage en France d'Ardouin-Dumazet. 5e série, chapitre sur l'ile de Siec, d'autres sont signalés dans les chapitres sur Morlaix et son archipel et sur l'archipel de Bréhat. Z.

* * *

— C'est une des nombreuses îles qui se trouvent dans la Gironde ; elle est située à peu près à égale distance entre le bec d'Ambez et Blaye, et plus proche de la rive gauche que de la droite. On y récolte un vin qui, je crois, n'est pas sans valeur. L. BAILLET.

—

Même réponse : N. GILES ; A.-M ; NOSNARA ; GARUMNUS.

* * *

De quelle Ile Verte notre collaborateur A. H. J. veut-il parler ? Pour ma part, j'en connais trois :

1°) Green Island, terre anglaise, dans le Saint Laurent (Bas Canada).

2° L'Ile Verte de la rade du Prince William, (Amérique du Nord, — Océan, Boréal), terre russe située par 6° 18' de latitude N et 149° 10' de longitude O.

3°) Une Ile Verte des côtes françaises mentionnée dans le guide Joanne et qui ferme la rade de la Ciotat (Bouches-du-Rhône). ALBERT RITT.

—

Lettres de Mérimée (XXXVI, 580). — Ces lettres sont adressées à une Madame de Larochejaquelein.

A. M.

—

Clans d'Ecosse (XXXVI, 617). — Consulter *The Scottish Clans and their Tartans* with Notes W. et A. K. Johnston, Edinburgh and London, 1891.

Cz. y trouvera un court historique des Clans écossais et leurs tartans en couleur, y compris ceux des *Mac Farlane* et des *Mac Intosh*, — *Mac Donald of the Isles and Slate* a un tartan différent de ceux de *Mac Donald*, de *Mac Donald de Clanranald*, de *Mac Donald de Glengarry* et de *Mac Donald de Staffa*. MALABAR.

—

Officiers de l'ancienne armée royale devenus généraux de la Republique et de l'Empire (XXXVI, 617). — J'offre à M. S. Churchill les renseignements qu'il peut désirer sur Lasalle, qui était le 19 juin 1786, à l'âge de onze ans, sous-lieutenant de remplacement au régiment d'Alsace-infanterie, et le 25 juin 1791, sous-lieutenant au 24e de cavalerie. Démissionnaire le 4 mai 1792, il a recommencé sa carrière militaire comme simple cavalier au 23e chasseurs à cheval.

ROBINET DE CLÉRY.

—

Vieil usage (XXXVI, 619). — Pour ce qui concerne le *vieil usage : femme à droite, femme à gauche*, vous trouverez le même fait sur des *vitraux suisses des Bourgeois des XVIe et XVIIe* siècles. Là, la femme à la droite de l'homme, celui-ci tenant le milieu, est sa *vraie femme*, celle à gauche est sa *maîtresse*, bizarre pour aujourd'hui, pas parce que les mœurs auraient changé, mais parce que ce « Larcin » s'y voit déclaré si publiquement. Au XVIe siècle il y a dans ces représentations des deux femmes des différences accentuées. La femme à la droite est habillée à la manière des *femmes honnêtes, elle porte le costume des femmes ma-*

riées de ce temps, pendant que l'autre, celle à gauche, est souvent *nue ou peu vêtue*; ses cheveux sont richement ornés, elle porte une barrette avec des plumes, des colliers; sur le doigt on voit de temps en temps un perroquet, ce sont *les attributs des courtisanes de cette époque*. Pensez du reste à « Bocaccio » où il y a un jeu de mots avec « la femme à gauche et celle à la droite ».

Pour ce qui concerne la manière « de donner le *bras* » vous la trouvez déjà au XVe siècle. Israel de Meckenem et d'autres montrent cela souvent dans leurs dessins et gravures. Dr R. FORRER.

—

La Réserve à la Bibliothèque Nationale (XXXVI, 619). — L'index du *Manuel de Bibliothéconomie* du Dr Arnim Graesel (traduction Jules Laude (1) ni le lexique et la table analytique et systématique du *Manuel pratique du Bibliothécaire* de M. Albert Maire (2) ne contiennent ce mot *Réserve*.

L'appellation familière à tous les habitués de la Bibliothèque Nationale semble donc spéciale à cet établissement.

En note de l'avertissement du *Catalogue alphabétique* des ouvrages mis à la disposition des lecteurs dans la salle de travail (3), l'on trouve cette définition incomplète de la *Réserve* :

Dans la Réserve sont classés les ouvrages particulièrement précieux : incunables, livres imprimés sur vélin, ouvrages tirés à petit nombre ou dont les exemplaires sont devenus rares, livres revêtus de reliures historiques ou remarquables par leur beauté, livres portant des annotations manuscrites, etc.

Enfin, dans *La Bibliothèque Nationale, ses origines et ses accroissements* (4), l'on peut lire, à la suite du résumé numérique des ouvrages appartenant au département des imprimés :

Plus la Réserve composée des volumes les plus précieux du département au nombre de 54,085.

Ajouterai-je, pour les fervents de l'*Intermédiaire*, que c'était le plus souvent, à la table de la *Réserve*, que travaillait l'un des plus fervents parmi les meilleurs, ce pauvre Paul Masson.

PIERRE DUFAY.

(1) Paris, Welter, 1897, in-8°.
(2) Paris, Alphonse Picard, 1896, in-8°.
(3) Paris, Champion, 1879, in-12 ; p. VII.
(4) Paris, Champion 1878, in-8°, p. 16.

Les Grimaces d'Octave Mirbeau (XXXVI, 622). — Ma collection, que je crois complète, se compose de 26 numéros ; le premier parut le 21 juillet 1883 ; le numéro 26 porte la date du 12 janvier 1884. GUSTAVE FUSTIER.

—

Mme Ulrich (XXXVI, 622). — Sur cette dame amie des lettres, mais surtout de la joie, du plaisir, voyez les *œuvres de La Fontaine* (dans la collection des grands écrivains de la France). Tome IX, p. 422-426, et note 1 de la p. 422.

P. A.

—

Lacordaire en croix (XXXVI, 623), — J'ai entendu dire que Lacordaire, pour se mettre en garde contre l'orgueil qu'auraient pu développer ses succès oratoires, se mettait en prière après ses discours et se tenait longtemps dans la posture fatigante des bras étendus en croix. Je ne sache pas que l'Eglise trouve rien de répréhensible dans cette pratique qu'on constate souvent chez les fidèles, dans les sanctuaires des lieux de pélerinage.

Il n'en doit pas être de même du véritable crucifiement, tel que le pratiquait une jeune femme, que j'ai vue dans une maison de santé et qui s'enfonçait elle-même des clous dans les mains et les pieds, dès qu'elle pouvait se soustraire à la surveillance dont on l'entourait.

On me dit que le jour du vendredi saint, Lacordaire se faisait attacher avec des cordes sur une croix et qu'en souvenir du supplice du Christ il restait ainsi, depuis midi jusqu'à 3 heures.

On consultera avec fruit la « *Vie de Lacordaire* » par la R. P. Chocarne, et la nièce de l'éloquent dominicain, Madame Rousse-Lacordaire à Orléans.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

***

Rue de Vaugirard, 76 : c'est l'ancien couvent des Carmes, où se déroula, le 2 septembre 1792, une partie du drame que tout le monde connaît.

Mais outre les nombreux et très intéressants souvenirs se rattachant aux massacres de Septembre, on peut voir, dans une des cryptes, une grande croix en chêne toute simple, sur laquelle — si je me souviens bien des explications données par le guide — Lacordaire se fait

sait attacher *tous les jours pendant deux heures*, en signe d'humilité.

L. BAILLET.

* * *

On lit dans la vie du père Lacordaire par le père Chocarne (Paris, Poussielgue 1879, tome II, page 60).

« Il y avait à Paris, sous l'ancienne église des Carmes longtemps desservie par nos pères, une sorte de crypte ou chapelle souterraine qui lui parut admirablement propre aux mystères de la souffrance... Nul lieu ne pouvait être plus propre à la pénitence. Le père Lacordaire avait rêvé de le transformer en Calvaire. Il voulut y planter une grande croix avec tous les instruments et les souvenirs de la passion. Mais cette crypte ne lui appartenant pas, il oublia ce projet, et se contenta d'y descendre de temps en temps, surtout pendant le carême et la semaine sainte, et de s'y exercer seul ou avec un religieux et à faire de son corps une victime d'amour.

Un jour de vendredi saint (vers l'année 1845) il se fabriqua lui-même une croix, la fit dresser dans cette chapelle souterraine, s'y fit attacher avec des cordes et y resta suspendu pendant trois heures.

L'histoire de l'Eglise depuis 1800 ans répond à la dernière question : le père Lacordaire a voulu imiter les saints qui de tout temps ont reproduit par d'héroïques mortifications la passion du Christ.

L. B.

—

Honoré Bonhomme (XXXVI, 623). — Honoré Bonhomme est mort à Fontainebleau il y a six ans environ, assez oublié pour que je n'aie connu sa fin qu'au bout de quatre ans. Il collectionna d'abord les autographes, avec assez de bonheur pour en tirer des publications estimées ; ses documents sont toujours authentiques, le commentaire manque d'originalité. Son livre sur *Madame de Genlis* a été l'objet de ma part d'une critique sévère dans une note du *Curieux*, tome I, article intitulé : *Deux sœurs de Louis-Philippe*. Ses autres publications sont plus intéressantes. Une seule fois il a parlé de lui-même et il n'a pas été heureux ; c'était dans la *Revue britannique* à propos de Sainte-Beuve, il y a environ dix ans ; Sainte-Beuve était mort, heureusement pour Bonhomme.

NAUROY.

* * *

On trouvera tous les renseignements biographiques et bibliographiques sur Honoré Bonhomme dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* de juillet 1890. t. X. page 261.

Honoré Bonhomme, mort à Fontainebleau le 26 mars 1890, était né à la Tremblade Charente-Inférieure, le 27 juin 1811. J.-J. Weiss, bibliothécaire de Fontainebleau, a fait son éloge funèbre. Il a beaucoup écrit. Son neveu M. Frédéric Bonhomme, jadis curé de Courant, diocèse de la Rochelle aujourd'hui pasteur protestant, a été son héritier et a trouvé dans ses mémoires les œuvres inédites de Piron.

L. A.

—

Les cheveux des perruques de nos pères (XXXVI, 623). — L'usage des perruques était en effet général sous Louis XIV. Ce prince néanmoins eut de la peine à accepter cette mode, possédant par ailleurs une superbe chevelure. C'est Louis XIII qui les avait inaugurées, pour cacher une calvitie dont il fut atteint dès l'âge de trente ans. Une ordonnance rendue en 1708 fixa les conditions de vente, vente très importante alors puisque l'Angleterre et l'Allemagne, aussi bien que l'Italie et l'Espagne, étaient nos tributaires à cet égard. A Paris, les deux principaux « commerçants en perruques » étaient Potiquet et Rossignol, installés sous la galerie des Innocents. Pour leur compte, des coupeurs de cheveux parcouraient non seulement la France, mais même les pays étrangers. Dans le midi de la France notamment, le commerce se faisait en grand et lors de certaines foires, les jeunes filles du pays venaient offrir leurs cheveux aux ciseaux du coupeur qui leur en donnait, suivant la qualité, de 4 à 50 écus la livre. On en fit bientôt une telle consommation, qu'à la fin du règne de Louis XIV on dut avoir recours au crin pour les perruques communes.

Quant à l'usage de porter la perruque (ou mieux la calvarienne) d'après Coquillart, il remonte à la plus haute antiquité. Il était général chez les Mèdes, les Perses, les Lydiens et Cariens. D'après Cléarque, les premiers qui en auraient porté seraient les Iapygiens ; il est vrai que ces perruques étaient d'un travail très grossier, et pour trouver la véritable perruque, nous devons franchir des siècles et arriver à Philippe-le-Bon ; il s'en servit après une maladie qui le rendit chauve. Sous

Louis XIV, elles atteignirent leur plus grande perfection et coûtèrent des prix fabuleux : on en cite de 3.000 livres. Il est vrai qu'à cette époque nous étions loin des antiques et « plates » calottes garnies à même d'une double rangée de cheveux frisés.

Si nous voulions parallèlement retracer l'histoire des faux cheveux pour la femme, nous remonterions plus loin encore... mais n'y touchons pas.

VICOMTE GOD.

*
* *

Notre confrère, M. Louis Abel, demande d'où venaient les cheveux des perruques du siècle dernier. D'abord et surtout, naturellement des têtes des femmes vivantes et mortes dont la chevelure était livrée au commerce, au risque d'enfreindre les défenses des pères de l'Eglise, qui, dès l'époque romaine, flétrissaient cette habitude d'emprunter, par coquetterie, les dépouilles de personnes « peut-être impures, peut-être criminelles, peut-être condamnées aux flammes de l'enfer » (*Tertullien* : De cultu feminarum, II, 7). L'étranger était, en cela notre tributaire, et l'importation de cheveux anglais, allemands, espagnols, Italiens, etc., était très considérable. En France, les cheveux les plus estimés étaient ceux de provenance normande. Les prix variaient de quatre à cinquante écus la livre ; les plus chers étaient les blonds et les blancs. Les *cheveux vifs* étaient ceux qu'on avait coupés sur la tête de leur propriétaire, vivante ou morte ; les *cheveux morts*, ceux qui avaient été arrachés par le peigne. Ceux-ci valaient beaucoup moins. Au commencement du XVIII° siècle, on comptait à Paris une cinquantaine de marchands de cheveux.

Mais les cheveux ne pouvaient le plus souvent suffire à la demande, et leur prix était toujours élevé ; on les remplaçait donc pour les perruques communes, par du crin ou d'autres matières. La mode du reste n'en était pas nouvelle, si l'on en croit Guillaume Coquillart (Edit. Elger. II, p. 292) lequel écrivait sous Louis XII :

De la queue d'un cheval painte,
Quand leurs cheveux sont trop petits,
Ils ont une perrucque faincte...

Sous Louis XV, on faisait des perruques en laine pour les matelots et même des perruques en fil de fer, que l'on se passait de père en fils.

On a beaucoup écrit sur les perruques. Je n'ai pas besoin de rappeler à M. Louis Abel l'*Histoire des Perruques* de J.-B. THIERS (Paris, 1690, in-12 ; imprimée en 1777) et L'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE, *Arts et Métiers*, tome 17. Tout récemment, M. Alfred Franklin, dans un de ses intéressants petits volumes sur la VIE PRIVÉE D'AUTREFOIS (*Les soins de toilette le savoir-vivre* 1887) a donné d'intéressants détails sur le sujet qui a occasionné la question de notre confrère.

LE BESACIER.

—

Waechter (XXXVI, 624).— Waechter George-Christophe était graveur de l'Electeur palatin ; il dessina à Ferney la tête de Voltaire d'après nature, et en fit une médaille en bronze, en 1769. Cette médaille est une des meilleures que l'on ait faites de Voltaire. La légende était le vers 354 du chant IV de la Henriade.

Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur.

Elle était dédiée à l'Electeur, dont le nom était au revers, au-dessus d'un autel sur lequel étaient des trompettes, des casques, des épées, emblèmes des sujets épiques et tragiques. On dit que l'Electeur désapprouva la légende, et en exigea la suppression. La nouvelle médaille devait avoir pour légende : *Orphæus alter*) Lettre de Voltaire à Colini, 25 octobre 1769), mais il paraît que cette inscription fut remplacée par une couronne. Voltaire avait écrit de Ferney, le 4 septembre 1770 que la première médaille de Waechter n'était pas faite pour servir de modèle. D'après lui, la seconde valait un peu mieux, pourvu que le nez fût moins long et moins pointu.

LACNAM.

—

Un Madrigal plaisant (XXXVI, 624). — J'ignore quel en est l'auteur. C'est une chansonnette comique que j'ai entendue pour la première fois en 1849 sous ce titre : Les confessions d'un grammairien.

Elle était chantée par un comique nommé Paul Bonjour, qui eut son heure de célébrité. J'ai recherché vainement cette chanson sans pouvoir la retrouver. La voici aussi complète que ma mémoire me le permet.

Oui, dès l'instant que je vous vis,
Beauté farouche vous me plûtes.
De l'amour qu'en vos yeux je pris
Sur le champ vous vous aperçûtes.
Mais de quel air froid vous reçûtes
Tous les soins que je vous rendis !
Combien de soupirs je perdis !
De quelle cruauté vous fûtes !

Et quel profond dédain vous eûtes
Pour les vœux que je vous offris !
En vain je priai, je gémis,
Dans votre cruauté vous sûtes
Mépriser tout ce que je fis,
Même un jour je vous écrivis
Un billet tendre que vous lûtes,
Et je ne sais comment vous pûtes
Voir de sang froid ce que je dis.
Ah ! fallait-il que Je vous visse
Fallait-il que vous me plussiez
Qu'ingénument je vous le disse,
Qu'avec Orgueil vous vous tussiez !
Fallait-il que je vous suivisse
Pour que vous me condamnassiez,
Et qu'à vos genoux je me misse
Pour que de mes pleurs vous rissiez !
Et qu'à vos pieds je soupirasse
Pour que vous me repoussassiez !
Fallait-il que je vous aimasse,
Que vous me désespérassiez,
Et que je vous idolâtrasse
Pour que vous m'assassinassiez,

Peut-être le texte n'est-il pas absolument respecté, mais il y a près de cinquante ans que je n'ai entendu cette chanson, qui n'est guère plus idiote que certaines inepties qui se chantent aujourd'hui dans les cafés concerts les plus huppés.

MARTELLIÈRES.

Même réponse : VALENTIN.

—

Corsage en chapelle (XXXVI, 624). — Les belles filles d'Arles appellent le devant de leur corsage « La chapelle » parce qu'elles y enferment leur seins (saints).

Elles mettent sur un corsage plat très échancré, de façon à dégager la nuque, deux fichus.

Un premier en mousseline blanche plissée, placé un peu bas derrière le cou, sur lequel un second se pose, celui-là en étoffe noire ou pareille à la robe.

Tous deux se croisent à la taille et l'épaississent un peu ; mais donnent à la silhouette de la femme beaucoup de grâce.

Les Provençales marchent bien et la distinction de leur tournure vient beaucoup du costume.

La coiffure en est charmante, et la jupe droite un peu longue s'harmonise bien avec l'ampleur du corsage.

VINCENET.

—

Les contes de Villiers (XXXVI, 624). — Est-ce bien de Villiers de l'Isle Adam qu'il s'agit. — Si oui, voici, telle que je la puis relever sur mes rayons, la bibliographie de l'œuvre de Villiers de l'Isle Adam ;

Contes cruels ; Paris, Calmann Lévy, 1883, in-12.

Akédysséril ; Paris, de Brunhoff, in-8°, 1886 (illustrations de Félicien Rops).

D'autre part *Akédysseril* figure dans le recueil de contes : l'*Amour suprême,* publié la même année chez le même (in-12), bien que la couverture porte le nom de son successeur, Alphonse Piaget, 16 rue des Vosges.

Histoires insolites ; Paris, Librairie moderne, (Maison Quantin) 1888, in-12.

Nouveaux contes cruels ; Paris, Librairie illustrée, 1888, in-16 ; réédités en 1893, par la maison Calmann Lévy, in-19.

A côté des contes il convient de citer :

Chez les passants ; (*Fantaisies, Pamphlet et Souvenirs) ;* Paris, Comptoir d'édition 1890, in-12, Frontispice de Félicien Rops.

Les deux romans de Villiers de l'Isle Adam :

L'Ere future ; Paris de Brunhoff 1886, in-12 ; rééditée en 1890, dans la Bibliothèque Charpentier, in-12.

Tribulat Bouhomet ; Paris, Tresse et Stock, 1887, in-12.

Je ne rappelle ici que pour mémoire les poésies de Villiers de l'Isle Adam :

Premières poésies ; 1856-1858, Lyon, Scheuring et Cie, 1859, in-8°, aujourd'hui fort rares et ses drames :

La Révolte ; Paris, Lemerre, 1870, in-16.

Le Nouveau monde ; Paris, Ollendorff. 1880, in-8°.

Axël ; Paris, Quantin, 1890, in-8°.

et enfin :

Isis ; 1re partie, Paris, Dentu, 1862, in-8°.

PIERRE DUFAY.

—

Chanson à compléter (XXXVI, 624). — On trouvera cette chanson dans les *Chansons populaires des Provinces de France*, publiées par Champfleury et Wekerlin, Paris, Lécrivain et Tournon, 1860, page 174. M. Bujeaud en a donné une autre version dans les *Chants populaires des Provinces de l'ouest*, tome I page 90.

POGGIARIDO.

* * *

La chanson à laquelle notre collaborateur fait allusion :

Le fils du roi passa par là,
Salua Mine,
Salua Guine, etc.,

a été presque intégralement rapportée par Gérard de Nerval dans sa *Bohême galante*

(chap. XII). Le même ouvrage contient quelques renseignements historiques sur ces couplets, ainsi que sur maints autres.

ALBERT RITT.

—

Se trouve en entier dans « la Bohême galante » de Gérard de Nerval, volume aisé à trouver et que, du reste, je pourrais envoyer en communication au collaborateur Valentin.

S'il pouvait en échange m'adresser la musique notée, il m'obligerait infiniment ; je n'ai trouvé le timbre ni dans la *Clef du Caveau*, ni dans aucun recueil.

VILLEFREGON.

—

Nous étions dix filles à marier

I

Nous étions dix filles dans un pré
Toutes les dix à marier
Y avait Dine,
Y avait Chine,
Y avait Claudine et Martine
Cath'rinette et Cath'rina
Y avait la belle Suzon
Et la duchesse de Montbazon
Y avait Célimène,
Y avait La Dumaine.

II

Le fils du roi vint à passer
Toutes il les a saluées,
Salut à Dine,
Salut à Chine,
Salut à Claudine et Martine
Cath'rinette et Cath'rina,
Salut à la belle Suzon,
A la duchesse de Montbazon
Salut à Célimène,
Baisers à la Dumaine.

III

A toutes il fit un cadeau
Bague à Dine,
Bague à Chine,
Bague à Claudine et Martine
Cath'rinette et Cath'rina
Bague à la belle Suzon,
A la duchesse de Montbazon,
Bague à Célimène
Diamant à la Dumaine.

IV

Puis il leur offrit à coucher
Paille à Dine,
Paille à Chine
Paille à Claudine, à Martine,
Cath'rinette et Cath'rina
Paille à la belle Suzon
A la duchesse de Montbazon,
Paille à Célimène,
Beau lit à la Dumaine.

V

Puis toutes il les renvoya
Renvoya Dine,
Renvoya Chine,
Renvoya Claudine et Martine,
Cath'rinette et Cath'rina
Renvoya la belle Suzon,
Et la duchesse de Montbazon ;
Renvoya Célimène,
Et garda la Dumaine.

GONTRAN.

* * *

La chanson complète a été donnée dans un recueil intitulé : *Vieilles chansons de France*, avec illustrations de Boutet de Monvel.

Le refrain était le suivant.

Le fils du roi vint à passer
Salua Dine
Salua Chine
Salua Claudine et Martine
Ah ! ah ! ah ! Catherinette Catherina
Salua la belle Suzon
La duchesse de Montbazon
Salua Célimène
Baiser à la du Maine.

L. B.

* * *

La chanson : Il y a dix filles dans un pré » se trouve reproduite intégralement, paroles et musique, dans les « Chants et chansons populaires des provinces de l'ouest » par Jérôme Bujeaud, Niort, Clauzot, 1895. Une variante se trouve dans les chansons populaires de Champfleury Paris, Lécrivain 1860.

MARTELLIÈRES.

—

Mort de Robespierre (XXXVI, 625). — Notre estimable collaborateur Karel van Leuven donne la description d'une médaille curieuse relative à la mort de Robespierre. Je regrette de ne pouvoir répondre aux questions posées à propos de cette médaille ; mais je crois devoir relever une assertion avancée sur la cause de la blessure de Robespierre : « *La version du suicide est démentie.* » Je crois au contraire que cette question est loin d'être résolue.

Il est certain que M. Karel van Leuven n'a pas lu l'article publié par M. F. A. Aulard dans la Revue bleue, le 16 avril 1892.

Cet article intitulé *Robespierre et le gendarme Meda* a été reproduit dans *La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine publiée par la Société de l'histoire de la Révolution* dont M. F. A. Aulard est le Directeur et le rédacteur en chef. Voyez tome 22, janvier, juin 1892, pages 400 à 415.

Cet article est une étude très documentée sur la mort de Robespierre, qui laisse la question sans solution.

Il faudrait pouvoir prouver, dit l'auteur, que tous les témoignages affirmant le suicide sont faux, ou leur opposer un autre témoignage que celui de ce *miles gloriosus*, de ce fanfaron d'assassinat qui avait nom MEDA (1). CHARLES DE PRINS.

—

Andrieu (XXXVI, 626). — Je possède un médaillon d'un fini et d'une exécution absolument remarquables représentant Louis XVI. Il est signé Andrieu F. Ce médaillon est enfermé dans la paroi d'un verre à boire. Je voudrais savoir, et je compte pour cela sur nos obligeants confrères, par quel procédé ce médaillon a été ainsi *mis* dans l'intérieur du verre et s'il existe beaucoup d'exemplaires d'objets semblables? CORBI.

—

Tineul (XXXVI.— 627). Les formes tineul, tinel, tinet et tiné sont encore employées dans le centre de la France pour désigner un fort bâton qui sert à porter à deux personnes des vases contenant un liquide ou autres matières. Dans les vendanges le tinel se passait dans les deux oreilles de la tine ou ansé, sorte de baquet à deux anses pour transporter le raisin.

Ce sont des formes du vieux français.
MARTELLIÈRES.

—

Une anecdote sur Piron à vérifier (XXXVI, 627). — Je ne puis, pour mon compte, répondre si cette anecdote est vraie. Je ne l'ai retrouvée ni dans le « *Sottisia* » de Voltaire. ni dans « *Les Mots de Voltaire* », par MM. Adrien Lefort et Paul Buquet : (Paris, Librairie illustrée, 7, rue du Croissant.)

Peut-être M. Edme Champion, un des hommes de notre temps qui connaissent le mieux Voltaire, pourrait-il donner satisfaction à notre collègue.

En attendant, je signalerai à celui-ci, en supposant qu'il n'en ait pas connaissance, sur le même sujet, ou à peu près, un petit conte en vers d'un poète, bien oublié à l'heure qu'il est, Gobet, (1765-1832.)

Je relève ce conte, d'ailleurs médiocre, intitulé « *Les Visites* », dans « l'Histoire de la Poésie Française à l'époque impériale », par Bernard Jullien, (Paris, chez Paulin, 1844), t. i. p. 459 :

D'un sarcasme lancé contre lui par Voltaire,

« Piron piqué vint un matin,
Sur sa porte, dans sa colère,
Tracer furtivement ces deux mots : « Vieux
[Coquin. »
Voltaire entend du bruit, il accourt, lit l'injure
Dont on venait de le gratifier,
Remarque, au bas de l'escalier,
Quelqu'un qui s'enfuyait en cachant sa figure.
Il rentra, vite à son balcon,
Guette, voit l'auteur de l'offense,
Le reconnaît, jure par Apollon
De se venger d'une telle insolence :
Le lendemain, chez Piron il se rend :
Quoi, dit ce dernier, c'est Voltaire ?
Qui peut l'engager à me faire
Un honneur si rare et si grand ?
Votre politesse mérite
Une démarche, mon cher Piron.
Vous avez, sur ma porte, hier, mis votre nom,
Et je vous rends votre visite. »

L. DE LEIRIS.

—

Armoiries à retrouver (XXXVI, 628).— Une ancienne et honorable famille, d'origine française, fixée à Mons (Hainaut) depuis la fin du siècle dernier et très noblement alliée, porte précisément ces armes : « *D'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles à six rais d'or en chef et d'un cygne d'argent en pointe.* »

(La tête du cygne tournée vers dextre). C'est bien un cygne et non une merlette. Ces armoiries sont celles de la branche montoise de la famille Gigault.

CLÉMENT LYON.

*
* *

Ces armoiries offrent une certaine analogie avec des armoiries qui ornent deux plats de fayence que je possède, et au sujet desquelles j'ai fait à l'*Intermédiaire* une question qui est restée sans réponse.

Ces armoiries sont : d'azur au chevron d'argent chargé de trois étoiles. . de sable ? accompagné de trois quintefeuilles — d'argent ? deux et une.

Ces armes offrent aussi de la ressemblance avec celles d'une famille de Liège les de Thiers. POGGIARIDO.

(1) Il s'appelait réellement MERDA, comme l'attestent, dans la collection de M. Etienne Charavay diverses signatures émanées des membres de sa famille ; un de ses compagnons d'armes, le commandant Victor Dupuy, dit dans ses *Souvenirs* inédits que, sous l'Empire, « il se pourvut devant le Conseil d'Etat pour faire un changement à son nom ».

Jemmapes et Jemapes (XXXVI, 628). — La carte d'état-major Belge et tous les documents officiels actuels écrivent *Jemappes*. Il semble qu'il en ait été de même autrefois, si l'on s'en rapporte aux vieilles cartes. Une carte publiée par I. B. Nolin en 1703, en six feuilles, et intitulée : *Carte pour la guerre dans les Pays-Bas, dédié et présenté à Monseigneur le duc de Bourgogne* écrit, sous la forme flamande : *Iumapel*. et une carte sans date, qui doit être également de la même époque, et intitulée : *Carte particulière des environs de Mons, d'Ath, de Charleroy, de Maubeuge, du Quesnoy, de Condé*, etc. publiée chez Mortier à Amsterdam, écrit *Jenappes*.

Dumouriez, en annonçant le 7 novembre 1792, le résultat de la bataille à la Convention, écrit *Gennemappe*, (*Moniteur*, 1792, page 1339, col. 2), et le lieutenant-général Beurnonville, dans une lettre adressée le même jour au ministre de la guerre, parle de la bataille de *Jemappes* (*Moniteur*, 1792, page 1341, col. 2).

La *carte chorographique de la Belgique en soixante-neuf feuilles, dressées d'après celle de Ferrari, augmentée et publiée par L. Capitaine et P. G. Chanlaire* sous le premier empire écrit aussi *Jemappes* ; toutefois le tableau d'assemblage de la carte porte : Département de *Jemmappes*.

L'Atlas du même Chanlaire, publié en 1806, donne la carte du département de *Jemappes*, sur laquelle on peut voir, à 5 kilomètres à l'ouest de Mons, le village de *Jemappes*.

Il paraît donc vraisemblable que l'orthographe de *Jemmapes* est essentiellement parisienne ; on aura redoublé l'*m* au lieu de redoubler le *p*, et l'usage n'aura pas tardé à s'en répandre en France.

GOMBOUST.

* * *

L'orthographe officielle adoptée en Belgique est Jemappes (voir *Guide officiel* des chemins de fer belges et le *Dictionnaire des communes belges* par H. Carlier, Bruxelles 1872.)

J'ai déjà longuement répondu à cette question, dans une des années précédentes de l'*Intermédiaire* (voir les tables).

CLÉMENT LYON.

—

Tableaux de Louis Bailly (XXXV, 526, 754; XXXVI, 34, 641). — Je possède une petite toile d'environ trente à quarante centimètres, signée par Bailly. C'est une grisaille, représentant mon grand-oncle Charles Percier et son ami Fontaine, tous deux célèbres architectes.

Ils contemplent un dessin que Percier, en costume du temps du Directoire, tient dans ses mains. Le visage de Fontaine est de face et en pleine lumière, tandis que celui de Percier est de profil et à teinte noire. C'est précisément ce contraste qui fait le charme des deux portraits de cette peinture. ALEXANDRE POREL.

—

Ouvrée, bicherée. (XXXVI, 628). — Ouvrée est la quantité de terrain que peut cultiver un ouvrier dans sa journée. Cette mesure s'applique surtout aux vignes ; on l'appelle aussi Journal, ce que peut cultiver un Journalier.

De même, dans certains pays, on dit encore une charrue de terre, la superficie qu'on peut ensemencer en se servant d'une seule charrue. On trouve avec les termes de Boisseau, Boisselée, sétérée ou sextérée, mine, minot, muids, ce qu'on peut ensemencer avec les quantités ci-dessus de grain.

Bicherée doit être une mesure du même ordre, ce qu'on peut ensemencer avec un bichet ou Pichet de grain. Au moyen-âge, le Pichet dans certaines régions, était une subdivision du muids. MARTELLIÈRES.

—

Mmes Palm Aelder, miss Mary Wolstonecraft et les femmes de la Révolution. (XXXVI, 665). Consulter :

1° Lairtullier, *Les femmes de la Révolution*.

2° Michelet, *Les femmes de la Révolution*, trompe l'œil, comme tous les écrits de Michelet.

3° Mme Roland, *Mémoires* et *Lettres*, les diverses éditions.

4° Sur Mme Tallien, mon livre *Révolutionnaires*, 1891, in-18, Savine, les huit derniers exemplaires ont été vendus en 1897 avec les dix-mille volumes saisis à la requête d'une propriétaire barbare qui n'a pas même permis à Savine de mettre son nom sur ses boutiques du passage Choiseul. NAUROY.

—

Musée de Jeanne d'Arc à Orléans (XXXVI, 667). — On trouvera tous les renseignements désirables, en s'adressant à Orléans, au chanoine Desnoyers, le fondateur de ce musée, ou à

M. Herluison, le savant éditeur orléanais (rue Jeanne d'Arc).

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Nombre privilégié (XXXVI, 667). Au reçu du journal je pose la question ex abrupto à ma femme, la réponse a été le chiffre fatidique 7. Pourquoi ? *chi lo sà* ; *ab uno dicie omnes*.

LI MAU-PO.

—

L'art dentaire sous le premier empire (XXXVIe, 667). Voici, par à peu près, un renseignement qui pourra intéresser le collègue C. de la Benotte. Je copie ce qui suit dans le *Journal de Paris*, du 21 Floréal an V (mercredi 10 mai 1797).

Avis utile et certificats de la vérité.

« Actuellement, rue Neuve des Petits-Pères, n° 12, au 1er, près la place Victoire, au grand balcon de pierres où l'on voit le tableau, se distribuent les eaux propres à blanchir et conserver les dents ; cette décoction anti-scorbutique se vendait ci-devant place des Victoires, n° 6.

« Je certifie les bons effets de la décoction de M. Desirabode ; qu'elle m'a ôté le tartre de dessus les dents en deux minutes et de noires qu'elles étoient, elle les a rendues blanches comme de l'ivoire. Signé : Lecouteulx.

« Je certifie que la Susd. décoction m'a mis la bouche en tres bon état, ainsi que celle de mon épouse, qui a actuellement les dents blanches comme de l'ivoire.

Signé : Robert, représentant du peuple.

« Nous soussignés, certifions les bons effets que nous avons éprouvés de cette même décoction. En foi de quoi nous avons signé : Signé : Martinet, Personne, Lecointre-Puyraveau, Lozeau, Guyomard, Cadroy, Paganel, etc. Tous représentants dn peuple.

« M. Désirabode continue les expériences gratis de la décoction anti-scorbutique, tant sur les dents les plus noires et couvertes de tartre, que sur les bouches les plus malsaines.

» 15 minutes suffisent pour se convaincre. Plus elle est vieille, meilleure elle devient.

« Les prix des bouteilles sont de 3, 6, 12, 24, 48 et 100 livres, suivant leur grandeur, etc.

Pour extrait conforme :

N. BRIDAULT.

—

Un ballet de Gardel (XXXVI, 668). — Gardel, Pierre-Gabriel, célèbre danseur chorégraphe, né à Nancy en 1758, d'un maître des ballets de Stanislas Ier. Admis comme premier danseur en 1780, nommé en 1784, aide de son frère qui était alors maître des ballets, et dès l'année 1786 doté par le roi d'une pension de 6.000 francs, il devint en 1787 chef et compositeur des ballets, place qu'il conserva longtemps. Les deux Gardel ont fait dans la danse la même révolution que Gluck et Sacchini ont opérée dans la musique française. Ils eurent à supprimer les costumes bizarres de l'ancien opéra, à supprimer les masques, les paniers, les tonnelets. Quant à Mme Gardel, épouse de Pierre Gabriel, on l'appelait *la Vénus de Médicis de la danse*. Cette dame appelée à remplacer la Guimart, avait créé un grand nombre de rôles. On disait d'elle que ses pieds avaient *une âme*. Elle obtint sa retraite en 1816, après trente ans de services.

Pierre Gabriel Gardel mourut en 1840, laissant les ballets suivants :

Télémaque 1789. Psyché 1790. Jugement de Paris 1793. La Dausomanie 1800. Ninette à la cour, et la vallée de Tempé ou le retour de Zéphire 1802. Achille à Scyros 1804. Paul et Virginie 1806. Vénus et Adonis, et Alexandre chez Apelle 1808. La fête de Mars, Vertumne et Pomone 1809. Persée et Andromède 1810. L'enfant prodigue 1812. L'heureux retour 1815. La fiancée de Caserle 1817. Proserpine, la servante justifiée, 1818..

G. D... y.

—

L'amiral Cafarelli et l'orthographe de son nom (XXXVI, 669). L'armorial du premier empire, par le vicomte Réverend, indique avec leurs dates d'anoblissement, leurs armoiries distinctes et les dignités dont ils furent revêtus :

Charles-Ambroise Caffarelli, chevalier, puis baron de l'Empire, préfet, né en 1758 ;

Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, baron de l'empire, évêque de St-Brieuc, né en 1763 ;

Louis-Marie-Joseph Caffarelli, comte de l'empire, conseiller d'Etat, *préfet maritime*, officier de la Légion d'honneur, né en 1765, mort en 1845.

Et Marie-François-Auguste Caffarelli, comte de l'empire, aide de camp de l'empereur, général de division, ministre de la guerre et de la marine du royaume d'Italie, pair de France, chevalier de Saint-Louis, né en 1766, sixième et dernier frère des précédents, et le seul qui ait laissé postérité.

Les deux autres frères étaient : Louis-Marie-Joseph Maximilien, général de division, né en 1756, tué devant St-Jean-d'Acre en 1799 et Philippe Jacques, colonel au régiment d'Anjou, né en 1757 et fusillé à Quiberon en 1795. A. de B...

* * *

Il n'y eut point d'amiral Caffarelli avec deux f. Les Caffarelli du Falga étaient cinq frères.

1° Louis Maximilien, né en 1756, général de division, eut le bras droit cassé devant St-Jean d'Acre, le 19 avril 1799 des suites de son amputation ; 2° Charles, né en 1758, fut préfet des départements de l'Ardèche, du Calvados, de l'Aube et destitué en 1814 par Napoléon. 3° Louis Joseph, né en 1760, comte, conseiller d'Etat, préfet maritime, fut d'abord cadet au régiment de Bretagne, puis entra dans la marine. C'est dans cette arme qu'il fit la guerre d'Amérique et il était lieutenant de vaisseau déjà ancien lorsque la Révolution éclata. Des raisons de santé l'obligèrent à quitter la marine ; il rentra dans l'armée de terre. En 1800, faisant partie du conseil d'Etat section de la marine, il fut nommé préfet maritime de Brest, etc. C'est probablement à ce Caffarelli que notre confrère Paimblant du Rouil donne le titre d'*amiral*. 4° Jean Marie, né en 1763, se destina à la carrière ecclésiastique et mourut en 1813, évêque de Saint-Brieuc. 5° Auguste, né en 1766, général de division, fut ministre de la guerre et de la marine du royaume d'Italie, de 1806 jusqu'en 1810. G. D...Y.

* * *

Le comte de Caffarelli (avec deux f). Louis-Marie-Joseph, né le 21 février 1760, au Falga (Haute-Garonne), mort le 14 août 1845, à son château du Lanevalet, dans le même département, était le quatrième de neuf enfants qui, six ans après sa naissance, perdirent leur père. A sa sortie, en 1776, du collège de Soréze, il obtint un brevet de cadet, gentilhomme dans le régiment de Bretagne. Au mois de février 1778 il quitta le service de l'infanterie, pour passer dans la marine et vint à Toulon prendre place parmi les gardes de la marine. En juin 1780, après un examen subi devant Bezout, il fut nommé enseigne de vaisseau à compter du 1er juillet suivant. Embarqué dans l'escadre du comte d'Estaing, sur le vaisseau *le Marseillais*, il prit part jusqu'à la paix (1783) aux combats maritimes livrés pour l'indépendance américaine. il était lieutenant de vaisseau depuis le 1er mai 1786, lorsque survint la Révolution. Caffarelli qui commandait les gardes du pavillon, se vit bientôt forcé, comme noble, de quitter la carrière qu'il avait embrassée et il revint au Falga. Peu d'années après, il alla servir, comme adjudant-général du génie, à l'armée des Pyrénées-Orientales, sous les ordres de Dugommier. C'est en cette qualité qu'il assista aux sièges de Rosas et de Figuières et qu'il fit les trois campagnes terminées en 1795 par la paix de Bâle. Rentré de nouveau dans ses foyers, il se maria et résolut, malgré son peu de fortune, de rester étranger à la vie publique. Il fut donc grandement surpris lorsqu'au mois de décembre 1799, le premier consul l'appela à faire partie du Conseil d'Etat, en mémoire sans doute de son frère, le général Caffarelli, mort le 27 avril précédent, des blessures qu'il avait reçues à Saint-Jean-d'Acre.

Un arrêté consulaire du 7 floréal an VIII (27 avril 1800) ayant institué les préfectures maritimes, Caffarelli fut nommé, le 1er thermidor suivant (20 juillet) Préfet maritime à Brest. Chargé pendant de longues années de la direction de ce port important, Caffarelli sut se montrer un administrateur énergique et capable. Son souvenir est resté dans la mémoire des Brestois et son nom a été donné à un bâtiment de notre flotte de guerre. Le conseiller d'Etat Caffarelli ne fut jamais investi du grade de contre-amiral, n'étant pas dans le service des officiers de vaisseau, parvenu au delà du grade de lieutenant de vaisseau. LECNAM.

—

Traductions cocasses (XXXVI, 670). — *Et numéro Deus impare gaudet.* Et le numéro deux se réjouit d'être impair. MARTELLIÈRES.

—

La mine peut être féconde et assez amusante, j'y puis fournir :

Post coïtum animal triste.

Le commis des postes est un animal triste. VILLEFREGON.

—

En voici d'autres :

Tot capita, tot sensus.

Autant de capitalistes, autant de sangsues.

Audaces fortuna juvat.

Les audacieux font fortune à Java.

Inde toro pater Œneas sic orsus ab alto,

Le père Enée, sur un taureau des Indes, se mit à jouer de l'alto comme un ours.

Formosum pastor Corydon ardebat Alexin.

Un pâtre cordonnier aiguisait son alène sur sa forme.

Malo me Galathaca petit, lasciva puella.
Et fugit ad salices et se cupit ante videri,

Galathée, lascive jeune fille (ou pucelle) me demande pour le mal ; elle s'enfuit vers les saules et désire être vue par devant.

C'est bien le cas de dire que « Le latin dans les mots brave l'honnêteté ».

Que les ophélètes rappellent leurs souvenirs « classiques », et cette amusante liste pourra être considérablement augmentée. IATROS.

—

Je crois que cette question a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire*. J'envoie ma collection.

Numéro Deus impare gaudet, 75ᵉ vers, VIIIᵉ églogue Virgile.

Traduction : n° 2 impasse gaudet, ou encore : le n° 2 se réjouit d'être impair. *Quot capita, tot sensus ;* autant de putins autant de sangsues. *Castigat ridendo mores ;* le rideau cache les murs.

Non licet omnibus adhire Corinthums ; non Lisette vous n'irez pas en omnibus à Corinthe.

Dura lex, sed lex ; c'est dur c'est de l'oie.

Motu proprio ; Silence propriétaire.

Meus agitat molem ; Maman gratte son mollet.

Uno avulso non deficit alter. Un avis n'altère pas le départ.

Audaces fortuna juvat. Les audacieux font fortune à Java.

Si vis pacem para bellum. Si tu veux vivre en paix,paie-toi un bel homme.

Summum jus, summa injuria ; monsieur le premier reçoit le plus de sauce.

Mors aut vita ; la mort ôte la vie.

Apparent rari nantes in gurgite vasto ; il paraît que les Nantais ingurgitent des vases d'eau.

A pede et fama libera nos Maria pacis ; la belle femme ! Libre à nous de nous marier à Pâques.

O tempora o mores, le carême, le temps de la morue.

César in primis dedit operam ut.

César aux imprimeurs donna son opéra en ut.

Ora pro nobis, on aura deux fois des pruneaux.

Impavidum ferient ruinae ; Hein, pas vu d'hommes, fait rien, ruinée.

Je dois en avoir encore d'autres.

BOOKWORM.

—

La série est facile à continuer :

1° *Numero Deus impare gaudet.*

Le numéro deux se réjouit d'être impair.

2° Dans l'office du jour de l'Assomption.

Faustum nuntium fratres virgo assumpta est in coelis ab angelis.

F... tu nouvelle mes frères, la vierge a été assommée dans le ciel par les Anglais.

3° *Timeo Danaos et dona ferentes.*

Je crains les Danois, fort bien ! mais que vient faire là dona Ferentes, cette dame espagnole.

4° *Inde toro pater Œneas sic orsus ab alto.*

Le père Enée monté sur un taureau des Indes, joue de l'alto comme un ours, etc.

PAUL ARGELÈS.

—

Décaniller (XXXVI, 670. — Ce verbe n'appartient pas, je crois, au vieux français, pas plus que caniller, qui à ma connaissance ne se trouve dans aucun dictionnaire.

Furetières et Trévoux qui donnaient assez volontiers les expressions populaires ne citent pas décaniller. C'est un terme du patois populaire qui se trouve dans presque tous les dialectes provinciaux. Littré le fait venir du vieux français *chanille*, chenille. Etre chassé comme une chenille, mais cette étymologie ne se soutient pas. L'étymologie de l'espagnol *canilla*, jambe, est assez séduisante, mais je crois que la plus probable est celle donnée par Jaubert, glossaire du centre de la France. Il soutient avec assez de vraisemblance que décaniller dérive de *canis*, chien ; fuir comme un chien qu'on chasse. MARTELLIÈRES.

* * *

Canilla signifie, en effet, *tibia* en espagnol ; mais il me paraît difficile d'admettre qu'un terme scientifique ait servi à former un mot du langage populaire. Littré a cru devoir faire figurer le mot *décaniller* dans

son dictionnaire. Il le tire de *décheniller*; il le prend également comme diminutif de *caner*. Je trouve que cela est tiré... par les cheveux. *Décaniller*, en Picard, en Berrichon et en Normand, signifie *décamper, déguerpir* comme fait un chien qu'on chasse d'un *chenil*.

L'abbé Corbelet, dans son savant dictionnaire picard, lui donne pour étymologie *canis*, chien. On trouve dans les *Satires de Crinon*, le poète picard, *s'écaniller* pour *s'éveiller*. Ce mot est expressif et peint bien les mouvements du chien qui tend les pattes, redresse la tête et baîlle en s'éveillant. Ces différentes attitudes peu élégantes chez l'homme lui ont valu cette assimilation avec le chien. L'abbé Corbelet, dans son même dictionnaire, confirme le sens donné à ce mot en le faisant venir de *canis*. L'erreur probable de Littré s'explique par ce fait que les deux mots *chenil* et *chenille* viennent du latin *canis*. Tandis qu'il est à supposer que *décaniller* signifie quitter le *chenil canile* (ce qui paraît confirmé par ce qui précède), Littré, lui, semble n'avoir en vue que le second dérivé du même mot. La confusion s'explique d'autant mieux que *chenille* tire comme chenil son origine de *canis*. *Canicula* signifie *petite chienne*, dénomination fondée sur la ressemblance de la tête de certaines chenilles avec la tête d'un petit chien. Ce fait étrange est confirmé par cet autre, que la chenille a reçu dans les différents idiomes, le nom de divers animaux. Le milanais appelle la chenille *cagnon* (petit chien); dans d'autres parties de l'Italie on l'appelle *gattola* (petit chat); les Portugais l'appellent *lagarta* (lézard). Le verbe *décaniller* ne suppose pas nécessairement un verbe *caniller*, certains verbes précédés du préfixe *dé* étant formés directement d'un substantif ou d'un verbe non passé en français.

PAUL ARGELÈS.

* * *

Je ne connais pas d'ancien verbe *caniller*. M. Francisque Michel, *Etudes de philologie comparée sur l'argot*, fait venir décaniller de *canille*, prononciation picarde de *chenille*, et dit qu'on fait allusion à la métamorphose de la larve en papillon qui prend alors des ailes. Littré enregistre *décaniller* et donne la même étymologie que F. Michel, mais avec une explication différente: *décaniller*, dit-il, s'en alla comme une chenille que l'on ôte, et il ajoute: Il y a aussi un verbe populaire *caner* dans le sens de s'en aller, d'origine d'ailleurs inconnue, (ce qui est inexact) qui a pu, par dérivation, donner *décaniller*.

Je ne suis de l'avis ni de Michel ni de Littré. *Décaniller*, c'est tout simplement, comme le dit Lorédon Larchey, sortir du chenil, *canile*, ou mieux encore, comme le veut Delvau, déguerpir, partir comme un chien, *canis*.

Ce qui me fortifie dans mon opinion, c'est que le bas langage a aussi le verbe *décanicher*, d'ailleurs rarement employé.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Noblesse de Cloche (XXXVI, 670). — L'expression est absolument juste; elle vient de ce qu'au temps jadis on convoquait au son de la cloche du beffroy de la *maison commune* (actuellement *mairie*), le *conseil municipal* d'alors, sous quelque nom qu'il fût connu. Or dans des villes comme Angoulême, Niort, les maires et échevins étaient *anoblis* du fait de leur charge. Avec un esprit français et de bon aloi il fut aisé de désigner sous le nom de noblesse de cloche ceux qui entraient dans le corps privilégié par cette sorte de *savonette-à-vilain*. C'est la *cloche* qui les appelait à leur fonction, comme la *robe* marquait celle de magistrats anoblis par leurs charges parlementaires.

LA COUSSIÈRE.

* * *

Prérogative attachée par nos rois aux fonctions municipales de certaines villes. Ainsi nommée par allusion à la cloche du beffroi qui s'élevait toujours à ou près de l'Hôtel-de-Ville.

Les capitouls de Toulouse, les maires, maïeurs, échevins, administrateurs, conseillers-jurés de Paris, Poitiers, la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Saint-Maixent, Tours, Niort, Cognac, Bourges, Angers, Abbeville, Lyon, Péronne et Nantes, reçurent successivement ce privilège, qui, a différentes reprises, leur fut ôté, rendu, confirmé...C.f.r. Cherin: *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, réglements, arrêts et Lettres patentes des rois de France de la troisième race concernant le fait de noblesse.* EFFEM.

* * *

Il me paraît tout à fait évident que le marquis d'Argenson a voulu dire par là que sa grand'mère appartenait à une vieille famille bourgeoise anoblie par les charges municipales qu'elle avait occupées. J'ai entendu dire, dans le même

sens, « noblesse échevinale », notamment en Belgique et dans les pays du Nord de la France. On sait, en effet, le rôle que jouaient les cloches dans la vie municipale. La cloche du beffroi communal était le symbole de l'indépendance de la cité. Cela est si vrai que lorsque nos rois voulaient punir une ville de quelque rébellion, ils lui enlevaient sa clocbe. Lorsqu'une place était prise, ses cloches étaient confisquées de droit. On a même vu Napoléon faire revivre cet antique usage et lorsqu'il s'empara de Dantzig en 1807, il donna les cloches municipales à son artillerie et il fallut que les habitants payassent une somme considérable pour les racheter.

Malgré l'affaiblissement des idées communales à l'époque où écrivait le marquis d'Argenson, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce mot d' « ancienne noblesse de cloche » soit venu sous sa plume pour désigner une noblesse provenant de charges municipales. LE BESACIER.

***

On lit dans le Dictionnaire national de Bescherelle (Tome II, p. 642 de l'édition de 1868) au mot noblesse : « Noblesse de la cloche. Celle qui venait de mairie ou d'échevinage. » V. A. T.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

La première monnaie française portant une légende en français. — On lit dans le *Petit Temps* du 16 janvier.

....Elle fut frappée en Italie, pendant la puissance éphémère de Charles VIII qui avait entrepris la conquête du Piémont, soutenant les droits que Louis XI tenait du testament de Charles du Maine.

La ville d'Aquila, dans les Abruzzes, fut la première à se déclarer pour le roi de France et, en récompense, elle recut de nombreux privilèges, entre autres celui de battre monnaie.

C'est dans cette série des monnaies d'Aquila que l'on trouve la première pièce royale portant une légende française : « J'ay trouvé, dit Le Blanc, trois pièces de cette monnaie ; la première paraîtra assez singulière à cause de la légende mise en français par une ville italienne, pendant que nous la mettions en latin dans les nôtres ; sans doute, cette ville en usa ainsi afin de montrer combien elle était bonne française. »

Le département des médailles à notre Bibliothèque nationale possède une de ces monnaies d'Aquila :

C'est un carlin d'argent d'un diamètre un peu supérieur à celui de notre pièce de 50 centimes. En voici l'exacte description :

Sur l'avers, l'écusson aux trois fleurs de lis surmonté de la couronne royale avec cette légende : CHARLES. ROI. DE. FRÈ (*Les points sont remplacés par les étoiles*). Au bas, la lettre K, initiale latine du nom du roi.

Au revers, un aigle éployé et couronné dans une rosace (armes parlantes de la ville d'Aquila) avec cette légende : CITÉ DE LEIGLE, précédée d'une croix. C'est la plus ancienne monnaie française ayant une légende française que l'on connaisse : les exemplaires sont très rares. Hoffmann, dans son ouvrage sur les *Monnaies royales de France*, en signale un exemplaire qui atteignit le prix de 300 francs à la vente Fabre, il y a vingt-cinq ans.

C'est aussi la première fois que l'aigle parut sur une monnaie française, fort longtemps, on le voit, avant la dynastie des Bonaparte.

Parmi les autres pièces frappées en Italie pendant la campagne de Charles VIII, il faut citer celles de la ville de Sulmona qui avait obtenu du roi de France le même privilège qu'Aquila. Les légendes, qui sont en latin, entourent au revers un cartouche portant ces lettres : S. M. P. E.

Les numismates n'ont pas eu de peine à traduire ces initiales. Elles signifient : *Sulmo mihi patria est*, et elles évoquent le souvenir du doux poète de l'*Art d'aimer*, d'Ovide exilé chez les Scythes, et disant dans les *Tristes* : « Sulmo fut ma patrie... »

Louis XVII mort au Temple. Témoignage de François Caron, garçon servant dans la prison du Temple. Sa mystérieuse disparition en 1820. — Il a été publié souvent, comme un fait important, acquis à l'histoire, que Caron, domestique de Louis XVI au Temple, connaissait toutes les circonstances de l'enlèvement du jeune prisonnier, qu'il les avait révélées en 1814 à de grands personnages de la cour, au château des Tuileries, où il avait été appelé plusieurs fois ; qu'il avait disparu ensuite en 1820, sans motif apparent et que le gouvernement de Louis XVIII s'en était débarrassé sans doute pour échapper aux dangers et aux conséquences de ses indiscrétions. D'abord cette précaution criminelle nous paraissait bien tardive ; ces fameuses indiscrétions, si elles étaient à craindre, ayant eu tout le temps de se produire, avec leurs effets désastreux, depuis 1795 et même depuis 1814, jusqu'au jour de la disparition de Caron, fixée au 4 mars 1820. Ce crime nous paraissait aussi invraisemblable qu'inutile et rien ne l'a jamais prouvé ; cette accusation a été portée tardivement par Caron fils, artiste dramatique et régisseur de théâtre, l'ayant imaginée sans doute longtemps après l'événement supposé et dans un but intéressé.

Nous avons cherché patiemment à éclaircir ce point historique auquel les partisans de l'enlèvement de Louis XVII attachent une grande importance ; nous pensons y être parvenu, à ce point inespéré que désormais il serait inutile pour les gens sérieux d'invoquer le témoignage vague de Caron père, ni celui de Caron fils, pour établir l'enlèvement de Louis XVII, ni d'attribuer au gouvernement de Louis XVIII la prétendue disparition mystérieuse et criminelle de Caron père.

Bien au contraire, le témoignage de Caron père, reproduit plus loin, est de la plus grande importance pour écarter toute idée d'enlèvement ou de substitution du jeune prisonnier. En effet, Caron avait commencé son service au Temple au mois de décembre 1792, avant la mort de Louis XVI et avant la séparation du jeune prince d'avec Marie-Antoinette sa mère, Mme Elisabeth sa tante, et sa sœur ; il ne l'avait jamais interrompu ; il n'avait donc pas perdu de vue son jeune prisonnier pendant un seul jour.

Nous avons pu reconstituer l'existence de Caron père, tant avec les actes de l'Etat-civil qu'à l'aide des pièces conservées aux Archives Nationales.

François Caron est né à Croissy, arrondissement de Clermont de l'Oise, le 9 novembre 1748. Arrivé à Paris en 1775, il s'est marié le 2 mai 1778 avec Marie-Anne Thevrard. Ils eurent 3 enfants : Anne Caron, née en 1783, mariée en 1812 avec Goujon, bijoutier, rue St-Denis ; Jean-François-Nicolas Caron, né à Versailles le 8 décembre 1788, marié vers 1809 avec Marie-Thérèse Mô, exerçant la profession de modèle pour les artistes, et Alexandrine Caron née en 1795. La Révolution avait sans doute causé la ruine de Caron, car il se trouva heureux d'obtenir, par la protection de Pétion, l'emploi de garçon d'office à la Tour du Temple, en remplacement de Guillot. Il entra en fonctions le 12 décembre 1792, recevant mille francs de gages par an et il conserva cet emploi jusqu'au départ du Temple de la princesse Marie-Thérèse, fille de Louis XVI. Son service principal consistait à prendre dans les cuisines, établies dans les anciens bâtiments du palais du Temple, en dehors de l'enceinte de la prison, tout ce qui était destiné à la nourriture des prisonniers et à leur porter le tout trois fois par jour ; il paraît qu'il s'en est acquitté avec soin et même avec zèle, car la princesse Marie Thérèse lui en a témoigné sa satisfaction et sa reconnaissance, en lui donnant une gratification et un petit chien qu'elle aimait beaucoup, lorsqu'elle recouvra sa liberté.

Sa famille habitait alors rue de Bondy n° 37, dans le voisinage de la Tour du Temple. Le 5 brumaire, an III, une carte de sûreté, blanche, lui avait été délivrée par le comité révolutionnaire du faubourg du Nord, sur les registres duquel se trouve cette mention :

> Caron François, garçon servant, 46 ans, rue de Bondy, 37, avant rue des Gravilliers, n° 80, né au Croisic, à Paris depuis 20 ans.

L'identité de Caron père se trouvait ainsi constatée et il devenait facile de continuer les recherches entreprises pour connaître ce qui lui est arrivé pendant ses dernières années, sans s'égarer au milieu de ses innombrables homonymes. Depuis la mort de Louis XVII, Caron paraît avoir vécu avec sa femme de son travail et de celui de ses enfants ; en 1817, il occupait une modeste place de concierge dans la maison du faubourg du Temple, n° 15.

D'après la déclaration qui va suivre, il est évident qu'il n'a fait aucunes démarches

en 1814, ni en 1815, pour réclamer le prix de ses services au Temple, ni pour faire des révélations ou des menaces.

Au mois d'avril 1817, le ministre de la police générale M. Decazes, chargea les officiers de paix attachés à son ministère de rechercher avec soin les noms, la demeure, l'état actuel des personnes qui avaient témoigné de l'intérêt et donné des soins au jeune Dauphin, depuis Louis XVII, pendant sa longue et douloureuse captivité. Comme résultat de ces recherches, nous avons retrouvé ces deux notes concernant Caron, émanant des officiers de paix. Nous lisons dans la première :

On croit que le nommé Caron, portier de la maison n° 15, rue du Faubourg du Temple, qui dit avoir été valet de chambre de l'infortuné Louis XVII pendant sa captivité, pourrait donner d'utiles renseignements sur les *circonstances de la mort du Prince, à laquelle il dit avoir assisté*. Peut-être serait-il nécessaire d'entendre cet homme, que beaucoup de personnes, agitées par le procès de Phélipeau (Bruneau), vont questionner. La manière vague dont on répand ses réponses ajoute au mauvais effet que la publicité de ce procès semble avoir produit dans le peuple.

Ce 25 octobre 1817.

Il résulte de cette déclaration, qu'à cette date, l'existence de Caron était encore ignorée de la cour et de la famille royale.

On lit dans la seconde note :

Renseignements sur le sieur Caron.

Il n'y a pas de doute que le sieur Caron, portier de la maison rue du Faubourg du Temple, n° 15, a été le valet de chambre du Dauphin, alors détenu au Temple. Sa femme, respectable sous tous les rapports, demeure ainsi que lui au 3e étage, ainsi que leur fille âgée de 22 ans.

Caron prouve avoir lui-même donné le dernier bouillon et *avoir assisté dans les derniers moments le jeune prince moribond.*

Caron assure que lorqu'il fut placé auprès du jeune prince, il le trouva déjà malade, mais non alité, car il mangeait étant assis sur un banc.

Madame Première était à cette époque encore détenue au Temple et elle fut témoin des soins que le dit Caron donna au jeune Prince, puisqu'elle lui donna une gratification et un petit chien auquel la Princesse tenait beaucoup.

Ledit Caron est courroucé que, d'après toutes les réclamations qu'il a faites pour obtenir quelques récompenses, soit auprès des Princes ou de Madame, l'on ne se soit jamais occupé de ses demandes.

Une déposition faite par Caron, son épouse et sa belle sœur, signée par eux, envoyée au Procureur du Roi à Rouen, nécessiterait une confrontation qui finirait par porter le dernier coup à l'*Imposteur* et, d'après tout ce que j'ai pu juger des détails donnés par Caron, son témoignage et celui de sa famille sont trop conséquents pour que l'on néglige plus longtemps de les faire appeler!...

Ce 1er novembre 1817.

Ces déclarations ont été conservées dans les dossiers du ministre de la Police générale, non accessibles, à cette époque, à la curiosité des journalistes ; elles avaient été recueillies par les soins des fonctionnaires qui étaient les auxiliaires de la justice et dont la mission avait pour but, dans un intérêt d'humanité, de rechercher les personnes qui avaient rendu des services à la famille royale. Il en résulte bien évidemment que Caron avait assisté à la longue agonie du jeune prince, qu'il lui avait encore porté un bouillon le jour de sa mort, et qu'il avait assisté à ses derniers moments ; qu'il espérait alors pour ses services et ses bons soins, obtenir une récompense qu'il a reçue sans doute depuis de la famille royale.

Nous n'avons trouvé dans les dossiers de la police, conservés en grande quantité aux Archives Nationales, aucune trace de la disparition de Caron, ni des recherches qui auraient été réclamées ou faites en 1820, pour le retrouver. La vérité est qu'il n'était pas mort ; sa femme est morte à Paris, rue de Crussol, n° 17, le 17 mars 1828, et d'après l'acte mortuaire, conservé à la Paroisse de Sainte-Elisabeth, il n'était pas encore mort à cette date. Dans un Etat de pensions accordées par le Roi Charles X le 12 février 1829, sur la proposition de l'Intendant de sa maison, à 335 personnes qui, par leur dévouement, leurs services ou ceux de leurs familles et par la fâcheuse position dans laquelle elles se trouvaient, présentaient alors des titres particuliers aux bontés du Roi, nous avons trouvé cette mention, sous le n° 80 :

Caron, pension de 200 fr. du 1er avril 1829, ancien serviteur, a montré un grand dévouement pour la cause royale.

Archives nationales. Registre n° 566 de la série 3, page 109.

Sur le même registre, il est également fait mention, à la date du 12 juin 1829, d'une pension de 800 fr. accordée à chacune des filles de Cléry, valet de chambre de Louis XVI, et d'une autre de 400 à chacun de ses fils.

L'acte mortuaire de sa femme et la pension viagère qui lui fut accordée en 1829,

prouvent surabondamment que Caron père n'a pas disparu, sans laisser de traces le 4 mars 1820, comme son fils s'est plu à le raconter longtemps après.

Maintenant, il nous reste à examiner quand, pourquoi et comment, le fils de Caron a imaginé la légende dramatique de la disparition mystérieuse de son malheureux père. Cette légende paraît remonter à l'année 1846; c'est l'une des plus audacieuses, parmi celles imaginées successivement par les divers personnages qui se sont présentés comme étant Louis XVII, qu'ils prétendaient avoir été enlevé du Temple par des amis dévoués, restés définitivement inconnus, malgré le nombre invraisemblable de ceux qui ont été indiqués par eux. Elle fut reproduite très longuement par Louis Blanc, dans le Tome XII de son *Histoire de la Révolution*, publiée en 1862, s'en référant, pour le texte, à l'ouvrage de Suvigny, publié en 1851, sous ce titre : *La Restauration convaincue d'hypocrisie, ou preuve de l'existence de Louis XVII*, contenant la version la plus étendue de cette légende. Elle avait fait sa première apparition au mois de mars 1850, dans le journal l'*Inflexible*, créé pour le compte du baron de Richemont, se prétendant alors duc de Normandie et fils de Louis XVI, publié du 28 octobre 1849, au 1er décembre 1851. Depuis, elle fut souvent invoquée par les biographes et les historiens des divers prétendants *à la survivance*, comme rappelant un crime monstrueux, commis par Louis XVIII, ou par son gouvernement, dans un intérêt dynastique et dont le résultat déplorable, à leurs yeux, fut de priver à jamais du témoignage si précieux de Caron père, le malheureux prince qui, suivant eux, aurait seul droit à la couronne royale de France. Cette histoire lamentable parait avoir été imaginée par des personnes intéressées, et pour les besoins de leur cause, attribuée ensuite à Caron fils, qui l'avait admise dans son répertoire et s'était chargé de la faire connaître autour de lui. Quel était donc ce Caron ?

Caron fils (François-Nicolas) est né à Versailles, le 8 décembre 1788 ; il s'est marié à Paris en 1809, avec Marie-Thérèse Mô. Il jouait de petits bouts de rôle dans les théâtres de sixième ordre ; il fut employé pendant quelques années au théâtre du Luxembourg, surnommé *Bobino*, comme acteur et comme régisseur de la scène. Il parlait souvent alors de Louis XVII et des services que son père lui avait rendus au Temple; il prétendait qu'il avait conservé de petits vêtements et des joujoux ayant appartenu à Louis XVII. Ses camarades, obsédés de ses histoires peu variées, l'avaient surnommé *le dauphin*, par dérision, parce qu'il avait le dos légèrement bombé. Caron fils s'était trouvé au Théâtre du Luxembourg avec l'excellent compère Alexandre, du Théâtre du Châtelet, aujourd'hui dans sa 84e année, avec Coignard, et avec Hostein. Il avait suivi ce dernier en 1846, au Théâtre de l'Ambigu comique, où il remplissait les fonctions de régisseur ; ils en étaient sortis ensemble, au mois de mai 1846, pour préparer avec Alexandre Dumas, les représentations du *Théâtre Montpensier*, devenu depuis le *Théâtre-Historique* ; Hostein étant secrétaire général de la direction et Caron régisseur général de la scène.

Le Théâtre Historique fut ouvert le 20 février 1847 et il fut fermé en 1851. M. Carpier, auteur dramatique et ancien directeur du Théâtre des Variétés, de 1850 à 1855, mort en 1892, a rapporté dans une lettre datée du 5 février 1883 et publiée dans le journal *La Légitimité* du 18 mars 1883, que, vers l'année 1846, se trouvant à dîner, en compagnie de Hostein, administrateur du Théâtre de l'Ambigu comique, et de Caron son régisseur, ce dernier leur avait dit que son père *en savait long* sur l'enlèvement de Louis XVII, qu'il leur avait raconté les circonstances de sa disparition mystérieuse et les recherches multiples et prolongées qu'ils avaient faites inutilement, avec sa famille, pour le retrouver, sans toutefois leur avoir rien révélé de ce que son père pouvait savoir du fameux enlèvement. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de s'en rapporter rigoureusement à la date indiquée par Carpier pour ce fameux dîner ; il était alors âgé de 69 ans et il s'agissait pour lui d'un fait remontant déjà à une époque éloignée et sans grande importance pour lui. Caron avait fait jouer les pièces d'Alexandre Dumas, père, au Théâtre de l'Ambigu comique et au Théâtre Historique, et l'imagination de ce fameux dramaturge, l'auteur du drame du *Chevalier de Maison-Rouge*, en rapports journaliers avec Caron fils, n'a peut-être pas été sans influencepour la formation de la légende de la disparition de Caron père; d'ailleurs il paraît qu'on retrouve cette légende dans un des nombreux ouvrages d'Alexandre Dumas.

Caron est redevenu régisseur du

théâtre de l'Ambigu comique, ayant le père Alexandre pour contrôleur principal, puis il fut administrateur provisoire du Théâtre des Délassements comiques, en 1853, et enfin régisseur de la scène du Théâtre des Célestins à Lyon. Il vivait alors séparé de sa femme, qui habitait chez Guersant, artiste sculpteur, quai Valmy, n° 109. Ils avaient eu un fils, né en 1820, Francois-Alphonse Caron, devenu artiste sculpteur. Caron mourut à Lyon, à l'âge de 76 ans, le 22 novembre 1864, à l'Hôtel-Dieu, où il était entré quelques jours auparavant. On lit dans le *Progrès de Lyon*, du 24 novembre 1864 :

On nous raconte que Caron, ce vieil artiste dramatique, né à Versailles, a été, pendant son séjour à l'hôpital, l'objet d'une attention toute particulière de la part de nombreux visiteurs.

Ses traits rappelaient, dit-on, d'une manière frappante, la figure de Louis XVI et, impressionnées par cette ressemblance prodigieuse, certaines personnes n'hésitaient pas à voir dans ce pauvre Caron le propre fils de ce malheureux Roi.

Le malade refusait obstinément de répondre aux questions qui lui étaient adressées à cet égard et son silence confirmait encore les personnes dans une erreur qui ne paraissait pas lui être désagréable.

Ce sinistre farceur avait continué ainsi ses facéties jusqu'au tombeau. Son acte de décès nous a permis de constater son identité et les noms de son père, qui se trouve désormais le témoin le plus certain et le plus digne de foi de la mort de Louis XVII au Temple, où il avait servi ce jeune Prince chaque jour, sans interruption, comme garçon d'office, puis comme domestique, depuis le 12 décembre 1792, jusqu'au 8 juin 1795, jour de sa mort.

ALF. BÉGIS.

—

BIBLIOGRAPHIE

La Philosophie de Nietzsche, par HENRI LICHTENBERGER, (1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 2 fr. 50. Félix Alcan éditeur).

Peu de penseurs ont, au même degré que Nietzsche, su forcer l'homme à se voir tel qu'il est, à être tout à fait sincère vis à vis de lui-même ; peu de moralistes ont percé à jour avec autant de cruauté tous les petits mensonges que l'âme se fait à elle-même pour se dissimuler sa faiblesse, sa lâcheté, son impuissance, sa médiocrité.

La philosophie de Nietzsche est moins un ensemble de vérités abstraites et d'une portée universelle, que le reflet vivant d'un caractère individuel. Aussi M. Lichtenberger commence-t-il son étude par l'examen de la personnalité de Nietzsche telle qu'elle se révèle à nous dans ses ouvrages et dans les souvenirs de ses parents et de ses amis. Il montre ensuite comment et sous quelles influences se produisit son émancipation intellectuelle ; il expose son système, analyse ses œuvres.

Ce travail est la première étude complète publiée en France sur le célèbre philosophe dont les théories ont suscité tant de discussions passionnées entre ses admirateurs et ses détracteurs.

—

Il vient de paraître à la librairie Hachette une nouvelle édition d'un ouvrage qui a reçu un accueil empressé du public dès sa première apparition, le mois dernier et malgré son caractère tout local. C'est *Un coin de Paris*, histoire anecdotique d'Auteuil, Passy, Chaillot et le bois de Boulogne, par J. Laffite.

L'ancien directeur du *Voltaire*, retiré à Passy, a profité de ses loisirs pour écrire, sous une forme instructive et pleine d'humour, la monographie la plus curieuse qu'on puisse imaginer du plus joli coin de Paris.

Un vol. in-16 vendu au profit des pauvres, 2 fr. broché.

—

Nous annonçons avec plaisir l'apparition d'une élégante revue : *Le Carnet historique et littéraire*, sous la direction de M. le comte Maurice Fleury. Cette publication mensuelle contiendra des documents inédits relatifs à l'histoire moderne et contemporaine, ainsi que des variétés historiques et militaires. Dans le N° du 15 janvier (le 1er de la Revue), on trouve d'intéressantes communications du vicomte de Grouchy et de M. Pierre de Nolhac, ainsi qu'un court recueil de lettres fort curieuses du maréchal de Saint-Arnaud au général Fleury. *L'Intermédiaire* souhaite bon succès et longue vie à son nouveau confrère, le *Carnet historique*.

Administration et Gérance :

MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

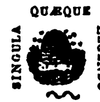
Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Février 1898.*

XXXVII° Volume

N° 789

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série

2° Année
N° 41

Directeur Littéraire : **M. GIRARD DE RIALLE**



Directrice Propriétaire-Gérante : **Mme la Générale IUNG**

Administration **88, Av. de Wagram**

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et LITTÉRAIRE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Le duc de Montmorency est-il dans son Mausolée ? — Les recherches faites au Panthéon. pour savoir si les restes mortels de Jean-Jacques et de Voltaire se trouvaient bien renfermés dans les sarcophages qui portent le nom des deux philosophes, nous remettent en mémoire un point d'interrogation analogue, posé, il y a quelque trente ans, au sujet du tombeau de Montmorency.

M. H. Faure l'a formulé dans un de ses ouvrages : *Antoine de Laval et les Ecrivains bourbonnais de son temps*, et voici, résumée, la question de l'érudit chercheur.

Henri de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632, fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Sernin. En 1645, à la requête de l'inconsolable veuve du connétable, le roi permit que le corps fût exhumé pour « estre porté à Montmorency en la sépulture de ses ancêtres, *par la voie de Moulins* » où habitait Mme de Montmorency.

L'exhumation eut lieu ; on réunit aux ossements du duc ses « entrailhes qui estoient dans un barril » et le corps partit pour être « transporté en la *sépulture de ses ayeux* » (Le document cité par M. Faure revient à deux reprises sur cette destination.)

La princière dépouille arriva à Moulins le 16 mars. M. Ferdinand Claudon, le distingué archiviste de l'Allier, l'a établi par la publication, dans *la Quinzaine Bourbonnaise,* d'un manuscrit de l'époque relatif aux cérémonies qui accueillirent à « Sainte-Marie de Moulins » le corps « de feu M. le duc de Montmorency », et qui durèrent huit jours.

Mais on n'a trouvé nul autre document constatant que le corps n'avait pas continué sa route sur Montmorency, selon l'autorisation royale ; ni aucun non plus sur le lieu où aurait été déposé le cercueil jusqu'à l'achèvement du tombeau. Or, nous l'avons dit, l'exhumation date de mars 1645, et ce n'est que quarante mois plus tard (juillet 1648) que fut posée *la première pierre* de la chapelle des Visitandines, édifiée par la veuve de Montmorency pour recevoir le mausolée qui, d'après *le Voyage pittoresque*, ne fut lui-même achevé qu'en 1653.

Que serait devenu le cercueil du connétable pendant ces huit années ? Le fit-on revenir de Montmorency quand le tombeau fut achevé ?... Les textes sont muets et, à Montmorency même, où nous cherchâmes à nous renseigner, il y a quelques années, on ne possède à ce sujet aucun document.

En 1666, l'imprimeur Jacques Vernoy, faisant une description du mausolée, parlait de l'urne qui y figure et qu'on y a « placée *comme pour y placer* les cendres de cet illustre héraut ». M. Faure en infère que les cendres ne se trouvaient pas, près de vingt ans après l'exhumation, dans le tombeau de Moulins.

La conclusion du savant professeur est peut-être trop absolue, car la phrase de Jacques Vernoy pourrait fort bien n'être qu'une figure de rhétorique, de même que l'urne funéraire n'est qu'un motif d'ornementation symbolique.

Quoi qu'il en soit, le « point d'interrogation » de M. H. Faure est, après trente ans, resté sans réponse et l'on peut se demander avec notre collaborateur « si le monument ne serait pas un simple CÉNOTAPHE et si la victime de Richelieu n'y au-

rait pas été uniquement représentée par la belle statue que, fidèle à de pieux souvenirs, sa veuve voulait avoir constamment sous les yeux en priant au pied de l'autel ? Les éléments nous manquent pour résoudre le problème; nous nous contentons donc de le poser... »

Il serait intéressant que les chercheurs connussent ce *desideratum* et s'efforçassent d'y répondre par la mise au jour de quelque irréfutable document. Les archives de la famille de Montmorency seraient là d'un grand secours; leur silence sur l'arrivée du feu duc « en la sépulture de ses ancêtres » établirait implicitement que le cercueil resta à Moulins... Ces archives existent-elles, ou, du moins, les textes de la période qui nous occupe ont-ils échappé à la tourmente révolutionnaire ?...

Voici, selon nous, sur quels documents pourraient porter les recherches : autorisation royale de laisser le corps à Moulins, ou de l'y ramener s'il a été réellement conduit à Montmorency ; réception du corps à Montmorency, ou exhumation au même lieu ; inhumation provisoire en 1645 à Moulins, à l'arrivée du corps, ou inhumation définitive en 1653, lors de l'achèvement du mausolée...

Bien entendu, nous ne demandons pas qu'on ouvre le sarcophage du connétable ; ce sont là facéties permises à Paris seulement. Mais ce petit point d'histoire locale mériterait d'être éclairci et nous passons la plume à qui voudra bien s'y employer. (*Courrier de l'Allier*, 24 Décembre 1897).

OLIVIER NORBERT.

—

Une fille du prince de Condé. — Goncourt dit que Louis-Joseph, prince de Condé, mort en 1818, eut, vers 1770, de Sophie Arnould, une fille qui épousa le comte de R... (*Sophie Arnould*, 1885, in-18, page 70). Pourrait-on donner ses prénoms, la date de sa mort, le nom du comte de R... avec indication de leur postérité, s'il y a lieu ? NAUROY.

—

Un frère de Philippe-Egalité. — Lafont d'Aussonne dit, à la date de 1797, dans ses *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* I, 1824, in-8, p. 132, que le père de Philippe-Egalité eut pour fils naturel le vice-amiral Baré de Saint-Leu. Il faut lire Barras de Saint-Laurent ; Louis, comte de Barras, né en Provence, lieutenant-général de marine en 1782, figure à l'*Almanach national* de 1791 page 209 et à l'*Almanach national* de 1792 page 264 ; il n'a donc pu mourir peu de temps avant la Révolution, comme le dit la *Biographie Michaud ;* la *Biographie Didot* dit, d'après de Courcelles, *Dictionnaires des généraux français*, qu'il mourut vers la fin du XVIII° siècle. Pourrait-on préciser, dire le nom de la mère, avec indication de la postérité, s'il y a lieu? NAUROY.

—

Un fils de Philippe-Egalité. — Les *Archives de la préfecture de police* parlent de Marie-Joseph-Martin-Stanislas Bourbon dit Egalité, sous-lieutenant au 11° chasseurs, 20 ans, entré à Bicêtre le 8 brumaire an II, à Saint-Lazare le 12 pluviôse, à Bicêtre le 8 messidor, sorti de Bicêtre le 5 brumaire an III. Le registre de Saint-Lazare porte à la date du 12 pluviôse an II : « 252. Marie Joseph Stanislas (*sic*) Martin *Bourbon* dit *Egalité*, âgé de 20 ans natif d'Amiens D. R. de la Somme, militaire, demeurant à Paris, rue du Four-Saint-Honoré, taille de 5 p. 4°, cheveux et sourcils châtain-foncé, front bas, une cicatrice au-dessus de l'œil droit, yeux bleus, nez ordinaire, bouche petite, menton rond, visage rond. »

Louis-Philippe-*Joseph* d'Orléans dit Egalité était né en 1747 (Dussieux). Est-ce là un de ses fils ? NAUROY.

—

La veuve de Philippe Egalité s'est-elle remariée ? — Mme Cavaignac dit (*les Mémoires d'une inconnue*, 226-7), à la date de 1814, que la veuve de Philippe-Egalité avait épousé, « disait-on », un député du Lot sous le Directoire, Rouzet. Robert dit dans son *Dictionnaire des parlementaires*, V, 216-7, que le conventionnel Jacques-Marie Rouzet, comte de Folmon, naquit à Toulouse le 23 mai 1743, mourut à Paris le 25 octobre 1820 et fut enterré à Dreux avec la famille d'Orléans. La veuve de Philippe-Egalité survécut peu, car elle mourut le 23 juin 1821 et fut enterré à Dreux (Dussieux).

Faut-il croire à ce *remariage* ? Peut-on publier l'acte ? NAUROY.

—

Vatout. — On lit dans le *Journal* du maréchal de Castellane, II, 486 :

« Vatout... est bibliothécaire particulier du Roi, dont il affecte d'être aussi le frère », prétendant que feu M. le duc d'Orléans, Egalité, l'a eu de Mme Vatout,

belle limonadière de Versailles, avec laquelle ce prince a vécu pendant quelque temps ». (*à la date du 21 janvier 1832*).

Jean dit Julien Vatout était né à Villefranche (Rhône) le 26 mai 1792 et mourut à Claremont (Angleterre) en novembre 1848. Quérard l'appelle « frère de bricole de Louis-Philippe » (*Supercheries littéraires dévoilées*, 2e édition, II, 949); dans le même ouvrage, III, 913, il l'appelle « fils naturel, dit-on, de Louis-Philippe ». ce qui n'est plus la même chose. Que doit-on penser ?

NAUROY.

—

L'Institut de France. Sa composition. — Quelles différences exactes y a-t-il entre les différentes classes de membres de l'Institut ? —

Membres titulaires ; membres correspondants ; membres étrangers ; membres libres. —

Pour tous, une démarche préalable est elle nécessaire pour l'admission ? — Le titre de membre « correspondant » n'est-il donné qu'à des savants ne résidant pas à Paris ? —

Existe-t-il une hiérarchie entre ces différents membres ? — Un membre « correspondant », un membre « libre » peut-il devenir membre... tout court ? — Tous ont-il droit à l'habit vert traditionnel ?

Très souvent on voit qu'une lecture a été faite par M. X, ou M. Y dans telle ou telle section de l'Institut. La présence de personnes n'appartenant pas à l'Institut est-elle donc possible, pour communiquer leurs travaux ? CHARLES N.

—

Prix de l'Académie et de l'Institut. — Peut-on m'expliquer comment le prix Gobert est décerné chaque année, *à la fois*, par l'Académie Française et par l'Académie des Inscriptions et aussi par celle des Sciences Morales ? — Il est de 10.000 fr. ; comment peut-il s'allonger jusqu'à 20.000 ou 30 000 ? — Est-ce alternativement que ce prix est accordé ? Si oui, je comprends, mais je ne le crois pas. Il y a-t-il *un* prix Gobert ou *plusieurs* ? Et alors, quel est le plus estimé ?

CHARLES N.

—

Les Cours publics et les Conférences de la Sorbonne. — Je voudrais savoir s'il y avait au siècle dernier des Cours publics et Conférences à la Sorbonne analogues à ceux et à celles d'aujourd'hui ; quels professeurs étaient alors le plus goûtés ; et si, comme de nos jours, les femmes de la société, les actrices en vue allaient applaudir leurs orateurs favoris.

A. P.

—

La Bibliothèque nationale au XVIIIe siècle. — Je voudrais des renseignements sur la Bibliothèque nationale au siècle dernier, sa physionomie et son administration. Existe-t-il des estampes donnant l'aspect de son intérieur ?

A. P.

—

Les livres imprimés en rouge. — Je possède un livre imprimé en rouge et intitulé : *Chemins de fer de l'Est. Excursions et villes d'eaux*, s. d. (1897), in-18, Narcisse Faucon, 48 pages, figures de toutes les couleurs. Connaît-on d'autres livres imprimés en rouge ?

NAUROY.

—

Documents sur les communautés d'imprimeurs-libraires. — Je voudrais savoir, pour en faire une étude d'ensemble (commencée pour Troyes, Dijon et Châlons), ce qu'il existe, dans les dépôts publics et même chez les particuliers, de documents (registres de comptes et de délibérations, procès-verbaux, pièces judiciaires, statuts, etc.), provenant des anciennes confréries, communautés, chambres syndicales ou associations quelconques d'imprimeurs-libraires avant la Révolution.

Messieurs les Archivistes et Bibliothécaires me feraient un grand plaisir en m'indiquant les documents de ce genre dont ils ont la garde. LOUIS MORIN.

—

Auteur d'une gravure à déterminer. — Dans un livre paru chez Vanier en 1887 : *André Gill, sa vie, bibliographie de ses œuvres*, par Armand Lods et Vega, on donne comme étant d'André Gill, l'eau-forte non signée qui figure en frontispice du *Parnassiculet contemporain*.

J'ai lu d'autre part que l'exemplaire du *Parnassiculet* offert par Paut Arène à Charles Monselet, porte un ex-dono indiquant les noms des auteurs de cette spirituelle parodie du *Parnasse contemporain*. Relativement au frontispice, cet ex-dono

dit : « L'eau-forte représentant la Muse au chat est du peintre Delor, élève de Gérome. »

Paul Arène étant un des auteurs du *Parnassiculet* devait être bien renseignée : les bibliographes d'André Gill ne font-ils pas erreur en lui attribuant cette pièce?

YENATNOF.

—

Un roman anglais peu connu. — Je désirerais des renseignements sur un ouvrage anglais intitulé *La soumission d'Alice (Alice's subjection)*, son auteur, son sujet, avec quelques détails.

A. P.

—

Vers à retrouver. — De qui est le vers suivant et où a-t-il été écrit :

Animus meminisse horret, metuque
[refugit.

Même question pour celui-ci :

Nitimur in vetitum semper cupimusque
[negata.

DOCTEUR PHILIPPE.

—

Une « histoire de Russie » de F. Brunetière. — Dans son Bulletin Bibliographique du mois de juin 1878, la librairie Germer Baillère (auj. Alcan) annonçait comme étant *sous presse* une Histoire de Russie « par F. Brunetière. »

Je ne crois pas que cette histoire ait jamais paru, et je ne sais si ses bulletins suivants contiennent quelque avis à ce sujet. Peut-être, comme il arrive souvent, l'avis *sous presse* était-il prématuré et signifiait-il simplement *en préparation* ou même en projet. En tout cas, on voudrait savoir : 1° si cette histoire de Russie a réellement paru ; 2° si ce M. F. Brunetière est le grand écrivain d'aujourd'hui.

TOPO.

—

Un mauvais vers de Musset. — Il s'agit du vers :

Ne croirait-on pas voir le rouet de Marguerite.

Musset en a-t-il commis un second de cette force? J'en doute, et cela fait tache dans son œuvre harmonieuse.

NAUROY.

—

Phrase à attribuer. — « *Nous construisons des serres chaudes pour les orchidées, mais les âmes d'élite, fleur de la beauté morale et intellectuelle, cent fois plus délicates, qui les abrite?* »

Quel est l'auteur qui a écrit les lignes suivantes, dans un article de journal qui a paru soit en 1894 (octobre, novembre, décembre) ou en 1895 (janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre), dans le *Journal*, le *Matin*, le *Figaro*, le *Gil Blas*, ou l'*Echo de Paris*.

V. R.

—

E. Arnould, auteur du sonnet « Les roses de Noël » — J'ai mis en musique un sonnet : « Les roses de Noël » signé E. Arnould. Je cherche en vain les traces de l'auteur pour lui demander l'autorisation de faire graver...

Le sonnet commence ainsi :

En décembre, à travers la brume,
Elles s'ouvrent, les tristes fleurs,
Semblables à des yeux en pleurs
Que nul désir vivant n'allume...

Je l'avais lu dans un grand journal, en première page : lequel? j'avais 8 journaux en main en 1895, de janvier à mai, dont : Le *Figaro*, le *Siècle*, le *Gaulois*, le *Journal*, *la Libre-Parole*... je ne sais plus les autres.

« Les roses de Noël » ont aussi été publiées dans la *Mode Illustrée*, le 15 juin 1884, n° 24 de l'année.

L. F. T.

—

Constant Hilbey. — Pourrait-on me dire la date et le lieu de naissance et de décès de l'auteur des publications suivantes signées « Constant Hilbey, ouvrier? »

1° *Plaidoyer de Constant Hilbey, en réponse à l'assignation de M. Granier de Cassagnac*, s. d. (1845), 16 pages in-8, imprimerie Edouard Bautruche, rue de la Harpe, 90 ;

2° *Vénalité des journaux*, 1845 ;

3° *Ursus*, comédie jouée sous la direction Lireux à l'Odéon moyennant 800 frs.

4° *Poésies*, 1839, Delaunay au Palais-Royal.

5° *Nouveau procès des quatre couverts et des six petites cuillères d'argent. Hilbey contre Pravaz. Demande en restitution. Pravaz contre Granier de Cassagnac. Demande en garantie. Procès dont les journaux n'ont point parlé*, 1846, chez tous les libraires, 15 pages in-8, imprimerie Bautruche.

6° *Un courroux de poète*, poésies 1844.

7° La pièce de vers parue dans la *Presse*

du 11 septembre 1839, moyennant ceci : « *La Presse*, rue Saint-Georges, 16. Reçu de M. Hilbey la somme de cent soixante francs pour une insertion dans le journal. Nature de l'insertion, poésie : *A la mère de celle que j'aime*. Paris, 7 septembre 1839. Le caissier : Pravaz, etc. »

Hilbey a encore publié la *Révolution*, poème, Genève, vers 1870. Depuis, je perds sa trace. NAUROY.

—

Dictionnaire des Chats. — D'un article fantaisiste, signé Léo Claretie, et paru dans le *Monde illustré* du 23 octobre 1897, sous le titre de : « Le musée du quartier latin », j'extrais ce passage :

« Encore des estampes ; la cellule de Gresset, celle de Robespierre, et celle aussi, dans les combles de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, de ce jacobin en pénitence qui, à force de vivre à la fenêtre, au niveau des gouttières, étudia les miaulements des matous et composa un *Dictionnaire des chats*. »

Cette assertion est-elle sérieuse ? Pourrait-on donner quelques détails sur ce singulier dictionnaire ? Son auteur est-il connu ?

A-t-il publié d'autres ouvrages ?

RENÉ DE STARN.

—

Citation à rechercher. — Quelque lecteur de *l'Intermédiaire* pourrait-il me fournir des renseignements sur l'origine des citations suivantes, que j'ai vainement cherchée jusqu'ici : « Ça manque de femmes ! » Déjà cité en 1863 ; doit provenir de quelque comédie de cette époque :

« C'est un sale coup pour la fanfare ? »

« Banni des états de Gênes, avec défense de porter le nom de Piétro. » Viendrait d'un drame de Pixerécourt (?).

X.

—

Un quatrain de Talleyrand. — Je trouve dans le *Gil-Blas* du 24 Nov. 1897 un quatrain assez leste du trop fameux homme d'Etat.

Dans quel livre l'a-t-on imprimé ?

Serait-ce dans le « *Recueil des polissonneries* » petit bouquin in 16° imprimé entre 1810-1820 ?

Le titre de cette publication est-il exact ? où la trouver ? V. M.

—

Chanson des fromages. — Les *Débats* du 1er nov. 1897 ont reproduit deux strophes seulement de la chanson des fromages de Meusy.

Prière à un aimable collègue de vouloir nous la donner en entier. V. M.

—

Shakespeare jugé par Voltaire. — Dans lequel de ses ouvrages Voltaire a-t-il déclaré que Shakespeare n'était pour lui qu'un sauvage ivre ?

UN INTERMÉDIAIRISTE

—

Pas de ça, Lisette. — Connaît-on l'auteur de cette chanson ?

Ne tombez jamais sous les fers de Lise
Vous gémirez nuit et jour
Car la belle a pour devise :
Pas d'amour.

L'expression si populaire : « Pas de ça Lisette » a-t-elle quelque parenté avec ce couplet ? UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Talma à Versailles. — Il se voit à Versailles, dans le jardin d'une maison sise boulevard de la Reine, n° 62, un acacia qui paraît vieux de plus d'un siècle. On le nomme « L'arbre de Talma ». Les archives municipales n'ont pu rien fournir sur l'origine de cette appellation. On demande s'il existe des documents la concernant. CH. BR.

—

Thouvenel, Bléton et la baguette divinatoire. — 1°. Vers 1781, Thouvenel a fait des expériences avec un sorcier du nom de Bléton, et le résultat de ces expériences a été consigné dans un mémoire dont une première partie seule aurait paru. Quelqu'un pourrait-il m'apprendre si cette première partie a eu une suite ? Sous quel titre, et à quelle date ?

2°. L'usage de la baguette divinatoire pour découvrir les sources est-il encore fréquent en France ? Existe-t-il des sorciers de profession ? En trouve-t-on un peu partout, ou bien y a-t-il des régions qui en sont dépourvues ? VÉ.

—

Expositions canines. — Depuis quand y en a-t-il ? A. P.

—

Expositions d'enfants. — De quand date la barbare coutume d'exposer les bébés comme des objets de prix et de donner des récompenses au plus gros ?

A. P.



Concours de beauté. — De quand datent-ils ? Quels furent les prix les plus célèbres ? A. P.

—

Pontus. — Ce prénom se rencontre parfois dans l'Autunois. Il a été porté par Pontus de Thyard, évêque de Châlons-sur-Saône, au XVI[e] siècle.

Je serais reconnaissant au collègue qui pourrait me faire connaître s'il existe un saint Pontus, et dans l'affirmative m'indiquer le jour où on célèbre sa fête et me fournir quelques renseignements sur son histoire.

Saint Pontus, dans le Maconnais, célèbre par le séjour de Lamartine, se dit-il en latin *Sanctus Pontus* ? A. E.

—

La Roche Helgomarc'h. — La maison de la Roche ou de la Roche Helgomarc'h en Bretagne, qui portait : *d'azur au dextrochère d'argent supportant un épervier de même*, a donné les branches de Kermoalec, de Penanroz, de Kerbiléan et de Kerlévégan. — Je désirerais savoir quels représentants directs de ces branches existaient encore au XVIII[e] siècle ? M. S.

—

Localités à découvrir. — 1° *Sherain-Bard*. — Je trouve, peut-être mal orthographié, ce nom de localité en tête d'un document daté du 30 frimaire an XIV (21 décembre 1805). Ce document émane d'un régiment qui avait pris part peu de jours auparavant à la bataille d'Austerlitz.

2° *Monceaux*. — Quelle est cette localité d'où est datée le 1[er] août 1613 une lettre de Louis XIII en ma possession.

BÉNEAUVILLE.

—

La Savate. — Je voudrais des renseignements sur ce supplice, ses dates d'avènement et d'abolition. A. P.

RÉPONSES

Conspiration de l'épingle noire en 1816 (IV, 105, 181, 220 ; XXXVI, 772) — L'épingle noire était le signe de ralliement d'une association bonapartiste formée en 1815. Si l'on en croit les *Mémoires du chancelier Pasquier* (IV. p. 104), l'affaire dite de l'*Epingle noire* fut « moins une conspiration qu'une intrigue dans laquelle étaient entrés, pour avoir une occasion de se faire valoir, quelques-uns de ces misérables agents de police qui, dès l'arrivée de Monsieur en France, s'étaient attachés au service du château. »

Ce n'est point cette aventure que j'ai prise pour sujet de mon roman historique intitulé l'*Épingle verte*, mais bien *la Conspiration du bord de l'eau*, ourdie en 1818 par les généraux Canuel et Donnadieu avec la complicité de Chateaubriand, conspiration ultra-royaliste, qui avait pour but d'enlever les ministres de Louis XVIII, et par là, d'exercer sur le roi une pression telle qu'il revînt à la politique de la Chambre introuvable (Pasquier, IV, p. 241, etc).

Le premier titre de mon ouvrage était *la Conspiration du bord de l'eau*, mais au moment de le publier, mon éditeur me fit observer que j'avais déjà fait paraître en 1889, *un Complot sous la Terreur* et, en 1894, *les Chemins rouges*, avec ce sous-titre *une Conspiration sous la Terreur*. Cela faisait bien des complots et des conspirations. C'est alors que, me rappelant l'épingle noire, j'ajoutai, au dernier moment, l'épisode de l'épingle verte et donnai ce nom au roman.

Ce sont là des détails de fort minime importance, mais mon excuse est que je ne fais, en les divulguant, que répondre à la question posée par notre confrère A. C. PAUL GAULOT.

—

Inadvertances de divers auteurs. (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 341, 580, 726, 672 ; XXXVI, 15, 144, 293, 486, 532, 581, 629, 772 ; XXXVII, 67, 116). — « On ferait un livre plus gros et plus ingénieux que les *Stratagèmes de Polybe*, de tous les stratagèmes que j'imagine pour m'introduire auprès d'elle et lui découvrir ma passion »

Théophile Gautier, Mademoiselle de Maupin p. 44.
(*ed.* CHARPENTIER)

Or, Polybe n'a jamais publié rien sur les *stratagèmes*. Théophile Gautier a confondu avec Polyen, historien grec du temps de Marc-Aurèle, auteur d'une compilation qui porte ce titre.

Théophile Gautier a répété cette erreur dans la *Jettatura*.

Je relève dans cette dernière nouvelle une faute d'un autre genre : *effluve* employé au féminin. « Pourquoi *cette effluve* ne serait-elle pas *heureuse* ou *malheureuse* d'après le mode d'émission et l'angle sous

lequel l'objet *la* reçoit ! » *Romans et contes* p. 189. (éd. Charpentier).

ALBERT MARIE.

* * *

Quels sont donc les auteurs de ces phrases qu'il faut citer pour grossir la liste de nos trouvailles :

« *Est-ce à vous ou à Monsieur votre frère que j'ai l'honneur de parler ?* »

« *Il a mené une vie de bâton de chaise dont le dossier est à la préfecture de Police.* »

UN INTERMÉDIAIRISTE.

* * *

M. A. Brisson a découvert que *Boule-de-suif* et Mademoiselle Fifi ne sont qu' « une seule et même personne ». Voici le couplet qu'il consacre à Mademoiselle Fifi.

« Pauvre Fifi ! Avoir eu tant de réputation, et s'éteindre obscurément ! Se peut-il que la chaleur d'âme, la gaieté dans la bravoure, ces qualités françaises soient si mal récompensées ! Les stupides bourgeois que la malheureuse fille avait sauvés se sont engraissés dans les richesses et elle a roulé au ruisseau, sans qu'une main compatissante l'ait aidée. Quel dénouement, quel épilogue pour le chef-d'œuvre de Maupassant ! Ceci prouve combien l'art de Maupassant est proche voisin de la vie, puisque la vie se confond avec lui et le complète... »

Cela est tout à fait gentil. Malheureusement, Boule-de-Suif et Mademoiselle Fifi auraient eu quelque peine à être une seule et même personne, puisque la première est une femme et l'autre... un lieutenant prussien. Tous ceux qui ont lu la nouvelle de Maupassant se rappellent en effet que ce nom de Mademoiselle Fifi est un sobriquet donné par les officiers allemands à l'un de leurs camarades... Avant d'aller faire *Promenades et Visites*, il serait prudent de jeter un coup d'œil sur les œuvres des gens chez qui l'on va.

(*Journal des Débats* du 1er décembre 1897).

Je ne pense pas que l'*Intermédiaire* en ait jusqu'ici enregistré de cette taille. Toute neuve et réussie ! Tirons l'échelle !

VANVINCQ.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630, XXXV, 17, 151 ; 244, 293, 342, 437, 531, 581, 627, 812 ; XXXVI, 15, 53, 144, 247, 294, 388, 533, 631, 677 ; XXXVII, 69, 117). — J'ai publié, en 1887, une plaquette de vers intitulée : *Piècettes, menue-monnaie poétique* (Troyes, imp. Dufour-Bouquot, in-8) ; quelque temps après, j'apercevais, dans le *Figaro*, l'existence d'un recueil de saynètes écrites par une femme, dont je n'ai pas conservé le nom, et parues sous le même titre : *Piécettes*. Il était trop tard pour changer le mien.

LOUIS MORIN.

* * *

Mentionnons encore *L'Aïeule* d'Emile Richebourg, roman, et l'*Aïeule*, drame en cinq actes d'Adolphe d'Ennery et Charles Edmond, joué jadis à l'Ambigu. Et aussi *L'Aveu*, drame en un acte en prose de Mme Sarah Bernhard et joué à l'Odéon en 1887 et *L'Aveu*, comédie en trois actes en prose de M. Lanengleize jouée en 1897 au Vaudeville.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Morts mystérieuses (XXIV, 900 ; XXV, 75, 218 ; XXXIV, 294, 443, 809 ; XXXVI, 488, 725 ; XXXVII, 72). — Nous trouvons dans le *Loir-et-Cherien* de Novembre-Décembre 1897, un curieux article sur la fin du maréchal de Saxe, que nous insérons bien volontiers :

« Ce que l'on connaît moins, c'est la façon dont est mort Maurice de Saxe à Chambord. Comme beaucoup, j'en étais resté aux trois lignes que M. de la Saussaye consacre, dens sa notice sur le *Château de Chambord* à cet événement.

« Les excès de tout genre que fit à Chambord le maréchal, déjà malade lorsqu'il y arriva, le conduisirent promptement au tombeau (1). »

C'est là la version officielle connue de tous, et je ne fus pas peu étonné, ce lundi ensoleillé de Toussaint, ayant accompagné à Chambord un ami parisien venu se dérouiller les jambes sur nos bords de Loire, lorsqu'en face de la table en pierre de liais où fut embaumé le corps du maréchal, — seul meuble, avec le grand poêle de faïence racheté plus tard, provenant de l'ancien mobilier, — le mot de duel apparut dans les explications de notre guide.

Intrigué, j'interrogeai le gardien, un homme jeune encore, aux explications nettes et concises, et, des terrasses, il nous fit voir, derrière l'ancien quartier des uhlans, l'endroit même où le duel aurait eu lieu et d'où Maurice de Saxe aurait été ramené blessé à mort.

Voilà qui est autrement dramatique que l'accès de fièvre pernicieuse, auquel se rangent la plupart des historiens.

(1) *Le Château de Chambord*, par L. DE LA SAUSSAYE, 8e édition, Lyon, Louis Perrin, 1859 ; p. 79.

Mais le fait présente-t-il des vraisemblances et semble-t-il s'appuyer sur quelques témoignages ?

Sur celui des contemporains tout d'abord; dans ses Mémoires publiés seulement en 1859 le marquis d'Argenson, tout en adoptant la version officielle, signalait une rumeur qui avait cours dans le pays :

« Le bruit est dans le peuple que le maréchal de Saxe a été tué dans la forêt de Chambord et y a reçu des coups d'épée (1). »

Des coups d'épée : de qui ? duel ou assassinat ? Heureusement le vieux Mouret, l'ancien valet de chambre du maréchal, dont la femme fut un moment gardienne de Mme Favart, se montrait plus explicite, et voilà comment il racontait à M. Merle, dont la Notice sur Chambord est antérieure à celle de M. de la Saussaye la fin tragique du maréchal :

« L'un des derniers jours de novembre 1750, vers huit heures du matin, une chaise de poste, précédée d'un courrier sans couleurs, entra dans le parc de Chambord par la porte de Muides. Elle s'arrêta au bout de l'avenue en parterre. Il en descendit deux personnes. Le courrier se rendit au château, chargé d'une lettre pour le maréchal, qui était encore couché. Monseigneur, après avoir lu cette lettre, s'habilla à la hâte, fit prévenir son aide de camp et, suivi de son valet de chambre, il descendit par l'escalier dérobé de son appartement, sortit par les fossés du château et marcha à la rencontre des deux étrangers.

« Le père Desfins les vit mettre l'épée à la main, et bientôt après les deux inconnus remontèrent en voiture, et le maréchal, soutenu par son aide de camp, revint au château et se remit au lit.

« Le bruit courut qu'il venait d'être blessé par le prince de Conti, mais on ordonna le plus grand secret à tous les gens de service. On expédia un courrier à Fontainebleau, où se trouvait la cour, et le roi envoya aussitôt, dans une de ses voitures, son médecin, M. de Sénac, qui arriva quelques heures avant sa mort. (2) »

Et Merle, mettant en doute ce récit :

« Non, non, — affirmait le vieillard en secouant la tête — ils ont dit dans le temps que c'était un frisson, mais je suis sûr, moi, que le frisson dont est mort M. le maréchal, était au bout de l'épée du prince de Conti. ».

Ce récit très circonstancié, émanant d'un des plus humbles, mais d'un des plus fidèles serviteurs de Chambord, et venant s'ajouter à cette rumeur dont parlait M. d'Argenson, ne semble-t-il pas apporter des apparences très sérieuses de véracité, à cette histoire peu connue du duel et de la mort du maréchal.

La personnalité de son adversaire n'est point d'ailleurs faite pour les diminuer.

En effet, entre le prince et le maréchal, — et l'étude de M. Henry de la Bassetière nous est ici précieuse — l'inimitié était ancienne et profonde. La haine était vivace entre les deux familles, eût pu dire Victor Hugo.

Une première fois, le maréchal, alors simple colonel du régiment de Greder, surpris dans les appartements de la princesse, qui le lendemain abandonnait l'hôtel et son mari, aurait fait en 1721, connaissance de l'épée du prince de Conti, père de celui qui nous occupe.

Puis ces souvenirs pénibles existant déjà, ça avait été, en Flandre, la rivalité aux armées du jeune prince de Conti et du maréchal, aboutissant pour le prince au retrait de son commandement, qui fut alors confié à Maurice de Saxe ; et l'inimitié devint haine.

Etant donné l'exaltation de l'un, « atteint d'un peu de folie, comme il y en a dans cette branche de la famille royale », — ainsi le jugeait d'Argenson, — la rencontre, sous quel prétexte, on ne le sait au juste, ne présente-t-elle pas toutes vraisemblances ?

Rencontre dont le dénouement devait être d'ici peu pour la France gros de conséquences, les désastres de la guerre de Sept Ans devant bientôt faire cruellement sentir à nos troupes la perte qu'elles venaient de faire.

Si, fût-il suivi d'une piqûre au poignet ou à l'avant-bras, un duel entre édiles ne semble pas avoir pour la patrie une considérable importance, il n'en est plus de même lorsqu'un des adversaires s'appelle Maurice de Saxe, et que cet adversaire meurt quelques jours après, des suites de cette blessure, avec, à la bouche, ce mot bien digne du héros de Fontenoy :

— Mon ami, voilà la fin d'un beau songe. »

PIERRE DUFAY.

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*. Paris Renouard, 1859-1867, tome VI, p. 299. L'édition donnée chez Jannet (1857), des mémoires du marquis d'Argenson ne fait pas mention de ce bruit.

(2) *Chambord* ; par J.-T. MERLE ; Paris, Urbain Canel 1832, p. 77-79.

Origine des éperons (XXV, 470 ; XXVI, 137 ; XXXVI, 726). — L'origine des éperons se perd dans le vague. Les textes grecs et latins y font allusion, sans rien préciser. On en trouva un, à Autun, dans le tombeau de Brunehault, morte en 613. Par analogie, leur emploi a dû être inspiré par l'ergot des coqs et la façon dont ils s'en servent. Ce fut dans le début une sorte de broche fixée au talon, avec laquelle on piquait cruellement les flancs du cheval. Aux temps de la chevalerie, les éperons d'or ou dorés étaient une marque distinctive des chevaliers. On gagnait ses éperons dans une action d'éclat. Lors de la réception des chevaliers, le personnage, faisant fonction de parrain, fût-il le roi lui-même, chaussait les éperons au récipiendaire. La dégradation de noblesse des chevaliers comportait une cérémonie inverse, qu'on rendait d'autant plus humiliante que c'était le bourreau — ou un cuisinier — qui coupait les courroies des éperons. A un moment, la mode exagéra les dimensions des éperons : sous Charles VII, on vit les élégants en porter, dont les tiges étaient longues d'un demi-pied et les mollettes larges comme la paume de la main.

Le nom d'éperon est employé dans les langages géologique et de la fortification, pour désigner un mouvement de terrain en saillie brusque et des piliers de soutènement.

On appelle aussi éperon la pointe d'avant de certains cuirassés. Mais l'emploi de cette arme nautique est en contradiction avec celui des éperons des cavaliers, qui s'en servent à l'instar des coqs, au moyen de coups en arrière. L'éperon d'un navire agit plutôt comme une lance : il porte des coups en avant.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Tombes des soldats morts à l'étranger (XXVI, 206 ; XXVII, 135, 194 ; XXXIV, 135, 194, 854 ; XXXVI, 200, 727). — Depuis sa mort au champ d'honneur, jusqu'en 1889, la dépouille de la Tour d'Auvergne reposa en terre bavaroise, sur la paroisse d'Oberhausen. Le gouvernement de Bavière prit grandement soin du tombeau. Le monument, situé sur une hauteur pittoresque, restauré en 1838, était composé d'un bloc de rocher, placé sur des boulets et un socle de trois marches. Il portait, du côté du Nord, l'inscription suivante :

A la mémoire de la Tour d'Auvergne, premier Grenadier de France, tué le 8 messidor, an VIII, 27 juin 1800.

Lors de la restauration du tombeau, le roi de Bavière ajouta cette nouvelle épitaphe à la première :

Celui qui meurt dans la lutte sacrée trouve, pour le repos, une patrie, même en terre étrangère.

En 1889, le retour en France des cendres du héros avec celles de Lazare Carnot et de Marceau et leur dépôt au Panthéon furent un commencement d'apothéose que doit couronner l'érection du monument, à laquelle nous nous sommes consacrés, de concert avec le général Lambert, le défenseur de Bazeille, le compatriote et l'émule du premier Grenadier. Le regretté général Iung, qui avait accepté une présidence d'honneur dans notre comité, n'a malheureusement pas pu encourager longtemps nos efforts : la mort l'en a empêché.

Le 1er août 1889, le gouvernement bavarois fit aux représentants du gouvernement français la remise des cendres de la Tour d'Auvergne. Cette cérémonie eut lieu en présence des troupes bavaroises, aux sons d'une marche funèbre et de salves de mousqueterie. Les officiers bavarois et les autorités déposèrent des couronnes sur le cercueil.

La nouvelle est parvenue en Bavière du projet d'une statue au héros. Elle a réveillé les sentiments d'admiration qui entouraient la mémoire et le tombeau de celui qui a si longtemps dormi loin de la France.

Carl Maria Franck, d'Augsbourg, les a superbement évoqués dans une poésie, précédée de cette devise :

Une nation qui honore ses héros, s'honore elle-même. Il a adressé ces vers au général Tricoche, qui a fait au poète allemand une réponse, dont nous extrayons le passage suivant :

« ... Le privilège des grands hommes est de réunir les hommages du monde entier, et l'admiration que vous exprimez en si beaux termes à notre La Tour d'Auvergne montre que le culte des héros ne connait pas de frontières... »

La tombe de Bavière réunissait les dépouilles mortuaires du premier Grenadier, de son ami Forty, chef de la 46e 1/2 brigade et de deux de leurs Grenadiers.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

Ouvrages sérieux mis en vers. XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133, 260, 457, 505 ; XXXIV, 25, 303, 543, 633, 721, 773 ; XXXV, 488 ; XXXVI, 17, 679). — J'ai lu avec un très vif intérêt l'extrait de la pièce intitulée : Légende des départe ments et de leurs chefs-lieux ; Rimaillerie pouvant être chantée sur l'air : « Cadet Roussel est bon enfant », communiquée par notre très aimable confrère M. Ch. de Prins.

Je lui serai infiniment reconnaissant de vouloir bien me faire connaître les passages qui ont trait aux départements de l'Ain, du Rhône, de Saône-et-Loire. de l'Isère, de la Savoie, de la Hte-Savoie, de l'Indre et du Cher. G. CLERC.

* * *

On lit dans *le Petit Almanach de nos grands hommes*, 1788 : « M. Pelletier a mis le Télémaque en vers. C'est l'hommage le plus délicat qu'on ait encore rendu à la prose de Fénelon : on est fâché que l'offrande n'ait pas été mise près de l'autel, c'est-à-dire, qu'on n'ait point imprimé M. Pelletier à côté de Fénelon. » EFFEM.

* * *

— Encore une géographie en vers dont je possède un exemplaire.

Cet ouvrage est un in-16 de 120 pages dont voici le titre :

RÉCRÉATION GÉOGRAPHIQUE
ou nouveau cours de géographie élémentaire
en vers français
accompagné de tableaux descriptifs et suivi de notes explicatives selon les mœurs, les usages et les lois de chaque pays,
sur le plan des meilleurs traités de géographie
suivis dans tous les établissements de France et approuvés par le Conseil royal de l'instruction publique,
PAR FROMENTI
bachelier ès-lettres, ancien chef d'établissement et membre de l'Université
MONTPELLIER
Se vend chez L. Castel, libraire Grand'Rue, 4, et chez l'auteur, rue Ancien-Courrier, 12.
Imprimerie de Jean Martel, aîné
(sans date)

E. MARSAL.

—

Sabre au clair (XXII, 545 ; XXVI, 682 ; XXVII, 187 ; XXVIII, 134 ; 532, 698, 760 ; XXXV. 15). — Je trouve dans le Livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat par le chanoine Bruyère (Montreuil-sur-Mer, 1893, gr. 8° pages LII et LIII) la phrase suivante, extraite d'une relation écrite en 1793, qui prouve que l'expression sabre au clair était usitée à la fin du XVIII[e] siècle :

« Un prêtre du diocèse, l'abbé Gagnebœuf, voulut essayer de traverser Saint-Médard au galop de son cheval pour éviter la perquisition ; la sentinelle tira sur lui, et comme il n'avait pas été atteint, le poste lui donna la chasse sabre au clair. » EFFEM.

—

Plaques de cheminées (recueil illustré d'anciennes) (XXXIII, 291, 629 ; XXXIV, 111 ; XXXV 536, 773 ; XXXVI, 100, 150, 393. 680, 773). — Dans les arrondissements de Vervins et de Laon il existe de jolies plaques de cheminées, dont beaucoup d'armoriées.

Au château de Leschelle (Aisne), habité par M. le comte Caffarelli, il y en a au moins vingt dans les sous-sols qui servent de cuisine. Presque tous les anciens châteaux conservent des plaques énormes aux armes des anciens seigneurs. Je connais entre autres plaques très remarquables, une existant dans la ferme de l'ancien château de Noircourt ; une à Morgny-en Thiérache et une autre à Dagny-Lambercy, dans l'antique château ; cette dernière est de 1565.

Dans les arrondissements de Laon et Vervins, on désigne les plaques de cheminée sous les noms de « *taques à feu* ».

Pendant la Terreur, les personnes qui avaient des « taques à feu » armoriées les cachaient ou les retournaient pour ne pas être regardées comme « suspectes ».

RIOMET.

—

Les peintres Lagrenée (XXXIII, 443, 719). — Le musée de Montpellier possède deux tableaux des peintres Lagrenée.

Je me ferai un plaisir d'instruire, à ce sujet, le questionneur, auquel personne n'a répondu que je sache.

E. MARSAL.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605 ; XXXIV, 170, 548, 721 ; XXXV, 23, 163, 439, 632, 727 ; XXXVI, 19, 297, 635, 681 ; XXXVII, 13). — Louis XV a eu Marie-Françoise-Julie-Constance, née en 1751 à Falaise (Calvados), de Marie-Catherine-Irène Dubuisson de Longpré, morte à Paris en 1767, épouse de Charles-François

Filleul (Metra, *Correspondance secrète*, XII, 382 ; Goncourt, *Les maîtresses de Louis XV*, II, 210-7 ; Marmontel, *Mémoires*, 357).

Marie-Françoise-Julie-Constance épousa en janvier 1767 à Ménars-le-Château, diocèse de Blois, Abel-François Poisson, marquis de Ménars-Marigny, frère de Mme de Pompadour, qui mourut à Paris (Saint-Eustache) le 11 mai 1781, à 56 ans (Jal ; Eugène Plantet, *La collection des statues du marquis de Marigny*, 1885, in-4° ; Chastellux, 487 ; *Catalogue des sculptures en marbre, statues, groupes et vases décorant le parc et le château de Ménars, dont la vente aura lieu à Ménars-le-Château près Blois (Loir-et-Cher) le vendredi 10 juin 1881*, in-4°, 20 pages, 8 photographies (Bibliothèque nationale réserve G. V. 45).

Il en eut une fille, baptisée à Ménars le 29 décembre 1771, morte peu après.

Mme de Ménars fait parler d'elle dans la *Correspondance* de Métra, VI, 294, et dans la *Correspondance secrète* de Lescure, I, 179, 229 ; elle est la maîtresse du cardinal de Rohan, trop connu pour l'affaire du collier.

Depuis 1773, elle touche une pension du roi de 20.000 francs (*Archives parlementaires*, XIII, 314). Elle se remarie à François de la Cropte de Bourzac qui était lieutenant-colonel à la suite des dragons et chevalier de Saint-Louis, à la date du 14 octobre 1791 (*Archives nationales* T. 1085) ; elle divorce à Paris en 1793 (petites affiches du 16 juin). Voici son acte de décès :

Du trente mai mil huit cent vingt-deux, acte de décès de dame Marie-Françoise-Julie-Constance Filleul, née à Falaise (Calvados), décédée ce jour à six heures du matin, rue des Batailles n° 5, étant âgée de soixante et onze ans, veuve en premières noces de sieur Abel-François Poisson, marquis de Ménars, remariée au sieur François de la Cropte Bourzac, décédé et dont elle était divorcée, constaté par nous Claude-Antoine Thory, adjoint au maire du premier arrondissement de Paris (le même qui a donné la meilleure édition des *Roses* de Redouté).

De mademoiselle de Vaumartel (Dussieux, *Maison de Bourbon*, 109), Louis XV a eu Agathe-Louise de Saint-Antoine, de Saint-André qui mourut sans postérité à Paris (Saint-Sulpice) le 6 septembre 1774, à 20 ans. Elle avait épousé en 1773 René Jean Mans de la Tour du Pin, marquis de la Charce, auquel le roi donna un régiment à cette occasion. Le contrat de mariage mentionne que la future est de haute naissance, bien que ses titres soient perdus (de Coston, supplément au *Journal de Montelimar* du 19 septembre 1885). Son mari, né à Paris (Saint-Jean-en-Grève) le 26 juillet 1750, se remaria à une princesse de Béthune-Pologne (Chastellux).

(*A suivre*). NAUROY.

—

Une fille de madame Adelaïde (XXXIV, 575). — Je demande pardon à M. L. G. P. d'avoir tardé plus d'un an à répondre ; la mort du duc d'Aumale me le permet aujourd'hui.

Si l'on ouvre *la Mode* des premières années du règne de Louis-Philippe, on y trouve des allusions bien blessantes à madame Adelaïde que *la Mode* appelle Athalie de Bourbon, par une allusion transparente à Louis-Marie-Jean-Baptiste, baron Atthalin, né à Colmar le 22 juin 1784, mort à Colmar le 3 septembre 1856, marié le 19 décembre 1836 à Françoise-Thérèse Lelandais, baron le 12 juin 1813, lieutenant général le 16 novembre 1840, député du Bas-Rhin du 24 janvier au 31 mai 1831, pair de France le 11 octobre 1832 ; voir sur lui Lehr, l'*Alsace Noble*, et Feuillet de Conches, *Souvenirs*, 384. Madame Adelaïde, étant née au Palais-Royal le 23 août 1777 (Dussieux, *Maison de Bourbon*, 2me édition, 143), avait presque sept ans de moins que lui.

On lit dans l'abbé Prosper Védreuvre, *Vie de Charles X, roi de France*, s. d. (1878), III, 420 : « Toute la cour de Philippe parlait du mariage secret de Mme Adelaïde avec le général Atthalin. Nous n'avons pas à nous prononcer sur la vérité du fait qui n'a pas été démenti. — Il courut sur cette princesse des bruits autrement fâcheux. Une brochure terrible fut publiée, dont Philippe fit condamner les auteurs. »

C'est tout ce que je puis dire aujourd'hui. NAUROY.

—

Le prénom Tanneguy (XXXV, 139, 371 ; XXXVI, 64, 344, 731). — Je ne puis pas avoir donné à penser que je doutais de la similitude de Tanneguy et Tanguy, puisque cette dernière forme, je l'ai considérée comme une abréviation de l'autre. Et je devais juger ainsi, car, avec le temps, les mots ne se maintiennent guère dans leur état primitif ; ils se contractent presque toujours ; ils ne s'allongent jamais. En conséquence, dans Tanguy, la première syllabe *tan* n'est pas "le feu".

C'est une réduction, ayant même valeur que *tanne* ou *tann.* (le chêne). Il est regrettable, peut-être, que mon étymologie : "Gui de chêne", ne soit pas d'accord avec la légende, mais il n'y a point, jusqu'à présent, de bonne raison pour que je change d'avis. T. PAVOT.

—

Chevaux de Lorraine. — XXXV, 144, 412, 604, 784 ; XXXVI, 583 ; XXXVII, 75, 171). — Personnellement et nominativement mis en cause par notre collaborateur Loustalicq, je me fais un devoir d'envoyer cette réponse sans retard et sans le masque d'aucun pseudonyme, afin de ne laisser égarer personne sur une fausse piste.

Le modeste article de mon crû, que M. Loustalicq me fait l'honneur de viser, n'est pas sur les *Chevaux de Lorraine,* mais sur les *Quatre demoiselles de Lorraine*, c'est-à-dire les quatre chapitres nobles de *Bouxières, Epinal, Poussay* et *Remiremont,*(1) Il est inséré dans l'*annuaire du conseil héraldique de France.* — (14e année 1891. p. 110).

La question des *quatre demoiselles de Lorraine,* ayant une certaine connexité avec celle des *chevaux de Lorraine*, je l'indique à ceux qui s'occupent de celle-ci.(2)

Puisque je suis forcément appelé à parler des *chevaux de Lorraine*, j'avouerai qu'en effet j'avais eu l'intention de traiter le sujet, mais j'y ai renoncé pour deux raisons.

La première, c'est l'impossibilité dans laquelle je me suis trouvé, ou plutôt dans laquelle on se trouve, de conclure d'une manière positive et précise, en ce qui concerne les *petits chevaux* particulièrement, car, pour les *grands chevaux,* chacun sait qu'ils étaient au nombre de quatre : les *du Châtelet*, les *Haraucourt,* les *Lenoncourt,* (éteints), et enfin les *Ligneville* ou *Ligniville,* qui, seuls, subsistent encore. Quant aux *petits chevaux,* leur nombre varierait suivant les différents auteurs. Les uns en comptent *huit*, d'autres *douze* et certains *seize* (1). Je remarquerai, en passant, que, d'après cela, on leur attribuerait toujours un chiffre multipliant celui des *quatre grands chevaux* par le *double*, le *triple* ou le *quadruple* ; et, comme je tenterai de le démontrer tout à l'heure, on ne voit pas pourquoi s'arrêter en aussi beau chemin et pourquoi ne pas continuer la multiplication par le *quintuple,* le *sextuple,* le *septuple,* etc., etc

Le second motif, qui est venu refroidir mon zèle et suspendre mon travail, ce fut ma déception de me rendre compte que je m'engageais par des sentiers déjà battus et que j'allais marcher sur les brisées d'un véritable érudit beaucoup plus expert et beaucoup plus *aux sources* que moi, et qui, malgré tout, comble de mon découragement, n'était arrivé, lui aussi, qu'à une solution incomplète !

Je veux parler de M. Henri Lepage, le savant président de la Société d'Archéologie de Lorraine, et de sa très intéressante notice *les grands et les petits chevaux de Lorraine*, — publiée par le *Journal* de la Société d'Archéologie, et dont il a été fait un tirage à part, chez Lucien Wiener libraire-éditeur (1876, Nancy rue des Dominicains 53, in 8°; 20 pages). (2)

(1) Il y avait un cinquième chapitre noble de Dames en Lorraine : celui de St-Louis de Metz, où l'on ne réclamait pour l'admission des chanoinesses que le côté *paternel*, à la différence des quatre en question, lesquels obligeaient, avec une *égalité complète*, à la production des DEUX LIGNES *paternelle et maternelle.* — Consulter : Ducas « *chapitres nobles de Dames* » Extrait du XXIe et *dernier* tome du nobiliaire universel de France de Saint-Allais *1ère édition*(.— Paris 1843. p.p. 32,56,110,115 et 125. — Vicomte de G*** (Gabrielly) « *La France chevaleresque et chapitrale* » 1885. p.p. 150, 155, 180, 182 et 189. — L. de Laroque et Ed. de Barthélemy *Catalogue des gentilshommes de Lorraine aux états généraux de 1797*) 2e livraison, Paris, Dentu 1863 p.p. 47 et 48.

(2) Ceci expliquera l'utilité de ma note précédente et de la seconde à venir.

(1) Comte d'Haussonville (le père de l'actuel) *Souvenirs et Mélanges*. Paris 1878. p.p. 5 et 6 ; voir également sa remarquable *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.* 2e édition 1860. T. I. p. 20, note 1 et p. 21. note additionnelle à la précédente.

(2) L'imprimerie Wiéner a fait paraître également en 1859 *L'abbaye de Bouxières* du même auteur qui donne (p.p. 66 et 67 la réglementation officielle édictée en Janvier 1761 par le roi Stanislas duc de Lorraine, pour les preuves *identiques* des *quatre demoiselles de Lorraine*. Il ressort toutefois que le chapitre de Bouxières, le *moins richement* prébendé des quatre, était devenu le *plus sévère*, et, n'en déplaise aux beaucoup plus *opulentes* dames de Remiremont, *celui de toute la France où les preuves étaient les plus rigoureuses*, car depuis l'arrêt de Stanislas il avait obtenu d'exiger les *preuves de la cour* en sus des *quartiers* fixés par le dit arrêt. Ceci, comme je le développe dans ma petite étude, était en prévision de la

Or voici les dernières lignes de ce travail consciencieux qui n'aboutit, on va le voir, qu'à ce que j'avançais plus haut, c'est-à-dire à reconnaître la difficulté d'une conclusion véritablement satisfaisante au point de vue de la logique ; je les transcris textuellement :

« Pour résumer en quelques lignes cette trop longue dissertation sur un sujet bien futile, la vérité est, suivant les termes de l'arrêt de la chambre des comptes rappelé plus haut : (page 19 de la notice).

1° Que l'ancienne chevalerie de Lorraine était composée des maisons d'Haraucourt, Lenoncourt, du Châtelet et Ligniville, ensemble des maisons de gentilshommes de nom et d'armes, soit lorrains ou étrangers, descendant par les femmes de l'une de ces quatre maisons.

2° Et que, comme le dit très justement M. d'Haussonville, les membres de la chevalerie étaient parfaitement égaux entre eux et la distinction entre les grands et les petits chevaux et le reste de la noblesse, *une pure affaire de convention, de mode et de fantaisie*. — Ce dernier mot, ajoute en terminant Henri Lepage, s'applique surtout aux petits chevaux d'*invention toute récente* et dont on pourrait porter le nombre à plusieurs centaines aussi bien qu'à *huit*, ou à *douze* (1) comme on a eu la *fantaisie* de le faire. »

Ce qui découle clairement du *résumé* tracé par H. Lepage, lui-même, de sa propre brochure, c'est la preuve de cette indécision que j'accusais au début relativement aux *petits chevaux* surtout ; les *Grands chevaux* étant à peu près définis.

Je dis à *peu près définis*, car, pour eux, il est encore entre les différents écrivains une variante sur laquelle je crois devoir appuyer, avant de passer aux *petits chevaux*.

Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître que les grands chevaux étaient ce qu'on appelle des familles *autochtones* ou *aborigènes* c'est-à-dire ayant pris leur souche dans le pays, et étant restées fidèlement attachées au sol *Lorrain*, leur berceau.

Quelques-uns vont plus loin et les donnent comme *quatre rameaux puînés* sortis du sang *ducal des souverains de Lorraine* (1).

On en trouve la trace dans dix vers du vieux poète Jean Perrin, que je mettrai de la discrétion à ne pas citer ici dans la crainte d'accaparer trop de place. On les lira, sans doute avec plaisir, tant dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy* (T. X. p. 7) que dans l'ouvrage plein d'intérêt de M. A. B. de la Chaulme, *La duchesse de Lorraine Elisabeth d'Orléans*, publié par *le Contemporain* (2).

Bien entendu la preuve *matérielle* et *littérale* de cette grande origine n'a jamais été établie, sans cela la question serait tranchée, mais elle reposait sur une tradition tellement forte, et tellement constante qu'interrogé sur cette prétention des *quatre grands chevaux* un duc de Lorraine se soit contenté de répondre finement : *« Il y a si longtemps qu'ils le disent qu'ils nous font honneur ! »*

C'est le comte de Soyecourt qui rapporte ce propos *qu'on a toujours cité*, dit-il, *comme un chef-d'œuvre de politesse adroite* ; et de fait, ainsi qu'il l'ajoute avec raison, *on ne pouvait éluder une question avec plus d'adresse et de savoir-vivre* (3).

Suivant l'usage si souvent répété de nos jours qu'il ne faut pas être plus *royaliste que le roi*, inclinons-nous donc avec respect devant cette *présomption* ; et nous déclarant satisfait, *à défaut* d'une reconnaissance *plus formellement* proclamée, de l'entendre ainsi *souverainement* fortifiée, laissons aux *grands chevaux* tout le lustre de leur auréole bien intacte, pour prendre en main, à leur tour, les *petits chevaux*.

Plus rétifs, ceux-ci m'occasionneront, je le sens, quelques difficultés à les conduire. J'apporterai tous mes efforts pour les mener à bien, ou du moins je tâcherai

---

marche du temps qui devait tout naturellement conduire à la possibilité de fournir les *quartiers requis* sans être de *race chevaleresque*, chose incompatible avec l'idée première et l'esprit dominant de l'institution.

(1) C'est en effet le chiffre que le Cte d'Haussonville indique dans la seconde des deux notes de son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, auxquelles j'ai renvoyé plus haut, mais, ainsi que je l'ai dit, il porte le nombre à *seize* dans ses charmants *Souvenirs et mélanges* écrits en 1878, c'est-à-dire *ultérieurement* de deux ans à la notice de Lepage.

(1) On argüe en faveur des du Châtelet notamment, la ressemblance ou mieux la presque similitude de leurs armes avec celles de Lorraine aux *alérions* desquelles auraient été simplement substituées des *fleurs de lis* à titre de brisure de cadets.

(2) *Le Contemporain, revue Catholique* T. XXXIV. 20e année livraison de novembre 1879, p. 880 (en note).

(3) Comte de Soyecourt. *Notions claires et précises sur l'ancienne noblesse de France.* Paris, 1855, p. 92.

de les faire parvenir dans les limites *du mieux* possible.

L'ordre entraînant la clarté je scinderai de suite cette dernière partie de mon humble essai dans les deux points qui la divisent naturellement ; d'abord la détermination de *l'appellation* des *petits chevaux*, ensuite la *délimitation* de leur nombre.

• 1er point : La chevalerie lorraine, vient de nous dire Henri Lepage, était composée des *quatre grands chevaux* et des *gentilshommes de noms et d'armes* ; *soit Lorrains soit étrangers descendant par les femmes* de l'une *de ces quatre maisons*. C'est donc cette seconde catégorie qui forme les *petits chevaux* différents des *grands* en ce qu'ils n'étaient pas *tous*, comme eux, de familles *autochtones* ou *aborigènes*, mais, qui, j'insisterai sur ce détail *essentiel* devaient être de race *chevaleresque* et descendre par les femmes des *quatre grands chevaux*.

Mon opinion est confirmée avec une nuance peut-être moins accentuée par un autre historiographe lorrain Jean Cayon qui dans le *Discours préliminaire* à son histoire ou armoirial de la *Chevalerie de Lorraine* (Nancy 1850) nous montre (p. X.) qu'à un moment donné *ponr prévenir l'extinction des maisons de l'ancienne chevalerie de Lorraine et en vertu des droits constitutifs de ce corps,* (1) *on lui agrégea des gentilshommes des maisons étrangères,* MAIS DESCENDUS PAR LEUR MÈRE DE L'ANCIENNE CHEVALERIE... *De là cette distinction bien tranchée des* GRANDS CHEVAUX *ou souche sans altération étrangère, qui en outre* APPARTENAIENT A LA MAISON DUCALE *et celle des* PETITS CHEVAUX, *dans le cas contraire.*

Moins strict que Lepage pour les rigueurs du recrutement des *petits chevaux* auxquels il n'imposerait que la descendance féminine de *l'ancienne chevalerie* au lieu de celle de l'un des *quatre grands chevaux*, Jean Cayon nous laisse entendre que *primitivement*, — et je le crois dans le vrai, — les *petits chevaux* aussi bien que les *Grands* devaient être de souche indigène et que conséquemment ce n'est que *par la suite* (1) et *pour prévenir* une extinction trop rapide qu'on leur adjoignit des gentilshommes *étrangers*.

C'est ce que je veux retenir surtout de sa manière de voir, restant de l'avis de Lepage pour ce que je viens d'appeler le *recrutement* des *petits chevaux*. Cette sévérité me semble d'une part demeurer davantage dans l'esprit de l'époque et conserver d'autre part *plus d'éclat* aux *petits chevaux* dont je voudrais maintenant arriver à préciser le nombre, du moins approximativement. Et c'est là que nous allons voir apparaître la connexité de la *double* question des *Chevaux* et des *quatre demoiselles de Lorraine*.

2e point : d'après le passage des *Souvenirs et mélanges* du Comte d'Haussonvile que j'invoque plus haut, le nombre des *petits chevaux* varierait de *huit* à *douze* ou *seize*, soit, ainsi que je l'ai calculé entre les différents *multiplicateurs* plus ou moins élevés du chiffre *quatre* des *Grands chevaux*.

L'imagination nous retrace par contre l'édifice de la *Chevalerie Lorraine*, étayant, avec symétrie, son imposante coupole *ducale* sur les *quatre* forts piliers des *Grands chevaux* donnant eux-mêmes *naissance* à un jeu plus ou moins considérable de colonnes dans lesquelles on reconnaitra les *petits chevaux* ; et, si l'on en croit Lepage, c'est à *plusieurs centaines* qu'on pourrait les énumérer.

Tel est le dilemme de ces deux versions opposées ou tout au moins si différentes qu'il nous faut débrouiller.

A tout seigneur tout honneur, a-t-on coutume de dire, aussi chercherai-je en premier lieu quelles sont les familles auxquelles s'appliquerait la version qui n'admet que *seize petits chevaux* au maximum.

Les auteurs précédemment cités, c'est-à-dire le Comte d'Haussonville (*qui s'appui sur Dom Calmet*), le Comte de Soyecourt, Jean Cayon et Henri Lepage mentionnent en suivant l'ordre alphabétique ; les des *Armoises*, *Bassompierre*, *Beauffremont*, *Beauvau*, *Bouzey-Champagne*, *Briey* (et du même coup *Aspremont-à-la-croix* leurs aînés) *Choiseul*, *Custine*, *Fiquelmont*, *Gour-*

(1) Les membres de la *haute chevalerie* ou *pairs fieffés* assistaient aux *assises* du Duché et leurs filles en assuraient l'entrée à leurs maris de noblesse étrangère, pourvu qu'il fussent de *race chevaleresque* et non pas *simples gentilshommes*. S'il n'y a pas eu *d'institution créant formellement* LES GRANDS ET LES PETITS CHEVAUX, il y a eu du moins une *consécration populaire* assez forte pour que des écrivains sérieux n'aient pas jugé indigne de s'en occuper, témoins ceux que je cite ici.

(1) Les *assises* de Lorraine dont il est question dans ma note précédente ont siégé jusqu'en 1670, sous le règne du Duc Charles IV ; ce n'est qu'après qu'apparaissent les *Grands et les Petits chevaux*.

A-B de la Chaulme, cité plus haut ne ferait même remonter cette *locution* qu'au XVIIIe siècle.

nay, *Gourcy*, *du Hautoy*, . *Haussonville-Hunolstein*, *Ludres*, *Mitry*, *Nettancourt-Vaubécourt*, *Paroye*, *Raigecourt*, *des Salles*, *Savigny*, *Stainville*, *La Tour-en-Voivre Tornielli*, (1) sans compter les autres, car, en voilà, non seulement *seize*, mais bien *vingt-quatre*, le *sextuple* des *Grands chevaux !*

Ainsi l'on arriverait sinon aux *plusieurs centaines* annoncées par Lepage, du moins *assez* facilement à *la centaine*, mais où doit-on s'arrêter ?. . Et quelles limites faut-il adopter pour assigner une barrière à l'envahissement d'une cavalcade qui. bien que très brillante, menacerait peut-être de devenir encombrante !... *That is the question ?...*

Je laisse aux *quatre demoiselles de Lorraine* le soin d'en fournir la réponse, car mieux que qui que ce soit elles sont fondées pour la donner, puisqu'ainsi que l'atteste Lepage, elles constituaient la première ILLUSTRATION *en Lorraine* (2) et que de fait elles se trouvaient les dépositaires-nées des archives nobiliaires du Duché.

Elles consentiront sans doute à abandonner aux *Grands chevaux* la PATERNITÉ des *petits*, mais elles ne manqueront pas non plus d'en revendiquer pour elles-mêmes la *maternité* !

« Honni soit qui mal y pense ! » Toutes *chanoinesses* qu'elles étaient, comme elles ne tenaient leurs *prébendes* qu'à titre *séculier*, elles n'ont jamais renoncé au mariage !

Mais parlons sérieusement et concluons :

Trois conditions semblent requises pour la *qualité* des *petits chevaux* :

1° LA DESCENDANCE féminine de l'un des *quatre grands chevaux* ou tout au moins, *si* l'on *accepte* une concession dans le sens de Cayon, LA DESCENDANCE féminine d'une des familles de *l'ancienne chevalerie de Lorraine*, ayant siégé aux *assises* et jouit du *droit d'apportionnement* (1).

2° L'ADMISSION aux *Honneurs de la cour* sur preuves de noblesse *chevaleresque* dans les formes imposées par l'édit de Louis XV du 30 juillet 1759, que tout le monde connaît, et bien entendu sans le fameux P. O. (2) que l'*intègre* Chérin ne concédait jamais qu'à regret à *l'injonction* royale.

3° La réception dans l'un des quatre *illustres* chapitres de *Remiremont*, *Poussay*, *Epinal* et *Bouxières* désignés sous le nom des *quatre demoiselles de Lorraine* après production des QUARTIERS (*identiques pour les quatre*) exigés par l'ordonnance du roi Stanislas duc de Lorraine, au mois de janvier 1761. J'ai transcrit *in extenso* cette réglementation dans ma notice, suivant les termes officiels copiés par Henri Lepage, le premier dans son *abbaye de Bouxières* (pp. 66 et 67).

Telle est l'enceinte resserrée en dehors de laquelle n'auraient pu parader dignement les *petits chevaux*, et maintenant que le cadre s'en trouve bien nettement circonscrit et clairement dessiné, il ne me reste plus qu'à ouvrir les sources à l'aide desquelles on devra le remplir, si parfois l'entreprise d'un travail de ce genre vient à tenter quelqu'un.

J'en ai déjà indiqué une partie dans ma première annotation où je renvoie aux différentes études de Ducas, du vicomte de Gabrielly et de MM. L. de Laroque et Ed. de Barthélemy.

Je reporterai à nouveau à l'histoire de *l'abbaye de Bouxières* déjà citée dans ma quatrième annotation. Je conseillerai cette fois de compulser la liste de ses chanoinesses (pp. 122 à 135).

Puis je mentionnerai pour terminer :

1° L. du Hamel *Les chapitres nobles de Lorraine* (Epinal). Extrait de la *Revue nobiliaire* de L. Saudret. (Paris Dumoulin. T. IV. 1868. p p. 385 et suivantes) (3).

(1) Du Milanais ; branche *éteinte* de la famille de l'ambassadeur d'Italie, avec qui j'ai eu l'occasion d'en parler. C'est assurément l'exemple le plus caractérisé de l'introduction de l'élément étranger.

(2) *Lepage*: *les grands et les petits chevaux de Lorraine*. p. 5, citation d'un passage de Chevrier : *Histoire civile... de Lorraine et du duché de Bar* (1758) t. III p. 19 où l'on trouve la *dénomination* des *quatre demoiselles de Lorraine*.

(1) *La coutume générale* de Lorraine réglait que pour les partages *entre gentilshommes*, les *mâles excluaient les femelles* qui n'avaient droit qu'à un *apportionnement* (arrêt du conseil d'Etat de Lorraine du 20 août 1748).

(2) Passe Outre Par Ordre (pour *insuffisance* des preuves).

(3) L'imprimerie Lachèze, Belleuvre et Dolbeau a fait en 1871 un tirage à part de cette notice que son auteur aurait dû se contenter d'intituler purement et simplement le chapitre

2° Félix de Salles *Chapitres nobles de Lorraine*. Annales, preuves, documents... Extrait du recueil annuel de la *Société héraldique Impériale et Royale* « ADLER » (Vienne et Paris 1887-1888) (1).

3° Enfin, à titre complémentaire, Auguste Digot, *mémoire sur les décorations des chapitres de Lorraine* (Nancy, Wiener 1864) (2).

J'aurai, je pense, amplement répondu à tous les *desiderata* de ceux qui s'intéressent à la question.

MARQUIS DE MOŸ.

—

Un " lapsus calami " de Victor Hugo (XXXV, 430, 795; XXXVI, 210, 639; XXXVII, 121) — M. Paul Argelès me permettra, en raison de la dernière phrase de son article, de ne pas être de son avis. M. Paul Meurice décide que "La question de savoir si le *lapsus* se trouve dans le manuscrit de Victor Hugo" est d'ordre secondaire:.....

Mais de quoi s'occupe-t-on ? C'est de savoir si ce lapsus existe oui ou non, et il ne nous dit rien à ce sujet. Il nous apprend (soyons lui reconnaissants!) que, en français, on dit " étancher sa soif " et non " épancher ": Bravo! Grâce à M. Paul Meurice nous pourrons dorénavant comprendre le français, et le parler correctement. — Mais *Victor Hugo* a-t-il écrit *étancher* ou *épancher ?* Malgré l'autorité indiscutable de M. P. Meurice, puisqu'il ne nous dit rien, nous ne savons toujours rien: un chercheur voudra-t-il nous tirer d'embarras ?

UN ING[r] NON POLYTECHNICIEN.

* * *

La naïveté de Gribouille justifie, au contraire, pleinement le vers de Victor Hugo, car il semble qu'en se jetant dans l'eau pour ne pas être mouillé, il ne reconnaissait pas à l'onde ce caractère « humide » que le poète lui donne.

Onde humide ne peut être considéré comme un *lapsus*. — Ce serait un pléonasme, que la poésie qui est, le plus souvent, descriptive pourrait employer pour faire entrer l'esprit dans le caractère intime des choses.

Qui ne connait ce vers: « Je l'ai de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu » Il est évident qu'on ne peut voir qu'avec les yeux, et cependant personne ne dira qu'il y ait là un *lapsus*. Tout le monde sent la force de cette affirmation.

La poésie ayant surtout l'imagination pour point de départ, on peut admettre en cette matière une onde *non humide*.

Supposons Maupassant dans l'état d'esprit révélé par le *Horlah*, il voit son double à côté de lui, s'il se met devant une glace elle lui apparaît vide et ne reflète pas son image. — Qui l'empêcherait, pendant qu'il y est, d'exprimer en vers que l'obscurité l'éclaire et que la lumière le plonge dans l'ombre, qu'il se lave les mains dans un feu qui le mouille et se les rôtit contre une *onde sèche*. — Personne ne refusera à un poète l'expression inverse *onde humide* lui est donc permise.

Au surplus, le vers limité par la mesure doit avoir forcément des formes elliptiques et contractées.

Elle bat d'un pied timide
L'onde humide

Signifie « elle avance timidement son pied « qui frissonne sous l'humidité de l'eau. »

Mais comme les vers sont bien plus jolis! Ce premier vers de sept syllabes qu exprime l'hésitation et cet autre de trois syllabes, le mouvement du pied qui se retire. Et quel joli assemblage de rimes et d'idées.

Il y a plus: *onde* du latin *unda* signifie non pas *eau*, mais *flot*, c'est-à-dire l'ean

---

noble d'Epinal puisqu'il ne traite que de celui-là *exclusivement*; tout l'intérêt de ce travail est dans la nomenclature très bien faite du reste des chanoinesses de cette abbaye. Je regrette de ne pas *connaître* d'ouvrages analogues sur Remiremont et sur Poussay, mais il doit en exister qui avec ceux de du Hamel et de Lepage sur Epinal et Bouxières permettraient de dresser la liste complète des familles admises aux *quatre demoiselles de Lorraine*.

(1) Magnifique publication artistement illustrée, tirage à part, chez Lechevalier à Paris.

(2) Qu'il me soit permis, en recommandant ce dernier opuscule, de faire une réserve toute personnelle relativement à une déduction erronée qui s'y trouve insérée p. 26 où se prévalant sans doute que *par suite de l'émigration* notre branche cadette est aujourd'hui établie en Bavière et dans le Tyrol-Autrichien, M. Digot prête à notre nom *une forme germanique* (sic) alors qu'originaires du Comté de Vermandois, nous le tirons de l'un des chefs-lieux de l'arrondissement de St-Quentin, ancienne capitale de ce comté. Nous y apparaissons dès le déclin du XI[e] siècle ou tout au début du XII[e], ce qui nous constitue actuellement huit cents ans de *droit de cité* en *France*. On m'excusera de cette rectification d'un ordre assurément trop *privé*, car l'on ne peut manquer de comprendre que ma vieille et *chère* nationalité est le premier titre que je tienne à revendiquer.

prise non pas au point de vue de son *humidité* mais de son *mouvement*. C'est ainsi qu'on dit *ondes lumineuses*, *ondes sonores*, etc., on ne voit pas apparaître dans le système général de l'*ondulation*, l'idée d'humidité. — Partant, pas de pléonasme, a plus forte raison pas de *lapsus*. Je signale en passant que *Sarah la baigneuse* fait partie des *Orientales* et non des *Odes et Ballades*. PAUL ARGELÈS.

* * *

Qu'est-ce à dire ? On peut accuser le grand poète d'abuser du formidable, de l'incommensurable et de beaucoup d'autres excès dont il était capable, mais *paulo minora canamus* ! Un lapsus ; *l'onde humide ?* Allons donc ! Comment diable ferait l'onde pour ne pas être « humide » ? Comment ferait le soleil, pour n'être pas « brillant » ? Comment ferait la lune pour n'être pas « d'argent » ? Mais c'est un *truisme*, cela, ce n'est pas un « lapsus » et Gribouille qui se jette dans l'eau pour n'être pas mouillé, n'est qu'un truisant en action. C.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV, 772 ; XXXVI, 318, 414, 736). — Le colonel Merlin, qui présida les conseils de guerre après la Commune était, a-t-on dit, le petit-fils de Merlin (de Thionville).

La fille de M. Godefroy Cavaignac a épousé en 1896 le second fils de M. Paul Dubois, le directeur de l'école des Beaux-Arts, dont la charmante *Jeanne d'Arc* est reproduite sur le guide des chemins de fer de l'Est de 1897. NAUROY.

—

La langue française est-elle une langue claire ? (XXXVI, 50, 357, 696). — Le mot louer, dit-on, devient précis de par son complément. — A cela on a répondu en citant : « Jean loue une maison » et on demande « est-il locataire ou propriétaire ? » Si le sens n'est en rien précisé, c'est sans doute qu'on n'a employé qu'un complément direct. Essayons du complément indirect : « Jean loue une maison à Pierre. » Je demande encore : Jean est-il locataire ou propriétaire ?

C'est peut-être que cela manque d'incidente.

Jean, revenant de la campagne, rencontre Pierre à la ville ; il lui parle de sa maison et, après accord, il la lui loue, n'ayant garde d'omettre les clauses relatives à la durée du bail, l'époque de l'entrée en jouissance, l'eau, le gaz .... Le gaz, soit ; mais j'attends toujours la lumière.

LOTUS SAHIB.

—

Cartes de visite (XXXVI, 93, 646). — Parmi les emplois divers auxquels ont servi les cartes à jouer, j'ai constaté celui de cartes de visite. Au siècle dernier, des grands personnages ne dédaignaient pas de faire imprimer, au dos (non taroté) de cartes de déchet achetées chez les fabricants, des cartes de visite dont j'ai rencontré quelques spécimens. — La qualité et la finesse du carton spécial des cartes à jouer explique cette préférence.

LOUIS MORIN.

—

Poésie culinaire (XXXVI,98,590).— C'est bien le comte de Marcellus, l'ami de Chateaubriand qui écrivait l'ode à l'ail, mais M. Ch. Audebrand me semble l'avoir confondu avec son fils. C'est celui-ci qui réunit et traduisit les *chants populaires de la Grèce moderne*, ils parurent chez Michel Lévy en 1866, et son père était mort en 1841. Il y eut peut-être une édition antérieure, mais ce qui suffirait pour prouver que le traducteur des chants grecs n'est pas l'auteur de l'ode en question, c'est qu'elle se trouve dans un recueil intitulé *Odes sacrées et poésies diverses* et que ce volume n'est pas indiqué dans la liste des autres ouvrages du traducteur des chants grecs, liste donnée en tête du livre qui les contient. C'est, croyons-nous, le second Marcellus qui, suivit aussi la carrière diplomatique, et fut aussi le ministre plénipotentiaire, à qui l'on doit la découverte et la possession de la célèbre Vénus de Milo.

POGGIARIDO.

—

Gardes d'honneur (XXXVI, 236, 515, 606, 698). — On a paru ignorer les conditions dans lesquelles furent recrutés les gardes d'honneur en 1813. Il semblerait à l'en croire que ce fut pour les jeunes gens de famille une faveur d'entrer dans ces régiments, alors que ces jeunes gens furent désignés, requis en quelque sorte par les préfets même dans les familles qui avaient déjà amplement satisfait aux lois du recrutement. Je suis très affirmatif, sachant parfaitement ce qui est advenu à cet égard chez mes ascendants paternels. Ces cavaliers ne furent pas de parade ; il n'y avait pas de temps pour cela en 1813;

en 1814, leur conduite à Reims fut si belle que la vieille garde elle-même leur témoigna son admiration.

Enfin les quatre régiments de gardes d'honneur furent licenciés seulement sous la première restauration, en juin et juillet 1814; un assez grand nombre de gardes restèrent au service en entrant dans la maison du roi. COTTREAU.

—

Dessins de Granet à retrouver, (XXXVI, 244 et 700). — Le chevalier Khrom, capitaine de vaisseau, désigné dans la note de notre collaborateur A. V. a laissé un fils, M. Hubert Krohm (c'est ainsi qu'il écrivait son nom) né en 1813, le 17 janvier, à Saint-Agnant (Charente-Inférieure) lequel, après avoir servi au port de Rochefort comme officier du Personnel administratif des directions de travaux de l'arsenal, a été retraité et est resté à Rochefort, où il était, dans les dernières années de sa vie, membre du bureau municipal de Bienfaisance. M. Krohm, est mort il y a peu d'années, j'ignore s'il a laissé de la famille ; ce serait à elle que M. Z. Y. X pourrait s'adresser.

Une des rues de Rochefort a reçu le nom de Krohm. Est-ce en souvenir du père ou du fils, je l'ignore. — Des deux sans doute, car le fils était aussi un homme très sympathique et très respecté.

V. A. T.

—

Dictionnaire de Bescherelle, (XXXVI, 290, 704). — Outre les éditions signalées par « Le jeune Chercheur » dans l'article inséré colonne 704, il en existe une que j'ai en ce moment sous les yeux. Elle est en deux volumes in-4°, porte la date de 1868 (Garnier frères éditeurs) et le titre suivant : monument élevé à la gloire de la langue et des lettres françaises.

Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française.... par M. Bescherelle aîné. *Douzième* édition.

V. A. T.

—

A propos de Mlle Saint-Val (XXXVI, 334, 752). — « Voyez la médisance, et comme chacun cause ! Mlle Saint-Val l'aînée, — dit cette bonne langue de Collé — qui a débuté dans le mois de mai (1766) avec tant de succès qu'elle est accouchée quelques mois après, a repris son début en Novembre. »

Si cette absence fut occasionné par une grossesse, ce qui n'a rien d'invraisemblable, la tragédienne était en couches en même temps que sa camarade Mlle Luzy, la soubrette.

Mais Mlle Saint-Val *cadette*, qui avait débuté dans *Alzire*, le 27 mai 1772, tomba malade le 12 juin. Elle rejoua cependant le 20 *Iphigénie en Tauride*, le 22 *Inès de Castro*, le 24 *Iphigénie en Aulide*. Cet effort lui coûta une fluxion de poitrine compliqué de pleurésie. On avait cru d'abord à un empoisonnement. On dut donner au public des bulletins de sa santé, et une gratification de 1200 livres lui fut accordée.

« L'actrice nouvelle tragique — écrivait, en juillet, Mlle de Lespinasse à Condorcet — a été très mal d'une fluxion de poitrine ; elle est convalescente, mais elle ne pourra jouer de longtemps. »

Elle ne put reprendre ses débuts que le 6 février 1773, par *Inès de Castro*. Le succès éclatant de Mlle Raucourt, qui venait de débuter en décembre, lui fit beaucoup de tort : elle fut presque huée, le 10, dans *Ariane*.

GEORGES MONVAL.

—

Mlle Doligny (XXXVI, 334, 746 ; XXXVII, 35). — Dans le numéro du 20 septembre 1897, on cite de Mlle Doligny, cette réponse aux sollicitations du marquis de Gouffis :

« Je m'estime trop pour être votre maîtresse, et trop peu pour être votre femme. » — Or, dans *Dix ans d'études historiques*, A. Thierry a écrit : « Je suis trop digne pour être votre maîtresse, pas assez pour être votre épouse » mot d'Elisabeth Grey à Edouard IV, *répété* par Anne Boleyn à Henri VIII. — A qui le tour ?

T. PAVOT.

—

La légende de Domfront (XXXVI, 387, 800 ; XXXVII, 39). — Dans son « Blason populaire de la Normandie comprenant les proverbes, sobriquets et dictons.. etc., par A. Canel. 2 vol. in-8, Rouen, 1859, » un savant normand a recueilli les différentes formes de ce dicton et les diverses explications que l'on en donne. Voici les deux principales :

1° Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, se rendant déguisé à Domfront, ayant demandé à quatre chaudronniers le chemin de la ville, ceux-ci lui auraient fait porter de force leurs paquets pour se payer de lui avoir indiqué le che-

min. Mais aussitôt arrivé, le roi les aurait fait arrêter et pendre.

2° En 1574, Lehéricé dit Pissot, après avoir ravagé le pays, aurait été pris par Matignon, jugé, condamné et exécuté immédiatement ; et ce serait lui-même qui aurait dit en apercevant la potence : « Ah ! Domfront, ville de malheur arrivé à midi, pendu à une heure ! »

Enfin, il résulte d'autres dictons locaux qu'à Domfront la justice était très expéditive et les pendaisons précipitées.

COLLINE.

—

Le nom de Fleurant ; (XXXVI, 430 ; XXXVII, 178). — On lit dans les *Lyonnaisiana*, de Cochard, publié par Véricel, en 1879, in-12, p. 148 : « Molière se trouvait à Lyon, avec sa troupe, en 1653. Sa comédie de l'*Etourdi* y fut jouée pour la première fois. Il n'y avait plus de théâtre dans cette ville ; les troupes de passage y trouvaient une salle de jeu de paume vers Saint-Paul C'est là que Molière, avec sa troupe et les Béjard, a joué plusieurs fois et c'est à l'un de ses séjours à Lyon que je rapporte l'anecdote connue de l'apothicaire Fleurant. Passant un jour dans la rue Saint-Dominique, il fut frappé de la physionomie singulière d'un apothicaire qui se trouvait sur sa porte ; il l'aborde : « *Monsieur, Monsieur comment vous nommez-vous ? — Pourquoi ?* Molière insiste. — *Eh bien ! je m'appelle Fleurant. — Ah ! je le pressentais, que votre nom ferait, réplique Molière, honneur à l'apothicaire de ma comédie. On parlera longtemps de vous, M. Fleurant !* » (Voir l'abbé Guillon).

D'autres prétendent, et je me rangerais volontiers à leur avis, que Molière ayant demandé un renseignement à l'apothicaire et ayant reçu brusquement une réponse distraite ou peu bienveillante, l'écrivain s'en vengea comme on le sait. Molière n'eut pas riposté s'il n'y avait pas en provocation.

La *Biographie* Michaud, à Fleurant, dit que « Claude Fleurant, chirurgien major de l'Hotel Dieu de Lyon, qui en 1752, a publié un ouvrage de *Splanchnologie* estimé en deux volumes in-12, descendait de l'apothicaire de Molière. »

La *Biographie* Didot fait le même récit.

La *Biographie lyonnaise* de MM. Bregtrot du Lut et Pericaud ainé, ne met pas le fait en doute.

« Fleurant, apothicaire à Lyon, dit-elle' que Molière a immortalisé en donnant son nom à un des personnages du *Malade imaginaire*. « Voyez : *Molière* d'Auger, tome IX, p. 248 de l'édition originale et *Biog. univ. suppl.* 77.

Le récit de Cochard a été pris par lui, mot à mot, *dans Lyon tel qu'il était*... par l'abbé Aimé Guillon, Lyon, 1807, in-3, p. 33.

Dans ses *notes et documents ponr servir à l'histoire de Lyon*, ouvrage aussi consciencieux que minutieux, M Pericaud attribue la paternité de cette histoire à M. Taschereau *Hist. de Molière*, p. 15.

« Cette anecdote, ajoute M. Péricaud, (1653, p. 59) fut confirmée en 1793, à M. Beuchot, par le petit-fils de M. Fleurant, qui portait le même nom que son aïeul, et qui habitait Genoy, village au-dessus de Neuville ; mais M. Taschereau est porté à croire que ce descendant du prétendu interlocuteur de Molière n'était que l'écho d'un conte populaire ; car, comment supposer, dit-il, que Molière songeât alors à son *Malade imaginaire* qui ne fut joué que vingt ans plus tard. »

Enfin M. Brouchoud, dans son savant ouvrage : *les origines du Théâtre de Lyon*,.. *Troupes ambulantes-Molière*. Lyon, Scheuring, 1875, in-8 résume la question et semble donner le dernier mot de cette évènement.

« Une tradition ancienne, quoique discutée, dit M. Brouchoud, (p. 38-40), veut que le type de l'apothicaire Fleurant ait été emprunté d'un officier de la rue Saint-Dominique.

« Les historiens qui repoussent ce récit comme invraisemblable, parce que Molière n'aurait pas, douze ou quatorze ans avant la représentation du *Malade imaginaire*, conçu le plan de cette comédie, prétendent que cette dénomination a été inventée pour mieux rendre par le participe présent du verbe « fleurir » l'idée de certaines préparations médicamenteuses.

« Quelques uns des détails de cette anecdote ont bien pu nous arriver empreints d'inexactitude *mais le fond est exactement vrai*. Le nom de Fleurant est lyonnais .. »

« D'après l'auteur des *Anecdotes dramatiques*, ajoute *en note*, M. Brouchoud, ouvrage imprimé en 1765, Fleurant n'aurait été lors du séjour de Molière à Lyon, qu'un garçon apothicaire. Rencontré dans la rue avec une seringue sous le bras, il

aurait répondu à une interpellation de notre auteur comique :

« *Je vais seringuer de la beauté à une comédienne.* » L'idée sera alors venue à Molière de faire de ce jeune homme le type original de l'apothicaire de sa comédie. »

Fleurant, établi plus tard, aurait même dû à la curiosité publique, une rapide fortune V. Clément. *Anecd. dram.* 1773, tome 1er p. 508. »

On me pardonnera d'avoir été long, puisque je n'ai eu qu'un désir, celui de plaire à un aimable collaborateur.

Qu'on me permette même de rappeler, ce que tout le monde sait, que l'étoile de la troupe de Molière naquit à Lyon et que c'est pendant un sejour dans cette ville qu'il enleva la marquise Thérèse de Gorde, veuve du Parc, appellée habituellement : *la Marquise.* A. VINGT.

—

La chanson de Marlborough (XXXVI, 571 ; XXXVII, 139, 181). Cette chanson remonterait aux Croisades, d'après certains auteurs. Empruntée aux Sarrasins, par les Croisés, ces derniers l'auraient adaptée de manière à célébrer la gloire de l'un d'eux, répondant au nom de Mambrou, compagnon de saint Louis. Cet air était devenu populaire et se chantait avec variantes dans nos campagnes. Un jour, l'infortunée Marie-Antoinette l'entendit chanter par Mme Poitrine, nourrice du Dauphin : elle trouva l'air joli et le nota séance tenante. Sur cet air, un poète de la cour mit quelques vers plutôt satiriques à l'adresse du mari de lady Churchill et l'engoûment aidant, la chanson devint populaire. On sait, en effet, qu'à cette époque tout était « à la Malborough », depuis les coiffures jusqu'à ces légères et gracieuses constructions du « hameau de Trianon » où nous voyons encore la « Tour de Malborough » témoins muets et tristes aujourd'hui des courts instants de bonheur de la malheureuse et auguste victime de la Révolution.

On voudra bien accepter les renseignements qui précèdent, sur l'origine de cette chanson, pour ce qu'ils valent, et ne pas y attacher trop grande importance, jnsqu'à plus ample informé, car je n'ai pû les contrôler moi-même.

VICOMTE G. DE LEUSSE.

—

Voir *Intermédiaire*, XI, 36, 87, 145; et XIII, 75, 396, 426. EFFEM.

L'Intermédiaire s'est déjà occupé de la *Chanson de Malborough* (XI, 36, 87, 145, et XIII, 75, 396, 426), et je viens de résumer tout ce qu'on en sait aujourd'hui, dans l'article suivant, donné au *Petit Bleu* de Bruxelles :

« Un de nos concitoyens, qui est tout à la fois un savant et un érudit. M. le docteur Van den Corput, soulève dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* de Paris une très intéressante question.

Comment, dit-il, concilier l'histoire d'après laquelle John Churchil, duc de Marlborough, mourut de sa belle mort, par suite d'apoplexie, le 16 juin 1722, à Windsor Lodge où il résidait avec lady Marlborough, laissant la bagatelle d'environ 3 millions de livres sterling, fruit de ses déloyautés, de ses rapines et de ses malversations, — avec la fameuse complainte populaire dans laquelle un page vient annoncer à sa femme qu'il a été tué à la guerre et a été porté en terre « par quatre-z-officiers. »

Notre réponse sera simple.

Non seulement Marlborough — « le plus intrigant des grands hommes » a dit Rémusat — ne périt point sur un champ de bataille, mais au moment de sa mort il n'avait plus depuis onze ans paru à la tête des armées. Il avait été longtemps en disgrâce, ainsi que sa femme, l'astucieuse Sarah Jennings, et son rôle était devenu trop obscur pour qu'on songeât encore à le chansonner. Seulement, si, à toute évidence, la chanson n'a pu être écrite en 1722, elle a pu, elle a dû l'être... le soir du 11 septembre 1709, au moment où venait d'avoir lieu la bataille de Malplaquet.

Le duc de Marlborough et le prince Eugène commandaient l'armée des alliés, bien supérieure en nombre à celle des Français, commandée par les maréchaux de Villars et de Boufflers; 35,000 hommes restèrent sur le terrain, et dans cette « boucherie » (on la qualifia de la sorte des deux côtés) où les Français furent vaincus, et qui allait donner Mons aux alliés, Marlborough courut les plus grands dangers. Il faillit partager le sort de cinq de ses lieutenants généraux qui furent tués dans la mêlée; le bruit de sa mort courut avec persistance — et sans doute quelque loustic d'un régiment français lui fit cette oraison funèbre au premier bivouac établi pendant la retraite. Chacune des victoires du général anglais avait été marquée chez les vaincus par l'apparition d'une chanson satirique nouvelle, et les circonstances dans lesquelles fut composée celle-ci nous

semblent suffisamment indiquées par une notule en prose qui figure sur les plus anciens exemplaires et prétend que Marlborough fut tué à Malplaquet...

Au surplus, le chansonnier n'eut pas grand'peine à composer son « œuvre. » De temps immémorial, on connaissait dans tout le midi de l'Europe la légende du croisé Mambrou, sur le sort duquel une épouse inquiète interroge un homme d'armes, et elle avait été mise en chanson :

Mambrou se fue a la guerra,

fredonnait-on en Espagne : tandis qu'à Paris on parodiait dès 1563 quelques couplets de la vieille complainte française dans *le convoi du duc de Guise*, composé au lendemain de l'assassinat de François de Lorraine par le protestant Poltrot de Méré :

Aux quatre coins du poêle,
Et bon, bon, bon, dondi, dondon
Aux quatre coins du poêle,
Quatr'gentilshomm's y avoit.

Quatr' gentilshomm's y avoit,
Dont l'un portoit son casque,
Et bon, bon, bon, dondi, dondon,
Et l'autr' ses pistolets.

. . . .

La cérémonie faite,
Et bon, bon, bon, dondi, dondon,
Chacun s'alla coucher.

Chacun s'alla coucher.
Les uns avec leur femme,
Et bon, bon, bon, dondi dondon,
Et les autres tout seuls.

Rappelez-vous maintenant la fin de *la Chanson de Marlborough*, à partir du couplet fameux :

J'lai vu porter en terre,
Mironton, mironton, mirontaine,
J'lai vu porter en terre
Par quatre-z-officiers (*ter*).

Les deux parodies sont tellement semblables qu'elles apparaissent chacune comme un décalque servile du vieux texte primitif, et permettraient presque de reconstituer celui-ci, malheureusement perdu aujourd'hui. Un philologue éminent, mais trop souvent paradoxal, Génin, n'a-t-il pas été jusqu'à supposer que la légende de Mambrou fut d'abord contée en une chanson de geste, « tout empreinte du charme et de la simplicité des temps chevaleresques » et dont il a tenté de rétablir ainsi le début, absolument conforme d'ailleurs — avec ses élisions, ses consonnes euphoniques, ses terminaisons féminines nulles à l'hémistiche — aux règles observées par les poètes des siècles abolis :

Mambrou s'en va-t-en guerre, ne sait quand [reviendra.
Il reviendra-t-à Pasques, à Pasques ou-s-à la [Trinité.
La Trinité se passe, Mambrou ne revient pas.
Madame à sa tour monte, si haut qu'ell' peut [monter.
Et voit venir son page, tout de noir habillé.
— Beau page, mon beau page, quell' nouvelle [apportez ?
— Aux nouvell' que j'apporte, vos beaux yeux [vont pleurer.

L'air même sur lequel nous chantons *la Chanson de Marlborough* est une mélopée autrefois populaire. On affirmait le 5 janvier 1868, au sein de la grave Académie des sciences morales et politiques de Paris, que Lulli l'avait fait entrer, à peine modifiée, dans l'*Armide et Renaud* de Quinault (1686), et Châteaubriand l'a retrouvée avec stupéfaction jusque chez les Arabes de Syrie. Ne serait-il pas infiniment curieux que les croisés eussent chanté Mambrou sur une mélodie empruntée aux Sarrasins, et que l'air qui nous fait sourire aujourd'hui eût été presque un air de bravoure pour les compagnons de Godefroid de Bouillon ou de Baudouin de Constantinople ?

Pareille, au moins, fut la fortune de notre moderne *Chanson de Marlborough*. En 1781, la reine de France mit au monde un dauphin, qui fut confié aux soins d'une nourrice dont les historiens nous ont conservé le surnom : Mme Poitrine. En berçant le royal enfant, elle chantait la *Chanson de Marlborough*, rapportée sans doute en sa province par quelque soldat de Villars ou de Boufflers. Ce grand nom, les paroles naïves de l'inattendue berceuse, la bizarrerie du refrain et la simplicité de l'air frappèrent Marie-Antoinette, qui retint les couplets. Tout le monde les répéta après elle, et on les chanta, des petits appartements de Versailles aux cuisines et aux écuries. La bourgeoisie de Paris adopta la chanson en faveur à la Cour, et elle passa de ville en ville, de pays en pays. A Londres, raconte Paul Lacroix — *se non è vero...*, — un gentilhomme français qui voulait se faire conduire dans Marlborough street n'avait qu'à fredonner au cocher l'air à la mode. Mais c'est à Paris surtout qu'il continua à faire fureur. Beaumarchais le fit chanter à Chérubin dans *le Mariage de Figaro*, en

remplaçant le *Mironton, mironton, mirontaine*, par ce vers langoureux :

Que mon cœur, que mon cœur a de peine!

Et le héros de la complainte donna son nom aux étoffes, aux coiffures, aux carrosses, aux ragoûts, ce nom revenant sans cesse, à propos de tout, à propos de rien. Et les épisodes de la complainte furent peints sur les paravents, sur les éventails, sur les écrans, sur les tapisseries, sur les meubles, gravés sur les jetons, sur les bijoux, reproduits sous toutes les formes et de toutes les manières... Il ne fallut pas moins que la chute de la Bastille pour étouffer le bruit d'une chanson.

A BOGHAERT-VACHÉ.

—

Origine du mot cul-de-lampe. (XXXVI, 580). — Le cul-de-lampe est un ornement de plafond ou de voûte, un cône saillant qui ressemblent au *dessous des lampes* suspendues dans les églises. Par même analogie, le mot s'est appliqué aux vignettes, d'abord triangulaires, puis de formes diverses, placées à la fin d'un chapitre ; et aussi à la partie du canon comprenant le relief de la culasse et du bouton. T. PAVOT.

—

Clans d'Ecosse (XXXVI, 617). — J'ai sous les yeux un petit volume qui répond en partie à cette question.

Son titre est :

« The Scottish Clans and their Tartans. »

« Les clans écossais et leurs couleurs distinctives ».

Il donne des reproductions en couleur de l'étoffe distinctive de 96 clans ou familles et une notice sur chacun d'eux.

Publié en 1891 à Edimbourg et Londres par W. et A. K. Johnston.

Il coûte, je crois, deux ou trois shillings.

Les mêmes éditeurs ont publié sur le même sujet un ouvrage bien plus important et coûtant 50 à 55 francs.

The Tartans of the Clans of Scotland.

« Les couleurs distinctives de clans d'Ecosse »

contenant 72 reproductions en couleurs, un compte rendu historique de chaque clan, la reproduction en couleur du blason de chaque chef, leurs marques distinctives, cris de guerre et marches militaires etc.

En 1891 il ne restait plus que quelques exemplaires de l'ouvrage.

S. CHURCHILL.

Revolver (XXXVI, 620). — D'après M. Maigne, les « armes tournantes » datent de l'origine même de l'artillerie. La plus ancienne connue paraît être une arquebuse à mêche, que l'on croit du XVe siècle, et qui est à la Tour de Londres. Elle est à culasse tournante et à quatre tonnerres. Le musée d'artillerie de Paris possède trois arquebuses du même système, mais qui sont du XVIIe siècle. L'une est à huit coups, les autres à cinq seulement. T. PAVOT.

—

Tineul (XXXVI, 627 ; XXXVII, 195). — Ce mot vient peut-être de *tignulum*, poutrelle, ou bien ce serait une prononciation durcie de *tinel*, ancien nom d'un levier pour soulever les tines. En tout cas, c'est un bâton ; *tinel* aujourd'hui *tinet* (comparez *fayol* et *fayot*) est diminutif de *tin* pièce de bois sur laquelle porte la quille des navires en construction. *Tin* représente le latin *tignum* égal à *lignum*, (autre échange entre *l* et *t*). On appelle enfin *tenet*, *tinet* (*tinais*, dans la Loire-Inférieure) un jeu d'enfants où l'on se sert de deux morceaux de bois ronds : l'un, en forme de grosse estompe, est posée à terre et, frappé, sur l'une de ses pointes, par une baguette, cabriole en l'air et doit être chassé aussi loin que possible. T. PAVOT.

—

Ouvrée, bicherée (XXXVI, 628 ; XXXVII, 198). — On trouve dans Larousse : *Ouvrée*. Ancienne mesure agraire évaluée sur ce qu'un homme peut labourer en un jour.

Nulle part, je n'ai pu rencontrer *bicherée*, Peut-être faudrait-il lire *bécherée*, impossible aussi à découvrir ; mais qui pourrait qualifier le travail fait à la bêche par un seul homme, dans une journée.

T. PAVOT.

—

Armoiries à retrouver. (XXXVI, 628). — Ces armoiries doivent être celles d'un membre de la famille Guisselin de la Vierve. On les trouvera gravées et décrites dans l'*Armorial* de Dubuisson (Paris, 1757), tome Ier, page 179, n° 172 : d'azur, au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une merlette d'argent.

Peut-être pourrait-on, si la reliure est contemporaine du volume qu'elle renferme, préciser l'attribution en nous donnant la date du livre.

HENRI MASSON.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

—

Lettre du Dr Dubois au Maréchal Soult

MONSIEUR LE DUC, LE MEILLEUR, LE SEUL DE MES AMIS,

Vous savez bien que je ne suis envoyé à Blaye que pour être un *témoin irrécusable* c'est l'expression écrite du ministre. Je n'y suis pas envoyé pour donner les soins de ma profession à la Duchesse. Je pense pourtant qu'il est resté dans l'arrière-pensée de ses excellens parens que, s'il arrivait quelque chose d'extraordinaire, l'humanité me commanderait et j'y obéirais.

Vous avez pu croire quand je suis parti, que quand la Duchesse saurait que j'étais là, elle voudrait me voir, ou que de manière ou d'autre j'arriverais à la voir. Eh bien non, Monsieur le Duc, ma mission n'étant que pour être témoin à l'époque, je me suis conformé à la lettre de ma mission, et on m'a logé auprès de la citadelle en cas de survenance de l'époque, et j'attends patiemment, et je vous assure que j'ai besoin d'un grand courage ; il sera toujours soutenu par mon dévouement au service du Roi. Les journaux sont menteurs, puisque je n'ai point été refusé, puisque personne n'a parlé de moi ni dû en parler ; mais je vois de temps en temps le général qui m'a parfaitement accueilli. Je vois le médecin Ménière ; ce dernier a ce matin parfaitement constaté les mouvemens de l'enfant et les battemens de cœur du fœtus au moyen du stétoscope ; la Duchesse était bien portante. Deneux a été reçu hier par la Duchesse qui voulait le renvoyer ; elle s'est mise en colère parce que l'arrivée de son accoucheur lui fait trop voir qu'elle doit faire son accouchement à la citadelle. Cependant elle s'est un peu calmée et puis elle doit le recevoir demain 27. On espère qu'elle n'insistera pas pour que Deneux s'en retourne.

De tous les bavardages qui se font, de tous les on-dit et redit, il en résulte pour mon gros bon sens qu'il serait chose heureuse pour le gouvernement avant tout, puis pour elle et pour tout enfin, que l'on pût trouver un biais pour la rendre libre avant l'époque de son accouchement, parce qu'elle est incertaine, de cette époque, parce que aussi je suis épouvanté de la terminaison, non que je puisse dire qu'il n'y a pas un peu de marge, mais c'est si incertain sous tous les *rapports*, et non aussi que je puisse dire que la Duchesse se porte trop mal ; mais pourtant je viens d'apprendre de Deneux tout à l'heure que, lorsqu'il l'a vue hier, il lui a vu les gencives fort engorgées et rougeâtres, ce qui annonce une disposition prochaine scorbutique, ce qui aggrave affreusement l'état des couches, car, en pareil cas, les hémorragies utérines sont toujours des plus graves. En tout, Monsieur le Duc, je crains et j'ai tout lieu de craindre, je vous assure quand je pense que lors de son accouchement il faudra s'entourer d'une solennité si solennelle, permettez-moi l'expression, et pour cette déclaration de paternité, et pour cet acte civil et pour l'obstination de ne rien dire qu'elle a manifestée déjà, et pour la même obstination annoncée de M. de Brissac et de Mademoiselle de Hautefort, et pour et pour, que sais-je ?

Imaginez-vous, Monsieur le Duc, que j'ai vu souvent des catastrophes affreuses chez des accouchées, parce que le parrain de l'enfant et la marraine fesaient des difficultés, parce que le mari fesait du train dans la pièce voisine, etc., etc. Les moindres contrariétés éprouvées de la part de l'accouchée, j'ai vu les lochies s'arrêter sur le champ, et une attaque d'apoplexie faire mourir la femme à l'instant même, ou les lochies supprimées et une fièvre puerpérale se déclarer et faire périr la femme en deux ou trois jours, etc., etc.

Quand je pense à tout ce qui peut arriver à une femme tourmentée par sa détention dont elle voit les conséquences en accouchant là, obstinée et déterminée à ne rien dire, à ne rien déclarer, je suis effrayé, épouvanté pour elle et puis pour les autres qui sont bien loin d'en être la cause.

J'ai cru entrevoir dans les discours du général qu'il se préparait quelque chose, mais je ne sais quoi, pour que le gouvernement soit à couvert en la relâchant, sur le fait de la grossesse et pour la renvoyer de suite après ; par exemple une déclaration authentique devant des gens graves, etc.

Je suis bien ignorant dans toute l'affaire politique, c'est à vous à la traiter ; mais l'expérience que j'ai sur les accidents des femmes en couches, me fait voir dans cette circonstance tout en noir pour cette terminaison, et si mon opinion pouvait être pour quelque chose dans la détermination à prendre, je voudrais bien qu'après avoir pris les précautions convenables, on ouvrît la citadelle de Blaye.

Dans cette supposition, il serait bon, ce me semble, qu'elle emmenât son accoucheur Deneux, sauf à en faire ce qu'elle voudrait plus loin.

Faites, Monsieur le Duc, ce que vous jugerez de ma lettre ; parlez-en ou n'en parlez pas en haut lieu, comme vous voudrez ; mais, je vous prie, que les journaux ne puissent en rien connaître. Monsieur d'Argout est si bon pour moi, que je n'ai rien de caché pour lui ; mais que ma lettre n'aille pas dans les bureaux et que l'on n'en sache rien à Blaye. Les journaux me font une peur que je ne puis surmonter.

Je vous renouvelle, Monsieur le Duc, etc.

Ant. DUBOIS.

De Blaye, le 26 Mars au soir 1833.

Au moment où j'avais cacheté ma lettre, on vient m'apprendre que l'ordre vient d'arriver de Paris pour que le docteur Ménières,

médecin, qui avait été envoyé après le retour d'Orfila auprès de la princesse, parte sur-le-champ, et, en effet je vois que l'on prépare la voiture qui a conduit ici Deneux, pour qu'il parte dans cette voiture. Je puis présumer que cet appel si précipité peut avoir quelque rapport à ce que je vous manifeste dans ma lettre, du reste, je n'en sais rien du tout.

(Archives nationales, Sûreté générale).

P. c. c. NAUROY.

La commission du vieux Paris. — Le 30 Janvier dernier, de dix heures à midi, la commission du vieux Paris a tenu sa première séance à l'Hôtel-de-Ville. M. de Selves, préfet de la Seine, présidait, assisté de M. Alfred Lamouroux, conseiller municipal, vice-président, qui, on le sait, a pris l'initiative de l'institution de ce nouveau groupement d'artistes, d'architectes, de savants, de publicistes et de conseillers municipaux. Le préfet a souhaité la bienvenue aux membres de la commission étrangers à l'Hôtel-de-Ville, en déclarant que l'administration sera fort heureuse de faciliter l'œuvre entreprise.

La commission s'est divisée en trois sous-commissions.

La première, composée de MM. Breuillé, Viollet, Longnon, Normand, Périn, Sardou, Delisle, Claretie, Lenôtre, Tourneux, Laugier, Guiffrey, Chassaigne-Goyon et Labusquière, sera chargée de faire l'inventaire des richesses artistiques et monuments anciens de la ville de Paris et d'en assurer, autant que possible, la conservation.

La deuxième, composée de MM. Sauton, Lucas, Le Vayer, Froment-Meurice, Augé de Lassus, Bunel, Formigé, Bouvard, Defrance, Leroux, Veber et Lallier, s'occupera plus spécialement des fouilles pratiquées à l'occasion des grands travaux.

La troisième, composée de MM. Defaille, Lucipia, Cain, Baudin, Blondel, Arsène Alexandre, Montorgueil, Brown, Lambeau et Mareuse, aura pour attributions de recueillir, classifier et fixer par l'image les monuments et richesses artistiques inventoriés par la première sous-commission et ceux découverts par la seconde.

Les trois sous-commissions ont désigné leurs bureaux :

MM. Longnon, président, Perin vice-président et Breuillé secrétaire de la première sous-commission ;

MM. Sauton président, Lucas vice-président et Lallier secrétaire de la deuxième ;

MM. Detaille président, Lucipia vice-président et Cain secrétaire de la troisième.

Ces trois bureaux, constitués en commission permanente, se réuniront sous la présidence de M. Lamouroux.

M. le docteur Lamouroux a lu ensuite un intéressant rapport sur les fouilles, faites récemment dans la Cité et qui ont mis à jour des vestiges d'un rempart, — on le croit du moins. M. Lamouroux a montré à ses collègues une curieuse médaille, trouvée parmi ces vestiges, qui va être placée dans les collections du musée Carnavalet.

Sur le résultat de ces fouilles, une discussion s'est engagée entre MM. Longnon, de l'Institut ; Lucas, architecte, et Lamouroux.

La commission a décidé ensuite qu'elle se réunira le premier jeudi de chaque mois. Les sous-commissions seront convoquées quand il y aura lieu.

—

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France de 1789 à 1870, par A. DEBIDOUR. (1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 12 fr. — Félix Alcan, éditeur. Paris.)

M. Debidour s'est proposé de retracer les rapports de l'Etat et de l'Eglise catholique en France, depuis la Révolution jusqu'à la chute du second Empire. La question est passionnante, mais l'auteur a entendu exclure de ce livre la politique contemporaine avec ses débats irritants, ses exagérations, ses incertitudes, et c'est pour ne pas être tenté d'y toucher qu'il a arrêté son récit à une époque déjà éloignée de nous et appartenant définitivement à l'histoire.

L'ouvrage se termine par un certain nombre de pièces justificatives : Concordats, circulaires ministérielles, lois sur l'organisation civile du clergé, bulles et instructions papales, et notamment l'Encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* dont les textes ont été récemment demandés par nos lecteurs, tous documents de première importance venant à l'appui des faits historiques relatés au cours du récit.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

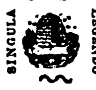
Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *28 Février 1898.*

XXXVIIe Volume — Nº 790

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2e Année Nº 42

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 18, Av. de Wagram

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et LITTÉRAIRE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Histoire de Bologne au XIVe siècle. — Quelque obligeant confrère ne pourrait-il pas m'indiquer les sources auxquelles il faut s'adresser, pour se renseigner d'une façon aussi détaillée que possible sur l'histoire de Bologne au XIVe siècle? L'INCONNU.

—

L'évêque d'Auxerre en 1513. — Qui était-ce prélat ? SEDANIANA.

—

La maison des Carnot à Paris. — Je trouve aux *Pièces Originales* (Bibliothèque nationale) nº 600, les actes suivants :

1679. — Pierre Carnot de Barville, enseigne dans les vaisseaux du Roi aux Indes Occidentales, a hérité de son père Nicolas Carnot, bourgeois de Paris, une maison sise rue de Baulne, aboutissant par derrière à la maison de Jean Carnot, conseiller du Roi, notaire au Châtelet. Il revend cette propriété à sa mère Marie Raimbert.

1683. — Marie Raimbert, précitée, loue à Mathieu Molé de Champlatreux, capitaine aux Gardes Françaises, une maison à porte cochère qu'elle a fait bâtir et construire de neuf rue de Verneuil.

1693. — Nicolas Carnot, ancien conseiller et substitut du procureur général aux Gabelles à Paris, légataire de feue Marie Raimbert sa mère,...... prend fait et cause pour Charles Dallongeville, principal locataire d'une maison rue de Baulne, substituée par ladite dame Carnot aux enfants de Pierre Carnot de Barville.

Il y avait donc à cette époque, rue de Baulne et rue de Verneuil, plusieurs immeubles appartenant à la famille Carnot. — Un de nos aimables collaborateurs, au courant des arcanes du vieux Paris, pourrait-il nous donner les moyens de les identifier? Existe-t-il, dans un dépôt public, d'anciens plans parcellaires donnant les noms des propriétaires? L. H.

—

Les aïeux de Carpentras. — On lit dans l'*Advis pour dresser une bibliothèque* de Sahül Naudé, chapitre IV) :

«... Ils ne voudroient pas regarder de bien loing quelque livre que ce puisse estre si son Autheur n'est beaucoup plus vieil que la mère d'Evandre, ou que les ayeuls de Carpentras ».

Ouelque érudit lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il expliquer ces derniers mots? S'agit-il du compositeur de musique, Elzéar Genest, qui prit le nom de sa ville natale? ou de cette ville elle-même? Et pourquoi le choix de l'un ou de l'autre pour donner, par ses aïeux, l'idée d'une haute antiquité? H. M.

—

Le chevalier de Lorraine. — Je voudrais quelques indications biographiques sur le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, frère du roi Louis XIV et sur sa famille. L'INCONNU.

—

La comtesse de Seron. — Je serais reconnaissant aux confrères qui me donneraient quelques renseignements sur elle. UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Cercles militaires. — Sous Louis XVI, quelques officiers, à Dijon comme à Besançon, établirent des cercles qui portaient le nom de redoutes de société, et où l'on était admis, moyennant un louis par tête. Telle fut aussi l'assemblée militaire qui fut créée au Palais-Royal par des « offi-

ciers de la première distinction et titrés » (Thiéry. *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, 1787). Les règlements de ces cercles militaires ont-ils été conservés ?

Peut-on citer dans d'autres villes de France des réunions de même nature, véritables ancêtres des cercles d'officiers d'aujourd'hui ? LECNAM.

—

Un ex-voto de la Reine Hortense. — Pendant le séjour que la Reine Hortense fit à Constance, en 1816, elle alla faire un pélerinage à N. D. d'Ensielden. De retour à Constance, elle envoya au père supérieur de l'abbaye d'Ensielden une branche d'hortensias en diamants (cadeau de l'Impératrice Joséphine) pour être déposée au pied de la statue, en bois, de la Vierge qui est, dans le pays, l'objet d'une dévotion toute particulière.

L'ex-voto de la Reine Hortense pare-t-il toujours l'image miraculeuse ? Sinon sait-on ce qu'il est devenu ? Je prie instamment mes confrères suisses de me renseigner. C. DE LA BENOTTE.

—

Maury et la République de la Therles. — J'ai sous les yeux une lettre de propagande révolutionnaire, portant le timbre de la poste de Paris avec la date du 6 février 1874, et signée : *Maury*. A l'angle supérieur gauche de cette lettre se voient deux empreintes à l'encre rouge, obtenues au moyen de cachets à main. La première empreinte, de forme ronde, porte au milieu du champ le nom de MAURY et, en légende circulaire, RÉPUBLIQUE DE LA THERLES. La seconde empreinte, située au-dessous de la première, est en forme de cœur et renferme l'inscription suivante en quatre lignes :

LIBERTÉ DU DRAPEAU BAYANT.

Quel était ce Maury ? A-t-il eu quelque célébrité dans le monde anarchiste ? Que signifient ces mots : République de la Therles ? RENÉ DE STARN.

—

Lally-Tolendal. — Parmi les accusés du procès d'avril 1834 figure : « Michel-Joseph-Stanislas Lally de la Neuville, se disant comte de Lally-Tolendal ». Quelle était sa parenté avec le constituant Trophime Gérard, marquis de Lally-Tolendal, mort pair de France en 1830, qu'on a appelé « le plus gras des hommes sensibles » ? NAUROY.

Incendie du Théâtre de Chambéry. — Le théâtre de Chambéry brûla fin 1863 ou commencement 1864. Pourrais-je avoir la date précise du sinistre et les noms des chasseurs du dépôt du 6e bataillon qui ont été cités dans le journal local pour leur belle conduite dans l'organisation des secours ? VICTOR RICOIS.

—

La comtesse Devaux. — L'*Intermédiaire* pourrait-il me dire ce qu'était une certaine comtesse Devaux, fille d'un comte de Bourbonne et dont Drouais a fait un exquis portrait ? Que sait-on d'elle et de sa vie ? UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Madame de Livry. — Je voudrais quelques renseignements sur cette femme du siècle dernier « si jeune, si naturelle, si vive, qui, d'un bout à l'autre du salon, dans le feu d'une discussion, envoyait à la tête du discuteur sa mule, une vraie pantoufle de Cendrillon. » (De Goncourt : *La Femme au XVIIIe siècle*).

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Anciens horlogers. — Une personne qui s'occupe de l'histoire de l'horlogerie serait heureuse d'avoir des renseignements (actes de naissance, de mariage et de décès), produits, valeur de ceux-ci, titres et honneurs, en ce qui concerne : « Sotiau, horloger de Mgr le Dauphin ».

Cette inscription se trouve sur une pendule Louis XVI, marbre blanc et bronze doré, deux bas-reliefs en bronze ciselé, encastrés dans les colonnes. Pendule qui a été vendue à Malines par l'expert Henry Cordemans, le 3 novembre 1892, et qui faisait partie de la collection des antiquités laissée par M. Grégoire, artiste-peintre.

Ce Sotiau ne serait-il pas d'origine belge ? Ce nom est notamment très répandu dans le pays de Charleroi.

CLÉMENT LYON.

—

Marques des peintres. — Quels sont les peintres qui, vivant en 1525, signaient leurs œuvres d'une chouette.

H. D.

—

Geffroy. — Qui est le Geffroy qui a peint quatre grands tableaux dans un bâtiment de la ville de Paris (l'Hôtel de Ville ?) — Et les sujets des tableaux ?

A. G. C.

Graveur à déterminer. — Un intermédiairiste qui n'a pas à sa disposition l'ouvrage de M. Blanc sur les graveurs français désirerait connaître quel est l'artiste qui a gravé une des meilleures toiles du peintre provençal Verdusson donnant comme sujet ou une levée de camp ou le maréchal à forge. Remerciements anticipés. P. DE FAUCHER.

—

Bal parisien d'autrefois. — 1° Quel pourrait bien être le bal public de Paris ou des environs, aux premières années du siècle, qui était disposé ainsi ? En plein air. Sur un plancher en charpente, à 2m 50 environ au-dessus du sol, auquel on accédait par un escalier extérieur — le dit plancher adossé à un arbre, — on dansait. Au-dessous, il existait des tables pour les buveurs et en arrière, s'élevait une grande maison. Cet endroit était situé sur un point élevé d'où le regard s'étendait fort loin. Société élégante.

2° Existe-t-il une gravure de ce bal ?

M. F.

—

Billardet, député. Son portrait. — Dans les biographies des parlementaires français avec portraits, se trouverait-il celui de Billardet (Bernard), qui, de 1820 à 1824, fut député du 3e arrondissement de Saône-et-Loire (Autun)?

F. L. A. H. M.

—

Le peintre Pierret. — A la mort d'une dame amie très âgée, j'ai acheté une admirable peinture bien encadrée, portant au dos l'inscription suivante : « Chardonneret dessiné d'après nature sur peau de vélin. Pierret, 1816. »

Serait-il possible d'obtenir quelques détails biographiques sur cet artiste ?

Un peintre de ce nom ne fut-il pas ami de E. Delacroix ? BEATUS.

—

Portrait de Mlle Pélissier, cantatrice, par le peintre Jouffroy. — Sait-on où peut se trouver le portrait original, peint par Drouais, de Mlle Pélissier ? Cette dernière était une cantatrice célèbre du siècle dernier, dont la beauté égalait le talent.

Il y a à Pau, une copie de ce tableau ; cette copie est si belle qu'un amateur d'objets d'art l'estima 12,000 fr., la prenant pour l'œuvre même de Drouais. Malheureusement, la signature de ce tableau fut découverte, et empêcha toute transaction ; il était signé : *Jouffroy* et portait la date 1755.

Quel ce Jouffroy, qui faisait des tableaux si admirés, un élève, un rival de Drouais ? Et que peut valoir cette copie du portrait de Mlle Pélissier ? Ne pourrait-on la faire estimer à Pau par l'un des peintres exposant en ce moment au Salon de Pau, Capdevielle, St-Géran, Bordes, ou tout autre ? Ne pourrait-on faire savoir à un musée, à une académie quelconque de musique, ou de Beaux-Arts, à Paris ou en province qu'un très beau portrait de Mlle Pélissier est à vendre à Pau ?

L. HÉRAUD.

—

Momigny. — Momigny (Jérôme-Joseph) célèbre musicien né à Philippeville le 20 janvier 1762, dont on peut lire la biographie dans la *Biographie universelle des musiciens*, de Fétis, passa de bonne heure en France, où il se fixa définitivement ; sa mère s'appelait Marie-Josèphe Joslet ; il s'appelait aussi de Momigny ; il avait aussi un oncle maternel à Saint-Omer, qui y vivait vers 1774. Peu après cette date, il fut organiste pendant plusieurs années à l'Abbaye royale de Sainte-Colombe, qu'il quitta pour se rendre à Paris en 1785 ; puis il fut nommé organiste à l'abbaye de Saint-Pierre à Lyon (congrégation de dames,) où la Révolution le surprit. En 1793, il fut nommé secrétaire de sa section, ensuite officier municipal ; obligé de fuir il se réfugia en Suisse. En 1800, il rentre en France et fonde à Paris une maison de librairie musicale. Il y publie plusieurs ouvrages théoriques sur la matière, etc. Il vécut pendant de longues années dans la capitale. Le musicographe belge, Edmond Vanderstraeten, dit dans le *Guide musical* qu'il y est mort en 1838. Fétis qui publia sa *Biographie universelle des musiciens* en 1864, dit que fixé à Tours depuis longtemps il y vivait encore en 1855. Arthur Pougin n'a pas tranché la question dans son supplément. Le *Monde musical*, du 28 avril 1864, a relevé ces erreurs sans faire la lumière, de même que G. J. Gregoir dans son ouvrage : *Les artistes musiciens belges* au XVIIIe et au XIXe siècle, publié en 1885. La date de sa mort n'est pas connue, dit le Dr Hugo Riemann, professeur au Conservatoire de Hambourg, dans son *Musik Lexicon*. L'un

de ses deux fils, Georges-Joseph, né à Vire (Calvados) le 12 décembre 1812, suivit la carrière paternelle ; il devint organiste de la Chapelle-Saint-Denis, près Paris, et se fit connaître avantageusement par un assez grand nombre de compositions musicales, consistant surtout en romances et en mélodies religieuses.

Au moment d'achever la biographie de cet artiste, pour la *Biographie nationale*, publiée sous le patronage de l'académie royale de Belgique, j'ai tenté de faire disparaître les obscurités qui enveloppent la fin et les dernières années de l'artiste ; je me suis notamment adressé à la municipalité de Tours, qui m'a fait répondre, le 18 janvier 1898, par M. Stanislas Verna, chef de bureau de l'état-civil :

« Il n'existe aucun acte de décès dans les registres de l'état-civil de Tours, applicable à Jérôme-Joseph Momigny ou de Momigny, de 1835 à 1862. »

Je m'adresse aujourd'hui à l'*Intermédiaire* dans l'espoir d'être plus heureux et je demande à l'un ou l'autre de ses obligeants collaborateurs de me fournir la copie des actes suivants concernant l'artiste en question :

1° acte de mariage ; 2° de décès des conjoints ; 3° de la naissance de ses deux fils.

Toute ma gratitude à qui me les procurera. CLÉMENT LYON.

—

Les médailles des sept victimes. — « Quelque temps après l'assassinat du duc de Berry, dit M. Léon de Montarlot dans l'*Illustration* du 11 janvier 1896, on fit frapper, sur l'ordre du Roi à la Monnaie de Paris la médaille des sept victimes. Au centre, Henri IV, au-dessus et se faisant face Louis XVI et Louis XVII, le duc d'Enghien, Marie-Antoinette, Mme Elisabeth et le duc de Berry. »

Je n'ai pas Henri IV et Marie-Antoinette, mais j'ai les cinq autres qui sont d'une finesse remarquable. Pourrait-on me dire le nom du graveur? NAUROY.

—

La fille de mademoiselle Mars. — J'ai publié dans le *Curieux*, II, 89, l'acte de naissance du fils de mademoiselle Mars, Louis Alphonse Bronner. Sa fille est enterrée avec elle, au père Lachaise, elle s'appelait Sophie Bronner, d'après le *Guide dans les cimetières de Paris* de 1865, page 126 et Georgina Mars, d'après Falip, *Paris-cimetières*, 1878, page 39, qui ajoute qu'elle est morte en 1828 et donne les vers inscrits sur sa tombe :

Vertus, grâces, talents, tout dort sous cette
O vous qui visitez cet asile de pleurs, [pierre ;
Sur son tombeau jetez des fleurs,
Gardez vos larmes pour la mère.

Pourrait-on donner ici l'acte de naissance de la fille de Mlle Mars ?

NAUROY.

—

Les Procès-verbaux des Séances de l'Institut d'Egypte (1799). — Dans mes collections relatives à l'Expédition française en Egypte (1798-1801), se trouve une petite plaquette, imprimée, de 26 pages in-4, à très grandes marques, ainsi intitulée : *Procès-verbaux des séances de l'Institut des sciences et des arts d'Egypte, imprimés en exécution d'un arrêté de l'Institut national des sciences et des arts.* Paris, Baudouin, imprimeur de l'Institut national. An VII.

Cette plaquette ne renferme que les seuls comptes-rendus des séances, déjà imprimés en Egypte, mais avec un texte différent de rédaction, dans le premier volume (An VII) de *la Décade Egyptienne*, publiée au Kaire par l'Imprimerie nationale [de l'Armée française], journal devenu rare et qui, alors, était le principal organe de publicité de l'Institut d'Egypte.

Le dernier procès-verbal que reproduise cette plaquette est celui du 26 frimaire an VII. Il est signé du nom de Fourier, Secrétaire de l'Institut du Kaire et porte la date du 14 pluviose an VII (2 Février 1799).

Les autres procès-verbaux des séances suivantes, bien qu'ils soient aussi imprimés dans les tomes II et III de la dite *Décade Egyptienne*, ne se trouvent pas compris dans ma réimpression.

Cette édition parisienne in-4°, à grandes marges, des *Procès-Verbaux*, de l'imprimerie de Baudouin, aurait-elle donc été interrompue dans sa publication ? Ne comprendrait-elle, réellement, en tout, que 26 pages ? Ou, si non, combien exactement, doit-elle en compter, pour être véritablement complète ?

Quel est aussi dans ce cas, la date exacte de la dernière séance dont elle ait reproduit le compte-rendu ?

ULRIC R.-D.

—

Un livre de Huysmans. — Le *Petit Temps* du 24 décembre dernier, dans sa notice sur Stanislas de Guiata, le président

des Rose* Croix, mort dernièrement dans son Château d'Alteville près de Tarquimpol, la vieille cité romaine, parle d'un livre de J. K. Huysmans où figure un prêtre sataniste de Lyon — interdit nécessairement — qui aurait été envoûté à distance par M. de Guaita. Ils vont bien ces occultistes. Quel est le titre de l'ouvrage de Huysmans ? Ce n'est pas *En route !*

L'ex-Car.

—

Un manuscrit à retrouver. — Quel est l'heureux acquéreur des *Chroniques de Montelbéry* (les Chroniques de Comines) vendues en 1847, à la vente du marquis de Coislin, (nº 604). Le manuscrit se trouvait, à la Révolution, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puis passa en Russie et revint en France. L'ex-Car.

—

Reliure à la cathédrale. — Nos confrères bibliophiles nous parlent parfois de livres reliés à la *cathédrale*. Quelle est cette reliure ? J. Lt.

—

Les rois en exil. — Dans le *Tableau de Rome vers la fin de 1814*, par Guinan Laoureins, Bruxelles 1816 in-8, il est question, pages 278-279 et 280, des illustres retraites.

Rome recueillait les débris des trônes renversés par les révolutions : les Sforza, les Doria, le fameux Prétendant, connu sous le titre de cardinal d'York, le prince Poniatowski, le vieux roi de Sardaigne et Charles IV, roi d'Espagne.

Tous ces princes faisaient de leur mieux pour s'étourdir, abandonnant aux révolutions la destinée des empires, sans y prétendre le moins du monde.

« Charles IV est là avec la reine, leur fille d'Etrurie et deux princes de leur maison.

« Le bon roi entretient encore beaucoup de valets et de chevaux : je ne sais s'il a de quoi les payer : le matin, il entend deux messes, prend deux tasses de chocolat, et s'en va voir des reliques ; le soir, il arrive un des premiers au Corso, avec deux et souvent trois beaux attelages ; la reine ronge son frein. Elle a un fils qui pourrait, un jour, et l'épée à la main, revendiquer l'héritage de ses pères ; il est livré aux prêtres, il n'aura que l'âme faible d'un prince déjà dégradé par le malheur. »

Je me demande si Alphonse Daudet n'aurait pas pris l'idée première des rois en exil, de ce tableau de Rome. Le trio Charles IV, ressemble à s'y méprendre au trio d'Illyrie. A. Dieuaide.

—

Quel est l'écrivain qui était dégoûté de lire l'histoire ?. — Dans l'ouvrage intitulé : *Du Gouvernement, des mœurs et des conditions en France, avant la Révolution*, Hambourg 1795, in-12, je lis page 57 : Du Roi et de la Reine.

« Quelqu'un a dit : Ce qui me dégoûte de lire l'histoire, c'est de songer que ce que j'entends dire aujourd'hui, sera un jour l'histoire ».

Le chapitre d'où j'extrais cette phrase, a trait aux dépenses personnelles de Marie-Antoinette qu'on accusait d'avoir fait passer des trésors à l'Empereur.

A. Dieuaide.

—

Un mot de poète à attribuer. — Quel est donc le poète qui, à la question : « Qu'est-ce que l'inspiration ? » répondait : « C'est de travailler tous les jours. » J'ai entendu attribuer le mot à Hugo, à Baudelaire, à d'autres encore. Dans quelles circonstances fut-il prononcé ?

Un Intermédiairiste.

—

Epitaphes satyriques. — On connaît ce distique de Leconte de Lisle pour servir d'épitaphe à l'un de ses collègues à l'Académie qu'il n'aimait pas :

Ci-gît Boissier, le grand raseur,
Plus connu comme confiseur.

Pourrait-on me citer ainsi d'autres épitaphes épigrammatiques ?

Un Intermédiairiste.

—

Tableau de l'emploi de la journée d'une femme. — Quel est le meilleur tableau de l'emploi de la journée d'une femme, conciliant les devoirs envers Dieu, le mari, les enfants, la situation sociale, la direction de l'intérieur et la santé ; satisfaisant à la fois, la nécessité de la vie et de la morale et les aspirations du cœur et de l'intelligence ? Ophélète.

—

Arbre de Noël. — Quelle est l'origine de l'Arbre de Noël ? Nous vient-

il d'Allemagne ou d'Angleterre ? Est-il vrai que Saint Colomban en fut *l'inventeur* ?

Depuis quand cet usage est-il adopté en France ? C. DE LA BENOTTE.

—

L'auteur de « La Particule nobiliaire ». — J'ai en ma possession une petite brochure de luxe, imprimée avec titre rouge et noir, sur papier vergé de Hollande, par Auguste Hérissey, imprimeur à Evreux, et publiée, sans aucun nom d'auteur, ni d'éditeur, en un volume in-8 raisin de 79 pages : *La Particule nobiliaire*. Paris, MDCCCLX-VIII (1868). L'ouvrage est divisé en cinq chapitres : Grammaire ; — Histoire ; — Législation ; — Civilité ; — Conclusions, — suivis de notes et de citations.

Le titre et la couverture sont ornés d'un écu de blason, nu, surmonté d'un casque de chevalier, empanaché. Ni sur le titre, ni dans le corps de l'ouvrage, on ne voit de trace de nom d'auteur.

Ce volume, en réalité, n'est-il simplement qu'une seconde édition, remaniée et améliorée, d'une brochure que cite le *Dict. des Anonymes* de Barbier, (tome III, édit. de 1875) : *La Particule nobiliaire, réplique à quelques magistrats*. Paris, Ledoyen, 1861, 32 pages in-8, dont il existe quelques exemplaires terminés par la signature : Jules de Tardy, — ou bien, si c'est là un ouvrage entièrement nouveau, dans ce cas, à quel auteur doit-il être attribué ? ULRIC. R.-D.

—

Origine des noms en « Ac ». — La Saintonge est le dernier pays où les noms terminés en Ac, qui tiennent tant de place dans le midi, sont encore communs. Sans doute ils ne finissent pas sur les bords de la Charente ; on en retrouve quelques-uns en Poitou, en Anjou et un peu plus en Bretagne, où ils s'éteignent. Pour la Bretagne je cite de mémoire : Piriac, Muzillac, Lantenac, Loudéac, Finiac, Carnac, Tinteniac, Bourbriac.

Cette terminaison Ac qui vous frappe si souvent et si longtemps dans ce beau pays de Gascogne a-t-elle la même origine que le Ach ou Ack qui termine si fréquemment les noms propres des villes et villages en Allemagne ?

J'ai lu que Ac était une terminaison d'Aquæ, et que cela indiquait un lieu où il y a de l'eau.

Je ne demanderais pas mieux d'attribuer Ac au latin, mais pourquoi ne trouve-t-on pas cette terminaison dans les noms propres des lieux de l'Italie ancienne ?

A. DIEUAIDE.

—

Avoir les pieds nickelés. — Quel complaisant ophélète pourrait-il nous expliquer l'origine et la signification de cette expression ? JATROS.

—

Tant qu'à... — « Tant qu'à épouser un bibelot, j'aurais peine à trouver mieux ». Pierre Loti, dans Madame Chrysanthème, page 32.

Je croyais cette manière de parler absolument vicieuse, que tant qu'à était mis pour quant à, et que cette locution pouvait être rangée à côté des colidors, des chartrutiers et des ormoires, est-ce que je me trompe ? C. DE LA BENOTTE.

—

Télescoper, télescopage. — Voici deux mots que les collisions de trains sur les voies ferrées ont mis à la mode ; ce n'est que trop souvent hélas ! que nous lisons dans les journaux des phrases comme celle-ci :

« Télescopage d'un train sur la ligne du Nord. Le train n° 20 vint donner contre le train n° 10 qui fut télescopé en partie. »

En attendant que l'Académie accueille des vocables aussi fréquemment employés, et qui, d'ailleurs, font image, je demande quel en est l'inventeur. J. LT.

—

Armes des Médicis. — Quelles étaient exactement les armes des Médicis ? et quelle est l'opinion aujourd'hui admise quant aux six bulles ou palle qu'elles renferment ? L'INCONNU.

—

Concussus resurgo et Ab initio fundavit altissimus ut sine fide. — Quelles sont les familles qui avaient ces devises ? L'EX-CAR.

—

Maison noble à déterminer. — Quelle est la célèbre maison du moyen-âge qui avait comme attribut un cygne ?

Quelle est la légende qui s'y rattache ?

Je vois un cygne dans les armoiries des de Percin. Est-ce de cette famille qu'il s'agit ? SEDANIANA.

RÉPONSES

Quand les parapluies ont-ils été inventés ? (I, 281 ; II. 556, 655, 754 ; III, 171, 279, 373, 434 ; XXXVI, 622 ; XXXVII, 169). — Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, un parapluie tomba de la voiture dans laquelle se trouvait la famille royale ; il a été longtemps conservé à la mairie de cette localité, et il est, aujourd'hui, en possession d'une châtelaine des environs.

Ce parapluie en soie bleu de roi, me semble-t-il, avec bordure chinée, rose, est de grande dimension, le manche est en bois fort ordinaire sans aucun ornement, la monture soutenant les baleines est en cuivre ou bronze doré à cannelures, en spirales très soignées.

Le parapluie avait encore sa gaîne de grosse toile grise. C. DE LA BENOTTE.

—

Descente en Irlande, en 1796 (XIX, 100, 186 ; XXXIV, 77, 191 ; XXXV, 249 ; XXXVI, 106 ; XXXVII, 78). — Les curieux qu'intéresse cette question pourront consulter les brochures suivantes :

1° *Précis historique des principales Descentes qui ont été faites dans la Grande-Bretagne, depuis Jules-César jusqu'à l'an V de la République*. A Paris, chez Louis, an VI (1798), VIII-96 pages in-8°. [Par François Peyrard, bibliothécaire de l'Ecole Polytechnique, né à Vial, Haute-Loire, en 1760, mort à Paris en 1822.—Le *Dict. des Anonymes* de Barbier, édit. 1875, tome III, col. 983, ajoute à ce renseignement que la *seconde Edition*, publiée la même année que la première, et par le même libraire, porte le nom de l'auteur].

2° *Notices historiques des Descentes qui ont été faites dans les Isles Britanniques, depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à l'an VI de la République française*, avec une carte enluminée gravée par P.-F. Tardieu. A Paris, de l'Imprimerie de Crapelet, An VI, 47 pages in-4°. [Par le Comte Stanislas de Girardin, le futur célèbre Député de la Seine-Inférieure, 1765-1827].

De cette brochure il a été tiré des Exemplaires de choix, sur grand papier vélin du Marais, et dont la carte explicative, très nettement détaillée et imprimée sur papier fort, est « enluminée » avec beaucoup de soin.

3° *Notice historique de la Descente des Français en Irlande, au mois de Thermidor de l'an VI, sous les ordres du général Humbert* ; par Louis-Octave Fontaine, Adjudant-Commandant, Chef de l'Etat-Major de la 26e Division militaire. A Paris, chez Moutardier et Favre. Thermidor an IX (1801), in-8° de IV-55 pages, plus un feuillet blanc, non paginé.

Ces brochures actuellement sont, toutes les trois, devenues fort rares. C'est là ce qui m'a suggéré l'idée d'en donner, ici, le titre, aussi explicitement.

ULRIC R.-D.

—

Les descendants de Robespierre (XX, 483, 539, 570, 590, 625 ; XXXVI, 534 XXXVII, 70). — M. Eugène de Robespierre, dont parle M. Sonpin, est très probablement le même qui est ingénieur civil à Paris, 158, rue de Longchamp, et qui descend de la branche des Robespierre de Carin, branche collatérale qui n'est pas celle de Maximilien Robespierre et de son frère Robespierre jeune, l'ami de Napoléon Bonaparte ; il a un fils, d'une vingtaine d'années, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, en garnison au 8me cuirassiers à Sainte-Menehould. Le document suivant, tiré des *Archives du Pas-de-Calais*, concerne le grand père de Maximilien Robespierre :

« Nous, Charles-Edouard Stuwart (*sic*), prétendant roi d'Angleterre, de France, d'Ecosse et d'Irlande, en cette qualité L.·. G.·. M.·. du chap.·. d'Hérédon, connu sous le titre de chevalier de l'Aigle, du Pélican, et, depuis nos malheurs et nos infortunes, sous celui de R.·. C.·. ✝ (Rose-Croix).

« Voulant témoigner aux Maçons artésiens combien nous sommes reconnaissant envers eux des preuves de bienfaisance qu'ils nous ont prodiguées avec les officiers de la garnison de la ville d'Arras, et de leur attachement à notre personne pendant le séjour de six mois que nous avons fait en cette ville, nous avons, en leur faveur, créé et erigé, créons et érigeons, par la présente bulle, en ladite ville d'Arras, un souverain chapitre primatial et métropolitain de R.·. C.·. ✝, sous le titre distinctif de d'*Ecosse-Jacobite*, qui sera régi et gouverné par les chevaliers Lagneau, de Robespierre, tous deux avocats, Hazard et ses deux fils, tous trois médecins, J. B. Lucet, notre tapissier, et Jérôme Cellier, notre horloger, auxquel nous permettons et donnons pouvoir de faire, tant par eux que par leurs successeurs, non seulement des

chevaliers R.·. C.·. †, mais même de créer un chapitre dans toutes les villes où ils croiront pouvoir le faire, lorsqu'ils en seront requis, sans cependant par eux ni par leurs successeurs pouvoir créer deux chapitres dans une même ville, quelque peuplée qu'elle puisse être, et pour que foi soit ajoutée à notre présente bulle, nous l'avons signée de notre main, et à icelle fait apposer le sceau secret de notre commandement, et fait contresigner par le secrétaire de notre cabinet, le jeudi 15e.·. jour du 2e mois, l'an de l'Incarnation 1745.·.

« Charles-Edouard Stuwart.

« De par le roy

« Lord Derberkley sre.·.

NAUROY.

—

Sophie Gay (XXXVI, 335 ; XXXVII, 35). — Voici ce que je trouve dans mes paperasses. — Cette note, dont il ne m'est pas possible de me rappeler la provenance, ne répond pas tout à fait à la question de M. Gandouin, mais je suis comme la plus belle fille du monde...

Sophie Michault de la Valette débuta sous le Directoire, temps peu favorable aux choses de l'art et de l'imagination.... A peine âgée de deux ans, la future Mme Gay recevait, dans un baiser de Voltaire, le baptême de l'esprit. Il semble que le vieillard momifié dans sa gloire, en approchant ses rides sarcastiques des joues roses de l'enfant, lui ait inoculé la lucide raillerie, le tour enjoué et libre, la raison pétillante qui la firent distinguer jusqu'au bout de sa carrière.

Elle divorça avec M. Lottier pour épouser M. Gay, receveur général sous l'empire. Obligée de suivre son mari à Aix-la-Chapelle — où elle resta dix ans — elle se créa un petit hôtel de Rambouillet dans cette ville carlovingienne. Trop Parisienne pour ne pas regretter — comme Mme de Staël — son petit ruisseau de la rue du Bac ; ne voulant pas que la Demoiselle (la mort) vint la prendre seule, elle assembla une petite cour spirituelle et charmante de rieurs, causeurs, artistes, où les aides-de-camp formaient un état major brillant

Très aimable chez elle ; pas une femme savante, pas une précieuse ; une femme qui vivait, causait, prenait part à toutes les vogues du monde, depuis plus de cinquante ans, y mettait du sien jusqu'à la dernière heure, payant son écot d'esprit, argent comptant, à la Société. Sa réputation de femme d'esprit, dépassera toujours sa renommée d'écrivain (1).

Un jour, dans le salon de Pauline Bonaparte, l'Empereur va droit à Mme Sophie Gay et, dardant sur elle cet œil qui faisait trembler les généraux :

Madame, ma sœur la princesse Borghèse vous a-t-elle dit que je n'aimais pas les femmes d'esprit ?

— Oui, sire, mais... je ne l'ai pas cru.

Napoléon surtout aux femmes, ne cédait jamais.

— Vous écrivez toujours ? reprit-il.

Puis, impérativement :

Qu'avez-vous fait depuis que vous êtes-ici ?

— Trois enfants, sire.

Et elle montrait orgueilleusement son fils unique, tué plus tard au siège de Constantine, et sa fille Delphine, la future Mme de Girardin, la dixième Muse, le spirituel chroniqueur de la *Presse*, l'auteur des ravissantes et inimitables *Lettres Parisiennes*.

EFFEM.

—

Louis XV et la Pompadour (XXXVI, 377, 753, 788). — Je demande à mon confrère H C. la permission de me joindre à lui pour protester contre la tendance qu'ont certains écrivains trop respectueux à rejeter à priori comme faux les propos macabres ou inconvenants attribués à de grands personnages. Avec lui, et contre Edouard Fournier, je crois que la parole cruelle prononcée par Louis XV sur Mme de Pompadour est tout à fait conforme à son caractère aussi bien qu'à son genre d'esprit. Quand sa maîtresse mourut, il ne l'aimait plus depuis longtemps et la pauvre femme faisait de vains et continuels efforts pour reconquérir ce cœur desséché (voir sur ce point les *Mémoires de Mme du Hausset*). Quant à l'habitude qu'avait le roi de se livrer aux plaisanteries les plus désagréables sur la santé des gens, elle est confirmée par beaucoup de témoignages sérieux.

Duclos (si je ne me trompe, car je cite de mémoire) raconte à ce propos un trait qui mérite d'être rapporté pour la jolie ri-

(1) Médiocre élève de Méhul, elle a composé quelques romances qu'ont chantées nos grand'mères :

Mais d'où me vient tant de langueur ?

Qui peut causer le chagrin que j'ignore ?

Ses plus jolis vers : *Le bonheur d'être vieille*.

poste que valut au roi sa désobligeante manie.

— Prenez garde, disait-il au cardinal de Broglie, votre grand-père et votre père sont morts d'apoplexie ; vous paraissez vous préparer une fin pareille.

Le cardinal, en s'inclinant, répondit :

— Heureusement, sire, nous ne vivons plus sous les rois prophètes. P. G.

—

L'abbé Surrugues (XXXVI, 379, 789). — « Le jeune chercheur », en donnant de très appréciables renseignements sur le curé doyen de l'église paroissiale de Saint-Louis des Français à Moscou ne répond pas complètement à la question posée par notre confrère H. Lyonnet.

Je me permets donc d'ajouter que l'abbé Adrien Surrugues, docteur en théologie de la maison et Société de Sorbonne, ancien principal du Collège royal de Toulouse, est mort à Moscou le 21 décembre 1812, à l'âge de 60 ans.

Outre les deux éditions signalées, il existe, paraît-il, enfouie en quelque coin très obscur des archives de l'église Saint-Louis, une relation inédite et beaucoup plus étendue, du même auteur.

J'écrivis, il y a quelques années, à M. l'abbé Pivieu pour éclaircir le fait, il me fut répondu que le *Correspondant* avait ou allait publier la pièce :

Un des nombreux et si obligeants collaborateurs de l'*Intermédiaire* aurait-il l'amabilité de me donner la date exacte du *Correspondant* ? GEORGES BERTIN.

—

Mme de Carignan (XXXVI, 380, 792). —Il s'agit de Marie-Christine-Albertine-Caroline-Marguerite Xaverine de Courlande-Saxe qui, devenue veuve, épousa en secondes noces, dans des conditions anormales, Jules-Maximilien Thibaut de Montléart, voir l'acte de ce second mariage dans le *Curieux*, I, 278, publié par moi, en avril 1885, en réponse à une question posée ici même sur le mariage de Montléart NAUROY.

—

Mariage de Jean des Vignes XXXVI, 425, 815). — Presque toutes les boîtes de prestidigitation pour enfants contiennent un petit bonhomme de bois dont la tête se démonte et qui a nom Jean de Vigne. Ce petit homme est grand voyageur, lit-on dans « l'explication », et l'opérateur lui fait entreprendre un voyage sous une sorte de poche dans laquelle le corps de Jean de Vigne doit se trouver escamoté, tandis que la tête reparaît ailleurs.

Pourquoi ce bonhomme est-il appelé Jean de Vigne ?

Pourquoi en fait-on un grand voyageur ? C. DE LA BENOTTE.

—

Bibliographie de Mme de Pompadour (XXXVI, 476). — Je vois dans mes notes que les « Lettres de Madame la marquise de Pompadour » éditées à Londres en 1774, sont absolument apocryphes. On les attribua d'abord à Crébillon, mais leur véritable auteur est, paraît-il, le marquis de Marbois, alors attaché à l'ambassade de France à Londres et qui, plus tard, fut gouverneur de Saint-Domingue, puis président de la Cour des comptes.

Si le collaborateur A.C. veut bien consulter les numéros de l'*Intermédiaire*, parus il y a environ un an, il trouvera aux *lettres et documents inédits* sous ce titre : *Une promesse royale* deux curieuses pièces que j'ai publiées concernant Mlle de Baschi, nièce de Mme de Pompadour.

C. DE LA BENOTTE.

—

Livres imaginaires (XXXVI, 621). — FERD. VANDER HAEGHEN, *Bibliographie gantoise* (Gand, 1858-1869), t. V. p. 382, nos 11253, et t. VI, p. 288, nos 13093 et 14094. Il existe trois éditions du premier de ces pamphlets dirigé contre les Vonckistes. « Le catalogue », dit M. Vander Haeghen, « est précédé de quelques invectives à l'adresse du président Vander Abeele, de l'épouse Bosschaert, du docteur Heyse, etc., et d'une lettre supposée, envoyée à Meyer par F. Vander Abeele, prêtre. » PAUL BERGMANS.

—

Mme Ulrich (XXXVI, 622). — Fille d'un des 24 violons de la Musique du Roi, placée à l'âge de treize ans comme servante chez un barbier près des Quinze-Vingts, elle avait de l'esprit, belle, faite au tour, et dansait « comme une fille de maître ».

Un Suédois, François Ulrich, devint amoureux d'elle et la fit entrer dans un couvent jusqu'au moment de l'épouser. Il était maître d'hôtel de Mgr le Comte d'Auvergne : aussi le jeune ménage est-il logé, en 1692, avec la Duchesse de Choi-

seul, en l'hôtel de la rue de l'Université, faubourg St-Germain, où Mme Ulrich recevait nombre de grands seigneurs et de financiers, sans compter la robe et l'épée.

Femme d'intrigues, elle devint bientôt l'une des débauchées à la mode, et donnait à jouer chez elle aux mousquetaires et aux petits-maîtres, qui allaient y faire tapage.

Comme elle avait été la maîtresse du comédien Dancourt, on se demande si elle est bien l'auteur de *la Folle Enchère*, comédie en un acte, en prose, représentée avec succès à la Comédie Française le 30 mai 1690 ? Le privilège de l'édition originale (1691) est accordé à M* V* (Mme Ulric) et, dans la préface, l'auteur parle de soi au féminin et de son ignorance des choses du théâtre ; et cependant la pièce figure dans les *Œuvres* de Dancourt à partir de 1711 !

Amie de La Fontaine, Mme Ulric fut l'éditeur de plusieurs ouvrages du fabuliste, et publia notamment les *Œuvres posthumes de M. de la Fontaine*, in-12, Paris, J. Sohier, 1696.

Une lettre de cachet fit enfermer la courtisane bas-bleu à l'Hôpital Général pour le reste de ses jours.

Sa fille, Thérèse Ulrich, fut aussi vertueuse que sa mère avait été libertine ; elle prit l'habit de religieuse dans un couvent d'Evreux. GEORGES MONVAL.

—

Grands hommes morts sans avoir aimé (XXXVI, 626). — Si l'on doit croire Michelet dans son *Histoire de France*, Godefroy de Bouillon serait mort vierge, à 38 ans. Est-ce par respect que le capitaine La Tour d'Auvergne — Corret suivit l'exemple de son ancêtre illustre ? En tout cas, l'éternel féminin apparait d'une façon si voilée dans l'existence du premier Grenadier, que celui-ci justifie, en cela comme en fait de courage, l'attribution qui lui fut faite du premier rang. Il est probable que ces grenadiers plus vaillants que prudes, ne vinrent guère le coudoyer sur le terrain de la virginité et se contentèrent de le suivre sur celui de la bravoure.

Au dire de son compatriote, M. Veller, ancien juge de paix, à Carhaix — le jeune Corret avait été, dans sa jeunesse, un des plus beaux garçons de Carhaix ; il avait, surtout la jambe bien faite, la taille haute et élancée, le regard fier, cependant doux et carressant. Chaque fois qu'il rentrait dans le pays, il y avait, dit le vieux juge de paix, certaine jeune fille aux longs cils, au corsage svelte et riant, qu'on remarquait sur le pas de sa porte menant tristement les aiguilles de son tricot, l'œil dirigé sur la demeure des Corret. Mais rien n'autorise à penser que la muette adoration de la jeune Bretonne ait touché le cœur de l'officier ; même qu'elle ait jamais été sue de lui.

Dans la vie du premier Grenadier, on ne trouve trace de l'influence de la femme que dans une série de lettres écrites en latin, qui semblent l'exposition d'idées générales sur l'attraction des sexes l'un vers l'autre, plutôt qu'une déclaration à une femme, spécialement distinguée. Elles sont entre les mains du colonel du Pontavice de Heussey, notre attaché militaire à Londres, qui est aussi le gardien du cœur du héros et du fer de lance, qui lui donna la mort. Le ton mystique et enveloppé de cette élucubration ne laisse pas discerner tout d'abord quel être en est l'objet. Pour nous, nous croyons que c'est la chaste confiance des aspirations d'un jeune cœur, vers la femme en général, non vers une femme en particulier.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Sur le portrait de Cazenove de Pradine. (XXXVI, 665). — Je suis fort étonné de cette question, M. Baguenault de Puchesse qui m'a fait l'honneur de m'adresser par son fils, le très attachant travail qu'il a fait sur mon très regretté ami et cousin Edouard de Cazenove de Pradine (et non Pradmés), a très certainement de bons portraits du héros de Loigny. J'en ai deux que je tiens de lui, l'un en civil et en pied aux jours de notre jeunesse vers 1860 ou 61 ; l'autre en zouave pontifical, en buste seulement (1871). L'un et l'autre sont très ressemblants et bien que ses beaux cheveux blonds, fussent presque blancs quand je le revis à Paris, il y a quelques années, on retrouve dans tous ses portraits cette expression d'énergie, de vie et de bonté, pleine de grâce, qui était la caractéristique de sa belle physionomie.

Il me parait impossible, qu'en raison de l'intime liaison des familles de Cazenove et de Baguinault de Puchesse, l'auteur de la notice, n'ait pu se procurer un bon portrait de Cazenove de Pradine. Celui que j'ai en zouave, a été, je crois, repro-

duit dans la collection de l'*Autographe*, avec ceux de quelques-uns de ses héroïques compagnons d'armes. Cz.

—

Robespierre et Rousseau. (XXXVI, 667). — Robespierre est né en 1759, Rousseau est mort le 3 juillet 1778, lorsque Robespierre avait 19 ans. S'il y a eu des entrevues de ces deux personnages, elles n'ont pu avoir lieu qu'entre un vieillard et un tout jeune homme.

V. A. T.

—

Nombre privilégié. (XXXVI, 667 ; XXXVII, 199) — Comment, cher confrère ingénieur, non polytechnicien, pouvez-vous ignorer la « vertu » du chiffre 7, le *mystérieux septennaire* ? Si vous apparteniez à l'Ecole tout court, cela m'étonnerait moins; chez les « taupins » on méprise tout ce qui n'est pas sciences exactes; il s'agit, en ce cas, de sciences inexactes, mais non moins réelles que les autres.

Je suis à la campagne, sans mes livres de cabale et autres, et ne puis citer que de mémoire, mais j'aurais de quoi fatiguer les cadres si complaisants de l'*Intermédiaire* si je disais tout ce que je pense et le peu que je sais sur le chiffre *sept*.

Il m'est arrivé d'avoir à composer un ornement architectural, trois cintres portés par deux pilastres. J'y ai appliqué la « méthode harmonique » : Toutes les dimensions des pierres ont la mesure sept ou sont des multiples de sept. Tous les gens compétents m'en ont fait des compliments, et je ne suis pas du tout architecte. Ce chiffre fatidique joue un grand rôle dans la philosophie hermétique, les sciences comprises sous le nom générique *d'occultisme* ; il suffit d'ouvrir un de ces livres pour ne plus oublier le chiffre 7. « L'article 7 » si souvent cité emprunte une part de sa signification menaçante, à ce que le hasard en a fait le septième article d'une loi sensationnelle, dont J. Ferry fut le père. Voir une curieuse brochure sur les *nombres*, publiée chez Chamuel, l'éditeur des Rose-Croix, en 1893. Cz.

*
* *

Quand on veut citer une chose quelconque, on entend par cela même, écarter les particularités. Pour citer un nombre quelconque d'un seul chiffre, on élimine donc naturellement le 1er, qui n'aurait pas assez *l'air du premier venu* ; de même le dernier et le médian ; la même raison, quoique avec moins de force, tend à faire rejeter leurs voisins : 2, 4, 6, 8. Il ne reste alors que 3 et 7

3 parait trop faible, et puis il fait trop parler de lui : venir en tiers, se moquer du tiers comme du quart ; ménage à trois... et puis il y a la sainte Trinité... et *on ne trouve à citer que* 7 !

Encore si on pensait aux 7 jours de la semaine, peut-être l'écarterait-on aussi, et on resterait comme l'âne de Buridan !

Lotus-Sahib.

*
* *

Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, aucun chiffre, je crois, n'a eu d'aussi nombreuses applications que le nombre 7. Il apparait dans la Bible, dès les premières lignes, et puis il y fourmille : Saint-Jean, dans son Apocalypse, en use et en abuse ; et c'est avec ces antécédents qu'il est entré dans la religion chrétienne où il figure à tout propos.

En littérature, Dante s'en est servi largement (*Enfer*, chant X). La pathologie, l'astronomie, les proverbes... connaissent aussi le fameux signe dont Cicéron disait, dans le *Songe de Scipion* :

« Il n'y a presque rien dont le chiffre 7 ne soit le nœud. »

Mais pourquoi en est-il ainsi ? Qu'y a-t-il, dans ce nombre, de si particulier qu'il soit devenu comme une mesure presque générale ? Parce que, a-t-on avancé, une des premières sciences d'observation, l'Astronomie, avait révélé à l'homme l'existence de 7 planètes. La raison serait assez bonne, si le fait était prouvé. T. Pavot.

—

L'amiral Caffarelli et l'orthographe de son nom (XXXVI, 669 ; XXXVII, 200). — Le capitaine Paimblant du Rouil ne s'est point trompé. Un frère du général Caffarelli (*par deux F*), a été vice-amiral, préfet maritime à Brest en l'an 12, conseiller d'Etat, grand officier de la Légion d'honneur après s'être distingué comme marin pendant la guerre d'Amérique.

Je possède une lettre autographe signée de lui, datée de Brest, le 23 frimaire an XII, adressée à l'amiral Thévenard, préfet maritime à Lorient, avec en tête imprimé : *marine 3e arrondissement. Brest* et une lettre autographe signée de Villaret Joyeuse, adressée à l'*amiral Caffarelli, conseiller d'Etat, préfet maritime à Brest.*

L'amiral signe ainsi : *Caffarelli*.

A. Y.

Décaniller (XXXVI, 670 ; XXXVII, 204). — Ce mot ne signifie pas fuir, mais sortir du chenil (de *canis*, chien). Et, dans ce cas, on entend par chenil, le logis et plus particulièrement le lit.

Décaniller, c'est donc, à proprement parler, se lever et sortir... mais en rechignant, et comme un chien qu'on fouette.

LOTUS-SAHIB.

—

Cela veut dire, en langage vulgaire : déguerpir, partir comme un *chien* (Delvau).

— C'est, mot à mot : sortir du chenil, *canil* (Larchey).

— D'origine incertaine, *décaniller* se rattache peut-être au radical *chien* (Darmesteter). Enfin d'autres étymologistes supposent un bas-latin *canile*, chenil.

Le mot semble donc fait (comme *décamper, dé-loger*) avec un substantif *canil*, et le verbe *caniller*, s'il a existé, ne peut avoir eu qu'un sens opposé à marcher, aller de l'avant. T. PAVOT.

—

Noblesse de cloches (XXXVI, 670 ; XXXVII, 206). — Cette expression n'est point le résultat d'une faute d'impression comme le pense le collaborateur Ereuvao. Elle désignait les annoblis par l'échevinage. Dans plusieurs villes, notamment à Lyon et à Toulouse, la charge d'échevin annoblissait le titulaire. On appelait cette noblesse, « noblesse d'échevinage » ou bien encore « noblesse de cloche » parce que les assemblées où se faisaient les élections de ces magistrats étaient ordinairement convoquées au son de la cloche.

VICOMTE G. DE LEUSSE.

*
* *

Note prise dans la méthode de graphologie de J. H. Michon : « Il appartenait à une famille dont la noblesse avait été acquise par une charge de maire, ou de conseiller à la Maison-de-Ville. Il était donc de *noblesse de cloche*, comme on dit ; ce « n'était pas un gentilhomme. »

L'expression se comprend bien, si l'on se rappelle qu'au Moyen-Age, le beffroi était une tour *municipale* avec une *cloche* que des guetteurs sonnaient en cas d'alarme ou d'incendie. T. PAVOT.

—

Les Reliques de la Passion (XXXVI, 672). — M. Lyonnet trouvera une réponse aussi complète que possible dans l'ouvrage de M. Rohault de Fleury, intitulé : *Mémoire sur les Instruments de la Passion*. (Paris, Lesort, 1870, in-4 carré).

Il y verra que le clou de la couronne de fer de Monza n'est pas « absolument apocryphe », et que Turin et Aix-la-Chapelle, peuvent sans difficulté prétendre avoir chacune leur suaire entier ; C'était en effet une coutume alors d'envelopper les morts de nombreuses et larges bandes enroulées autour du corps : chacune d'elles a été ou put être considérée comme un suaire.

Si pourtant, M. Lyonnet le désire je pourrais lui donner la liste des principales reliques citées dans ce livre comme absolument authentiques.

On pourrait consulter aussi sur cette question, l'ouvrage beaucoup plus abrégé de l'abbé A Durand : Le Crucifix, études historiques et religieuses.

VICOMTE G. DE LEUSSE.

*
* *

Un reliquaire de l'église de Bourbon-l'Archambault renferme un clou et du bois de la vraie croix et une épine de la couronne du Roi des Juifs.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

Nous pouvons signaler à notre distingué confrère :

1° La Tunique sans couture d'Argenteuil. Cette relique fut soumise à l'examen de chimistes dont le procès-verbal a été publié. L'analyse a révélé l'existence de taches de sang, rur la partie dorsale du vêtement. D'où l'on a conclu que cette tunique « est bien celle que porta le Christ après sa flagellation sanglante sur laquelle pesa la lourde croix du sacrifice ». Voir la Tunique sans couture de N.-S.-J.-C., par l'abbé Jacquemot. Société de St-Augustin. Desclée, de Brouwn et Cie, Lille 1894.

2° Il y a également la Sainte Robe de Trèves.

3° Je lui signale aussi le Précieux Sang de Fécamp, dont la légende tiendrait trop de place ici, mais que je m'offre à lui donner une copie, si cela l'intéresse.

G. D... Y.

*
* *

M. H. Lyonnet oublie dans sa nomenclature les reliques de la couronne d'épines, le clou et l'important fragment de la Croix qui sont à Notre-Dame de Paris.

Et les Saintes Tuniques de Trèves et d'Argenteuil ?

Je connais non seulement beaucoup d'églises, mais nombre de particuliers qui possèdent des parcelles de la Croix. En dresser la liste remplirait un volume.

C. de la Benotte.

—

Les portraits de Paul et d'Alfred de Musset enfants du musée Carnavalet. (XXXVI, 672). — Ces portraits n'ont pas été donnés au Musée par Mme Lardin de Musset. Ils ont été légués par Mme Vve Paul de Musset. Mme Lardin de Musset, dans sa piété fraternelle, fit au contraire les plus instantes démarches pour faire annuler le legs et rentrer en possession de cette précieuse relique de famille. Dans ma fervente admiration pour celui que je considère comme le plus grand des poêtes français, je dûs m'opposer au succès de sa demande et elle n'obtint que l'autorisation de faire exécuter sur place une copie *fac-simile* du tableau, peinture et cadre — soit dit pour éviter la confusion que pourrait faire naître plus tard la présence de cette copie, très soignée, dans la succession de la sœur de Musset.

Je ne crois pas qu'il ait été publié de reproduction gravée de ce double portrait (nous la réservons pour le grand album des pièces les plus curieuses du musée) ; mais j'en ai fait prendre un beau cliché photographique dont tout intéressé obtenait sans difficulté l'autorisation de faire tirer à ses frais une épreuve au prix coutant de 2 fr. C'est une manière de publicité préalable, *ad usum amicorum*.

Jules Cousin.

—

Auteur d'un quatrain à retouver (XXXVI, 674). — Les quatre vers, dont notre collègue A. H. demande l'auteur, ne sont point un quatrain, mais appartiennent à un poème de La Fontaine, intitulé *Adonis*, qui fut une de ses premières productions. (V. œuvres complètes de J. de La Fontaine, Paris, Firmin Didot, 1870, éd. Panthéon, p. 475.) L. de Léris

Même réponse : Albert Rousseau ; T. Pavot.

—

Madame de La Fayette. (XXXVI, 674). — L'affection qui unissait M. de La Rochefoucauld (l'auteur des *Maximes*) et Mme de La Fayette (l'auteur de la *Princesse de Clèves*) n'avait été, en son temps, rien moins que platonique. Les contemporains, ceux du moins placés pour le savoir, n'en avaient sans doute pas douté. Les lettres de Mme de Sévigné (notamment celle du 15 mars 1680) annonçant à Mme de Grignan la mort de M. de La Rochefoucauld le laissent deviner entre les lignes : — Le volume consacré à *Madame de La Fayette*, en 1891, dans la " Collection des grands écrivains français, " par M. le Comte d'Haussonville a déchiré les voiles, avec beaucoup de tact d'ailleurs. Des documents à lui communiqués par M. le duc de La Trémoille ont révélé que le mari de Mme de La Fayette vécut, oublié de tous, jusqu'en 1683, et que, par conséquent, la prétendue jeune veuve ne le devint que trois ans après la mort de son ami La Rochefoucauld. — Ce fut une profonde émotion parmi « les fervents de l'auteur des *Maximes* et de Madame de La Fayette » a remarqué M. de Boislisle dans un savant article sur « Paul Scarron et Françoise d'Aubigné. » (*Revue des questions historiques*. — juillet 1893). Mais aussi une justice faite et un point d'histoire désormais fixé. Geoffroy de Grandmaison.

—

Les cheveux d'Eléonore (XXXVI, 674). — Cette Eléonore est une héroïne de chanson ; j'en suis certain sans pouvoir retrouver dans mes notes ce qui la concerne.

Le refrain de cette chanson était :

C'est comme les cheveux d'Eléonore
Quand y en a pus, y en a encore.

Gustave Fustier.

—

Suivre le bateau de sel (XXXVI, 675). — Au XVIIIe siècle *suivre* se disait en termes de fermiers ou de commis de péages sur les rivières, lorsqu'un voiturier par eau ne payait pas autant qu'il devait, qu'il voulait frauder les droits de péage. Le commis ou fermier le suivait alors (nous dirions aujourd'hui le *filait*) et se transportait à un lieu voisin par où devait passer le fraudeur, l'assignait, puis, faisait faire par un juge la visite de ses marchandises, obligeant ainsi le voiturier à payer les droits réellement dus.

Gustave Fustier.

—

Grisette (XXXVI, 675). — Je réponds seulement à une partie de la question.

Les grisettes datent probablement de la seconde moitié du XVIIe siècle et à coup

sûr du commencement du XVIIIe. On trouve en effet dans le *Dictionnaire* de Fustier (1710): Grisette; c'est une sorte d'étoffe « dont s'habillent les filles et les « femmes du peuple et qui à cause de « cette étoffe sont appelées *grisettes*. »

Les éditeurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1752) disent à leur tour: « Grisette, fille « ou femme jeune vêtue de gris. On le « dit par mépris de toutes celles qui sont « de basse condition, de quelque étoffe « qu'elles soient vêtues. Des gens de qua- « lité s'amusent souvent à des grisettes. « Il aime les grisettes à la folie. Il court « après la grisette. » — *Grisette* a été employé par Hamilton dans les *Contes du Chevalier de Grammont* dont la première édition date de 1713.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Famille de l'Aubespine (XXXVI, 676). — Charles-François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, mestre de camp de cavalerie, épousa en 1743, Madeleine-Henriette-Maximilienne de Béthune-Sully, fille du duc de Sully (dont la mère était Mlle d'Orléans, comtesse de Rothelin). De ce mariage naquit un fils, Maximilien-Louis-Marie-Emmanuel de l'Aubespine-Sully, marquis de Châteauneuf, colonel des dragons de la reine sous Louis XVI, décédé en 1830. Il avait épousé: 1° Claire de Choiseul dont une fille, Marie-Maximilienne-Charlotte, née en 1773, mariée 1° en 1792 à M. de Lignières, 2° à M. Nectoux; 2° Claudine Bayard dont il eut 2 enfants: 1° Joséphine-Charlotte de l'Aubespine-Sully, née en 1805, mariée au célèbre économiste Joseph Garnier 2° Marie-Joseph Alphonse, marquis de l'Aubespine-Sully, né en..... décédé le 1er juin 1836, marié à Marie-Angélique Gomez, née le 2 octobre 1806, dont il eut 3 enfants:

1° Jean-Baptiste-Louis qui suit:

2° Maximilienne-Angélique-Jeanne-Philippine de l'Aubespine-Sully, née le 10 mars 1825, religieuse.

3° Marie-Joséphine-Pauline de l'Aubespine-Sully, née le 16 juin 1826.

— Jean-Baptiste-Louis, marquis de l'Aubespine-Sully, comte de Châteauneuf, né le 25 décembre 1828 à Sauveterre (Gironde), fut sous-préfet, puis représentant de la principauté de Monaco en Roumanie; il est mort le 3 février 1888 à Monaco; il était chevalier de la Légion d'honneur. De son mariage avec une princesse Ghika il n'a pas laissé d'enfants. Avec lui s'est donc éteinte la maison de l'Aubespine.

MARCEL BOUVARD.

*
* *

— Sous le second Empire, vers 1861, un marquis de Laubespine-Sully, ancien officier — ou sous-officier — fut sous-préfet de Montargis (Loiret).

X***

—

Avoir un tuyau (XXXVI, 676). — L'expression a une quinzaine d'années d'existence. Les renseignements qui constituent le tuyau affectant presque toujours une forme confidentielle, c'est tout bas dans le *tuyau de l'oreille* qu'il faut le confier.

On a voulu l'année dernière, dans une partie du monde spécial qui fréquente les courses ou l''expression *avoir un tuyau* est d'un usage journalier, remplacer *tuyau* par *tube*, mais tuyau a résisté et a finalement triomphé de son concurrent.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Le terrain des champs de courses doit être le lieu d'origine de cette expression. Le monde bariolé et cosmopolite qui s'adonne à ce genre de sport recherche avec avidité tous les renseignements possibles servant de base au jeu effréné dont les chevaux ne sont que le prétexte. Depuis le propriétaire d'écuries jusqu'au dernier des jockeys et le public en plus, tous jouent ou font jouer pour eux; tous donnent des renseignements, ou tuyaux, et même en vendent. Dans cette foule, il n'y en a pas un qui, avant la cloche du départ, ne glisse d'un air mystérieux, tout bas, confidentiellement dans le tuyau de l'oreille d'un autre joueur une indication quelconque. Ce tuyau, ou pronostic huit fois sur dix ne vaut rien, c'est la vraie moyenne! Tous les paris s'engagent ainsi sur des tuyaux donnés de cette façon, que les joueurs incorrigibles prennent pour des certitudes.

Maintenant cette expression s'est généralisée: on l'emploie pour tous les sports où l'on joue. Toutefois elle est récente, car je n'ai pas souvenance de l'avoir entendue avant la guerre de 1870.

En tous cas, elle est bien française et pas plus bête que le mot « Record », d'importation anglaise, employé maintenant à tous propos dans tous les jeux.

ABB.

*
* *

Dans l'argot du Sport — dit M. Fustier — le *tuyau* est un renseignement. Pour les financiers, *avoir un tuyau*, cela signifie avoir reçu confidence d'un mouvement préparé par les banquiers, maîtres du parquet. Suivant M. Duboisgobey, dans la langue des parieurs, « *tuyau*, c'est un cheval qui gagnera à coup sûr et dont personne ne prévoit la victoire ; un cheval dont un *sportman*, mieux informé que les autres, vous glisse le nom dans le *tuyau* de l'oreille. »

En somme, par une ellipse des plus étranges, non-seulement *tuyau* veut dire *tube auditif*, mais encore c'est le nom de tout secret dit à voix basse, ou même révélé par écrit. T. PAVOT.

—

Anna Vadori (XXXVI, 713).— Cette dame était bien vénitienne ; née vers l'année 1773, elle avait épousé M. Butturini, qui fut représentant du peuple de la République Cisalpine. Elle divorça d'avec lui à Milan et vint habiter Paris en l'an VII, où elle logea rue du Hasard n° 8. Elle recevait et fréquentait principalement la colonie italienne alors fort nombreuse à Paris. Il semble aussi qu'elle était fort liée avec le général Léopold Berthier, frère d'Alexandre Berthier, le futur prince de Wagram et de Neufchâtel. A la suite du complot de Ceracchi, Demerville et Arena (affaire du 18 Vendémiaire an IX) contre le Premier Consul, elle fut en effet arrêtée chez elle le 22 Vendémaire (14 octobre 1800) et conduite à la Préfecture de Police, après saisie de tous ses papiers, comme ayant reçu Ceracchi chez elle. Son interrogatoire et l'examen de ses papiers démontrèrent qu'il n'y avait aucune charge contre elle et le jour même elle fut mise en liberté par ordre du Préfet de police Dubois. Il est probable que, comme d'autres de ses compatriotes arrêtés pour les mêmes motifs et relaxés ensuite, elle reçut l'ordre de quitter le territoire français. Une note, qui existe aux Archives de la Préfecture de police, porte en face de son nom, cette mention : « Elle passe pour une intrigante ». GAMMA.

—

Pourquoi écrit-on le nom des vaisseaux sans article ? (XXXVI, 717). — En lisant la question et les commentaires qui la suivent, nous nous demandons à quoi le savant Intermédiariste a voulu faire allusion et dans quel pays il a rencontré l'usage qu'il signale et qu'il critique à bon droit.

Nous croyons, contrairement à ses assertions, qu'il est de règle officiellement comme il est d'un usage courant, de faire précéder de l'article le nom des navires, qu'il s'agisse des plus infimes ou des cuirassés.

Sans recourir à des emprunts faits partout où l'on écrit, au monde scientifique comme au monde littéraire, nous renverrons notre confrère A. Dieuade à un écrivain qui a bien qualité pour se prononcer, à Jal, officier de la marine militaire, auteur notamment du remarquable *Glossaire nautique*, édité par la maison Didot, en 1848. Jal ne cite aucun nom de navire ou de vaisseau, et le Glossaire en regorge, pour le passé comme pour le présent, sans le faire précéder d'un article. Au mot *vaisseau*, notamment, il passe en revue de nombreux textes, édits ou réglements de nos rois et lois modernes, où affluent les noms de navires, et ce sont toujours : *Le* PARIS, *La* ROYALE THÉRÈSE, *Le* HENRY, *Le* TOULON, *Le* CÉSAR, *Le* SAINT-LOUIS, *L'*APOLLON, *L'*HERCULE, *La* FOUDROYANTE, *La* SÉMILLANTE, *La* BELLE-POULE, etc.

Vingt-cinq années de recherches appliquées notamment à la marine militaire et à la marine marchande dans nos ports de guerre ou de commerce ne nous ont *jamais* fait rencontrer du XIVe au XIXe siècle, un seul nom de navire, gros ou petit, sans qu'il fût précédé de l'article.

Et dans tous les cas, si le système indiqué par M. A. Dieuaïde avait tendance à prévaloir quelque part, dans un milieu que nous ignorons, ce ne serait pas toutefois dans les sphères gouvernementales ni au Ministère de la Marine. L'*Officiel* du 9 décembre dernier contient en effet la nomination d'officiers sur le croiseur *Le* LA PÉROUSE, le croiseur *Le* DESCARTES, l'aviso *Le* BENGALI ; de même l'*Officiel* du 10 donne une autre nomination sur *le* JEAN-BART, et toujours il y est procédé ainsi.

LA MOUCHE.

—

J'avouerai, — si audacieux que ce soit — que je ne partage pas le sentiment des érudits, et que je trouve nos navires fort bien baptisés. Comme leurs patrons, ils se nomment : *Marengo, Courbet, Friedland*, sans être précédés d'un article qui en ferait des choses, alors qu'ils sont des individus. Voyez en anglais, le vaisseau

est *Man of War*, Homme de guerre. A l'arrière des bâtiments, les inscriptions: *Océan*, *Danaé*... n'ont pas plus besoin de *le* ou *la* que celles qui figurent au fronton de nos édifices : *Mairie*, *Préfecture*, *Postes*, *Conservatoire*... Et je crois aussi qu'il faut signer simplement: Comte Ory ; Marquise de Pompadour...

En résumé, l'article ne fait pas partie du titre *que l'on porte*, et se joint toujours au titre *dont on parle*. T. PAVOT.

—

Paris port de mer (XXXVI, 717). — E. B. s'intéressant à la question de Paris Port de Mer pourra s'adresser pour avoir des renseignements complets sur cette question à M. Sénécal, 20, rue de la Sourdière. H. S.

* * *

Voir le chapitre I intitulé le *Port de Paris*, dans le volume *Les Coins de Paris* par notre collaborateur Léo Claretie.

A. Z.

* * *

L'auteur de cette question trouvera dans le *Nouveau Tableau de Paris au XIXe siècle* (t. I, 1834), un article de Léon Gozlan, intitulé: *Paris port de mer*.

R. A.

* * *

Cette question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire*, et trois réponses des plus catégoriques ont été faites et ont dû donner satisfaction au questionneur M. E. (Voir XXIX, 170, 394 ; XXX, 45).

Dans ma *Bibliographie du département de Seine-et-Oise* qui est manuscrite, j'ai catalogué dans les généralités sous la rubrique *Ecrits sur la navigation de la Seine de Rouen à Paris*, une cinquantaine d'ouvrages sur ce sujet. Si E. B. tient à les connaître, je suis à sa disposition

PAUL PINSON.

—

Les bévues des municipalités au sujet des plaques commémoratives. (XXXVI, 718.) — Celles-ci sont excessivement fréquentes, et quand ce ne sont pas les municipalités, ce sont les sociétés littéraires ou autres, et même les particuliers qui les commettent. Aussi, sans m'arrêter aux deux plaques commémoratives de la maison natale de Molière, et aux deux autres plaques de la maison mortuaire du même auteur (ces plaques ont fait couler des flots d'encre, et la vérité a été depuis longtemps éclaircie, grâce surtout à Auguste Vitu). Je me contenterai de rappeler certaines autres bévues du même genre, moins connues, que j'ai eu l'occasion de citer dans mes *Excursions historiques et littéraires* (P Ollendorff. Paris 1897.) :

1° *En ce qui concerne Jean-Jacques Rousseau à Genève*. — A Genève, il existe au N° 69 de la rue Jean-Jacques Rousseau une plaque commémorative de la maison natale du philosophe, mais comme l'a fort bien démontré M. Th. Heyer (*Une inscription relative à J.-J. Rousseau*, mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie IX, 409, année 1855, Biblioth. de Genève). Cette inscription placée en 1793, par les soins d'un Comité provisoire d'administration, est absolument erronée. puisque au lieu de lire: « Ici est né J.-J. Rousseau, etc. », on devrait lire au contraire : « Ici, derrière, demeurait David Rousseau, grand-père de Jean-Jacques, le jour où ce dernier naquit au N° 2 de la Grand'Rue, près de l'hôtel de ville. » M, Th. Heyer nous en donne des preuves irréfutables, produisant entre autres documents l'acte mortuaire de la mère de Jean-Jacques décédée quelques jours après sa délivrance, au N° 2 de la Grand' Rue, où, par contre, nous ne voyons aucune inscription.

2° *En ce qui concerne Rubens à Anvers*. — L'inscription placée sur la place de Meer à Anvers et rappelant que la maison de Pierre-Paul Rubens s'élevait en cet endroit, n'est pas tout à fait exacte. Il suffit de consulter à la Bibliothèque d'Anvers le *Bulletin Rubens*, tome III, p. 217, *La maison de Rubens* par Max Rooses. A examiner aussi l'estampe de 1648, celle de 1692. On y voit la cour, les bâtiments, le portique, les parterres, la charmille et les pavillons du jardin. Mais vous ne trouverez plus, à cette place, qu'une série d'édifices quelconques, une fabrique de tabacs, et encastré dans cet amas de constructions, et non visible de la rue, par conséquent, le portique. L'inscription n'a donc rien à faire place de Meer, mais devrait être placée dans la rue adjacente, dont le nom m'échappe, au-dessus de la porte d'entrée de la fabrique de tabacs actuelle.

3° *En ce qui concerne Cervantès à Madrid*. — Ici l'erreur est plus légère. La maison actuelle étant une maison d'angle, on a placé l'inscription, en 1834, dans la rue Cervantès, alors que la porte était jadis

rue del Léon : « Ici vécut et mourut Miguel de Cervantès Saavedra dont le monde admire le génie. Il mourut en MDCXVI. » J'ai consacré à cette maison tout un long chapitre dans mes *Excursions*.

H. LYONNET.

* * *

Les savantes recherches de M. le vicomte de Grouchy ont montré que Racine n'était pas mort au numéro de la rue Visconti indiqué par une plaque commémorative, mais bien à un autre numéro de cette rue ; feu Mario Proth, qui habitait l'ancien hôtel de Rasnes, est le véritable promoteur de cette erreur.

Je n'ai pas la prétention d'être moliériste, mais feu Auguste Vitu, me paraît avoir démontré que Molière n'est pas mort au numéro de la rue Richelieu indiqué par une plaque commémorative, mais bien à un autre numéro de cette rue.

NAUROY.

—

Coppé ou Coppée (XXXVI, 719). — François Coppée a répondu lui-même à la question, il y a peu de temps, et sa réponse a été rapportée dans nos colonnes (XXXVI, 219) : *Mon bisaïeul Coppée était un cultivateur des environs de Mons*. Cf. sur les origines de Coppée, l'intéressant article de notre collaborateur Ch. Lyon, dans son excellent petit journal carolorégien, l'*Education populaire*, du 23 septembre 1897.

PAUL BERGMANS.

—

Doyens des parlementaires (XXXVI. 721). — D'après la Charte de 1830, il fallait pour être député avoir trente ans ; un membre de la Chambre de 1842 aurait donc au moins 85 ans, je n'en connais pas.

Je viens de parcourir, dans l'*Annuaire de la Chambre des pairs pour la session 1848*, la liste des membres de la Chambre de 1846 et je n'en vois pas de vivant, du moins, je le crois.

Ont appartenu à la Constituante :

MM. Buffet, sénateur ;
Cyprien Chaix, sénateur ;
Fresneau, sénateur ;
Marcel Barthe, sénateur ;
M. Wallon, élu 2me suppléant pour la Guadeloupe, ne siégea pas.

Ont appartenu à la Législative :

MM. Bocher ;
Mathieu-Bodet ;
Martin Nadaud ;
Fresneau ;
Boysset, député ;
Buffet ;
Wallon, sénateur ;
Bernard-Lavergne, sénateur ;
Bruckner qui, je pense, est toujours vivant.

NAUROY.

* * *

J'avais commencé à dresser ce tableau, car le directeur d'un annuaire s'était montré favorable à la publication de la liste des membres survivants de nos Assemblées parlementaires, mais l'annuaire n'ayant plus continué à paraître, j'ai dû laisser ce travail inachevé, puisqu'il ne pouvait désormais n'avoir plus d'intérêt que pour moi seul. Je ne pourrai donc renseigner votre correspondant sur les assemblées de Louis-Philippe, mais je peux le faire dans une certaine mesure pour les deux assemblées de la seconde République. Je ne vous donnerai pas la liste des membres survivants de ces deux assemblées, car cette liste est assez longue et vous ne sauriez sans doute dans ces conditions la livrer à la publicité dans votre recueil.

Le reste des membres de l'assemblée de 1848 actuellement vivants, doit être environ de 76, et pour celle de 1849, il serait de 74. Je ne compte qu'une fois ceux ayant fait partie des deux assemblées) soit 150. Je ne saurais vous assurer qu'il ne peut s'y trouver quelques unités en moins, quelques décès peuvent échapper bien que j'aie tâché de me tenir au courant, d'autant plus que je relève quelques cas de longévité, sinon exceptionnels, tout au moins rares, s'ils sont réels. Par exemple, le cas de M. Pongérard né en 1794 ; cet ancien parlementaire est-il encore au monde, je ne saurais l'affirmer ; il y en a d'autres aussi nés en 1797 ou 1799 pour lesquels je fais la même réserve. Au Sénat on trouve actuellement plusieurs anciens membres de ces assemblées, comme MM. Wallon, Buffet, Bernard-Lavergne, etc.

THUILLIER.

—

Une parodie de Zaïre. (XXXVI, 721). — Il s'agit de « Caquire, parodie de « Zaïre, par M. de Vessaire, 2e Edition, « (la 1re n'a existé que manuscrite), con- « sidérablement emm., (le mot y est tout « à trac), à Chio, imprimerie d'Avalons. » in-8° de 104 pages, curieux frontispice.

Rare ; catalogue Greppe, mai 1883 : 50 francs.

L'auteur est M. de Combles, si j'en crois l'*Intermédiaire*; voir la table générale.

Je crois qu'il y a eu récemment une réimpression : au surplus, si le collaborateur Ernest J. veut s'en donner le régal, je lui enverrai volontiers mon exemplaire en communication.

L'œuvre est éminemment scatologique.

VILLEFREGON.

***

Dans l'excellente et si consciencieuse *Bibliographie des Œuv. de Voltaire*, de M. Georges Bengesco (Paris, 1882-1890, 4 vol. in-8o), je trouve bien, dans le tome Ier, et à son ordre chronologique, dans la liste bibliographique des Editions des pièces de théâtre de Voltaire, publiées de 1719 jusqu'à nos jours, une nomenclature détaillée des diverses éditions de *Zayre*, imprimées séparément. (*Loc. citat.*, du n° 54, page 14, au n° 71, inclusivement, page 17) ; — puis, dans les Additions et Corrections, page 481 de ce même tome Ier, une liste également détaillée de quelques éditions de *Zayre* publiées à l'étranger ; — dans le tome III, page 72 du même ouvrage une Note relative à une Lettre insérée tout d'abord dans le *Mercure*, et qui fut ensuite réimprimée en tête de *Zayre*, dans les éditions in-4° ; — dans le tome IV, page IX de cette même bibliographie, dans les Additions et Corrections aux trois tomes qui précèdent, je trouve encore deux notes nouvelles, relatives aux numéros 57 et 71 de la liste bibliographique, précitée, des Éditions de *Zayre*, imprimées séparément.

Mais quant à une indication spéciale quelconque d'une Parodie de la dite *Zayre* : nulle part je n'en vois l'ombre d'une trace. C'est, bien cependant, assurément. sans le vouloir, que l'érudit M. Bengesco aura imité ici, le proverbial silence de Conrart.

ULRIC. R.-D.

—

Mme D'Alvimare (XXXVI, 721). — J'ai déjà fourni à l'*Intermédiaire* quelques renseignements sur des membres de la famille d'Alvimare. Si Ernest J. veut bien préciser en indiquant à quelle personne sa question se rapporte, je chercherai au moyen de mes papiers de famille à lui donner satisfaction, autant qu'il dépendra de moi.

E. V. T.

—

Bachet de Méziriac. (XXXVI. 723). — Né non à Bourges, mais à Bourg, ou près de Bourg, dans le Bugey, 1581-1638, cet érudit était expert en grec, latin, hébreu, italien et espagnol.

On sait, croyons-nous, peu de chose sur le détail de sa vie : de la congrégation de Jésus, il était à 20 ans, professeur de rhétorique à Milan ; jetant le froc aux orties, il vint, très jeune à Paris, où il se fit aussitôt remarquer par l'étendue et la profondeur de ses connaissances, à ce point que l'Académie française le reçut au nombre de ses membres, l'année même de sa fondation, en 1635, quoique absent. Son discours de réception, qu'il fut dispensé de prononcer, fut lu à l'Académie par Vaugelas. Comme poète, ce qu'il fit de plus connu est une traduction, en vers français, des épitres d'Ovide, accompagnée de commentaires des plus savants et des plus curieux (Bourg, in-8, 1626). Mais ce qui le distingua tout particulièrement, c'est qu'il fut un des fondateurs des sciences mathématiques. On lui doit, notamment la résolution générale et complète des équations indéterminées du premier degré, quel que soit le nombre de ces indéterminées et des équations ; il est le premier des modernes qui se soit occupé de cette branche importante des mathématiques. Sa solution est indiquée dans son volume intitulé : *Problèmes plaisants et délectables qui se font par les nombres*, Lyon, 1612 ; il la développa dans l'édition de 1624. Il fit aussi une traduction, avec commentaires, du livre du mathématicien grec Diophante. Le manuscrit de Diophante, retrouvé au Vatican, était fort altéré et les notes de Planude et de Xylander, qui l'avaient traduit et commenté, sans avoir les connaissances mathématiques suffisantes, étaient souvent erronées, inintelligibles et fort loin de suppléer aux lacunes du manuscrit. C'est dans la surrexcitation d'une longue fièvre quarte qu'il accomplit cet important travail, que, dit-il, il n'eût pu achever dans un état de santé normal. L'illustre Fermat fit à ce sujet de savantes notes qui établissent la valeur de l'ingénieuse reconstitution due à Bachet, seigneur de Méziriac.

On se tromperait si l'on comptait trouver dans les « problèmes plaisants et délectables » une collection de calembredaines ou de facéties : c'est un ouvrage de mathématiques très sérieux au fond, bien que présenté en forme de jeux de société, aux esprits curieux de mathématiques. Ces problèmes sont analogues à celui du-

loup, de la chèvre et du chou, à passer deux par deux, dans un bateau : il y en a 25, 10 et 15, au total 50 ; le 21e traite des carrés magiques.

L'édition princeps est introuvable ; celle de 1624 est si rare qu'il fallut 10 ans de recherches, avant de trouver un exemplaire permettant de procéder à une réimpression convenable, pour la 3e édition. La 5e, parut en 1884, chez Gauthier-Villars, in-8 carré, de 254 pages.

Nous nous ferons un plaisir d'envoyer au collègue Neugierig l'énoncé in-extenso des 50 problèmes de Bachet, s'il veut bien faire connaître son adresse par la petite correspondance de l'*Intermédiaire*.

LOTUS-SAHIB.

—

Claude-Gaspard Bachet, sieur de Méziriac, est né non à Bourges (comme le pense « Neugierig »), mais à Bourg en Bresse, le 9 octobre 1581. où il est mort le 26 février 1638. Il a occupé, à sa fondation de l'Académie française, le 17e fauteuil, devenu celui de « Racine ».

Il était d'ancienne noblesse, bien fait et de belle taille, de visage agréable et de conversation fort douce, nous dit Pélisson, dans son histoire de l'Académie Française. Il était fort instruit, connaissant plusieurs langues, très profond en la connaissance de la fable et de l'algèbre, en mathématiques et autres sciences curieuses, etc., Pélisson nous dit aussi que : « Lorsqu'il « était encore à Paris on parla de le faire « précepteur du feu roi Louis XIII ; cela « fut cause qu'il se hâta de quitter la « Cour, et il disait depuis qu'il n'avait été « jamais en si grande peine, lui semblant « qu'il avait déjà sur les épaules le far- « deau de tout un royaume ».

On doit à Méziriac plusieurs ouvrages en vers et en prose : Un recueil de poésies italiennes et un recueil de poésies françaises. Une vie d'Esope et des traductions d'Ovide et de Plutarque, qui eurent alors un grand succès, mais sont tombés dans l'oubli.

DESÉGLISE.

—

Voici ce qu'on lit dans les *Recherches sur l'analyse indéterminée et sur l'arithmétique de Diophante*, par Edouard Lucas. Moulins, 1873, dans la préface :

« Gaspar Bachet, sieur de Méziriac, né à « Bourg-en-Bresse. en 1581, et mort en 1638, « était un géomètre et un littérateur distingué. « Il fut, à la suite d'un voyage en Italie avec « le grammairien Vaugelas, proposé comme « précepteur de Louis XIII ; mais, comme il « n'était pas ambitieux, il quitta précipitam- « ment la capitale, tout effrayé, et disant « qu'il n'avait jamais été si en peine, s'imagi- « nant déjà porter sur ses épaules le lourd far- « deau de son royaume. De retour dans sa ville « natale, il se maria, et son choix fut heureux « à ce qu'il apparaît, car il avoue lui-même « que c'était la meilleure chose qu'il eut jamais « faite. C'est au milieu du calme de cette vie « intérieure qu'il découvrit la révolution de « l'équation indéterminée du premier degré en « nombres entiers, publia deux éditions suc- « cessives de son Recueil de Problèmes plai- « sants et délectables qui se font par les Nom- « bres. (Lyon, 1613 et 1624), et son Commen- « taire sur l'Arithmétique de Diophante. « (Paris, 1621) ».

Tous les dictionnaires biographiques reprennent ce nom, Bayle, Moreri, etc.

M. A. Latosne a donné une 3e édition (revue, simplifiée et augmentée) des « Problèmes plaisants et délectables » ; cela en 1874, chez Gauthier-Villars, mais le tirage a été restreint, et l'ouvrage est resté extrêmement rare ; dans cette 3e édition il y a des notes fort savantes et un supplément très intéressant.

JOIRE.

—

Renoul (François) (XXXVI, 723). — Je conseille au confrère Charlec de consulter sur Valentin-Jean et non François Renoul de Baschamps, la *Biographie bretonne* de Levot, qui lui donnera toute satisfaction désirable.

LE ROSEAU.

—

Sérénade aux écoliers couronnés (XXXVI, 724). — De même que dans certaines villes du littoral de la Manche, les tambours et clairons des pompiers ont, suivant un usage antique et solennel, l'habitude à Aurillac d'aller, au soir de la distribution des Prix, donner une sérénade aux élèves couronnés.

DAUVERGNE.

*
* *

J'ai vu se pratiquer cette coutume :

1° à Clermont-Ferrand pour les élèves du lycée ;

2° à Toulouse pour les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts.

C'est un appel déguisé à la générosité des parents des lauréats.

R. SALIGNON.

—

Hurler avec les Loups (XXXVI, 725). — C'est s'accommoder aux mœurs, aux manières des gens avec lesquels on vit, des personnes que l'on fréquente, bien qu'on ne les approuve pas.

Comme application, M. Loubans cite ces vers de Corneille :

Une vertu parfaite a besoin de prudence,
Et doit considérer pour son propre intérêt,
Et les temps où l'on vit, et les lieux où l'on est.

Selon M Quitard, *il faut hurler avec les loups*, correspond au proverbe latin : *Versipellem frugi convenit esse hominem pectus cui sapit*. (Plaute. Les *Bacchides*, acte IV, vers. 10). T. PAVOT.

—

Ce dicton signifie qu'on doit faire *chorus* avec les gens que l'on fréquente et paraître penser comme eux, par politesse ou complaisance. C'est ainsi que Mme Roland disait : « Les hommes faibles *hurlent avec les loups*, braient avec les ânes. bêlent avec les moutons, car tous les partis ont leurs partisans. »

De son côté, Racine a écrit dans les *Plaideurs* (Scène 1re) : « On apprend à *hurler*, dit l'autre, *avec les loups* », et suivant Mlle de Staël : « Quand on ne sait pas *hurler* avec les loups, il ne faut pas vivre avec eux. »

« Maxime tout à fait immorale, s'écrie de Mery. (*Hist. des Proverbes*, t. II, p. 56), c'est-à dire qu'il faut encenser les vices et bafouer les vertus. »

Mais G. Duplessis réfute cette opinion (*La Fleur des proverbes français*, p. 407) :

« Le conseil qu'il *faut savoir hurler avec les loups*, pourrait avec raison être taxé d'immoralité, s'il fallait le prendre à la lettre et l'interpréter dans un sens trop étroit. En aucun cas, en effet, il n'est permis de se rendre le complice des méchants. Mais il faut seulement entendre ici que la prudence et la raison nous conseillent de nous conformer aux usages, aux mœurs, aux opinions, aux préjugés même des gens au milieu desquels les circonstances vous obligent à vivre. Il est en effet, beaucoup plus facile de s'accommoder aux manières des autres, que de ramener les autres à ses propres allures. »

Maintenant d'où vient ce dicton? Il est difficile de le préciser d'une façon absolue. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il date de bien loin On trouve en effet, au XVIe siècle, ces deux vers de Fabry :

« Souvent jai ouï en ma vie
Qu'avec les loups il faut uller. »

Et dans la *Comédie des Proverbes* publiée en 1616, Lidias (acte IIIe, scène Ire), s'écria : « Florinde, puisque nous sommes avec *les loups, il faut hurler.* »

D'après Quitard (Dictionnaire des Proverbes, Voir Loups, p. 507), ce dicton correspondrait au proverbe latin qu'on trouve dans Plaute (Les Bacchis, act. IV, verset 12) :

Versipellem frugi convenit esse hominem pectus cui sapit. Il convient qu'un homme sage et avisé change quelquefois de peau, mot à mot, devienne *Versipellis*.

« Les Latins, ajoute-t-il, entendaient par *Versipellis* le *loup-garou*, c'est-à-dire l'homme à qui la superstition populaire attribue le pouvoir de se transformer en loup, et de revenir ensuite à sa première forme. Ainsi quand on dit : *Il faut hurler avec les loups*, c'est à peu près comme si l'on disait : *Il faut savoir se faire loup-garou*. »

Enfin, dans une lettre adressée le 15 novembre 1661, à La Fontaine, Racine s'exprime ainsi : « Il faut être régulier avec les réguliers, comme j'ai été *loup* avec vous et avec les autres *loups* vos compères. » ALEXANDRE SOREL.

—

Lettres de Part (XXXVI, 763.) Lorsque les usages du *clocheteur* ou *crieur de corps*, qui, une sonnette à la main, parcourait les villes en annonçant les morts, tomba en désuétude, il fut remplacé par un valet qui allait de porte en porte présenter un billet, d'abord manuscrit, puis plus tard imprimé, annonçant le décès et le jour du convoi. On affichait en même temps des amours funéraires à la porte des églises, puis çà et là sur les murailles. Dès la fin du XVIe siècle, le *billet* fut toujours imprimé et on en distribua un nombre de plus en plus grand, à mesure qu'on s'approche du XVIIIe siècle, époque où le faire-part mortuaire prit tout à fait la forme qu'il a conservé jusqu'à aujourd'hui. Il y a un grand nombre de billets de faire-part conservés au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale. Je n'en connais pas qui soit antérieur au XIIIe siècle. LE BESACIER.

*
* *

Il existe, à la Bibliothèque nationale (Section des manuscrits à pièces originales Registre coté 2.506), la lettre de part suivante remontant à 1648 :

Vous estes priez d'assister au convoy et enterrement de feüe Damoiselle Gabrielle de Focher, vivante femme de Monsieur de Rochas, escuyer, sieur d'Aiglun, Conseiller et Médecin

ordinaire du Roy, décédée en sa maison rue Baillet; qui se fera ce jourd'huy vendredy 28 février 1648, à cinq heures du soir, en l'Eglise S. Germain de l'Auxerrois, sa Paroisse.

« Et au service qui se dira demain Samedy, dernier jour dudit mois, à sept heures du matin en ladite Eglise où la compagnie se trouvera s'il luy plaist. »

(Original, papier, largeur : 0.18 c. ; hauteur: 0,14 c.). A. R.

***

Les lettres de deuil existaient du temps de La Bruyère.

« On ne peut mieux user de sa fortune « que ne fait *Périandre :* elle lui donne du « rang, du crédit, de l'autorité ;... Il a « commencé par dire de soi-même, *un « homme de ma sorte ;* il passe à dire, *un « homme de ma qualité*... Que son père si « vieux et si caduc n'est-il mort il y a « vingt ans, et avant qu'il se fît dans le « monde aucune mention de Périandre !

« Comment pourra-t-il soutenir ces « odieuses pancartes (1) qui déchiffrent « les conditions... ? Les supprimera-t-il « aux yeux de toute une ville jalouse, « maligne, clairvoyante, et aux dépens « de mille gens qui veulent absolument « tenir leur rang à des obsèques ?... »

(*Des Biens de Fortune*). A. P.

—

L'Ulysse des rois. (XXXVI, 763). — Celui qui a donné à Louis-Philippe le surnom d' « Ulysse des rois » ou plutôt d' « Ulysse moderne », n'est autre que Henri Heine. Qu'on se donne la peine de feuilleter *Lutèce*, ce livre formé des lettres adressées par le cruel humoriste à la *Gazette d'Augsbourg*, de 1834 à 1840 et, en vingt endroits, on trouvera la preuve de ce que je viens de dire.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

La peine de la Patoche. (XXXVI, 764). — Châtiment usité dans les écoles, et que j'ai vu encore appliquer par le vieil instituteur qui m'a appris à lire, voilà 35 à 36 ans. Il consistait (j'emploie l'imparfait, car je suppose bien que cette coutume a disparu) à frapper dans la paume de la main, ou sur la pointe des doigts rassemblés, avec une règle plate et rigide qu'on appelait *patoche*. IATROS.

(1) « Pancartes ». Billets d'enterrement. (*Note de La Bruyère*).

Quand j'étais écolier, dans un petit collège communal du Berri, où j'ai décliné *Rosa, la rose*, la peine de la patoche, infligée à la paresse ou à l'indiscipline, consistait en un ou plusieurs coups de règle appliqués sur le haut des doigts par le professeur. Punit-on encore de cette manière ? Je ne le crois pas.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

La patoche n'était autre que la férule, que la génération actuelle ne connaît plus que de nom.

La patoche (dans certaines localités on prononçait patole), était un morceau de cuir très épais large de 4 à 5 centimètres, et long d'environ 50 centimètres, se terminant par une partie plus large à peu près en forme de semelle. Cette partie était quelquefois ornée de clous de souliers. Lorsque la science n'entrait pas facilement dans la tête d'un cancre qui se permettait de rire ou de causer en classe, le maître d'école faisait approcher l'enfant, lui faisait tendre la main ouverte et lui appliquait un ou plusieurs coups de patoche, suivant la gravité des cas. Lorsque la faute était d'une gravité exceptionnelle, l'enfant, au lieu de tendre la paume de la main, présentait le bout des doigts. Il faut croire cependant que ce procédé était insuffisant pour réprimer l'indiscipline, car c'étaient toujours les mêmes élèves qui recevaient leur ration quelquefois quotidienne de patoches

Aujourd'hui nous ne connaissons plus ce procédé d'éducation. Les plus respectables institutions se perdent !...

Je profite de l'occasion pour demander à mes collègues de l'*Intermédiaire* s'il est à leur connaissance qu'il existe encore quelques-uns de ces instruments de torture, et si je pourrais m'en procurer un exemplaire. MARTELLIÈRE.

—

Correspondance de Mme Gourdan (XXXVI, 766). — La dernière édition de cet ouvrage est précédée d'une étude causerie sur les sérails du XVIIIe siècle, par Octave Uzanne, dans laquelle se trouvent les renseignements demandés :

Correspondance de Madame Gourdan dite la Petite Comtesse, pour servir à l'histoire des mœurs du siècle, et principalement de celle de Paris. Bruxelles, chez Henri Kistemackers, éditeur, 1883. Jolie édition sur papier teinté, tout encadrée et une jolie gravure à l'eau-forte.

La première édition de ce recueil est du 15 Juillet 1783. sous la rubrique de Spa, avec l'épigraphe : *O tempora ! O mores !* petit in-8° de 96 p. Seconde édition : Londres, Jean Nouse, 1784, petit in-8° de 208 p. Troisième édition : sans date et imprimée à l'Etranger, exacte contrefaçon de la 2e.

Autre édition, Londres (Bruxelles), chez le fameux Jean Nourse, 1786-1866, petit in-18 qui est la réimpression de la 2e édition par le libraire Poulet-Malassis, réfugié en Belgique. JOIRE.

—

Sens-dessus-dessous ou sans-dessus-dessous. (XXXVI, 767). — L'Académie a raison (une fois n'est pas coutume) d'écrire *sens-dessus-dessous* (et non *sans-dessus-dessous*, comme le suppose l'ophélète Dieuaide).

Cette expression est aussi claire que possible : elle s'applique, non aux « choses tellement mêlées qu'elles n'offrent plus ni dessus ni dessous, » mais bien aux choses qui ont changé de sens ou d'orientation, par conséquent dont le sens supérieur est devenu inférieur et réciproquement. IATROS.

—

Traité de dressage pour les chevaux (XXXVI, 770). — Le meilleur ouvrage que j'aie trouvé est encore le suivant :

Raate (C.). Méthode de toute école d'équitation ; Marseille, 1864, gr. in-8 et atlas in-folio oblong de 19 pl.

Mais il est fort rare, tellement rare qu'étant au régiment je l'avais fait copier sur l'Exemplaire de l'Ecole d'application de Fontainebleau.

Le plus pratique est l'opuscule du Commandant Pigoucha, librairie militaire Lavauzelle, et qui doit coûter o fr. 60.

JOIRE.

—

Le Sculpteur Gaspard de Marsy au lieu de Marcy (XXXVI, 783). — Cet artiste s'appelle Gaspard Marsy, né à Cambrai en 1625, mort à Paris en 1681. Elève de son père Barthélemy, il quitta sa ville natale avec son frère Balthazar en 1648 et vint à Paris; il travailla avec Sarrazin, de Buyster et Anguier dont il fut, dit-on, l'élève (1). Ses œuvres sont célèbres, et nos Musées du Louvre, l'Eglise de St-Denis, le jardin des Tuileries et le Musée et jardin de Versailles possèdent de ses œuvres, notamment un remarquable vase dû en entier à sa main orne les marches du Palais au parterre d'Eau Le musée de Cambrai possède des œuvres de cet artiste et de ses parents. E. GANDOUIN.

(1) On le prétend également élève de Van-Obstal.

—

Siège de Corfou (XXXVII, 1). — Les ouvrages concernant les Iles Ioniennes et la domination française sont nombreux il serait fastidieux de les énumérer ; il suffit de s'adresser à la Bibliothèque nationale pour être renseigné. Le *Temps*, il y a quelques mois, a publié la note suivante :

« Le consul français à Corfou, M. Pollio, a eu la bonne fortune de retrouver, au cours de recherches faites pour écrire une histoire des Iles Ioniennes pendant l'occupation française les procès verbaux *originaux* de la municipalité républicaine de Corfou, de 1797 à 1799. Ces documents précieux, qui avaient disparu depuis longtemps des archives locales, sont rédigés en italien et n'ont jamais été publiés, même en partie. »

J'ai sous les yeux la minute originale et inédite des notes sur *l'Albanie* et *Corfou* rédigées par le citoyen Vigouroux, qui fut successivement à Corfou, l'an VII de la République : inspecteur des moulins, administrateur des biens, meubles et immeubles sur lesquels les scellés avaient été apposés depuis l'état de blocus, et directeur des travaux relatifs à la fabrication des monnaies.

Je possède également les affiches relatives à :

1° La capitulation de la Place et des forts de Corfou, signée à bord du vaisseau amiral le *Saint-Paul*, le 20 février 1799 (style russe) le 13 ventôse an VII de la République Française, par le vice-amiral Ouchakoff (*sic*), le capitaine Bey Cadir Bey, les citoyens Dufour, Varèse, Eriche, Grouvel ; le commissaire général du Directoire exécutif Dubois et le général de division Chabot.

2° La proclamation rédigée en italien et en grec, adressée par le vice-amiral Uschacoff (*sic*) et le capitaine Bey Cadir Bey à la population. Ces documents sont trop importants pour trouver place dans le cadre restreint de cette publication.

J. R.

—

Le Vin (XXXVII, 7). — S'aider pour rédiger un *viniana du nouveau manuel de bibliographe universelle*, de Ferdinand Denis, Pinçon et de Martonne, article « vin » et ne pas oublier que : « De tous les dons du ciel le vin est le plus cher ». A. D.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

—

Le palais d'Ulysse à Ithaque. — M. Dœrpfeld, le savant directeur de l'Ecole allemande d'Athènes, a exposé naguère, dans une conférence faite à Berlin, les résultats de son récent voyage à l'île d'Ithaque, où il s'est donné la tâche de retrouver l'emplacement du palais d'Ulysse. Il y a, sur cette question fort controversée, deux hypothèses. Tandis que Gell, Schliemann et de Marsberg placent le palais homérique sur l'Aetos, la chaîne de montagnes qui traverse l'île du Sud au Nord, Leak, Lolling, Bursiau et Reisch prétendent la découvrir sur la côte occidentale, au fond de la baie qui porte aujourd'hui encore le nom de Polis. Hercher, dans un article de l'*Hermès*, avait déjà soutenu et presque démontré que la première hypothèse était inadmissible. M. Dœrpfeld croit aussi qu'il était inutile de chercher dans la partie montagneuse de l'île les restes du palais d'Ulysse, et c'est vers le golfe de Polis qu'il compte porter ses investigations. Le nom même de ce golfe est une première probabilité ; d'autre part, la petite île de Daskalion, qui sépare cette baie de la pleine mer, et qui est la seule de toute la côte Ouest, répond admirablement à la désignation de l'île où les prétendants voulurent, suivant le récit d'Homère, surprendre Télémaque. M. Dœrpfeld croit pouvoir, dès aujourd'hui, préciser la situation du palais d'Ulysse ; il le place au nord-est de la baie de Polis, sur un haut rocher nommé Hélikarta, d'où l'on a sur la mer, sur les anses Nord, Est et Ouest de l'île, une vue très étendue. Il espère, pendant la prochaine campagne, en retrouver les substructions.

—

L'Institut à Chantilly. — Le 30 janvier dernier, l'Institut de France a été mis en possession du château et des collections de Chantilly.

Autorisé par le Conseil d'Etat, l'Institut a formulé, dans son assemblée générale du 12 janvier, son acceptation définitive des dispositions contenues en sa faveur dans le testament du duc d'Aumale.

Les exécuteurs testamentaires ont aussitôt fait connaître au président de l'Institut qu'ils étaient prêts à le mettre en possession du château et des collections restées sous leur garde et dont ils avaient dressé, en cinq volumes grand in-4°, l'inventaire complet et détaillé.

Cette mise en possession s'est effectuée dimanche dernier, à Chantilly même : M. Auguste Longnon, président de l'Institut, M. Ravaisson-Mollien, président de la commission administrative centrale, MM. Wallon et Aucoc, membres de cette commission, ont reçu des mains de MM. G. Picot et Limbourg les inventaires ; ils en ont contrôlé sur place les diverses énonciations et, après en avoir reconnu l'exactitude, ils ont, au nom de l'Institut, pris possession du château et donné aux exécuteurs testamentaires décharge de leur mandat.

L'introduction placée par les exécuteurs testamentaires en tête des inventaires permettra au public de se faire une idée exacte de l'importance des collections qui appartiennent au musée Condé.

Les exécuteurs testamentaires ont remis à l'Institut le catalogue de tous les biens meubles compris dans l'ensemble des collections, avec l'indication précise des appartements et galeries dans lesquels ces biens meubles sont disposés. Ils ont ainsi obéi aux termes du codicille du 2 janvier 1888 et des « Recommandations à l'Institut », rédigées par le donateur.

Voici l'extrait de ce codicille :

Je lègue en conséquence ces objets à l'Institut de France, auquel mes exécuteurs testamentaires seront chargés de les délivrer *après qu'ils les auront disposés* dans les galeries et appartements de Chantilly à la place qui leur aura été assignée par les instructions que je leur laisserai ; *je fais de ce droit de disposition conféré à mes exécuteurs testamentaires une condition expresse du présent legs.*

Voici en outre les *recommandations* qui expliquent la pensée qui a inspiré ce codicille :

C'est dans le but d'épargner à mes confrères toute difficulté matérielle, surtout au

début de leur prise de possession, que j'ai pris les dispositions nécessaires pour l'installation de la bibliothèque, des galeries et des collections de toutes sortes dont l'ensemble formera le musée Condé.

L'Institut trouvera ainsi toutes choses mises en place par mes soins ; J'ai tenu à lui laisser, non pas des collections à organiser, mais un *musée tout fait* et installé de la manière qui m'a paru la mieux appropriée aux bâtiments disposés pour le recevoir.

Les exécuteurs testamentaires ont donc remis à l'Institut 557 tableaux non compris les tableaux, gravures, dessins encadrés qui décorent les appartements du château d'Enghien : *30 émaux*, *282 miniatures*, plus de *200 gemmes et bijoux* énumérés dans les vitrines ; et, sans compter la *Statue équestre du connétable*, de Dubois, plus de cinquante statues et bustes en marbre, parmi lesquels *Jeanne d'Arc*, *Pluton*, *Proserpine*, de Chapu ; *Bacchus* et *Hébé*, de Deseine ; *Bossuet*, de Guillaume ; *deux bas-reliefs* de Jean Goujon ; les *chiens*, de Gardet ; les *cerfs*, *chiens*, *loup*, *sanglier*, de Caïn.

2.600 dessins, dont 111 de Poussin, 484 de Carmontelle, et plus de 500 de Raffet, auxquels il faut ajouter plus de 3.000 estampes et une collection de 3.685 médailles en 375 volumes.

1.453 volumes manuscrits et 273 ouvrages imprimés sur vélin, et 24.000 livres imprimés.

Ils ont remis en outre plus de 500 objets mobiliers, parmi lesquels 95 sièges recouverts d'anciennes tapisseries de Beauvais ; des appliques en bronze doré, parmi lesquelles 10 de dix lumières chacune ; 25 lampadaires et torchères, dont 4 de Chapu ; plus de 50 lustres et candélabres, dont 8 en argent ; des porcelaines de Sèvres, de Chantilly, de Chine, du Japon ; des armes anciennes et un nombre considérable de meubles de musée, tels que consoles anciennes, commodes, armoires et tables de Boulle, vitrines en glaces, ébène, bois de fer, etc.

Enfin les portefeuilles, indiqués en 1886 comme contenant des correspondances autographes sont convertis en 600 recueils grand in-folio reliés aux armes de Condé ; le département des Archives conserve 1.660 cartons remplis de chartes et de papiers relatifs à l'histoire et à l'administration des domaines de Montmorency et de Condé depuis le onzième siècle.

Le duc d'Aumale a laissé une série d'observations ayant trait à son legs et dont nous publions la plus intéressante :

Après mon décès, mon appartement et celui de la duchesse, depuis le cabinet de toilette de la duchesse jusqu'à la chambre de marbre, seront conservés avec leur caractère actuel pour être annexés au musée.

Les cinq chambres du rez-de-chaussée du Châtelet, et les deux appartements du pavillon Jean Bullant, pourront être convertis en bureaux, chambres de travail, ou consacrés au développement du musée.

Les conservateurs ayant leur logement dans le château d'Enghien, il n'y aura au château que les logements de service actuellement occupés, auxquels on pourra joindre les combles du pavillon Jean Bullant. Tous les autres locaux du château, y compris le soubassement (cuisine, etc.) seront consacrés au développement du musée et aux services annexes.

BIBLIOGRAPHIE

Le Désastre (Metz-1870), par Paul et Victor MARGUERITTE. 1 vol. in-18. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeur, Paris, 1898.

Les fils du général Margueritte étaient qualifiés mieux que personne pour écrire, sous forme de romans, l'émouvante histoire de cette époque qui embrasse la défaite des armées impériales, la défense du territoire, les convulsions de la Commune.

Le premier livre de cette série, *le Désastre*, est le récit quotidien de la première partie de la guerre de 1870.

MM. Paul et Victor Margueritte y racontent la lutte héroïque de l'armée du Rhin — Borny, Rezonville, Saint-Privat, Noisseville — et la longue agonie de ces troupes admirables, dupées de jour en jour par le traître Bazaine, jusqu'à l'heure fatale de la reddition de Metz.

La conclusion du *Désastre* comporte un mâle enseignement. C'est un livre d'intérêt national. Sa place est dans chaque famille, dans toutes les bibliothèques, toutes les écoles, toutes les casernes, partout où le souvenir de l'Année terrible attriste et relève les cœurs, sert d'exemple et de leçon.

Administration et Gérance :

MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Mars 1898.*

XXXVIIe Volume — N° 790

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Cherchez et vous trouverez *Il se faut entr'aider*

Cinquième Série — 2e Année N° 42

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 18, Av. de Wagram

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Ballade du duel du 1er acte de Cyrano de Bergerac. — Cette jolie ballade mêlée d'escrime, est-elle bien de l'auteur de la délicieuse comédie jouée en ce moment à la Porte-Saint-Martin, ou a-t-elle été empruntée — comme je le croirais, mais je puis me tromper — à un auteur du XVIIe siècle, à Cyrano de Bergerac lui-même, peut-être. MITO.

—

Un nouveau Louis XVII. — Parmi les faux Louis XVII, les plus connus étaient jusqu'ici Hervagault, Richemont, Naundorf et La Roche. En voilà encore un nouveau !

M. Sardou, à propos de sa récente œuvre dramatique, écrit le 21 février au *Figaro*, en réponse à des observations du comte de Maillé sur la donnée historique qui lui sert de thème : « Je n'ai pas pro« noncé le nom de Naundorf, Naundorf « n'a rien à voir à ma pièce. »

Il s'agit bien dès lors d'un nouveau Louis XVII, mais il faut le reconnaître, à regret pour la pièce si intéressante de l'éminent auteur dramatique, ce nouveau prince est encore inférieur comme identité à ceux qui l'ont précédé. Et d'abord, il ne peut être question, comme pour l'évasion qui se serait produite au départ des époux Simon, d'une lacune dans la garde de l'enfant, puisque cette évasion aurait eu lieu du temps de Gomin ; or on a beau récuser l'affirmation de celui-ci, il n'en constitue pas moins un témoin gênant qu'on ne pouvait opposer à Naundorf. Quant à Barras, pourquoi aurait-il plutôt menti en affirmant à un magistrat de ses amis la mort au Temple qu'en affirmant le contraire à la marquise de Broglio-Solari, dame ayant été au service de Marie-Antoinette et à laquelle il a peut-être voulu simplement donner une consolation ?

Naundorf avait à son actif bien d'autres apparences probantes que celle-là, et cependant sa prétention doit être réduite à néant. Il s'est, de plus, présenté en personne comme les autres, et on a pu suivre en eux les prétendus Louis XVII évadés du Temple, tandis que le candidat de M. Sardou n'a paru que cinq ans en Allemagne et s'est évaporé. En somme, la postérité de Naundorf peut dire : « voilà le véritable acte de décès de Louis XVII que j'oppose à celui dressé au Temple en 1795 » tandis que le héros de Pamela *sans état-civil* ne peut rien opposer à l'acte de décès régulièrement dressé. Pardon d'employer le langage juridique, mais : 1° Louis XVII, était au Temple, il faut prouver qu'il en est sorti ; 2° un acte de son décès a été régulièrement dressé, il faut prouver qu'il est faux.

M. Sardou peut le faire moins qu'un autre, puisqu'au bout de cinq ans il perd de vue le prétendu évadé.

En fait, l'évasion manquée de la Reine avait rendu plus étroites les précautions autour du prisonnier, ses gardiens n'auraient pas joué leur tête pour le laisser échapper, d'autant plus que des rondes continuelles venaient constater sa présence. M. Sardou avait déjà commencé sa pièce que de nouveaux documents venaient justifier que l'enfant mort au Temple était bien le même que celui qui y avait été dès le début et qu'on avait rencontré quatre ans auparavant aux Tuileries. La maladie dont il était mort était la même que celle de son frère aîné, on en avait suivi les progrès.

L'idée première de l'évasion et de ses péripéties a été prise dans un roman publié en 1801, par Regnault-Warin et intitulé le *Cimetière de la Madeleine*. Avant cette époque on n'y avait pas songé ; les récits des prétendants et la pièce de M. Sardou n'en sont que des variations. Tout roule sur l'entreprise d'un nommé Felzac qui n'est autre que le comte de Frotté. Or il résulte de papiers trouvés dans les archives du château de Couterne que Frotté ne pouvait pas être sur les lieux au moment de l'évasion. De plus, il n'en a jamais parlé, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire. Il serait bien extraordinaire de plus que les royalistes ayant délivré Louis XVII aient eu l'air d'accepter sa mort pour proclamer à sa place Louis XVIII, ils pouvaient aussi bien combattre au nom de Louis XVII résidant en Allemagne que résidant au Temple. L'état délabré de sa santé ne pouvait rien y faire, au surplus cet état était tel que son évasion était devenue encore plus impossible que précédemment, à l'époque où la place M. Sardou. — Dans le roman de 1801, le type du genre, on prend un enfant mortellement malade, de même taille que le Dauphin, lui ressemblant, on le met dans un cheval de bois et on cache le cheval dans une manne d'osier. Depuis *Hervagault* jusqu'à *Pamela* cela n'a guère varié ; on ne sort guère des paniers de blanchisseuse, des mannequins, des muets, du poison, le prisonnier se cache un temps incalculable dans un lit, etc. ; j'avoue que l'arrêt du 28 février 1874 qui vise toute cette haute voltige, loin de me paraître ridicule comme il paraît à M. Sardou, m'aurait semblé ridicule, au contraire s'il avait statué autrement qu'en repoussant la prétention de Naundorf.

En somme, je demande à nos collaborateurs y compris M. Sardou qui en fait partie :

1° Si le héros de la pièce intitulée *Pamela* est Naundorf oui ou non ?

2° Pour le cas contraire, ce qu'il est devenu ? Ne serait-ce pas La Roche ?

3° S'il est décédé sans se confondre avec l'un des prétendus Louis XVII connus, où son acte de décès a-t-il été dressé ? Car j'insiste pour dire qu'il est inadmissible que les royalistes n'aient pas fait dresser au moins cet acte ou aient perdu de vue leur prince. Enfin, à moins qu'il n'ait été mourir chez les sauvages, un pays civilisé quelconque aurait fait constater ce décès. PAUL ARGELÈS.

Les succès dramatiques. — Dans des articles excellents que Sarcey a écrits pour la *Revue Bleue* il dit que l'on peut connaître les sentiments prédominants de la vie des peuples par les pièces qui chez eux ont obtenu des succès. C'est juste. La *foule au théâtre* applaudit seulement les manifestations de sentiments communs ; ce sont les morceaux où ces sentiments sont exprimés que la claque doit *appuyer*. Ces effets, comme Sarcey l'a dit, *se déplacent*. Telles scènes, tels vers qui enlevaient des spectateurs de 1830 laissent parfaitement froids des spectateurs de 1898, qui d'ailleurs applaudiront d'autres morceaux qui étaient alors entendus avec indifférence. C'est cela même qui prouve le changement d'état d'âme du peuple.

Or les critiques et les historiens des siècles à venir seront difficilement renseignés sur ces morceaux caractéristiques, qui, parfois, littérairement sont les plus médiocres. Les cahiers des chefs de claques (est-ce qu'on les conserve ?) seraient donc parfois bien plus précieux à connaître que plusieurs de ces mémoires militaires qu'on publie tous les jours. On pourrait ici même tenter quelque chose dans ce sens : l'indication du *déplacement des effets* dans quelques chefs-d'œuvre dramatiques, — de ceux surtout où serait la preuve d'une modification profonde dans le sentiment public. — Est-ce que la suggestion vaut quelque chose ? MHÉD'HEIROUSS.

—

Pourquoi appelons-nous Confetti des bouts de papier ? — Pour les Italiens, les confetti sont de véritables dragées et même des dragées de plâtre lancées pendant les fêtes du carnaval.

Sait-on qui a donné le nom de confetti à des bouts de papier ?

A. DIEUAIDE.

—

Pourquoi les lieux élevés sont-ils consacrés à Saint-Michel. — Le monastère construit sur le Mons-Jovis, par corruption Mont-Jou est aujourd'hui désigné Mont Saint-Michel, en péril de mer.

En Italie, l'ancien mont Garganus, qui s'avance dans l'Adriatique, s'appelle aujourd'hui mont Saint-Michel.

Non loin de Luçon, on voit des buttes connues sous le nom de Saint-Michel en l'Herm.

Près de Carnac, un tertre est indiqué sous le nom de Saint-Michel.

Près du Puy en Velay, il y a un mont Saint-Michel, qui est un cône volcanique.

Quelle est la cause de cette fréquente consécration des lieux élevés à Saint-Michel ? A. DIEUAIDE.

—

Les chiens gardant Saint-Malo. — Dans le *Théâtre de l'Univers*, Paris 1643, in-12, je lis ce qui suit, page 809 :

« Il ne faut pas oublier que la ville de Saint-Malo, qu'elle n'est gardée d'autres gardes que de grands chiens, qui au son de la cloche ou de la trompette, qu'on sonne à cette fin, se viennent rendre sur le Havre, et là, d'une singulière vigilance, défendent et gardent la ville contre tous ennemis.»

La garde de Saint-Malo par des chiens a-t-elle duré longtemps ?

A-t-on publié une histoire des chiens de Saint-Malo ? A DIEUAIDE.

—

Un album de Meissonnier père. — Je possède un album, relié en velours violet avec incrustations dorées, intitulé : *Album de L. Abadie, contenant douze Mélodies*, d. in-4°, F. Meissonnier et fils, éditeurs rue Dauphine, 22, onze lithographies, dont une, *Pour un de tes regards*, de Célestin Nanteuil. Une autre lithographie, signée M. Alophe, précède *Les oiseaux du poète, rêverie, paroles d'Alexandre Dumas fils :*

Petits oiseaux éclos dans le fond de mon âme,
Moins jolis que tous ceux que Dieu mit dans [les bois,
Je vous ai jusqu'ici réchauffés à ma flamme, } *bis*
Et j'ai voulu vous faire un chant avec ma voix }

Eh bien, vous voilà grands, il faut ouvrir vos [ailes,
Il faut courir le monde et rechercher les cœurs ;
Il faut aller où vont les vertes demoiselles, } *bis*
Les fleurs et les oiseaux, vos frères et vos sœurs. }

Il faut aller où va tout ce qu'aiment les âmes.
Vous faire de doux nids où vous pourrez rester ;
Voler près des rêveurs et surtout près des fem- [mes, } *bis*
Tous deux vous aimeront et vous feront [chanter. }

Pourrait-on donner la date de cet album et dire si ces vers figurent dans les *Péchés de jeunesse*, de Dumas fils ?

NAUROY.

—

Horloge merveilleuse de Nyort en Poitou. — Jean Bouhin a fabriqué une horloge en 1590, appelée *horloge merveilleuse de Nyort en Poitou.* Le manuscrit donnant la description de ce chef-d'œuvre de mécanique se trouve à la Bibliothèque Nationale (N° 1744, Fonds français). Certains érudits prétendent que cette horloge existe en Allemagne. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me renseigner à ce sujet et me fournir des documents concernant Jean Bouhin ? E. D.

—

Breviarum Cabilonense. — Existe-t-il un second exemplaire du *Breviarum Cabilonense* (Châlon-sur-Saône) ne pas confondre *cabillonum* ou *cavillaunum*, avec *cabellio* ou *cavallio* « Cavaillon ».

La belle impression que j'ai est aux armes de Le Goux du chapitre de Châlon-sur-Saône, cette impression sur parchemin de la fin du XV° siècle fut faite probablement aux frais de Humbert le Goux, conseiller au sénat de Dijon. — *Decanus institutus a Georgio de Ambasia Cardinali et summi Pontificis in Gallia legato* — *Decanus quoque Delnensis*.

Ce bréviaire fut possédé par le Goux de la Berchère, archevêque et cardinal de Narbonne, dont les armes sont gravées sur la couverture.

Legitur in statutis capitulii 1506. — Voir *Gallia Christiana*. Tome IV, page 953. A. G.

—

La Grande muette. — Depuis quand a cours cette expression qui signifie l'armée et qui l'a mise en circulation ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Les députés de Vaugirard. — Vaugirard au XVII° siècle a souvent exercé la verve des Parisiens ; c'est ainsi qu'ils disaient volontiers « Prendre Vaugirard pour Rome » en parlant de quelqu'un qui se méprenait étrangement. Il y avait aussi un dicton : « Il est comme le greffier de Vaugirard, il ne peut écrire quand on le regarde », dicton qui venait de ce que ce greffier avait son greffe dans un réduit obscur, qu'éclairait seul un œil-de-bœuf, de sorte qu'on ne pouvait le regarder sans lui intercepter tout le jour.

Enfin on disait ironiquement : Les députés de Vaugirard, qui viennent en corps, et ne sont qu'un », pour parler de solennités qui avaient lieu pour peu de chose.

Connaît-on l'origine de cette dernière locution ? GUSTAVE FUSTIER.

Langage purin. — On lit dans le *Dictionnaire comique* de Leroux, au mot langage : « *Langage purin*. C'est un cer- « tain langage du bas peuple dans un « quartier de la ville de Rouen ; on fait « tous les ans des vers burlesques en ce « langage-là. L'on couronne pour avoir fait merveille de bien chanter en langage purin. (Sarrazin) ».

Quel était ce langage ? Existe-t-il encore et pourrais-je en avoir des exemples?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Les éditeurs Delangle. — A la fin des *Chroniques de France*, par Mme Amable Tastu, publiées par Delangle frères, rue du Battoir Saint-André des Arcs n° 19, en 1829 et imprimées avec amour par le mari de l'auteur, figure un catalogue sur papier jaune des éditeurs, intéressant parce qu'il donne des indications bibliographiques peu fréquentes en pareil cas. On y voit figurer :

Légendes, ballades et fabliaux, par M. Baour-Lormian, 2 vol. in-16, 25 bois de Porret d'après Deveria.

Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme, in-16, 4 francs.

Poésies diverses de Charles Nodier.

La Muléide, satire romantico-classique, avec une préface et des notes, par la femme de l'auteur, 2 francs. Pourrait-on nommer l'auteur et sa femme ?

Les septembriseurs, scènes historiques, in-8.

Examen critique des dictionnaires de la langue française, par Charles Nodier, in-8.

Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises, par Charles Nodier, in-8.

La Philomèle, poème latin attribué à Albus Ovidius Juventinus, publiée par Charles Nodier, in-8, tiré à 100, titres rouges, 5 francs ; papier de Hollande, tiré à 25, 10 francs ; papier de Chine, tiré à 6, 20 francs. J'ai noté tout ce qui concerne Nodier, parce qu'il a été l'objet d'une question bibliographique restée sans réponse. Voir aussi sur Nodier Quérard, ma *Bibliographie des plaquettes romantiques* et *le Curieux*.

Duranti, ou la Ligue en Province, par M. Baour-Lormian, 4 vol. in-12.

La Fille du libraire, par Hippolyte Bonnellier, 2 vol. in-12.

Le Pélerinage de Childe-Harold, poème romantique de lord Byron, traduit en vers français par l'auteur des Mélodies poétiques, in-16. Quel est cet auteur ?

Œuvres complètes de Lord Byron, avec une notice de Nodier, 20 vol. in-18, 20 titres avec vignettes d'Alfred et Tony Johannot.

Œuvres complètes de Lamartine, avec introduction de Nodier, figures de Desenne, 2 vol. in-8, imprimés par Firmin Didot.

Œuvres complètes de Voltaire, imprimées par Jules Didot ; plus 18 exemplaires sur papier d'Annonay et 6 sur très grand papier de Hollande.

Œuvres complètes de Buffon, 52 vol. in-8, imprimés par Jules Didot à 300.

Œuvres de Rabelais, 9 vol. in-8, imprimés par Jules Didot, 12 figures de Deveria.

Satyre Ménippée, avec commentaire de Nodier, 6 eaux-fortes d'après Deveria, 2 vol. in-8 imprimés par Jules Didot.

Collection des Mémoires, par M. Guizot, professeur d'histoire, 31 vol. in-8.

La charmante *Collection de petits classiques français*, publiée par Ch. Nodier et N. Delangle, dédiée à S. A. R. Madame, duchesse de Berry, tirée à 500, imprimée par Jules Didot, dessins de Deveria, 8 vol. in-16 ; plus 25 sur Hollande et 6 sur Chine.

Byroniennes, élégies, par M. Eugène Gromier.

Astronomie poétique, publiée par M. Roch, in-18.

*L'intérieur de Saint-Acheul, peint par M. le comte de***, l'un de ses élèves* ; in-8, 3me édition augmentée de notes communiquées.

Sous presse : *Souvenirs, épisodes et portraits*, par Nodier, in-8.

Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux, par Nodier, in-8, 10 francs.

Eléments de l'histoire de France, par Mme Tastu. (Ne semble pas avoir paru).

Mémoires sur François de Neufchâteau, in-8 (Ne semble pas avoir paru).

Pourrait-on me dire si ces éditeurs Delangle sont parents au ministre de la justice de ce nom qui m'a traité de « factieux » en plein Sénat du second empire (1868) ? Trois sénateurs seulement survivent de cette époque ; le duc de Bassano, presque centenaire, que Borel d'Hauterive a longtemps tué par anticipation, le général de Ladmirault, né en 1808, et M. Henri Chevreau.

NAUROY.



Soliman-Lieutaud. — La question relative aux « Lieutaud » qu'a publiée ci-dessus notre gracieuse collègue Mlle C. de la B., (XXXVII, 63), me rappelle à l'esprit un nom sur lequel je désirais, depuis longtemps, éveiller l'attention des érudits chercheurs et curieux de l'*Intermédiaire*.

Tous les iconophiles d'il y a trente ans ont connu, à Paris, un « vieil original », assez mal tenu de sa personne, graveur de son état et marchand d'estampes à ses heures, généralement peu apprécié, comme caractère s'entend, de ses grands confrères, les Vignières, les Clément, les Raspilly, et qui se nommait Soliman-Lieutaud.

Ce Soliman, dont le nom, je crois fort, remontait aux temps héroïques de notre campagne d'Egypte, habitait dans les dernières années de sa vie une petite maison isolée au fond d'une cour-jardin, rue Henrion-de-Pansey. L'appartement qu'il y occupait au rez-de-chaussée, et dans lequel, j'imagine, il mourut — le 25 décembre 1879, à 85 ans, — et où, de son vivant, il recevait de plus en plus rares visiteurs, avait cette peu délectable particularité d'être ponctué, partout et jusque sur les meubles, d'innombrables traces de toutes les bêtes de la création, chiens, chats, pigeons, poulets, lapins, etc. qui, conjointement avec leur possesseur, partageaient ce logis.

Cette singulière manie de vieillard, aigri, devenu plus ami des bêtes que des hommes, n'empêchait point Soliman-Lieutaud d'être relativement dans son genre un érudit, d'avoir su rassembler les plus nombreuses collections de Portraits français qui se pussent voir, ni d'avoir personnellement publié des Listes iconographiques de portraits, peints, dessinés, gravés ou lithographiés des Députés à l'Assemblée nationale de 1789, et de portraits français, gravés jusques et y compris l'année 1775, lesquelles encore aujourd'hui sont appréciées et recherchées de tous les connaisseurs.

Ce fut de ses mains que sortirent aussi, à deniers comptés, ces incalculables quantités de portraits, tous marqués par derrière, sur le milieu de leur verso, de ses deux initiales : « S.-L. », écrites à l'encre noire ou bleue, en caractères parfois presque imperceptibles, et qu'on retrouve, à Paris et dans les provinces, chez tant et tant d'amateurs, de collectionneurs et de marchands d'estampes.

Vers la fin de sa longue carrière, il se refusait à rien vendre au détail. Il avait rêvé de céder en bloc, pour qu'elle fût sans doute ainsi préservée de la dispersion, sa collection, — œuvre de sa vie. Mais ses ambitions sur elle étaient tellement exagérées de chiffre, qu'elles n'eurent jamais d'autre résultat plus clair que de faire reculer les mieux intentionnés.

Quand survint sa mort, ses meilleurs cartons, tant par les uns que par les autres, furent fortement *écrémés*.

En 1881, en février et mai, il se fit à Paris, en l'hôtel Drouot et successivement, deux ventes publiques du restant, cataloguées par séries de lots, alphabétiquement d'abord, puis régionalement, sous la direction de M. Henri Menu, libraire-expert, et de M. Georges Boulland, commissaire-priseur.

Vers ce même temps, la Bibliothèque de la ville de Paris, de l'Hôtel Carnavalet, reçut en don des héritiers mêmes de Soliman-Lieutaud, avec engagement tacite de sa part de le publier, le manuscrit original de son propre et très précieux Catalogue de Portraits français.

Depuis dix-huit ans sonnés, les iconographes attendent toujours, mais vainement, l'exécution de ce fallacieux projet de publication.

Eh ! que diantre, cependant, ça n'est pas une raison suffisante parce que le fameux : *Ah ! le bon billet qu'a La Chastre !* date de l'époque où vivait la marquise de Sévigné, l'illustre ancienne maîtresse de céans, pour que ce mot nous soit, maintenant et à tout jamais, resservi dans sa demeure.

Si, comme on sait, la patience ne passe pas pour être la vertu des rois, elle n'est point davantage, que je sache, celle des bibliophiles.

Il n'est donc que juste alors, quand ceux-ci ont lieu de s'apercevoir qu'on les berne, qu'ils se rebiffent !

Quant au bon Soliman, malgré ses défauts qui, vraisemblablement, provenaient chez lui d'un état morbide tributaire de l'âge auquel il était parvenu, il a trop mérité de l'art, des artistes et des amateurs, pour tomber entièrement dans l'oubli.

Assurément, mieux qu'à beaucoup d'autres, il lui serait dû l'honneur posthume d'être accueilli, dans la Collection de l'*Intermédiaire*, par quelques mots de biographie bien sentis. Cette page, pour ceux qui viendront après nous, fixerait son image et son souvenir.

Ses contemporains, déjà d'ailleurs, sont, comme pour les Médaillés de Sainte-Hélène : on peut se demander s'il en existe encore! ULRIC R.-D.

—

L'Annuaire de la Légion d'Honneur. — Je possède un exemplaire de l'*Annuaire de la Légion d'honneur, pour l'an XIII* (1805), *le Ier du règne de Napoléon*, par Lavallée et Perrotte. Paris, chez Rondonneau (sans date). 1 vol. in-8° de IV-483 pages, papier vergé fort, contenant avec les Lois, décrets impériaux y relatifs, la description des Cérémonies de Boulogne, les Etats nominatifs de tous les Membres nommés jusqu'à l'époque du couronnement de l'Empereur, etc.

Ce volume a-t-il été régulièrement continué, chaque année, depuis 1805 ? Le mien, alors, est-il *le premier* de la collection ? Combien cette collection doit-elle, exactement, compter de volumes pour être complète ? Quels sont les noms des divers auteurs qui, successivement, ont figuré sur chacun des titres de ces volumes ? TRUTH.

—

Une cousine, biographe de George Sand. — Un libraire parisien, M. Charles Pairault, dans le numéro 41, 4 décembre 1897, de son catalogue à prix marqués : *le Bric-à-brac, livres et bibelots*, grand-in-4°, annonce ainsi, sous le n° 1044, la mise en vente d'un autographe : G. SAND. Lettre autographe, signée, à Mme Brault sa cousine. 1 page in-8°.

Une note suggestive du libraire-vendeur, suit cette indication :

« On a joint à cette lettre une biographie imprimée de Mme G. SAND, dont l'auteur est cette même Mme Brault. Il est impossible de rien trouver de plus méchant ; elle accuse G. SAND de.... (je traduis en atténuant, de faits orduriers, abominables. Une plume, qui se respecte ne pouvant spécifier plus amplement de telles turpitudes). Ce qu'il y a de curieux dans cette lettre de G. SAND, c'est que celle-ci s'y engage à pourvoir aux besoins de cette cousine. »

La science des nations l'a depuis longtemps formulé : On n'est jamais trahi que par les siens !

En quel lieu, en quelle année, chez quel libraire ou imprimeur ce triste pamphlet biographique a-t-il vu le jour ? — Sait-on quel fut le motif primitif vrai qui en occasionna la publication. — Aurait-on et pourrait-on nous donner des renseignements authentiques sur ce pornographe écrivain, et aussi sur son véritable degré de parenté avec l'illustre auteur de *Mauprat* ? ULRIC R.-D.

—

Madame Blachier, dame de compagnie de « Madame mère », à l'île d'Elbe, en 1814. — Entre autres divers documents historiques sur Napoléon Ier, je conserve une précieuse et fort curieuse lettre, originale et signée de Madame Blachier, qui fut dame de compagnie de Madame, mère de Napoléon, en 1814, pendant le séjour de l'Empereur et d'une partie de sa famille à l'île d'Elbe.

Cette lettre, de quatre pages pleines, in-4°, d'une écriture fine et serrée, mais très lisible, fut adressée de Milan, le 17 septembre 1837, par l'Auteur, à son fils : « Monsieur Ferdinand Blachier, rue Bourbon-Villeneuve, n° 55, à Paris. »

Encore aujourd'hui revêtue de tous les timbres étrangers et français de la poste, ce qui lui donne toute l'authenticité désirable, cette lettre est entièrement relative au séjour de l'Empereur et de ses compagnons d'infortune à l'île d'Elbe.

Elle est, d'un bout à l'autre, d'un véritable et très grand intérêt historique.

Pourrait-on me dire, sans crainte d'erreur, si cette pièce est déjà connue ou si elle est demeurée jusqu'ici *inédite* ? Dans ce dernier cas, je la donnerais très volontiers dans l'*Intermédiaire*, on la publierait à part, en une petite plaquette de bibliophile. Pourrait-on me donner également quelques détails biographiques essentiels sur Mme Blachier et sur son fils M. Ferdinand Blachier, et me dire aussi si l'on connaîtrait d'elle un portrait *authentique* ? ULRIC R.-D.

—

L'annuaire de la charcuterie. — L'été dernier, en traversant Paris, j'ai vu, dans les boîtes d'un bouquiniste du quai Malaquais, une collection d'un *Almanach Annuaire de la Charcuterie*, composée, pour le moins, d'une bonne soixantaine de volumes, tous anonymes, petit in-12, cartonnés, d'environ deux cents pages chacun, et dont le premier, si je ne me trompe, pouvait remonter à l'époque du premier Empire ou de la première Restauration.

Cette collection a-t-elle une histoire ? Quel est le nom de son premier fonda-

teur ? Se trouve-t-elle complète à la Bibliothèque Nationale ou à la Bibliothèque de Carnavalet ?.

Renferme-t-elle, en outre des nombreuses adresses de MM. les honorables Titulaires de la Corporation de la Charcuterie, des articles littéraires, intéressants, quelconques, Prose ou Vers? Dans ce dernier cas, le fameux sonnet d'un paradoxe voulu, mais si spirituel, dans lequel le bon Monselet, un jour de belle humeur, appela *Animal-Dieu*, *cher ange*, le cochon doit bien certainement y figurer à quelque place d'honneur : Comme Noblesse, Groin oblige ! ULRIC R.-D.

—

Tableau de l'emploi de la journée d'une femme. — Quel est le meilleur tableau de l'emploi de la journée d'une femme, conciliant les devoirs envers Dieu, le mari, les enfants, la situation sociale, la direction de l'intérieur et la santé : satisfaisant à la fois la nécessité de la vie et de la morale et les aspirations du cœur et de l'intelligence ? OPHÉLÈTE.

—

Les anomalies dans la cuisine anglaise. — Tant que le bœuf sillonne les champs, il est appelé chez les Anglais, *Ox* ; est-il servi sur la table, bouilli ou rôti ? c'est du *beef*, mot défiguré de bœuf. De même le veau, tant qu'il tette sa mère, s'appelle *calf*; est-il cuit? c'est du *veal*, mot défiguré de veau. Enfin le doux animal qui nous habille et nous substante, est *Sheep* dans la bergerie; sur le gril, il devient *mutton*.

D'autres cuisines étrangères ont-elles de pareilles anomalies d'importation française A. DIEUAIDE.

—

Orangers portant en même temps roses et œillets ou roses et figues. — Je lis ce qui suit dans la *Promenade utile et récréative de deux Parisiens en 165 jours*. Avignon 1071. 2 vol. in-12. tom. Ier page 77.

« Le château de Rocaille orne une des îles du lac Majeur (Italie).....

Je finirai par une curiosité qui n'est pas commune. Ce sont des orangers qui portent en même temps roses et œillets, d'autres roses et figues. On ne voit pas cela partout. »

De pareils orangers existent-ils?

A. DIEUAIDE.

Trimardeur. — Ce mot, qui n'est pas encore dans les dictionnaires, se rencontre depuis quelque temps dans la presse avec les sens, je crois bien, d'ouvrier nomade, pris en mauvaise part, de *chemineau*, (la belle pièce de Richepin a tellement popularisé ce dernier mot que l'Académie ne peut manquer de l'accueillir dans la prochaine édition de son Dictionnaire).

Voici deux exemples de l'emploi de *trimardeur.* : « Un ouvrier errant, une sorte de trimardeur, Jean Roule et sa maîtresse Madeleine, fille de vieux ouvriers de la maison, sont à la tête de la grève. »

(Compte-rendu de la pièce de M. Octave Mirbeau, *Mauvais bergers*, dans les *Annales politiques et littéraires*, du 17 décembre 1897).

Un voleur arrêté en flagrant délit « raconta qu'il avait dissipé sa fortune... que sa famille lui avait refusé les subsides nécessaires à son relèvement et que finalement il s'était fait trimardeur. »

On trouve dans les dictionnaires *trimer*, aller et venir, se fatiguer à marcher. La Curne de Sainte-Palaye donne *trimard*, chemin, en argot, avec une phrase du *Moyen de parvenir* comme exemple... des gueux qui vivent sur le grand *trimard*.

C'est certainement de là que vient *trimardeur*; mais sait-on qui en est le créateur ? J. LT.

—

Boucher. (CLAUDE), INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX.—D'après la *Gazette de France*, 20 juillet 1743, cet intendant obtint alors du roi la permission de quitter sa place. Sait-on le lieu et la date de sa mort ? laissa-t-il postérité ?

P. DE B.

—

Le souper de Julie. — J'ai vu jadis chez un ami, qui n'est plus, et dont la bibliothèque a été malheureusement dispersée, un petit poème sous ce titre : il était suivi de notes, parmi lesquelles l'une concernait Pierre Chabrit, conseiller au conseil souverain de Bouillon, avocat au parlement de Paris, l'auteur de « *La Monarchie Françoise ou de ses loix*, 1783, 2 vol. in-8. » Je serais bien reconnaissant envers le collaborateur qui pourrait me faire passer cette note par la voie de l'*Intermédiaire*, elle n'est pas bien longue et me serait utile, comme tout autre renseignement sur Chabrit. P. DE B.

Cimetière. — Le chrétien, dit dom Guéranger, abbé de Solesmes, doit considérer la mort comme un sommeil, car les fidèles trépassés dorment, « aussi a-t-on « donné le nom de cimetières aux en« droits réservés pour la sépulture, parce « que ce mot signifie dortoir... » Cette assertion est-elle exacte : cimetière signifie-t-il dortoir ? J'aurais plutôt pensé que ce mot venait de cime, lieu élevé où par raison de salubrité, on préférait enterrer les morts. C. DE LA BENOTTE.

—

Prêtres mariés. — J'ai vu dans un journal qu'on tentait de faire rentrer le Père Hyacinthe dans l'église catholique ; mais, comme il était marié, qu'on le ferait entrer dans le bas clergé oriental qui a le droit de se marier. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ces prêtres qui peuvent constituer une famille ? Est-ce seulement en Orient (Quel Orient ?) qu'on autorise cela ?

HAHL-BOUQ-HERCK.

—

Armoiries à déterminer. — Quelque obligeant abonné ne pourrait-il pas me dire à qui appartiennent les armoiries suivantes, et quelle est leur ancienneté plus ou moins approximative ?

1° De gueules à la bande d'or chargée de trois fleurets d'azur, posés en pal.

2° D'azur à trois lys au naturel.

L'INCONNU.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 436, 521 ; XXXIV. 243, 337, 628 : XXXV, 11, 341, 580 ; XXXVI, 15, 144, 293, 486, 532, 581, 629, 772 ; XXXVII, 67, 116, 228). — *Le Temps* du 7 décembre dernier, en rendant compte du récent ouvrage sur la jeunesse de Napoléon par Arthur Chuquet, juge à propos de lancer quelques pierres dans le jardin de notre regretté directeur le général Iung. L'auteur de l'article, Gaston Deschamps, dit, je ne sais pourquoi : « Traiter Bonaparte d' « étranger » parce qu'il venait de la Corse (annexée en 1769), c'est comme si l'on refusait la qualité de Français au maréchal Ney, parce qu'il venait de la Lorraine (annexée en 1766) ».

La comparaison est fausse. Ney naquit à Sarrelouis en 1769 dans la province des Trois-Evêchés, chef-lieu Metz (annexée en 1552). Le territoire pour bâtir la ville de Sarrelouis fut annexé à la France au XVII° siècle. L'aïeul du maréchal était donc né Français.

Aucun maréchal de l'Empire ne naquit dans le duché de Lorraine (annexé en 1766) ; mais la phrase de Gaston Deschamps peut se rapporter à ceux nés dans le duché de Bar : les maréchaux Victor et Oudinot. Il devait citer ceux-ci et non le prince de Moskowa. L'EX-CAR.

*
* *

Ne serait-ce pas Henri Rochefort qui a commis une gaffe en reprochant à Emile Zola d'avoir fait pondre des œufs à un lézard.

Tout le monde sait que le lézard est ovipare.

Une inadvertance des plus réussies est attribuable, si je ne me trompe, à Ponson du Terrail. Dans un feuilleton dont j'ai oublié le nom, un personnage pénètre dans un souterrain tenant d'une main un flambeau, et de l'autre une trompe.

Pour se défendre d'une agression possible, de l'autre il brandit une épée nue.

C'est tout ce que j'ai retenu du roman.

MARTELLIÈRE.

*
* *

« Quand elle veut regarder de côté, elle le fait sans tourner la tête, en coulant la prunelle dans le coin de son œil, de façon que le *cristallin* bleuâtre, lustré par un plus large éclair, s'illumine d'un éclat onctueux dont l'effet est inexprimable... »

Théophile Gautier. Fortunio, p. 16.

Le cristallin est la lentille transparente qui se trouve placée dans l'œil en arrière de la cornée et qui amène sur la rétine l'image des objets extérieurs.

Gautier a donc fait une confusion ; il voulait parler de la *sclérotique* ou *blanc* de l'œil. ALBERT-MARIE.

—

Le sonnet du bleu (XVIII, 486, 570, 593). — Puisque le confrère Cz. a enfin découvert ce fameux *sonnet du bleu*, qui jusqu'à ce jour s'était dérobé à tous les regards, je renouvelle la question que j'ai posée à son sujet, il y a plus de 12 ans, et je prie instamment M. Cz. de consigner ce sonnet introuvable dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, pour l'édification des chercheurs et curieux qui l'attendent depuis si longtemps.

RENÉ DE STARN.

Noms bizarres des rues. (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XX III, 38, 300, 357, 694 ; XXXIV, 202, 301, 398, 816 ; XXV, 158, 244, 388, 458, 584,629 ; XXXVI, 16, 54, 145, 342, 390, 635, 628 ; XXXVII, 117). — Mais à Nancy le nom n'est pas bizarre. En Lorraine, les Tiercelins sont les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François dit Picpus à Paris. L'EX-CAR.

—

Bibliographie napoléonienne (XXXII, 638 ; XXXIII, 198, 346 ; XXXV, 55, 161, 361). — J'ai acheté, d'occasion, un curieux volume. En voici le titre au complet :

Louis Napoleon, the destined monarch of the world, and personal antichrist, foreshown in prophecy to confirm a seven year's covenant with the Jews about, or soon after 1863, anthen, (after the resurrection and the translation of the wise virgins has taken place two years and from four to six weeks after the covenant) subsequently to become completely supreme over England and most of America, and all christendom, and fiercely to persecute christians during the latter half of the seven years until he finally perishes at the descent of Christ at the Battle of Armagedden about or soon after 1870.

Bête à sept têtes, la septième étant celle de Napoléon III. Inscription suivante au-dessous : Europa, Africa America.

Including an examination of the views of the Revs. G. S. Faber, Edward, Irving, E. Bickersteth, T. Birks, C. Maitland, sir E. Denny, Lord Congleton, major Philips, Judge Strange, Dr Fregelles, etc. With seven diagrams and two maps. Third edition enlarged by the Rev. M. Baxter, of the Episcopal Church, author of the coming Battle, etc. *Philadelphia : Wm. S. & A. Martien, New-York : D. Appleton & Co. Sheldon & Co. Boston : J. E. Tilton & Co. Chicago : S. C. Criggs & Co. Toronto, Canada West : W C. Chewett & Co.*

In-12 XVI, 344 p. toile, 7 diagrammes et 2 cartes.

La première édition de ce volume que nous pouvons classer dans la *Bibliographie des fous* a été publiée à Toronto, Canada, en juillet 1861, par M. Shewan ; la seconde est sortie des presses de Taylor et Wilson, de London, Canada, en 1862, si je ne me trompe pas.

J'ai parcouru les pages de ce livre d'un halluciné, qui me semble appartenir à la nation judaïque, et je ne puis résister à en donner un court aperçu, car je suis sûr que ce volume est entièrement inconnu en Europe.

L'auteur affirme, en s'appuyant sur des textes bibliques, que Napoléon III est le véritable ante-christ. Il dit qu'il deviendra maître de la terre et qu'il ne règnera que quelques années, parce qu'il sera défait et anéanti par le Christ en personne, à la bataille d'Armageddon, vers 1870. Après la destruction de l'armée de Napoléon III et de l'armée du pape, les juifs qui survivront à ces événements tragiques, retourneront en Palestine.

L'auteur, après avoir discouru pendant trois cent quarante-quatre pages, conclut que « Louis-Napoléon est le dernier Ante-Christ. » RAOUL RENAULT.

—

Définitions de la Beauté. (XXXIV, 90, 592 ; XXXVI, 200, 396, 636, 773). — Je lis dans un manuscrit inédit de Pirault de Chaulmes intitulé : *Premières amours d'une jeune femme et dernières délices d'un homme dans son automne :*

Beau comme un ange
On dit que Gabriel était ;
L'objet qui plaît est en effet
Beau comme un ange.

J'ai souvent entendu faire cette réflexion :

Ce n'est pas ce qui est beau qui plaît, c'est ce qui plaît qui est beau.

Combien toutes nos jolies femmes seraient embarrassées, s'il fallait qu'elles répondissent à cette question : Qu'est-ce que la beauté ? En est-il une qui voudrait ressembler à l'une des trois déesses Minerve, Vénus et Junon représentées par Rubens comme trois grosses Flamandes bien épaisses, bien grasses.

Voltaire dit, en parlant du beau : « Demandez à un crapaud ce que c'est que la beauté ? Il vous répondra que c'est sa crapaude ».

Je viens de consulter un charmant petit livre intitulé : *Toilette des dames* par A. C. D. S. A. Paris s. d. 2 vol. in-18 ; j'en extrais ce qui suit :

Tome 1er page 40 « Je demande s'il y a un beau physique positif, si ce qu'on appelle beauté dépend de formes que l'on puisse déterminer, de proportions que l'on puisse indiquer, de couleurs que l'on puisse classer, etc. ; nous verrons tout à

l'heure cela ne peut constituer la beauté.

« Pourquoi aucun philosophe n'a-t-il pu déterminer l'essence du beau physique? pourquoi aucun artiste n'a-t-il pu prouver ni enseigner ce qui le constitue ?

« Quelques auteurs ont avancé que le coloris, la régularité, l'ordre et la proportion des formes constituent la beauté ; mais cela n'est pas juste.

Page 45 « J'avoue que dans tous les beaux objets, il existe un ordre, une régularité, des proportions reconnues ; mais est-ce par ces proportions que ces objets nous paraissent beaux ? ou bien plutôt n'est-ce pas parce que ces objets sont beaux, que ces proportions nous plaisent.

« S'il y a des proportions constantes qui déterminent la beauté, tous les objets qui nous offriront ces proportions, seront donc beaux, et ceux qui s'en écarteront cesseront de l'être ; mais cela n'est point vrai. Si au contraire c'est la beauté des objets qui nous en rend les proportions agréables, différents objets pourront nous paraître beaux avec différentes proportions, et c'est justement ce qui arrive.

Page 46 « On pourrait citer à Paris, dont le climat cependant n'est point favorable à la beauté plusieurs femmes qui sont plus belles que la si célèbre Vénus de Médicis. Il ne faut point, disent quelques artistes, s'écarter des proportions des formes grecques : Tant pis, leur répondrai-je, car, par là, vous introduisez dans l'art une monotonie qui n'existe point dans la nature.

Page 85 « Ne doit-il pas y avoir autant de sortes de beauté qu'il y a de qualités différentes que les hommes cherchent dans les femmes ?

Ensuite l'auteur passe en revue la beauté que cherche l'homme d'un caractère simple et timide, d'une âme délicate et sensible ; l'homme gai et vif ; l'homme ardent, etc. » A. DIEUAIDE.

—

Un « lapsus calami » de Victor Hugo (XXXV, 430, 795 ; XXXVI, 210, 619 ; XXXVII, 121, 247). — Je reçois de M. Paul Meurice la lettre suivante qui met fin à cette interminable question, je la reproduis en entier, car la deuxième partie de cette lettre est relative au second *lapsus* relevé contre le poète.

Monsieur et cher confrère,

Je suis charmé d'avoir à vous annoncer que j'ai été assez heureux pour retrouver dans une liasse de papiers insignifiants le manuscrit autographe de *Ce qui se passait aux Feuillantines, etc.*, avec deux poésies des *Chants du Crépuscule* qui manquent au manuscrit de la Bibliothèque et que j'y ferai rétablir.

Eh bien ! Victor Hugo a parfaitement écrit :

Où toute soif s'ÉTANCHE, *où se lave toute aile.*

Il n'y a pas eu de *lapsus*, sa plume n'a pas fourché. Voilà cette grave question enfin résolue et à son honneur !

Voulez-vous bien me permettre, par la même occasion, de vous dire bravo pour avoir .... (ici deux adverbes que je trouve trop élogieux) défendu cet autre prétendu lapsus l'*onde humide*. Non certes l'expression *humide* n'est pas un lapsus ; elle est voulue car elle est nécessaire et appelée, après le mot *timide*, non pas seulement par la rime, mais par le sens. Ce que craint le pied de la baigneuse, ce n'est pas l'eau, c'est, vous l'avez fort bien dit, l'humidité de l'eau. Dans la grâce et la vivacité du fond, ce sont là nuances et délicatesses de poète saisies par vous en poète ; mais convenons qu'il faut avoir l'âme bien chevillée à la prose pour ne pas les comprendre ou plutôt les sentir.

Veuillez agréer, etc.

PAUL MEURICE.

Pour copie conforme,

PAUL ARGELÈS.

—

Rue dite des Juifs (XXXIV, 334, 648 ; XXXV, 68, 301, 392, 443, 479, 539 ; XXXVI, 24, 59, 101, 343). — A Puttelange (Lorraine), une ruelle aboutissant à la grand'route porte ce nom. A l'entrée, au-dessus d'une porte, on voit sculptée en pierre une enseigne de boucher israélite avec caractères hébraïques et remontant à plus de cent cinquante ans J'en ai demandé le dessin. L'EX-CAR.

—

Noms s'écrivant avec une ou deux lettres (XXXV, 52 ; XXXVI, 33, 350, 445). — Gô Christophe, curé de Notre-Dame, né dans cette ville le 10 mars 1759, y décéda le 18 février 1843. Son portrait a été lithographié par M. Des Robert, d'après Maréchal.

L'annuaire militaire de 1847 donne le lieutenant Hu (19e de ligne) et Va (19e léger), le capitaine Fé de Boisrambeaud (16e éd) et trois Pé de Arros, nom bien connu dans les armes, et la famille d'O en Normandie. L'EX-CAR.

—

Boutet, directeur-artiste à la manufacture d'armes de Versailles (XXXV, 186, 415, 459, 504, 606 ; XXXVI, 732).

Je lis dans un article signé L. M. que

l'excellente trempe des armes de cette manufacture les rend *aujourd'hui très recherchées*. J'ai été d'autant surpris de cette dernière remarque que l'on ne m'a offert que des prix dérisoires d'une paire de pistolets à pierre en très bon état, de cette même fabrique, et la personne de qui je les tiens m'a affirmé plusieurs fois en avoir refusé cinq cents francs. Elle les avait achetés elle-même à la manufacture, et c'est après sa disparition qu'elle en avait trouvé ce haut prix. J. D'IBLA.

—

Armoiries à déterminer (XXXV, 193). — Je réponds à ma propre question par une autre question adressée à mes collaborateurs héraldistes, — le signe dont je parle se trouvant dans des armoiries sur de vieux couverts, et que je croyais être un lac d'amour mal gravé — ne serait-il pas une *bouse* ou *bougette* : (sorte de chante plure pour tirer l'eau et bourse de cuir, telle qu'on la trouve dans les armes de Bourchiers (Bretagne ou Angleterre)?

Qu'en pensent les héraldistes?

VILLEROY.

—

Quel est le père du hannetonage (XXXV, 425, 750; XXXVI, 209, 404, 777). — Le nom de Romieu (sans x) cité par votre correspondant m'a rappelé la : « Complainte sur la fin lamentable de Romieu, victime des hannetons, et ex-sous-préfet de Louhans où il s'en vit cruellement dévoré. »

Cette charge sortie des bureaux du *Charivari* eut cours dans le monde et l'on apprit ainsi que Romieu avait eu occasion d'user de son pouvoir administratif à l'égard des hannetons.

Cette pièce fit rire pendant quelques jours aux dépens de celui qui avait tant ri des autres et qui s'intitulait lui-même *l'homme le plus gai de France*.

On la trouve dans un petit livre assez rare : *Les chansons politiques* par Altaroche Ça se raconte sur l'*air de Fualdès* :

Entre l'index et le pouce
Romieu tenait à l'écart
Une plume de canard
Dont il peignait son *Moussé*,
Quand un certain bruit se fait
Par devant son cabinet.

C'était le garde champêtre.
Qui s'en venait tout saisi,
Pâle de peur et transi
S'aboucher avec son maître,
« Hélas! pour l'amour de Dieu,
« Accourez, Monsieur Romieu. »

Que me voulez-vous donc? qu'est-ce,
Répondit le sous-préfet
Pour ainsi du Cabinet
Venir m'arracher sans cesse?
A moins que ce soit le feu...
— C'est pas ça, Monsieur Romieu.

« C'est, dit-il, une autre histoire,
« C'est les cruels-z-hannetons
« Qui s'en vont dans nos cantons
« Ravager le territoire.
« Si vite vous n'accourez
« Nous en serons tous dévorés. »

Devant ce péril extrême,
Ne consultant que son cœur,
Romieu rempli de valeur
S'équipa dans l'instant même;
Il embrassa tendrement
Son épouse et ses enfants.

Après ces scènes touchantes,
A tout Romieu décidé,
A pris son habit brodé
Son épée étincelante
Sans oublier toutefois
Mousse et *bulletin des lois*.

Accompagné du Champêtre,
Vite en campagne il se mit
Marchant droit à l'ennemi
Pour d'abord le reconnaître.
Assez longtemps il marcha,
Puis après le rencontra.

Ce hanneton incendiaire
En si grand nombre volait
Que sa masse obscurcissait
Le soleil qui nous éclaire
Faisait un bruit si confus
Qu'à la Chambre on se fût cru.

Romieu qu'un danger retrempe
Dit en grossissant sa voix :
« Une fois, deux fois, trois fois,
« Vilain animal, décampe..,
Mais l'animal sans effroi
Devant Romieu resta coi.

Romieu transporté de rage
Tire son épée et leur
Envoya sa croix d'honneur
Avec son *mousse* au visage ;
Mais l'animal furieux
N'en devint que plus nombreux.

L'insecte comme une teigne
Rongea tant le sous-préfet,
Commençant par le plumet
Et finissant par l'empeigne.
A l'instant il dévora
Yeux, pieds, mains, et cœtera.

Comme il avait la peau tendre,
Il n'eut bientôt plus d'espoir,
C'était pitié de le voir,

C'était pitié de l'entendre ;
Dans l'eau le garde caché
De pleurs était inondé.

Il a brandi son épée.
Tant qu'il eut un bras encor,
Mais lorsque de tout son corps
Sa langue seule est restée,
Cette langue a proféré :
« Vive le roi des Français. »

Bientôt le garde champêtre
A recueilli les débris
Lesquels étaient si chétifs
Qu'en sa poche il les put mettre
Car il ne restait, l'on croit,
Que le mousse avec la croix.

En ramassant le volume
Le champêtre éploré dit :
Guerre à l'animal qui fit
Du *mousse* une œuvre posthume.
Je voue au courroux de Dieu
Les bourreaux de feu Romieu

Le ciel de cette vengeance
A pris le soin en effet,
Car déjà tous les préfets
Et les sous-préfets de France
En ont alloué des fonds
Pour purger les-z-hannetons.

Sur le tombeau du grand homme
On écrivit : « Ci gît qui
« Du hanneton perverti
« N'a pu sauver le royaume.
« Il fut bon fils, bon préfet,
« Bon camarade et très gai »

Morale

Français, ceci vous regarde !
Apprenez par là qu'il faut
Payer recta ses impôts
Et recta monter sa garde,
Et pour vivre en bon chrétien
Chérir son roi citoyen.

UN BIBLIOPHILE PÉRIGOURDIN.

—

Sacher (XXXV, 522 ; XXXVI, 32, 350, 778). — Comme c'est moi qui ai lancé la question, je dois avertir les chercheurs qu'ils peuvent abandonner la piste. J'ai trouvé dans la Grammaire historique de M. Brunot l'explication de : *Je ne sache pas*. Les Latins avaient un subjonctif, dit de politesse, que nous traduisons par le Conditionnel : *Tuos versus audire velim* (Je voudrais entendre tes vers). « Il est resté une trace de l'ancienne construction, dans la locution : *Je ne sache pas*. »

Au pluriel, ce serait donc *sachions* qu'il audrait, et non pas *sachons*.

T. PAVOT.

* * *

Lire sur cette question de nombreuses communications adressées à l'*Intermédiaire* dans les tomes III, IV, V, VII.

J. L. T.

—

Vers sur l'amour (XXXV, 526). — Les vers cités à propos de l'*Amour dominateur* de Madame Hector Malot, sont de Madame d'Houdetot.

La citation a été mal faite. Voici comment ils doivent être rétablis :

Jeune j'aimais ; ce temps de mon bel âge,
Ce temps si court, l'amour seul le remplit.
Quand j'atteignis la raison d'être sage
Encor j'aimai, la raison me le dit.
Me voilà vieille et le plaisir s'envole,
Mais le bonheur ne me quitte aujourd'hui,
Car j'aime encore et l'amour me console :
Rien n'aurait pu me consoler de lui.

ARTHUR ARC.

—

Mme de Marchais (XXXVI, 2, 358, 693). — On lit dans *La Femme au XVIII*[e] *siècle* des frères J. Goncourt :

« Un Portique de l'Encyclopédie était le salon de M[me] Marchais (*sic*), salon qu'elle tenait aux Tuileries dans le pavillon de Flore, quand elle ne jouait pas l'opéra à Versailles, à côté de sa grande amie M[me] de Pompadour qui aimait à lui voir partager ses succès de théâtre dans le spectacle des petits appartements. Ce salon de la philosophie différait pourtant des autres salons philosophiques par un intérêt et un personnel qui lui étaient propres : il était avant tout le salon du *produit net*. Sur la cheminée, sur les tables, on ne voyait que brochures et questions économiques : *Lettre de Turgot à l'abbé Terray*, *Dialogues de l'abbé Galiani sur les grains*. M[me] Marchais avait été convertie par M[me] de Pompadour à la science de son fameux ami Quesnay et elle avait embrassé avec tant de dévouement la cause du maître, elle était si zélée pour les intérêts du parti, que ce fut de son salon que vint à l'Académie l'idée de proposer l'éloge de Sully, où tous les principes de l'économiste de M[me] de Pompadour avaient la parole, le commencement et l'apothéose. Mais M[me] Marchais gardait dans ce beau zèle ce qui sauve la femme de la pédanterie, les pompons, les fanfioles, sous lesquelles disparaissent les livres d'étude, la légèreté vive, l'imagination de l'esprit, le sourire et le coup de dent ; son amabilité

n'avait pas la plus petite tache d'encre au bout des doigts. Grande liseuse, elle tirait de ses lectures en tout sens une variété de thèmes nouveaux qui réveillaient sans cesse la causerie, mille anecdotes qu'elle contait avec un art de dire si merveilleux qu'il passait pour le plus parfait de Paris. Puis elle avait une politesse de ton enchanteresse ; toujours attentive, elle était à tous, parlait à chacun et l'à-propos, la mesure, la nuance et la convenance du mot semblaient lui venir à la bouche naturellement, selon la personne et le moment. Elle attachait encore par des vertus de caractère, par ces qualités morales qui lui ont valu l'honneur de servir de modèle à Thomas pour peindre la femme aimable, telle que la rêvait le siècle : une femme qui, prenant du monde tous les charmes de société, le goût, la grâce, l'esprit, aurait pu sauver sa raison et son cœur d'une vanité froide, de la fausse sensibilité, des fureurs de l'amour-propre, de tant d'affectations qui naissent de l'esprit de société poussé trop loin ; celle qui, asservie malgré elle aux conventions, aux usages de ce monde, se retournerait vers la nature de temps en temps pour lui donner un regret ; celle qui, entraînée par le mouvement général, sentirait le besoin de se reposer auprès de l'amitié ; celle qui, par son état, forcée à la dépense et au luxe, choisirait les dépenses utiles et associerait l'indigence industrieuse à sa fortune ; celle qui, parmi tant de légèretés, aurait un caractère ; celle qui, dans la foule, aurait conservé une âme et le courage de la faire parler. Thomas, qui avait l'habitude des éloges, n'a oublié qu'un trait du portrait : Mme Marchais avait des ennemis et méritait d'en avoir : elle les avait bien gagnés. Très spirituelle, elle était un peu méchante, et sa malice s'aigrissait dans la société de M. de Bièvre qui passait sa vie avec M. de Laclos et du terrible marquis de Créqui. A cela près, elle était très aimée, très recherchée, très courue. A ses soupers, à ses magnifiques soupers, étalant les plus beaux fruits de Paris, envoi galant de M. d'Angivilliers, pris dans les potagers du Roi et qui firent donner à Mme Marchais le nom de *Pomone*, on voyait passer la cour, la société de Mmes Geoffrin, Necker, du Deffant et Mme du Deffant elle-même, qu'on entendit dans ce salon, le soir de la mort de son ami Pont de Veyle, laisser échapper ce mot d'une si belle naïveté : « Hélas ! il est mort ce soir à 6 heures ; sans cela vous ne me verriez pas ici. » Sans être jolie, Mme Marchais, réputée pour être la plus petite et la plus mignonne personne de France, tirait mille grâces de sa délicatesse, de sa tournure de jeune fée, de la beauté singulière de sa chevelure, adorablement nuancée et lui tombant jusqu'aux pieds, de l'éblouissante mobilité de sa physionomie. »

p. c. c. UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Mamelouck (XXXVI, 42, 368, 491, 645). A Epinal vivait en demi-solde, comme tous ses camarades sous la Restauration, un ancien officier de Mameloucks. Un jour, il reçut l'ordre d'assister à l'église paroissiale, en uniforme, à une cérémonie officielle. Il y parut avec son costume d'officier de Mameloucks. Il attira nécessairement tous les regards ; mais quelle fut sa surprise lorsqu'il reçut l'ordre d'un de ses chefs de sortir de l'église. Il obéit ; mais, tout ému de l'affront, il jura de ne plus assister à une fête officielle et il tint parole. Au reste, toute la ville donna tort à l'*ultra* qui n'avait pas respecté le glorieux uniforme du capitaine. L'EX-CAR.

—

Le libraire A. Couard, l'un des naufragés de la « Méduse » (XXXVI, 45, 492, 551, 738 ; XXXVII 175). — Nous venons de rencontrer une 2e édition de l'ouvrage de ce libraire dans le catalogue de décembre dernier de la librairie Lucien Gougy, 5 quai Conty, Paris. Elle est intitulée comme suit :

Corréard (A.) et Savigny (J.-B.-H.). Naufrage de la frégate la *Méduse* faisant partie de l'expédition du Sénégal en 1816, relation contenant les événements qui ont eu lieu sur le radeau, dans le désert du Sahara, à Saint-Louis et au camp de Daccard. 2e édit. augmentée des notes de M. Brédif. *Paris, Eymery*, 1818, in-8, fig., demi rel. bas. verte. 7 »

Ouvrage curieux et peu commun enrichi du plan du radeau et d'un port. colorié du roi Zaïde du Sénégal. Légère mouillure.

Offrant quelques variantes avec l'édition déjà signalée, nous avons pensé qu'il était intéressant de l'indiquer ici.

E. L. A. H. M.

*
* *

Voir dans le *Magasin Pittoresque* (1859) la reproduction de quatre aquarelles de Géricault, provenant d'Alexandre Corréard décédé le 16 février 1857, aux Basses

Loges, commune d'Avon, près de Fontainebleau. Etant né en 1788 à Serres (Hautes-Alpes), il devait être proche parent du général Corréard, commandant à Clermont-Ferrand en 1870.
L'ex-Car.

—

Pontoise est-elle cité normande? (XXXVI, 46, 454, 493). — Pontoise n'est pas une cité normande, mais c'est en 912 seulement, que le traité de Saint-Clair-sur-Epte fit deux parts : une *normande*, l'autre *française*, d'un fief héréditaire, le Vexin qui. autrefois appartenait entièrement à la Normandie. Voilà, peut-être, pourquoi un Parisien du XVI° siècle appela *Normand* un habitant de Pontoise. T. Pavot.

—

Poésie culinaire (XXXVI, 98, 590 ; XXXVII, 28). — La législature n'occupe pas tous les loisirs du comte de Marcellus ; il se livre à l'étude des sciences et des lettres. On lui doit la découverte d'une comète (?) en 1819 et un beau poème sur l'ail, qui a fait du bruit en 1823. (*Biographie des Pairs de France, Paris, 1826*).
L'ex-Car.

—

Concierge (Etymologie du mot) (XXXVI, 143, 595). — Le marquis de Bièvre se trouvant à l'opéra de Panurge, auprès d'une dame qui connaissant sa manie de faire des calembourgs sur tout, lui en demanda un sur une danseuse qui figurait dans une lanterne Il répondit aussitôt que c'était un *concierge*. (*L'Esprit du bon vieux temps... dédié à Juliet, acteur du théâtre Feydeau, Paris, chez Favre, Palais-Egalité, an VIII, 24).* L'ex-Car.

—

Date du combat de Culloden (XXXVI, 162). — M. Mataopani... me permettra de lui rappeler que l'*Intermédiaire* a déjà tranché la question qui fait l'objet de ses recherches, non directement, mais indirectement.

Notre Revue a établi en effet que la réforme du calendrier grégorien n'a été adoptée en Angleterre qu'en 1752 — par suite, la bataille de Culloden, mentionnée par beaucoup d'historiens comme ayant eu lieu le 16 avril 1746, doit être reportée à sa date réelle en temps vrai, onze jours plus tard, soit le 27 avril 1746.

Ma longue expérience de professeur d'histoire, m'ayant souvent mis en présence de contradictions pareilles dans les récits des mêmes événements, faits par des historiens sévères et loyaux, j'ai constaté qu'il suffirait de faire cette petite correction dans le calendrier, pour les mettre d'accord. C'est ainsi, par exemple, que la mort de Charles Ier est rapportée par beaucoup d'histoires au 30 janvier. Elle eut lieu en réalité le 9 février 1649 (nouveau style). A. P.

*
* *

Mataopani peut se rassurer. D'après J. R. Green, cette bataille eut lieu le 16 avril 1746. Green est des plus savants et des plus renommés historiens anglais. Il paraît que les Ecossais, après avoir battu les Anglais à Falkirk, le 23 janvier, s'étaient dispersés dans les montagnes ; le prétendant Charles-Edouard, n'avait pu réunir que dix mille *Highlanders* dans la plaine de Culloden, le 16 avril suivant, tandis que le duc de Cumberland possédait une armée de douze mille hommes. Ainsi. le vaincu de Fontenoy est devenu le vainqueur de Culloden. Ce fut la force du nombre qui lui valut sa victoire.
J. B. S.

*
* *

Avec la majorité des historiens français et anglais, je crois qu'il faut admettre le 16 avril 1746, comme date véritable du combat de Culloden. Le chevalier de Sower, dont certains auteurs ont adopté la version, ne donne pas toujours les dates véritables. C'est ainsi que dans le même ouvrage cité par notre collaborateur, il indique le 14 juillet 1745 comme le jour de l'embarquement en Bretagne du prince Charles-Edouard, alors que la date du combat de l'*Elisabeth*, le 20, lendemain du départ, en fixe le jour d'une façon indiscutable. E. M.

—

L'Académie de Metz (XXXVI, 242, 649). — Le volume de ses *Mémoires* vient de paraître (1895-1896). Il donne le nom des membres honoraires, titulaires et correspondants. L'ex-Car.

—

Double-sept (XXXVI, 291, 660). — Je possède un jeu de dominos fort ancien, avec le double-huit. Beatus.

—

Armoiries des familles belges non titrées (XXXVI, 338, 708). — Qu'il n'existe point, à proprement parler, de recueil héraldique spécialement consacré aux familles belges (si nombreuses pour-

tant) qui, bien que *n'appartenant pas à la noblesse du royaume,* (1) ont, de temps immémorial, *fait usage* d'armoiries (2), je ne puis que confirmer sur ce point l'information produite par *un lecteur de l'Intermédiaire* qui, d'autre part, me paraît au fait, de l'état de la question.

Qu'il y ait là de quoi occuper un travailleur ne s'endormant pas sur la besogne — voire même une équipe — j'en tombe également d'accord, mais sommes-nous réellement aussi dépourvus de renseignements sûrs, en cette matière, que le laisserait croire mon honorable préopinant?

Nullement, et l' « *Armorial général* » de Rietstap (Gouda, 1884-1887, 2 vol. gr. in-8, donnant la description de plus de 100 000 armoiries de familles nobles ou patriciennes) notamment, constitue sous ce rapport une référence de premier ordre.

Mais un livre, actuellement en cours de publication, est appelé à rendre bien autrement de services encore : j'ai cité le grand et bel ouvrage de M. Th. de Raadt, ayant pour titre : « *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des Pays avoisinants* » (Bruxelles, Société belge de librairie).

Jean d'Ève.

—

Gravure à expliquer (XXXVI. 381). — Toutes les estampes sur Henri V sont des plus rares, car elles ont été soigneusement détruites par la police. Je possède entre autres : *L'entrée d'Henri IV* à Paris et *Louis XIV reconnaissant son petit-fils, le duc d'Anjou, comme roi d'Espagne.* Les principaux personnages politiques de 1830, légitimistes ou philippistes, sont représentés au lieu et place des véritables personnages. Le duc de Bordeaux y occupe nécessairement la première place. L'ex-Car.

—

La lame a usé le fourreau (XXXVI, 484). — On lit dans l'*Histoire générale des proverbes*, par C. de Méry, tome II, page 255 (Paris, 1828, in-8) : J'honore trop le talent de M. de Bonald, pour ne pas me servir de l'explication ingénieuse qu'il donne de ce proverbe : « Lorsqu'on dit proverbialement que *la lame use le fourreau*, on ne fait qu'annoncer une vérité certaine en physiologie autant qu'en morale ; je crois que la première cause et la plus active de la dissolution, tantôt hâtée, tantôt plus lente, de nos organes, est leur faiblesse relativement à la force de la volonté, et à l'exigence continuelle de ce maître impérieux. De là, ces désirs qui nous tourmentent, ces efforts qui nous consument, ces chimères de plaisirs ou de travaux qui font le malheur des méchants et souvent le désespoir des gens de bien, et cette lutte éternelle de l'homme intérieur contre l'homme extérieur, rebelle par impuissance aux volontés de l'âme, et dont la force apparente, comparée à celle de l'âme, n'est jamais qu'une faiblesse réelle ». J. Lt.

—

Gilbert et Bernadotte (XXXVI, 525). — La biographie de Gilbert, de feu J. F. Schmit, de la Bibliothèque nationale, a été publiée grâce à un avocat nancéien, feu Me Louis Lallement dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, Nancy, 1890, 193-248. Bibliographie, iconographie 249-291.* L'auteur cite en note (p. 225), ce qu'avance M. de Courchamps sur un legs de 10 louis fait en 1780 à un jeune soldat aux gardes françaises, appelé Bernadotte, et il ajoute prudemment : « Ce qu'il y a de certainement « faux dans ces lignes, laisse planer un « grand doute sur ce qu'il pourrait y avoir « de vrai ». Mais il aurait pu relever avec raison que Bernadotte né en 1764, s'engagea en 1780 au régiment Royal-la-Marine et qu'il ne changea pas de corps, car la Révolution le trouva adjudant au même régiment. Il ne fut donc pas soldat aux gardes françaises, comme l'assure M. de Courchamps.

Je ne sais où M. l'abbé C. Olivier, auteur d'une notice récente sur Fontenoy-le-Château, a trouvé les preuves de ce passage qui justifie l'assertion de M. de Courchamps : « Par un de ces jeux subli« mes du hasard, un petit papier fut « néanmoins découvert ; il y désignait le « légataire universel, et l'on apprit que « l'infortuné (Gilbert)... avait choisi pour « dépositaire de ses volontés suprêmes, « un jeune sous-officier,.. Bernadotte, en « sorte que rien ne manque de prodigieux « autour de son lit de mort ; toutes les « extrémités des choses humaines s'y « étaient donné rendez-vous ». (1894, 405). Quel canard !

(1) Dont font seuls partie ceux ayant obtenu soit *concession*, soit *reconnaissance* de noblesse ou qui y ont été *admis* par suite d'entérinement de titres d'origine étrangère.

(2) Possession fondée sur l'usage simplement ou sur un titre perdu.

En 1825 et en 1833, la commune de Fontenoy demanda l'autorisation d'élever un monument à son illustre compatriote. Des difficultés surgirent qui firent avorter ces projets qui se réduisirent à un buste placé sur la porte du *Café Gilbert*. A l'Hôtel-Dieu à Paris, on voit ses Adieux à la vie gravés sur une table de marbre.

Dans l'*Iconographie* du poète, J. F. Schmit cite le tableau de Monvoisin représentant *Gilbert mourant à l'Hôtel-Dieu*, une des bonnes toiles du salon de 1839, donnée par le Gouvernement au musée de Nancy. Le *Charivari* en publia cette année une excellente reproduction non citée par le bibliothécaire parisien qui ne mentionne qu'un médiocre tirage paru dans *l'Album des Jeunes Demoiselles*, ce qui est bien différent.

La biographie que donne l'abbé G. Olivier, doit être lue même après celle presque introuvable de notre collaborateur, M. le Comte de Puymaigre. D'après l'auteur vosgien, Gilbert était le sixième de sept enfants et non le quatrième de cinq enfants. Un jésuite se chargea de son éducation à Fontenoy, etc.

Nous espérons bien que sa statue s'élèvera dans le bourg, mais la correspondance à ce sujet dans les journaux de Nancy est des plus risibles à lire ; on traite le poète de clérical ! Qui ne connaît dans le monde entier cette voix qui pleure ; quel est l'ami des lettres qui n'a pas retenu ces admirables stances :

Au banquet de la vie infortuné convive....

. . . .

M. Schmit a légué ses livres et ses manuscrits à la Bibliothèque publique de la ville de Nancy. Je ne crois pas que son édition des œuvres du malheureux poète diffère de celles qui ont déjà paru, entre autres de celle publiée par Charles Nodier (Paris, 1826), tant de fois réimprimée. Le portrait gravé par Delvaux n'est pas cité par Schmit.

Jamais Bernadotte ne put voir Gilbert, il s'engagea à Collioure, et fit en 1780 ses premières armes en Corse. L'Ex-Car.

—

Origine du mot banqueroute (XXXVI, 531 ; XXXVII, 137, 180). — Le mot Banqueroute qui veut dire *banc rompu* est par allusion à un usage suivi jadis en Italie : « Chaque négociant, dit Voltaire, avait son banc dans la place du Change, et, quand il avait mal fait ses affaires, qu'il se déclarait *faillito* (en faillite), son banc était cassé, *bancorotto, bancarotta.* » Rozan.

Tel a toujours été l'étymologie donnée de Banqueroute que, dès le XVI° siècle, Rabelais écrivait *bancques rouptes* (*Pantagr. Prognostic.* 5). L'idée de *banc* est inséparable de banque, banquier... En Anglais, *bank* est, à la fois, *banc* et *banque* ; et notre finale « route » est bien le latin *rupta*. T. Pavot.

—

Le doge de Gênes à Versailles (XXXVI, 569.) — Je ne m'explique pas pourquoi tous les mots historiques se trouvent dans les Ana, tels que les Mengiana, Huetiana, Carpenteriana, Valesiana, Marvilliana, etc.

Pourquoi n'existe-t-il pas un Ana pour les rois et les princes que l'on désignerait par Royalana, Princiana. Le doge de Gênes sous Louis XIV était soumis aux mêmes cérémonies et aux mêmes entraves que le doge de Venise, il ne pouvait qu'avec la permission du secret qu'on ne lui accordait guère, sortir de Gênes et même rendre les visites des ambassadeurs dans les occasions les plus extraordinaires.

Après la prise de Gênes par les Autrichiens et les Anglais (6 septembre 1746), le doge et les sénateurs durent aller à Vienne implorer le pardon de Marie-Thérèse ; cette humiliation n'est que la seconde dans l'histoire génoise, la première avait été exigée par Louis XIV après le bombardement de Gênes (17 et 22 mai 1685).

Le doge venant à Versailles (12 janvier 1686) demander pardon à Louis XIV, sa répartie se trouve expliquée dans l'*Encyclopédiana*. Paris, Panckoucke 1791.

Le doge de Gênes étant venu à Versailles pour faire réparation au nom de la République de quelque hostilité, un courtisan qui lui faisait voir toutes les beautés de ce palais, lui demanda s'il n'était pas étonné : Oui, répondit le Doge, je le suis beaucoup, mais c'est de me voir ici.

Un échappé de la Bastille en aurait dit tout autant, chez le doge à Gênes.

Que de mots historiques sont dignes de Calino ! A. Dieuaide.

—

Mme Delpech, éditeur de l'Iconographie française (XXXVI, 570). M. Ulrich R.-D. serait bien aimable de nous dire à quel chiffre se monte le nombre total des portraits édités par la maison Delpech. Dans le catalogue des livres du

feu roi Louis-Philippe provenant des bibliothèques du Palais Royal et de Neuilly (Paris. L. Potier, 1852), on n'indique que quatre séries :

781. — Iconographie française depuis François Ier jusqu'à Louis XVI, 50 livraisons in-folio.

782. — Iconographie des contemporains de 1789 à 1820. Paris, 1832. 2 volumes, in-folio.

783. — Iconographie des contemporains de 1789 à 1820. Le premier volume seul. (Doit faire double emploi avec le numéro précédent).

784. — Célébrités contemporaines. 34 livraisons in-folio.

Je possède 200 portraits de toutes les séries (Louis XI, Victor *Hugo*)

Un marchand de gravures en Allemagne mettait dernièrement ces portraits à 1 fr. 85 pièce.

Le château de Neuilly a été brûlé en 1848. Dans un café à Nancy, un individu montrait à cette époque deux ou trois volumes reliés en maroquin rouge avec le chiffre de Louis-Philippe sur les plats. Ils portaient la trace du feu. L'exhibition de ces volumes causa un certain étonnement.

L'ex-Car.

—

Officiers de l'ancienne armée royale, devenus généraux de la République et de l'Empire (XXXVI, 617). — Les *Etats militaires pour 1790 et 1792* sont précieux à consulter pour connaître les mutations faites dans les régiments par suite de l'émigration.

L'ex-Car.

—

La Fin de Salins de la Nocle (XXXVI, 620). — J'ai eu entre les mains le contrat de mariage fait le 17 avril 1559 par devant les notaires jurés de la chatellenie de Marcigny de Jean de la Fin et de la Béraude de Ferrière. Ce contrat prouve que Jean de la Fin était fils d'autre Jean de la Fin, seigneur de Beauvais et de Madeleine de Salins, dame de la Nocle, et Beraude de Ferrière était fille de François de Ferrière et de Loyse de Bourbon-Vendosme (Vendosme ancien). Celle-ci était donc très proche parente du père de Henri IV, peut-être sa sœur ou sa cousine germaine. Une note très ancienne écrite sur ce contrat de mariage indique que Jean de la Fin et Beraude de Ferrière furent les père et mère du Vidame de Chartres.

Qu'est-ce que mes confrères peuvent m'apprendre sur ce Vidame de Chartres et sur la descendance *masculine* de Jean de la Fin et de Beraude de Ferrière jusqu'à Guy de la Fin de Salins, petit-neveu du Vidame de Chartres et époux de Charlotte de Lusignan sainct-Gelais, lesquels étaient mariés au commencement du XVIIe siècle et furent les père et mère de Louise Madeleine de la Fin de Salins dame de la Nocle Marquise de Montbrun St-André ? — La maison de la Fin de Salins de la Nocle fut considérable, il n'est pas possible qu'il n'existe pas sur elle les renseignements qui me manquent.

Un abonné.

—

Mme Alexandre Jullemier (XXXVI, 623). — La littérature française contemporaine par Quérard, dit : « On trouve dans cet ouvrage, qui paraît avoir été rédigé par M. Touchard-Lafosse, d'après les notes de Mlle Jullemier, de curieux détails sur M. Giraudeau de Saint-Gervais et sur la pratique de Mlle Jullemier.

Mlle Jullemier prêta d'abord un secours actif au Docteur Giraudeau de Saint-Gervais, dont elle composa, dit-on, à l'âge de 18 ans, la thèse; plus tard elle se brouilla avec lui.

Mlle Jullemier a donné divers articles à des journaux de médecine, sous le pseudonyme du docteur Champin. Elle a fait, avec l'autorisation de l'Académie de médecine, divers cours publics.

Née à Paris le 5 août 1807.

Un jeune chercheur.

—

Vicomte de Senonnes (XXXVI, 666). — Consulter sur ce personnage *La France littéraire* de Quérard, t. XI, p. 63, première colonne.

Un jeune chercheur.

—

L'art dentaire sous le premier Empire. (XXXVI, 667). — Si l'impératrice Joséphine avait une vilaine bouche, il faut en chercher la cause soit dans sa négligence, soit dans sa peur des opérations, car la cour impériale possédait alors un chirurgien-dentiste des plus adroits et des plus instruits, Dubois de Chémant.

Dubois de Chémant était dentiste de Louis XVI lorsqu'il s'associa avec Duchateau, pharmacien à Saint-Germain-en-Laye qui avait imaginé en 1774 de construire un dentier en porcelaine, c'est donc à

Duchateau et de Chémant que l'on doit l'invention des dents incorruptibles, les seules employées actuellement, et non aux Anglais ou aux Américains, comme on le croit communément. Le premier ouvrage publié sur les « Moyens de remplacer les dents » fut publié par Fauchard en 1728, quoique avant lui Ambroise Paré ait donné des indications précieuses sur le même sujet, ainsi que sur la façon de construire des appareils pour obturer les perforations de la voûte palatine.

L'art dentaire était donc assez avancé sous le premier empire pour que les personnes soucieuses de leur beauté aient pu y avoir recours avec succès.

Quant à l'époque où on commença à poser des fausses dents, elle se perd dans la nuit des temps, et à ce propos on peut citer les paroles de Salomon *Nil novi sub sole*. Effectivement, si l'on s'en rapporte aux historiens chinois, les femmes du Céleste-Empire avaient recours à tous les artifices de la coquetterie; se teignaient les yeux, se comprimaient les pieds, se faisaient remplacer les dents, mille ans avant l'arrivée de la gracieuse Eve dans le Paradis terrestre, qui, plus simple, se contentait de sa seule beauté.

Sans remonter à cette époque problématique, on peut plus sûrement faire remonter la prothèse dentaire au moins 450 ans avant Jésus-Christ. Les lois juives défendaient alors sous des peines sévères d'ensevelir les morts avec de l'or, il n'était fait d'exception que pour l'or qui servait à maintenir les dents : *auro dentes virseti*.

A Rome, l'usage des dents artificielles était courant. Martial, qui nous donne même le nom du dentiste le plus connu, Cascellius, reproche à une de ses contemporaines d'avoir des dents achetées..... *dentibus utitur emptis*. Ces dents étaient sculptées soit dans de l'os, soit dans de l'ivoire.

Emptis ossibus indicoque cornu.

Dans un tombeau étrusque découvert par M. Van Marter à Corneto (Tarquinus), « l'or maintenant les dents artificielles est mince et mou et paraît avoir été ajusté et forcé sur les dents dans la bouche même » ; c'était donc un appareil à demeure. En consultant de nouveau Martial nous voyons que ses compatriotes étaient plus avancés que les Etrusques et aussi avancés que nous ; ils faisaient des pièces pouvant se sortir et se remettre journellement ; s'adressant à Galla il l'accusa de quitter le soir ses dents comme sa robe.

Nec dentes aliter quam serica nocte reponit.

Plus loin, il lui dit qu'elle se trompe en se servant de poudre dentifrice pour des dents achetées, car cette poudre est destinée aux jeunes filles.

Quid mecum est tibi ? me puella sumat;
Emptos non soleo polire dentes.

Faisant une comparaison entre les dents de Thaïs et celles de Luconie, il dit encore :

Thaïs habet nigros, niveos Luciona dentes.
Quae ratio est ? Emptos haec habet illa suos.

Il se moque de Pélia qui porte des fausses dents et des faux cheveux et lui conseille de se faire poser aussi un œil.

Dentibus atque comis, nec te putet, uteris [emptis.
Quid facies oculo Loelia ? non emitur.

L'art dentaire paraît plus tard être tombé en désuétude, du moins en France, car saint Louis mort à cinquante-cinq ans n'avait plus qu'une seule dent, quoique son austérité pourrait justifier l'absence d'un dentier.

Néanmoins les auteurs du moyen âge n'en parlent pas et il faut arriver à la Renaissance pour en trouver des allusions soit dans les satiriques, soit dans les traités de chirurgie ou de médecine.

Louis XIV ne paraît pas, lui non plus, avoir voulu bénéficier des progrès de la prothèse dentaire, car dans les journaux de ses médecins, Vallot, d'Aquin et Fagon qui parlent longuement de la bouche royale puisqu'elle possédait un abcès de l'antre d'Higmore, il n'est jamais question de la pose d'un appareil.

De cette courte description, il résulte que les dents artificielles existent depuis longtemps et que si les souverains de tous pays n'en ont pas usé à différentes époques, c'est qu'ils étaient moins soigneux de leur auguste personne que beaucoup de leurs modestes sujets.

A. G.

—

Nombre privilégié (VXXXI, 667 ; XXXVII, 199, 285). — M. l'ingénieur non polytechnicien ne saurait s'étonner de voir la majorité des fidèles de l'*Intermédiaire* choisir le nombre 7 plutôt que le nombre 1 (qui, pour le dire en passant, n'est pas un nombre, mais bien le principe du nombre). Pythagore et tous les mathématiciens de l'antiquité ont célébré les propriétés du nombre 7.

Mais c'est surtout dans la mystique et la liturgie des religions que le nombre 7 joue un rôle important.

Chez les juifs comme chez les chrétiens, le 7me our est sacré, la 7me année et la 7 × 7 ou 49e semaine qui précédait l'année jubilaire ou sabbatique... Chez les chrétiens, la Pentecôte revient chaque année le 1er dimanche après les 49 jours 7 × 7 écoulés depuis Pâques. La Bible est remplie, si on peut parler ainsi, d'allusions ou de mentions d'événements, de rites d'usages où le chiffre 7 joue un rôle capital. Le Chandelier d'or aux 7 branches ; les 7 Esprits célestes ; les fêtes duraient 7 jours consécutifs.

Dans le Nouveau-Testament, les chrétiens catholiques reconnaissent 7 sacrements, existent les 7 psaumes dits de la pénitence, etc., etc.

Jésus-Christ recommande à saint Pierre de ne pas se borner à pardonner à son ennemi 7 fois seulement, mais 77 fois 7 fois, c'est-à-dire toujours, etc.

M. l'Ingénieur n'a qu'à consulter un livre quelque peu complet de liturgie hébraïque ou chrétienne, musulmane même, il trouvera quantité d'indications curieuses sur le nombre 7 et son importance symbolique. A. P.

*
* *

Je vous ferai part d'une hypothèse au sujet du chiffre 7 qui fut si affectionné des anciens. Ne peut-on trouver une explication de ce fait dans la constatation même que ces anciens avaient faite de son existence dans divers phénomènes de la nature, comme par exemple les 7 couleurs de l'arc-en-ciel, d'où en vertu même de l'adoration qu'ils avaient pour tous les phénomènes naturels, qu'ils déifiaient volontiers, une sorte de religion pour ce chiffre qui pouvait leur sembler en exprimer le nombre préféré au moins dans certains cas, mais qu'ils se trouvaient disposés à généraliser.

A ce sujet de la signification des nombres, ne pourriez-vous donner une explication des raisons pour lesquelles le chiffre 13 est considéré comme néfaste et comme portant malheur ? THUILLIER.

—

Les Corsaires sous l'ancien régime (XXXVI, 670). — Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer. Nous souhaitons qu'ils satisfassent notre collègue E. M.

Histoire maritime de Bayonne. Les Corsaires sous l'ancien régime par E. Ducéré, sous-bibliothécaire de la ville. Bayonne. E. Hourquet, libraire-éditeur. 1 beau vol. petit in-4° de 395 pages.

Les divers chapitres de cet ouvrage ont pour titre : *Traité de piraterie, les Corsaires français dans les mers du Sud, les Corsaires français en Amérique, la vie à bord des Corsaires, pénalités, les bas de soye et la cale, traite des nègres*, etc.

Ce travail fort bien fait et d'un vif intérêt est un des plus complets sur ce sujet. F. L. A. H. M.

—

Noblesse de cloche (XXXVI, 670 ; XXXVII, 206, 287). — Eh ! quoi notre confrère Ereuvao n'a jamais ouï parler de la noblesse de cloche ?

Elle a cependant tinté aux oreilles de plusieurs générations, et n'en déplaise à Ereuvao, elle fut moins illustre mais encore plus répandue que la noblesse de robe.

On appelait noblesse de cloche celle qui pouvait s'acquérir moyennant certaines conditions, par l'échevinage, dans quelques villes de France.

Lorsque les échevins étaient élus, il était d'usage de sonner la cloche pour l'annoncer à la population, d'où le nom qui surprend notre confrère.

La charge d'échevin était très recherchée par les *non nobles*, puisque c'était un moyen d'arriver à la noblesse et de la rendre *quelquefois* héréditaire.

Cependant, il arrivait souvent que des nobles étaient élus échevins.

Dans les villes du Midi, en Provence particulièrement, où les échevins s'appelaient *Consuls*, les charges municipales n'anoblissaient pas, par la raison qu'il fallait être de *bonne noblesse* pour exercer les fonctions de 1er et de 2e consul ; le 3e était généralement choisi parmi les bourgeois.

Les maisons de Provence les plus anciennes et les plus considérables ont compté des consuls parmi leurs membres. UN ABONNÉ.

—

Traductions cocasses (XXXVI. 670 ; XXXVII, 202). — M. Charlec voudrait connaître d'autres traductions aussi cocasses et plaisantes (si toutefois elles n'ont pas été inventées par de facétieux professeurs ou écoliers) que celles qu'il cite.

Je ne sais si l'*Intermédiaire* pourrait vuorir ces pages à ces amusantes et par-

fois instructives bouffonneries. En qualité de vieux professeur, j'en ai collectionné un très grand nombre parfaitement authentiques, je l'affirme, qui m'ont été remises par des élèves le plus souvent *paresseux* plutôt que cancres. D'autres m'ont été montrées ou citées par mes collègues.

En voici quelques-unes qui amuseront peut-être, outre M. C., d'autres lecteurs de l'*Intermédiaire* et leur rappelleront le temps où l'on cherchait à découvrir le sens des mots et des phrases, non par la réflexion, mais par l'analogie des consonnances, ou tout simplement en *forgeant* les traductions, selon l'expression consacrée.

« *Ventum erat ad limen* »
Le vent était à la porte
« *Gregarius miles* »
Un soldat nommé Grégoire
« *Gravem Deus immisit Adamo soporem* »
Dieu envoya à Adam un grave sapeur !

Un autre pauvre garçon se trouvant en présence du titre de la fable bien connue de Phèdre *Anus ad amphoram*, avait longtemps hésité sur le sens dans lequel il fallait prendre cet *anus ad amphoram*. Il avait fini par écrire pudiquement « un fondement sur l'amphore »

Un de ses pareils, non moins cancre, avait traduit d'une façon encore plus... comment dirai-je ? outrageuse... la fin du vers de Virgile bien connu. Il s'agit de Vénus... *osculum libavit inane*. Notre écolier avait séparé en deux l'épithète *inane*, pour en faire deux mots « in-ane » sans remarquer que le dernier mot était un barbarisme. La traduction se devine. Dans les *Géorgiques*, le passage où il est question du vieillard amateur de jardins et qui commence par ces mots : *Nam memini me sub turribus altis*... les mots *turribus altis*, étaient traduits par des *pigeonniers*, signification très éloignée, mais qui en effet est donnée dans les dictionnaires.

Voici comment un autre paresseux traduisait les quatre premiers mots d'un passage de l'anthologie grecque de l'abbé Maunoury. C'est une fable, où il s'agit de deux chiens et d'un cuisinier. Τίς ποτέ κυῶν ἔλεγε κυνὶ ...Τίς un jour, ποτε un chien, κύων ἔλεγε à un autre, etc.

Je laisse de côté quantité d'autres réponses absolument *incroyables*, surtout quand il s'agit d'histoire, de géographie, d'érudition.

Je ne puis résister au plaisir de citer la suivante entendue à l'examen du baccalauréat. L'examinateur : Quelles étaient les provinces qui formaient l'empire de Charlemagne ?... Long silence... Enfin le candidat répond : Monsieur, il y avait *d'abord la Mauritanie* ; ma foi, *j'ai oublié les autres*.

A. P. UN VIEUX PROFESSEUR.

*
* *

Je me souviens de celle-ci :

Tytire tu patulae recubans sub tegmine fagi.

Tu t'étires et tu patis l'air écumant sur les toits, minet fâché.

GRÉGOR.

—

Décaniller (XXXVI, 670 ; XXXVII, 204, 287). — Pourquoi M. Lecnam va-t-il chercher jusqu'en Espagne l'origine du *décaniller* en le mot tirant de *canilla ?...*

Je ne nie pas absolument la valeur de cette étymologie ; mais si M. L. consultait les patois du midi et la signification exacte du mot, il m'accorderait aisément que *décaniller* dérive directement de *(de-cane)* deux mots latins chasser les chiens. — .. c'est la signification prochaine directe : le mot français *canaille* qui dans *Joinville* est orthographié chienaille est là pour corroborer l'étymologie que je propose. Ce qui me frappe le plus dans le chien et qui caractérise le nom qui lui est donné dans plusieurs langues, c'est évidemment la rapidité de sa course et la facilité avec laquelle il joue des jambes (canilla). A. P.

—

Les reliques de la Passion (XXXVI, 673 ; XXXVII, 287). — M. H. Lyonnet se plaît à donner une liste très longue, fort minutieuse de ce qu'il appelle les reliques de la Passion. Je crois qu'à part quatre ou cinq dont l'authenticité peut être démontrée avec une probabilité voisine de la certitude, on peut, tout en restant bon catholique, mettre en doute la réalité et l'authenticité des autres.

Nos ancêtres les chrétiens du moyen-âge fort religieux et parfois crédules à l'excès, ne se taisaient pas faute de multiplier ces soi-disant reliques qu'ils étaient fiers et heureux de posséder dans leurs églises. Nous sommes devenus beaucoup plus difficiles pour admettre l'authenticité de ces reliques ou preuves matérielles de la Passion de Jésus-Christ. La multiplicité de ces reliques provient, sans doute, des divisions ou dispersions qui en ont été faites entre les divers sanctuaires.

J'ajouterai enfin pour rassurer les âmes timorées et scrupuleuses et pour donner satisfaction aux autres plus sceptiques, que jamais, en aucun temps, l'Eglise catholique n'a imposé à ses fidèles comme elle le fait pour les articles de foi définis dans le symbole ou proclamés dans ses conciles généraux, la croyance à la réalité et à l'authenticité de ces reliques. A. P.

—

Grisette (XXXVI, 673 ; XXXVII, 290). — Je trouve dans les *Souvenirs du danseur Favier* ce passage : « Son goût (le maréchal de Saxe) pour les femmes lui donna celui de vivre avec les grizettes (sic) On devroit inférer de là que les conversations y devoient être licencieuses. Je puis dire cependant qu'il étoit rare que quelqu'un y risquât des obscénités, à moins qu'elles ne fussent spirituellement enveloppées, c'étoit lui faire mal au cœur que d'en débiter. » (*Bibliothèque nationale. 12.762 et 12.766. Fonds Français).* L'ex-Car.

L'Eglise et la peine de mort (XXXVI, 675). — M. Charlec pourra aisément se convaincre que l'Eglise a son opinion très arrêtée sur cette question. Il n'a qu'à ouvrir les traités de théologie morale de n'importe quel théologien renommé et de n'importe quelle école. Tous, sans exception, admettent que Dieu a laissé aux Sociétés humaines le droit d'appliquer cette peine terrible, dans certains cas déterminés, et très grands, qui importent à sa sûreté, ou bien pour punir des crimes monstrueux.

En premier lieu, le législateur des Hébreux, Moïse, dans le code à la fois religieux, civil et pénal qu'il promulgue au nom de Dieu, prévoit l'application de cette peine et l'édicte formellement même pour des fautes qui aujourd'hui ne font l'objet d'aucune répression, par exemple la violation du repos du sabbat. Il en donne un exemple éclatant. Un homme fut lapidé pour avoir violé le repos du sabbat.

Quant à l'Eglise catholique, elle n'a jamais nié aux Sociétés régulières et à l'autorité légitimement établie et reconnue le droit de punir de mort certains crimes, comme le meurtre volontaire et prémédité, parfois même les sacrilèges, le blasphème public contre Dieu ; la sorcellerie, etc., etc...

En consultant les auteurs que je lui indique, M. C. connaîtra en même temps les motifs fort bien établis, pour lesquels ces auteurs, gens très pacifiques, pour la plupart et nullement cruels, reconnaissent à la Société civile ce droit redoutable. Je ne nie pas que parfois la Société n'ait abusé de ce droit qu'elle s'est octroyé de tout temps ; mais si l'Eglise a pu blâmer et réprimer l'abus, elle n'a jamais nié le droit de punir et de réparer les crimes commis contre la Société ou contre les personnes privées, même par la mort.

A. P.

—

Avoir un tuyau (XXXVI, 676 ; XXXVII, 292). — Dans l'argot des bookmakers, le tuyau est un « renseignement confidentiel ».

Ch. Virmaître : *Dictionnaire d'argot fin-de-siècle.*

Lorédan Larchey : *Nouveau supplément au dictionnaire d'argot.* » Faut-il voir ici une allusion au mode des confidences « dans *le tuyau* de l'oreille. »

R. de Furonnières.

—

Jurements dans les patois (XXXVI, 716). — S'il manque quelque chose dans les jargons et patois de notre pays, je doute fort que ce soient les jurons, les invectives, les trivialités. De tout cela on n'est point chiche, ni en Provence, ni en Bretagne, et le peu que j'en ai retenu ne doit, certes, rien au français. Dans le Morbihan, il n'est pas de causerie entre paysans qui ne soit émaillée de *Maudit soit Dieu ;* on jure aussi par le *Grand diable de l'enfer*. L'argot des nomades des Côtes-du-Nord emploie comme injures des noms de bêtes, et j'y trouve *lamproie*. Achever sa digestion dans un champ qu'on a dévalisé, le salir, c'est *Payer le propriétaire ;* voyager à Cithère, c'est *casser une noix*... J'ai beau chercher, je ne vois pas pourquoi nos Académies de province sont supposées avoir traduit, pour le besoin des patois, les grossièretés de la langue française. T. Pavot.

—

Paris port de mer (XXXVI, 717 ; XXXVII, 295). — En 1795, vint du Havre à Paris, en onze jours, le premier navire de mer, *le Saumon* commandé par Thibaut, lieutenant de vaisseau, et ayant à bord : Forfait qui fut ministre de la marine, et Sganzin qui a fort honoré les Ponts-et-chaussées.

Sur la proposition de Carnot, le Comité de Salut public avait, par un arrêté du 22 Vendémiaire, An III, décidé ce voyage dont le but était d'étudier le fleuve et de

chercher les moyens de le rendre praticable aux navires de commerce.

Pour plus amples renseignements, lire dans la *Revue des deux-Mondes* (15 décembre 1897) l'étude de M. Bouquet de la Grye : *Paris port de mer.* T. PAVOT.

***

L'historique de cette question se trouve résumée dans les documents suivants :

Proposition de loi, présentée à la Chambre des députés, le 25 février 1893, tendant à la déclaration d'utilité publique d'un canal maritime de Paris à Rouen. (1)

Rapport par M. Muller, du 29 mars 1893. (2)

Proposition renouvelée le 2 décembre 1893. (3)

Rapport sur cette proposition, déposé par M. Descubes le 18 juin 1897. (4)

Avis de la Commission du budget présenté par M. de Lasteyrie, le 20 juillet 1897. (5)

Ce dernier document donne une liste des principaux ouvrages, Mémoires, Rapports, etc., à consulter sur le projet de *Paris port de mer.* H. T.

***

Voici une liste d'ouvrages relatifs à cette question :

Paris port de mer. Note sommaire sur l'étude d'un canal maritime de Paris à la mer, par Aristide Dumont et Louis Richard, in-4° 1864.

Paris port de mer. Canal maritime de Dieppe à Paris, proposé par E. Sabatié. Projet et mémoire justificatif par Aristide Dumont et Louis Richard, in-4° 1863.

Paris port de mer. Conférence par Aristide Dumont. in-12, 1868.

Alimentation de la Seine. Paris port de mer par A. Bouquet de la Grye. in-8° 1884.

Paris port de mer, barrages à forte chute par Boule. in-8° 1876.

Etudes économiques. Paris port de mer L'Impôt sur la navigation, par Paul Masson, 1889.

Paris port de mer. Rapport sommaire sur le projet d'un canal maritime entre Paris et la mer. par A. Bouquet de la Grye. in-8° 1887. UN JEUNE CHERCHEUR.

---

(1) *Journal officiel* du 4 mai 1893. Documents parlementaires, p. 127.

(2) *Journal officiel* du 8 juin 1893. Documents parlementaires, p. 448.

(3) *Journal officiel* du 13 janvier 1894. Documents parlementaires, p. 119.

(4) *Journal officiel* du 28 décembre 1897. Documents parlementaires, p. 1418.

(5) *Journal officiel* du 4 janvier 1898. Documents parlementaires, p. 1610.

—

Les soldats de Napoléon en Russie (XXXVI, p. 720). — M. Lyonnet pourra utilement consulter 1° Les Atlas français quelque peu détaillés, édités par M. Hachette ou Delalain, les cartes qui accompagnent la grande *Hist. du Consulat et de l'Empire* par A. Thiers, etc. celui de Lavallée... Le grand atlas allemand de A. Stieler édité à Gotha, par Justus Perthes, contient très exactement indiquées les diverses localités signalées par M. Lyonnet. Toutefois, comme il s'agit de mots polonais ou russes, l'orthographe est souvent fort différente de celle adoptée par l'auteur du manuscrit. Ainsi Kaminiec et non point *Kalminiech* est une ville fort connue, capitale de la province de Podolie; mais en allemand elle est ainsi orthographiée « Kamenz »...

Aussi longtemps qu'une commission internationale n'aura pas adopté une transcription uniforme des termes géographiques, les erreurs, les confusions et l'obscurité règneront en géographie. Une expérience de plus de 30 années m'a convaincu de cette vérité. L'alphabet slave très complet serait de beaucoup le plus commode pour orthographier presque tous les noms propres des divers idiomes de l'Europe. A. PARODON.

—

Henry Spencer Ashbee (XXXVI, 720). — Cet homme remarquable est doué, comme écrivain, d'une précision et d'un tact assez rares ; auteur de *A Ride to Peking* (non pas *in* Peking) ainsi que du livre très intéressant sur les Mantchous, (non pas *Manchers*). Aux ouvrages cités, il a ajouté plus récemment d'autres contributions à la littérature géographique et historique. *Travels in Tunisia,* publié en 1887, Lond : Dulau et Cº 8° en collaboration avec Alex : Graham, auteur des gravures. Cette œuvre très soigneusement exécutée a été suivie par *A Bibliography of Tunisia from the earliest times to the end of 1888* : mêmes éditeurs 8° 1889. Ce travail lui a coûté infiniment de labeur et posssède une valeur sérieuse pour les amateurs de l'histoire de cette ancienne partie de l'Afrique.

Son dernier ouvrage est *An Iconography of Don Quixote,* Londres : spécialement

imprimé par *The Bibliographical Society*, July 1895. 4° illustré, et n'existant pas dans le commerce. Les lecteurs de Cervantes y trouveront tout ce qu'il faut, et tout ce qui a été imprimé jusqu'ici, depuis l'édition originale, dans les langues espagnole, française ou anglaise. C'est un homme savant, pratique et patient; il ne redoute pas de s'atteler aux œuvres les plus ardues et doit son succès à son talent et à sa persévérance. X.

—

Une parodie de Zaïre (XXXVI, 721; XXXVI, 298). — Le *Catalogue général de la librairie française*, d'Otto Lorenz, tome VI, 1877, indique l'ouvrage suivant :

« Vessaire (De). — *Caquire*, parodie de Zaïre, en 5 actes et en vers. In-16, 1866 (Bruxelles, impr. Mertens et fils) J. Gay. 4 fr. »

Mais ce n'est là qu'une réimpression : j'ai en effet rencontré souvent cette indication dans les catalogues à prix marqués :

« *Caquire*, parodie de Zaïre, par M. de Vessaire. A. Chio, de l'impr. d'Avalons (Lyon, vers 1780), in-8 de 104 pp.

Un curieux frontispice représentant le tombeau de Vessaire, avec figures allégoriques assez libres, et sur lequel on lit les vers suivants :

Passant, qui que tu sois, arrête;
Lis ces vers, et sois convaincu
Que s'il faisait mal ceux de tête,
Il faisait fort bien ceux de.....

Pièce scatologique très rare, la plus spirituelle et la plus sale dans ce genre. » De 15 à 50 fr.

Vessaire est un pseudonyme : l'auteur est M. de Combles, de Lyon. La question a d'ailleurs été amplement traitée par *l'Intermédiaire*, V, 509 ; VII, 59 ; XI, 711 ; X, 25 ; XVIII, 425, 531, 560 ; XIX, 583, 618. J. Lt.

* * *

Zaïre fut représentée, pour la première fois, le 13 août 1732, et le 4 décembre suivant, on joua sur le théâtre italien *Arlequin au Parnasse*, ou la *Folie de Melpomène*, comédie critique de la tragédie de *Zaïre* (par l'abbé Nadal), imprimée dans le tome Ier des *Parodies du nouveau théâtre italien*, où l'on trouve aussi les *Enfants trouvés*, ou *le Sultan poli par l'amour*, autre parodie, par Dominique, Romagnesi et Fr. Riccoboni, jouée sur le théâtre italien le 9 décembre 1732, imprimée plusieurs fois séparément. M. de Soleinne possédait le manuscrit d'une *Zaïre*, parodie en un acte et en vers. Une quatrième parodie, en cinq actes et en vers, a été imprimée à la fin du XVIIIe siècle, sous le titre de *Caquire*, par M. de Vessaire. On l'attribue à un Lyonnais nommé Bécombes, dans le *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade*, 1776, l'auteur ? dit que les parodies *Arlequin au Parnasse* et les *Enfants trouvés* furent représentées « à la comédie Italienne, à la Foire. » Dans une lettre du 15 décembre 1732, adressée à M. de Cideville, Voltaire disait : « On a joué, depuis peu, aux Italiens, deux critiques de *Zaïre* : elles sont tombées l'une et l'autre ; mais leur humiliation ne me donne pas grand amour-propre, car les Italiens pourraient être de fort mauvais plaisants, sans que *Zaïre* en fût meilleure. » Lecnam.

—

Bachet de Meziriac (XXXVI, 723; XXXVII, 299).—Consulter la *Biographie* de Hœfer publiée par Firmin Didot qui donne le titre des ouvrages de ce personnage et des détails biographiques.

Un jeune chercheur.

—

Sérénades aux Ecoliers couronnés (XXXVI, 724; XXXVII, 302). — La coutume existe dans d'autres pays que dans le département de la Manche—par exemple dans le Gard, à Nîmes. L'application de cet usage dépend exclusivement de la municipalité, et comme il est d'usage que le tambour et le clairon, chargés de cette petite manifestation reçoivent une étrenne de la famille de l'élève, on comprend que beaucoup de municipalités ne veulent pas imposer aux parents ce surcroît de dépense. A. P.

—

Bourbon-Leblanc (XXXVI, 761). — Ne voulant pas garder rancune à M. Nauroy, je lui dirai du moins, à défaut de la date du décès de Gabriel Bourbon-Leblanc, que ce personnage vécut encore longtemps après 1834. Ainsi, dans les années 1847 et 1848, il écrivit à Gruau de la Barre plusieurs lettres qui indiquaient comme adresse : Aubervilliers-les-Vertus (Seine). A la date du 10 avril 1849, je trouve une lettre adressée : A Son Altesse Royale (sic) la Princesse Amélie de Bourbon », fille du prétendant Naundorff. Il lui disait entre autres : Comment pourrais-je rester indifférent à

la famille du Prince à qui j'ai consacré ma vie depuis plus d'un demi-siècle, être sourd à la voix de sa fille bien-aimée, et lire sans attendrissement les lignes que sa pieuse main a tracées et que sa bonté m'a fait parvenir. » A ce moment, Bourbon-Leblanc était conseiller d'administration à la Direction de la Compagnie Générale des Omnifères, dont les bureaux étaient établis Boulevard Poissonnière, 24. Plus tard, Bourbon-Leblanc assiste au procès plaidé par Jules Favre, notamment à l'audience du 30 mai 1851. Il publia après ce procès un prospectus annonçant : *Les prétendants du nom et titre de duc de Normandie fils de Louis XVI. Curieuse et instructive histoire des variations de l'opinion, de la politique et de la jurisprudence en Europe, de 1788 à 1851*, par Gabriel Bourbon-Leblanc, auteur de *la statistique de la législation constitutionnelle de France en 1788*, Bordeaux 1814 ; *des vrais intérêts de la France*, Paris 1815 ; *de la philosophie politique*, Paris 1816 ; *du code du droit public français*, Paris 1825 ; *d'un mémoire pour la France*, Paris 1833, etc. etc.

Parmi ces etc. je citerai : *Le véritable duc de Normandie, ou Réfutation de bien des impostures*, qui parut de août 1835 à avril 1836, en 9 livraisons. M. Nauroy, d'ailleurs, connaîtra ce dernier ouvrage malgré son excessive rareté, puisque, pas plus que nous, il n'est resté indifférent devant le problème de Louis XVII.

Otto Friedrichs.

*
* *

Les tablettes des écrivains français, Paris 1810, in-8, indique simplement Gabriel Leblanc.

En 1816, Gabriel Leblanc, pour affirmer probablement ses attaches royalistes, prend le nom de Bourbon-Leblanc (Voir son livre *Statistique de la législation*, Paris 1816).

C'est le même nom que l'on retrouve dans son dernier ouvrage : *De la contrainte par corps*, Paris 1829.

Le *Moniteur* du jeudi 31 août 1815, dit qu'une députation de la ville et canton de Beaumes, département de Vaucluse, composée de MM. de Besset, de Bourbon-Leblanc a eu l'honneur d'être présentée au Roi, etc. etc.

Je crois fort que l'avocat Leblanc nommé défenseur officieux par le conseil militaire du 17 Germinal, an V, fut le même personnage dont s'agit.

Guyot de Fère, en parlant en 1834, du vicomte Gab. Bourbon-Busset dit : « Bourbon-Leblanc, rue Saint-Dominique, 90, à Paris a dû faire une étrange confusion de noms. »

Le jugement du tribunal correctionnel de la Seine (1817) acquitte le nommé Bourbon-Leblanc pour s'être proclamé le champion de Charles de Navarre, autrement dit Mathurin Bruneau.

La *Galerie historique* de Bruxelles 1818, 8 vol. cite le nom de Bourbon-Busset (Gabriel) dit Leblanc.

La Biographie des contemporains, Paris 1821, répète les mêmes noms.

En 1822, Bourbon-Leblanc se dit dans son ouvrage : *Le Crible judiciaire*, directeur principal de la compagnie commerciale des assurances, établie à Paris, rue de Bondi, n° 26.

Cette même année 1822, il paraît une brochure intitulée : *Questions et réponses sur une plainte portée par le sieur Dupin de Valène contre le sieur Bourbon-Leblanc*.

C'est ce personnage que les bibliographes ont confondu avec les Bourbon-Busset ainsi désignés dans l'Almanach des 25.000 adresses pour l'année 1824 :

Bourbon-Busset (le comte de) maréchal de camp, aide-major général de la garde royale, gentilhomme d'honneur de S. A. R. Monsieur, rue de la Ville-l'Evêque, 40.
Bourbon-Busset (le vicomte de) rue Saint-Dominique, 90.

A. Dieuaide.

*
* *

Ce champion de Mathurin Bruneau, du baron de Richemont et de Naundorff, qu'il a présentés tour à tour comme étant Louis XVII, enlevé du Temple, est né à Paris, en 1775, de père et mère inconnus ; il a exercé la profession d'avocat et de journaliste. Il est mort à Paris, rue du faubourg Saint-Denis, n° 16, le 28 août 1862, étant veuf de Louise-Alexandrine Du Perrier, et ayant un fils, Louis-Gabriel Bourbon-Leblanc, né en 1813, artiste peintre, lequel est mort à Paris, rue d'Enfer, n° 18 bis, le 7 janvier 1871.

Alf. Begis.

Le sculpteur Gaspard de Marsy (XXXVI, 763, XXXVII, 307). — J'engage M. Paul Pinson à consulter Bellier de la Chavignerie et L. Auvray, auteurs du *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, 2 vol. in-8.

On voit tous détails sur trois marsy, *sans* la moindre particule. Art.

*
* *

Le sculpteur Gaspard de Marsy dont il est question ne serait-il pas le même que Gaspard Marsy dont ci-dessous la biographie d'après le *Dictionnaire historique de la ville de Cambrai*, par Bouly (Cambrai, 1854).

Les frères Marsy, Gaspard, né à Cambrai en 1624, et Balthazar né au même lieu en 1628, sont tellement liés entre eux par leurs talents, par leurs travaux et par les habitudes de leur vie, qu'on est forcé de les confondre, en esquissant leur histoire, comme ils le furent dans leur communauté de fortune. Leur père, qui se nommait Gaspard, et peut-être aussi Barthélemy, était lui-même sculpteur et donna à ses fils les premières leçons de son art. Il les garda près de lui jusqu'en 1648. L'aîné avait alors 24 ans et le plus jeune 20 ans. A cette époque ils allèrent à Paris où ils travaillèrent pendant un an chez un sculpteur sur bois. Après quoi, voulant pousser plus loin leurs études, ils se mirent à suivre des cours sérieux de sculpture. Ils furent bientôt remarqués par les habiles artistes Anguier, Sarrazin, Van Obstal et Buister, qui, tous quatre en possession de la faveur publique et de celle du roi, exécutaient d'importants travaux en divers endroits de Paris et de Versailles. Ces hommes distingués employèrent les frères Marsy qui, après quatre ou cinq années passées à de si bonnes écoles, ne pouvaient manquer de voir leur réputation s'établir à la hauteur de leur talent.

Aussi firent-ils, au point de vue pécuniaire, de bonnes affaires, tant par leurs travaux sur le marbre, que par les ouvrages en stuc qui étaient alors fort en vogue. Leur fortune devint assez ronde, et ils l'employèrent honorablement. Au milieu de leurs succès, ils avaient conservé la religion de la famille. Leurs parents habitaient encore à Cambrai : ils appelèrent d'abord auprès d'eux une de leurs sœurs, puis leur père et deux de leurs frères. Gaspard se maria en 1664 et Balthazar en 1669. Ils furent l'un et l'autre membres de l'académie royale de peinture et de sculpture.

Balthazar mourut en 1674. Gaspard n'est mort qu'en 1681.

Nous allons maintenant emprunter à un document authentique, puisqu'il provient de l'académie des Beaux-Arts, la liste des œuvres magistrales des frères Marsy.

« Ils furent employés à plusieurs ouvrages de stuc dans le quartier du Marais, surtout dans la belle maison nommée l'Hôtel Sallé, où les ambassadeurs de Venise ont logé longtemps. Ils travaillèrent à de semblables ouvrages dans le château du Bouchet, qui est auprès d'Etampes, et qui, appartenant alors à un fermier général très opulent, nommé M. Marchand, a depuis été possédé par M. Duquesne, lieutenant-général des armées navales du roi. Ils firent ensuite pour la chapelle basse de l'église des Martyrs, dans l'abbaye de Montmartre, un saint Denis, qui est à genoux, et en action de prières, sur un piédestal. La figure est de marbre avec plusieurs ornements de stuc pour la même chapelle. Alors, ayant été appelés aux ouvrages du roi, ils firent pour le Louvre les figures et les ornements de stuc qu'on voit dans la moitié de la galerie d'Apollon, du côté du grand escalier Ils firent de pierre tous les frontons qui règnent le long de l'entablement de la petite écurie, tant du côté qui fait face à la rivière, que du côté qui regarde la place des Tuileries. Parmi les superbes ouvrages de Versailles, ils ont fait de métal, c'est-à-dire d'un mélange de plomb et d'étain, toutes les figures de la fontaine du Dragon, toutes celles de la fontaine de Bacchus, toutes celles de la fontaine de Latone, où la seule figure de Latone est de marbre, et toutes celles de la petite fontaine qui est proche de la fontaine de Latone ; aux bains d'Apollon, deux tritons et deux chevaux de marbre blanc, où l'on voit l'un de ces tritons qui jette la housse sur un des chevaux, ce qui sert à distinguer ce groupe d'un semblable que M. Guérin a fait pour le même endroit ; dans l'appartement, du roi aux quatre chambres d'Apollon, de Mars, de Vénus et de Mercure, les ouvrages de stuc qui sont aux plafonds et au-dessus des portes ; à la façade du château qui regarde le canal, huit figures de pierre et un pareil nombre de masques, un triton et une syrène de métal qu'on a ôtés de leur première situation, sans qu'on en ait fixé la seconde. Ils ont fait aussi dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, le tombeau de Jean Casimir, roi de Pologne, qu'ils ont embelli de plusieurs figures de marbre, de pierre et de stuc. Voici les principaux ouvrages où les deux frères ont travaillé de concert, et voici ceux que Gaspard a faits en particulier, et que les critiques ont trouvés d'un moindre goût, et beaucoup

moins terminés que ceux où ils ont travaillé en commun.

« Gaspard a donc fait lui seul pour le petit parc de Versailles deux figures de marbre, l'une représentant Vénus, et l'autre le Point-du-Jour ; dans la chambre des bains, une figure de métal représentant le mois de Février ; au cadran de la cour du château, une figure de Mars qui est de pierre ; deux autres figures de pierre dans la même cour au-dessus de l'entablement du bâtiment ; à la grille de l'avant-cour du château, une grande figure de pierre représentant la Victoire avec un aigle à ses pieds, pour signifier le progrès des armes du roi dans l'Allemagne. Il a fait à Sceaux, pour M. Colbert, dans les appartements d'en bas, une figure de marbre représentant la Vigilance ; à Saint-Denis, pour le mausolée de M. de Turenne, deux figures de marbre, l'une représentant la Valeur, et l'autre la Libéralité. Enfin, sous la prévôté de M. Le Pelletier, contrôleur général des finances, M. Gaspard Marsy fut un des quatre sculpteurs qui furent choisis dans l'Académie pour travailler aux quatre bas-reliefs de la Porte St-Martin, où l'on a représenté les avantages des armes du roi en 1674 et en 1675..... Celui où l'on voit le dieu Mars qui porte l'écu de la France et qui poursuit un aigle a été fait par M. Marsy pour signifier les victoires du roi en Allemagne .... » Extrait d'un *Mémoire historique des ouvrages de MM. Gaspard et Balthazar Marsy*, conservé manuscrit à l'école des Beaux-Arts, et publié dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*. *p. c. c.* PAUL DY.

—

Famille de Barolet de Proligny. (XXXVI, 763). — Une famille Barolet est sortie de Saint-Romain, près de Beaune (Côte d'Or) où Guïot Baroullet était, en 1423, chef d'un « feuz franc ». Deux de ses branches, établies à Beaune, y donnèrent de nombreux magistrats et y occupèrent un des premiers rangs pendant plusieurs siècles. En 1595, Vincent Barolet, adjoint aux enquêtes, se mit à la tête d'un soulèvement populaire contre la garnison de ligueurs que Mayenne avait installée à Beaune, et il l'en chassa.

Les Barolet furent les bienfaiteurs de la paroisse de Saint-Romain et de plusieurs institutions charitables de la région. Ils s'étaient alliés à toutes les bonnes familles du Beaunois : Micault, Carnot, Le Blanc, Du Vigneau, Testot, Brunet, etc..

Comme beaucoup de bourgeois, ils portèrent des armes parlantes : leur écusson, dont il existe plusieurs variantes, renferme toujours un « barollet », petit baril de bois, que les vignerons emportent le matin, attaché au manche de leur outil.

La branche des Barolet de Grandchamp fournit des officiers, au XVIIe siècle ; elle doit être éteinte.

Quant à celle des Barolet de Proligny, elle ne semble pas avoir pris son nom d'une terre de Bourgogne, ni avoir vécu dans la province.

Rien ne s'oppose, d'ailleurs à ce que cette race, de très honorable bourgeoisie, ait acquis la noblesse par l'épée ou par la robe. Un de ses membres, apothicaire à Beaune au siècle dernier, visait encore plus haut, et voulait arriver à la gloire sur les ailes de Pégase. C'est à lui que le malin Piron, l'ennemi des Beaunois, décoche cette épigramme :

Honneur à monsieur Barolet
Qui, dans son généreux délire,
A changé sa seringue en lyre
Et sa canule en flageolet.

S. C.

* * *

Le nom de cette famille est de Barole, de Puligny : elle est en effet originaire de Bourgogne.

M. de Barolet, inspecteur des postes et télégraphes à Bordeaux, et son frère M. l'abbé de Barolet, aumônier des Augustines de la rue de la Santé à Paris, qui appartiennent à cette famille, pourront j'en suis sûr, fournir à notre collaborateur Loquart tous les renseignements qu'il désire. A. E.

—

Alexandre Dufaï (XXXVI, 763). — Il a collaboré aussi au *Journal de Paris*, au *Capitole*. Il a donné des articles dans le *Dictionnaire de la Conversation* et dans l'*Encyclopédie des gens du monde*.

Il est l'auteur d'une notice sur M. Auguis et d'une notice sur M. Augustin Thierry qui ont paru dans la *Revue biographique* de M. Pascallet.

Auteur de : *Un monsieur qu'on n'attendait pas*, scène comique en vers. 1850, in-12, nouvelle édition en 1854, in-4°. (Liv. 102 du *Théâtre contemporain illustré*).

Il est mort à Bicêtre en mars 1857.

On peut consulter le *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau. Editions 1-4.

UN JEUNE CHERCHEUR.

Les Intermédiairistes célèbres (XXXVI, 764). — « Y a-t-il des intermédiairistes poètes, auteurs dramatiques, romanciers ? » demande notre confrère A. C. Oui, certainement : M. Philibert Audebrand, auteur de l'excellent roman : *Les yeux noirs et les yeux bleus* (1878) », et d'autres écrits plus ou moins célèbres. Si j'osais l'ajouter, je dirais — *salvâ modestiâ* — que moi j'ai publié, toujours en anglais, trois ou quatre volumes : *Fenelda*, 1882 ; une traduction de *Graziella*, 1880 ; *Cupid's Darts*, 1882 ; *An Irish Sept*, 1884, et des centaines d'articles et de sonnets, depuis l'an 1880 jusqu'à ce jour. En outre, j'écris actuellement dans un journal anglais un roman sur l'île de Man qui a pour titre *The Maid of Mann*. Mais l'égoïsme doit se borner ! Que la liste demandée par A. C. se prolonge indéfiniment comme il le mérite.

J. B. S.

***

Faucou m'a affirmé que, bien des fois, Napoléon III avait collaboré à l'*Intermédiaire*. BEATUS.

***

Je suis heureux que la proposition du confrère A. C., me fournisse l'occasion de rappeler ici le souvenir d'un *Intermédiairiste*, qui fut un fin lettré, un érudit impeccable, un bibliophile passionné, et que connaissaient bien MM. Carle de Rash, Lucien Faucou et le regretté général Iung, son compatriote, car depuis 1864 jusqu'à la fin de l'année 1896, où il est mort, il n'a cessé de prendre la plus large part à la rédaction de notre cher journal.

C'est de Charles Mehl que je veux parler. Né à Strasbourg en 1831, il était chef de cabinet du préfet du Bas Rhin, lorsqu'éclata la guerre franco-allemande. Après la perte de son pays natal, il fut du nombre de ceux qui n'hésitèrent pas à s'en exiler pour demeurer Français de fait et de droit, comme il l'était de cœur. A Strasbourg, il avait contribué à la fondation du journal quotidien l'*Impartial* et à deux charmantes éditions, fort recherchées aujourd'hui, l'une du curieux *Liber vagatorum*, l'autre, du piquant conte de Vivant-Denon : *Point de lendemain*. Mais son œuvre la plus importante avait été la publication de la revue : *Le Bibliographe alsacien*, ayant pour sous-titre : *Gazette litteraire, historique, artistique*, et pour épigraphe la devise que Grosley a rendue fameuse : *nostrum et amicorum*, (4 vol. in-8°, 1863-1869).

A Paris, où ses services antérieurs lui valurent d'être attaché au ministère de l'Intérieur, il devint en quelque sorte l'âme de l'*Alsace à table*, association amicale qui réunissait, chaque mois, dans des agapes fraternelles, une élite d'Alsaciens patriotes. Il collabora activement à la *Revue Alsacienne* de son ami Seinguerlet, et à la mort de celui-ci, il lui succéda comme directeur, tout en faisant de fréquentes communications à la *Revue rétrospective*, à la *Revue anecdotique*, en donnant une nouvelle édition des *Livres à vignettes* du bibliographe Cohen, etc., etc. Quant à notre *Intermédiaire*, il lui adressait rarement des questions, mais il n'en laissait guère passer aucun numéro sans y faire une ou plusieurs réponses. Infatigable et stoïque, malgré la maladie qui le minait depuis quelques années, il tint la plume jusque dans les derniers jours de sa vie, si bien que deux mois après sa mort, la livraison du 10 février 1897 ne contenait pas moins de trois de ses envois, signés : *Un liseur*, son pseudonyme habituel lorsqu'il ne mettait pas les simples initiales : C. M.

Tels sont les titres qui me semblent mériter à Charles Mehl l'honneur d'avoir son nom inscrit au livre d'or de l'*Intermédiaire*. T. RAULIN.

—

La peine de la patoche (XXXVI, 764; XXXVII, 305.— Si les générations actuelles ignorent en quoi consistait la « peine de la patoche», celles qui les ont précédées en ont gardé un souvenir cuisant *Experto Crede*... Je me souviens très bien, en effet, qu'en 1837, étant dans une pension de la rue de la Ville-l'Evêque, le maître qui nous faisait la classe avait auprès de lui une longue règle plate assez semblable à celles dont se servent les architectes, et quand l'un de nous avait commis une faute quelconque, il l'appelait auprès de lui, en l'invitant à tendre la main droite. Alors, s'emparant de la redoutable règle, il appliquait sur la paume de la main du patient un nombre de coups qui variait de dix à vingt. Or, comme dans le langage vulgaire et surtout enfantin, le mot « patoche » signifie « patte » ou plutôt « main » on a désigné sous le nom de « peine de la patoche » celle de la férule appliquée ainsi sur la main. ALEXANDRE SOREL.

***

La patoche est, dans l'argot des enfants, le nom de la férule dont les mains « pato-

ches ». gardent longtemps le souvenir. — Delvau.

Pour extrait : T. PAVOT.

*
* *

Cela consistait en de petits coups secs appliqués aux enfants sur leurs doigts, leurs pattes ; on se servait le plus souvent, pour infliger ce châtiment, d'une sorte de petit instrument, de petit battoir, encore usité dans quelques pensions pour prévenir les élèves des mouvements qu'ils vont avoir à exécuter.

On trouverait peut-être des renseignements sur ce genre de correction dans le livre de M. Tarsot : *Les Ecoles et les Ecoliers à travers les âges*, ainsi que dans les ouvrages cités à propos de la question longtemps ouverte à l'*Intermédiaire* : Du fouet comme instrument d'éducation.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Origine du mot « Picardie » (XXXVI 766). — Elle paraît bien être celle qu'indique Neugierig « M. le Curieux », car on ne trouve pas l'expression de Picardie avant le XIIᵉ siècle. Elle devient fréquente au XIIIᵉ. On sait, en effet, que les communes d'Amiens, Doullens, Montdidier, etc., prirent une part active et brillante à la bataille de Bouvines (1214) gagnée par Philippe-Auguste sur Ferrand comte de Flandre, l'Empereur d'Allemagne, etc. A. P.

*
* *

Le nom de Picardie, donné à une province, est venu, dit-on, de ce que l'on appelait Picards les gens qui l'habitaient. De Valois tire Picard de « piquer », ou mieux « se piquer », les indigènes étant de caractère fort irascible. Selon Bouillet, Picard, en vieux français, était synonyme de « querelleur ». L'étymologie la plus acceptée est celle du président Fauchet : « Les gens de pied de Picardie étaient armés de « piques » qu'ils maniaient de façon remarquable ».

Le mot « Picard » serait plus ancien que la bataille de Bouvines (1214). Suivant M. Rolland de Denus, il apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1025, et un titre de 1125 porte que la terre de Saint-Vandrille fut délaissée à un certain Clémens *cognomine Picardo*.

T. PAVOT.

—

Pet-en-l'air (XXXVI, 766). — Que le collaborateur H. veuille bien prendre la peine d'ouvrir le *Dictionnaire* de Littré. Il y verra que le pet-en-l'air était déjà connu au XVIIIᵉ siècle. Sous la première République on entendait par pet-en-l'air ce que les femmes désignent sous le nom de « Caraco ». V. *La Chronique indiscrète du XIXᵉ siècle*, 1825. Aujourd'hui ce mot du langage alors plus familier est synonyme de veste, veston.

Contre l'habit léger et clair
La loutre a perdu la bataille :
Nous arborons le pet-en-l'air,
Et les femmes ne vont qu'en taille.
(RICHEPIN)

GUSTAVE FUSTIER.

—

Sens dessus dessous, ou sans dessus dessous (XXXVI, 767 ; XXXVII, 307). — Chavirés autant que l'on voudra, un meuble, un coffre... ont toujours les parties qui, de destination, sont le haut et le bas. Ils ne les ont pas perdues, ils ne peuvent pas être *sans dessus dessous*. C'est pourquoi, j'imagine, l'Académie écrit *sens*, égal à *côté* (quand on parle d'une étoffe), et alors l'expression se comprend bien. Mais c'est une chance qu'avec une corruption de mots, l'idée première n'ait pas été trop altérée. En effet, *sens* a remplacé *c'en*, élision de *ce en* ; autrefois on disait : *Mettre ce en dessus, dessous*. — Voir : *Déformation de la langue française*, par M. Deschanel. T. PAVOT.

*
* *

Si M. Dieudaide veut bien réfléchir à la véritable signification de cette expression, il conviendra que l'Académie fait bien d'orthographier ainsi et non point *sans dessus dessous* où la préposition *sans* ne serait point ici à sa place. En effet il s'agit toujours d'objets qui ont un haut et bas, une forme telle que l'objet renversé est sens de dessus devenu dessous. — Exemple : Un coffre, un couvercle, une chaise et tout autre meuble ou ustensile qui doit normalement être placé dans une position déterminée pour qu'elle soit commode et esthétique. A. P.

*
* *

L'Académie française écrit : « sens-dessus-dessous ».

Renverser un objet sens-dessus-dessous. Ici sens est un substantif. La locution indique un désordre si complet qu'on ne peut distinguer le dessus du dessous et qu'on a tout placé dans tous les sens. En écrivant : cette boîte est sans-dessus-dessous

la locution marque le désordre et indique que les objets confondus, mêlés, n'offrent plus ni dessus ni dessous.

On pourrait écrire avec Littré : c'en dessus dessous, *ce* désignant l'objet, la chose en général mise alternativement ou indifféremment en dessus ou en dessous. SELLIB.

—

Un mystérieux ouvrage anglais (XXXVI, 767). — Il n'y a aucun mystère. Jules C. trouvera les renseignements qu'il lui faut sur *The Birchen Bouquet* dans *Catena Librorum Tacendorum*, par Pisanus Fraxi, Londres, 1888, in-4, p. 242.

P.-F.

—

Les Eaux d'Ems, leur auteur ? (XXXVI, 767). — L'auteur des *Eaux d'Ems*. Je ne le connais pas. L'anecdote colportée de vive voix n'a pas d'éditeur responsable. Du reste, c'est, en vile prose, la même aventure que dans la petite pièce de vers : *L'Apothicaire physionomiste*, signée Debacq. dans *Drôleries médicales* du Dr Witkowski, chez Marpon 1884. Dans un autre volume, de même provenance *La médecine littéraire* (1881) se trouve enfin la variation sur le même sujet intitulée *Ricord et la marquise X.* T. PAVOT.

—

Boire en Suisse (XXXVI, 767). — « Boire en Suisse » veut dire ou voudrait dire « boire abondamment. » Boire seul, se dit plutôt « faire Suisse ». C'est une expression de régiment, datant, à ce qu'on m'assure, du temps où les conscrits du Dept du Léman faisaient partie de l'armée française. En Suisse, deux citoyens allant au cabaret commandent chacun leur *picholette*, au lieu de demander une bouteille pour deux. C'est une habitude (répandue aussi en Savoie), qui n'implique aucune idée égoïste. O. SIRIS.

* * *

Dans la sixième édition des *Excentricités du langage* (1872), M. Larchey avait cité : « Il boit avec son Suisse », et « Faire Suisse », et il trouvait que le premier exemple donnait la clef du mot : Le soldat n'ayant pas de Suisse (concierge) ne peut trinquer avec lui, donc « Faire Suisse », c'est boire seul. C'est bien le sens de la locution toujours usitée comme reproche, mais, en 1889, M. Larchey l'explique autrement. Il reprend le sujet, et dit (d'après Mismer, *Souvenirs d'un dragon*, 1887) : Cette expression date des régiments Suisses de la Garde royale, où chacun consommait isolément à la cantine, contrairement à l'usage français qui ne permettait pas de boire seul, au cabaret. T. PAVOT.

—

Gabelle (Girouette) (XXXVI, 767). — Une girouette placée sur un toit l'est généralement sur de vastes et anciens greniers qui eux-mêmes étaient désignés comme greniers à sel, greniers d'impôt, de gabelle. Il n'est pas surprenant que la girouette ait pris par la suite le nom de Gabelle. A. DIEUAIDE.

—

Pithou de Loinville. (XXXVI, 770). — La collection du Comte de la Bédoyère décrite par France, Paris 1862, comprenait trente-deux pièces attribuées à Ange Pithou ; parmi ces pièces figure *Le Plaisir prolongé*.

La biographie de Leipzig, 1806, qu'il est toujours utile de consulter, dit après l'article sur Ange Pitou :

Un autre Pithou, a donné l'abrégé de la vie et des travaux de Mirabeau, suivi de son testament, de ses oraisons funèbres et de son Epitaphe, 1791 ; on a encore de lui : *Le Plaisir prolongé*, et *le Retour de l'abeille dans la ruche*, 1791.

Le tome III de la *France littéraire* par Ersch, Hambourg, 1798, ne parle que d'un Pithou sans prénom et des deux ouvrages précédents. Le supplément (1802), table des matières, cite toujours Pithou et dit : Voir Briquet de Lavaux et Grosley. On sait que Grosley a écrit *La Vie du légiste champenois* Pithou, on s'explique le renvoi ; pour Briquet de Lavaux je lis :

Briquet de Lavaux (actuellement, il ne se nomme que Lavaux) employé au tribunal de cassation.

Lavaux aurait-il pris le pseudonyme de Pithou ?

Briquet, puis Briquet de Lavaux, puis Lavaux, ci-devant avocat au Parlement de Paris, est l'auteur d'un éloge de P. Pithou, Paris 1778 ; d'un autre éloge de Montesquieu, Paris 1783 ; de l'éloge de Scaliger, Agen 1806. Ce marchand d'éloges aurait bien pu prendre le nom de Pithou, pour en décerner sur la mémoire de Mirabeau.

On a peut-être tort d'attribuer à Ange Pithou, les deux brochures pour la justification du marquis de Favras.

La première brochure de 14 pages est analysée dans les annonces de Bibliographie moderne, Paris 1790, tome Ier page 304, l'auteur y est considéré comme ami de l'heureux et du malheureux Favras ; on sait que le troubadour Ange Pithou était né en 1769, il faudrait admettre qu'il ait débuté dans la carrière des lettres à vingt ans et pour tous les biographes, il n'a débuté qu'après le 9 thermidor, par être chanteur des rues et des carrefours de la capitale. A. DIEUAIDE.

*
* *

M. G. I. pourrait consulter les ouvrages : Quérard, *La France littéraire* Tome VII, p. 195 (1re col.) *La littérature française contemporaine* T. VI, p. 32 (2e col.) où il trouvera des renseignements intéressants relativement à sa demande.
UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Le musée de Paris (XXXVI, 770). — Le questionneur n'avait besoin que de consulter un indicateur quelconque de Paris, vers l'époque en question.

Les membres fondateurs furent Court de Gebelin, l'abbé Rozier, Lefèvre, Villebrune, de Fontanes, etc.

Le musée de Paris, avait pris à l'origine (17 novembre 1780) le titre de Société apollonienne.

Le mot de musée avait à la fin du XVIIIe siècle un sens très étendu, on l'appliquait à tout endroit destiné à l'étude des beaux-arts, des sciences et des lettres.

Le musée de Pilâtre des Roziers, nommé ensuite Lycée et Athénée avait pour objet le perfectionnement des sciences et des arts relatifs au commerce.
A. DIEUAIDE.

—

En 1790, alors qu'il était capitaine au 8e de ligne, La Tour d'Auvergne se qualifiait, dans sa correspondance, membre de l'*Académie de Madrid* et du *Musée de Paris*.

L'Académie espagnole devait être l'Académie d'Histoire, qui existe encore à Madrid. La Tour d'Auvergne dut en être nommé correspondant, à cause de son érudition et en souvenir de ses services désintéressés, comme volontaire à Port-Mahon.

La Société, dite Le *Musée de Paris*, s'assembla, pour la première fois, le 17 novembre 1780. Composée de savants et d'artistes, elle était divisée en quatre classes : 1° Les membres, au nombre de 60 ; 2° Les associés en nombre illimité ; 3° Les *Muséennes* ou associées honoraires, dont le nombre ne devait pas dépasser 18 ; 4° Les Correspondants, en nombre illimité.

Le but était de « réunir des hommes instruits dans tous les genres, pour s'éclairer par des conseils utiles et réciproques et contribuer ainsi aux progrès des connaissances humaines. »

On se réunissait tous les mardis, de 5 à 9 heures du soir. La Société publiait des Mémoires.

Elle avait pour armes *une ruche environnée d'abeilles*, avec la devise : *Labor intus et extra*.

Ce but et ces armes identiques à ceux de l'*Intermédiaire des Chercheurs* montrent un précurseur et un ancêtre, dans le *Musée de Paris*.

C'était déjà l'enseignement mutuel, par la mobilisation et l'échange des connaissances des divers membres : *Tous pour un, un pour tous. Il se faut entr'aider*.
CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Où mourut le connétable Olivier de Clisson ? (XXXVI, 771). — Olivier de Clisson, privé de sa charge de connétable, en 1392, pendant la démence de Charles VI, et condamné par le Parlement, se retira en Bretagne. Il mourut à son château de Josselin, 1407. Dans l'église Notre-Dame de l'ancien chef-lieu du comté de Porhoët se voit le tombeau de Clisson et de Marguerite de Rohan, sa femme. Ce monument historique, gravement endommagé pendant la Révolution, a été restauré en 1858. T. PAVOT.

—

Quel est le genre de commerce ou d'industrie plus spécialement exercé dans chacun des vingt arrondissements de Paris ? (XXXVI, 771). — M. A. R. pourra utilement consulter pour trouver aisément la solution de la question qui le préoccupe les cours de géographie complète soit de M. Reclus — ou celui de A. Dussieux — ou de M. Foncin, ou simplement en jetant un coup d'œil sur les cartes murales de M. Vidal-Lablache éditées par M. A. Colin, et notamment sur la carte de Paris.
A. P.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

—

Mur antique et inscriptions romaines trouvés dans l'île de la Cité. — M. Héron de Villefosse, dans la séance du 10 février de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a rendu compte de l'examen qu'il a fait, de concert avec M. Cagnat, des découvertes faites derrière l'église Notre-Dame et signalées dans la dernière séance par une lettre de M. Sellier, conservateur adjoint au musée Carnavalet

C'est, dit M. Héron de Villefosse, dans un terrain situé entre le quai aux Fleurs, la rue du Cloître-Notre-Dame et la rue Chanoinesse que le mur en question a été rencontré. C'est bien un mur antique, de basse époque, élevé à la hâte et construit avec des matériaux provenant d'édifices qui devaient être encore debout au quatrième siècle.

Sous la conduite de M. Charles Sellier, les délégués de l'Académie ont visité le chantier de construction et ont pu suivre sur une longueur d'environ soixante mètres les traces certaines de ce mur, qui appartenait à l'enceinte de la cité et faisait face à l'île Saint-Louis.

Dans la partie la plus rapprochée de la rue du Cloître-Notre-Dame, le mur a été entièrement dégagé par les soins et aux frais de M. Loup, entrepreneur et propriétaire de la maison en construction. C'est aussi M. Loup qui, avec la plus parfaite obligeance et avec le désir de témoigner l'intérêt qu'il prend à l'histoire du vieux Paris, a fait sortir à ses frais et déposer dans le square Notre-Dame un certain nombre de pierres romaines parmi lesquelles il s'en trouve une vingtaine portant des inscriptions.

Ce mur a été bâti à l'aide d'anciens matériaux arrachés à un édifice, disposés à la hâte, mais cependant avec une certaine régularité, tantôt à plat, tantôt sur champ; plusieurs grandes dalles mesurent plus de 0.80 de longueur sur 0.32 d'épaisseur. Il a, à sa base, environ 3 mètres d'épaisseur. C'est à peu près à 5 mètres au-dessous du niveau actuel de la rue que les premières assises ont été rencontrées.

La plupart des inscriptions sont tracées sur la tranche des dalles et se trouvaient tournées vers les joints intérieurs du mur, de sorte qu'elles n'étaient pas visibles au moment de la découverte.

M. Héron de Villefosse fait passer sous les yeux de ses confrères un plan et des photographies qui constituent des éléments d'information d'autant plus précieux et utiles qu'une maison de rapport va promptement s'élever au-dessus de ce mur et le dérober pour toujours aux recherches.

L'examen des pierres inscrites déposées dans le square Notre-Dame a conduit les délégués de l'Académie à partager l'opinion déjà émise à leur sujet. Il y a là, à n'en pas douter, plusieurs gradins d'amphithéâtre sur lesquels ont été tracés des noms propres. Un de ces gradins, portant une inscription incomplète, mais très nette, où se reconnaît le mot PRIOR, précédé d'un nom de femme terminée par LA, conserve encore inscrite sur la face usée et polie les formes des spectateurs qui s'y asseyaient.

Adrien de Longpérier avait déjà signalé des gradins portant des inscriptions de même nature parmi les pierres découvertes en 1847 sur le parvis Notre-Dame, à quelques mètres de l'endroit où ces nouvelles pierres viennent d'être recueillies ; il les avait très ingénieusement rapprochées des gradins trouvés en 1870 encore en place dans les arènes de la rue Monge.

Plusieurs des pierres extraites du mur de la Cité paraissent avoir la même origine. Les inscriptions y sont tracées sans soin, tantôt légèrement, tantôt profondément, quelquefois grossièrement et les unes sur les autres. Elles ont néanmoins un intérêt indéniable, puisqu'on y retrouve les noms d'anciens habitants de Lutèce, PRIOR, QUINTA, MARCELLUS, etc.

La ville de Paris a le devoir de conserver les trop rares souvenirs de son passé romain ; elle leur donnera sans doute un abri au musée Carnavalet. C'est le désir que M. Héron de Villefosse exprime formellement en priant l'Académie d'user de son influence pour que ces inscriptions soient déposées promptement en lieu sûr à l'abri des dégradations et de la destruction.

L'Académie consultée a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport de ses délégués.

Les diamants de la Couronne. — M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, vient d'acquérir un lot de précieux autographes, au nombre desquels se trouve une note du conventionnel Sergent-Marceau, qui était en 1791 et 1792 administrateur de la police et de la garde nationale, note dans laquelle le beau-frère du général Marceau raconte comment il retrouva les diamants de la Couronne, dont le vol devait être calomnieusement imputé à Danton et à Fabre d'Eglantine par Mme Roland.

Sergent-Marceau, tout en garantissant l'authenticité de son récit, que confirment d'ailleurs les rapports et procès-verbaux de police du temps, convient qu'il est d'apparence tout à fait romanesque.

En 1792, écrit-il, il fut conduit, en faisant son inspection hebdomadaire des prisons, par le geôlier de la Conciergerie vers une espèce de cachot où gémissait un prisonnier d'assez mauvaise mine. C'était un coiffeur qui avait été compromis dans une affaire d'émission de faux assignats.

Il se désolait, non point de s'être laissé entraîner à un pareil crime, mais d'être mal peigné et d'avoir une barbe hirsute qui, disait-il, lui donnait l'air d'un coquin.

Sergent-Marceau trouva si amusant le motif du désespoir de Lamiévette — c'était le nom du coiffeur — que, malgré les règlements contraires, il prit sur lui de le faire raser comme il le désirait si fort.

L'administrateur de la police n'avait pas affaire à un ingrat.

A quelque temps de là, en effet, les pri sonniers de droit commun de la Conciergerie ayant été remis en liberté par le peuple pendant les journéesde Septembre, Sergent-Marceau vit arriver dans son cabinet une mulâtresse qui lui assura que, s'il le désirait, elle lui ferait retrouver les diamants de la Couronne : il lui suffisait de la suivre et de tenir secrète l'entrevue qu'elle lui ménagerait avec une personne qui le renseignerait pleinement à ce sujet.

Sergent-Marceau, malgré la bizarrerie de la proposition, n'eut garde de refuser et il se rendit aussitôt avec la mulâtresse vers la personne en question. On le mit en présence d'un homme que tout d'abord il ne reconnut point.

— Je suis, lui dit ce dernier, Lamiévette le coiffeur que vous avez fait raser à la Conciergerie.

Sergent-Marceau dut, à nouveau, promettre la plus grande discrétion, et alors, en reconnaissance du service qui lui avait été rendu en prison, Lamiévette révéla qu'il avait appris par deux de ses co-détenus, parlant entre eux un argot que par hasard il entendait parfaitement, que tous les diamants de la Couronne étaient cachés « dans deux mortaises d'une grosse poutre » de la charpente d'un grenier qu'il lui indiqua et qui est bien, d'après les rapports de police, celui dans lequel fut retrouvé le précieux dépôt.

« La perquisition eut lieu par mes ordres, ajoute Sergent-Marceau. *Tout* fut trouvé... Il était convenu que je ferais connaître Lamiévette seulement au maire (Pétion). Je le fis partir pour l'armée. Le ministre de la guerre, à ma recommandation, le fit entrer avec un grade dans un régiment de ligne et je n'en entendis plus parler. »

Tel est le résumé de l'important document, comprenant quatre grandes pages de l'écriture fine et serrée de Sergent-Marceau et bourré de détails curieux, sur lequel M. Georges Cain vient d'avoir le bonheur de mettre la main.

(Le Petit Temps, 5 février 1897).

BIBLIOGRAPHIE

Choix de poésies d'HIPPOLYTE LUCAS, suivi de plusieurs nouvelles en prose. — LEMERRE, éditeur.

Poésie, Critique, Théâtre, Roman, Hippolyte Lucas, qui mourut, en 1878, bibliothécaire à l'Arsenal, a abordé tous les genres. De son œuvre aussi distinguée que considérable, ce qui restera surtout, c'est le volume de vers où il a mis le meilleur de son âme et de son art, et qui vient de paraître chez LEMERRE. Hippolyte Lucas nous apparaît là, dans ses *Premières et Dernières Poésies*, comme un poète d'une sensibilité exquise et l'un de nos meilleurs élégiaques. Les nouvelles en prose qui terminent le volume démontrent que le prosateur n'était pas inférieur au poète.

Administration et Gérance :

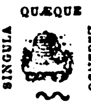
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Mars 1898.*

XXXVII° Volume — N° 792

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2° Année N° 44

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE



Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 38, Av. de Wagram

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Diocèse de Chartres. — Un intermédiairiste de l'Eure-et-Loire pourrait-il me dire si les archives du département ou de l'Evêché ont conservé les anciens registres des visites des délégués de l'Evêque dans les paroisses? Ces visites avaient lieu chaque année dans les siècles passés. NURSON.

—

De Germanis. — Un grand bronze romain de Commode porte au revers cette inscription. Peut-on me dire ce qu'elle signifie et pourquoi cette mention.

RICOMUM.

—

Notaires Bartin et Saby. — Où se trouvent 1° les minutes d'un Bartin, notaire en Auvergne au siècle dernier.

2° de Me Saby notaire à Saint-Vert (Hte-Loire) avant 1800. RICOMUM

—

La postérité du duc de Brancas. — Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas, comte de Lauraguais (amant de Sophie Arnould), né en 1733 mort en 1824, épousa le 11 janvier 1765 Elisabeth-Pauline de Gand d'Isenghien (guillotinée en 1794) fille du comte de Middlebourg et de Louise-Marguerite de La Rochefoucauld-Roye, et dont je n'ai pu trouver la date de naissance. Il n'en eut qu'une fille, mariée au prince d'Arenberg. (Eugène Asse, *Préface* d'une édition des *Mémoires de la Duchesse de Brancas,* grand'mère du personnage cité ici, parue en 1890 chez Jouaust.)

Or, dans un *Dictionnaire de la noblesse* que j'ai consulté récemment, j'ai trouvé sur la postérité du duc de Brancas, comte de Lauraguais en question, les renseignements contradictoires suivants :

La femme de ce gentilhomme, Elisabeth-Pauline de Gand, de Mérode de Montmorency, fille ainée d'Alexandre-Maximilien-Balthasar de Gand comte de Middlebourg, maréchal de camp, aurait eu deux filles :

1° Pauline-Louise-Antoinette-Candide-Félicité de Brancas, né le 23 novembre 1755.

2° Antoinette-Candide-Paule de Brancas née le 24 septembre 1756.

Il est facile de voir qu'il y a erreur chez M. Eugène Asse et que le mariage fut célébré, non en 1765, mais dix ans plus tôt, en 1755. Mais on m'obligerait singulièrement en me donnant la descendance exacte et complète de ces deux filles du duc de Brancas, si toutes deux furent mariées et en me disant si le Prince d'Arenberg qui est actuellement membre de l'Institut, (Académie des Beaux-Arts, section libre), né en 1837, descend du prince d'Arenberg auquel, d'après M. Eugène Asse, la fille du duc de Brancas a été mariée.

J'accueillerais aussi avec reconnaissance les documents qu'on me donnerait sur Elisabeth-Pauline de Gand, femme du duc de Brancas et mère des deux filles en question ; mais je doute qu'on en trouve beaucoup : sa vie est à peine connue.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Louis-Michel Vernage et la mort de Mme de Châteauroux. — Je voudrais quelques renseignements sur ce docteur régent de la faculté de médecine au siècle dernier, né en 1697, mort, suivant M. Eugène Asse, en 1723 (*Mémoires*

de la Duchesse de Brancas, Jouaust, p. 151) et suivant Larousse, en 1773, (ce qui n'est pas la même chose), dont Voltaire a fait l'éloge dans un de ses discours philosophiques, auteur d'*Observation sur la petite vérole naturelle et artificielle* (Paris, in-12, 1773) et qui, docteur à 21 ans, acquit une prompte réputation, guérit de la petite vérole le Dauphin, fils de Louis XV en 1752, ce pourquoi sans doute il fut anobli et soigna pendant sa dernière maladie la Duchesse de Châteauroux, que, grand partisan de la saignée, il saigna quatre fois et qu'il contribua peut-être à occire, tout en lui disant : « Madame, vous ne dormez pas, vous êtes sans appétit et votre pouls annonce des vapeurs noires, vos yeux ont presque l'air égaré ; quand vous dormez quelques moments, vous vous réveillez en sursaut, cet état ne peut durer: ou vous deviendrez folle par l'agitation de votre esprit, ou il se fera quelque engorgement au cerveau, ou l'amas des matières corrompues vous occasionnera une fièvre putride. » Par la même occasion, je voudrais des détails de la mort de cette femme célèbre « mort mystérieuse » s'il en fut et que l'*Intermédiaire* n'a pas étudiée sous cette rubrique.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Morny. — Le duc de Morny a-t-il laissé des *Mémoires* ou des écrits qui pourraient être livrés au public. Sa vie et sa correspondance ne doivent-elles pas faire l'objet d'une publication qui serait curieuse à divers titres ? FIRMIN.

—

Postérité de Talleyrand. — Talleyrand a-t-il laissé des enfants naturels ? Ces enfants se sont-ils fait un nom dans le monde ? Ne lui a-ton pas attribué la paternité de divers personnages célèbres ?

FIRMIN.

—

Napoléon et ses généraux. — Est-il exact qu'à Arcis-sur-Aube, comme l'a raconté à Eugène Delacroix le baron de Meneval, la conduite des généraux de Napoléon et notamment de Ney envers l'empereur ait été affreuse et qu'ils aient délibéré entre eux s'ils ne feraient pas subir à Napoléon le sort de Domitien comme au fléau de la France ? Que faut-il penser de ce récit ? FIRMIN.

Les anguilles de Melun crient avant qu'on ne les écorche. — L'étymologie donnée dans Larousse me paraît une histoire quelconque.

On trouve dans Rabelais ce proverbe, mais ne devait-on pas lire *les anguillés* c'est-à-dire ceux à qui on baille l'anguillade ? Il est tout naturel que ceux qui sont fouettés crient avant d'être écorchés. Reste à savoir pourquoi de Melun ?

GRÉGOR.

—

Famille du général Charette. — Que connaît-on de la famille de Charette, le célèbre général vendéen, quant à son ancienneté, ses alliances et ses armoiries ?

L'INCONNU.

—

Liberté de tester. — Quels sont les pays en Europe où existe la liberté de tester sans restriction ? V. D.

—

Oberkam ou Oberkamp. — Connaît-on, en dehors des citations de l'*Histoire militaire des Suisses au service de France* de Zurlauben, d'autres sources où il serait question de ce personnage envoyé en 1671 en mission à Zurich (d'où il était originaire), par le roi Louis XIV, puis chargé par lui de lever un régiment suisse de son nom, dont il obtint la commission de colonel le 6 février 1689, et qui mourut brigadier général en 1692, allié en France à la famille de Saint-Gratien.

Existe-t-il encore un fonds concernant les régiments suisses en France ?

V. D.

—

Pierre-Levée. — Feu E. de Ménorval a vu dans le nom de quelques-unes de nos rues un témoignage « non équivoque » de l'existence de monuments druidiques à Paris, et il cite entre autres, la rue *Pierre-Assis* ; la *Tombe-Issoire* ; le *Gros-Caillou* ; la rue *Pierre-Levée*, à côté de la rue des *Trois-Bornes* et près du lieu dit la *Haute-Borne* ; etc. (*Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 1889. t. I. p. 7). « Pour la rue *Pierre-Levée*, ajoute-t-il en note, il n'y a aucun doute. Ouverte en 1782, elle doit son nom au dolmen qui y fut trouvé. » La *Nomenclature des voies publiques et privées de la ville de Paris*, dressée sous la direction de MM. Alphand et Huet, par M. Hochereau, conservateur du Plan de Paris (4e édition, 1891. p. 483), se contente de

dire que cette rue « doit son nom à une pierre qu'on a trouvée en fouillant le sol, et qui parut avoir fait partie d'un hôtel druidique ». Ainsi, M. Hochereau n'ose affirmer ce que M. de Ménorval considère comme un fait hors de doute. Il faudrait donc avoir sur la découverte de cette pierre d'autres renseignements que ceux que nous possédons actuellement. Qu'en ont dit les contemporains ? Fut-il dressé procès-verbal de la trouvaille ? A-t-on un rapport d'archéologue documenté et probant ? Qu'est-ce qui a fait présumer que cette pierre était druidique ? Le sol où fut percée la rue Pierre-Levée était un terrain en marais et, par conséquent, peu susceptible de servir de base à un monument aussi lourd qu'un dolmen.

Les rapprochements faits par M. de Ménorval pour étayer son opinion ne sont guère qu'un trompe l'œil, car ce n'est qu'au commencement du XVIII[e] siècle qu'on vit les dénominations de *Haute Borne* et de *Trois-Bornes* apparaître dans l'onomastique parisienne. La rue des Trois-Bornes est marquée pour la première fois dans le plan de Delagrive, 1728. La *Nomenclature*, toujours prudente, dit à la page 622 qu'elle fut « dénommée probablement ainsi à cause de trois bornes qui limitaient une propriété particulière » : ce qui prouve bien que M. Hochereau n'avait pas consulté Jaillot, lequel lui aurait appris que cette qualification était due « soit à des bornes qui y étoient, soit aux trois maisons qui sont à son extrémité ». (*Recherches*, 1773-1775, t. III, le Temple, p. 6). Quant au lieu dit la Haute-Borne, c'était une agglomération de cabarets et de maisons de maraîchers qui, d'après le plan de Roussel, 1731, occupait l'espace entre la rue des Trois-Bornes et le chemin de Mesnil-Montant (rue Oberkampf). Cette dernière voie, dans la partie comprise entre la rue de la Folie-Méricourt et la campagne, porta quelque temps (plan de Robert de Vaugondy, 1760) le nom de *rue de la Haute-Borne*, parce qu'elle longeait ce hameau, et l'un des quatre moulins qui la bordeaient, à droite en montant, à la hauteur du même hameau, s'appelait le *moulin de la Haute-Borne* (Plan de Roussel).

Le nom de Haute-Borne — à ce que dit encore Jaillot, je crois, — venait d'une borne qui indiquait la limite de la censive du roi et de celle du sire de Popincourt, et qu'on avait placée le long du mur bordant le chemin de Saint-Denis (rue Saint-Maur). Les trois bornes de la rue qui en a conservé le souvenir dans sa dénomination avaient peut-être la même destination que celle-ci, et je ne suis pas éloigné de croire que la pierre découverte en 1782 ait été aussi une borne indicative de la limite des deux mêmes censives. A moins toutefois que toutes ces bornes ne soient de celles qui, sous Louis XIV, marquaient l'enceinte fiscale de Paris. (Lettres patentes du 26 avril 1672). Je ne vois là rien qui puisse faire songer au culte des anciens Gaulois, et je prie mes confrères de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me donner leur sentiment sur l'opinion de M. de Ménorval et sur l'hypothèse que j'ose leur soumettre.

ADRIEN MARCEL.

—

Daudet. — Page 60, de *Pages retrouvées* (les Goncourt), une lettre du fils Witte à son père le fameux graveur, parle d'un « Daudet » auquel il envoie ses « respects ». Qui serait-ce ? A. G. C.

—

Goncourt. — A une grande distance des sources, pourrais-je prier ceux qui les savent ou pour qui les indications seraient faciles de bien vouloir dire ici :

1. Le montant de la vente Goncourt et les sommes rapportées par les différentes parties de la collection (Art, Livres, Dessins, etc.)

2. La constitution actuelle (noms des membres et statuts), organisation de l'Académie-Goncourt.

3. La liste (a) des pièces, et des auteurs qui en sont responsables, tirées des œuvres des Goncourt, avec (b) lieu et date de leur première représentation.

4. *La Camargo* (notes laissées) ; ce livre va-t-il être publié ? Et y aura-t-il d'autres publications posthumes ? Des réponses, faciles à Paris peut-être, auraient pour moi une grande valeur.

A. G. C.

—

La statistique humaine de la France. — Un petit volume de ce nom, par Jacques Bertillon, est le n° 58 de la Bibliothèque utile (Alcan, sur la couverture ; Germer-Baillière et Cie au titre, sans date). Peut-on m'indiquer s'il y a une nouvelle édition, et ajouter les noms de livres ou de documents qui traitent ou résument le mieux, et avec les derniers calculs (statistiques), les questions discutées dans les livres de M. Bertillon.

A. G. C.

Odette. — Ce prénom d'origine bretonne, je crois, est assez à la mode et je désirerais savoir si l'hagiographie signale une sainte de ce nom. Si oui, dans quel ouvrage trouver une notice sur elle? à quelle date doit-elle figurer sur le calendrier? LECNAM.

—

Boutons de pinchebec. — Sous Louis XV, les professeurs de l'école militaire étaient vêtus d'un uniforme gris de fer, en forme de surtout, doublé de serge de même couleur avec des boutonnières d'or et des boutons de pinchebec. (Archives nationales. MM. 661)

D'où venait ce dernier mot? Ces boutons étaient-ils en métal ou en étoffe? EREUVAO.

—

« Le Chevreuil ». — Il existe une pièce intitulée « Le Chevreuil ».

Je désirerais savoir quel en est l'auteur, où l'on peut se procurer la brochure et à quel théâtre la pièce a été représentée. A. B.

—

Famille de la Roue. — Peut-on me donner quelques renseignements sur la famille de la Roue (Auvergne et Forez)? J'en ai la généalogie jusqu'en 1543.

La dernière héritière de cette maison se maria en 1543 avec Réné d'Hérail dit de Pierrefort, chevalier, baron de Pierrefort. Leurs descendants ont relevé le nom et les armes de la Roue, et ont formé la 3me maison de la Roue, laquelle s'est fondue par un mariage, en 1670, dans la maison de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Rivarolles, en Piémont. — Où pourrais-je trouver la généalogie de cette famille d'Hérail La Roue? ELIE B.

—

Martinet, Olivette. — C'est ainsi qu'on désigne dans certaines régions de la France un petit traîneau sur lequel les enfants glissent dans les endroits en pente. Je serais heureux de savoir d'où viennent ces diverses appellations? G. CLERC.

—

Sempillerie. — D'où vient ce terme qui sert à désigner, dans le langage populaire, une chose de peu de valeur et par extension un mauvais sujet? G. CLERC.

Chants des conscrits. — Dans une certaine partie de la Bourgogne, et il doit en être de même dans toute la France, les jeunes conscrits célèbrent le jour du tirage au sort par de grandes fêtes. Tout couverts de rubans aux diverses couleurs, ces soldats de demain s'en vont, drapeau en tête, accompagnés de clarinettes et de tambours, dansant, sautant et chantant des airs comme ceux-ci :

Les conscrits sont là
Vous ne les battrez guère
Les conscrits sont là
Vous ne les battrez pas.

Après avoir bien chanté et bien dansé, naturellement on a la gorge sèche et on éprouve le besoin de se rafraîchir ; c'est en vidant force bouteilles et au milieu des rires et des cris qu'on entend des chansons dans le genre de celle-ci :

Verse à boire à Baptiste
Plus il boit, plus il .....
Nos bons conscrits sont pas si fous
De se quitter sans boire un coup.
. . . .
Allons, conscrits, faut boire,
Il faut boire et bien boire,
Allons, conscrits faut pas pleurer
Il faut boire et s'en aller.

Ces chants sont interprétés d'une certaine façon et accompagnés de sauts et de gestes qui ne manquent pas d'originalité. Maintenant, je prierai mes bien obligeants confrères de vouloir bien me fournir d'amples renseignements sur ce qui se fait dans les autres régions de la France. Il y a là, il me semble, une étude fort intéressante, et je serais bien reconnaissant à ceux qui m'aideront dans mes recherches et qui me citeront des airs ou seulement des refrains que nos conscrits chantent lorsqu'ils vont tirer leur numéro ou passer le conseil de révision. G. CLERC.

—

George Sand et le seizième « Bulletin de la République ». — J'ouvre le volume intitulé : *Commission d'enquête. Pièces relatives aux évènements du 15 mai et à l'insurrection de juin*, Bordeaux, s. d. (1848), in-8, imprimerie de Durand, allées de Tourny 7, 670 pages, et j'y lis ceci :

16e *bulletin de la République* (15 avril).

« ...Les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut

de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y a alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation.

« Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir? »

« Ce bulletin qui a eu un si grand retentissement en France, et dont la responsabilité pesait d'un poids si lourd sur le ministère dont il émanait, a été désavoué par le ministre de l'intérieur ; mais il est résulté des explications qui ont été données par de hauts fonctionnaires, cette particularité bien étrange et bien caractéristique du désordre qui régnait dans cette administration, que c'est une femme, célèbre par ses travaux littéraires, qui aurait envoyé le matin au ministre trois projets de bulletin écrits dans des nuances différentes, parmi lesquels on avait pris en quelque sorte au hasard celui qui a produit un si grand scandale dans le monde politique. (Sensation) » (page 5, rapport Quentin-Bauchart)

« Le chef du cabinet a toujours évité de me laisser voir ces bulletins ; à l'égard du bulletin N° 16, je dois une explication : George Sand avait envoyé trois bulletins à choisir. Le chef du cabinet prit par mégarde le plus ardent et le fit publier. Le lendemain, on a cru que c'était un faux bulletin. Je l'ai cru le premier ; mais après vérification, j'ai bientôt reconnu qu'il était officiel. Je m'en expliquai avec M. Ledru Rollin, qui montra une grande indignation contre ce bulletin. Ordre fut donné de l'arrêter à la poste, mais il était trop tard. Une foule de choses se faisaient ainsi. » (page 122, déposition de M. Carteret, sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur).

« Le bulletin N° 16 a paru un samedi : il pleuvait, et cependant on s'arrêtait en foule pour le lire. Il était partout considéré comme infâme. Je fus confondu et fis courir à la poste pour arrêter le départ, s'il en était encore temps. Evidemment M. Ledru-Rollin avait été surpris. Je voulus encore une fois donner ma démission... Ce fut George Sand qui rédigea ce fameux Bulletin n° 16. Etienne Arago avait donné le conseil à Ledru-Rollin de confier à Mme Sand la rédaction des bulletins. Elle avait apporté le matin même, au ministère, trois projets écrits dans des nuances différentes. Ce fut en quelque sorte le hasard qui fit choisir celui qui pouvait occasionner le plus de scandale dans le monde politique. » (page 143, déposition de M. Jules Favre).

« Actes du gouvernement provisoire.

« Gouvernement provisoire (séance du 15 mars 1848).

« Le ministre de l'intérieur est autorisé à s'entendre avec Mme George Sand pour fournir (*sic*) des articles au *Bulletin de la République* » (page 268).

Pourrait-on publier ici les deux versions refusées du 16e Bulletin ? NAUROY.

—

Les Chénier. — Je possède le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. J. de Chénier de l'Institut de Fran e, précédé d'une notice historique sur sa vie et ses ouvrages par M*** disposé et mis en ordre par F. A. Bleuet*, 1811, in-8, Bleuet Arthus-Bertrand et Babin imprimerie D. Colas, 23 pages, 4 pages de table non chiffrées et 115 pages, plus un carton de 4 pages non chiffrées pour les articles retirés et remplacés, une page pour les vacations et une page pour l'erratum.

Remarquable par la quantité d'éditions Didot qu'elle contient, cette vente eut lieu à des prix dérisoires mentionnés sur mon exemplaire.

La dernière page du carton contient l'avis suivant : « La vente se fera en la maison de M. de Chénier, rue des Fossés du Temple, ancien hôtel Foulon, n° 77, près celle du faubourg du Temple... » M Foulon de Vaulx peut-il me dire si cette maison existe encore et son numéro aujourd'hui ? Qui était M***, auteur de la notice ?

La *Grande Encyclopédie* dit que le portrait de Marie-Joseph de Chénier par Ducreux n'a pas été gravé ; c'est une erreur ; il l'a été en 1826, par Hopwood, pour la collection Lami-Denozan décrite dans ma *Bibliographie des impressions microscopiques*, page 36.

Je possède les *Poésies de* (sic) *André Chénier, précédé d'une notice par M. H. de Latouche*, 1841, in-18, Charpentier, 29 rue de Seine, imprimé par Béthune et Plon, XLV et 312 pages, impression remarquable. Je regarde ce volume comme le plus beau des premiers volumes de Charpentier et je ne suis pas le seul de cet avis. Peut-on dire si je me trompe ? Les *Poésies* de Mme de Girardin avec le cartouche en regard du titre ne sont pas non plus à dédaigner. NAUROY.

Signature de peintre à déterminer. — Sur un grand tableau du XVIe siècle représentant le Christ en croix entouré des donateurs, se trouve la signature Z. Connaît-on un peintre signant ses œuvres de cette initiale? NURSON.

RÉPONSES

Fécondité extraordinaire (V, 23; XI, 262, 316, 503, 656; XII, 293, 376, 398, 501, 751; XIII, 138, 177, 254, 490, 558, 644; XIV, 167, 367, 782; XV, 587; XVII, 235, 495; XVIII, 107, 190, 247; XXII, 36, 150, 556, 617; XXIII, 653; XXIV, 494; XXX, 323; XXXI, 490; XXXIII, 494; XXXIV, 5, 242, 337, 486). — Je trouve dans un ouvrage peu connu, Janssens, *Histoire des Pays-Bas*, 1840, tome I, page 162, l'explication de ce prétendu miracle, rapporté sérieusement par Exesme, Camerarius, Pâqre d'Oudegeest, dans ses *Annales de Flandre*, et autres.

« Cette comtesse de Henneberg, accoucha en 1276, de deux enfants jumeaux; et l'on avait dit qu'elle avait mis au monde autant d'enfants qu'il y avait de jours dans l'année, parce qu'il ne restait plus que *deux jours* pour la finir ».

Ainsi se font les légendes! « *Errare humanum est.* » Cz.

—

Reliure en peau humaine (XII, 295; XXIX, 299; XXXVI, 293; XXXVII, 69). — Le catalogue du libraire Chacornac, quai Saint-Michel, 11, du 10 janvier 1898, donne l'indication suivante:

304. Reliure en peau humaine. — Sue (Eug.). Les mystères de Paris. — Paris, 1854, 2 tomes, rel. en 1 vol. pet. in-4°; pleine peau humaine, larges dent. sur les plats, dent. intérieure, 200 francs.

Fort belle reliure exécutée avec un morceau de peau humaine. Une plaque, à l'intérieur de la reliure, ainsi conçue: « Cette reliure provient de la peau d'une femme et a été travaillée par M. Alberic Bautaille, 1874 », atteste que cette reliure est bien en peau humaine. J. LT.

—

Liste des tombes des soldats morts à l'étranger (XXVI, 206; XXVII, 135, 194; XXXIV, 135, 194, 854; XXXVI, 200, 727; XXXVII, 233). — Le collaborateur LN. G. signale quelques tombes de nos soldats, enterrés au Mexique. La liste en est malheureusement plus longue. Les Cumbrès, Puebla, Orizaba, pour ne rappeler que quelques noms de batailles, où il fut fait grande dépense de courages et de vies et les miasmes des terres chaudes grossirent le nécrologe de l'armée française. Les balles mexicaines ne furent pas seules à décimer les nôtres. La réalité ne justifia pas les mirages verdoyants ensoleillés, entrevus par l'imagination de nos soldats, durant les lentes heures de la traversée, d'Europe en Amérique.

La Véra-Cruz, aperçue de loin, avec ses maisons blanches et ses dômes étincelants, sembla tout d'abord une cité souriante. Les premiers pas, après le débarquement, dévoilèrent la malpropreté repoussante de ses rues, la tristesse et le délabrement de ses habitations. Elle devint vite la *ville des tombeaux*, dont le nom lugubre lui fut, hélas, mérité par les coups meurtriers du *Vomito* (fièvre jaune). Dans la langue imagée du soldat, le cimetière encombré reçut celui de *Jardin d'acclimatation*.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

L'empereur Nicolas II est-il un descendant de Hugues Capet (XXX, 554, 662). — M. Navoit a traité accessoirement cette question dans l'*Intermédiaire* (XXXV, 647). D'après les renseignements fournis par notre honorable collaborateur, la réponse peut se résumer comme suit:

Le czar Nicolas II Alexandrovitch, de la famille Holstein-Gottorp, né le 6 mai 1868, descend au 29e degré d'Anne Jaroslawna, mariée en 1050 à Henri Ier, roi de France, petit-fils de Hugues Capet.

La czarine Alexandra-Féodorowna, née Alix de Hesse-Darmstadt, le 6 juin 1872, et mariée à Nicolas II le 14 novembre 1894, descend au 28e degré de la même reine Anne Jaroslawna.

L'empereur et l'impératrice actuels de Russie sont donc des descendants de Hugues-Capet, lequel est respectivement leur ancêtre au 31e et au 30e degré.

H. T.

—

Le Père des Pilliers; les bénédictins de Solesmes (XXX, 564, 666). — Comme le dit Ivan Nicolaiévitch Irniakoff, l'ex-père des Pilliers habite actuellement la Franche-Comté. Je complète cette indication en donnant l'adresse exacte: Pierre des Pilliers, publiciste anticlérical à Grand fontaine par Saint-Witt (Doubs).

J'ignore si l'ouvrage qui intéresse Le Tahutier a vu le jour, mais nous ne tarderons peut-être pas à être fixé, car je transmets la question à qui de droit.

EFFEM.

—

Famille de Riomet de Dorette (XXXIII, 290, 628 ; XXXIV, 410 ; XXXV, 438, 631 ; XXXVI, 150, 729). — En 1568 vivait à Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), Daniel Riomet marié à Antonia Bard ; 3 enfants connus : François, Jacques et Pauline. Jacques eut Jean-Joseph, qui fut seigneur de Durette et qui se maria à Rose Pradon.

Qu'était donc Estienne Riomet, seigneur de Dorette en 1670, époque où il prêta le serment de fidélité au roi pour lui et Jean son frère ; tous deux étaient fils de François. — En 1678, Estienne Riomet vivait encore. — En 1695, un Joseph Riomet habitait Dore avec sa mère Diane Dumas ; il était greffier des rôles en 1700 il prit le titre de Bourgeois. — En 1718, Rose Pradon, veuve de Jean-Joseph Riomet, habite Dore avec sa fille Anne Riomet.

Où trouver les renseignements nécessaires pour établir une généalogie complète de cette famille non éteinte de nos jours ? — On ne demande pas que les recherches soient gratuites.

Peut-on me dire aussi s'il existe aux Archives nationales des documents manuscrits relatifs à la famille Riomet, originaire de l'Auvergne ?

Et à la Bibliothèque nationale. — On peut répondre directement à l'intéressé dont l'adresse est à la direction de « L'*Intermédiaire* ».

RICOMUM.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605 ; XXXIV, 170, 548, 721 ; XXXV, 23, 163, 632, 727 ; XXXVI, 19, 297, 635, 681 ; XXXVII, 13, 236). — M. Ch. Claude veut évidemment parler du comte de Beaufranchet d'Ayat, général républicain, chef d'état major des troupes du camp sous Paris en 1793, qui aurait ordonné, d'après Lamartine, le roulement des tambours pendant l'exécution de Louis XVI.

Dans le n° du 13 septembre 1890, de la *Revue Bleue*, M. L. Chassin a publié sous le titre : « *Un Bâtard de Louis XV, général républicain en Vendée* », un article dans lequel il fait naître Beaufranchet le 21 mai 1754, et le déclare fils de Louis XV et de Mlle O' Murphy. Or, l'enfant qui naquit de Mlle O' Murphy, en 1754, alors qu'elle était la favorite du roi, était une fille, Agathe-Louise de Saint-André, qui mourut à 20 ans, en septembre 1774, quelques mois après avoir épousé le marquis de La Tour du Pin de la Charu.

M. E. Welwert a, dans le n° du 1er novembre 1890, établi d'une manière irréfutable, que Beaufranchet d'Ayat est né le 22 novembre 1757, au château d'Ayat en Auvergne, du légitime mariage de Mlle O' Murphy, délaissée par le roi, et de Jacques Beaufranchet d'Ayat, célébré en novembre 1755. De ce mariage, elle eut d'abord une fille née à Ayat le 30 octobre 1756, puis Louis-Charles-Antoine de Beaufranchet d'Ayat, qui fut général républicain en Vendée.

Nous sommes loin de sa parenté avec Louis XVI.

Je relève tous ces détails dans un ouvrage extrêmement sérieux « Histoire de l'Administration civile dans la province d'Auvergne », par Georges Bonnefoy. Paris, Emile Lechevalier, 1897.

Le comte de Beaufranchet est mort à Paris le 2 juillet 1812. Il avait été élu député du Puy-de-Dôme au Corps législatif en 1805 et avait été nommé inspecteur général des Haras en 1810.

La terre de Beaufranchet, origine de cette famille, est dans la commune de Saillant, canton de Viverols (Puy-de-Dôme).

ELIE B.

—

Une marquise de Saint-André (XXXV, 675 ; XXXVII, 19). — Pour vider cette question qui se relie étroitement, du reste, avec celles concernant les Pontevès-Buous, les du Puy-Montbrun (XXXVI, 84, 302, 409, 447, 548, 690) auxquelles différentes occupations ne m'ont pas permis de répondre en temps utile, qu'on me permette d'ajouter que toutes ces familles appartiennent tout particulièrement au Nivernais, les de Salins, les de Beaune, les du Puy-Montbrun ayant été en effet successivement seigneurs de Maulais, La Nocle, Ternaut, Savigny-Puit-Fol, etc., fiefs nivernais. On retrouve dans les archives nivernaises et en particulier dans l'inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles d'assez nombreux documents sur eux.

Guy de Salins, père de la marquise de Saint-André, fut enterré dans l'église de la Nocle. De Marolles indique de lui différents hommages prêtés en 1524, 1615, 1625, et ce dernier en commun avec

Alexandre de la Fin-Montboissier, chevalier, ce qui parut indiquer une alliance des de Salins et de la Fin. Disons en passant qu'une communauté de serfs portait le nom de de la Fin.

Un Dimanches de Salins est cité en 1334. Philibert de Salins et Simonne de Salins et leurs enfants font hommage pour Maulais, (aujourd'hui la commune de La Nocle-Maulais, canton de Fours, Nièvre) en 1481. Hugues de Salins fait hommage pour Thaix, Maulais, etc. en 1464. En 1382, on trouve un Anceaume de Salins, sire de Montferrand, gouverneur des terres de Champagne pour le comte de Flandre, etc. LN. G.

* *
*

Peut-être doit-on établir ainsi la filiation :

Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir en Bourbonnais, mort en 1562, épousa Magdeleine de Salins, fille et héritière de Guy, seigneur de la Nocle en Nivernais, et de Marguerite de la Magdelaine, d'où :

Guy Jacques épouse Gilberte de Montboissier, fille de François et de Flavie d'Apcher ; Erarde, religieuse ; Jean, seigneur de Beauvoir, épousa le 17 avril 1559, Béraude de Ferrières, fille de François, vidame de Chartres et de Louise de Vendôme, laquelle Louise était fille de Jacques, vidame de Chartres, et de Louise de Graville.

Philippe Guy, fils de Guy Jacques, seigneur de la Nocle, épousa Charlotte de Saint-Gelais, dame de Bellefaye en Poitou, fille de Louis et de Marie Rataut, sa 1re femme, lequel Louis de Sigelais dut se remarier à Jeanne du Puy. Préjean, vidame de Chartres, fils de Jean, marié en 1586 à Jeanne du Puy, veuve de Louis de Saint-Gelais, mort sans postérité en 1624 ; N... dit Lurcy, fils de Jean, tué au siège de Castillon en juillet 1586; quatre filles religieuses.

Philippe Charlotte qui épousa 1° en avril 1640, François du Tillet ; 2° le 3 août 1673, Henri de la Grange, marquis d'Arquian et Magdeleine - Louise, femme d'Alexandre du Puy, marquis de Montbrun, filles de Philippe Guy.

On peut consulter La *Vie de Jean de Ferrières*, seigneur de Maligny, vidame de Chartres, par M. de Bastard d'Estang, ouvrage assez rare qu'on trouvera certainement à la bibliothèque de la ville d'Auxerre, la *Notice historique sur la commune de Montaron* (Nièvre) par M. Victor Gueneau, et les *Archives historiques du Bourbonnais*, n° du 1er janvier 1894. Peut-être que Philippe Guy eut pour frère Alexandre de la Fin de Montboissier. Lui et ses enfants paraissent avoir eu quelque chose dans la succession de de Préjean de la Fin. Nous serons bien vivement reconnaissant aux Intermédiairistes qui voudront bien nous rectifier, nous amplifier, nous éclairer. V. G.

—

Madame de Marchais (XXXVI, 2, 358, 693 ; XXXVII, 336). — Le duc de Lévis dit d'elle dans ses *Mémoires* que son esprit avait remarquablement gagné en vieillissant et que ses bonnes qualités faisaient oublier ses prétentions et le ridicule de sa toilette. On trouvait en elle, ajoute-t-il, une amabilité égale et soutenue, du piquant sans aigreur, du savoir sans pédanterie ; dès que le sujet de la conver sation devenait intéressant, elle s'animait, parlait avec élégance, justesse, clarté et on ne se lassait point de l'entendre.

Voici le portrait qu'en trace Marmontel dans ses *Mémoires* :

« Mme de Marchais n'était pas seulement à mon gré la plus spirituelle et la plus aimable des femmes, mais la meilleure et la plus essentielle des amies, la plus active, la plus constante ; imaginez-vous tous les charmes du caractère, de l'esprit, du langage, réunis au plus haut degré et même ceux de la figure, quoiqu'elle ne fut pas jolie ; surtout dans ses manières, une grâce pleine d'attraits : telle était cette jeune fée. Son âme active au-delà de toute expression, donnait aux traits de sa physionomie une mobilité éblouissante et ravissante. Aucun de ses traits n'était celui que le pinceau aurait choisi, mais tous ensemble avaient un agrément que le pinceau n'aurait pu rendre. Sa taille, dans sa petitesse, était comme on dit, faite au tour, et son maintien communiquait à toute sa personne un caractère de noblesse imposant. Ajoutez à cela une culture exquise, variée, étendue, depuis la plus légère et brillante littérature jusqu'aux plus hautes conceptions du génie ; une netteté dans les idées, une finesse, une justesse, une rapidité dont on était surpris ; une facilité, un choix d'expressions toujours heureuses coulant de source et aussi vite que la pensée : ajoutez une âme excellente, d'une bonté intarissable, d'une obligeance qui, la même à toute heure, ne se lassait jamais d'agir et toujours d'un air si facile, si prévenant et si flatteur, qu'on eût été tenté d'y soupçonner de l'art, si l'art jamais avait pu se donner cette égalité continue et inaltérable qui fut toujours la marque distinctive du naturel et le seul de ces caractères que l'art ne saurait imiter. Sa société était composée de tout ce que la cour avait de plus estimable et

de ce qu'il y avait parmi les gens de lettres de plus estimable du côté des mœurs, de plus distingué du côté des talents. Avec les gens de la cour, elle était un modèle de la politesse la plus délicate et la plus noble. Les jeunes femmes venaient chez elle en étudier l'air et le ton. Avec les gens de lettres, elle était au pair des plus ingénieux et au niveau des plus instruits. Personne ne causait avec plus d'aisance, de précision et de méthode. Son silence était allumé par le feu d'un regard spirituellement attentif. Elle devinait la pensée, et ses répliques étaient des flèches qui jamais ne manquaient le but. Mais la variété de sa conversation en était surtout le prodige ; le goût des convenances, l'à-propos, la mesure, le mot propre à la chose, au moment et à la personne, les différences, les nuances les plus fines de l'expression, et à tous, et distinctement à chacun, ce qu'il y avait de mieux à dire. Telle était la manière dont cette femme unique savait animer, embellir et comme enchanter sa maison. Grande musicienne, avec le goût du chant et une jolie voix, elle avait été du petit spectacle de Mme de Pompadour, et lorsque cet amusement avait cessé, elle était restée son amie. »

Mme Campan lui consacre quelques lignes dans ses *Mémoires* :

« Mme de Marchais (dont le mari, riche, fort considéré, chevalier de Saint-Louis, réunissait à la charge de 1er valet de chambre, le gouvernement du Louvre), recevait chez elle toute la cour. Les capitaines des gardes y venaient habituellement, et beaucoup d'officiers des gardes du corps. Les auteurs célèbres dans tous les genres se faisaient présenter chez elle comme chez Mme Geoffrin. Elle avait du crédit, surtout de l'influence lorsqu'elle sollicitait des voix pour les prétendants aux fauteuils de l'Académie. J'ai vu chez elle tous les gens célèbres du siècle : La Harpe, Diderot, Dalembert, Duclos, Thomas, etc. Elle avait autant d'esprit que son mari avait de bonhomie, autant de recherche qu'il affectait de simplicité. Il aimait à la déjouer dans ses prétentions les plus légitimes. Personne ne résumait un discours académique, un sermon ou le sujet d'une pièce nouvelle avec autant de précision et de grâce que le faisait Mme de Marchais ; elle avait aussi l'art d'amener à sa volonté la conversation sur un ouvrage nouveau ou ancien, et souvent son mari se plaisait à dire à ses voisins dans le cercle : « Ma femme a lu cela ce matin. » Le comte d'Angiviller, épris de la grâce de son esprit, lui faisait une cour assidue et l'épousa quand elle devint veuve de M. de Marchais. Elle vivait encore à Versailles dans les premières années du règne de Napoléon, mais ne sortait plus de son lit. Elle avait conservé son goût pour la parure, et était, quoique couchée, frisée et poudrée comme elle l'était vingt ans avant cette époque. Une prodigieuse quantité de blanc et de rouge déguisait le ravage du temps, pour ne laisser voir, à la faible clarté des jalousies et des rideaux tirés par dessus ces jalousies, qu'une espèce de poupée dont les discours étaient encore pleins de charme et d'esprit. Elle avait conservé de fort beaux cheveux dans l'âge le plus avancé ; on prétendait que le fameux comte de Saint-Germain, qui avait paru à la cour de Louis XV comme un des plus célèbres alchimistes, lui avait donné une liqueur qui conservait les cheveux et les préservait de blanchir avec les années. »

Voici, à titre de curiosité, quelques-uns des rôles joués par Mme de Marchais au théâtre de Mme de Pompadour.

Le mardi gras 27 février 1748, elle joue Colette dans *Radegonde*, paroles de Néricault-Destouches, musique de Mouret. La pièce fut apprise, répétée, montée et jouée en 48 heures.

Le 28 mars, elle joue Zéphire dans l'acte de *la Vue* du *Ballet des Sens*, paroles de Roy, musique de Mouret.

Le 27 novembre, elle joue dans *Les Surprises de l'Amour* paroles de Gentil-Bernard et Moncrif, musique de Rameau. Le Prologue s'appelait le *Retour d'Astrée* (Mme de Marchais jouait Un Plaisir). Le premier ballet était intitulé *La Lyre enchantée* (elle jouait l'Amour) ; le deuxième ballet était intitulé *Adonis* (elle jouait encore l'Amour).

Le 4 décembre, même spectacle.

Le 10 décembre, dans *Tancrède*, opéra, paroles de Danchot, musique de Campra, jouée devant le Roi, la Reine, le Dauphin, la Dauphine, Mme de Marchais figure une guerrière et une nymphe.

Dans *La Mère Coquette*, de Quinault, elle joua Ismène.

Le 23 décembre, on représenta *Les Eléments*, mais seulement le Prologue (où Mme de Marchais, joua Vénus) et deux actes, celui du *Feu*, (où elle ne parut pas) et celui de l'*Air* (où elle joua Une Heure).

En 1749, on reprend dans la première semaine de janvier ce même spectacle avec la même distribution.

Le 15 janvier, même spectacle encore, mais l'acte du *Feu* est remplacé par l'acte de la *Terre* (où Mme de Marchais joue Une Bergère).

Le 23 janvier, elle joue Aminthe dans *Acis et Galathée*, paroles de Campistron, musique de Lully. On rejoua quelques jours plus tard le même spectacle.

Le jeudi 13 février, elle joua Plautine dans *Les Saturnales*, acte tiré des *Fêtes grecques et romaines* paroles de Fuzelier, musique de Blamont) et l'Amour dans *Zélie*, paroles, de Cury, intendant des menus, musique de Ferrand.

Ce spectacle fut repris devant la Reine quelques jours après.

Le 18 février, reprise de *Radegonde* (Mme de Marchais, conserve son rôle de Colette).

Le 26 février, dans *Silvie*, pastorale héroïque en 3 actes, avec Prologue, paroles de Laujon. musique de Lagarde, ballets de Dehesse, Mme de Marchais joue l'Amour.

Elle joua aussi Alie, fille du Druide, dans *Le Prince de Noisy*, paroles de La Bruère, musique de Rebel et Francœur, le soir où l'on reprit *Les Eléments*.

En novembre, réouverture avec *Issé*, pastorale, paroles de La Mothe, musique de Destouches. Mme de Marchais joue Doris, sœur d'Issé.

Dans le *Philosophe marié* de Destouches, elle joua Mélite.

En 1750, le 10 janvier elle succède à Mme de Pons dans Céliante de *L'Homme du jour ou les Debors trompeurs*, comédie de Boissy.

Quatre jours après dans *Les Fêtes de Thétis*, opéra en 2 actes, avec prologue, paroles de Roy, musique de Blamont (Prologue et premier acte) et De Bury (deuxième acte), elle joua Thétis (Prologue) et Hébé (deuxième acte *Titon et l'Amour*).

Dans les derniers jours de janvier, elle joue à la place de Mme de Pons, Sophie du *Préjugé à la mode* de La Chaussée.

Le mardi 3 février, elle reprend l'Amour, de *Zélie*.

Le samedi 28 février, elle joue Emire et Céphane dans l'*Alzire* de Voltaire.

Enfin elle succède à Mme de Pons dans Chloé, du *Méchant*, de Gresset, qu'on donna pour le dernier spectacle du théâtre des Petits-Cabinets.

Dans son ouvrage : *le Salon de Mme Necker* (C. Lévy, 2 vol. in-12), le comte Othenin d'Haussonville, de l'Académie française, consacre quelques pages à Mme de Marchais. En voici l'extrait :

« Julie de Laborde, femme de de Marchais, un des premiers valets de chambre du roi, situation qui n'impliquait pas comme aujourd'hui, la domesticité et qui était une sorte de charge de cour, habitait au Louvre, où elle avait un logement. Un peu parente de Mme de Pompadour, elle s'était servie de la faveur dont elle jouissait auprès de la favorite pour se pousser dans le monde et elle avait rassemblé peu à peu autour d'elle une société dont Quesnay et les économistes avaient formé le premier noyau ; à cette société étaient venus se joindre quelques gens de lettres, puis des grands seigneurs dont les voyages à Marly ou à Fontainebleau, qu'elle faisait à la suite de son mari, lui avaient permis de faire la connaissance et, à la fin, des femmes de qualité que sa bonne grâce et sa réputation d'agrément avaient attirées ».

« J'ai eu, écrit Mme Necker, pour Mme de Marchais, une affection passionnée. Quand elle se présenta à mes yeux, toutes les facultés de mon âme furent captivées. Je crus voir une de ces fées enchanteresses qui réunissent à la fois tous les dons de la nature et de la magie. Je l'aimai donc ou plutôt je l'idolâtrai. Je la suivis en tous lieux et qnand j'en obtins quelque retour, je pensai que rien ne manquait plus à ma félicité. C'était au début de mon mariage, j'aimais et j'étais aimée ; elle seule fut la dépositaire de tous les mouvements de mon cœur. Je croyais jouir doublement quand elle partageait mes plaisirs et mes douces peines. Je m'aperçus, dès le commencement de notre liaison, qu'elle avait un attachement. Nous allions dans tous les lieux où nous pouvions rencontrer l'homme qui lui était cher. Il s'y trouvait à point nommé. Je n'eus pas été en liaison quatre mois avec ma nouvelle amie qu'un concert où elle me mena à l'extrémité de Paris où il n'y avait que de la bourgeoisie, m'ouvrit absolument les yeux. Nous passâmes la soirée tout entière dans une chambre reculée, avec l'objet de toute sa tendresse. Trop sévère pour approuver ce penchant, j'étais cependant trop tendre pour ne pas être indulgente, je sentais qu'on n'était pas maître des mouvements de son cœur et je n'ai jamais cru que celle qui fut l'idole du mien fût capable d'une faiblesse. Tout me confirmait qu'elle alliait la vertu à la passion et si je soupirais parfois, c'était de ne pouvoir m'attribuer entièrement son empressement à se trouver avec moi et de voir que je le devais souvent aux occasions de se rencontrer avec ce qu'elle aimait ».

« Cet objet de la tendresse de Mme de Marchais, dit le comte O. d'Haussonville, était M. d'Angiviller, menin du Dauphin, surnommé pour la beauté de ses traits l'ange Gabriel. Il était en réalité l'amant de Mme de Marchais et après la mort de M. de Marchais il devint son mari. Soit que la candeur de Mme Necker continuât de se faire illusion sur la pureté des relations entre M. d'Angiviller et Mme de Marchais, soit que la situation acceptée par tout le monde eût fini par s'imposer à elle, Mme Necker, dans ses lettres à Mme de Marchais, lui parle autant de M. d'Angiviller que d'elle. Quand Mme de Marchais est malade, c'est à M. d'Angiviller qu'elle s'adresse de préférence pour avoir des renseignements sur l'état de son amie et les réponses de M. d'Angiviller sont remplies de détails intimes qui devaient pleinement satisfaire Mme Necker. M. d'Angiviller tient de son côté une large place dans les lettres de Mme de Marchais.

Voici un échantillon de leurs lettres :

De Mme de Marchais à Mme Necker

11 heures.

Ma charmante amie, c'est moi qui dépéris réellement d'ennuis et de regrets de ne point vous voir. L'impatience me sèche le sang et n'amène point ces heureux moments après lesquels la tendre amitié soupire si près de vous, toujours pensant à vous, ne respirant que vous, tout me sépare de vous ! Je ne verrai point demain, ni encore si tôt, ce lieu de délices que mon cœur a tant besoin de connaître ! Les derniers arrangements de ma maison et la *sauvagerie* de M. de Marchais me tiennent dans une dépendance qui m'enlève à tout. Plaignez-moi, aimez-moi et pardonnez-moi de griffonner si mal, car je suis dans l'eau où il m'est impossible de former une lettre. Le sentiment me devinera et verra dans chaque mot mal tracé *celui* qui est gravé si avant dans mon âme ! Mon Dieu ! qu'il y a loin d'ici à mercredi ! pour dîner, j'espère ! cela est convenu avec Mme d'Houdetot, n'est-ce pas ? Comment ferai-je pour embrasser M. Necker dans la position où je suis ? Pour cette fois nous le laisserons là et je ne tends les bras qu'à sa précieuse moitié.

A ces effusions de tendresse, Mme Necker répondait sur le même ton et avec le même enthousiasme :

De Mme Necker à Mme de Marchais

« Ma charmante amie aura vu que mon cœur volait au devant d'elle au moment où sa bonté la ramenait à moi ; que j'ai été touchée de cet aimable billet ! La douce sympathie de nos âmes, mon admiration pour vos vertus, le charme inexprimable attaché à toutes vos actions, à tous vos mouvements, à vos moindres paroles, tout en un mot se réunit pour me pénétier d'un sentiment unique dont vous seule pouvez jamais être l'objet. Jugez de ma peine en apprenant vos rechutes, vos accidents continuels et vous ne voulez pas que je sois auprès de vous ; que j'aimerais à vous désobéir si je ne craignais de vous déplaire ; enfin le temps s'avance et je suis condamnée encor à regarder votre séjour à Versailles comme indispensable ; mais en vous dérobant à mille importunités vous serez livrée à l'amitié ; elle trouvera des ailes pour vous atteindre et je parcours déjà d'un coup d'œil l'espace qui sépare Paris de Versailles. Adieu, ma charmante, ma belle, ma délicieuse amie. Je vous embrasse ; je vous serre contre mon sein ou plutôt contre mon âme, car il me semble qu'aucun intervalle ne sépare la vôtre de la mienne. Permettez-vous, ma belle amie, que je me rappelle au souvenir de M. d'Angiviller ?

Paris, le 4 novembre 1877.

Ce beau feu ne devait pas durer. Voici comment le comte d'Haussonville raconte la brouille entre les deux amies :

« Un jour, Mme de Marchais avait convié la maréchale de Luxembourg, le comte et la comtesse de Broglie (ce qui était un peu hardi pour la femme d'un valet de chambre du roi) à la lecture de vers que devait faire entendre chez elle un obscur poète du nom de Rocher. Mme Necker devait naturellement en être ; mais comme elle se trouvait aussi invitée chez Mme Saurin à une lecture de la Harpe et comme elle avait déjà entendu les vers de Rocher, elle crut qu'elle pouvait arriver en retard d'une heure. Malheureusement Necker qu'elle rencontra chez Mme Saurin crut pouvoir n'arriver qu'avec elle, ce qui fit attendre fort longtemps les nobles invitées de Mme de Marchais, à son grand déplaisir. Aussi quand Mme Necker entra dans son salon, elle lui tourna le dos et le lendemain, à une lettre que Mme Necker lui écrivit pour lui témoigner des regrets, elle répondit avec beaucoup d'acrimonie : « Ces grandes dames ne sont point de notre société ; on les assemble dans le but de leur plaire en les amusant. L'objet est-il rempli quand, ayant bien voulu devancer l'heure convenue par tout le monde, on les fait attendre près d'une heure et demie toutes seules ? » Malgré tous les efforts de Mme Necker, la querelle s'envenima au point que les deux amies en vinrent à une rupture et que Mme de Marchais renvoya ses lettres à Mme Necker. Le petit tort de société dont Mme Necker avait pu se rendre involontairement coupable vis-à-vis de son amie était trop léger pour donner naissance à un ressentiment d'une vivacité pareille. Aussi Mme de Marchais laissait-elle échapper son véritable grief, lorsque dans les lettres échangées avec Mme Necker, elle lui disait que « les grandes dames l'avaient dégoûtée de l'amitié. » La vanité de Mme de Marchais avait été blessée de ce que ces grandes dames, qui n'étaient point de sa société, avaient fini par admettre familièrement Mme Necker dans la leur. Avec toute son habileté, son esprit, sa souplesse, elle n'avait pu s'élever au-dessus de ce rang un peu subalterne où la plaçait Mme de la Ferté-Imbault, tandis que, par l'estime qu'elle inspirait, par la sûreté de ses relations, par la dignité de sa conduite, Mme Necker avait su peu à peu s'ouvrir l'accès de la meilleure compagnie dont la porte n'avait fait que s'entrebâiller pour Mme de Marchais. Il n'en avait pas fallu davantage pour amasser dans cette âme mesquine des flots de rancune qu'une goutte d'eau fit déborder ; mais ce petit incident rendit à Mme Necker le service de la débarrasser d'une amie qui avait, au début, trompé sa candeur et qui n'était point faite pour elle. »

D'autre part, Horace Walpole écrivait à Georges Selwyn, le 16 septembre 1775.

« Vous seriez enchanté de Mme de Marchais. Elle n'est pas parfaitement jeune, elle a la figure d'un colporteur juif ; sa personne a quatre pieds de haut, sa tête en a à peu près six et sa coiffure dix. Son front, son menton et son cou sont plus blancs que ceux d'un meunier, et elle porte plus de guirlandes natu-

relles que toutes les figurantes de l'Opéra. Son éloquence est encore plus abondante et ses *attentions exubérantes*. Elle parle des volumes, elle écrit des in-folio en *billets*, bien entendu, elle préside l'*Académie*, elle inspire des passions et elle n'a pas assez de temps pour guérir le quart des blessures qu'elle fait. Elle a une maison dans une coquille de noix, qui est plus pleine d'inventions qu'un conte de fée. Son lit est au milieu de la chambre, parce qu'il n'y a pas d'autre endroit où il puisse tenir et il est entouré d'une telle perspective de glàces que de la première antichambre, vous pouvez voir tout ce qui s'y passe ».

Un Intermédiairiste.

—

Citations latines à rapatrier (XXXVI, 7). — On trouve *ab ungue leonem* dans Vitruve, mais est-ce de lui (?)

Charles Blanc, dans sa Grammaire des arts du dessin dit : (page 416)

« ...D'où était venu ce proverbe antique formulé pour la première fois par Phidias « à l'ongle on connaît le lion ».

On doit donc croire que *ab ungue leonem* est une expression traduite du grec et non pas un proverbe purement latin.

Gregor.

—

Maison natale de Molière (XXXVI, 92 ; XXXVII, 25). — La maison natale de Molière ne s'appelait pas le Pavillon des *Cygnes*, mais la maison des *Cynges*. Elle devait ce nom à un poteau de cormier qui représentait un vieux singe assis au pied d'un arbre et croquant les fruits que de jeunes singes lui faisaient passer. Lors de la démolition de la maison, ce poteau fut sauvé par Lenoir, qui n'y voyait qu'une vieille et curieuse enseigne, ignorant qu'elle fût celle du Père Pocquelin, et transporté au musée des Augustins où il a disparu, brûlé probablement comme bois de démolition sans valeur artistique. La maison de Molière, avec son poteau d'angle, figure dans un tableau de la période romantique représentant une scène de la Fronde. Il doit être dans quelque musée de province. Il a été lithographié. Voyez la collection de l'*Artiste*.

Erasmus.

—

Concierge (XXXVI, 143, 595 ; XXXVII, 379). — L'Edit du roi Henri III, donné en 1583 pour le règlement des eaux et forêts, pourvoit par son article 24 à l'office de garde-marteau « qui s'entend en plu- « sieurs endroits comme Gruyer, Fores- « tier, Verdier, Chastelain, Concierge, « Maistre Sergent, Segrayer, Maistre « garde et autres qualités. »

Jacques de Chauffourt commentant ces diverses appellations dans son Instruction sur le faict des Eaues et Forests (1603) dit que Chastelain et Concierge provienñent « d'autant que antiennement ces « offices et charges estoiént donnez et « annexez avec ceux des concierges des « Chasteaux prochains des Forests, ainsi « que cela se recognoist encores en plu- « sieurs Forests du Royaume »,

Cette fonction particulière du concierge au XVI° siècle, gardant le marteau, sorte de scel, pourrait bien dériver de la charge antérieure confiée au *comes cereus*, gardien de la cire usitée pour les sceaux.

Sus.

—

Le Général Belliard (XXXVI, 194, 559, 601 ; XXXVII, 29). — Le catalogue de Lorenz, où j'ai trouvé l'indication du volume (T. XII) publié sur le général Belliard donne ; « Fontenay, Baud. » Je suppose qu'on a voulu indiquer la ville de Fontenay le Comte.

Un Jeune chercheur.

—

Mort de personnages célèbres (XXXVI, 233, 605). — La mort de Louis XIII, le 14 mai 1643, comme celle de beaucoup de grands personnages, donna lieu à des suppositions étranges. Il semble que les grands de la terre ne peuvent disparaître comme les simples mortels et si la cause de leur décès ne tombe pas sous le sens le plus obtus, la foule va la chercher dans les régions de la fantaisie et de la fable. Cet état d'esprit, qui subsiste encore, était naturellement plus intense autrefois, et au XVII° siècle on ne se fit pas faute d'attribuer la fin du roi de France, Louis XIII, relativement jeune encore, soit au poison, soit même à des maléfices.

On connait les remarquables études de Littré sur la mort d'Alexandre le Grand et sur celle de Madame, qui ne furent point empoisonnés. Voici aujourd'hui un jeune médecin, le Dr Paul Guillon, qui, dans sa très curieuse thèse de doctorat, tire définitivement au clair la question de la fin de Louis XIII.

Mettant en œuvre d'authentiques documents, M. Paul Guillon retrace d'abord, jour par jour, les phases diverses de la dernière maladie du roi, depuis le 18 février, date de son retour au château de

Saint-Germain-en-Laye, qu'il ne devait plus quitter que pour la crypte de Saint-Denis. M. P. Guillon, dans ce chapitre, nous offre un curieux tableau des sentiments des courtisans suivant les alternatives favorables ou défavorables de la maladie; il nous fait ensuite assister à l'autopsie, puis aux funérailles du défunt ; enfin, abordant le point principal de son sujet, il étudie les maladies antérieures du roi, ses antécédents héréditaires et personnels, et discute médicalement les causes probables de sa mort. Sa conclusion est celle-ci : Louis XIII, depuis longtemps atteint de tuberculose intestinale chronique, compliquée de terribles accidents intercurrents, est mort de péritonite aiguë par perforation. Il ne saurait donc plus être question d'empoisonnement.

En même temps que praticien érudit, M. Paul Guillon s'est montré historien par ses études sur les personnages qui entouraient le roi et notamment sur ses nombreux médecins. Enfin, son livre se termine par un remarquable travail sur les châteaux de Saint-Germain l'ancien qui subsiste encore, restauré au cours de ce siècle, et le nouveau où naquit Louis XIV et où mourut Louis XIII, qui fut détruit en 1776 par le Cte d'Artois, le futur Charles X, et qui n'est plus représenté aujourd'hui que par quelques constructions englobées dans l'hôtel-restaurant dit du Pavillon Henri IV. On voit qu'il y en a pour tous les « curieux » dans la thèse du Dr Paul Guillon qui forme un élégant volume in-8°, orné de six phototypies et de trois gravures hors-texte, qu'on trouve chez l'éditeur Fontemoing, à Paris. G. R.

—

Les livres imprimés en or et les livres argentés sur tranche (XXXVI, 281, 739). — Depuis que j'ai posé cette question, j'ai acheté un volume relié en bleu, avec une petite fille coiffée en papillottes sur la couverture, intitulé : *Cictures and songs for the little ones at home by the editors of the « Children 's paper »*, s. d. in-18, London, Edimburg and New-York, Thomas Nelson and Sons, 1 page de table et 14 pages non chiffrées contenant chacune une poésie avec figure coloriée : le volume est entièrement imprimé en or. Pourrait-on le dater ?

Je possède le *Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de madame la Comtesse de Neuilly*, (lisez la reine Amélie) *dont la vente aura lieu le mardi 3 novembre 1852 et les neuf jours suivants*, 1852, in-8, L. Potier ; j'y lis ceci : « 4 Evangiles des dimanches et des fêtes, illustrés par Barbat père et fils, Châlons-sur-Marne, imprimerie lithographique de Barbat, 1844, in-4°, fig. (Andrieux). Ouvrage d'une exécution remarquable. Le texte est imprimé sur papier de Bristol, en caractères d'or, d'azur, rouge, etc., et il est orné de riches bordures composées d'arabesques en or, en argent, en azur, etc. » Qu'est devenu cet exemplaire ? NAUROY.

—

Inouïsme (XXXVI, 283, 652; XXXVII, 32). — Vers 1860, dans le *Figaro* bi-hebdomadaire de Villemessant, on disait souvent d'une chose très chic et très moderne, qu'elle était « ruisselante d'inouïsme » ; et l'on ne manquait pas d'ajouter entre parenthèses : « On veut vous le rendre, Philoxène Boyer » ce qui prouve que c'était ce journaliste qui avait inventé l'expression. Dr H. F.

—

Le « Monde dramatique » (XXXVI, 383 ; XXXVII, 38). — J'avais, moi aussi, la collection complète du *Monde dramatique*, cette curieuse Revue mensuelle créée par Gérard de Narval. Le premier volume, le plus précieux de tous, a été perdu ou volé par un ami, ce qui arrive souvent parmi les Gens de Lettres. Quand l'auteur de *Léo Burckart* a fondé ce recueil, c'était dans la pensée d'aider au succès de Mlle Jenny Colon, une belle chanteuse de l'Opéra-Comique, dont il était profondément épris et qu'il n'a jamais aimée que platoniquement, suivant la légende, du moins. A cette même époque, le pauvre poète venait de faire un héritage de 75.000 francs, somme énorme pour le temps (1835.).

Ce premier volume du *Monde Dramatique*, orné de gravures fantasques et d'un goût tout à fait romantique, contient des articles signés des plus beaux noms de ce temps. On y voit la signature de Gustave Planche, celles d'Alphonse Karr, de Théophile Gautier, de Léon Gozlan, d'Edouard Ourliac et de vingt autres. Le fondateur s'y effaçait de parti pris afin de laisser plus de relief à ses collaborateurs, ses intimes pour la plupart.

Gérard se nommait Labrunie ou de Labrunie, ainsi que l'a dit l'*Intermédiaire*, mais il n'a que rarement pris ce nom de

famille. A ses débuts, en 1828, fort jeune, avant de faire paraître la première traduction de *Faust*, (celle qu'il a envoyée à Goëthe), il avait publié en un in-32 que je possède une traduction des petits poètes allemands. Il avait en même temps composé un Pot-Pourri, en l'honneur de Béranger, la coqueluche de cette époque. Tout cela n'était signé que du prénom de Gérard. Plus tard, lorsqu'il a partagé le feuilleton théâtral de la *Presse* avec Théophile Gautier, ses articles étaient signés : *Fritz*. (Il a toujours eu une très grande prédilection pour tout ce qui touchait à l'Allemagne).

Le mot de Nerval, ajouté à son prénom, était une fantaisie telle que celles de Poquelin s'appelant Molière et Arouet Voltaire. Une fois, je lui ai entendu dire pourtant qu'il y avait eu jadis, dans sa famille un petit domaine sis en Périgord et désigné dans des actes notariés par cette formule : *Nervalis campus*, champ de Nerva (un César !) Mais c'était un caprice par analogie avec Rétif de la Bretonne, un de ses auteurs aimés, lequel, vu son nom, s'imaginait et disait descendre de *Pertinax*, un autre empereur romain. Comme il parlait sur ce ton-là à l'époque où il était en traitement chez le docteur Blanche, il y avait lieu d'en rabattre. Mais quel charme il y avait là dans sa causerie !

Gérard n'a gardé que fort peu de temps le *Monde dramatique*, lequel a, cinq ou six fois, changé de main et porte l'empreinte de plusieurs directions pas toujours brillantes. En réalité, le premier volume seul a paru sous son nom et j'en connais huit. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Mariage de Jean des Vignes XXXVI 425,815; XXXVII,40,281). — Nous avons eu en Nivernais des de La Vigne, alliés des Vignes, seigneur de Bulcy, Chiffort etc. 2° des : de Vignes, dans la châtellerie de Montceaux-le-Comte. Aucune de ces familles, aujourd'hui éteintes, ne paraît avoir eu alliance avec les de la Ferté, devenus de La Ferté-Meun.

Je relève dans de Marolles, Inventaire des titres de Nevers, à la date de 1471 la note suivante qui prouve que, dans tous les cas, il y a bien eu un Jean de Vignes marié en Nivernais « contrat de mariage de Jean de Vignes, écuyer, fils de Girard de Vignes, demeurant à Vignes, en la châtellenie de Pont-sur-Yonne et de feue Marguerite de la Broce, avec Jeanne de Montcoquier, fille de Blain de Beaujeu, dit de Montcoquier, chevalier seigneur d'Asnois, et de Catherine de Chamigny, alias de Tanlay. La future épouse reçoit en dot vingt livres tournois de rente. Assistent au contrat: Dreux de Vignes, écuyer, frère du futur époux, Antoine de Chamigny, dit de Tanlay, prêtre, Dreux de La Forest, écuyer ; Chrétien de Digoine, chevalier, seigneur d'Asnois en partie (1471).

Serait-ce ce mariage qui a donné lieu au proverbe ? LnG.

—

Préfets (XXXVI, 429, 817 ; XXXVII, 41,85). — Sur M. Emile Ollivier, préfet des Bouches-du-Rhône en 1848, consulter le malveillant rapport de M. Margnézy, conseiller à la Cour d'appel d'Aix, publié pages 465 à 480 de l'édition de Bordeaux, du volume de la commission d'enquête.

M. Emile Ollivier m'a montré en 1868 un volume où il a fait relier ses actes d'alors ; ils présentent la contre-partie et il est juste de les consulter. NAUROY.

—

La capitulation de Metz (XXXVI, 479, 823 ; XXXVII, 50,89). — M. Paul Odent est décédé à Paris vers 1890. Sa veuve demeure, ou demeurait alors, rue de Saint-Pétersbourg, n° 2 à Paris. Au nombre de ses héritiers était M. Jules Odent, capitaine d'artillerie, dont M. Nauroy trouvera facilement l'adresse dans l'Annuaire militaire. ERN. G.

—

Queue de cochon (XXXVI, 581). — C'est probablement la vrille. Inversement les chasseurs nomment vrille la queue du sanglier. GRÉGOR.

—

Quels sont les hommes célèbres qui sont morts avant d'avoir aimé ? (XXXVI, 626 ; XXXVII, 283). — On ne trouve pas de femmes dans la vie de Vauvenargues, je veux dire de femmes connues. Au sujet de cette question, il écrivait à son ami le marquis de Mirabeau : « Je hais le jeu comme la fièvre et le commerce des femmes comme je n'ose pas dire : celles qui pourraient me toucher ne voudraient seulement pas jeter un regard sur moi. » Il disait encore : « Je n'ai jamais été amoureux que je ne dusse l'être pour toute ma vie et si je le redevenais, j'aurais encore

la même expansion ». Aussi recommençait-il rarement, dit Sainte-Beuve, citant ces deux passages au Tome XIV des *Causeries du lundi.*

Ces deux phrases ne nous apprennent pas grand'chose, sinon que l'on saurait qu'il fut amoureux au moins une ou deux fois. Mais de quel genre d'amour ? platonique ou non ? Nous ne le savons pas.

Remarquons ici qu'il est indispensable, au cours de l'enquête que prépare notre cher *Intermédiaire,* de faire une distinction essentielle entre ceux qui sont morts sans avoir connu l'amour pur et ceux qui sont morts sans avoir connu l'amour sensuel. Michelet nous apprend que Godefroy de Bouillon est mort vierge à 38 ans (*Intermédiaire,* XXXVI, 627) : voilà qui est bien ; mais (outre que la preuve ne nous en est pas fournie et que l'imagination de Michelet a pu exagérer), qui nous dit que Godefroy de Bouillon n'aima jamais platoniquement ? De même, le Père Lacordaire ayant dit : « Il n'y a rien de si loin de l'amour qu'un débauché », qui nous certifie que les Don Juan célèbres, les Tilly, les Lauzun, les Richelieu, ont véritablement connu l'amour, tout en ne refusant aucune des femmes faciles qu'ils rencontraient ?

De même encore, il y a lieu de mentionner si l'amouréprouvé par un grand homme a été, ou non partagé. Il est dit dans l'*Intermédiaire,* (XXXVI, 627) que Beethoven ne fut profondément aimé d'aucune femme ; mais peut-on le classer sous la rubrique : *Grands hommes morts sans avoir aimé* ? Tout ce préambule pour dire que la question est très vaste et que ceux de mes collègues qui se proposent d'y répondre, feront bien d'autres, au sujet de leurs trouvailles, dans force détails et explications, sous peine de n'apporter à ce problème aucune lumière nouvelle.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Nombre privilégié (XXXVI, 667 ; XXXVII, 199, 285, 348). — Sept est le nombre saint de la Bible, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, et par conséquent de toute la littératnre symbolique chrétienne, parce que Dieu, selon le premier chapitre de l'Ecriture sainte, a créé le monde en 6 jours, et puis, selon le commencement du second chapitre, « se reposa au septième jour de toute l'œuvre qu'il avait faite ».

D'autre part on sait que le grand nombre saint des Pythagoriciens et de toute la littérature dépendant de cette philosophie était 10, principe du système décimale Voir ARISTOTE, MÉTAPH. (*ex recensione Bekkeri,* p. 986*a* 8), livre I, chap. 5 : ,,Τέλειον ἡ δεκὰς εἶναι δοκεῖ καὶ πᾶσαν περιειληφέναι τὴν τῶν ἀριθμῶν φύσιν", et *Philolaüs,* fragm. 13 (chez MULLACH, *Fragmenta philosophorum,* v. II, p. 4*a*) : ,,μεγάλα γὰρ καὶ παντελὴς καὶ παντοεργὸς καὶ θείω καὶ ουρανίω βίω καὶ ἀνθρωπινω ἀρχὰ καὶ ἁγεμὼν καὶ κοσμήτειρα ἁ δύναμις ἁ τᾶς δεκάδος." Mais parce que la somme des quatre premiers nombres 1, 2, 3, 4, fait 10, ils proclamaient comme une espèce de petit nombre saint 4, qui de son côté devenait pour eux le *compendium* primordial de toute la nature. De là leur grand serment (*Carmen aureum* v, 47) :

,,Οὐ μὰ τὸν ἁμετέρᾳ ψυχᾷ παραδόντα τετρακτύν,
Παγὰν ἀενάου φύσιος ῥίζωμά τ' ἔχουσαν."

HH.

—

Les Mémoires authentiques du Cardinal de Retz (XXXVI, 715).— Les manuscrits connus des Mémoires du Cardinal de Retz sont au nombre de cinq : 1. Le manuscrit autographe de Retz. Il se trouve à la Bibliothèque nationale depuis 1834. Il forme quatre volumes et fut repris aux héritiers de Réal, ancien conseiller d'Etat et préfet de police. Avant la Révolution, il se trouvait dans les Vosges, dans la Bibliothèque du monastère de Moyen-Moûtier. 2. Copie trouvée à Moyen-Moûtier en même temps que le manuscrit autographe de Retz. 3. Manuscrit de MM. Hachette. 4. Manuscrit de M. de Chantelauze. 5. Manuscrit de M. le comte Caffarelli. Je ne puis qu'engager notre collaborateur A. Dieuaide à consulter la notice de M. Alphonse Feillet mise en tête des Œuvres du Cardinal de Retz (collection des grands écrivains de la France, Hachette et Cie 1870). Ce travail donne les détails les plus complets sur les manuscrits originaux ou en copie des Mémoires, indique les rectifications faites au texte des anciennes éditions et présente un spécimen d'un relevé complet des variantes.

L'édition en cours de publication chez Hachette, est beaucoup plus complète que celle consultée par M. A. Dieuaide, qui, parue en 1843 (2 vol. in-18) a été remaniée à nouveau par M. Aimé Champollion-Figeac, en 1859, puis en 1866. (Charpentier, 4 vol. in-12). LECNAM.

—

Pourquoi écrit-on les noms de vaisseaux sans article ? (XXXVI, 717 ; XXXVII, 293). — J'ai été embarqué

sur *le Montebello, la Salamandre, la Saône, l'Ajaccio, la Pomone, la Bretagne, l'Isly,* etc., etc., et jamais je n'ai vu dans ma carrière maritime supprimer l'article devant un nom de bâtiments,(vaisseaux,frégates, avisos, etc.). Dans l'ancienne marine, dans aucun rapport on ne laissait également l'article de côté. On disait *le Suffren*, devenu *le Redoutable,* en l'an II. Tous les historiens parlent du *Vengeur* et je n'hésite pas à mettre notre collaborateur au défi de nous citer un texte officiel prescrivant à *Océan* d'escorter le convoi, ou à *Courbet* d'attaquer. Parler ainsi serait un barbarisme inconnu des marins.

E. M.

—

Ouvrages condamnés par la congrégation de l'Index (XXXVI 722). — Voici le titre exact du catalogue des ouvrages condamnés par la congrégation de l'Index :

Index
librorum prohibitorum
juxta
exemplar romanum
jussu
sanctissimi Domini nostri
editum anno MDCCCXLI.
accesserunt suis locis nomina eorum qui
usque ad hanc diem damnati fuerunt
Mechliniae
H. Dessain
Summi Pontificis, s. congregationis de Propa-
[ganda
fide et archiepiscopatus mechliniensis typo-
[graphus
M. D. CCC. LXXI.
1. v. in-18. J.

Il doit y avoir des suppléments ou une édition plus récente. LECNAM.

—

Le Musée de Paris. (XXXVI, 770 ; XXXVII, 371). — *Le Musée de Paris* était une Société littéraire du XVIII° siècle dont il est fait mention dans quelques écrits et mémoires de cette époque. MM. Boursin et Challamel (*Dictionnaire de la Révolution française*) résument ainsi les différentes phases de l'existence de cette Société :

Société de savants et de littérateurs, instituée le 17 novembre 1780 et dont la 1ère séance publique se tint le 23 novembre de cette année, dans une maison de la rue Saint-André-des-Arts. Elle prit d'abord le nom de Société apollonienne, titre auquel elle renonça pour s'en tenir à celui de musée. Parmi les premiers membres figuraient Court de Gebelin, l'abbé Rozier, Lefèvre de Villebrune, Fontanes, etc. Ce musée passa de la rue Saint-André des Arts dans un hôtel de la rue Dauphine, où l'on donnait des fêtes, et la première séance qui eut lieu dans ce nouveau local, le 21 novembre 1482, contribua à faire mieux connaître cette société. La séance du 6 mars 1783 fut célèbre par la présence de l'illustre Franklin. Un nommé Colenot mit le désordre dans cette société, les chefs se divisèrent. Une partie de ses membres présidée par le sieur Cailhava tint ses séances dans une maison de la rue Saint-Avoye. Le Musée s'établit en 1786 au couvent des Cordeliers, dans la salle dite de Saint-Thomas. L'abbé Cordier de St-Firmin, l'homme qui donna le plus de mouvement à cette machine littéraire, ne la préserva point de sa ruine.

Dans son intéressant article : Les origines maçonniques du Musée de Paris et du Lycée, paru dans la *Revue de la Révolution française* (16° année, n° 6), M. Louis Amiable raconte comment se forma cette Société académique, sous l'influence de Franklin et de la Loge maçonnique des Neuf Sœurs. Son but, dit-il, était de relever le niveau des études et d'activer la diffusion des sciences nouvelles. Court de Gebelin en fut le président jusqu'à sa mort survenue le 10 mai 1784.

M. Amiable nous apprend encore qu'à l'exemple de ce Musée purement littéraire, le célèbre chimiste-physicien Pilâtre de Rozier, fonda un Musée scientifique qui s'installa rue Saint-Avoye, quand les compagnons de dissidence de Cailhava quittèrent ce local. L'ouverture en eut lieu le mardi 11 décembre 1781. Ce nouvel établissement fut protégé par Monsieur, frère du roi, le futur Louis XVIII, et acquit une grande importance par l'institution de cours publics sur les mathématiques, la physique, la fabrication des étoffes, l'anatomie, les langues anglaise et italienne, l'électricité, etc.

Mais bientôt ces deux Musées devaient être éclipsés et absorbés par une réunion de savants et de littérateurs, qui sous le nom de Lycée, rappelant la grande école ouverte dans Athènes par Aristote, organisèrent un haut enseignement à la fois scientifique et littéraire. Condorcet, Marmontel, Garat, Laharpe, Fourcroy, Deparcieux furent les professeurs de cette nouvelle institution qui traversa la période révolutionnaire, l'Empire et la Restauration pour disparaître définitivement au milieu des événements de 1848.

Les « *Mémoires secrets de Bachaumont* » et le « *Nouveau guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris* » par Thiéry (1787) parlent aussi du Musée de

Paris. Ce dernier note soigneusement les différents déplacements de cette Société qui, « après s'être assemblée à l'hôtel Impérial, rue Dauphine, a été forcé, à cause de l'emploi divers de ce dernier local, de se retirer chez les R. R. P. P. Cordeliers dont les salles vastes et tranquilles, convenaient mieux aux assemblées du Musée. »

Mais la salle de l'Hôtel de la Rue Dauphine a cependant gardé, dans la suite, le nom de : « Salle de Musée », et c'est dans ce local que, sous la Révolution, le 18 mai 1791, le « club des Cordeliers » ou « Société des droits de l'homme et du citoyen », vint s'établir momentanément la municipalité ayant mis les scellés sur la Salle du couvent des Cordeliers comme faisant partie des biens nationaux (*L'Orateur du peuple*, rédigé par Fréron, t. VI, p. 96 et 121. Voir aussi : « Le double du bail passé entre la Société et M. Metzinger, principal locataire de la salle du Musée, qu'elle occupe actuellement, 18 mai 1791 dans les papiers de Fournier l'Américain aux Archives nationales.)

GUSTAVE LAURENT.

—

Procès de 628 ans (XXXVI, 771). — L'intermédiairiste Effem désireux de savoir si d'autres procès ont eu une durée aussi longue que celui dont il parle et qui commencé en 1210 entre le comte de Nevers et la communauté des habitants de Donzy, ne s'est terminé qu'en 1848, apprendra sans doute avec satisfaction :

1° Qu'un procès ayant pour objet la propriété de la forêt de Mourgoueil (Haute-Pyrénées) fut engagé, dans le courant de l'année 1254, entre la commune de Campan et celle de Bagnères-de-Bigorre et qu'il ne reçut de solution définitive qu'en 1882, après une expertise que le tribunal de Bagnères avait confiée à M. Vaussenat, ingénieur civil, décédé il y a quelque temps, directeur de l'observatoire du Pic du Midi.

2° Qu'un autre procès remontant aussi à l'année 1254 entre la même commune de Campan et la communauté des Quatre-Veziaux d'Aure, composée de quatre villages, du canton d'Aneau (Hautes-Pyrénées) n'est pas encore terminé.

3° Qu'il en est de même d'un procès commencé en 1252 et dont les parties actuellement en cause sont le syndicat de la vallée de Castelloubon, canton de Lourdes, (Hautes-Pyrénées) et la baronne des Angles.

Toutes ces contestations sont relatives à des forêts ou des pâturages.

R. DE FURONNIÈRES.

—

Siège de Corfou (1798-1799). (XXXVII, 1, 300). — Notre collaborateur trouvera, je pense, les indications qu'il désire dans un article de M. Breulier, publié sous le titre : Les îles Ioniennes sous le protectorat anglais, dans la *Revue orientale et algérienne* de mars 1852.

E. M.

*
* *

Au cas où cela pourrait intéresser, je possède *Della historia di Corfù*, descritta da Andrea Marmora, *Venetia*, 1672, un gros vol. in-4°, titre gravé, relié parchemin. Je tiens à la disposition ce volume. Prix 30 fr. EMILE LECHEVALIER.

—

Régiment de Quadt-Cavalerie (XXXVII, 1). — Une table généalogique de la maison comtale de Quadt a été imprimée en 1886, probablement à Stuttgard. L'on y voit que deux membres de cette ancienne famille ont servi en France, à savoir :

Jean Frédéric, seigneur de Windeck en 1677, colonel de l'armée royale de France, tué à la bataille de Neerwinden le 29 juillet 1693. Marié à ...Streiff von Lauenstein, et *Guillaume Henri*, seigneur de Windeck, né en 1671, lieutenant-général des armées de sa Majesté très chrétienne en 1718, gouvernement de la citadelle de Saint-Jean à Marseille, en 1735, commandeur de Saint-Louis, mort en 1756. Marié à Julie d'Albert, fille du marquis de Chaulnes, il laissa deux filles dont l'aînée Henriette épousa Maurice, marquis de Maurès de Châtenois.

Le régiment de Quadt-Cavalerie doit avoir été levé par l'un des deux susnommés.

CHARLES LE CHAUVE.

*
* *

Le régiment actuel, dont « Quadt-Cavalerie » et « Royal-Allemand » sont les ancêtres, doit posséder l' « Historique » de ceux-ci. Aux « Archives historiques » de la Guerre, on trouvera l'indication du numéro et de l'arme de ce régiment.

Les noms et les états de service des officiers de « Quadt-Cavalerie » et de « Royal-Allemand » sont aux « Archives

administratives » du ministère de la Guerre.

Pour obtenir communication des renseignements désirés, adresser une demande au Ministère de la Guerre.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Denis Féret (XXXVII, 2). — D'après Brunet, l'ouvrage : *Les Prémices* dites *le vrai français*, etc, est certainement un livre rare, mais les vers de l'auteur sont trop mauvais pour qu'on doive tenir beaucoup à les conserver. L'exemplaire porté sous le n° 3234 du cat. Lavallière contenait 5 parties. La 1re de 90 pages ; la 2e de 40 pages intitulée : *La pétition de l'office du recorrectat général d'imprimerie* ; la 3 l'*Y grec martel d'hérésie*, poème de 112 pages ; la 4e *L'entrée aux biens et sortie des maux des françois*, en sonnets 8 pages ; la 5e *Poème des affaires de justice* vers et prose, 40 pages.

L'avocat Féret a composé d'autres poésies qui se trouvaient réunies sur un recueil inscrit sous le n° 3233 du cat. de Lavallière. Dans sa Bibliothèque française, XV, 83, l'abbé Goujet a caractérisé en peu de mots ces misérables productions.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Marguerite Bellanger (XXXVII, 4). — Larousse donne sa naissance en 1838 à Boulogne-sur-Mer et sa mort à Dommartin (Somme) le 23 novembre 1886. L'indication de Villebernier près de Saumur est l'adresse donnée par cette dame pour obtenir réponse à une lettre qu'elle avait adressée à l'empereur Napoléon III.

(Tome XII du dictionnaire Larousse, mot papiers et correspondance, etc.).

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Les médecins (XXXVI, 4). — J'ai vu jouer *Les Médecins* à une date que je ne puis exactement préciser, mais qui doit être comprise entre les années 1860 et 1863. C'était aux Variétés ; la pièce, si je ne me trompe, avait cinq actes et non trois, je ne crois pas qu'elle ait obtenu plus qu'un succès honorable. Elle me parut un peu traînante et certaines scènes, par exemple une consultation, ne faisaient pas oublier Molière. Mais il s'y rencontrait quelques traits assez plaisants, par exemple ce médecin qui souffrant ou croyant souffrir d'un mal qu'il ne comprend pas, s'en va trouver un charlatan. H. C.

***

La pièce fut représentée aux *Variétés* entre le 21 et le 28 juin 1863.

D'après le compte rendu que je trouve, la pièce n'eut pas grand succès à la première représentation.

UN JEUNE CHERCHEUR.

***

Les Médecins, comédie de Brisebarre et Nus, jouée en juin 1863, aux *Variétés*. Je l'ai vue, étant étudiant, je me rappelle deux des acteurs qui la jouaient : Ch. Pottier et Couder. Elle eut un assez grand succès. Je ne sais si elle a été reprise.

Dr H. F

—

Monuments mégalithiques (XXXVII, 4). — Voici la liste des ouvrages les plus importants :

Fouquet. *Des monuments celtiques et des ruines romaines dans le Morbihan*. Vannes 1853, in-8 ;

Ernoul de la Chenelière. *Inventaire des monuments mégalithiques des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1801, in-8 ; *Supplément* ibid. 1882.

Pitre de l'Isle du Diéneuc. *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*. Nantes, 1882 et sur in-8.

P. Bézier. *Inventaire des mégalithes de l'Ille-et-Vilaine*. Rennes. H. Caillière. 1883, in-8. *Supplément* 1884.

L. Bousrez. *Les monuments mégalithiques de la Touraine*. Tours 1894, in-8.

L'Anjou aux âges de la pierre. Paris 1897, in-8.

Ph. Salmon. *Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne, époque celtique*. Auxerre 1878, in-8.

Ph. Salmon et Ficatier. *L'Yonne préhistorique*. Paris 1889, in-8.

Il y faut ajouter les *Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, de *la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, et de *la Société archéologique du Finistère*.

Au point de vue des légendes, on trouvera nombre de renseignements dans plusieurs de ces ouvrages, et en particulier dans ceux de MM. P. Bézier, Pitre de l'Isle et Bousrez ; dans les trois premiers chapitres du t. I. *des Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne* par Paul Sébillot, Paris, Maisonneuve 1882, in-12 elzévir ; *La Revue des Traditions populaires* a aussi publié un grand nombre de légendes préhistoriques, tome V. p. 128, 155, 230, 283 ; t. VI, p. 36, 55, 162 ; t. VII, p. 83 ;

t. VIV, p. 76, 249, 448; t. IX, p. 123, t. X, p. 660, 672; t. XI, 392; p. 46, 319, 653; t. XII, p. 450, 500, 558.

P. Y.

***

Consulter sur cette question en général les ouvrages suivants :

Le Préhistorique par Gabriel de Mortillet. 1 vol. in-12 de la « Bibliothèque des sciences contemporaines » Paris, Reinwald, édit. *Formation de la nation française* par Gabriel de Mortillet. 1 vol. in-8. de la « Bibliothèque scientifique internationale ». 1 vol. in-8. Félix Alcan, édit., et *La France préhistorique* par Cartailhac. 1 vol. in-8. de la même collection.

Au point de vue particulier, voir l'*Inventaire des monuments mégalithiques du département de la Manche*, par Léon Coutil. 1 brochure in-8, Caen, 1896, H. Delesque éditeur.

E. J.

***

Voici quelques indications bibliographiques :

Fergusson, *les monuments mégalithiques de tout pays*. Paris, 1878, 1 vol. in-8 avec 230 fig. sur carte.

Hamy, *Précis de Paléontologie humaine*. Paris, 1870, 1 vol. in-8 avec fig.

De Baye, l'*Archéologie préhistorique*. Paris, 1888, 1 vol. in-16 avec 50 fig.

Cotteau, le *Préhistorique en Europe*. Paris, 1889, 1 vol. in-16 avec 87 fig.

Fraipont, les *Cavernes et leurs habitants*. Paris, 1896, 1 vol. in-16 avec 89 fig.

D. Rire.

***

Recherches sur l'ancienneté de l'homme dans les grottes et monuments mégalithiques du Vivarais par Ollier de Marichard, in-8. 1869.

Inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine par Pierre Bézier in-8. 1883.

Les monuments mégalithiques de tous pays, leur âge et leur destination par James Fergusson, in-8, 1877.

Les monuments mégalithiques de Thimécourt près Luzarches (Seine-et-Oise) par G. Millescamps, in-8, 1877.

Les monuments mégalithiques et les fouilles de 1883 à ce jour, Guide et itinéraire par F. Gaillard, in-16, 1889.

Les monuments mégalithiques du Nord et du Pas-de-Calais par Quarré-Reybourbon, broch. in 8, 1896.

On pourrait consulter les articles : « Archéologie préhistorique » et « Anthropologie préhistorique » des tables du catalogue de la librairie française de Lorenz.

Un jeune chercheur.

***

La Commission pour la préservation des Monuments mégalithiques instituée à la Direction générale des Beaux-Arts, a publié en 1880, sur l'initiative de son premier président, Henri Martin, un inventaire de ces monuments, tels qu'on avait pu les relever alors (une brochure in-8 de 70 p.). On avait été au plus pressé, et grâce à cette mesure, on pouvait ainsi préserver de la destruction et de la ruine bien des monuments. Toutefois, cette inventaire n'était en quelque sorte que le cadre d'un travail plus complet et plus précis. La Commission n'a pas manqué de poursuivre cet œuvre ; elle a procédé à une révision attentive, région par région, département par département des mégalithes encore existants. L'entreprise est aujourd'hui fort avancée et la publication des premiers fascicules de cet ouvrage pourra avoir lieu avant l'Exposition de 1900. Il y aura plusieurs volumes enrichis de plans et de gravures où seront signalés tous les menhirs et dolmens qui ont échappé à l'action du temps et à celle des hommes, encore plus redoutable. Leur préservation en sera plus facile ainsi, à l'aide en même temps des mesures administratives que prend le Ministre des Beaux-Arts sur la proposition et l'avis de la Commission dont les réunions périodiques et régulières démontrent la constante activité.

G. R.

—

Le Docteur Noir (XXXVII, 5). — Vriès, dit le docteur Noir, mulâtre de Surinam, fut d'abord prophète et chef d'une nouvelle religion avant de faire de la médecine. Après avoir voyagé en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, il vint à Paris en 1854, avec la réputation de guérir le cancer et autres maladies incurables, à l'aide de plantes d'Asie et d'Amérique. Il reconnaissait qu'il n'était pas diplômé ni J.-C. non plus. La guérison d'un fabricant d'instruments de musique très connu, M. Sax, mit le comble à la notoriété de Vriès, et journaux, bouquets, réclames, y contribuèrent plus encore. Un médecin, feu le docteur Déclat, parla de Vriès, au célèbre

chirurgien Velpeau qui confia avec empressement au médicastre un certain nombre de malades de son hôpital. Aucun d'eux ne guérit ; peu à peu des plaintes contre Vriès parvinrent au parquet, et il ne tarda pas à être poursuivi pour exercice illégal de la médecine, de la pharmacie, etc. Me Nogent Saint-Laurens le défendit avec beaucoup d'esprit. Vriès ne traitait pas que les affections incurables, il était fort bel homme, mis à la dernière mode et l'on mettrait aujourd'hui quelques-unes de ses guérisons sur le compte de la suggestion. Notre correspondant trouvera tous les renseignements dont il a besoin, dans les documents ci-après publiés de 1858 à 1860 : *La vérité sur le docteur Noir; Le docteur noir par un docteur blanc* ; *La vraie vérité sur le vrai docteur noir* ; *La revue des archives biograpiques, Les nouvelles judiciaires*, l'*Illustration, Figaro*, etc. Vriès a publié, outre l'ouvrage cité dans l'*Intermédiaire*, une *Renovation de la science médicale*, un opuscule intitulé *Ordre de Dieu*. Quant à ses armoiries (?) un d'Hozier aurait besoin, pour les expliquer, du dessin, des couleurs ou à défaut de celles-ci des hachures exactes

A. DUREAU.

*
* *

C'était un charlatan nommé Vriès qui débarqua à Paris venant de Sumatra ou de Java, vers 1861 ou 1862, prétendant posséder un remède souverain contre le cancer. De fait, il passa tout aussitôt pour avoir guéri M. Sax, le célèbre fabricant d'instruments de musique, d'une affection prétendue cancéreuse à la bouche. Le docteur Noir eut un instant de grande vogue et on voit son portrait dans les journaux, notamment dans le *Monde illustré*. Mais la Faculté s'émut, le célèbre chirurgien Velpeau se mit aux trousses du charlatan et l'écrasa dans un rapport foudroyant présenté à l'Académie de médecine ; le docteur Noir poursuivi pour exercice illégal de la médecine, fut condamné à la prison et disparut. On retrouverait facilement tout cela dans les journaux du temps.

H. C.

*
* *

Vriès, un mulâtre, dit le docteur Noir, était un empirique qui, dans les premières années du second empire, vers 1857, fit grand bruit à Paris, d'un prétendu spécifique du cancer. Velpeau, alors chirurgien de la Charité, lui ouvrit son service pour expérimenter son remède qui échoua piteusement. Dans une des peintures qui ornaient la salle de garde des internes de la Charité, peinture intitulée, je crois, le *Triomphe d'Esculape*, le docteur Noir est représenté s'enfuyant sous le fouet de Velpeau.

Dr H.

Même réponse : SIR GRAPH.

—

Une ancêtre de Mme Cardinal (XXXVII, 8). — Dans l'*Almanach des spectacles* pour 1776, la Dorival figurait la dernière, par ordre de date, dans la liste des danseuses seules (premiers sujets).

G. I.

—

Pseudonyme à dévoiler (XXXVII, 8). — Voir Guigard. Bibliothèque héraldique de la France (p. 119, n° 1452), *Paris*, 1861, 1 vol. in-8°.

EMILE LECHEVALIER.

*
* *

M. Edme de Laurme n'a certainement pas consulté le supplément à Quérard par Gustave Brunet, qui donne comme auteur de l'ouvrage : *Dictionnaire de l'ancien régime*. J. S. J. J. O. Regnault Warin.

D'après ce supplément, le Discours préliminaire est signé Regnault Warin et plusieurs articles sont suivis des initiales R. W.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Traduction de Morgante Maggiore (XXXVII, 8). — Nous connaissons les traductions françaises ci-après : *Sensuyst l'hystoire de Morgant le géant*, Paris 1519, in-fol. avec fig ; chez Jehan Petit, Regnault, Chaudière et Michel le Noir ; édition de 1536, de Allain Lotreau ; celle de Nicolas Chrestien que Brunet annonce comme postérieure aux deux précédentes ; celle de Bonfous de 1584 ; une autre de Lyon, 1619, plusieurs imprimées à Troyes, 1618, 1625.

Dr. A. D.

*
* *

Consulter Brunet, Manuel du libraire, tome VI, p. 974 et le supp. t. II, p. 335.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Les héritiers de La Fontaine ont-ils été dégrevés d'impôts ? (XXXVII, 9). — Les héritiers de notre grand fabuliste ont-ils été dégrevés d'impôts ? Je l'ignore. Mais il est certain que la gabelle ne fut pas sans taquiner quelque peu le

bon La Fontaine. Le capitaine Em. Simond l'établit dans sa belle *Histoire du capitaine de la Tour d'Auvergne.*

« Noble maître » était alors la désignation usitée pour les notables bourgeois. Les simples gentilshommes et les anoblis prenaient légalement le titre d'écuyer, à moins qu'ils ne fussent chevaliers. Ces qualités employées indûment exposaient à des poursuites pour usurpation de noblesse, tandis que le titre de « noble maître » ou « noble homme » était fréquemment pris par les gros bourgeois sans aucun risque, même au XVII° siècle. Le fabuliste Jean de La Fontaine eut des tracas pour ce mot d'écuyer. Peu de temps après l'ordonnance du 8 février 1661 contre les faux nobles, les traitants découvrirent qu'il avait été gratifié de cette appellation dans deux contrats et ils le firent condamner, pour usurpation de titre, à une amende de 2.000 livres. Dans une épître au duc de Bouillon, son protecteur, le pauvre poète déclare que cette malheureuse « écurie » le ruine et il le supplie d'obtenir la remise de sa peine. Il a signé sans les lire les deux maudits contrats :

La cour, seigneur, eût pu considérer
Que j'ai toujours été compris aux tailles.....
Je n'ai voulu passer pour gentilhomme....

Comment ose-t-on l'accuser d'avoir escroqué un titre.

Lui, le moins fier, le moins vain des hommes,
Qui n'a jamais prétendu s'appuyer
Du vain honneur de ce mot d'écuyer.

Sans cette qualité d'écuyer, pas d'exemption d'impôts..... »

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Elever depuis le Pontignac jusqu'au Pont de Gennes. (XXXVII, 9). — Dans l'édition de 1713 consultée par Dieuaide, le texte primitif du *Roman bourgeois* a été maltraité et mutilé sans vergogne par un écrivain qui, dans sa préface, ne rougit pas d'avouer son méfait, en avançant sur Furetière des faits très contestables. Le texte reproduit par notre collaborateur doit être rétabli comme suit :

« Comme aussi on juge du mérite des hommes à proportion de la hauteur de la dentelle qui est à leur linge, et on les élève par degrés depuis le pontignac jusqu'au point de Gênes. »

D'après le dictionnaire de Ménage, pontignac est une corruption de l'italien puntinara, formé lui-même de punto in aria, espèce de point coupé. Lecnam.

*
* *

Il y a une localité de ce nom dans la Sarthe, canton de Montfort, arrondissement du Mans. Elie B.

—

Histoire de Lyon pendant la Révolution. (XXXVII, 10). — Voir : *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution*, par Alphonse Balleydier. 1846. 3 vol in-8.

Lyon sous la Révolution, par le baron A. Raverat. in-8. 1883.

Révolution française. Lyon. Notes et documents inédits publiés par Albert Metzger et révisés par Joseph Vaesen. 10 vol. in-12. 1882-1886.

Les premières années de la Révolution à Lyon. par Maurice Wahl. (1788-1792). 1 vol in-8.

En outre, en 1845-46 fut publiée par O. M. Gonon Une *bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution Française.*

Un Jeune Chercheur.

*
* *

Voici quelques ouvrages qui traitent de ce sujet :

Lyon sous la Révolution, par le baron Raverat. Lyon, Meton, libraire. 1883.

Histoire des Tribunaux Révolutionnaires de Lyon et de Feurs, par E. Fayard. Paris. Alph. Picard, libraire. 1888.

Histoire du peuple de Lyon, par Balleydier.

Histoire de la Révolution de Lyon, par Guerre.

Histoire de Lyon depuis 1789, par Morin.

Histoire de Lyon, par Monfalcon.

Trois années de Révolution à Lyon, par Nolhac. etc., etc.

Je pense que F. C. H. entend par commune provisoire, la commission temporaire de surveillance républicaine créée le 10 novembre 1893, par les représentants Collot d'Herbois et Fouché. — Un *Lecanu* en a été membre. Elie B.

*
* *

Peut-être devrais-je laisser la parole aux érudits lyonnais qui ne manquent pas parmi nos correspondants, mais il y a sur le sujet indiqué non pas une seule histoire, mais une bibliothèque. On peut citer, en laissant de côté d'innombrables brochures : l'*Histoire de la Révolution de Lyon*, par Guerre, publié à Lyon même, en 1793 ; la *Relation du siège de Lyon*, 1794, in-8, 120

p.; l'*Histoire du siège de Lyon*, par l'abbé Guillon, Lyon, 1797. 1 v. in-8; les *Bulletins du département de Rhône et Loire* de 1793, réimprimés en 1845 par les soins de M. Jacques Charavay; l'*Histoire de Commune Affranchie de 1789 à 1796*, sans nom d'auteur, 1843; l'*Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution*, par Alphonse Balleydier, Paris, Curmer, 1845, 3 vol. in-8.; l'*Histoire de Lyon depuis 1789*, par Morin, Lyon, 1847, 3 vol. in-8; *Lyon en 1790*, par Albert Metzger, Lyon, Georg; *Lyon en 1792, avant le siège*, même auteur et même éditeur.

En ce qui concerne les pièces contemporaines, la clef nécessaire de tout travail est la *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution* 1846, in-8.

G. I.

—

Le Drapeau du 6e de ligne à Inkermann (XXXVII, 106). Le 6e de ligne et le 7e léger furent les premières troupes françaises qui vinrent en aide aux Anglais le jour de la bataille d'Inkermann. Le 6e de ligne, qui venait de perdre son chef, le colonel Filliol de Camas frappé d'une balle dans la poitrine, était menacé de perdre son drapeau. L'officier qui le portait était tombé raide mort, lorsque le lieutenant-colonel accourut et s'en saisit: « Enfants, au drapeau! » s'écriait-il en l'agitant au-dessus de sa tête. A ce moment, une balle l'atteignit au bras droit, et un autre officier vint recevoir de lui le précieux dépôt.

LECNAM.

* * *

La mort du colonel du 6e de ligne est un des épisodes les plus touchants de cette guerre de Crimée, durant laquelle Français et Russes, ne trouvant pas d'ennemis, ne se heurtèrent qu'à de loyaux adversaires.

A Inkermann, en face du 6e de ligne français, la masse des Russes était double de la nôtre. L'effort était rude pour nous maintenir sur nos positions. Il y eut des alternatives de marche en avant et de recul. En ces moments, il faut des audaces éclatantes pour galvaniser les courages.

M. Rotté, sous-lieutenant porte-drapeau, pour accentuer un de nos retours offensifs, devança la ligne, enlevant tout le monde à sa suite.

L'élan est superbe...

Tout à coup les couleurs tricolores s'effondrent.

Le porte-drapeau, atteint par une balle au front, est tombé raide mort.

Un mouvement d'hésitation parcourt les rangs, à la faveur de laquelle un chasseur d'Ockhotsk s'empare de l'étendard.

A cette vue le colonel de Camas se précipite en avant; levant son sabre: « Au drapeau! mes enfants! » s'écrie-t-il et il se jette au plus épais des Russes.

Les courages, un instant indécis, se ressaisissent. La plaine retentit de clameurs. Frappés au cœur, aux jarrets, aux reins par une force irrésistible, les hommes se ruent au danger dans l'averse des balles. C'est l'honneur de mourir, et l'espoir de vaincre.

Déjà blessé, le colonel de Camas charge avec impétuosité, lorsqu'un coup de feu à la poitrine l'arrête dans sa course.

Mais l'élan est donné: le lieutenant-colonel Goze et un chef de bataillon sont en tête. Ils vont atteindre le drapeau, quand ils tombent aussi. Enfin, un lieutenant le saisit par la hampe, l'arrache à ses ravisseurs et le rend au régiment, que sa perte avait un instant découronnée.

Reçu dans les bras du sergent Ricci et d'un soldat au 7e léger, le colonel de Camas, se sentant touché à mort, leur dit: « Je n'ai plus qu'à mourir. Rejoignez vos camarades, mes amis. Allez! on a besoin de vous là-bas. »

Ricci ne voulant pas l'abandonner, le blessé ajoute: « C'est ton colonel qui te donne un ordre pour la dernière fois; ne lui désobéis pas. » Détachant alors sa croix: « Remets-la au colonel Goze. »; il le charge ensuite d'adieux pour sa mère, sa femme et son frère et termine par cette recommandation, qui n'a été surpassée par aucune parole héroïque: « Si tu apprends que quelqu'un ait eu à se plaindre de moi, dis-lui que je lui demande pardon. »

. . . .

Les bluettes de la mort envahissent ses yeux chavirés; de ses lèvres s'échappent des mots inarticulés, parmi lesquels on distingue: « Mon épée! le Drapeau! » Il expire.

. . . .

Cette mort à la Bayard avait eu des prémices promettantes.

Le Colonel de Camas, qui appartenait à une famille de Trans, (1) avait fait ses

(1) Les Camas, originaires de Gascogne, remontent sur preuves jusqu'au XIe siècle. Ils firent souche en Anjou et en Bretagne. Ils

…ières preuves de vaillance, au cours des combats quotidiens de la conquête de l'Algérie. Deux fois, sa conduite fut mise à l'ordre du jour. Entre temps il prit part au siège de Rome, se distingua à la villa Pamfili, et gouverna la province d'Orvieto.

Il revint ensuite en Afrique. Aimé de ses hommes, il était non moins estimé par les Arabes vaincus dont il parlait couramment la langue. « Jamais, disait-il, Camas ne nous a trompés ! »

Longtemps après sa mort, au 6e de ligne, on disait : « Brave comme Camas ! »

Il savait gagner les cœurs et le respect et était doué de cet ascendant précieux chez un chef, qui décuple les courages sur le champ de bataille.

. . . .

Courte fut la vie du Colonel de Camas, mais combien et brillamment remplie. La mort qui le frappa à la tête du 6e d'infanterie, alors qu'il « sauvait son drapeau ». (Rapport à l'Empereur, du maréchal Pélissier, duc de Malakoff), la termina glorieusement.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

Voici la citation que je fais à ce sujet dans mon *Histoire anecdotique du Drapeau français*, page 79 — 81.

« Le jour de la bataille d'Inkermann, novembre 1854), l'artillerie russe de position de campagne était très supérieure en nombre et avait une position dominante. Deux de nos batteries à cheval et une batterie de notre 2e division d'infanterie n'en soutinrent pas moins, concurremment avec l'artillerie anglaise, la lutte pendant toute la journée. Le 3e de zouaves justifia sa réputation ; les tirailleurs algériens, nos soldats de la ligne et nos chasseurs soutinrent dignement le combat. Le 6e de ligne rivalisa d'ardeur.

Le porte-drapeau du 6e de ligne qui s'était jeté en avant, tomba raide mort, et son glorieux dépôt, ramassé par un chasseur d'Ockhotsk, passa de main en main jusqu'aux dernières files, ce que voyant, le colonel Filhol de Camas se précipite, l'épée haute, en criant : « Au drapeau, mes enfants ! » Un coup de feu dans la poitrine l'arrête en chemin. Le lieutenant-colonel Goze et un des chefs de bataillon qui le suivent de près arrivent jusqu'au drapeau, mais ils tombent en y touchant ; enfin, un lieutenant saisit sa hampe et le rapporte triomphalement à ses soldats.

J'ai ajouté ce détail qui dépeint surtout la valeur et l'héroïsme de ces vaillants soldats de Crimée. En recevant la balle qui lui troue la poitrine de part en part, le colonel de Camas dit au sergent Ricci qu'il se sent mortellement frappé, et réclame son appui pour regagner le camp. Tous deux s'acheminent à travers la mêlée, lorsqu'une faiblesse oblige le blessé à s'asseoir. Le sergent appelle à son aide un soldat du 7e léger, et, tous deux, soutenant le colonel par-dessous les épaules, l'entraînent à une trentaine de pas ; mais, arrivé là, ce dernier, qui perd ses forces avec son sang, se laisse glisser à terre.

« Je n'ai plus qu'à mourir, dit-il. Rejoignez vos camarades, mes amis, allez ! On a besoin de vous là-bas.

Le sergent Ricci insiste pour demeurer près de lui et le soulager jusqu'au moment où il sera possible de le transporter aux ambulances.

« C'est ton colonel qui te donne un ordre pour la dernière fois, ne lui désobéis pas ». Alors il détache sa croix de la Légion d'honneur, en priant le sergent de la remettre à son lieutenant-colonel, lui adresse quelques recommandations pour son frère, sa mère et sa femme ; puis il ajoute : « Si tu apprends que quelqu'un ait eu à se plaindre de moi, dis-lui que je lui en demande pardon ». Sur ces derniers mots, il perd un instant connaissance… Rappelé à lui par les soins du sergent Ricci, il roule des yeux égarés, étend les mains dans le vide, semble y chercher quelque chose et expire en murmurant :

— Mon épée,… le drapeau !

DÉSIRÉ LACROIX

portent d'argent, à la bande de gueules, chargée d'une bécasse de sable avec, en chef, un croissant de gueules et, en pointe, une étoile du même. L'écu est écartelé d'Argence, qui est de gueules à la fleur de lys d'argent en abîme. Parmi les militaires de cette famille, on trouve deux maréchaux de camp et le général de Camas. Ce dernier, fait baron par l'Empereur, épousa Jeanne d'Argence fille de Marie de la Cropte de St-Abre et du maréchal marquis d'Argence.

NÉCROLOGIE

L'*Intermédiaire* vient de perdre un de ses plus anciens et de ses plus dévoués collaborateurs. M. BENOIT, qui, sous le pseudonyme de « l'Ex-Car » nous faisait de nombreuses et savantes communications, est mort le 15 février dernier à Berthelming (Lorraine), mort, on peut le dire, sur la brèche. Il avait pris froid à la Bibliothèque de Nancy où il avait travaillé plusieurs heures ; il en était revenu fort souffrant et la maladie ayant fait des progrès trop rapides, il a succombé.

Nous lui adressons ici avec émotion un dernier adieu, et nous tenons à exprimer à sa famille nos bien sincères condoléances et l'expression de toute notre sympathie.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

*Pièce de vers écrite par Alexandre Dumas père dans l'*album de la Comtesse d'A...

Que cherches-tu sur notre terre étrange,
Esprit du ciel perdu dans nos chemins?
Ne crains-tu pas de blesser tes pieds d'ange
Aux durs cailloux de nos sentiers humains?
Ne crains-tu pas qu'un parfum ne dévoile
Ton origine à ceux qui te verront?
Ou que le vent qui soulève ton voile
Ne fasse luire une étoile à ton front?

—

Lorsque ta voix me dit tout haut « je t'aime »,
Lorsque tes yeux me le disent tout bas,
Sais-tu pourquoi je tombe à l'instant même
A tes genoux plutôt que dans tes bras?
C'est que je sais qu'un bonheur sans mélange
N'est pas du monde où je vis soucieux
Et que j'ai peur que Dieu me dise « Un ange
« Manque, il me semble aux phalanges des [cieux ».

—

A cette voix, alors, obéissante,
Entre mes bras, mon ange glisserait,
Et ma faiblesse à te suivre, impuissante,
Du regard seul, sur tes pas, volerait,
Car, pour monter aux voûtes éternelles,
Lorsqu'ici-bas on est las de souffrir,
La mort peut, seule, à l'homme offrir ses [ailes,
Et pour te suivre, il me faudrait mourir.

ALEX. DUMAS.

p. c. c. C. DE LA BENOTTE.

—

L'origine d'une prétendue chanson populaire (XXXVI, 615). — Lors d'un banquet royaliste, à Rennes, le 1er octobre 1882, cette chanson eut les honneurs du dessert, mais avec adaptation des couplets aux arrondissements de l'Ille-et-Vilaine, VITRÉ, REDON, MONTFORT, SAINT-MALO, FOUGÈRES et RENNES. La voici dans sa teneur authentique. L'air est assez entraînant, et la salle entière répétait le refrain.

Monsieur d'Charette a dit à ceux d'Vitré (*bis*):

Avancez,
L'oreille au guet et le pas bien léger.

REFRAIN

Prends ton fusil, Grégoire,
Prends ta gourde pour boire,
Ton chapelet d'ivoire;
Nos messieurs sont partis
Pour chasser la perdrix.

Monsieur d'Charette a dit à ceux de Redon (*bis*):

Le canon
Fait mieux danser que l'son du violon;
Monsieur d'Charette a dit à ceux d'Montfort (*bis*):

Frappez fort,
Notre drapeau défend contre la mort.

Monsieur d'Charette a dit aux Malouins (*bis*).

Fiers marins,
L'orage gronde, il faut parer au grain.

Monsieur d'Charette a dit aux Fougerais (*bis*).

Soyez prêts,
La République a besoin du balai.

Monsieur d'Charette a dit à ceux d'chez nous (*bis*).

Levez-vous,
La chasse est ouverte contre les loups.

LE ROSEAU.

—

Les Diamants de la Couronne (XXXVII, 375). — Le document publié par M. Georges Cain dans le *Gaulois du Dimanche* (12-13 février 1898), est imprimé depuis soixante-quatre ans au tome IV, p. 137 à 149, de la *Revue Rétrospective*, avec une lettre de Sergent-Marceau à M. Taschereau, et des notes intéressantes.

En collationnant la version, parfois inintelligible, de M. Cain avec le texte original, on relève une douzaine de fautes de lecture, telles que :

Exconsit ! pour : ex-constituant ; *bâtissant*, pour : satisfaisant ; *puis* les Alpes, pour : *près* des Alpes ; *vois* plus, pour : *revis* plus ; *Sans espoir d'issue* : pour : Sans espoir ; l'issue. Je reviens *au drame*, pour : *aux diamants ; dans* ces journées, pour : *Sur* ces journées. *manœuvres*, pour : massacres ; au maire *Petit*, pour : Pétion (*2 fois*) ; *Patonce* ? pour : patience ; *venir*, pour : périr ; *avait*, pour : avant ; sous *sa* signature, pour : ma ; plus *tard*, pour : plus haut, etc. G. MONVAL.

Administration et Gérance :

MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Mars 1898.*

XXXVII° Volume — N° 793

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2° Année N° 45

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE



DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 33, Av. de Wagram

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Portraits des députés de la Législative. — Je trouve dans le *journal du département du Cantal*, du 7 décembre 1791, l'annonce suivante :

« Peinture.

Une société d'artistes va mettre incessamment au jour les portraits des Membres de la nouvelle Législature. Les quatre premiers sont les portraits de M. de Beauvais de Préau, de M. Fauchet, de M. Pastoret et de M. l'abbé Mulot. Ils sont dessinés d'après nature par M Pérignon, fils de celui du même nom, que son mérite avait fait recevoir peintre du Roi.

MM. Le Campion et Le Bas les ont enrichis de leurs burins. Les amateurs pourront se procurer ces quatre premiers portraits, ainsi que ceux de M les autres députés qui paraîtront successivement, chez M. Le Bas, graveur et dessinateur en taille douce, rue Charenton, n° 18, et chez M. Fillon et Valmont, marchands d'estampes et de papiers peints, rue St-Jacques, à la ville de Rouen, n° 8. »

Je serais très-heureux si quelque confrère de L'*Intermédiaire* pouvait me dire si les portraits des Députés à la Législative ont été tous publiés, et si l'on en connaît quelque collection à peu près complète. DAUVERGNE.

—

Un secrétaire général des Dragons. — On lit dans toutes les biographies, à l'article consacré à Bernard (Pierre Joseph), que Voltaire avait surnommé Gentil-Bernard, qu'en 1734 le Maréchal de Coigny lui fit obtenir la charge de secrétaire général des Dragons, aux appointements de 20 mille livres. En quoi pouvait consister cette fonction si largement rétribuée ? SIR GRAPH.

Poncif ou Ponsif ? — Si dans le dictionnaire Larousse, en 17 volumes, vous lisez le mot *Anarchie*, vous trouverez cette phrase : M. Ingres s'est écarté de ce ponsif académique.

Le mot ponsif est écrit avec l'*s* au lieu du *c* ordinairement employé.

Vous cherchez alors le mot *ponsif* à sa place alphabétique. Vous ne l'y trouvez pas, et vous vous dites :

— On va me donner cette orthographe peu usuelle au mot pon*c*if ; vous lisez, vous relisez tout l'article. Nulle part vous ne trouvez cette indication que l'on peut écrire ponsif. Cela est-il digne du grand dictionnaire, d'un ouvrage se prétendant sérieux ? — (en 17 volumes S.V.P !)

Boissières et Stapfers sont deux autorités en matière philologique. Dans son dictionnaire des analogies, édité par la maison Larousse, Boissière ne donne que ponsif (avec une *s*). Poncif, avec un *c*, y est introuvable.

Stapfers, dans son dictionnaire des étymologies, ne donne également que pon*s*if, qui vient de *pumex*, (*icis*) pierre ponce. Sont formés de ponce : *poncer*, *ponçage*, *poncis*. Stapfers ajoute que pon*s*if est synonyme de pon*c*i. Pourquoi ces deux mots (dont l'un dérive de l'autre, et en est le synonyme) ont-ils, quant à l'*s* ou au *c* une orthographe différente ? Comment l'orthographe pon*s*if peut-elle se justifier ? HENRICUS.

—

Les Receveurs Généraux au XVIII° siècle. — Quelles étaient les fonctions, au XVIII° siècle, des receveurs généraux des finances des vingt généralités et pays, les tailles se payant aux bureaux des généralités, et les impôts indirects étant perçus par les fermes ? ALPHA.

Mémoires à retrouver (général Lacroix). — Que sont devenus les *Mémoires inédits sur mon temps* du Général Pamphile Lacroix ? RIP-RAP.

—

Un manuscrit de la Duchesse d'Abrantes. — Dans ses *Mémoires secrets*, la duchesse d'Abrantes dit qu'elle publiera incessamment ses *Etudes secrètes du cœur et de l'esprit de Napoléon.* A-t-elle jamais écrit le livre ? Et le manuscrit en a-t-il été conservé ? D'E.

—

Complainte à retrouver.

Sur les bords d'un fleuve humide
Et peuplé de crocodiles,
Les Juifs gémissaient et ils...

Sans avoir d'autres consolations
Que de manger des oignons
Les oignons en ce temps là
Leur tiraient encore des pleurs...

Moïse rendit visite, etc... etc...

Est-ce une complainte, une *scie d'atelier ?* L'*Intermédiaire* peut poser la question, grâce aux fragments ci-dessus, quelque *bonne mémoire* pourra en donner le texte complet et fournir quelques indications sur son origine. R. G. C.

—

Mort du Marquis de Prie. — M. le Marquis de Prie (Louis), né en 1734, a longtemps vécu dans sa propriété de Rueil. Un lecteur pourrait-il me faire connaître la date et le lieu de sa mort ? Quels étaient ses liens de famille avec la fameuse marquise de Prie ? PRIEUR.

—

Le poète François. — François (Gérard) et non Gérard (François), comme l'a avancé à tort Achille Chereau dans le *Parnasse médical français*, médecin et poète, a publié deux poèmes remarquables devenus très rares, le premier ayant pour titre : *Les trois premiers livres de la santé*, Paris, 1583, in-12 ; le second : *De la maladie du grand corps de la France*, dédié au roi Henry IV dont il était le médecin, Paris, 1595, in-8. On ne sait rien sur la vie de ce poète qui naquit à Etampes au XVIe siècle. Cependant, sa biographie a été faite par Guillaume Colletet, car elle se trouvait dans son ouvrage, manuscrit des *Vies des poètes français, par ordre chronologique depuis* 1209 *jusqu'à* 1647, qui fut détruit dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre allumé par les scélérats de la Commune. Un grand nombre de ces vies ont été publiées, copiées ou analysées, mais deux cent cinquante-trois autres n'ont pas été conservées, ainsi qu'il résulte de la liste donnée par M. Léopold Pannier dans son *Essai de restitution du manuscrit de Colletet.* Toutefois, comme il pourrait se faire que parmi les biographies considérées comme perdues, quelques-unes d'entre elles eussent été copiées par des amateurs inconnus, je viens m'adresser à vous, confrères intermédiairistes, pour savoir si l'un d'eux ne posséderait pas une copie ou tout au moins une analyse de la vie du poète François. PAUL PINSON.

—

Les livrets typographiques. — Je possède le remarquable *livret typographique* de la maison Deberny, ancienne imprimerie Balzac, rue Visconti 17, aujourd'hui rue d'Hauteville 58, imprimé vers 1895, in-8. On n'y trouve plus les caractères des La Fontaine et Gresset microscopiques décrits jadis par moi avec amour, mais on y trouve un 4 romain N° 12 bien charmant. Une feuille d'initiales séparée avec douze petites femmes est aussi très gracieuse.

On nous a présenté à tous un de ces livrets qnand nous voulions être imprimés. Ils ne sont pas publiés et je ne les crois pas astreints au dépôt légal. J'en ai vu de remarquables à l'Imprimerie nationale, grâce à feu Hauréau.

Pourrait-on me dire s'il reste quelque part une collection de ces livrets et si les imprimeries anciennes, Didot par exemple et May, collectionnent les leurs ?

NAUROY.

—

Le graveur Legenisel. — Je possède un exemplaire sur Chine de la charmante édition de *Robinson Crusoé*, publiée chez Jules Bonnassies, 32, rue Serpente en 1877 ; quatre des figures ont été gravées par A. Legenisel. Si j'ouvre le *Procès des insurgés des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 devant les conseils de guerre de la première division militaire, seconde section contenant les causes soumises au 2e conseil de guerre*, 1848, in-8, Giraud et Cie, 6, rue de Bussy (*sic*), je trouve à la page 49 son portrait gravé sur bois, je vois, page 50 qu'il s'appelait Alexandre-Gabriel-Hubert Legenisel, alors âgé de 35 ans, capitaine de la garde nationale et mem-

bre du conseil municipal de La Chapelle Saint-Denis sous le faux nom de Robert ; il fut condamné à dix ans de travaux forcés par le conseil de guerre. Pourrait-on donner les lieux et dates de naissance et de décès de cet artiste remarquable et décrire ses autres productions ?

NAUROY.

—

« Avis à mon fils ». L'auteur? — Je possède un petit volume manuscrit, richement relié, sans armes sur les plats, et dont le titre est : *Avis à mon fils*. Il ne porte aucune date ni signature ; on voit seulement qu'il est dû à la plume d'une femme et remonte, selon toute apparence, vers le milieu du dernier siècle. Je serais heureux de connaître l'auteur de ce petit volume, dont la rédaction soignée témoigne d'une grande élévation de caractère.

Le chef de la famille était un militaire, ainsi que le démontre ce conseil :

« Vous aurez sous les yeux un exemple bien fait pour vous encourager au travail, celui de votre père... Les connaissances infinies, en tout genre, qu'il a déjà acquises, ne font qu'enflammer son ardeur pour en acquérir d'autres encore. Plus il sait, et plus il veut savoir ; aussi verrez-vous qu'il joint à la réputation d'homme aimable, de *bon militaire*, celle d'homme éclairé et instruit, et qu'autant on a d'estime pour sa personne dans le monde, autant on y a opinion de ses lumières et de ses talents ».

Quelques autres phrases permettront peut-être de se former plus facilement une opinion :

« L'homme estimable à qui nous avons confié des soins *que notre position nous empêchait de vous rendre*...

« La religion que vous professez est celle de vos pères, *de votre pays*...

« L'état *auquel votre naissance vous appelle* va probablement vous enlever aux soins de notre tendresse...

« *Votre fortune*, votre état, les agréments dont vous jouirez dans le monde doivent être l'effet de *votre naissance*, de vos talents et de votre bonne conduite ; renoncez à tout ce que vous avez le droit d'attendre, plutôt que de l'obtenir par des moyens bas et honteux...

On y relève des pensées dans le genre de celle-ci :

« L'homme de bon sens estime la vertu et les talents partout où ils se trouvent ; il ne méprise que le vice ; il sait que les faveurs de la fortune sont, pour l'ordinaire, très injustement réparties, que tous les hommes sont égaux quant à leur qualité d'homme, et que les honneurs et les richesses ne sont que des accessoires qui, loin d'ajouter au mérite, dégradent celui qui s'en prévaut pour humilier ses semblables...

CAPITAINE E.

—

Un ancien rébus. — Il y eut, vers la fin du XVII[e] siècle, un rébus populaire assez injuste contre Colbert :

Venance	France	Fert	Colbert
G.	de la	K	La France

« J'ai souvenance de la souffrance qu'a souffert la France sous Colbert ? »

Je désirerais savoir à quelle occasion ce rébus a été composé et répandu dans le public. Est-il reproduit dans un libelle du temps ?

LECNAM.

—

Abréviations latines et françaises. — Existe-t-il un recueil indiquant les abréviations latines et françaises usitées dans les manuscrits et les chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles ? J'ai recherché en vain chez les libraires de Paris un ouvrage de M. Chassant, édité par Jules Martin, en 1884, et qui contenait en partie les renseignements que je demande pour lire de vieux parchemins seigneuriaux.

LECNAM.

—

Matefin, mattefin ou mattefaim. — Ce mot sert à désigner une sorte de pâtisserie faite de la pâte ordinaire des gaufres et que l'on fait cuire à la poêle. De la forme d'un disque, de la grandeur d'une assiette, ce « matefin » est une friandise fort recherchée dans certaines campagnes, en Bresse, par exemple. Lorsqu'on est invité dans une ferme, on est sûr de voir une montagne de ces petites galettes se dresser au milieu de la table. Pourrait-on me donner l'étymologie de ce mot matefin et m'en indiquer l'orthographe exacte ?

G. CLERC.

—

Le Carnaval. — Je connais une localité où l'on fête bien le carnaval. L'entrain est cependant moins grand qu'autrefois, (il est des habitudes qui malheureusement tendent à diparaître) et les masques deviennent de moins en moins nombreux. Une coutume pourtant s'est conservée et elle est. par ma foi, très originale. Lorsqu'on s'est bien amusé, on confectionne une sorte de bonhomme en paille de façon à simuler un carnaval. Flanqué au bout d'une perche, on promène ce mannequin dans les rues de la ville, et le mercredi des cendres, dans la soirée, on « brûle car-

naval ». On met le feu à ce fantoche qui est bientôt consumé, ne laissant derrière lui qu'un épais nuage de fumée. Cette façon de marquer la fin du carnaval attire toujours une foule de spectateurs et soulève une ..... hilarité générale.

Je remercie d'avance mes confrères de l'*Intermédiaire* qui voudront bien me dire si cette habitude se rencontre dans d'autres régions, au besoin, m'en citer d'autres aussi bizarres et enfin m'indiquer s'il a paru des ouvrages traitant de la question du carnaval. G. CLERC.

—

Gutenberg. — Pour perpétuer le souvenir des fêtes qui eurent lieu à Strasbourg en 1840, lors de l'inauguration de la statue de Gutenberg, exécutée par David d'Angers, on publia un grand album oblong.

L'exemplaire que je possède comprend 53 planches, soigneusement coloriées et lithographiées par Simon fils, à Strasbourg. Cet exemplaire est-il complet? Quelle en est à peu près la valeur marchande? L'ouvrage est-il rare?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Un billet de banque autrichien. — Je possède un billet de banque autrichien de dix kreuzer daté de Vienne, Ier novembre 1860, 63 millimètres de largeur sur 47 de hauteur, dont la gravure est remarquable : à droite, on voit un Hercule avec la peau du lion de Némée, à gauche une femme symbolise la justice, en haut deux amours chevauchent des hippogriffes. Qui a gravé la planche?

NAUROY.

—

Tenir la dragée haute. — D'où vient cette expression. Dr H. F.

—

Ne pas se moucher du pied. — D'où cela vient-il? C'est une expression qui se trouve dans Molière : « Certes, « monsieur Tartufe, à bien prendre la chose, « n'est pas un homme, non, qui se mouche du pied. » Dr H. F.

—

Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses. — Quelle est l'origine de cette expression? Dr H. F.

Faire rabillarée. — On disait autrefois faire rabillarée, se marier. D'où vient cette expression?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Avoir les pieds chauds. — On disait familièrement autrefois d'un bavard, de celui qui parle beaucoup : Il a les pieds chauds. Pourquoi?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Rinceaux de palmier, marque des armoiries féminines. — Je trouve à la page 208, du *Catalogue de la vente Alfred Piat*. (Janv. fév. 1898), chez Ch. Porquer à Paris, sous le n° 908, la mention suivante : « Reliure ancienne... portant les armoiries suivantes :

De... au chef de... chargé de sept billettes de... posées quatre à trois, soutenues d'un *double rinceau de palmier, signe distinctif des armes des dames*, etc.

Où donc le savant rédacteur de cet important catalogue a-t-il trouvé la mention et l'arffimation de ce *signe distinctif*?

Les femmes et filles portent l'écu en losange et Chagny en donne une explication... physiologique en tous cas risquée. Cela on le sait, et l'usage du port de la cordelière, entourant l'écusson d'une veuve. Mais les palmes? La palme de la beauté? Passe encore, mais les rinceaux de palmier? Cz.

—

Types héraldiques. — Il y eu une époque de l'histoire de l'art, où les figurations de la lange héraldique ont été le plus largement et le plus fidèlement comprises, où les principes du blason ont été appliqués avec une intelligente correction.

Est-ce le quatorzième bien voisin du onzième, où les amoiries ont pris naissance comme signe distinctif d'une lignée féodale?

Est-ce le quinzième où l'art italien et l'art allemand se partagèrent l'admiration du monde?

Quels sont les ouvrages contemporains ou postérieurs, qui contiennent, *gravés*, les plus beaux types héraldiques?

Cz.

Armes à déterminer. — A quelle famille se rapportent les armes ci-après ? Peut-on la faire connaître ? Existe-elle encore ?

D'azur a un casque fermé et panaché d'or, taré de profil, posé en chef.

Accosté de 2 molettes d'argent et un levrier d'argent colleté et bouclé d'or, assls sur une terrasse d'argent en pointe.

L. S. E.

—

Famille Bessodes. — On désire connaître les armes de la famille Bessodes qui vivait en 1560 et en 1600 dans le bas Languedoc ; elle a fourni des membres au Parlement. L. S. E.

—

Armoiries à déterminer. — D'azur au chevron d'argent surmonté d'uné merlette de... et accompagné de trois têtes de lion de face ; et

D'argent au sautoir d'azur accompagné de quatre croisettes de gueules, au chef de gueules au lion d'or.

Il y a eu alliance entre un membre masculin de la famille possédant les premières armoiries et un membre féminin de celles portant les secondes, d'après un livre d'heures en ma possession. C. G. L.

RÉPONSES

Rues dites des Juifs (XXXIV, 334, 648; XXXV, 68, 301, 392, 443, 479, 539 ; XXXVI, 24, 59, 101, 343 ; XXXVII, 13, 120, 332). — La question posée par Oudeis ne concernait que les environs de Paris, et je ne comprends pas l'extension qui lui a été donnée en l'étendant sur toute la France. Dans ma réponse, je me suis exactement conformé à la demande du questionneur en citant les villes de Corbeil, Etampes, Mantes et Pontoise. Depuis, j'ai appris qu'au moyen-âge la petite ville de Milly (Seine-et-Oise) avait possédé un grand nombre d'Israélites et que le quartier qui avait été affecté autrefois à leurs ghettos porte aujourd'hui le nom de rue des Juifs.

Paul Pinson.

*
* *

Pour compléter les nombreux renseignements déjà donnés sous cette rubrique, je crois devoir signaler le bourg de la Côte-d'Or qui, chef lieu d'un canton de l'arrondissement de Châtillon, porte encore le nom de Baigneux-les-Juifs, malgré l'expulsion déjà fort ancienne des Israëlites qui habitaient cette partie du Châtillonais. Vers la fin du XIII[e] siècle, moyennant un droit d'installation et de résidence fort onéreux payé aux ducs de Bourgogne, toujours à court d'argent, un certain nombre de Juifs s'étaient établis à Baigneux. Il fallait que leur nombre fût assez important en 1307, car un commissaire envoyé sur les lieux fit des enquêtes secrètes sur les abus dont on les accusait.

Vérification faite du montant des prêts, de l'estimation des gages fournis en nantissement par les débiteurs, et du taux des intérêts, on démontra le fait d'usure exorbitante.

En conséquence, les biens, meubles et immeubles des coupables furent saisis judiciairement, vendus aux enchères et eux expulsés. Peu après, grâce, sans doute, à un nouveau tribut important, le duc de Bourgogne non seulement leva l'interdit, mais concéda aux Juifs un assez vaste terrain à l'endroit appelé encore aujourd'hui Pré de la Synagogue. En 1384, Philippe-le-Hardi, guerroyant dans les Flandres, leur imposa d'onéreuses contributions pour l'entretien de ses troupes. En 1431, la tolérance plus ou moins bienveillante dont les Juifs de Baigneux avaient été l'objet, cessa.

Philippe-le-Bon, devenu duc de Bourgogne, décida leur expulsion qui cette fois fut définitive. Il chargea Jean-Claude Le Grand, chatelain de Baigneux, son frère de lait, d'exécuter ses ordres, et ce mandataire le fit avec tant de promptitude et d'énergie qu'en quelques jours, tous les membres de la colonie israélite durent évacuer le territoire. Depuis quatre siècles et demi, il n'y a plus de juifs à Baigneux ; le quartier qui leur était assigné pour résidence, dans l'ancienne ville, a cessé d'exister ; cependant, malgré la transformation qui s'est opérée, le nom des juifs est resté uni à celui du pays, comme souvenir d'un passé lointain. Lecnam.

—

A. B. Perronneau (IX, 229, 285, 401 ; XVII, 675, 725 ; XXXVI, 486 ; XXXVI. 69). — M. Pierre Decourcelle vient d'acquérir pour ses collections un portrait au pastel de cet artiste par lui-même. A Bordeaux, j'ai vu y a quelques mois un portrait ovale (pastel) femme vue de face en buste, dû à cet artiste. Divers collectionneurs de Paris possèdent des œuvres de cet artiste. E. Gandoin.

***

Je possède trois Portraits signés : Perroneau.

Le 1er de Mme Boyer,

Le 2e de M. Boyer,

Le 3e de leur fils.

Mme Boyer, née Drawman, femme de M. Boyer, armateur bordelais « du temps de Saint-Domingue » et qui fut l'ami de Lekain, était alliée aux Bonnaffé, Balguerie-Junior et Texandier du Bordelais. C'était la sœur de la grand'mère de ma femme.

Ces pastels, qui datent de la fin du siècle dernier, passent pour très-beaux surtout celui de Madame Boyer.

Vicomte de PELEPORT.

—

Sébastien Bottin (1764-1853). (XXXI, 528, 634, 696 ; XXXII, 166). — Un détail qui me paraît avoir son importance.

Bottin est l'inventeur des signes conventionnels qui indiquaient les relais (un cheval) à l'époque où il existait encore des postes aux chevaux, qui indiquent les bureaux de poste aux lettres (une enveloppe de lettre).

L'auteur écrit lui-même dans une note de l'*Avertissement du Dictionnaire général des communes de France*, troisième édition (*s. d.*

... C'est M. Bottin qui a introduit ces signes dans la typographie, et c'est dans l'*Almanach du commerce* de 1819 qu'ils ont paru pour la première fois. L'empressement avec lequel des auteurs, des éditeurs ont adopté ces signes en quelque sorte hiéroglyphiques, prouve assez qu'ils sont une innovation utile. On pourrait citer entre autres différents éditeurs du *Dictionnaire de Vosgien* qui s'en servent, sans mot dire, pour rajeunir ce vieux livre. M. Bottin le voit avec plaisir, et il remercie ces messieurs de le faire avec assez de discrétion, pour ménager l'amour-propre de l'inventeur. EFFEM.

—

Les restes de Kleber (XXXV, 482, 828 ; XXXVII, 79). — M. Nig trouvera, dans le numéro 72, du 9 messidor an VIII, du *Courier de l'Egypte* (petit in-4° carré, Au Kaire, de l'Imprimerie nationale), la relation détaillée de la grande et imposante cérémonie qui eut lieu, au Kaire, le 28 prairial an VIII (17 juin 1800), pour les obsèques de Kleber, ainsi que le Discours qui fut, alors, en cette occasion, prononcé, « du haut d'un bastion qui dominait l'armée rangée en bataille », par le citoyen Fourier, membre de l'Institut du Kaire, Commissaire français près du Divan.

Il est dit, dans ce compte-rendu, que « les restes du général furent déposés dans le camp retranché, désigné sous le nom d'*Ibrahym-Bey* ».

« On avait ouvert une brèche, sur la face du bastion nord de la couronne d'*Ibrahym-Bey*, pour pénétrer plus directement dans la gorge du bastion, au centre de laquelle on avait élevé un tertre, dont le sommet planté de cyprès était entouré de drapeaux funéraires.

« Ce fut au milieu de cette enceinte que l'on déposa le corps du Général, sur un socle entouré de candélabres de forme antique.

« L'Etat major-général mit pied à terre, pour saluer les restes du Général. Des militaires de toutes les armes et de tous les grades s'avancèrent spontanément en foule et jetèrent sur le tombeau des couronnes de cyprès et de lauriers, en accompagnant ce dernier hommage des accents vrais et flatteurs de leurs regrets, *etc.* »

Le corps de Kleber resta ainsi enseveli dans ce camp d'*Ibrahym-Bey*, jusqu'en Juillet 1801, époque à laquelle, lors de l'évacuation française et sur l'initiative personnelle du général Belliard, il fut retiré de son sépulcre pour être ramené en France.

L'*Intermédiaire*, il me semble, n'a point assez nettement rappelé ce fait, cependant bien digne de mémoire : c'est un des épisodes les plus émouvants du séjour de notre armée française sur la terre des Pharaons.

Comme, autrefois, ces anciens peuples qui en changeant de province emportaient avec eux les mânes sacrés de leurs ancêtres, le général Belliard, au moment de délaisser l'Egypte, exhuma pieusement et recueillit les restes de son illustre chef, et tels alors que de saintes reliques, à son bord, sur un vaisseau ennemi, aux frais de ce même ennemi, il les rapporta à leur mère-patrie.

Ce détail, tout historique qu'il soit, demande un mot d'explication, tellement il est demeuré communément ignoré :

Lors de la convention pour l'évacuation de l'Egypte, signée entre les généraux français et les chefs des armées anglaise et ottomane, le 8 messidor an IX (27 Juin 1801), approuvée et ratifiée le

9 du même mois par le général Belliard [Edition originale, égyptienne : *A la citadelle du Kaire, de l'imprimerie nationale, An IX*, quatre pages pleines, grand in-4°], ce fut l'énergique autorité qu'y déploya ce même général qui imposa à ses adversaires toute cette suite de clauses spéciales le concernant et dont l'acceptation, en rendant pour lui si honorable ce traité, attira, sur son corps d'armée et ses troupes auxiliaires, jusqu'au dernier instant, les marques non équivoques du respect de tous.

Ce fut grâce à lui, et grâce à ses valeureux lieutenants, qu'elle lui permit, cette convention, d'opérer sa retraite avec armes et bagages ; de conserver ses canons, caissons et munitions, ses équipages de guerre et effets de tous genres, le tout et jusqu'à destination, « transporté et convoyé aux frais des deux puissances alliées », lesquelles, également, prirent à leur charge « de lui fournir les vivres nécessaires pendant la route, les séjours et la traversée, et, de plus, de lui fournir, également aussi, non seulement des bâtiments nécessaires *bons et commodes* pour le transporter, lui et ses troupes, dans les ports de France de la Méditerranée, mais encore une escorte de bâtiments de guerre suffisante pour garantir leur sûreté et assurer leur retour en France. »

Ce fut grâce à lui encore, que ces mêmes avantages s'étendirent sur tout le personnel, tant civil que militaire, administratif ou privé, les membres de la commission des sciences et arts de l'Institut d'Egypte, les employés, les femmes, les domestiques, l'Imprimerie nationale et son matériel, la bibliothèque de l'Institut, ses collections, ses manuscrits arabes, et aussi ces innombrables dossiers de dessins et de documents, relevés d'après nature et qui, par la suite, purent servir à composer cette monumentale publication de la *Description de l'Egypte*, en vingt-deux grands volumes in-folio, honneur du règne de Napoléon.

De cette convention fameuse, j'ai là, précisément sous les yeux, écrites et signées de la main même du général de division Belliard et des généraux sous ses ordres, Donzelot, Tarayre et Morand, les minutes originales : ces pages, nerveusement tracées, et, par chacun d'eux, toutes zébrées de ratures, de corrections et de surcharges, démontrent, mieux que toutes les paroles du monde, combien durent être âpres les difficultés qu'eurent à surmonter les vaillants rédacteurs des vingt-et-un articles que comprend cette pièce historique, avant d'avoir pu obtenir, de leurs adversaires, d'aussi nombreuses et si onéreuses concessions (1).

Pour le dernier convoi de Kleber, au Caire : Vous figurez-vous, sous le beau ciel d'une matinée de Juillet, en Egypte, sur cette grande et superbe place si clairement ensoleillée de l'*Ezbékieh*, ce défilé du général Belliard et de son Etat-major, suivis de leurs troupes, le fusil sur l'épaule, escortant à cheval et à dromadaire le cercueil de Kleber, et marchant lentement, dignement, au pas de leurs montures, entre deux haies étonnées, mais respectueuses, d'officiers anglais, de Turcs, de Mamelouks et d'Arabes de tous rangs ?

N'est-il pas vrai qu'il y aurait là le sujet d'un beau tableau d'histoire et digne d'inspirer un Maître comme notre grand Detaille ?

L'un de nos confrères, M. H. a reproduit ci-dessus (XXXV, 830), une intéressante lettre écrite au général Belliard par le ministre de la guerre d'alors, Alexandre Berthier, pour lui témoigner la satisfaction du Gouvernement au sujet de l'attention qu'avait eue ce général de ramener en France ses diverses pièces d'artillerie et les restes de Kleber.

Il existe, du même ministre au même général, une seconde lettre, datée de Paris, le 22 Vendémiaire an X (14 octobre 1801), faisant suite à la précédente et dont voici, textuellement, l'un des principaux passages (une véritable douche à la glace ministérielle, par parenthèse) :

« L'intention du Premier Consul est que le corps du général Kleber soit déposé, provisoirement au château d'If ; je charge le général de la huitième Division militaire de donner des ordres pour qu'il y soit reçu avec les honneurs dus à son grade.

Je vous salue, etc.

Al. Berthier. »

(1) « Il est cependant certain que nous n'avions pas seulement 4,000 baïonnettes à opposer à une armée de 38 à 42,000 hommes, lorsqu'elles furent réunies sous le Caire, ayant sur le Nil 30 à 40 bâtiments armés... Je sais bien que si j'étais général anglais, je serais honteux d'avoir accédé à de pareilles conditions. S'ils se fussent trouvés à notre place, ils ne les auraient pas dictées. » (Lettre du général Belliard à son père, datée du Lazaret de Marseille, à son retour d'Egypte, le 12 Vendémiaire an X, 4 octobre 1801).

Ce « *provisoirement* », bien que datant des commencements du Consulat, se continua pendant toute la durée du premier Empire d'abord, puis de plus, des trois premières années de la Restauration.

Si, par la suite, le bon gros Louis XVIII, qui ne devait certes pas nourrir, en son cœur, un culte bien fervent pour la mémoire des généraux de la République, « ordonna », en 1818, que les restes de Kleber fussent recueillis et transférés à Strasbourg, assurément, ce ne dut pas être pour d'autre cause que la crainte de voir indéfiniment se prolonger, à leur sujet, les si légitimes réclamations qui, dès son avènement, lui avaient été déjà formulées et, depuis trois années consécutives encore, lui étaient tenacement réitérées, par la ville natale de l'illustre et si populaire Strasbourgeois.

Le corps du héros fut donc alors transporté, du château d'If, près de Marseille, à Strasbourg. Il y fut déposé, banalement, dans la cathédrale, où il séjourna jusqu'en l'an 1839.

Tout l'effort, si péniblement obtenu du « bien aimé » Roi, pour l'amener à promulguer son ordre, s'était arrêté là !

La grande et si vivante statue de bronze qu'on voit maintenant à Strasbourg, en laquelle Philippe Grass, artiste alsacien de valeur, représenta Kleber en Egypte, debout, froissant dans sa main crispée la lettre injurieuse de l'amiral Keith et répondant à cette impérative sommation d'avoir à se rendre, par sa célèbre apostrophe à son armée : *Soldats ! A une telle insolence, on ne répond que par des victoires* : *Preparez-vous à combattre !* fut précisément érigée et inaugurée vers cette date-là. Elle recouvre actuellement les cendres du vainqueur d'Héliopolis et se dresse encore aujourd'hui, fièrement, comme un défi, devant les casques tudesques, sur la grande place Kleber... germanisée.

Elle y fut édifiée — tout comme aussi, dix ans plus tard, en 1848, devait l'être de même à Clermont-Ferrand, sur la Place de Jaude, la belle statue de Charles Nanteuil, élevée par l'Auvergne au général Desaix, — non point, comme on pourrait le croire, par la munificence du gouvernement, pas plus celui de la Monarchie de Juillet, que celui de la Restauration, mais plus simplement, aux frais de la vieille cité, capitale de l'Alsace et de ses patriotes habitants (1).

Ulric R.-D.

—

Bel-Esbat (XXXV, 338, 690 ; XXXVI, 159, 445, 733). — Je remercie infiniment MM. Vial et Capon des renseignements qu'ils ont bien voulu me donner sur la maison de Bel-Esbat ou de la Roquette. Il y a quelques incertitudes dans leur communication : ainsi, Charlotte-Catherine de Villequier n'était pas la fille du chancelier de Cheverny (Anselm et Du Fourny), et Jeanne Cauchon était la première femme de Thomas Morant et non d'Antoine d'Aumont. Mais ces petites erreurs de détail, qui sont évidemment des distractions, n'enlèvent rien à l'importance des faits établis. Ces faits se passent dans l'ordre chronologique suivant :

En août 1575, Henri III donne Bel-Esbat à Cheverny. Le 27 janvier 1599, celui-ci le vend à la duchesse de Mercœur qui, en 1611, le rétrocède aux héritiers de Cheverny ; Catherine Hurault de Cheverny, fille du chancelier, en devient alors seule propriétaire en vertu d'une transaction passée entre elle et ses deux frères. Le 15 avril 1617, Antoine d'Aumont, veuf de Catherine, vend la propriété à Jeanne Cauchon, et le 30 janvier 1636, Thomas Morant, veuf de Jeanne, l'aliène aux Hospitalières. Telles sont, en substance, les indications fournies par MM. Vial et Capon. Ils ont donné, cependant, dans le *Gaulois* du dimanche des 30-31 octobre 1897, une variante à la version précédemment soutenue par eux dans l'*Intermédiaire*. Ils y disent, en effet, qu'en 1611, la duchesse de Mercœur revendit Bel-Esbat à Jacques d'Aumont, baron de Chappes, second mari de cette Catherine de Villequier, veuve de François d'O, qui a été nommée ci-dessus. — et que, par héritage, la maison revint « vers 1617 » à Antoine d'Aumont, mari de Catherine de Cheverny. Or, nous savons par le P. Anselme que cette dernière dame mourut dans sa maison de la

(1) La minute originale de la célèbre Proclamation de Kleber à ses troupes, autographe et signée par Kleber et contre signée par son Chef d'Etat-major le général de Division Damas, est en ma possession et a été communiquée par moi, en 1895, à l'Exposition Napoléonienne de l'avenue des Champs-Elysées, à Paris.

U. R.-D.

Roquette en 1615 : ce qui prouve que cette maison était rentrée en la possession des héritiers de Cheverny avant 1617. Comme on le voit, il s'agit d'établir si Antoine d'Aumont eut Bel-Esbat par voie d'héritage ou par voie de transaction. Je prie très instamment MM. Vial et Capon d'avoir l'extrême obligeance de dissiper cette difficulté en précisant leur documentation et en indiquant leurs sources. Je ne doute pas qu'ils ne consentent à revoir leurs notes pour donner satisfaction au désir que je leur exprime ici et fixer un point qui, sans être très important, ne laisse pas que d'avoir son intérêt pour l'histoire locale des arrondissements de Paris. ADRIEN MARCEL.

—

Clef de la tristesse d'Olympio (XXXV, 667 ; XXXVI, 83 ; XXXVII, 185. — En ce qui concerne Juliette, j'ai déjà ici même (XI, 377) renvoyé aux notes de *Lucrèce Borgia*, drame dans lequel elle joua le bout de rôle de la princesse Negroni. Juliette Drouet est morte en 1883 ; à cette occasion fut posée une nouvelle question, mais qui reposait sur une confusion de personnes (XVI, 325, 378).

Il n'y a rien de mystérieux dans les motifs de ressentiment du poète à l'égard de Nisard, qui avait fait au *National* une campagne acharnée contre les romantiques et surtout contre leur chef et qui était une des thuriféraires du second empire, de Veuillot, qui d'ailleurs avait reçu bonne mesure dans les *Châtiments*. En ce qui concerne Planche, lire ses *Portraits littéraires* ou bien la *Revue des Deux Mondes*, passim. De Barbey d'Aurévilly, lire *les Misérables de M. Victor Hugo*, Mirecourt, Humbert, 1862, in-12.

C. L.

—

Famille du Chemin de la généralité d'Alençon (XXXVI, 15, 366 ; XXXVII, 82). — Les deux familles de Tournebu et Le Fournier n'ont rien de commun.

La première est une des plus anciennes maisons de Normandie, à laquelle appartiennent les personnages cités par M. C. de La Benotte.

La seconde tire son origine de Jacques Le Fournier, grenetier du grenier à sel de Châteaudun, qui épousa Marie de Villebresme et vint ensuite se fixer à Caen, où il eut l'office de receveur des Tailles. C'est son fils Robert, aussi receveur des Tailles à Caen, qui acheta la baronnie de Tournebu.

Le nom de Tournebu est encore porté par une famille de Normandie.

F. DE MALLEVOUE.

—

Plain (XXXVI, 137, 466, 593 ; XXXVII, 83, 128). — Le mot *plain* s'emploie aussi en Côte-d'Or pour désigner une surface horizontale, un plateau situé au-dessus de montagnes ou collines. On dit aussi *plain* ; cette locution ne s'applique qu'aux espèces non boisées. H. C.

* * *

Sur les côtes du département de la Manche, entre Granville et Cherbourg, on « va au plain » c'est-à-dire au bord de la mer, quand « elle bat son plain ou son plein ». SIR GRAPH.

* * *

Suivant le titre IX de la coutume du Comté de Bourgogne « le bois acquiert le plain ».

D'après le commentaire de Durod, il faut pour cela (1° que la forêt soit bannale, c'est-à-dire qu'il ne soit pas permis aux sujets du propriétaire d'y couper ; 2° que ce soit un bois de futaie et non de taillis, car la coutume dit en forêts bannaux et le mot forêts désigne la futaie ; 3° que cette forêt appartienne au seigneur haut justicier à qui les biens vacants et abandonnés arrivent ; 4° que le plain soit dans la forêt même ou contigu ; 5° qu'il n'en soit séparé par aucune marque visible et permanente comme fossés, bornes, murs ou autres enseignes ; 6° que le propriétaire du plain ne l'ait pas cultivé pendant 20 ans et y ait laissé croître le bois.

Le plain était donc autrefois un vide défriché en forêt ou sur les bords d'une forêt et livré à la culture. En vue de cette destination, il était généralement choisi sur le meilleur fonds de terre et dans les parties les moins accidentées, sans qu'il fut nécessairement *in plano*. Il est naturel que dans ces conditions, l'homme y ait construit de préférence ses habitutions et que celles-ci en aient gardé le nom. Il existe toutefois encore dans le Jura, notamment dans le forêt des Risoux, de nombreux lieux dits « plains » qui n'offrent guère de surface horizontale, mais qui sans être habités, conservent encore les traces de leur ancien défrichement.

SUS.

Gegenschein (XXXVI, 194, 560,697; XXXVII, 176). — Qu'il nous soit permis de faire la remarque suivante qui n'infirme en rien l'exactitude du renseignement fourni par M. Giovannozzi à M. Vanvincq-Reniez. Dans le langage astronomique ancien « Gegenschein » n'était que la traduction allemande d' « opposition » et désignait donc celui des aspects célestes où l'une des planètes est *opposée* à une autre par rapport au centre de notre système planétaire, ce centre se trouvant alors entre les deux planètes; celles-ci ont une distance de 180 degrés. Il faut ajouter que le terme d'opposition comme celui de conjonction et les noms des autres aspects appartient dans son acception primitive à l'astronomie ptolémaïque, suivant laquelle le soleil et la lune sont des planètes de notre Tellus, qui elle-même est le centre du monde. Il faut donc distinguer entre l'opposition prise au sens géocentrique et l'opposition appliquée au système de Copernic. *HH*

—

Gardes d'honneurs (XXXVI, 236, 515, 606, 698; XXXVII, 30). — La réponse est toute faite dans un ouvrage *Henri de Bornier et son œuvre* par Eug. Pintard (Dentu, éditeur). A la page 16, on lit :

« Son père, M. Eugène de Bornier, officier des gardes d'honneur sous l'Empire et des gardes du corps sous la Restauration, était un fin lettré.... Il écrivait des pièces et rimait agréablement. Une de ses comédies, *Le garde d'honneur*, fut même représentée avec succès. »

Il s'ensuit donc que la comédie *Le Garde d'Honneur* a été écrite par le père de M. Henri de Bornier, l'Académicien et l'auteur des drames *Le Fils de l'Aretin*, la *Fille de Roland*, etc. MARCEL EDMOND.

—

Madame Bernard de B... (XXXVI, 283; XXXVII, 31). — Après avoir lu la communication de A. Vingt, je ne crois pas me tromper en disant que Mme Bernard devait être originaire de Narbonne.

En 1871, une Mme Bernard, séparée de son mari, négociant en cette ville,

« Où toujours pleut et toujours tonne, »

habitait Toulouse, hôtel Sipière, rue des Tourneurs. Je savais qu'elle avait beaucoup voyagé et son fils Louis, très aimable garçon, rédacteur à l'*Union méridionale*, m'apprit que sa mère avait publié des vers..... EFFEM.

Le Cadran de 24 heures (XXXVI, 293, 707; XXXVII, 34). — Sans parler du système des horloges en Italie au moyen-âge, où l'on comptait les heures de minuit à minuit, et non de minuit à midi, d'une part, et de midi à minuit d'autre part — on peut voir encore le cadran de Brescia, par exemple — il a figuré à l'exposition universelle de Paris en 1867, royaume d'Italie, section des poids et mesures, un indicateur perfectionné des chemins de fer, système Jervis (M. Jervis est devenu depuis conservateur du Musée commercial de Turin), qui n'était autre que le système mis en usage aujourd'hui en Italie, en Belgique, aux Etats-Unis.

En se servant d'une seule série de numéros de 1 à 24, comme dans les anciennes horloges italiennes, et en comptant à partir de minuit, on obtient une très grande simplification, on évite toute confusion entre les heures du matin et celles de l'après-midi et du soir, et l'on voit d'un seul coup d'œil, surtout sur un indicateur de chemins de fer quand les convois partent et arrivent, le jour ou la nuit.

Mais, dira-t-on, comment un paysan du Danube peut-il savoir que la 15e heure correspond à 3 heures de l'après-midi?

Par le cadran de la gare, d'abord, et l'on n'a même pas besoin de changer le cadran existant; on l'entoure d'un cercle en métal portant les divisions en chiffres romains de XIII à XXIV, de telle sorte que XIII correspond à I, et XIV à II, etc. Un seul coup d'œil de l'homme le moins exercé lui apprendra que VII heures du soir correspondent à la XIXe heure de la journée.

— Oui, à la gare, je vois tout cela; mais chez moi, en route; toutes les fois que je voudrai prendre un train faudra-t-il me livrer à un jeu de casse-tête chinois?

— A cette question, les fabricants de cadrans de montres, à Genève, à la Chaux-de-fonds, etc., ont répondu depuis longtemps en se mettant à fabriquer des cadrans à double indication d'heure, c'est-à-dire III et XV, par exemple, superposés. Ce n'est plus ensuite qu'une question d'habitude, et il est bien certain, sans parler des indicateurs de chemins de fer où l'on risque de confondre à chaque instant les heures du jour et celles de la nuit, que l'application de ce système de 24 heures est encore ce qu'il y aurait de plus pratique dans l'administration des postes pour timbrer l'heure de remises des lettres, ou encore l'heure de distribution. H. LYONNET.

La légende de Domfront (XXXVI, 387, 800; XXXVII, 39, 252).— Singulier rapprochement (?) Barbotte est le nom de celui qui a donné naissance au dicton: *Domfront ville de malheur* et le premier sous-préfet (dans l'ordre chronologique) de ce chef-lieu d'arrondissement avait aussi nom Barbotte. Voir *Intermédiaire* (XII, 592, 642 ; XV, 556.) EFFEM.

—

Eclairage des villes (XXXVI 434; XXXVII, 42). — On consultera avec fruit sur cette matière l'excellent livre de M. Henry d'Allemagne, l'érudit bibliothécaire de l'Arsenal. H. QUINNET.

—

Les pays sans pluie (XXXVI, 473, 820; XXXVII, 85). — Les lieux où il pleut le moins sont ceux où les hommes, par suite de guerres, de révolution ou, dans les temps modernes pour la nécessité de la civilisation, ont détruit les forêts. L'Egypte et la haute Egypte notamment, il y a des milliers d'années, étaient couvertes de forêts, comme l'est le centre de l'Afrique actuellement. Tout cela pour les besoins modernes va être défriché et il en sera de même. Le climat a changé en Amérique depuis l'envahissement des Européens; dans les Alpes, il en est de même. Combien faudra-t-il de siècles pour reboiser tous ces territoires.

E. GANDOUIN.

***

Quant aux *pays sans pluie*, c'est à Achmim dans la Haute Egypte où il n'y a pas de pluie (ou peut-être qu'une ou deux fois en cent ans). A cause de ça la grande sécheresse du sol, et c'est ainsi que les antiquités qui s'y trouvent sont si bien conservées : j'y ai trouvé dans mes fouilles, même les vêtements des morts, leurs tuniques, toges, bas, sandales, souliers, etc., etc. Tout cela conservé.

R. FARRE.

—

Boycotter, boycottage (XXXVI, 475, 821). — A rapprocher de *boycotter* le mot *Watriner* mis à la mode il y a quelques années après l'assassinat dans une grève du département de l'Avèyron d'un ingénieur du nom de Watrin.

J. LT.

—

La capitulation de Metz (XXXVI, 479, 823; XXXVII, 50, 89, 404).—Chacun sait comment l'incurie et la coupable ambition de Bazaine aboutirent à ce désastre (27 octobre 1870) qui livrait sans combat à l'ennemi 3 maréchaux, 6.000 oficiers, 173.000 chevaux, 1.665 canons, 278, 289 fusils et les drapeaux de notre armée.

Sous ce titre, la *Guerre telle qu'elle est*, le lieutenant-colonel Patry, plein d'indignation, s'étonne que parmi tous les braves officiers dont le traître disposa de la sorte, il ne s'en soit pas trouvé un qui, devant la gravité des circonstances, ait eu le courage de brûler la cervelle à l'indigne maréchal, ou seulement de lui demander compte de sa conduite.

Or, dans le *Gaulois* du 8 janvier 1898, M. Armand Vilette, consacrant une notice biographique au Général Saussier, fait allusion à la lettre suivante, dont le futur généralissisme, alors colonel, prit l'initiative, et qui, signée par quarante-deux officiers de son régiment, fut adressée au maréchal Lebœuf :

Queulen, 28 octobre 1870

Les officiers soussignés du 41e régiment de ligne, quoique n'ayant pas encore reçu la communication officielle d'une capitulation sans conditions, croient néanmoins devoir considérer comme vrai cet immense désastre. Ils se font un devoir de protester de la façon la plus solennelle contre la reddition entière d'une armée qui n'a pas encore été battue par l'ennemi. Ils vous prient de vouloir bien être assuré de leur concours; et si vous voulez bien faire un appel à leur dévouement par un acte énergique, ils se déclarent tous prêts à combattre.

Hélas, cette admirable lettre resta sans résultat.

Mais il serait bien intéressant de connaître les noms des signataires, sinon tous, au moins ceux des officiers supérieurs.

De tels actes, de tels noms ne doivent pas se perdre dans l'oubli.

L. BAILLET.

—

Le général Caffarelli et l'orthographe de son nom (XXXVI, 669; XXXVII, 209). — Le nom de Caffarel, sans i final est très fréquent dans les vallées françaises des Alpes voisines de la frontière italienne, entre Gap et Briançon.

L'*Armorial* de Rietstap ne mentionne point les princes Caffarelli, de Rome (?), mais il donne sous les noms ; Caffarelli du Falga, les armoiries du général, ou plutôt celles que le premier Empire concéda à ses descendants avec le titre de comte.

En 1698, d'Hozier n'enregistre aucune armoirie sous le nom de Caffarel, ce qui prouve que l'état social du premier seigneur du Falga du nom de Caffarel devait être des plus modestes.

Toutefois cette seigneurie du Falga intéresse très particulièrement le signataire de ces lignes. Pers qui paraît fort au courant de l'histoire du Falga, aurait-il trouvé traces, dans les vieux titres voisins de l'acte du 31 décembre 1680, de Gaspard de Rozel seigneur du Falga et y habitant avec sa femme Rose de Rivière, en 1643 ? Je m'intéresse particulièrement à leur fille, Blanche de Rozel, laquelle était femme de Pierre de Cazenove, « actuellement (en 1643) dans la ville de l'Isle en Doudon. » Cette ville est dans l'arrondissement de Saint-Gaudens, voisin de l'arrondissement de Revel, où se trouve la terre du Falga.

Subsidiairement, où pourrait-on trouver des documents sur la terre du Falga, si ceux que Pers a eu à sa disposition, ne concernent que la famille Caffarel ? L'avis en sera reçu avec gratitude. Cz.

—

Traductions cocasses (XXXVI, 670 ; XXXVII, 202, 350).

Castigat ridendomores.

Le rideau cache les murs.

Rudis indigestaque moles.

Le radis mou est indigeste.

Est quædam flere voluptas.

Il est quelques dames qu'on flaire avec volupté.

Sufficit diei malitia sua.

A chaque dieu suffit sa malice.

Res est sacra miser.

C'est raide. la sacrée misère !

Uno avulso non deficit alter.

Par une sorte d'aversion, il ne fait pas d'altères.

Terminons par une traduction du français en français :

Aie de quoi, le ciel t'aidera.

LOTUS SAHIB.

*
* *

Je puis citer ceci :

Non licet omnibus adire Corinthum : On ne va pas à Corinthe par l'omnibus

Tityre, tu patulæ recubans subtegmine Fagi : Tityre, tu patauges en reculant sur la cheminée du Fage.

Tenui sylvestrem musam meditaris avena : J'ai tenu Sylvestre par le museau pour lui faire manger de l'avoine.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

Le hasard (XXXVI, 724). — Voltaire dit dans l'article sur les Atomes (non pas dans celui sur l'Athéisme, comme il est indiqué par Maldidier dans son excellent travail sur le Hasard, *Revue philosophique* de juin 1897) du *Dictionnaire philosophique* : « Ce que nous appelons hasard n'est et ne peut-être que la cause ignorée d'un effet connu ». (Edition de Firmin Didot T. VII p. 2126). Le même écrit au prince royal de Prusse le 19 avril 1738 : « Il n'y a que le vulgaire qui, ne connaissant point de raison suffisante, attribue au hasard les effets dont les causes lui sont inconnues. Le hasard, en ce sens, est le synonyme de rien. C'est un être sorti du cerveau creux des poètes, et qui, comme ces globules de savon que font les enfants, n'a aucun corps » (ibidem T. X. p. 750).

Les extrêmes se touchent : selon Maldidier (l. c. p. 566). Bossuet aurait lui aussi nié le hasard : « Le hasard n'est qu'un mot inventé par notre ignorance ; il n'y en a pas dans le monde ».

Mais *duo quum faciunt idem, non est idem.* Quelque confrère obligeant voudrait-il nous indiquer exactement où se trouve cette sentence de Bossuet ?

H.

*
* *

« Il est vraiment remarquable combien le hasard se plaît à charger de tableaux navrants les places où notre esprit se plaisait à retrouver les scènes les plus riantes. Il aime ces douloureux pendants, et alors nos souvenirs joyeux, tombé dans le passé, cette éternité sans résurrection, n'ont pas sur nos tristesses nouvelles d'autre effet que de les attrister encore par le contraste ». (A. DUMAS, fils).

*
* *

C'est un poète grec (?) qui a dit : « Prenez garde aux hasard dont la vie est pleine ; il n'est pas de pierre sous laquelle un scorpion ne puisse se cacher. »

*
* *

« Le hasard a toujours une tuile en réserve pour la laisser tomber sur la tête de l'homme heureux qui passe. »

(Pseudonyme, du *Figaro*).

*
* *

Le Maître du monde et des hommes, chez Ménandre, ce poète grec, contemporain d'Epicure, c'est l'amour ; mais c'est aussi le hasard : « Mettez bas votre raison, dit-il ; l'intelligence humaine n'est rien

autre chose que le hasard.... c'est le hasard qui gouverne tout, soit qu'il renverse, soit qu'il conserve... Toutes nos pensées, toutes nos paroles ne sont que hasard : nous mettons notre nom sur le titre et voilà tout, c'est le hasard qui décide de tout : c'est lui qu'il faut appeler intelligence, prudence et seul dieu, si vous ne vous contentez pas du son que rendent les mots vides. » ARDOUANE.

—

Le sculpteur Gaspard de Marsy (XXXVI, 763 ; XXXVII, 307, 360). — Ce M. de la Gravette ne serait-il pas le Mayolas de la Gravette, du groupe des Subligny, Robinet, et autres gazetiers continuateur de Loret ? ALPHA.

—

Correspondance de Mme Gourdan (XXXVI 766 ; XXXVII, 306, 360). — Cette Mme Gourdan était une célèbre... appareilleuse du siècle de Louis XV. Sa correspondance est une œuvre de fantaisie d'un autre contemporain. Je n'ai pas sous la main le Dictionnaire de Barbier ; mais il me semble qu'on y trouvera le nom de cet écrivain. RIP-RAP.

—

Les médecins (XXXVII, 4, 441). — La pièce fut reprise, il y a quelques années à l'Odéon. PAUL EDMOND.

—

Marguerite Bellanger (XXXVII, 4, 411.) — Elle était née et passa sa prime jeunesse à Saint-Lambert, bourg situé sur le bord de la Loire, à deux kilomètres en aval de Saumur. Son origine était des plus modestes ; sa chute, suivant le mot d'Edmond About, ne fit pas plus de bruit que la chute d'une pomme. Au temps de sa splendeur, elle revint au pays natal, où elle obtint un grand succès de curiosité. Certains membres de sa famille et quelques amies d'enfance lui firent cortège, et elle leur offrit, dans le principal hôtel de la ville, un dîner somptueux dont on a longtemps parlé.

JULES DE GLOUVET.

—

Le voyageur Adolphe Delegorgue. (XXXVII, 10). — Consulter : Frixois Adolphe Delegorgue, explorateur douaisien. (*Union géographique dn Nord* 1891. p. 289). UN JEUNE CHERCHEUR.

Comité des travaux historiques. (XXXVII, 10). — Voir *Bibliographie des travaux histoiiques et archéologiques*, publ. par les sociétés savantes de France, par Robert de Lasteyrie, tome III, livre I, page 51. On y trouvera la table des matières de tous les volumes publiés depuis l'origine jusqu'en 1885.

Je tiens cet ouvrage à disposition.

EMILE LECHEVALIER.

* * *

Consulter à ce sujet *La Grande Encyclopédie* de M. Lamirault. T. XII. p. 26.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Vote nominal sur la déchéance du Roi. (XXXVII, 10). — Je ne vois nulle part qu'il y ait eu d'appel nominal en cette circonstance. Le projet de décret présenté par Vergniaud au nom de la commission extraordinaire des douze, portant suspension du pouvoir exécutif et réservant à la future Convention la décision définitive fut voté sans discussion, article par article. Quelques discours préparés en vue d'une discussion sur la déchéance et non prononcés ont été publiés à part par leurs auteurs. Ceux de Torné, de Lafont (Lot-et-Garonne), de Gensonné et de Jacques Tenon sont publiés en annexes dans le tome XLVII des *Archives pai lementaires*. G. I.

—

Mots et phrases retournés (XXXVII, 11). — On a trouvé dans *Polybien* un vers rétrograde sur un tableau d'Abel et Caïn.

Abel : *sacrum pingue dabo, non macrum sacrificabo.*
Caïn : *Sacrificabo macrum, non dabo pingue sacrum.*
Signate, signa, temere me tangis et angis.
Sole medere pede, ede perede melos.

* * *

Les trois derniers vers sont cités par Philomneste (*Amusements philologiques*, Dijon, 1842).

Dans le même volume aux vers anacycliques, il y a des exemples très curieux de vers retournés, entre autres une petite pièce de François Philelphe qui, suivant qu'elle est lue dans un sens ou l'autre, a une signification différente.

Dans la *Nouvelle Science de la Nature* (Lyon, 1665) on lit :

Un catholique :

Patrum dicta probo, nec sacris belligera-
[bo.

Un hérétique :

Belligerabo sacris, nec probo dicta patrum.

Les jésuites :

Jesuitas amo ; non illis mens subdata,
Spernunt munera ; non fallax ambitio
[placet his.

Leur détracteur répond :

His placet ambitio fallax, non munera
Spernunt, subdata mens illis : non amo
[jesuitas.

Les dictionnaires sont pleins de ces choses. BOOKWORM.

* * *

Pour le *français*, voici un vers du poète Favereau :

L'âme des uns jamais n'use de mal.

En fait de latin, l'*Intermédiaire* (XXXII, 47) a cité un carré de cinq mots : *Sator Arepo tenet opera rotas*, qui peuvent se lire dans les deux sens. T. PAVOT.

* * *

Continuation de la série des MOTS JANUS JUMEAUX commencée par M. Paul Argelès :

Laval
Lebel
Aga
Eve
Anna
Ana
Rêver
Nanan

L'âme des uns jamais n'use de mal.

LE COLONEL.

* * *

Laval est comme les étoffes sans envers. Pris d'un bout ou de l'autre, c'est toujours Laval.

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

A propos du feu central. (XXXVII, 11). — Je connais un des savants ayant combattu la théorie officielle : c'est Boitard qui, dans son livre *Paris avant les hommes*, combat cette théorie au moyen surtout d'un argument qui me paraît difficile à réfuter parce qu'il repose sur une raison mathématique.

Chacun sait que c'est un jeu pour l'Astronomie que de déterminer le poids des astres.

Or le poids de l'eau étant pris pour base et compté pour 1, le poids total de la terre est de 5 et une fraction.

Chacun sait aussi combien est mince la couche supposée solide de ce qu'on appelle l'écorce terrestre.

Eh bien ! Si l'intérieur du globe était en feu, toutes les matières qu'il renferme devraient être ou liquéfiées ou gazéfiées, et par conséquent perdre une grande partie de leur poids, ce qui rend impossible la détermination du poids reconnu de 5 plus une fraction.

Je ne crois pas qu'on puisse concilier ces deux choses.

Le feu central.

Le poids du globe dûment établi.

Puisque la question est ouverte, permettez-moi de faire appel aux partisans de la théorie en cours pour avoir leur avis sur l'argument de Boitard. BOFFINET.

—

N'en déplaise à Thomas Grimm du *Petit Journal*, la théorie du feu central a été souvent combattue. Plus d'un auteur a longuement exposé ses raisons de croire que le noyau de notre globe n'est pas en ignition. Par exemple, dans son livre : « *Le plan divin dévoilé* » (Dinan, 1890) M. Orin écrit : « Nous disons, avec Poisson (Denis), que le centre de la Terre est froid ». C'est là une opinion qui est, couramment, aussi bien soutenue que l'autre ; les deux se valent n'étant que théories, et devant l'être à perpétuité. « La partie centrale du globe terrestre est, pour toujours, soustraite à nos observations, et. sur sa nature, nous ne pouvons former que des conjectures plus ou moins probables ». Delafosse *Histoire naturelle*).

T. PAVOT.

—

Rabelais (XXXVII, 12). — L'édition de Bordesius, de 1711, en grand papier, bien habillée, se vend assez cher. Voir Brunet, qui indique l'édition comme étant en 5 vol. pet. in-8°. Dr A. D.

—

Sépultures dans l'intérieur des églises (XXXVII, 12). — Consulter un article très intéressant de MM. P. Brouardel et O. Dumesnil qui a pour titre : *Les Sépultures, projet de révision du décret du 23 prairial an XII*, et qui a été publié dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*. Paris, 1896, Tome XXXVI, p. 385. L'historique est très complet, et

le projet de règlement nouveau est conforme aux dernières données de l'hygiène.

Dr RIRE.

* * *

Les sources où l'on pourrait puiser les renseignements sur l'usage d'enterrer dans les églises sont doubles : d'abord les coutumes variant, il est vrai, avec les provinces, mais contenant généralement un ou plusieurs articles sur le droit de banc et sépultures des seigneurs, fondateurs ou patrons de paroisse ; ceci pour le droit strict et en quelque sorte théorique ; puis, pour l'application souvent beaucoup plus étendue, les anciens registres paroissiaux conservés aux mairies de nombreuses communes,

J'avais toujours cru la sépulture dans l'église réservée exclusivement aux ecclésiastiques, aux seigneurs de paroisse, aux gentilshommes ayant droit de banc et sépulture dans l'église ou dans une chapelle y attenant, et à quelques bienfaiteurs auxquels cet honneur était accordé par reconnaissance ; mais le dépouillement que je viens d'achever des registres d'une paroisse rurale de l'Anjou, me semble étendre beaucoup la question.

Les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Sœurdres (Maine-et-Loire) commencent en 1595 et se continuent jusqu'en 1791, année où ils passent aux mains des autorités civiles.

D'après les notes des curés, soixante-cinq inhumations furent faites à l'intérieur de l'église du 19 septembre 1639 jusqu'en 1791 ; les feuillets qui précédaient ont disparu.

Sur ce nombre on trouve seulement cinq ecclésiastiques, curés ou vicaires de la paroisse, vingt-trois gentilshommes, femmes ou enfants nobles, et cinq personnes appartenant à des familles bourgeoises, notaires ... etc...; les trente-deux autres sépultures sont celles d'artisans et petits marchands du bourg, et de fermiers ou métayers de la campagne, de simples paysans.

La dernière inhumation dans l'église eut lieu le 15 avril 1761, nous avons donc, de 1639 à ce jour, une durée d'environ 122 ans. Sur ce temps, l'époque où l'on a le plus multiplié les sépultures dans l'église est la fin du XVIIe siècle, depuis 1661 jusqu'en 1700 ; Pendant ces 39 années on en compte jusqu'à quarante-trois dans une paroisse qui avait six cents habitants à peine. De ce qui se passait dans mon village, il serait téméraire de tirer une règle générale ; à nos savants confrères de nous dire s'il en était de même dans les autres provinces de la vieille France. CHÉBRAC.



Réservées jadis aux évêques, elles ont servi plus tard aux abbés, aux seigneurs, aux notables, ont été interdites par décret du 23 prairial an XIII, par suites des exhalaisons méphitiques, de l'encombrement, etc. Lire sur ce sujet : *Lettres sur les sépultures dans les églises* par Charles Dorée, Caen 1749, in-12 ; *Mémoire sur l'usage où l'on est d'enterrer les morts dans les églises*, par M. Maret, docteur-médecin-chirurgien. Dijon 1773, in-8 ; *Les cimetières depuis la fondation de la monarchie, jusqu'à nos jours*, Paris (1884), in-8. A. DUREAU.

—

Journal d'Alexandre VI, Borgia (XXXVII, 57). — Voici l'indication bibliographique demandée :

Joannis Burchardi argentinensis Capellae Pontific. sacrarum rituum magistri, Diarium sive rerum urbanarum commentarii (1483-1506). Texte latin publié intégralement pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Florence, avec introduction, notes, appendices, tables et index. Par L. Thuasne — Paris — Ernest Leroux 1883-1885, 3. v. g. in-8°,

Le sacristain Burchard, de Strasbourg, a été le Dangeau de la cour et du pontificat d'Alexandre VI. C'est un témoin parfaitement inconscient et d'une fidélité toute mécanique ; il a à peu près autant de critique et de morale qu'une plaque photographique. Son témoignage est donc de ceux qu'il est difficile de récuser, et il rend plus que malaisée la tâche de ceux qui ont tenté la réhabilitation des Borgia. Il faut avouer, toutefois, que la légende s'en est mêlée, mais on ne prête qu'aux riches.

Pour ce qui est de César Borgia il y a chose jugée et en dernier ressort ; le témoignage de Machiavel suffit à lui seul pour prononcer la sentence. Reconnaissons, toutefois, que César ne fut pas beaucoup plus scélérat que tel autre principicule de l'Italie au XVIe siècle et qu'il les dépassa tous en force et en grandeur intellectuelle.

En ce qui concerne Lucrèce Borgia, la critique historique moderne a été plus heureuse. L'Allemand Gregorovius a con-

sacré à la fille d'Alexandre VI deux volumes qui ont été traduits en français et sont une réhabilitation loyale et à peu près complète. Quand on les a lus, il ne subsiste plus rien de la monstrueuse figure créée par Victor Hugo et qui à tous les points de vue, notamment pour la chronologie, est aussi fausse que sa Marie Tudor. H. C.

* * *

S'il s'agit du fameux Journal de Burchart, qui a pour titre exact :

Johannis Burchardi argentiniensis capellæ pontific sacrorum rituum magistri. Diarium sive Rerum urbanorum commentarii 1483-1506,

je renverrai l'auteur de la question à l'édition magistrale qu'en a publié M. Thuasne, Leroux, éditeur, 1883.

Le texte original se trouve au Vatican et il n'a pas encore été permis, à ma connaissance, d'en prendre copie.

E. RODOCANACHI.

* * *

M. Cz. peut se rassurer. Le *Diarium* de Jean Burchard n'est pas perdu. Il est même placé à l'abri de tout accident de ce genre par la publication qu'en a faite M. Thuasne en trois volumes in-8° Paris, Ernest Leroux, 1883-84 Dans son récent volume, *Moines et Papes,* M. Emile Gebhardt se réfère fréquemment à cette édition. On sait d'ailleurs qu'une publication partielle de ce journal avait été faite à Hanovre par Leibniz en 1696-97 sous le titre de *Specimen historiæ arcanæ,* in-4°.

G. I.

Même réponse : L. VANVINCQ.

—

Gœthe et la lumière (XXXVII, 57). — En attendant que les biographes allemands répondent à cette question, voici ce que dit M. Ch. Joliet : Ces dernières paroles : *De la lumière !* ont été diversement interprétées. Certains commentateurs y voient un suprême appel de la pensée vers l'idéale vérité. Mais Gœthe n'était pas un enthousiaste, et, peut-être, l'ombre de la mort lui obscurcissant la vue, a-t-il voulu dire simplement : « Apportez de la lumière ».

On était, alors, au début du printemps, et le soleil se jouait dans les rideaux qui interceptaient les rayons ; Gœthe fit un signe de la main comme pour indiquer qu'il fallait ouvrir ces rideaux et prononça ces mots : « *mehr licht*. Plus de lumière ». T. PAVOT.

—

Sur l'origine du mot houille (XXXVII, 57). — J'ai donné ici-même (XXIX, 508) un résumé d'où résulte que la houille était connue en Angleterre et utilisée en Belgique bien antérieurement à l'existence du forgeron Hullos (?)

T. PAVOT.

* * *

La légende s'est faite sur la façon dont se découvrit ce combustible : Un ange — *Angelus,* écrit une vieille chronique — l'aurait montré à un pauvre forgeron de Liège ; cela se serait passé selon les uns en 1049, et selon les autres en 1198. Mais le naïf chroniqueur aurait commis un *lapsus calami* en écrivant *Angelus*, c'est *Anglus* (Anglais qu'il aurait dû dire, parce que ce serait un Anglais — en Angleterre on utilisait déjà ce combustible — qui aurait enseigné aux forgerons liégeois l'utilité de la houille.

Celle-ci a rendu depuis — aux Liégeois tout particulièrement — tant de services, que je comprends que la légende se soit emparée de cette découverte.

Notre Correspondant M. *Ph.* cite un article de journal belge, contant que la houille fut découverte en 1197 par un forgeron Liégeois du nom de Hullioz, d'où le nom de *houille* donné au combustible nouveau.

Or, du Cange dit ; « *Hullæ, Carbones ex terra nigra* » (houille, charbon de terre noire).

A la fin du XIIe siècle, on trouve cette forme *Hulla* pour désigner la houille : « *Carbones quos Galli vocant Hulla* » (charbons que les Français appellent *hulla* ou houille). Cette citation remonte à 1198, juste à l'époque ou le journaliste belge fait baptiser la houille par Hullioz ! Il est évident que ce nom était employé auparavant ; et si, comme le dit le chroniqueur de 1198, les *Galli* ou Français (de langue française) appelaient *Hulla* ce combustible, les Allemands et Anglais devaient lui donner un autre nom, c'est la conclusion à tirer de la façon dont est rédigé ce passage que je répète : *Carbones quos Galli vocant Hulla*.

En vieux langage vosgien, on désigne la *tourbe* sous le nom de *Houlle* ou *Houle* : ainsi, la *Tête de Houlle* ou de la *Tourbe* (montagne vosgienne).

La Tourbe est aussi un combustible qui

s'extrait du sol, comme la houille, c'est une *terre noire*.

Ce mot de *Hulla*, devenu *Houle* (il ne faut pas oublier que jadis l'*u* se prononçait *ou*), aurait donc été aussi bien employé dans les régions où la houille était inconnue, que dans celles où on en rencontre. Ce nom de *Hulla*, *Houle* aurait simplement désigné la terre noire combustible, qu'il s'agisse de tourbe ou de houille. Ce serait donc un bien vieux mot, puisqu'on le trouve sous la forme *Hulla* ou *Houlla* (ne tenant compte de la prononciation) dès 1198.

Aussi, pourrait-on répondre au journaliste belge, qui fait venir *Hulla* du nom du forgeron Hullioz, que ce serait plutôt ce dernier qui aurait pris son nom (son surnom plutôt) de *Hulla* ou *Houille*. Il y a dans cette forme *Hullioz*, un sens de possession qui indiquerait que ce forgeron employant le premier la houille comme combustible, se serait vu appeler le *Hullioz*, le *Houillier* : celui qui emploie la houille. A. Fournier.

—

Pseudonymes (XXXVII, 58). — L'écrivain qui signe Papus est M. Encausse, reçu docteur à Paris en 1894. Il était chef de laboratoire du regretté docteur Luys, médecin de l'hopital de la Charité, qui s'occupait, lui aussi, d'hypnotisme.

A. D.

* * *

Papus, qui serait, paraît-il, le génie de la médecine, est le pseudonyme du Dr Gérard Encausse, ancien chef de clinique du Dr Luys, à l'hôpital de la Charité. Presque tous ses ouvrages sur l'occultisme scientifique ont été publiés sous ce pseudonyme, plusieurs néanmoins ont été signés de son nom véritable. La *Revue Encyclopédique* (tome II, 341) a donné son portrait accompagné de détails biographiques. Etienne de R.

* * *

L'écrivain occultiste qui signe *Papus* est le Dr Encausse de Paris.

L'ophélète Cz confond le Dr Paul Gibier, directeur de l'Institut Pasteur de New-York et auteur d'un livre connu sur le spiritisme, avec le Dr Gibert, du Hâvre, correspondant de l'Académie de médecine. Iatros.

* * *

Le nom de Papus n'est pas très rare. L'armorial de 1696 a enregistré les armoiries de plusieurs personnes de ce nom. On trouve un Papus dans le volume coté Guyenne, un dans le volume Montpellier-Montauban, quatre dans le volume Toulouse-Montauban.

Une famille de petite noblesse (elle doit son origine à Pierre Papus, élu capitoul de Toulouse en 1598) existe dans la Haute-Garonne. Elle possédait, avant la Révolution, la baronnie de Bérat en Bas-Cominges. Armes : *Coupé de sable, à l'aigle d'argent et d'or, à cinq émanches de gueules*.

Le 28 mai 1712, Pierre de Papus de la Cassagnière, membre de l'Académie des Jeux Floraux, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Effem.

* * *

L'auteur des ouvrages d'occultisme signés du pseudonyme de *Papus* est le docteur Encausse qui dirige deux revues relatives à cet ordre de recherches historiques et d'expériences individuelles et collectives, l'une, *L'Initiation* assez considérable par son format, et l'autre *Le Voile d'Isis*, réduite plutôt aux proportions d'un Bulletin d'association. Le docteur Encausse a été l'élève du docteur Luys, dont il se sépara, il y a six ans, avec quelque éclat. Il ne prétend pas au mysticisme et ne discerne et ne range dans les documents et les contributions personnelles dont il pourvoit l'école occuliste dont il est l'un des représentants, que des éclaircissements positifs sur les rapports du physique et du moral et sur l'origine et le caractère intrinsèque des religions. Il n'est même pas spiritualiste au sens strict du mot. Dans ses livres dont les principaux sont *Le traité d'occultisme* (un épais volume de plus de mille pages), et le *Tarot des Egptiens*, il montre surtout des qualités d'érudit modeste. Quant à sa vie extérieure, elle est celle d'un médecin parfaitement hostile à l'esprit et aux doctrines officiels de son corps. Le docteur Encausse double, devant la loi, son père magnétiseur de profession rue Rodier, 35.

L'interprétation qu'essaie M. Cz, du choix de ce pseudonyme de Papus est au delà ou en deçà, il n'importe, de la pensée du docteur Encausse qui, selon qu'il l'a expressément déclaré lui-même, ne signe *Papus* que pour rappeler son antique prédécesseur ès-sciences occultiques, le célèbre mathématicien, astrologue et mé-



decin ainsi nommé, lequel écrivit au IVe siècle de notre ère, sous le règne de Théodose.

J'ajoute que les spéculations, pour la plupart hasardeuses, auxquelles s'applique le docteur Paul Gibier du Hâvre ne se développent que dans un domaine parallèle à celui où le docteur Encausse a renfermé les siennes. Le docteur Paul Gibier s'est voué spécialement à l'étude des interventions démoniaques dans les manifestations de la pensée humaine et dans les faits de l'histoire.

M. SCHILT DE MONTCLAR.

*
* *

Papus est le pseudonyme de Gérard Encausse, chef de clinique à l'hôpital de la Charité à Paris, né à la Corogne (Espagne), en 1865, de parents français. Papus est le directeur de *l'Initiation* et du *Voile d'Isis*.

Dans l'ouvrage de Jolivet Castelot : *Comment on devient alchimiste*, Paris 1892 in-12, la préface est signée Papus Azoth.

Chez les Scythes, Pappæus était le surnom de Jupiter. « Etymologie : père. » Noël dans son dictionnaire historique dit que Pappus est le nom de l'aïeul. Quelle est l'étymologie du mot Azoth? Azoth ne serait-ce pas ce gaz, que les anciens chimistes désignaient sous le nom d'air déphlogistique ou de moffette.

Encausse, en prenant à vingt-cinq ans le nom de Papus Azoth, ignorait certainement l'étymologie de ces deux noms.

A. DIEUAIDE.

*
* *

Papus est le pseudonyme du docteur Gérard Encausse, interne à la Charité sous le docteur Armand Desprès ; un ex-dono signé de lui en tête d'un livre de Papus, que j'ai tenu entre les mains à la Bibliothèque nationale, ne laisse aucun doute à cet égard.

On lit dans le *Curieux*, I, 330 :

« *Un ménage royal, chronique d'Angleterre*, publié en 1882, sur le nom de Tiburce Moray, et les volumes publiés chez Hetzel sous le nom de Ph. Daryl, ont pour auteur Paschal Grousset.

« René Maizeroy et Mora sont les pseudonymes du baron Toussaint.

« *Henry Belval*, par Jules Favre, 1880, in-18, imp. Georges Chamerot, 137 pag. tiré à cent est une autobiographie.

« Delacour, collaborateur de Labiche, s'appelait en réalité Alfred Charlemagne Lartigue.

« Les volumes anonymes, *Vie de Channing* et *La vie de village en Angleterre*, (Didier) sont dus à Mme Robert Hollond (*Débats* du 6 décembre 1884).

« Marie Desclauzas est le pseudonyme de Malvina-Ernestine Armand (*Petites Affiches* du 5 avril 1883).

« Mme de Bassanville était le pseudonyme de Mme veuve Lebrun, née Rigo (*Débats* du 8 novembre 1884).

« L'abbé X*** était le pseudonyme de l'abbé Michon qui a signé ainsi *Le Maudit* et autres volumes analogues.

« Paul Dhormoys était le pseudonyme de Louis-Eugène Lambert (*Petites Affiches* du 17 juillet 1873) ; un décret l'a autorisé à porter ce nom. C'est lui qui fit un jour un seul personnage d'Etienne *Delécluze*, le critique d'art des *Débats*, et de Charles *Delescluze*, le membre de la Commune :

« Auguste Marcade était le pseudonyme d'Auguste Mascarade, né à Puylaroque (Tarn-et-Garonne), le 17 juillet 1837 ; il a demandé l'autorisation de porter ce nom (*Petites Affiches* du 2 mai 1872).

« Alfred d'Aunay (depuis décédé), est le pseudonyme d'Alfred-Joseph Descudié (*Petites Affiches* du 23 mars 1869), enfant naturel.

« Alfred Franklin est le pseudonyme d'Alfred Franklin Poux, administrateur de la bibliothèque Mazarine, cousin de feu Olgar Thierry, Poux, conservateur à la Bibliothèque Nationale.

« *Les Ophidiennes*, poésies par A. de Bernard, et *Noblesse de contrebande*, par Toison d'or, sont dus à Alphonse de Calonne, directeur de la *Revue contemporaine*, en 1868.

« Max Valrey était le pseudonyme d'Eugénie-Marie Gaude, morte à Paris le 22 décembre 1865 (*Petites Affiches* du 23 mars 1866).

« W. O'Cantin est le pseudonyme de Maurice Quentin Bauchart, aujourd'hui conseiller municipal de Paris.

« V. Rouslane est le pseudonyme de la baronne d'Uxkull, ambassadrice de Russie à Rome.

« Philippe Gerfaut cache Mme Dardenne de la Grangerie, née Marguerite Barbat du Closel.

« Mme Juliette Drouet (que Victor Hugo appelle son idole Juliette, comme le fait observer J. C. XXXVII, 18), s'appelait Juliette Gauvain. Drouet était le nom de son oncle, le général Drouet.

« Ange Bénigne cache Mme de Molènes, Pierre Cœur, Mme de Voisins, Miryam, Mme Marie Deschard.

« *Les petites filles d'Eve*, par le comte Jeneséki, sont dues au baron de Jouvencel ancien député.

« Puzzi, des *Lettres d'un voyageur*, de George Sand, est le père Hermann; sa vie a été écrite par l'abbé Charles Sylvain, 1881, Oudin. Everard était Michel (de Bourges).

« Courchamps, l'auteur des *Mémoires* de Mme de Créqui, s'appelait Jean-Marie Orousque Cousen, c'est ce qu'il déclare dans son interrogatoire du 14 messidor an XII (affaire Cadoudal, *Archives nationales*).

« Charles Epheyre cache Charles Richet, directeur de la *Revue scientifique*, etc., etc.

NAUROY.

—

Les planches sur papier teinté des « Catacombes » de M. Héricart de Thury (XXXVII, 60). — Deux exemplaires bien complets et admirablement conservés de la curieuse « Description des Catacombes de Paris » d'Héricart de Thury me sont passés par les mains depuis quelques mois.

Tous deux, sans dédicace, présentent la même particularité que le volume de notre collaborateur Ulr. R. D. : six planches gravées, tirées sur vélin brun-clair, deux plans sur papier blanc fort avec, sur l'un, un trait rehaussé d'une teinte rose foncé, à la main, correspondant à la grande ligne noire qu'Héricart de Thury fit tracer sur les plafonds depuis l'escalier d'accès aux carrières, jusqu'à l'entrée de l'Ossuaire pour guider les visiteurs. On peut encore suivre partiellement cette ligne à l'heure actuelle dans les Catacombes, malgré les compléments et modifications apportées par l'administration des carrières, à l'œuvre de consolidation du sous-sol parisien (1777 jusqu'à l'heure actuelle).

A. V.

—

Livre ancien (XXXVII, 62). — Oporin, Jean est le nom d'un savant imprimeur de Bâle qui florissait au XVIme siècle.

Suivant l'usage généralement adopté à cette époque, il avait grécisé son vrai nom patronymique de Herbst, qui, en Allemand veut dire Automne ou Οπωρα en grec, d'où *Oporinus* et *Oporin*.

Oporin était l'un des hommes les plus instruits de son temps.

Il avait été correcteur d'épreuves chez les célèbres imprimeurs Jean et Jérôme Froben et secrétaire de Paracelse.

Il était médecin en même temps que professeur de grec à Bâle et fonda en cette ville avec Robert Winter une imprimerie qui devint célèbre et dont il resta seul propriétaire.

Il mourut en 1568.

Dr V. D. CORPUT.

—

Lieutaud (XXXVII, 63). — Jean-François Lieutaud, ami particulier de Mirabeau, était né à Marseille; il mourut à la Charité-sur-Loire. En 1789, il fut nommé commandant général de l'armée marseillaise. Il fut destitué le 17 août 1790, et traduit en jugement. L'Assemblée nationale ordonna son élargissement et on dut le faire sauver pour éviter qu'il soit égorgé par la populace dont Barbaroux et Rebecqui avaient pris la direction.

On appelait Lieutaud le La Fayette de Marseille, il représentait en effet les idées modérées. (Voyez Taine, les origines de la France contemporaine, la Révolution, Tome II, page 152 et suivantes et notes).

J'ai, dans ma collection d'autographes, une *Proclamation de M. Jean-François Lieutaud, commandant-général de l'armée marseillaise* datée du 5 août 1790, à la veille de la destitution. Il s'adresse aux habitants de Marseille, les convie à s'enrôler dans la garde nationale, à maintenir l'ordre et la discipline et à résister aux ennemis de l'Etat, et une lettre datée de Lyon le 3 vendémiaire an IX par laquelle il annonce à sa femme qu'il part avec

tous ses enfants pour la joindre à La Charité. A. Y.

*
* *

C. de la Benotte aura tous les renseignements qu'il peut désirer en écrivant à M. Octave Teissier, boulevard de Longchamps, 135, à Marseille.

Quant à des renseignements sur les Lieutaud, en tant que généalogie, je puis en procurer un assez grand nombre à mon confrère, et suis à sa disposition pour lui communiquer mes notes.

ROZIÈRE.

*
* *

Le parrain du cours Lieutaud n'a rien de commun avec M. Lieutaud mentionné dans la note de M. C. de la Benotte. Le premier était un petit propriétaire, ayant une campagne, longée par une voie que la coutume populaire désigna par le nom de Lieutaud. Plus tard, quand la voie fut agrandie, elle fut appelée Cours Philippe de Girard (qui a une statue à Avignon), mais les Marseillais s'étant obstinés à le désigner par son nom antérieur, celui-ci fut restitué à la voie. E. RADOCANACHI.

—

Horloge ancienne (XXXVII, 63). — L'horloger Ch. Balthazar vivait à la fin du règne de Louis XIV, sous la régence et pendant les premières années du règne de Louis XV. Son nom se trouve généralement sur des mouvements carrés, gravé sur la plaque de derrière de ces mouvements et peint sur le cadran. Je ne connais pas sa biographie.

E. GANDOUIN.

*
* *

Balthazar était horloger à Paris, sous Louis XIV.

On rencontre assez fréquemment encore des horloges et des pendules signées de ce nom, datant de 1670 à 1715.

Balthazar fut, avec Thuret et les Leroy, des premiers en France qui adoptèrent l'horloge à pendule ou à balancier, dont le principe, indiqué par Galilée, appliqué dès 1657 par Christian Huyghens en Hollande. Huyghens, savant physicien hollandais, fut appelé en 1665 par Louis XIV à Paris, où il publia entr'autres, son « *Traité de la percussion* » et son « *Horologium oscillatorium* » qui parut en 1673.

Il fut le premier membre étranger de l'Académie des sciences de Paris que Colbert fonda en 1666.

Dr V. D. CORPUT.

—

Une tempête dans un verre d'eau (XXXVII, 66). — Dans l'*Esprit des autres* d'E. Fournier: « Lorsque Paul, Grand-Duc de Russie — car c'est bien lui, s'il faut en croire le *Dutensiana*, p. 29 — a dit des troubles de Genève : « C'est une tempête dans un verre d'eau », il ne se doutait guère, je crois, qu'il employait une expression consacrée par Cicéron (*De legibus*, lib. III, ch. XVI) et dont les Romains se servaient à propos d'événements de petite importance, mais faisant grand tapage ». p. c. c. T. PAVOT.

—

Bigoudis (XXXVII, 67). — Darmesteter écrit : *bigoudi* avec la note : Origine inconnue, mais il rapproche ce mot de *bigotère* (quelquefois *bigotelle*) emprunté de l'espagnol *bigotera* (*bigote*, moustache) et qui était un petit bourrelet à rouler la barbe. T. PAVOT.

—

Première malle-poste française (XXXVII, 69). — Le 19 juin 1464, Louis XI adopta et généralisa un système de relais qui depuis au moins 1315, avait éte organisé par l'Université de Paris, afin de faciliter les rapports des élèves avec leurs parents.

Il créa des *maîtres de poste*, au nombre de 320, qui furent d'abord à son service particulier, puis à celui du public, moyennant la permission du *Conseiller, grand-maître des Coureurs*. Les courriers ne purent prendre, *directement*, les paquets des particuliers que vers la fin du XVIe siècle, et leurs correspondances qu'en 1622.

A cette époque, et même du temps de Louis XIV, les routes n'étaient point carrossables partout, et le transport des lettres se faisait dans une *malle*, à dos de cheval. En 1793, les premières voitures appelées *malles-postes* furent importées d'Angleterre, et elles circulèrent sur nos routes jusqu'en 1819 où des véhicules plus légers les remplacèrent. (V. Maigne, dict. des Inventions et découvertes).

T. PAVOT.

—

Yves le Querdec (XXXVII, 109). — Est le pseudonyme de M. Fonsegrives Lespinasse, professeur au lycée Buffon, directeur de *La Quinzaine*. A. D.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de Marceline Desbordes Valmore à un inconnu.

Le 27 février 1834.
Paris.

MONSIEUR,

Je retrouve et je relis avec le touchant intérêt qu'ils m'ont inspiré, des vers charmants auxquels je n'ai pourtant pas répondu. Les tristes causes qui m'ont donné ce tort seraient trop longues à vous raconter, ce qu'il importe, c'est de réparer au moment où je le peux, une apparence de négligence dont mon cœur n'est pas coupable. Mais, je n'ai pu, croyez-moi, vous dire plutôt, que j'ai trouvé le *Petit Lara* empreint d'une grâce poétique et tendre dont j'ai été profondément émue. Si c'est l'âme d'une jeune fille qui a trouvé de pareils vers, que de talent et d'avenir ne renferment-ils pas! Je vous remercie donc avec mon âme de m'avoir jugée digne de recevoir et d'apprécier ce trésor d'innocence. Absorbée depuis plusieurs mois dans des soins et des devoirs de famille, je ne peux me résoudre à quitter Paris, sans vous avoir dit, Monsieur, tout le prix que j'attache à ce présent qui m'honore, et que j'emporte comme une garantie de la gloire de son jeune auteur.

Veuillez me croire bien parfaitement votre humble et affectionnée servante.

MARCELINE VALMORE.
p. c. c : PAUL PINSON.

Quelque intermédiairiste connaîtrait-il le nom de la jeune fille auteur de la pièce du *Petit Lara ?* P. P.

—

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Un document historique. — M. Ernest Daudet qu'on sait grand fureteur de documents historiques, nous en communique un qu'il a découvert dans les archives des ducs Decazer au château de la Grave. C'est l'original de l'acte d'inhumation du petit roi Louis XVII, extrait des registres de l'Etat civil de la section du Temple, on verra que l'identité du mort y est régulièrement constatée par six témoins, ce qui semble suffisant pour établir que l'enfant mort au Temple était bien le Dauphin de France, fils de Louis XVI.

Au moment où la pièce de Victorien Sardou est venue ranimer de vieilles polémiques sur cette question d'identité, il nous semble intéressant de publier cette pièce qui paraît décisive. Elle dément en effet de la manière la plus formelle l'assertion des partisans de la romanesque histoire d'un enlèvement : « qu'on ne possède aucun document précis sur les formalités de l'inhumation, ni même sur l'heure, le mode, la date exacte. »

SECTION DU TEMPLE (Nº 179)

Inhumation du fils de Capet

L'an troisième de la république française, le vingt-deux prairial sept heures du soir, nous Dominique Goddet et Nicolas Laurent Arnoult, commissaires civils de la section du Temple, en exécution de l'arrêté du comité de sûreté générale de la Convention nationale en date de ce jour dont la teneur suit.

« Du vingt-deux prairial, l'an trois de la Ré-
« publique française, le comité de sûreté géné-
« rale arrête que le comité civil de la section
« du Temple se concertera avec les commis-
« saires de garde au Temple, pour faire donner
« la sépulture au fils de Louis Capet dans le
« lieu, suivant les formes ordinaires, en pré-
« sence du nombre des témoins déterminé par
« la loi et encore de deux membres du comité
« civil de la dite section du Temple.

« Les représentants du peuple, membres du
« comité de Sûreté générale signés, ainsi signé
Boudin, Pémartin, Courtois, C. Alex, Isabeau,
« Pienne, J. V. Rovere, Bergoing président,
« Pierre Guyomas, Sevestre, J. B. Genevois. »

En conséquence, et pour l'exécution de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre vingt douze nous avons requis le citoien Pierre Dusser commissaire de police de notre section à l'effet de se transporter avec nous à la tour du Temple pour y constater le décès du fils de Capet, ou étant les citoiens Lasne et Gomin, commissaires de garde au Temple et le citoien Etienne Joseph Guérin, commissaire civil de la section de l'homme armé de service aujourd'hui à la tour, *nous ont représenté un cadavre du sexe masculin* DE L'AGE DE DIX ANS, gisant sur un lit, LEQUEL A ÉTÉ RECONNU POUR ÊTRE CELUI DE LOUIS CHARLES CAPET, et nous avons reçu la déclaration desdits citoiens Lasne et Gomin qualifiés des autres parts au régistre des décès déposé ès mains dudit commissaire de police.

Nous avons de suite fait déposer dans une bierre le corps dudit enfant de Capet, et accompagné des citoiens Jacquet, Garnier, chef de brigade de la section de Montreuil demeurant grande rue du Faubourg Antoine nº 109, Pierre Vallon, capitaine de la même section, demeurant Porte Antoine nº 4 et Lasne commissaire de garde au Temple nous avons conduit ce corps au cimetière Sainte-Marguerite, rue Bernard, Faubourg Antoine, lieu ordinaire des inhumations de notre arrondissement où il a été déposé dans une fosse qui a été recouverte en notre présence. Le calme et la tranquillité ont régné sur notre marche.

De tout ce que dessus nous avons fait et dressé le présent procès verbal, heure de dix du soir les dits jour, mois et an que dessus et

avons signé, ainsi signé : *Lasne. Vallon, Garnier chef de brigade, Goddet commissaire, Arnoult commissaire, Dusser commissaire de police, Guerin Gomins.*

—

Le Cœur de Louis XVII. — On nous prie d'insérer les deux lettres suivantes. Nous le faisons bien volontiers, tout en en laissant la responsabilité à l'auteur :

Paris, 20 février 1898.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Gaulois*.

Ayant eu le grand honneur de remettre, à Monseigneur le Duc de Madrid, le cœur de l'infortuné petit roi Louis XVII, et d'être choisi par M. Edouard Dumont comme l'un de ses témoins, lors de la remise solennelle de cette relique Royale, par acte notarié, entre les mains du Représentant de Monseigneur, M. le Comte Urbain de Maillé, je viens faire appel à votre impartialité, pour publier mon énergique protestation contre la lettre de M. Sardou parue dans le *Gaulois* du 19 courant.

Sachant combien M. Sardou a le désir de se documenter, je me ferai un devoir et un véritable plaisir de lui faire remarquer que ce n'est point sur une borne, mais près d'un tas de sable que le docteur Philippe Gabriel Pelletan, fils du docteur Pelletan, retrouva, non seulement le cœur royal, mais encore, tous les débris du bocal brisé, qui le contenait, avec les rubans et cachets ; ces débris, ainsi que les papiers prouvant l'authenticité du cœur, ont été remis par moi à Monseigneur le Duc de Madrid, le 1er juillet 1895, et se trouvent, ainsi que le cœur, dans la chapelle du château de Froshdorff.

Le docteur Philippe Pelletan voyait continuellement le cœur chez son père, et il le reconnut, non seulement aux débris du vase de cristal, sur lequel était inscrit *le chiffre de Louis XVII*, mais encore à sa couleur rougeâtre, provenant du sang non exprimé, que le docteur Pelletan, lors de l'autopsie, avait tenu tout spécialement à conserver, « tout était précieux, dit-il, tout ce qui provenait de cette relique ». Le cœur ne resta que très peu de temps dans le sable.

Lorsque le cœur de Louis XVII fut surpris, par la Révolution de 1830, à l'Archevêché, il était à la veille de recevoir les honneurs funèbres de St-Denis ; il y a près de deux ans, j'ai remis, à M. Sardou, des gravures de l'armoire des cœurs à St-Denis indiquant la place qui avait été assignée pour y déposer le cœur du petit Roi : et, en étant à l'Archevêché de Paris, le Cœur de Louis XVII ne faisait que suivre la même filière qu'avait suivie le cœur du premier Dauphin, fils de Louis XVI, avant d'être réintégré au Val de Grâce, cœur sauvé aussi pendant la Révolution et sur l'authenticité duquel jamais aucun doute ne s'éleva.

M. Sardou enfonce vraiment des portes ouvertes, en réfutant l'erreur que l'intervieweur prête à l'interviewé, M. Edouard Dumont, lorsqu'il dit que madame Royale assistait à la mort de son frère et qu'elle fit un récit touchant ; madame Royale ne connut la mort de son auguste mère, de sa tante, et de son infortuné frère, que peu de temps avant sa sortie de la sinistre prison, de la bouche de Mme Chantereine qui lui avait été donnée comme dame de compagnie ; et lorsque les pouvoirs publics permirent, à Mme Chantereine, d'apprendre tous ces malheurs à la royale captive ; le récit en est même fort émouvant.

Sous la Restauration, Pelletan déclara, à plusieurs reprises, à diverses personnes, entre autres à Eckard et à Lafond d'Aussonne, qu'il avait vu le Dauphin, soit dans le jardin des Tuileries, sur la terrasse qui longe la rivière, soit à la tribune de la chapelle du château, soit à la portière du carrosse de la Reine, soit enfin à la promenade avec son gouverneur. Il assurait même qu'ayant donné des soins aux blessés, à la journée du 10 août, il avait reçu des bandelettes et de la charpie de la main même du petit prince, qui en distribuait aux blessés ainsi que sa sœur.

M. Pelletan a même écrit sur l'un des papiers qui ont été remis, lors de la remise du cœur, à Monseigneur le Duc de Madrid, que, sur quatre médecins qu'ils étaient pour l'autopsie, trois d'entre eux avaient connu Louis XVII avant son entrée au Temple, et qu'ils n'eurent pas de peine à le reconnaître.

La duchesse de Tourzel ajoute, de son côté, que le docteur Pelletan, se trouvant chez elle, en consultation, et ayant aperçu, sur la cheminée, un buste du petit prince, s'écria : « C'est le Dauphin ; ah ! qu'il est ressemblant ».

Je conclus, en affirmant que le Cœur, remis par moi, le 1er juillet 1895, à Monseigneur le Duc de Madrid, est bien véritablement le Cœur de Louis XVII, mort en la Tour du Temple, le 8 juin 1795, et il restera comme tel, malgré le grand talent incontestable et charmeur de M. Sardou, qui ne pourra faire d'une prétendue évasion, une vérité historique ; tous ces récits fantastiques, ce n'est plus de l'histoire, mais des histoires ; en écrivant sa pièce, M. Sardou fait preuve d'imagination, mais nullement preuve d'historien.

Envers et contre tout, la prétendue évasion restera une fable, utile peut-être à la scène, mais erronée en histoire ; et, quelque talent qu'on y déploie, on ne pourra faire d'une erreur évidente, une vérité historique.

Les jugements, de 1851 et de 1874 ont, en tous points, confirmé l'acte de décès de l'Enfant Royal ; d'après les lois et coutumes de notre pays, nous sommes et resterons dans la vérité.

Daignez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de ma considération très distinguée.

MAURICE PASCAL,
licencié en droit,
76, rue de la Victoire, Paris.

Paris, 16 Mars 1898.

Monsieur le Rédacteur en chef de la *Paix*,

Dans un premier article du journal la *Paix* du 6 Mars dernier, dont je viens seulement d'avoir connaissance, Monsieur G. Barbézieux, évidemment mal renseigné, conteste, à tort, l'authenticité du cœur de Louis XVII remis, par moi, au Duc de Madrid, le 1er juillet 1895. Je demande à votre impartialité, l'insertion de ma réponse.

Je ferai, tout d'abord, remarquer que, dans ses Mémoires, Barras affirme très nettement la mort de Louis XVII au Temple ; que le chirurgien Desault, mort d'une fièvre maligne, qui fit beaucoup de victimes en 1795, n'a jamais contesté l'identité de Louis XVII au Temple ; que l'Impératrice Joséphine, d'après le procès-verbal d'autopsie, n'est point morte empoisonnée, mais bien d'une angine qui avait envahi les bronches ; qu'enfin, il n'existe, dans aucune chancellerie d'Europe, des dossiers concernant la survivance de Louis XVII ; et spécialement, à ce sujet, en ce qui me concerne, je puis affirmer, qu'en 1896, me trouvant à Rome, dans son cabinet, le Cardinal Rampolla m'affirma, après des recherches ordonnées par lui dans les archives publiques et secrètes du Vatican, qu'il n'existait aucune espèce de documents pour ou contre cette question de survivance, et le Cardinal ajouta que les Naündorff n'avaient jamais été pris au sérieux au Vatican.

Don Carlos et le Comte Urbain de Maillé ont toujours cru et croient encore à la mort de Louis XVII au Temple ; et ils sont trop bien renseignés pour jamais changer d'avis à ce sujet.

Le Duc de Parme et le Comte de Bardi, à l'exemple du Chef de leur maison, ont été, sont et resteront toujours convaincus de la mort de Louis XVII au Temple ; et quant à la succession des soixante millions, elle n'existe que dans l'imagination de ceux qui la convoitent ; car, d'après une vieille loi fondamentale de France, la fortune du souverain se confondant avec celle du pays, aucun roi de France, si ce n'est Louis-Philippe, n'a eu de fortune particulière.

Il est dit, dans l'article, que la Duchesse d'Angoulême mourante, fit promettre au Cardinal de la Fare « de faire tout au monde pour retrouver Louis XVII ». Il y a là une erreur évidente et une impossibilité matérielle, le Cardinal de la Fare étant mort en 1829, (et ce fut le dernier grand enterrement de la Restauration) et la Duchesse d'Angoulême s'étant éteinte en 1851 ; donc, le Cardinal de la Fare ne pouvait être au lit de mort de la Duchesse. Les renseignements contenus dans l'article sont tous également erronés.

En terminant, je ferai remarquer que l'acte de décès de Louis XVII, mort en la Tour du Temple, le 8 juin 1795, existe, parfaitement en règle, et légalisé, aux Actes de l'Etat-Civil, Boulevard Bourdon, et que les jugements de 1851 et de 1874, rendus alors que les Bourbons ne régnaient plus en France, confirment, en tous points, l'acte de décès de l'Enfant Royal, et, en des considérants très sévères, qualifient la demande d'annulation de l'acte de décès de Louis XVII : « d'usurpation de nom royal et de falsification de l'histoire. »

Quant au cœur de Louis XVII, en des lettres rendues publiques dans l'*Eclair* et le *Moniteur Universel*, j'en ai démontré la parfaite et indiscutable authenticité, reconnue par la Famille Royale, qui l'a fait déposer dans la Chapelle Froshdorff.

Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, avec mes remercîments anticipés, l'expression de ma considération très distinguée.

Maurice Pascal,
licencié en droit,
Rue de la Victoire n° 76, Paris.

La demeure de La Tour d'Auvergne à Passy. — Que la Tour d'Auvergne ait habité, rue Basse n° 66, à Passy, n'est pas une trouvaille nouvelle. Ce renseignement est donné par La Tour d'Auvergne lui-même dans sa correspondance. Lettre du 17 frimaire, an VIII, au général Lacnée. Ce qui a été une découverte — et assez ardue — est la détermination précise de l'emplacement de la demeure du « Premier Grenadier », parmi les immeubles de la Rue-Basse d'autrefois, actuellement dénommée rue Raynouard. Cette détermination était pour nous un irritant point d'interrogation. Y répondant en partie, existaient les indications de M. Parent de Rozan, le bienfaiteur d'Auteuil, reproduites dans l'histoire de M. Maisonneuve, mais tirées du *Registre des ensaisinements d'héritage à Auteuil et au Bas-Meudon*, elles s'appliquent à l'ancienne rue et en rien à la nouvelle. C'est un vieux renseignement, qui nous a mis seulement sur la voie et empêché d'aller au nord, quand le but de nos recherches était au sud. En citant ces indications, nous avons autrefois fait appel au concours de l'*Intermédiaire des chercheurs*, pensant qu'on trouverait une solution dans les archives des notaires de Passy. Cette détermination nous tenait à cœur. Le Conseil municipal de Paris, en effet, a naguère fait apposer une plaque sur un hôtel, ayant appartenu à Duguesclin. Rien de mieux et bravo ! Il est juste de rappeler toutes les gloires de la France. Perpétuer les unes et négliger les autres est moins bien, surtout dans le cas du *Premier Grenadier des armées de la République*. Il n'existe pas à Paris, de souvenir de ce soldat, de ce citoyen extraordinaire. La rue de La Tour d'Auvergne — près du square Montholon — a été ainsi baptisée, en mémoire

« d'une abbesse d'un couvent de Montmartre, et non du « Premier Grenadier », comme on peut être porté à le penser. Le buste de La Tour d'Auvergne était aux Tuileries, mais a été détruit dans l'incendie de 1871. La province seule — Versailles et Carhaix — possède le buste et la statue du héros. Ses cendres ont été ramenées au Panthéon ; une plaque commémorative sur sa demeure s'impose également.

Mais à quelle maison de la rue Raynouard correspond le n° 66 de l'ancienne rue Basse ? Nous avons cherché, et le dernier mot de ces investigations appartient à M. Léopold Mar, le savant vice-président de la *Société historique d'Auteuil-Passy*.

Le n° 66 de l'époque ne signifie plus rien ; il n'a aucun rapport avec le n° 66 actuel, qui est l'Institution des frères. Autrefois les n°s pairs n'étaient pas consacrés à un côté et les n°s impairs à l'autre ; il n'y avait pas d'interruption dans le numérotage des maisons. Le n° 1 était à droite, puis suivaient les n°s 2, 3, 4, 5, etc ; arrivé au bout, on revenait par la gauche, en continuant l'ordre des n°s ; de sorte que, comme, en 1800 il y avait peu de maisons dans la rue Basse, le n° 66 pouvait se trouver en face des n°s 1, 2, 3, 4 ou 5.

Le nom de Calsabigi, indiqué dans la pièce, citée par MM. Parent de Rozan et Maisonneuve, nous a été le fil d'Ariane. Nous avons recherché les possesseurs successifs de l'habitation Calsabiji. Celle-ci, propriété des frères Paulian, au moment où y demeura La Tour d'Auvergne, appartient aujourd'hui à la baronne Bartholdi et porte le n° 21 de la rue Raynouard, ainsi qu'en font foi les actes de propriété de la famille Delessert — famille de la baronne Bartholdi — qui habite Passy depuis plus de cent ans.

Sans attendre l'érection de sa statue, il serait juste qu'une plaque sur cette maison rappelât les séjours du « Premier Grenadier. » La *Société historique d'Auteuil-Passy* a commencé à s'en occuper. Il est à désirer que cette commémoration soit bientôt établie, grâce à l'appui de MM. Jules Claretie, Pierre Baudin et Detaille, président d'honneur du *Comité du monument de La Tour d'Auvergne* et membre de la *Commission du vieux Paris*. Jules Claretie s'est déjà fait le champion de cette idée, auprès du *Comité des inscriptions parisiennes*, qui ne laissera pas péricliter pareil vœu de justice et de reconnaissance nationale.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Un petit Dunkerque. — Un petit Dunkerque est, on le sait, une étagère sur laquelle on place des curiosités. Longtemps on a cru que cette expression, dont Balzac aimait à se servir, se rattachait à l'hôtel élevé à Londres par le chancelier de Charles II, Hyde Clarendon, qui, en 1662, fut accusé d'avoir conseillé, moyennant un pot de vin, la vente au gouvernement de Louis XIV, de Dunkerque et de Mardick. Il résulte des recherches récentes faites par M. Henri Lemattre, membre de l'Union Faulconnier, société littéraire et historique à Dunkerque que cette version doit être rejetée. L'origine des Petits Dunkerque est plus récente. Vers 1760 un capitaine de navire dunkerquois nommé Cogez qui, au cours de ses voyages en Extrême-Orient avait recueilli beaucoup de chinoiseries et autres curiosités exotiques, résolut d'en faire commerce. Il établit à Paris, au coin des rues Ménars et Richelieu un magasin de bibelots auquel, en souvenir de sa ville natale il donna l'enseigne : au Petit Dunkerque. Au-dessus de la porte, il fit sculpter un bas-relief qui s'y voit encore, représentant un navire voguant à pleines voiles. Le capitaine Cogez n'eut qu'à se louer de son initiative ; bientôt les articles qu'il vendait devinrent à la mode et il reçut le titre de bijoutier royal. La cour et la ville se donnèrent rendez-vous chez lui ; son commerce prit un développement considérable, la dénomination de Petits Dunkerque servit à désigner des meubles devenus fort rares aujourd'hui, dont il était le créateur et qui étaient disposés pour recevoir des bibelots. La révolution porta un coup fatal à ce commerce de luxe ; Cogez émigra, la maison fut vendue comme bien national, les marchandises furent dispersées sous le feu des enchères. Pour retrouver des Petit Dunkerque, il faut aller au musée des Arts-et-Métiers. Quelques rares curieux, au nombre desquels se trouve M. Henri Lemattre, sont seuls à posséder la curieuse carte-réclame de Cogez, contenant avec l'adresse du commerçant, une vue du port de Dunkerque. E. M.

Administration et Gérance :

MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. — *10 Avril 1898.*

XXXVIIe Volume — N° 794

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

Cinquième Série — 2e Année N° 46

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 38, Av. de Wagram

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS

L'Administration prévient tous les souscripteurs de la Table Générale que l'impression de la Table Générale alphabétique et méthodique des Matières et de la Table Générale des Nouvelles, sera terminée du 15 au 20 courant. Ce travail fait **très laborieusement** comprendra 1 vol. de **mille colonnes environ** des sujets traités de 1864 à 1896 inclus.

Madame Iung fera livrer **aux souscripteurs, sauf avis contraire de leur part,** ce premier volume, qui leur sera adressé contre remboursement de 10 francs, au lieu de 12 fr. annoncés à la souscription.

Ce premier volume sera en vente, à partir de la même époque, aux bureaux de l'Administration, *38, Avenue Wagram.*

QUESTIONS

Un fils de Casimir Delavigne. — On lit dans un numéro déjà ancien du *Cri de Paris*:

Qu'est-il devenu ?

« J'étais à Bangkok, où j'organisais la cavalerie du roi de Siam, lorsque des circonstances imprévues m'obligèrent à me rendre à Maurice. »

C'est en ces termes que commençait, devant le tribunal correctionnel de Port-Louis, île Maurice, où il était assigné à l'occasion d'un duel, il y a à peu près vingt-cinq ans, un grand diable aux sourcils méphistophélesques, cirés et dressés en longues pointes, qui avait préalablemeut déclaré se nommer : Louis-Albert-Casimir Delavigne, comte de Courtin.

Ledit Casimir Delavigne, qui se disait fils de l'auteur des *Messéniennes* et filleul de Napoléon III, ancien sous-officier de spahis, est-il allé organiser la cavalerie de quelque autre souverain asiatique ?

Il me souvient que, vers 1852, un fils de Casimir Delavigne était secrétaire intime ou chef de cabinet du préfet de la Haute-Garonne et qu'il dut quitter l'administration pour une cause que j'ignore. Est-ce de lui qu'il s'agit ? ses études premières ne semblent pas l'avoir prédisposé au rôle d'organisateur militaire...

Quel est ce titre et ce nom de Courtin qu'il ajoute au nom de son père ? Le chantre des *Messéniennes* a-t-il jamais eu des prétentions nobiliaires ? F. M.

—

Catherine Lusurier. — On m'obligerait en me donnant ici des renseignements sur cette femme-peintre de la fin du siècle dernier, auteur d'un portrait du

jeune Jean-Germain Drouais (1763-1788), fils du grand Drouais — et qu'on peut voir au Louvre, dans le salon réservé aux portraits des grands peintres. Aucun Dictionnaire ne la mentionne et l'*Intermédiaire* a peut-être quelque chose à nous en dire. Remerciements anticipés.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Les premiers peintres du Roy. — Leurs fonctions consistaient, dit Larousse, à surveiller les travaux de peinture et de sculpture commandés par le prince aux artistes, parfois sur la recommandation de ces derniers, ce qui faisait souvent d'eux des protecteurs.

Je voudrais avoir une liste complète et exacte des Premiers Peintres du Roy. Elle ne comprend sans doute pas plus de dix noms. Celle que donne Larousse doit être erronnée. La voici : Lebrun (nommé en 1682) ; P. Mignard (en 1690) ; Carle Vanloo (en 1695)... Ici Larousse se trompe évidemment, car il mentionne après Carle Vanloo, François Boucher (en 1765), oubliant Coypel (nommé en 1747). Mais Boucher ayant succédé à Carle Vanloo, l'erreur doit résider plutôt dans la date de nomination de ce dernier. Puis, Pierre (en 1770) succédant à Boucher. Il ajoute que David fut premier peintre de Napoléon Ier et Gérard premier peintre de Louis XVIII, sans nous donner de date aucune, sans nous dire comment et par qui fut supprimé ce titre, pas plus qu'il ne nous avait dit comment et par qui il avait été institué.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Le romancier Paul Féval. Sa famille. — On m'assure que la famille du romancier Paul Féval serait originaire de la ville de Rennes, qu'elle aurait appartenu à la noblesse, qu'elle s'appelait jadis : de Féval et aurait porté les armoiries suivantes : « De... (sans doute d'azur ?) au croissant de... (d'or ?) accosté de trois étoiles de... (d'or ?) Qu'y a t-il de vrai dans cette affirmation? Existe-t-il une généalogie de la famille du célèbre romancier ?

CLÉMENT LYON.

—

Le veilleur de la cathédrale de Metz. — Jules Claretie, dans ses impressions et souvenirs de guerre réunis sous le titre de la *France envahie,* parle d'un veilleur qui, en 1870, occupait, depuis trente-huit ans, le haut de la cathédrale de Metz, en remplacement de son frère mort du choléra en 1832. « Parfois les révolutions viennent bien le déranger, un gouvernement qui se fonde, un coup d'État qui réussit monte jusqu'à lui, intervient et voudrait se mêler de ses affaires; mais le sonneur sait que cela n'est qu'un grain. Il laisse passer et retourne à ses cloches. » Ce veilleur, « le choucas des murailles de la cathédrale » a-t-il trouvé grâce devant les Allemands, après la lutte sanglante?

LECNAM.

—

La vache à Colas, chanson à retrouver. — Vers la fin du règne de Henri IV, il se fit une chanson très satirique sur le clergé de France, qui, paraît-il, était attribuée aux huguenots et fut brûlée par le bourreau avec défense expresse d'en faire aucune mention.

Cette chanson avait pour titre : La vache à Colas, elle a donné naissance à une expression proverbiale : cet homme sent la vache à Colas, pour dire qu'il sentait à plein nez l'hérésie.

Je ne connais que le premier couplet :

Voici venir la Force
Qui vient à grande force
Voir la vache à Colas.
Les cornes de la vache
Serviront de panache
A Grammont que voilà.

Mes collègues connaissent-ils les autres couplets ?

A. DIEUAIDE.

—

Une dinde en pal pour blason. — Dans l'ouvrage intitulé : *Galerie de l'ancienne cour,* sans lieu, 1791, 8 vol. in-12, je lis tome I, page 333, qu'un bourgeois d'Alençon ayant appris que la dame d'un officier avait reçu Henri IV, arrivé le soir incognito et qu'elle était embarrassée pour lui offrir un souper confortable, apporta une dinde grasse, qu'il ne voulut céder qu'à la condition d'être lui-même invité.

A la fin du repas, le bourgeois d'Alençon fut fait gentilhomme avec le droit de porter une dinde en pal.

Depuis, ce bourgeois a acheté dans les environs d'Alençon une terre qui a été érigée en châtellenie. Ses descendants la possèdent et portent en effet pour armes une dinde en pal.

Cette dinde en pal est-elle un canard?

A. DIEUAIDE.

Henri IV s'est-il caché sous le Vertugadin de Marguerite de Valois lors du massacre de la Saint-Barthélemy ? — Dans toutes les chroniques et calembredaines royales que nous appelons pompeusement l'histoire de France, on raconte le plus naïvement du monde que les égorgeurs de Charles IX et de Catherine cherchaient Henri IV dans ses appartements du Louvre et qu'ils allaient l'atteindre, lorsqu'avec sa présence d'esprit ordinaire, il poussa Marguerite de Valois, sa jeune femme, sur un fauteuil et se jeta..... sous ses Vertugadins ; si bien que, lorsque les massacreurs se présentèrent, Marguerite leur dit de l'air le plus naturel : « L'oiseau que vous cherchez vient de s'envoler par la fenêtre. »

Nous connaissons tous ces vers faits sur cet événement :

Fameux vertugadin d'une charmante Reine,
Tu défends un honneur qui se défend sans peine ;
Mais ta gloire est plus grande en un plus noble [emploi,
Tu sauves un héros en recélant mon Roi.

Si cette anecdote était vraie, Marguerite de Valois l'aurait-elle passée sous silence dans un endroit de ses Mémoires où il était si naturel d'en parler ? Ou plutôt aurait-elle apporté des faits contraires et qui détruisent entièrement celui-là ?

Je prie mes collègues de relire par curiosité le long récit et des plus circonstanciés de Marguerite de Valois, lequel n'annonce rien moins que la prétendue anecdote du vertugadin, et prouve même absolument le contraire.

Les vers cités ont-ils été publiés sur un faux bruit ?

Je crois que l'auteur s'est servi d'une expression métaphorique pour dire que ce qui sauva Henri IV fut son mariage avec Marguerite de Valois.

A. Dieuaide.

—

Autographe à déterminer. — Parmi quelques autographes de ce siècle que je possède, il en est un ainsi conçu :

Prague, le 26.

Chère madame, je pars je suis mes parents on me dit que je vais voir ma mère soyez sure que je lui parlerai beaucoup de vous de votre famille de M. et de Madame de Pignerolle et de tous nos bons amis. Je regrette de ne pas leur dire adieu à tous les bons français qui sont venus de si loin et qui ont tant fait pour la cause de mon frère. J'ai à vous demander en confidence de me rendre un grand service, si dans le nombre ils s'en trouvaient quelques-uns qui fussent embarassés pour le moment, tâchez de leur être utile de ma part et tout ce dont je puis disposer, je vous laisse (ma petite bourse particulière et quelques bijoux) ils ne pourront refuser à un ami. Adieu, comptez toujours à l'affection de

Louise.

De qui est cette lettre, dont j'ai respecté l'orthographe et la ponctuation ? Elle est certainement du siècle actuel.

C. G. S.

—

Le duc de Navailles quittant la cour. — En 1661, le duc de Navailles fut appelé en duel par le prince Eugène Maurice de Savoie, comte de Soissons, à la suite d'un démêlé survenu entre leurs femmes, dames d'honneur de la reine, qui se disputaient l'honneur de lui présenter la chemise à la toilette. « Le duc de Navailles, dit Mme de Motteville, refusa comme chrétien. Le roi fit semblant d'exiler le comte de Soissons ».

Fougeroux de Champigneulles, dans son Histoire des duels, écrit que le plus puni fut encore le duc de Navailles obligé d'essuyer les plus humiliantes disgrâces et finalement de quitter la cour.

Existe-t-il des documents permettant de rattacher ces humiliations au refus du duc et d'attribuer avec apparence de raison à « *l'acte chrétien* » une influence appréciable sur l'obligation où il se trouva de quitter la cour ?

Faut-il au contraire l'attribuer avec Mme de Motteville et Saint-Simon à la hardiesse de Madame de Navailles qui avait fait supprimer une communication entre les appartements du roi et ceux des filles d'honneur de la reine ? A. C.

—

La Ligue. — Quels sont les ouvrages les plus complets relatifs à la Ligue ?

H.

—

Lieux d'inhumation de divers personnages historiques. — Pourrait-on savoir où sont enterrés Mahé de la Bourdonnais, Poivre, Dupleix et La Condamine ? Leurs tombes existent-elles encore ? H.

—

Dargoire. — Une petite région du Lyonnais, dans la commune de Saint-Rambert, Ile-Barbe, porte le nom de Dargoire. La principale maison de campagne de la

région est appelée : La Dargoire, et la route qui y conduit est désignée sous le nom de chemin de la Dargoire. De plus, aux environs de la ville de Rive de-Gier (Loire), on trouve aussi un hameau nommé Dargoire.

— Rencontre-t-on en France d'autres régions du même nom ? Quelle est l'étymologie, ou quelle est l'origine de ce mot, Dargoire ? JACQUES NATTUS.

—

Les rayons X et un savant belge en 1847. — Un correspondant du *Scientific American* écrit à cette revue qu'ayant eu l'occasion de parcourir le deuxième volume de la collection de ce journal, année 1846-47, y a fait entr'autres deux constatations intéressantes et démontrant une fois de plus *qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil* La première de ces constatations se rapporte à l'invention des bandes de roue pneumatiques et la seconde aux rayons X. de Rœntgen. Voici les passages cités :

Moyeux pneumatiques. — Un certain nombre de cabs ayant des roues d'un système nouveau viennent d'être mis en circulation. Un tube creux en caoutchouc, du diamètre d'un pied environ, gonflé d'air, entoure chaque roue à la façon d'un moyeu, et, par l'emploi de cet appareil simple, mais nouveau, la voiture avance sans bruit, avec tout le confort qu'on peut désirer en voyage.

(*Scientific American*, 8 mai 1847.)

Les rayons X en 1847. — Un savant belge ! ! annonce qu'il vient de découvrir que la lumière électrique, dirigée sur le corps humain, le rend tellement diaphane qu'elle permet d'étudier les artères des veines et les nerfs en activité, ainsi que leur action.

(*Scientific American*, 5 juin 1847)

Quel était ce savant belge ? demande la savante revue américaine. Nous posons à notre tour la question aux académiciens et aux intermédiairistes. CLÉMENT LYON.

—

Congo (Une ancienne danse de ce nom). — Mille pardons aux congolâtres et aux congophobes. Il s'agit d'une vieille et très vieille contredanse. Nous trouvons au n° de décembre 1839, de la *Revue de Paris*, les lignes suivantes de M. Castil-Blaze que nous reproduisons pour la plus grande joie de nos lecteurs :

Une contredanse, ayant nom *le Congo*, s'exécutait dans tous les bals de la Provence, c'était la finale des finales; elle servait à clore la fête, et l'orchestre ne la jouait que pour donner le signal du départ. J'ai dansé *le Congo* dans ma jeunesse, j'ai vu souvent le parti de l'opposition imposer silence aux ménétriers, et solliciter plus d'une contredanse, plus d'une valse encore avant d'accepter l'harmonieuse invitation de faire retraite et de vider le plancher.

Pourquoi le nom bizarre de *Congo* fut-il associé jadis à cette contredanse spéciale, qui n'offrait aucun rapport avec les évolutions baladines des nègres du Congo? Vous me direz que les noms les plus impertinents peuvent être donnés à des contredanses, et que leur singularité ne demande pas de commentaire. D'accord, il s'agit d'une contredanse ordinaire, que la mode a mise en crédit et qu'elle proscrira bientôt, mais *le Congo* se jouait depuis cent ans, on le jouait toujours pour terminer le bal, c'était un ensemble général et final des danseurs, il devait nécessairement avoir un nom qui fît connaître sa destination. Ce nom, il le possédait au temps de Louis XII, les danseurs ou les ménétriers s'étaient permis de changer la dernière lettre de ce titre significatif : *Congé* devint *Congo*. Une lettre oubliée ou changée peut mettre en défaut les étymologistes les plus intelligents. Je rétablis un peu tard le nom de cette vieille danse, ma découverte ne sera peut-être pas inutile, si l'on adopte de nouveau la contredanse du *Congé*. »

Nous croyons qu'un musicologue retrouverait facilement « Le Congo » et que cette contredanse redeviendrait facilement aussi très populaire.

CLÉMENT LYON.

—

Eaux pétrifiantes. — On lit dans : L'*Histoire générale des Voyages*, tome XIV, page 169, du XVIII[e] siècle :

On voit à Guanca-Velica, ville du Pérou, une source qui sort du milieu d'un bassin carré et dont les eaux extrêmement chaudes à leur sortie, se pétrifient dans la campagne en s'y répandant à peu de distance de leur source. La couleur de ces eaux pétrifiées est un blanc qui tire sur le jaune et leurs superficies sont semblables à celles des glaces qui, sortant des mains de l'ouvrier, attendent d'être polies pour devenir transparentes. On s'est servi de ces pierres pour bâtir la plus grande partie des maisons de Guanca-Velica. Leur coupe

donne peu de peine aux ouvriers, ils n'ont qu'à remplir des cerceaux des moules de la figure qu'ils veulent donner à leurs pierres et sans règle ni marteau, ils trouvent peu de jours après, des pierres telles qu'ils les désirent. Les sculpteurs mêmes sont délivrés du long travail qu'il faut employer à la recherche de la draperie et des traits de leurs statues : lorsque leur moule est bien fait, ils n'ont qu'à le remplir d'eau de cette source qui ne manque point de se pétrifier ; alors tirant des moules leurs statues toutes faites, il ne reste plus qu'à leur donner un beau poli pour les rendre transparentes. Le père Feuillée (1660-1732) a vu, dit-il, une infinité de ces statues. Tous les bénitiers de la plupart des églises de Lima sont de la même matière et d'une telle beauté qu'on ne croirait jamais l'histoire de leur formation, si l'on en jugeait que par les apparences.

Il serait intéressant de savoir si la source de Guanca-Velica existe toujours, si sa curieuse industrie est toujours exercée, ce qu'il reste des constructions édifiées avec ces eaux pétrifiées, des nombreuses statues et des beaux bénitiers de Lima ? N. BRIDAULT.

—

H. de Balzac et le mot décevant. — Dans une lettre non datée, passée récemment en vente publique, H. de Balzac parle de l'acception spéciale qu'il a donnée, après Racine, au mot : *décevant*. Mais cette lettre n'indique point l'ouvrage dans lequel le maître l'imprima en s'appuyant sur l'autorité de Racine pour appliquer à ce terme un sens particulier. Il ne peut l'avoir fait, ce nous semble, qu'entre la fin de l'année 1843 et celle de 1845 ou de 1846. Un aimable balzacien lexicologue pourrait-il nous renseigner exactement sur tous ces points ?

SPŒLBERCH LOVENJOUL.

—

Un point de droit. — J'aimerais à être renseigné sur le point suivant, fort intéressant à résoudre :

1° Etant donné un ouvrage contemporain édité en librairie, un tiers a-t-il le droit d'éditer une suite d'illustrations hors texte, susceptibles d'être intercalées dans ce livre, sans en demander l'autorisation à l'éditeur ou à l'auteur ?

Si oui, y a-t-il des précédents et quels sont-ils ? ADAM.

—

L'humanité et les ingrats. — Parny qui d'ordinaire, dans ses Œuvres, était plus enclin à retracer des peintures voluptueuses qu'à professer des maximes philosophiques, a écrit ce charmant huitain, qu'on trouve dans ses *Poésies* (Edit. de 1780), encadré — effet de l'habitude — entre deux morceaux dans lesquels il n'est question que de bagatelle.

A UN HOMME BIENFAISANT

Cesse de chercher sur la terre
Des cœurs sensibles aux bienfaits ;
L'homme ne pardonne jamais
Le bien que l'on ose lui faire,
N'importe, ne te lasse pas ;
Ne suis la vertu que pour elle ;
L'humanité seroit moins belle,
Si l'on ne trouvoit point d'ingrats.

Cette belle et généreuse pensée est-elle réellement de Parny, ou cet aimable poète n'a-t-il fait, en l'empruntant à quelque autre écrivain, que la traduire et la rimer agréablement ?

ULRIC R.-D.

—

Un ex-libris du poète Millevoye (1782-1816). — Un exemplaire, en ma possession, de la toute première édition des *Œuvres de M. le Chevalier de Parny*, à l'Isle de Bourbon, chez Lemarié, libr., sur le sommet des trois Salasses, MDCCLXXX, 160 pages in-8 raisin, papier vergé fort, est broché, non rogné et recouvert encore de sa couverture de brochure, originale, en papier marbré, genre *escargot* (vieux style).

Sur cette couverture se trouvent collés : 1° un *Ex-libris* gravé, imprimé sur papier vergé, légèrement bleuté, composé d'un écu pelté anglais, orné de deux grandes lettres anglaises, majuscules entrelacées : C. M. et entouré de deux palmes arrondies en couronne, et que réunit un nœud de ruban, puis 2° un titre, écrit à l'encre noire sur une petite bande de papier rapportée et collée sur le dos du volume. Titre dont l'écriture, rapprochée de celle du poète Millevoye, se trouve offrir avec celle-ci plus d'un point de ressemblance. C. M. ce sont là, tout justement, les initiales de l'auteur de la *Chute des feuilles* : Charles Millevoye.

Ce charmant et doux poète posséda-t-il réellement un *Ex-libris?* — Celui que je viens de décrire fut-il le sien ?

TRUTH.

—

Les petites contrefaçons hollandaises des Diederichs, éditeurs à Amsterdam. — Je possède un élégant

tout petit volume in-32, d'une charmante impression, — sans aucune faute. *Panthéon dramatique.* — *François le Champi, comédie en trois actes et en prose*, par George Sand. Amsterdam, Diederichs frères et Caarelsen et Cie, éditeurs, 1851, 96 pages, in-32, couvert. imprimée.

Pourrait-on me dire si cette coquette petite collection du *Panthéon dramatique* hollandais, in-32, comprend les Œuvres théâtrales de nos principaux auteurs : Alfred de Musset, A. Dumas fils, Em. Augier, etc. ?

N.-B. Ne point confondre, s'il vous plaît, ces petites contrefaçons d'Amsterdam, avec celles de l'éditeur Laurent, de Bruxelles, composées, celles-ci, pour la plupart (*Œuvres de Mme Amable Tastu, de Mme Emile de Girardin, de André Chenier, Théâtre de Victor Hugo etc.*), de très gros volumes petit in-32, de 400 à 650 pages. ULRIC R.-D.

—

La table ovale de l'Ile-de-France. — Je vois dans un catalogue de librairie : *Une traversée ou sensations d'un passager, par F. D. B. membre de la table ovale de l'Ile-de-France*, 1833, in-8. Qu'est-ce que la « Table ovale ? » J. C. WIGG.

—

Psalmanasar. — On connaît sous ce nom un littérateur mort à Londres en 1763, et qui serait né dans le midi de la France. La recherche de son véritable nom n'a-t-elle tenté personne jusqu'à ce jour ?
J. C. WIGG.

—

Trésor des dames. — Il a paru en 1825 un volume intitulé : *Trésor des dames ou Choix des Pensées, Maximes et Réflexions extraites des ouvrages des femmes qui se sont fait un nom dans le monde ou dans la littérature*, in-18, Edouard Le Roy, rue du Marché St-Honoré, N° 5, imprimerie Prignoux, 268 pages. D'autre part les volumes in-128, dont j'ai parlé ici à propos de madame de Stael, *Œuvres de madame de Puizieux, de mademoiselle de l'Espinasse, de madame de Maintenon, de madame de Sévigné, de madame de Lambert, de madame de Riccoboni, de madame Cottin, de madame Necker, de madame de Stael*, ne sont que la reproduction de la partie du *Trésor des dames* à elles consacré. La Table du *Trésor des dames* indique aussi : Ninon de Lenclos, Mmes de Fontaines, d'Epinay, de Tencin, de Graffigny, du Deffant, Geoffrin et Roland. Marquis aurait-il aussi publié les *Œuvres* de ces dames ? Cela paraît vraisemblable. NAUROY.

—

Un exemplaire de la Bibliothèque Didot. — J'ai acheté à la vente Didot de 1881 un exemplaire unique contenant :

1° L'Horace de l'imprimerie royale, 1733.

2° Le portrait d'Horace gravé par Saint-Aubin.

3° Le dessin du précédent, au crayon, signé : *Aug. St-Aubin de lin*, avec Horace pour légende au lieu d'Horatius et dans le cadre un H et un rameau qui ont été refusés.

4° *L'épreuve du premier alphabet* de l'imprimerie royale de 1740.

5° Le portrait de La Fontaine par Gaucher, avant la lettre, état non décrit par Portalis et Beraldi.

6° 4 pages d'épreuve pour l'*Horace* d'Henri Didot de 1828, qui ont été refusées ; les numéros des pages et les légendes des titres ont varié.

7° 2 pages de prospectus microscopique d'Henri Didot (1823), interligné et non interligné.

8° 1 page microscopique intitulée : *Sans pareil romain et italique* et commençant ainsi : « Un célèbre acteur de la comédie française », rappelant beaucoup les publications de Fournier le jeune, vers 1802 ?

9° 1 page microscopique intitulée : Chapitre XIV ; sermon après la Cène, commençant par ceci : « Que votre cœur ne se trouble point », et finissant par ces mots : « Croyez-le, au moins à cause des œuvres que », avec le chiffre 1 au bas pour signature. Je crois reconnaître le caractère des Didot.

Pourrait-on me dire d'où sortaient les numéros 8 et 9 et de quel ouvrage le numéro 9 est une ébauche ?

NAUROY.

—

Au sujet du Sonnet d'Arvers. — Quand on parle du *Sonnet d'Arvers*, on ne manque jamais d'ajouter : « Ce sonnet qui a donné lieu à tant d'imitations et inspiré tant d'essais de réponses ». Un lecteur de l'*Intermédiaire* aurait-il eu par hasard la curiosité de réunir quelques-uns de ces essais de réponses et quelques imitations?

A. B.

La fille de Jephté. — On connaît la touchante histoire — d'aucuns disent : légende, de la fille du chef hébreu, victime de l'imprudent serment de son père. Elle est raconté par l'historien ou les historiens sacrés qui ont fait le livre des *Juges* (Chap. XI, versets de 9 à 40.).

Au temps d'Andrieux et de Soumet, un poète de cette pléiade de la restauration a composé une ode dont le sujet est *La Fille de Jephté*. Il y est dit en vers. qu'elle se retira sur le Mont Carmel, pour y pleurer sa virginité. Or les montagnes de Galaad sont parfaitement loin, géographiquement, du Carmel, fort connu d'ailleurs. et le texte ci-dessus ne parle que de « la montagne ».

On sait, par quelque commentateur, je suppose, quelque talmudiste, que cette jeune fille portait le nom euphonique de Seila, ou Zeilah. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas le chemin de Mitspa, la fille de Jephté, au Carmel.

Un des monts de Galaad, portait-il ce nom identique à celui du célèbre monastère ?

Une des « Réflexions » dont ce chapitre XI des Juges est suivi dans la *Bible* d'Osterwald éd. de 1771, porte que ce ne fut pas la mort de la jeune fille qu'eut pour conséquence le serment imprudent de son père. Ce fut seulement, mais c'était beaucoup trop. dans les idées juives, le sacrifice de sa virginité. C'est-à-dire qu'elle vécut et mourut vierge, opprobre caractérisé chez les Hébreux, pour qui le mariage était la fin nécessaire, naturelle et obligatoire de la jeune fille.

Ne serait-ce pas à cette croyance orientale qu'il faut attribuer la réprobation, amincée jusqu'à un ridicule immérité, dont sont frappées les « vieilles filles » dans notre monde latin, tout imprégné de traditions dont nous ignorons les causes.

Je pose la question sans la résoudre, et serais satisfait que l'on y répondît.

Cz.

—

Vers sur l'oiseau. — Les jolis vers qui suivent ne sont-ils pas de Victor Hugo ?

Et sinon de lui, de quel poète ?

Soyez comme l'oiseau, posé pour un instant
Sur des rameaux trop frêles,
Qui sent ployer la branche, et qui chante [pourtant
Sachant qu'il a des ailes !...

Cz.

Le graveur Jollat. — Cet artiste a signé de son nom des planches de la *Dissection anatomique du corps humain*, de Ch. Estieux. On lui en attribue bien d'autres dans divers ouvrages publiés de 1532 à 1549, par les imprimeurs et les libraires parisiens, Kerver, Wechel, Pigonchet, etc. Est-il bien sûr qu'il ait eu le prénom de Mercure ? Il me semble qu'il n'y a jamais eu qu'Amb. Firmin-Didot qui le lui ait donné.

J. C. Wigg.

—

Toile attribuée au Corrège. — Un de mes amis possède un tableau qui lui parvint dans un héritage. Ce tableau qui a environ 30 centimètres de large sur 40 de hauteur, représente le Baptême de N. S. Jésus-Christ par Saint Jean-Baptiste.

La personne décédée auquel il appartenait l'avait bien en sa possession depuis une soixantaine d'années, mais aujourd'hui, il est impossible d'en connaître le ou les propriétaires antérieurs

Sur le derrière de la toile et dans le haut est collée une étiquette sur laquelle on lit : Par Corrège. — Je ferai remarquer qu'il n'y a pas d'après Corrège. mais bien par Corrège. — De plus, sur le châssis du cadre doré qui paraît aussi très ancien, et toujours derrière, il existe un sceau à la cire noire sur lequel apparaissent deux J et un C renversé, le tout entrelacé.

La personne qui possède ce tableau depuis deux ans, l'a présenté à deux experts anglais ; leur opinion est que cette toile est l'œuvre d'un peintre de l'ancienne Ecole italienne, mais soit dans la crainte de se tromper, ou qu'ils gardèrent pour eux leur opinion, ils furent très peu explicites dans leur jugement.

Cependant, dans le bas de la toile, avec une grande attention on peut voir deux R ou deux 5. Je ne sais.

Dans le grand Dictionnaire Larousse, à l'article concernant le peintre Corrège, il n'est pas fait mention de cette toile. Le Dictionnaire ne parle que des principaux tableaux de ce peintre et ne parle pas de celui-là.

Les dimensions du tableau données plus haut, sont sans le cadre. Celui-ci doré, est très joli ; de plus, le châssis derrière est picoté, ce qui serait une preuve de son ancienneté.

Je viens donc, dans le doute où nous sommes, mon ami et moi, faire appel à la science et à l'érudition des savants col-

laborateurs de l'*Intermédiaire*, les prier de nous dire ce qu'ils en pensent, quels sont les prix que peuvent atteindre les toiles du Corrège, si ce tableau en est un, comme nous avons tout lieu de le croire, et nous dire, en acceptant nos sincères remercîments pour la peine qu'ils prendront de nous répondre, la marche à suivre pour en être parfaitement convaincus.

LÉO (LONDRES).

—

Un ratier. — A propos d'un nommé Bulio qui avait fait un pari excentrique, l'avocat Barbier, dans son journal (juillet 1721), le traite de fou et de ratier. Cette expression, pour caractériser un homme qui a des caprices, était-elle souvent employée le siècle dernier ? Aujourd'hui on ne dirait plus d'un détraqué qu'il a des rats dans la tête. On y place préférablement des araignées. EREUVAO.

—

Je t'en fournirai des petits couteaux comme ça pour les perdre. — D'où vient cette réponse que l'on fait quelquefois aux enfants lorsqu'ils nous demandent une récompense qu'ils n'ont pas méritée ? Pourquoi parler de petits couteaux ? Cette expression est-elle d'un usage courant ou particulière à une région ?

G. CLERC.

—

Ramasser une pelle. — Expression courante depuis que « reine bicyclette » a révolutionné le monde. Quelle est son origine ? G. CLERC.

—

L'âne de Buridan. — On connaît cette expression. On l'explique généralement ainsi : Buridan, professeur de scolastique au moyen âge, disait que toutes nos actions étaient déterminées par nos besoins ou nos passions. A ce partisan du déterminisme, les défenseurs du libre arbitre répondaient que, s'il en était ainsi, un âne que l'on supposerait avoir *également* faim et soif, placé entre un picotin d'avoine et un seau d'eau, devrait se laisser mourir d'inanition entre ces deux objets, n'ayant aucune raison pour se déterminer plutôt pour l'un que pour l'autre.

Je croyais cette explication acceptée par tout le monde lorsque un homme instruit m'a dit l'autre jour que je me trompais : Buridan était l'auteur de beaucoup de propositions qui, selon la forme scolastique commençaient par le mot latin : *an*. — « *an cometa morborum prenuntius ; an medico deceat barba* » sont en effet des titres de thèses médicales du XVI[e] siècle ; et l'on citerait des centaines de propositions de cette forme. Il ne faudrait donc pas dire *l'âne* de Buridan ; mais les *an* de Buridan.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette explication ? D[r] H. F.

RÉPONSES

Quand les parapluies ont-ils été inventés ? (I, 28 ; II, 556, 655, 754 ; III, 171, 279, 373, 434 ; XXXVI, 622 ; XXXVII, 169). — M. Cazals, dont M. Gustave Fustier mentionne un opuscule, comme signé du nom d'un fabricant « inconnu », serait-il le même que M. Cazal dont j'ai encore lu le nom, le mois dernier, sur l'enseigne de son magasin, situé Boulevard des Italiens, n° 272. Peut-être, en s'adressant à cette maison, pourrait-on avoir communication de l'opuscule.

V. A. T.

* * *

On trouvera dans les *Voyages et Voyageurs de la Renaissance*, (Paris, Ernest Leroux 1895) page 134 et note, des indications sur les origines du parasol qui paraît une importation espagnole et italienne du seizième siècle. BONNAFFÉ.

—

A. Baudet-Bauderval, artiste-peintre (II, 549, 628 ; III, 153). — Vignères, l'érudit marchand d'estampes avec lequel, il y a vingt-cinq ans, furent en rapport d'affaires tous les collectionneurs de portraits historiques, amateurs ou marchands d'estampes des deux Mondes, se chargeait volontiers de procurer à ses clients, et pour un prix relativement peu élevé, des reproductions de portraits *uniques*, dont, au préalable, on lui confiait les originaux.

Ce fut ainsi qu'il me fit copier, pour ma collection Desaix, avant que les peintures originales ne fussent devenues ma propriété : la miniature du général Desaix, de *Jean Guérin*, de Strasbourg ; la sépia de *Henry Hesse* (Portr. du Maréchal de-camp, Baron Louis-Jean Desaix) ; la ravissante miniature de *Saint* (Portr. de la Baronne Desaix, femme du précédent), *etc.*

Ces copies et beaucoup d'autres, ana-

logues, que j'ai vues passer depuis dans des ventes publiques, sont signées : *A. Baudet-Bauderval.*

La ressemblance des portraits ainsi reproduits est généralement bonne. Les dessins à la mine de plomb, d'après des estampes, imitent, trait pour trait, la gravure même de l'œuvre représentée. Les sépias, aussi, sont excellentes. Seules, les aquarelles sont un peu molles de ton. La ressemblance y existe encore, mais la vigueur d'exécution, communément, y fait défaut.

Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques et artistiques sur la vie et les œuvres principales de ce très consciencieux copiste ? ULRIC R.-D.

—

" L'Elvire " de Lamartine (VIII, 418, 471, 646, 760 ; XI, 297). — MM. Etienne et Noël Charavay, les experts bien connus dans le catalogue de la vente, par eux dirigée, des Autographes de feu M. Eugène Dumas (Hôtel Drouot, Sam. 19 Mars 1898, 22 pages pet. in 4°) annoncent ainsi, sous le n° 17, une lettre autographe, signée :

" CHARLES (Jacques-Alexandre-César), célèbre physicien et aéronaute, membre de l'Institut, né en 1746, mort en 1823. *Sa femme est l'*"Elvire" *de Lamartine (sic).* — Lettre à Mme Bellanger ; 9 avr. 1797. "

Il m'a paru, en lisant cet article, que si le fait qu'apprend l'annotation de MM. Charavay est d'une authenticité certaine, l'insertion dans l'*Intermédiaire* d'une bonne petite note explicative dûment documentée et complétée de quelques détails biographiques sur cette célèbre femme, ne dépasserait en rien les colonnes de notre petite feuille, moniteur universel des chercheurs et des curieux.

Si la brillante et vaillante Mme Charles fut véritablement, comme on le dit ici, l'*Elvire* des *Méditations* et des *Harmonies*, il doit être également vraisemblable qu'ayant été, de son temps, tout aussi femme qu'une autre, elle fut curieuse. Comment alors ne pas admettre, qu'ayant vécu dans la gloire même de son mari, elle ne put résister au désir de s'aventurer, près de lui, dans une toute petite ascension ?

Si les deux faits sont vrais, leur conséquence devient celle-ci que la dite Mme Charles, sans qu'il y paraisse, reste la femme qui, de tous les temps, aura été le plus complètement *portée aux nues* : moralement — par les vers d'un poète immortel ; physiquement — par l'aérostat d'un intrépide époux. ULRIC R. D.

—

La baignoire de Marat (XVIII, 546, 631 ; XXXVII, 171). — Cette baignoire historique est (ou, du moins, était en 1895) exposée aux regards des visiteurs du Musée Grévin, dans un groupe numéroté 29 sur le catalogue de 1895, (édition 103, page 26 et suivantes). — Le catalogue que nous citons consacre environ six pages à la description de ce groupe, et au récit de l'odyssée de la baignoire de Marat. En substance, il y est dit que cet objet, acheté par un brocanteur de la rue d'Argenteuil, fut vendu par lui, vers 1805, à M. Capriol de Saint-Hilaire, dont la fille, morte octogénaire en 1862, l'avait légué au curé doyen de Sarzeau (Morbihan).

Le 15 juillet 1885, le *Figaro* fit connaître entre quelles mains la baignoire se trouvait. Le Musée Grévin, averti par l'article du *Figaro*, acheta cet objet, après de longues négociations, au prix de 5000 francs. Le fac-simile de l'acte de cession, signé du curé M. Le Cosse, est à la page 31 du catalogue précité. — M. Georges Monval peut donc, en allant visiter le Musée Grévin, voir la baignoire elle-même de Marat, qui ne doit pas avoir cessé d'y être exposée. V. A. T.

*
* *

J'informe M. Georges Monval, que j'ai en ma possession une estampe en largeur représentant la « Tombe de Jean-Paul « Marat né à Boudry »... assassiné à « Paris » le 13 juillet 1793, par la fille Corday (sic).

C'est un cippe placé sur un tertre formé de rochers, en bas une ouverture grillagée permet de voir l'intérieur du monument.

Devant, une femme patriote prosternée offre un panier de fruits, des groupes de sans-culottes circulent au premier plan.

L'estampe porte : dessiné d'après nature par Pillement. Gravé par Née. Plus bas dessiné et gravé d'après le monument élevé sur la tombe de Marat par J. F. Martin sculpteur cour des Cy-devant Cordeliers.

L'ensemble de la composition paraît se passer dans un quinconce plutôt que dans une Place. CAMILLE AUBRY.

Les descendants de Robespierre (XX, 483, 539, 570, 590, 625 ; XXXVI, 534 ; XXXVII, 70, 278). — Voici une indication et un souvenir de famille au sujet de la question posée par A sur la pension accordée à la sœur de Maximilien et Augustin Robespierre.

Mon grand-père avait été employé pendant de longues années dans les bureaux de la guerre, au Comité de Salut public, avec Carnot, sous le Directoire, puis sous le Consulat. Sous l'Empire et jusqu'en 1815, il occupa une situation élevée à la préfecture de la Seine. Mon père, né en 1800, était élève du lycée Napoléon, et les jours de sortie rencontrait souvent chez ses parents, qui habitaient quai de Sèvres, une vieille fille très pieuse, silencieuse et douce que l'on nommait toujours mademoiselle Charlotte. Mon père n'en savait rien de plus si ce n'est qu'elle vivait d'une pension que lui faisait l'empereur sur sa cassette. En 1815, mes grands parents durent quitter Paris, et c'est alors seulement que mon père apprit que Mlle Charlotte était Mlle Robespierre. Il m'a toujours dit être certain que la pension lui fut continuée par la Restauration et le gouvernement de Juillet ; et quand je lui demandais les motifs de cette faveur singulière, il me répondait avoir fait la même question à son père dont la réponse avait été que sous la Terreur Charlotte Robespierre aurait rendu des services signalés à de hauts personnages qui s'en étaient souvenus. Quels étaient ces personnages, mon père l'ignorait ; quant aux services, on les devine.

Mon père croyait seulement, sur certains indices, qu'il s'agissait des soixante-quinze députés arrêtés à cause de leur protestation contre les événements du 22 mai et que Robespierre se refusa toujours à sacrifier.

Les personnes qui aiment le romanesque en histoire, ne manqueront pas de dire, de répéter que Robespierre n'était au fond qu'un agent royaliste dont la mission secrète fut de préparer la contre-révolution en inspirant l'horreur de la révolution. Cette opinion trop ingénieuse ne me paraît pas mériter l'honneur de la discussion. H.-C.

* * *

La question que pose M. A. relative à la pension accordée par les divers gouvernements à la sœur de Robespierre, a déjà trouvé ici même maints commentateurs (voir Louis XVIII et la sœur de Robespierre : IX, 168, 562, 618 ; — X, 140 ; — XXIV, 48).

Dans cette discussion qui eut pour origine un passage des *Mémoires du comte Beugnot*, ministre de l'intérieur sous Louis XVIII, on essaya de prouver par des « certitudes purement morales » que si le monarque continua de payer cette pension à Charlotte Robespierre, c'était en souvenir des services que son frère lui avait rendus pendant la Révolution. — Mais au lieu de recourir à de telles suppositions qui ne reposent sur aucun fait, et que repousse toute étude sérieuse de l'histoire de cette époque, n'est-il pas plus simple de penser que ce secours, accordé par le Directoire à l'instigation de La Réveillère-Lepeaux, ancien familier des Duplay et un des « 73 » défendus par Robespierre à la séance du 3 octobre 1793, continué par Napoléon, qui devait réellement sa première fortune aux deux frères d'Arras, fut seulement réduit et non supprimé par Louis XVIII, en considération de la situation précaire dans laquelle se trouvait alors la sœur du conventionnel.

Il est aussi très probable qu'il ajoutait foi aux racontars des Thermidoriens, qui, parmi les moyens employés par eux pour flétrir la mémoire de Robespierre, tronquèrent une lettre de Charlotte à Augustin et, à l'aide de ce subterfuge, essayèrent de la faire passer pour une des victimes de la « tyrannie de Maximilien ».

Elle protesta vainement à cette époque contre ces calomnies que réfuta victorieusement, mais bien plus tard, M. Ernest Hamel, dans son *Histoire de Robespierre* (Livre XVe, chapitre VII).

GUSTAVE LAURENT.

* * *

On lit dans *Le Curieux*, I, 240 :

« Voici l'acte de décès de la sœur de Robespierre :

« Du deux août mil huit cent trente quatre, à midi.

« Acte de décès de Marie-Marguerite-Charlotte de Robespierre, décédée le premier de ce mois, à quatre heures du soir, à Paris, en son domicile, rue de la Fontaine, n° 3, âgée de soixante-quatoze ans, sans état, née à Arras (Pas-de-Calais), célibataire. Sur la déclaration de Pierre-Louis Fichet, âgé de trente-sept ans, marchand grenier (*sic*), demeurant rue Mouffetard, n° 91, et Louis Jourdain, âgé de trente-cinq ans, marchand de tableaux, demeu-

rant dite rue n° 99, lesquels ont signé avec nous, maire du douzième arrondissement. Signé : Fichet, Jourdain et Boissel, adjoint. » NAUROY.

***

Beaucoup de témoignages, et pas des moindres, peuvent laisser croire que la « Sœur du monstre » a vécu d'une pension que les divers gouvernements, qui se sont succédé depuis Thermidor, lui ont régulièrement servie jusqu'à sa mort arrivée en 1834. Quelques-uns des rares survivants de la Terreur que j'ai vus dans ma prime jeunesse ont affirmé le fait à mes parents. Béranger, le chansonnier, et Esquiros, qui était bien documenté sur les choses de la Révolution, ainsi que Lamartine, n'avaient aucun doute à cet égard. Je me rappelle bien que M. Nisard, dans une discussion qu'il eut avec l'abbé Scheltien, mort il y a quelques années, curé de St-Eustache à Paris à propos de l'histoire des Girondins de Lamartine, disait avoir des preuves du fait. Une pension servie par l'Etat à cette personne semble extraordinaire; mais ce qui paraît l'être autant, c'est l'article paru dans le journal le *Temps*, il y a peut-être dix années de cela, dans lequel M. Jules Simon dit avoir rencontré, vers 1831, chez son professeur, M. Lebas, où elle était accueillie avec déférence, la sœur de Robespierre. Ce M. Lebas, un vrai savant, était le fils du conventionnel, marié à une fille Duplay, qui se donna la mort le 10 Thermidor pour ne pas survivre à Robespierre, son ami qui devait être son beau-frère. Or, les rapports de Charlotte Robespierre avec la famille Lebas paraissent inexplicables, car tous les mémoires du temps disent bien que Charlotte, bien avant Thermidor, était brouillée à jamais avec les Duplay et leurs alliés ! M. G. Lenôtre, dans son *Paris Révolutionnaire* fait allusion à cette brouille et à la pension servie à Charlotte, laquelle s'élevait à 6000 francs sous le règne des Thermidoriens pour être réduite par la suite à 1500 francs. A. C.

***

Mais il a déjà été dit que les sœurs de Robespierre furent inscrites au milliard dit faussement milliard des émigrés. L'EX-CAR.

—

L'idée de Patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (XXIII, 294, 410, 465, 521, 685, 716; XXIV, 53, 673, 771, 867 ; XXVII, 132 ; XXVIII, 532, 646, 758 ; XXIX, 145, 503 ; XXXV, 204 ; XXXII, 211, 262. 564 ; XXXIII, 479 ; XXXIV, 51, 721 ; XXXV, 346 ; XXXVI, 391.) — Je crois bien que la preuve est faite. Néanmoins, j'apporte un nouveau témoignage. N'est-il pas écrit : Ce qui abonde ne nuit pas ?

Dans l'Epitaphe de Haut et Puissant Seigneur Messire Jean d'Aumont, Chevalier des Ordres du Roi, Comte de Château-Roux... maréchal de France, mort, le 19 août 1595, d'une mousquetade qu'il reçut au siège de Comper en Bretagne, — Jean Lauron dit :

Celui qui pour la vie, et bien de sa *Patrie*,
A cent fois exposé, et ses biens et la vie :
Celui qui pour *la France* a sa vie cent fois
Exposé à la mort sans vie tu le vois.

EFFEM.

—

Et ta sœur? (XXXI, 116, 272, 335, 503; XXX, 151, 606; XXXV, 388). — Il y a déjà quelque temps que la dernière réponse a paru dans l'*Intermédiaire*; mais je ne veux pas laisser subsister l'erreur qu'elle contenait en attribuant l'origine de l'expression à l'époque du second empire. J'ai habité comme soldat les casernes d'Orléans, Paris et Dijon avant 1848 et je puis affirmer que le mot : « Et ta sœur » y était journellement prononcé dans les cours. La réponse invariable était presque toujours celle-ci : « Elle est à l'hôpital qui fait de la charpie pour la tienne malade de la..... » J. d'IBLA.

—

Antoine Vestier. (XXXII, 437, 628 ; XXXV, 347, 534). — Antoine Vestier exposa d'abord dans les salons de la correspondance. On y put remarquer de lui en 1782 : *Une jeune personne dans l'attitude de l'indolence*, un *Portrait d'homme* (pastel), un *Portrait de M. d'Outremont, avocat au Parlement, dans son cabinet*, et une *jeune fille attachant son fichu*.

Antoine Vestier exposa ensuite aux salons du Louvre, de 1785 à 1806,. Voici le tableau de ses expositions. Je le crois complet. Je l'ai dressé d'après les catalogues du temps (1).

ANNÉE 1785.

186. Portrait en pied de Mlle Vestier, peignant le portrait de son père.

(1) Les chiffres placés avant les noms des tableaux sont ceux qui leur avaient été attribués sur les catalogues.

De 6 pieds 3 pouces de haut, sur 4 pieds 10 pouces de large.

187. Le fils de l'auteur, traçant des lignes d'architecture.

3 pieds 7 pouces de haut, sur trois pieds de large.

188. Un ami de l'auteur.

2 pieds 3 pouces 1/2 de haut, sur 2 pieds de large.

189. La Nonchalante, tenant une brochure prête à lui échapper de la main.

3 pieds 7 pouces de haut sur 2 pieds 9 pouces de large.

190. Portrait d'un Religieux Augustin

3 pieds 3 pouces de haut sur 3 pieds 2 pouces 1/2 de large

191. Portrait d'un gendarme de la garde du Roi.

3 pieds 9 pouces de haut sur 3 pieds 2 pouces 1/2 de large.

192. Un cadre renfermant plusieurs miniatures.

Année 1787

141. M. Doyen, Peintre du Roi et Professeur de l'Académie.

142. M. Brenet, peintre du Roi et professeur de l'Académie.

Ces deux portraits de 5 pieds sur 4, sont les morceaux de réception de l'auteur.

143. Mme Rouillé, appuyée sur un carreau de velours faisant une lecture.

144. Mme de Cromot de Fougy, couronnée de roses et vêtue en gaze.

145. Mme de Vestier, ayant à ses pieds un enfant qui pince l'oreille d'un chien.

Ce portrait en pied a 6 pieds 4 pouces de haut sur 5 pieds de large. (1).

146. Tableau de Famille. M***, assis près d'un bureau, donne une main à son épouse appuyée sur son épaule et de l'autre lui montre sa sœur s'occupant dans un plan plus reculé de son enfant qui tend ses bras au portrait de son grand-père.

Ce tableau a 6 pieds 4 pouces de haut, sur 8 pieds 3 pouces de large.

147. M***, vêtu de velours vert, le porte-crayon à la main, dessinant des documents.

148. M***, en habit de satin noir, tenant en sa main la carte des Isles de la Guadeloupe.

(1) Ce portrait se trouve actuellement au Louvre dans la salle du XVIIIe siècle. Jal commet une erreur en la datant de 1798. Quant au portrait de Brenet, mentionné ci-dessus, il est aussi au Louvre (salle dite des portraits de peintres.

149. M***, en habit noir de velours ciselé, appuyé sur son bureau.

150. Une grande tête d'étude.

151. Un Enfant tenant en sa main un tambour de basque.

152. Plusieurs portraits sur le même numéro.

Année 1789

104. Portrait d'une dame hollandaise avec ses enfants, tenant dans ses bras le plus jeune qu'elle nourrit.

4 pieds 8 pouces de haut sur 3 pieds 8 pouces de large (1).

105. Portrait de Jean Theurel, doyen des vétérans pensionnés du Roi au régiment de Touraine, né le 8 septembre 1698 à Orrain en Bourgogne ; il a monté trois gardes audit régiment. Sous Louis XIV, au siège de Kell, à la tranchée, il reçut une balle qui lui traversa le corps ; à la bataille de Minden, il eut dix-sept coups de sabre dont sept sont marqués sur sa tête.

4 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large (2).

106. Une jeune personne occupée à dessiner la tête de Vénus, tandis qu'un enfant appuyé sur son bras s'efforce de voir un chat qui joue avec les cordons du portefeuille.

3 pieds 3 pouces de haut sur 2 pieds 7 pouces de large.

107. Autre jeune personne en chemise de gaze, jouant de la guitare, ayant près d'elle un enfant qui retourne un feuillet de son cahier de musique.

De même grandeur que le précédent.

108. Grande tête d'étude de femme couronnée de roses.

Tableau ovale de 3 pieds 3 pouces sur 2 pieds 9 pouces.

109. Petit écolier appuyé sur son livre.

2 pieds 2 pouces de haut sur un pied 6 pouces de large.

110. Trois portraits ovales dont deux de femmes sous le même numéro, de 32 pouces sur 27 de large.

111. Jean-Henri Masers, chevalier de la Tude, ingénieur, retenu pendant 35 ans dans les prisons d'Etat, dont il s'est échappé plusieurs fois et entre autres de la Bastille, avec deux échelles, l'une de bois et l'autre de corde, toutes deux faites par lui et son compagnon, sans le secours

(1) Ce tableau appartient à M. Charles Pillet.

(2) Actuellement au musée de Tours.

de personne que de leur industrie; ils y ont employé leur bois de chauffage et leur linge qu'ils ont filé.

4 pieds sur 5.

ANNÉE 1791.

(M. Vestier, rue du Faubourg Montmartre, vis-à-vis de la Rue Bergère).

31. Portrait de femme.

69. M. Sarette, commandant de la musique de la garde nationale.

82. M. Gossec, lieutenant, maître de la musique de la garde nationale parisienne.

109. Portrait de M. Delatude.

397. M. Delatude, gravé.

656. Portrait ovale d'un enfant et de sa poupée.

699. Portrait ovale d'un enfant jouant avec un chien.

734. Portrait d'homme.

771. Portrait de femme.

Dans son *Dictionnaire des artistes*, Bellier de la Chavignerie ajoute : *Portrait d'un officier général*, dont je n'ai pu trouver mention sur le catalogue de cette année.

Vestier n'exposa plus qu'en 1798.

AN VI. (1798).

(Antoine Vestier, né à Avalon, département de l'Yonne, élève de feu Pierre, au Palais National des sciences et des arts).

423. Deux Portraits sous le même numéro.

424. Un cadre renfermant des miniatures.

AN IX

(A. Vestier, élève de Pierre, cour du Louvre, n° 12.)

359. Portrait d'homme, peint.

360. Portrait de femme, peint.

AN XII.

(A. Vestier, élève de M. Pierre, au musée des artistes).

523. Une bacchante tenant une coupe de vin.

524. Plusieurs portraits, même numéro.

1806.

(A. Vestier, de la ci-devant Académie de peinture à la Sorbonne.)

552. Portrait de S. Em. le cardinal Maury.

553. Portrait de Mlle Roland, fille du statuaire.

554. Portrait de la fille de l'auteur.

A partir de 1806, Vestier n'exposa plus. Contrairement à ce que dit Jal, qui affirme que Vestier ne mourut pas à Paris et qui fait remonter son décès aux environs de 1810, Bellier de La Chavignerie, dans son *Dictionnaire des artistes*, rapporte que le peintre s'éteignit à Paris (Xe arrondissement) le 24 décembre 1824, âgé par conséquent de 84 ans révolus.

Il mentionne un Phidias Vestier, architecte, né à Berni, commune de Fresnes, (Seine) le 27 octobre 1796, entré à l'Ecole des Beaux-arts le 30 octobre 1816, mort le 28 juillet 1849, sans dire si ce Phidias Vestier était parent de notre peintre.

Détail à noter concernant la fille de Vestier : le 7 septembre 1789, une députation de femmes et de filles d'artistes se présenta à l'Assemblée constituante pour offrir à la nation leurs parures et bijoux: Mme Moitte était en tête; venaient ensuite Mmes Vien, Lagrenée, Fragonard, Savée, Peyre, Mlles Vassé, Marguerite Gérard et Vestier, pour ne citer que celles-là. Elles étaient vêtues de blanc, et portaient un ruban dans les cheveux et une cocarde patriotique (1)

En feuilletant la collection de la *Gazette des Beaux-Arts*, j'ai trouvé le nom de Vestier mentionné plusieurs fois. Comme ces mentions ont trait en général, non pas à sa vie, mais à ses œuvres, je vais en donner ici quelques-uns et signaler par là même d'autres portraits à ajouter à ceux dont les catalogues du Salon nous révèlent l'existence.

A l'exposition du Cercle de la rue de Choiseul, Léon Lagrange signale « un portrait brillant et fin de Mme Lebrun sinon de Vestier » *Gazette des Beaux-Arts* (du 1er mai 1865).

Le même signale à l'Exposition de la société archéologique de Sens « un charmant dessin mêlé de crayon et de pastel, dont la sincérité gracieuse et le doux coloris rappellent le nom de Vestier ou de Mme Lebrun (*id*, 1er décembre 1866).

Le regretté Paul Mantz lui consacre les lignes que voici :

« Antoine Vestier est bien fait pour intéresser les amateurs. Ses commencements sont mal connus; la dernière partie de sa vie reste enveloppée de mystère. Son talent même a quelque chose de flottant qui, dans l'état de la science, autorise toutes sortes d'affirmations et de conjectures. Lorsqu'un marchand possède un portrait de la fin du XVIIIe siècle et qu'il

(1) Paul Mantz. *La Gazette des Beaux-Arts* du 1er Février 1863.



est embarrassé de lui trouver un nom, il l'attribue carrément à Vestier. Grâce à ce système, qui n'est pas à l'abri de toute discussion, Vestier est devenu un protée aux manières toujours changeantes. L'invraisemblance de ce résultat nous irrite. Il est impossible que Vestier n'ait pas son unité et son caractère, cherchez-les. Heureusement nous avons de lui deux œuvres authentiques. L'un est la jeune femme à sa toilette (1781) qui appartient à M. Heine : l'autre le portrait d'une dame et de ses deux enfants (1789), de la collection de M. Charles Pillet. Ce dernier portrait est vraisemblablement celui que Vestier exposa au Salon de 1789 : *Une dame hollandaise avec ses deux enfants tenant dans ses bras le plus jeune qu'elle nourrit.*

Eh bien, ces deux peintures donnent l'idée d'un maître assez secondaire. Le pinceau est amolli, un peu indifférent au dessin, sans fraîcheur dans les colorations. Le portrait de femme avec ses deux enfants n'est pas mal arrangé, mais les chairs laissent, ça et là, transparaître des tons rouges. Chez Vestier les carnations tournent quelquefois au lilas. Désormais, lorsque nous rencontrerons des œuvres de première force, il faudra bien nous garder de les attribuer à Vestier. » (*Gazette des Beaux-Arts* du 1er septembre 1874).

Le même Paul Mantz écrivait quatre ans auparavant, à propos des deux portraits de femme qui sont au Louvre dans la salle Lacaze : (1)

« M. La Caze a trouvé deux portraits de Vestier. Il en est même un qui est exquis. C'est une jeune femme à la chevelure légèrement nuancée de poudre ; elle porte, avec un corsage en mousseline blanche, une écharpe d'un ton rompu, où les verts se mélangent vaguement de jaunes. Le sourire est délicieux, l'œil intelligent ; on y devine une âme aimante et douce Ici, le faire est à la fois large et suave. Ce charmant portrait vaut mieux qu'un Greuze, bien qu'il ne soit pas l'œuvre d'un faussaire. Disons à ce propos que l'auteur du catalogue ne paraît pas très bien informé des faits et gestes de Vestier. Répéter qu'il « travaillait en 1786, » ce n'est pas nous en apprendre bien long. Il est vrai que sur ce maître habile les renseignements exacts se sont fait attendre longtemps ! Jal lui a consacré dans son *Dictionnaire* quelques lignes précieuses, mais incomplètes. Né à Avallon en 1740, académicien en 1786, il exposa pour la dernière fois en 1806. Il vivait encore à Paris en 1810, comme le dit Nagler, et c'est vers cette époque qu'il a dû mourir. » (*id.* du 1er juillet 1870).

Qu'on nous permette de citer une troisième fois Paul Mantz :

« Dans le groupe des peintres du règne de Louis XVI, on retrouve à l'Ecole des Beaux-Arts Joseph Duplessis et Antoine Vestier. Le dernier de ces maîtres est encore enveloppé de quelque mystère. On parle beaucoup de lui à l'Hôtel Drouot, mais on le connaît mal, car toutes les fois qu'il se présente un portrait dont on ignore l'auteur, c'est à lui qu'on l'attribue. Vestier devient ainsi, sans son aveu, le gérant d'une Société anonyme qui a peint dans toutes les manières et dans tous les styles. C'est une question qu'il faudra élucider un jour. Pour constituer le dossier de l'affaire, il convient de saisir au passage tous les Vestier qui portent une signature. Parmi les toiles qu'expose M. Debladir, il y en a une qu'il est bon de noter : c'est le portrait du peintre par lui-même avec l'inscription autographe : *Vestier Pictor Regis*, 1785. Cette peinture où manque un peu l'accent particulier, est empreinte d'une grande sagesse. Du reste, Vestier est toujours attentif au modelé et il a, plus que beaucoup de ses contemporains, une certaine tendresse dans les chairs. (*id* du 1er juin 1885)

Le baron Roger Portalis écrit dans la même publication, à propos de la collection Walferdin :

« Un autre portrait de femme qui nous remémore, il est vrai, de moins agréables souvenirs, mais toutefois curieux et intéressant, celui de Mme Roland, pense-t-on, est attribué à Vestier. L'auteur de l'appel à l'impartiale postérité nous apparaît ici sous les traits d'une jeune femme blonde aux yeux bruns, aux traits colorés, à l'air résolu, vêtue de ces étoffes à petites rayures, à la mode au moment de la Révolution. C'est une peinture très franche

(1) Voici comment le catalogue de la salle La Caze les décrit :

Portrait de jeune femme. — Elle est en buste et de trois quarts, tournée vers la droite. Haute chevelure bouclée et légèrement poudrée. Robe verte, avec fichu de mousseline blanche à bordure de dentelle. Toile : H : 0,59. — L : 0, 49.

Portrait de jeune femme. — Elle est en buste, de trois quarts et tournée vers la droite. Grande chevelure tombant sur les épaules. Echarpe verte, corsage de mousseline blanche. Toile : H : 0,62. L : 0,49,

de l'époque particulièrement goûtée par le collectionneur, (*id* du 1[er] Avril 1880).

Sous la signature A. de Champeaux, on lit encore dans le même recueil :

« Mme Riesener a envoyé à l'Exposition... un portrait de Riesener par Vestier, dans lequel il est représenté appuyé sur une table dont les ornements se retrouvent presque identiquement sur un charmant petit bureau tiré du palais de Compiègne. » (*id* du 1[er] novembre 1882).

Enfin (1) Alfred de Lostalot consacre à Vestier dans la même Revue ces quelques lignes :

« Vestier avait là une sorte de tableau-type, devant lequel on devait faire comparaître toutes les toiles qui courent le monde sous son nom avant de les revêtir de son estampille, c'est le portrait d'une jeune mère entourée de ses enfants. Il appartient à M. Charles Pillet : tableau fin et gai de ton, avec des carnations d'un rose d'engelure, entourées de rubans et de plissés de soie d'un dessin cherché et sincère. » (*id* du 1[er] juillet 1883.)

A l'Exposition des Portraits de Femmes et d'Enfants ouverte l'année dernière à l'Ecole des Beaux-Arts figurait, portant le n° 206 sur le catalogue, un seul portrait de Vestier, représentant Madame Adélaïde Scott, baronne de Clitours : hauteur 0m 79, largeur 0m 635, (de la collection Charles Sedelmeyer).

J'aurais encore à dire sur Vestier. Ce sera pour une autre fois. Cet article est déjà trop long.

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

(1) Je ne voudrais pas reproduire ici, vu le peu de place dont nous disposons, trop d'articles sur Vestier. On me permettra bien encore, cependant, de céder la plume à un autre critique d'art, M. Henri Bouchot qui donne dans la *Gazette des Beaux-Arts* d'intéressants détails sur Vestier émailleur.

« On vit Vestier, un habile homme, connu surtout par de grandes toiles, s'intéresser à des émaux en l'honneur de son mariage avec la fille de Révérand (*sic*) l'émailliste, mais aussi s'arrêter à des gouaches sur ivoire, dire très précieusement de minaudières frimousses, sans pour autant se croire déchu ou amoindri. Vestier a, lui aussi, emprunté à Hall ses moyens personnels, ses tons gris, ses jolis nuages argentés dont les camaïeux plaisent infiniment aux personnes distinguées » (*Gazette* du 1[er] novembre 1893.)

« N'en déplaise à Augustin, j'inclinerais à penser que Vestier membre de la ci-devant Académie de peinture, obligé pour vivre, à la Révolution, de recourir à la miniature, contribua à lui faciliter la tâche et à fournir un aliment à ses méditations. Vestier n'est plus un jeune homme ; il est le plus âgé de ces artistes du régime passé, forcés aux palinodies. Il a de beaucoup dépassé la cinquantaine quand il se met à l'ivoire, ensuite d'une entreprise médiocre dans l'émail. Mais la peinture sur toile qu'il a supérieurement traitée autrefois, son dessin très serré, même ses études récentes en la compagnie de Révérand, son beau-père, lui donnent une avance sur des confrères. Chaussard, qui l'a connu et sait à quoi s'en tenir sur le fait, le proclame un rénovateur dans ce genre. « Il a, dit-il, dans son *Pausanias*, le premier, donné du caractère à un art qui semblait ne devoir jamais en avoir, je parle de la miniature. Il a ouvert la route, mais depuis, la manière s'est agrandie. Les peintres qui remportent aujourd'hui (1808) la palme dans ce genre, mettent dans leurs portraits plus d'éclat, de vigueur et de force. » En vérité, Vestier n'était point un coloriste ; il tenait encore à la manière terne des gouaches, aux grisailles de ton distingué que les chromistes méprisaient un peu. Et puis, il avait un passé et ce passé lui nuisait dans l'admiration de ses contemporains. Tout ce qu'il tenta pour séduire ne lui fut compté que peu. On le vit accommoder son épouse de mille façons gentilles : en joueuse de guitare, en nymphe décolletée extrêmement ! Deux de ces miniatures ont été gravées par Fresca, l'*Absence ressentie et l'Absence adoucie* (Le portrait de sa femme était, en 1865, à Avallon, chez les héritiers de Monfroy.) Il donna le portrait des Bernardin de Saint-Pierre (en Angleterre, chez le comte Grégoire de Gosford) sans que nul avant Chaussard jugeât bon de lui porter une parole amie. D'ailleurs, son procédé pâle et timide souffrait des matités jaunâtres de l'ivoire ; sa couleur dégénérait en grisaille médiocre, que les rivaux écrasaient encore de leurs bariolages violents. A peu près seul pourtant il avait le respect des lignes, le goût des ajustements, le joli de la composition. C'était avec Picardi, un adaptateur des procédés anciens aux modes nouvelles. On ne lui faisait pas le pareil éloge qu'à son confrère. » (*id* du 1[er] mars 1894.)

Autour de Louis XV (XXXIII, 605 ; XXXIV, 170, 548, 721 ; XXXV, 23, 163, 632, 727 ; XXXVI, 19, 297, 635, 681 ; XXXVII, 13, 236, 389). — La notice dont M. Ch. Claude a souvenance se rencontre aussi dans un roman de E. Chavette, dont le titre m'échappe : « A côté de His (le journaliste) se trouvait Beaufranchet d'Ayat, fils de Louis XV et d'une danseuse. C'est lui qui, à l'exécution de Louis XVI, commanda le roulement de tambours attribué par l'Histoire à Santerre. »

T. PAVOT.

***

L'article du journal *Le Temps*, signalé

par M. Ch. Claude, était probablement consacré au général de Beaufranchet d'Ayat (Louis-Charles-Antoine).

On a prétendu que ce général était un fils de Lous XV, et que ce dernier l'aurait eu d'une demoiselle Marie-Louise O. Murphy de Boistailly, fille d'un gentilhomme irlandais.

Or, cette demoiselle se maria en 1755 avec le major-général Jacques de Beaufranchet d'Ayat. De ce mariage naquit, en 1757, *Louis Charles-Antoine* susnommé.

Comment a-t-on pu attribuer à Louis XV la paternité de cet enfant ?

Lors de la publication de l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, un neveu du général de Beaufranchet, M. le vicomte de Beaufranchet de la Chapelle, réclama contre l'opinion qui faisait de son oncle un bâtard. Il considérait cette assertion comme blessante pour l'honneur de sa famille, qui, disait-il, était en possession d'une généalogie remontant par filiation directe jusqu'à Saint Louis.

Le général Beaufranchet pouvait donc, en tout état de cause, être considéré comme un descendant des Bourbons.

Entré jeune au service, Beaufranchet était colonel en 1792. Il se distingua à la journée de Valmy, et fut promu au grade de maréchal de camp quelques jours après cette bataille.

Après les événements du 10 Août, il fut employé, sous les ordres de Berruyer, en qualité de chef d'état-major des troupes réunies en Vendée. Si peu de confiance que ces récits méritent, il serait bon, pourtant, de leur opposer autre chose que des souvenirs de lecture, vagues ou infidèles.

T. Pavot.

—

Ophélète (XXXIV, 627, 756 ; XXXV, 101, 305, 498 ; XXXVI, 536 ; XXXVII, 120). — Je pense que M. Martellière n'a pas compris le sens du mot *ophélète*, qui désigne toute autre chose que le collaborateur d'un journal et qui, je le maintiens, n'a ni de près ni de loin son équivalent dans la langue française. Le mot *ophelète* s'applique à une fonction sociale, si j'ose ainsi dire, dont les mots collaborateur et termes analogues ne donnent aucune idée. Ce mot est nécessaire ; il fera son chemin. Quant à le trouver « ridicule », je me permettrai de faire observer que des appréciations aussi peu courtoises sont heureusement fort rares à l'*Intermédiaire*. Jatros.

Quel est le père du hannetonage (XXXV, 425, 750 ; XXXVI, 209, 404, 777 ; XXXVII, 333). — Auguste Romieu est aussi l'auteur d'un élégant et très rare volume de *Proverbes romantiques*. Paris, Ladvocat, 1827, IV, 279 pages in-8°. Couvert. impr.

Romantiques ? oh ! mais, si peu ! ces proverbes, littérairement, ne sont, à parler franc, qu'une décoction fade, divisée par potions de guimauve édulcorée de miel rosat, suivant le formulaire, devenu si « vieux jeu » du défunt, tant défunt, Théodore Leclercq.

Ce volume n'a échappé, comme par miracle, au juste naufrage qui l'attendait, que par suite de cette courte mention d'origine que porte imprimée son faux-titre : « *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S. — G., n° 17,* »

Cette toute petite ligne est, aujourd'hui, devenue, près des bibliophiles, son unique planche de salut.

Sans la sauvegarde de ce bien heureux nom tutélaire, cet infortuné livre eût, irrémédiablement. disparu. Ulric R.-D.

*
* *

M. L. G. P. a demandé, ci-dessus, dans l'*Intermédiaire* (XXIII, 713 ; XXIV, 126), à propos d'un livre, devenu fort rare, de Michel Baudier : *Histoire de l'incomparable Administration de Romieu le Grand, ministre d'Etat en Provence* Paris, chez Jean Camusat, 1635, si Romieu le chansonné Préfet du roi Louis-Philippe, s'attribuait quelque parenté avec le légendaire Ministre du dernier Comte souverain de Provence.

Cette question (incidente, dans l'article précité) est demeurée jusqu'ici sans réponse. Truth.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV, (XXXV, 429, 793 ; XXXVI, 210, 689 ; XXXVII, 78). — Les baignoires au XVIII° siècle, et probablement aux époques antérieures existaient dans nombre de châteaux, il reste encore des tableaux des XVI°, XVII° et XVIII° siècles représentant des femmes en baignoire, Diane de Poitiers entre autres a été représentée ainsi. Depuis trente années, appelé comme expert dans de nombreux châteaux de province j'y ai trouvé des baignoires en bois sculpté, les côtés et les dessus cannés — et j'en connais encore ; ce qui a fait disparaître une partie de ces meubles, c'est que souvent on les a trans-

formés en chaises longues — celles du château de Versailles ont dû disparaître aux ventes du mobilier en 1794.

E. GANDOUIN.

—

Un « Lapsus calami » de Victor Hugo (XXXV, 430, 795; XXXVI, 210, 639,777; XXXVII,121,247,331). — *Bluets*. Le Lapsus n'est pas imputable à Victor Hugo. Les deux éditions des *Orientales* que j'ai sous la main, Paris, Bossange 1829 et l'édition Lemerre portent bien les « Bleuets » et non les « Bluets ». G. G.

—

Bibliographie de Mme de Pompadour(XXXV,476; XXXVII,17,262). — La *Nouvelle Revue* a publié cette lettre, il y a quelques années : elle était adressée à la duchesse de Charost. N***, c'est le marquis de Sade. D'E.

—

Venise serait-elle sous les eaux sans les Bretons? (XXXV. 479, 826 : XXXVII, 17). — Du temps de Strabon, les opinions étaient ainsi partagées sur la provenance des Vénètes d'Italie ; suivant les uns, ils étaient originaires des Gaules, comme les Boïens, les Senones... ; pour d'autres, ils descendaient des *Hénètes* de Paphlagonie, amenés par Anténor, après le siège de Troie.

Au livre IV, chapitre IV (*Gallia. Mores Gallorum*). Strabon indique clairement ses préférences : « Pour moi j'estime que ces Vénètes (de la Gaule) sont les ancêtres de ceux qui habitent le golfe Adriatique... Cependant, je ne l'affirme pas, car, en pareilles matières, il faut, de part et d'autre, se contenter de probabilités. » Malgré toute réserve, le géographe grec est donc beaucoup plus précis que ne le ferait croire la citation de M. le comte P. de V. (1821). T. PAVOT.

—

Pontevès Buous et du Puy Montbrun (XXXV, 668; XXXVI, 84, 302, 409, 447, 548, 690; XXXVII, 123, 172). — Je n'ai vu nulle part dans aucun des ouvrages anciens et modernes que j'ai lus à ce sujet, que le brave Montbrun eût été pris au pont de *Montereau*. Il n'en est pas question dans les 26 premières éditions de Bouillet, mais puisque le confrère Navoit dit l'avoir lu dans la 31e, il n'est pas coupable d'une erreur, qui, si elle existe, retomberait dans ce cas sur Bouillet. J'ai encore peine à croire qu'il n'y en ait pas là une. Qui pourrait m'éclairer avec certitude? je lui en serais bien reconnaissant.

M. Navoit explique la confusion de noms et de personnes faite par La Chenaye des Bois et répétée dans l'*Intermédiaire* au sujet du mariage La Baume Le Blanc de La Vallière et Pontevès. On sait combien La Chenaye des Bois est un auteur peu exact, peu scrupuleux, dit-on, même.

Dans la réimpression de son ouvrage, faite il y a 25 ou 30 ans, des erreurs nouvelles ont pu être ajoutées aux anciennes. Le passage cité par M. Navoit est absolument inexact.

Jacques du Puy, marquis de Montbrun, n'a eu qu'une fille de son mariage avec Charlotte du Puy Montbrun, sa cousine, mais elle n'épousa pas le marquis de Saint-Urbain ; elle s'appelait Louise-Alexandrine Cornélie du Puy de Montbrun et fut l'épouse de Jean-François-Elzéar de Pontevès, marquis de Buous, dont elle eut deux fils, morts sans alliance, et plusieurs filles. Une seule se maria qui fut Marie-Anne-Lévie de Pontevès Buous. Elle épousa, le 14 mars 1726, Joseph-Henri de Monspey, chevalier, comte de Vallière, ainsi qu'il a été dit d'après les *actes de leur contrat et de leur mariage*. De cette union sont sortis tous les membres de la maison de Monspey dont la postérité subsiste encore.

L'alliance avec les La Baume Le Blanc aura été contractée par une autre branche de la maison de Pontevès, celle qui porte actuellement le titre de duc de Sabran, probablement. UN ABONNÉ.

***

Il est dit, page 174, Marie-Zozime-Edmond de Sabran Pontevès, duc de Sabran, (arrêté ministériel, 30 juillet 1875 ; duc de Sabran Pontevès, (30 juillet 1895); comte de Pontevès, (6 novembre 1841). Que signifient ces dates et notamment l'arrêté ministériel du 30 juillet 1875, la chancellerie, à ce que je croyais, ne s'occupant plus des questions de titres et l'état-civil n'admettant que ceux transmis directement de père en fils. O. D.

***

Le collaborateur A. veut-il me permettre de le renvoyer au sujet des *Puy-Montbrun*, à la *Revue nobiliaire historique et biographique* de L. Sandret, tome IV, (2e de la nouvelle série) page 537 et suivantes. Je regrette de ne pouvoir citer ; mais ce serait abuser des colonnes de l'*Intermédiaire*. VEREPIUS.

Mme de Marchais (XXXVI, 2, 358, 693). — Voici encore quelques détails sur elle, empruntés à la *Biographie Universelle* de Michaud :

« Elle se fit remarquer à Versailles par le charme de son esprit et surtout par celui de sa voix Son goût pour le chant lui procura la faveur d'être admise avec les personnages les plus graves de la cour, sur le théâtre des petits appartements où, dès 1748, la marquise de Pompadour jouait et faisait jouer la comédie. « C'est à elle, dit l'auteur de *La vie privée de Louis XV*, qu'on doit ce goût scénique qui s'est emparé de toute la France, des princes, des grands, des bourgeois, et qui a pénétré jusque dans les couvents. » Elle épousa en premières noces Binet de Marchais et en secondes noces le comte d'Angiviller qui, à la mort de Louis XV, remplaça Terray dans la direction générale des bâtiments, manufactures et académies et obtint la survivance de Buffon dans l'intendance du jardin du Roi. Alors, sa maison fut plus que jamais le rendez-vous des savants, littérateurs, artistes et de ce que la cour et la ville avaient de plus distingué ! Mme de Marchais, ou pour l'appeler par son vrai nom d'alors : Mme d'Angiviller, passa le règne entier de Louis XVI jusqu'à la Révolution dans toutes les jouissances que donnent la richesse, l'esprit, la vogue, le crédit. Tout changea pour elle comme pour tant d'autres quand la monarchie acheva de s'écrouler le 10 août. Le Comte d'Angiviller avait émigré. Sa femme s'était retirée à Versailles, où elle vivait des débris d'une grande fortune. Elle traversa les temps orageux de la République dans des transes continuelles et pour n'être pas inscrite sur la liste des suspects où les comités révolutionnaires avaient porté la moitié de la France, elle jugea nécessaire un grand sacrifice à la peur : elle fit solennellement hommage à la société populaire de Versailles d'un buste de Marat et dut à cette démarche singulière d'échapper à la prison et probablement à l'échafaud. Après la Terreur, elle vit arriver avec plus de courage le Directoire, le Consulat et l'Empire. Elle avait fait empailler un petit épagneul aimé quand il vivait, pleuré après sa mort, et que pendant plusieurs années elle conserva placé dans son appartement, sur un lit de verdure, entre des arbustes et des fleurs. Mais enfin un beau jour, soit crainte, soit admiration, l'animal fidèle et si longtemps regretté fut remplacé sur son trône par le buste de l'empereur.

Elle s'était de nouveau formé une société aimable, attirait chez elle Ducis, l'abbé de La Fage, qui s'était fait un nom comme prédicateur, Mlle de la Tour du Pin, Mme Babin, qui dans l'élégie n'avait pas de rivale, la Duchesse de Villeroi, qui avait composé des chansons pour *Les Actes des Apôtres* et d'autres personnes distinguées qui avaient fixé leur séjour à Versailles. Mais alors la jeune fée de Marmontel se trouvait bien changée : ce n'était plus qu'une coquette d'esprit, vieille et spirituelle et en même temps dévote mondaine, aux travers singuliers. Elle donnait chaque semaine des dîners profanes et des dîners de sanctification. Tous les vendredis, l'abbé de La Fage débitait en présence de quelques élus, au nombre desquels toujours Ducis, un de ces sermons qu'il avait prêchés à la ville ou à la cour et qu'alors il ne pouvait plus faire entendre que dans un salon ou boudoir. Un jour, il prêcha sur la tempérance, ce qui ne l'avait pas empêché de prendre sa bonne part du succulent festin qui précédait toujours le sermon. L'âge avoit amené des idées bizarres dans la tête de la Comtesse. Elle croyait depuis longtemps déjà que la mort provenait d'un racornissement. En conséquence, pour reculer le fatal accident, elle passait chaque jour deux ou trois heures dans le bain, pour tenir sa frêle machine dans un état émollient ; puis elle rentrait dans son lit, qu'elle ne quittait jamais que pour sa baignoire, afin de ne pas racornir.

Le style de ses lettres avait aussi subi une révolution ; il était alors mignardisé, fardé, prétentieux : c'était de l'esprit du temps de Marivaux, Crébillon fils et Dorat. Elle recevait dans sa chambre. On y lisait des vers, on y causait du tiers et du quart, on y prêchait, on y dînait. Voici la description du temple de la fée, je veux dire son appartement ; l'escalier était garni, sur toutes les marches, à droite et à gauche, d'orangers, de tubéreuses, de grenadiers, de lauriers-roses et autres arbustes qui faisaient aussi d'un long corridor une allée de verdure ; on arrivait dans le sanctuaire : les volets étaient presque fermés et à travers rideaux et draperies où ne pénétrait jamais qu'un jour incertain, faible et fantastique. Des caisses d'arbustes et des vases de fleurs étaient disposés au pourtour en gradins. On tournait un large paravent

et l'on arrivait en face du lit où l'on avait peine d'abord à distinguer la vieille dame ; enfin, quand les lumières ménagées avec art venaient permettre de distinguer les objets sans trop les éclairer, on la voyait déjà plus qu'octogénaire, hautement coiffée de cheveux d'emprunt farcis de poudre blonde, flanqués de bouffettes, de canètes roses et lilas ! Sur le haut de la tête était attaché un voile blanc comme celui d'une vierge ou d'une vestale de l'Opéra ; un châle noué en cravate cachait le bas de la figure jusque sur la lèvre inférieure. Un des bras de la dame, élevé, tenait ou agitait un éventail et se montrait orné d'un bracelet de rubans noirs. On apportait aux dames des chaufferettes où brûlaient des essences. Des essences étaient aussi jetées sur des réchauds derrière le paravent et les odeurs et les parfums des fleurs, sans air et sans soleil, étaient suffocants. C'est entre le lit et le paravent que le dîner était servi, toujours fin et délicat. On lui apportait un potage de bouillon de grenouille qu'elle mangeait lentement avec une cuillère à café, elle ne prenait pas d'autre aliment. Les convives sortaient souvent malades et presque asphyxiés. « Ces dîners me font mal, disait un jour Ducis, je n'irai plus là ; qu'ai-je affaire à des cadavres attendant que je leur apprenne qu'ils sont encore en vie ? » Mais les sermons de l'abbé de la Fage et les cajoleries complimenteuses de la fée l'empêchaient de donner suite à ces boutades d'un moment. — C'est ainsi que s'écoulèrent les derniers jours de la vie de cette femme, tandis que son mari achevait la sienne d'une manière plus austère, mais presque aussi remarquable par sa singularité, dans un couvent de moines d'Allemagne. On disait qu'il s'était lassé des fantaisies de sa femme et des bains perpétuels qu'elle lui imposait dans ses idées de racornissement. Malgré son hygiène relâchante, elle mourut d'une rétention le 14 mars 1808, dans la 83e année de son âge. Caron, alors professeur au lycée de Versailles, lui consacra une notice nécrologique dans *le Journal de Seine-et-Oise*. « On croit généralement, y est-il dit, que son portefeuille doit renfermer des traits de ses pensées et de sa féconde imagination. Cependant, c'est un secret qu'on n'a jamais pu dérober à sa modestie. » Ce secret, s'il a existé, n'est point encore connu ; mais ce qui a été publié par la reconnaissance et par la voix du pauvre, ce sont les secours que cette femme prodiguait aux indigents. L'auteur de la notice nécrologique dit : « Plus de trente familles à Versailles devaient à ses libéralités leur subsistance journalière. » Or, il y a dans ce fait l'excuse de trente ridicules. »

On m'obligerait en me disant s'il existe des portraits de Mme de Marchais et si cette femme célèbre eut des enfants. Je remercie d'avance les intermédiairistes qui me donneraient ici sa postérité et son iconographie. UN INTERMÉDIAIRISTE

—

Jubé de Notre-Dame (XXXVI, 93, 507 ; XXXVII, 82). — Dans le deuxième fascicule des *Eglises paroissiales de Paris*, consacré à l'intérieur de Notre-Dame, M. l'abbé A. Bouillet écrit, p. 7 :

Deux historiens de Paris, du Breul et Corrozet, nous ont conservé la description du chœur de la cathédrale de Paris tel qu'il existait déjà à la fin du XIIIe siècle. Un jubé de pierre en fermait l'entrée, entre les deux gros piliers de la croisée du transept. Sur l'arcade principale se dressait un grand crucifix. A droite et à gauche, cette arcade se reliait à la clôture de pierre peinte, haute de cinq mètres, où était représentée la vie de Jésus-Christ, et qui faisait tout le tour du chœur.

Puis, plus loin, p. 9 :

Le jubé a été détruit au temps du cardinal de Noailles.

Or, je trouve dans Dezobry et Bachelet : Louis-Antoine de Noailles, né en 1651, archevêque de Paris en 1695, cardinal en 1700, mort en 1729.

Conclusion : la duchesse d'Abrantès, lorsqu'elle affirme que Mme Bonaparte prit place dans le jubé pour entendre le *Te Deum* du 28 germinal, an X, et que ce jubé était « en bois sculpté et fort beau » commet une double erreur.

Elle n'avait pas prévu l'*Intermédiaire*.

L. BAILLET.

—

Plain (XXXVI, 137, 466, 593 ; XXXVII, 83, 128, 442). — Cf. dans le midi les endroits qu'on appelle le Pian.

A. C.

—

Heimweh (XXXVI, 141, 594 ; XXXVII, 129). — M. Nauroy a certainement sous les yeux une signature déformée après une journée conservée à des dédicaces. En effet, je compare sept signatures de M. J. Heimweh, que je trouve dans sept dédicaces différentes. Il en est une sur *Droit de conquête et plébiscite*, que, de prime abord, on ne saurait

lire autrement que *J. Munier*. Cependant on ne peut expliquer quelques traits qui suivent l'*r* : ce sont les derniers vertiges de *eb* et, lorsqu'on raproche cette signature des autres, il n'y a plus de doute, ce n'est plus *J. Muniei*, mais *J. Heimweb*. Je tiens mes exemplaires à la disposition de M. Nauroy, puisque la déclaration de *J.Heimweb* lui-même ne le convainc pas.

EUMÉE.

***

J. Munier ne serait-il pas Charles Misner, né à Strasbourg, auteur, selon Cerbeer de Medelsheim, de *Lettres aux Alsaciens*, etc. L'EX-CAR.

—

Sur le canonnier de la Revue des deux Mondes (XXXVI, 186, 597; XXXVII, 129). La Bruyère chargea son pistolet avec une de ses dents, c'est vrai; mais cette dent lui avait été arrachée la veille et il l'avait gardée en poche.

A. CH.

—

Sophie Gay (XXXVI, 335; XXXVII, 35, 279). — Le *Musée des familles* du mois d'avril 1852 a donné le portrait de cette dame. S'il est ressemblant, on ne peut pas dire que madame Gay fut une beauté. Traits réguliers, mais regard plutôt dur; la bouche pincée, le front haut, couvert de frisons. Le costume est celui des merveilleuses du Directoire, la taille sous les seins; la coiffure consiste en une sorte de toque à créneaux, ombragée par une longue plume blanche.

Madame Gay eut trois enfants, un garçon et deux filles, tous trois nés à Aix-la-Chapelle. Le fils est mort jeune, étant officier; des deux filles, l'une épousa un monsieur O'Donnell, l'autre, la belle Delphine, devint la célèbre madame Emile de Girardin. EFFEM.

—

Le Monde dramatique (XXXVI, 383; XXXVII. 38, 402). — Mon distingué compatriote, M. Philibert Audebrand, d'ordinaire si bien renseigné, s'est légèrement trompé de terme (colon. 403), en qualifiant de *Pot-Pourri* le petit volume qu'édita, sous la Restauration, Gérard de Nerval, alors adolescent, en l'honneur de Béranger, à ce moment, prisonnier politique à La Force (1).

Le titre exact de cet élan de généreuse jeunesse, est celui-ci : *Couronne poétique de Béranger, recueillie par Gérard*. Paris, Chaumerot jeune, 1829, IV-136 pages in-32. Couvert. imprimée. Son titre et le verso de sa couverture sont ornés d'un fleuron représentant une couronne de laurier nouée d'un long ruban.

Ce petit volume est devenue, de nos jours, une rareté bibliographique. (J'ai payé le mien, broché, neuf avec sa couverture intacte, douze francs, chez Claudin, il y a quelque dix ans.) M. Jules Brivois, dans sa *Bibliogr. de l'Œuv. de Béranger* (1876, page 101), l'a mentionné avec éloge. M. Nauroy, par contre et bien à tort, a omis de le porter au nom de Gérard de Nerval, dans sa *Bibliogr. des Plaquettes romantiques* (1882, in-32).

Cette brochurette, très gentiment imprimée, est composée de poésies : Stances, élégies, épîtres, chansons, couplets ou simples quatrains, spécialement adressés, autant comme protestations contre la condamnation, que comme hommage personnel, à Béranger détenu politique, par tous les poètes de l'époque: Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), Louis Reybaud, Charles Dovalle, Emile Debraux, Gérard de Nerval Mme Dufrénoy, Marceline Desbordes-Valmore, J. Petit-Senn de Genève, Benjamin Antier, Antony Béraud, Edouard Corbière, H. de Latouche, Fontan, Dubois-Davenne, et vingt autres.

Ce couplet-ci, le dernier d'une chanson de H. de Latouche : *Conseils à Béranger*, (Sur l'Air du *Grenier*), donne bien la note du ton général des pièces dont est formé ce recueil :

« Allons, mon cher, abdique ton génie,
Depuis quinze ans c'est un genre tombé ;
Deviens flatteur, fais quelque vilenie,
Tout passera comme un paquet plombé.
Plus de prison, de pain sec et d'eau claire ;
Une bassesse, et tout peut s'arranger ;
Tu n'y perdras que l'amour populaire.....
Change de note, ou tais-toi Béranger. »

Sous Charles X, l'impulsion de la poésie n'était pas orientée du côté du trône.

ULRIC R.-D.

(1). — A la suite de la publication de ses *Chansons inédites* (in-18 de VII. 132 pages, Paris, Baudoin frères, 1828), Béranger, le 10 décembre 1828, sur le réquisitoire de M. Champanhet, avocat général, et malgré l'admirable plaidoirie de son défenseur, Me Barthe, avait été condamné, en police correctionnelle, à Neuf mois de prison et à 10,000 francs d'amende, et son éditeur, A. E. Baudoin, à six mois de prison et à 500 francs d'amende.

Neuf Brisach (XXXVI, 433 ; XXXVII. 41, 86). — Ce sont les armoiries de Vieux Brisach que donnent, les *Plans des principales places de guerre* (Paris 1736). On n'a qu'à consulter l'*Armorial* de 1696. Ce sont les mêmes armoiries. Les véritables doivent être celles qu'a données mon ami P. Ristelhuber, mais où est le texte original ? L'Ex-Car.

—

Gall, amant de la reine (XXXVI, 473 ; XXXVII, 52, 135). — C'est un amusement à joindre aux *Bigarrures* du Sieur des Accords. Et puisque au distique de *Gall*, on a ajouté celui de *Dans ces meubles*, en voici un troisième qui narre une joute navale entre Laurent Pichat et Empis.

Laurent Pichat virant, coup hardi ! bat Empis.
Lors, Empis chavirant, couard, dit : Bah ! tant pis.

Il y a des gens que cela amuse.

Eumée.

—

La Chanson du Mirliton XXXVI, 476, 822 ; XXXVII, 50, 83, 178). — Ha mais ! Attention ! La chanson *ancienne* dont a parlé ci-dessus notre confrère M. U. R. D., comme l'ayant vue autrefois en manuscrit chez un docte libraire du quai Voltaire, n'a certainement aucun lien de parenté avec celle que cite, immédiatement au-dessus de l'article qui la signale, notre autre confrère M. A. Martin.

Je l'ai connue et chantée, dans mon jeune âge, cette vieille chanson. Elle est infiniment plus *historique* et surtout plus *mythologique* que l'autre qui est toute moderne.

Indubitablement, ce doit être celle dans laquelle il est parlé d'Adam et d'Eve et du Serpent, de Paris et d'Hélène et des Déesses de l'Olympe (Mais rien d'Offenbach, s. v. p. !). C'est à ces galants noms-là, qu'auront dû, principalement, être appliquées les indiscrètes *clefs marginales* dont il est question, et qu'il serait en effet, aujourd'hui, curieux de retrouver.

Si la mémoire ne me fait pas défaut, voici l'un des couplets de cette libidineuse chanson :

Junon offrit la Richesse
Au jeune berger Pâris,
Minerve offrit la Sagesse,
Que montra dame Cypris ?
Rien qu'un mirliton,
Mirliton, ton, taine.
Rien qu'un mirliton,
Mirliton, ton, ton.

Dame ! au XVIII[e] siècle cela ne se chantait, que je sache, ni à vêpres ni à complies. Truth.

—

Titres étrangers donnés par Napoléon (XXXVI, 523 ; XXXVII, 94. — Napoléon n'était pas né que le gouvernement anglais donnait déjà des titres étrangers pour services rendus hors de la Grande-Bretagne. James Stanhope (1673-1721), par exemple. qui avait commandé le contingent anglais en Espagne pendant la guerre de succession, fut créé pair d'Angleterre, le 12 juillet 1717, sous les titres de baron Stanhope d'Elvaston et de vicomte de Mahon, en souvenir de la prise faite par lui de Port-Mahon (Minorque), le 29 septembre 1708. Le titre de Lord Mahon a depuis lors été porté, par courtoisie seulement, par le fils aîné de la famille durant la vie du père.

Plus tard, John Jervis fut fait comte de Saint-Vincent après la bataille navale qu'il gagna sur la flotte espagnole en vue du cap de ce nom, le 14 février 1795, et Horace Nelson reçut le titre de baron du Nil en l'honneur de la victoire d'Aboukir sur la flotte française, le 1[er] août 1798.

De nos jours, nous avons le général Napier fait Lord sous le titre de baron de Magdala après l'expédition anglaise d'Abyssinie contre Téodoros, le général Roberts, baron de Candahar, après l'expédition d'Afghanistan, le général Wolseley vicomte du Caire après l'expédition d'Egypte en 1882, et enfin Lord Dufferin, vice-roi des Indes, fait marquis de Dufferin et d' « Ava » après la conquête de Birmanie en 1885.

En Russie, le Maréchal Souwaroff reçut de Paul I[er] le titre de prince d'Italie, *Italinski*, après la campagne de 1799, et Nicolas I[er] ajouta le titre de *Zabalkanski* au nom du maréchal Diebitsch qui commanda l'armée russe en Orient pendant la campagne de 1828. Le maréchal Paskiewitch fut fait prince d'Erivan, *Erivanski*, pour la conquête de cette ville et de l'Arménie persane, et le général comte Mourawieff fut honoré du titre d'*Amourski* pour sa prise de possession de la vallée de l'Amour, le grand fleuve sibérien. Il faut dire cependant que ces titres d'Erivan et de l'Amour ne peuvent pas être tout à fait considérés comme étrangers, puisque les pays qu'ils rappellent sont demeurés territoires russes.

Gamma.

Un mot sur les Congrès (XXXVI, 531 ; XXXVII, 137). — Sans entrer dans des détails d'ailleurs superflus, je trouve à ce sujet dans une ancienne édition des Œuvres de Boileau la note suivante : « ... Ces deux vers qui frappèrent M. le « Premier Président de Lamoignon, (1) « ne contribuèrent pas peu à faire abolir « l'usage du Congrès. En effet, depuis cette « Satire, toutes les fois qu'il se présenta « au Parlement quelque contestation au « sujet du Congrès, ce sage magistrat se « déclara contre cette épreuve. M. de Lamoi- « gnon son fils, avocat général, portant « la parole en 1674, dans une cause de cette « espèce, témoigna la juste horreur que « l'on devait avoir de cet usage odieux qui « offense, dit-il, les bonnes mœurs, la Re- « ligion, la Justice, la Nature même. Enfin, « en 1677, M. le P. Président de Lamoi- « gnon prononça un arrêt en forme de « Règlement, qui abolit pour toujours la « preuve inutile et infâme du Congrès ».

(*Journal du Palais*, Tome III, p. 466 et Tome V, p 5).

p. c. c. LOUIS JOUTY.

***

A ceux qu'intéresse la question, je ne puis que recommander la lecture du charmant volume de Louis Ulbach, *les Inutiles du mariage* (2).

Outre l'historique du *Congrès*, comme institution, ils y trouveront le récit très complet et, dirai-je suggestif, de la désillusion de la petite Catherine de Parthenay, et des séances, antérieures à celles du Théâtre réaliste, auxquelles se prêtèrent cet infortuné marquis de Langey (René de Cordouan, marquis de Langey) et sa jeune femme, Marie de Saint-Simon de Courtannier.

Le Congrès ayant été d'ailleurs supprimé à la suite de cette malheureuse affaire et remplacé par les *Visites*, ce furent ensuite les démêlés du marquis et de la marquise de Gesvres, née de Marcranni.

Mais il est préférable de lire le petit livre d'Ulbach ; quoique beaucoup plus sérieux qu'on pourrait croire, il est des plus amusants. PIERRE DUFAY.

—

Mlle Doligny (XXXVI, 534, 746; XXXVII, 35, 252). — Je pensais bien que la phrase prêtée à l'actrice Doligny : « Je m'estime trop pour être votre maîtresse et trop peu pour être votre femme », devait avoir une origine plus royale.

Je lis dans la galerie de l'ancienne cour sans date, 1791, 8 vol. in-12, tome 1er, page 120 :

« Le roi (Henri IV) aurait pu donner la qualité de dame d'honneur de la Reine à Catherine de Rohan, sœur du vicomte de ce nom, qui lui avait répondu à une déclaration galante : Qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme, et de trop bonne maison pour être sa maîtresse.

A. DIEUAIDE.

—

Un buste du duc Jean de Berry (XXXVI, 567). Voir : Hiver de Beauvoir, *La librairie de Jean, duc de Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre*, 1416. Publié en entier pour la première fois d'après les inventaires et avec des notes. Paris, 1860. EFFEM.

—

Les documents de Me Lachaud sur madame Lafarge (XXXVI, 575). — Voici une lettre curieuse et inédite, écrite sur un papier à son chiffre, par madame Lafarge :

« Soyez bénie, âme inconnue et pieuse « qui avez bravé la tempête pour jeter « dans mes ténèbres une espérance et une « étoile. Votre voix est harmonieuse « comme celles qui chantent au ciel pour « nous faire oublier les souffrances de « cette vie. Soyez trois fois bénie et que « votre bon ange vous garde de l'oubli, « des ingrats, du malheur !

Marie CAPPELLE *p. p. c.* J. R.

—

Andrieu (XXXVI, 626). — Je possède un médaillon d'un fini et d'une exécution absolument remarquables représentant Louis XVI. Il est signé Andrieu F. Ce médaillon est enfermé dans la paroi d'un verre à boire. Je voudrais savoir, et je compte pour cela sur nos obligeants confrères, par quel procédé ce médaillon a été ainsi *mis* dans l'intérieur du verre et s'il existe beaucoup d'exemplaires d'objets semblables ? CORBI.

—

Jemmapes ou Jemappes (XXXVI, 628 ; XXXVII, 197). — Le Petit Larousse (84e édition) écrit Jemappes comme on l'écrit en Belgique, il ajoute que « c'est à tort qu'on dit Jemmapes » mais ce tort, ses précédentes éditions l'ont eu pendant longtemps. J. C. WIGG.

(1) (Satire VIII, vers 143 à 146).
(2) Paris, Calmann-Lévy, 1885, in-12.

Le Grand-Vizir Ahmed-Kupruli (XXXVI, 665). — Ahmed Keuprulu ou Keupreuli succéda comme grand vizir à son père Mohamed Keuprulu le 1er novembre 1661, le lendemain de la mort de celui-ci. Mohamed Keuprulu n'était point d'origine française ni italienne comme l'a écrit l'auteur de l'*Histoire des grands vizirs Mahomet Çoprogli pacha et Achmet Coprogli pacha, etc.* (Amsterdam, 1676, in-12 chez Abraham Wolfgaak). Cet auteur, que l'on croit être un certain Chassepol, était en cela aussi ignorant ou imaginatif que les modernes reporters des journaux occidentaux ; la famille des Keuprulu était originaire d'Albanie ; son auteur, entré dans l'armée ottomane, avait obtenu un fief en Asie-Mineure, le village de Keupru, à 12 lieues d'Amasia, à 6 de Mersiwan, au pied et au nord des monts Taschan, au confluent des deux cours d'eau qui forment un affluent du Kizil-Irmak (l'ancien Halys), où existait un pont de bois qui avait donné son nom à cette localité : *Keupru* signifiant « pont » en turc. C'est là que naquit Mohamed Keuprulu, c'est-à-dire « Du Pont », vers 1586. Ainsi que beaucoup de personnages ottomans, il débuta dans les plus bas emplois de la domesticité du sérail, aide de cuisine et cuisinier, puis il entra au service de plusieurs grands vizirs et s'éleva peu à peu aux grands emplois, avec des alternatives de faveur et de disgrâce. A soixante-dix ans, le 15 septembre 1656, il parvint au grand vizirat, et ce vieillard illettré une fois au pouvoir montra pendant les cinq dernières années de sa vie une aptitude au gouvernement et une énergie extraordinaire, il revivifia en quelque sorte l'empire sous Mohamed IV. Il mourut le 31 octobre 1661, et eut pour successeur son fils Ahmed âgé de 26 ans, qui fut, lui aussi, l'un des plus grands ministres qu'ait eus la dynastie d'Othman. Il conserva son emploi pendant 15 ans et ne le quitta qu'avec la vie ; il mourut le 30 octobre 1676 à l'âge de 41 ans, après avoir présidé à la conquête de la Crète et maintenu les frontières des États du Sultan contre les attaques de l'Empereur d'Allemagne et du roi de Pologne.

La famille des Keuprulu donna encore, fait unique dans l'histoire de Turquie, trois autres grands vizirs à l'empire ottoman : Moustafa, fils de Mohamed, qui reçut les sceaux sous Soliman II, le 7 novembre 1689 et fut tué à la bataille de Slankamen, victoire des Impériaux, le 11 août 1691 ; Husseïn, fils d'Hassan Amoudja, frère de Mohamed, grand vizir sous Moustafa II, en 1697, après avoir été Capitan-Pacha en 1695, et qui, chose rare en Turquie, demanda sa démission le 5 septembre 1702 ; et enfin Noouman, fils de Moustafa, qui ne dirigea la Sublime-Porte sous Ahmed III, que du 15 juin 1710 au 7 août de la même année, pendant sept semaines.

TOUTI-MIRZA.

—

Traductions cocasses (XXXVI, 670 ; XXXVII, 202, 350, 447). — On en trouvera quelques-unes dans *l'Intrus* « farce grossière et romaine en un acte », par E. Goutière, Vernolle, Nancy, 1892.

—

« Les cheveux d'Eléonore » (XXXVI, 674 ; XXXVII, 290). — L'avouerai-je à ma honte ? Je ne connais encore de ce pur chef-d'œuvre, que le refrain que nous en a aimablement cité notre confrère M. Gustave Fustier. Peut-être, néanmoins, me sera-t-il permis de penser que ces vers, si vers il y a, pourraient bien être d'une date plus ancienne qu'on ne croit, et remonter — comme plaisanterie ou parodie, s'entend, — à l'époque du règne de Louis XVI et de l'apparition première des Œuvres du trop galant Chevalier de Parny, le chantre extra-privilégié d'Eléonore (*A l'Isle de Bourbon, chez Lemarie libr., sur le Sommet des trois Sallasses*, MDCCLXXX, in-8° raisin de 160 pages, papier vergé fort), volume dont le succès, au temps même de la publication des *Aventures de Faublas*, fut, tout comme pour celles-ci, considérable.

Dans les poésies « érotiques » que comprend ce recueil, tant de fois depuis réimprimé (ce mot, remarquons-le, n'avait pas à cette date, le sens cru qu'on lui attache aujourd'hui, et le nom de Parny, d'ailleurs, n'était point encore souillé par les indignes publications qui déshonorèrent sa vieillesse), le nom d'Eléonore réapparaît presque à chaque page. Cette jeune belle de treize ans (la puberté n'est pas en retard sous les tropiques), y est chantée sur tous les modes et tous les tons : Avant, pendant et après.

La pièce du *Lendemain*, surtou , est demeurée célèbre :

Tu l'as connu, ma chère Eléonore,
Ce doux plaisir, ce péché si charmant
Que tu craignois, même en le désirant ;

En le goûtant, tu le craignois encore.
Eh bien, dis-moi ; qu'a-t-il donc d'effrayant ?
Que laisse-t-il après lui dans ton âme ?
Etc.

Je doute très fort que les vers en question des dits *Cheveux d'Eléonore*, aient jamais atteint le diapason de ceux-là.

ULRIC R.-D.

—

L'église et la peine de mort (XXXVI, 676, 353) — N'y a-t-il pas eu en Suisse un plébiscite relatif à la peine de mort ? Les cantons catholiques n'ont-ils pas voté pour son maintien et les protestants pour l'abolition ? J. C. WIGG.

—

Doyens des Parlementaires. (XXXVI, 721, 297). — Parmi les membres de l'Assemblée de 1848, il existe encore dans la Gironde, M. Hovyn de Tranchère. Malgré ses quatre-vingt deux printemps, ou malgré « ses quatre-vingt-deux hivers » comme il dit si spirituellement dans la préface de sa traduction d'Ausone qu'il vient de publier, M. Hovyn de Tranchère est encore plein de verve, d'entrain et de jeunesse. Cette anthologie ausonienne en est la preuve, il a mis en vers, et en vers des plus délicats, les plus jolies poésies du poète latin. Jules-Auguste Hovyn de Tranchère est né à Bordeaux, le 18 avril 1816 ; maire de Guitres de 1848 à 1852, conseiller général de la Gironde de 1848 à 1851, il fut nommé député de la Gironde en 1848 et réélu à la Législative. Sous l'empire, il passa en Russie où il devint administrateur de la grande Compagnie des Chemins de fer russes. De retour en France, il habite depuis plusieurs années la maison de ses ancêtres à Guitres. Variant ses loisirs entre la littérature et l'horticulture. M. Hovyn de Tranchère a publié de nombreux ouvrages. P. M.

—

Bachet de Méziriac (XXXVI, 723 ; XXXVII, 299, 339). - Claude Gaspard Bachet de Méziriac, de l'Académie française. On trouve son éloge dans *Eloges de quelques auteurs français*, par Joly et Michault, Paris, 1742, 8°. Il avait un frère du nom de Guillaume, avec lequel il composa des *chansons dévotes et sainctes*. Dijon, 1615, 8° qu'ils dédièrent à François de Sales.

J. C. WIGG.

—

Date du combat de Culloden (XXXVI, 762, 339). — Cette différence de date (16 ou 27 avril 1746), doit être due à la différence entre le calendrier Julien, en retard à cette époque de 11 jours, et le calendrier Grégorien qui ne fut mis en usage en Angleterre qu'en 1752. (Voir *Intermédiaire* du 10 août 1897).

L'ordre du jour suivant publié par le duc de Cumberland le soir de la bataille, donne la date de ce combat probablement selon le calendrier Julien, seul usité alors dans le Royaume-Uni, bien que pendant la campagne qu'il venait de faire dans les Pays-Bas, le duc se fût servi du calendrier Grégorien.

« Inverness. Ordres supplémentaires. Champ de bataille, près du parc de Culloden, 16 avril, mercredi.

« La cavalerie poursuivra l'ennemi aussi loin qu'elle pourra. Les chirurgiens s'occuperont immédiatement des blessés. L'armée et l'artillerie se formeront en colonnes et marcheront au camp par Inverness, etc. »

Le chevalier de Power, écrivant en France, a dû donner la date selon le calendrier Grégorien, ce qui ferait bien (16 + 11) le 27 avril 1746.

S. CHURCHILL.

—

Le musée de Paris (XXXVI, 770 ; XXXVII, 371, 407). — On trouve tous les renseignements désirables sur cette société de savants et d'artistes qui se réunissaient au couvent des Cordeliers rue de l'Observance, dans le *Guide des amateurs et des étrangers dans Paris*, de Thiéry, Paris, 1787. T. II, p. 375. J. C. WIGG.

—

Vote nominal sur la déchéance du Roi (XXXVII, 10, 450). Ya-t-il eu un appel nominal pour la déchéance de Louis XVI ? Le *Moniteur* n'en dit mot et Mortimer-Ternaux, dans sa consciencieuse *Histoire de la Terreur*, dit le contraire.

Prenons d'abord le *Moniteur* « séance du vendredi 10 août, à 2 heures du matin » (N° 225 du *Moniteur* ; dimanche 12 août 1792, quatrième année de la liberté).

Ce compte rendu mentionne l'arrivée du roi à l'Assemblée. Au cours de la séance, peu après l'interruption momentanée causée par le bruit du combat qui se livrait aux Tuileries et l'apparition de « citoyens armés » aux portes de la salle, après avoir écouté une députation des « nouveaux représentants de la commune » qui demande la déchéance du roi, « l'Assemblée décrète qu'il sera fait un appel nominal et que chaque membre montera à la

tribune pour y jurer, au nom de la nation, de maintenir la liberté, l'égalité, ou de mourir à son poste ». (Il n'est pas encore question, comme on le voit, de voter sur la déchéance).

« On procède à l'appel nominal ».

Peu après, nouvelle députation annonçant « que le feu est aux Thuileries, et que nous ne l'arrêterons qu'après que la vengeance du peuple sera satisfaite. Je suis chargé encore une fois, au nom de ce peuple, de vous demander la déchéance du chef du pouvoir exécutif ; c'est une justice que nous réclamons ; nous l'attendons de vous ».

Le Président répond que l'Assemblée « va prendre à l'instant les grandes mesures qu'exige le salut de l'Empire ».

C'est peu après que Vergniaud vient lire, au nom de la commission extraordinaire, un projet de décret consistant en un préambule qui commence par ces mots : « L'Assemblée nationale considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble, etc. » et en douze articles, dont le deuxième porte : « Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, etc. »

Le *Moniteur* est muet sur la manière dont ce projet de décret a été adopté, mais il le fut séance tenante, comme le prouve la suite du compte rendu. En effet Kersaint remarque un peu plus tard : « L'agitation règne encore... cela vient de ce que le décret qui prononce la suspension du roi n'est pas encore connu ».

Au cours de la même séance, un peu plus tard, l'Assemblée procède par appel nominal au choix de trois nouveaux ministres.

Voyons maintenant Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur* tome II, p. 341. Deuxième édition, Michel Lévy frères, 1863).

« Vergniaud monte à la tribune et, d'une voix altérée, annonce qu'il va « avec douleur » et « sans réflexion » présenter, au nom de la commission extraordinaire, « une mesure rigoureuse, que les événements ont rendue indispensable. »

« On écoute, dans le plus profond silence, le projet de décret hâtivement rédigé par la commission, *on l'adopte immédiatement article par article, sans discussion*, avec de simples corrections de détail. »

Mortimer-Ternaux donne ensuite le préambule du projet et les 12 articles, dont le 1er invitait le peuple Français à former une Convention nationale, et le 2e suspendait provisoirement le chef du pouvoir exécutif.

La conclusion à tirer est qu'il y eut des appels nominaux dans la séance du 10 août 1792, mais qu'ils ne portèrent pas sur la déchéance du roi jusqu'à preuve du contraire, les textes ci-dessus établissant que cette déchéance a dû être votée par assis et levés.

Mortimer-Ternaux ne donne pas le chiffre des députés qui prirent part au premier appel nominal, concernant le serment.

Quant au second, pour la nomination de trois nouveaux ministres, 284 membres seulement y prirent part sur 749 qui composaient l'Assemblée.

S. CHURCHILL.

—

Sur l'origine du mot houille (XXXVII, 57, 456). — Le canard (si canard il y a !) n'a en tout cas pas pris son essor sur les bords de l'Escaut (sic). Liège est situé sur les bords de la Meuse.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Pseudonymes (XXXVII, 58, 457). — C'est par la découpure que m'envoie le Courrier de la Presse que j'apprends que l'on a posé une question sur mon pseudonyme. Les réponses diverses et assez contradictoires faites à cette question m'incitent à rétablir exactement les faits.

1° Mon pseudonyme de *Papus* est tiré du Nuctémeron d'Apollonius de Thyane et il signifie *Médecin de l'Ame* d'après la traduction d'Eliphas Levi. (Rituel, p. 391).

2° Je prétends être *spiritualiste* dans toute l'acception du mot, malgré l'avis de M. M. Schilt de Montclar qui, en parlant de mon antique prédécesseur (?) le mathématicien PAPPUS ne tint pas compte de la façon dont s'écrit le nom de ce dernier.

3° Mon père s'amuserait fort en apprenant qu'il est magnétiseur de profession ! Il est chimiste, directeur d'une maison de santé (nommé par l'administration) et n'a jamais fait de magnétisme de sa vie. Où diable M. de Montclar va-t-il chercher ses renseignements ?

4° Enfin M. Dieuaide me fait signer Azoth une préface, où ce nom n'a jamais figuré.

Eliphas Levi a expliqué du reste ce qu'il fallait entendre par ce terme qui désigne une loi astrale et pas du tout le gaz azote.

Dr ENCAUSSE (PAPUS).

Le Labarum (XXXVII, 105). — Le labarum, étendard impérial institué par Constantin, (312) était un petit drapeau de pourpre, carré, fixé et tendu au sommet d'une lance, avec une frange au bas. Au centre étaient peintes, entrelacées, les deux lettres grecques XP, figurant à la fois le monogramme du mot Christ et la croix du Sauveur. On sait que marchant contre Maxence, Constantin aperçut une croix lumineuse et ces mots *Hoc signo vinces*. Ayant vu en songe le Christ tenant un étendard orné de ce signe, il en fit faire un semblable qu'on appela « labarum », nom dont on ignore au juste l'origine : le Larousse qui sait tout... et le reste, n'en disant guère plus.

LOUIS JOUTY.

*
* *

Cet en tête était écrit, lorsque je reçus ce jour le dernier n° de l'*Intermédiaire* où semblable question est posée sous le même titre.

Il est donc indiqué que la réponse fera plaisir à plus d'un, à tout le moins.

Dans un ouvrage récent qui fait l'objet d'un compte rendu élogieux (J. B Martin, *Revue du Lyonnais*, déc. 97), M. Guillemant affirma que l'apparition de la croix à Constantin, eut lieu dans la *Bresse louhannaise* (Ain) à La Barre ou Sainte-Croix.

Le *Labarum* était l'étendard où l'empereur romain fit peindre la miraculeuse apparition, soit la croix et le monogramme du Christ, y avait-il une connexion entre le nom de lieu de Labarre et Labarum ? Je n'y crois guère, d'autant que le grec λαφμρον, veut dire : dépouille ou loque; mais la tradition, au lieu où se fit le miracle, est constante depuis que les saints Marcel et Valérien apportèrent le christianisme dans cette partie méridionale de la Bourgogne. J'aurais encore beaucoup de choses à dire sur ce sujet, mais les auteurs à citer ne sont pas sous ma main, et citer de mémoire est dangereux et compromettant. Cz.

—

Les Suisses en France (XXXVII, 105). — Très anciennement les Suisses ont obtenu des Rois de France le droit de cité et de bourgeoisie et ont été considérés comme Français originaires, sans être soumis au droit d'aubaine (Lettres patentes de Louis XI du 5 octobre 1481, confirmées par Henri II en février 1551 et renouvelées depuis par tous les traités passés avec la Suisse.)

Dans les Edicts et ordonnances... de Fontanon (T. II. Livre III, page 1585) on trouve, à la date du 4 août 1561, une déclaration du Roy (Charles IX) par laquelle il veut et entend seulement que les natifs et originaires des Cantons des Suysses, et non autres, jouyssent des privilèges à eux octroyez. LECNAM.

*
* *

Le collaborateur F. R. de Nîmes trouvera d'intéressants détails sur les droits et privilèges, accordés par la Royauté aux Suisses, attachés au service de la France dans l'*Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers, dans les grades supérieurs*, par l'abbé François Girard, professeur au collège Saint-Michel — 3 vol. chez Louis Piller, imprimeur à Fribourg, 1782. Cet ouvrage existe à la Bibliothèque nationale.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Châtillon-sur-Chalaronne dans l'histoire (XXXVII, 106). — Je lis dans Révérend du Mesnil que Châtillon-sur-Chalaronne a presque toujours fait partie de la Bresse. Elle appartenait jadis à l'ancienne famille des Enchaînés. En 1070, elle était capitale de la sirerie de ce nom : les Sires de Baugé, elle passa aux comtes de Savoie qui la conservèrent jusqu'à l'époque de la conquête de François Ier en 1535, Henri II l'aliéna en 1555, au seigneur de Chaillouve en Dombes, puis elle revint en 1559 au duc de Savoie Emmanuel Philibert qui la céda à Jean-Louis Coste, elle passa encore à Christophe d'Ussi, au maréchal de Lesdiguières et à la Maison d'Orléans.

Saint-Vincent de Paul a été curé à Châtillon en 1617. L'église fut érigée en Collégiale en 1652, avec un chapitre composé de six chanoines à l'instigation d'Antoine Blanchard notaire et châtelain, qui donna 10.200 livres pour les canonicats. D'Hozier a enregistré dans l'armorial général, Généralité de Bourgogne, Bourg en Bresse, fol. 608, n° 308, les armoiries du chapitre, qui porte d'argent à un château de gueules. On y trouve encore fol. 295 n° 25, la communauté des maîtres cordonniers.

Fol, 297, n° 36, la confrérie des pénitents.

Fol. 297, n° 37, communauté des maîtres maréchaux.

Fol. 297 n° 38, communauté des boulangers et autres.

Fol. 375 n° 18. Le couvent des Religieuses de Sainte-Ursule de la ville de

Châtillon porte d'argent à une Sainte-Ursule habillée de gueules, en visage, tenant d'une main une palme de sinople. Ce monastère fut fondé le 18 juillet 1639, par la maison des Ursulines de Bourg. L'hôpital fut fondé en 1432 par Henri VII de Savoie, ses privilèges furent confirmés par François I[er] en 1553 et par Amé II en 1555. Ses titres furent brûlés dans l'incendie de la ville en 1670.

Châtillon passe généralement pour avoir vu naître Samuel Guichenon. BLO.

*
* *

Neugierig trouvera peut-être quelque chose dans l'ouvrage suivant : Collet (Philibert). Rolinde ou rétablissement (?) de Châtillon-les-Dombes, poème latin avec la traduction en regard augmenté d'un précis historique par Jauffred. Bourg, 1844, in-8. EFFEM.

*
* *

Voici la liste des villes ou bourgades qui, en France portent le nom de Châtillon :

Châtillon village (Loir-et-Cher) ;
Châtillon village (Haute-Savoie ;
Châtillon d'Azergues, bourg, (Rhône) ;
Châtillon-de-Michaille, bourg, (Ain) ;
Châtillon-en-Bazois, bourg, (Nièvre) ;
Châtillon-en-Diois, bourg, (Drôme) ;
Châtillon-en-Dunois, bourg, (Eure-et-Loir) ;
Châtillon-en-Vendelais, village, (Ille-et-Vilaine).
Châtillon-lès-Bagneux, bourg, (Seine) ;
Châtillon-sur-Chalaronne, bourg (Ain) ;
Châtillon-sur-Colmont, village (Mayenne) ;
Châtillon-sur-Indre, ville, (Indre) ;
Châtillon-sur-Loing, ville (Loiret).

La seigneurie de Châtillon fut érigée en duché en 1648, en faveur de Gaspard de Coligny, petit-fils de l'amiral et connu sous le nom de Maréchal de Châtillon.

Châtillon-sur-Loire, ville, (Loiret) ;
Châtillon-sur-Marne, bourg, (Marne) ;
Châtillon-sur-Seiche, village, (Ille-et-Vilaine).
Châtillon-sur-Seine, ville, (Côte-d'or). Castellio ad Sequanum ;
Châtillon-sur-Sèvre, bourg, (Deux-Sèvres), ancienne baronnie érigée en duché-pairie en 1736, en faveur du comte de Châtillon, gouverneur du Dauphiné.

Contrairement à l'opinion de notre collaborateur, je ne crois pas que les noms qui suivent le mot Châtillon puissent provenir « d'anciennes familles qui ont dû régner, à un moment donné, dans ces différentes localités. » Certainement non plus, il serait impossible de faire « une histoire de cette dynastie de Châtillon. »

Le mot Châtillon doit avoir une origine celtique et être le dérivé de Castell place enfermée, dont les latins firent plus tard Castellio, petite forteresse, expression d'où vient chez nous le chastel et enfin le château. EREUVAO.

—

Œuvre femelle (XXXVII, 107). — Si notre collaborateur M. Bridault veut bien aller en Bourgogne dans les pays où il existe encore des chenevières, où les paysans filent leur chanvre pour en faire de la solide toile de ménage, on lui montrera de l'œuvre, mâle ou femelle, à son choix.

On appelle filasse, l'amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre.

En passant cette filasse sur des cardes, appelées dans le pays frettes, elle se trouve peignée ou débarrassée des parties les plus grossières (étoupes) et devient de l'ŒUVRE. C'est cette œuvre que l'on file pour en faire de la toile.

Comme le chanvre est une plante dioïque, c'est-à-dire une plante dont les fleurs mâles et les fleurs femelles sont séparées sur des individus différents, l'œuvre est mâle quand elle provient d'un plant mâle, et femelle, quand elle provient d'un plant femelle.

Dans la chenevière, les plants ne mûrissent pas à la même époque que les plants femelles et la récolte se fait conséquemment à deux époques différentes. Les plants mâles se trouvent récoltés séparément des plants femelles, il est donc facile, en ne les mélangeant pas, d'avoir de l'œuvre mâle ou femelle, et de choisir la plus fine et la plus douce des deux, pour la confection de la toile. YSEM.

—

Edison (XXXVII, 108). — Neugierig connaît-il l'écriture d'Edison. C'est l'une des plus curieuses qu'on puisse voir.

J. C. WIGG.

—

Fleur de lis (XXXVII, 108.) — La peine des galères est fort ancienne. On la trouve mentionnée, en 1532, dans un arrêt du Parlement qui défend aux juges d'église de l'appliquer aux clers. Ce fut en novembre 1564 que Charles IX, alors à Marseille, rendit ses ordonnances sur le régime disciplinaire des galériens. Les

condamnés, avant d'être mis à la chaîne et conduits dans les ports, sous la garde des chiourmes, étaient d'abord livrés au supplice du fouet et marqués. La fustigation fut supprimée seulement en 1789. La marque consistait d'abord dans l'impression ardente d'une fleur de lis, plus tard d'une initiale indiquant le crime commis (Déclaration du 4 mars 1724). La marque fut supprimée par la loi du 28 avril 1832, modifiant le Code pénal de 1810.

E. M.

*
* *

C'est dans les dictionnaires de droit ou de pratique criminelle, aux mots flétrissure, marque, fleurdeliser, peine, qu'on peut trouver des détails sur cette question.

Voir : *Dictionnaire de droit et de pratique*, de Claude-Joseph de Ferrière ; *Dictionnaire de droit criminel*, par Morin ; *Répertoire de Jurisprudence*, de Merlin.

Chez les Romains, le criminel était marqué au front, mais l'empereur Constantin, *leg. 17, cod. de pœnis*, défendit la marque au visage et ne l'autorisa que sur la main ou sur la jambe.

En France autrefois l'exécuteur imprimait au fer chaud une *fleur de Lis* sur l'épaule du criminel. La déclaration du 4 mars 1724 fit disparaître la fleur de lis et régla les différentes marques d'après les crimes commis. (V, voleur, W, récidivistes, GAL, galériens).

La peine de la flétrissure fut abolie par le code pénal du 25 septembre 1791, mais elle fut rétablie pour le cas de récidive et pour la menace d'incendie par les lois des 23 floréal, an X et 12 mai 1806. En 1810, le code pénal dans son art. 20, rétablit à nouveau la marque. (T. P. travaux forcés à perpétuité, T. travaux forcés à temps, F. faussaire).

La loi du 28 avril 1832, en substituant un nouveau texte à l'art. 20, du code pénal, a fait disparaître des peines cette flétrissure.

YSEM.

—

Audigier (XXXVII, 108). — Il y a eu des Audigier en Auvergne, dont j'ai publié la généalogie dans mon *Histoire de Clermont-Ferrand* (Tome II). Ils sont originaires de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), et ont des armoiries portant une aigle éployée surmontée d'un croissant.

C'est à cette famille qu'appartient un érudit ; Jeacques Audigier, dont l'Histoire (manuscrite) d'Auvergne, en nombreux volumes (in-4°), se trouve à la Bibliothèque Nationale, à Paris. Cet érudit était chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand. Il était né dans cette ville et mourut en 1744. J'ai aussi donné une longue notice biographique sur lui, dans l'*Histoire de Clermont-Ferrand*. En ce moment, l'Académie de Clermont-Ferrand publie son histoire manuscrite d'Auvergne.

AMBROISE TARDIEU.

*
* *

«... En plein siècle de St-Louis, la caricature et la parodie, « ce sont des forces abjectes, mais enfin des forces) avaient commencé l'œuvre de cette destruction future. Nous possédons un abominable petit poème du XIII° siècle, qui n'est qu'un pamphlet scatologique contre la Chevalerie. Cet ignoble *Audigier*, dont l'auteur est bien le dernier des hommes, n'est pas la seule attaque de ce genre que l'on puisse relever dans la littérature de cette époque. Il y a toujours eu dans la société française un méchant coin où la Chevalerie a été sans cesse l'objet d'un vilain rire et d'une raillerie de mauvais aloi. Certains éditeurs se sont donné la joie de publier ou d'analyser ces textes orduriers, et il nous semble suffisant de les signaler ici à l'attention de notre lecteur. Si l'on en voulait dresser une liste vraiment complète, il y faudrait comprendre les fabliaux, le *Renart* et la *Rose*, lesquels constituent la littérature la plus antichevaleresque, j'allais dire la plus voltairienne que je sache. La filière est facile à suivre depuis le XII° siècle jusqu'à l'auteur de *Don Quichotte*, que je ne confonds pas avec ses indignes prédécesseurs.... »

(Léon Gautier. *La Chevalerie*, p. 96).

P. c. c. LOUIS JOUTY.

—

Les deux gendarmes, chanson de Nadaud (XXXVII, 109). Le couplet dont parle P. Jure existe, mais les vers qu'il cite ne sont pas exacts. Voici ce couplet :

Toujours fidèle à mes principes,
J'ai servi la France et ses rois ;
J'ai servi le bon Louis-Philippe,
Charles X, Napoléon III.
Un jour, il m'en souvient encore,
Je mis ce dernier en prison.
Ah ! cett'fois, répondit Pandore,
Brigadier, vous aviez raison ! »

A. MYTAV.

*
* *

Voici le couplet de la chanson des deux gendarmes, tel que je l'ai entendu chanter à M. Nadaud :

Toujours fidèle à ce principe,
J'ai défendu l'ordre et les lois
Sous Charles X, et Louis-Philippe,
Même sous Napoléon III ;
Un jour, il m'en souvient encore,
J'ai conduit ce prince en prison
Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier vous avez raison.

Le couplet n'était pas imprimé avec la chanson, et ne se chantait qu'à huis clos ; il arriva cependant aux oreilles de l'Empereur, qui voulut l'entendre de la bouche de M. Nadaud, et en rit beaucoup.

ROZIÈRE.

*
* *

J'ai servi sous la République,
J'ai servi la Restauration,
J'ai servi le roi Louis-Philippe
Puis j'ai servi Napoléon,
Il m'en souvient, il m'en souvient encore
Quand j'ai flanqué ce dernier en prison
Brigadier, répondit Pandore } *bis*
Brigadier, vous aviez raison. }

A. MOREAUX.

*
* *

Je n'avais jamais entendu citer le couplet dont parle P. Jure, et Dieu sait pourtant si, dans ma jeunesse, on les chantait ces deux gendarmes ! Cependant, pour avoir le cœur net, j'ai demandé à la Bibliothèque nationale, les *Chansons de Nadaud,* et l'on m'a remis trois volumes n-16, publiés en 1879, à la Librairie des Bibliophiles, savoir : 1. *Chansons populaires* ; 2. *Chansons de Salon* ; 3. *Chansons légères.* C'est à la page 3, des *Chansons populaires* que figure Pandore... le couplet démandé ne s'y trouve pas.

Ce n'est pas tout : le *Musée des familles,* (décembre 1854) contient une étude de Pitre-chevalier sur Gustave Nadaud. Il y est question des Deux Gendarmes. La chanson est reproduite en entier. Elle a six couplets :

1. Deux gendarmes un beau dimanche...
2. Phébus au bout de sa carrière...
3. Ah ! c'est un métier difficile...
4. Il me souvient de ma jeunesse...
5. La gloire c'est uné couronné...
6. Puis ils révèrent en silence...

Pas trace de : J'ai servi sous la république !

Enfin, l'auteur de la notice écrit (ce qui prouve que la chanson n'était pas interdite sous l'Empire et que Napoléon III l'a entendue dans les premières et non les dernières années de son règne) :

« L'Empereur lui-même a perdu son inébranlable sang-froid en écoutant Pandore l'hiver dernier (1853 !) chez la princesse Mathilde. »

EFFEM.

—

Jean de la Brette XXXVII, 109). — Mademoiselle *Cherbonnel* (j'ignore ses prénoms) une des filles de M. Cherbonnel qui était à la tête du bureau télégraphique de Cherbourg, il y a 28 ou 30 ans. Je ne saurais dire si elle s'est mariée, cette famille ayant quitté Cherbourg depuis longtemps. Elle a un frère, aujourd'hui, si je ne fais erreur, commissaire de l'Inscription maritime à Marennes. H. J.

—

La grande loge nationale de France (1848-51) (XXXVII, 110). — L'imprimerie m'a fait dire « général Ferry », ce qui est trop spirituel, il faut lire « général Jorry ». NAUROY.

—

Madame Decazes (XXXVII, 111). — Elle avait été mariée en 1805 et mourut au mois de janvier de l'année suivante. Son mari se remaria sous la Restauration avec une Beaupoil de Saint-Aulaire. C'est la duchesse Decazes dont *le Temps* parlait dernièrement à propos de la princesse de Liéven. L'EX-CAR.

—

O ciel ! Tout à coup on entend sur le bronze un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze (XXXVII, 111). — Vers la fin de 1840, et au commencement de 1841, parut une série de petits volumes, de petites plaquettes, autant qu'il m'en souvient, il y a déjà bien longtemps de cela ! sans noms d'auteurs. *Physiologie du Fumeur, physiologie du Flaneur, physiologie du Poète, etc.* Dans cette dernière, étaient passés en revue les principaux poètes contemporains, Victor Hugo, Barbier, Musset, etc., sous les appellations de *Poète Olympien, Poète Hurleur, Poète Cavalier-Lara,* avec des parodies de leurs œuvres, en général très spirituelles, mais jamais malveillantes.

Dans un drame du *Poète Olympien,* par lequel commence le petit volume, on trouve dans une tirade, débitée par un amant arrivé le premier au rendez-vous, les vers suivants (ou à peu de chose près,

car, je le redis, il y a bien longtemps que je les lisais et je les cite de mémoire !)

..... La nuit, noire comme nn chaudron
Vous ferait sans pudeur courtiser un laidron ;
Heureusement ma belle, astre aux rayons sans [nombre,
Du cuvier infernal illuminerait l'ombre !
Voyons ! Quelle heure est-il ? Parbleu ! Depuis [longtemps,
Il me semble, ma foi ! Qu'en ce lieu-ci [j'attends !
Voici que l'heure sonne au vieux cadran de [*bronze :*
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, [*huit, neuf, dix, onze,*
Douze ! Voilà minuit : C'est l'instant convenu,
Et je sens malgré moi un frisson inconnu.

Les vers *soulignés* sont-ils une réminiscence, une transformation de ceux qui sont l'objet de la question posée, ou bien y a t il une confusion ? HENRI JOUAN.

—

Il faut l'aller chercher avec la croix et la bannière (XXXVII, 111). — Dans les collégiales, tous les chanoines n'étaient pas excessivement exacts aux offices matutinaux, et lorsqu'il arrivait que l'un d'eux se rendait par trop souvent coupable du péché de paresse, ses confrères, dans le but de le faire sortir de chez lui et rentrer en lui-même, s'en allaient processionnellement, croix et bannière en tête, relancer le délinquant jusqu'en sa demeure. Mais le *Musée de la Conversation* renseigne sans doute madame Sedaniana mieux que

EFFEM.

—

Bar, barrique, barreille (XXXVII, 111). — Le provençal *barar*, le français *barrer*, permettent de faire état du radical celtique *barr*, bien qu'il ne soit pas admis par Darmesteter, parce qu'il signifierait *extrémité*, saillie. Je pense, en effet, qu'il est acceptable, tant sont nombreuses, et parfois opposées, les variations de sens dans les dérivés d'une même origine. Ainsi, *barr* a pu d'abord désigner seulement : l'*extrémité*, la pointe, le bout libre d'un pieu fiché en terre ; c'était la partie prise pour le tout. Ensuite, plusieurs pieux font *barrage*, et, pour les noms de lieu, M. Cocheris cite *barra* et *barrum*, retranchement. L'esprit passe facilement de *ceinture* à *enclos*, du contenant au contenu. C'est très apparent avec le terme de Palais : *barreau* pour barrière, et place réservée aux avocats. L'anglais *bar* a, pareillement, ces deux sens ; de plus, c'est le comptoir (en *bois*, ou non) qu *sépare* le marchand de l'acheteur ; et c'est enfin la *salle* et l'établissement même, où l'on vend à boire. On voit quel chemin ont fait les idées : Piquet, Clôture, Enceinte, Comptoir, Cabaret. Dans une autre direction, on aurait cette série : Piquet ou pieu (*barre*) ; Pièces de bois réunies (*barrière*) ; Assemblage en rond pour usage spécial (*barrique* et *baril*). Alors, — nouvelle irradiation — nous avons, dans le revolver, le *barrillet* où le sens foncier de *bar* disparaît, supplanté par une analogie de *forme* avec le baril.

Longue serait la liste des mots français, soit d'ustensiles, soit de localités dans lesquels *bar* est essentiel. Que ce radical soit celtique ou anglais... je n'en sais rien. j'ai cru cependant pouvoir en parler comme si c'était du *bois*. C'est qu'une telle visée me rend compte de *barrique*, tout aussi logiquement que *fût* (futaille) encore un tonneau, m'est expliqué par le latin *fustis*, bâton. T. PAVOT.

*
* *

Il est certain que la racine « bar » a le même sens dans les mots barrique et barreille que dans les mots suivants :

Baril, petit tonneau.
Barrillet, petit baril.
Baricaut, petit baril.
Barate, baril où l'on bat le beurre.

Cette dénomination tire-t-elle son origine de ce fait que les tonneaux sont fabriqués avec des pièces de bois étroites et longues, des barres ?

Mais alors les mots *Barrage, barreau, barrière, barricade*, auraient aussi la même origne. YSEM.

—

Synonymes (XXXVII, 111). — Pour nimbe et pour auréole, Larousse dit : « Cercle lumineux qui encadre la tête de Jésus, de la sainte Vierge et des saints. Par extension, Auréole serait employée pour un cercle lumineux qui entoure tout le corps. »

Cette explication est vague et inexacte.

Je prie Monsieur A. P. L. de consulter l'*Histoire de Dieu*, par Dickson, un des princes des archéologues de notre siècle.

Dickson nous montre en gravure le nimbe en forme de cercle, de losange, de carré, de rouleau, d'aigrettes, etc. et dit que le nimbe entoure la tête des personsages représentés par le dessin ou la sculpture. La désignation de *cercle* lumineux pour nimbe en général est certaine-

ment fausse. De même le nimbe n'appartient pas exclusivement au culte chrétien ; les payens en ornaient leurs extrémités ; bien souvent les empereurs romains sont représentés la tête entourée du nimbe ; quelquefois les rois de l'Europe orientale et de l'Asie sont ornés de la même manière. Qui de nous ne se souviendrait pas d'avoir vu Apollon en soleil, orné du nimbe et couronné de sept rayons.

J'ajoute que les anges sont de même, très souvent représentés nimbés.

Dickson dit que l'auréole est le nimbe de tout le corps L'auréole de même n'est pas exclusivement de forme circulaire ; elle est très souvent en forme d'amande ; à la cathédrale d'Auxerre (XIII[e] siècle) le Christ est entouré d'une auréole en quatre feuilles.

On me pardonnera d'avoir débité ici la science de M. Dickson, mais notre collaborateur n'a peut-être pas l'occasion de consulter l'ouvrage du grand archéologue.

En tous cas, j'ai été heureux de posséder ces notes et d'avoir pu indiquer au collaborateur A. P. L. le moyen de pouvoir se renseigner. L. DE LUXEMBOURG.

***

La confusion entre *nimbe* et *auréole* vient de leur commune définition : « Cercle lumineux » parce que cercle qui est, proprement, surface, se dit aussi de la ligne courbe qui le limite, de la circonférence. Le nimbe est le cercle plein, un disque et l'auréole est l'anneau, d'après Darmesteter.

Mais, suivant MM. Jacquin et Duesberg (Antiquités chrétiennes) : Le *nimbe* est un cercle, et quelquefois un triangle de lumière, rayonnant autour de la tête. Si l'enveloppe lumineuse s'étend au corps entier, c'est une *auréole*. Les deux attributs réunis forment une *gloire*.

Quelque opinion que l'on adopte, nimbe et auréole ne sont donc pas synonymes.

T. PAVOT.

***

Le verbe *secouer* est de portée aussi restreinte que remuer ou agiter. Avec lui, le mouvement seul est indiqué, sa direction reste toujours à déterminer. Quant à *hocher* d'origine inconnue pour les uns, rattaché par d'autres au flamand *hotsen*, secouer, il me semble plus significatif, grâce à cette observation : La queue de la Bergeronnette, ou *Hochequeue*, a ses secousses dans le sens vertical. L'oiseau se nomme aussi *Lavandière* parce que son battage rappelle le mouvement, tout pareil, des blanchisseuses. Enfin, les gens qui *hochent* la tête, en écoutant un air de musique battent la plus simple des mesures, celle à deux temps, dans la ligne de haut en bas.

En conséquence, je ne crois pas juste cette définition du dictionnaire Darmesteter : « Hocher la tête, la secouer en signe de dénégation. » T. PAVOT.

—

Effluves (XXXVII, 112). Effluve est substantif masculin et, d'ordinaire, V. Hugo l'emploie en cette qualité. Cependant, il a mis ce mot au féminin dans *l'Homme qui rit*, au premier chapitre de l'*Ourque en mer*. Voici le texte : « L'effluve est invisible. De temps en temps, pourtant, *elle* dit : Je suis là. » T. PAVOT.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Anecdote sur Marie-Joséph Chénier.— Nous croyons donc devoir reproduire ici, à titre de document littéraire peu connu, une lettre adressée à l'ancien critique du *Siècle*, Hippolyte Lucas, par Jean Edme Paccard, romancier, poète et auteur dramatique (1777-1844) et relative à Marie-Joseph Chénier.

1843.

Monsieur le Rédacteur, permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations. Vous venez de rendre une justice éclatante à l'un de mes génies d'affection. Votre article sur Marie-Joseph Chénier et sur son Tibère va rectifier bien des idées injustes et faire grimacer bien des figures.

Chénier, ainsi que vous le dites, monsieur, fut à la fois grand poète tragique et citoyen ardent, tout porté vers l'intérêt public. Eh bien ! la vie de ce beau génie fut un combat continuel. Je l'ai vu s'éteindre et venir, malade, dans les coulisses de la comédie française, couvert de flanelle de la tête aux pieds, les jambes enflées et le bras appuyé sur celui d'un domestique. Je vis Chénier réunir tout ce qu'il avait de forces et soutenir une lutte des plus terribles contre plus de dix jeunes gens tout frais émoulus du Collège, et tout remplis d'une insolente morgue aristocratique.

On allait jouer Henri VIII, et l'auteur était là à sa place et dans son droit. Ces audacieux reconnaissant Chénier, et le voyant souffrant et dans une toilette négligée, tournèrent autour de lui en ricanant, puis s'oublièrent de plus en plus jusqu'à dire : « Oh ! parbleu, nous allons entendre de belles pensées et de beaux vers ! C'est de l'école de Voltaire, c'est tout dire ! »

L'accent qui avait accompagné ces téméraires paroles était pénétrant d'amertume, d'ironie et d'impudence. Il indigna, il transforma, dis-je, celui qui en était l'objet. Chénier, voyant Voltaire outragé par ces pygmées imberbes, oublia son âge, ses maux, ses souffrances, et relevant fièrement la tête, en même temps qu'il se dégageait des bras de son domestique, il s'exprima ainsi : « Messieurs, dites de moi et de mes ouvrages ce que vous voudrez, mais respectez mon maître. Outrager Voltaire, sur la scène même du théâtre français, est un acte de vandalisme. L'Europe lettrée, l'univers, sont au pied de la statue de cet immortel génie, et des jeunes gens, instruits sans doute, mais mus par un sentiment de haine osent le manifester ici. »

Il allait poursuivre, lorsque le semainier parut : il s'approcha de Chénier, il le calma ou à peu près. Il parla avec autorité aux insolents agresseurs. Il leur enjoignit de se retirer, et quelques instants après, on leva le rideau. Chénier alla se placer dans une loge grillée d'où il put voir encore d'autres ennemis.

La vie de Beaumarchais fut un combat qui amusa même ce facétieux lutteur, mais le combat soutenu par Marie-Joseph fut toujours sérieux, souvent terrible, et sur une arène presque toujours ensanglantée. Dieu vous préserve, monsieur, de cultiver les lettres dans des temps aussi orageux que le furent ceux de l'illustration de Chénier !

Peu de jours après l'accident qui avait eu lieu sur la scène du théâtre français, je revis Marie-Joseph aux Champs-Elysées, toujours dans la société de son fidèle domestique ; mais alors c'était l'homme tournant autour de sa fosse et en mesurant la profondeur. Je le suivis lentement, silencieusement en me disant : « Ce que l'on nomme la gloire fait bien peu pour le bonheur de celui qui l'a ambitionnée.

A quelque temps de là, les feuilles publiques annoncèrent la mort de ce digne élève de l'auteur de Mérope, de Mahomet et de Brutus.

Chénier avait l'âme grande. Le produit de ses ouvrages allait souvent augmenter les revenus des hôpitaux. Je finis, monsieur, en vous disant que le père des deux Chénier, homme d'un vrai mérite, a laissé une *histoire de l'Empire ottoman*, que, de nos jours, on néglige beaucoup trop.

Excusez, monsieur le Rédacteur, cette longue lettre de votre très humble serviteur.

J.E. PACCARD.

P. c. c : L. L.

—

La commission du vieux Paris. — Cette commission s'est réunie le 3 mars à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. de Selves, préfet de la Seine.

La séance a été consacrée à l'examen de plusieurs questions intéressantes : celle notamment des pierres qui ont été trouvées récemment dans la Cité et qu'on a crues affectées à la construction d'un mur d'enceinte. M. Lamoureux a communiqué plusieurs photographies de ces pierres.

La commission s'est occupée également des fouilles pratiquées au pont Alexandre. Ces fouilles n'ont donné, d'ailleurs, que des résultats peu appréciables. En ce qui concerne les fouilles pratiquées dans la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois dont nous avons parlé déjà à différentes reprises, la commission a échangé des observations de tous points conformes à celles que nous formulions ici même, il y a deux jours.

Autres questions et projets : il sera fait un rapport sur l'état de l'hôtel de Sens. Les pourparlers ayant trait à son acquisition seront poursuivis, si toutefois les prétentions du propriétaire actuel le permettent.

Il a été décidé, en outre, que la commission visiterait la tour Jean-Sans-Peur ; que des photographies de Mazas, de la Grande-Roquette, Sainte Pélagie et Saint-Lazare seraient prises pour en garder le souvenir, ces prisons étant, on le sait, appelées à disparaître ; que des serrures et des verrous de ces différents édifices seraient conservés et déposés au musée Carnavalet. On transportera également à ce musée une porte de la Bastille qui se trouve actuellement à Sainte-Pélagie.

Un crédit de 10,000 fr., pour parer aux frais des fouilles éventuelles et des travaux de reproduction sera demandé, sur l'avis de trois sous-commissions, au Conseil municipal.

Enfin, autre décision : une carte d'identité sera remise à chacun des membres de la commission pour leur permettre de pénétrer dans les chantiers de travaux ou de fouilles exécutés dans Paris.

Avis. — Prière à MM. les Abonnés et Collaborateurs qui nous écrivent sans envoyer de timbres, de vouloir bien consulter la Petite Correspondance, où ils reçoivent réponse. Si l'on veut une réponse particulière, joindre un timbre.

Administration et Gérance :

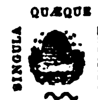
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Avril 1898.*

XXXVIIe Volume — **N° 795**

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — **2e Année** **N° 47**

Directeur Littéraire : **M. GIRARD DE RIALLE**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

Directrice Propriétaire-Gérante : **Mme la Générale IUNG** — *Administration* 28, Av. de Wagram

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Ordre de Mélusine. — Depuis quand l'ordre de Mélusine *dormait-il* lorsque la veuve de Guy Ambroise de Lusignan (Narbey) née Marie Godefroy Le Goupil, le rétablit ; quel en avait été le dernier grand-maître ; serait-il possible d'en faire connaître les statuts, pourrait-on s'en procurer les insignes ?

Il m'a toujours paru probable que l'ordre remontait aux Lusignan de Chypre, quoique Mas-Latrie n'en dise pas un mot dans son *Histoire de l'île de Chypre,* ouvrage, il est vrai, non achevé; aller jusqu'à Sibylle, me semble hardi. Je savais qu'un Lusignan (ou prétendu tel), domicilié en Russie, avait protesté contre l'occupation de Chypre par les Anglais.

Je ne m'explique pas bien comment le droit de conférer un ordre a pu passer à un cadet dans la survivance de la branche aînée. LÉO D.

—

Le Couvent de la Croix le Roy lez Mantes. — Dans la *Revue des autographes* du mois de février 1898, publiée par madame veuve Charavay, on trouve cataloguée une quittance datée du 20 décembre 1401, donnée par les religieux de la Croix le Roy lez Mantes au receveur de cette ville, d'une somme de huit livres tournois pour terme d'une rente à eux due par le roi Charles VI. M. A. Dutilleux dans la *Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise* et M. l'abbé Gauthier dans le *Pouillé du diocèse de Versailles,* mentionnent à Mantes un prieuré de Saint-Julien de la Croix qui me paraît être le couvent qui fait l'objet de ma question. S'il en est ainsi, je désirerais savoir l'ordre auquel appartenaient ces

religieux et le lieu exact où était situé ce prieuré, qui devait être proche de Mantes et non dans l'intérieur de la ville. PAUL PINSON.

—

François Ier, roi de France et l'Académie de Milan. — François Ier, vainqueur de Milan, a-t-il fait frapper des monnaies ou des médailles comme souverain de cette ville et dans ce cas, qui représentaient-elles ? Sur un vieux sceau, je remarque deux oiseaux aux ailes déployées et tenant dans leurs pattes d'un côté le globe et de l'autre l'épée. Au centre les deux initiales F I. Le tout surmonté d'une couronne. L'exergue porte : *R. Academia Milano* avec une devise effacée : *Per L'... Ortazio.. R* et une fleur de lys, je crois. — Est-ce le sceau de l'ancienne Académie de peinture de Milan sous Léonard de Vinci ? HUSSON.

—

Taban. — Dans une lettre que Eugène Delacroix écrit à son ami M. Piron, datée de Valmont en 1829, il termine ainsi :

« Une chose remarquable que je ne me rappelais pas, sont deux tombeaux du plus beau style qui précéda l'époque de la Renaissance, avec deux superbes statues de chevaliers en tabans couchés dessus et blasonnés. »

Pourrais-je savoir si ce mot taban (de *tabanus,* taon) a une forme bien déterminée répondant à une coupe de vêtement sacerdotal encore usité, et dont l'appellation aurait été inspirée par de longues ailes au repos..? A R T

—

Les chansons de Bilitis. — M. Pierre Louÿs, l'auteur d'*Aphrodite,* a publié cette année en un volume la traduction des *Chansons de Bilitis,* chansons

qu'il dit avoir été trouvées dans le tombeau de la courtisane, aux environs de Port-Saïd par un Allemand, M. G. Heim. Ces chansons, d'une extrême liberté d'expressions, sont en même temps d'une fraîcheur poétique remarquable ; je trouve à la fin du volume une notice bibliographique indiquant qu'à plusieurs reprises des chansons choisies dans le recueil ont été publiées avant que M. Louÿs n'en donne la collection complète en français ; de plus, une vie de Mlle Bilitis sert de préface à l'ouvrage.

Eh bien, malgré tous ces détails qui semblent accumulés pour donner toutes les garanties possibles d'authenticité à cette traduction, le doute m'assaille encore et j'ai recours aux bien aimables et complaisants collègues de l'*Intermédiaire* et je leur demande en toute naïveté si je puis admirer de confiance ou si je ne suis pas la victime d'une trop habile plaisanterie.

HUNOT.

—

Le peintre Jean Ranc. — Elève de Rigault, ce peintre ne manquait pas de talent. Je désirerais savoir si en dehors de ses portraits, on connaît de lui des tableaux religieux ou de genre, et comment il signait. Je possède une Sainte Madeleine qui est signée des trois premières lettres de son nom en caractères rouges : *Ran* et que je crois devoir lui attribuer. La figure est bien traitée, les teintes sont un peu sombres. La sainte est à genoux dans une grotte. On a dû graver d'après cet artiste. HUSSON.

—

Le dessinateur Trimolet. — On voudrait avoir quelques renseignements sur la vie et les œuvres de Trimolet, le dessinateur illustrateur qui a collaboré à l'illustration des « Chants et chansons populaires » ; Paris, Delloye, 1843. DÉSABLINS.

—

Le peintre Antoine Guillaume Schmitz. — Je voudrais avoir quelques renseignements biographiques sur cet artiste, né à Paris le 24 mai 1788.

On m'a dit que sous la Restauration, l'élève de Gros, protégé par le duc d'Angoulême, peignit pas mal de sujets de courses et de chasses.

Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale ne possède aucun renseignement sur son œuvre. SEGROEG.

Le peintre La Tour. — Existe-t-il quelque part une correspondance de La Tour, le peintre de Saint-Quentin, dont les pastels fameux font l'admiration de tous. Tout ce qui a trait à La Tour serait le bienvenu. Je prépare un livre sur cet artiste, et même après Champfleury et Goncourt, et après ceux de ses concitoyens qui ont pu se documenter aux meilleures sources, il reste beaucoup à dire. Je recevrais donc avec reconnaissance toutes communications.

HENRY LAPAUZE.

—

Le père de Félix Pyat. — M. Edouard Drumont, dans *La France juive*, rapporte que le père de Félix Pyat était, en 1790, curé de Coulanges-la-Vineuse, et qu'en cette qualité il bénit le premier arbre de la liberté qu'on eût vu en Bourgogne, planté dans la cour du château du marquis de Rochefort, grand-père du célèbre pamphlétaire. Sait-on ce qu'il y a de fondé dans cette assertion ? Est-il vrai aussi que la mère de Félix Pyat, ait été religieuse ? PAUL PINSON.

—

Le premier mari de Thérésa Cabarrus. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur la famille de Monsieur de Fontenay, le premier mari de madame Tallien ?

La plupart des biographes de la belle Thérésa Cabarrus prétendent qu'elle convola en premières noces avec le marquis de Fontenay ; certains le nomment le marquis Davin de Fontenay, conseiller au Parlement de Paris. L'Almanach royal de 1788, parmi les conseillers au Parlement, cite un Devin de Fontenay, nommé conseiller le 6 septembre 1781, à la troisième Chambre des enquêtes du Parlement de Paris. Jusqu'à présent j'avais bien cru que madame Tallien avait été auparavant marquise de Fontenay, mais je tombe sur un article de la revue de Gascogne (année 1869, page 774), très catégorique, très explicite, qui assure que le prétendu marquis de Fontenay n'était autre qu'un monsieur Mel, de la ville de Fontenay.

Voici quelques renseignements sur la famille Mel. Gaspard Mel, bourgeois et marchand de Paris, marié à Nicole Papillon, eut au moins deux fils : 1° Pierre-Nicolas Mel de Saint-Céran, écuyer, d'abord avocat au Parlement de Paris, puis conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Bordeaux, diviseur des

vingtièmes dans la même généralité, secrétaire du roi, marié en premières noces en l'église Saint-Michel de Bordeaux, le 17 février 1753, à Madeleine Rodié ; en deuxièmes noces, dans la même église, le 1er décembre 1760, à Anne Dumas.

Il a eu au moins du premier lit (*a*) Jean-Nicolas Mel de Saint-Céran, reçu secrétaire du roi le 31 Janvier 1776; (*b*) Pierre-Louis-Dominique-Pascal Mel de Saint-Céran, vivant en 1784. 2° Gaspard-Barnabé Mel de *Fontenay* qui suit.

Gaspard-Barnabé Mel de *Fontenay*, né le 25 février 1732, baptisé en l'église Saint-Eustache, à Paris, receveur des tailles en l'élection de Bordeaux, épousa à Bordeaux, en l'église Saint Praget, le 24 octobre 1764, Marie Dumas. De ce mariage sont provenus 1° Jean-André-François Mel de *Fontenay*, né à Bordeaux, le 6 août 1770. Sa postérité subsiste. 2° Anne Mel de *Fontenay*, mariée à Bordeaux, à Saint-Christoly, le 21 octobre 1784, à Charles-Denis-Edouard Faure, commis à la recette des finances de la Rochelle. 3° Plusieurs enfants morts jeunes.

Pour conclure, il faudrait avoir l'acte ou le contrat de mariage de Thérésa Cabarrus. P. M.

—

La Chandeleur et la Saint-Blaise à Luxembourg. — Tous les ans, le 2 février, après le coucher du soleil, nos enfants allument un bout de rat de cave roulé au bout d'une mince baguette et vont aux portes des maisons chanter en patois du pays la mélopée, dont ci-après la traduction littérale :

Cher Saint Blaise du Bon Dieu
Donne nous du lard et des pois ;
Une livre, deux livres.
L'année prochaine vous serez guéris,
Si vous ne venez pas bientôt
Nos pieds nous gèleront;
Si vous ne venez pas à la minute
Nous irons à la glissoire;
Si vous ne venez pas de suite
Vous aurez des coups sur la gueule.

Je demande pardon pour ce dernier mot ; mais c'est bien ce terme que l'on emploie.

C'est principalement aux portes des épiciers, des pâtissiers et des marchands de comestibles que l'on chante ; les enfants reçoivent quelques bonbons, quelques figues, de petits bâtons de réglisse ou d'autres menues friandises, et jusqu'à l'heure du coucher ils parcourent « gais et contents » les rues de leurs quartiers.

L'usage d'allumer les queues de rats (rats de cave) se rapporte en tout cas à la Chandeleur (Purification de la Vierge) ; mais le chant est voué à Saint Blaise.

Quelle peut en être la raison ?

Y a-t-il d'autres contrées où la coutume décrite existe ?

J'ajoute que dans bien des maisons on colle des bouts de rat de cave de quelques centimètres de longueur en forme de croix après les portes pour garantir la semence contre l'incendie ou d'autres accidents. D. DE LUXEMBOURG.

—

Les produits de la pâtisserie et de la boulangerie dans les us et coutumes à Luxembourg. 1. A la Saint-Hubert on fabrique au faubourg du Grund à Luxembourg des petits pains d'un sou, qui ont la forme d'une S allongée ; le clergé de la paroisse les bénit et celui qui en mange se croit indemne pendant l'année qui va suivre contre les morsures des chiens atteints de la rage, Les petits pains sont désignés comme petits pains de Saint-Hubert. Qu'en pensera-t-on à l'institut Pasteur ?

2. Le dimanche qui suit les Cendres, les jeunes ménages de l'année qui vient de s'écouler envoient aux personnes qui ont assisté à leurs noces, à leurs amis et connaissances et à leurs voisins des « Bretzels », pâtisserie ayant à peu près la forme d'un 8. Le nombre de pièces envoyées se guide sur le nombre des membres de la famille, à laquelle elles sont adressées. Ainsi les vieux garçons en reçoivent rarement plus d'une.

3. A l'approche du carnaval on prépare dans presque tous les ménages deux espèces de pâtisseries. D'abord de petites gaufres minces et croustillantes, qui se distinguent entre toutes les gaufres que j'ai eu l'occasion d'apprécier en Europe et dans les pays d'outre-mer, par la délicatesse de leur goût. Dans toutes les maisons il y a de légères différences dans la composition de la pâte employée ; cependant chaque ménagère croit que la qualité de ses gaufrettes surpasse de beaucoup celles que produisent ses amies et connaissances. Quoi qu'il en soit, celles dont feu mon excellente mère m'a bourré quand j'étais gamin, étaient absolument hors concours !

4. En même temps que les gaufrettes on fabrique des beignets nommés « Pensées tortillées ou troublées, ou brouillées ».

La pâte très mince est coupée, avec des roulettes à circonférence dentelée, en bandelettes de 2 à 3 centimètres de largeur, qui sont nouées et tortillées en des formes aussi irrégulières que possible et cuites dans le saindoux.

Ces deux espèces de pâtisseries se conservent facilement et il est d'usage d'en offrir aux personnes qui viennent en visite pendant les jours gras.

J'ajoute que l'almanach Hachette de 1892 donne la recette des « Pensées » ; mais il paraît que c'est seulement dans le midi de la France que l'on connaît ce genre de pâtisserie.

5. A partir de la Toussaint nos boulangers fabriquent en pâte très ordinaire de petits bons hommes qu'ils vendent cinq centimes et qui représentent les bébés que l'on voit dans l'étuve, qui figure toujours à côté de Saint Nicolas. Ce Saint a été dans le temps le patron de la Lorraine ; chez nous il est toujours vénéré comme le patron des enfants, et sa fête, le six décembre, est restée le jour des étrennes pour les enfants. Ces coutumes ont certainement une origine fort lointaine. Il serait intéressant de savoir si des usages analogues existent dans d'autres pays.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Longévité des arbres. — J'ai entendu dire qu'à Saintes, (Charente-Inférieure), il y avait un chêne gigantesque. Son tronc est si gros, paraît-il, qu'on y a creusé une grande salle. Y a-t-il d'autres villes où l'on rencontre des arbres qui ont plusieurs siècles d'existence ? Où trouvet-on les plus anciens ? G. CLERC.

—

Adrienne Lecouvreur. — Quelle fut sa descendance ? P.

—

Mme Danton. — Qui a été le second mari de la deuxième femme de Danton, née Gely ? A. C.

—

Fournier de Tony. — D'où venait le nom de *de Tony*, que portait Antoine Fournier, conseiller-secrétaire du roi en la grande chancellerie de Versailles, second fils du célèbre graveur et fondeur en caractères d'imprimerie, Pierre-Simon Fournier le jeune, mort en 1768 ? On pense que ce pouvait être une propriété dans l'Orléanais ou le pays Chartrain, où Pierre-Simon Fournier possédait des terres. Le nom est-il connu dans ces régions ? ARVERNUS.

—

Poitevin de Mourgues. — D'après des notes dont je n'ai pu contrôler l'exactitude, M. Poitevin de Mourgues, ingénieur du Roi aux Etats de Provence, tué pendant la Révolution, aurait eu deux filles dont l'une épousa M. Martin Charles et l'autre M. Jean-Théodore Dupont. Les petits-fils de M. Martin-Charles, lorsqu'ils obtinrent, en 1860, l'autorisation d'ajouter à leur nom celui de Poitevin de Mourgues, ne savaient rien de l'origine de cette famille ; et il m'a été impossible d'en savoir davantage.

Un de nos érudits collaborateurs serait-il en mesure de me renseigner à ce sujet ?

L. H.

—

Les vers de Mme Bourdon. — Connaît-on des vers de Madame Bourdon (Froment), auteur de tant de jolis romans pour jeunes filles. Ses poésies ont dû paraître dans diverses revues d'éducation, mais lesquelles ? XXX

—

Œuvres poétiques de Mme de Chantal. — Un amateur de poésies féminines demande où l'on pourrait trouver des vers de Madame de Chantal (sainte Jeanne Françoise Frémiot) fondatrice de la Visitation. XXX

—

La Dame aux Soucis. — Dans le *Figaro* hebdomadaire de 1855 (n° du 11 février) Th. Barrière par une lettre adressée à Villemessant, annonce une pièce de lui, intitulée, dit-il : « La Dame aux Sou« cis en souvenir du chef-d'œuvre de « Dumas fils et de sa charmante interprète « Mme Doche ». Cette pièce était terminée : le principal rôle était destiné à Leferrière. Barrière ne savait à quel théâtre elle serait jouée. La pièce a-t-elle vu le jour ? M. DÉSABLINS.

—

Le petit Lord. — On a représenté récemment au Théâtre Antoine à Paris, une comédie de MM. J. Lemaire. F. Burnett et J. Schurmann, intitulée *Le petit Lord* Cette pièce est extraite d'un roman, *Little Lord Fauntleroy*, d'un auteur américain, F. H. Burnett.

Quelque Intermédiairiste bibliographe pourrait-il dire si ce roman a été traduit en français, et en ce cas chez quel éditeur ? E. J

Les renommées littéraires. — Tolstoï a écrit quelque part : Shakespeare était un écrivailleur à la douzaine ; Voltaire avait déjà dit quelque chose d'analogue. Flaubert a dans sa correspondance des jugements très sévères pour Dante et aussi — je ne me rappelle pas très bien — pour d'autres auteurs célèbres.

Est-ce qu'on pourrait indiquer ici quelques-uns de ces jugements qui nous semblent paradoxaux de grands écrivains sur des écrivains tout aussi grands?

HAHL BOUQ. HERCK.

—

La loi stylométrique. — Je lis dans la *Revue des revues* du 1er janvier 1898, dans le compte-rendu de l'ouvrage ds Wincenty Lutoslawski — *The origin and growth of Plato's logic with an account of Plato's style and of the chronology of his writings :* « Il y a quelques mois, l'auteur de cet ouvrage rendait compte à l'Académie des Inscriptions de sa découverte de la loi stylométrique, qui permet d'établir l'ordre chronologique des œuvres d'un écrivain à l'aide des observations sur son style. Cette loi (deux échantillons de texte sont d'autant plus rapprochés, quant à la date de leur composition, qu'ils ont plus de *stylèmes* ou caractéristiques de style en commum) a été jugée favorablement à l'Institut par M. Weil et M. Croiset... »

Est-ce qu'on pourrait nous expliquer ici un peu plus clairement et avec des exemples à l'appui, quelle est cette *loi stylométrique* et ces *stylèmes* et toute cette stylographie stylologique? Si l'on choisissait les exemples stylistiques dans un styliste français ce serait encore mieux.

HAHL BOUQ. HERCK.

—

Nobles croisés. — Existe-t-il des ouvrages historiques relatant les noms de tous les seigneurs, barons et chevaliers ayant pris part aux croisades ?

J. DE B.

—

Histoire du maréchal Catinat : L'auteur ? — Je possède un opuscule intitulé *Histoire du maréchal Catinat*, Paris, imprimerie Valade, 1780, in-4° de 79 pages, avec portrait. Or, comme cet ouvrage n'est pas cité dans la *Bibliographie biographique*, par Oettinger ni dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, je fais appel à nos collaborateurs pour en connaître l'auteur. PAUL PINSON.

Aphorisme sur le mensonge et la vérité. — « Le mensonge fait le tour du monde en vingt-quatre heures et la vérité met cent ans à parvenir quand elle parvient. » Quel est l'auteur de cet aphorisme qui n'est pas toujours juste ?

P. IPSONN.

—

Faire des croix de Malte. — On lit dans le *Don Quichotte* : « Croyez-vous que je sois si aise de faire des croix de Malte ? c'est-à-dire de dîner par cœur, de jeûner ». D'où vient l'origine de cette expression ? N'y aurait-il point là une allusion au titre de gardien des pauvres de Notre-Seigneur Jésus-Christ que prenait le grand maître de l'ordre ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Baver au cuir. — Dans *Monsieur Scapin*, M. Richepin fait dire à Scapin (II, 20) :

Vous étiez autrefois de ces gens décidés
Qui, sans baver au cuir, jettent d'abord les [dés. »

J'entends bien que *baver au cuir* est synonyme d'hésiter, de tergiverser, mais d'où vient cette expression ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Dire la Messe. — Que penser de cette expression ? Le mot messe ne signifiait-il pas assemblée, réunion ? *Ite missa est*, allez, la réunion est terminée, que la foule se retire, c'est la vieille formule dont se servaient déjà les prêtres de la grande déesse pour donner congé à la foule, ainsi que le relate Apulée et que nos prêtres leur ont empruntée ainsi que bien d'autres choses Cette formule se comprend, du reste ; mais *dire la messe, servir la messe*, c'est autre chose et je n'y suis plus, je demande des explications qui ne me seront certainement pas refusées.

Ln. G.

—

Des nèfles. — C'est là une réponse typique que j'ai entendu faire plus d'une fois à ceux qui vous faisaient quelque demande inconsidérée et dont le sens ne m'a pas paru bien déterminé. Ne serait-ce pas un souvenir d'un ancien droit coutumier qui voulait que le propriétaire qui avait droit sur la moitié des fruits de son métayer, n'en avait aucun sur les nèfles, lesquelles n'étaient pas considérées comme un fruit potager, mais seulement comme un fruit sauvage, de même que la pru-

nelle, etc. Donc, répondre : « Des nèfles », signifierait : « Je ne vous dois rien ». Y aurait-il une autre explication ? Lⁿ. G.

—

Cruau. — Ce sont les mauvaises herbes, à Lille. Il y a même le verbe *écruauder*. Mêmes mots, mêmes significations en Rouchi, d'après Hécart. L'étymologie s. v. p. EDME DE LAURME.

—

Vadrouille. — Tampon de laine au bout d'un bâton servant à nettoyer les vaisseaux. L'argot parisien s'est emparé de ce mot ; on dit « aller en Vadrouille » et même « Vadrouiller ». Je demande l'étymologie de ce vocable marin que je considère comme étant composé : « Va drouille ». Mais qu'est-ce que *drouille ?*

EDME DE LAURME.

—

Manille. — Je serais heureux de connaître l'étymologie de ce mot et savoir s'il y a bien longtemps qu'on joue à « la manille ». G. CLERC.

—

Avoir la frousse. — Pourrait-on m'indiquer l'origine de cette expression fort usitée dans le langage populaire et qui signifie : avoir peur, trembler, n'être pas à son aise ? G. CLERC.

—

Bricole. — D'où vient ce mot qui sert à désigner une chose de valeur médiocre. Bricoler signifiant s'occuper à un travail de peu d'importance. G. CLERC.

RÉPONSES

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38, 300, 357, 694 ; XXXIV, 202, 301, 399, 816 : XXXV, 158, 244, 388, 458, 584, 629 ; XXXVI, 16, 54, 145, 342, 390, 635, 728 ; XXXVII, 117, 329).

A Epinal :

Rue de Boudiou, rue Chantereine, rue de la Louvière, rue Poissompré, rue de la Maix, rue des Anes, rue Malpertuis, place de l'Atre.

A Neufchâteau :

Rue du Putoir, rue des Vieux-Bordets, rue Moulaune, rue Verdunoise.

A Remiremont :

Rue de la Vavée, rue de la Courtine, rue Maucervelle, rue de la Paltrée, rue Maldoyenne, rue de la Carterelle, rue de la Mouline, rue du Praillon, place Maxonrupt, rue des Chaseaux. YSEM.

Plaques de cheminées (XXXIII, 201, 620 ; XXXIV, 111 ; XXXV, 536, 773 ; XXXVI, 100, 150, 393, 680, 773 ; XXXVII, 236). — L'*Intermédiaire* m'apporte la triste nouvelle du décès de Monsieur A. L. Benoit « l'Ex-Car » de notre publication ; je me suis empressé d'adresser mes condoléances à la famille de notre vaillant collaborateur.

Benoit avait réuni une importante collection de plaques de cheminées ; il serait à souhaiter que le cas échéant, ces plaques soient placées dans un musée français, soit à Nancy ou à Paris.

Elles se composent de 54 pièces dont 26 armoriées, 17 avec des sujets de l'ancien et du nouveau Testament, 4 mythologiques et 7 divers.

Plaques armoriées :

Armes inconnues, 4 ; Blason de Mineurs, 1 ; Aigle Impériale, 1 ; Chiffres, 2 ; Lorraine, 5 ; Lorraine Orléans, 1 ; France (Bourbon), 3 ; Nassau, 4 ; Beauveau Ligneville, 2 ; Montmorency, 1 ; Espagne, 1596, 1 ; Angleterre, 1.

Ancien et nouveau Testament :

Adam et Eve, 3 ; Adam chassé, 2 ; Sacrifice d'Abraham, 1 ; David et Goliath, 1 ; Jugement de Salomon, 1 ; Miracle de l'huile, 1 ; Esther, 2 ; Tête de Christ, 1 ; Tête de la Vierge, 1 ; Noces de Cana, 3 ; Jugement dernier, 1.

Mythologie et divers :

Diane, 1 : Orphée, 1 ; Jugement de Pâris, 2 ; L'Abondance et la Justice, 1 ; L'hiver, 1 ; Une ville déserte, 1 ; Chevalier de Staufenberg, 1 ; Gentilshommes et Dame Louis XIV, 1 ; Waterloo, 1.

D. DE LUXEMBOURG.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605 ; XXXIV, 170, 548, 721 ; XXXV, 23, 163, 632, 727 ; XXXVI, 19, 297, 635, 681 ; XXXVII, 13, 236, 389). — L'article du journal *Le Temps*, signalé par M. Ch. Claude, était probablement consacré au général de Beaufranchet d'Ayat (Louis-Charles-Antoine).

On a prétendu que ce général était un fils de Louis XV, et que ce dernier l'aurait eu d'une demoiselle Marie-Louise O., Murphy de Boistailly, fille d'un gentilhomme irlandais.

Or, cette demoiselle se maria en 1755 avec le major-général Jacques de Beaufranchet d'Ayat. De ce mariage naquit, en 1757, *Louis Charles-Antoine* susnommé.

Comment a-t-on pu attribuer à Louis XV la paternité de cet enfant ?

Lors de la publication de l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, un neveu du général de Beaufranchet, M. le vicomte de Beaufranchet de la Chapelle, réclama contre l'opinion qui faisait de son oncle un bâtard. Il considérait cette assertion comme blessante pour l'honneur de sa famille, qui, disait-il, était en possession d'une généalogie remontant par filiation directe jusqu'à Saint Louis.

Le général Beaufranchet pouvait donc, en tout état de cause, être considéré comme un descendant des Bourbons.

Entré jeune au service, Beaufranchet était colonel en 1792. Il se distingua à la journée de Valmy, et fut promu au grade de maréchal de camp quelques jours après cette bataille.

Après les événements du 10 Août, il fut employé, sous les ordres de Berruyer, en qualité de chef d'état-major des troupes réunies dans le camp formé sous les murs de Paris.

Le 21 janvier 1793, ces deux généraux se trouvaient à la tête de la force armée qui entourait l'échafaud, sur la place de la Révolution.

De mauvais plaisants avaient imaginé d'attribuer à Beaufranchet le fait d'avoir ordonné les soi-disant roulements de tambours devant avoir pour effet d'étouffer les quelques parole que le Roi put prononcer sur la guillotine.

Dans sa réclamation précitée, M. le vicomte B. de la Chapelle crut devoir protester contre cette absurdité. Il prenait là une peine bien inutile ; car il est évident que pas plus que Berruyer, pas plus que Santerre, Beaufranchet d'Ayat n'assistait au supplice de Louis XVI pour y remplir l'office de tambour-major. (1) H. T.

(1) Par suite d'une erreur de mise en pages, la fin de cet article n'a pas paru dans le précédent numéro (col. 502-503). Nous nous empressons de le publier à nouveau dans son intégralité.

—

Ophélète (XXXIV, 627, 756 ; XXXV, 101, 305, 498 ; XXXVI, 536 ; XXXVII, 120, 503).—« La langue française est assez riche pour dénommer le collaborateur d'un journal » Toutefois, c'est en vain que depuis plus d'un an, (novembre 1896) on lui demande quelque substitut à *Intermédiariste*. Un... chercheur de bonne volonté a proposé *Ophélète* (aide), mais on ne veut point des langues mortes. Nous en sommes saturés, grâce à : Vélodrome, Cinématographe, Pneu, Radioscopie, Phonographe, Esthète, Philatélie... Foin du grec ! dit M. Martellière, *timeo Danaos et dona ferentes*. Alors, comment faire ? Afin d'avoir un nom court et spécial, l'Association Française pour l'Avancement des Sciences a pris le monogramme : AFAS. En ferons-nous un autre à notre usage avec : Chercheurs et Curieux de l'*Intermédiaire*, en y cueillant : CECI ? Non ! A la seule audition du mot, quelque pédant pourrait nous qualifier d'aveugles, et bien à tort, car nous avons plus d'un clairvoyant Œdipe. Oh ! pardon Œdipe, c'est encore du grec ; je crois, décidément, que nous n'en sortirons pas. T. Pavot.

—

Chevaux de Lorraine (XXXV, 144, 412, 604, 784 ; XXXVI, 583). — Dans l'*ancienne chevalerie de Lorraine* (Documents inédits publiés par Victor Bouton peintre héraldique et paléographe. Dentu éditeur 1861, page 12).

« Cette ancienne chevalerie, jusqu'au siècle dernier, forma ainsi une espèce de faisceau ; et pour conserver des privilèges intacts, autant que pour se défendre de l'empiètement des ducs devenus héréditaires et de la convoitise des rois de France, qui jetaient sans cesse les yeux vers le Rhin, elle dut d'abord se perpétuer entre elle sans mésalliance. Plus tard elle admit à participer à ses privilèges et à faire partie d'elle-même de grandes familles voisines, descendant par les femmes de l'ancienne chevalerie. C'est de ces circonstances qu'est née alors la distinction de *grands chevaux* de Lorraine pour les quatre maisons qui seules restèrent jusqu'au XVIIIe siècle, pures de toute alliance étrangère, celles de Du Chatelet, de Ligniville, de Haraucourt et de Lenoncourt ». Villeroy.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV, 429, 793 ; XXXVI, 210, 689 ; XXXVII, 78, 504). — M. A. Claude se trompe quand il cite M. d'Avenel. La *Revue des deux Mondes* (15 avril 1897) ne fait pas mention d'un bain *unique* pour Louis XIV. En bref, il y est dit : « Versailles, dans toute sa splendeur, n'eut jamais qu'une salle de bains *honoraire*... Une vasque gigantesque, en marbre du Languedoc, y avait été placée ; *personne* n'eut jamais l'idée de s'y plonger. »

Personne ! Donc le passage pourrait, tout au plus, être donné comme appoint à l'affirmation (XXXIV, 345) que le grand Roi ne s'est jamais baigné. Le contraire apparaît dans les Chroniques de l'Œil-de-bœuf. Si peu de confiance que ces récits méritent, il serait bon, pourtant, de leur opposer autre chose que des souvenirs de lecture, vagues ou infidèles.

T. Paot.

—

Une marquise de Saint-André (XXXV, 675 ; XXXVII, 19, 390). — I. Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir en Bourbonnais, mort en 1562, épousa Magdeleine de Salins, fille et héritière de Guy, seigneur de la Nocle en Nivernais, et de Marguerite de la Magdelaine, d'où

II. Guy Jacques, mari de Gilberte de Montboissier, fille de François et de Flavie d'Apcher ; il suit.

II. Erarde, religieuse.

II. Jean, seigneur de Beauvoir, épousa, le 17 avril 1559, Béraude de Ferrières, fille de François, vidame de Chartres, et de Louise de Vendôme, laquelle Louise était fille de Jacques, vidame de Chartres, et de Louise de Graville ; d'eux sortirent : III. Prejean, vidame de Chartres, marié, en 1586, à Jeanne du Puy, veuve de Louis de St-Gelais, mort sans postérité en 1624 ; III. N. dit Lurcy, tué au siège de Castillon en juillet 1586 ; III. Quatre filles religieuses.

II. De Guy Jacques et de Gilberte de Montboissier, vint :

III. Philippe Guy, marié à Charlotte de St-Gelais, dame de Bellefaye en Poitou, fille de Louis et de Marie Rataut, sa 1re femme, lequel Louis de St-Gelais dut se remarier à Jeanne du Puy. Il eut : IV. Philippe ;

IV. Charlotte qui épousa 1° en avril 1640, François du Tillet ; 2° le 3 août 1673, Henri de la Grange, marquis d'Arquian ; IV Magdeleine Louise, femme d'Alexandre du Puy, marquis de Montbrun, IV et peut-être Alexandre de la Fin de Montboissier.

Ln G.

—

Une duchesse d'Orléans (XXXVI, 286).

« Il y a, dit la Reine Nathalie, des femmes majestueusement pures, comme le cygne. Poussez-les, vous verrez leurs plumes se hérisser pendant une seconde, puis elles se détourneront religieusement pour se réfugier au milieu des flots. »

Ces lignes, que je lisais tout à l'heure, m'ont rappelé que la monarchie de Juillet fut renversée il y a trente ans, qu'il n'a pas encore été répondu, dans l'*Intermédiaire*, à une accusation du comte Horace de Vieil Castel contre madame la duchesse d'Orléans, mère du comte de Paris : « mauvaise femme, liée avec tous les rouges de Londres. »

Nous sommes à l'approche d'élections, et sans prendre parti pour la famille d'Orléans, par recherche de l'impartialité, je trouve que M. Paul Edmond a raison de dire qu'il n'a trouvé cette pensée (odieuse) que dans Vieil Castel ; il a raison de croire que cette imputation doit être rangée parmi les calomnies qui discréditent les mémoires du sous-conservateur au musée du Louvre sous le second empire.

Larousse que, d'après mon humble avis, on ne doit pas croire porté pour les d'Orléans, a tracé, du caractère si pur de la princesse, un portrait que l'on ne peut qu'approuver, quel que soit le parti auquel on appartienne.

Quant au comte Horace de Vieil Castel (Mémoires sur le règne de Napoléon III, Berne 1864), je dirai sur lui, en résumant Larousse : « Il était considéré par sa famille comme un déclassé. On a en lui un témoin d'un genre particulier plus porté au dénigrement qu'à l'impartialité. Il a cherché à plaire à l'entourage de l'empereur, mais ce même entourage avait peu de confiance en lui. » Larousse a tort d'ajouter : « de ce qu'il est trop porté au dénigrement et au mensonge, il ne s'en suit pas que tout ce qu'il dit soit absolument faux. »

Comment admettre que la duchesse d'Orléans ait pu se lier avec les Rouges, puisque c'est le mot des mémoires ? Quels Rouges ? Quand elle aurait reçu, aussi bien que Louis-Philippe et la Reine Amélie, des marques de respect admiratif d'anciens adversaires réfugiés à Londres, et qui n'étaient pas des *Rouges* dans le sens que Vieil Castel veut donner à ce mot, rien d'étonnant à cela ; elle le méritait bien, et qu'on me permette une question, en a-t-elle reçu autant de ce poète que nous aimons tous, Lamartine ; je voudrais le croire.

J'ai compulsé toutes les histoires contemporaines, même tous les manuels pour la jeunesse ; *tous* sont unanimes à admirer le courage de la princesse vertueuse qui ne put se faire nommer régente, qui courut de grands dangers

avec ses deux enfants, le 24 février 1848; ce jour où il semblerait que l'on n'ait pas cherché, dans la majorité hostile de la Chambre, tout au moins à protéger sa retraite plus qu'on ne l'a fait.

« Et elle se réfugia au milieu des flots. » Elle se consacra à l'éducation de ses enfants, et s'éteignit doucement, la conscience pure, près de sa belle-mère. En 1859, parut chez Michel Lévy un petit livre qui eut plusieurs éditions: « madame la Duchesse d'Orléans, née de Mecklembourg-Schwerin ». Ce livre, écrit peut-être par un membre de la famille, contient, je pense, le portrait le plus parfait du caractère de cette princesse.

Et maintenant, je laisse la parole à une plume plus autorisée et plus habile que la mienne pour venger madame la duchesse d'Orléans des paroles d'un écrivain peu digne de foi. Je croirais volontiers que M. H. Rochefort qui a attaqué Louis-Philippe (d'après le n° du 30 décembre 1896, colonne 8) ne trouverait rien à dire contre la duchesse d'Orléans. RAOUL JANVAL.

—

Membres de la Famille de Bock (XXXVII, 1). — Je ne pense pas, comme le croit un abonné, qu'une généalogie de la maison de Bock ait paru récemment. On peut trouver des renseignements sur cette famille, non seulement dans le Dictionnaire de *la Chesnaye Desbois*, mais encore dans: *l'Alsace Noble*, t. II p. 89; *les Archives de la maison de Reinach*, publiées par l'Institut de Luxembourg années 1877-79; la *Notice sur la Famille Boudet de Puymaigre*. (Metz, Even 1887, page 64), et la *Généalogie de la maison de Gargan* (Metz, imprimerie Thomas 1881, p. 145). Ces deux ouvrages doivent se trouver à la Bibliothèque Nationale.

La baronne d'Oberkirch parle dans ses *Mémoires* de son cousin le chevalier de Bock. La famille de Bock, originaire de la Franconie était, paraît-il, connue dès l'an mille. Elle a encore de nombreux représentants. Il existe en Alsace: 1° Les Bock de Blessheim. 2° Les Bock de Elenburg. 3° Les Bock de Ernstein. 4° Les Bock de Gernstein.

Dans le Grand-Duché de Bade se trouve la famille du comte Bocklin de Bocklingsau; dans le Nassau, les Bock de Hermansdorf; dans la Silésie, les Bock de Adenhausen; dans la Saxe, les Bock de Pollack; ces trois dernières familles sont de même origine.

Dans le Hanovre, les Bock Wülfingen, comprenant les Bock de Bockerode, les Bock de Gronau et les Bock de Burgstummen.

Je pense que c'est dans ces familles que l'on pourrait trouver des détails sur les alliances recherchées par l'abonné. Nous n'en trouvons aucune dans la branche française.

Au XIII° siècle, une branche de la famille de Bock passa à Strasbourg; à elle appartint Valentin de Bock. Il quitta cette ville pour s'attacher à Charles-Quint qui l'arma chevalier sur la brèche de Mantoue et le reconnut pour être de la noblesse immédiate de l'Empire, prérogative maintenue à ses descendants. Le quatrième, François de Bock, s'établit à Thionville et s'y maria. Il fut l'aïeul d'Etienne Baron de Bock, lieutenant des maréchaux de France et gouverneur de la ville et du château de Sierck. Son fils Jean-Nicolas-Etienne, jouit des mêmes dignités, auteur et traducteur de nombreux ouvrages rappelés avec éloge par Charles Nodier (*Revue de Paris 1834*). Il épousa Adélaïde de Savonnière, dont le père le marquis de Savonnière fut tué à la défense des Tuileries en 1792. Il eut de ce mariage Charles Just, baron de Bock, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur sous la Restauration, qui épousa Mlle Marie-Léontine du Maitz de Goimpy en 1830. De ce mariage une fille nommée Adélaïde de Bock, mariée en 1852 à M. Jules de Bellivier de Prin dont plusieurs enfants. Le fils aîné, Henri de Bellivier de Prin, a été autorisé à relever le nom de Bock.

Le frère de Just de Bock, Félix qui fut inspecteur des Eaux et Forêts au Mans, avait épousé en 1812, Mlle de Fauveau de Bioncourt desquels plusieurs enfants. Nous ignorons leur destinée.

Les armes des Bock sont: de gueules au bouc saillant d'argent onglé de sable? Cimier, un bouc.

Devise: *Qui scit mori nihil timet.*

POGGIARIDO.

—

Élever depuis le Pontignac jusqu'au Pont de Gennes. (XXXVII, 9, 417). — Il y a un Pont de Gennes dans la Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Montfort-le-Rotrou, environ 900 habitants, station sur la ligne de Paris au Mans. S. CHURCHILL.

***

Le dictionnaire des communes donne Pont-de-Gennes, dans la Sarthe, mais ne

signale aucun Pontillac. Ce dernier mot est peut-être une prononciation figurée de Pontiaq. Il y a dans les Basses-Pyrénées une localité qui se nomme Pontiacq-Viellepinte.

Mais, puisqu'il s'agit de comparer des dentelles, Pont de Gennes ne serait-il pas pour : Point de Gênes ? T. PAVOT.

—

Arbitraire (XXXVI, 10). — Le latin *arbitrarius*, arbitraire, volontaire, est usité comme *arbitral* par T. Cajus ou Caius, jurisconsulte du deuxième siècle. Il se peut, alors, que « Prestre arbitraire » ait voulu dire, en 1716 : Prêtre faisant fonction d'arbitre. T. PAVOT.

—

Sépulture dans les églises (XXXVII, 12, 452). — Dans la monographie intitulée *Ercé-près-Liffré* (Liffré) et *le château de Bordage* (Vannes, Lafolye, 1895, in-8), j'ai donné p. 67, d'après le dépouillement des registres paroissiaux, un tableau des inhumations faites dans l'église d'Ercé, de 1643 à 1793. Elles s'élèvent au chiffre de 171, pour une période de 150 ans.

1643-1673.	52	moyenne annuelle	1,4.
1674-1703.	30	—	1.
1704-1733.	38	—	1,2.
1734-1763.	52	—	1,7.
1764-1793.	9	—	0,3.

Le chiffre annuel le plus élevé, 10, se place en 1657 ; de 1769 à 1791, date de la dernière inhumation, on n'enterra dans l'église que trois personnes, dont un prêtre. De 1643 à 1685, date de la révocation de l'édit de Nantes, les seigneurs du Bordagé, qui étaient protestants ainsi que presque toute la petite et la moyenne noblesse d'Ercé, furent inhumés dans le cimetière protestant situé à 200 mètres environ du château du Bordage ; sans cette circonstance, le nombre des inhumations dans l'église aurait dû atteindre pour la première période 1643-1673, et partie de la seconde, un chiffre plus élevé.

La population de la commune exclusivement rurale d'Ercé-près-Liffré, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine) paraît avoir oscillé entre 1200 et 1600 habitants, et ne semble pas avoir beaucoup varié ; la moyenne décennale annuelle des naissances y oscille entre 60 (1655-1664) chiffre le plus élevé, et 41,4, (1850-1860), le chiffre le plus bas.

Dans ces inhumations, les prêtres et les nobles figurent pour la moitié environ,

PAUL SÉBILLOT.

Sur l'origine du mot houille (XXXVII, 57, 476, 522). — J. Girardin dans ses leçons de *Chimie élémentaire* Rouen M. DCCCXXXVIII, dit :

On applique le nom de Houille, dérivé du mot Saxon *Hulla* à une substance etc...

Les Anglais ont été les premiers à l'utiliser comme combustible. Suivant Wallis, auteur d'une histoire du Northumberland, les mines de charbon de l'Angleterre étaient déjà exploitées du temps que les Romains étaient en possession de cette île.

A. MARTIN.

*
* *

Le *canard* auquel M. Ph. voudrait couper les ailes, n'est pas un *canard* né sur les bords de l'Escaut (*sic*) ni même sur ceux de la Meuse. Liège est sur la Meuse. Il aurait pu s'en convaincre aisément en consultant notre *Intermédiaire* (XXVII, 441, 670 et XXIX, 508). Il aurait pu également consulter l'ouvrage si documenté de M. Paul Sébillot : *Les travaux publics et les mines dans les traditions et les superstitions de tous les pays*. Paris, Rothschild, 1894. Il aurait vu alors qu'il s'agissait d'une légende déjà rapportée par la *Revue des traditions populaires*. tome II, Paris, 1887.

Il aurait retrouvé là, *Hulos* qui a pris place dans la légende au XVI° siècle, d'après la chronique de Jean d'Outremeuse. La rue de *Choque* est citée dans la chronique de Gilles d'Orval qui écrivait vers 1230, mais qui ne nomme pas Hulos. Et si le journaliste n'a pas indiqué le mois, le jour et l'heure, c'est que probablement il avait lu les rédactions médiévales de la légende dans Chapeauville, *Gesta pontificum leodiensium*, II, 191 etsq.

EDME DE LAURME.

—

Lieutaud (XXXVII, 63, 642). — En 1790, un Jean-François Lieutaud fut nommé commandant de la garde nationale de Marseille. Il paraît avoir appartenu au parti moderé, aussi Barbaroux, dans les fragments de ses Mémoires qui sont parvenus jusqu'à nous, l'attaque-t-il avec une grande véhémence... il aurait pris huit coupe-jarrets comme aides de camp, aurait organisé des tripots « pour se donner des moyens de corruption »... il persécuta les patriotes, humilia la municipalité, ordonna aux curés « de lire ses pamphlets au prône », sema le trouble dans les campagnes, etc. etc. — Cependant si nous nous en référons à une pro-

clamation qu'il adressa aux Marseillais en juillet 1790 (Voir *Moniteur* du 15 juillet 1790), nous verrons qu'il leur conseillait simplement le calme et la méfiance à l'égard « des fauteurs du désordre ». « Destitué par les sections », il s'enfuit de Marseille le 17 décembre 1790, se réfugia à Toulon, y fut arrêté et fut ramené enchaîné à Marseille.— Après 48 jours d'emprisonnement préventif, on instruisit son procès sans parvenir à rien prouver. — Le 21 mai 1791, l'Assemblée nationale décréta qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui. — Il fallut faire agir la force armée pour obtenir sa sortie des prisons de Marseille. — Lieutaud se rendit à Paris et y devint en novembre 1791 lieutenant dans la nouvelle garde constitutionnelle de Louis XVI. — Après le 10 août 1792, il comparut devant le tribunal révolutionnaire du 17 août et fut acquitté le 19 octobre. (*Mémoires de Barbaroux. — Moniteur du 24 mai 1791. — Wallon.*) J'ignore si c'est ce Lieutaud qui a laissé son nom au cours en question. S. CHURCHILL.

—

O ciel ! et tout-à-coup on entend sur le bronze... (XXXVII, 111,530). — La citation n'est pas tout à fait exacte. Il y a longtemps, trente ans environ, que parcourant par hasard un recueil de vers ultra-romantique, paru en 1840, je lus dans ce recueil un poème signé d'un nom qui m'était inconnu, et dont je n'ai pas gardé le souvenir.

Je me rappelle seulement que des conjurés s'étaient, pendant la nuit, réunis au pied de la tour d'un château dont ils voulaient s'emparer par surprise, lorsque :

« On entendit sonner à l'horloge de bronze un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze ».

Ce sont les deux seuls vers qui sont restés dans ma mémoire, à raison de leur singularité. ROBIN.

—

Il faut l'aller chercher avec la croix et la bannière (XXXVII, 111, 531). — Autrefois, dit l'abbé Tuet, les chanoines de Bayeux devaient se lever la nuit pour chanter les Vigiles, depuis appelées *Matines*, et ils punissaient ainsi les paresseux qui étaient restés au lit pendant l'office : Avec croix, bannière et bénitier, ils allaient au logis du chanoine délinquant pour qui cette procession était une sorte de réprimande publique.

Il paraît que cet usage durait encore en 1640. T. PAVOT.

Renseignements à trouver sur diverses familles. (XXXVII, 112). — Il est impossible de répondre d'une façon satisfaisante à la trop longue question de M. R. W. Il n'a qu'à faire le voyage de Paris et à consulter les différents fonds catalogués du Cabinet des Titres à la Bibliothèque Richelieu.

Pour lui prouver ma bonne volonté, je lui signalerai des d'*Aux* dans le *Dictionn. généal. des familles du Poitou*, par Beauchet Filleau, les *Montalembert* dans le *Nobiliaire de Saint Allais*. — La maison de Menou a fait imprimer sa généalogie il y a vingt-cinq à trente ans. MARAY.

*
* *

Voici quelques renseignements sur *diverses familles lorraines* demandés par M. R. W. Ils sont pris dans le *Nobiliaire de Lorraine* de *Dom Pelletier* et dans le *Complément au nobiliaire de Lorraine* de *Lepage* et *Germain* (Crepin-Leblond, Nancy).

Verri ou *Verry de la Plume*. Le 21 mars 1731, Antoine et Gerard *Verry de la Plume*, obtinrent des lettres d'anoblissement et « la permission de suivre la noblesse de leur mère » *Nicole Saillet* « dont la noblesse est très ancienne et bien prouvée ».

Antoine Verry était « chevau-léger de Son Altesse » ainsi que son père, mais ils n'étaient pas nobles, quoique le dernier ait été capitaine d'infanterie, puis major des portes de Nancy.

Pour obtenir la « permission de suivre la noblesse de leur mère », ils durent, à la mort de leur père, renoncer au tiers de sa succession.

Lemoine. On trouve deux familles de ce nom anoblies par les ducs de Lorraine.

1° *Lemoine* (Georges) dit *Bouffon*, anobli en 1558 par le duc Charles III. Ce Lemoine dit Bouffon, portait dans ses armes, une harpe.

Un de ses descendants obtint, en 1714, confirmation de ces lettres de noblesse.

2° *Lemoine* (Jean), apothicaire du duc Antoine, anobli le 2 novembre 1537.

Gravelotte (Toussaint), avocat au Parlement de Metz anobli par Léopold le 1er septembre 1724, « en considération des services qu'il avait rendus à son Altesse Royale et de l'établissement qu'il s'est formé dans l'ancien château de Saulny. »

Dubois. Les anoblis de ce nom sont très nombreux ;

Dubois (Gerard), marchand à Toul, anobli le 24 juin 1525.

Dubois (Etienne) prévôt de Nancy, anobli le 9 janvier 1556, en considération des services rendus par son père *Louis Dubois*.

Dubois (François), capitaine receveur d'Arches, anobli le 11 juin 1579.

Dubois (François-René), maître des Comptes de Lorraine, anobli le 22 septembre 1607.

Dubois (Claude), anobli le 18 octobre 1598.

Dubois (Antoine), anobli le 10 septembre 1622. C'est de celui-là que descend *Dubois de Riocourt*, conseiller à la Cour de Lorraine.

J'ai dû laisser d'autres *Dubois*, descendants de ceux que je viens de citer, et dont plusieurs firent confirmer les lettres de noblesse de leurs ascendants.

Villeneuve (George Jean), prévôt, Gruyer et chef de police d'Einville en 1701.

Le père de *George Jean de Villeneuve*, appelé *Jean* (Antoine) fut anobli le 1er novembre 1705 ; il avait épousé la fille de « noble *Pierre Barret*, colonel de cavalerie dans les troupes du duc Charles IV ». Il y avait cependant des ascendanrs de *George Jean de Villeneuve*, qui avaient été anoblis ; ainsi *Jean* ou *Jault*, auditeur des Comptes, le fut en 1548.

M. R. W. indique d'autres familles : *Obermunster*, *Putlingen*, *Brulh*, *Aiglemont*, *Koch*, comme étant lorraines, je ne le crois pas. A. FOURNIER.

*
* *

Une longue notice sur la famille de Berquen se trouve dans l'*Alsace noble* de M. Ernest Lehr (3 vol. gr. in-4°, avec planches, Paris, Berger-Levrault, 1870), t. II, p. 63.

La famille d'Unienville n'appartient pas à l'Alsace et paraît n'y avoir jamais eu aucun représentant.

La famille de Beyerlé a eu des alliances avec les familles alsaciennes de Berquen, de Reiset et Le Bel. Les représentants de ces deux dernières encore florissantes, pourraient peut-être fournir quelques renseignements. La famille ne figurait pas parmi celles qui possédaient des domaines en Alsace à la fin du XVIIIe siècle, et, à part les dites alliances, elle n'est nommée dans aucun des armoriaux ou nobiliaires de la province. Jean-Valentin Beyerlé (sans particules) a été ammeistre de Strasbourg en 1740 (mort en 1747). PAUL.

*
* *

Si au lieu de Montalembert de Massé il faut lire Montalembert d'Essé, je trouve dans le *Livre d'or des salons* pour 1896 :

« Marquise de Montalembert d'Esse, née de Montmort, 4, rue de Galliera, à Paris.

« Comtesse R. de Montalembert d'Essé, née de Choiseul-Beaupré, château de Ménilles par Pacy-sur-Eure (Eure) ».

Sur la famille Rœderer consulter :

1° Bégin, *Biographie de la Moselle*, Metz, 1830, 4 vol. in-8.

2° Nérée Quépat, *Dictionnaire biographique du département de la Moselle*, Metz, 1887, grand in-8. NAUROY.

—

Pour les familles poitevines, notre confrère trouvera d'amples renseignements auprès de notre collaborateur René Vallette, le distingué directeur de la revue du Bas-Poitou à Fontenay-le-Comte, si documenté en tout ce qui concerne sa région ; le *Dictionnaire des familles nobles de l'Ancien Poitou* de Beauchet-Tilleau lui fournira par ailleurs de nombreux détails. Voici une bien faible contribution à cette recherche.

ROY DE LA ROCHE PARNAY (Louis-René-Rémy) ancien page du comte d'Artois, émigré, sous-lieutenant dans la *Cie de Béarn*, qui fit partie de l'armée des Princes, passé ensuite dans la *Légion de la Châtre*, tué le premier à la sortie de Menin, le 30 avril 1794.

HERSANT DE LA ROUGERIE (*Jean-Louis*), ancien gendarme, émigré, sert comme volontaire à la seconde compagnie de l'armée des Princes.

Dans les *2,500 actes de l'Etat-Civil* relevés par le marquis de Granges de Surgères, je trouve : 1715, 1er janvier, baptême de Marie-Anne Hersent, fille de Messire Pierre-Joseph Hersent, chevalier, et de dame Madeleine de Boubers (reg. paroisse de St-Nicolas des Champs de Paris. E 935). 1765, 19 août, sépulture de Marie-Anne Hersent (*alias* Hersant *sic*) femme de messire Jacques de Lafond, chevalier, seigneur des Essarts, décédée le 18 (rég. paroisse de St-Vast Demauts, élection de Compiègne. E 935).

AUX (Pierre d'), écuyer, mari de Françoise Dellène, seule héritière de Louis Dellène, écuyer, seigneur de la Vergne, terre et seigneurie du bois de la grande Boule, par St-Etienne des Loges, 1723. Le même ayant la garde de Marie-Rose, fille

de sa première femme Marie-Magdelaine Gibord, fief et seigneurie de la *Tour de Sauvré*, par Saint-Hilaire : *Vouvant* 1727, (dans *dom Betencourt*, I, 45)

MARREAU DE LA BONNETIÈRE (*Louis-Marc*), lieutenant des vaisseaux, émigré volontaire dans la première compagnie d'infanterie de marine, à l'Armée des Princes.

DES NOUHES DE LA NORMANDELIÈRE (et non des *Noües*). Très vieille famille poitevine sur laquelle on consultera avec fruit tous les nobiliaires du Poitou ; voir aussi *l'Ouest aux croisades*, par de Fourmon t. III, 333 et s., il est particulièrement question de la branche Normandelière à la p. 336. Cette famille est aujourd'hui représentée par le très honorable M. Arthur des Nouhes, conseiller-général de Maine-et-Loire, et par ses enfants ; qui sont de la branche de la Loucherie, issue du rameau de la Normandelière. M. Arthur des Nouhes est un historien très érudit et, m'a-t-on dit, fort obligeant.

Chevalier DE TRYON DE MONTALEMBERT, émigré, a fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes, passa ensuite à l'armée de Condé, dans le régiment d'Hohenlohe, avec le grade de capitaine. Blessé le 8 décembre 1793. Dans l'ouvrage du marquis de Surgères déjà cité, je trouve 1733, 19 novembre, naissance de Elie-François de Tryon, fils de Jean-Gédéon de Tryon, écuyer, seigneur de Trotard, ancien capitaine au régiment Dauphin, et de Anne-Marguerite Charpentier de Chanterenne. (Reg. par. de St-Mathias de Barbezieux, dioc. de Saintes. E 1260). S'agit-il de la même famille ?

DE MASSÉ (*René*), émigré, fait partie de la *compagnie de Flandre*, à l'armée des Princes.

VIAULT, COMTE DE BREUILHAC (*Marie-René-Charles-Henri*), ancien officier au régiment de Beauffremont, émigré, fait partie des volontaires de la marine, à l'armée des Princes ; aide de camp du marquis de Nieuil.

VICOMTE DE RUMAIN, ce doit être de ROMAIN, famille angevine très justement estimée, dont un membre a écrit les *Souvenirs d'un officier royaliste*, encore représentée à l'heure actuelle par le comte *Louis de Romain*, à la Possonnière (Maine-et-Loire), et par son frère, ancien officier de marine. H. B. D.

* * *

Du Chesnoy, de Neuvic-sur-Loire (Orléanais), lire du Chesnay, de Neuvy-sur-Loire. Neuvy-sur-Loire est un chef-lieu de canton du département de la Nièvre, arrondissement de Cosne.

Du Chesnay, armes parlantes de gueules, à trois chaînes d'or mises en pal, soutenant trois coquilles de même. La famille du Chesnay, originaire de l'Orléanais, se rencontre en Nivernais dans les chatellenies de St-Sauveur-en-Puisaye, de St-Verain, de Donzy.

En 1512, Esme du Chesnay est seigneur de Neuvy-sur-Loire et François du Chesnay, seigneur de la Cour. Perrette du Chesnay, sœur d'Esme, avait épousé Pierre de Régnier, seigneur de Guerchy. En 1554, vivait Jean du Chesnay, seigneur de Neuvy-sur-Loire et autres. Il avait épousé Claude de Rochechouart dont il eut : Edme, Edmé, femme de Gaspard de Courtenay, seigneur de Blesneau, et Elisabeth femme de Charles de Crœvecœur.

Terrier de la Chalondre (Nivernais) : il doit y avoir mauvaise lecture. Jusqu'à ce jour, nous n'avons retrouvé au Nivernais aucune famille de ce nom. (Archives de M. Victor Gueneau). Ln. G.

—

Ozou (Orléanais), Varin (Franche-Comté). Le héros du Bourget, commandant Ozou de Verrie, est mort il y a quelques années, mais son frère existe encore, je crois, à Paris.

Varin d'Ainvelle, ancien brigadier aux dragons pontificaux, habite rue du Cardinal Duperron, à Besançon.

Armes : d'azur, à la croix ancrée d'or, chargée en cœur d'un écusson d'argent, surchargé d'une branche d'olivier de sinople, posée en bande.

L'armorial mss de 1696 enregistre Jacques-Antoine V., trésorier de la cité royale de Besançon.

François V., avocat au Parlement, trésorier général de la cité royale de Besançon.

Thomas V., marchand, citoyen et ancien conseiller au magistrat de Besançon et François de V. coseigneur de Champvans, citoyen de Besançon.

Je citerai pour mémoire la famille normande Varin de Prêtreville, anoblie par lettres patentes de Henri IV de 1594. Ses armes sont différentes de celles des précédents. EFFEM.

—

Berckheim et non Berquem, tous les ouvrages sur l'Alsace en parlent.



Puttelange et non Putlingen. Une branche de la maison de Salm-Kilbourg, s'intitule encore « Seigneurs de Puttelange, Fénétrange et Diemeringen ». *V. Almanachs de Gotha*).

Unienville, commandant au Fort-Louis (Alsace), gendre de M. de Beyerlé, directeur de la Monnaie de Strasbourg, auquel on attribue les fameux Louis d'or outrageant à la mémoire de Louis XVI. Il vendit la faïencerie de Niderwiller en 1770 au comte de Custine aussi endetté que lui, qui se rallia à la République, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir le cou coupé. Beyerlé mourut insolvable. Son fils fut conseiller au parlement de Nancy. Je possède un volume portant sur le dos le nom d'*Unienville* en lettres jadis dorées.

Il y a eu deux Le Moyne en Lorraine, l'un archiviste de la cathédrale de Toul; l'autre grand collectionneur, directeur de la Saline de Moyenvic (Lemoine), ami de l'abbé Fangé de Senones et de tous les Lotharingophiles du temps.

De Sponchen, ne serait-ce pas de Sponeck, château en ruines près Sarrelouis ?

L'ex-Car.

—

Viexe (XXXVII, 112). — Le terme de Viexe n'existe pas en héraldique. Il faut sans doute lire *Vieres* ou Vires (anneaux concentriques) de gueules à trois vires ».

Peut-être serait-ce aussi *vivre* pour *guivre* (serpent) qu'il faudrait dire, mais j'en doute, quoique ce terme se trouve dans Palliot, pour définir la *guivre*.

Villeroy.

—

Famille Villelongue (XXXVII, 114). — Il existe, ou il existait à Perpignan et dans le département des Pyrénées-Orientales une famille Silvestre Villalongue. En Champagne il y a des Villelongue qui portent : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent au loup de sable; aux 2 et 3 d'azur, à la gueule (*sic*) d'or.

L'armorial général de 1696 enregistre 6 Villelongue champenois, un en Lorraine et 2 dans la généralité de Paris, tout cela est bien éloigné du Midi !

Dans le Haut-Languedoc, sur les confins de l'Albigeois, il a existé au moyen-âge une judicature de Villelongue dont les bornes ne sont pas exactement connues. On croit (?) que son chef-lieu était Azas.

Effem.

***

La famille Villelongue. Villalonga, selon M. Ch. Tourtoulon dans « Jacme 1er le conquérant » dit : Villalonga (Arnaut de) vint à Mayorque à la suite du vicomte de Béarn (Quadrado. Conquista de Mallorca, Bover, Memoria sobre, los pobladores de Mallorca, Bover Nobiliario Malhoquin). L'une des familles les plus distinguées des Baléares, a donné de nombreux chevaliers de Calatrava, de Montesa et de St-Jean de Jerusalem, un vice-roi du Pérou, etc. La branche des comtes de la Cueva s'est éteinte au siècle dernier, dans la maison de Gonsalez de Castejon, marquis de Belamazan, à laquelle a succédé la maison de Queralt de Santa Coloma. La maison de Villalonga est aujourd'hui divisée en cinq branches. L'une représentée à Mayorque, par D. Francisco Villalonga Escalada; à Montpellier par M. le commandeur Tomas Villalonga Escalada, ancien consul; à Madrid par D. Juan Villalonga Escalada, marquis del Maeztrazgo, vicomte de los Melindes, lieutenant-général et sénateur.

Coupé de gueules au château à 2 tours d'argent et échiqueté d'or et de sable.

A. Villalonga.

—

Famille Gigault (XXXVII, 114). — Lucien Gigault, marquis de la Bédollière, fils du polygraphe défunt, Emile de la B. est officier supérieur dans la marine française.

Armes : D'or, à trois fasces d'azur, accompagnées de dix merlettes de sable, posées 4, 3, 2 et 1.

Effem.

***

Pierre Gigault de la Bédollière a eu deux fils : Pierre et Louis. Pierre, l'aîné, a vécu jusqu'en 1853.

Il n'a eu qu'un fils, Emile Gigault de la Bédollière, écrivain érudit, celui dont Monselet disait : « La Bédollière, c'est une bibliothèque qui marche. »

Emile de la Bédollière, né en 1812, est mort en 1883, laissant plusieurs enfants. L'aîné, le contre-amiral Lucien Gigault de la Bedollière, commande en ce moment l'escadre de l'Extrême-Orient.

Armes : d'azur au chevron d'or accompagné de trois lozanges d'argent, deux en chef et un en pointe. Supports, deux géants.

Gigolt.

*
* *

(Marie-Eléonore Gigault de Bellefond, abbesse de Montmartre de 1699 à 1717. On a donné son nom à une rue de Paris IX° arrondissement). J. C. WIGG.

*
* *

Emile de la Bédollière, qui a longtemps écrit dans *le Siècle* et qui est mort il y a quelque vingt ans, si j'ai bonne mémoire, était né Gigault de la Bédollière. Son frère, le contre-amiral de la Bédollière, est vivant. NAUROY.

*
* *

Notre collaborateur Clément Lyon trouvera dans *la Chesnaye-Desbois, Dictionnaire de la Noblesse,* tome VII, page 207 et suivantes, la généalogie complète de la famille jusque vers la fin du siècle dernier. VILLEROY.

*
* *

J'ai trouvé une généalogie de cette noble famille dans l'*Annuaire de la noblesse de France* (année 1894, pp. 285 et 289) originaire du Berry ; ses rameaux se sont répandus dans la Touraine, le Maine, l'Ile de France et la Normandie. Le père Anselme, dans son *Histoire des officiers de la couronne,* (tome VII) la fait remonter à Helion Gigault écuyer, qui testa en 1507, et qui avait épousé Jeanne Grassignon, dame de Bellefonds, en Berry. L'*Annuaire de la noblesse de France,* (1894) lui attribue les mêmes armoiries que celles que nous avons mentionnées : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges d'argent,* à l'exception d'une branche fixée à Paris, qui porte : *de sable à trois losanges d'or.* L'omission du chevron me paraît être ici une erreur. Cet annuaire donne bien la généalogie des branches de Gigault de Bellefonds, des Gigault de la Bédollière et des Gigault de Branville, mais il ne dit rien de celles de Gigault de Marennes et des Gigault, de Mons.

Les armoiries des Gigault, de Mons, doivent être rectifiées comme suit : d'*azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles à six rais d'or en chef et d'un cygne d'argent en pointe.*

Nous ne trouvons pas son nom dans la *Table analytique des sources imprimées des généalogies des familles belges et hollandaises,* par Jules Huyttens (Bruxelles 1865) ; mais il figure dans l'*Indicateur nobiliaire des sources manuscrites,* publié par Félix-Victor Goethals, Paris, 1869, librairie Bachelin-Defflorennes. Il renseigne le manuscrit n. 21.757, p. 92, reposant à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

La branche de Gigault, de Mons, s'est fixée en cette ville dans la première moitié du siècle passé. Le chanoine J. Vos, dans son ouvrage sur le *Clergé du diocèse de Tournai, depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours* (5 vol. in-8, tome IV, p. 219, Braine-le-Comte, 1887) nous fournit des renseignements biographiques sur Philippe Ch. J. Gigault, issu d'une honorable famille, né à Mons le 19 février 1749. Après avoir terminé ses humanités dans sa ville natale, au collège des R. P. Jésuites, il étudia la philosophie deux ans, la théologie quatre ans, le droit civil et le droit canon un an, à l'université de Louvain. Il obtint le grade de licencié en l'un et l'autre droit. Il fut ordonné prêtre à Cambrai par Mgr d'Aigneville, le 28 mai 1774. Nommé chanoine de Saint-Germain en 1786, il conserva sa prébende jusqu'à la suppression de ce chapitre. Il prêta le serment exigé par les agents de la République aux mauvais jours de la Révolution, mais il rétracta ce serment vers 1802. Alors il était domicilié à Mons, rue de la Chaussée, 10. Il devint, en 1808, confesseur à Sainte-Waudru, et il fit partie du chœur de cette église. Il mourut à Mons, le 23 mars 1817. D'autres occupèrent à Mons des positions honorables dans le barreau et la magistrature. Dans la seconde moitié du siècle passé, plusieurs exercèrent les fonctions d'avocat au conseil d'état du Hainaut. M. G. Gigault, qui se fit inscrire comme avocat au barreau de Mons, le 30 juillet 1813, l'était encore en 1865. M. Jean-Marie Gigault, avocat exerçant près la cour supérieure de justice à Bruxelles, était, dès 1817, juge suppléant au tribunal de Mons ; il y fut juge de 1830 à 1831 et vice-président de 1831 à 1836. M. Edmond-Alexandre-Bernard J. Gigault né à Mons le 18 février 1788, de Charles-Léopold-Joseph Gigault et de Marie-Rose Van der Stocken, se fit inscrire au tableau des avocats du barreau de Mons ; fut nommé, le 31 juillet 1838, juge suppléant près le tribunal de première instance de cette ville, où il habitait rue du Mont-de-piété et où il exerçait encore en 1854. Il avait épousé à Mons le 27 mai 1837, Made-

moiselle Amélie-Hubertine de Wolff de Clairbois, née à Ghlin (près de Mons), le 24 mars 1801, fille de M. Constant-de Wolff de Clairbois, ancien lieutenant au régiment de Vierset (né à Tournai en 1776, décédé à Hainau, dans la Hesse-Electorale en 1844) et de Marie-Josèphe-Albertine de Cocquéau (née à Mons en 1778, y décéda en 1823). De ce mariage sont nées trois filles dont l'une Mlle *Laure*-Marie-AmélieGigault, qui a vu le jour à Mons le 16 octobre 1841 et qui y mourut veuve le 3 mai 1872 ; elle avait épousé à Ghlin, le 20 avril 1865, M. le comte Alphonse de Looz Corswarem, issu d'une de nos plus anciennes familles féodales par un collatéral des premiers comtes de Hainaut né à Dolembreux (Liège) le 13 mars 1836, de Adolphe-César, comte de Looz Corswarem et de dame Marie-Emerance de Favereau de Velm. De ce mariage sont issus deux enfants :

a. M. le comte *René*-Arthur-Marie-Joseph Ghislain, comte de Looz Corswarem, né à Mons le 13 mai 1866, domicilié au château de Wandrez lez Binche, qui a épousé, vers 1894, à Wépion lez Namur, Mlle Jenny Drion, domiciliée au château de Warlagne et dont postérité. *b.* Mlle *Marthe*-Mar, comtesse de Looz Corswarem, née à Fayt-lez-Seneffe, domiciliée au château de Buvrinnes-lez-Binche, chez son oncle, M. le comte Hippolyte de Looz Corswarem, ancien officier au régiment des grenadiers, ancien conseiller provincial, propriétaire, bourgmestre de Buvrinnes.

C'est au rattachement représentée par l'honorable famille Gigault, de Mons, avec le tronc principal qui a crû et s'est développé en terre de France, et qui a aujourd'hui, pour principal représentant M. l'amiral Gigault de la Bédollière (il commande en ce moment l'escadre française dans les mers de Chine) que nos efforts tendent, et c'est sur ce point que nous précisons notre question.

CLÉMENT LYON.

*
* *

M. Clément Lyon trouvera une généalogie de la famille Gigault à la page 242 du tome IX de la réimpression de *La Chesnaye Desbois*.

L'état présent de la noblesse édité par Bachelin, année 1887, indique les membres vivants de cette famille ; il fait deux familles distinctes des Gigault de Bellefond et de Marennes, et des Gigault de la Bédollière, tandis que la lettre citée par notre collègue semble les confondre.

Dans des preuves de Malte d'un membre de ma famille, je trouve le mariage indiqué de Pierre Gigault, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, avec Magdeleine Cressé ; leur fille, Marie-Anne de Gigault, épousa le 19 février 1680, (Béchet notaire à Paris), Jean de Thomas, conseiller du Roi au Chatelet, fils d'Etienne et de Anne de Langlois.

Les armes n'étant pas décrites dans les preuves, pour Marie-Anne Gigault je ne puis dire à quelle famille elle appartenait.

ROZIÈRE.

*
* *

Je ne saurais dire si M. Gigault de Marennes, qui visiblement n'était plus jeune, reçut, en 1832, une réponse à sa demande d'informations sur ses cousins Gigault de la Bédollière. Il y en avait un qui était alors en âge de lui répondre ; c'était notre confrère Emile Gigault de la Bédollière, né à Paris le 24 mai 1812, et dont les débuts littéraires furent très précoces. On peut trouver un peu partout des renseignements sur ce fécond polygraphe, qui a collaboré à toutes sortes d'entreprises de librairie, traduit de l'anglais une centaine de volumes, et laissé surtout un souvenir au grand public comme l'un des rédacteurs les plus actifs du *Siècle*, dans la période de popularité incontestée de ce journal. C'était aussi un joyeux improvisateur de couplets au dessert. Il se chansonnait au besoin lui-même et, comme on l'accusait de manger un curé dans chacun de ses bulletins, il lançait ce refrain :

C'est Labé, Labédollière,
L'abbé
Qui sera flambé.

Un jour, devant moi, un gentilhomme d'écurie, franchement anobli de sa propre autorité, lui disait :

— Je me suis renseigné. Vous êtes marquis, mon cher.

— C'est vrai, répondit le rédacteur du *Siècle* en joignant béatement les mains sur son bedon, mais il y a si longtemps !

— Vous feignez de l'oublier ; c'est pour faire votre cour à la démagogie.

— Pas du tout C'est de peur qu'on ne me demande de sauter.

Emile de La Bédollière est mort le 4 avril 1883, mais non pas sans postérité. Il avait un fils que j'ai rencontré une fois

en sa compagnie et qui était alors lieutenant de vaisseau. L'*Annuaire de la Marine* nous renseigne suffisamment sur sa carrière. C'est M. Lucien-Pierre-Jean-Baptiste Gigault de La Bédollière né à Paris le 11 juin 1838, contre-amiral du 13 mars 1893, commandant en chef, depuis le 28 janvier 1897, la division navale de l'Extrême-Orient.

Une dernière remarque peut avoir son intérêt. Emile de La Bédollière avait accepté en 1869 une candidature législative dans une circonscription de la Nièvre, et l'on disait alors que l'offre lui en venait d'une contrée où il avait conservé des relations de famille.

G. I.

—

Bayle ou Baile (Fonctions de) (XXXVII, 133). Baile, emprunté du provençal *baile* (même sens) représente — dit Darmesteter, — le latin *bajulus*, porteur, et par extension : chargé d'affaires. C'était le nom donné, dans le Midi de la France, à un agent royal dont les fonctions correspondaient à celles de *bailli*, ou prévôt dans le Nord. Le bailli était un officier d'épée ou de robe qui rendait la justice au nom du roi ou d'un seigneur.

T. Pavot.

* * *

Le Baile, baille ou bayle, en latin *Ballius* ou *Baylius*, était le juge chef des consuls ou officiers municipaux des villes et bourgs.

Le Bailli (*Ballivus* ou *Bajulus*) était un officier rendant la justice dans le baillage.

Le baile était chargé des tutelles, gardes et régies de différentes sortes. Dans le Dauphiné, il était préposé à la recette des droits seigneuriaux. Dans le Béarn il était membre essentiel de la juridiction des jurats. Aussi les décisions des jurats en matière de biens roturiers étaient nulles s'il n'y intervenait pas un Baile. Il exerçait en outre les fonctions de sergent en délivrant les exploits dans les maisons roturières. Nommé par les seigneurs, il exerçait ses fonctions conjointement avec les jurats, signifiant les jugements que rendaient ces derniers, recouvrant les cens et redevances dus à la seigneurie.

En Béarn sa charge était annale et le parlement de Navarre a décidé qu'il n'appartenait pas aux seigneurs de la proroger au-delà de ce terme. Dans les domaines dépendant de la couronne, les charges étaient données à ferme et ils pouvaient dans l'étendue de leurs Bailies nommer un certain nombre de lieutenans.

Les Bailes seigneuriaux ont été supprimés avec les justices seigneuriales par les lois des 4 août 1789, 7 septembre 1790 et 13 avril 1791.

Pour plus amples renseignements, voir Denisart, et spécialement Merlin, « Répertoire de jurisprudence », au mot Baile.

Ysem.

* * *

« Ce mot se dit dans le Languedoc et dans le Roussillon, et signifie une sorte de juge royal. Il vient de l'espagnol bayle.

« *Baile* ou *Bayle* était aussi un officier des anciens Dauphins, préposé à la recette de leurs droits seigneuriaux, qui en d'autres provinces s'appelait *Mistral, Baylus, Ballius, Bajulus*. Ces officiers étaient appelés *Célériers* dans la Baronnie de la Tour, et dans les terres que le Dauphin avait au-delà du Rhône. C'est principalement dans les contrées de Trières, du Diois et de Valentinois qu'ils ont été nommés *Bayles*. V. Valbonnet p. 116 qui écrit indifféremment *Baile* ou *Bayle*. C'était proprement l'agent du seigneur sous le châtelain.

« Le nom *Baile* ou *Bayle* pourrait aussi convenir au Bailli, ou même au châtelain qui encore à présent en quelques endroits est appelé le Bayle. »

(*Dictionnaire de Trévoux*)

J'ajoute que dans le Midi (le Gard, l'Hérault, le Vaucluse notamment) *Baile* ou *Bayle* s'entend du cultivateur qui gère un domaine le plus souvent sans payer de fermage en espèces au propriétaire qui, lui, reçoit seulement partie des récoltes et de ce qui naît sur sa propriété. Il n'est pas rare de voir aux annonces des journaux locaux : On demande un baile.

Gustave Fustier.

—

Canonisation (XXXVII, 153). — Le dictionnaire de Godefroy ne fait remonter qu'au XIIIe siècle l'apparition des mots *canonisation* et *canonisier*. M. Mancel a eu la bonne fortune de rencontrer le substantif dans une bulle du pape Jean XVI, datée de 993, et il demande si l'on ne pourrait pas aller plus haut. Je le pense, mais sans pouvoir donner de preuve. Je note seulement que le diacre Etienne, martyr à Jérusalem, neuf mois après la mort du Christ, fut le *premier* saint honoré par l'Eglise. Il peut donc fort bien

avoir été canonisé avant 993, d'autant que les *canons apostoliques*, concernant la discipline des trois premiers siècles de l'Eglise, ont été attribués à Clément I[er] qui fut pape de 91 à 100. T. PAVOT.

—

La croix des Touareg (XXXVII, 155). — La croix n'est pas un symbole qui date du Christ. Partout au monde, on en a retrouvé le dessin sur une foule d'objets des temps préhistoriques. Des animaux sacrés portaient ce signe, et les hommes en étaient tatoués, alors que le soleil était le dieu de l'Univers, adoré pour sa lumière et sa chaleur vivifiantes. Aussi, le premier procédé pour obtenir du feu (frottement de deux morceaux de bois) avait-il excité si grande admiration que l'instrument employé à cet effet devint objet de vénération. Ce sont ces bâtonnets posés en croix qui figurent dans l'écriture chinoise (2,952 ans Av. C.), sur les pylones d'un temple à Karnak (16 siècles Av. C.), sur les médailles juives des Macchabées, dans le costume des grands prêtres Assyriens (835 ans Av. C.) etc. etc. En Afrique, le signe de la croix était révéré comme celui du Soleil, et le D[r] Bertillon l'a découvert en Tunisie, parmi les populations musulmanes. Enfin, les femmes Kabyles — dit le D[r] Vernier — portent souvent une petite croix tatouée sur le front.

T. PAVOT.

* * *

Sous le règne de Philippe-Auguste, durant lequel furent menées les *troisième*, *quatrième* et *cinquième* croisades et commencée la *sixième*, il se produisit un soulèvement original, qu'on est convenu d'appeler « *La croisade des enfants* ».

Les conséquences en auraient été fort bizarres puisqu'elles auraient entraîné une *immigration* de Français en Afrique et cette *immigration* aurait, dit-on, donné naissance aux *Touareg*.

Voici en effet ce qu'on lit sous la rubrique « *Echos de Paris* » dans « *Le Gaulois* » du dimanche 22 septembre 1895 relativement à « ce mystérieux peuple qui bien qu'inféodé à l'Islam, n'a rien de l'Arabe et présente au contraire, tous les caractères de la race Celtique. »

« Un historien, qui s'est révélé naguère sous le pseudonyme de Francis André, émet sur les Touareg une hypothèse singulièrement audacieuse et originale.

« Selon cet historien les Touareg seraient les descendants des enfants partis de France pour une croisade, sous Philippe-Auguste. »

« On se rappelle la fameuse et extraordinaire croisade des enfants ».

« Sous Philippe-Auguste, un jeune homme, se disant l'envoyé de Dieu, erra de ville en ville, chantant des cantiques en langue française et prêchant la croisàde. Tous les enfants qui l'entendirent, quittant spontanément leur parents, le suivirent, sans que rien les pût retenir ».

« Il en réunit environ quatre-vingt mille, disent les auteurs du temps, et cette procession extraordinaire, qui chaque jour grossissait en route, s'avança jusqu'à la Méditerranée, à la suite du maître qui était « *sur un char moult bien orné et entouré d'une garde d'enfants en armes* ».

« Une partie de ces singuliers croisés dut, sur l'ordre du Roi, rebrousser chemin et ils furent rendus à leurs parents. Beaucoup d'autres périrent de misère. Quelques milliers parvinrent à Marseille ».

« Là, des armateurs provençaux les embarquèrent sur sept grands vaissesux, leur promettant de les conduire en *Terre-Sainte*. En réalité, ils les conduisirent dans les ports musulmans. A partir de là, l'histoire a perdu leur trace. Henri Martin suppose qu'ils furent vendus comme esclaves aux musulmans. Francis André, avec des arguments singulièrement séduisants, prétend qu'ils s'avancèrent dans le Sahara, où ils grandirent, et, de génération en génération, devinrent les *Touareg*, les sentinelles avancées du désert.»

Cette « *croisade des enfants* » serait, à mon avis l'origine de la « *croix des Touareg* » que recherche notre collaborateur « *Scrutator* ». LA MAILLERAYE.

—

Antiques véhicules (XXXVII, 155). — Vers la fin de 1896, *Le Petit Journal*, ayant fait un article sur les *Dernières chaises à porteurs d'Orléans*, reçut les communications suivantes :

1° A Abbeville, on se servait encore, en 1876, de ces véhicules pour faire des visites et aller en soirée. 2° A Bahia (1887) il y en avait 112, au service du public et numérotés comme nos fiacres. 3° A Ischl, de charmantes Autrichiennes se rendaient ainsi à la messe, en 1896. 4° A Poitiers même année, deux vieillards, M. Guimbaud et l'abbé de Monbron faisaient leur promenade quotidienne en chaises à bras. 5° A Augsbourg, les chaises sont encore en usage et stationnent surtout en grand nombre à la porte du théâtre.

T. PAVOT.



*
* *

Les derniers jours de ce moyen de transport furent de 1840 à 1848.

Ce que j'en sais pour ma part, c'est qu'en 1842 nous avions à Douai, comme Professeur de Rhétorique, au « Collège royal », M. Bonhommé qui fit le quatrain suivant, pour accompagner un charmant croquis d'Alphonse Carrière (1) :

La Citadine ici, c'est une vinaigrette,
Voiture de Satrape, un homme pour cheval.
Je me dis quelquefois, pendant qu'on me [brouette,
Du cheval ou de moi, quel est donc l'animal ?

Dans la voiture à deux roues, tirée par un homme et poussée par un autre, on reconnaît fort bien le susdit Professeur, avec son lorgnon aux yeux en éveil pour s'assurer qu'il est en bon chemin.

D'un autre côté, un ami de Lille m'écrit cette page pleine d'humour, en réponse à ma question de savoir si ce vieux moyen très pratique avait absolument disparu.

«.... La vinaigrette a vécu. La dernière en activité était remisée à la mairie. Il y a seulement une quinzaine d'années, elle servait pour transporter les blessés et les malades. L'histoire ne dit pas si ce véhicule avait jadis mené marquis et marquise ou de simples bourgeois ; mais ce qui est certain, c'est que le progrès, sans s'inquiéter si les malades ou les blessés y étaient moins secoués que dans les voitures d'ambulance et sur l'abominable civière, l'a rejetée comme un meuble du temps passé et de collections.

Je me rappelle que déjà, dans ma jeunesse, les opinions démocratiques naissant, ceux qui utilisaient ces véhicules paraissaient ridicules et barbares.

Les Roubaisiennes, celles qui ont créé l'Industrie si réputée dans le monde entier — par leur travail et leur intelligence — étaient alors traitées, avec un petit air de mépris, de Roubageoises et elles n'avaient pas d'ailleurs tant de ménagements pour se rendre en soirée, car souvent elles se faisaient transporter dans une banse à lessive ou manne d'osier.

Roubageoises, mon Dieu ! Que la simple vinaigrette vous met sur le chemin de tant de vieux souvenirs !... J'entends encore un ancien cousin dire à mon grand-père que cette terminaison l'offensait ; qu'elle n'était bonne que pour les Lillois, et que Roubaisiens rimant avec Parisiens, il ait à s'en souvenir.

Dans la famille de ma mère — je parle de près de cent ans — malgré le carrosse à quatre ressorts remisé dans la cour, on se servait communément de vinaigrette. C'était l'époque où l'on riait d'abondance du cœur. Les petites farces comme les grosses ne formalisaient personne, pas même celui qui en payait les frais. Un monsieur fier de ses beaux mollets, bas de soie, culotte courte, monta dans une vinaigrette de famille pour se faire conduire à un gala ; il n'avait pas fait trois tours de roues que le plancher se démontait et que le voilà par terre... L'ordre donné était de traîner et de pousser quand même... Et l'on connaît la propreté ! légendaire du pavage lillois. » ART.

(1) Professeur de Calcul et d'Ecriture au Lycée, lequel, après s'être rendu libre de ces fonctions, se mit à faire des Portraits à l'aquarelle et au crayon, dans le genre de ceux très réputés, de Vidal.

*
* *

On lit dans l'*autobiographie* que M. Ch. Mismer a publiée chez Hachette sous le titre « *Dix ans soldat*. Souvenirs et impressions de la vie militaire » l'anecdote suivante dont Abbeville a été le théâtre en 1851 (page 83-84).

« Après notre retour à Abbeville, le commandant Baumard fut l'objet d'une mystification ».

« A cette époque, les voitures étaient remplacées, à la sortie du théâtre, par des *vinaigrettes*, sortes de chaises fermées, suspendues sur deux roues, qu'un homme traînait à bras. Un soir, on complota de s'emparer de la *vinaigrette* du commandant, dès qu'il y aurait pris place et de le promener en tempête à travers la ville ».

« Au signal convenu, vingt bras de cuirassiers s'attelèrent au véhicule et le galopèrent le long des rues, en dépit du père Baumard dont la voix, sacrant et criant au secours, se confondait avec le cliquetis des sabres sur le pavé. Quand on fut las de rire, on lâcha la *vinaigrette* sur un terrain vague, proche des remparts et tout le monde se sauva. Le coup avait été si bien monté qu'aucun châtiment n'atteignit les coupables. »

A. S.

*
* *

En ce qui concerne la ville de Lille, je ne saurais dire jusqu'à quelle époque les *vinaigrettes* y furent en usage ; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il y a environ quinze ans il existait encore des *vinaigrettes* à Beauvais et qu'il était d'usage, en

cas de mauvais temps, de se faire conduire en soirée ou à diner, en *vinaigrette*. Ce véhicule n'était autre chose qu'une chaise à porteurs perfectionnée, c'est-à-dire montée sur deux roues et traînée par un homme seul. Il est bien probable qu'il existe encore aujourd'hui de ces véhicules à Beauvais. YSEM.

—

Les anabaptistes des Vosges (XXXVII, 156). — Le renseignement qui a été fourni à M. Boucher, à la Bibliothèque nationale, m'étonne beaucoup ; en tout cas, il a été donné à la légère. Les *Anabaptistes des Vosges*, par Alfred Michiels, forment un volume in-12, qui a paru à Paris, chez Poulet-Malassis en 1860.
G. I.

*
* *

M, Boucher a demandé à la Bibliothèque nationale, s'il existait un volume où les articles d'Alfred Michiels auraient été réunis. Il a eu une réponse négative. J'ai cependant possédé le volume en question, publié en 1860, in-18 chez Poulet-Malassis et intitulé : *Les Anabaptistes des Vosges* ; la couverture est jaune avec le poulet à la broche bien connu des collectionneurs. NAUROY.

*
* *

Ces articles forment un volume. Voyez *Bibliographie des livres édités par Poulet-Malassis*, Paris, Rouquette 1885, p. 45, Le volume est de 1860, in-12, 341 pages.
RISTELHUBER.

*
* *

Les Anabaptistes des Vosges par Alfred Michiels ont paru dans le journal *Le Siècle*, je crois, en 1859.

Je possède un exemplaire format des publications littéraires du journal *Le Siécle*, qui contient en outre du même écrivain : « *Les Marquards des Vosges. Une noce dans le Poitou.* » Sa préface est datée du 1er mai 1859, sa couverture porte 15 février 1869.

Alfred Michiels a publié : « *Les Bucherons et les Schliteurs des Vosges, Les Chasseurs de chamois*. Toutes ces études sont charmantes, d'un observateur fin et délicat.

Je puis communiquer à notre collègue mon exemplaire. Mme V. VINCENT.

—

Autour du mariage : la poule, le charivari (XXXVII, 157). — Dans la Haute-Marne et la Côte-d'Or, il est d'usage dans les campagnes de donner aux jeunes gens du pays, la veille du mariage, un *lunch* composé de boissons, brioches, tartes et pâtisseries variées, suivi d'un bal.

Lorsqu'une fille-mère se marie, lorsqu'un veuf s'empresse de convoler en secondes noces, lorsque les deux futurs époux sont séparés par une grande disproportion d'âge, on va le soir faire le charivari à leur porte. Les jeunes gens courent dans les rues en criant : *Charivari*. On leur demande : *Pour qui ?* Ils répondent : *Pour un tel*. Tout le monde se rassemble à la porte de l'individu indiqué et le vacarme commence en frappant sur les poêlons et casseroles, pour ne finir qu'à l'arrivée des autorités ou du garde champêtre appelés pour faire cesser ce tapage nocturne.

Lorsqu'une jeune fille se marie avant sa sœur aînée, on achète à cette dernière une bique ou chèvre qu'on conduit dans tout le village derrière la noce. C'est une honte pour elle, parce qu'on lui a mené la bique. YSEM.

*
* *

A ma connaissance, un charivari en règle s'est organisé il y a environ cinq ans à Istres en Provence, à l'occasion des secondes noces d'une fermière qui, veuve assez jeune, venait de se remarier avec un berger fort riche, plus âgé de trente ans que sa fiancée. La grotesque et bruyante cérémonie s'est répétée plusieurs soirs de suite et l'incident a été clos, non par des libations, mais par des coups qui ont motivé un procès en police correctionnelle devant le tribunal d'Aix et entraîné une légère condamnation pour l'un des artistes qui avait frappé avec son instrument (une poêle à frire) le père de la consolable veuve. A. S.

*
* *

Le charivari donné aux veufs (et veuves aussi) qui convolent en secondes noces, était d'un usage constant dans tout l'ouest de la France, il y a encore quelques années. On le *donne* encore parfois, malgré les arrêtés municipaux.
GARUMNUS.

*
* *

Dans les faubourgs de Luxembourg, le charivari se pratique absolument de la même façon quand un veuf ou une veuve convole en secondes noces.
D. DE LUXEMBOURG.

*
* *

L'usage de taper sur des casseroles devant la maison d'un veuf qui se remarie est répandu dans les provinces du Bugey et du Dauphiné.

Lorsqu'une jeune fille se marie, également dans ces provinces (je ne sais pas ailleurs), les jeunes gens vont chercher les poules c'est-à-dire vont demander une étrenne; si les parents de la fiancée sont récalcitrants, ou s'ils ne sont pas généreux, les jeunes gens ont le droit d'attraper quelques poules et de leur tordre le cou. Personne n'a l'idée de trouver le procédé mauvais tant cette coutume est répandue.

Il en existe une infiniment plus désagréable aux jeunes époux lorsqu'ils ont cru pouvoir échapper à la surveillance de la jeunesse, le soir du mariage, et qu'ils se croient en sûreté dans la chambre nuptiale, bien fermée à clef, le garçon d'honneur a eu soin, dans la journée ou de démonter la serrure, ou de s'être procuré une double clef, et au moment le plus inopportun, la noce force la porte et entre dans la chambre.

On oblige les mariés à se lever, à s'habiller et on leur fait manger du chocolat dans un vase... (neuf pour la circonstance), avec une grosse cuiller de bois appelée pochon.

Cet usage bizarre se pratique à tous les mariages de villages, même chez les paysans riches. CLO.

*
* *

J'ai donné dans le livre *Voyages et voyageurs de la Renaissance* (Paris, Ernest Leroux, 1895, page 118), note quelques détails sur le *Charivari* au seizième siècle et sur d'autres coutumes bizarres qui suivaient le mariage. BONNAFFÉ.

—

Le teinturier de Rachel (XXXVII, 158). — Crémieux l'avocat, fut en effet pour Rachel ce qu'on nommait, par euphémisme, dans le quartier Bréda, vers 1842, une « maîtresse de piano ». Le *Bulletin de La Presse* a publié, il y a quelques semaines, une anecdote charmante à ce propos. Il y a quinze ans à la vente des autographes, le fait fut signalé par l'expert Charavay. Depuis, M. Jean Cruppi, gendre de Crémieux, a fait publier chez Hetzel toutes les lettres que son beau-père écrivait pour des actrices ; celles de Rachel s'y trouvent.

La famille avoue, le fait n'est pas niable.

Voyez le *Bulletin de la Presse,* 21 quai St-Michel, qui donne exactement le titre du volume dont la publication est récente.

PAUL DEVAUX.

—

Casse-tête d'honneur offert au préfet de police Camescasse (XXXVII, 158). — Comme c'est vieux, déjà dix huit ans presque, et voici déjà l'*Intermédiaire* en campagne à ce sujet !

Ce casse-tête fut offert à la fin de 1882 ou au commencement de 1883, au préfet de police, ancien préfet de Loir-et-Cher et de divers départements — au demeurant le meilleur fils du monde — à la suite des manifestations tumultueuses dont le quartier latin avait été le théâtre.

A cette époque, la jeunesse des écoles avait résolu — une marotte qui lui revient de temps à autre — de purger les rues avoisinant le Boul-Mich, alors bordées d'innombrables brasseries de femmes, des souteneurs de quelques-unes d'entre elles, et, naturellement, la police était intervenue et les coups avaient plu ferme.... sur les étudiants.

Meetings à Bullier, baignade forcée dans le bassin du Luxembourg d'un pauvre diable dont le seul tort était de porter une blouse et une casquette, charges des *brigades centrales* et intervention acclamée (déjà !) de la garde républicaine, rien n'avait manqué à la fête, pas même la note pittoresque donnée par la barbe teinte en blond et la jupe écossaise du fantaisiste Sapeck, alors vaguement avocat à la cour d'appel, avant que d'aller trouver la folie et la mort dans l'administration.

Son arrestation fut même l'occasion d'un monôme monstre sous les fenêtres de la préfecture de police où on alla le réclamer.

De cette époque datent la fureur des agents quand on prend leur numéro et le surnom donné par Rochefort au préfet de police de *Camescasse-tête*.

Heureux temps, cependant, bien que tout cela se soit terminé en correctionnelle, où les petites du Luxembourg, pouvaient joyeusement, au milieu de rangs pressés, sauter à la corde, sans que leurs jambes dévêtues fissent par trop loucher la pudeur et les yeux des vieux messieurs.

PIERRE DUFAY.

Le lieutenant-général Capton-Château-Thierry (XXXVII, 160). — Il est ainsi désigné dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* et dans l'impression à part du jugement : « Claude-Antoine-Cappon-Château-Thierry. âgé de 71 ans 8 mois, né à Paris, y demeurant, rue de la Fraternité, ci-devant chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du 102e régiment d'infanterie et général de brigade en retraite. » Il était accusé et fut déclaré convaincu d'avoir donné ordre de scier l'arbre de la liberté planté devant la caserne des Cordeliers, d'avoir cherché à armer son régiment contre le peuple, le 20 juin 1792, et d'avoir tenu à ses soldats divers propos inciviques. Parmi d'assez nombreux accusés qui furent acquittés à la même audience, s'en trouvait un dont le nom présente une vague assonnance : Cartron-Noël-Antoine, âgé de 43 ans, homme de loi, natif de Tonnerre, y demeurant.

Château-Thierry fut exécuté le jour même de sa condamnation, avec l'ex-contrôleur-général Laverdy. Quant à Girey-Dupré, il avait été condamné et exécuté l'avant-veille, le 1er frimaire, avec l'adjudant-général Boisguyon. G. I.

—

Famille d'Alfred de Vigny (XXXVII 161). — S'adresser à ce sujet à M. Henry de la Vallière, à Blois, allié de la famille de Vigny et généalogiste des plus distingués, qui se fera, j'en suis sûr. un plaisir de fournir à M. Jehan Dis, tous les renseignements désirables. PIERRE DUFAY.

* * *

Gourdon de Genouillac donne trois sei gneuries du nom de Vigny : les deux premières, dont il n'indique pas la situation géographique, ont appartenu l'une aux Rohan, en 1700, l'autre aux Dormy en 1750. La troisième, située en Bretagne, était possédée, en 1668, par les Chardonnaye.

Ludovic Lalanne cite la seigneurie de Vigny, en Normandie, ayant été possédée par la famille de Saint-Pol.

L'armorial général de 1696 enregistre trois Vigny ; deux en Orléanais, une en la généralité de Paris. T. Ier.

Les armes de l'auteur de Cinq-Mars, telles qu'elles sont représentées par Jules Pautel, d'après les peintures de la salle du conseil du manoir de Beauchesne, — dont j'ai parlé naguère à propos de Balzac — sont ; de.... à l'écusson de gueules, chargé d'une fasce d'or, accompagnée de deux cannettes(?) d'argent, celle de la pointe accostée de deux coquilles du même; l'écusson cantonné de quatre lionceaux de....

Milleville : *Armorial Historique*, cite le comte de Maigret, lieutenant-colonel d'artillerie, démissionnaire en 1830 qui, en 1804, avait épousé Catherine de Vigny. EFFEM.

—

Biographie de Beethoven (XXXVII 163). — Le *Beethoven* de M. Wilder a paru en 1883 en un volume de la bibliothèque Charpentier. Je ne crois pas qu'il soit épuisé chez l'éditeur ; ce serait depuis peu, et ce n'est pas un livre difficile à rencontrer. Une autre biographie du même compositeur par Mme Audley avait paru précédemment, en 1867, dans le même format, à la librairie Didier, aujourd'hui Perrin. G. I.

* * *

Mme Audley a publié, il y a une vingtaine d'années, une vie de Beethoven à la librairie académique Didier ; sauf erreur, c'était un volume in-18 qui coûtait 3 francs 50 centimes. NAUROY.

—

Coin des pseudonymes (XXXVII, 164). — C'est la comtesse de Puliga qui est l'auteur des *Lettres d'une amoureuse*, signées Brada, dans la *Revue de Paris*. — Sous le même pseudonyme, plusieurs nouvelles et romans ont paru en librairie après avoir été publiés en feuilletons dans le *Figaro* et l'*Illustration*. CH. GÉHIN.

* * *

Brada est le pseudonyme de la comtesse de Puliga ; elle a publié dans les *Débats* de 1890 un roman intitulé : *Tentée*, qui m'a paru un roman à clé, j'ai des raisons toutes personnelles pour le croire.

NAUROY.

—

Les livres imprimés en bleu (XXXVI, 165). — J'ai possédé (je ne l'ai plus entre les mains) il y a de cela 25 ou 30 ans, un livre de M. Tournachon Nadar sur l'aviation, dont je ne me rappelle pas le titre exact et dont les divers chapitres étaient imprimés en diverses couleurs, noir, rouge, *bleu*, vert, etc. C'était un in-12 du format des livres à 1 fr. de Michel Lévy, peut-être même était-il publié chez cet éditeur. V. A. T.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de Lamartine à Hippolyte Lucas

Paris, 8 juillet 1863.

CHER MONSIEUR,

La maladie m'empêche de vous écrire moi-même, mais je suis si touché de votre indulgence pour *Fior d'Aliza*, et si flatté de la voir illustrée par votre talent, que je vous la livre en entier, avec une pleine confiance... Avertissez-moi du moment où je devrai aller vous soutenir de ma présence et de mes vœux. Ces vœux sont à vous depuis longtemps et, indépendamment de la réussite, j'aurai toujours une vive reconnaissance de votre confiance et de vos efforts.

Agréez, je vous prie, et faites agréer à vos collaborateurs, MM. Michel Carré et Victor Massé, l'assurance de toute ma sensibilité.

ALPHONSE DE LAMARTINE.

Lettre de Lamartine à Hippolyte Lucas

Paris, 12 février 1866.

MON CHER LUCAS,

Je suis désolé d'apprendre que le succès que je vous dois pourrait vous coûter un ennui. Sachez du moins que je n'y suis pour rien, et que j'aurais rougi de spéculer sur votre bonté, en vous demandant la moindre part à votre gloire et aux légers bénéfices qui pourraient en résulter pour vous et vos collaborateurs ; l'idée même d'une pareille simonie ne m'aurait pas approché. D'ailleurs ma prétention, si j'en avais une, aurait été une injustice, car je n'ai été que l'occasion et nullement l'auteur de votre pièce. Le 3me acte, entre autres, le plus charmant de tous, est entièrement de vous. Le personnage de la fable est une invention à laquelle j'avais eu la maladresse de ne pas songer. Donc en vendant mon droit aux libraires, je n'aurais pas pu vendre le vôtre. Si ce procès qui vous est intenté par l'éditeur venait à avoir des suites (ce que je ne pense pas) je vous autorise pleinement à publier cette lettre, et je vous conjure de déclarer bien haut que l'estime, la reconnaissance et l'amitié sont les sentiments qui vous sont dus.

Agréez, je vous prie, mon admiration et mon attachement.

ALPH. DE LAMARTINE.

P. c. c. L. L.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Un document historique. — Procès-verbal d'inhumation du corps de Louis XVII. (XXXVII, 465). — Le document historique, communiqué par M. Ernest Daudet, est sans aucun doute très intéressant et très important ; mais il n'est pas nouveau pour les lecteurs de l'*Intermédiaire* ; nous l'avons déjà publié dans le n° du 30 septembre 1894, Tome XXX, colonnes 347 et 348. Il a été extrait des registres du *Comité civil* de la section du Temple et non des registres de l'*Etat-civil* de cette section. Tous les actes de l'Etat-civil, pour les habitants des 48 sections de Paris, étaient rédigés par la Municipalité de Paris, à l'Hôtel-de-Ville. Ce que nous devons retenir de la communication faite par M. Ernest Daudet, c'est l'origine de ce document, qui a été puisé par lui dans les archives laissées par le duc Decazes, qui a été Préfet de Police du 9 juillet 1815 au 24 septembre suivant et ministre de la Police Générale depuis cette date jusqu'au 29 septembre 1818.

Bis repetita placent.

ALF. BEGIS.

—

Sur ce même sujet, nous avons reçu la lettre suivante que dans son impartialité, l'*Intermédiaire* insère bien volontiers.

Lundi 4 avril.

Monsieur le Directeur,

L'*Intermédiaire* publie l'acte d'inhumation de Louis XVII, — accompagné d'un commentaire qui démontre :



1° Que ce document est une TROUVAILLE !

2° Qu'il prouve l'identité de l'enfant mort et du Dauphin.

3° Qu'il met à néant l'assertion des partisans de la délivrance : « Que l'on ne possède aucun document précis sur les formalités de l'inhumation, l'heure, le mode, la date, etc. »

Or, ce fameux document a été publié par de Beauchesne il y a plus de trente ans !

Il n'a jamais prouvé qu'une chose : c'est que pour l'inhumation, comme pour le décès, le Dauphin n'a été reconnu que par des gens qui ne le connaissaient pas !

Et en prêtant aux partisans de la survivance cette ridicule assertion : « Que l'on ne possède aucun document précis sur ces obsèques, » le savant commentateur de l'*Intermédiaire* leur attribue naïvement sa propre ignorance. — Il y a beau jour qu'ils sont fixés sur tous les détails de cette cérémonie par ce même document qu'ils ont lu trente ans avant lui.

Agréez, etc.

V. SARDOU.

—

Souvenirs de Molière. — M. Jules Claretie a apporté à un récent comité de la Comédie française deux objets précieux qui viennent enrichir son musée molieresque.

L'un est un bonnet brodé que M. Emile Perrin fils tient de son père et qu'il a chargé Mlle Bartet d'apporter à la Comédie en souvenir du regretté M. Perrin. Ce bonnet, — l'ancien administrateur de la Comédie en avait la persuasion après filiation établie, — est celui avec lequel Molière joua Orgon, du *Malade imaginaire*. Il l'aurait donc porté le jour de sa mort.

L'autre objet est une montre Louis XIV en argent, conservée depuis plus d'un siècle dans la famille de M. de Montagnac, parent du héros de Sidi Brahim, et qui a appartenu à Molière. Elle porte autour du cadran l'inscription gravée en caractères qui ne laissent aucun doute sur leur date : « J.-B. Pocquelin de Molière. » M. de Montagnac en a fait don à la Maison de Molière.

—

BIBLIOGRAPHIE

Psychologie du Peuple français, par ALFRED FOUILLÉE. (1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 7 fr. 50. — Félix Alcan éditeur, Paris.)

L'auteur examine d'abord les diverses bases des caractères nationaux, la part légitime qu'il faut faire aux races, l'importance des facteurs psychologiques et sociologiques. Abordant ensuite l'étude du caractère français, il en recherche les origines dans le caractère gaulois et dans l'influence romaine. Puis il en suit les diverses manifestations dans la langue, la religion, la philosophie, la littérature et les arts. Il contrôle ses propres observations et déductions par le jugement des étrangers sur la France, qui offre un grand intérêt. Enfin il met en relief les deux principaux fléaux qui pourraient, à la longue, exercer une influence détériorante sur le tempérament et même sur le caractère national : infécondité systématique et alcoolisme. En terminant, l'auteur se demande ce qu'il faut penser de notre prétendue fin de race, et par quels moyens nous devons lutter contre nos défauts pour développer nos qualités. Ce livre est la première étude systématique de notre caractère national tentée par un philosophe, avec l'aide de la physiologie et de l'ethnographie. A ce titre, il se recommande tout naturellement aux moralistes, aux hommes politiques et aux historiens.

—

Un grand peintre, Félix Ziem. — Notes biographiques, ouvrage illustré de 3 planches hors texte. Beaune, imprimerie H. Lambert fils, 1897. — 1 beau volume in-4° de 125 pages. Prix : 10 fr.

C'est la vie et les œuvres du célèbre artiste que M. Louis Fournier nous décrit en des pages attachantes et d'un grand intérêt.

Il suit M. Ziem dans ses nombreux voyages à Venise, à Constantinople, en Orient, signale les admirables peintures qui en ont fait l'une des gloires de l'école française contemporaine.

L'ouvrage de M. Louis Fournier, précis, très documenté est, pour la première fois, l'histoire de soixante années consacrées à l'art par l'un des enfants de Beaune en Bourgogne.

Le portrait de F. Ziem et la reproduction de deux de ses principaux tableaux, épreuves artistiques de la maison Berthaud, de Paris, font de « *Un grand peintre, Félix Ziem*, » un véritable livre d'amateur.

En vente à la librairie Cretin-Pellion, place Monge et chez l'auteur, 9, rue St-Jean, à Beaune (Côte-d'Or).

Administration et Gérance :

MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

araissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 30 Avril 1898.

XXXVII° Volume — N° 796

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2° Année N° 48

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — Administration 38, Av. de Wagram

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Choiseul d'Herbigny et son incarcération à Lille pendant la période révolutionnaire. — En faisant aux Archives des Hospices de Lille des recherches sur divers établissements qui existaient en cette ville avant la Révolution, et en particulier sur un asile d'aliénés tenu par des membres du tiers ordre de Saint-François, appelés les *Bons fils*, j'ai trouvé, dans une notice historique placée en tête d'un inventaire manuscrit de pièces relatives à cette maison, la phrase suivante :

« La municipalité révolutionnaire s'empara d'une partie de la maison des *Bons fils* pour y incarcérer des personnes enfermées comme suspectes. Plusieurs suspects durent la vie à cette privation momentanée de la liberté. Plus tard cette maison servit de prison à M. de Choiseul d'Herbigny et autres émigrés qui, ayant fait naufrage sur la côte de Calais, étaient retenus prisonniers en violation du droit des gens ».

Quelque intermédiairiste connaît-il cet épisode historique ? Quel était ce Choiseul d'Herbigny ? Quels étaient ses compagnons ? A quelle époque furent-ils incarcérés à Lille ? Qu'en advint-il ?

Dr H. F.

—

Charette. — On lit dans un rapport de police du 17 septembre 1832 (*Archives nationales, sûreté générale*) :

« Voici comment M. de Cabrimont raconte les circonstances de l'évasion de M. de Charette. Fait en quelque sorte prisonnier, M. de Charette s'est retiré dans une écurie, il en est sorti aussitô vêtu en palefrenier, avec un cheval qu'il a pansé en sifflant et chantant pour mieux détourner l'attention des gens de l'autorité publique ; saisissant le moment favorable, il veut sortir avec son cheval qu'il conduisait en laisse par une porte gardée par deux gendarmes ; le passage lui en est refusé ; il insiste pour conduire son cheval à l'abreuvoir... Le passage lui est accordé ; après avoir cheminé lentement, il s'arrête à deux cents pas, enfourche son cheval et s'éloigne au galop. »

Parle-t-on de ceci dans le volume du vicomte Siochan de Kersabiec, *Récits et souvenirs de famille. S. A. R. Madame duchesse de Berry et ses amis* (1832), Nantes, 1896, Libaros, VII-319 pages, que je ne connais pas ?

NAUROY.

—

Une cassette mystérieuse. — Lors de la démolition des Tuileries, l'on a mené grand bruit autour d'une cassette, cachée, disait-on, par Louis XVI, en présence du dauphin, quelque temps avant la funeste entreprise du voyage de Varennes. Elle devait contenir, outre des papiers d'importance, des joyaux de la reine et de madame Elisabeth, et son existence n'aurait été confiée par le roi qu'à une seule personne, M. le marquis de Monciel, son dernier ministre, qui lui-même l'aurait révélée à son intime ami, M. Bremond, secrétaire particulier de Sa Majesté.

Cette cassette a-t-elle été retrouvée dans les décombres du Palais ; et quel est l'endroit où on la prétendait cachée ?

L'INCONNU.

—

Plan de campagne des auteurs et fondateurs de la Révolution. — On a prétendu que depuis le commence-

ment de la Révolution, il n'y avait eu qu'un seul plan bien suivi : « celui de faire rentrer tous les hommes dans la servitude par la terreur » ; et que toutes les idées de liberté se seraient évanouies devant la statue sanglante qui la représentait.

Sénar, qu'on a nommé à tort Sénard ou Sénart, avait laissé en mourant des révélations manuscrites, puisées dans les cartons du Comité de Sûreté générale, avec ce titre : le Grand livre des grands crimes, imprimé en abrégé dans la Collection des mémoires relatifs à la Révolution. Paris 1824 in-8.

Je lis page 5 : « Le parti qui poussait la Révolution à l'extrême, et l'empêchait de se fonder et de se consolider, était dirigé par une main cachée, que le temps, jusqu'ici, n'a pu faire connaître. Les massacres de Versailles, ceux du 2 septembre 1792, ainsi que les premiers soulèvements de la Vendée, appartiennent à des combinaisons secrètes, dont l'objet sans doute fut de retenir les plus nobles efforts qu'un peuple ait jamais faits pour la liberté. »

Au chapitre XXI, page 248, Sénar relate le plan de campagne : « Nous n'avons pas d'autre dessein que de rétrécir la France, sur des cercles convenus ; de la détruire, la bouleverser de manière à ce qu'elle ne soit pas un balancier imposant dans l'équilibre politique, et de la réduire à l'intérieur à cet état de détresse qui la fasse dépendre des puissances voisines ».

J'ai lu, je ne sais où, que les vœux formulés dans les cahiers de 89, étaient tous sortis du même esprit et de la même plume.

J'ai peine à croire à des instructions données par une puissance étrangère, ou par une faction ennemie de celle qui régnait. ou peut-être enfin par le Grand-Orient lui-même.

Le plan de campagne relevé par Sénar est-il apocryphe ? A. DIEUAIDE.

—

Mme Moreau, prophétesse. — Je désirerais fort avoir des renseignements sur Mme ou Mlle Moreau qui, sous le second Empire, jouait une espèce de rôle de prophétesse, analogue à celui de la fameuse Mlle Lenormand à l'époque de Napoléon Ier, et à laquelle la dite Mme Moreau prétendait succéder. Celle-ci habitait en son temps, rue de Tournon, à Paris et on dit qu'elle fut consultée par Napoléon III après la bataille de Sadowa ; au moins l'auteur d'un roman allemand, *Um Scepter und Kronen*, paru vers 1874, l'assure-t-il dans cet ouvrage.

Mme Moreau, qui devait avoir la cinquantaine en 1866, vit-elle encore ? Sinon, où et quand est-elle décédée ?

CHARLES LOWE.

—

Le Siège de Toulon en 1793. — Un Intermédiairiste pourrait-il me dire où je trouverais la brochure suivante que j'ai vainement cherchée : *Précis historique du siège de Toulon*, publiée en 1794 par le capitaine du génie Tinseau d'Amondans, qui fut aide-de-camp du comte d'Artois ? Elle est citée dans la *France littéraire* de Quérard.

Je ne serais pas moins heureux de trouver un exemplaire de la brochure : *Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution*, publiée en 1816 par le baron F. M. de Froment, qui rend compte de ses missions royalistes dans le Midi et traite accessoirement du siège de Toulon.

PAUL COTTIN.

—

Veuillot. — Le catalogue de H. Champion (décembre 1897) annonce :

32. Almanach parisien, 1867-68, 1871-72, 1874, 4 vol. in-18.

Almanach curieux pour l'histoire des mœurs parisiennes, publié par Desnoyers, Veuillot, Clairville, etc.

Est-il possible que le grand écrivain catholique ait jamais perdu son encre à fabriquer des almanachs en compagnie de Jean-Paul Chopart Desnoyers et de Flon-Flon-Flon Clairville ? Non, n'est-ce pas ?

Si ce n'est lui, ce n'est pas non plus son frère. Alors, qui ? Je pressens une coquille. — ma bête noire ! — Elle est bonne !... Comme tout moyen d'expertise me manque, je m'adresse à nos excellents confrères. F. M.

—

Cl. de Beaune. — Il a publié à Paris, en 1647, in-12, un *Traité de la Chambre des comptes de Paris, contenant l'établissement d'icelle, le nombre de ses officiers, quelles sont leurs fonctions, etc...* Sincères remerciements à qui voudra bien nous donner des renseignements biographiques sur cet auteur ou nous indiquer à quelles sources recourir pour en trouver.

F. L. A. H. M.

Vers couronnés, « A David d'Angers ». — Quel est donc l'auteur de ces vers, publiés anonymement, et que je conserve dans une collection de Documents sur David : « A P.-J. David, d'Angers, sculpteur. Vers couronnés par la Société archéologique de Béziers (20 octobre 1838).

EPIGR.

Non alii excudent spirantia mollius æra,
... Nec viros ducent de marmore vultus.
(VIRGILE).

huit pages in-8°., Sans titre, sans date et sans nom d'auteur ni de libraire. A la fin, seulement, cette indication : « Compiègne, Imprimerie de E. Leradde. »

ULR. R.-D.

—

Une phrase de Proudhon à retrouver. — On m'assure que Proudhon a dit : « La question sociale est une question de comptabilité. » La personne qui m'a fait cette citation est un érudit, professeur d'économie politique dans une Faculté de droit. Elle est certaine du sens de la citation, mais elle ne peut retrouver le texte exact où elle figure. Quelqu'un parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* me rendrait-il le service de retrouver cette phrase, dans Proudhon et de m'indiquer le passage précis ? EUMÉE.

—

Joliette. — Pourquoi appelle-t-on ainsi le nouveau port de Marseille. A quelle époque remonte-t-il ? G. CLERC.

—

Gladiateurs. — Y en a-t-il eu ailleurs qu'à Rome ? Quels furent les plus célèbres ? Quels sont les empereurs qui ont encouragé ou qui ont défendu ces jeux sanglants ? A quelle époque ont disparu ces mœurs barbares ? Ces passions brutales ont-elles été chantées par les poètes ou mises en scène ? Si oui, pourrait-on me citer quelques noms d'auteurs et le titre de leurs ouvrages ou de leurs pièces ? » G. CLERC.

—

13 mètres, diamètre de tout cirque. — Ce qu'on ne sait pas, c'est que sur la surface du monde entier, l'enceinte extérieure de tous les cirques, qu'ils soient mobiles ou à demeure, c'est-à-dire de l'arène ou la piste, a exactement, uniformément, la même proportion. 13 mètres, balustrade 50 centimètres, 2 portes en face l'une de l'autre, sable ou sciure d'une épaisseur de 6 à 8 centimètres. La *grande Encyclopédie*, Paris, Lamirault, donne dans son article au mot « cirque » signé Arthur Pougin, l'explication suivante : Par suite d'une entente en quelque sorte tacite, provenant d'une nécessité professionnelle, il a fallu en arriver à ce résultat. En effet, le personnel des cirques, essentiellement nomade, s'engageant tantôt ici, tantôt là, doit retrouver partout pour la réussite et la régularité de ses exercices la même exactitude dans l'espace, les mêmes proportions obtenues. C'est fort bien ! mais quelqu'un de l'*Intermédiaire* pourrait dire pourquoi ce diamètre de 13 plutôt que 15 mètres, par exemple. Est-ce en vertu d'une loi de pesanteur, à quelle époque remonte l'adoption de cette règle, enfin l'explication de ce phénomène ?

BOOKWORM.

—

Mandats obligatoires. — Il m'intéresse beaucoup d'avoir la liste la plus complète possible des mandats obligatoires, dans tous les temps et chez tous les peuples civilisés.

Je ne connais en ce moment en France aucun mandat obligatoire en dehors de ceux de soldat, de juré et de répartiteur.

Dans diverses constitutions, il existe des mandats électifs auxquels l'élu ne peut se soustraire : A côté du vote obligatoire, il y a à examiner le mandat obligatoire et c'est le dossier de cette question que j'invite les lecteurs de l'*Intermédiaire* à constituer.

EUMÉE.

—

Typographie. — Quelles sont les plus anciennes épreuves (corrigées) d'imprimerie que l'on possède ?

LOUIS MORIN.

—

Les lettres cassées. — Comment, dans le langage spécial de MM. les Typographes, appelle-t-on donc ces petites taches blanches, si désagréables pour l'œil du lecteur, et que produit, dans une page d'impression mal revue par le correcteur, le vide causé par les lettres *cassées, incomplètes* ou même parfois dans la composition d'un mot *entièrement absentes* ?

ULRIC R.-D.

—

Toucher du fer. — Pourquoi, lorsqu'un prêtre vient à passer, certains individus s'empressent-ils de toucher des

clefs ou des objets en fer, pour qu'il ne leur arrive pas malheur ? Quelle est l'origine de ce préjugé ? Pourquoi faut-il, pour détruire l'influence néfaste, toucher du fer et non un autre métal ? YSEM.

—

Au loup. — Dans la montagne des Vosges lorsque les bûcherons ou les délinquants voient apparaître un garde forestier et qu'ils peuvent le narguer sans grands risques, ils crient : Au loup. Ce cri est considéré comme aussi outrageant pour lui que le cri du corbeau proféré au passage d'un ecclésiastique. Quelle est l'origine de cette coutume ? Existe-t-elle dans d'autres régions ?

YSEM.

—

Bretonismes. — Il y a plusieurs années, j'ai acheté en Bretagne des plaques de fayence grossière représentant des costumes, etc. On ne m'a point traduit les devises qui y sont inscrites. Un Breton le pourrait peut-être ? Sur l'une : *Dalch mad*, et au bas *Le Faouet* ; sur une autre, *Avalon mic cot*, entre le *Avalon* et *mic*, il paraîtrait qu'un *mi* est effacé. (mauvaise cuisson), au bas, *Pont l'Abbé*. La troisième, *Do yéc'hed*, au bas, *Quimerch*. Je pense que *Quimerch*, comme *Pont l'Abbé* et *Le Faouet* est un nom de lieu, mais le breton même, *Avalon mic cot ?*

A. G. C.

—

Expressions exotiques. — M. Loti, dans la seconde des *Trois légendes rustiques* de *Japoneries d'Automne* parle d'un « livre très remarquable et très peu connu sur le Japon » où il a lu : « La nuit du nouvel an, il suffit de crier dans un endroit isolé, *Counbari-nindo oto-to-ghiçon* pour voir aussitôt apparaître une main velue dans les ténèbres. » J'ai interrogé et fait interroger des Japonais. Sauf que le mot *oto-to-ghiçon* ressemble (sans un *h* aspiré qui lui appartient) aux mots pour rossignol ou coucou, ils n'en savent rien.

De qui est ce livre ? Que veut dire la phrase ? A. G. C.

—

Depuis quand dit-on que la femme est une moitié par rapport au mari ? — La Fontaine a employé l'expression de moitié dans ces vers :

Votre digne moitié, couchée entre des fleurs,
Tout près d'ici m'est apparue.

Je ne sais pas de quel auteur sont ces autres vers :

Ma foi, Jean, vous avez raison
De nommer moitié votre femme ;
Car lorsque vous sortez hors de votre maison,
S'il vient quelque galant lui témoigner sa [flamme,
Et qu'il ait comme vous part à son amitié,
Elle n'est à vous qu'à moitié.

Benserade, dans ses rondeaux, dit :

Une moitié chaste et pleine d'appas est un trésor.

Quelle est l'origine de cette expression aussi originale que particulière ?

A. DIEUAIDE.

—

Origine du mot bicher. — Y a-t-il longtemps qu'on pêche à la ligne ? Quel est le pays où il y a le plus d'amateurs qui se livrent à cette distraction ! Ça biche, ou, ça ne biche pas, disent ceux qui se plaisent à taquiner... le goujon et autres menus poissons. Pourrais-je savoir l'origine de ce mot « bicher » ? Y a-t-il d'autres mots populaires servant à désigner cette action de mordre à l'hameçon ?

G. CLERC.

—

Balle, synonyme de franc. — Pourquoi se sert-on de ce mot, dans le langage populaire, pour désigner un franc ? Ainsi on dit : cent balles pour dire cent francs. G. CLERC.

—

Ne pas y aller par quatre chemins. — Quelle est l'origine de cette expression qui signifie faire une chose rapidement, sans y apporter beaucoup de réflexion ? G. CLERC.

—

Famille Tuech. — Peut-on me donner quelques renseignements sur la famille Tuech.

Antoinette Tuech avait épousé Guillaume Suchet, ancêtre du maréchal, duc d'Albuféra.

Louise Tuech, née en 1652, morte en 1737, avait épousé Jacques Rousset, lieutenant de juge, maire de Vogüé (Vivarais), elle était la nièce de la précédente.

Où pourrais-je trouver la généalogie de cette famille ?

Possède-t-elle des armoiries ?

AL ALI.

—

Sirr, Sers, Seers, Sehrs (Famille de). — Je serais heureux si un lecteur de l'*Intermédiaire* pouvait me donner des renseignements sur l'origine et la généa-

logie de la famille des Sers dont les membres quittèrent la France vers la fin du XVIIe siècle. Ils seraient allés d'abord en Angleterre et ensuite en Prusse ou *vice versa*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'en établit dans chacun de ces pays. Une des branches anglaises de cette famille a conservé l'ancienne orthographe et s'appelle *Sers* tandis que les autres ont changé ce nom ou celui de *Seers* en *Sirr*. Les branches prussiennes portaient le nom de *De Sers*, *de Seers*, *Von Seers* et *Sebrs*. Dans l'*Armorial Genéral* de Rietstrap on lit: « Seers, Prusse. D'azur à deux chevrons « d'argent, chaque chevron surmonté « d'une étoile d'or et accompagné en « pointe d'une étoile pareille. Cimier: « les meubles de l'écu. » Les armoiries des Sers en Angleterre répondent bien à cette description et les armoiries de la branche Sirr n'en diffèrent que par leurs chevrons d'or. Elles n ont pas été enregistrées en Grande Bretagne. Appartiennent-elles à l'armorial français ?

En Angleterre les Sers s'établirent dans le Lincolnshire mais il est impossible de trouver dans les annales de la famille une indication quelconque permettant de rattacher à un de ses membres, appartenant à une époque assez reculée, l'origine de la branche Sirr, que la tradition fait descendre d'eux.

Le tableau suivant rendrait la question peut-être un peu plus claire.

Peter Sers

Francis Sirr, de St. Clements Danes, Londres, Négociant en soie et en denrées des Indes Occ., mort à Londres, 1735.

Joseph Sirr 1718(?)-1799 Arrive à Dublin en 1756. Major dans l'armée britannique : Major de la ville (Town Major) à Dublin et Sherif supérieur.	**Frances, appelée aussi Miss Seer (or Seers) = en 1737 Archibald Eiott, frère du général Lord Heathfield.**

Henry Charles Sirr 1756-1841. Major dans l'armée britannique "Town Major" et magistrat à Dublin.	**William Whiteway Sirr, lieutenant dans la flotte britannique.**

(Rév.) Joseph D'Arcy Sirr. D.D. 1794-1868, recteur à Ringwood et Morstead, Hampshire.	**Henry Charles Sirr 1808-1892, de Lincoln's Inn. Avocat. Vice-consul britannique en Chine. Avocat de la Reine à Ceylan. Il s'établit ensuite à Londres et fut membre du *Conservative Club*.**

Extrait de la *Deutsche Biographie*, Leipzig, 1891.

« *Seers* Philippe Loth v. S (*Sebrs*) preus- « sischer general major, als der Sohn des « der Religion wegen aus Frankreich « ausgewanderten preussischen generals « Peter v. S, 1695 Zu Herford geboren »

On lit dans le *Oettinger Moniteur des Dates* (supplément), Leipzig.

« *Sers* (Philippe Loth de) preussischer « general major und chef-ingenieur-corps, « geb. in Frankreich in J. 1695, gest. zu « Berlin 10 mai 1767. »

L'on trouve dans le vol 52 du *Dictionary of National Biography*, Londres 1897, une courte note sur *Henry Charles Sirr* 1756-1841, sur son père et ses deux fils.

Extrait des *Alumni Oxonienses 1715-1886.*

« *Sers*, Peter, son of John of St Mar- « tins London, pleb Christ Church, ma- « tric. 20 Feb. 1720-1, aged 17. B. A. 22 « Jan 1724-5 (as Patrick SEERS). » « *Sers*, « Peter, eldest son of William of Gedney « C^o Lincoln, Trinity Coll. matric. 3 Feb. « 1829. aged 17.

On lit dans le *Herald Genealogist*, vol. 7., que dans la concession des armoiries à Sir George Mayler, héraut de York, sa sœur, la femme de Peter *Sers*, écuyer, de Gedney, comté de Lincoln, a été comprise.

Enfin dans les *State Papers* (*Bristish*) *Domestic* 1689-98, *Home Office Warrant Book*, on trouve la mention suivante :

« Sam Serse « pass	pass for Samuell Serse for Holland, Feb 18 [not 15th] 16 $\frac{89}{90}$

MARQ. DE MIREMONT. »

Remarque : S'agit-il d'un passeport pour aller en Prusse ?

On pense que cette famille des Sers est originaire de Languedoc. Les quartiers des armes d'une famille française du même nom habitant cette province, ont « 2 et 3 « d'azur à deux étoiles d'or en chef et une « en pointe. » Ne seraient-elles point l'origine du blason décrit plus haut ?

HARRY SIRR.

—

La Condamine. — Quelles sont les armes de cette famille et comment doit-on lire les armes de Hippolyte de Janzé.

E. GANDOUIN.

—

Armes à déterminer. — A quelle famille appartiennent les armes suivantes :

d'or à la fasce de gueule accompagnée de trois tours de sable, deux en chef, une en pointe.

LE CONSERVATEUR DES TABLEAUX DU MUSÉE DE ST-OMER.

—

Armoiries de deux familles. — On désirerait connaître les armoiries des Margane de la Valtrie et des de Rocheblave. UN ABONNÉ.

RÉPONSES

Sedaine. (II. 488; XIII, 709). — En 1865, un Intermédiairiste demanda quel était le nom de la femme de Sedaine et l'époque de son mariage. Quinze ans plus tard, on lui répondit que Mme Sedaine se nommait Suzanne-Charlotte Serigny et que le mariage avait eu lieu à Paris, en l'église Saint-Paul, le 4 avril 1769. Dix-huit ans après cette réponse, je viens demander si la date donnée est bien exacte. En effet, au hasard des recherches dans les *Mémoires secrets* dits de Bachaumont, je trouve (t. III, p. 187) qu'il est question, le 18 mai 1767, du mariage de Sedaine comme d'un événement tout récent. Sedaine s'est-il marié en 1767 ou en 1769? Je serais fort désireux qu'un collaborateur voulût bien me répondre avant une vingtaine d'années.

ADRIEN MARCEL.

—

La baignoire de Marat (XVIII, 546, 631; XXXVII, 171, 490).—M. Georges Monval demande s'il existe une représentation graphique du mausolée élevé à Marat; il trouvera au Musée Carnavalet un document du temps représentant l'Inauguration du *buste* de Marat au tombeau élevé pour sa gloire et celle de Lazouski, Place de la Réunion (aujourd'hui Place du Carrousel), le 19 août 1793. Le 19 novembre 1793 la Convention votait à Marat les honneurs du Panthéon. La cérémonie eut lieu le 21 septembre 1794, mais au commencement de 1795, la Convention ayant décrété que cet honneur ne serait décerné à un citoyen que dix ans après sa mort, les cendres de Marat furent transférées au cimetière Sainte-Geneviève. Le Musée Carnavalet possède également le buste de Marat, (buste des sections) et son masque mortuaire. J.-R.

Les descendants de Robespierre (XX, 483, 539, 570, 590, 625; XXXVI, 534; XXXVII, 70, 278, 491). — Puisque dans notre *Intermédiaire*, le nom de Robespierre est tout à coup redevenu de mode, souffrez que je parle un peu de Robespierre.

Voilà cent ans, on n'écrivait ce nom que sous un frisson d'horreur. Incontestablement, Maximilien Robespierre a été l'homme le plus détesté, le plus maudit des temps révolutionnaires. Quand j'étais enfant sur les bancs du collège, les professeurs nous le dépeignaient comme un buveur de sang, non pas au figuré, mais au propre, avec les mœurs d'un cannibale. Un couvercle de tabatière, que j'ai eu plusieurs fois sous les yeux, exhibait son portrait, très ressemblant, du reste. Il était représenté, tenant entre ses doigts un cœur humain, et il en exprimait dans un verre une liqueur rouge dont il s'apprêtait à se désaltérer. Croyez que je n'exagère rien. Je dis la vérité pure. D'autre part, les historiens d'alors, depuis l'abbé de Montgaillard jusqu'au comte de Conny, jusqu'à Henri de Lacretelle, jusqu'au R.-P. Loriquet, de la Société de Jésus, ne parlaient du personnage qu'en le nommant « le nouveau Cromwel », ou « le monstre », ou le « sanguinaire dictateur ». M. Thiers lui-même, quoiqu'étant moins surchargé de préjugés, quoi qu'ayant plus de modération dans la manière d'écrire, le maltraitait grandement, à cause de la mort de Danton, son héros. Soit dit en passant Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantines, Hérault de Séchelles et les autres, ont été décrétés d'accusation par un vote de la Convention Nationale. Il est bien vrai, sans doute, que le Rapport, entraînant la mise en accusation, était l'œuvre de Saint-Just, l'ami intime de l'avocat d'Arras. Il est bien certain aussi que Robespierre a voté dans le sens de ce réquisitoire; oui, tout cela est incontestable, mais il est bien évident aussi qu'il n'a eu en cela qu'une part de responsabilité, une seule voix, un trois centième de reproche à encourir. Robespierre dictateur! C'était ce que, voilà trois mois encore, Ernest Hamel, sénateur de Seine-et-Oise, ne voulait pas laisser dire devant lui sans faire entendre une vaste protestation; c'est ce que, bien avant lui, Pierre Leroux, Jean Reynaud, Louis Blanc et George Sand n'ont pas voulu admettre; c'est aussi ce que l'histoire ne pourrait pas démontrer. Mais le moyen de déraciner

cette légende ! Je ne suis pas un grand clerc, tant s'en faut, et j'ai pour habitude de m'incliner avec respect devant ceux de mes aînés qui portent un nom consacré par le devoir et par l'expérience ; néanmoins, j'ai dû, dans une causerie amicale, attirer l'attention distraite de Jules Simon, sur ce même thème : la dictature de Robespierre. Lui, aussi, a crié : « Au dictateur ! »

Non, non, ce n'est là qu'un écho dela haine des partis. Si l'on en excepte ce qui s'est passé pendant la Législative, c'est-à-dire pendant les derniers jours du règne de Louis XVI, où il a porté, un court moment, le titre d'accusateur public, Maximilien Robespierre n'a jamais, au grand jamais, exercé la moindre parcelle de l'autorité publique. Il n'y a pas à s'arrêter ici à la fameuse cérémonie relative à la reconnaissance de l'Etre suprême, où il a marché à la tête du cortège. Personne n'ignore que, dans les circonstances, il avait été désigné par la voix du sort, et que cette fonction aurait pu tout aussi bien être remplie par un autre. Bien mieux : pour cadrer avec ces temps d'orage, cent membres de la représentation nationale, coiffés d'un panache et armés d'un sabre, ont été envoyés tour à tour à Lyon insurgé, en Vendée, aux armées, où ils se présentaient avec toute l'arrogance du pouvoir absolu. Chez lui, rien de pareil On ne pourrait pas non plus prouver qu'il eût mis une *seule fois* son nom SEUL, au bas d'un mandat d'arrestation, ni, à plus forte raison, au bas d'une sentence de mort. Toutes les fois que la chose est arrivée, il n'a fait que prendre part collectivement à ces mesures de rigueur, simultanément avec les autres membres du comité de salut public, avec Collot d'Herbois, Merlin (de Douai), Billaud-Varennes, Carnot et les autres. Dites qu'ils se sont montrés impitoyables ; jetez le blâme à leur mémoire, d'accord, mais nommez-les tous, si vous voulez être juste. A propos de l'inexorable Comité, il y a même à mettre en avant, en sa faveur, une particularité des plus curieuses et qu'on passe d'ordinaire sous silence. C'est celle-ci. Durant les quarante derniers jours de sa vie, étant en complet désaccord avec ses collègues, dont plusieurs le regardaient de travers, Robespierre s'est abstenu d'assister aux séances Les procès-verbaux existent encore aux Archives. Qu'on cherche son nom dans les quarante jours qui ont précédé le Neuf Thermidor, on ne trouvera pas sa signature. Victorien Sardou n'a donc pas été dans la vérité historique en faisant de lui le pourvoyeur des dernières charrettes.

Mais à quoi bon s'étonner ? En France, on ne revient jamais sur un fait admis comme monnaie de la conversation courante, fût-il cent fois démontré que ce fait est faux. Au lendemain de 1830, lorsqu'il composait *Stello ou la consultation du docteur noir*, un de ses beaux livres, Alfred de Vigny s'efforçait de décrire les préliminaires du Neuf Thermidor, afin de mieux mettre en relief la mort d'André Chénier. A ce sujet il s'appliqua à montrer Maximilien Robespierre dans son intérieur. Juste ciel ! que de charmants mensonges ! Du Solitaire de la rue Saint-Honoré, occupant une chambre aux trois quarts nue de la maison Duplay, le poète, emporté par les instincts de l'école romantique, alors en pleine floraison, fait une manière de Satrape. faisant tout trembler autour de soi et se complaisant au milieu du luxe. Ce n'est ni de l'histoire, ni du roman vraisemblable ; c'est de la fantaisie autant qu'il s'en trouve dans *Riquet à la Houppe* ou dans le *Chat Botté*. Avant la journée, au bout de laquelle il devait avoir la mâchoire inférieure fracassée par l'arme à feu du gendarme Merda, Robespierre, chose presque contradictoire, avait grand soin de sa personne et soignait comme un petit-maître l'élégance de ses habits, mais, ce détail excepté, il était un homme d'un autre temps que celui où il vivait, et un autre être que ceux qu'il avait à coudoyer. Grave, austère, studieux, sobre, continent, il faisait profession de mépriser l'argent, puisqu'on n'a trouvé chez lui, après sa mort, en fait de richesse, qu'un assignat de vingt-cinq sous. En conscience, on ne pouvait guère voir en lui un Français du jour. Très certainement, cette tenue de spartiate le faisait jurer avec tous les démagogues de l'époque, Mirabeau, si voluptueux ; Philippe-Egalité, si débraillé ; Danton, si grand ami de la bonne chère ; Barras, qui devait les surpasser tous. Lisez le *Moniteur*, et vous verrez que c'est par ce quatuor de Sybarites que ce buveur d'eau a été mis à l'index. « Socrate, s'écriait Louis David, le grand peintre, si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi ».

J'aurais beaucoup à dire à ce sujet, mais il faut savoir se borner, d'abord parce que la matière singulièrement abondante,

nous mènerait trop loin ; secondement, parce que je n'ai aucunement le désir d'entreprendre ici l'apologie de Robespierre, thème qui n'est aucunement à l'ordre du jour. En jetant sur le papier ces notes au courant de la plume, je n'ai voulu que redresser certaines assertions, qui sont toujours en honneur, hélas ! et qui me paraissent être le contraire de la vérité.

Je ne dois pas oublier, du reste, que ce débat ouvert dans les colonnes de l'*Intermédiaire,* se rapportait originairement à la sœur de l'Incorruptible et à sa pension, mais pour bien faire comprendre le sens et l'origine de ce subside accordé à Mlle Charlotte de Robespierre, il fallait à toute force passer par des préliminaires et c'est ce que j'ai fait. On sait ce qui s'est passé. Cette majorité de la Convention qui, si souvent, avait voté avec Maximilien, céda à un caprice de jolie femme. Travaillée par Tallien, amoureuse de changement, elle se manifesta un matin avec fureur contre le tribun qui n'était plus écouté ; Robespierre a été sacrifié. Avec lui ont disparu, le même jour, le Club des Jacobins et la commune de Paris. Au bourreau de la place de la Révolution succédaient les Muscadins qui tuaient, en pleine rue, sans forme de procès, en chantant les couplets de Souriguières, mais qui tuaient spécialement les anciens bonnets rouges. Pour tels et tels parlementaires, ce mouvement de réaction allait trop loin. Sieyez, Thuriot, Treilhard et d'autres régicides craignirent, non sans raison, que ces revendications n'arrivassent jusqu'à eux. On médita. Thibaudeau, entr'autres disait : « En supprimant Robespierre et ses énergiques amis, n'avons-nous pas décapité la Révolution ? » Barras allait plus loin et manifestait une sorte de repentir. C'est, du moins, ce que raconte Alexandre Dumas dans ses *Mémoires*. Sur ces entrefaites, comme le Directoire vint à apprendre que la sœur des deux Robespierre était dans l'indigence et sans ressources, on lui attribua une pension, non de 6000 fr. comme on l'a dit par erreur, mais de 3000 francs par an, mille écus, somme considérable pour l'époque.

Telle est la version que j'ai entendu rapporter par des hommes du temps et je suis porté à croire à son exactitude.

Un des amis de ma jeunesse, Pierre Joigneaux, un agronome du plus grand mérite, est mort il y a trois ans, étant sénateur de la Côte-d'Or. Au lendemain de la Révolution de Juillet, à l'époque où il était élève de l'Ecole d'Alfort, il avait eu occasion de se rencontrer dans une maison tierce avec Mlle Charlotte de Robespierre. Voici un trait assez curieux qu'il racontait touchant ce fait. Au cours de la causerie, il avait précisément été question de la pension servie à la sœur du fameux régicide.

— Il est bien vrai, disait la vieille demoiselle, je reçois une pension annuelle de l'Etat, mais vous ne savez pas combien elle m'a été disputée ! Originairement elle a été accordée par le Directoire. Plus tard, après le Dix-huit Brumaire, quand le premier consul se fit nommer empereur, la pension fut réduite de 3000 à 2.400 francs. Napoléon tomba ; survint Louis XVIII, la pension descendit à 2000 francs. Charles X succéda à son frère, elle ne fut plus que de 1800 francs ; Enfin, en 1830, des barricades il sortit un roi dont le père avait, comme ceux de ma famille, voté la mort de Louis XVI, ce qui aurait dû le porter à l'indulgence. La pension, hélas ! ne fut plus que de 1500 fr. Vous pensez bien que je suis à cent lieues de désirer un nouveau changement politique. Pour le coup, en effet, je courrais la chance de ne recevoir plus rien et d'avoir à mendier mon pain.

Qu'on me laisse rappeler, en passant, que M. Philippe Lebas, l'helléniste qui prenait volontiers le titre de « neveu de Robespierre » a été l'un des précepteurs de Louis Bonaparte, le futur Napoléon III.

Mais je n'en ai pas fini avec Mlle Charlotte de Robespierre. A un certain moment, lorsqu'il fut question de supprimer sa pension, elle prit la plume et adressa une requête au chef de l'Etat. C'est une lettre d'une certaine étendue, très bien écrite et très digne tout à la fois. Si je ne la donne pas ici, c'est pour ne pas trop allonger le texte de ces renseignements, mais on la trouvera aisément dans le *Dictionnaire de la conversation* de Duckett, à l'article ROBESPIERRE. Bien loin de renier ceux auxquels elle tient par les liens du sang, elle revendique comme un honneur d'avoir eu pour frères Maximilien et Augustin, qu'elle compare à Tibérius et à Caius Gracchus, ces deux fils de Cornélie, morts aussi, dit-elle, pour la cause du peuple.

La pensionnaire de six gouvernements est morte sans bruit, comme elle avait vécu.

PHILIBERT AUDEBRAND.

Synonymes de trop boire (XXV, 617 ; XXVI, 234, 257 ; XXVIII, 373 ; XXXII, 408 ; XXXVI, 488 ; XXXVII, 72). — L'argot est riche en expressions de ce genre. Dans le langage vulgaire on dit couramment :

Avoir une paille, se fioler, avoir une malle, en tenir une, être en guinguette, n'avoir pas soif, être raide comme un piquet, avoir une bitture, être parti pour la gloire, être chargé, s'être piqué le nez.

G. CLERG.

—

Les Errata des Grands Dictionnaires (XXXIII, 82, 200, 275, 389, 544 ; XXXIV, 28, 212, 257, 406, 777 ; XXXV, 352 ; XXXVI, 18, 392, 635 ; XXXVII, 73). — A l'erratum du *Dictionnaire historique de la France* p. Lalanne, signalé par notre confrère Effem, il faut ajouter les suivants :

Page 147, col. 2, l. 1 Lire « N. de Toulon », au lieu de « N. de Coulon ».

Page 147, col. 2, l. 31. Ajouter « Gabriel-François Moreau, 30 mai, 8 septembre 1802 ».

Page 348, col. 1, art. La Boulaye. Au lieu de « baronnie du Dauphiné », lire « baronnie de Bourgogne ».

Page 710, col. 1, art. Epinac. Au lieu de « Monetay (Ain) », lire « Monetoy (Saône-et-Loire) ».

Page 995, col. 1. Aux historiographes du Roi sous Louis XIV, ajouter « J. Magnon ». (Voir Archives du département de Saône-et-Loire, B. 1408).

Page 1361, col. 1, art. Noblet. Au lieu de « Champagne (Marne) », lire « Bourgogne (Saône-et-Loire) ».

Page 1524, col. 2, art. Rambuteau. Au lieu de « né le 9 nov. 1741 », lire « né le 9 nov. 1781 ».

BIBL. MAC.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605 ; XXXIV, 170, 548, 721 ; XXXV, 23, 163, 632, 727 ; XXXVI, 19, 297, 635, 681 ; XXXVII, 13, 236, 389, 502). — M. Elie B., l'auteur d'une note de l'*Intermédiaire* du 20 mars, n'est pas du tout au courant de ma polémique avec M. E. Welwert à propos de nos articles de la *Revue bleue* du 13 septembre 1890.

J'ai eu l'occasion de reparler du général Beaufranchet d'Ayat, qui joua un rôle assez intéressant au commencement de la guerre de Vendée, et je dis bien, p. 36 du tome I de *La Vendée patriote*, qu' « il était né le 22 novembre 1757, au château d'Ayat, troisième enfant de Mlle O'Morphy de Boisfailly, l'une des maîtresses de Louis XV, mariée après son passage du Parc-aux-Cerfs et ses premières couches, à un pauvre gentilhomme d'Auvergne, Jacques Beaufranchet d'Ayat ».

Page 612-613 du tome III de la même *Vendée patriote*, j'ai répondu à la thèse de M. Welwert, suivant la maxime légale : *Is est pater quem justæ nuptiæ demonstrant* et rappelant que cette « première de Parc-aux-Cerfs » fut « une de celles qui jouirent le plus longtemps de la faveur royale », et que, pour cette raison, je ne puis m'être trompé en attribuant à ce général « une naissance quasi-royale. »

D'ailleurs, ai-je ajouté, en faisant remarquer qu'il lui fut donné au baptême trois prénoms, dont en tête celui de Louis (et pas celui de son père, Jacques) : « La chose est curieuse, mais sans importance historique ».

CH. L. CHASSIN.

* * *

C'est Casanova qui procura à Louis XV cette belle O'Morphi, *une petite souillon d'environ treize ans*, au magnifique corps, dont il fit faire pour six louis un divin portrait dont copie passa à Versailles sous les yeux du roi.

Il connut aussi le fils légitime de O. Morphi et de Beaufranchet d'Ayat, qui devint le général républicains en Vendée.

Voici ce qu'on lit T. II. chap. XIV des « *Mémoires* : « O' Morphy fut disgraciée au « bout de trois ans, mais le roi, en la ren- « voyant, lui fit donner quatre cent mille « francs qu'elle porta en dot à un officier « breton.»

« *En 1783*, me trouvant à Fontaine- « bleau, je fis la connaissance d'un char- « mant jeune homme de *vingt-cinq ans*, « fruit de ce mariage et véritable portrait « de sa mère, dont il ignorait absolument « l'histoire, que je ne crus pas devoir lui « apprendre. J'inscrivis mon nom sur ses « tablettes en le priant de faire mes com- « pliments à madame sa mère. »

1757, date de la naissance indiquée par M E. Welwert, à 1783 donnent exactement les 25 ans, l'âge du jeune homme que Casanova a sous les yeux.

Dr GUÈDE.

—

Que reste-t-il actuellement des hôtels des intendants ? (XXXIV, 766 ; XXXV, 213, 776 ; XXXVII, 75). — Nous avons en Canada, tout près de Québec, les ruines d'une vieille maison en pierre,

que nous appelons depuis au-delà de cent ans le Château-Bigot.

La légende a rendu ce château célèbre. Elle racontait et supposait des orgies de toutes sortes qui auraient été faites dans les murs de ce château légendaire. La tradition rapportait que le dernier Intendant français du Canada avait fait bombance dans ce château, qu'il s'était livré aux plaisirs de la débauche, tandis que la colonie manquait de tout. Plusieurs écrivains Canadiens ont contribué à perpétuer cette légende : Marmette, dans l'*Intendant Bigot*; Rousseau, dans le *Château de Beaumanoir* ; Kirby, dans le *Chien d'Or*. Les Américains aussi s'en sont mêlés.

La légende est maintenant tombée à l'eau ; mais Bigot n'en reste pas moins un dilapidateur qui a fait sauter royalement les écus du gouvernement français à Québec.

A son retour en France, après la conquête, il a lié connaissance avec la Bastille. RAOUL RENAULT.

—

Jubé dans les Églises (XXXV, 235, 507, 785 ; XXXVII, 14).— Saint-Etienne-du-Mont est la seule église de Paris qui possède un Jubé.

Il en existe un très petit nombre dans les églises, en France. Celui de la cathédrale d'Albi est une merveille d'architecture. ROBIN.

—

L'Encre ancienne et moderne (XXXV, 381, 740, 787 ; XXXVI, 26, 348, 402). — Un de mes confrères intermédiairistes a soulevé ici la question de l'encre. Il y a, dit-il, des encres qui s'effacent très rapidement. C'est vrai. J'en ai eu pourtant une autre qui avait le défaut en quelque sorte opposé. Elle renfermait une mixture corrosive qui rongeait le papier. Au bout de quelques mois, ce qui avait été une lettre était une broderie. Déjà j'avais noté quelques documents anciens dont le papier était rongé à la place de l'écriture.

Est-ce que quelque intermédiairiste pourrait répondre à ces trois questions : — Quelle est la composition exacte des encres qui s'effacent très rapidement ? Quelle peut être la composition de celles qui s'attaquent au papier ? Quels seront les moyens de connaître les unes et les autres ? HAHL BOUQ HERCK.

Armoiries de la Catalogne et du Roussillon (XXXVI, 13, 274, 365, 462, XXXVII, 22). — Je réponds à l'observation de M. Incognito que tout *Chevalier de l'Empire* ne devait pas être nécessairement *légionnaire*, et comme preuve, c'est que le signe distinctif d'un chevalier *non légionnaire* était une *pièce honorable de gueules chargée d'un anneau d'argent*. De même tout *légionnaire* n'était pas par le fait même *Chevalier de l'Empire* : pour qu'il obtînt ce titre, il fallait qu'il se pourvût devant l'archi-chancelier et justifiât de 3000 fr. de revenu (Art. 11 et 12 du *statut* du 1er mars 1808 ; *Décret* du 3 mars 1810, art. 21 et 22).

Quant au capitaine Moynier, il n'eut pas le titre de Chevalier de l'Empire, ni concession d'armoiries, ainsi qu'on peut le vérifier dans l'*Armorial du Premier Empire* par Révérend, où son nom ne figure pas. LA COUSSIÈRE.

—

Notre-Dame de l'Epine (XXXVI, 89, 552, 589). — A propos de Notre-Dame de l'Epine, M. Emile Tandel a parlé d'une statuette de Saint-Erasme. De son corps, dit-il, « sort une espèce de manivelle en fer extrayant les intestins. » Cette statuette m'a remis en mémoire une petite anecdocte qui a très peu de rapports avec Saint-Erasme et aucun avec Notre-Dame de l'Epine. Malgré cela, peut-être la trouvera-t-on curieuse. Dans un livre de A. Ayes de Gouveia, qui a été Ministre de la Justice en Portugal, sur la *Réforme des Prisons*, on raconte (partie Ire, pag. 26) que le roi D. Miguel aimait beaucoup à faire souffrir les animaux et qu'il a été surpris extrayant les intestins d'une poule avec un tire-bouchon. — C'est presque la manivelle de Saint-Erasme.

J'ai trouvé cette citation dans un roman de Camillo Castello-Branco, *A queda de um anjo* (La chute d'un ange), chap. XV, p. 116. HAHL BOUQ HERCK.

—

Forme du serment des prêtres XXXVI, 235). — Le substantif *pis*, qui est le latin *pectus* eut tout d'abord le sens de poitrine. En termes de droit féodal, dit M. Brachet, mettre la main au pis, c'était prêter serment.

Si les prêtres juraient de cette façon, au lieu de lever la main, comme on le voit dans la Genèse (XIV, 22) *levo manum meam ad Dominum meum*, c'est qu'ils avaient, sans doute, plus de scrupules que

les laïcs de jurer par le nom du Seigneur, serment que Dieu défend de faire à la légère. T. PAVOT.

—

Préfets (XXXVI, 429, 817; XXXVII, 41, 85, 404). — Dans la séance du 26 février dernier, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu la lecture, par M. Léonce-Pingaud, correspondant de l'Académie, professeur d'histoire à l'Université de Besançon, d'une étude fort complète sur « Jean de Bry, préfet du premier Empire ».

D'abord conventionnel, puis ministre plénipotentiaire au Congrès de Rastadt, de Bry fut nommé préfet du Doubs en 1801 et administra ce département de façon à s'y concilier toutes les sympathies.

Lettré et orateur autant qu'habile administrateur, il attira auprès de lui les jeunes talents de Charles Nodier, de Courvoisier, et contribua à les développer.

L'invasion du département par les alliés à la fin de 1813 le força à résigner ses fonctions.

Pendant les Cent jours, Napoléon Ier lui confia la préfecture du Bas-Rhin, ce qui lui valut, lors de la seconde Restauration, d'être envoyé en exil pour un temps indéterminé.

La Révolution de 1830 lui permit de rentrer en France, et Louis-Philippe le fit bénéficier à nouveau de la pension d'ancien préfet que Louis XVIII et Charles X lui avaient impitoyablement supprimée; mais il était déjà fort âgé et n'en jouit que durant quelques années. A sa mort, Nodier lui consacra quelques lignes émues dans un journal; mais c'est en Franche-Comté que son souvenir fut le mieux célébré par ses amis restés fidèles au fonctionnaire disgracié. R.

*
* *

En 1826, parurent deux biographies de préfets. Dans les mémoires de Vaublanc, il y a des détails très curieux sur son séjour à Metz comme préfet de Napoléon et de la Restauration. L'EX-CAR.

—

La chanson du mirliton (XXXVI, 476, 822; XXXVII, 50, 83, 178, 513). — J'ai entendu une autre chanson, sur le même sujet, qui est très certainement plus ancienne que celle citée par le collaborateur A. Martin. Je me rappelle les couplets suivants dont je respecte les naïves assonnances :

En passant à la barrière
Les commis m'ont arrêtée
En me disant ma p'tit'mère
N'avez-vous rien de caché ?
J'ai mon mirliton
Ma fanfreluche
Ma p'tit'bamboche
J'ai mon mirliton
Ton ! Ton !

Un perruquier sans pratiques
Pour attirer les chalands
Fit écrir' sur sa boutique :
Ici l'on rase et l'on tond
Tous les mirlitons, etc.

Un troisième couplet sur la boucherie, que je ne possède pas en entier, est trop ordurier pour être reproduit.

V. MY.

—

La lame a usé le fourreau XXXVI, 484; XXXVII, 341). — L'activité de l'esprit use le corps. «Ce proverbe, dit M. de Bonald, exprime une vérité certaine, en physiologie autant qu'en morale, et je crois que la première cause (et la plus active) de la dissolution de nos organes est leur faiblesse relativement à la force de la volonté et à l'exigence continuelle de ce maître impérieux... » T. PAVOT.

—

Putois (XXXVI, 485; XXXVII, 92). — N'en déplaise à l'intermédiairiste D. de Luxembourg, les mots anglais *skunk*, *fitch*, et même *polecat*, *fitchew* ou *fitchat*, ont, d'après un dictionnaire anglais que j'ai sous la main, à peu près la même signification. Fleming et Tibbins, dans leur dictionnaire anglais-français et français-anglais semblent ignorer le mot *fitch* appliqué à putois.

Le vrai putois, qu'on appelle *le Puant* dans le Luxembourg, est celui que nous appelons ici tout bonnement la *bête-puante* dans le langage familier. Et c'est caractéristique.

Maintenant, quant au putois dont je voulais parler dans la question que j'ai posée, ce ne sont pas de vrais putois, car ils sont parfaitement noirs, à l'exception d'une petite croix blanche qu'ils ont sur la tête. Ils ont tous les traits distinctifs des putois, ils lâchent le même liquide infect qui leur sert de défense.

Je n'ai pas l'intention de discuter sur les mots, je ne suis pas assez versé en histoire naturelle pour cela; mais je

maintiens que l'élevage de ces putois est pratiquable, qu'il se fait en trois ou quatre endroits des États-Unis, qu'un M. Désormeaux, demeurant dans les environs de Montréal, le pratique aussi depuis plusieurs années. Un de mes amis, M. Arthur-J. Furcotte, ancien député de Québec, en a eu un couple l'automne dernier, avec l'intention d'en faire l'élevage. Il les a placés sur une petite île.

Comme question de fait, je dirai au correspondant que la fourrure qu'il prend pour de la martre du Canada, n'est ni plus ni moins que du putois commun teint. Nous avons de la martre, mais elle est rare, et sa fourrure est plus fournie et plus longue que celle du putois.

RAOUL RENAULT.

—

Titres étrangers donnés par Napoléon (XXXVI, 523 ; XXXVII, 94, 514). — A propos des titres étrangers donnés par Napoléon Ier et Napoléon III, J. W. demande si cet exemple a été suivi par d'autres souverains. Oui, il l'est encore par le roi du Portugal. Seulement les titres donnés par les deux Napoléon et celui que Guillaume voulait concéder à Bismarck rappelaient des victoires. Mais le roi du Portugal donne souvent des titres avec des noms de villes brésiliennes à des Portugais qui se sont enrichis au Brésil et font des libéralités au Portugal.

Le cas est très fréquent. Parfois il y a eu des duplicata de titres brésiliens et portugais. Il y avait en 1887 un vicomte *da Cruz Alta* (village de *Rio-Grande do Sul*), titre portugais, et un Baron *da Cruz-Alta* (ferme de sa propriété à Minas-Geraes), titre donné par l'Empereur. Lors de la révolution du 6 septembre 1853, le ministre portugais au Brésil était le comte de Paraty (*Paraty* est une ville de Rio-de-Janiero, si célèbre par sa fabrication de l'eau-de-vie qu'elle a donné son nom à ce breuvage. Eau-de-vie et *paraty* sont au Brésil des synonymes.). C'est à ce diplomate que le Maréchal Floriano Peixoto a donné ses passeports. Il y a d'autres exemples.

La Constitution de la République ne permet pas qu'un Brésilien accepte des titres étrangers. Celui qui n'obéit pas perd ses droits politiques (art. 72 § 27).

Cette disposition n'a, pourtant pas, jusqu'à ce jour, été réglementée — et cela a donné lieu a un fait très curieux. — Le Pape, ayant donné à un avocat catholique le titre de Comte, il a fait la déclaration officielle d'avoir changé son nom contre celui de « *Comte de...* ». Chez nous, il ne faut pas pour changer de nom l'autorisation du Ministre de l'Intérieur. Il suffit de publier sa décision un certain nombre de fois dans les journaux du lieu de son domicile. Le titre a donc passé, non comme une récompense honorifique, mais comme un vulgaire changement de nom. Quelque temps après, les journaux parlaient d'un homme du peuple qui avait fait inscrire sa fille au registre civil comme « *Princesse de Magalhâes.* »

Il n'y a pas chez nous limitation légale pour le choix de noms. C'est donc de la noblesse à bon marché. Avis aux rastaquouères... HAHL BOUQ HERCK.

—

Le comte de Bongars (XXXVI, 527). — Le 14 décembre 1881, furent célébrées, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, les obsèques de François-Frédéric, marquis de Bongars, ancien écuyer cavalcadour des rois Louis XVIII et Charles X, décédé à l'âge de 82 ans, ayant eu de son mariage avec Delphine de Montaigu, deux fils, le comte et le vicomte de Bongars ; ce dernier, ancien officier supérieur, officier de la Légion d'honneur. Mes notes ne disent pas ce qu'avait été l'aîné, mort, sans doute, avant son père, mais il semble probable que M. Friedrichs retrouverait en lui le Bongars auquel il s'intéresse.

« Faut-il voir dans ce Bongars, demande notre confrère, un descendant des Bongars anoblis par Charles IX ? »

Non, si l'on en croit les articles parus dans les journaux mondains qui présentent le marquis de Bongars comme issu d'une très antique race chevaleresque. Mais il s'agit de lire entre les lignes....

Je copie :

« Très ancienne race chevaleresque de gentils hommes *verriers* (hum !) originaire de la Chapelle-en-Thiérache. Quatre frères de ce nom ayant vendu, en 1130 (régnant Louis-le-Gros !) à leur aîné, leur part de succession du bien paternel, l'aîné continua la descendance dans le pays, les cadets formèrent quatre branches passées en Berry, en Champagne, en Vendômois et en *Normandie*. Les principales alliances de cette famille sont, entre autres, avec les Brossard et les Cacqueray ».

« Race chevaleresque » ne fait pas très bon ménage avec « gentilshommes ver-

riers ». Verrier, même, me paraît un demi-aveu !

La forêt de Lions se trouve en Normandie ; Brossard et Cacqueray figurent avec Bongars au nombre des « nobles quart de chiens ». Je puis me tromper, mais il me paraît que la conclusion s'impose...

Les armes suivantes, attribuées au défunt marquis, aideront aux recherches de M. Friedrichs. Je dois le prévenir qu'il les chercherait en vain au Musée de Versailles. D'azur, à deux têtes de lion d'or, affrontées, posées en chef, chacune soutenue d'une moucheture d'hermine de sable, accompagnées en pointe de trois molettes aussi d'or (posées 2 et 1).

L'*Etat Présent* de Bachelin Deflorenne, dernière édition (1884) reproduit les articles parus en 1881.

Jouffroy d'Eschavannes décrit comme suit les armes des Bongars normands : De sable à trois molettes d'éperon d'or surmontées de trois mouchetures de contre-hermine de même : au chef cousu de gueules, chargé de deux têtes de léopard d'or.

Les Nobiliaires, que j'ai sous la main, sont muets sur cette famille.

L'Armorial Général de 1696 donne un Bongars en Touraine, un en Poitou, deux en Bourbonnais ; néant en Normandie.

Effem.

—

Les cheveux des perruques de nos pères (XXXVI, 623, XXXVII, 188). — La réponse à la question des perruques a été faite par M. Léo Claretie dans sa *Lettre à Madame : Vieilles Perruques*, parue dans la *Liberté* du 5 décembre 1897.

A. Z.

—

Un Madrigal plaisant (XXXVI, 624, XXXVII, 190). — C'est une chansonnette dont les paroles sont de Reinger, musique de Nestor Ruffier, et que me chantait mon père dans mon enfance il y a près de cinquante ans.

Il la connaissait depuis fort longtemps déjà à cette époque et la désignait sous le nom de : *Plaintes amoureuses d'un Magister de village*.

Elle comprend quatre couplets, soit un couplet avec refrain spécial pour chaque conjugaison.

J'en ai retenu l'air langoureux et très simple qu'au besoin je pourrais encore noter :

Plaintes amoureuses d'un Magister

I

Fallait-il que je vous aimasse,
Pour que vous me repoussassiez !
Ah Ah !...
Que d'ennuis je me consumasse,
Et qu'à vos genoux je tombasse
Pour que vous me méprisassiez !
Ah ! Ah !...

Refrain

Ainsi chantait d'une voix nazillarde,
Un magister de soixante et cinq ans ;
Toinon riant répondait : Dieu me garde
A vos hivers de mêler mes printemps ! (*bis*)

II

Fallait-il qu'hélas je vous visse
Sans qu'en pitié vous me prissiez !
Ah ! Ah !...
Que d'amour je me confondisse
Et que coup sur coup j'écrivisse,
Sans que vous me répondissiez !
Ah ! Ah !

Refrain

Mais ces dédains de la jeune volage
Brisaient son cœur, sans lasser son espoir ;
Pinçant à faux un vieux luth de son âge,
Il glapissait du matin jusqu'au soir (*bis*)

III

Fallait-il qu'à ce point j'en vinsse
Qu'en vos fers, vous me retinssiez.
Ah ! Ah !
Que pour quelque temps je m'abstinsse
Et plus épris je redevinsse,
Sans que compte vous m'en tinssiez ?
Ah ! Ah !...

Refrain

Il glapissait, et Toinon la cruelle
Riait tout haut du vieux barde aux abois ;
Le malheureux dans sa douleur mortelle,
Se dit : Chantons pour la dernière fois (*bis*).

IV

Fallait-il que je me complusse
A jurer sans que vous crussiez !
Ah ! Ah !
Et que trop tard je m'aperçusse
Qu'il fallait que je mourusse
Sans qu'aucun gré vous m'en sussiez !
Ah ! Ah !
Du magister on a perdu la trace
Sans doute, hélas son amour l'écrasa ;
Sous le lutrin un autre prit sa place ;
Il était jeune et Toinon l'épousa (*bis*).

Cette chansonnette a été éditée longtemps avant 1870 par Ledentu, 46 rue Meslay, à Paris.

H. Vaultrin.

Jemmapes et Jemappes (XXXVI, 628; XXXVII, 197, 516). — Dans son livre *Jemappes et la conquête de la Belgique* qui a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie française, M. A. Chuquet adopte constamment l'orthographe officielle belge et écrit Jemappes par un *m* et deux *p*. W.

—

Traductions cocasses (XXXVI, 670; XXXVII, 202, 350, 447, 518). — Dans la *prose* qui se chante à la grand'messe le jour de la Pentecôte se trouvent ces vers latins;

In labore requies,
In æstu temperies,
In fletu solatium.

On raconte que certain chantre normand, d'autres disent gascon, traduisit à sa façon ces vers de la manière suivante:

A labourer qu'est qui y est?
Y es-tu? ton père y est;
Y fais-tu collation?

GARUMNUS.

* * *

La phrase citée par Bookworm (XXXVII, 203), *A pede et fama libera nos Maria pacis*, ne doit-elle pas être rectifiée comme suit:

A peste, famina, bello, libera nos Maria pacis, et traduite:

« Ah peste! la femme est belle, libre à nous de la marier à Pâques ».

C'est la moitié d'un distique décorant autrefois, en lettres d'or, la façade de la maison dite *du roi* sur la grand'place de Bruxelles.

Ne pas oublier les initiales S. P. Q. R. (*senatu populoque Romanorum*) qu'on lisait: Sales putains quittez Rome!

EDME DE LAURME.

—

Une imitation rarissime (XXXVI, 766). — Un bienveillant confrère m'a fait l'honneur de me demander, le 20 décembre dernier, à quel nombre Pierre Beuf, libraire à Lyon, a fait tirer, en 1829, une édition de l'*Imitation* sortie des presses de la maison Firmin Didot?

Je ne connais pas cette édition et la personne de France la mieux renseignée à cet égard, ne la connaissait pas non plus.

Mais puisque M. Pierre Beuf est mort depuis longtemps, M. Nauroy ne pourrait-il pas s'adresser directement au célèbre imprimeur qui en a fait le dépôt? Lui seul est en mesure de répondre, lui ou ses successeurs, car je ne pense pas que le Ministère conserve aussi longtemps des documents aussi peu importants.

A. VINGT.

—

Localité à retrouver (XXXVII, 2). — Au lieu de Sherain-Bard, j'ai supposé le double nom écrit sans *h*, mais, même ainsi, je n'ai trouvé que séparément: Serain dans l'Oise, et Bard, dans la Loire. Alors, comme simple contribution aux recherches, je donnerai cette note: *Serain*, rivière de France, naît auprès de Mont*bard* (Côte-d'Or). Le nom du cours d'eau et la dernière moitié du nom de ville ont, peut-être, été réunis pour désigner un bourg, un hameau du voisinage.

T. PAVOT.

—

Monuments mégalithiques (XXXVII, 4, 412). — Consulter sur les monuments qui existent dans le département de Seine-et-Oise les ouvrages suivants:

A. Caro. *Voyage chez les Celtes, ou de Paris au Mont Saint-Michel par Carnac, suivi d'une notice sur les monuments celtiques des environs de Paris*. Paris, 1857, in-8, fig.

A. Cassan. *Antiquités gauloises et gallo-romaines de l'arrondissement de Mantes*. Mantes 1835, in-8, fig.

L. de Maule. *Nouveaux documents archéologiques* (Mantes et les environs). Paris, 1874, in-8, fig.

Perrier du Carne. *L'arrondissement de Mantes aux temps préhistoriques*. Mantes, 1894, in-8, fig.

P. Guégan. *Stations préhistoriques de 1872 à 1879, dans le département de Seine-et-Oise*, Versailles, 1880, in-8.

L. Leguay. *Fouilles de l'allée couverte d'Argenteuil*. Paris, 1867, in-8, fig.

P. Guégan. *Stations préhistoriques des plateaux du bassin de la Seine. Plateau de Conflans. — Le Dolmen de Fin d'Oise*. Versailles, 1874, in-8.

P. Guégan. *La Tour aux Païens. Recherches préhistoriques aux environs de Saint-Germain en Laye*. Saint-Germain, 1873, in-12, fig.

Boisselier. *Rapport sur la découverte d'un monument celtique près Marly-le-Roi*. (1844). Paris, 1853, in-8.

Serres et Robert. *Monuments et ossements celtiques découverts à Meudon en 1845*. Paris, 1845, in-4.

A. Hahn. *Monuments celtiques des environs de Luzarches*. Paris, 1867, in-8, fig.

G. Millescamps. *Les monuments mégalithiques de Thimécourt près Luzarches.* Paris, 1877, in-8.

Lagneau. *Sur les sépultures de l'âge de pierre dans la forêt de l'Ile-Adam,* Paris, 1863, in-8.

Grimot. *Notice sur le monument de la forêt de l'Ile-Adam dit la Pierre Turquaise.* Pontoise, 1879, in-8, fig.

Bonnejoy *Les monuments mégalithiques du Vexin.* Magny, 1879, in-8, fig.

H. Martin. *Le sanctuaire celtique du mont de Ballancourt* (*Seine-et-Oise*). Besançon, 1869, in-8, fig.

L. Marquis. *La Tour de Cénive, poème suivi de notes sur les antiquités de la vallée de Châlo-Saint-Mard.* Paris, 1870, in-8, fig.

P. Tomasi. *Notice sur les temps préhistoriques et l'homme primitif à Etampes.* Etampes, 1886, in-12, fig.

PAUL PINSON.

***

Voir dans les *Annales de l'Institut archéologiques du Luxembourg :*

Le dolmen de Wéris, T. XIV, 1882.

Un second dolmen de Wéris. T. XX, 1888, par E. Tandel. Rn.

***

Quel est le peuple de l'Inde qui exécutait encore vers 1845 des monuments analogues à ceux que nous voyons en Bretagne ? Quel est le mythe qui les guide ?

E. GANDOUIN.

***

Consulter le récent et important ouvrage : *The Dolmens of Ireland* par William Copeland Borlase, 3 vol. in-8°. Londres 1897. Chapman and Hall, édit.

Cette superbe publication enrichie de 4 cartes et de 800 gravures, quoique consacrée spécialement aux mégalithes de l'Irlande, contient en outre des chapitres très détaillés sur les monuments de même nature non seulement de la Grande-Bretagne, de la France et du reste de l'Europe, mais encore sur ceux que l'on retrouve dans les autres parties du monde, dans l'Afrique du Nord, en Syrie et en Palestine, et dans l'Inde où certaines populations non aryennes du Deccan, par exemple, ensevelissent encore leurs morts dans de petits dolmens. G. R.

—

Les deux gendarmes, chanson de Nadaud (XXXVII, 109, 528). — Les couplets que cite l'*Intermédiaire* ne figurent point dans la chanson de Nadaud. Ils ne pourraient s'y trouver que rompant l'harmonie de cette pièce. D'autre part, Nadaud se fût gardé de cette satire contre le régime impérial : elle n'eût pas été dans son caractère. J'ai rencontré Nadaud souvent : souvent je l'ai entretenu de cette chanson ; il me disait que les parodies en avaient été nombreuses.

J'ai le souvenir de l'une d'elles. Elle fut publiée dans *le Rappel,* sous la rubrique générale *Petite guerre* qui était de M. Edouard Lockroy, c'était une satire du discours impérial aux Chambres. De mémoire, j'en ai gardé quelques vers, même quelques couplets.

Un empereur, un beau dimanche,
Ouvrait le corps législatif.
L'un avait le poing sur la hanche
Et l'autre était très attentif.
Le premier dit d'un ton sonore :
«Conserver l'ordre, j'en réponds. »
« Majesté, répondit Pandore,
Majesté, vous avez raison. »

« Oh ! notre règne est magnifique
Les Anglais sont maîtres des mers,
Et l'Amérique et la Russie
Donnent l'exemple à l'Univers.
La France, et c'est ce qui l'honore,
N'a rien fait en comparaison ».
« Pour le coup répondit Pandore,
Pour le coup, vous avez raison ».

Puis cette allusion au voyage de l'Impératrice à Suez.

« Oh c'est un métier difficile
Que garder la propriété.
Preserver la Cour et la ville
De Gagne et de l'iniquité.
Pourtant l'épouse qui m'adore,
Ne rentre pas à la maison.
Majesté, répondit Pandore
Majesté, vous avez raison.

J'ai perdu le souvenir des autres couplets. Le dernier était d'une certaine audace, mais l'empire libéral avait déchaîné des attaques qu'il eut été facile sans son libéralisme de réprimer.

Mais à la fin de la séance,
Au milieu d'un silence complet,
Etant pris de somnolence,
Le Corps législatif ronflait,
On vit la République-Aurore
Qui se levait à l'horizon,
« Majesté, répondit Pandore,
Majesté, vous avez raison. »

Il est arrivé aux *Deux gendarmes* ce qui est arrivé à toutes les chansons populaires ; leur air connu a été le véhicule d'autres chansons, d'aucunes n'en sont

que de simples parodies. Mais croyez que Nadaud ne s'est pas parodié lui-même. D'ailleurs j'ai pour témoignage sa propre parole. GEORGES MONTORGUEIL.

—

Les Anabaptistes des Vosges (XXXVII, 156. 575). — La question posée par M. Boucher sur cet ouvrage d'Alfred Michiels, qui, au dire d'un anabaptiste vosgien, aurait, à une époque indéterminée, été vainement demandé à la Bibliothèque Nationale, nous vaut la lettre suivante de l'éminent et vénérable Administrateur Général de ce dépôt :

Paris, 23 avril 1898.

Mon cher Collègue,

Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* s'est évidemment mépris au sujet d'un renseignement qui lui aurait été fourni par un fonctionnaire de la Bibliothèque Nationale.

Il avait, paraît-il, demandé s'il existe un livre publié par M. Alfred Worhdels sur *les Anabaptistes des Vosges*, et on lui aurait répondu négativement.

Je ne crois pas que pareille réponse ait pu être faite par un de mes collaborateurs.

Dans tous les cas, la question n'aurait pas dû être posée. Celui qui voulait être fixé sur la publication de M. Michiels n'avait qu'à ouvrir le Catalogue général de la Librairie française (1840-1865) de Lorenz. (T. III, p. 469), au mot MICHIELS dont un exemplaire est à la disposition des habitués de notre salle de travail ; il y aurait vu ces deux lignes :

Les Anabaptistes des Vosges, in-12 1860, Poulet Malassis, 3 fr.

S'il avait demandé le livre ainsi intitulé, il en aurait eu communication.

Nous en avons, en effet, reçu, par le Dépôt légal, un exemplaire, qui est régulièrement inscrit dans nos catalogues sous le n° Ld 178/155, et dont l'état prouve malheureusement qu'il a été communiqué plus d'une fois.

Est-il besoin de faire remarquer que les détails donnés par quatre de vos collaborateurs dans l'*Intermédiaire* du 20 avril n'étaient pas nécessaires pour faire trouver le volume, d'autant plus que tous ces détails ne sont pas d'une rigoureuse exactitude ? La couverture du livre est bien jaune, mais elle ne porte pas trace de « poulet à la broche » ; le format est in-12 et non pas in-18 ; la préface est datée du 1er mai 1860, et non pas du 1er mai 1859.

Pardonnez-moi, je vous prie, mon cher collègue, ces trop minutieuses remarques, et veuillez agréer, etc.

L. DELISLE.

Nous adressons à M. Léopold Delisle tous nos plus respectueux remerciements pour avoir bien voulu préciser ce point de bibliographie. L'affaire est entendue, le livre d'Alfred Michiels est à la Bibliothèque Nationale depuis son apparition. M. Boucher a donc été mal renseigné par l'anabaptiste vosgien, qui lui-même, peut-être, ne tenait son information que d'une personne qui avait fait cette recherche bibliographique avec légèreté. En tout cas, il y a là un enseignement pour nos lecteurs, ceux de Paris et des villes où il y a de grandes bibliothèques publiques notamment, qui avant de poser des questions de cette nature, feront bien de se référer au Catalogue général de Lorenz, placé dans ces dépôts à la disposition de tout le monde. G. R.

—

Ouvrages sur les pélerinages de la sainte Vierge à l'étranger (XXXVII, 157). — *Description de l'Abbaye et du pélerinage de Notre-Dames-des-Ermites. Einsiedeln* (*Suisse*). Benziger, frères. (In-16 illustré, s. d. vers 1885). Sur le pélerinage du Montserrat en Espagne, il a été publié plusieurs ouvrages, dont on pourrait avoir le titre en s'adressant à M. Verdaguer, libraire, Rambla-del-Centro, à Barcelone. OROËL

—

Recherches sur le dernier baron de Pont-L'abbé (Bretagne) (XXXVII, 158). — Vers novembre 1793, M. de Pont-Labbé se trouvait en Suisse, comme le montre la lettre suivante de M. de Vaudreuil : « On me mande que d'Autichamp, François des Cars et M. de Pont-L'abbé sont en Suisse... Ah ! ceux-là sont bons et très bons ! » etc. (*Correspondance de M. de Vaudreuil avec le comte d'Artois*). Il fut nommé commandeur de l'ordre de saint-Louis (émigration) le 7 septembre 1797. « mort à l'étranger. » (*Lafont d'Aussonne*).

Voilà tout ce que je retrouve dans mes notes, concernant la carrière du baron de Pont-L'Abbé après le 10 août 1792, et ainsi que le collègue J. T., je serais bien heureux que quelqu'un pût les compléter.

S. CHURCHILL.

—

Les détrousseurs de cadavres (XXXVII, 158). — Il faut lire l'un des meilleurs récits et des plus pathétiques de la Retraite de Russie dans les œuvres posthumes de Xavier de Maistre, publiées en 1877, chapitre de l'*Histoire d'un Prisonnier français*, et les fragments voisins.

LÉO CLARETIE.

D'Altier père et fils (XXXVII, 159). — En ce qui concerne les deux d'Altier, tous deux officiers au moment de la Révolution, je suis mieux en état de satisfaire M. Verepuis. J'extrais des mêmes notes les renseignements suivants :

1° Le comte de Borne d'Altier de Budos (Charles-Jean-Baptiste-Victor), naquit à Mende, en Languedoc, le 10 mars 1745. Mousquetaire, 1763, Capitaine dans *La Marche-Prince-Cavalerie*, 1770 (ce régiment devint en 1776 *Conti-Dragons*). réformé, 1776, Capitaine commandant, 1778, Lieutenant-colonel de dragons, 1780, Mestre de camp en second de *Conti-Dragons*, 1782, passé avec ce grade dans *Conti-Infanterie*, 1784, revenu dans *Conti-Dragons*, 1785, Colonel de ce régiment, mai 1789, commanda ce régiment en Bretagne lors des troubles de cette province au début de la Révolution. Il déploya beaucoup d'énergie, particulièrement à l'affaire d'Yvignac (?) et à l'occasion d'un commencement de soulèvement contre-révolutionnaire à Machecoul, en mai 1791, nommé Maréchal de camp, 25 juillet 1791, ne paraît pas avoir accepté. Resté en France, il fut incarcéré vers mai 1793, il fut condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire de Paris, le 9 juillet 1794 et fut exécuté avec 48 autres victimes de la prétendue conspiration des prisons (seconde fournée du Luxembourg). Avec lui périt son fils cadet (voir plus bas).

2° Gabriel-Hercule-Victor de Borne d'Altier, fils du précédent, né à Paris en 1774, sous-lieutenant de remplacement dans *Conti-Dragons*, fut condamné à mort et guillotiné avec son père le 9 juillet 1794.

Un frère cadet du colonel de *Conti-Dragons*, le vicomte de Borne d'Altier, était, en 1789, major dans le régiment de son frère, il émigra, servit à l'armée de Condé et devint Maréchal de camp sous la Restauration. Voir, si je ne me trompe, *Laîné*, *Archives de la noblesse*, l'*historique du 4e Dragons* (ancien *Conti*) et le *Dictionnaire des généraux français* de Courcelles. S. CHURCHILL.

—

Pierre-André Coffinhal (XXXVII, 159). — Coffinhal est un de ces modestes acteurs du grand drame révolutionnaire dont l'existence antérieure est peu connue : homme de tête et de cœur, il garde une réputation de civisme, de probité et de savoir, malgré les calomnies persistantes sous lesquelles on a tenté d'étouffer sa mémoire, et malgré l'oubli dans lequel on a laissé bien souvent son nom.

Né à Aurillac, en 1762, il commença par étudier la médecine qu'il exerça quelque temps dans son pays. Des compatriotes du futur vice-président du tribunal révolutionnaire pourraient rechercher en Auvergne, si des renseignements peuvent être recueillis sur ses débuts dans cette profession ; je serais même personnellement bien aise d'avoir des détails sur ce point.

Au commencement de la Révolution, nous retrouvons Coffinhal à Paris, ayant abandonné la médecine et se consacrant tout entier à l'étude des lois ; à cette époque, il est « avoué près les tribunaux » et demeure rue Regrattière, n° 6, qui devint, dans la suite, la rue Jean-Jacques Rousseau (section de l'Ile Saint-Louis, plus tard de la Fraternité). Il ne quitta pas ce domicile pendant tout le cours des événements auxquels il est appelé à prendre part, et ce fut encore cette adresse qu'il déclara le 18 Thermidor, an II, quand il fallut constater son identité avant de l'envoyer à l'échafaud.

Il prit une part assez active à l'organisation des districts de Paris : aussi voyons-nous souvent son nom apparaître dans l'histoire municipale de la capitale sous la Constituante. Je ne citerai qu'un exemple : il fit partie de ces délégués des districts qui, dès le 28 juillet 1789, avaient constitué à l'Archevêché, sous le titre de Comité central ou de correspondance, une Assemblée rivale de la commune de Paris et animée d'un esprit plus démocratique. Il figure, en cette qualité, parmi les signataires d'une protestation « contre la formation de tout corps d'artillerie et autres », que l'Assemblée municipale fut forcée d'insérer dans le procès-verbal de sa séance du 27 février 1790 sur la « réquisition de MM. les députés des districts. »

Au renouvellement de l'Assemblée électorale de Paris en 1791, Coffinhal est élu dans sa section, le 5e sur 11 électeurs. Il se consacra alors entièrement à ses nouvelles fonctions et fréquenta assidûment le lieu des séances où il se fit distinguer en plusieurs occasions ; ce fut ainsi que, lors des élections des administrateurs du département de la Seine, Bailly, maire de Paris, ayant été choisi pour cette fonction, l'Assemblée chargea Coffinhal, de concert avec Dubois-Crancé et

Boucher-Saint-Sauveur, de rédiger une adresse à l'Assemblée législative pour lui soumettre la question d'éligibilité et de non-éligibilité du maire à ce nouvel emploi. Mais le 4 novembre 1791, quand cette adresse fut prête, l'Assemblée électorale, changeant d'avis, résolut elle-même la question d'incompatibilité des deux fonctions et proclama Bailly, administrateur du département.

Nous retrouvons aussi son nom, vers la même époque, au bas d'une « adresse d'une partie des électeurs de Paris réunis au club de l'évêché à leurs concitoyens », dans laquelle ces délégués rendent compte de leur mandat et, tout en exposant à leurs commettants le récit des événements actuels, leur donnent des conseils sur la conduite qu'ils doivent tenir.

Au 10 août 1792 Coffinhal combattit dans les rangs du peuple. Lors de la formation du tribunal chargé de juger les conspirateurs royalistes arrêtés après cette journée, il fut élu 8e juge en remplacement de Truchon non acceptant. Il fit encore partie de l'Assemblée électorale de Paris qui tint sa première séance le 26 août 1792 pour procéder à la nomination des représentants de la capitale à la Convention. Plus tard, il fut membre du Tribunal révolutionnaire et du Conseil Général de la Commune de Paris.

Mais, à cette époque, son rôle politique commence à être connu ; d'ailleurs M. Dauvergne ne demande pas qu'on lui fasse l'historique du tribunal révolutionnaire dont Coffinhal fit partie dès le 5 août 1793 et dont il fut un des vice-présidents au 22 Prairial, an II, ni qu'on lui raconte les événements de Thermidor auxquels il prit une part active comme partisan de Robespierre.

Je me contenterai, en terminant, de faire remarquer que beaucoup d'écrivains le confondent avec un autre de ses compatriotes Dubail qui joua également un rôle important dans l'Assemblée électorale de 1791, qui fut un de ses collègues au tribunal du 17 août et qui fut délégué par l'Assemblée avec Léonard-Bourdon pour aller chercher les prisonniers jugés par la Haute-Cour d'Orléans et pour assurer leur translation dans les prisons de Paris.

GUSTAVE LAURENT.

*
* *

Dans la *Biographie générale de Hoeffer*, il y a une notice assez détaillée sur le vice-président du tribunal révolutionnaire, mais elle s'applique à *Jean-Baptiste* Coffinhal qui se distinguait habituellement par le surnom de *Dubail*. Né à Aurillac, en 1754, il commença par étudier la médecine, mais abandonna bientôt cette carrière pour suivre celle du barreau. Ce fougueux révolutionnaire mourut sur l'échafaud en août 1794.

Un autre frère, *Joseph* Coffinhal, né à Aurillac en 1757, et mort en 1852, fut conseiller d'Etat et conseiller à la cour de cassation. Il ne partagea jamais les opinions politiques de son frère, et sut se maintenir constamment dans une ligne de modération qui lui permit de conserver ses hautes fonctions sous tous les gouvernements.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Les deux seigneuries de Branges (XXXVII, 160). — J'ouvre le *Dictionnaire historique* de Ludovic Lalanne et j'y trouve :

Branges, seigneurie de Bourgogne (Saône-et-Loire), érigée en marquisat, par lettres de mai 1655, en faveur d'Antoine de Barillon, seigneur de Morangis.

(picarde)

Seigneurs de B. de la maison d'Aumale.

(champenoise)

Autres seigneurs de B. de la famille de Harzillemont.

Voilà donc trois seigneuries de Branges. Gourdon de Genouillac : *Dictionnaire des fiefs*, en enregistre une quatrième, en Picardie, qui appartenait, en 1661, aux Du Fossez.

EFFEM.

—

A propos de l'armée de Mayence et Vendée (XXXVII, 160). — Je doute que M. Jean Chouan trouve dans l'armée de Mayence beaucoup d'exemples de trahisons semblables à celle du « commandant Sauvageot ».

Avant l'arrivée de ces braves compagnons de Kleber et d'Aubert-Dubayet, on peut trouver quelquefois de ces désertions dans les rangs des patriotes alors mal organisés. Je citerai entre autres : d'abord ce Guyot de Folleville, ce prétendu évêque d'Agra, curé-soldat de l'armée républicaine, fait prisonnier par les Vendéens à la prise de Thouars (1er mai 1793) et qui s'excusa auprès des chefs royalistes, en soutenant n'avoir pris l'habit national que pour se procurer le moyen de parvenir en Vendée. — Puis ce Daniaud-Dupérat, fils d'un homme de loi de Cognac, que Châteaubriand a célébré comme l'un des

types de la fidélité à la monarchie, et qui après s'être engagé parmi les premiers volontaires de la Charente volant au secours des patriotes de la Vendée en mars 1793, fut recueilli dans les rangs des royalistes par Lescure qui en fit son aide de camp ; il prit part depuis à toutes les insurrections vendéennes et devint un des agents de la Terreur blanche, sous la Restauration. — Je pourrais encore parler de cette fameuse « Légion germanique », composée d'une notable partie de Suisses et de gentilshommes qui ne s'y étaient engagés que pour la désorganiser et dont la moitié au moins passa aux Vendéens, au mois de juin 1793, pour former le corps des « Vengeurs de la couronne ». — A la même époque, le général Boulard se plaint des nombreuses désertions individuelles et même par peloton qui se produisent dans la division qu'il commande ; il s'efforce d'y couper court par quelques exemples de sévérité et par des précautions énergiques.

Mais toutes ces trahisons et toutes ces plaintes n'ont jamais eu lieu dans l'armée des Mayençais. Mme de la Rochejaquelein raconte, il est vrai, que des renseignements « utilisés au succès de la bataille de Torfou » furent fournis par un officier et deux sous-officiers de l'armée de Mayence qui vinrent au château de la Boulaye proposer de faire passer dans les armées catholiques royales tous leurs compagnons d'armes, moyennant 30 sous par jour et par soldat ! Plusieurs écrivains ont prétendu depuis, que cette proposition, qui n'eut pas de suite, fût longuement discutée par les chefs royalistes.

« Que l'idée d'acheter l'armée de « Mayence, répond M. Chassin, l'auteur « si documenté des guerres de Vendée, à « ces faits qu'il rapporte, ait été émise et « discutée au Conseil supérieur de Châtil- « lon-sur-Sèvres, c'est fort possible. Mais « ce qui est absolument faux, c'est qu'elle « ait été suscitée par des Mayençais. Pas « un seul d'entre eux n'alla renforcer le « corps des « Vengeurs de la couronne », « formé de déserteurs suisses et allemands, « principalement de la légion germanique. « Malgré la destitution de leurs chefs les « plus aimés, les suspicions et les persécu- « tions des généraux sans-culottes, de « certains représentants en mission et du « Comité de Salut public lui-même, ces « braves soldats patriotes restèrent, « jusqu'à la fin de leur lutte contre les « royalistes vendéens, voués à la mort « chaque fois qu'ils étaient faits prison- « niers. On en tuait encore à Dol, en « novembre, comme on en avait tué « après la première rencontre à Torfou, « et Mme de La Rochejacquelein ne dissi- « mule pas l'admiration que lui inspira « « leur fière attitude en marchant au « supplice. »

GUSTAVE LAURENT.

—

Famille de Belzunce (XXXVII, 160). — Armand de Belzunce, marquis de Castelmoron, eut d'Anne de Caumont : 1° Armand mort sans enfants ; 2° Charles-Gabriel, lieutenant général, mort en 1759 ; 3° Henri-François-Xavier, *le héros de la peste de Marseille ;* 4° Antonin, capitaine de frégate ; 5° Anne-Louise, abbesse de Ronceray. — Il faut consulter sur les Belzunce : 1° le *Dictionnaire de Moréri*, éd. de 1759 ; 2° le *Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye-des-Bois* ; 3° La *Revue de Béarn et Navarre*, de 1884, p. 302.

LA COUSSIÈRE.

—

Le lieutenant général Cappon Château-Thierry (XXXVII, 160, 579). — M. Gustave Laurent trouvera des renseignements intéressants sur ce général dans le volume de M. A. Chuquet, *Wissembourg*, au chapitre de la bataille d'Arlon à laquelle assistait Château-Thierry qui commandait la troisième brigade. Château-Thierry était d'ailleurs général de brigades et non général de division ; il se nommait Cappon et non Capon ou Capton. Voir aussi le livre de M. Et. Charavay, *Assemblée électorale de Paris* de 1791-1792, p. 17.

W.

—

Famille d'Alfred de Vigny (XXXVII, 161, 579). — Consulter à cet égard une excellente étude sur la famille d'Alfred de Vigny, publiée par M Jules Devaux dans les annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Année 1891, page 229.

L'étude se termine par un tableau généalogique de la famille de Vigny.

MARTELLIÈRE.

—

Ozanam (XXXVII, 163). — Ozanam, Jacques, né à Boligneux en Bresse (1640), mourut d'apoplexie à Paris en 1717. D'une famille juive d'origine, il étudia d'abord la théologie pour obéir à son père, puis, après la mort de celui-ci, il abandonna la cléricature pour s'adonner aux mathématiques. Dès l'âge de 15 ans,

il composa sur cette matière un opuscule resté manuscrit, et qui lui servit ensuite pour ses œuvres imprimées. Il enseigna à Lyon et eut des disciples qui lui firent honneur. Il avait la passion du jeu, y était très heureux, mais son gain passait tout en largesses. C'est ainsi qu'il prêta, sans billet, à deux de ses élèves, cinquante pistoles pour se rendre à Paris. Arrivés là, ses obligés vantèrent sa générosité au père du chancelier d'Aguesseau, qui appela Ozanam dans la capitale. Jeune, bien tourné, d'humeur enjouée, il eut quelques aventures galantes. Le célibat lui paraissant un état plein de dangers, il épousa une femme sans dot, rien que pour sa douceur et sa modestie, et n'eut qu'à se louer d'une telle union. Il eut jusqu'à douze enfants. La plupart moururent, et il les regretta comme s'il eût été riche. En 1701, à 61 ans, il devint veuf; puis la guerre pour la succession d'Espagne lui enleva presque tous ses élèves et le réduisit à un état fort précaire. Ce fut alors qu'il entra à l'Académie des Sciences où il voulut bien prendre la qualité *d'élève*, titre qu'on avait sans doute dessein de relever en le donnant à un homme de cet âge et de ce mérite. Sa situation ne lui ôta point sa gaieté naturelle, il était simple de cœur et sa piété ne dédaignait pas les petites pratiques qui semblent être plus à l'usage des femmes que des hommes. En matière de religion : *Il appartient*, disait-il, *aux Docteurs de Sorbonne de disputer, au Pape de prononcer et aux Mathématiciens d'aller au paradis en ligne perpendiculaire.* T. PAVOT.

—

Biographie de Beethoven (XXXVII 163,580).—Il existe une très remarquable biographie de Beethoven, en français de Victor Wilder :

BEETHOVEN
Sa vie et son œuvre

1 vol. broché in-12 Charpentier, 11 rue de Grenelle à Paris, éditeur. Prix fort 3 fr. 50.

L'éminent et regretté critique a également publié chez le même éditeur :

MOZART
L'homme et l'artiste. Histoire de sa vie d'après les documents authentiques et les travaux les plus récents. J. R.

—

Un juif peut-il se présenter comme parrain à un baptême catholique? (XXXVII, 166). — Parfaitement, à la condition que la marraine (si le parrain est juif) ou le parrain (si la marraine est israélite) soient catholiques. Il suffit, en effet, pour la validité d'un baptême, que l'enfant soit tenu sur les fonts baptismaux par une seule personne. Pour ce motif, la seconde personne peut être d'une autre religion. OROEL.

—

La petite eau-forte frontispice de Faust de Gérard de Nerval (1815) (XXXVII, 166). — Une gravure exactement conforme à la description que donne M. Ulric R.-D., mais de 172 sur 133 millimètres, se trouve dans le *Magasin pittoresque* de 1847, à la page 393. Le titre est « Le docteur Faustus » et au-dessous de la gravure on lit :

« Fac simile d'une eau forte de Rem-
« brandt. Louis Marvy. J. Gauchard sc. »

La gravure est accompagnée d'un article intéressant, qui commence par une explication de la gravure, extraite du *Catalogue raisonné des œuvres de Rembrandt*, par le chevalier de Claussin. V. A. T.

* * *

Elle serait due au graveur *Armand Leleux* — d'après Rembrandt. — Voir à ce sujet le livre de Champfleury :

Les vignettes romantiques, 1825 à 1840, page 416, et en outre, page 412, la reproduction d'une autre eau-forte, également pour « Faust », du même graveur, mais traitée différemment, tirée du *Monde dramatique*, tome III°, année 1836.

VICTOR DÉSÉGLISE.

* * *

Je ne connais pas l'eau-forte dont parle Ulric R.-D. frontispice de la *deuxième* édition du *Faust* de Gérard de Nerval. Mais je possède, quoiqu'elle soit fort rare, en effet, la première édition de ce livre (*Paris*, Dondey Dupré père et fils, 1828, in-18). Le frontispice en est une gravure au trait, représentant, bien que cette légende n'y figure pas, Faust signant le pacte avec Méphistophélès. Le docteur, assis devant sa table, dans son laboratoire encombré d'instruments d'alchimie, tend au Malin, de la main droite le vélin qu'il vient de parapher ; sa main gauche est appuyée sur sa poitrine. Méphistophélès est représenté debout, à droite du docteur et faisant face au spectateur, puisque Faust est représenté de profil et tourné vers la gauche, les deux personnages formant angle droit.

Le dessin-frontispice est signé *Pinéas fe*[t]. Mais cette signature est un plagiat artistique. Car cette gravure est la reproduction, trait pour trait, de la planche n° 4 d'un petit album publié par Audot, éditeur du Musée de peinture et de sculpture, la même année (1828), dont je possède un exemplaire et dont voici le titre : *Faust, vingt-six gravures d'après les dessins de Retzsch*. Deuxième édition, augmentée d'une analyse du drame de Gœthe par Mme Elise Voïart.

Les dimensions de l'album sont les mêmes que celles du volume de Dondey-Dupré, c'est un in-18 oblong. Or, le frontispice de la première édition du *Faust* de Gérard est également en long.

La seule différence est que dans l'album de Retzsch, les compositions sont signées du graveur : *Branche sc*[it].

R. Yve-Plessis.

—

Poisson ou mollusque à déterminer. Pleyel (XXXVII, 167). — Le poisson dont s'agit doit être une plie, sorte de poisson plat et mince, ressemblant au carrelet ou à la limande, qui abonde dans la mer du Nord et dont la chair ne vaut pas celle de la sole. On en mange beaucoup dans les restaurants d'Anvers et sur les cartes écrites en français, même dans les établissements où l'on ne parle que le flamand. Le nom s'orthographie indifféremment plie ou plye.

Ysem.

—

L'indéfectible trait (XXXVII, 167). — Il n'est pas besoin d'être grand clerc en mathématiques des plus élémentaires pour savoir qu'une ligne droite est produite par l'intersection de deux plans. Une feuille de papier peut représenter la surface plane mathématique. Si vous la pliez en deux, vous donnez naissance à deux plans qui se coupent suivant un angle quelconque.

L'intersection de ces deux plans donne lieu à une ligne droite et n'en peut produire une autre. La ligne ainsi obtenue est la ligne mathématique, qu'il ne faut pas confondre avec le trait tracé à la main ou à la règle.

Martellière.

*
* *

L'ongle que vous appuyez sur la feuille de papier tend à tracer sur elle une ligne de coupure telle que les deux conditions suivantes soient remplies : 1° la ligne de coupure sera le plus court chemin d'un point à un autre, sur la surface ; 2° les deux surfaces en lesquelles sera séparée la feuille seront tangentes entre elles tout le long de cette ligne.

Les lignes ainsi définies sont ce que l'on appelle les lignes géodésiques de la surface. Sur le plan, ce sont des lignes droites, et les deux parties de la surface se recouvrent sans être froissées.

Sur toute autre surface, la sphère, par exemple, il y a aussi des lignes géodésiques qui sont les grands cercles. Votre ongle *tendrait* à tracer sur une sphère en papier un grand cercle ; mais dans ce cas il faudrait à la fois un papier bien étonnamment souple et homogène, et qui ne puisse se laisser distendre par la pression, pour que l'opération réussisse ; car la seconde demi-sphère peut être appliquée sur la première sans déchirure, mais non sans changer de forme pendant l'opération. — Et puis, il faudrait des sphères en papier.

Si l'on avait des surfaces quelconques en papier mince et souple, on pourrait donc tracer des lignes géodésiques sur les surfaces.

Cosinus.

—

Le côté de la voie suivi par les wagons (XXXVII, 167). — Les premiers chemins de fer français ont été établis sur le modèle des chemins de fer anglais. Or, en Angleterre, les voitures prennent leur gauche. Les aiguillages empêchent de revenir maintenant au côté droit.

C'est encore par esprit d'imitation que la place d'honneur dans les voitures ordinaires est par erreur à droite. Cela s'explique en Angleterre, mais en France la personne honorée est la plus mal assise et la plus exposée à recevoir les éclaboussures des ruisseaux.

C. P.

*
* *

Les premiers chemins de fer français furent installés par des ingénieurs anglais. En Angleterre, les voitures croisent à gauche, il était naturel de faire croiser les trains à gauche, de là cette anomalie chez nous. Quant aux tramways, ils ont été établis en France par des ingénieurs français.

On retrouve ce même procédé dans le jeu de whist où on donne à gauche, tandis que dans d'autres jeux de cartes français on donne à droite.

Demole.

*
* *

Pourquoi les trains prennent-ils toujours le côté gauche de la voie ?

Pour répondre à cette question, il suffit d'examiner une locomotive. Le régulateur se trouve sur la droite à portée de la main droite du mécanisme. Cet employé ne doit jamais quitter des yeux son régulateur, et de plus doit s'assurer constamment de l'état de la voie.

A la place qu'il occupe, il lui est facile de surveiller le chemin et les signaux, et de s'assure si la voie est libre. Si la machine avançait sur les rails de droite, le mécanicien ne pourrait apercevoir que la partie droite de la voie, le milieu lui serait caché par sa machine.

MARTELLIÈRE.

—

Pullulement (XXXVII, 168). — Il est certain que *Pullulement* n'est pas français, mais il le deviendra. Peu m'importe qu'il ne se trouve dans aucun dictionnaire, ou qu'il dérive plus ou moins régulièrement de pulluler. Paul Bourget avait besoin d'un mot pour exprimer sa pensée, il l'a trouvé, et tout le monde comprend parfaitement, ce terme n'étant ni grec ni anglais. Il aurait peut-être pu prendre « pullulation » mais ce mot aurait détruit l'harmonie de la phrase.

M. Bourget a donc bien fait d'employer pullulement. MARTELLIÈRE.

—

A peu près enregistrés par l'Académie (XXXVII, 168). — L'Académie a admis *Vert de gris* et *Ridicule*, elle a bien fait puisque ces mots ont passé dans l'usage courant. Je ferai observer, en ce qui concerne Ridicule, que si l'inventeur du sac en question n'avait pas eu le pédantisme de confectionner un mot latin, qui avait le ridicule de ressembler à un autre mot, son appellation n'aurait pas été déformée comme elle l'est aujourd'hui. Il ne manquait pas de termes de l'ancien langage, ou des patois pour désigner un sac porté à la main. Mais sous le Directoire tout était aux Grecs et aux Romains.

Il n'y a pas de danger selon moi que dans la nouvelle édition l'Académie donne asile au *tendron de la Chine* pour les *tendons d'Achille*, à *l'entracte à l'eunuque* pour anthrax à la nuque et *tutti quanti*, que nous entendons dire journellement dans un certain monde. En effet, grâce au développement de l'instruction, ces expressions grotesques deviennent de plus en plus rares, et le monde des lettrés ne s'en sert jamais.

L'Académie, j'en ai la conviction, préfèrera toujours la langue de M. Argelès à celle de sa portière. MARTELLIÈRE.

—

Faire sa Sophie (XXXVII, 168). — Je ne crois pas que cette expression soit bien ancienne. On ne la rencontre ni dans Trévoux qui a cependant enregistré nombre de locutions triviales, ni dans le *Dictionnaire du bas langage* publié par Dhantal en 1808, non plus que dans le *nouveau Dictionnaire proverbial satirique et burlesque* que donna Caillot en 1826.

Quant à son origine, elle ne paraît pas douteuse. *Faire sa Sophie* c'est faire la sage, *sophia*, sagesse, en grec.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Poser un lapin (XXXVII, 168). — On a donné de cette locution triviale des explications plus fantaisistes les unes que les autres.

Voici, croyons-nous, la véritable :

Dès le XVIII° siècle, les conducteurs de diligences appelaient *lapin* tout voyageur qu'ils prenaient à côté d'eux sur le siège. Le plus souvent, le voyageur, de connivence avec le conducteur, ne payait pas sa place au bureau, fraudant ainsi le maître de poste, mais reconnaissait par un fort pourbourboire donné au cocher le service que celui-ci lui rendait. Voir au sujet de ces voyageurs et de leur sobriquet, la Comédie de Picard : *Les Oisifs* et aussi l'ouvrage de M. Ramée : *Histoire des Chars et Carrosses*...

Ce mot *lapin* s'est conservé et aujourd'hui dans l'argot des conducteurs d'omnibus et de tramways, frauder la Compagnie en ne *sonnant* pas un voyageur, c'est-à dire en ne marquant pas sa présence au moyen du compteur *ad hoc*, cela s'appelle *faire un lapin*, *poser un lapin*.

Poser un lapin, c'est donc frauder. De là, le sens tout spécial, celui de ne pas payer sa... place qu'il a eu et a toujours dans le monde spécial que l'on sait, sens qui s'est élargi, puisque *poser un lapin* veut dire aussi tromper, mystifier, faire attendre en vain.

C'est là, je le répète, la seule explication qui paraisse plausible, explication à laquelle se range un étymologiste dont j'ai eu occasion de parler ici même : M. Timmermans (V. *Etymologies comparées des mots français*, pp. 34 et suiv.)

GUSTAVE FUSTIER.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

DOCUMENTS INÉDITS

Plein pouvoir au marquis de Durfort pour régler et signer les articles du mariage de Mgr le dauphin avec la Princesse Marie-Antoinette Archiduchesse d'Autriche et pour assister à la célébration du dit mariage.

Louis par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre. A Tous ceux qui ces presentes lettres veront, Salut. La tendresse que Nous avons pour nôtre petit-fils Louis-Auguste Dauphin de France, ainsi que l'intérêt de nos Etats et le bonheur de nos peuples nous faisant également désirer de lui donner une Epouse et Compagne, afin qu'il puisse en perpétuant nôtre postérité, assurer à nos peuples la félicité dont ils jouissent, nous avons crû ne pouvoir faire un plus digne choix que de la Princesse Marie-Antoinette, fille de feu nôtre très cher et très amé frère et cousin l'Empereur François Ier de glorieuse mémoire et de Nôtre très chère et très amée Sœur et Cousine l'Impératrice douairière, Reine de Hongrie et de Boheme et respectivement Sœur de nôtre très cher et très amé frere et Cousin l'Empereur des Romains actuellement regnant, dans l'esperance certaine que nous formons qu'une Princesse aussi accomplie et née dans un aussi haut rang, en resserrant les liens qui unissent déjà les deux maisons, remplira à tous égards nos désirs et nos esperances et comme nôtre cher et bien amé le Sr Marquis de Durfort nôtre Ambassadeur Extraordinaire et plenipotentiaire a été chargé d'en faire la demande en nôtre nom, Nous confiant entièrement en Son expérience, zèle et fidelité pour nôtre Service, Nous l'avons aussi commis, ordonné et député et par ces presentes signées de nôtre main, commettons, ordonnons et deputons le dit Sr Marquis de Durfort, et lui avons donné et donnons plein pouvoir, Commission et mandement Spécial pour, en qualité de notre Ambassadeur Extraordinaire et plenipotentiaire à ce Spécialement autorisé, conferer, négocier et traiter avec un ou plusieurs Commissaires revêtus de pareils pouvoirs en bonne forme de la part de nôtre dit frere et Cousin l'Empereur, et de nôtre dite Sœur et Cousine l'Impératrice douairière Reine de Hongrie et de Boheme d'arrêter, conclure et signer en nôtre nom les articles et conventions de mariage entre nôtre dit petit-fils le Dauphin et la dite Princesse Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne, regler et accorder les dot, assignat et conventions d'iceux, convenir des termes du payement de la Dot, donner et accepter de part et d'autre les promesses, obligations et Sûretés qui seront nécessaires pour l'accomplissement et exécution de tout ce qui aura été convenû, reglé et accordé, promettre en nôtre nom que nous ratifierons et aurons agréable tout ce qui aura été accordé et fixé au Sujet dudit mariage, et généralement en tout ce que dessus, circonstances et dépendances, faire, demander, procurer, negocier, conclurre. Signer de même que nous ferions ou pourrions faire si nous étions présent en personne, encore que le cas requit un mandement plus Spécial que ce qui est contenû dans les présentes, comme aussi d'assister ensuite comme témoin de nôtre part aux cérémonies des fiançailles et des épousailles qui Se feront en face d'Eglise entre nôtre dit petit-fils le Dauphin et la dite Princesse Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne à la Cour de nôtre dit frere et Cousin l'empereur des Romains et de Nôtre dite Sœur et Cousine l'Imperatrice douairière Reine de Hongrie et de Boheme. Car tel est nôtre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre nôtre Scel à ces dites présentes. Donné à Versailles le vingt-cinquième jour du Mois de Mars l'An de grace Mil sept-cent-soixante et dix et de Nôtre règne le cinquante cinquième.

Louis

Par le roy

L. S. Le duc de Choiseul

P. c. c. : Henri Masson

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Un document historique (XXXVII, 465, 581). — M. Ernest Daudet a découvert dans les archives des ducs Decazes l'original de « l'acte d'inhumation du petit roi Louis XVII... qui semble suffisant pour établir que l'enfant mort au Temple était bien le Dauphin de France, fils de Louis XVI » Le même acte d'inhumation a été publié par Beauchesne depuis plus de trente ans ! Il a été publié aussi par Chantelauze

en 1887 et par... l'*Intermédiaire* du 30 septembre 1894 ! Or, comme ce même acte a été maintes fois réfuté ; comme l'inanité de cet acte, en tant que preuve de l'identité de l'enfant décédé au Temple, a été démontrée depuis longtemps ; comme depuis Beauchesne et en passant par de la Sicotière et Chantelauze — sans oublier les récentes polémiques — la thèse de l'évasion de Louis XVII subsiste toujours, il en résulte qu'elle ne mourra pas encore de cette *nouvelle* publication de l'acte d'inhumation !

Pour ce qui concerne les deux lettres de M. Pascal, j'ai à faire les observations suivantes. Dans la première, M. Sardou étant particulièrement pris à partie, je n'ai pas à intervenir. D'ailleurs, l'éminent académicien a répondu aux attaques de ses adversaires de manière à ne rien en laisser debout.

Mais au sujet de la seconde lettre de M. Pascal, j'ai à constater ici qu'elle a été textuellement reproduite *par moi* dans la *Paix* du 20 mars et suivie, *dans le même numéro*, d'une réfutation dont M. Pascal, par un procédé plus commode que louable, s'est bien gardé de signaler l'existence ! M. Pascal déclare volontiers que l'opinion des partisans de l'évasion est « stupide » (*sic*). S'il la regardait comme si « stupide » que cela, il n'aurait besoin d'user d'aussi habiles... prudences !

OTTO FRIEDRICHS.

—

Hulin, vainqueur de la Bastille.— Visite à son tombeau au Cimetière Montparnasse.

Ayant appris dernièrement que le tombeau de Hulin, le célèbre vainqueur de la Bastille, Général de Division et comte de l'Empire, décédé à Paris le 9 janvier 1841, se trouvait au cimetière Montparnasse, j'eus la curiosité de le visiter le jour de la Toussaint ; mais, bien qu'avisé par le conservateur du cimetière que ce tombeau était situé dans la 15e division 1e ligne n° 109, je ne pus arriver à le découvrir, les gardiens du cimetière déclarant ne pas le connaître.

J'allais abandonner mon projet, lorsque j'eus l'idée de dire à un gardien qu'il s'agissait d'un tombeau surmonté d'un buste.

A tout hasard, ce gardien me mit alors en présence d'un monument funèbre surmonté d'un buste en pierre. J'étais enfin en présence du tombeau ! Mais dans quel état pitoyable ! La pierre gravée formant le soubassement du monument se trouve dans l'état de délabrement le plus absolu. La pierre est tout effritée, et je n'ai pu déchiffrer que quelques lettres à peine apparentes qui m'ont permis de reconnaître que je me trouvais bien en présence du tombeau de Hulin.

Ce tombeau est surmonté du buste du général, et au revers se trouvent ses armes de comte qui portent : de sable à l'Hercule d'or appuyé à gauche sur sa massue, la main droite sur une tour d'argent carrée ouverte et maçonnée de champ, le tout sur un terrain de sinople, au chef retrait de gueules a une foi mouvante du flanc d'une nuée, le tout d'argent, franc quartier à droite, d'azur à l'épée haute en pal d'argent montée d'or.

Est-il permis de laisser ainsi tomber dans l'oubli la mémoire du grand Hulin ?

Je crois bon et utile de signaler à tous ceux qui s'intéressent à nos gloires nationales, que si on ne se hâte de remédier à cet état de choses, il ne restera bientôt que des ruines de ce tombeau.

Je me suis livré à diverses investigations afin de rechercher le nom et l'adresse du marbrier chargé de l'entretien du monument et j'eus la satisfaction de le découvrir. Ce marbrier, M. Grolley-Millot dont l'établissement est situé 46, boulevard Edgard Quinet, me déclara qu'à sa connaissance le général Hulin n'avait pas laissé d'héritiers directs ; qu'il était seulement chargé par un membre éloigné de la famille d'entretenir le monument funèbre, mais que jusqu'à ce jour il n'avait reçu aucun ordre de procéder à la réfection de l'inscription funéraire.

A mon avis, une simple plaque de marbre, avec inscription en lettres gravées, suffirait pour remettre le monument dans un état décent.

Je me permets, en confiant ma supplique à M. le directeur du journal l'*Intermédiaire*, de signaler tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé, qu'il convient de pétitionner auprès de l'administration compétente afin d'obtenir la réparation d'urgence de ce monument funèbre qui renferme les restes d'une des gloires les plus pures de la Révolution et de l'épopée impériale.

PAUL DABLIN.
Intermédiairiste,
Membre de la Société de l'histoire de la Révolution française.

4 avril 1898.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Mai 1898.*

XXXVII[e] Volume — N° 797

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2[e] Année N° 49

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

Directrice-Propriétaire-Gérante : M[me] la Générale IUNG — Administration 33, Av. de Wagram

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

QUESTIONS

Saint-Edme. — Où pourrais-je me procurer un ouvrage sur la vie de Saint Edme, patron de la Bourgogne (?)

Ne serait-ce point le même que Saint-Edmond d'Angleterre ?

A défaut de publications hagiographiques, un aimable Intermédiairiste ne pourrait-il me donner quelques renseignements sur la vie de ce Saint ?

P. C. S.

—

Un réveille-matin chez les oiseaux. — Je tiens d'un nomade saharien le récit suivant, au sujet des mœurs d'un oiseau, dont, je l'avoue à ma honte, le nom scientifique m'est totalement inconnu, mais qui appelé *Rairouane* par les Indigènes, est connu par les Européens sous différents noms, tels que :

« Petite-Outarde, Demoiselle de Numidie, etc. » Quoi qu'il en soit, il paraitrait que cet oiseau, d'un naturel très craintif, a trouvé un assez singulier moyen pour éviter de s'abandonner complètement au sommeil, et de devenir ainsi la proie des chasseurs, hommes ou animaux. Quand il sent que le sommeil va le gagner, il prend dans une de ses petites pattes une pierre qu'il tient suspendue au dessus de son autre patte. Vient-il à céder complètement au sommeil, sa patte s'entr'ouvre, la pierre tombe et le réveille en le heurtant. L'oiseau s'envole alors, va se poser plus loin et recommence le même manège pendant toute la nuit. Je dois dire que je n'ai jamais pu constater par moi-même ni l'authenticité ni la fausseté de ces faits bizarres.

Je désirerais savoir : 1° ce qu'en pensent les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ; 2° si quelque auteur n'a pas déjà rapporté un fait analogue, chez d'autres oiseaux. Il me semble bien avoir autrefois lu quelque chose dans ce genre. EL KANTARA.

—

Famille Leschassier. — Il existait à Paris un orphelinat créé en 1678 et qui subsista jusqu'à 1797, à la rue du Vieux Colombier, où il a été remplacé depuis par une caserne de sapeurs-pompiers. La fondatrice en fut M[lle] Madeleine Leschassier, décédée le 28 juillet 1694, apppartenant à une ancienne famille de robe très distinguée, et dont s'occupe La Chesnaye des Bois, d'Hozier et autres généalogistes.

Cette famille existe-t-elle encore à Paris ou en province ? A quelle époque et où se serait-elle éteinte ? Quelle est la date de la naissance de M[lle] Madeleine Leschassier ? A-t-elle été ensevelie dans le caveau de la chapelle de la rue du Vieux Colombier ? Son portrait existe-t-il quelque part, a-t-il été gravé ? Une notice sur M[lle] Leschassier fut-elle publiée en 1694 ou depuis cette époque ? F. R.

—

Galiette. — Nom, à Douai, de morceaux de charbon de terre, de moyenne dimension, taillés et disposés pour alimenter le foyer — *Dixit* Littré. — C'est non seulement à Douai, mais c'est dans tout le bassin houiller que ce mot a cours. Nous prononçons Gaillette, Gayette, Ga-yette. La définition donnée par Littré n'est pas tout à fait exacte : on nomme Gaillette les parties dures et agglomérées de la houille, quelles que soient leurs dimensions, telles qu'elles se détachent de la veine, telles qu'elles sortent de la bure. Je demande l'étymologie de ce mot.

EDME DE LAURME.

La Dernière des Condé. — La *Revue des Deux Mondes* vient de donner deux articles bien intéressants de M. Pierre de Ségur sur la dernière des Condé. Cette princesse, Louise de Condé, était bien la dernière femme de cette race, mais c'est son neveu, le duc d'Enghien, assassiné par ordre de Napoléon Ier qui en fut le dernier rejeton. La princesse mourut en 1824, six années après son père, le chef de l'armée des émigrés pendant la Révolution, et six années avant son frère, le dernier survivant, le suicidé de Saint-Leu qui laissa Chantilly à son filleul, le duc d'Aumale. Ainsi, en un quart de siècle disparurent les quatre membres qui restaient de cette illustre maison ! Après une vie errante, pleine de déceptions et de misère, la princesse Louise de Condé rentra définitivement en France, en 1816, pour se retirer au couvent du Temple dont elle fut la supérieure. Ce couvent, l'ancienne demeure du Grand-Prieuré du Temple, était le seul resté debout des bâtiments de l'enclos des Templiers, car l'exécrable Terreur en avait commencé la destruction et l'Empire la continua en 1811 ; le donjon du Temple, le bâtiment le plus ancien et le plus curieux de Paris, fut rasé !

C'est à ce propos que je me permets de demander si les restes de la princesse Louise de Condé qui mourut et fut enterrée au Temple furent sauvés et transportés ailleurs, et où, quand son couvent fut abattu après la Révolution de 1848 ? Ou s'ils furent profanés et dispersés, comme le furent, en 1793, les tombeaux que renfermaient l'église et le cimetière de l'enclos des Temples, parmi lesquels celui du Bailli de Suffren ? Après 1848, qui aurait pu alors s'intéresser et s'occuper des cendres de la digne et malheureuse princesse ! Sa race était éteinte et ses alliés, Bourbons et Orléans, proscrits !

M. Pierre de Ségur ne dit rien à ce sujet. Un aimable intermédiairiste pourra peut-être combler cette lacune ?

A. C.

—

Gentilhomme. — Il serait curieux et intéressant, il me semble, de faire l'histoire et d'établir la généalogie du mot *gentilhomme*, en remontant à l'époque où il apparaît pour la première fois et en en recherchant l'origine dans les traditions aristocratiques de la *gens* romaine. Ce mot est bien détourné aujourd'hui de sa véritable acception. Dans l'ancienne France, le gentilhomme n'était pas le simple noble ; c'était quelque chose de plus, c'était un véritable degré de la noblesse. Les commissaires vérificateurs des titres de noblesse pour l'entrée des gentilshommes dans la chambre de la noblesse aux Etats généraux de Bourgogne usaient de la formule suivante : «... à la vue desquels titres, nous avons reconnu que X... est bon gentilhomme, non noble simplement, mais de la qualité requise pour avoir entrée, séance et voix délibérative en la chambre de la noblesse, aux Etats de Bourgogne, suivant le règlement du 7 mai 1778, faisant profession des armes : en foi de quoi... » Or l'article 4 du règlement précité contenait les dispositions suivantes : « Messieurs les commissaires vérificateurs ne recevront que les titres nécessaires pour la preuve de cent ans et de quatre degrés, sans qu'on puisse compter dans ladite preuve ceux qui auront acquis la dite noblesse, soit par possession de charges ou lettres de Sa Majesté, ni comprendre le présenté qui doit former le cinquième degré. » Je ferai aussi remarquer qu'il ne faut pas confondre le gentilhomme de nom et d'armes avec le gentilhomme de quatre lignes. La Roque, dans son Traité de la noblesse, établit clairement cette différence : le premier était celui dont la noblesse était immémoriale, le second, celui dont le père, la mère, l'aïeul et l'aïeule étaient déjà nobles.

E. M.

—

Les cerises. — Dans une lettre à Eustochium, la fille de Sainte-Paule, Saint Jérôme la remerciant de petits cadeaux qu'elle venait de lui faire, lui disait : « Vos cerises étaient si fraîches et si colorées de pudeur virginale que je les aurais crues volontiers tout récemment apportées par Lucullus ; car c'est lui, vous le savez, qui, après avoir subjugué le Pont et l'Arménie, apporta de Cérasonte à Rome cette espèce de fruit, qu'à cause de cela nous avons appelée cerise (*cerasus*) ». Ce fait est-il indiqué dans d'autres auteurs ? Faut-il véritablement trouver dans Cérasonte l'origine du mot cerise ?

EREUVAO.

—

La dame de papier. — Les vieux de Bouta (Hte-Garonne) parlaient dans leurs veillées d'une dame de papier. Pourrait-on me raconter cette légende ? Il paraît que

les pas du cheval de cette cavalière nocturne faisaient reluire des éclairs. Personne n'osait voyager la nuit de peur de sa rencontre. LÉGENDAIRE.

—

Les Varanda. — Pourrait-on me donner les armoiries de Jean de Varanda, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, ou bien de David de Varanda, conseiller au présidial de cette ville, vivant tous les deux au commencement du XVIIe siècle ? E. B.

—

Le comédien Clairval et ses maîtresses. — Le *Journal des inspecteurs de M. de Sartine*, publié par M. Lorédan Larchey en 1863, rapporte que l'acteur Clairval eut pour maîtresse la marquise de l'Hopital, et l'éditeur ajoute en note qu'il afficha plus tard Mme de Stainville, qui fut par ordre du roi exilée à Nancy. Où pourrais-je trouver des renseignements biographiques sur cet acteur qui eut dans son temps une certaine célébrité ? Larousse lui a consacré une notice intéressante, mais qui me paraît incomplète. Je désirerais avoir aussi des détails sur ses maîtresses et surtout sur Mme de Stainville.

PAUL PINSON.

—

Bibliographie du Boulonnais. — En 1881, le prix fondé par le savant auteur du Manuel du libraire, M. J.-Ch. Brunet, a été décerné à M. A. Molinier pour une *Bibliographie du Boulonnais*. Cet ouvrage a-t-il été imprimé ? Dans le cas contraire, où pourrait-on consulter le manuscrit ? P. PONSIN.

—

Le comte Drouet d'Erlon. — Je possède un dessin à l'encre de Chine du comte Drouet d'Erlon, représentant un bivouac à l'ombre d'une mosquée en Algérie. Connaît on d'autres produits artistiques de ce général ?

A l'époque de l'arrestation de la duchesse de Berry, il fut l'objet d'imputations que je crois avoir détruites dans mon livre sur la duchesse. Au besoin, le document suivant y suffirait.

Nantes, le 7 9bre à 11 h. 1/2 du matin.

Au ministre de la guerre.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de vous annoncer que Mad. la duchesse de Berry, M. Mesnard, M. Guibourg et Mlle de Kersabrée viennent d'être pris dans la maison des demoiselles de Cugny *(sic)* à Nantes. Ces quatre personnes sont momentané ment logées au château où toutes les précautions convenables sont prises pour s'assurer d'elles et empêcher leur évasion ou qu'elles soient insultées.

Je suis, etc.

(Archives de la guerre).

« D. Cte D'ERLON. »

NAUROY.

—

Premier empire. — Je possède un surtout de table doré où figure Napoléon Ier dans le costume légendaire en pied et en biscuit blanc. Derrière lui, les quatre saisons, aussi en biscuit blanc, sont assises; au-dessus quatre cariatides accroupies, aussi en biscuit blanc, supportent une corbeille de fleurs dont les tiges sont en fil d'argent et sur lesquelles deux papillons butinent. Le tout accompagné de glaces, scènes mythologiques, est sous globe et plus haut que les plus hautes pendules de cette époque. En connait-on d'autres exemplaires ?

Je possède une paire de très beaux vases en Sèvres, toujours du premier empire, représentant dans deux médaillons des attributs mythologiques et dans deux autres médaillons une femme baignée dans un verre et une femme sortant d'une rose. Les couleurs sont charmantes. Le tout est doré au feu. Connaît-on les noms des peintres qui travaillaient alors pour la manufacture de Sèvres et à qui pourrait-on attribuer ces quatre médaillons ?

Enfin, je possède deux étuis en argent ciselé, de facture très inégale : l'un, représentant un mousquetaire, est du temps de Louis XVI ; l'autre, représentant Napoléon Ier, est du premier empire. Le premier a évidemment inspiré le second ; tous deux se tiennent debout sur leur base d'argent, comme des statuettes, et naturellement l'original est très supérieur à la copie. Ainsi la Révolution sépare ces deux produits de l'orfèvrerie et cependant l'artiste qui a fait le second, a essayé de renouer la chaîne des temps en s'inspirant du premier. Connaît-on d'autres exemples de cette survie d'un modèle d'orfèvrerie à travers ces temps troublés ? Pour des temps plus calmes le fait est fréquent ; mes figurines en Saxe, la jeune femme tenant une rose, et son partenaire, la jardinière et le jardinier, figurent encore comme modèles incolores et mutilés dans les modèles de la manufacture de Sèvres.

NAUROY.

Touchatout. — Quel est l'auteur d'une *Histoire de France tintamarresque*, qui parut jadis sous ce pseudonyme ?

ERNEST J.

—

Un fils de Mademoiselle Mars. — Notre confrère Nauroy, dont les communications me paraissent si intéressantes et si peu banales, parle dans le n° 790 d'un fils et d'une fille de Mlle Mars. Ne connaît-il pas un autre fils qui portait le nom de sa mère et qui devint fonctionnaire ? Il a dû finir ses jours, comme conservateur des hypothèques, dans une ville d'Auvergne, après avoir fait souche d'un fils qui atteignit un poste élevé de la magistrature, fort galant homme du reste, très simple et pas du tout théâtral. M. Nauroy m'obligerait en me donnant à ce sujet les détails qu'il peut avoir recueillis, acte de naissance, etc.

LE MAS ST ANDRÉ.

—

La Juiverie d'Ecouché. — Un aimable confrère pourrait-il me dire l'origine véritable de cette expression ? Merci d'avance.

RAOUL JANVAL.

—

Le drap mortuaire républicain, aux trois couleurs nationales (1794). — Le dernier *Bulletin d'autographes à prix marqués* de M. Noël Charavay, renferme sous le n° 41922 et sous ce titre : *Funérailles républicaines*, une curieuse lettre signée d'Avril officier municipal de la Commune de Paris et adressée par lui, en l'an II, au Comité de la section du Panthéon, pour l'informer que le Conseil général de la Commune a arrêté qu'il serait fourni à chacune des sections un drap aux trois couleurs nationales pour servir lors des inhumations des citoyens et remplacer les draps lugubres dont le fanatisme se servait dans les ci-devant paroisses. Il invite en conséquence le Comité à faire retirer le drap tricolore qui lui est attribué, *etc.*

Cet usage fut-il adopté, à Paris, pour toute les sections, et la mise en pratique s'en conserva-t-elle pendant toute la durée du régime républicain, jusqu'à l'avènement du Consulat ?

ULR. R.-D.

—

Une épigramme sur Louis XVIII et Mme du Cayla. — Dans la *Biographie Michaud*, édition de Mme Desplaces, Article : Louis XVIII, tome 25, page 260, on lit ceci :

« Louis XVIII eut des maîtresses, même des maîtresses avouées. On a vu que ce fut longtemps Madame de Balbi ; plus tard, on en a cité d'autres, notamment Madame du Cayla, à qui il fit des présents considérables, entre autres la terre de Saint-Ouen, qui avait été le berceau de la Charte, ce qui donna lieu à une épigramme assez piquante. »

Je suis très curieux : Biographie, ma mie, quelle est donc cette « piquante » épigramme ?

ULR. R.-D.

—

Régiment Dauphin-Etranger. — J'aurais besoin de savoir, pour fixer un point genéalogique intéressant, de savoir où se trouvait en septembre et octobre 1685, ce régiment au nom assez étrange, qui faisait partie de l'ancienne armée française, au XVIIe siècle. Des recherches aux Archives de la guerre à Paris, ne paraissent pas avoir donné de résultat. Ce serait par quelque lettre d'un officier de ce régiment, lettre datée et indiquant le lieu de son départ, que cette question pourrait être résolue, à la satisfaction du demandeur.

Cz.

—

La Révocation de l'édit de Nantes à Nîmes, 1685. — Si le regretté et savant pasteur Dardier vivait encore, ce serait à lui que je m'adresserais pour la solution de cette question d'histoire protestante et nîmoise. A défaut de lui, je pose à ses émules la question suivante : A quelle date l'édit de Révocation a-t-il été *publié* et *enregistré*, à Nîmes, et a-t-il eu force de loi ?

A Montpellier, les gentilshommes de la religion eurent vingt jours de répit, au cours desquels ils pouvaient encore réfléchir, rentrer à Montpellier et y faire leur abjuration.

En fût-il de même à Nîmes ?

J'espère que quelque érudit nîmois, si ces lignes lui parviennent, pourra m'aider à éclaircir ce point d'histoire.

Cz.

—

Le grand vizir Azem. — Je possède une gravure en manière noire du XVIIIe siècle. Elle me paraît de 1740 environ. Elle représente le grand vizir *Azem* en demi-pied, vieillard de 60 à 70 ans. Un érudit peut-il me donner des notes biographiques et date, sur ce grand vizir ?

AMBROISE TARDIEU.

Le journal « le Contemporain ».— En 1865, un journal littéraire hebdomadaire, *Le Contemporain*, cessa de paraître après quelques mois d'existence. Des actions de ce journal ayant été vendues au prix d'émission par une personne intéressée à l'affaire, un peu avant la disparition du *Contemporain*, les acquéreurs auraient intenté un procès au vendeur de ces actions. Pourrait-on indiquer la date exacte de ce procès ainsi que les motifs et la sentence des juges ? P. H. C.

—

Le Béranger des Demoiselles. — Dans un catalogue de nouveautés d'alors, de quatre pages in-32, de Laurent frères, Impr.-édit., Place de Louvain n° 547 à Bruxelles, placé tout à la fin d'un petit volume in-32 (contre façon belge) des *Œuvres de Madame Amable Tastu*, du même éditeur, Bruxelles, 1826, 536 pages in-32, je trouve indiqué un autre petit volume, également in-32 : *Le Béranger des Demoiselles*, porté au prix de 1 franc 50 cent.

Ce petit volume (qui n'est point mentionné dans l'excellente et pourtant si consciencieuse *Bibliograph. de l'Œuv. de Béranger* de Jules Brivois, 1876) a-t-il été conçu à un point de vue sérieux, comme le fut par exemple le *Béranger des Familles*, publié en 1859, par l'éditeur Perrotin, grand in-18, avec portrait ? Le nom de lieu d'origine de sa publication (Bruxelles — patrie des gaillardises) laisserait plutôt à supposer quelque titre fallacieux et plaisant recouvrant un choix spécial de chansons extra-légères : *La Bonne fille, la Chatte*, ou *l'Opinion de ces demoiselles*, en tête. Cette supposition serait-elle la vérité ? ULRIC R.-D.

—

Orthographe chinoise. — Quelle est la valeur de la lettre *g* à la fin des mots chinois et indo-chinois : *Hong-Kong Yang-tsé-Kiang, Haïphong, Bangkok*, etc. Est-elle muette, et n'est-elle placée que pour indiquer un son nasal ? Pourquoi l'a-t-on supprimée dans *Peking, Saïgong, Tong-King*, etc ?

Quelle est la prononciation de la finale *ing* dans *Peking, Nanking*.

Pourquoi, lorsqu'on écrit le chinois en caractères latins, emploie-t-on de préférence l'orthographe anglaise qui est ultra-fantaisiste.

Est-ce par anglomanie ou par ignorance que beaucoup de journalistes français écrivent *Fuchau* ou *Foochow*, le nom de la ville de *Fou-Tchéou*, célèbre depuis l'amiral Courbet. De même *Chefoo*, pour *Tchi-Fou* etc. On peut comprendre que l'orthographe anglaise soit employée dans les pays où l'influence anglo-saxonne est prédominante, mais dans les pays indépendants, la Chine, le Siam, la Perse, l'Egypte, les puissances devraient s'entendre pour adopter une orthographe plus simple et plus rationnelle.

Ne pourrait-on pas adopter pour la langue chinoise, la méthode employée en Indo-Chine pour remplacer les caractères annamites par des caractères latins ?

J. L. M. C.

—

Ouvrage cité dans une lettre de la reine Hortense. — Paul Lacroix, dans son *Histoire de Napoléon III*, T. I, p. 195, cite une lettre de la reine Hortense, adressée en septembre 1830, à un poète *qu'il croit être Barthélemy*. La reine y dit notamment : « ... Je suis on ne peut plus touchée du sentiment qui vous inspire un ouvrage en faveur de la famille Bonaparte encore exilée de la France... »

Quel serait cet ouvrage de Barthélemy, si c'est lui le correspondant d'Hortense ? Il n'a écrit que je sache en faveur des Bonaparte qu'en mai 1831, dans la *Némésis*. JULES GARSOU.

—

L'Ode à la Grande Armée. — Dans quel n° du *Moniteur Universel* de 1805 se trouve cette œuvre de Pierre Lebrun ? JULES GARSOU.

—

Barthélemy et Béranger. — Béranger dit en substance dans sa *Correspondance*, en date du 22 juin 1831 : « Barthélemy vient d'attaquer Thomas, préfet de Marseille, dans *Némésis*, d'une manière indigne. *S'il m'eût traité ainsi, cela ne m'étonnerait pas.* »

D'autre part, Barthélemy, faisant amende honorable, écrit au chansonnier le 22 novembre 1844 : « Dans un moment de dépit..., il y a bien des années, j'ai eu le tort de m'exprimer avec trop de légèreté sur le poète dont la France a fait justement son idole... »

Savinien Lapointe, dans ses *Mémoires sur Béranger*, pp. 116-118, fait allusion à ce point, mais de façon assez inexacte.

Pourrait-on me dire où, quand et comment Barthélemy s'en prit à Béranger. — La réponse de M. Jules Bertrand citée

par Lapointe n'a pas rapport à l'attaque dirigée contre le chansonnier, mais bien à une pièce du *Zodiaque* de 1846, par laquelle le satirique avait voulu expliquer la cause de l'isolement où se tenait Béranger.

Je désirerais savoir aussi où trouver cette poésie de Jules Bertrand ?

JULES GARSOU.

—

Un séjour de la reine Hortense. — A-t-elle habité Florence, comme le dit E. de Mirecourt dans la biographie de Méry ? JULES GARSOU.

—

Chapelain du roi. — Un aimable collègue peut-il me donner quelques renseignements sur un certain M. Dévelette ou d'Evelette qui fut chapelain du roi Louis XVI à Versailles. Etait-il Belge ? En un mot que sait-on de lui ?

ALFRED HENRI.

—

Jegenhauch. — Quel est ce peintre allemand qui travaillait à la fin du siècle dernier ? Peut-on me donner des renseignements sur lui ?

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Jean Ango. — Pourrait-on me fournir d'amples renseignements sur la vie et les exploits de ce riche armateur de Dieppe, corsaire des plus célèbres qui vivait sous François Ier ? G. CLERC.

—

René Caillié. — Merci d'avance à mes collègues qui voudront bien me fournir quelques détails sur ce voyageur français qui pénétra le premier jusqu'à Timbouctou sur le Niger. G. CLERC.

—

Gérard Dow. — Quelle est la date de la naissance de ce grand peintre, que beaucoup d'auteurs placent le 7 avril 1613 ?

Pourrait-on me justifier l'expression de je ne sais plus quel critique qui appelle cet artiste de talent « le Raphaël du bric-à-brac ». G. CLERC.

—

Un tableau de Benvenuto Fallochi. — Je possède par héritage un tableau représentant l'Annonciation. Derrière la toile se trouve la mention ci-après : *Benvenuto Fallochi, peintre florentin, le premier qui ait peint sur toile. Son œuvre date de l'an 1430.* De plus, ce tableau est signé en lettres dorées : *ꟻBi* (F à l'envers. Initiale de Fallochi et Bi, les deux premières lettres de Binvenuto ou Benvenuto).

Pourrait-on me renseigner sur ce tableau qui a 70 centimètres de large sur 60 centimètres de hauteur ? D'où vient-il ? Quel est son origine ? Comment est-il venu en France ? A-t-il figuré dans une vente publique ? J'accueillerai avec plaisir tous renseignements quelconques sur lui et sur son auteur et sur ses œuvres. En un mot, tous documents, avis, etc.

UN VIEUX CHERCHEUR TRÈS CURIEUX.

RÉPONSES

Quand les parapluies ont-ils été inventés ? I, 281 ; II, 556, 655, 754 ; III, 171, 279, 373, 434 ; XXXVI, 622 ; XXXVII, 166, 277, 488). — A consulter : *Umbrellas and their history*. By William Sangster. With illustrations by Bennett. London : published for the author by Cassell, Pelter, and Galpin. London, Paris and New-York. 8° pp. 80, sans date, vers 1870-75. M. Sangster est un fabricant de parapluies à Londres. H. S. A.

—

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 331, 341, 580 ; XXXVI, 15, 144, 293, 486, 532, 581, 629, 772 ; XXXVII, 67, 116, 228, 327). — Victor Hugo fait dire à Ruy Blas, Acte III, Scène II :

Tout s'en va. Nous avons depuis Philippe [Quatre,
Perdu le Portugal, le Brésil sans combattre
En Alsace Brisach, Steinfort en Luxembourg.

Steinfort, petit village situé près de la frontière de la Belgique à 18 kilomètres de Luxembourg, sur la grand'route de Bruxelles, n'a jamais été fortifié ; le ruisseau l'Eisech (renommé pour ses truites et ses ombres) qui traverse le village, coule dans un lit pierreux ; de là le nom de l'endroit. Steinfort ou Steinfurt comme il est bien souvent désigné, se traduit par Stein-Pierre et Furt-Gué, ainsi Gué-Pierroux. La seconde partie du mot Fort avait été prise par Victor Hugo, comme désignation d'un ouvrage de l'art militaire.

En Allemagne et en Angleterre, les désignations des localités terminées en « Furt » ou en « ford » sont fort nombreuses : Frankfurt, Stassfurt, Wipperfurt, Stratford, Bedford, Bradford etc. etc.

toutes ces localités tirent ces noms d'un gué qui se trouve dans leurs parages.

D. DE LUXEMBOURG.

*
* *

Georges Ohnet a mis dans son roman *Nemrod et Cie* deux personnages *portugais* qui s'appellent *Selim Nuño* et Mme *del Péral*. Aucun de ces noms n'est portugais, ce sont des noms espagnols. C'est même la première fois que j'ai trouvé le nom de *Selim*, qui serait, je crois, bizarrement appliqué à un portefaix (profession primitive de Selim Nuño). *Sellim*, en portugais est une petite selle pour monter à cheval.

L'inadvertance de M. Ohnet a beaucoup d'analogie avec celle de M. Charles Richet qui, si je me rappelle bien son livre *Dans cent ans*, a mis le Brésil parmi les pays où l'on parle l'espagnol.

MHÉD'HEIROUSS.

*
* *

Un confrère aimable et doux m'ayant, il y a quelques années, décerné le titre de *bienfaiteur* pour avoir signalé ici même un certain nombre de « vers tragiques ridicules », je n'hésite point à revenir aujourd'hui sur la question et à transcrire fidèlement plusieurs « inadvertances d'auteurs » que notre cher *Intermédiaire* n'a pas encore relevées.

Je dirai d'abord ingénûment et loyalement (car je ne suis point un voleur) où je les ai prises. *La Revue des Revues* du 15 mars 1897, par la plume de M. Paul d'Amfreville m'en a fourni quelques-unes ; j'en ai trouvé d'autres dans *La Plume*, dont chacun des numéros établit généreusement le bilan de la bêtise littéraire pendant la quinzaine précédente ; cet aveu indispensable m'ayant soulagé, je vous présenterai d'un cœur plus tranquille les bévues que voici :

« Ce personnage à l'œil terne, mais sans éclat ».

(*Le Fin de siècle* du 19 octobre 1893).

« La chimère imagination leur chantait les légendes dont leurs ancêtres avaient formé les pages d'airain de leur livre d'or ».

(L'*Art et la Vie* du 15 décembre 1893).

« L'art de Hauptmann, d'ailleurs très réel est presque exclusivement plastique. C'est surtout par l'œil qu'il crochète les poitrines pour en extraire l'émotion ».

(HECTOR PESSARD. *Le Gaulois*).

« Le soir, les diverses sociétés donnèrent à la rosière une aubade ». (*Le Journal* du 15 mai 1894).

« On n'a pas toujours la chance d'entendre à la fois une gracieuse artiste, un mime de talent et une musique charmante ».

(*Le Journal* du 28 mars 1894).

« Leurs jolies quenottes s'étaient déjà grisées de champagne et de vins valeureux ».

(*Le Fin de siècle* du 5 avril 1894).

« La chaleur était torrentielle ». (*Le Journal* du 20 mai 1894).

« Un monsieur d'une quarantaine d'années, barbe blonde et monocle à cheval sur un nez inquisiteur ».

(*Le Figaro* du 25 mai 1894).

« Une jambe qui, de la pointe du pied à la taille, est irréprochable de finesse et de sculpture. D'ensemble, Phidias, Praxitèle et Tanagra l'eussent signée ».

(*Le Courrier français* du 28 janvier 1894).

Cette phrase peut se rapprocher de celle que j'avais signalée jadis ici : « Il monte à cheval comme un centaure ». Mais passons.

Dans *Penseroso*, Edouard Grenier nous parle d'une « rivière bleue comme une nappe d'émeraudes ». (*Penseroso*, 1 vol. 1886, Lemerre). Attendons-nous, un jour ou l'autre, à être conduits vers une prairie « verte comme un collier de saphyrs ». Mais insister serait cruel.

Dans les *Deux masques*, Saint-Victor nous montre un homme « lisant d'un œil et écrivant de l'autre ». Un tel homme assurément aurait fait recette au cirque.

« Le talent de Mme Judic, s'écriait un jour Albert Wolff, est une bouteille à l'encre dans laquelle il ne faudrait pas trop porter le scalpel sous peine de ne trouver au fond qu'une pincée de cendres ».

Le même disait d'Edmond de Goncourt que « la carrure de ses épaules et son embonpoint lui donnaient un certain vernis majestueux ».

De Gustave Flaubert dans *Madame Bovay* : « Il reçut, pour sa fête une belle tête phrénologique toute peinte en bleu et marquetée de chiffres jusqu'au thorax ».

De Ponson du Terrail, dont j'ai déjà cité quelques inadvertances savoureuses dans l'*Intermédiaire* du 20 janvier 1894 : « D'une main il le saisit brutalement à la gorge et de l'autre il lui cracha au visage ».

D'un chroniqueur parisien qu'il vaut mieux ne pas nommer : « De nos jours, les valets entrent dans les souliers de leurs maîtres par les portes basses de la domesticité ».

La Dépêche du Centre et de l'Ouest du 18 novembre 1894 n'a pas beaucoup étudié l'étymologie des mots français :

« Ses articles sont des critiques musicales de grande science, encore que pleines d'humour, au sens latin du mot ».

En revanche, le *Radical* du 18 juin 1894 se fait une conception singulière du bonheur.

« Il se hissa péniblement sur le parapet, fit quelques pas, chancela et, fort heureusement pour lui, tomba dans la Seine où deux passants, MM. Languinet et Hugues l'ont repêché ».

En terminant, je me permets de demander ici l'auteur de cette « inadvertance » peut-être volontaire : « Il avait reçu deux blessures, l'une à la jambe et l'autre à Waterloo ».

Assurément ces jeux sont frivoles. L'*Intermédiaire* n'est pas le *Journal des Abrutis*, me dira sévèrement, dans un prochain numéro, quelque ophélète grincheux. Car je me rappelle avoir, il y a quatre ou cinq ans, encouru après une communication de ce genre, le mépris d'un intraitable confrère. Mais l'abondance des réponses à cette question prouve qu'elle intéresse beaucoup de nos lecteurs ; puis, ce délassement est inoffensif et la plupart des problèmes qui s'élucident dans nos colonnes ne sont peut-être pas beaucoup plus dignes d'attention que celui-ci ; d'ailleurs je m'engage à ne plus recommencer d'ici quelque temps et compte sur l'influence bienfaisante du printemps pour mettre dans l'âme des intermédiairistes des trésors d'aménité et d'indulgence. ANDRÉ FOULON DE VAULX.

* * *

« Est-ce à vous ou à monsieur votre frère que j'ai l'honneur de parler ?

Monsieur, c'est à mon frère ».

Ce bout de dialogue qui n'est pas donné comme une naïveté dans la pièce, est emprunté à un vaudeville en trois actes joué il y a au moins cinquante ans, et se rencontre dans le premier acte. Le titre de la pièce est l'*Almanach des vingt-cinq mille adresses*. H. C.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17, 151, 244, 239, 342, 437, 531, 581, 627, 812 ; XXXVI, 15, 53, 144, 247, 294, 388, 533, 613, 677 ; XXXVII, 69, 117, 229). — *Gabrielle*, roman de Charles Mérouvel et *Gabrielle* pièce en 5 actes, en vers, d'Emile Augier, de l'Académie française (Lévy).

Terre promise d'Ernest Morel (Librairie de la *Rue blanche*), et *la Terre promise* de Paul Bourget, de l'Académie française (Lemerre). ERNEST J.

* * *

Citons encore : *Les Tristesses* de Léonel de La Tourasse (A. Charles) et *Les Tristesses* de Georges Rodenbach (A. Lemerre).

Le chemin qui monte d'Augustin Filon (A. Colin) et *Chemin montant* par A. Alhix (Perrin).

La Bien-aimée par Madeleine Lépine et *La Bien-aimée* par Gilbert-Augustin-Thierry (A. Colin).

Cœurs de femmes par Emile Richebourg (Flammarion) et *Cœur de femme* par Paul Bourget, de l'Académie française (A. Lemerre).

Jeunes amours par Albert Cim (Flammarion) et *Jeunes amours*, par Henri Chantavoine (A. Lemerre).

Les Lèvres closes par Léon Dierx (A. Lemerre) et *Lèvres closes* par Daniel Lesueur (A. Lemerre).

Dernier Refuge par Edouard Rod (Perrin) ; *Les Refuges* par Maxime Formont (A. Lemerre) ; et *Le Refuge* par André Theuriet, de l'Académie française (A. Lemerre). UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Gentilshommes verriers (XXIII, 115, 182). — La *Revue hebdomadaire* du 26 mars dernier contient un article fort bien documenté de M. Ernest Beauguitte sur les gentilshommes verriers de l'Argonne, dont nous extrayons le passage suivant relatif à leur conduite et à leur sort pendant et après la Révolution :

Nous ne découvrons leurs noms mêlés à aucun événement important du règne de Louis XV et de Louis XVI. Ils ne s'occupaient que de leurs fours, s'inquiétant peu de politique. Ainsi, lorsque le bailliage principal de Vitry-le-François, duquel dépendait une partie de l'Argonne, et le bailliage secondaire de Sainte-Menehould élurent leurs représentants à l'Assemblée nationale, aucun gentilhomme verrier ne fut élu dans l'ordre de la noblesse. Aucun d'eux peut-être — je n'ai trouvé aucun renseignement à ce sujet, ni dans les archives de Sainte-Menehould, ni dans celles des Islettes — ne s'était mis sur les rangs ; mais on leur eût sûrement préféré des candidats de noblesse authentiques. De même, nul gentilhomme verrier ne faisait partie des assemblées provinciales et d'élection, instituées par Louis XVI dès 1787.

Nous ne les retrouverons plus, mêlés directement ou indirectement à l'histoire, qu'après l'arrestation du roi à Varennes et les insurrections de 1792.

A l'heure où l'Assemblée législative déclarait la patrie en danger et où tous les citoyens en état de porter les armes étaient invités à s'enrôler dans les bataillons des volontaires nationaux du département de la Meuse — les anciennes provinces, en effet, venaient de disparaître pour faire place aux départements, et toutes les verreries de l'Argonne étaient dans la Meuse — quelques gentilshommes verriers prenaient le chemin de l'étranger et allaient faire cause commune avec le duc de Brunswick, les Autrichiens et les Prussiens.

Longwy et Verdun venaient de se rendre sans défense, et l'ennemi s'avançait vers Sainte-Menehould et Châlons, sur la route de Paris. Il s'agissait d'arrêter sa marche. Tandis que le général Galbaud s'occupait de placer des détachements au village de Florent, en pleine Argonne, près des Islettes, et au poste de la côte de Biesme, prolongement du fameux défilé des Islettes, le général Arthur Dillon quittait Grandpré pour venir rejoindre son collègue Galbaud. Dillon avait douze mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, qu'il massa aux Islettes. Les postes de l'armée française s'étendaient de Vienne-le-Château, au nord, jusqu'à Passavant, au sud, sur une longueur de quatre à cinq lieues.

Le premier soin de Dillon fut de faire fouiller, par des éclaireurs à pied et à cheval, la forêt d'Argonne, très touffue, que ne sillonnaient pas, comme aujourd'hui, de nombreux chemins, et qui pouvait offrir à l'ennemi un sûr abri. De là, les éclaireurs descendirent dans la vallée et s'avancèrent au delà de Clermont en Argonne. Ils n'échangèrent avec les Prussiens que quelques coups de feu. En revanche, ils mirent la main sur un certain nombre de suspects, parmi lesquels une quinzaine de gentilshommes verriers accusés de correspondre avec les émigrés, leurs parents et alliés (1). On les fit conduire sous bonne escorte à la prison de Châlons, où Buirette assure — sans s'expliquer davantage — qu'ils coururent de grands dangers lorsque certaines troupes parisiennes de nouvelle levée arrivèrent dans le chef-lieu de la Marne, après les massacres des 2 et 3 septembre.

Je dois dire que je n'ai trouvé, dans les archives des Islettes, aucun document touchant et ces arrestations et le rôle exact des gentilshommes verriers, au cours de la défense de l'Argonne, en 1792. Par contre, j'y ai pu lire de nombreux actes qui datent d'une époque un peu postérieure à la proclamation de la République : actes de naissance, de mariage, de décès, même de vente de bois ou de terrains entre verriers et particuliers. On y rencontre les signatures du « citoyen Condé, du citoyen et de la citoyenne Bigault », descendants directs des gentilshommes qui avaient obtenu de Henri IV des lettres patentes.

La mort de leurs privilèges, la suppression de la particule à laquelle ils tenaient si fort, le remplacement de leur qualité ancienne de *chevalier* par celle de *citoyen*, devaient froisser particulièrement l'amour-propre de ces gentilshommes, très attachés à tous leurs titres. Il leur restait pourtant un semblant de puissance ; ils étaient maires de presque tous les villages où étaient installées leurs verreries : les Islettes, le Neufour, le Claon, etc.

Mais, ils le sentaient bien, leur influence était passée aux mains du peuple. Elle baissait de jour en jour comme leur chiffre d'affaires. Des industriels point titrés s'étaient établis dans la vallée de Biesme et jusqu'à Sainte-Menehould ; ils avaient construit, avec de gros capitaux, des fours à verre très prospères où ils employaient et salariaient les enfants de ceux-là mêmes qui, auparavant, ne souffraient pas qu'aucun autre qu'un gentilhomme fabriquât des bouteilles. Autant de blessures à la fierté native des Bigault et des Condé. Tout croulait donc ! Dès avant la Révolution, leurs familles avaient commencé à se disperser. Leurs fils, leurs cousins, au lieu de demeurer au poste d'honneur, devant les ouvreaux de la Biesme, avaient écouté les conseils d'une voisine de la vallée, la duchesse d'Elbeuf, dame de Vienne-le-Château, étaient entrés dans les écoles militaires du royaume. Et maintenant ils servaient dans l'armée, ils maniaient le mousquet et le sabre au lieu de la canne à verre !

Au moins ceux-là étaient avec le roi. Mais les autres gentilshommes verriers qui, profitant des circonstances, s'étaient déshonorés en acquérant des biens nationaux ? De quel mépris les dernières familles restées en Argonne ne devaient-elles point les écraser !

Un moment encore, la fortune leur sourit, et ils purent se croire revenus aux beaux jours où leurs produits inondaient les vignobles de Champagne et Bourgogne. C'était après le premier Empire. Leur chiffre d'affaires, qui, sous Napoléon, était tombé à cinq cent mille francs, remonta brusquement. Sous la Restauration, il dépassait deux millions. Mais, vers 1830, la décadence commença ; elle ne devait plus s'arrêter.

Ses causes ? La concurrence directe des verreries à la houille, établies dans le nord et le midi de la France, plus encore que la crise qui, durant les premières années du règne de Louis-Philippe, sévit sur l'industrie. En quelques années, les bénéfices des gentilshommes verriers de l'Argonne descendirent à trois cent mille francs. Actuellement il est bien moindre encore, et les gains splendides d'autrefois sont passés à l'état de souvenir.

Des treize verreries qui, à la fin du dix-huitième siècle, existaient dans l'étroite vallée de Biesme, quatre seulement avaient pu se maintenir avant la guerre franco-allemande : celles

(1) Dumouriez, dans ses *Mémoires*, rapporte leurs efforts pour entraver la marche de l'armée républicaine.

de la Chalade, du Neufour, de Lochères, près d'Aubréville, et des Sennades. Seules subsistent aujourd'hui cette dernière — longtemps dirigée par les trois sœurs, Mlles de Parfonrut — et la verrerie que l'on construisit en 1870, aux Islettes, près de la voie ferrée, pour y appeler les ouvriers de Neufour.

Leurs usines détruites, le cœur gros, les gentilshommes verriers se dispersèrent. Les uns, maîtres en cloches ou maîtres en bouteilles, quittèrent l'Argonne, passèrent à la solde d'industriels roturiers, et l'on en pourrait trouver peut-être occupés dans les établissements des environs de Paris et de Lyon. Les autres, à qui leur âge ne permettait plus d'embrasser une autre profession, d'ailleurs réputée vile, continuèrent à vivre, dans le pays, du peu qu'ils avaient amassé. Ceux-là, au moins, ne dérogeaient pas. On en cite qui, infidèles à l'esprit de caste, changèrent de métier et troquèrent, par exemple, la canne du verrier contre la pelle du boulanger. Je connais un de ces derniers ; il s'appelle de Finance, un nom aristocratique s'il en fut.

A-t-il vraiment dérogé, puisque, pareil aux gentilshommes ses ancêtres, il expose, lui aussi, son buste nu à la chaleur d'un four ?

P. c. c. : G.

—

Origine des éperons XXV, 470 ; XXVI, 137 ; XXXVI, 726; XXXVII, 233). — Leur origine est beaucoup plus ancienne que l'éperon du tombeau de Brunehault. Non-seulement les Francs mérovingiens s'en sont servis, mais aussi les Romains qui en avaient des systèmes différents. Mais les premiers éperons datent de l'époque gauloise, de l'époque de la Tène, de 250-300 avant J. C. L'époque de Hallstatt ne les connaît pas encore (jusqu'à présent du reste on n'en a pas encore trouvé) mais à l'époque de la Tène on les retrouve déjà bien souvent et aussi bien dans les Gaules (France, Suisse occidentale), que dans le pays des Germains (l'Allemagne, l'Autriche, la Bohême etc.) C'est une courte pointe en fer ou en bronze, munie d'une selle avec des boutons pour leur application aux pieds par une bande de cuir. Voir le volume « Eperon » (*Das Sporn*) de notre série d'ouvrages ayant rapport à l'harnachement des chevaux, publié par *R. Zschille* et *R. Forrer*

Dr. R. F.

—

Ah ! les braves gens ! (XXVI, 83 ; XXXIV, 445, 631 ; XXXV, 155, 346, 627). — Je lis dans l'*Allemagne d'Aujourd'hui* par Alexandre Pey, Paris, Hachette, 1883, p. 96 :

« M. Léo Joubert, dans sa remarquable étude sur la bataille de Sedan (*Histoire de la campagne de 1870, depuis le 13 août jusqu'au 2 septembre*) raconte, sur la foi, croyons-nous, d'un correspondant du *Times*, que, lors des héroïques charges de cavalerie commandées successivement par le général Margueritte et le général Gallifet, « le roi Guillaume, qui, placé sur les hauteurs de la Marfée, apercevait distinctement cette partie du champ de bataille, fut saisi d'admiration à la vue de ces cavaliers qui se vouaient à une mort certaine pour retarder d'un moment la défaite de l'armée française et s'écria : « Ah ! les braves gens ! » Nous ne nierons pas que ces paroles qui font honneur au souverain prussien aient été prononcées ; mais nous ferons remarquer que le fidèle historiographe.

Maurice Rusch, secrétaire de M. de Bismarck ne doit pas les avoir entendues, car il ne les a pas répétées, lui qui recueille d'ordinaire si dévotement les moindres sottises tombées des lèvres de ses maîtres ; et cependant il se trouvait au moment où elles doivent avoir été dites, si près du roi, que M. de Bismarck lui enjoignit assez brutalement de se taire, parce que son babil pouvait ennuyer Sa Majesté.

P. c. c. EFFEM.

—

Noms bizarres des rues (XXX, 356, 505, 599 ; XXXII, 250, 329, 562, 650 ; XXXIII, 38. 300, 357, 624 ; XXXIV, 202, 301, 316 ; XXXV, 158, 211, 388, 458, 584, 629 ; XXXVI, 16, 54, 185, 342, 390, 635, 728; XXXVII, 117, 329, 547). — Luxembourg possède une rue qui s'appelle « le Gril ; on lit par exemple; Il reste sur le gril. Je viens du gril, etc » ; cette rue relie deux autres voies dont l'une est la Rue de la Boucherie (Rue des Bouchers) tandis que l'autre qui s'appelle aujourd'hui Rue de l'Eau fut dans le temps la rue des Boulangers. Le « Gril » ayant en tout cas été dans le temps la Rue des Rôtisseurs, les trois rues formaient donc le quartier de la « Boustifaille. »

Une autre rue désignée officiellement par « Montée du Rham » est toujours nommée par le peuple « Kloëberg » c'est-à-dire Montée des complaintes ; elle conduit vers et passe par la porte de Trèves dont les étages ont servi de prisons jusqu'au départ de la garnison prussienne en 1867 ; c'est par cette voie aussi que l'on arrivait aux fourches patibulaires de l'abbaye de Munster. En outre, il se trouve à quelques centaines de mètres de la porte une chapelle, où depuis des siècles les habitants des environs vont en temps de sécheresse implorer de la Providence la pluie bienfaisante que nécessitent les champs et les prés.

Est-ce à ces trois circonstances que la rue doit son nom de « Montée des Complaintes »; elle s'appellerait alors le « Pont des Soupirs » de Venise !

Je donne cette étymologie pour ce qu'elle pourra valoir ; je n'aime pas trop à m'occuper de la science étymologique ; mais il me semble que bien souvent j'ai constaté des explications bien moins fondées que celles que je viens de donner.

Une rue nommée aujourd'hui « Rue de Munster » est encore bien souvent désignée par « Rue du Bourreau » ; le secrétaire de notre Institut archéologique a constaté que la famille des bourreaux a longtemps habité cette rue.

En outre nous avons la « Rue du Crime (Frevelgasse); par « Frével, on peut désigner tous les délits à partir par exemple du plus simple délit de chasse jusqu'à l'assassinat le plus monstrueux.

Un pont ou plutôt une passerelle garde avec une ténacité qu'on pourrait admirer le nom de Pont des Putains ; dans son voisinage se trouvaient dans le temps des établissements de barbiers-étuvistes ; ces maisons servaient bien souvent de lieux de débauches. Au seizième siècle, le comte Pierre Ernest Mansfeld, gouverneur du duché de Luxembourg, avait construit près de ce pont son fameux palais ; or, il est notoire que ce grand seigneur y a mené une vie fort dissolue ; serait-ce peut-être la « Vox populi » qui aurait trouvé la désignation si... originale pour la passerelle en question ?

D. DE LUXEMBOURG.

* * *

Il y avait au siècle dernier à Bordeaux une rue qui se nommait Tire-le-Bit.

P. M.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (XXXII, 76, 231, 258, 339, 362, 487, 653 ; XXXIII, 133, 260, 457, 505 ; XXXIV, 25, 303, 543, 633, 721, 773 ; XXXV, 488 ; XXXVI, 17, 679 ; XXXVII, 235). — En 1876, le docteur Victorien Hervochon, de Châteaubriant, achevait la traduction littérale, en vers français, du *Saint Evangile de Jésus-Christ selon Saint Mathieu*.

Je connais à Troyes, deux copies manuscrites de cet ouvrage, qui forme deux à trois mille vers et n'a pas été imprimé, du moins à ma connaissance. L'une de ces copies, faite par moi en 1885, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de Troyes, manuscrit 2885, cahier cartonné in-4°.

LOUIS MORIN.

—

Les Errata des Grands Dictionnaires (XXXIII, 83, 209, 275, 280, 548 ; XXXIV, 28, 212, 257, 406, 728, 779 ; XXXV, 252 ; XXXVI, 18, 392, 635 ; XXXVII, 73, 601). — Dona Thérésia Cabarrus, la fameuse madame Tallien, est née à Saint-Pierre de Caravenchel de Arriba, près Madrid, le 31 juillet 1773 (Voir son acte de mariage du 15 Thermidor an XIII avec François-Joseph-Philippe-Riquet-Caraman, à Paris, 10e mairie) et non, née en 1775 à Saragosse, comme le dit le Dictionnaire de Grégoire, comme le répète Féret, dans sa *Statistique générale de la Gironde* : *Biographie*. — L'ouvrage si intéressant et si documenté de notre collègue C. Nauroy, *Révolutionnaires*, donne des détails très intéressants sur Madame Tallien.

P. M.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605 ; XXXIV, 170, 548, 721 ; XXXV, 23, 163, 436, 632, 727 ; XXXVI, 19, 297, 635, 681 ; XXXVII, 13, 236, 389, 502, 548, 601). — Un *erratum*, qui n'est pas de mon fait, publié page 840 du tome XXXVI, dit qu'à la colonne 302, ligne 27 il faut lire Kerantret au lieu de Kerantem ; cet *erratum* doit être tenu pour non avenu, le vrai nom est bien Kerantem, comme je l'ai dit ici et dans le *Curieux*.

Les *Mémoires* du marquis d'Argenson disent que mademoiselle Morphy de Boisfailly était « souvent grosse des œuvres du Roi. » Le duc de Luynes est plus modeste ; il nous apprend dans ses *Mémoires* XIII, 435, à la date du 10 juillet 1754, que Louis XV en eut une fille, née à Paris, qui « fut mariée à un personnage important et mourut quelques mois après Louis XV », nous dit Dussieux, d'après Parent de Rosan. Ce personnage important serait « un neveu de l'abbé Terrai », s'il faut en croire Pidansat de Mairobert (*Anecdotes sur Mme la comtesse Dubarri*, nouvelle édition, 1776, in-18, page 55).

Le nom de la mère est souvent estropié ; on l'appelle O'Murphi, O'Morphi, Morphise. « Une tradition versaillaise, dit Vatel, veut que le charmant profil qui se trouve dans le tableau de Boucher de l'église Saint-Louis, saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert, soit celui de Morphise. » (*Histoire de madame du Barry*, 1883, I, page 22).

Mademoiselle Morphy de Boisfailly naquit à Rouen le 21 octobre 1737 ; elle eut, avons nous vu, au moins une fille de Louis XV en 1754. Puis on la maria, lisez :

Extrait du régistre des baptêmes, mariages et sepultures de la paroisse des Saints Innocents à Paris.

L'an mil sept cent cinquante-cinq, le jeudi vingt-sept novembre après la publication des trois bans... ont été mariés... *Jacques de Beaufranchet d'Ayat* fils mineur d'Amable et de Françoise-Antoinette de Sismond (alias Sirmond) de fait et de droit de la paroisse d'Ayat, diocèse de Clermont en Auvergne, et *Marie Louise Morphy de Boifailly*, fille mineure de deffunt Daniel (alias gentilhomme irlandais) et de Marguerite Ygny (alias Igny) de fait et de droit de la paroisse Sainte-Marguerite, rue Saint-Maur faubourg Saint-Antoine... (Ainsi signé) de Beaufranchet d'Ayat. M. L. Morphis (*sic*) de Boisfailly...

Mademoiselle Morphy « reçut une dot de 200 000 livres, un trousseau et beaucoup de diamants ; Beaufranchet d'Ayat eut 50 000 livres comptants », il fut tué à Rosbach le 5 novembre 1757.

Sa veuve épousa, le 24 novembre 1759, François Nicolas Le Normant, de la famille du mari de Mme de Pompadour, qui acquit le 19 janvier 1765 le comté de Flaghac, dont il prit le titre, confirmé par lettres patentes du 20 juin 1776. Elle devint veuve une seconde fois ; on lit dans le *Livre rouge* de 1790 (*Archives parlementaires* 1re série, VIII, 350 : « Lenormand (Mlle Murfi, 52 ans), veuve du sieur Lenormand, trésorier du Marc d'or, touche depuis 1783 une pension de 12000 francs. » L'ancienne maîtresse de Louis XV fut arrêtée le 20 ventose an II par ordre du comité de sûreté générale et enfermée à Sainte-Pélagie (*Inventaire Fillon*, I, 138). En troisièmes noces, elle avait épousé un conventionnel, Louis Philippe Dumont. Voici leur acte de divorce :

Ville de Paris
Troisième arrondissement.

Du vingt six frimaire de l'an sept de la République.

Acte de divorce de Louis Philippe Dumont propriétaire rentier âgé de trente trois ans, né à Bernières le Patry département du Calvados, domicilié à Paris rue Fiacre n° 203...

Et Marie Louise Morfy... domiciliée à Paris rue du Sentier n° 20...

Voici l'acte de décès de la maîtresse de Louis XV (l'inventaire fut dressé le 17 janvier 1815 par Me Robin notaire à Paris).

Au lundy douze décembre mil huit cent quatorze. Acte de décès de Marie Louise Morfy (*sic*) de Boisfailly, âgée de soixante et dix-sept ans, décédée hier à deux heures et demie de relevée rue d'Artois n° 34, épouse en premières noces de haut et puissant seigneur Jacques de Beaufranchet chevalier seigneur d'Ayat, en secondes noces de messire François Nicolas Lenormand seigneur de Flaghac maître d'hôtel ordinaire de Monseigneur le comte d'Artois trésorier de l'ordre du St-Esprit et épouse divorcée de Philippe Dumont ancien député à la Convention nationale du département du Calvados. Les témoins ont été Charles François Lenormand baron de Tournehem 47 ans, rue d'Artois n° 34, gendre de la défunte.

Parlons maintenant de la postérité légitime de la maîtresse de Louis XV.

De son premier mariage avec Beaufranchet d'Ayat elle eut :

1° Louise Charlotte Antoinette Françoise, née à Ayat le 30 octobre 1756, paraissant morte sans alliance.

2° Louis Charles Antoine, né à Ayat le 22 novembre 1757, mort le 2 juillet 1812, maréchal de camp le 1er septembre 1792. « Tandis qu'il était attaché à l'armée de la Vendée, en mai 1793, Beaufranchet fit à Mercier du Rocher, administrateur de ce département qui l'a consigné dans ses Mémoires rédigés en l'an II, le récit de la mort de Louis XVI et lui dit avoir donné aux tambours le signal du roulement qui empêcha l'ex-roi de se faire entendre. » (*Inventaire Fillon*, I, 138, note de Fillon évidemment). Il prit part à l'affaire de Fontenay le peuple (*Moniteur* du 31 mai 1793, XVI, 511), fut député du Puy de Dôme en 1805, inspecteur général des haras en 1810. Voir sur lui Gondelon, *Biographies des personnages historiques ou dignes de mémoire de la ville de Riom*, 1886, Riom, in-8, page 10, et son portrait gravé dans Tardieu, *Dictionnaire biographique du Puy de Dôme*, page 4. Il avait épousé : 1° le 2 août 1783 Françoise Elisabeth Guyot de Mongrau, 2° le 19 brumaire an IV Charlotte Kempler de Plobsheim (Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, V, 59-67. Du premier lit, il eut :

1° Alphonse Louis Jacques, né le 23 décembre 1784, mort jeune.

2° Anne Pauline Victoire, née le 8 janvier 1787, mariée le 2 octobre 1810 à François Denis, baron Terreyre, maréchal de camp.

3° Alexandre Edouard Marguerite, né le 8 août 1788, mort en 1809 dans la campagne d'Espagne.

De son second mariage avec le Normant de Flaghac, la maîtresse de Louis XV a eu Marguerite Victoire mariée : 1° à Jean Didier René Mesnard, comte de Chousy, mort sur l'échafaud le 18 août 1794, à 35 ans, ancien capitaine de dragons ; 2° à Charles François Constant Le Normand d'Etioles, baron de Tournehem son cousin, fils du second lit du mari de Mme de Pompadour, né à Paris (St Eustache) le 2 juin 1767, mort à Paris le 15 avril 1842.

Du second lit, Marguerite Victoire a eu Charles René Constant, directeur des haras en retraite, marié à Louise Virginie de Gohin. d'où :

1° Louise Constance, mariée à Timothée Auguste de Forget.

2° Augustine Victoire Moïna.

Du premier lit, Marguerite Victoire a eu François Didier Louis Marguerite Sabas Mesnard de Chousy, né à Paris le 6 novembre 1789, paraissant mort sans alliance, et Alfred François Didier Louis Jacques, né à Paris le 28 juillet 1892, mort à Paris, rue de Varennes n° 10, le 29 octobre 1833 marié à Marie Nicolle Blandine Nompère de Champagny, morte à Paris le 9 mars 1865 à 63 ans, d'où :

1° Louise Thérèse ci-après.

2° Ernest Jean, né à Paris le 2 août 1824, marié en 1860 à Louise Marie Jeanne de la Haye de Plouer, d'où un fils, mort à Paris le 6 juin 1885, à 23 ans, et Marie mariée en avril 1883 à Geoffroy Marie, vicomte de La Croix de Beaurepos.

3° Alfred Didier Marie, né à Paris le 16 janvier 1834, mort en 1895, auteur de l'article du *Figaro* du 16 octobre 1894 intitulé : *La reine Marie-Antoinette*, marié le 5 décembre 1859 à Julia Aline le Mesle.

Louise Thérèse, née à Paris le 10 avril 1823, morte en octobre 1889, a épousé, le 19 octobre 1848, Edmond Charles de Martimprey, général gouverneur des Invalides et sénateur sous le second empire d'où :

1° Edmond Louis Marie, né le 2 septembre 1849, mort en 1892, ancien député marié en 1876 à Marie Amélie Léonie Clotilde Joséphine Brabant, d'où Roger né en 1889, Louise Yvonne et Geneviève.

2° Albert Didier Marie, né le 9 mai 1851, capitaine au 9e cuirassiers, marié en 1877 à Françoise Amélie Marie Thérèse Tissot de Nérona.

3° Charles Marie Auguste, lieutenant au 21e de ligne, marié en 1884, à Valentine Hennet de Bernoille, d'où Marie Louise Elise Antoinette, née le 24 décembre 1886.

4° Louise Thérèse Marie interdite (Petites affiches du 5 mars 1885.

NAUROY.

—

Une fille de Madame Adélaïde (XXXIV, 575 ; XXXVII, 238). — De son mariage secret avec le Général Athalin, Madame Adélaïde a eu un fils. Elle n'a jamais eu d'autre enfant. Ce fils était M. Dentend, notaire à Paris, et habitait, l'été, dans l'ancienne abbaye de Lonchamps que lui avait donné sa mère. Il ressemblait parfaitement à Louis-Philippe, et bien que très marqué de la petite vérole, sa figure était des plus gracieuses. Il épousa Mme de P. dont il eut deux filles mariées et existantes. M. et Mme Dentend étaient excellents. X.

—

Poype (XXXIV, 762 ; XXXV, 127, 207 ; XXXVI, 536). — J'ACCUSE ! un de nos plus éminents collaborateurs d'avoir manqué à tous les devoirs qu'impose le titre si honorable d'intermédiairiste ?

J'ACCUSE ! M. A. Vingt de m'avoir personnellement laissé barboter dans des explications qui n'ont rien de topique, alors que mieux que personne il était en mesure de donner satisfaction au vicomte God.

JE L'ACCUSE ! de ne nous avoir pas renvoyés à la *Revue du Lyonnais*, numéro de septembre 1885, page 161, qui contient un très intéressant article intitulé *Une Poype en Bresse*, article après lequel il ne reste plus rien à dire sur les tumuli bressants connus sous le nom de poypes.

J'ACCUSE ! Que M. A Vingt me traîne devant les tribunaux ! J'attends ses poursuites, et je signe. EFFEM.

—

Armes et famille de La Chaise (XXXIV, 765 ; XXXV, 212, 775 ; XXXVI, 250, 536 ; XXXVII, 13). — Une famille

de La Chèse ou de La Chaise, en Bordelais, éteinte de nos jours, portait les titres de Vicomte de la Menaude, Baron d'Ambès, seigneur de la Garosse ; elle a donné des conseillers au parlement de Guyenne de 1591 à 1642, un trésorier de France, un premier capitaine au régiment de Navarre ; elle s'est alliée aux familles Eyquem de Montaigne (1599), de Prugues, de Cazenave de Ténac, de Lestonnac (1638), de Fresquet (1675) de Gères, de Malet (1709); elle portait : d'azur à 13 triangles d'argent, 3, 3, 3, 3 et 1. P. M.

—

Chevaux de Lorraine (XXXV, 144, 412, 604, 784 ; XXXVI, 583 ; XXXVII, 75, 171, 239, 550).— Quoique la réponse de M. le marquis de Moy soit fort étendue et remplie de détails utiles et intéressants, je crois devoir signaler comme le complétant sur divers points, l'histoire du droit et des institutions de la Lorraine par M. Bonvalot qui a reçu le prix Odilon Barrot (1895, librairie Cotillon).

Je ne puis que renvoyer au chapitre relatif à la chevalerie (pages 222 à 231) qui indique les nombreuses sources auxquelles on peut se référer pour étudier à fond la question.

M. Bonvalot déclare que la distinction entre les grands et les petits Chevaux est d'origine récente (XVII° siècle) et ne repose sur aucune base réelle. A. E.

—

Wissant (XXXV, 144).— Arrondissement de Boulogne, canton de Marquise ; Wissant était le chef-lieu d'un bailliage créé par les comtes de Boulogne, et le titre d'un doyenné. Les templiers y avaient été possessionnés ; un hôpital y était établi. Parmi les hameaux ou agglomérations appartenant à cette commune, sont Estrouanes, où l'on croit que Saint Faron avait fondé un monastère d'hommes détruit par les Normands, et Sombres où existait la maladrerie dite Gazevert, et où Fare, fille d'Hagneric, maire du palais de Thierry de Bourgogne (VII° siècle), fonda un petit monastère, avant d'aller s'établir à Faremoutier, près de Meaux.

Le Dictionnaire du Pas-de-Calais ne mentionne pas de séminaire. EFFEM.

—

Deux familles des Roys (XXXV, 382, 761 ; XXXVI, 348). -- Il ne faut pas confondre ici, comme on le fait souvent, le marquis Etienne-Gabriel des Roys, député monarchiste à l'Assemblée nationale de 1871 et petit-fils de Hoche, avec Richard-Timoléon de Lédignan — Saint-Michel, marquis de Roys, né à Paris le 14 août 1839 et mort en décembre 1886, conseiller général de Seine-et-Marne, puis député de l'Aube.

A ce propos, je serais reconnaissant à celui de mes abonnés qui me renseignerait sur le mariage et la postérité de ce dernier. UN INTERMÉDIAIRISTE

—

Le patron des acteurs (XXXV, 385 ; XXXVI). — Il existe une *histoire de la patronne des comédiens* (ses succès, sa conversion, sa mort, sa canonisation, sa fête), par un ancien acteur (?). Paris Desloges, 1847.

Cette petite brochure de 36 pp. dédiée à Mme Rose Chéri, est accompagnée d'un frontispice sur bois par Ed. Coppin, qui se trouve répété dans le texte à la page 16.

C'est l'image présumée de la comédienne d'Antioche, Marguerite (V° siècle), devenue *Sainte Pélagie*, dont l'Eglise célèbre la fête le 8 octobre. GEORGES MONVAL.

—

Mouches (XXXV, 386, 707, 747 ; XXXVI, 27, 348; XXXVII, 78). — Au Musée du Louvre salle de la collection La Caze, est un portrait de femme désigné : Ecole française XVIII° siècle, dont la figure est chargée de plusieurs mouches dont une plus grosse sur la joue droite.

E. GANDOIN.

—

Tranquille comme Baptiste (XXXV, 577 ; XXXVI, 78, 125). — Je lis dans le *Théâtre des funambules* par Louis Péricaud, Paris, 1897, à propos de Jean-Gaspard-Baptiste Déburau qui débuta sous le nom de *Baptiste* (page 28) : « Dans les ateliers on ne parlait que de Baptiste (Déburau), de ses longues jambes, de son imperturbable sang-froid, etc... As-tu vu Baptiste ?.. était le cri du boulevard du Temple. La placidité que Baptiste Déburau apportait dans ses rôles de Pierrot formait un contraste énorme avec l'exubérance, la surabondance de gestes, de sauts, qu'y avaient déployées ses prédécesseurs.

Bientôt le populaire s'empara de cette placidité, de cette impassibilité et dit, parlant d'une personne que rien ne parvenait à émouvoir : *Il est tranquille comme Baptiste* ».

P. c. c. H. LYONNET.

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV, 772; XXXVI, 318, 414, 736; XXXVII, 249). — Jean-Antoine Lafargue de Grangeneuve, né à Bordeaux le 4 décembre 1751, membre de l'Assemblée législative où il se fit remarquer par des opinions très avancées, fut élu membre de la Convention le 6 septembre 1792, revint à des opinions plus modérées ; il eut le courage de voter la détention du roi; il mourut à Bordeaux sur l'échafaud le 21 décembre 1793. De son mariage avec Marguerite Dorat-Dinematin il a eu 1° Jean-Etienne Lafargue de Grangeneuve, capitaine sous l'empire, puis avocat et juge de paix, marié, en 1826, à Marie Lechevallier, sans enfants. 2° Maurice Lafargue de Grangeneuve qui suit — Maurice Lafargue de Grangeneuve, élève de l'École polytechnique et de l'École Normale, avocat au barreau de Bordeaux, bâtonnier, conseiller général de la Gironde épousa, en 1819, Marie-Zoé Mathieu dont 1° J. B. Edmond qui suit; 2° Aurelien Lafargue de Grangeneuve décédé, marié en 1851 à Marie-Coralie Mallac dont *a*) Michel marié en 1878 à Berthe Dumas, dont trois enfants ; *b*) Paul, marié en 1883 à Marie Cramer dont trois enfants; *c*) Tristan, jésuite, *d*) Marie ; *e*) la comtesse Mathéus. 3° Marie, mariée à M. Papin, ancien officier de marine, dont postérité.

J. B. Edmond Lafargue de Grangeneuve. marié en 1848 à Marie-Françoise Yzard dont 1° Maurice, avoué au Tribunal de Bordeaux, marié en 1883, à Elisabeth Bégné dont Pierre et Germaine; 2° Joseph; 3° Madame Gachassin-Laffitte, sans enfants.

P. M.

—

Le libraire A. Couard, l'un des naufragés de la Méduse XXXVI, 45, 492, 551 ; XXXVII, 175). — C'est bien au prieuré des Basses-Loges que Corréard est mort, il y a quarante-et-un ans.

Voici son acte de décès relevé sur les registres d'Avon (Seine-et-Marne) :

« Corréard (Alexandre), ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur, décédé aux Basses-Loges, commune d'Avon, le 16 février 1857, âgé de 48 ans, né à Serre (Hautes-Alpes) en octobre 1788, fils des défunts Benoist Corréard et Elisabeth Meissas, et veuf de femme Hortense Mirabol, décédée à Paris, rue Jean Goujon. »

Corréard ressentit un vif chagrin de la mort de sa femme. On disait dans le pays, où déjà il passait pour un original, qu'il avait dans sa chambre un mannequin, successivement revêtu des différents habits de la défunte.

En 1825, Corréard avait fondé le *journal des Sciences Militaires*, et de 1828 à 1830, publié le *Journal du Génie Civil, des Sciences et des Arts*.

En 1834, il habitait rue d'Hauteville, n° 54. GEORGES MONVAL.

—

La langue française est-elle une langue claire ? (XXXVI, 50, 457, 497, 696; XXXVII, 249). — Il est regrettable en effet que les mots louer, location, n'aient pas leur contre partie, ce qui donnerait plus de facilité au langage. En droit romain le louage se nommait *Locatio conductio*, le *locator* était le bailleur, et le *conductor* le preneur Il est extraordinaire que cette distinction n'ait pas persisté en français, surtout dans le langage du droit.

Néanmoins les propriétaires et les locataires s'entendent parfaitement.

Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent lorsqu'on parle d'un propriétaire on dit qu'il a loué *sa* maison, *son* champ, ou l'une de *ses* maisons.

La phrase : Jean loue une maison *à* Pierre, est fort claire. Jean est le bailleur. Remplaçons un instant le mot louer par ses synonymes.

Nous écrirons : Jean donne à bail une maison *à* Pierre. Si au contraire, nous voulons parler du locataire, nous dirons : Pierre loue (reçoit à bail) *de* Jean pour une maison.

Je sais qu'il y a des gens qui disent le fils à Pierre, la maison à Jean ; mais je crois ne pas me tromper en affirmant qu'ils parlent mal.

Quant à la phrase ambiguë citée par M. Lotus Sahib, elle peut faire le bonheur d'un vaudevilliste, qui pourra y trouver la source d'une foule de *Quiproquos* amusants.

Mais je me permettrai de faire remarquer que lorsqu'on écrit, ou lorsqu'on parle il est toujours facile de construire sa phrase de manière à éviter toute amphibologie.

Ce qui n'empêche pas que je serais reconnaissant à l'auteur qui aurait le courage de trouver la contre-partie de louage. Conduction comme en latin, si l'on veut, ou tout autre terme. MARTELLIÈRE.

Cartes de visite (XXXVI, 93, 506, 646; XXXVII, 250). — Le nom de cartes de visite et l'emploi donné à ces petits cartons, dont on fait si grand usage aujourd'hui, de nous représenter dans telle ou telle circonstance ne vient-il pas de ce qu'un jour quelque ingénieux personnage imagina d'utiliser le dos blanc alors des cartes à jouer pour y inscrire son nom et son adresse dans un but de réclame? Je possède plusieurs spécimens de ce genre et, en particulier, un as de trèfle au dos duquel se trouve imprimée la curieuse éclame suivante :

« M. Besnard Duplessis, officier de la connétablie, connu depuis longtemps, place Maubert, et aux environs, pour la vente des charges de judicature et de la maison du Roi, demeure présentement chez le bijoutier, à la descente du petit Châtelet à Paris.

Le dit sieur en a toujours à vendre et à tout prix et à tous titres, pour le port d'armes, milice et autres privilèges. Il répondra aux lettres qu'on lui écrira franc de port. »

Un dix de trèfle a été utilisé comme billet de loterie et j'y lis : « n° 86. Prix du billet, 50 centimes. Un collier en or à gagner sur le premier numéro sortant de la loterie de Paris du cinq février 1819. » Au-dessous un cachet rouge revêtu d'initiales à demi effacées, G. L. ou J. L.

On commença donc par utiliser les cartes à jouer et ce n'est que plus tard qu'on fit des cartons spéciaux qui, pour se distinguer des autres cartes, prirent le nom de cartes de visite. Ln. G.

—

Un fils de Louis XVI (XXXVI, 380). — Il me semble que ce n'est guère probable, Louis XVI étant, (avec Louis XIII, je crois) le seul roi français qui n'ait jamais eu de maîtresse. Car il me semble me souvenir que la passion de ce dernier prince pour Mme d'Hautefort ne fut que platonique. Mais peut-être me trompé-je? Je suis surpris que personne ici n'ait encore répondu à M. Charles Nauroy.

Un Intermédiairiste.

—

Le Monde Dramatique (XXXVI, 383; XXXVII, 38, 402, 511,). — On trouve, dans le seul tome Ier (1835), à côté d'articles de fond ou de critique signés : Th. Gautier, Fréd. Soulié, Alph. Karr, Alexandre Dumas, X. Marmier, H. Berlioz, A. Maquet, Fulgence Girard, Lassailly, Alboize, Mélanie Waldor, Paul de Kock, Regnier, H. Egmont, Brazier, Rochefort, Bouchardy, Labédollière, Roger de Beauvoir, E. Gonzalès, F. de la Boullaye, Ch. Magnin, A. Jubinal, Gustave Planche, etc,, etc., quelques chroniques théâtrales signées G. et G. de L. (Labrunie); voir pages 56, 107, 123, 150, 320, 343, 344, 375.

Gérard est sans doute aussi l'auteur du *Prospectus de l'Editeur* et de quelques articles non signés que nous laissons à la sagacité de M. Lovenjoul de découvrir et de préciser.

Au tome II de la collection, nous ne trouvons qu'un article signé G. C'est un compte rendu de l'Opéra-comique *Roch le Barbu*, page 393.

Georges Monval.

—

La légende de Domfront (XXXVI, 387, 800; XXXVII, 39, 252, 445). — Puisque la légende de Charles-Quint et des trois auvergnats, et celle de Henri Ier et des quatre chaudronniers sont rapportées au sujet de la légende de Domfront, qu'il me soit permis de citer l'historien Malheur qui, d'après le dictionnaire de Rochefort, écrit : « Louis d'Outremer, voulant venger « la mort de Charles le Simple, prit dans « les *filets d'une adroite question* le comte « de Vermandois qui avait fait périr le « monarque en prison, et lui dit : « Vous « vous êtes condamné de votre propre « bouche ; eh bien ! *Aussitôt dit, aussitôt « pendu.* »

Malheur vivait au commencement du XVIIe siècle. Les paroles de Charles le Simple sont-elles, à leur tour, une réminiscence d'un fait beaucoup plus ancien? C'est à chercher.

Il est très probable qu'un des chefs protestants, pris par Matignon, a dit les paroles mentionnées ; mais, qui est-il vraiment?

Quant à la gourmandise des Normands, M. T. Pavot a raison de dire qu'elle est *infatigable*; mais n'y a-t-il que les Normands dans ce cas? Que dire de leurs voisins?

Il y a plus de cinquante ans, quand les moyens de communications étaient très difficiles encore, il n'était pas rare d'entendre dire, dans la Haute Normandie, et dans le voisinage de Paris, que telle ou telle petite ville de Basse Normandie, ou du Maine, ou de Bretagne, était une *ville*

de malheur. J'en appelle aux souvenirs des anciens employés de différentes administrations.

Aussitôt arrivé, aussitôt pendu ! Monsieur Colline a raison de dire que la justice était très expéditive et précipitée en ce temps-là ; on trouvait toujours quelqu'un accroché au gibet ou à un arbre, et pour bien peu de chose ; nous n'avons, sous ce rapport, rien à regretter du passé, si nous avons d'autres choses à lui envier.

Le dernier mot de toutes ces recherches, c'est qu'il a été jusqu'ici impossible de s'accorder sur la légende de Domfront : c'est le sort de plusieurs légendes.

RAOUL JANVAL.

—

Famille de Rocquart (XXXVI, 388, 802 ; XXXVII, 38). — Une famille de Rocquart, seigneur de Tritin, en Bordelais, s'est alliée aux familles de Louppès, de Bonneau (1702), Thésis de Lalande (1731), Jude. P. M.

—

Le nom de Fleurant (XXXVI, 430 ; XXXVII, 178, 253). — Le nom de l'apothicaire du *Malade Imaginaire* évoque le mot « fleurer » et non le mot « fleurir ».

Quant à Marquise-Thérèse de Gorle (et non de Gorde), c'est à Lyon qu'elle épousa René Berthelot, dit Du Parc le *Gros-René* de la troupe de Molière (19 février 1653).

Du Parc mourut à Paris, le 4 novembre 1664, sa femme, rue Richelieu, le 11 décembre 1668. Mlle Du Parc ne fut donc *veuve* que quatre ans, et fort longtemps après le séjour à Lyon.

GEORGES MONVAL.

—

La chanson du Mirliton (XXXVI, 476, 822 ; XXXVII, 50, 83, 178, 513). — M. A. Martin, en reproduisant les couplets, m'amène à revenir sur la question. L'air de la chanson, qui m'est encore parfaitement connu, ne comporte que des vers de six pieds. Sauf quelques élisions omises, les couplets 2 à 5 reproduits s'y adaptent très bien. Appartiennent-ils tous à la chanson authentique, je ne saurais le dire. Mais pour le premier, avec ses sept pieds et ses antiquités judaïques, il est à rejeter complètement. Et, pour l'avoir admis en taille allongée, il faut une imagination très forte.

Le voici rétabli. Je mets en italique les seuls mots dont ma mémoire n'est pas absolument sûre.

Rev'nant un peu pompette
De la foir' de Saint-Cloud
Bientôt je fis emplette
Moyennant mes quat'sous

D'un joli, etc.

Au 2e couplet il faut dire « le soir » et non « un soir ». LE ROSEAU.

—

Putois (XXXVI, 485 ; XXXVII, 92). — L'élévage du *Skunk* en captivité est même très commun. J'ai moi-même, cet été, vu sur le bord du lac Michigan (nord-est), de gentils, de jolis petits skunks approchés par leur maître sans aucun danger. Ils s'apprivoisent assez facilement, n'attaquent jamais ceux auxquels ils s'accoutument, et ont une assez haute valeur, presque moins pour leur fourrure, que parce que leur graisse fournit une huile d'une grande efficacité pour un anti-rhumatique, et qui est recherchée par des médecins propriétaires (patentés).

A. G. C.

—

François de Sales (XXXVI, 485 ; XXXVII, 92). — Un membre de cette famille n'était-il pas chargé de l'éducation des fils de France sous Louis XV ?

E. GANDOUIN.

—

Sur un mot de Mirabeau contesté (XXXVI, 523 ; XXXVII, 94). — Dans une étude des plus documentées sur « la Séance Royale du 23 juin 1789 » publiée en 1892 dans la Revue de la Révolution française, dont M. F. A. Aulard est le directeur (XXIIe vol. pages 5, 120, 146 et XXIIIe vol. page 55), M. A. Brette discute longuement sur l'incident auquel donna lieu l'entrée du marquis de Dreux-Brézé dans la salle de l'Assemblée, incident « qui ne fut pas le plus imporant de la séance, dit-il, mais qui, effaçant tous les autres, est seul demeuré dans la mémoire du peuple ». A l'aide des Mémoires des contemporains et grâce aux recherches qu'il a si minutieusement faites sur les premiers événements de la Révolution, il est à même de reconstituer dans cet article, la scène telle qu'elle s'est passée et de renfermer dans des limites convenables la part que prit Mirabeau aux incidents de cette mémorable journée.

L'analyse en serait trop longue ; je préfère renvoyer mes confrères que cette question intéresse à la lecture de cette savante monographie.

GUSTAVE LAURENT.

Banqueroute (XXXVI, 531 ; XXXVII, 137). — Ce mot ne doit offrir aucune difficulté, et trouve son analogie dans l'anglais *disbow*, qui était l'action de jeter par dessus le barreau judiciaire l'avocat convaincu de malversation, etc. A. G. C.

—

Les vols de Libri (XXXVI, 576 ; XXXVII, 144). — L'extrait suivant du dernier catalogue de MM. Joseph Bær et Cie, Frankfort sur le Mein, pourrait avoir de l'intérêt :

Libri, Procès.

62 — *Libri*, Réponse au rapport de Mr. Boucly. Paris 1848, gr 8°. br. M. 1 fr. 50.

63 — *Libri*, *Lettre* à M. le président de l'Institut de France. Londres 1850. 8°. br. M. 1 fr. »

64 — *Libri*, *Lettre* à M. Barthélemy St-Hilaire, administrateur du Collège de France. Londres 1850. petit-in-8°. br. M. 2 fr. »

65 (— *Libri*) Douze mots aux magistrats français. 1er mot. Lond. 1862. — Supplément au rapport de Bonjean sur la pétition au Sénat sur l'affaire Libri. Av. Postscr. Ib. 1861. 8°. br. M. 3 fr.

66 — *Celliez. H.*, Mémoire sur les irrégularités de la procédure criminelle suivie contre M. Libri. Par. 1861. 8°. br. M. 1 fr. »

67 — *Jubinal, Ach.*, Un nouvel épisode de l'affaire Libri ou lettre à M. le directeur du journal l'Athenaeum. Paris 1851. 8°. br. M. 1 fr. »

68 — *Lacroix, Paul*, Lettre à M. Hatton juge d'instruction, au sujet de l'incroyable accusation intentée contre M. Libri. Paris 1849. 8°. br. M. 1 fr. »

69 — *Lamporecchi*, Ran , Mémoire sur la persécution qu'on fait souffrir en France à M. Libri. Londres 1850. 8°. br. M. 1 fr. »

70 — The case of Mr. Libri. London 1852. 8°. br. M. 1 fr. » K. A.

—

Jacques Gamelin (XXXVI, 577 ; XXXVII, 182). — Je remercie bien sincèrement M. Albert Ritt de sa communication. Je lui serais infiniment obligé de vouloir bien m'indiquer la revue locale où il est en plusieurs endroits question de Gamelin. Comme tout ce qui touche à cet artiste m'intéresse, il me rendrait le plus grand service en me donnant en dehors du journal, si cela était trop long, le texte des passages de ladite revue concernant Gamelin, ou une simple analyse.

La biographie de Gamelin n'est pas comprise dans l'ouvrage de Fourès, les « Hommes de l'Aude. »

ARTHUR LESŒUR.

—

Vicomte de Sénonnes (XXXVI, 666; XXXVII, 346). — Alexandre de la Motte-Baracé, vicomte de Sénonnes, né le 3 juillet 1781, en Bretagne, dans le château de ses ancêtres, « se fit connaître (sous l'Empire) par quelques paysages anonymes, » (*sic*) et collabora à la *Gazette de France*. Il fut nommé, en 1815, secrétaire de la Chambre ; en 1816, secrétaire-général des musées royaux et, successivement, membre honoraire de l'Académie des Beaux-Arts, secrétaire-général de la maison du roi. Entre temps, M. de Sénonnes avait été promu chevalier, officier et commandeur de la Légion d'honneur. Après la révolution de 1830, il se retira en Bretagne, où il mourut sans postérité, dix ans après.

On a de lui : 1° *Lettres de Jacopo Ortis* (traduction de l'italien) 1814, ouvrage reparu, la même année, sous le titre du *Proscrit* et, en 1820, sous celui d'*Amour et Suicide ou le Werther de Venise*; 2° *Choix de vues pittoresques d'Italie, de Suisse, de France et d'Espagne*, gravures à l'eau forte. Cet ouvrage dont madame la duchesse de Berry avait agréé la dédicace, est resté incomplet. 3° *Promenade au pays des Grisons ou choix des vues les plus remarquables de ce canton*, lithographies ; 4° Une belle édition des *Œuvres dramatiques* de Destouches avec introduction, notice et notes.

Son frère aîné, Pierre-Vincent-Gratien de la Motte-Baracé, marquis de Sénonnes lui survécut, qui, de son mariage avec Auguste-Marie-Fortunée-Gabrielle de Goddes de Varennes, avait eu cinq enfants : deux garçons et trois filles, ainsi qu'il résulte de la brève notice insérée dans l'*Armorial historique* de Henri J.-G. de Milleville, Paris, 1845, gr. 8.

M. de la Benotte peut consulter aux Archives nationales, section historique, le t. VI des mémoires généalogiques, fol. 389.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable, qui est de *Fougerolles*, par suite d'alliance ; le lion chargé en cœur d'un écu d'argent, à la fasce de gueules, fleurdelisée et contre fleurdelisée, de six pièces de même, au pied fiché dans la fasce qui est de *La Motte Baracé*.

Résidence : le château de Sautré, près d'Angers. EFFEM.

Tineul (XXXVI, 627 ; XXXVII, 195, 260).—En languedocien on appelle Tinel, la cuve à fouler le raisin. Je ne serais pas surpris que cette dénomination s'appliquât, suivant les localités, à d'autres ustensiles vinaires.

Ce mot dérive de Tino ou Tina qui signifie cuve vinaire, dans un périmètre très étendu autour de Montpellier.

MALPEYTRACH.

—

L'église et la peine de mort (XXXVI 676 ; XXXVII, 353, 519). — Il y a déjà longtemps, les professeurs de Seconde ou de Rhétorique de l'Université, nous faisaient lire les plus beaux passages de la XIVe Provinciale de Pascal, en nous mettant en garde contre les erreurs volontaires qu'elle contient contre les Jésuites ; ceci valait bien la lecture de pages choisies de certains auteurs contemporains, sans prendre parti pour les Jésuites.

La plus grande partie de cette lettre, sur l'homicide volontaire, est à lire. Villemain l'a, je crois, fort bien analysée, et a exposé, d'après elle, quelle était la rigueur, je dirai la cruauté, de nos anciennes lois, que personne ne regrette.

Pascal, qui *devait savoir*, dit à la fin de sa lettre, en parlant du clergé :.... « L'E-« glise abhorre tellement le sang, qu'elle « juge encore incapable du ministère de « ses autels ceux qui auraient assisté à un « arrêt de mort, quoique accompagné de « toutes ces circonstances si religieuses : « par où il est aisé de concevoir quelle « idée l'Eglise a de l'homicide ».

RAOUL JANVAL.

—

Les bévues des municipalités au sujet des plaques commémoratives (XXXVI, 718 ; XXXVII, 295). — Sur le bâtiment de l'Etablissement des frères, au coin de la rue Raynouard, n° 64, et de la rue Singer (Passy), on a posé avec une grande solennité (il y a quelques années) une plaque de marbre expliquant que c'est sur cet emplacement que Benjamin Franklin a posé en France le premier paratonnere.

Je passais par hasard dans la rue Raynouard au moment où finissait la cérémonie de l'inauguration de cette plaque.

Je m'approchai d'une personne portant un uniforme civil (peut-être un conseiller de préfecture) et lui expliquai que le libellé de cette inscription était erroné, que le 1er paratonnerre posé en France par Franklin avait été mis sur le château de Beauséjour, habitation située à l'entrée du boulevard Beauséjour actuel, et démolie vers 1870. J'ai habité ce château en 1869.

Le paratonnerre portait dans sa longueur la constatation, que c'était le premier posé en France par Franklin. J'ai eu ce paratonnerre dans les mains. Il était très lourd et très volumineux. J'ai appris qu'il avait été vendu par les démolisseurs du château qui avait été occupé par le Père Lachaise.

Néanmoins l'inscription subsiste toujours rue Singer. PASCAL.

—

Madame d'Alvimare (XXXVI, 721 ; XXXVII, 299). — Prière à E. V. T. de se reporter à l'*Intermédiaire* du 25 avril 1875. Il y verra de qui je veux parler.

ERNEST J.

—

Le hasard (XXXVI, 724, 448).— Dans ses mémoires, M. Goron démontre que le hasard est le plus habile de tous les policiers. M. Macé et d'autres avant lui avaient déjà exprimé la même idée et il faut reconnaître que bien des découvertes sensationnelles de la police n'ont été dues qu'au pur hasard. YSEM.

—

Sérénades aux écoliers couronnés (XXXVI, 724 ; XXXVII, 302, 358).—Lorsque j'étais au Lycée de Chaumont (Hte-Marne) après la distribution des prix et la mise en liberté des internes, le tambour de ville parcourait les rues et allait battre, devant chaque maison ayant un lauréat, un rigodon, bien tapé, c'est le cas de le dire. Les prix seuls donnaient droit au rigodon et une année où je n'avais eu que des accessits j'eus la douleur de voir le tambour silencieusement passer la porte. J'entends encore mon père me dire : « Puisque tu n'as pas à porter la pièce au tambour, mon porte-monnaie restera fermé pour toi comme pour lui. » — Cette coutume doit encore exister aujourd'hui. YSEM.

—

Casser l'encensoir sur le nez (XXXVI, 725). — L'expression encenser quelqu'un, lui brûler de l'encens sous le nez, signifie lui faire des compliments excessifs pour se ménager ses bonnes grâces. Pour exprimer le suprême du genre, le nec plus ultra, on a dit casser l'encensoir sur le nez, lorsque les louanges sont tellement outrées que la personne à qui elles s'adressent doit s'apercevoir qu'elles ne sont pas sincères. YSEM.

Date du combat de Culloden (XXXVI,762;XXXVII,339,519).—En 1751, le Parlement d'Angleterre adopta un bill « réglant que l'année civile pour 1752 et les « années suivantes, commenceraient au 1er « janvier, et que pour réduire la chrono- « logie anglaise au style grégorien, le 3 « septembre 1752 serait compté pour le « 14. »

C'était, par conséquent, un retranchement de onze jours.

Par suite, les historiens qui ont écrit après le mois de septembre 1752, ont adopté le nouveau style pour la fixation des dates des faits qu'ils rapportaient.

En déterminant au 27 avril 1746 la date du combat de Culloden, ces historiens se trouvaient donc d'accord avec ceux qui, écrivant avant la réforme grégorienne, avaient fixé au 16 avril le jour de ce même combat. H. T.

Même réponse: H. M.

—

Membres de la Famille de Bock et Régiment de Quadt-Cavalerie (XXXVII, 1, 410, 553).— Comme complément aux questions posées dans le n° du 10 janvier dernier, je crois utile d'ajouter ce qui suit :

Le gentilhomme qui avait épousé Marie-Anne-Louise de Bock portait pour armes :

Râlé de gueules et d'hermines, parti d'argent au cerf d'azur, au chef d'or soutenu d'azur chargé de deux roses de gueules tigées de même.

Dans ces armoiries où il y a un parti et un chef ne retrouverait-on pas les armes des de Bock et Maignan ?

On recherche toujours l'acte de mariage de Jeanne Maignan, épouse d'un capitaine au Quadt-Cavalerie (1640-1695).

UN ABONNÉ.

* * *

Je remercie mille fois les obligeants collaborateurs qui veulent bien m'aider dans mes recherches. Persuadé qu'ils sont toujours disposés à me venir en aide, je crois utile de leur donner communication des documents suivants :

1712. — Prœius sponsalibus et unâ proclamatione tam hic Tabernis quam Argentinœ in parochiâ sancti Laurentii (super duabus dispensavit admodum Rdus Dominus Riccius provicarius generalis) a me suscripto, sacro matrimonii vinculo copulati sunt, Nobilis Dominus Johannes Goujon de Grondel, capitaneus reformatus in legione Alsaciœ, nobilis Domini Thomæ Goujon et Dominæ Joannæ *Maignan* legitimus filius : et nobilis Domicella, Maria Anna de Bock, nobilis Evaldi de Bock civis Argentinensis ac Dominæ Elisabethæ Holderegger legitima filia.

Sponsus Jean Goujon de Grondel.
Sponsa, Marianne de Bock.
Testes fuerunt, J. Gross, J. Wurmel.

H. BENDER.

(*Ex libris matrimonialibus Tabernensibus*).

1715. — Je soussigné licencié en droits certifie avoir donné terre sainte à l'enfant du Sire de Grondel, capitaine au régiment d'Alsace et de dame Marianne Louyse de Bock, cet enfant s'appeloit J.-Joseph de Grondel. Faict à Chailly, ce 27 du mois de novembre 1715.

QUAT-AUBEFFF,
curé d'Ennery et Chailly.
(Gouvernement de Metz).

Extrait d'une lettre de Jean Goujon de Grondel [par la suite lieutenant-colonel d'infanterie (Voir *Diction. de la noblesse de La Chesnaye Desbois*, lettre Gr.] écrite en mars 1765 à son fils Jean-Philippe (Voir Baudry des Lozières ; second voyage à la Louisiane contenant la vie de ce dernier, voir M. Bossu : Nouveaux voyages aux Indes occidentales, seconde partie, page 85.)

«... Il s'agit présentement de vous dire « que mes ancêtres et par conséquent les « vôtres ont tous servi le Roi et y ont « tous été tués ou estropiés de leurs blessures. Du reigne du feu Roi j'avais des « oncles qui servoient Sa Majesté tant « dans la garde du corps que dans la Gen- « darmerie pendant les guerres, et tout ce « que je puis me souvenir, étant petit « enfant, qu'un de mes oncles qui étoit « maréchal des logis des gardes du corps, « passa son quartier d'hiver chez feu « mon père et la campagne suivante il « eut une cuisse emporté d'un boulet de « canon dont il mourut. Mon père avait « été capitaine dans le régiment de Quadt- « Cavalerie, lequel régiment s'appellé au- « jourd'hui Royal allemand. Tout ce que « feu mon père avoit à me reprocher, « c'étoit de me dire que je m'étois mis « dans l'Infanterie... »

Charles-le-Chauve et *capitaine Paimblant du Rouil* : On avait déjà eu recours aux archives administratives du Ministère de la Guerre. Il a été répondu qu'il n'existait aucun document permettant de constater les services du capitaine au Quadt-Cavalerie, non plus que ceux de l'ancien maréchal des Logis des Gardes

du corps sous Louis XIV. *D de Luxembourg*, n'habitant pas Paris, il me sera très difficile de connaître l'adresse de Madame de Bock de Wülfingen, si un aimable collaborateur ne vient pas à mon aide. — Il y a de grandes chances de trouver les renseignements demandés (acte de mariage de Jeanne Maignan, actes de *naissance* de son *fils* et de son *mari*) en Belgique, dans le Luxembourg ou dans la région Est de la France. M D. de Luxembourg et le baron de G. qui habitent ces contrées, peuvent donc rendre grand service à l'abonné qui les remercie d'avance. — A Saverne. les de Bock et Goujon de Grondel ne figurent pas sur les registres antérieurs à 1712. *Poggiarido* : Il y a trois ou quatre ans, on m'a cependant écrit qu'il avait été publié à Strasbourg une généalogie de Bock suivie ou précédée de la vie d'une religieuse de ce nom ; j'ai malheureusement égaré cette lettre. Je suis porté à croire que Marie-Anne-Louise de Bock descendait des branches de Blessheim et Gernstein. En effet : par son mariage Marie-Anne-Louise de Bock était devenue belle fille d'un capitaine au Quadt-Cavalerie; or l'armorial de la généralité d'Alsace (1861) fait mention de Sigfried de Bock de Bloesheim et Gertsheim, gentilhomme de basse Alsace, major et premier capitaine du régiment de cavalerie de Quadt. De là l'hypothèse que Marie-Anne-Louise de Bock était parente proche de Sigfried? Enfin Evald de Bock était citoyen de Strasbourg. Il faudrait donc connaître l'ascendance de Sigfried et d'Evald de Bock.

Nota. — En Bretagne, l'abbé Paul Pâris-Jallabert publie des extraits des anciens registres paroissiaux des diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo (églises catholique et protestante). N'y aurait-il pas également des publications de ce genre pour la Belgique, le Luxembourg, la Lorraine, la Champagne, etc... ? Les armoriaux de Bretagne et de Normandie font mention de familles du nom de Maignan. Il est peu probable que Jeanne Maignan fût de ces provinces. N'y avait-il pas en 1700, de familles Maignan établies ailleurs, particulièrement en Belgique ?

Un abonné.

—

Comité des travaux historiques et scientifiques (XXXVII, 10, 450). — Les renseignements voulus se trouveront dans *Le Comité des travaux historiques et scientifiques*, par X. Charmes. Paris, imprimerie nationale, 1886. 3 vol. petit in-4°.

A. G. C.

—

Jean de la Brette (XXXVII, 108). — L'annuaire Hachette (1897) donne, page 928, le nom de l'aimable écrivain qui signe Jean de la Brette ; c'est Mlle Alice Cherbonnel.

P. de M.

—

Yves le Querdec (XXXVII, 109, 464). — Ce curé de campagne est professeur au lycée Buffon et s'appelle de son vrai nom Fonsegrive.

Il commença la publication des « Lettres d'un curé de campagne » dans le journal « le Monde ».

Ces remarquables articles furent bien vite signalés, et Yves ne put garder longtemps l'incognito.

Successivement il publia « Les lettres d'un curé de canton », et dernièrement, « Le journal d'un évêque ».

M. Fonsegrive est à l'heure actuelle directeur de « la Quinzaine », et un des principaux leaders du parti socialiste chrétien.

Errikos P.

—

Mlle Saint-Ange (XXXVII, 110). — Je vais causer à M. Nauroy quelque désillusion : les Archives de la Comédie-Française ne fournissent ni les prénoms, ni les dates et lieux de naissance et de décès de Mlle Saint-Ange, qui signait : L. Saint-Ange (est-ce Louise, Laure, Léontine ou Lucie ?) et qu'on appelait généralement Mélanie.

Elle était fille de Mlle Adèle de Romance, dite Romany, peintre de portraits qui exposa au Salon, de 1793 à 1833, et dont le Musée de la Comédie conserve une dizaine de toiles.

Son père, mort avant 1819, était le frère du chevalier de Beaune.

Mlle L. Saint-Ange débuta au Théâtre-Français, le 4 juillet 1816, dans Finette du *Dissipateur* et Lisette du *Jeu de l'Amour et du Hasard*.

Nouveau début, le 27 mai 1818, dans Nérine du *Joueur* et Julie de *La Gageure imprévue*.

Admise comme actrice aux appointements (ce qu'on appelle aujourd'hui très improprement *pensionnaire*) le 1er avril 1819, elle fut remerciée au bout des trois ans d'essai et trouva un engagement au Théâtre du Gymnase (1822-23) ; elle

demeurait alors rue Poissonnière, n° 11.

En août 1825, elle demande à rentrer à la Comédie dans l'emploi des Soubrettes, mais il n'y avait pas de vacance, et il ne fut plus question de Mlle Saint-Ange.

Son domicile, à cette date, était rue Saint-Marc, n° 12, à l'hôtel Montmorency.

GEORGES MONVAL.

—

Renseignements à trouver sur diverses familles (XXXVII, 112, 558). — L'auteur de la question peut s'adresser à M. le vicomte de Couëdic, rue de Maurepas, 12, à Versailles.

—

La croix des Touareg (XXXVII, 155, 571). — Les Touareg descendant certainement des anciens chrétiens de l'Afrique septentrionale, refoulés par l'invasion des Arabes, il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'ils aient conservé par tradition, malgré leur apostasie, l'usage de porter des croix comme ornements.

VICOMTE DE COUEDIC.

—

Autour du mariage (XXXVII, 157, 575). — La coutume que M. G. Clerc décrit sous le nom de la *Poule*, existait autrefois à Spa. Tout jeune homme qui était à la veille de se marier devait payer une somme déterminée, aux jeunes gens célibataires. Ce tribut en argent portait le nom de *culage* ou *culetaige*. Il était dépensé en beuveries et festins dans les tavernes. Les gars procédaient à l'élection d'un *boursier*, le trésorier, et d'une *fille des jeux*, qui avec ses compagnes prenaient part aux frairies. Le boursier et la fille des jeux présidaient aux divertissements et menaient les danses. Rarement ces franches lippées se terminaient sans que les assistants jouassent du couteau dont chacun était muni. Cette coutume était particulière à Spa (1600) et n'existait pas, croyons-nous, dans les bourgs voisins. Elle était en tout cas inconnue à Liège, dont Spa n'est éloigné que de sept lieues.

Quant au terme *culetage*, explique qui pourra l'existence en plein pays Wallon de ce mot de langue romane, qui, on le sait, désignait primitivement le droit du Seigneur. (Voir le diction. de Roquefort). Quant à la coutume du « charivari » donné aux veufs et veuves qui convolent en secondes noces, elle était générale au pays de *Liège*, et *pailleter*, c'est-à-dire charivoiser les nouveaux époux, en frappant des marmites, des casseroles les unes contre les autres, se fait encore en dépit des ordonnances de police édictées et renouvelées maintes fois et successivement par les princes-évêques, les maires et les bourgmestres. On trouve un édit concernant la matière dès 1730. Il s'appuye sur ce que cette « mauvaise coutume aurait occasionné souvent des querelles et jusqu'à des homicidaiges (sic) et autres malheurs. » Il défend ces charivaris sous peine de trois florins d'or pour la première fois, du double pour la seconde, et pour la troisième, arbitraire. ALBIN BODY.

* * *

L'usage populaire de *donner son charivari*, c'est-à-dire une sorte de sérénade burlesque, à l'occasion de mariages mal assortis de veufs ou de veuves, est très répandu en France, sinon général. Je l'ai constaté en Provence, en Languedoc, en Bugey, en Bourgogne, en Bretagne, à la campagne et en ville, par exemple, à Carcassonne, et en dernier lieu, à Marseille. Un vieillard demeurant dans le quartier de *la Blancarde*, ayant épousé, en secondes noces, une jeune fille, les gens du quartier organisèrent un charivari monstre. Pendant plusieurs jours, il y eut, de jour et de nuit, un vacarme épouvantable, auquel la police ne s'opposait nullement, quoique la circulation dans la rue fût souvent obstruée par une foule compacte de gens, chantant, hurlant, sifflant, maniant des crécelles, tandis que d'autres frappaient des casseroles, des chaudrons, ou secouaient des plaques de fer blanc. VICOMTE DE COUEDIC.

—

Ouvrages sur les pélerinages de la Sainte-Vierge à l'étranger (XXXVII, 157, 616). — En Suisse : *Notre-Dame des Ermites*, description du couvent et du pélerinage d'Einsiedeln, en français, chez Benziger et Ce éditeurs à Einsiedeln.

J'ai consacré un chapitre au pélerinage d'Einsiedeln dans mon livre : *Excursions historiques et littéraires*. Paris, Ollendorff, 1897.

En Espagne : On ne compte plus les ouvrages en espagnol sur la Vierge del Pilar à Saragosse, ni sur la Vierge noire du Montserrat en Catalogne.

Je ne puis citer de mémoire que *Trois jours au Montserrat* (en français) par M. Cornet y Mas, édité à Barcelone il y a quelques années, et le superbe album

panorama « Montserrat » 32 photogravures d'Audouard, édité à Barcelone en 1896, prix 3 pesetas. J'ai publié dans l'*Illustration* vers avril 1890 « Une procession au Montserrat ».

J'ai consacré un chapitre au pélerinage de Notre-Dame de Guadalupe, à Fontarabie, dans le livre cité plus haut « Excursion, etc. Ollendorff 1897 ». Et je me permets de signaler à mon aimable confrère les Vierges de los Desemparados à Valence, du Sanctuaire à Tolède, d'Atocha à Madrid, etc., etc. En Italie j'ai eu dans les mains une brochure (en italien) sur la Vierge d'Oropa. H. LYONNET.

—

Les détrousseurs de cadavres (XXXVII, 158, 616).—Victor Hugo, dans sa description du champ de bataille de Waterloo, dit à ce sujet : «... Ce qui est cer-« tain, c'est que, d'ordinaire, après les « vainqueurs viennent les voleurs... « Toute armée a une queue, et c'est là ce « qu'il faut accuser. Des êtres chauves-« souris, mi-partie brigands et valets, « toutes les espèces de vespertilio qu'en-« gendre ce crépuscule qu'on appelle la « guerre des porteurs d'uniformes qui ne « combattent pas, de faux malades, des « éclopés redoutables, des cantiniers « interlopes trottant, quelquefois avec « leurs femmes, sur de petites charrettes, « et volant ce qu'ils revendent, des men-« diants s'offrant pour guides aux offi-« ciers, des goujats, des maraudeurs, les « armées en marche autrefois, — nous « ne parlons pas du temps présent — « traînaient tout cela, si bien que, dans « la langue spéciale, cela s'appelait les « trainards... »

Ces êtres hybrides dont le Thénardier des « Misérables » est le type étaient de toutes les nations et pillaient indifféremment ami ou ennemi. On peut donc dire, sans médisance, qu'il n'y manquait pas de juifs, espionnant ou volant, ce qui ne changeait guère leurs habitudes ! Voir ce qu'en dit Marbot dans ses Mémoires. Quant à leur rôle pendant la campagne de Russie, et à Vilna en particulier, on ne peut mieux faire que de citer le passage que M de Ségur leur a consacré dans son « Histoire de la Campagne de 1812 ».

« ... A la vérité, les Lithuaniens, que « nous abandonnions après les avoir tant « compromis, recueillirent et en secouru-« rent quelques-uns ; mais les juifs, que « nous avions protégés, repoussèrent les « autres. Ils firent bien plus, la vue de « tant de douleurs irrita leur cupi-« dité. Toutefois. si leur infâme avarice, « spéculant sur nos misères, se fût con-« tentée de vendre au poids de l'or de « faibles secours, l'histoire dédaignerait « de salir ses pages de ce détail dégoû-« tant : mais qu'ils aient attiré nos mal-« heureux blessés dans leurs demeures « pour les dépouiller et qu'ensuite, à la « vue des Russes, ils aient précipité par « les portes et par les fenêtres de leurs « maisons ces victimes nues et mouran-« tes, que là ils les aient laissées impi-« toyablement périr de froid, que même « ces vils barbares se soient fait un mé-« rite aux yeux des Russes de les y tortu-« rer, des crimes si horribles doivent être « dénoncés aux siècles présents et à venir. « Aujourd'hui que nos mains sont impuis-« santes, il se peut que notre indignation « contre ces monstres soit leur seule pu-« nition sur cette terre ; mais enfin les « assassins rejoindront un jour leurs vic-« times et là sans doute, dans la justice « du ciel, nous trouverons notre ven-« geance ! .. »

Le baron Larrey, dans ses Mémoires, parle aussi des mauvais traitements que les juifs firent subir à nos blessés et malades livrés par eux à la lance des Cosaques. Les faits paraissent ainsi établis d'une manière irrécusable.

LOUIS JOUTY.

—

Le teinturier de Rachel (XXXVII, 158, 577). —La grande tragédienne Rachel manquait d'instruction première ; mais il n'est pas vrai qu'elle n'eût pas appris à écrire. VICOMTE DE COUEDIC.

—

Recherches sur le dernier baron de Pont-l'Abbé (XXXVII, 158, 616). — La baronnie de Pont-l'Abbé, possédée d'abord par l'illustre maison féodale de ce nom, échut dans la première partie du XVIe siècle à Pierre de Foix, puis à Tanguy, sire du Chastel, mari de Louise de Pont-l'Abbé dont Guillette qui épousa Charles de Quélemec qui devint ainsi baron de Pont-l'Abbé.

De la maison de Quélemec, la baronnie de Pont-l'Abbé a appartenu successivement aux Beaumanoir, Guémadeuc, Richelieu, d'Hernoton, d'Argouges, Baudes, Pérébaud et de Beuves.

Armes : du fief : D'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.
Devise : Heb Chench
(Sans varier).
(Sceau de 1482).

VICOMTE DE COUEDIC.

* * *

A Plougastel-Saint-Germain (Finistère), dans les registres de l'état-civil des années 1775-1810, on trouverait peut-être trace des descendants de Georges-Claude Baude, baron de Pont-l'Abbé, car l'aînée de ses filles dut épouser M. le Gac de Sansalut, fils de César-François le Gac de Sansalut, seigneur du Hilguey, époux de Caroline de Bavière, comtesse de Forbach, fille de Christian IV de Bavière, prince palatin du Rhin et de la comtesse des deux Ponts Forbach.

En 1776, César le Gac de Sansalut habitait le Hilguey en Plougastel-Saint-Germain. Plus tard le Hilguey dut être vendu comme bien national.

UN ABONNÉ.

—

D'Altier père et fils (XXXVII, 159, 617).—Ils paraissent être de la famille d'Altier de Borne ou de Borne d'Altier (Vivarais, Gévaudan) dont la généalogie imprimée se trouve au tome III de Lainé.

Cette famille a eu un Page à la petite Ecurie. et a fourni les preuves pour les honneurs de la Cour (Voir Archives nationales MM, 813).

COMTE DE BONY DE LAVERGNE.

—

Les deux seigneuries de Branges (XXXVII, 160,620). —Je ne pense pas qu'il y ait de rapport entre les deux seigneuries de Branges signalées par *Scrutator*. Branges, de l'Aisne, appartint de 1722 à 1827 à la famille Danré d'Armaney qui avait aussi Blanzy et Lampigne. Le dernier représentant de la branche d'Armancy, mort en 1827, eut trois filles qui chacune portait le nom de l'une de ses terres : Mlle de Branges Marie-Andrée-Remiette, épousa M. de Carpentier de Quigny. La branche aînée avait la terre de Salency.

Les Danré portaient d'argent au chevron de sable, accompagné en chef de deux têtes de serpents d'azur, arrachées de gueules, et en pointe d'un arbre de sinople.

J. DE M.

Famille de Belzunce (XXXVII, 160,622).— Il existe une généalogie de la famille de *Belzunce*, dans Borel d'Hauterive, année 1879 p. 134.

COMTE DE BONY DE LAVERGNE.

* * *

I. Jean de Belzunce, vicomte de Macaye, gouverneur de Dax en 1558. marié à Catherine de Luxe. II. Jean de Belzunce, vicomte de Macaye, chambellan du roi de Navarre, gouverneur du Mauléon en 1597, marié à Rachel de Gontaut dont 1° Armand qui suit. 2° Iacques qui a formé la branche de *Born*. III. Armand de Belsunce, vicomte de Macaye gouverneur de Mauléon, épousa Marie de Meharin. IV. Charles de Belsunce, vicomte de Macaye et de Méharin épousa, en 1639, Sarah de Ferrières. V. Ferrière de Belsunce, vicomte de Méharin, marié en 1677 à Angélique de Casaux. VI. Charles de Belsunce, vicomte de Méharin, marié en 1719 à Anne de Haradener, VII. Dominique de Belsunce, vicomte de Méharin, marié en 1764 à Angélique de la Live d'Epinay dont 1° *Denis-Henri de Belsunce massacré à Caen en 1789*. 2° Jean-Antonin qui suit. VIII. Jean-Antonin de Belsunce, vicomte de Méharin, marié en 1793 à Jeanne du Roux de Beuil. IX. Charles-Louis, vicomte de Belsunce, décédé à Bordeaux, marié en premières noces à Zoé Dugarra de Sainte Aulaire, en deuxièmes noces, en 1844, à Louise de Laas. Du second lit 1° Dominique Arnould, vicomte de Belsunce, marié en 1883 à Marguerite de Joannis Verclos, 2° Gaston mort en 1870. 3° Honoré, mort, 4° Louis, 5° Madame Xavier de Ravignan, 6° Madame Forpomès décédée, 7° Georgina, 8° Amélie.

Branche de Born : III. Jacques de Belsunce, capitaine au régiment de Piémont marié à Jeanne de Lesse de Larochefaton. IV. Armand Belsunce marié à Anne de Caumont dont, 1° Armand, brigadier des armes, 2° *Henri-Xavier, l'évêque de Marseille* 3° Antonin. capitaine de vaisseau, 4° *Charles-Gabriel, marquis de Castelmoron colonel au régiment Belsunce, lieutenant général*, père de : V. Antoine-Armand de Belsunce, marquis de Castelmoron, né en 1716, lieutenant général.

P. M.

—

M. de Larmandie (XXXVII, 161). — Vers 1560, mon aïeul Bertrand, cinquième du nom, épousait, sous les auspices de

Jeanne d'Albret, une Françoise de Bourbon. La reine de Navarre a signé au contrat qui se trouve dans mes papiers de famille. COMTE DE LARMANDIE.

—

Famille de Vigny (XXXVII, 161, 579 622). — Il existait à Paris sous Louis XIV une famille de robe du nom de Vigny qui portait pour armoiries :

D'azur à la fasce d'or surmontée en chef d'une merlette d'ars, et en pointe d'une merlette de même, accosté de deux coquilles Saint-Jacques de même.

Voir Origines des familles Parisiennes manuscr. fr. 32354. Biblioth. nationale.

COMTE DE BONY DE LAVERGNE.

—

Charles Vatel (XXXVII, 162). — Une notice biographique de ce curieux a été publiée dans l'almanach de Versailles (imp. Cerf, Versailles), l'année qui a suivi son décès. Il a écrit l'histoire de la salle du Jeu de Paume de Versailles. Je n'ai plus ce volume entre les mains en s'adressant à l'imprimeur on doit pouvoir se le procurer. E. GANDOUIN.

—

Biographie de Beethoven (XXXVI, 163, 580, 623). — *Victor Wilder* a en effet écrit un ouvrage sur Beethoven chez Charpentier. Prix fort 3 fr. 50 c. Il apprécie magistralement les chefs-d'œuvre du maître et est fort intéressant au point de vue anecdotique.

On trouve également aux magasins de musique du *Menestrel* rue Vivienne, une notice sur l'illustre musicien, au prix de 3 fr. net, moins étendue que le premier ouvrage, mais très claire, très méthodique et dans laquelle les œuvres de celui-ci sont très bien cataloguées. Elle est de M. H. Barbedette. PAUL ARGELÈS.

—

Coin des pseudonymes (XXXVII, 164, 580). — Brada n'a jamais écrit de roman ayant pour titre *Tentée*. Les cinq romans qu'elle a donnés successivement aux *Débats* de 1889 à 1896 ne sont *aucun* des romans à clé : *Compromise*, *Mme d'Epone*, *l'Irrémédiable*, *à la Dérive*, *Joug d'amour*. Comtesse DE PULIGA.

—

Marie-Gabrielle Capet (XXXVII, 165). — Dans la collection L. Decloux dont la vente vient d'avoir lieu, un dessin de cette artiste née en 1761 morte, en 1818, représentant le portrait d'un médecin appelé Bainieres, vient d'être vendu 115 fr. Cette artiste y est désignée comme élève de Vincent.

Selon Sirit, elle a exécuté des travaux en miniature, tableaux de genre, et en pastel elle a exécuté le portrait de Mlle Mars. E. GANDOUIN.

—

Un juif peut-il se présenter comme parrain à un baptême catholique ? (XXXVII, 166, 623). — Il paraît incroyable qu'un curé ait accepté, comme parrain d'un enfant, quelqu'un *qu'il sût être juif*.

La première condition pour être parrain d'un enfant catholique est d'être soi-même catholique. C'est de droit et c'est évident, puisque le parrain doit faire profession de foi explicite en récitant, séance tenante, tout le *symbole des apôtres*, et qu'il contracte solennellement l'engagement *de conscience*, de surveiller, à défaut des parents, l'éducation morale et *religieuse* de son filleul ou de sa filleule.

Cependant, lors même que l'on aurait commis la faute de laisser un juif se présenter comme parrain, le baptême serait *certainement valide* et de *plein effet*, s'il avait été, d'ailleurs, administré dans la *forme* constamment observée depuis l'*institution de l'Eglise*.

L'enfant n'aurait pas de parrain, voilà tout ; mais le sacrement de baptême est efficace avec ou sans parrain, ni marraine, par ce seul fait, que celui qui baptise verse, sur la tête, de l'eau naturelle, bénite ou non bénite, prononçant simultanément, dans une langue quelconque, les paroles sacramentelles : « *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*. » Il n'est même pas nécessaire que celui qui baptise soit prêtre. Toute personne peut baptiser validement : un laïque, une femme, un schismatique, un hérétique, un juif, un athée même.

Il suffit que celui qui baptise, même sans foi explicite, ait l'intention loyale d'agir sérieusement et que, *en fait*, il observe la *forme essentielle* du sacrement.

En *droit canon*, le laïque ne peut *licitement* baptiser qu'en cas de *nécessité urgente*, à défaut de prêtre ; c'est ce qui arrive souvent aux médecins, aux sages-femmes ; mais si quelqu'un abusait du *pouvoir* de baptiser, le sacrement n'en serait pas moins *valide*.

Telle est la doctrine.

Par conséquent, le baptême des protestants est valide, et on ne le renouvelle, en cas de conversion, que *sous condition*, en prévision du cas où le ministre aurait *violé la forme*, ce qui arrive, par exception, dans quelques-unes des nombreuses sectes du protestantisme. Alors, le prêtre emploie cette formule : « *Si tu n'es pas baptisé, je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.* »

Vicomte DE COUEDIC.

—

Le duc de Montmorency est-il dans son Mausolée ? (XXXVII, 217). — Sans entrer dans le fond même de la question, j'admire beaucoup le mausolée de Moulins que j'ai vu, mais je n'avais jamais eu le doute peut-être justifié de notre correspondant.

Je me permettrai de remarquer que l'épithète de *connétable* appliqué deux fois dans la question à Henri II de Montmorency est inexacte ; c'est justement le refus de la cour de lui accorder ce titre qui lança ce malheureux prince dans l'aventure qui lui coûta la vie. Henri Ier de Montmorency avait été connétable, puis les duc de Luynes et de Lesdiguières ; à la mort de ce dernier, un édit (janvier 1627) supprima la charge.

La question relative au duc de Montmorency à Moulins pourrait être posée pour Henri de Guise et sa femme au collège d'Eu.

MALABAR.

*
* *

Je crois devoir signaler une erreur dans l'article signé Olivier Norbert : le duc Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc, fut non pas connétable, mais seulement maréchal de France. H. C.

—

Un frère de Philippe-Egalité (XXXVII, 219). — Pardon, c'est bien Barré de Saint-Leu que Lafont d'Aussonne a voulu dire, et M. Nauroy fait certainement fausse route en dirigeant ses recherches du côté de la famille Barras. Il trouvera dans la biographie Rabbe une notice sur Jean-Baptiste-Henri Barré de Saint-Leu, né à Paris en 1768, fils y est-il dit, « d'un ancien militaire que la maison d'Orléans avait nommé gouverneur du château de Saint-Leu, d'où il avait pris son surnom. » G. I.

—

La veuve de Philippe-Egalité s'est elle remariée ? (XXXVII, 220). — J'ai connu la famille de Folmont, à Cahors ; le nom patronymique est Testas et non Rouzet.

—

L'Institut de France, sa composition. (XXXVII, 221). — Chacune des Académies, sauf l'Académie française, comprend trois classes : les membres libres, les membres ordinaires et les associés étrangers ; ils sont tous académiciens et ont droit à l'habit vert. Les correspondants n'ont droit ni au titre ni à l'habit ; ils ne peuvent s'intituler *membres correspondants*.

Les candidats au titre de *libre* et de *titulaire* font des démarches en visites préalables : c'est un usage et non une obligation.

Les savants, après demande spéciale au bureau, peuvent être autorisés à faire des communications, bien que n'ayant aucun lien avec l'Institut. I. D. M.

—

Prix Gobert. (XXXVII, 221). — M. Gobert a légué 20.000 fr. à l'Institut ; 1.000 fr. à l'Académie française et 1.000 à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Je ne sache pas que l'Académie des sciences morales et politiques ait une part dans ce legs, les prix sont annuels.

J. DE M.

—

Les livres imprimés en rouge (XXXVII, 222). — Le livre rouge, ou liste des pensions secrètes sur le trésor public contenant les noms et qualités des pensionnaires, l'état de leurs services et des observations sur les motifs qui leur ont mérité leur traitement » petit in-4° de l'Impr. Royale 1790. Première classe (2 livraisons, la première de 32 pages, la deuxième de 30 pages.

Cte S P.

*
* *

Oui, il existe d'autres livres imprimés en rouge. Par exemple : *Le livre rouge, ou liste des pensions secrettes, sur le trésor public, contenant les Noms et Qualités des Pensionnaires, l'Etat de leurs Services, et des Observations sur les motifs qui leur ont mérité leurs Traitements.* De l'Imprimerie Royale, 1790. Onze livraisons in-8°, 172 pages.

OTTO FRIEDRICHS.

*
* *

Le catalogue Gougy de février 1898 porte ceci :

Lorrain (Jean), *Viviane, conte pour Théodore*, 1885, Giraud, 30 pages in-8, imprimé en rouge, exemplaire sur Japon.

NAUROY.

—

Prix de l'Académie et de l'Institut (XXXVII, 222). — Combien il est à regretter que chacun de nous ne possède pas le *Dictionnaire historique* de L. Lalanne ! Un grand nombre de questions ne seraient pas posées, puisque ce livre y aurait répondu d'avance. Dans l'espèce, comme on dit au palais, Charles N. aurait pu lire, page 920 :

Gobert (Napoléon, baron), né en 1807, mort au Caire à la fin de 1833. Il légua à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions 20,000 fr. de rente pour la fondation de quatre prix destinés à récompenser les ouvrages les plus éloquents ou les plus savants sur l'histoire de France.

Son père, général, avait été tué à Baylen.

EFFEM.

—

Auteur d'une gravure à déterminer (XXXVII, 222). — C'est tout fait. Paul Arène était mieux placé que qui que ce soit pour ne pas se tromper. Je puis aussi témoigner que l'eau-forte en question est de Charles Delort, mort récemment, et qui n'est pas tout à fait un inconnu : la maison Goupil a publié des estampes en noir ou en couleur d'après la plupart de ses tableaux. Il a aussi illustré un certain nombre d'ouvrages notamment le *Roi des Montagnes* dans la Bibliothèque artistique de Jouaust. — André Gill, n'a rien à faire ici.

G.-J.

—

Documents sur les communautés d'imprimeurs libraires (XXXVII, 222). — M. Louis Morin trouvera dans le tome II du *Curieux* l'histoire d'une famille d'imprimeurs libraires, les Saugrain. Un descendant des Saugrain, M. Ruelle, vient d'être nommé administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

NAUROY.

—

Vers à retrouver (XXXVII, 223). — Le premier des deux vers n'est pas tout à fait exactement cité. Le voici tel qu'il se trouve dans l'*Enéide de Virgile*, chant II, vers 12 :

Quanquam animus memenisse horret,
luctuque refugit.

Quant au second vers, il est d'Ovide, et se trouve dans le livre III des Amours, élégie 4, vers 17.

V. A. T.

Même réponse : MALPEYTRACH et R.

—

Un mauvais vers de Musset (XXXVII, 223). — Le vers cité laisse en effet à désirer. On demande si Musset en a commis un second de cette force ; pour mon compte, je ne goûte pas beaucoup plus celui-ci :

Sous son manteau sanglant, taillé dans un lion.
(*Rolla*)

qui flatte aussi peu mon oreille que mon imagination.

Musset, cependant, pèche rarement contre l'harmonie, mais, en fait de négligence, combien de vers creux, quand on veut en presser le sens, quoiqu'ils aient presque toujours l'allure superbe d'un Castillan drapé dans de pauvres guenilles !

Ainsi, dans cette strophe bien connue :

Deux sortes de roués existent sur la terre,
L'un beau comme Satan, froid comme la vipère,
Hautain, audacieux, plein d'imitation,
Ne laissant palpiter, sur son cœur solitaire,
Que l'écorce d'un homme et de la passion...
(*Namouna*)

—

Qu'est-ce que cette *écorce palpitante*, et surtout ce *plein d'imitation*, sans parler de cette *beauté de Satan*, qui n'a rien à voir, je pense, avec la beauté du Diable ?

Mais si le poète sommeille quelquefois, si, dans son œuvre, quelques oripeaux se mêlent aux joyaux de prix, ceux-ci n'en valent pas moins, et. pour le reste, lui même, sans les regretter, avait conscience de ses négligences, quand il disait :

J'ai fait de mauvais vers, c'est vrai ; mais, Dieu [merci ?
Lorsque je les ai faits, je les voulais ainsi.

P. DU GUÉ.

—

E. Arnould (XXXVII, 224). — Edmond Arnould, lorrain. auteur d'un recueil de sonnets estimables publié chez Charpentier, prédécesseur d'Alfred Mézières, comme professeur de littératures étrangères à la Sorbonne.

Il est mort ; son fils Arthur Arnould (connu aussi sous le pseudonyme de Mathey ou Matthey) est également auteur de Zoé Chienchien (Charpentier).

S'adresser à la librairie Charpentier à qui appartiennent ses œuvres.

R.

***

Je n'ai pas sous la main le volume *Sonnets et Poèmes*, par Edmond Arnould, publié en 1861, chez Charpentier, réédité peu de temps après chez Hachette ; mais je crois bien que c'est là qu'il faut chercher le sonnet que notre collaborateur a mis en musique. Edmond Arnould, un lorrain, était professeur de littérature à la Sorbonne ; son enseignement, peu tapageur, était exquis de distinction et de charme. Il est mort en 1864. C'était le père d'Arthur Arnould, disparu aussi, mais depuis trop peu de temps pour que sa biographie ait besoin d'être rappelée.

G. I.

—

Constant Hilbey (XXXVII, 224). — Constant Hilbey, ouvrier tailleur, s'attira dans les derniers temps de la monarchie de juillet deux procès par la ferveur de son enthousiasme pour Marat. Voici à ce sujet des indications relevées dans la Bibliographie de F. Chèvremont. Discours de Marat au peuple. Publié par Constant Hilbey. Paris, août 1846, in-8° de 8 p. Marat et son éditeur Constant Hilbey devant la cour d'assises, relation du procès accompagnée de notes, et suivie de nouveaux extraits de l'Ami du peuple, février 1847. — Séance de la Convention nationale du 25 septembre 1792, extrait du journal de Marat, précédé d'une introduction et accompagné de notes par Constant Hilbey. Avril 1847. — Marat et ses calomniateurs, ou réfutation de l'Histoire des Girondins. Août 1847, in-8° de 86 p. — Les Grands orateurs de 1830 et un imbécile de 1793. Précédé de Un nouveau procès intenté à l'auteur devant la cour d'assises, in-8°, de 16 p. — Chèvremont ajoute que la plupart de ces écrits furent annoncés « par d'immenses affiches où le nom de Marat était imprimé en lettres capitales de 25 cent. de hauteur. Des groupes nombreux s'étant formés pour lire et commenter ces annonces, la police eut ordre de les lacérer partout. » Hilbey purgeait à Sainte-Pélagie sa plus récente condamnation quand survint la révolution de février. Aussitôt rendu à la liberté, il fit placarder une proclamation commençant ainsi : « Je sors de Sainte-Pélagie, où j'étais incarcéré pour avoir démasqué l'infame traître de Lamartine que je trouve à la tête de votre nouveau gouvernement. » Presque tout le tirage fut arraché des mains de l'afficheur par des gardes nationaux et des étudiants. Le 28 mai parut le 1er numéro du *Journal des Sans-Culottes*, par le citoyen Hilbey ; ce journal a eu sept numéros, qui ont paru à des intervalles très-inégaux ; le dernier est du 7 mars 1849. On ne manqua pas de faire la plaisanterie facile : Singulier titre pour un tailleur. Dans l'intervalle, à la date du 1er novembre 1848, Hilbey fit encore imprimer (chez Boulé) une feuille intitulée : *Le Socialisme* et la *Révolution française*. On trouve aussi son nom parmi ceux des collaborateurs de la *Montagne du Peuple fraternel et organisateur*, un journal qui parut en mai 1848 et disparut aux journées de juin.

G. I.

***

Constant Hilbey, (tailleur de son état) octogénaire, vit à Genève et parait être en bonne santé, car on le rencontre souvent dans nos rues ; il me serait facile, si on le désire, d'avoir son adresse et de plus amples renseignements.

Comtesse Diotati Eynard.

—

Dictionnaire des chats (XXXVII, 225). — Le sérieux de mon assertion est assuré par ce passage des *Mélanges* de Le Sage : Un jeune jacobin, dit-on, fut mis en pénitence au haut de son église, dans la rue Saint-Jacques. Il était renfermé dans une petite chambre qui était de niveau à la gouttière, et dans laquelle le jour n'entrait que par une lucarne ; de sorte que le bon père ne pouvait voir par là que les chats et les chattes qui venaient sur les toits tenir leurs joyeuses assemblées. Comme un prisonnier se fait un amusement de tout, le moine s'attachait à regarder ces animaux, faute de pouvoir mieux passer le temps. Il demeura dans sa prison assez longtemps et il eut tout le loisir de les examiner. A force d'entendre leurs divers cris, il en acquit l'intelligence. Leurs miaulements lui parurent une langue ; et là dessus il lui vint une folle envie qu'il voulut satisfaire, c'est-à-dire de composer un *Dictionnaire des chats*. Il se fit donner du papier et de l'encre, et dans l'oisiveté de sa prison, il entreprit cet ouvrage burlesque. Pour en venir à bout, voici comme il s'y prenait : attentif aux mouvements des chats, il confrontait leurs cris avec leurs actions. Il orthographiait le mieux qu'il pouvait les sons qui frappaient son oreille ; et

peu à peu il apprit à contrefaire si bien les chats qu'il entendait leur langage qui me paraît avoir un grand avantage sur notre langue, en ce qu'il n'est point sujet à changer comme elle. « Les matous ne cherchent point le ton de la bonne compagnie, et miaulent aujourd'hui de la même façon qu'ils miaulaient du temps de Jean-de-Vert. » LÉO CLARETIE.

—

Citation à rechercher (XXXVII, 225). — « Banni des Etats de Gênes, avec défense de porter le nom de Pietro » a été attribué à Bouchardy dans *Lazare le pâtre*. C. P.

—

Chanson des fromages (XXXVII, 225). — Voici le texte complet de la chanson demandée, tel que je le relève dans l'édition originale du premier volume de chansons de Meusy (1) :

LE FROMAGE

Comme ils sont ingrats les hommes,
Les uns chantent le picton,
D'autres le jus de leurs pommes,
D'autres enfin le houblon.
Mais aucun ne rend hommage
A cet enchanteur divin ;
Qui donc pourrait, sans fromage,
Goûter bière, cidre ou vin ?

REFRAIN

Fromage ! Poésie !
Bouquet de nos repas
Que sentirait la vie
Si l'on ne t'avait pas ? } *bis.*

Quand la gentille ouvrière
Prend son repas à midi,
C'est un morceau de Gruyère
Qui lui tient lieu de rôti.
Au printemps, bonheur suprême !
Avec les fruits du fraisier,
C'est le fromage à la crême
Qu'on savoure à l'atelier.

Dans le Chester sec et rose
A longues dents l'Anglais mord.
Les gens à l'humeur morose
Prennent de la tête de mort.
Celui que l'enfance adore
C'est le fromage fouetté.
Le gras et jaune Mont-Dore
Des financiers est goûté.

Au temps de la canicule,
Dans son assiette étouffant,
Le Livarot gesticule
Ou pleure comme un enfant.
Le doux et tendre marole
Vous suit dans l'appartement ;
Il lui manque la parole,
Mais il a le sentiment.

Hélas ! jamais je n'oublie
Le temps où je déjeunais
Avec un morceau de Brie,
De l'amour et du pain frais.
Rose me dit à l'oreille :
« Dans ce temps-là vous étiez
« Plein d'une ardeur sans pareille,
« Monsieur, si vous y goûtiez.

Que de pays tirent gloire
D'un fromage renommé.
L'Olivet vient de la Loire,
Des Vosges le Géromé ;
A l'air vif de Normandie
Le Camembert devient fort ;
Au sud le noid te mendie
Délectable Roquefort.

Au banquet diplomatique
Il faut choisir son morceau ;
Tout est de la politique,
Un fromage est un drapeau.
Vous mécontentez le Russe
Si vous prenez du Chester,
Et vous irritez la Prusse
En repoussant le Munster.

Fromage ! Poésie !
Bouquet de nos repas
Que sentirait la vie
Si l'on ne t'avait pas ? } *bis.*

P. c. c. PIERRE DUFAY.

(1) VICTOR MEUSY. *Chansons d'hier et d'aujourd'hui*. Préface de Coquelin Cadet. Illustrations de Rapp, Joanon, Mairer, etc. Paris, Librairie Documentaire, 12, rue Saint-Joseph, 1889, in-8°.

—

« La savate » (XXXVII, 227). — C'était un genre de punition, entre soldats, qui était administrée à l'insu des chefs. L'instrument de cette correction était un soulier. La *Savate* correspondait, pour les simples soldats, à ce qu'était la *Calotte* pour les officiers. Chez les uns et les autres, une sorte de tribunal d'honneur ordonnait ces répressions fraternelles — La Calotte et La Savate — qui tombaient souvent dans le dérisoire et la brutalité. La Calotte prescrivait ainsi, quelquefois, que ces officiers fussent « passés à la couverte » — cette coutume, qu'on retrouve ensuite dans les habitudes de *brimade*. que l'autorité n'est parvenue à déraciner qu'à coups de punitions exemplaires.

La *Savate* était une malheureuse réminiscence de la fustigation sur les fesses que les soldats appelaient *donner le morion, donner la salade, rendre les honneurs.*

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

DOCUMENTS INÉDITS

Lettre de Michel de Chamillard, contrôleur général des finances en 1699, ministre de la guerre en 1701.

A M. Lebret, intendant de Provence
A Paris ce 2 juin 1696.

Monsieur,

Je viens de recevoir une proposition de quelques particuliers qui offrent 400 m. l. pour les offices de controlleurs des actes des nottaires en provence et 85.000 l. pour la ville de Marseille en particulier, ce qui fait en total 485.000 l. Cette proposition dans toute son estendüe ma paru advantageuse, elle ne le seroit pas si on faisoît laliénation séparément, car la ville de Marseille vault dadvantage que le prix que lon en offre mais cest la mesme compagnie qui ne veut point lun sans lautre. J'ai creu que je devès vous en donner advis affin que vous soiés en estat de me marquer vostre sentiment. Permettés moi de vous demander des nouvelles du s[r] Hamelin qui a la direction de plusieurs affaires dans vostre departement. Je vous serai très obligé si vous voulés bien vous informer de sa conduitte, de ses mœurs, de son génie et de me mander si cest un bon sujet et si vous en este content.

Je suis avec beaucoup d'attachement et de vérité,
Monsieur,
Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAMILLARD.

P. c. c. C. DE LA BENOTTE.

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Un document historique (XXXVII, 465, 581, 629). — Le document historique relatif à l'inhumation de Louis XVII, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, a fait quelque bruit. Vous avez vous-même reçu et publié une lettre de M. Victorien Sardou qui ne m'a été communiquée qu'aujourd'hui et à laquelle je vous demande la permission de répondre brièvement.

Je n'ai pas eu la prétention, quoi qu'en dise mon éminent confrère, d'avoir découvert un *document nouveau*. Je savais, comme M. Victorien Sardou, que ce document a été déjà publié. Mais, je savais aussi que les partisans de la survivance de Louis XVII négligent volontiers de parler de cette pièce décisive et tout à fait gênante pour leurs dires.

Il est même vrai que certains d'entre eux semblent en ignorer l'existence. J'ai reçu récemment une brochure intitulée : *Louis XVII*, (Paris, Ollendorf 1898) signée de M. Henri Provins. A la page 53, il est dit « que personne n'est précis sur les formalités de l'inhumation, ni même sur l'heure, le mode, la date exacte. »

Au moment où je lisais cette étrange assertion d'un des défenseurs les plus autorisés de la survivance, j'avais sous les yeux un dossier contenant les originaux de documents relatifs à cette affaire : divers ordres du Comité de sûreté générale, le procès-verbal d'autopsie, l'acte d'inhumation. Il m'a paru intéressant, en réponse à M. Henri Provins, de remettre sous les yeux du public cette dernière pièce si propre à fixer les convictions encore indécises et qu'on affecte constamment d'oublier.

Je n'ai pas poursuivi d'autre but, et lorsque M. Victorien Sardou déclare qu'en prêtant aux partisans de la survivance cette *ridicule assertion* « que l'on ne possède aucun document précis sur les obsèques » *je leur attribue naïvement ma propre ignorance*, ce n'est pas moi qu'atteint sa critique, mais M. Henri Provins

Agréez etc., etc. ERNEST DAUDET.

—

Il y a près d'un an, il fut dit, dans l'*Intermédiaire*, que, sous la Restauration, la duchssse d'Angoulême refusa les cheveux de Louis XVII, dérobés en même temps que le cœur, par le docteur Pelletan, lors de l'autopsie de l'infortuné petit Roi. Le fait est inexact : la Duchesse d'Angoulême accepta, des mains de Damont, ancien commissaire de garde au Temple, les cheveux de Louis XVII pris

par le docteur Pelletan qui les avait donnés à Damont, lequel, les ayant renfermés en un coffret de maroquin fleurdelysé, en fit don, tout au commencement de la Restauration, à la Duchesse d'Angoulême, qui les accepta aussitôt et les plaça dans son fameux prie-Dieu reliquaire où se trouvaient d'autres reliques, telles que, des planches ou débris de bois des cercueils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, lors des exhumations royales du 21 janvier 1815, une jarretière de Marie-Antoinette retrouvée lors de cette exhumation et reconnue par Rosalie Lamorlièdre, servante de la Reine à la Conciergerie de la chaux mélangée de terre qui entourait les cercueils royaux au cimetière de la Madeleine, etc... Ce meuble reliquaire, ayant échappé à la révolution de 1830, fut rendu à la Duchesse d'Angoulême qui le plaça à Froshdorff.

Quant au cœur de Louis XVII, la Duchesse d'Angoulême croyait en son authenticité, puisqu'elle en complimenta le Docteur Pelletan lors de sa visite à l'Hôtel-Dieu, mais elle répondit toujours que c'était au roi, chef de la Famille, qu'il importait d'accepter une relique aussi importante et d'en déterminer le lieu de repos définitif : de même pour la remise du Cœur de Louis XVII, à Don Carlos, Monseigneur le duc de Parme déclara, en une lettre manuscrite, que cette « précieuse relique » devait, avant tout, être offerte à Monseigneur le duc de Madrid, en raison de sa haute situation de chef de la royale famille de Bourbon.

ECIRUAM LACSAP.

—

Le récit suivant prouve combien la Duchesse d'Angoulême était convaincue de la mort de son infortuné frère en la Tour du Temple le 8 juin 1795.

Je venais d'assister à l'exhumation de Louis XVII, au cimetière Sainte-Marguerite, en Juin 1894, lorsque je reçus un mot de Madame la Comtesse de Bourbon-Châlus m'invitant à déjeuner avec son beau-frère le comte de Bourbon-Busset qui désirait très vivement m'entretenir. — Je me rendis à l'invitation et le Comte de Bourbon-Busset me parla de tous ses souvenirs de la Restauration En effet, son Père, le Général Comte de Bourbon-Busset, aide-de-camp de Monseigneur le Duc de Berry, habitait avec sa femme le Palais de l'Elysée ; et la Comtesse y accoucha de deux fils jumeaux, les Comtes de Bourbon-Busset et de Bourbon-Châlus, nés en 1819, baptisés en la Chapelle de l'Elysée, et tenus sur les fonts baptimaux par la Duchesse de Berry et le Duc de Berry : survint la Révolution de 1830 et l'éloignement de la Famille Royale : quelques années après, vers 1845 ou 1846, le Comte de Bourbon-Busset jugea à propos de présenter ses fils, parvenus à l'âge d'homme, à la Famille Royale et à la Duchesse d'Angoulême, et, dans cette intention, gagna Froshdorff. — Ici je laisse la parole à M le Comte de Bourbon-Busset décédé il y à peine deux ans. — Nous « étions, me dit-il, mon frère et moi, très- « émus à l'idée de revoir Madame la Duchesse d'Angoulême, entrevue dans notre « enfance et que ni notre Père ni nous- « mêmes n'avions revue depuis les fu- « nestes événements de 1830. — On ve- « nait récemment de parler, à nouveau, « de la prétendue survivance de Louis « XVII. Nous attendions donc la Duchesse « dans le grand salon de Froshdorff, tout « en songeant à la catastrophe de 1830, « lorsque brusquement la porte s'ouvrit « et la Prinsesse parut. Elle était très- « rouge et paraissait fort en colère, et de « sa voix rude, s'adressant à mon Père, « sans autre préambule, la duchesse « s'écria : — Bourbon Bourbon (c'est « ainsi qu'elle appelait mon père), ce « n'est pas assez d'avoir fait mourir mon « frère de la mort la plus affreuse ! « Croyez-vous qu'ils veulent encore me « persuader qu'il n'est pas mort au Tem- « ple ! C'est vraiment trop fort !! » — Et le Comte de Bourbon-Busset m'ajoutait que cette vive indignation de la Duchesse d'Angoulême, à ce sujet, lui était resté profondément gravée dans la mémoire. — La Duchesse mourait quelques années après en novembre 1851.

LACSAP.

—

Hôtel d'Arpajon. — Puisque Cyrano de Bergerac, ou plutôt Savinien de Cyrano Bergerac, constitue, grâce à la pièce de la Porte-Saint-Martin, un sujet d'actualité, j'en profite pour demander quelques renseignements sur la fin de cet homme de lettres. Il était le commensal du duc d'Arpajon, et son biographe. Le Bret rapporte que, traversant un jour la cour de l'hôtel de ce grand seigneur, il fut blessé à la tête par la chute d'une pièce de bois, et qu'il mourut des suites de cette blessure. Auguste Vitu, rapprochant de ce récit un passage où, dans sa *muse histo-*

rique du 3 janvier 1655, Loret mentionne un incendie qui endommagea la toiture de l'hôtel d'Arpajon, fixe au dimanche 27 décembre 1654 la date de l'accident qui eut, pour le pauvre Cyrano, des suites si funestes (*Conférence sur la Mort d'Agrippine*, 1875, p. 47). Comme les premières personnes qui accoururent pour combattre le feu furent des Pères de la Merci et des Capucins, et que les premiers avaient leur couvent dans la rue du Chaume et les seconds dans celle des Quatre Fils, Vitu en a conclu que l'hôtel était situé au cœur du Marais, mais il avoue n'en pouvoir pas préciser l'emplacement. D'autre part, E. de Ménorval met cet hôtel dans la rue de Charonne (*Paris depuis ses origines*, t. III, p. 245) : ce qui expliquerait pourquoi l'église voisine des Dominicaines de la Croix fut choisie pour servir de sépulture à la troisième femme du duc d'Arpajon, Catherine-Henriette d'Harcourt de Beuvron, et à leur fils Jean (Piganiol de La Force, Hurtaut et Magny, etc).

Quant à Cyrano, il fut, pendant sa maladie, converti par sa parente, Catherine de Cyrano, prieure du couvent des Dominicains de la rue de Charonne, par la mère Marguerite de Jésus (Marie de Senaux), supérieure du même monastère, et par la pieuse baronne de Neuvillette. Un de ses cousins, M. de Cyrano, trésorier général des offrandes, aumônes et dévotions du roi, le recueillit dans sa maison de campagne, où il mourut vers le mois de septembre 1655 (Larousse). La supérieure et la prieure des Dominicains réclamèrent son corps et le firent inhumer dans la chapelle de leur couvent, où Mme d'Arpajon devait être enterrée ellemême 46 ans après.

ADRIEN MARCEL.

—

BIBLIOGRAPHIE

ANDRÉ LICHTENBERGER. *Le Socialisme utopique*. Etudes sur quelques précurseurs du socialisme. — Bibliothèque d'histoire contemporaine. Paris, F. Alcan, 1898, 1 vol. in-12. 3 fr. 50.

Les dix monographies que l'auteur a réunies sous le titre général de *Socialisme utopique* sont consacrées à des écrivains anglais et français du XVIIIe siècle. La philosophie sentimentale de l'époque vit une véritable efflorescence d'un socialisme humanitaire qui, pour n'avoir pas l'allure scientifique du socialisme actuel, a, en partie au moins, des origines analogues. M. André Lichtenberger a esquissé les physionomies et analysé les théories de quelques-uns des plus singuliers parmi ces précurseurs inconnus ou oubliés. Mrs Afra Behn et Gueudeville, devanciers de Rousseau ; Linguet, ancêtre de Karl Marx ; le général Caffarelli du Falga, émule et contemporain de Saint-Simon, etc., sont des figures curieuses qui ont une valeur pittoresque et historique indéniable.

—

Les *Derniers moments de Napoléon*, par le docteur ANTOMMARCHI (1819-1821) ; nouvelle édition avec introduction et notes de DÉSIRÉ LACROIX. 2 vol. in-18 avec gravures. Librairie GARNIER FRÈRES. — Prix 3 fr. 50 le volume.

Dans ce deuxième volume se termine la cruelle agonie de Napoléon ; il meurt le 5 mai 1821, mais l'Angleterre garde encore son prisonnier. Ce n'est que vingt années après son inhumation sur le rocher de Sainte-Hélène que les restes du grand capitaine furent ramenés en France par le prince de Joinville. Ce *retour des cendres* fut un spectacle grandiose ; on en lira la relation avec intérêt. Ce volume contient également le procès-verbal de l'autopsie faite par le docteur Antommarchi. On y voit le testament de Napoléon publié en entier et collationné très exactement d'après l'original. Enfin les notes nombreuses ajoutées à cette édition donnent des éclaircissements sur des faits oubliés depuis longtemps.

En préparation pour la même collection de mémoires : *Bonaparte et l'armée d'Egypte* — *Œuvres et Mémoires de Napoléon*.

—

AVIS

L'Administration prévient MM. les Abonnés qu'elle tient à leur disposition l'auto-relieur annoncé dans la couverture, et qui est fait spécialement pour l'*Intermédiaire*.

Nous prévenons en même temps les souscripteurs à la Table Générale que la livraison, sauf avis contraire de leur part, leur en sera faite incessamment contre remboursement de la somme de dix francs, *plus les frais d'envoi*.

Il sera retourné le supplément à ceux qui ont payé d'avance.

Ce volume comprendra la Table Générale des Matières et celle des Nouvelles et Curiosités.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG.

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Mai 1898.*

XXXVIIe Volume — N° 798

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2e Année N° 50

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 38, Av. de Wagram

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

Mme la Générale Iung prévient les Souscripteurs à la Table Générale que la livraison, sauf avis contraire de leur part, leur en sera faite *à partir de ce jour*, contre remboursement. Le coût de l'envoi sera environ 1 fr. 10 c. Mme Iung les prie de vouloir bien donner des ordres en conséquence, pour éviter un retour qui leur occasionnerait de nouveaux frais.

Il sera retourné le supplément aux personnes qui ont payé d'avance.

Le volume comprendra la Table Générale des Matières et celle des Nouvelles et Curiosités.

QUESTIONS

Les cendres de Napoléon Ier. — On a retrouvé récemment *Voltaire* et *Rousseau* dans leurs sépultures du Panthéon, et depuis longtemps différentes versions avaient couru, laissant entendre que leurs restes avaient disparu. Il paraît accrédité aujourd'hui que les cendres de Napoléon Ier ne sont pas aux Invalides.

Que sont-elles devenues ?

Que s'est-il passé ? PAUL ARGELÈS.

—

Le duc de Luynes et les titres de Prince de Neufchâtel et de Valangin. — Comment le duc de Luynes actuel se trouve-t-il posséder parmi ses titres celui de Prince de Neufchâtel et de Valangin qui appartint, au moins jusqu'en 1856, aux rois de Prusse ?

A.-E. BOREL.

—

Théâtre Comte. — Prière de dire en quelle année a été fermé le théâtre Comte.

A. R.

Noblesse irlandaise. — Je désirerais avoir seulement les noms des vingt-cinq ou trente familles florissantes ou éteintes, les plus illustres de l'Irlande.

MONTJOYE.

—

Médaille « dat cura quietem ». — Je possède une médaille d'argent portant d'un côté l'image de « Ludovicus magnus rex » et de l'autre côté représentant des oiseaux mangeant dans un champ, sous la surveillance de l'un d'eux qui est dressé et paraît veiller. De quelle Compagnie était-elle l'emblème ? FIRMIN.

—

Médaille rouennaise. — Une médaille d'argent porte d'un côté la figure de Louis XV et de l'autre ces mots : *Civitas populusque rotbomagensis*.

Dans quelles circonstances cette médaille fut-elle frappée ? FIRMIN.

—

Fantaisies d'auteurs. — Duclos, dans ses *Considérations sur les mœurs* a

évité l'emploi du mot *femme*. Existe-t-il d'autres exemples de cette fantaisie « lipolexique » ? CHARLEC.

—

Bielle. — D'où vient ce mot employé en mécanique ? CINCINNATUS.

—

Imprimeries françaises en 1490. — Quelqu'un pourrait-il me donner la liste des villes de France possédant une imprimerie dès 1490. CHARLEC.

—

Frédéric le Grand et Voltaire. — Quels sont les termes cyniques employés par le roi prussien lorsqu'il apprit la mort soudaine de Mme du Chatelet, enlevée par une couche malheureuse, à la suite d'une grossesse tardive ? V. M.

—

Accidents à des danseuses au théâtre. — Pourrait-on me citer des exemples d'accidents, fractures et entorses, survenues à des danseuses dans l'exercice de leur profession ? Docteur B.

—

Le plus rare des livres de Fontenelle. — En 1867, j'ai acheté à une vente Aubry, salle Silvestre, un exemplaire relié par Simier de : *La république des philosophes, ou histoire des Adjaoiens, ouvrage posthume de M. de Fontenelle. On y a joint une lettre sur la nudité des sauvages*, Genève, 1768, in-18, 12 pages non chiffrées et 188 pages. Tenant de Latour possédait deux exemplaires de ce livre, dont il parle page 150 des *Mémoires d'un bibliophile* (1860) ; ils ont passé à sa vente et j'ignore ce qu'ils sont devenus. Un exemplaire relié par Derome jeune a passé à la vente Aimé Martin en 1847, sous le n° 682. Enfin le manuscrit, de la main de Fontenelle, est passé à la vente Piat le 29 mars 1898, sous le n° 8970. Connaît-on d'autres exemplaires que les quatre précités ?

NAUROY.

—

Eugène Dauriac. — Le n° 6164 de la vente Piat est ainsi décrit : « Notice sur le général Dupin, par Eugène Dauriac, 1851, in-8. Exemplaire portant sur le plat de la reliure : *A S. M. Eugénie, Impératrice des Français, épouse de Louis Napoléon III le Grand, sauveur de la France et de l'Europe*, et sur le second plat les armes de l'Impératrice. » Sait-on à quelle époque Dauriac a commencé à écrire son nom d'Auriac avec une apostrophe ? NAUROY.

M. Audebrand. — J'ai publié dans *les Secrets des Bonaparte*, page 111, le rapport de police suivant, en date du 26 mai 1853 : « Vous savez que M. Philibert Audebrand a été poursuivi pour avoir annoncé que M. Lucien Murat avait acheté Neuilly. M. Audebrand a voulu savoir pourquoi on lui avait coté grief (*sic*) d'une nouvelle qu'il croyait si inoffensive. Il est allé trouver M. Murat, et celui-ci, avec beaucoup de mauvaise humeur, lui a répondu : « Louis-Philippe avait volé Neuilly au roi mon père, je n'avais donc pas à l'acheter », et il l'a congédié durement. »

M. Audebrand trouve-t-il que ce récit soit exact ? NAUROY.

—

Non ! Non ! Barbès, c'est pas ça, tu te trompes, deux heures de pillage ! — Les légendes ont la vie dure. Mon pauvre ami Ernest Hamel a payé de sa vie l'honneur de démontrer que les cendres de Voltaire et de Rousseau sont toujours au Panthéon et de détruire ainsi la légende propagée par Victor Hugo et Paul Lacroix. Ici même on a vu ce qu'il faut penser du meurtre du lieutenant Drouineau.

Suivant le *Moniteur* du temps, quand la Constituante fut envahie, le 15 mai 1848, Barbès demandant le départ d'une armée pour la Pologne, fut interrompu par plusieurs membres des clubs s'écriant : « Non ! non ! Barbès, c'est pas ça, tu te trompes, deux heures de pillage. » C'est ce qu'on lit page 48 de la brochure que j'ai sous les yeux, intitulée : *24 février et 15 mai 1848... Texte officiel du Moniteur*, 1848, in-18, chez l'éditeur, place du Louvre 18.

J'ouvre l'in-octavo intitulé : *Compte-rendu du procès de mai devant la Haute-Cour de Justice, séant à Bourges*, Toulouse, 1849, Delboy, libraire rue de la Pomme 71, et j'y lis :

Page 19 : « Le greffier arrivé à ce passage : « Non, non, Barbès, tu te trompes, pas de milliard sur les riches, deux heures de pillage », l'accusé *Raspail* s'écrie avec force : « C'est infâme, cela est faux ! il n'y a pas de citoyens français qui aient de pareils sentiments. Je proteste ici au nom de mon pays ! c'est calomnier le peuple qui m'a nommé représentant et qui vous a nommé, vous aussi, M. Baroche. »

« *M. Baroche* : Ce que l'on vient de lire est extrait textuellement du *Moniteur*.

« *L'accusé Blanqui* (avec énergie). Comment ! on ose représenter ainsi les soldats de la République ! ils ont eu tout en leur possession : les dépôts, les magasins ; ils n'ont touché à rien. C'est infâme !

« *M. le président à Blanqui et à Raspail* : Vous discuterez les dépositions. »

Page 20 : « Le greffier continue. A ces mots : « Un milliard sur l'infâme ville de Paris... »

« *L'accusé Barbès* se lève avec vivacité : C'est faux ! Cela n'a été dit par personne. C'est moi qui ai proposé le milliard pour organiser le travail. Je jure devant Dieu et devant la France que personne n'a prononcé le mot de pillage ! »

Page 79 : « *Barbès*. Je demanderai encore au témoin si, lorsque j'ai parlé du milliard, il aurait entendu : Non, tu te trompes, Barbès, deux heures de pillage ? — Réponse : Non, je n'ai rien entendu de ce genre. »

Page 91 : « *M. le procureur général Baroche* : La version qu'a lue le greffier, n'est pas la dernière ? »

« *M. Prévost*, sténographe au *Moniteur* : Oui, Monsieur, et c'est la troisième, celle datée du 18, car le *Moniteur* du 16 mai ne crut pas, sur l'observation du bureau de l'Assemblée, insérer au *Moniteur* une séance révolutionnaire. On changea d'avis ensuite. »

« *Me Maublanc* : Nous voulons établir que les deux éditions du *Moniteur* ont été modifiées, changées, augmentées sur des on-dit, sur des rapports venus de tous côtés. »

« *Blanqui*. Je ferai remarquer que la première édition du *Moniteur* ne contient pas cette phrase qui se trouve dans la troisième édition, revue, corrigée et augmentée : « Non, Barbès, tu te trompes, deux heures de pillage. »

« *M. le président*. Avant que le témoin réponde sur ce fait, je lui demanderai s'il a entendu la phrase dont parle l'accusé Blanqui ? »

« Réponse : Non, monsieur, je ne l'ai pas entendue, mais je dois dire que je ne suis pas toujours resté dans l'Assemblée : j'ai demandé à mes collègues s'ils avaient entendu cette phrase, ils m'ont dit que non. »

« *M. le procureur général* : Si les sténographes n'ont pas entendu cette phrase, comment se fait-il qu'elle soit insérée au *Moniteur* ? »

« Réponse : Parce qu'à cette époque il n'y avait pas encore de direction définitive donnée au *Moniteur* et que le premier venu qui avait une certaine qualité, pouvait introduire certaines modifications dans la rédaction. »

Page 92 : « *Blanqui* : Nous devons protester contre cette phrase parce qu'elle est attribuée au parti socialiste, c'est une infâme calomnie que nous renvoyons aux calomniateurs. »

Page 93 : « *Barbès* : M. Buchez (président de la Constituante au 15 mai) pourrait-il dire s'il a entendu les paroles relatives au pillage 3. Réponse : Non, non, je n'ai pas entendu cela. »

Page 105 : « *M. Decoux-Lapeyrière* donne lecture des conclusions au nom de l'accusé Raspail : Attendu que le *Moniteur* du 17 mai a consigné une phrase ainsi conçue : Non, tu te trompes, Barbès, deux heures de pillage, et que le but de cette insertion est de faire peser sur les accusés une calomnie, puisque ni les sténographes ni les rédacteurs du *Moniteur* n'ont recueilli eux-mêmes cette phrase, il plaise à la Cour d'ouvrir une instruction pour découvrir l'auteur d'une calomnie qu'on peut considérer comme un crime de lèse-nation. »

Page 137 : « *M. Flocon*. Ce que j'ai à dire ne concerne pas positivement Barbès, mais cela se rapporte à une phrase qui a été insérée au *Moniteur*.

« Quand Barbès est monté à la tribune et a demandé que l'on décrétât un milliard, une voix aurait dit : « Non, tu te trompes, Barbès, c'est deux heures de pillage qu'il nous faut. » Je dis qu'il est impossible qu'une telle parole ait été dite, et celui qui l'aurait prononcée aurait été puni à l'instant même, non pas par les représentants qui ne pouvaient eux-mêmes faire justice, mais par le peuple qui n'aurait pas laissé passer une pareille infamie. »

Page 229 : « *M. Hutteau d'Origny officier de cavalerie* : J'entendis un homme qui disait : Il faut deux heures de pillage. »

« Le témoin *Thenon* rappelé déclare qu'il a entendu M. Grégoire dire qu'un homme avait demandé deux heures de pillage. »

« *Barbès* : Je demanderai au témoin si c'est la première fois qu'il parle de deux heures de pillage. »

« *Le témoin* : Je dis à plusieurs personnes, après les événements du 15 mai, que ce propos avait été tenu. Je me rappelle très bien que c'était un homme en chemise qui était à la droite de M. Buchez. »

« *Barbès* : Ce cri, de deux heures de pillage, fut-il proféré bien haut ?

« Réponse : Non, pas très haut, mais cependant je pus l'entendre.

« *Barbès* : Mais comment se fait-il que M. Buchez ne l'ait pas entendu ? Il n'en a pas parlé.

« Réponse : M. Buchez n'entendait pas même ce que nous lui disions, M. Ernest Grégoire et moi.

« *Barbès* : Tous ces jours-ci, on a parlé de ces deux heures de pillage ; on paraissait avoir abandonné ces paroles, que l'on trouvait aussi odieuses qu'absurdes. Voici monsieur qui renouvelle la mémoire de ce propos.

« *M. le président* : Je ne sais quelle importance vous attribuez à ces paroles ; vous ne pouvez pas empêcher que, dans une manifestation nombreuse, il se glisse quelque misérable ?

« *Barbès* : On a inséré dans l'acte d'accusation un souhait odieux que l'on attribue au parti républicain ; nous avons voulu, par tous les moyens, nous justifier de cette imputation. »

« *M. le président* à M. Cruveilher : Avez-vous entendu ce cri : Deux heures de pillage. — Oui.

« D. : Etait-ce une seule personne, ou plusieurs ?

R. : Une seule qui était sur l'un des bas-côtés de la tribune.

« *Barbès* : Est-ce le témoin qui a fait mettre cette phrase dans le *Moniteur* ?

R. : C'est par moi-même. Lorsque l'intention du président a été que le compte-rendu de la séance ne parlât pas de l'invasion de l'Assemblée, des réclamations s'élevèrent et on demanda que le compte-rendu mentionnât tout ce qui s'était passé ; mais les feuillets du *Moniteur* avaient été égarés. Alors M. le président me chargea, ainsi que M. Lemansois, de refaire le procès-verbal de la séance. J'avais entendu ces mots : Deux heures de pillage ! » Cependant je voulus, à cet égard, éclairer ma conscience. Dans la journée du 17, je parlai de ce fait à un grand nombre de membres : les uns avaient entendu, les autres ne l'avaient pas entendu. Je l'insérai dans le compte-rendu et au *Moniteur* on me dit que plusieurs personnes l'avaient entendu également.

« *Barbès* : Puisque plusieurs personnes ont prétendu avoir entendu une personne dire : Deux heures de pillage, il aurait fallu admettre, au moins, que c'était une seule personne qui l'avait proféré.

« *M. Maublanc* : Il y a dans le *Moniteur* : « Plusieurs membres des clubs : Tu te trompes, Barbès, c'est deux heures de pillage ».

« *M. Cruveilher* : Dans ma pensée, ces mots, plusieurs membres des clubs, doivent être retranchés, mais le surplus, doit être maintenu. Il n'y a rien d'impossible que la phrase que j'ai entendue ait été prononcée par celui qui a dérobé la pendule des sténographes.

« *Blanqui* : Cela ne prouverait qu'une chose, c'est qu'il y a eu des voleurs avant, pendant et après. »

Page 262. « *M. Antony Thouret* : On a dit qu'on avait entendu : Non, deux heures de pillage ; je ne l'ai pas entendu, et cela n'a pas pu être dit, car dans les moments d'agitation populaire, tout individu qui vole est fusillé. »

Qu'en pense-t-on ici ? Qu'en pensent les 75 constituants qui vivent encore ?

NAUROY.

—

Algèbre. — Existe-t-il, en français ou en latin, quelque ouvrage sur l'algèbre, antérieur au XVIe siècle ? Léonard Fibonacci, Italien, qui avait étudié sous les Arabes à Bougie, est-il le premier introducteur de l'algèbre parmi les chrétiens ? Ses ouvrages ont-ils élé publiés ? La Bibliothèque nationale possède-t-elle les manuscrits laissés par cet auteur ?

LECNAM.

—

Pouillet et le télégraphe électrique. — Dans un discours prononcé, en 1879, au Château d'eau, au profit de l'œuvre du congrès ouvrier de Marseille, Victor Hugo a dit : « .. Il y a quarante-cinq ans, à la Tribune de la Chambre des députés, un homme distingué, M. Thiers, a déclaré que les chemins de fer seraient le hochet de Paris à Saint-Germain. Un autre homme distingué, qui faisait autorité dans la science, M. Pouillet, a affirmé que le télégraphe électrique serait l'amusement des cabinets de curiosités. Ces joujoux ont changé le monde ». Le propos attribué au savant Pouillet est-il exact ? Dans quelle circonstance a-t-il été tenu ?

E. M.

—

Unum ex VII. — Dans l'église de Saint Bavon, cathédrale de Gand, au-dessus de plusieurs des magnifiques tableaux que renferment les bas-côtés, se trouve en lettres d'or l'inscription suivante :

Unum ex VII.

Quelle en est la signification? J'ai en vain interrogé plusieurs personnes du pays, dont deux ecclésiastiques : personne n'a pu satisfaire ma curiosité.

Peut-être m'objectera-t-on que j'aurais dû m'adresser au sacristain chargé de faire visiter la cathédrale ; mais ma visite avait lieu un Dimanche, pendant la messe, et il m'a été impossible de le voir.

S. L.

—

Baudet-Dulary. — Je sais que ce médecin, un disciple des plus convaincus de Fourier, fut député d'Etampes en 1831 et fonda quelque temps après, à Condé-sur-Vègre, canton de Houdan, arrondissement de Mantes, une colonie dite du Phalanstère. Je sais aussi qu'il a publié plusieurs écrits sur l'hygiène et les principes de la physiognomie, mais ce que j'ignore et ce que je voudrais connaître, c'est le lieu et la date de sa naissance, et celle de sa mort. Pourrait-on aussi me donner des renseignements sur l'organisation du Phalanstère et sa durée ?

PAUL PINSON.

—

La mort de Simonneau, tragédie par Gosse. — Jacques-Guillaume Simonneau, maire de la ville d'Etampes, fut assassiné par la populace, le 3 mars 1792, pour avoir défendu la loi. En mémoire de cet événement, l'Assemblée nationale prescrivit des services funèbres dans toute la France, et ordonna une fête en son honneur, qui fut célébrée à Paris sous le nom de Fête de la Loi, le 3 juin 1792. D'après le *Journal de Paris*, du mois de juin 1792, un homme de lettres nommé Gosse fit représenter à Paris sur le théâtre du Marais, les 1er, 3, 4, 6 et 9 mai et 4 juin 1792, une tragédie sur la mort de Simonneau. Sait-on si cette tragédie a été imprimée ? Dans le cas contraire, pourrait-on me faire connaître si le manuscrit a été conservé ?

PAUL PINSON.

—

George Sand et le journal « la Commune de Paris ». — Dans le procès des accusés du 15 mai 1848, l'avocat de Sobrier dit : « En tête du numéro du journal *la Commune de Paris*, on lit : Liste des rédacteurs de la Commune : George Sand, Eugène Sue, Alphonse Esquiros, Cahaigne, Sobrier, Ernest Legouvé, Peyret, P. Delavigne, Houneau et Villefranche. » Quels sont les articles publiés par George Sand dans ce journal ?

NAUROY.

Le château de Langeais et le Louis XVII d'Henri Lavedan. — Dans une désopilante fantaisie de M. Lavedan qui paraît actuellement au journal la *Lecture* et que je soumets aux amateurs de pseudo-Louis XVII, on voit un acteur nommé Roulette qui, se faisant passer pour le fils de Louis XVI, épouse morganatiquement, au château de Langeais, vers 1842, une comtesse de Saint-Salbi qu'on n'a pu guérir de folie qu'en lui faisant retrouver son Roy.

Je ne m'arrête pas aux amusantes bouffonneries que crée cette situation, il me suffira de rappeler à cet égard l'esprit endiablé et la verve comique de l'auteur. Mais une question très intéressante se pose pour moi au point de vue littéraire et au point de vue historique.

Un écrivain peut-il raisonnablement faire posséder un château connu par d'autres personnes que celles qui le possédaient réellement au moment où se place sa fiction ? Qu'il crée un endroit imaginaire ou qu'il place ses héros dans des lieux où ils ont pu, dans la réalité, passer inaperçus ! Mais je suis d'avis, étant donné la fiction, que le lecteur est sensé croire ce que lui dit l'auteur, et je n'admets pas qu'il puisse répondre à celui-ci comme un enfant qui vous arrête au milieu d'un récit : « Mais non, ce n'était pas « Madame de Saint-Salbi qui était alors « propriétaire du château de Langeais, « c'était X. »

Je demande donc à mes collaborateurs de vouloir bien me dire :

1° A qui appartenait en 1842, le château de Langeais où fut célébré, en 1491, le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne et qui paraît avoir appartenu aux familles Du Bellay et d'Effiat.

2° Je leur demande s'ils admettent que la fiction se mette en contradiction avec un fait de notoriété publique à l'époque où elle est placée, car je n'admets pas un instant que M. Lavedan ait tourné en ridicule une personnalité connue, surtout une femme ou alors *jugez un peu* si les faits étaient réels, quel nouvel accroc à la légende dont nous sommes un adversaire convaincu.

PAUL ARGELÈS.

—

Abus des Titres. — A-t-on le droit de porter un titre qui a été conféré à un membre de sa famille dont on ne descend pas en ligne directe ? Autrefois, et régulièrement, ne pouvaient être titrés

que les rejetons directs d'un membre d'une famille dont les terres avaient été érigées en terres titrées ; cet usage s'est étendu aux descendants directs de ceux qui avaient reçu des titres à brevet, ou qui avaient porté des titres de courtoisie, (titres absolument personnels), ou qui avaient acquis des terres titrées. Pour que ces titres fussent absolument réguliers, les intéressés en demandaient au roi ou à l'empereur, *la confirmation*. Mais sous la République et surtout dans ces dernières années, probablement avec les progrès de la démocratie, le port des titres est devenu abusif. Je vois relever des titres appartenant à une branche dont on est séparé depuis plusieurs siècles, sous prétexte que cette branche est éteinte. On a permis aux descendants d'avoir cette faveur, eu égard aux honneurs dont un ayeul ou bisayeul a été revêtu, eu égard aux services qu il a rendus, mais ce privilège ne peut être étendu à de petits cousins qui, depuis bien longtemps souvent, n'ont plus un seul rapport avec la branche titrée. P. M.

—

Le cordonnier Simon. — Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me faire connaître la date et le texte de la délibération du Comité de Sûreté générale de la Convention qui confia à Simon les fonctions de gardien du fils de Louis XVI ?

H. T.

—

Paul Nairac. — Je serai bien reconnaissant à l'aimable collaborateur qui pourra me dire où et quand est mort Paul Nairac, né à Bordeaux le 2 avril 1732, riche armateur, député du Tiers-État, pour Bordeaux en 1789. Il fut pendant plus de trente ans un des hommes les plus remarquables de cette ville ; son salon fut le salon le plus fréquenté. Après la Révolution, il disparaît. M. Ch. Nauroy, mon collègue, dans son livre si intéressant et si documenté des *Révolutionnaires*, met au bas de la page 52, une note erronée. Laurent Paul Nairac n'était pas le député, mais le fils du député ; il avait épousé, le 2 Nivose, an II, Anna-Jeanne-Constance Lavaud et vivait encore en 1825. (Il n'est donc pas mort en avril 1817). C'est Jean-Baptiste Nairac, frère de Paul et oncle de Laurent-Paul, qui fut député aux Cinq-Cents, puis sénateur, qui mourut à Paris, le 27 avril 1817. Que sont devenus les descendants de Paul Nairac ? Il a eu Laurent-Paul, auquel je ne trouve qu'une fille, Jeanne-Georgina, morte à Bordeaux, le 6 janvier 1825 ; 2° Camille mort en 1772 et cinq filles (une d'elles épousa Jean-Théodore de Lacroix, écuyer, contrôleur-général aux deniers du comte d'Artois ; une autre, Jean-Paul Raymond).

P. M.

—

Italie, drame. — Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur le drame intitulé *Italie*, publié à Paris en 1834 chez Jules Tessier, éditeur avec une gravure de Gustave Morin ?

G. Morin était rouennais. Le drame, dédié « à notre premier dramaturge » ? sans autre indication — est précédé d'une préface datée de Rouen, mai 1833. Le volume est imprimé à Rouen, chez Baudry, imprimeur du Roi. Quel est l'auteur de cette pièce ? Ego.

—

Les Seigneurs de Villeroy. — Les amateurs d'estampes, correspondants de l'*Intermédiaire*, auraient-ils l'amabilité de me signaler les nombreuses gravures des XVII° et XVIII° siècles qui représentent les traits des possesseurs du château de Villeroy ? J'entends parler ici, aussi bien des seigneurs eux-mêmes que de leurs femmes.

On aurait également grand intérêt à connaître d'après quels tableaux ces gravures ont été faites et dans quelles collections ils se trouvent actuellement.

Il s'agit, bien entendu, du château de Villeroy sis à Mennecy (Seine-et-Oise).

A. Darblay.

—

Traductions de Ruskin. — M. R. de la Sizeranne a publié en 1897, un remarquable volume sur *Ruskin et la religion de la beauté*, contenant de nombreux fragments de l'athéticien anglais.

Existe-t-il d'autres traductions d'œuvres de Ruskin, ou même de fragments, dans des articles de revues ou livres français ?

Errikos P.

—

Costumes. — Où trouverait-on des dessins, autant que possible coloriés, représentant les costumes suivants ?

1° Lieutenant des maréchaux de France en 1789.

2° Lieutenant-criminel au présidial de Baugé (Anjou), sous Louis XIV.

3° Maître docteur régent en la faculté de médecine d'Angers, portant la robe rouge, vers l'époque de Henri IV.

4° Officier de cuirassier de la garde royale en 1815. P. Clauer.

Corporation des chapeliers. — A quelle époque remonte-t-elle ? Quels étaient ses règlements ? Pourrait-on me fournir d'amples renseignements sur ce corps de métier avant la Révolution de 1789 ? G. CLERC.

—

Bugne, synonyme de chapeau. — Pourrait-on m'indiquer l'origine de ce mot ? Par qui a-t-il été employé pour la première fois ? Est-il particulier à une province ou employé dans toute la France ? Quels sont les autres mots populaires que l'on emploie pour désigner une coiffure ? G. CLERC.

—

Tramways électriques. — A quelle époque remontent-ils ? Quelles furent les premières villes qui en furent dotées ? Quel en est l'inventeur ?
G. CLERC.

—

Knubley. — Je désirerais connaître l'origine et la généalogie de la famille Knubley. GALAVUS.

—

Famille de Gallonye. — On demande des renseignements sur l'origine et la généalogie de la famille de Gallonye. INDAGATOR.

—

Famille de Castellane. — Il existe dans le département de la Gironde, près de Bazas, une famille de Castellane qu'on suppose être une branche de l'antique maison de ce nom. Georges de Castellane, Salerne épousa en 1435 Marguerite de Trans, dont 1° Reforciat de Castellane, marié à Marguerite de Grimaldi qui serait l'auteur de la branche présumée de Salerne. 2° Raymond de Castellane, marié à Alice d'Esparron, auteur des branches d'*Esparron* et de *Novejean*. L'annuaire de la noblesse de 1894, page 326, dit à propos de la branche de Salerne : postérité non suivie à ce jour. Quelqu'un pourrait-il me donner la descendance de Reforciat, avec indication des sources ?
P. M.

—

Familles de Clavières. — Y at-il actuellement deux familles ayant des armoiries ainsi conçues :

1° D'azur à un clavecin d'argent.

2° D'azur à un aigle d'or.

Ces deux armoiries ont été enregistrées dans l'armorial général de France par ordonnance des commissaires généraux du 10 février 1702.

Les premières appartenaient à

Josephe de Clavières, femme de Pierre de Ribier, écuyer, sieur de Lascombes et de Chaugnac.

Les secondes à

Benjamin de Clavières.

Certainement les deux titulaires étaient parents, puisqu'ils portaient tous deux d'azur, et qu'ils habitaient le district de Mauriac, dans la généralité de Riom.

Il m'importerait beaucoup de savoir s'il y a des descendants directs de ces deux familles ou du moins de la branche mâle. HERALD.

—

Famille de Bryas. — Je vois dans les annonces de la *Revue des Deux Mondes* et de l'*Indépendance belge* mentionnée la vente à Paris, Galerie Georges Petit, de la collection d'objets d'art de M. le Comte Jacques de Bryas.

La famille de Bryas est-elle une branche de la famille belge des comtes de Brias qui furent seigneurs de Hollenfeltz près Arlon ?

La maison de Brias, connu depuis la fin du XIIe siècle, portait d'or à la fasce de sable surmonté de trois cormorans de même, membrés et becqués de gueules.

Le dernier descendant de cette maison de Belgique fut Louis-Antoine de Brias, mort à Bruxelles le 5 septembre 1855, général de brigade.

A Waterloo, grièvement blessé lui-même, il avait sauvé la vie au prince d'Orange. qui régna sous le nom de Guillaume II.

En 1819, il avait vendu le domaine de Hollenfeltz à M. Thorn, plus tard sénateur, gouverneur du Luxembourg et du Hainaut, dont les héritiers le transmirent à M. Engler, sénateur de Bruxelles.

La fille de celui-ci épousa le lieutenant-général baron Goetals, Ministre de la Guerre. Hollenfeltz est encore dans cette famille. EMILE TANDEL.

—

Famille de Narbonne Pelet. — Pourrait-on me dire à quelle branche de cette famille appartient le duc actuel de ce nom ? Quelle parenté a-t-il avec Thermidor-Thérésia Tallien, mariée à Michel-Claude-Raymond de Narbonne-Pelet, dont parle Ch. Nauroy dans *Révolutionnaires ?* Une famille Pelet, ou plutôt Pellet fixée à Bordeaux au XVIIIe siècle,

après avoir acquis une grande fortune et de nombreuses terres, se fit appeler de Narbonne-Pelet d'Anglade. Etait-elle vraiment de la même souche que les Narbonne-Pelet ? Je sais qu'il y eut un long procès entre les deux familles mais dont je ne connais pas l'issue. Une autre famille Pelet de Lautrec, s'est également appelée pendant un temps de Narbonne-Pelet-de-Lautrec. Il serait intéressant de savoir quels sont les véritables rejetons de l'antique et illustre maison de Narbonne-Pelet. P. M.

Famille Perret, de Moncontour. — Un aimable confrère pourrait-il me donner le prénom d'un Perret qui mourut en 1718, étant receveur des octrois de Moncontour (Côtes-du-Nord)? Qui avait-il épousé ?

Je sais que sa fille Césarée-Jeanne, morte en 1774, s'était mariée à Rennes le 14 octobre 1717, à Gabriel de Sarrant, écuyer, seigneur de Soulens et de Pontpiétin. L'acte de mariage de 1717 que j'ai consulté, ne donne pas les renseignements que je demande.

A quelle famille Perret appartenait le receveur des octrois de Moncontour ?

Pourrait-on me faire connaître ses ascendants ? Césarée-Jeanne était-elle fille unique ? BRONDINEUF.

RÉPONSES

Le sonnet du Bleu (XVIII, 446, 579, 593 ; XXXVII, 328). — Je réponds volontiers à la mise en demeure de M. R. de Starn, en envoyant à la rédaction le texte du sonnet de Théophile Gautier imprimé pour la première fois, en 1879, par son gendre Emile Bergerat dans ses *Entretiens et Souvenirs*, sur le grand maître du romantisme.

C'est dans l'hiver-printemps de 1852 ou 1853, à Lyon, que le *Salut Public* ou le *Courrier de Lyon* le publièrent, comme inédit.

SONNET ASTRONOMIQUE *(Sonnet du Bleu)*

Sur un coin d'infini traînant son voile d'ombre
La terre obscure allume à l'éternel cadran,
Sirius, Orion, Persée, Aldebaran,
Et fait le ciel splendide en le rendant plus [sombre.

On voit briller, parmi les étoiles sans nombre,
L'énorme Jupiter dont un mois vaut notre an,
Et Vénus toute d'or, et Mars teint de safran,
Et Saturne blondi par l'anneau qui l'encombre.

A ces astres divers se rattache un destin,
Jupiter est heureux, Mars, hargneux et mutin,
Vénus voluptueuse et Saturne morose.

Moi, mon étoile est *bleue* et luit même en plein [jour
Près d'une oreille sourde à mes soupirs d'a- [mour,
Sur le ciel d'une joue impertubablement rose !.

THÉOPHILE GAUTIER.

Entretiens et souvenirs, EMILE BERGERAT, 1879. Charpentier, p. 40.

P. c. c. Cz.

Origine des éperons (XXV, 470 ; XXVI, 137 ; XXXVI, 726 ; XXXVII, 233). — Puisqu'on appelle Eperon toute saillie brusque de terrain, et une *avancée*, le nom s'applique bien aussi à la pointe *avant* des navires cuirassés. Il est vrai que l'éperon des cavaliers donne, comme l'ergot du coq, des coups *en arrière*, mais pour les forestiers l'éperon est un outil frappant de *haut en bas*, qui sert à repiquer les glands de chêne. Il n'y a donc rien dans le mot en lui-même qui implique le sens de l'action. C'est tout simplement quelque chose d'aigu. En allemand, on dit *sporn*, en anglais *spur*, à rapprocher respectivement de *speer* et *spear*, pique ou lance. Tous ces termes, qui ont grand air de parenté, ne me semblent pas différer du latin *sparum*, emprunté au gaulois, et désignant le javelot de chasse ou de guerre.

T. PAVOT.

Champ à carottes, champ de navets (XXVIII, 406, 715). — Comme désignant un lieu de sépulture, je ne vois cataloguée nulle part, soit l'une, soit l'autre de ces expressions. En revanche, M. Delvau donne celle-ci : « Champ d'oignons, cimetière, dans l'argot des faubouriens qui jugent que les défunts accaparent un terrain où les vivants auraient trouvé à s'alimenter ». Il est certain que les inhumations se font dans un sol propre à la culture et qui probablement fut, tout d'abord, terre ensemencée et productive. Et c'est, je crois, en souvenir de leur état premier que les cimetières doivent parfois d'être nommés autrement que : champs de repos. T. PAVOT.

Forfanteries (Anciennes) lors des sièges de villes (XXIX, 413, 679 ; XXX, 216 ; XXXV, 92, 295, 487, 628 ; XXXVII, 54, 682). — En 1466, Philippe

le Bon, duc de Bourgogne, vint assiéger la ville de Dinant, pour se venger d'une grave insulte qu'il avait reçue de ses habitants. Ceux-ci avaient placé, au plus haut de leurs murailles, un mannequin représentant une femme tournant un rouet, avec cette inscription :

> Quand cette femme filera
> Philippe cette ville aura.

Un boulet de canon fit... filer le mannequin et Philippe eut la ville, qu'il réduisit en cendres. ALFRED HENRI.

—

Le terme Maître (XXX, 34). — Maître est, au Palais, un titre que se donnaient, et se donnent encore, les avocats, les avoués, les notaires, les greffiers. Les conseillers du Parlement étaient qualifiés *maîtres*, comme l'atteste une ordonnance de 1321, mais ils se faisaient appeler *Monsieur Maître*, pour se distinguer des autres officiers de robe. Graduellement, le mot s'établit chez nous, cessant d'être spécial à la puissance ou à certaines fonctions, et devint signe de sagesse et d'érudition : *Maître-ès-Arts*. Son emploi s'étendit encore, et il décora tous ceux qui excellaient, ou en science, ou même en savoir-faire, comme le *Maître Renard* de La Fontaine. De nos jours enfin, le terme est devenu synonyme de professeur en quoi que ce soit. Il est bien évident que dans cette légion de maîtres, le plus grand nombre n'a pas de brevets. Certes, il en est qui ont des parchemins délivrés par des jurys compétents, mais beaucoup plus encore n'ont pour eux que le jugement incertain de la foule, la bienveillance d'un cénacle, ou l'engouement de quelques amis. T. PAVOT.

—

Le Père des Pilliers, les bénédictins de Solesmes (XXX, 564, 666 ; XXXVII, 388). — Je possède l'ouvrage de Dom Raphael des Pilliers, *les Bénédictins de la congrégation de France*. Paris, Genève et Bruxelles 1869, 2 vol. Mais il existe un troisième volume, publié postérieurement aux deux premiers, que je cherche à me procurer. THOMEZIN.

—

Les errata des grands dictionnaires (XXXIII, 83, 209, 275, 428, 548 ; XXXIV, 28, 212, 257, 406, 728, 779 ; XXXV, 352 ; XXXVI, 18, 392, 635 ; XXXVII, 73, 601. — La plupart des Dictionnaires et des Biographies font descendre M. de Lanessan, l'ancien gouverneur de l'Indo-Chine, d'une ancienne famille bretonne ; il serait temps de rectifier cette erreur, qui à présent a tellement de poids, que la famille de Lanessan elle-même, l'a embrassée avec ou sans conviction. Le nom patronymique des Lanessan est *Belloguet*, nom de consonnance tout à fait gasconne, très répandu dans ses diverses transformations : *Bellouguet*, *Belouguet*, *Boulluguet*, *Belouguet*. La famille Belloguet, celle qui nous intéresse, habitait Bordeaux au XVIIe siècle ; elle appartenait à la bonne bourgeoisie. Je vais en donner rapidement les degrés filiatifs. I. Jean Belloguet, bourgeois et monnayeur, épousa Marie Marginier dont : II. Julien Belloguet, officier au régiment de Guyenne, puis prévôt de la monnaie à Bordeaux, né le 18 novembre 1664, marié à Jeanne de Vigues qui lui apporta la terre de Lannessan, située en Médoc. De ce mariage : III. Jean Belloguet, chevalier, seigneur de Lanessan, trésorier général de France, marié à Marguerite Josset de Pomiers dont : IV. Thomas-Jean Belloguet de Lanessan, chevalier, baron de Lannessan (?), seigneur du Vijean, marié à Marguerite de Daniel de la Jolie, dont : V. Pierre de Lanessan (ici le nom patronymique disparaît), marié en l'an IX à Marie Clémenceau dont : VI. Antoine de Lanessan, né le 11 décembre 1802, marié à Saint-André-de-Cubjac, le 25 mai 1842 à Marie-Noémi Deluze, dont : VII. Jean-Louis-Antoine de Lanessan, ancien gouverneur de l'Indo-Chine. P. M.

—

Une eau qui rend impuissant en Anjou (XXXIV, 237, 518). — J'ai cité, d'après Joanne, la fontaine d'Avort. Voici la légende que je trouve, sous la signature Lionnel Bonnemère, dans la *Revue des Traditions populaires*, I, 49.

On raconte qu'il y avait dans le village d'Avort (commune de Louerre, Maine-et-Loire) à une époque fort ancienne, une chapelle desservie par un ermite dont le nom ne nous est point parvenu. D'aucuns prétendent qu'il mourut en odeur de sainteté.

Sa demeure solitaire était au bord du ruisseau dont les rives sont restées charmantes.

Le saint homme passait fort souvent le jour et la nuit en prières. Mais il avait presque toujours à se plaindre du chant des grenouilles et des canards (oh ! le *chant* des canards ! !) fort nombreux sur le petit cours d'eau. A bout de patience, l'ermite *conjura* les grenouilles

et les canards. Depuis ce temps les grenouilles ne chantent plus; les canards sont privés de postérité et ont les jambes effroyablement torses...

p. c. c. EFFEM.

—

Rue dite des Juifs (XXXIV, 334, 648 ; XXXV, 68, 301, 392, 443, 479, 539 ; XXXVI, 24, 59, 101, 343 ; XXXVII, 13, 120, 332, 433). — Une faute d'impression due sans doute à mon écriture, hélas, trop peu calligraphique, a fait indiquer Orlie au lieu d'Orbe, comme une localité du canton de Vaud possédant une rue dite « des Juifs ». De plus, je modifierai l'assertion que je présentais, en disant que en somme on trouve des Israélites commerçants dans la plupart de nos villes de la Suisse romande, mais n'y étant établis le plus souvent que temporairement, à quelques exceptions près ; la contrée d'Avenches au contraire présente des cas de Juifs habitant le pays, la campagne même, depuis plusieurs générations.

VALLEYRES.

—

Chevaux de Lorraine (XXXV, 144, 412, 604, 784 ; XXXVI, 583 ; XXXVII, 75, 171, 239, 550, 659). — Dans l'article de M. le Marquis de Moy, paru dans l'*Intermédiaire* du 20 février 1898, il est dit que trois des *grands chevaux de Lorraine*, et parmi eux les *Lenoncourt*, sont éteints.

Or, l'*Annuaire des châteaux et des départements*, publié chaque année par A. La Fare, mentionne M. le Marquis de Lenoncourt comme propriétaire du château de Bussigny, commune de Geneuilles (Haute-Saône).

M. de Lenoncourt descend-il de l'ancienne maison de ce nom ?

Le château de Lenoncourt, actuellement existant dans la commune ainsi appelée, et qui a appartenu à M. le Marquis de Lezay-Marnésia, est-il le même que celui habité autrefois par l'un des quatre *grands chevaux ?*

H. T.

***

Voici un complément d'informations puisé à la bonne source, qui pourra intéresser les lecteurs :

Les Lenoncourt furent remplacés par les d'Heudicourt en 1674. Marie-Françoise de Lenoncourt, fille unique et héritière d'Antoine de Lenoncourt, épousa en 1672, le comte d'Heudicourt, branche cadette, en faveur du fils duquel la terre d'Heudicourt fut érigée en marquisat en 1737.

La branche aînée des marquis d'Heudicourt s'éteignit en 1715.

COMTE DE CASY.

—

Coulanges-la-Vineuse (XXXV, 193, 546 ; XXXVI, 345). — En 1705, H. F. d'Aguesseau, qui, douze ans plus tard, fut chancelier de France, ayant acquis Coulanges-la-Vineuse, voulut lui procurer l'eau dont elle manquait. C'était urgent. Un règlement de police forçait bien tout habitant à tenir, pleine d'eau, une barrique devant sa porte, mais, malgré cette précaution, trois incendies, en trente ans, avaient ravagé la ville. Au dernier même, à défaut d'autre liquide, on avait dû éteindre le feu avec du vin. Ainsi s'explique le dire de Fontenelle.

D'Aguesseau s'adressa à Couplet qui vint à Coulanges au mois de septembre et, le 21 décembre, l'eau coula partout. Le travail avait coûté trois mille livres. Un *Te Deum* fut chanté, et l'on grava, quelque part, le distique suivant :

Non erat ante fluens populis sitientibus unda ;
Ast dedit æternas arte Cupletus aquas.

T. PAVOT.

—

Noms s'écrivant avec une ou deux lettres (XXXV, 525 ; XXXVI, 33, 350, 443 ; XXXVII, 332). — L'annuaire de la Marine pour 1898 donne les noms d'officiers suivants : Bo, lieutenant de vaisseau ; Hy (Infanterie de Marine) ; Pi, capitaine de frégate ; Pi et Po, enseignes de vaisseau.

T. PAVOT.

—

Une marquise de Saint-André (XXXV, 675 ; XXXVII, 19, 390, 551).— Magdeleine-Louse de la Fin de Salins, femme d'Alexandre du Puy, marquis de Montbrun Saint-André, était *certainement* fille de Guy de la Fin de Salins et de Charlotte de Lusignan Saint-Gelais, mais son père, Philippe Guy, devait être fils ou petit-fils de Jean de la Fin de Salins, seigneur de Beauvoir et de Beraude de Ferrière et non pas son neveu, fils de son frère Guy Jacques, ainsi que le dit le confrère V. G. Ce Guy Jacques était probablement fils de Jean de la Fin et de Béraude de Ferrière et petit-fils d'un autre Jean de la Fin et de Madeleine de Salins dont le nom a été ajouté par leur descendance à celui de la Fin.

UN ABONNÉ.

* *
*

D'après le confrère V. G. Louise de Vendôme, grand'mère de Préjean de La Fin de Salins, était fille de Jacques, vidame de Chartres Dans la vie d'Alexandre du Puy, marquis de Saint-André, nous voyons à la page 168 que Prejean de La Fin de Salins, vidame de Chartres, avait l'honneur d'appartenir à la maison royale par sa mère, et en marge, qu'elle était fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme. Or ceci est impossible, Prejean de la Fin, vidame de Chartres, était fils de Jean de La Fin et de Beraude de Ferrière, fille de Louise de Vendôme, mais cette Louise de Vendôme était-elle fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme ou de Jacques de Bourbon Vendôme, vidame de Chartres, ainsi que le dit V. G. ? Je désirerais beaucoup arriver à une certitude à cet égard. Je voudrais aussi savoir si Béraude de Ferrière n'était pas l'aïeule de Madeleine-Louise de la Fin de Salins, non pas par Préjean de la Fin, mais par un autre fils, Guy de La Fin, comme j'ai lieu de le croire d'après certains indices. Madeleine-Louise était, d'après l'abbé Mervesin, auteur de la vie d'Alexandre du Puy Saint-André, petite nièce de Préjean. Peut on enfin me donner des renseignements sur les Lusignan Saint-Gelais dont était Charlotte de Lusignan Saint-Gelais, femme de Guy de La Fin de Salins et mère de Madeleine-Louise ? A.

—

Le libraire A. Couard, l'un des naufragés de la « Méduse » (XXXVI, 45,492,551,738 ; XXXVII, 175, 338,661). — Le libraire Corréard a aussi édité en 1822 :

Qu'est-ce que le tiers Etat ? par l'abbé Sieyès. Précédé de l'essai sur les privilèges. Nouvelle édition augmentée de vingt-trois notes par l'abbé Morellet. Paris, in-8.

EFFEM.

—

Pontoise, cité normande (XXXVI, 46, 454 493 ; XXXVII, 339). — Cette ville a, tout au moins, appartenu deux fois aux ducs de Normandie.

En 1032, le roi Henri Ier concéda Pontoise et le Vexin français au duc Robert de Normandie qui l'avait soutenu contre les tentatives ambitieuses de la reine Constance. Trente ans après, environ, la ville et la contrée rentrèrent dans le domaine royal, mais en 1097, Louis-le-Gros les céda de nouveau au duc Guillaume qui les annexa à son duché dont ils ne furent détachés que sous le règne de Saint-Louis.

De plus, jusqu'à la Révolution, Pontoise fut le titre d'un grand archiprêtre dépendant de l'archevêché de Rouen.

EFFEM.

—

Les Ségur : armoiries, devise et chanson (XXXVI, 237, 608, 699). — La *Harangue impromptu* du vicomte de Ségur que l'*Intermédiaire* a reproduite, se termine par ..

... les vertus de Louis XII, la bonté d'Henri IV... Sire, 12 et 4 font 16.

J'avais cru à une fantaisie du spirituel vicomte : il n'en est rien.

On lit dans les *Révolutions de Paris*, par Prudhomme (I. 296) :

Ne vient-on pas de passer l'écharpe municipale à un artiste, M. Sergent, (l'homme du 20 juin, du 10 août et du 2 septembre) qui, il n'y a pas bien longtemps, publia une estampe représentant

LOUIS XII, HENRI IV
et LOUIS XVI

avec ce calcul gravé au bas de ces trois bustes rangés en triangle à dessein :

XII et IV
font XVI,

c'est-à-dire Louis XVI, à lui tout seul, renferme Louis XII et Henri IV. Quand le prince royal en sera à l'arithmétique, c'est sur cette image ingénieuse qu'on lui apprendra la règle de l'addition. Sous l'ancien régime, le dessinateur eût été récompensé du cordon noir ; nous aimons à penser qu'il a d'autres titres à l'echarpe tricolore.

Ce qui n'empêcha pas Sergent-Agathe de voter la mort du roi.

EFFEM.

—

Tant y a que (XXXVI, 337, 787). — Cette locution conjonctive me paraît aussi correcte que cette autre : *tant s'en faut que*, ou encore *si tant est que*. En stricte analyse, il lui manque, peut-être, le pronom *il*, mais on ne risque rien à imiter Racine, dans les *Plaideurs* :

« *Tant y a* qu'il n'est rien que votre chien ne prenne. »

Cet exemple montre aussi que, jadis, certains hiatus n'arrêtaient pas les poètes. Régnier et Malherbe lui-même, ont de ces heurts de voyelles. L'accident n'était pas défendu au commencement du XVIIe siècle, puis on ne le toléra que pour les formules très usuelles, comme le *tant y a*

de Racine. Enfin, Voltaire écrivait à d'Alembert :

« Je dirais hardiment dans une comédie du bas comique :

Il y a plus d'un mois que je ne vous ai vu. » T. PAVOT.

—

Mme de Carignan (XXXVI, 380, 792 ; XXXVII, 281). — Le nom de Carignan est commun à deux familles et à deux villes, Carignan (Ardennes) et Carignan (Gironde). (*Dict. de Joanne*).

La famille ducale de Savoie-Carignan, branche de la maison de Savoie, a été appelée au trône de Sardaigne en 1831, par l'avènement de Charles-Albert de Savoie-Carignan, à la mort de Charles-Félix, dernier représentant de la branche ducale de Savoie.

La famille, plus modeste, des Poitevin de Maurcillan, seigneurs de Méjoals et de Carignan, depuis Isaac de Poitevin, aïeul du lieut.-général du génie, Poitevin de Maurcillan, vicomte de Maurcillan depuis 1822, grand officier de la légion d'honneur, etc., mort à Metz en 1829.

Je n'ai pu trouver dans mes recherches le nom du prince de Savoie-Carignan qui fut le père de Charles-Albert, né à la fin du siècle dernier.

Trouverait-on ce détail dans des généalogies de la maison de Savoie antérieures à 1831 ?

Charles-Albert fut-il fils unique, ou eut-il des frères ou sœurs ?

Voilà pour la Savoie, en tant que Carignan.

Le lieut.-général Casimir Poitevin de Maurcillan avait trois frères (Q. Delaroque, *armorial du Languedoc*, t. II, p. 190, généalogie de Poitevin de Maurcillan). L'aîné se nommait *Durand-Marie-Eustache*, mort sans postérité. 2° *Victor* capitaine du génie, tué en Hollande, 3° *Théodore*, chev. de la Légion d'honneur, tous nés entre 1767 et 1780.

L'un de ces derniers ne fut-il pas connu sous le nom du colonel Carignan, mort en laissant un fils vers 1815-1825 ? Je serais curieux de le savoir. Cz.

—

Le nom de Fleurant (XXXVI, 430 ; XXXVII, 178, 253, 665). — Ceux qui n'admettent pas, dit M. Brouchoud, que le nom de Fleurant ait été cueilli à Lyon par Molière, y voient plutôt le participe présent du verbe « fleurir » donnant l'idée de certaines préparations médicamenteuses.

Je pense qu'il faut lire « fleurer », seule forme dont puisse venir *fleurant*, qui a de l'odeur, du parfum, applicable, en bonne ou mauvaise part, à mainte et mainte drogue. Mais Fleurer a été jadis employé, et par Molière lui-même, au sens actif de Flairer. Quelle aubaine, alors, pour l'auteur du *Malade imaginaire*, de retrouver, dans un souvenir déjà vieux de vingt ans, ces deux mots accouplés, si bien en situation : Fleurant apothicaire !

T. PAVOT.

—

Famille Aleman (XXXVI, 476 ; XXXVII. 47, 135). — A propos de la famille Aleman ou Alleman, Cz. trouvera dans les « Bulletins de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie ». Tome VI Nos 3 et 4. Décembre 1897. Grenoble 1897, une fort intéressante étude de M. Girard, instituteur, sur les « Archives du Monestier-de-Clermont ». Dans cet article revient fréquemment le nom de famille Allemand qui doit peut-être être assimilé à celui de Alemand ou Alleman ; il est fort probable qu'un membre de la Société Dauphinoise qui publie ce recueil important et du plus haut intérêt, pourrait renseigner Cz. sur l'origine de la famille en question. VALLEYRES.

—

La capitulation de Metz (XXXVI, 479, 823 ; XXXVII, 50, 89, 404, 445). — On lira peut-être avec intérêt l'extrait suivant de la *Notice historique des peintures et des sculptures du palais de Versailles*, 1837, in-18, page 94 :

« 98. Levée du siège de Metz (janvier 1553).

« Par M. Eug. Devéria en 1837.

« Henri II, allié à l'électeur Maurice de Saxe, avait déclaré la guerre à Charles-Quint, et dès le début des hostilités s'était emparé de Metz par surprise. Charles-Quint marcha sur Metz pour rendre à l'empire cette place si importante. Mais François de Lorraine, duc de Guise, s'y était enfermé avec des ingénieurs italiens pour la défendre ; il avait donné lui-même à la jeune noblesse qui l'entourait l'exemple de prendre la hotte et de porter de la terre aux bastions ; et en peu de temps, Metz avec sa vaillante garnison était devenue une place imprenable.

« Aussi ce fut vainement que Charles-Quint vint l'attaquer avec soixante mille hommes et une redoutable artillerie (31 oct. 1552) ; son génie opiniâtre s'y fatigua... On le vit, au bout de peu de jours, incapable de supporter les travaux du siège, se faire transporter à Thionville et laisser la conduite des opérations

au duc d'Albe. Mais cette autre volonté de fer se brisa contre l'héroïque résistance de la noblesse française. Chaque brèche ouverte laissait voir une nouvelle muraille élevée par derrière ; chaque assaut était repoussé par une jeunesse ardente à se jeter au-devant du péril ; enfin il était devenu impossible de ramener à l'attaque les Impériaux découragés. Charles-Quint voulut essayer encore une fois sur ses soldats le magique effet de sa présence ; il se fit porter au milieu du camp ; leur courage en fut ranimé ; mais des renforts étaient arrivés à la garnison française, et ce dernier effort fut encore impuissant. Cependant l'armée espagnole commençait à être atteinte par les maladies ; les hommes, enfoncés dans une fange glacée, y périssaient par milliers ; Charles-Quint reconnut l'arrêt de la fortune *qui n'aime point les vieillards*, et se décida à lever le siège vers la mi-janvier 1553. Il avait tiré onze mille coups de canon et perdu trente mille soldats.

« Il laissait derrière lui un nombre considérable de malades, victimes abandonnées à une mort certaine si l'on eût suivi à leur égard le triste droit de la guerre à cette époque. Mais le de Guise donna l'exemple de l'humanité comme il avait donné celui du courage : « Nous trouvions, dit Vieilleville, des soldats par grands troupeaux de diverses nations, malades à la mort qui étaient renversés sur la boue ; d'autres assis sur grosses pierres, ayant les jambes dans les fanges, gelées jusques aux genoux, qu'ils ne pouvaient ravoir, criant miséricorde, et nous priant de les achever de tuer. En quoi M. de Guise exerça grandement la charité, car il en fit porter plus de soixante à l'hôpital pour les faire traiter et guérir ; et à son exemple, les princes et les seigneurs firent de semblable ; si bien qu'il en fut tiré plus de trois cents de cette horrible misère ; mais à la plupart il fallait couper les jambes, car elles étaient mortes et gelées. »

Enfant, j'ai lu sur la Porte Serpenoise une inscription rappelant la levée du siège de Metz.

NAUROY.

—

Officiers de l'armée royale devenus généraux de la République (XXXVI, 617 ; XXXVII, 184, 345). — François Leygonie de Prims, né à Aurillac le 4 décembre 1740, capitaine au régiment du Roi-dragons, fut promu Général de Division en 1793 et prit part à la guerre dans la Vendée.

On serait reconnaissant à l'Intermédiairiste qui donnerait la date de sa mort.

P. c. c. DAUVERGNE.

—

Pailles, rots, cavolets, brandons (XXXVI, 628). — Il paraît que ces mots désignent, suivant les localités, les feux de joie que les paysans allument au printemps. Ce sont plutôt, je crois, les noms des combustibles employés.

Dans le Jura, le soir du premier dimanche de Carême, les villageois parcourent la campagne avec des torches ; c'est la soirée des *brandons*. Le Germanique *brand* veut dire *tison*, et, en Bretagne, la *brande* est la bruyère ou la fougère dont on fait du feu. En 1680, Mme de Sévigné écrivait : « Nous avons fait deux admirables feux devant ma porte ; il y avait plus de trente fagots et une pyramide de *fougère*. » — En 1573, à Paris, pour le feu de la Saint-Jean : « Dix voies de bois et beaucoup de *paille* formaient la base du bûcher. »

— *Rots* écrit sans accent circonflexe, peut donner à supposer qu'il s'agit du *roseau*, en Provence *rauzel*, et ailleurs *rozel*, *roz* et *ros*.

— Je ne puis trouver *Cavolets*. Il ne serait pas impossible de le rattacher au latin *Capulus* qui, selon moi, nous a donné Javelle (*Javolet ?*) fagot.

T. PAVOT.

—

Ouvrée, Bicherée (XXXVI, 628 ; XXXVII, 198, 260). — La *bicherée* est une ancienne mesure lyonnaise. Cette mesure est encore en usage dans quelques cantons de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône. Elle variait de capacité dans chaque canton. La plus connue était celle de Tarare qui était, je crois, de 10 ares. Dans quelques cantons, les paysans l'appellent aussi métérée ; elle correspond pour eux à cent pas de long sur douze de large.

UN ABONNÉ FIDÈLE.

—

Nombre privilégié (XXXVI, 667 ; XXXVII, 199, 285, 348, 405). — Il semble bien établi que 7 est le nombre privilégié : aussi, dans l'hypothèse que l'on conclurait ainsi, le questionneur avait-il doublé sa demande d'un *pourquoi* ? D'où vient cette faveur ? Sur ce point, voici ce que disait Toussenel : 3 est le chiffre sacré dans toutes les religions et les cosmogonies antiques ; c'est le nombre des attributs de Dieu, des principes naturels, de la mesure (triangle). — 4 est le nombre du charme, du quatuor musical, du mariage béni, c'est-à-dire consacré par la maternité (père, mère, fils et fille ?). 3 est sage ; c'est la prose, 4 est la poésie. Maintenant, voyez l'ordre (3) et le charme (4) s'unir en mode simple pour donner 7, le nombre de l'ambition, par

excellence. témoin la note *Si* qui aspire toujours à monter à l'*ut*, et qui s'écrit 7 dans la langue musicale de Rousseau.
T. PAVOT.

*
* *

M. A. P. a cité des cas très intéressants où le nombre 7 joue un rôle important, et qui me font désirer de plus en plus une explication de ce *fatum*. Quant à *1*, je remercie M. A. P. de la leçon, et dorénavant *1* ne sera plus un nombre à mes yeux.

L'explication de M. Thuillier sur le nombre 7 est très ingénieuse, donc vraisemblable.

Quant au nombre 13, la raison de sa *jettarura* me semble être celle-ci :

A la *Sainte Cène*, les convives étaient *13*. Ce repas a été fatal à tous en principe, et en particulier à Jésus, à Saint-Pierre, et au *treizième*, Judas Iscariote. Indé...

UN INGÉNIEUR NON POLYTECHNICIEN.

—

Traductions cocasses XXXVI, 670 XXXVII, 202, 350, 447, 518).—Jusqu'ici tous les collaborateurs de l'*Intermédiaire* n'ont envoyé que des (traductions ?) de latin en français.

— Henri Monnier, sous le titre « Version latine » a donné la description du thé de Madame Gibou, et ce morceau remarquable se termine par :

Secum saxa fini

Traduire : C'est comme ça qu'ça finit.

Je ne connais pas beaucoup de pièces du même genre surtout aussi bien faites, et dont chaque syllabe reproduite exactement avec la prononciation que nous donnons au latin, se combine avec une autre, de façon à former un mot d'aspect latin.

— Dans un autre mode, tous, vous avez connaissance du célèbre :

Stultus ego castra
F... moi le camp.

ou de :

Musca te ergo malus mors votum.

Mouche-toi donc méchant morveux, qui sont de véritables calembourgs et rébus réunis ; mais dans lesquels chaque mot est un mot vraiment latin :

S'il n'y avait que le latin :

— Mais le grec s'en mêle et nous avons tous écrit sur les murs une demande et une réponse que jamais je n'oserais écrire en français dans les colonnes de l'*Intermédiaire.*

Cette « traduction » grecque est du même genre que celle de Henri Monnier.

Y en aurait-il d'autres ?

En Espagnol ? en Chinois ? en Breton ?
GREGOR.

*
* *

Je m'étonne de ne pas voir au milieu des réponses de collaborateurs la fameuse traduction du premier vers de l'Eneïde : « *Arma virumque cano*, etc... » qui s'explique ainsi mot à mot : *arma*, je m'arme ; *cano*, de ma canne ; *virumque*, et nous verrons bien.

Et en Grec, le début de l'Illiade.

Manon a aidé Théo à dépouiller (à peler) Achille. O. DE P.

—

Grisette (XXXVI, 675 ; XXXVII, 290, 353). — En 1671, Champmeslé fit représenter et imprimer une comédie en trois actes, intitulé *Les Grisettes* (ou *Crispin chevalier*) et l'année précédente, Molière avait fait dire à une femme du bel air, dans la première entrée du *Ballet des Nations* qui termine *Le Bourgeois Gentilhomme* :

« Il n'est de livres et de bancs
Que pour mesdames les *grisettes !* »

Grisette est le féminin de *grison*, valet habillé de gris. GEORGES MONVAL.

—

Paris Port de mer (XXXVI, 717 ; XXXVII, 295, 354). — En 1846, lors de la construction du chemin de fer de Rouen au Havre, MM. Blount et Ch. Lafitte, administrateurs de la compagnie, ouvrirent une sorte de concours pour le choix de la devise qui serait placée en exergue sur les wagons de la nouvelle ligne.

La devise adoptée fut :

Sic Lutetia Portus.

Alphonse Karr, dans ses *Guêpes* (mars 1847), écrivait à ce sujet : « Au voyage d'essai du chemin de fer du Havre, dans un des wagons, eut lieu le petit dialogue que voici : »

— L'inscription du chemin de fer est heureusement trouvée : *Sic Lutetia Portus*, « c'est ainsi que Paris est un port ». Elle est, dit-on, d'un jeune journaliste, Isidore Salles (de Gosse).

Portus est d'un latin bien vulgaire !

— Pas plus vulgaire que *port* en Français.

— Virgile dit *Sinus*.

— Il dit aussi *Portus* : il dit *Sinus* pour anse ou baie et *Portus* pour port.

C'est égal : je ne trouve pas *portus* d'un beau latin.

— Monsieur préfèrerait *Pordemerus* peut-être ?

— Monsieur se moque de moi ?

— Oui, monsieur ? » OLIM.

—

Quand est mort Constant Piton ? (XXXVI, 720). — L'histoire de la chanson qui sert d'introduction au recueil de Dumersan et Ségur contient d'assez nombreux détails sur Constant Piton du Roqueroy, né à Coutances, professeur, l'un des fondateurs, en 1834, de la *Lire chansonnière*, dont il devint président honoraire. Cette dernière lacune s'explique d'elle-même : Dumersan écrivait en 1844 ou 1845 au plus tard, et le dernier ouvrage de Piton mentionné dans la continuation de la *France littéraire* a paru à Limoges en 1846. Piton se parait du titre de membre de l'Académie de Caen.

G I.

—

Bourbon - Leblanc (XXXVI, 761 ; XXXVII, 358). — On lit dans le livret de l'exposition universelle de 1855, salon de peinture : « Bourbon-Leblanc (Louis-Gabriel), né à Amboise (Indre-et-Loire), élève de Gros et de M. Paul Delaroche.

« Rue Percée Saint-André-des-Arts, 11.

« 2617. Suzanne au bain, surprise par les vieillards. »

Quel est son degré de parenté avec Gab. Bourbon-Busset dit Bourbon-Leblanc, mentionné dans ma question ?

NAUROY.

—

La peine de la patoche (XXXVI, 764 ; XXXVII, 305, 366). — A propos de cette peine, étudiée par l'*Intermédiaire* avec sa conscience habituelle, est-il vrai, comme je l'ai lu je ne sais où, que Bossuet l'appliquait lui-même au dauphin ? Cela paraît assez peu vraissemblable !

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Boire en Suisse (XXXVI, 767 ; XXXVII, 369). — Je trouve dans le *Pêle-mêle* du 24 octobre 1897 les réponses suivantes à ma propre question ; je les reproduis pour les collaborateurs qu'elles pourraient intéresser.

L'expression « boire en Suisse » s'est conservée dans l'armée française, du temps où la garde particulière du roi étant en partie formée d'un régiment Suisse, les autres gardes, presque tous « gentils hommes français », dédaignaient la fréquentation des « reîtres étrangers ».

Ceux-ci formant une troupe d'élite, ne frayaient pas avec les troupes de ligne ; en outre, l'ignorance presque absolue de la langue française chez ces soldats recrutés pour la plupart dans les cantons allemands les obligeait à ne fréquenter qu'entre eux et à boire seuls, d'où la locution : *Boire en suisse*, ou plus exactement *Faire suisse*.

Recevez, etc.

G.-A. LAMBERT.

Monsieur le Directeur,

L'expression de boire en Suisse vient probablement du Suisse de l'Eglise vidant seul dans la sacristie les carafes de vin blanc qui servent à communier pour la messe.

Recevez, etc.

A. L. X.

p. c. c. CARLEC.

—

Sens-dessus-dessous ou sans-dessus-dessous (XXXVI, 767 ; XXXVII, 307, 368). — Notre collaborateur Dieuaide demande pourquoi l'Académie française écrit : sens-dessus-dessous. L'Académie a voulu exprimer que le sens ou côté qui était ordinairement dessus se trouvait accidentellement placé dessous. Cette façon d'écrire est donc très logique. L N.

*
* *

On trouve dans *César Birotteau*, (œuvres de Balzac, édition illustrée de Michel Lévy frères, 1867, prime de l'*Universel illustré*) :

Il faudra mettre tout *cen* dessus dessous ici — Que dis-tu avec ton cen dessus dessous ?

Cette façon d'écrire est fort admissible pour ce en dessus dessous. Peut-être est-ce une coquille, mais il faut remarquer qu'elle se reproduirait deux fois de suite. Peut-être est-ce une forme archaïque adoptée par Balzac, et je ne sais s'il en existe d'autres exemples. Je dois ajouter que la même édition donne pour date de ce roman 1837 et que le Dictionnaire de l'Académie, édition 1835, porte déjà sens dessus dessous.

P. MOREL.

—

Traité de dressage pour les chevaux (XXXVI, 770 ; XXXVII, 307). — Je conseille à M. Saint-Lambert l'acquisition de l'*Album de Haute-Ecole d'Equitation* par le capitaine (aujourd'hui commandant) Dumas et le vicomte de Ponton d'Amécourt.

Le traité est moderne, puisqu'il a paru en 1894 ; il est pratique et intéressant pour quiconque s'occupe d'équitation. Tous les mouvements du cheval y sont représentés par de nombreuses photographies.

Paris, Librairie militaire de L. Baudoin, 30, rue et passage Dauphine. L. N.

—

Comité des travaux historiques et scientifiques (XXXVII, 10, 450, 673). — Ce Comité a été créé en 1834, par M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, qui le chargeait de recherches et de publications inédites relatives à l'histoire de France ; il en fit bientôt deux comités distincts. M. de Salvandy porta le nombre des Comités à cinq en 1837 : 1° Langue et littérature ; 2° Histoire positive (chroniques, chartes, inscriptions) ; 3° Sciences ; 4° Arts et monuments ; 5° Sciences morales et politiques. En 1858, M. Rouland réduisit les sections à trois : A. Histoire et philologie ; B. Archéologie ; C. Sciences. C'est en 1871, que Jules Simon lui donna son nom actuel avec cinq sections : 1° Histoire et philologie ; 2° Archéologie ; 3° Sciences économiques et sociales ; 4° Sciences mathématiques ; 5° Sciences naturelles. En 1885, sous le ministère Fallières, les sections 4 et 5 furent réunies avec un seul vocable, Sciences, et la cinquième section prit le nom de section de Géographie historique et descriptive. Cette division est demeurée telle. Le ministre préside le Comité, les sections ont chacune un président, un vice-président et un secrétaire. Tous les membres sont nommés par le ministre. Actuellement, la 1re section, Histoire et philologie, se compose de 20 membres ; la 2e, Archéologie, de 16 ; la 3e, Sciences économiques et sociales, de 20 ; la 4e, Sciences, de 22 ; la 5e, Géographie historique et descriptive, de 19, y compris pour toutes les sections, le président, le vice-président et le secrétaire. Sont de plus, membres de droit de toutes les sections, le directeur de l'enseignement supérieur, le chef et le sous-chef du 5e bureau du Ministère.

Le Comité est chargé de la publication des documents inédits, de bulletins et revues, des propositions de récompenses à accorder à des savants, de la tenue du congrès annuel des sociétés savantes, etc. Un très intéressant ouvrage en 3 volumes, publié en 1886 par M. Xavier Charmes, membre de l'Institut, alors directeur du secrétariat et des sociétés savantes, renferme les détails les plus complets sur l'histoire et l'organisation, bien des fois modifiée, du Comité, ses travaux, etc. Cet ouvrage fait partie de la collection connue sous le titre de *Documents inédits*. Dr A. DUREAU.

—

A propos du feu central (XXXVII, 11, 451). — Je ne crois pas que, comme l'assure l'intermédiairiste, P. H., « plusieurs célèbres géologues aient considéré la théorie du feu central comme une vaste blague ».

Il est vrai que Cordier, Hopkins, Delaunay, ont émis des doutes sur son existence ; que l'astronome Emmanuel Liais a « essayé de démontrer qu'en vertu des phénomènes astronomiques, la solidité intérieure de la planète est irrécusable ».

M. Elisée Reclus (*la Terre* pp. 25, 26), expose l'opinion de ces savants et conclut en disant que « les hommes qui ont le plus grand nom dans la science sont en désaccord sur cette importante question ».

Néanmoins, il est incontestable que l'hypothèse de la chaleur centrale est admise par presque tous les géologues modernes, notamment par M. de Lapparent. *Traité de géologie*. Paris, Savy, 1883. — *Notion générale sur l'écorce terrestre*. Paris, Maëdon, ss. 1897. — A. Daubrée : *Les régions invisibles du globe*. Paris, Alcan 1888.

M. Faye, le célèbre astronome, admet aussi la fluidité de la masse intérieure du globe, dans l'ouvrage intitulé : *Sur l'origine du monde*. Paris, Gauthier-Villars, 1888. R. DE FURONNIÈRES.

—

Mots et Phrases retournés (XXXVII, 11). — Pour augmenter la collection de M. Paul Argelès, voici une phrase :

Trace là mon nom à l'écart, qui est réversible. UN INGr NON POLYT.

—

Pseudonymes (XXXVII, 58, 457, 522). Quel écrivain signe Sergines aux *Annales politiques et littéraires* ?

CHARLEC.

* * *

— Jacques Naurouze, auteur de divers ouvrages fort goûtés par la jeunesse, est Mlle Chalamet, fille de M. Gaston Chalamet, ancien préfet de l'Ardèche.

« La bonne femme » de Paul et Virginie de Curmer (XXXVII, 61). — La jeune et charmante tête dessinée par Fouquet représente une étrangère, la fille d'un jardinier et la première femme de Curmer, éditeur.

C'était Mme Marie-Catherine-Louise *Borgers*, née en 1801 à Wesel, en Prusse, mariée en premières noces le 14 juillet 1821, à Paris, avec Valentin Moller, tailleur ; devenue veuve, avec un enfant, le 24 mars 1828. elle s'est mariée en deuxièmes noces avec Léon Curmer, du même âge qu'elle ; son mari l'adorait. Elle est morte le 15 janvier 1844.

Curmer s'est marié en secondes noces le 23 septembre 1846, avec Mme Gertrude-Hubertine Heysters, âgée de de 20 ans.

ALF. BÉGIS.

—

Œuvre femelle (XXXVII, 107, 526). — Le chanvre est une plante dioïque ; il y a les tiges mâles et les tiges femelles, dont l'écorce après préparation sert à confectionner la toile, et c'est la tige femelle qui fournit l'œuvre la plus fine et la meilleure.

Dr LEJEUNE.

—

Bar, barrique, barreille (XXXVII, 111, 531). — Dans le département du Jura on mesure la vendange au *barral* qui équivaut à 60 litres.

J. F.

—

Synonymes (XXXVII, 111, 532). Nimbe et Auréole, bien qu'employés parfois l'un pour l'autre, ne sont pourtant pas exactement synonymes. Du reste, y a-t-il des noms qui soient, à proprement parler, synonymes les uns des autres, quoi qu'en dise le dictionnaire des synonymes ? Non, il y a parfois de grandes différences de ton entre ces synonymes, qui ne sont en réalité que des nuances d'une même couleur. Le nombre de ces synonymes ne fait, du reste, que prouver la richesse d'une langue.

Le nimbe, c'est bien ce nuage qu'on donne comme entourant la tête de certains personnages sacrés, mais ce mot ne définit pas la forme de ce nuage : le mot auréole indique, au contraire, non seulement que ce nimbe a la forme d'une couronne, mais encore qu'il a une couleur dorée ; c'est en somme une contraction des mots : couronne dorée. Un nimbe peut parfaitement être doré ou avoir telle ou telle autre couleur, sans avoir pour cela la forme d'une couronne, on ne peut donc pas employer indifféremment l'un pour l'autre.

Rappelons à ce propos ces vers de Virgile qui prouvent que les païens connaissaient avant nous ces effluves magnétiques qui semblent jaillir de la tête ou des doigts de certains personnages regardés comme divins.

Ecce levis summo de vertice visus iuli
Fundere lumen apex tactuque innoxia molli
lambere flamma comas et circum tempora pasci
(Enéïde).

Ln. G.

—

Les Croix des Touareg (XXXVII, 571, 675, 155). — Avant de répondre à la question posée par le collaborateur Scrutator je désirerais savoir d'où il tient son renseignement sur le costume des Touareg. Je me suis trouvé et me trouve encore de temps à autre, de par mon genre de vie, à avoir des relations avec quelques Touareg, et n'ai rien constaté de semblable. Notamment, il n'y a, à ma connaissance, aucune différence entre le costume de paix et le costume de guerre du Targui. Peut-être aussi s'agit-il de certaines confédérations de ce peuple que je ne connais pas comme les Aouellimiden.

Toutefois, *a priori*, je crois qu'il doit y avoir une confusion ; le signe en forme de croix, couvre en effet, toutes les armes et les boucliers principalement, des Touareg ; mais ce n'est pas là un signe isolé ; c'est une lettre (correspondant à notre lettre T) qui est très répandue dans la langue Tomacheq, et qui figure à sa place dans le corps d'inscriptions en caractères tifinagh.

Voyez Duveyrier : *Les Touareg du Nord*.

Hanoteau. — *Grammaire Tamachek*.

Rinn. — *Les Origines berbères, etc. etc.*

EL KANTARA.

—

Les Anabaptistes des Vosges (XXXVII, 156, 575, 615). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 février dernier, M. Baucher dit avoir vu dans un voyage dans les Vosges le texte imprimé du décret du Comité du Salut Public, signé Carnot, Couthon et Robespierre, exemptant cette Secte Religieuse de tout service armé en temps de guerre. Le document étant imprimé, on peut mieux douter de l'authenticité du prétendu décret. Car, comment admettre que la Convention qui faisait tout fléchir devant les principes (les siens), se soit

déjugée devant un prétexte, surtout religieux invoqué par un tout petit nombre d'adeptes Cela serait en contradiction avec ce qui se passa alors. Le 15 août 1793, des délégués des Anabaptistes alors en France, ayant demandé à la Convention qu'il fût fait en leur faveur, une exception à la loi votée quelques jours auparavant, Lacroix déclara que l'Assemblée ne connaissait d'autre Evangile que la Constitution, et d'autre Dieu que la liberté ; que les Anabaptistes étant une Secte Religieuse, il ne pouvait être fait d'exception en leur faveur, et la Convention passa outre. A. C.

*
* *

Il n'y a plus rien à dire, en effet, après la lettre du savant administrateur de la Bibliothèque nationale. Bornons-nous à faire observer à M. Baucher que l'ouvrage d'Alfred Michiels se trouve encore de temps en temps chez les libraires de livres d'*occasion*. Il est précisément en vente en ce moment à la librairie Alisié, rue de Rivoli, au prix de 1 fr. 50. Dr. A. DUREAU.

—

Ouvrages sur les pélerinages de la Sainte-Vierge à l'étranger (XXXVII, 157,616). — En ce qui concerne la Belgique, consulter : A. D. R. *Les Vierges miraculeuses de la Belgique*. 106 notices illustrées de 40 gravures. Bruxelles 1856, 1 vol. in-8. Cet ouvrage, très estimé des spécialistes, se vend généralement de 20 à 30 fr.

ALFRED HENRI

—

Le lieutenant-général Capton-Château-Thierry (XXXVII, 160, 616, 676). — Ainsi appelée au *Moniteur* (5 frimaire, 25 novembre 1793) parmi les condamnés du 3 frimaire. Dans le dossier du tribunal révolutionnaire (Archives nationales, W. 297, dossier 264). il est nommé *Cappon* Château-Thierry. Il était alors général de brigade. Lieutenant-colonel du 102e régiment, il avait encouragé sa troupe à défendre le roi dans la journée du 20 juin. L'accusateur public lui reprochait « d'avoir cherché à armer les soldats du 102e régiment contre le peuple lors de la journée du 20 juin 1792, *et conséquemment à provoquer le rétablissement de la royauté* », — Le rétablissement de la royauté, six semaines avant qu'elle eût été renversée le 10 août ! (1789 Wallon, *hist. du tribunal révolutionnaire de Paris*. T. II.)

P.

Thouvenel, Bléton et la baguette divinatoire (XXXVII, 226). — 1° Depuis plus de 15 ans, j'amasse les ouvrages, les faits et gestes de la *baguette divinatoire* afin d'en formuler un traité technique et scientifique. L'ouvrage qui en parle le plus et qui donne l'analyse de tous les travaux faits sur ce sujet est l'histoire du merveilleux par Figuier, in-8°. Paris, Hachette 1889. Tome II. p. 257 à 452. Pendant de longues années je fus un dur incrédule, maintenant je suis convaincu devant les milliers de preuves certaines que j'ai amassées et suis au regret de dire que nos belles sciences : la géologie, l'hydraulique et l'hydroscopie enseignées dans nos écoles nationales sont réduites à néant devant l'art de rechercher des sources par la baguette divinatoire. Cet aveu pour moi est bien dur, mais il est réel et je puis le prouver.

2° L'ouvrage de Thouvenel a pour titre : *Mémoire physique et médical, montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire du Magnétisme et de l'Electricité par M. T***, D.-M. M.* (Thouvenel, Docteur-Médecin de la faculté de Montpellier) publié à Londres et Paris 1781, in-8°. Tomes I et II.

3° Dans cet ouvrage il est surtout parlé du *sourcier* Bléton, et non du *sorcier*, pauvre enfant qui fit bien des découvertes d'eau qui existent encore. A ce propos, il est bon de remarquer que dans les campagnes on traite de sorciers les sourciers chercheurs d'eau, cela se comprend un peu. En général, ce sont des gens sans instruction, sortant de la basse classe de la société et qui cherchent à attirer l'attention par des manœuvres plus ou moins mystérieuses pour obtenir quelques sous. Voilà pour ceux qui sont sérieux ; pour les autres, ce sont des charlatans imitateurs, exploitant la crédulité humaine, et il y en a pas mal.

4° L'usage de la baguette divinatoire pour la recherche des sources existe dans presque tous les départements de France, je compte un jour réunir tous les sourciers en syndicat. Il y en a dans tous les pays pour la recherche des mines et des eaux, ils pullulent à Madagascar. Ils ont existé de tous les temps, même chez les Hébreux, les Gaulois et les Romains. Il y a des *sourciers* de profession, même dans le monde éclairé et savant. Je connais des architectes et ingénieurs diplômés qui l'exercent et qui, par contrat signé, vous indiquent l'endroit exact et la profondeur

à moins de un mètre d'une façon précise. Ah! que je voudrais voir cette science enseignée à l'Institut national agronomique ; comme elle rendrait des services à l'agriculture. En tout cas, retenez ce principe qui est une loi fondamentale : *Toute personne qui nie l'action de la baguette divinatoire pour la découverte des mines et des eaux ne la connaît pas.*

BROTHIER DE ROLLIÈRE.

***

Je ne connais pas le mémoire sur les expériences du sorcier Bléton, mais je sais que l'usage de la baguette divinatoire pour découvrir les sources et même pour savoir tout ce qu'on voudra, était connu et pratiqué chez nous, il n'y a pas bien des années encore. Un sorcier de mes amis a même bien voulu me montrer l'art de couper cette baguette et la manière de s'en servir, en même temps qu'il m'a appris la prière sans laquelle rien ne se ferait. Je confie bien volontiers mon secret aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui voudront bien n'en pas parler à qui que ce soit, sans quoi il perdrait toute sa valeur.

Aussitôt que le soleil commence à paraître sur l'horizon, vous prenez, de la main gauche, une baguette de coudrier de la pousse de l'année et formant la fourche. Vous la coupez de la main droite à un bon demi-pied de la fourche, en trois coups, et avec un couteau qui n'ait jamais servi ; en la coupant vous dites : « Je te *ravasse* au nom d'Eloïne, de Mutathram, d'Adonaï et Semphoras, afin que tu aies la vertu de la verge de Moïse et de Jacob pour découvrir tout ce que je voudrais savoir. » Ravasser est un vieux mot morvandeau qui vient du latin *rapere* et qui signifie enlever, d'où rapine, etc. Reste maintenant la manière de serrer la baguette, etc., pour la faire tourner quand on veut, ce qui est facile. Aussitôt que la baguette se met en mouvement, les fluides magnétiques qui s'en échappent montant à votre cerveau, vous indique, tout ce que vous désirez savoir.

Ne dois-je pas voir dans Eloïne, le fils de Sem d'où sortirent les Elamites ; dans Adonaï, le souverain maître, le nom de Dieu chez les Juifs ? Muthratam doit être Mithra, le maître, le Dieu persan qui voit tout, entend tout et parcourt sans cesse les espaces. Dans Semphoras il me semble retrouver le mot grec *sumphoras* d'où nous avons fait sémaphore et qui signifie littéralement, qui apporte, qui réunit et par extension qui signale. Rien d'étonnant à ce que, sous l'invocation de pareilles puissances, notre baguette divinatoire ait autant de puissance.

Oui, il y a encore dans notre Morvan de vrais sorciers, penseurs de secrets, guérisseurs, devins et devines, les uns traitant par le *Bienfait*, les autres par le *Maufait*, c'est-à-dire par Dieu ou ses saints ou par le diable, mais le nombre des vrais, des sorciers de profession qui se repassent leurs secrets va disparaissant chaque jour. J'ai relaté leurs dernières prières et leurs dernières recettes autant que je l'ai pu.

Ln G.

***

Voir, au moins pour la seconde question, le *Correspondant* (numéros des 10 janvier et 10 février 1898), Revue scientifique par HENRI DE PARVILLE. Non seulement la baguette divinatoire est encore en usage en France comme en Angleterre, mais les « sorciers » d'autrefois ont pour successeurs les gens les plus sérieux, des gentlemen, des abbés, voire des évêques et des députés, en attendant que l'Institut s'en mêle.

P. DU GUÉ.

—

Shakespeare jugé par Voltaire (XXXVIII, 226). — Je ne sache pas que Voltaire ait textuellement dit que, pour lui, Shakespeare n'était qu'un sauvage ivre.

Ce qui est certain, c'est que tout en rendant parfois hommage au tragique anglais et en se vantant de l'avoir fait, le premier, connaître en France, Voltaire l'a traité de « sauvage qui avait de l'imagination ».

C'est ainsi, en effet, qu'il écrivait au poète Saurin, — un peu plus oublié que Shakespeare, — dans une lettre du 4 déc. 1765 : (49, Beuchot, t. 62, p. 523).

« Quant aux Anglais, je ne peux vous « savoir mauvais gré de vous être un peu « moqué de Gilles Shakespeare. C'était un « sauvage qui avait de l'imagination. Il a « fait beaucoup de vers heureux, mais ses « pièces ne peuvent plaire qu'à Londres « et au Canada ».

Au fait, peut-être est-il difficile de demander plus à un contemporain de Louis XIV et d'une époque où la littérature française se ressentait si profondément de l'influence du Grand Roi.

(Voir sur cette influence, un excellent chapitre de M. Georges Pellissier, dans l'ouvrage intitulé : *Le mouvement littéraire au XIXe siècle*, p. 3 et 5. Paris, Hachette, 1889).

L. DE LEIRIS.

Expositions d'enfants (XXXVII, 226). — Les premières ont été organisées il y a seulement une dizaine d'années par M. W., se disant ancien secrétaire de Louise Michel. C. P.

—

Pontus (XXXVII, 227). — Je ne crois pas qu'il existe un saint de ce nom, du moins les Bollandistes n'en font aucune mention. Pontus de Thiard seigneur de Bissy avait probablement trouvé plus élégant de changer Ponce, ou plutôt Pontien (Pontianus) en Pontus ; certaines personnes se font bien appeler Ludovic au lieu de Louis.

Il existe sept ou huit Ponce (Pontius).

On trouve également huit Pontien (Pontianus).

Saint Pontien, martyr à Spolète, sous l'empereur Marc Aurèle 14 et 19 janvier.

Saint Pontien, évêque de Jodi, en Italie et martyr, 9 juillet.

Saint Pontien, martyr à Rome sur la voie de Porto, 29 juillet.

Saint Pontien, martyr à Rome sous l'empereur Commode, 25 août.

Saint Pontien, pape et martyr en Sardaigne, 19 novembre.

Saint Pontien, martyr à Rome, (époque incertaine), 2 décembre.

Saint Pontien, martyr à Rome sous l'empereur Maximien, 11 décembre.

Saint Pontien, martyr à Catane en Sicile, 31 décembre.

Enfin Jean-Michel Pontus, prêtre insermenté, martyr de la Révolution française, 2 septembre 1793. Ctes J. P.

—

La Roche Helgomarc'h (XXXVII, 227). — Aux branches de cette famille données par M. S., il faut ajouter celle du *Mescouëz* ou *Masgouëz*. Consulter, du reste, la 3e édition du Nobiliaire de M. de Courcy, où l'on trouvera les armes exactes de la famille, et probablement les sources à suivre pour arriver aux renseignements désirés. LE ROSEAU.

—

L'évêque d'Auxerre en 1513 (XXXVII, 265). — J'ouvre le *Dictionnaire historique* de Ludovic Lalanne et je lis : Jean VII Baillet, évêque du 3 septembre 1478, au 10 novembre 1513. EFFEM.

—

Cercles militaires (XXXVII, 266). — Le renseignement suivant intéressera le confrère Lecnam, tant au point de vue de ses recherches sur les Cercles militaires, que comme souvenir de l'ancien directeur de l' « *Intermédiaire* ».

L'attention ayant été sollicitée et maintenue sur le Colonel Iung par la rapide succession d'œuvres remarquables, il fut appelé (en 1880) au cabinet du ministre de la Guerre, dont, en 1886, il devint le chef. Ses rapports déterminèrent alors le Ministre à la création du Cercle militaire, de l'Avenue de l'Opéra, à Paris. Le général Iung est l'inspirateur de cette fondation, qui demeure le modèle des institutions de ce genre.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Le Chevalier de Lorraine (XXXVII, 266). — Le Chevalier de Lorraine appartenait à la famille des Guise, ces grands factieux, branche cadette des ducs de Lorraine dont j'ai découvert l'hôtel à Paris, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 27, en 1887 (*Curieux*, II, 311). Le palais des Archives nationales appartenait aux Guise ; c'est là que fut méditée la Saint-Barthélemy. Saint-Simon parle longuement du Chevalier de Lorraine dans ses *Mémoires* et d'une façon malveillante. Les Guises ont eu deux historiens : l'un, de l'ancienne école, exact et sec, le comte René de Bouillé, en quatre volumes, in-8 ; l'autre de la nouvelle école, quelquefois inexact et toujours brillant, Henri Forneron, en deux volumes in-8. NAUROY.

—

Un ex-voto de la Reine Hortense (XXXVII, 267). — Je suis resté quinze jours à Einsiedeln, il y a quatre ans, j'y ai recueilli quelques documents qui m'ont permis d'écrire un chapitre de mes *Excursions historiques et littéraires*, j'en ai rapporté des brochures et des images ; mais je n'ai jamais eu connaissance de l'ex-voto dont parle mon aimable confrère M. C. de la Benotte.

J'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, une petite gravure représentant la statue de la Vierge miraculeuse, au-dessus de l'autel, derrière le tabernacle. L'ex-voto que mon confrère signale « aux pieds de la statue » est-il dissimulé par le tabernacle ? Je l'ignore. Le seul souvenir du pèlerinage que fit la Reine Hortense à Einsiedeln en compagnie de ses enfants consiste, à ma connaissance, dans le lustre colossal que le prince Louis-Napoléon, devenu empereur, fit don à l'église en 1865.

Ce lustre est en cuivre doré ; il mesure quatre mètres de diamètre sur six de hauteur et pèse 1220 kilogrammes. Sur un des cercles sont tracés en émail brillant ces mots : « Je désire mettre moi et mes enfants sous la protection de la sainte Vierge. » Ces paroles sont tirées d'une lettre de la reine Hortense au R. P. abbé du couvent d'Einsiedeln.

Le cercle intérieur porte l'inscription : « Donné par Napoléon III, empereur des Français, 1865. »

Mon confrère trouvera le renseignement précis soit auprès de R. P. abbé du couvent, qui, il y a quelques années, s'appelait le R. P. Basile, ou auprès de MM. Benziger et Cie qui sont, à Einsiedeln, les éditeurs de tous les volumes et de toute l'imagerie concernant ce célèbre et si pittoresque pélerinage.

H. LYONNET.

—

Marques des peintres (XXXXII, 268). — Henri de Blès signait sur tableaux avec un Hibou que l'on peut prendre pour une chouette ; il florissait au commencement du XXe siècle.

Un autre artiste du même temps signait aussi d'une chouette ses œuvres. Mais cette marque, ainsi que celle de la chouette aux ailes étendues, sont des marques relevées sur des gravures. Extrait du Dictionnaire de Brulliot.

E. GANDOUIN.

*
* *

Henri de Blès, dit *à la houppe*, parcequ'il avait, dit Ticozzi, « *una ciseca di capelli bianchi sopra la fronte* », était aussi connu sous le sobriquet de *Civetta*, à cause de l'habitude qu'il avait de signer ses paysages d'une chouette.

Né à Bouvines vers 1440, il mourut à Liège vers 1550.

Il était l'élève de Patenier et fut le premier maître de Van-Dyck.

Ses œuvres sont rares et recherchées. A la vente Tollin, en 1889, un triptyque fut vendu 2600 fr. et revendu 8100 fr. en 1896, à la vente Martinet.

Le Louvre ne possède rien de ce primitif qui est presque un Français.

On remarque de lui au musée d'Anvers, « Une fuite en Egypte ; » au musée de Bruxelles, « Une tentation de saint Antoine ; » à Lourdes, (galerie du Prince Albert) « Un Christ en croix ; » et au musée de Vienne, quatre paysages avec personnages.

Il y a aussi un petit paysage au musée de La Rochelle, signé d'une chouette dans le creux d'un vieil arbre. C'est d'après ce panneau et celui du musée de Bruxelles que j'ai pu identifier celui que je possède : « L'Ange et Tobie. »

E. ROCHEVERRE.

*
* *

Un des principaux peintres qui signaient leurs tableaux par une *chouette* est Henri Blès natif de Bouvignes (petite ville jadis très célèbre de l'ancien comté de Namur). H. Blès vécut de 1480 à 1550. Il est considéré avec son collègue de Dinant (ville voisine) Joachim Catenier comme le créateur du paysage moderne, en ce sens qu'avant eux, les peintres ne considéraient le paysage que comme chose accessoire, tandis que Blès en fait l'objet principal de ses tableaux. Il signe au moyen d'une chouette, qu'il place, soit dans le creux d'un arbre, soit derrière un rocher. En Italie, où il étudia longtemps, il n'est connu que sous le nom de (*Civetta*), le peintre à la chouette.

ALFRED HENRI.

Même réponse : CLO.

—

Bal parisien d'autrefois (XXXVII, 269). — La description me rappelle le bal de Sceaux qui était tout près de l'ancienne gare, dans le Parc. C. P.

—

Les médailles des sept victimes (XXXVII, 271). — M. Nauroy fait confusion. Il ne s'agit pas de *sept* médailles, comme il le suppose en disant : « Je n'ai pas Henri IV et Marie-Antoinette, mais j'ai les cinq autres. » Il s'agit d'une seule médaille appelée « la médaille des sept victimes » ainsi que le dit fort clairement le texte même cité par M. Nauroy d'après l'*Illustration* du 11 janvier 1896. M. Nauroy a donc pu transcrire la description sans la lire : « *La* médaille des sept victimes. Au *centre*, Henri IV, *au-dessus* et se faisant face Louis XXI, et Louis XXII, etc. » ? C'est donc une seule et même médaille qui donne les bustes de profil des sept membres de la maison de Bourbon supposés (je mets « supposés » pour réserver Louis XXII) mort de mort violente : Au centre, Henri IV ; au-dessus, à gauche, Louis XXI, à droite, Louis XXII ; au milieu, à gauche de Henri IV, le duc de Berry (sur ce point, il y a erreur dans l'article de l'*Illustratiou* qui y place le duc d'Enghien), à droite, Marie-Antoinette ; au-dessous, à gauche, Mme Elisabeth ; à

droite, le duc d'Enghien. Le revers de cette médaille montre la France couronnée et vêtue d'un long manteau fleurdelysé. En exergue, ces mots :

« Le sang de nos rois crie et n'est point écouté.
Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété. »

Au-dessous: « A la mémoire de Henri IV et des augustes membres de la famille royale qui ont péri victimes de la Révolution, 1820. » La face est signée : « Leveque éditeur » ; le revers : « Laqué f. » Le diamètre de cette médaille est de 56 millimètres. OTTO FRIEDRICHS.

—

Les rois en exil. (XXXVII,273). — Il n'y a pas la moindre analogie entre le trio espagnol formé à Rome en 1814, par Charles IV, la reine Marie-Louise de Parme et le prince Don Carlos, et le trio illyrien créé de toutes pièces par l'imagination d'Alphonse Daudet. Qu'on en uge : Charles IV est vieux, — soixante-six ans — dévot, de mœurs bourgeoises et débonnaire ; Christian jeune et viveur ; la reine Marie-Louise a soixante-quatre ans, et ses mœurs comme son âge ne lui donnent aucune ressemblance avec la noble, la fière, la jeune reine Frédérique d'Illyrie. Pas l'ombre d'analogie non plus entre don Carlos, un prince approchant de la trentaine, dévot à l'espagnole, élevé dans les idées d'absolutisme, et le prince enfant dont Elysée Méraut fait l'éducation dans un sens tout différent. Je ne saurais donc admettre, comme le dit le collaborateur A. Dieuaide, que « le trio Charles IX rassemble à s'y méprendre au trio d'Illyrie. » H. C.

—

Un manuscrit à retrouver (XXXXII, 273). — L'heureux acquéreur de ce manuscrit, adjugé 4.400 fr. en novembre 1847, a caché son trésor, enfoui au milieu de ses collections, pendant toute sa vie. C'était M. Dobrée, de Nantes, qui a tout légué à sa ville natale.

Ce manuscrit qui avait quatorze miniatures, ne contenait que « Les Chroniques de Montlhery, du tems du Roy Louis unzième. »

En mars 1879, plusieurs manuscrits furent vendus à l'hôtel Drouot par M. Labitte, libraire « sur lesquels il suffisait de « jeter les yeux pour y reconnaître les « débris de la librairie d'Anne de Polignac, « femme de François II, comte de La Rochefoucault » a écrit le savant administrateur général de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, dans ses Mélanges de Paléographie, 1880. Son étude sur Anne de Polignac et les manuscrits existant dans la Bibliothèque du château de Verteuil se termine ainsi :

« Anne de Polignac était la nièce de « Philippe de Commynes. L'exemplaire « des *Mémoires sur le règne de Louis XI et* « *de Charles VIII*, qu'elle a possédé, mé- « rite une attention spéciale. »

C'est le n° 36, vendu en 1879. — « Mémoires de Philippe de Commynes. « En tête de la première partie, frontis- « pice où se voit l'auteur offrant son livre « à l'archevèque de Vienne. La page qui « fait face au commencement de la se- « conde partie est tout entière occupée « par une grande et belle miniature re- « présentant une bataille dans laquelle « est engagé le roi Charles VIII. »

NYCTICORAX.

—

Reliures à la Cathédrale (XXXXII, 273). — Les reliures à la cathédrale tirent leur nom des cathédrales qui sont représentées sur les plats ; elles ont fleuri avant et après la publication de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo ; il y en a de mosaïquées en couleur. Thouvenin en a fait de fort belles ; j'en ai trois qui illustrent un Plutarque microscopique, l'*Histoire de Henri IV*, par Péréfixe, et le Racine de la vente Champfleury. Une de mes éditions du *Mérite des femmes* de Legouvé, avec les figures de Desenne, est mosaïquée. NAUROY.

* * *

Ce genre de reliure a commencé à être en usage à la fin de la Restauration, et est ainsi nommé parce que le cuir qui recouvre les volumes est frappé ou gauffré par pression et représente des arceaux gothiques, des portes et clochetons de même style ; ce genre n'a plus été employé après 1848 ? E. GANDOUIN.

* * *

Consulter le dernier ouvrage de M. Octave Uzanne intitulé : *Dictionnaire bibliographique* dont M. F. Sarcey a parlé dans une de ses dernières chroniques théatrales. (Journal *Le Temps*. 28 février 1898, *in fine*). GUSTAVE FUSTIER.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

La commission du Vieux-Paris. — La séance de mai a eu lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. de Selves, préfet de la Seine.

M. Sellier a présenté le rapport de la 2e sous-commission sur les objets découverts au cours des travaux actuels de modification des égouts de la rive gauche. Au nombre de ces objets, dont plusieurs avaient été apportés dans la salle de la réunion, figurent : une bombarde du quatorzième siècle, plusieurs poteries gallo-romaines et du moyen âge, un chapiteau et deux fûts de colonnes découverts sous la rue Saint-Séverin, une pierre sculptée provenant de l'ancienne église Saint-André-des-Arts et représentant un personnage tenant dans sa main un écusson sur lequel se détachent des armoiries, etc.

M. Cain, conservateur du musée Carnavalet, a présenté ensuite à la commission les aquarelles et les peintures qui permettront de conserver le souvenir de monuments ou d'endroits intéressant l'histoire de Paris et menacés de disparaître.

Ces œuvres, destinées au musée Carnavalet, représentent : la cour de Saint-Julien-le-Pauvre ; l'hôtel du Cheval-Blanc, rue Mazet, que Dumas a donné pour premier gîte à d'Artagnan, lorsqu'il arrive à Paris ; la pittoresque impasse Sourdis ; la Roquette et les cinq pierres marquant l'emplacement de la guillotine ; enfin, un curieux escalier en bois sculpté, rue Mabillon.

—

Le mur de Philippe-Auguste. — On s'occupe beaucoup, en ce moment, des récents travaux de la commission du Vieux-Paris. M. Breuillé, conseiller municipal de la Goutte-d'Or, a remis, ces jours-ci, au docteur Lamouroux un plan de la cour d'un immeuble de la rue d'Arras, en face, très exactement, de l'ancienne église gallicane de l'ex-P. Hyacinthe Loyson. Dès 1891, M. Crestet, membre de la Société de l'histoire du vieux Paris, avait déjà signalé l'existence de ce fragment du mur de Philippe-Auguste. Ce vestige de l'ancien Paris est intéressant et par son mode de construction (moellons entassés et ceints de fer, comme dit de Breuil) et par la solution que l'on doit y trouver d'un petit problème topographique.

On croyait encore récemment que l'enceinte de Philippe-Auguste, la troisième en date après celle de Louis-le-Débonnaire et celle de Louis VI, s'étendait, au nord-est de la rive gauche, jusqu'au point de la rue de Jussieu où s'élève la gare des marchandises de la ligne d'Orléans. Il est prouvé désormais qu'elle demeurait en-deçà de la mi-côte de la montagne Sainte-Geneviève.

Il était inexplicable, du reste, que, dès 1894, la commission des inscriptions parisiennes eût apposé une plaque dans la rue de Jussieu pour apprendre au passant paisible que là s'arrêtait le mur d'enceinte de Philippe-Auguste.

Un regard sur le plan de Puymaigre (1614) eût évité à ces érudits empressés une erreur aussi grave.

—

On peut trouver dans les « Fanfreluches antidotées » de Rabelais une prédiction relative à 1793 (en y mettant autant de bonne volonté que ceux qui expliquent *Nostradamus*).

RABELAIS.

Finablement celui qui fut de cire.
Sera logé au gond du Jacquemart.
Plus ne sera réclamé cyre cyre.
Le brimballeur qui tient le coquemart.
Heu ! qui pourrait saisir son braquemart.
Toust seraient nets les tintouins cabus (*).
Et pourrait-on a fil de poulemart.
Tout bassouer le magasin d'abus.

EXPLICATION.

Louis XVI qui n'avait pas de volonté ni d'énergie,

Sera pendu. (Rabelais ne pouvait prévoir l'invention de la guillotine).

Il n'y aura plus de *roi*.

Mais il y aura toujours quelqu'un qui tiendra l'assiette au beurre.

Tous les citoyens sont en armes, car ils en ont assez de l'ancien régime.

« Les aristocrates à la lanterne ! »

(Le parlement est la corde de la poulie).

C'est le moyen énergique de supprimer les abus de la noblesse. GREGOR.

(*) j'ignore, n'ayant jamais eu de manuscrit de Rabelais entre les mains, s'il faut lire *cabus* comme l'ont fait tous les éditeurs et commentateurs. mais *tabus* me plairait mieux, c'est à peu près le synonyme de tintouin. Rabelais a employé *tabus* dans ce sens dans un autre chapitre.

L'Almanach de cabinet, de « Mgr Affre », *1849*. — M. J. Grand-Carteret qui, dans sa *Bibliographie des Almanachs français*, Paris, 1896, CXII-848 pages grand in-8°, avec fig., a mentionné sous les numéros 2514 et 2591 [*Le Martyr de Paris, 1849*, et *L'Almanach des vrais Socialistes*, 1851], deux pièces dans lesquelles il est parlé de Mgr Affre, archevêque de Paris, a omis de signaler cette autre-ci, en totalité consacrée au souvenir de ce digne et vaillant prélat : un Almanach de Cabinet, pour 1849, sans titre, composé de deux pages petit in-4° oblong, entièrement lithographié, orné de six vignettes, sans nom d'auteur, collé sur chacune des deux faces d'un même carton et aujourd'hui devenu, en raison de ce mode d'éphémère publication, d'une insigne rareté.

Sur le *recto* : Un petit portrait de Mgr Affre, représenté debout, une main posée sur son cœur. Mort le 27 juin 1848. Puis, deux scènes historiques de sa vie. Son Arrivée, parmi les insurgés : « *Aimez-vous les uns les autres* ». Sa Mort, sur la barricade : « *Puisse mon sang être le dernier versé* ».

Sur le *verso* : Les Insignes épiscopaux, posés sur un coussin. Puis, deux autres scènes. Le Prélat, agonisant, tend sa croix pectorale à un jeune Mobile : « *Prends cette croix, garde-là sur ton cœur, elle te portera bonheur* ». Le corps, exposé dans une chapelle ardente : « *Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis* ».

« Dubois-Trianon, éditeur, rue St-André-des-Arts, n° 70. Paris. Alman. n° 50 bis ». ULRIC R. D.

—

La fille de Fontanes. — Extrait du registre des actes de naissance, année IX de la Rép. 2e mairie.

Du 21 thermidor, an neuf. Acte de naissance de Christine-Louise, née le dix-neuf thermidor, à quatre heures du soir, rue Honoré 1449, fille de Jean-Pierre-Louis Fontanes, homme de lettres et de Geneviève-Marie Faustine Chantal Cathelin, son épouse, demeurant comme dessus, mariés. Premier témoin : Marianne-Elisa Bonaparte, épouse du général Baciocchi, demeurant à Paris, rue Verte, N° 1125. Second témoin : Lucien Bonaparte, ambassadeur de la République Française en Espagne, ordinairement à Paris et présentement en Espagne, suppléé par les autres témoins ci-après. Troisième témoin : Adrien-Cyprien Duquesnoy, maire du dixième arrondissement de Paris. Quatrième témoin : François-Auguste Chateaubriand, propre et enfin cinquième témoin : Anne-Pierre-Chrétien Delamoignon propre, sur la réquisition à nous faite par ledit citoyen Jean-Pierre-Louis Fontanes, père de l'enfant.

Signé : Fontanes, Elisa Baciocchi, née Bonaparte, A. Duquesnoy, F.-A. Chateaubriand, Ch. Delamoignon, constatée suivant la loi par moi maire, signé : Brière de Mondétour, maire.

(*Archives de la ville de Paris*).

P. c. c. : NAUROY.

—

Galères antiques. — On vient de faire à Adria, dans la province de Rovigo, en Italie, une intéressante découverte archéologique. Des ouvriers occupés à creuser un canal d'irrigation ont trouvé, à 3 mètres environ au dessous du sol, les restes fort bien conservés de deux vaisseaux antiques. Adria était, en effet, à l'époque romaine, un port de mer ; mais les alluvions fluviales ont peu à peu fait avancer la côte, qui se trouve actuellement à 30 kilomètres de la ville. Un des vaisseaux, qui est presque intact, mesure 19 mètres de long sur 4m50 de large. Les clous employés pour l'assemblage de la charpente sont de fer, à tête très large. A l'intérieur et dans les alentours des navires on a recueilli des vases en terre de formes diverses, ainsi que des ossements, des armes, d'autres objets encore. L'administration italienne a donné des ordres pour la préservation des deux vaisseaux, qui vont être étudiés et transportés dans un musée.

—

AVIS

L'Administration prévient MM. les Abonnés qu'elle tient à leur disposition l'auto-relieur annoncé dans la couverture, et qui est fait spécialement pour l'*Intermédiaire*.

Nous prévenons en même temps les souscripteurs à la Table Générale que la livraison, sauf avis contraire de leur part, leur en sera faite incessamment contre remboursement de la somme de dix francs, *plus les frais d'envoi*.

Il sera retourné le supplément à ceux qui ont payé d'avance.

Ce volume comprendra la Table Générale des Matières et celle des Nouvelles et Curiosités.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 30 Mai 1898.

XXXVIIe Volume — N° 799

Cherchez et vous trouverez QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

Cinquième Série — 2e Année N° 51

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — Administration 38, Av. de Wagram

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

Madame Iung prévient tous ses abonnés et lecteurs, que le volume de la Table Générale des Matières, et celle des Nouvelles et Curiosités, qui vient de paraître, est en vente au bureau du journal :

Pour les abonnés, au prix de 12 francs.

Pour les lecteurs, au prix de 15 francs.

Les frais de port sont supplémentaires.

Ces prix n'existeront que jusqu'à fin juillet.

QUESTIONS

Séjour de Buffon, de Voltaire, de J.-J. Rousseau au château de Chenonceaux. — Pourrait-on me fournir d'amples renseignements sur les occupations de ces grands écrivains durant le temps qu'ils ont passé au château de Chenonceaux ? G. CLERC.

—

Un héros inconnu. — On lit dans l'*Encyclopédiana* :

« On se rappelle toujours avec un sentiment d'admiration ce mot sublime d'un grenadier sortant de la mine, à qui son général offrait vingt-cinq louis : Mon général, on ne va pas là pour de l'argent. »

Le nom de cet obscur héros mérite de passer à la postérité. Je le demande aux patientes recherches de mes collègues, et pourtant nous ne nous trouvons pas en présence d'une historiette inventée de toutes pièces. V. M.

—

Adjudant-major. — Je lis dans un ouvrage relatant des faits d'armes du Premier Empire : « Je servais alors en qualité *d'adjudant-major* dans la garde royale du Prince Eugène, etc. » Quelle était exactement la valeur de ce grade, et correspondait-il à celui que nous sommes habitués à désigner sous le nom de *capitaine adjudant-major* ?

J'ai retrouvé dans d'autres Mémoires du temps cette même dénomination d'*adjudant-major*, mais toujours sans être précédée du titre de capitaine. H. LYONNET.

La noblesse française et ses alliances. — Il y a environ deux mois, plutôt plus que moins, un grand journal de Paris a publié un article sur les alliances « israélites » de la haute noblesse française. Je ne veux citer aucun nom, encore qu'il en est qui sont dans la bouche de tout le monde, mais je serais fort curieux de lire l'article en question. Il a paru m'a-t-on dit, dans l'*Autorité*, j'ai fait des recherches dans la collection de mars et n'ai rien trouvé.

Il me semble que cet article relèverait plutôt de la *Libre Parole*, dont les tendances anti-sémites sont assez connues.

En tout cas, il me paraît probable que ledit article — que je ne considère qu'au point de vue généalogique et historique — a dû passer sous les yeux de quelque confrère, et je serais très obligé à celui d'entre eux qui m'en donnerait la date. Cz.

—

Marie-Magdeleine. — A peu près tous les livres qui parlent de Marie-Magdeleine la considèrent comme la sœur de Lazare et de Marthe ? Où sont les preuves de cette affirmation ? Paraît-il moralement possible que Marie-Magdeleine soit la sœur de cet ami dont Jésus fréquentait la maison ? Je crois qu'il serait temps de traiter sérieusement cette question et de faire justice d'une légende dont la fausseté est grave.

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire* ? R.

La première roue. — En posant cette question, je ne me dissimule pas que mes confrères vont me traiter d'imbécile — ou à peu près — en termes polis. Mais enfin nous sommes jour après jour témoins inconscients ou conscients de phénomènes très puissamment intéressants et dont nous ignorons les causes. *Causarum sccentia*, c'est la science des sciences.

Depuis que la terre roule dans son orbite, depuis que l'homme a eu conscience et même avant de son roulement irréfragable, la *roue* est inventée.

Mais sait-on, par tradition ou science, quel est le Triptolème — genre charron. — qui façonna la première roue à *rayons*? Je laisse la roue pleine des chars mérovingiens qui étaient en retard sur les courses romaines où les « chars » étaient pourvus de roues, rayons et essieux, et Phaéton lui-même connait-il la roue à rayons, sur laquelle je demande des éclaircissements rayonnants !... Cz.

—

Hurée. — En 1072, les armées de Robert le Frison, comte de Flandres, défirent dans les plaines de Havré et de Gottignies, les troupes de Richilde, comtesse de Hainaut, et celles de ses alliés. Le carnage fut tellement grand que, depuis lors, le champ de bataille en conserva le souvenir par des appellations particulières parmi lesquelles je relève celle de *Hurée au sang*. L'auteur de la notice, J. Monoyer (*Le village de Gottignies. Annales du Cercle archéologique de Mons*, XX, 251) explique, en note, le mot *hurée* : « talus, berge d'un chemin, colline abrupte de raide montée ». Je consulte Roquefort... qui est muet ; je me reporte à Lacurne où je trouve *hurée* « revers d'un chemin creux » avec une citation de Froissart, ce qui m'incite à feuilleter Scheler, (*Glossaire de Froissart*). Ce savant linguiste donne *hurée* « revers d'un chemin creux, d'un fossé, d'une rivière ». Godefroy (*Diction. de l'ancien français*) reproduit Scheler. Hécart (*Dict. Rouchi*) dit la même chose. C'est donc un mot patois. Vermesse n'en parle pas.

Grandgagnage le cite et propose comme étymologie le vieux français *beurt*, « rocher, tertre ». Mais voici Sigart (*Dict. du Wallon de Mons*) : *Hurée*, s. f. mot sans équivalent français. Il exprime les bords d'une route plus élevés qu'elle. Le mot talus n'est que sa traduction imparfaite, puisqu'il ne s'applique pas uniquement aux bords des chemins et qu'il se dit aussi bien des accotements plus enfoncés que de ceux qui sont plus élevés. M. Grandgagnage fait venir ce mot du v. f. *beurt* « rocher, tertre ». J'aimerais mieux le gallois *or*, latin *ora*, v. f. *orée*, bord ».

C'est à l'*Intermédiaire* que je demande l'étymologie. EDME DE LAURME.

—

Jean Chevret. — D'après Quérard (*France littéraire*, t. II, p. 185), ce littérateur naquit à Meulan (Seine-et-Oise), le 15 mars 1747 et mourut dans la même ville, le 15 août 1820. Cet écrivain qui était employé à la Bibliothèque nationale depuis l'année 1765, a publié au moment de la Révolution un grand nombre d'opuscules philosophiques et littéraires. Il résulte des documents que je possède qu'au mois d'octobre 1789, Jean Chevret fit don à sa ville natale d'un certain nombre d'ouvrages destinés à fonder une bibliothèque publique. Sait-on si à la suite de ce don une bibliothèque a pu être établie ? Pourrait-on également me donner des renseignements biographiques sur cet écrivain qui est resté inconnu à M. Emile Réaux, auteur d'une *Histoire de Meulan* publiée en 1868 ? PAUL PINSON.

—

***Maisons creusées dans le tuffeau.** — Il existe en certaines régions des habitations creusées dans cette roche. Pourrais-je savoir où ? Ces constructions sont-elles anciennes ? Y a-t-il des ouvrages qui traitent spécialement de cette question ? G. CLERC.

—

La Rue sans bout. — Le *Journal des demoiselles* posait, il y a quelque temps, dans un concours, la question suivante : Où se trouve à Paris, l'impasse qui s'appelait autrefois Rue sans bout ?

La réponse donne le passage d'Amboise, qui commence rue de Richelieu et qui finit rue Favart.

Or, je trouve dans *Paris à travers les siècles* de G. de Genouillac (Roy, édit. t. IV page 100). « Le cul de sac de la petite Brastelle, situé rue de l'Arbre sec s'appelait en 1499 la rue sans bout ».

De ces deux versions, quelle est la vraie ? SEDANIANA.

—

Un mot sur Florence. — Dans les papiers de Pons (de l'Hérault), abondante mine, je trouve ce trait :

Un des hommes les plus spirituels de Florence, le seul dans lequel j'ai trouvé des sentiments bien prononcés de liberté, me disait

dans une conversation fort sérieuse : « Nous sommes corrompus, mais nous ne sommes pas énervés ».

Le mot a-t-il été recueilli par un autre témoin que l'auteur du *Congrès de Châtillon* et du *Mémoire aux Puissances alliées* ? Où pourrait-on le trouver cité ? Où et comment pourrait-on savoir qui l'a prononcé. Ce Florentin d'un libéralisme sincère et « prononcé » serait-il G. Capponi ? M. Fumagalli, dans son livre de citations restituées à leurs auteurs (*Chi l'ha detto*) que je ne puis consulter, dit-il quelque chose à ce sujet ? TOPO.

—

Les farces du 1er avril. — A quelle date faut-il les faire remonter ? Quelle est leur origine ? Existent-elles ailleurs qu'en France ? G. CLERC.

—

Une sirène de la Renaissance. — Je possède un jouet d'enfant de la Renaissance représentant une sirène avec grelots et clochettes, surmontée d'un sifflet, le tout en argent et d'un travail remarquable. Connaît-on d'autres jouets de la même époque en argent ? NAUROY.

—

Locré. — Je posssède une trembleuse en porcelaine dure, décorée par Locré, de l'époque Louis XVI ; les peintures sont très fines.

Qu'était ce Locré et qu'a-t-il fait ?

NAUROY.

—

Tableau de Boucher. — Pourrait-on me dire où se trouve actuellement le tableau original de Boucher, intitulé : *Le Fleuve Scamandre*, qui a été gravé par de Larmessin ? ALBIN BODY.

—

La Comédie humaine de Balzac. — J'ai une recherche à faire dans un des nombreux romans de Balzac et j'ai en vain parcouru dans ce but deux éditions des œuvres du célèbre écrivain. Aucune n'indique dans quel ordre doivent être lus ceux de ses romans qui se rattachent les uns aux autres.

—

Auteur à découvrir. — Je possède un volume in-12, édité à Paris chez Gaume... 4, rue Cassette (1862) portant comme titre : « Mosaïque » anecdotes et propos comiques « traits de satire et moralités. »

Je désirerais connaître le nom de l'auteur et savoir s'il existe d'autres éditions de ce livre. CHARLEC.

—

Edmond Thiaudière. — Edmond Thiaudière a-t-il réuni dans un volume ses pensées ? V. M.

—

Auteur à retrouver. — Est-ce bien l'Immortel Brunetière qui est l'auteur de cette sentence :

Il y a plus de hardiesse à défendre une vérité qu'un paradoxe ? V. M.

—

Les Robinsons du Nord. — J'ai lu, il y a un certain nombre d'années, un volume gr. in-8°, intitulé les *Robinsons du Nord* (?) Je ne suis pas sûr des derniers mots. La scène se passait dans l'Amérique du Nord. Je serais heureux si quelqu'un de nos confrères pouvait m'indiquer le nom de l'auteur et celui de l'éditeur. Ce livre avait été donné comme prix, et, autant qu'il m'en souvienne, l'impression se rapprochait assez de celle de Mame, ou autres éditeurs *ad usum scolarum*. F. CH.

—

Loriot. — Pourquoi l'orgelet se nomme-t-il *compère loriot* dans le langage vulgaire ? L'explication donnée par l'abbé Corblet (*glossaire picard*) n'est pas sérieuse et celle donnée par Littré est si problématique : « Probablement à cause de la couleur variée que présente cette tumeur ! EDME DE LAURME.

—

Vieux comme les rues. — La question posée en 1894 (XXX, 356), sous la rubrique : *Noms bizarres des rues* me semble quelque peu épuisée. Chacun y a été de sa petite liste et nous avons vu défiler sous nos yeux des noms pris dans presque toutes les villes de France.

Beaucoup de collaborateurs penseront avec moi qu'il serait peut-être à propos de mettre un terme à ces... fantaisies... C'est un peu vieux... comme les rues. Je propose de substituer à cette vieille question la nouvelle suivante : D'où vient l'expression *vieux comme les rues* employée avant 1894, année qui l'a vue entrer dans les colonnes hospitalières de l'*Intermédiaire ?* CHARLEC.

—

« Le diable bat sa femme ». — Sur les bords de la Manche, quand il fait en

même temps de la pluie et du soleil on a coutume de dire que « le diable bat sa femme ». Je serais heureux de connaître l'origine de cette expression et de savoir si elle a, dans d'autres contrées, des équivalents. CHARLEC.

—

A bâtons rompus. — D'où vient cette expression ? CLO.

—

Contre-cœur. — Pourquoi ce mot s'applique-t-il indifféremment dans le sens de : « à regret » ou pour indiquer la partie du mur située sous l'appui d'une fenêtre ? CLO.

—

Faire france. — J'ai entendu dans l'Ille-et-Vilaine cette expression pour « faire florès ». D'où peut-elle bien venir ? CINCINNATUS.

—

Cambrioler. — Quelle est l'étymologie de ce mot fort usité depuis quelques anées ? G. CLERC.

—

Guigne et guignon. — D'où viennent ces mots ? Sont-ils d'origine ancienne ? G. CLERC.

—

Passer à la Chine. — Quelle est l'origine de cette expression populaire bien usitée dans le sens de tourner quelqu'un en ridicule, se moquer de lui ? G. CLERC.

—

Otolondrer. — En argot ou dans le bas langage, *otolondrer*, peu usité d'ailleurs, signifie ennuyer, importuner. Balzac (*Splendeurs et misères des courtisanes*), éd. Houssiaux, 1870, tome XVIII, p. 30) prétend que ce mot appartient à la langue des XIV° et XV° siècles.

J'ai cherché dans les glossaires et lexiques que je possède, — mal sans doute, — car je n'ai rien trouvé. Connaît-on l'origine de ce mot, son étymologie ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Emprisonnement de Jean Saurin, avocat de Nîmes. — J. Saurin, père du fameux prédicateur de la Haye, fut mis dans les prisons de Valence vers la fin d'octobre 1685. Quelqu'un pourrait-il indiquer quand et comment il en est sorti, pour avoir pu se retrouver avec Henri de Mirmand, fugitif comme lui, dans les environs de Cette. A quelle date les deux amis se sont-ils embarqués de là, pour la Catalogne, avec leurs familles ? M. DE C.

—

Henri de Mirmand. — Se trouverait-il parmi nos collaborateurs quelque lecteur de la *Gazette de Harlem*, qui pourrait nous dire en quelle année et dans quel numéro de ce journal a paru un article nécrologique sur Henri de Mirmand, réfugié de Nîmes, mort à Neufchâtel en Suisse, en 1721 ? M. DE C.

—

Membres de la famille de Latille. — Pourrait-on me répondre s'il existe encore de nos jours des Latille de la même famille que celle de l'archevêque qui sacra Charles X ? Un cousin germain de l'archevêque se maria à la Louisiane (1755-1770). A-t-il eu des descendants ? UN ABONNÉ.

—

Familles Guy et Lefièbvre, de Cholet. — Le 14 février 1775, Charles-Guillaume Gontard, écuyer, seigneur des Chevalleries, épousait à Cholet (Maine-et-Loire), *Catherine-Antoinette Guy*, fille de noble homme *René Guy*, négociant, et de *Catherine-Jeanne-Geneviève Lefièbvre*. Cet acte de mariage apprend que René Guy avait un frère *Urbain*, qui se qualifie *l'aîné* ; et que la mère de la mariée avait au moins deux frères : *Nicolas-Antoine Lefièbvre*, successeur de la Ferrière, procureur du Roi au grenier à sel de Cholet, et *Nicolas Lefièbvre*, successeur de la Convalière, licencié-ès-lois, notaire royal dans cette même ville.

Mille remerciements au confrère qui voudrait bien me renseigner sur ces deux familles Guy et Lefièbvre, sur leur généalogie antérieurement à 1775 et depuis cette époque. Ont-elles encore des représentants à Cholet, ou ailleurs ? Je ne parle pas de la descendance Gontard que je connais.

Le mariage de 1775 nécessita une dispense de bans accordée par l'Evêque de la Rochelle, ce qui donnerait à penser que les Guy étaient de cette ville. A l'évêché de la Rochelle, où je me suis adressé, on n'a pas pu me renseigner.

BRONDINEUF.



Familles Le Clerc du Cosquer de la Vieuville et du Castel, de l'île Saint-Domingue. — Je serais reconnaissant à un confrère de tous les renseignements qu'il pourrait me fournir sur les familles *Le Clerc du Cosquer de la Vieuville* (d'argent à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de sable) et *du Castel* ou *Castelle*, ou *Cattel*.

Je sais seulement, qu'au commencement du XVIIIe siècle, deux frères Le Clerc du Cosquer de la Vieuville habitaient le Quartier de la Petite Ance à Saint-Domingue. L'aîné *René-Germain* avait épousé Marguerite *du Catel*, *Castelle* ou *Cattel* dont il eut une fille unique *Thérèse-Marie-Renée*, née en 1735, dans la paroisse de Notre-Dame de la Compassion, mariée à Saint-Malo le 8 avril 1755, à Nicolas-Joseph-Marie Hue, chevalier, seigneur de Montaigu. La descendance issue de ce mariage nous est connue.

Louis le Clerc de la Vieuville, le cadet, mourut avant son frère ; il avait eu une femme dont nous n'avons pu retrouver le nom, au moins deux enfants : un fils *René* et une fille mariée à *M. de Blancher*.

De qui étaient fils René-Germain et Louis le Clerc du Cosquer ? Quels étaient leurs ascendants ? Qu'est devenue la descendance de Louis le Clerc ?

Marguerite du Castel, femme de René-Germain le Clerc du Cosquer, était fille de N. du Castel et de *Madeleine de Villiers*, et avait au moins deux frères : l'un *Jean* qui vivait encore en 1740 et l'autre *Thomas*, né à Sainte-Anne de Limonade, vers 1717, épousa à Miniac-Morvan (Ille-et-Vilaine) en novembre 1762, sa nièce Madeleine-Charlotte le Clavier de Miniac et mourut à Saint-Malo le 31 janvier 1772.

Madeleine de Villiers, leur mère, était native de Nantes et mourut à Saint-Malo le 27 décembre 1774, âgée de 89 ans, 10 mois. Elle s'était remariée vers 1720 à *Jean-Baptiste Gravé*, successeur de la Mancellière, né à Saint-Malo en 1686. Elle avait eu de ce second mariage une fille *Madeleine-Thérèse Gravé*, née au Cap Français en 1723, mariée à Saint-Malo le 3 novembre 1740, à Jacques-André le Clavier, dont la postérité nous est connue.

Nous voudrions connaître : 1° le nom de baptême du premier mari de Madeleine de Villiers ; 2° les ascendants de ce du Castel et de Madeleine de Villiers ; 3° enfin, ce qu'est devenu *Jean du Castel*, frère de Mme du Cosquer. BRONDINEUF.

RÉPONSES

Veste. Remporter une veste. Sens. Origine. (XVII, 545, 598, 632.) — Il est permis de parler de veste au lendemain des élections législatives. Je dédie aux candidats malheureux la réponse suivante. S'ils n'y trouvent pas une consolation, ils y puiseront du moins un conseil utile sur la convenance, dans leur état, de porter un vêtement court.

C'est Plutarque, lui-même, qui va le leur donner.

Car, de toute antiquité, la veste, type du vêtement court, était portée par les vaincus. Après la défaite, les vaincus coupaient le bas de leur chlamyde,

Lisez plutôt ce que dit Plutarque.

Il habitait Chéronée et y remplissait diverses fonctions locales lors de la nomination, comme gouverneur de l'Achaïe, de Maxime, l'ami et le correspondant de Pline le Jeune.

C'était vers l'an 110 de notre ère, un siècle et demi après la conquête de la Grèce par les armées romaines.

Plutarque, magistrat, moraliste pratique et patriote conciliant, adressa alors à ses collègues, les représentants des pouvoirs locaux, des instructions où il indique l'attitude qui convient à des vaincus, en face des fonctionnaires envoyés par Rome victorieuse.

De ces instructions, je tire ce qui suit :

« Aujourd'hui, Athènes est définitivement sujette et soumise au lieutenant de l'Empereur. Le temps n'est donc plus de nous dire, ainsi que Périclès revêtant sa chlamyde (*combien plus courte doit être la nôtre*) : Songes-y, Périclès, c'est à des hommes libres que tu commandes..... etc..... »

Après la parenthèse de Plutarque, il est, je crois, inutile de chercher une solution documentée sur des textes plus anciens.

OMER TAILLEBOIS.

—

Les descendants de Robespierre (XX, 483, 539, 570, 590, 625 ; XXXVI, 534 ; XXXVII, 70, 278, 491, 596). — Tout ce qu'on sait de certain sur la pension de Charlotte Robespierre est contenu dans cette décision du premier consul. Le 24 septembre 1803, lorsqu'il apprend que « mademoiselle Robespierre, rue Jacob, n° 26, demande des secours », il répond : « Le grand juge lui fera donner 600 francs une fois payé, et 150 francs par mois ». A. CHUQUET.

***

Dans l'article qu'il consacre à la justification de Robespierre, M. Philibert Audebrand se défend d'avoir voulu faire une apologie ; il n'a voulu, dit-il, « que « redresser certaines assertions qui sont « toujours en honneur, hélas ! et qui lui « paraissent être le contraire de la vé- « rité ».

Je n'ai pas la prétention d'entreprendre ici une discussion qui sortirait des limites ordinaires de nos réponses, mais je voudrais, du moins, relever à mon tour dans l'article quelques assertions qui me paraissent inexactes.

Procès de Danton. — « Il est bien cer- « tain, dit M. Philibert Audebrand, que le « rapport entraînant la mise en accusa- « tion, était l'œuvre de Saint-Just, l'ami « intime de l'avocat d'Arras. Il est bien « certain aussi que Robespierre a voté « dans le sens de ce réquisitoire... »

Mais voilà, d'après lui, toute la part que Robespierre aurait prise à l'affaire.

Il n'ajoute pas que les accusés avaient été arrêtés dès la veille, par ordre des comités, c'est-à-dire de Robespierre lui-même qui en était le maître incontesté. Le lendemain de l'arrestation, à l'ouverture de la séance de la Convention, le dantoniste Legendre demande que les députés arrêtés soient admis à venir se justifier à la barre de l'assemblée. C'était pour eux tous, pour Danton surtout, le salut assuré, personne ne pouvait s'y méprendre.

C'est alors que Robespierre intervient en personne et, par un discours d'une violence calculée, décide du sort de son adversaire. Ses vagues accusations, ses menaces indirectes :

« Je dis que quiconque tremble en ce « moment est coupable... etc., » eurent vite raison des velléités d'opposition qui n'étaient plus guère à redouter en germinal, an II.

La proposition de Legendre fut rejetée à l'unanimité à commencer par son auteur. Par ce premier vote la question avait été en réalité jugée. Le rapport de Saint-Just ne fut lu qu'après ; il concluait à la mise en accusation de Danton pour avoir trempé dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie ? Son adoption n'était plus qu'une formalité.

Mais à quoi bon insister ? M. Philibert Audebrand a-t-il voulu sérieusement soutenir que Robespierre, dans le procès de Danton, « n'a eu qu'une part de respon- « sabilité, une seule voix, un trois-cen- « tième de reproche à encourir ? »

La fête de l'Être suprême. — Ce jour-là, Robespierre marchait à la tête de la Convention en sa qualité de président, et le président était désigné tous les mois par un vote régulier, *et pas du tout par le tirage au sort*. La deuxième élection de Robespierre à la présidence a eu lieu le 16 prairial, or, si l'on considère que la fête de l'Etre suprême, son œuvre, était fixée au 20 prairial, quatre jours après, il n'est pas téméraire de voir, dans son élection, autre chose qu'une coïncidence.

Robespierre aspirait-il à la dictature ? La question peut être discutée, mais ce qu'il paraît difficile de méconnaître, c'est qu'il n'y fût poussé fatalement, par la force des choses. La démonstration en serait facile mais un peu longue, passons.

Un dernier mot sur la responsabilité de Robespierre dans les hécatombes de la Grande Terreur, du 22 prairial au 9 thermidor. Personne ne songe à « passer sous silence », que Robespierre n'ait pas paru au comité de Salut public pendant les dernières semaines qui ont précédé sa chute, mais peut-on vraiment tirer de cette abstention toute politique — et d'ailleurs maladroite — un argument suffisant, non pas pour dégager, mais même pour atténuer sa responsabilité ? Le véritable pourvoyeur des dernières charrettes qui, à Paris seulement, ont porté à l'échafaud 1376 victimes en 49 jours, n'est-ce pas l'auteur de l'affreuse loi de prairial ? Est-il permis d'ignorer que ce « code d'assassinat légal ». comme on l'a justement appelé, a été rédigé par Robespierre seul — Saint-Just était alors en mission — qu'il a été présenté par son homme de paille Couthon, *au nom mais à l'insu des comités*, que Robespierre est descendu du fauteuil présidentiel pour le défendre et le faire adopter ; que le 24 prairial il est encore intervenu, et avec quelle énergie ! pour faire annuler le décret rendu la veille, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), et par lequel la Convention avait essayé de retenir sa dernière prérogative, celle d'être juge de l'arrestation de ses membres.

Je veux bien que Robespierre ait été le bouc émissaire chargé de bien des crimes imputables à d'autres, mais je ne peux pas pousser la condescendance jusqu'à admettre, avec M. Ph. Audebrand, que la Convention, en le renversant, a cédé tout

simplement à un caprice de jolie femme amoureuse de changement !!! Je ne peux pas admettre que l'homme qui a si bien personnifié la Terreur, aux yeux de ses contemporains eux-mêmes, que sa chute était, sans conteste possible, la chute du régime, n'ait encouru dans le grand drame d'autre responsabilité que celle de ses votes. G. G.

—

Pontoise est-elle une cité normande (XXXVI, 46, 454, 493 ; XXXVII, 339, 717) ? Je signale à notre confrère Lecnam qui a posé cette question, les ouvrages suivants où il pourra très certainement trouver les éléments de la réponse qu'il sollicite : 1° Eclaircissement de l'ancien droit de l'Evêque de l'Eglise de Paris sur Pontoise et le Vexin français, contre les prétentions de l'archevêque de Rouen... avec la réfutation du livre intitulé : *Cathetra Rothomagensis in suam diocœsanam Pontesiam,* par Jean Deslyons, doyen et théologal de Senlis. Paris, 1694, in-8. 2° Histoire véritable de l'antiquité et prééminence du vicariat de Pontoise et du Vexin le François, servant de réponse à l'histoire supposée de son origine et de sa fondation. Paris, 1637, pet. in-4. 3° Factum pour les échevins et habitants de Pontoise appelant comme d'abus, et demandeurs contre M. J. N. Colbert, archevêque de Rouen ; 16 pp. in-fol. 4° Arrest de la cour du Parlement par lequel Mgr l'archevêque de Rouen est maintenu dans la juridiction pleine et entière sur la ville de Pontoise et le Vexin françois ; Rouen 1694 ; 5° Histoire de l'origine et fondation du vicariat de Ponthoise (par Guy Bretonneau, Pontoisien) Paris, 1636, in-4. LE BESACIER.

—

Les bévues des municipalités au sujet des plaques commémoratives (XXXVI, 718 ; XXXVI, 718 ; XXXVII, 295, 669). On lit dans le *Journal des Débats* du 11 Avril dernier :

Sur le quai Conti, dans le couloir de la maison située au coin de la rue de Nevers, une plaque est apposée qui porte l'indication suivante :

« Souvenir historique. En 1785, l'empereur Napoléon Bonaparte, officier d'artillerie sortant de l'Ecole de Brienne, demeurait au cinquième étage de cette maison. Autorisation spéciale de S. M. l'empereur Napoléon III, en date du 14 octobre 1853 ».

En signalant, il y a quelques jours, l'existence de cette plaquette, notre confrère le *Figaro* démentait le fait avec juste raison et faisait appel au témoignage d'Auguste Vitu, qui a prouvé clairement et péremptoirement que la maison du quai Conti, où Bonaparte, pendant ses vacances, descendait chez les parents de la future duchesse d'Abrantès, est non point celle qui porte le numéro 5, mais bien celle qui fait l'angle du quai et de l'impasse Conti et qui porte le numéro 13, à côté de la Monnaie.

A l'affirmation d'Auguste Vitu, joignons le témoignage de Chateaubriand, dont les *Mémoires d'outre-tombe* contiennent ce passage :

« Mlle Fermont-Commène (Mme d'Abrantès), fixée tour à tour chez sa mère, à Montpellier, à Toulouse et à Paris, ne perdait point de vue son compatriote Bonaparte : « — Quand je passe aujourd'hui sur le quai de Conti, écrit-elle, je ne puis m'empêcher de regarder la mansarde à l'angle gauche de la maison, au troisième étage : c'est là que logeait le grand Napoléon toutes les fois qu'il venait chez mes parents. »

Ces quelques lignes de Chateaubriand ne donnent, à vrai dire, aucune indication très précise sur la place exacte de la maison : elles permettent cependant de rectifier une erreur partielle consacrée par l'inscription dont nous parlions plus haut en établissant que Bonaparte habitait au troisième étage, et non pas au cinquième.

—

Lettres de part (XXXVI, 763 ; XXXVII, 304). — Lorsque les fautes d'impression qui émaillent trop souvent le texte de l'*Intermédiaire* sont facilement reconnaissables pour le lecteur intelligent, il me semble inutile de les faire remarquer ; mais il n'en est pas de même des coquilles qui « ornent » ma dernière communication sur les *Lettres de part* et je demande la permission de les rectifier. On me fait dire : « On affichait en même temps des *amours* funéraires » au lieu de : *annonces* funéraires ! Puis, chose plus grave encore : « Je n'en connais pas qui soit antérieur au XIIIe siècle ! » J'avais écrit : « XVIIe siècle », et nos honorables confrères ont dû trouver que ma besace recelait des trouvailles bien extraordinaires, si elle cachait des billets de mariage ou d'enterrement remontant à l'époque du benoît roi saint Louis, neuvième du nom ! LE BESACIER.

—

A propos du feu central (XXXVII, 11, 451, 728). — On peut concilier le feu central avec le poids du globe dûment établi, car en admettant que le centre de la sphère terrestre soit en fusion, nul ne sait les énormes pressions que peuvent supporter les matières en liquéfaction, pressions qui sont fonction de la tempéra-

ture développée, et qui font varier le poids spécifique à cette pression dans de très larges limites.

Des arguments plus sérieux ont été opposés aux partisans de la théorie du Feu Central :

Voir à ce sujet la Théorie mathématique de la chaleur de l'illustre mathématicien Poisson, parue en 1835, et probablement rééditée depuis.

Voir encore quantité d'objections tirées de la Géologie elle-même dans les « Principes de Géologie » du baronnet sir Ch. Lyell, un des plus éminents géologues du siècle (Trad. Fr. de Ginestou, ch XXXII). P. C. S.

*
* *

L'argument de Boitard invoqué par notre collaborateur M. Boffinet (XXXVII, 11), n'a convaincu ni les savants qui admettent l'hypothèse du feu central, ni ceux qui, considérant, avec raison sans doute, comme insoluble la solution de ce problème géologique, ne professent à cet égard aucune opinion. Si, comme le croit notre collaborateur, cet argument était irréfutable, la solidité intérieure du globe ne serait mise en question par personne.

D'ailleurs, pour être tout à fait exact, il aurait fallu dire, non pas que « le poids de l'eau étant pris pour base et compté « pour un, le poids total de la terre est de cinq et une fraction » mais bien que la *densité moyenne* du globe terrestre dépasse de cinq fois et demie celle de l'eau.

Or, après avoir fait cette constatation, M. de Lapparent (Traité de Géologie p. 48 à 52, éd. de 1883) n'hésite pas à écrire les lignes suivantes :.. « D'après « cela et malgré l'influence de la com- « pression, la densité de la terre au « voisinage du centre n'atteindrait pas « celle du plomb. Peut-être n'est-il pas « téméraire d'en conclure que les gaz « doivent jouer un rôle assez important « dans la constitution du noyau terrestre « supposé liquide. Ces gaz, à l'état de « dissolution dans la masse fondue, au- « raient, grâce à la haute température de « cette masse, une tension considérable « qui contrebalancerait les effets de la com- « pressibilité ».

Si l'objection de Boitard qui fut vaguement naturaliste dans son temps, n'a pas arrêté dans ses déductions un savant tel que M. de Lapparent, ou si étant ignorée, elle ne s'est pas présentée d'elle-même à un esprit qui certainement l'eût conçue si elle avait été soutenable, il faut croire que ce n'est pas sans raison.

Quant à moi, je ne parviens pas à comprendre comment *la quantité de matière demeurant constante*, la masse des corps constituant le noyau central peut perdre une partie de son poids en changeant de température. R. DE FURONNIÈRES.

—

Famille d'Alfred de Vigny (XXXVII, 161, 579, 622, 681). — Le *Figaro* du 23 mars 1898 annonce le mariage religieux à Paris (Notre-Dame de Plaisance) d'Alice Pelgrain de Lestang, cousine d'Alfred de Vigny, avec Alfred-René Tabary, neveu de M. Marinoni.

Consulter *Le Curieux*, II, 47, article intitulé *Le Père d'Alfred de Vigny*.

NAUROY.

—

Trois-Châteaux (XXXVII, 163). — Trie-Château, aujourd'hui dans le département de l'Oise, arrondissement de Beauvais, faisait partie de la généralité de Rouen comme tout le Vexin auquel ce village appartenait. Ce ne peut donc être le Trois-Châteaux que M. Louis Morin cherche à identifier, lequel se trouvait dans la généralité de Châlons. Cette localité ne serait-elle pas la même qu'un Tris-Château, dont Florent-Louis-Marie de Lorraine, duc du Chatelet, Prince de Vauvillars et du Saint Empire, comte de Lomont, était seigneur au XVIII° siècle ? Il avait épousé Mlle de Breteuil et il en est question dans les souvenirs de la marquise de Créquy. LE BESACIER.

—

La petite eau-forte, frontispice du « Faust » de Gérard de Nerval (XXXVII, 166, 624). — Cette eau-forte, placée en tête du *Faust* de Gérard de Nerval, est une reproduction d'un vieillard de Rembrandt, gravée par Adolphe Leleux, peintre et graveur (1812-1891), ami intime de Gérard et le mien.

A. HÉDOUIN.

—

Poser un lapin (XXXVII, 168, 628). — Le *lapin*, d'après M. Larchey, est le galant qui part sans payer le prix convenu. On a dit d'abord *poseur de lapins*, par allusion à l'industriel qui, dans les jeux de hasard, pose un lapin comme pièce à gagner et ne la perd jamais, ou si rarement.

T. PAVOT.

Faire sa Sophie (XXXVII, 168, 628). — « Se donner des airs de *sagesse*. Héllénisme ». Larchey.

« Se scandaliser à propos d'une conversation un peu libre; montrer plus de sagesse qu'il ne convient. » Delvau.

T. Pavot.

—

L'Institut de France (XXXVII, 221, 684). Sauf l'Académie française qui n'a que des membres ordinaires, les quatre autres classes de l'Institut ont des membres ordinaires, des membres libres, des associés étrangers (membres de premier ordre vu leur petit nombre) et des correspondants étrangers ou regnicoles, qui ne sont membres à aucun titre, et ne peuvent porter l'uniforme, n'étant pas membres.

La lettre de candidature est exigée pour les élections de membres ordinaires ou libres; elle ne l'est pas, elle n'est même pas d'usage pour les correspondants.

Les corresponpondants ne sont élus que parmi les non résidant à Paris. La résidence postérieure à l'élection faisait jadis perdre le titre après un délai déterminé; mais cette rigueur est passée d'usage.

Le correspondant peut se présenter à une place de membre ordinaire ou de membre libre. Le membre libre ne peut se présenter à une place de membre ordinaire qu'en donnant sa démission de membre libre C'est ce qu'a fait M. Léon Say à l'Académie des sciences morales.

Les personnes étrangères à l'Institut peuvent y faire des lectures après que leurs mémoires ont été approuvés par le bureau de l'Académie où ils les ont présentés. X.

—

Documents sur les communautés d'imprimeurs - libraires (XXXVII, 222, 685). — Peut-être notre confrère, M. Louis Morin, trouvait-il quelques indications de nature à l'intéresser dans le manuscrit Fond Français, n° 21870, intitulé : Registre de la librairie contentieuse, duquel j'ai extrait pour mes *Causeries*, en 1895, quelques détails sur des imprimeurs et libraires de Beauvais, Compiègne et Senlis. Le Besacier.

—

Shakespeare jugé par Voltaire (XXXVII, 226, 734). — Extrait du *Musée de la conversation*, 3me édit., pag. 467.

Sauvage ivre. — C'est, on s'en souvient, l'expression dont Voltaire se servit à propos de Shakespeare.

Elle se trouve dans la troisième partie de sa *Dissertation sur la tragédie*, dont il fit précéder *Sémiramis* (1748).

Voltaire rappelait les ouvrages où, comme dans cette tragédie, on fait paraître des revenants et des ombres, et s'occupait en particulier d'*Hamlet* :

« Je suis bien loin assurément, écrivait-il, de justifier en tout la tragédie d'*Hamlet* : c'est une pièce grossière et barbare, qui ne serait pas supportée par la plus vile populace de la France et de l'Italie...

« Hamlet, sa mère, et son beau-père boivent ensemble sur le théâtre : on chante à table, on se querelle, on se bat, on se tue. On croirait que cet ouvrage est le fruit de l'imagination d'un *sauvage ivre*. »

Voltaire corrige d'ailleurs la sévérité de ce jugement en signalant, à côté de ces scènes déplaisantes, « des traits sublimes, dignes des plus grands génies ». X.

—

Pas de ça, Lisette ! (XXXVII, 226). — On lit dans *le Musée de la Conversation* de M. Roger Alexandre, 3me éd., p. 285 :

Quoiqu'il paraisse bien certain que cette locution familière ait une origine plus ancienne, nous la rattacherons provisoirement, à défaut d'autres documents, à une ronde intitulée *La Petite Suzette*, qui se chantait sur l'air : *France, reine des reines*. Nous trouvons cette chanson dans un cahier des rues intitulé : *Chansonnier nouveau*, grossièrement imprimé, vers 1832, par Pihan de La Forest. Le sujet en est d'ailleurs d'une parfaite banalité, et les paroles d'une rare platitude.

Elle a pour refrain :

Dans ce bosquet, Suzette,
Viens donc nous promener.
— Pas d'ça, Lisette,
Pas d'ça, Lisette,
Vous voulez m'attraper.

—

Localités à découvrir (XXXVII, 227). — Le « Monceaux » d'où est datée la lettre de Louis XIII, du 1er août 1613, qui intéresse notre collaborateur Beneauville, ne peut être que le château de Monceaux-lès-Paris, où ce prince allait souvent. Le seul catalogue de pièces du fils de Henri IV que j'aie, en ce moment, sous la main (*Collection Pécard*, décrite par

Etienne Charavay, 1873), indique une lettre de Louis XIII, datée de Paris, le 17 juillet 1613 et une autre du 5 août, signée au même endroit et accordant 800 livres à la dame des Essars, pour l'ameublement de ses filles, les demoiselles de Romorantin, sœurs naturelles du Roi. Ces deux documents, prouvant le séjour de Louis XIII à Paris, immédiatement avant et après le 1er août, me semblent donner la preuve qu'il s'agit bien ici d'une lettre écrite à Monceaux-lès-Paris, dans une promenade faite par le roi à ce château.

LE BESACIER.

*
* *

Le château de Montceaux, dont parle M. Beneauville, est très certainement celui qui fut bâti par Catherine de Médicis près du village de ce nom, à huit kilomètres de Meaux, et qui fut embelli par Henri IV. Entouré de grandes forêts, aujourd'hui en parti défrichées, il servit fréquemment de rendez-vous de chasse à Louis XIII. Ce prince y séjournait notamment le 12 septembre 1642, jour de l'exécution de Cinq-Mars, qui a été naguère l'objet d'une discussion dans l'*Intermédiaire*. Abandonné par les successeurs de Louis XIII, le château de Montceaux fut détruit en partie avant la Révolution. La chapelle qui subsiste encore est classée comme monument historique.

E. L.

—

Un livre de Huysmans (XXXVII, 272). — Le livre de Huysmans dans lequel figure le prêtre sataniste de Lyon (l'abbé Boullau) qui aurait été envoûté par M. de Guaita, est intitulé: *Là-bas.*

R. DE FURONNIÈRES

—

Arbre de Noël (XXXVII, 274). — On trouvera dans le très curieux ouvrage d'Angelo de Gubernatis, *Mythologie des plantes ou légendes du règne végétal*, d'amples renseignements sur l'origine et le symbolisme de l'arbre de Noël. L'arbre de Noël, comme celui de mai, est l'arbre du soleil, *Savitar* le sauveur du monde. Là encore, la légende chrétienne s'est greffée sur une légende païenne; l'arbre de Noël, c'est celui dans le tronc duquel le père feu va puiser de nouvelles forces pour venir réchauffer le monde sur le point de périr. Son usage est commun en Suède, en Danemark, en Russie, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie, etc.

Ln G.

Epitaphes satiriques (XXXVII, 274). — Epitaphe d'un académicien actuel :

Tout ce qui reluit n'est pas or:
Vogüé reluit en Melchior.

J'en ignore l'auteur.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

*
* *

A reproduire des épigrammes de ce genre, l'écueil est de citer ce qui est trop connu. Je ne l'évite probablement pas, tout en choisissant, parmi tant d'autres, les épitaphes suivantes :

— Ce distique :

Ci-gît la main d'un grand ministre.
— La dextre ? — Non ! la sinistre,

fut fait pour le comte de Saint-Florentin, ministre de Louis XV, qui abusa des lettres de cachet, et perdit la main droite à la chasse.

— Sur Chamillard :

Ci-gît le fameux Chamillard,
De son roi le protonotaire,
Qui fut un héros au billard,
Un zéro dans le ministère.

— Dans les maisons, dit M. Rozan, où l'on aimait les jeux d'esprit, on composait des épitaphes ; en voici une qui fut faite chez le Prince de Ligne :

Ci-gît le Prince de Ligne;
Il est tout de son long couché.
Jadis il a beaucoup péché
Mais ce n'était pas à la ligne.

— Sur Richelieu :

Ci-gît un fameux cardinal
Qui fit plus de mal que de bien
Le bien qu'il fit, il le fit mal
Le mal qu'il fit, il le fit bien ;

— Sur Velpeau :

Ci-gît opérateur heureux
Qui, sans jamais se battre,
Coupa bien des hommes en deux,
Et des liards en quatre.

T. PAVOT.

*
* *

En voici quelques-unes. (Voir aussi *Recueil d'épitaphes*. Paris 1782. 3 vol).

Celle de *Montmaur*, parasite célèbre qui avait une grande mémoire et peu de jugement :

Sous cette casaque noire
Repose bien doucement
Montmaur d'heureuse mémoire,
En attendant le jugement. (1648)

Sur *Clermont-Tonnerre*, orgueilleux et vain évêque de Noyon (1701).

Ci-gît, qui repose humblement
(De quoi tout le monde s'étonne),

Dans un si petit monument,
L'illustre Tonnerre en personne :
On dit qu'entrant en paradis,
Il fut reçu vaille que vaille,
Mais il en sortit par mépris,
N'y trouvant que de la canaille.

De *Boufflers* :

Austère comme un cénobite
Il vécut toujours chastement :
Mais il dut sa bonne conduite
A son mauvais tempérament.

De Gouffé sur un ivrogne :

Ci-gît un gars d'esprit, mais ivrogne : voilà
En deux mots toute son histoire :
Il n'aimait pas assez la gloire,
Il aimait trop le gloria.

Il y a environ 5 ans, le *Figaro* adressa à ses lecteurs un appel pour orner la tombe de nos grands hommes d'épitaphes sincères et bien senties.

En voici quelques-unes :

De *Zola*.

Sculpté sur cette tombe est le mot de Cam-(bronne.
Ne te détourne pas et que rien ne t'étonne :
Cet austère symbole incarne l'art nouveau
Le seul vrai, le seul grand, aussi sur ce tombeau
Sans te boucher le nez, dépose... une couronne.

De *Louise Michel*, la vierge rouge :

Du beau mélangé de laid,
Du terrible avec du drôle,
Du pétrole dans du lait,
Ou du lait dans du pétrole.

P. c. c. CHARLEC.

***

Epitaphe pour Fouquet, qu'il avait été question d'inhumer à Saint-Denis, à côté de Turenne :

Ci-gît le glorieux, à côté de la gloire.
PIRON.

Epitaphe de Piron :

Ci-gît Piron qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Sur la duchesse d'Orléans, mère du Régent :

Ci-gît l'oisiveté, mère de tous les vices.

Sur M. Thiers :

On dira, quand il sera mort,
Pour glorifier sa mémoire :
Ci-gît celui qui vient encore
De délivrer le territoire.

Sur J.-B. Rousseau :

Ci-gît l'auteur d'un gros livre,
Plus embrouillé que savant :
Après sa mort il crut vivre
Et mourut de son vivant.

Pour la marquise de Boufflers Remiencourt, née Beauveau Craon :

Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette dame de volupté,
Qui pour plus grande sûreté
Fit son paradis de ce monde.
SEDANIANA.

***

Le collègue qui signe un *Intermédiairiste* pourra satisfaire sa curiosité en consultant, chapitre des épitaphes, un petit livre de M. Alfred de Bougy intitulé : *Un million de rimes gauloises* (chez Adolphe Delahays, 1858). Pour ceux que cela intéresse, voici quelques échantillons :

Epitaphe de Baour-Lormian, par Michaud :

Ci-gît monsieur Baour, poète de Toulouse,
Qui mourut in-quarto, qui remourut in-douze.
Et qui, ressuscité par un effort nouveau,
A su, ces jours derniers, mourir in-octavo.

(Henri Rochefort, qui, dans le *Journal* du 10 octobre 1896, cite, à propos de la mort de Trochu, les deux premiers vers de ce quatrain, l'attribue à Lebrun).

De Désaugiers, par lui-même :

Ci-gît, hélas ! sous cette pierre,
Un bon vivant mort de la pierre ;
Passant, que tu sois Paul ou Pierre,
Ne va pas lui jeter la pierre.

Celle-ci, pour un inconnu, par Voltaire :

Ci-gît, au bord de l'Hippocrène,
Un mortel longtemps abusé ;
Pour vivre pauvre et méprisé
Il se donna bien de la peine.

Celle-ci encore, par un anonyme qui n'avait sans doute pas trouvé dans le mariage un bonheur sans mélange :

Cher objet de ma pitié,
Reçois de moi, chère moitié,
Ce tombeau qu'aucun ne t'envie.
Je dois bien justement te rendre cet honneur,
Car le dernier jour de ta vie
Fut le premier de mon bonheur.

D'un autre anonyme : (XVI[e] siècle).

Cy-gist qu'on appelait Dando,
Mon compère messire Etienne ;
Il est céans qui fait dodo :
S'il est bien ayse, qu'il s'y tienne.

Ces deux jolis morceaux pour finir :

De Mathurin Régnier par lui-même :

J'ai vécu sans nul pensement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle ;
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort daigna penser à moi
Qui ne m'occupai jamais d'elle.

Et de Scarron, également par lui-même :

Celuy qui cy maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie,
En souffrant mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.
Passant, ne fais ici de bruit,
Et garde bien qu'il ne s'éveille,
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

Pour le chapitre des vivants, je me souviens qu'il y a quelques années (en 1894, je crois) le *Figaro*, dans ses anciens suppléments, avait proposé à la verve de ses lecteurs un concours d'épitaphes pour nombre de contemporains illustres ; et il y en eut quelques-unes de fort spirituelles.

Si même un collaborateur mettait la main sur le numéro du journal en question et qu'il voulût bien continuer la série, nul doute que sa communication serait la bienvenue à l'*Intermédiaire*.

L. BAILLET.

—

Tableau de l'emploi de la journée d'une femme (XXXVII, 274).

Le plus bel emploi qu'une femme
Ait de son temps : c'est de charmer,
Femme ou fille, et de cœur et d'âme,
D'être bonne et se faire aimer.

ULRIC R.-D.

* * *

Cette question a été posée au dernier concours de la *Mode pratique*.

Les réponses primées ont été publiées dans les numéros du 1er et du 5 janvier.

SEDANIANA.

Même réponse. C. P.

—

Quel est l'écrivain qui était dégoûté de lire l'histoire (XXVVII, 274) ? — Voici la seule indication, bien incomplète, que j'ai pu recueillir sur le mot en question : Dans son étude intitulée : *Du style épistolaire et de Mme de Sévigné*, M. Suard, opposant le XVIIIe siècle au siècle de Louis XIV, écrivait :

« Je ne crois pas que notre siècle ait jamais le même attrait pour nos descendants. *Ce qui me dégoûte de l'histoire*, disait une femme de beaucoup d'esprit, *c'est de penser que ce que je vois aujourd'hui sera de l'histoire un jour*.

Dans l'édition des *Lettres de Mme de Sévigné* publiée par Monmerqué en 1818, on ajoute en note (T. Ier, p. 76) : « On croit que ce mot est de Mme du Deffand ».

R. A.

Origine des noms « en ac » (XXXVII, 275). — Il n'y a aucune relation entre les désinences *ac* dont parle M. Dieuaide et le *ach* — ou plutôt *bach* — Allemand. *Bach* signifie ruisseau et désigne un lieu où il y a de l'eau.

Ac, vient du celtique *acum, circum*.

Il a été latinisé par le Gallo-Romain, il est devenu *acus*.

C'est surtout dans le midi de la France et la Bretagne que l'on trouve de ces désinences en *ac*.

Quicherat. (*De la formation française des anciens noms de lieux*, Cocheris (*Origine et formation des noms de lieux*), Houzé (*Etude sur la signification des noms de lieux en France*), ont démontré, de façon indiscutable, que *acum, iacum*, étaient des suffixes celtiques qui donnaient à un nom de personne, d'arbre, etc., un sens d'appartenance, de propriété.

Ainsi : *Floriacum*, désignait le nom de *Florus*, nous le retrouvons sous les formes, *Floirac* (Gironde), *Florac* (Lozère), *Fleurac* (Dordogne).

Aureliacum, domaine d'Aurelius, est devenu *Aurillac*, *Aureilhac* (Gard), *Orlhac* (Lot).

Dans les vieux textes, les vieilles chartes, on trouve : *Fraxiniacum*, lieu où il y a des frênes ; *Verniacum*, lieu où il y a des vernes (aulnes), etc., etc.

On le voit, le sens de *acum*, devenu *ac* est bien net et précis.

Mais le suffixe *Acum* est d'origine celtique, c'est pour cela qu'on ne le retrouve pas en Italie, dans la langue latine pure. Celle-ci avait aussi des suffixes, et par exemple, si en Italie on disait *Julianum*, propriété de *Julius*, en Gaule on écrivait *Juliacum* qui avait le même sens.

A. FOURNIER.

* * *

Suivant M. d'Arbois de Jubainville auquel on doit des travaux remarquables sur cette question, à l'époque de la domination romaine et pendant les périodes mérovingienne et carlovingienne, un grand nombre de noms de lieux fut créé dans les régions celtiques soumises à cette domination, à l'aide de noms d'hommes, de surnoms, de gentilices romains ou de *fundi* ou des suffixes *iacus* ou *acus*.

Ainsi : *Albiacus* vient de *Albius*, nom d'une gens à laquelle appartenait la mère de l'empereur Othon *Albia Terentia*.

Il y a en France trois communes du

nom d'*Aubiac* : deux sont dans la Gironde, une dans le Lot-et-Garonne.

Ausone nous apprend que son père Jules avait un domaine qu'on appelait indistinctement *villa Julii* ou *Juliacum*.

Tous les noms de lieu en *ac*, (sans parler de bien d'autres), ont donc été créés à l'aide de noms d'hommes ou de gentilices et des suffixes *iacus* et *acus*.

Aquæ a donné des formes nombreuses telles que *Ax*, *Aix*, *Acqs*, *Aicq*, *Aigue*, *Egue*, etc., etc., mais les noms de lieu en *ac* n'en dérivent point.

Cfr. d'Arbois de Jubainville. *Le suffixe iacus, iaca* : Bibliothèque de l'Ecole des chartes. Année 1886, p. 633 ; *XIII-VII. Exemple des noms de fundi formés à l'aide de gentilices romains et du suffixe acus*; *Op. cit.* Année 1887, p. 357. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* Paris-Thorin 1890. Quicherat. *De la formation française des anciens noms de lieu* : cité par M. de Jubainville. Cocheris. *Origine et formation des noms de lieux*. Paris, Delagrave 1885. R. DE FURONNIÈRES.

* * *

J'ai lu, comme mon confrère A. Dieuaide : « que Ac était une terminaison d'Aquæ, et que cela indiquait un lieu où il y a de l'eau ».

Cette explication ne m'a jamais paru satisfaisante, car on ne serait pas en peine, ce me semble, de trouver des noms de lieux terminés en Ac dans des endroits absolument dépourvus d'eau. J'entends par là des localités près desquelles ne coule aucun cours d'eau. Les noms en Ac sont assez nombreux en Auvergne, dans le Cantal principalement : Aurillac, Mauriac, etc.

Ils sont généralement groupés dans un même périmètre, et je ne crois pas qu'on puisse rattacher cette dénomination à la proximité d'un cours d'eau ou d'une source.

Contre cette opinion, du reste, un argument me semble décisif : c'est que la corruption du mot Aquæ n'a pas donné le mot Ac mais bien le mot Aigues, que nous rencontrons fréquemment dans les noms de villes, non seulement au commencement comme dans : Aigueperse, Aigues-Mortes etc , mais même à la fin comme dans Chaudesaigues, par exemple. Or, ces noms dérivent d'une façon certaine du mot Aquæ, et si nous le trouvons ainsi transformé, cela tient à ce que la prononciation latine que nous n'employons plus aujourd'hui, du moins en France, devait donner de ce mot une assonance se rapprochant du mot Aigues. C'est sous cette dernière forme qu'il s'est conservé dans la langue du peuple, et c'est ainsi que nous devons le retrouver.

Pour cette raison, il me semble donc bien difficile d'admettre que le mot Ac vienne d'Aquæ. J'ai fait sur son étymologie une hypothèse, mais elle n'est pas assez documentée pour l'indiquer ici. Je cède la place aux spécialistes en leur soumettant les observations qui précèdent.

SI RAMSEL.

* * *

On attribue l'origine des noms en *ac* au suffixe latin *acus* ou *iacus* qui transformait un nom de personne en désignation de propriété. Les noms de villa ainsi terminés se sont transformés de diverses manières suivant les régions. Ainsi *Pauliacus* ou *Pauliacum*, que l'on cite le plus souvent, est devenu Pauillac, ou Pouilly, ou Pouillé.

Je ne crois pas que la terminaison allemande *ach* ait la même origine. D'abord parce que *ach* n'est pas une terminaison fréquente, mais bien *bach* (ruisseau) ou *lach* (eau stagnante), etc. Ensuite parce que les noms de propriétés en Austrasie n'ont pas été formés généralement avec le suffixe *acus*, les modes de formation les plus fréquents paraissant être les suivants : quelquefois le mot *villa* est suivi d'un nom germanique, terminé lui-même le plus souvent en *heim* ou *dorf*, ce qui fait un pléonasme ; quelquefois un nom germanique est composé avec *villare*, qui le suit. Dans le premier cas le mot *villa* est naturellement tombé, et l'on n'a plus aujourd'hui qu'un mot purement germanique ; dans le second cas, le nom de propriété, lorsqu'il s'est conservé, a donné des noms terminés en *ville* ou *villé*, comme on en rencontre tant en Lorraine, ou bien en *willer* ou *weiler*, comme en Alsace, dans le Palatinat et la région de Trèves, et même quelques-uns au-delà du Rhin.

Quant à l'origine *Aquæ*, on ne la trouve le plus souvent au commencement d'un nom de lieu que comme terminaison, et comme terminaison elle donne le plus généralement en français *aigues* ou *aignes*.

La terminaison *ac* ne se trouve pas dans les noms propres des lieux de l'Italie ancienne, parce que l'usage du suffixe *acus*

ajouté à un nom propre pour désigner une propriété paraît ne s'être répandue dans l'empire que vers sa fin. De plus, suivant les régions, la formation des mots pouvait varier. Je lis dans Fustel de Coulanges (L'alleu et le domaine rural, p. 33, note 5): « On note que les Gaulois adoptèrent volontiers le suffixe *acus* au lieu du suffixe *anus* usité en Italie. » J'ajoute qu'en Italie, on trouve aujourd'hui bien des noms de lieux terminés en ago, aco, ou acco, qui semblent indiquer que le suffixe *acus* n'y a pas été tout à fait inusité. Je trouve notamment un Bogliaco, village sur le lac de Garde ; ne serait-ce pas la même chose que Pouilly ?

Pour les noms bretons terminés en *ac*, je ne sais s'ils ont la même origine. Si oui, il y a cependant une différence : le mot qui précède le suffixe n'est pas généralement un nom propre ; Piriac indiquerait une propriété où il y a des poiriers, et Carnac indiquerait une villa de rochers ! Sur les noms bretons en *ac*, j'aimerais avoir quelques éclaircissements.

COSINUS.

*
* *

La question a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire* à propos des suffines *acum*, *iacum*.

Le suffixe *ac* qui n'a par lui-même aucune signification, prend à la fin d'un mot le sens de domaine, résidence, établissement, il peut se traduire en français par les finales *ère*, *ière*. Ainsi nous disons aujourd'hui la *Robinière*, la *Bouchardière*, ce qui veut dire, habitation, domaine, maison fondée par Robin et Bouchard.

La terminaison *ac* dans les noms de lieux, finit en général dans les Charentes. En approchant de la Loire, et dans le Maine, elle est remplacée par *é*, dans la Provence par *argue*, dans l'Auvergne par *at*, dans la Franche-Comté par *a*, et dans la région au nord de la Loire par *y*.

Ces différentes désinences ne sont que la transformation de *Acum* et *Iacum* du bas latin. Cette règle n'est pas, certes, absolue, on trouve dans le Midi des terminaisons en y, mais je parle de ce qui se produit le plus ordinairement. Nous pouvons prendre pour exemple les très nombreuses localités désignées dans les anciens textes sous le nom de *Saviniacum*, domaine de *Sabinus*. Nous trouvons dans le Jura Savigna, dans le Gard Savignargues, dans la Creuse Savignat, dans la Dordogne Savignac, dans la Sarthe Savigné, et dans l'Orléanais et l'Ile de France Savigny.

Dans la Sarthe se retrouve le même nom, mais plus moderne : La Savinière.

On peut faire les mêmes observations sur Neuilly, qui s'écrit, suivant les localités Neuillac, Neuillat, Neuillé. Ainsi que sur Pouilly, Poligny, Aubigny, Fleury, et tant d'autres localités, qui, dans la basse latinité, se terminaient en *iacum*.

C'est encore la prononciation méridionale *ac* qui s'en rapproche le plus.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Si la terminaison *ac* frappe souvent l'oreille dans le beau pays de Gascogne ainsi qu'en Poitou, en Anjou et en Bretagne, il me semble qu'en Auvergne elle est encore plus fréquente.

Dans le Puy-de-Dôme, le Cantal ou la Haute-Loire, nous trouvons entre autres :

Aurillac, Mauriac, Massiac, Langeac, Saint-Georges d'Aurac, Solignac, Flaghac, Rougeac, Darsac, Lissac, etc. L. N.

—

Maison noble à déterminer (XXXVII, 276). — La maison de Clèves avait pour emblème le cygne, et posait son écu sur l'estomac d'un cygne aux ailes déployées, comme l'empire allemand mettait et met encore les siennes sur celui d'un aigle éployé. N. C.

—

Concussus resurgo (XXXVII, 276). — Cette devise est celle de la famille Guigue de Champvans de Maisod, de la Franche-Comté, dont les armes sont : *de sable à trois jumelles d'argent.*

LA COUSSIÈRE.

—

Télescoper, télescopage (XXXVII, 276). — L'origine de ce mot doit remonter aux environs de l'accident de Charenton, c'est-à-dire vers 1880 ou 82.

Je pense qu'il faut attribuer sa vogue à ce qu'il esquisse une idée fausse. Tout le monde connaît la longue vue composée de plusieurs tubes rentrant les uns dans les autres. Partant de là, on en conclut que le télescope qui est le plus puissant des appareils permettant d'étudier les objets les plus éloignés, puisqu'il sert à examiner les astres, doit être composé de bien plus grands tubes rentrant bien plus les uns dans les autres. D'où la comparaison entre le télescope et le train tamponné.

Or, le télescope se compose dans sa partie essentielle d'un miroir concave et d'un microscope, à l'aide duquel on examine l'image produite par le miroir. Dans la pratique, celui-ci est au fond d'un long tube destiné à empêcher la production d'images d'autres objets que celui qu'on examine ; mais ce tube est rigide et ne peut « télescoper ». Quant au microscope, il est placé soit au centre du miroir, soit latéralement et perpendiculairement à l'axe de l'appareil, et dans tous les cas son mouvement est insignifiant (de quelques centimètres), surtout si on le compare aux dimensions du télescope.

P. MOREL.

—

Avoir les pieds nickelés (XXXVII, 276). — Cette expression très *moderne* signifie : être immobilisé volontairement, ne pouvoir avancer. Par extension, elle indique un changement d'état psychique. Exemple : dans une pièce représentée au theâtre Antoine, un des personnages s'écrie : « Actuellement, j'ai les pieds nickelés, je ne *marche* pas. » Le verbe *marcher* sous-entend même qu'il y avait une certaine *naïveté* à accomplir l'action dont s'agit. Qu'est-il arrivé ? Le personnage allait payer ses dettes ; il change d'avis, malhonnêtement ; son cœur s'endurcit, il se raidit contre sa bonne inspiration, il se fait un front d'airain, il devient rebelle à toute émotion, il est *nickelé*.

O'BONN.

—

Armes des Medicis (XXXVII, 276). — Suivant quelques généalogistes, un Averard (ou Evrard) de Médicis était à la suite de Charlemagne, en Italie. Défié par un géant longobard, nommé Magello, qu'il vainquit, il reçut un coup de massue qui imprima sur son bouclier les pointes de six nœuds de fer. Ces marques, Averard en fit ses armes. La tradition ne dit pas comment les trous se changèrent en boules, et les ennemis des Médicis prétendaient que c'étaient les pilules d'un ancêtre qui aurait été médecin.

Pierre de Médicis (1414-1469) reçut de Louis XI une lettre l'autorisant à charger des trois fleurs de lis de France une des boules qui formaient ses armes. Son blason était : D'or à six globes (posés 3, 2, et 1) dont cinq de gueules ; celui du milieu du chef était d'azur, chargé des trois fleurs de lis.

T. PAVOT.

*
* *

D'or à six tourteaux disposés en orle, le premier en chef d'azur à trois fleurs de lys d'or et les autres de gueules.

SEDANIANA.

—

Une duchesse d'Orléans (XXXVI, 286). — Les *Mémoires* de Viel-Castel doivent en effet être consultés avec précaution ; je les ai cependant utilisés dans mon livre *Les secrets des Bonaparte*, et Xavier-Marmier m'a dit : « Ils sont très vrais, en ce qui concerne les femmes du monde. » Mais quand Viel-Castel dit de la duchesse d'Orléans : « Mauvaise femme liée avec tous les rouges de Londres », j'estime qu'il se trompe. Sur la duchesse d'Orléans consulter *Le Curieux*, I, 129, 203 ; II, 206, 209, articles intitulés : *La première tentative de fusion. Le duc et la duchesse d'Orléans*. Thiers disait à Falloux en 1850 : « Aujourd'hui, la duchesse d'Orléans n'écoute que Montguyon, et demain, si Montguyon lui résistait, elle en appellerait un autre encore plus insignifiant. » (Falloux, *Mémoires*, II, 362 ; I, 595).

NAUROY.

—

Ballade du duel du premier acte de Cyrano de Bergerac (XXXVII, 313). — Je ne sais si cette ballade est originale ou empruntée, mais je suis persuadé que pour confectionner la recette des « tartelettes amandines », que chante Ragueneau au 2e acte, le désormais illustre auteur de Cyrano a dû feuilleter un amusant petit bouquin intitulé : *Festin joyeux, ou la cuisine en musique, en vers libres. A Paris, chez Lesclopart père et fils, MDCCXXXVIII*. On y trouve, par exemple, la recette de « La belle tourte croquante », qui se chante sur l'air : « Salomon cet homme, etc. », — et celle de la « cresme cuite », sur l'air : *Quand le péril est agréable* ».

Cette crème est des plus aisée
Mettez du lait, des jaunes d'œufs,
Pour le goût c'est comme l'on veut,
Après qu'elle est passée.

Des uns la canelle est amie,
D'autres l'amande et le citron,
La fleur d'oranger ou le limon :
On la sert refroidie.

Cet ouvrage ingénieux, qui est dédié par l'auteur (J. Lebas) aux Dames de la Cour « pour les délasser de quelque lecture plus « sérieuse, afin qu'en chantant elles puissent

« enseigner à faire des ragoûts et des sausses « à quelqu'uns de leurs sujets subalternes, « pour se réjouir », contient non seulement des recettes de sucreries, mais aussi des odes et ballades consacrées à des sujets plus sérieux. On y trouve la recette des « Vives aux truffles vertes », sur l'air : « Ma tante, mariez-moi donc » !

En casserole vous mettrez
Les vives que vous mouillerez,
De vin en abondance
Je pense
De vin en abondance,
etc..

Ou des « Perdreaux aux écrevisses », sur l'air : « Portez de l'amoureux empire », et des « Andouilles de porc », — sur l'air ; « C'est toi, mon camarade ».

Vous laverez tout à l'aise
Les boyaux dans plusieurs eaux...
etc..

Il y a aussi le « cochon de lait en galantine » sur l'air sentimental de « Marie-Anne était coquette » et le « Faisan à la sausse à la carpe », sur l'air : « Réveillez-vous, belle endormie » — enfin un grand nombre de recettes aussi intéressantes pour le gastronome que pour le mélomane. PAMPHILE.

***

L'idée de cette ballade mêlée d'escrime a vraisemblablement été inspirée par un combat du même genre qu'on lit dans *le Dragon Impérial*, roman de Judith Gautier, Paris, chez Lemerre, page 284 de la 1re édition. — T. C. G. DEVÉRIA.

—

Un nouveau Louis XVII (XXXVII, 313). — Après la mort du roi, une riche Anglaise, amie dévouée de Marie-Antoinette, avait pu pénétrer au Temple avec l'espoir de faire évader la reine en changeant de vêtements avec elle et demeurant à sa place. Elle se heurta à une résolution invincible. La reine savait le sort qui l'attendait et ne voulait pas quitter ses enfants avant l'heure. Elle fit promettre à son amie de tout faire pour sauver le jeune roi, le seul qui fût en danger, et lui recommanda surtout de ne jamais le remettre à ses oncles.

Mme Atkins s'entendit avec Mme de Beauharnais et avec le comité royaliste, donna des sommes considérables pour acheter les gardiens du Temple, s'assurer la neutralité de certains membres du gouvernement, et retourna en Angleterre après avoir arrêté toutes les dispositions d'un plan dont l'exécution fut confiée au général de Frotté. Elle lui donna des armes, des munitions, un vaisseau et de l'argent.

Frotté s'adjoignit deux membres du comité royaliste, Genais, Ojardias et Paulin, qui avait autrefois servi d'intermédiaire avec le roi prisonnier.

Tous trois, costumés en blanchisseurs, arrivèrent au Temple, le 17 janvier 1794, au moment où les Simon opéraient leur déménagement. Paulin garda la charrette, pendant que Frotté et Ojardias montaient dans la Tour une manne à double fond, contenant un enfant endormi qu'ils placèrent dans le lit du dauphin. C'était le fils sourd-muet, scrofuleux et à cheveux rouges d'un tailleur de Saint-Lô, nommé Hervagault.

Les deux prétendus blanchisseurs redescendirent alors avec un paquet de linge sale dans lequel était caché le fils de Louis XVI et le mirent dans la voiture. Ils se rendirent à l'hôtel Mirabeau, 6, rue de Seine, où Frotté et le jeune prince passèrent la nuit.

Le lendemain, ils allèrent retrouver Mme de Beauharnais à quelques lieues de Paris. Elle fit conduire Louis XVII à Longjumeau où l'attendait une Vendéenne nommée Françoise Desprez, envoyée à sa rencontre par le général de Charette, et qui demeura à son service pendant le peu de temps qu'il passa à l'armée de l'Ouest; Paulin, parti de Paris à pied, était venu l'y rejoindre.

C'est là que nous laisserons le jeune prince, le drame de M. Sardou se terminant après l'évasion.

E. LE NORMANT DES VARENNES.

***

Pour l'instant je me borne à rappeler la note que j'ai publiée sous la rubrique *Mort mystérieuse* (XXXIV, 809).

M. Paul Argelès, qui paraît très proche parent de M. Paul Gaulot (du *Gaulois*), ne me semble pas avoir très bien compris la lettre de M. Sardou au *Figaro*. Les polémiques retentissantes de M. Sardou avec Paul Féval, Mario Uchard et mon pauvre ami Ernest Hamel autorisent à penser que la rectification sera faite.

NAUROY.

—

Pourquoi appelons-nous confetti des bouts de papier ? (XXXVII, 316). — Pour les Italiens, les *confetti* sont des dragées. Par analogie de forme, ils ont

aussi donné ce nom aux menus galets roulés qu'on trouve sur les grèves, et aux petites balles de plâtre, lancées pendant les fêtes du carnaval. L'idée première de friandise a donc promptement disparu, *confetti* est devenu synonyme de *projectiles* et, comme tel, s'est appliqué à la mitraille en rondelle de papier. — C'est le phénomène que M. Darmesteter appelle *enchaînement de sens*. Comme exemple, il donne : Mouchoir, 1° Linge pour se *moucher* ; 2° Pièce d'étoffe de même *forme*, mais pour d'autres usages (pour le cou, pour la tête). 3° Plaque de bois triangulaire (Marine), représentant le mouchoir de cou qui, plié suivant une diagonale, est devenu *triangle*. T. PAVOT.

***

Comme le dit fort bien le collaborateur Dieuaide dans sa question, les *confetti* sont des dragées qu'au début des carnavals italiens on se lançait à la tête C'était une façon aimable de se lutiner en se régalant. On finit par trouver que cette distraction devenait un peu coûteuse et on remplaça les vraies dragées par de fausses. Le plaisir qui en subsista parut trop brutal au Français *né malin* qui ayant créé le *vaudeville* créa ces petits ronds de papiers qui font l'office des *confetti* italiens et qu'il a baptisés du même nom. Le fait d'appeler des ronds de papier, *confetti* dont le sens primitif est *dragées*, constitue d'après les principes de Darmesteter et de Michel Breal, une *métaphore* « figure par « laquelle l'esprit applique le nom d'un « objet à un autre, grâce à un caractère « commun qui les fait rapprocher et com- « parer. »

Le caractère commun ici est celui de *projectile pour carnaval*.

PAUL ARGELÈS.

***

« Pour les Italiens, dit-il, les confetti sont de véritables dragées, et même des dragées de plâtre lancées pendant les fêtes du carnaval » et il ajoute : « Sait-on qui a donné le nom de confetti à des bouts de papier ? » — C'est le Parisien. Imitant le carnaval de Nice, mais répudiant ces dragées de plâtre salissantes, agaçantes et presque meurtrissantes, il les a remplacées par de jolies petites rondelles de papier de diverses couleurs et leur a laissé le nom de *confetti*.

C'est une explication qu'on peut donner sans que Dieu aide. X.

***

Voir le livre de Léo Claretie.

Les Jouets, Histoire et Fabrication, page 191. A. Z.

—

Les chiens gardant Saint-Malo (XXXVII, 317). — J'ai donné dans *Voyages et voyageurs de la Renaissance* (Paris, Ernest Leroux, 1895) un extrait du journal de voyage de Leo de Rozmital en 1465, où il est question de Saint-Malo et « des chiens lâchés pendant la nuit, qui font l'office de veilleurs et déchirent les promeneurs à belles dents » (p. 39), ce qui prouve que la tradition malouine et le « Bon voyage, monsieur Dumollet » datent de loin. BONNAFFÉ.

—

Soliman Lieutaud (XXXVII, 321). — J'ai beaucoup connu feu M. Soliman Lieutaud. J'ai été le voir rue Henrion de Pansey, plus de trente fois. Il m'a cédé, c'est-à-dire vendu, à chers deniers, quantité de portraits rares. J'ai de lui, peut-être, 50 à 60 lettres relatives à l'iconographie. C'était en effet un *vieil original*, mais très fin et très observateur. J'ai donné, dans la *Curiosité universelle*, que publiait il y a peu d'années le savant libraire M. Bihn (rue Richelieu, 69), une biographie de lui, mais écourtée. J'y ai raconté qu'après la mort de l'érudit iconophile on trouva, sous l'un des pieds du lit de sa chambre, dans un trou fait au plancher, une belle somme en louis d'or (28,000 francs autant que je puisse me rappeler) ; car c'était, hélas, un avare. Sa maison était tenue d'une manière déplorable, remplie d'araignées et toute en désordre. Les voisins malveillants(qui étaient au courant de la vie de l'avare) jetaient, dans la cour de sa maison, vieilles savates et vaisselle brisée. Soliman Lieutaud avait, parmi ses hôtes signalés, un vieux corbeau qui mourut avant lui. Je le vis peu après la disparition du volatile. Il me dit : mon corbeau est crevé ; je le suivrai de près ; et de fait, il trépassa le 25 décembre 1879, deux mois plus tard. Soliman Lieutaud était libre-penseur. Il s'est fait enterrer civilement. J'ai vu, chez lui, des portraits rarissimes qui n'ont point été portés dans le catalogue de sa vente après décès et qui évidemment ont fait le bonheur d'amateurs. J'ai consulté souvent son manuscrit (Iconographie française, catalogue des portraits français gravés ou lithographiés), à la bibliothèque de l'hôtel

Carnavalet, à Paris. Il forme plusieurs volumes petit in-4° et sont le résultat d'un travail assidu de 50 années de multiples recherches. Ce manuscrit devrait, en effet, être publié. Je sais que le don en a été fait à cette condition ; mais, hélas ! la bibliothèque de la ville de Paris n'a pas l'air de s'en préoccuper beaucoup... Jadis, M. Poupel, sous-bibliothécaire de cet établissement m'écrivit à ce sujet. Je fais des vœux pour que cette précieuse publication ait lieu au plus tôt, j'ajoute, enfin, que le portrait de M. Soliman Lieutaud devrait être gravé. Je sais que l'érudit bibliophile n'avait de lui, qu'une mauvaise photographie le représentant assez âgé, avec une figure longue et maigre (celle que je lui ai vu). Celui qui aima passionnément les portraits des autres ne tint pas du tout au sien, comme on le voit.

NOSTRADAMUS.

—

Une cousine, biographe de George Sand (XXXVII, 323). — Voici le titre exact de cette brochure assez rare, qui se compose de huit pages in-8°, y compris le titre, portant au verso un avis « aux lecteurs ». — Imprimerie de Bailly, Divry et comp., place Sorbonne, 2 :

Une contemporaine. Biographie et intrigues de George Sand, avec une lettre d'elle et une de M. Dudevant ; par Brault. — Première livraison — Paris. En vente rue des Marais-Saint-Germain, 6. 1848.

Seule et unique livraison, à ce que je crois.

Dans ce pamphlet ordurier, écrit dans un style incohérent, l'auteur accuse George Sand de faits abominables, et d'avoir fait de sa fille « un sujet d'exploitation. »

On en jugera par cet échantillon :

«... Ce n'est ni la haine ni l'envie qui m'excitent. Enfant du peuple, je suis né sans fiel ; mais cacher le mensonge serait un crime ; je parle, malgré qu'il soit dit que la vérité n'est pas toujours bonne à dire...

«... Ouvrier tailleur, j'ai, comme tous les prolétaires, lutté contre le malheur...

«... Comme parente, elle (George Sand) put sans peine pénétrer dans notre maison, d'abord pour nous flatter d'une main, et de l'autre nous ravir ce que la nature nous avait donné, ma fille...

«... Madame Sand a fait de ma fille une marchandise, que la vertu a garantie de la débauche, car madame Sand ne l'a attirée chez elle que pour en faire la maîtresse de son fils... »

Inutile d'aller plus loin.

Quel était ce Brault ? et quel lien de parenté l'unissait à l'auteur d'*Indiana ?* Je l'ignore ;

Si Ulric R.-D. le désire, je puis lui communiquer cette brochure. J.-D.

—

L'annuaire de la Légion d'honneur (XXXVII, 323). — Consulter à ce sujet « La Bibliothèque Héraldique » de Joannis Guigard, p. 134 n°s 1583 à 1587.

D'après cet auteur, l'Annuaire de la Légion d'honneur n'aurait paru qu'à des intervalles très éloignés en 1805, 1847 et 1852. La publication de 1847 portait le titre d' « Almanach de la Légion d'honneur ». BRONDINEUF.

—

L'Annuaire de la Charcuterie (XXXVII, 324). — Le samedi 12 mars 1898, Salles Silvestre, à la vente après décès, sous la direction de MM. Leclerc et Cornuau, libraires, de la troisième et dernière partie de la Bibliothèque du Baron Jérôme Pichon, ancien Président des Bibliophiles françois, il s'est vendu un fort curieux exemplaire de cet Almanach et que décrit, ainsi qu'il suit, le catalogue :

N° 4731. — Almanach du commerce de la Charcuterie de la ville et faubourgs de Paris. Paris, 1820, in-18, impr. sur papier vélin, relié maroquin rouge, dentelles, tranches dorées.

Aux armes du Roi Louis XVIII.

On y a joint l'année 1850, cartonné. »

Mais, excellentissime Baron Jérôme Pichon, le comprîtes-vous ? votre volume n'est rien moins qu'une révélation : Il dénoue un point d'histoire.

Des profanes, en le voyant, auront pu dire : « Que voilà un maroquin ancien, des dentelles, une dorure sur tranches et surtout un écu royal fleurdelysé, bien placés ! »

Tout s'explique, néanmoins, et, devant un tel livre de chevet, — de chevet, sans calembour ! — il devient maintenant tout simple de comprendre, comment, et pourquoi, sous Louis « le Désiré », la grandeur, qui manqua tant à son règne, put s'y trouver, si amplement remplacée

par la grosseur qu'atteignit le développement abdominal de sa personne (1).

Cette charcuterie fleurdelysée, et fleurdelysée doublement : sur son titre et sur les deux plats de sa reliure, met là nettement les points sur les I.

Ainsi orné, vraiment, ce livre est plus qu'un livre : C'est un symbole.

L'honnête amateur (votre serviteur) qui l'a payé, à cette vente du Baron Pichon, vingt-deux francs, plus les frais, n'a pas à regretter son marché.

ULRIC R.-D.

***

M. John Grand-Crateret, dans la note consacrée par lui à cet Almanach, dans sa *Bibliographie-Iconographie des Almanachs français*, Paris, Alisié, 1896, gr. in-8°, donne, sous le n° 1558, ces renseignements:

« 1809-1849 in-18. — Pur almanach professionnel : en quelque sorte, le Bottin de la Charcuterie, contenant : Les indications sur les administrations, les conseils et les autorités administratives et locales ; les lois, ordonnances, arrêtés et circulaires concernant le commerce ; les listes générales de MM. les Charcutiers ; la constitution syndicale et ses statuts ; un tarif pour les droits d'octroi, les foires franches et tout ce qui concerne le commerce des porcs, etc.

L'année 1817 a, sur le titre, un écusson fleurdelysé, en 1825 avec drapeaux et canons pour le fond. En 1831, Coq gaulois sur un clairon, à partir de 1833, les nouvelles armoiries, c'est-à-dire à la Charte de 1830 entourée de drapeaux, et à partir de 1847, l'Ecusson de la Ville de Paris. En 1848, le titre se modifie et se complète, comme suit : *Almanach et Annuaire général du Commerce de la Charcuterie de la ville de Paris*, etc. A Paris, au Bureau du commerce de la Charcuterie, rue des Deux-Ecus, n° 5, 1848, in-18. »

La date finale « 1849 », indiquée ci-dessus par M. Grand-Carteret, comme étant celle de la dernière année de publication de cet Almanach, n'est pas exacte.

TRUTH.

(1). — « Louis XVIII, miné par la goutte, voyait sa santé décliner tous les jours et s'affaiblir de plus en plus ses facultés morales. Entièrement privé de l'usage de ses jambes depuis plusieurs années, ce n'était qu'à l'aide d'un fauteuil mécanique qu'il pouvait être transporté d'un lieu à un autre, et c'était par le moyen d'une autre machine qu'on le descendait dans sa voiture, où il faisait presque tous les jours une longue promenade, etc. (*Biogr. universelle* Michaud, Edit. de Mme Desplaces. t. XXV, p. 260).

—

La Chasse au tir, poème (XXXVI, 336). — M. H. de l'Isle nous a appris, ci-dessus (*Vid.* XIV, 133), que ce volume anonyme, sorti de l'Imprimerie de H. Balzac, a pour auteur le graveur-poète Besnard.

En effet, une note de la page 7 dit ceci: « L'auteur de ce petit ouvrage est aussi l'auteur des gravures » et, tout justement, un petit fleuron cul-de-lampe, gravé sur bois, placé immédiatement au dessous de cette note révélatrice, est signé *besnard*.

M. H. de L'Isle a retrouvé cette même signature *besnard* (sans majuscule également), au bas du fleuron du titre du tome II du *Voyage dans les Départements du midi de la France* par Aubin-Louis Millin. Paris, Imprimerie Impériale, 1807-1811. 5 vol. in-8°, et atlas in-4°. TRUTH.

—

La postérité du duc de Brancas (XXXVII, 377). — Louis-Léon-Félicité de Brancas appelé, du vivant de Louis duc de Brancas-Villars, son père, comte puis duc de Lauraguais, avait bien épousé Elisabeth-Pauline de Gand, fille du comte de Middelbourg. Leur fille mariée au prince depuis duc d'Arenberg fut mère 1° de Prosper duc d'Arenberg, souverain médiatisé, colonel d'un régiment de cavalerie de l'armée française sous Napoléon ; 2° du prince Pierre d'Arenberg et 3° de la princesse de Schwartzenberg qui périt dans l'incendie de l'ambassade d'Autriche en voulant retrouver sa fille disparue dans les flammes. Le prince d'Arenberg, chef de la branche française de sa maison, est le fils du prince Pierre d'Arenberg, et le petit-fils de la duchesse d'Arenberg née Brancas. UN ABONNÉ.

***

Le duc de Brancas Lauraguais, décédé en 1824, n'a laissé qu'une fille la duchesse d'Arenberg, aïeule de tous les princes d'Arenberg de Belgique et de France, mais il avait un frère et des neveux qui lui survécurent C'étaient le duc de Brancas Céreste, le duc de Brancas-Villars et le comte de Brancas, tous morts sans postérite masculine. Le marquis de Sinety, petit-neveu du duc de Brancas-Lauraguais, était fils de la sœur du dernier duc de Brancas-Villars ; il fut l'héritier universel

du duc de Brancas-Céreste, décédé en 1852.

La branche aînée de la maison de Brancas subsiste en Italie, en la personne des princes Brancaccio et Ruffano.

Personne ne sait jusqu'ici ce que sont devenus les Mémoires de la duchesse de Brancas. Il est à craindre qu'ils n'aient été détruits. ONCÉ.

***

Louis-Pauline de Brancas épousa Louis Engellary duc d'Arenberg. Le duc actuel d'Arenberg et le prince d'Arenberg, député en France, en descendent.

Les almanachs de Gotha font connaître la nombreuse descendance de Louise-Pauline de Brancas : Une de ses petites-filles Marie, fille du duc Prosper d'Arenberg, épousa en 1823 le prince Camille Aldobrandini Borghèse dont le Gotha donne la descendance. Elle fut mère notamment d'Elisabeth, femme de Philippe Massimo, prince Lancelloti. A. E.

***

Le comte de Lauraguais, duc de Brancas, s'est en effet marié en 1755. Consulter :

1° *L'almanach de Gotha*, année 1879, page 91.

2° *Mes pairs de France* dans *le Curieux*; le père du prince d'Arenberg (de l'Institut) était pair de France.

3° L'article intitulé: *Le comte de Charolais s'est-il remarié?* dans *le Curieux*, II, 163. Le neveu de Lauraguais, qui lui succéda dans ses titres de duc de Brancas et de pair de France, était petit-fils du maréchal de Lowendal. NAUROY.

***

Elisabeth-Pauline de Gand, princesse d'Isenghien, fille aînée de Alexandre-Maximilien-Balthazar-Dominique de Gand-Vilain-de-Mérode de Montmorency, Cte de Middelbourg, dit le Cte de Mérode, maréchal de camp, gouverneur de Bouchain, et de Pauline-Louise-Marguerite de la Rochefoucauld de Roye, naquit le 20 octobre 1737. Elle épousa, le 11 janvier 1755, *Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas* et *de Lauraguais*, colonel du régiment Royal-Roussillon, membre de l'Académie des sciences, etc., et fut décapitée à Paris le 16 février 1794.

— D'après Potier de Courcy, continuateur du P. Anselme (tome IX, 2me partie, p. p. 290 et 603) le duc de Brancas ne laissa qu'une fille et non deux : *Louise-Pauline-Candide-Josèphe-Félicité*, née à Paris le 23 novembre 1755, mariée le 19 janvier 1773 à Louis-Engelbert de Ligne, prince d'Arenberg, et morte le 10 août 1812. Elle laissa de son mariage 2 fils et une fille. — Le prince d'Arenberg, né en 1837, marié à Mlle Greffulhe est le petit-fils de Mlle de Brancas (Voir toute cette descendance dans l'*Armorial du premier Empire*, du Vte Révérend, I, 19 et 20.)

— Si l'on consulte l'*Etat-civil de Paris*, du Cte de Chastellux, on voit, p. 94, que le duc de Brancas eut de Mlle de Gand 2 filles : 1° *Louise-Antoinette-Pauline-Candide-Josèphe-Félicité*, née à Saint-Sulpice, le 23 novembre 1755, que l'on peut identifier avec celle que nous avons citée plus haut, malgré le prénom d'*Antoinette* que cette dernière a en plus ; 2° *Antoinette-Candide-Pauline*, née dans la même paroise, le 24 otobre 1758, celle-ci a dû mourir jeune et c'est pourquoi Potier de Courcy n'en fait pas mention.

Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas, eut deux enfants naturels de *Madeleine-Sophie-Arnould*, 1er sujet de l'Académie royale de musique, morte en 1803 ;

1° *Auguste-Camille*, bâtard de Brancas, baptisé à Saint-Sulpice, le 28 août 1761, reconnu le 12 juillet 1786 et marié à Paris le 9 mai 1799, à Marie-Rose-Claudine Vincent, dont un fils.

2° *Antoine-Constant*, bâtard de Brancas, baptisé à Saint-Roch le 16 octobre (Chastellux dit le 7 octobre) 1764, reconnu le 12 juillet 1786, colonel de cuirassiers, baron de l'Empire, tué à la bataille de Wagram, en 1809, sans alliance.

(Voir Potier de Courcy IX, 2e part. p. 290 et Vte Révérend, Armorial du 1er Empire, art. Brancas.) BRONDINEUF.

—

Postérité de Talleyrand (XXXVII, 379). — Il est en général téméraire d'affirmer la filiation illégitime de tel ou tel personnage. Il est cependant admis que le général de Flahaut, père du duc de Morny, était le fils de Talleyrand.

A. E.

***

Sur Talleyrand consulter *Le Curieux*, I, 12, 97, 285 ; on y lit notamment : « Il paraît bien, d'après le curieux livre de Marcade : *Talleyrand prêtre et évêque*, que des relations de Talleyrand avec Mme de Flahault, plus tard Mme de Souza, naquit le comte de Flahault, qui a eu Morny de la reine Hortense et le comte Léopold Le Hon de la comtesse Le Hon, ambassadrice de

Belgique à Paris. » Pour leur postérité voir mes *Secrets des Bonaparte*. NAUROY.

—

Famille du général Charette (XXVII, 380. — Notre confrère « *l'Inconnu* » n'a qu'à consulter à la Bibliothèque nationale l'ouvrage suivant :

« Documents généalogiques pour la Maison de Charette recueillis par le Comte Alexandre de Monti [de Rezé ». Nantes Emile Grimaud 1891, un vol. in-8 de VIII, 297 pages.

Cette généalogie très mal présentée est cependant utile à consulter en raison des documents qui en forment les preuves. Cet ouvrage tiré à petit nombre n'a pas été mis dans le commerce. BRONDINEUF.

* * *

La famille de Charette est originaire de Bretagne et l'on trouvera des détails sur elle dans le *nobiliaire de Bretagne*, par P. de Courcy. Elle porte selon cet auteur d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueule, accompagné de trois aigles, *alias* canettes, de sables, 2 et 1. On trouve cependant des armes un peu différentes : écartelé aux 1 et 4 de gueules à cinq cotices d'or ; aux 2 et 3 d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueule accompagné de trois aiglettes de sable, becquées et membrées de gueule ; Devise : *Quid mihi patriæ inservisses satius*. LA COUSSIÈRE.

* * *

1° Mes *Secrets des Bourbons* et *les derniers Bourbons*.

2° *Le Curieux*, I, 79, 53 ; II, 146, 163, articles intitulés : *Une sœur de Charette* et *Le premier mariage du duc de Berry*.

NAUROY.

* * *

J'ai lu quelque part qu'un membre de l'ancienne famille des Caretta de Florence venu en France, en 1240, se fixa au pays Archon et devint la tige de la maison de Charette. Cette maison divisée en plusieurs branches a donné des sénéchaux du comté Nantais, des maires de Nantes, des conseillers au parlement de Bretagne, des maréchaux de camp... c'est à la branche de la Contrée, seule existante aujourd'hui qu'appartenait le héros vendéen, qu'appartient le héros de Loigny, Le général baron Athanase Charette de la Contrée, né en 1831, a du sang de Bourbon dans les veines. Sa mère comtesse d'Yssoudun une des deux filles que le duc de Berry avait eues d'une première union contractée en Angleterre sans l'autorisation du roi Louis XVIII, épousa le général baron Athanase de Charette, pair de France. De ce mariage dont sont issus sept enfants, cinq garçons et deux filles sont vivants.

Je citerai les quatre qui me sont connus personnellement. Athanase (le général), Louis, qui fut mon camarade aux dragons pontificaux, Alain, capitaine aux zouaves, et Ferdinand, ex-officier d'artillerie au royaume de Naples qui a servi dans l'armée pontificale en qualité de zouave de deuxième classe.

Les armoiries *actuelles* sont : D'argent, au lion de sable, armé, compassé et couronné de gueule, accompagné en pointe de trois canettes aussi de sable becquées et membrées de gueule.

Fr. l'Etat présent de la noblesse française par Bachelin de Florenne et l'Annuaire de la noblesse par Borel d'Hauterive, année 1851. EFFEM.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

—

Un document historique (XXXVII, 465, 581, 629, 691). — Dans l'impossibilité où il se trouvait de répondre victorieusement à M. Sardou, M. Ernest Daudet essaie de me mettre en cause. Voyons s'il a été bien inspiré et dans quelle mesure il a réussi.

M. Daudet insinue tout d'abord que j'ignorais l'existence de l'acte qu'il a publié dans l'*Intermédiaire* du 30 mars 1898.

Dans *Le dernier roi légitime de France*, paru en 1888, je rendais hommage à certains travaux de M. Daudet. J'avais donc cru pouvoir lui offrir mes deux volumes comme je lui ai offert la petite brochure dans laquelle il a fait son emprunt. Si le « fureteur » veut bien, quelque peu tardivement, ouvrir le premier volume, aux pages 287 et 291, il se convaincra de son erreur. J'y reproduis, en effet, avec commentaires l'acte mentionné par lui sous le titre alléchant de *Trouvailles* et avec l'annonce d'une « découverte ».

Cette rectification faite, j'aborde la discussion sur la valeur intrinsèque de l'acte d'inhumation.

Après avoir démontré, dans diverses publications, que dans les formalités après le décès du 8 juin, il n'y avait eu ni un mouvement bien net, ni un constat régulier, ni un acte strictement conforme à la loi, ni même un témoignage inattaquable, j'ai ajouté que sur les formalités de l'inhumation, proprement dite, personne non plus n'est précis ni sur l'heure, ni sur le mode, ni même sur la date exacte.

Mettons-nous d'abord d'accord sur les mots :

Inhumer signifie enterrer (Dictionnaire de l'Académie. Edition 1878.)

Inhumation, dans son acception matérielle, est synonyme d'enterrer ; dans l'usage social, il a toujours dit plus qu'enterrer parce qu'il exprime la sépulture légale en ecclésiastique. (Dictionnaire de la conversation, édition 1861.) Inhumer et enterrer ont la même signification, mais l'usage y a mis cette différence qu'enterrer n'exprime que l'acte simple de la mise en terre, tandis qu'inhumer y joint l'idée des cérémonies que le cas requiert. (Littré, édition 1874.) Inhumation, cérémonie qui accompagne la sépulture d'un mort. (Larousse).

Autorisé ainsi à comprendre dans l'inhumation l'ensemble des formalités depuis le dépôt en bière jusqu'à la mise en terre, ai-je eu tort de déclarer que personne n'était précis ni sur l'heure, ni sur le mode, ni sur la date exacte ?

L'heure. Dominique Goddet et Nicolas-Laurent Arnould signent qu'ils ont commencé leur opération : « Le vingt-deux prairial, sept heures du soir ». Or Dusser, commissaire de police, qui a signé ce même acte, en a signé un autre dans lequel il déclare qu'il a commencé son opération à six heures. Voilà pour le début. « Il était sept heures lorsque Dusser ordonna le départ pour le cimetière » (Beauchesne).

« A huit heures et demie » dit le *Moniteur*, journal officiel.... « Vers neuf heures du soir » écrit le comte Anglès, préfet de police. Donc, désaccord sur le commencement de l'opération et désaccord sur le moment du départ pour le cimetière. M. de Beauchesne n'a pas admis la comédie jouée ; il a donc bâclé l'opération en deux temps et trois mouvements. Le *Moniteur* et le préfet de Police, qui parlaient à une époque où les démentis pouvaient se produire, reconnaissent que l'on ne quitte le Temple qu'à la nuit. Ils sont d'accord avec l'archiviste de la Police, Peuchet, qui ajoute : « On se cacha sous l'épaisseur des murailles et on évita la clarté du jour. » Donc, mise en bière pratiquée à six heures ; départ du Temple 2 heures 1/2 ou 3 heures plus tard. Et personne, personne, entend-on, n'a affirmé ni par écrit ni même de vive voix, qu'il était demeuré pendant ce temps aux côtés du cercueil !

Le mode. Ici, personne ne s'entend, à telle enseigne que l'archiviste Peuchet a pu écrire : » L'enterrement avait eu lieu dans la solitude et, en quelque sorte clandestinement. » Quant aux faits qui se sont passés au cimetière « que l'on garda avec la force armée pendant trois jours », le désaccord est complet entre Voisin, conducteur du convoi, Bureau, concierge du cimetière, Bertrancourt dit Valentin, fossoyeur. L'un déclare qu'il a mis le corps « dans une fosse particulière qu'il avait creusée lui-même dans la matinée » ; l'autre affirme « qu'il ne l'a pas fait ni même qu'il ont pu la faire » ; le troisième que « la bière a été descendue dans la fosse commune et qu'il l'a retirée la nuit suivante (bien que le cimetière fut gardé !) pour la déposer ailleurs ». Le rapport du 15 mars 1816 des commissaires Petit et Simon, avoue toutes ces contradictions.

La date précise. Le procès-verbal de l'Inhumation débute ainsi : « L'an troisième de la République Française le *vingt-deux prairial.* » Il se termine ainsi : « De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal... les dits jour, mois, an, etc. » Or, cette date est contestée par le préfet de Police de ce Comte Decazes qui cachait dans ses archives particulières des documents appartenant à l'Etat et gênants pour son roi Louis XVIII ; il écrit : « De tous les renseignements obtenus... il résulte que le *vingt-quatre prairial*, la dépouille de sa majesté Louis XVII a été apportée du Temple au Cimetière. » Dusser écrit de son côté, en 1817 : « Le vingt-quatre prairial, an III, je fus requis par le comité de sûreté générale de me transporter à la tour du Temple... Je fus requis également de surveiller l'inhumation. »

Peuchet fixe également l'inhumation au *vingt-quatre prairial.*

Enfin le *Moniteur* du 26 prairial oppose au lumineux procès-verbal si concluant pour M. Daudet, un démenti d'une autorité toute particulière dans les termes suivants : « Avant hier, à huit heures et demie du soir..... » Avant hier, c'était bien le 24 prairial !

Pourquoi ces contradictions, si ce n'est parce que probablement ce fameux procès-verbal a été fait après coup.

Sans compter que la loi est fraudée pour la plupart des actes relatifs au décès du vingt prairial, transcrits sur feuilles volantes au lieu de se trouver dans des registres en place exacte, le seul examen des signatures démontre jusqu'à quel point ils sont sujets à caution. Celui qui nous occupe est signé : Lasne, Vallon, Garnier, Goddet et Arnould, Dusser, commissaire, Guérin, Gomin.

Un numéro entier de l'*Intermédiaire* ne suffirait pas à consigner les contradictions de Lasne et de Gomin. Lasne n'est venu au Temple qu'après les substitutions d'enfants opérées. C'était au surplus, un naïf ; il a posé sa signature partout où le Comité de sûreté générale l'a demandée. Gomin connaissait les substitutions. Aussi a-t-il été pensionné par la Restauration d'abord, par la Cour de Prague ensuite. Il a signé la déclaration faite au commissaire. Aux termes de la loi, sous peine de deux mois de prison, il devait signer l'acte de décès. Cet acte ne porte pas sa signature, le Comité a imaginé pour le remplacer un nommé Bigot qui se dit : « Ami » du roi de France qu'il n'a jamais vu.

Pour quarante sols peut-être, il demande à enregistrer une déclaration qu'il n'a pas faite, tandis que Gomin fait une déclaration dont on lui évite de demander l'enregistrement.

L'acte d'inhumation constitue-t-il l'affirmation par lui de l'identité du décédé même avec l'enfant dont la garde lui a été confiée le 19 brumaire an III ? Nullement. Il pouvait donc le signer sans crainte d'être inquiété. Dusser, Vallon et Garnier étaient appointés par le comité. Guérin, qui a osé écrire, mais sans signer sa déclaration, qu'il avait vu l'enfant aux Tuileries à l'âge de quatre ans, et qu'il l'avait, six ans après, reconnu mort, expédie dans les même vingt-quatre heures la visite qui eut lieu le vingt prairial des gardiens Lasne et Gomin au Comité (Gomin seul s'y était rendu) pour demander l'ordre de la sépulture ; le constat d'identité par l'Etat-major de la garde qui eut lieu le vingt et un ; la mise en bière.... à 8 heures et le départ du Temple à 8 heures et demie qui eurent lieu le vingt-quatre. Quant à Goddet et Arnoult, commissaires en service le vingt-deux prairial, des deux choses l'une : Ou ils ont signé le 22 un procès-verbal en blanc et alors ce document n'a aucune valeur ; ou bien ils ont consenti le 24 à donner à leur procès-verbal la date du 22 et ils ont commis un faux !

HENRI PROVINS.

***

En produisant l'acte d'inhumation de Louis XVII, dit M. Ernest Daudet, je n'avais pas la prétention d'avoir découvert un document nouveau. Je savais que ce document avait été déjà publié.

Alors, mon cher confrère, pourquoi le donner au *Temps* et à l'*Intermédiaire*, comme une trouvaille et d'un air si triomphant ?

C'est, répond M. Daudet, parce que les partisans de la survivance de Louis XVII négligent volontiers de parler de cette pièce *Décisive* (sic), et tout à fait gênante pour leur dire !.

Et il cite, à l'appui, ce passage d'une brochure récente de M. Henri Provins : « Personne n'est précis sur les formalités de l'inhumation, ni même sur l'heure, le mode, la date » etc.

Si, avant d'intervenir dans ce débat avec des lumières par trop insuffisantes, mon spirituel confrère avait pris la peine d'étudier un peu la question, il m'épargnerait l'ennui de lui démontrer qu'il s'est fourvoyé de la bonne manière, et il saurait :

1° Que bien loin de faire le silence sur ce fameux document, les partisans de la délivrance l'invoquent au contraire comme une preuve à l'appui de leur conviction !

2° Que ce même Henri Provins, qu'il prend à partie, sans l'avoir lu, — en quoi il a bien tort, — au tome II de son *Dernier Roi légitime de France* ; (pages 287 à 300) analyse et dissèque ce procès-verbal, en homme qui « ne le néglige pas volontiers ! »

3° Que ce document qui fixe l'inhumation au 22 Prairial, est en contradiction absolue avec le Moniteur de l'an III ; — avec l'enquête du comte Anglès, — avec le récit de Peuchet, archiviste de la police qui placent l'inhumation au 24 Prairial ; et enfin avec la déclaration de Dusser, ce commissaire élastique, qui donne comme positive la date du 24, — oubliant qu'il a signé le procès-verbal qui la fixa au 22 !!!

4° M. Ernest Daudet saurait également qu'il n'y a pas seulement désaccord sur la date ; mais sur l'heure, les formalités, les détails et jusque sur les noms des témoins de cette inhumation :

Et il comprendrait que ce document *décisif* n'est pas pour gêner les partisans de la survivance, — loin de là ! — Et que

M. Provins a bien raison de dire que personne n'est précis sur la date, l'heure, etc.

Car si l'on admet l'authenticité de la pièce en question, il reste à nous expliquer comment elle est en contradiction si formelle avec d'autres documents également authentiques.

C'est un soin que je laisse à l'érudition de mon savant confrère :

Après M. Ernest Daudet, voici M. Lacsap qui revient à la charge, sous un masque pour nous prouver l'authenticité du cœur de Louis XVII, dont il a fait cadeau à Don Carlos ! Il nous explique : que, si la Duchesse d'Angoulême a refusé cette précieuse relique, c'est qu'elle réservait le plaisir de l'accepter à Louis XVIII,... qui s'en est bien gardé. — Et nous assistons, grâce à M. Lacsap, à cet édifiant débat de la nièce et de l'oncle se rejetant le cœur de l'un à l'autre...et finalement le laissant pour compte au docteur Pelletan, bien étonné :

Après quoi l'infatigable M. Lacsap nous montre la Duchesse d'Angoulême attestant à grands cris à M. de Bourbon-Busset : que son frère est bien mort au Temple ! Et nous voilà, grâce à M. Lacsap, confirmés une fois de plus dans ce que nous savions déjà. C'est que la bonne princesse, suivant le cas, proclamait tout haut sa certitude de la mort du Dauphin, ou, tout bas, avouait avec larmes, à des témoins dignes de foi : — « qu'elle était bien sûre du contraire ! »

Nous ne pouvons que, remercier M. Pas... pardon ! M. Lacsap de nous fortifier ainsi dans l'opinion que nous avions de l'oncle et de la nièce, tout en étant un peu surpris de son acharnement à nous les montrer sous un jour si déplorable !

VICT. SARDOU.

Le vieux Paris. — Il est question de classer parmi les monuments historiques l'ancien hôtel Montholon, boulevard Poissonnière, 23. Cet hôtel, où fut fondée la *Nouvelle Revue*, a été construit, il y a un peu plus d'un siècle, pour le président de Montholon par François Soufflot le Romain, neveu et élève du grand Soufflot. Il est un type des plus remarquables de l'architecture Louis XVI à Paris. Tout le monde, d'ailleurs, connaît l'ordonnance ionique de sa façade en retraite.

A la Bibliothèque nationale (départements des estampes) existe une forte feuille in-folio de dessins, dû à Le Queu, un autre élève de Soufflot, où se trouvent tous les détails de l'ornementation intérieure et même des objets mobiliers qui se voyaient autrefois dans cet hôtel.

***

Le prolongement du boulevard Raspail va faire disparaître un immeuble de la rue de Varenne, n° 16, où est appliqué, sur un bâtiment moderne situé au fond d'une cour, le portail d'une église gothique de la fin du quinzième siècle ou du commencement du seizième.

Ce morceau d'architecture, qui a, sans doute, fait partie du musée des Monuments français formé par Lenoir, sera conservé au musée Carnavalet.

On sait, en effet, que le cahier des charges pour les adjudications de démolitions contient des clauses réservant pour la ville de Paris les objets d'art et d'antiquité dignes d'être conservés.

BIBLIOGRAPHIE

Etymologie de quatre cents prénoms usités en France, par EMILE FERRIÈRE, 1 vol. in-18, 1 fr. 50 (Félix Alcan, éditeur).

Vouloir connaître la signification des noms propres et des prénoms est une curiosité justifiable. Les étymologies, en effet, nous aident à comprendre quelle disposition intellectuelle a guidé nos ancêtres dans les dénominations qu'ils ont imposées aux hommes et aux choses. Toutes les fois qu'on a pu remonter à l'origine d'un nom propre, on a reconnu que ce nom était un surnom ; malheureusement la plupart, durant la suite des siècles, ont subi de si grandes altérations qu'il est difficile d'en démêler la vraie signification.

M. FERRIÈRE a étudié les étymologies des prénoms les plus usités en France; ses recherches puisées aux sources les plus autorisées présentent un grand intérêt et ajoutent un chapitre curieux aux études philologiques qui ont pris un si grand essor dans ces dernières années.

AVIS

L'Administration prévient MM. les Abonnés qu'elle tient à leur disposition l'auto-relieur annoncé dans la couverture, et qui est fait spécialement pour l'*Intermédiaire*.

Invitation à nos abonnés

Toutes les personnes signant d'un pseudonyme doivent accompagner leurs communications d'une carte de visite.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *10 Juin 1898.*

XXXVIIe Volume — N° 800

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2e Année N° 52

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 38, Av. de Wagram

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

Madame Iung prévient les abonnés qui ont refusé la Table générale à la livraison, soit par eux ou leurs représentants, MM. les libraires ou éditeurs, que cette Table leur sera seulement envoyée à nouveau contre un mandat de 12 francs adressé Avenue Wagram, 38.

La Table Générale est en vente au bureau du journal, moyennant 12 fr. pour les abonnés et 15 fr. les non-abonnés. Adresser mandat ou bon postal.

Ces prix pour les abonnés jusqu'à fin juillet.

QUESTIONS

Liste d'abjuration des Protestants de Nîmes, du 4 octobre 1685. — Un érudit pourrait-il faire découvrir la première liste d'abjuration des protestants de Nîmes, du 4 octobre 1685? On a publié celle du 29 novembre 1686, tandis que celle de 1685 est restée inconnue. Elle est cependant la plus importante, puisque c'est à cette date qu'eut lieu la conversion générale des Religionnaires de Nîmes. M. DE C.

—

Jean-Jacques Korn. — Quelqu'un pourrait-il me dire de quelle ville était originaire Jean-Jacques Korn, raffineur de sucre à Paris, vers 1835, et dont le domicile privé était rue de l'Echiquier? Je crois que sa famille était alsacienne, des environs de Colmar. Peut-on m'indiquer aussi sa date exacte de naissance, qui doit remonter approximativement à 1790? Connaît-on sa généalogie? J'accueillerai avec joie tous détails se rapportant à lui et à ses ancêtres comme dates, professions, etc. Existe-t il une famille Korn à Tiflis (Russie) et a-t-elle une parenté et comment avec Jean-Jacques Korn?

UN VIEUX CHERCHEUR TRÈS CURIEUX.

Mme de Rochechouart Praslin. — Serait-il possible à quelque aimable collaborateur de me donner quelques renseignements sur cette dame qui vivait au milieu du XVIIIe siècle et notamment sur ses relations avec le Président de Brosses, le cardinal de Tencin, le monde lettré de Dijon et de Lyon. A. E.

—

Les calligraphes. — On recherche aujourd'hui les documents, sur les maîtres de la calligraphie qui ont formé une véritable école au XVIIIe siècle. M. V. Advielle, dans une intéressante brochure, a mis en relief les calligraphes Joseph Bernard, de Paris, et le chevalier de Berny.

Les portraits de Bernard sont remarquables comme exécution et représentent des personnages célèbres. Sur l'un d'eux, Bernard se dit chef du lycée des Arts. On trouve parfois au bas de la page un sonnet. J'ai pu en recueillir quelques-uns, ils datent de 1780 à 1794. Il serait intéressant de donner la liste des œuvres du maître.

De Berny fut aussi un calligraphe distingué. Dernièrement j'ai vu dans une vente le portrait d'Henri IV qu'on lui attribue, il était signé d'un autre calli-

graphe dont malheureusement j'ai oublié le nom.

Claude du Chemin, calligraphe, musicien, est aussi de l'école, son ouvrage en vers sur Démosthènes, daté de 1722 et orné d'un portrait à la plume, est curieux. Sous la protection du duc du Maine, Duval et de Berny tracent une méthode. Si les chercheurs de l'*Intermédiaire* veulent bien compléter ces notes, je les en remercierai. Je termine par ces vers de Cl. du Chemin qui dénotent la situation précaire de ces artistes :

« Pour moy qui me lasse d'écrire
Et qui n'ay pas grand chose à frire,
Je m'en vas manger un morceau
Ensuite boire un verre d'eau. »

HUSSON.

—

Portrait d'Alfred de Musset. — Pourrait-on me dire s'il y a un beau portrait d'Alfred de Musset, en gravure ou en lithographie. Quelles sont les dimensions ? PIERRE MELLER.

—

L'Hôtel de ville de Bruxelles. — Regnard, le grand poète comique, le rival souvent heureux de Molière, fit, en 1681, en Flandre et en Hollande un voyage où je retrouve le passage suivant concernant l'Hôtel de ville de Bruxelles :

« L'hôtel de ville est un bâtiment assez curieux ; il fut fait par un Italien, qui se pendit de dépit d'avoir manqué à mettre la tour au milieu, comme son épitaphe le fait connaître ; et cet homme fit par avance de lui ce qu'aurait fait un bourreau. Il ne méritait pas moins qu'une corde, pour avoir manqué à un point où des gens qui n'auraient pas les moindres connaissances de l'architecture ne manqueraient pas. ».

Chez Regnard, ces lignes le prouvent, le jour poétique et comique l'emportait et de loin sur le sens artiste. Pour y insister pourtant, je demanderai si quelqu'un a jamais entendu parler de cet architecte italien, de sa pendaison et de son épitaphe.

J'ai toujours cru que l'aile gauche de l'Hotel de Ville, œuvre de Van Thienen, datait du XIVe siècle et qu'elle avait été terminée, à partir de 1444, par Jean de Ruysbroeck.

Voici ce que dit de cet admirable monument la *Belgique illustrée* :

« Partout où l'œil s'arrête, il découvre des détails exquis : balcons, clochetons et balustrades, croisées élancées d'un jet superbe, arêtes vives, gargouilles, composent une de ces œuvres d'une richesse extraordinaire et d'une unité parfaite, qui rivalisent de beauté avec les conceptions les plus réussies de l'art grec ou romain. Bien que ce palais communal soit le résultat de deux combinaisons et le produit de deux maîtres différents, son homogénéité ne souffre point de la quasi-rivalité de Van Thienen et de Jean de Ruysbroeck. Chacun a composé librement la partie qui lui était commandée, et, quoique l'aile gauche soit d'un style plus sobre que l'aile droite, que les dimensions des deux côtés ne soient pas les mêmes, l'art ogival se prête si bien aux formes variées, donne à l'ingéniosité de l'esprit de si nombreuses ressources à employer, que même la licence peut s'y permettre des écarts sans que l'œil de l'observateur soit choqué par des disparates.

Où donc Regnard a-t-il fait sa trouvaille ? EMILE TANDEL.

—

Saint Agrapan. — Dans l'église d'Izel, arrondissement de Virton, j'ai remarqué un tronc placé sous l'invocation de saint Agrapan, tout puissant, raconte-t-on, pour guérir les coliques. Je n'ai jamais vu mentionner dans le calendrier ce saint que M. le curé d'Izel m'a dit être en réalité saint Erasme ?

Quelque intermédiairiste en sait-il plus long ? EMILE TANDEL.

—

Etangs de Lorraine. — Sur la ligne d'Arlon-Strasbourg-Bâle, entre Metz et la belle vallée qui aboutit à Saverne, on traverse une région assez plate, au terrain maigre, couvert de bois tout aussi maigres et à travers les arbres desquels on aperçoit de loin en loin de grandes nappes d'eau dormante. Je ne saurais préciser exactement entre quelles stations se trouve ce point de pays que je traverse assez souvent à plusieurs reprises, j'ai demandé à des compagnons de route, à des gardes, ce qu'étaient ces pièces d'eau, sorte de lacs en réduction, et, deux fois, on m'a répondu sans pouvoir donner plus d'explication : *Ce sont les étangs de Lorraine.* Que sont réellement ces étangs, nombreux, assez vastes et espacés ? d'où ce nom d'étangs de Lorraine ?

Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourra vraisemblablement répondre à ces questions. EMILE TANDEL.

—

Médailles et monnaies de la Révolution. — Je possède une médaille et deux pièces sur lesquelles je serais très désireux d'avoir l'avis de mes

collègues numismates de l'*Intermédiaire*, je remercie par avance ceux qui voudront bien me répondre.

1° *Médaille*. Elle est en cuivre rouge, brunie par le temps. Diamètre. trente-huit millimètres.

Face : dans un médaillon ovale de trente-deux millimètres sur vingt-sept, un certain nombre de personnages en uniformes divers (des généraux vraisemblablement, à en juger surtout par leurs coiffures) au-dessus desquels flottent des étendards portant en lettres microscopiques : Vivre libres ou mourir, prêtent serment devant un autel où l'on distingue nettement l'effigie de Louis XVI ; derrière cet autel, un personnage casqué et drapé à l'antique, aux pieds duquel est un bouclier avec les trois fleurs de lis du sceau de France, présente aux conjurés un tableau où l'on peut lire : *Constitution des Français*. En haut du médaillon : Pacte fédératif ; au bas, 14 juillet 1790 ; dans un coin, à gauche, Dupré F. En exergue, Vivre libres ou mourir, comme sur les drapeaux.

Revers : Médaille de confiance de cinq sols remboursable en assignats de 50 (ici, un signe monétaire cabalistique) et au-dessus. L'an IV de la liberté. En exergue, Monneron frères, négociants à Paris. 1792.

Enfin, tout le long du listel, épais de deux millimètres, Départemens de Paris, Rhone et Loire, du Gard, etc.

Qu'est ce que cette « médaille de confiance » ? Pourrait-on me donner des explications à ce sujet ? Est-elle commune ? Est-elle intéressante ?

2° *Ecu d'argent de six livres*.

Face. — L'effigie de la pièce dite pièce au coq : un génie ailé et debout inscrit la *Constitution* (le mot y est en entier, tandis qu'il ne figure pas sur les louis actuels) ; à droite, le coq gaulois ; à gauche le faisceau des licteurs surmonté du bonnet phrygien (et non d'une main ouverte, comme dans nos pièces d'or d'aujourd'hui) ; signature : Dupré. En exergue, Règne de la loi. 1792.

Revers : une couronne de chêne fermée, avec, dans l'intérieur, Six livres, et, au-dessous, un N (sans doute la marque d'un hôtel des monnaies, lequel ?) En exergue, République françoise l'an II.

3° *Pièce de cinq francs en argent*.

Face : la Justice et la Paix debout, appuyées l'une sur l'autre. En exergue, Gaule subalpine.

Revers : dans une couronne faite d'une palme et d'un rameau d'olivier, 5 francs, l'an 9, et un cœur. En exergue, Liberté, Egalité. Eridania.

Ces deux pièces sont-elles rares ? Je crois que la seconde est une monnaie de l'ancien royaume d'Italie ou du Piémont. Est-ce cela ?

Encore merci aux collègues qui me répondront. L. BAILLET.

—

Principes de numismatique. — Quel est le meilleur livre propre à guider un collectionneur de monnaies qui débute ?

Existe-t-il pour les monnaies un ouvrage analogue au catalogue Maury pour les timbres-poste ?

Les pièces n'ayant plus cours sont-elles les seules qui soient intéressantes pour les collectionneurs, contrairement à ce qui a lieu pour les timbres-poste, et dans ce cas, pourquoi les nouvelles pièces de 0.50 font-elles prime ? SARCELLE.

—

L'auteur de la chanson du Roi Dagobert. — On sait que la chanson de Malborough date du XVIII[e] siècle ; que : « Au clair de la lune » fut composé par Sully dans les cuisines de M[me] de Montespan. On sait encore que « J'ai du bon tabac dans ma tabatière » est une chanson de l'abbé de Latteignant, abbé qui chansonnait aussi sous le règne de Louis XV et suivant.

Mais aucun ouvrage ni aucun dictionnaire (que je sache) ne donnent l'auteur de cette autre chanson que tout le monde sait :

C'est le roi Dagobert
Qui a mis ou qui met sa culotte à l'envers.

Pourrait-on le connaître ?

Et en plus, ne serait-il pas curieux de savoir quels sont les auteurs de toutes ces chansons qu'on sait pour ainsi dire en naissant, depuis des siècles ? et en France et ailleurs.

Il y a certes là non seulement matière à toutes espèces de recherches, mais encore certainement un livre à faire.

N'existe-t-il pas déjà ?

UN ABONNÉ.

—

Avis à mon fils : L'auteur ? — On trouve dans la nouvelle bibliothèque populaire à 0,10 c., quai des Grands Augustins, 58, un numéro intitulé *Avis d'une*

mère à son fils et à sa fille, par Mme de Lambert. C'est le n° 4. Je le signale, non parce que les phrases données dans l'*Intermédiaire* sont textuellement semblables, mais parce qu'elles me semblent dénoncer non pas seulement le même esprit et la même hauteur de caractère, mais presque porter sur les mêmes objets, l'entrée dans le monde, la carrière militaire, les exemples (ici c'est le grand-père) paternels à suivre.

L'œuvre citée serait-elle un habile plagiat ?

Celle de Mme de Lambert date, comme on le sait, du commencement du XVIIIe siècle. UN ABONNÉ.

—

The Wisdom of Salomon. — Pourrait-on donner la date et le chiffre du tirage d'un volume intitulé : *The Wisdom of Salomon, illuminated by Samuel Stranesby*, London, in-8°, Griffith and Farran, 26 pages chiffrées en rouge au bas, sauf la dernière, lettres ornées en couleurs, encadrements multicolores, « printed by Ashbee Dangerfield », fronstispice encadrant une photographie d'après l'antique signée Beattie ; reliure gauffrée et dorée. Ce volume, remarquable d'exécution, porte en faux titre une cartouche multicolore où je lis ces lignes manuscrites : For Darling Leila with fond love from E. I. S. and A. E. M. Christmas 1863. John I, XIV. Luke II, XIV. » NAUROY.

—

Maçonnerie forestière. — Pourrait-on donner la date (1860 ou peu après) de la brochure in-8 de 48 pages intitulée : *Rituel de la maçonnerie forestière, contenant tout ce qui a rapport à la charbonnerie et à la fonderie, suivi d'une analyse de 14 associations politiques secrètes provenant de ces deux anciennes institutions, etc.*, par J. M. Ragon, Collignon, 31, rue Serpente, typographie A. Moulin, à Saint-Denis.

NAUROY.

—

Les femmes. — Pourrait-on donner la date (1840 ou peu après) du livre intitulé : *Les femmes. Keepsake des Keepsakes orné de douze beaux portraits de femme* (gravés sur acier), s. d. in-8, Louis Janet, imprimerie Ducessois ? Mon exemplaire porte un frontispice gracieux tiré en bistre avec ces mots tirés en bleu : Les femmes. Keepsake des Keepsakes. Offert à (à est en bistre). NAUROY.

De la numération des bacilles. — C'est une chose vulgaire que les assertions des savants batteriologues, d'énoncer que tel centimètre cube de telle eau contient 70,000, 75,000, 250,000 ou 900,000 bactéries, plus ou moins nocives, quant à l'économie animale.

Mais ces « savantissimi doctores » négligent et cela se comprend — ils ont bien d'autres choses à faire — de dire au *vulgum pécus*, s'effarant, bouche bée, à l'ingestion fatale de si innombrables bactéries, en buvant un simple verre d'eau pas de la Seine — mais de tout autre fleuve, de toute autre source, et se demandant comment les savants sur cités ont bien du compter ce qui est impossible de sa nature aux yeux humains, même armés de puissants microscopes.

Il y a sans doute un *modus agendi*, mais je voudrais bien le connaître ?... Cz.

—

Sur des méthodes d'embaumement. — La question que je veux faire sort un peu du cadre de celles que je vois à l'*Intermédiaire*. Mais est-ce qu'il y a une question quelconque qui ne soit pas permise dans ces colonnes, lorsqu'elle est très intéressante ?

Je viens de lire aux *Comptes-Rendus de la Société de Biologie* (n° 1 — 14 janvier 1898) une note du Dr Henry Morau, préparateur à la Faculté de Médecine, sur une nouvelle méthode d'embaumement. Il s'agit d'injecter très lentement la masse suivante dans les vaisseaux d'un sujet, « en quantité suffisante pour produire un léger œdème périphérique » :

Glycérine neutre à 38 degrés —	1.000 gr.
Azotate de potasse — —	40 — gr.
Cassonade — — —	30 — gr.

L'auteur a présenté à la Société le corps d'une fillette de 8 ans, embaumé par cette méthode il y a deux ans, et qui, étant exposé à l'air libre, suspendu *par une ficelle*, est parfaitement conservé. Pourtant, il ne nous dit pas à peu près combien de masse est nécessaire par kilogramme d'animal. Si quelque intermédiairiste voulait bien le lui demander, je lui serais très reconnaissant.

Mais ce que je voudrais surtout savoir est une autre chose. Voilà sept ans qu'un prêtre-docteur, le Dr Parcelly, a écrit une thèse sur une méthode d'embaumement inventée par le professeur Raphaël Dubois (de Lyon).

J'ai lu cette thèse, que je ne puis con-

sulter en ce moment. Il s'agissait d'une injection d'éther nitrique (?) et d'autres substances, qui desséchaient entièrement le cadavre, le momifiaient. Cela revenait à un prix dérisoire. Le *Journal*, qui venait alors de paraître, a écrit un article sensationnel à ce sujet.

Or, je ne sais pas ce que vous pensez sur la meilleure fin de notre misérable dépouille. J'ai lu des apologies de la méthode (!) de pourriture souterraine, de la crémation, de l'abandon aux vautours, comme dans les *tours de silence* de l'Inde aux chiens, comme dans la Perse... Mais, sans généraliser aucunement, pour moi et pour les miens, je préfèrerais une méthode quelconque d'embaumement, sans arrachement d'entrailles, d'yeux et de cerveau, comme faisaient les Egyptiens. Le procédé du Dr Dubois m'a vivement intéressé. Je demanderais à quelque intermédiairiste de lui demander s'il l'a abandonné et pourquoi. Je suis si loin de la France qu'il ne me répondrait pas directement ; mais à quelqu'un qui demeure dans la ville où il est professeur, ce ne sera pas, je crois, très difficile. Même, en prenant le prétexte que cette question lui donne, mon confrère inconnu pourra peut-être voir des pièces très curieuses.

HAHL BOUQ HERCK.

—

Amulettes intracrâniennes. — Je lis dans une note du traité de *Psychologie* de M. E. Rabier (5e édition, page 41) : « Voyez dans la *Revue d'Anthropologie*, 1877, le curieux mémoire de Broca sur les amulettes intracrâniennes. » Mais voilà que je ne puis pas, où je suis, trouver cette Revue. *Amulettes intracraniennes*. — Qu'est-ce que ça veut dire ?

HAHL BOUQ HERCK.

—

Une étrange médication. — Dans un article du professeur Lacassagne sur la *Responsabilité médicale* (*Revue scientifique* — 12 février), il y a le morceau suivant :

« C'est dans ce pays (Allemagne) qu'un chirurgien eut l'idée étrange de tirer un coup de revolver sur le genou d'un individu pour consolider les fragments d'une fracture de la rotule. Bien que le malade allât mieux, le chirurgien fut condamné à une peine disciplinaire. —

Donc, l'opération a été efficace. Pourrait-on nous donner quelques détails sur cette étrange application de la balistique à la chirurgie ? Je ne comprends pas très bien comment un tir de revolver a pu faire une telle consolidation.

HAHL BOUQ HERCK.

—

Saint-Ignace de Loyola occultiste. — M. Jules Bois, dans un article de la *Revue Blanche* (n° du 1er mars) : *Visages de mages*, écrit :

« Quand je pense à lui, je pense à cet Ignace au cœur tempétueux et guerrier, qui s'était aussi jeté de toute son âme dans la magie où il s'appropria certaines profondes règles d'ascèse appliquées plus tard dans les *Exercices*. »

Est-ce bien vrai que saint Ignace ait étudié la magie ? Avec quel maître ? Dans quels livres ?

Un fait est, pourtant, certain : Que plusieurs de ses règles peuvent servir à un entraînement magique, tel que le comprenaient les mystiques de l'Orient.

MHÉD' HEIROUSS.

—

Pour faire des Hercules. — On fait trop d'érudition dans ces pages. Voulez-vous réaliser la *mens docta in corpore sano ?*

G. de Lafreté, dans l'*Echo de la Semaine* (n° 487), parle d'un hercule moderne, qui possède une méthode « pour transformer et embellir l'anatomie de l'homme. Par le simple exercice des poids légers, il peut obtenir les accroissements de volume suivants : — *Cou* — 2 centimètres et 1/2 ; *poitrine* 7 cent. et 1/2 ; *bras* — (biceps et triceps) — 5 cent. et 1/2 ; *avant-bras* — 2 1/2 ; *cuisse* — 3 3/4 ; *mollets* — 2 1/2.

« Et tout cela en trois mois et pour la somme de dix guinées (250 francs). En cas de non réussite, on rend l'argent. »

« Trois mois » — vous avez lu ? Maintenant, lisez encore :

« Mais nous pouvons toujours donner une idée du travail préconisé par Sandow. Il comprend 18 mouvements à exécuter quotidiennement avec des poids d'environ 3 kilos 1/2. Ces haltères devront être augmentées *tous les six mois* d'environ 500 grammes. Quand on arrivera à s'exercer avec des poids de 18 livres, on aura atteint le comble de la musculature ! »

Pour nous donner une idée de la méthode, c'est trop maigre de dire — 18 mouvements. Lesquels ? Est-ce qu'on ne trouverait pas un intermédiairiste qui voulût bien le demander, soit à M. de Lafreté,

soit, si nous avons des confrères londoniens, à quelque élève de Sandow ?

Et puis, si l'on doit augmenter les poids *tous les six mois*, comment obtient-on le fameux embellissement en *trois mois* ? Est-ce que les chiffres donnés, ce sont des *minima* ? HAHL BOUQ. HERCK.

—

La quadrature du cercle. — Citation d'Aristote dans le livre de Funck-Brentano. *Les principes de la découverte*, pp. 6-7 : « On ne peut démontrer une chose que par les principes qui lui sont propres, c'est-à-dire, si le démontré est à l'objet en tant que cet objet est ce qu'il est ; il ne suffit pas pour savoir cette chose de la démontrer en partant de propositions vraies, indémontrables et immédiates, ce n'est la démontrer que comme Bryson démontrait la quadrature du cercle. »

Est-ce qu'on pourrait nous exposer ici cette démonstration de Bryson ?

HAHL BOUQ. HERCK.

—

Anne, signature de deux lettres de Catherine de Médecis. — J'ai connaissance des deux lettres signées *Anne* et qui cependant sont évidemment de la reine *Catherine* de Médicis. — L'une est du 1er juillet 1563 (Bibliothèque nationale. *Fonds français*, n° 22, 310), l'autre du 12 mars, 1567. (Celle-ci par extrait seulement). — Pourrait-on me donner l'explication de cette signature que la répétiton ne permet pas d'attribuer à l'erreur d'un copiste ? P. DU GUÉ.

—

Fougeroux de Champigneulles ou de Campigneulles. — Notre confrère A. C. parle de l'*Histoire des duels*, par Fougeroux de Champigneulles. N'est-ce pas plutôt de Campigneulles qu'il faut écrire? A quelle époque a été publié cet ouvrage? Où peut-on se le procurer? L'auteur a-t-il laissé d'autres écrits ?

L. N.

—

Sentences. — Je fais un chaleureux appel à l'amabilité de mes confrères pour qu'ils me donnent une liste des plus grands recueils de sentences, adages, pensées qu'on a publiés en français. Je connais les œuvres d'Argens, Achermann, Boéce, Coleridge, Chavanne, Duchemond, Erasme, Joubert, Labbé, La Rochefoucault, Pascal, Scherer, Vauvenargues.

V. M.

Les princes francs-maçons. — Dans un article de la *Revue bleue* du 25 mai 1895, de M. H. Monin, intitulé : *Les Bourbons francs-maçons*, il est dit que Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, le duc de Berry, Philippe-Egalité et Louis-Philippe étaient francs-maçons. Je crois savoir que le duc d'Aumale l'était aussi. Napoléon Ier et ses frères, le prince Napoléon, Lucien Murat et son fils aîné, Pierre Bonaparte l'étaient aussi. Le prince de Galles a été affilié par le roi de Suède. Les rois de Prusse ; Frédéric II, Guillaume 1er, Frédéric III étaient francs-maçons Connaît-on d'autres princes francs-maçons? NAUROY.

—

Les livres imprimés en vert. — Je possède un livre imprimé en vert intitulé : *Glimpses abroad with appendix : list of associated hôtels*, London, may 1893, in-18, published by the association for the promotion of home and foreign travel, 53 pages, figures aussi tirées en vert. Connaît-on d'autres livres imprimés en vert ? NAUROY.

—

Musset plagiaire. — Au dessus de la porte du logis des Charmettes, on a gravé cette inscription que l'on dit être du malheureux Hérault de Séchelles :

Réduit par Jean-Jacques habité,
Tu nous rappelles son génie,
Sa solitude et sa fierté,
Et ses malheurs et sa folie.
Aux arts comme à la vérité
Il osa consacrer sa vie,
Et fut toujours persécuté
Ou par lui-même ou par l'envie.

Je trouve quatre rimes : génie, fierté, vérité et vie dans les cinq premiers vers du plus joli sonnet de Musset.

J'ai perdu ma force et ma vie
Et mes amis et ma gaîté ;
J'ai perdu jusqu'à la fierté
Qui faisait croire à mon génie.
Quand j'ai connu la vérité, etc.

Connaît-on d'autres coïncidences de rimes et de style ? A. DIEUAIDE.

—

Judas et le Juif errant réhabilités. — Je lis dans *la Galerie de l'ancienne cour* (Paris 1788 8 vol.), tome 1re page 249, qu'un prédicateur capucin (?) avait fait l'apologie de Judas. Il représentait ce traître, comme un maître-d'hôtel de Jésus-Christ, et comme l'intendant de ses finances. Il supposait que manquant de fonds pour la substance des apôtres, Judas avait

livré son maître, bien persuadé que c'était le vrai moyen de rétablir ses affaires.

La *Revue germanique et française*, 1er août 1864 (7e année, tome XXX) raconte qu'un modeste imagier de Wissembourg, se révoltant contre le châtiment éternel du Juif errant venait par l'image d'en tenter, la réhabilitation.

Sur un évangile, en tête de l'estampe, est écrit : « Frappez, on vous ouvrira ».

Dans un cartouche au bas de l'estampe, un pauvre au crâne chauve tend son chapeau au Juif errant qui passe, et le juif laisse tomber ses cinq sous dans le feutre du pauvre : « Puni par son manque de charité, il est relevé par la charité. »

Connaît-on d'autres exemples de réhabilitations? A. Dieuaide.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? — Il y en a peut-être plus qu'on ne croit et il serait curieux de les connaître. L'*Intermédiaire* a là un intéressant chapitre d'histoire littéraire à écrire. Il y a ceux qui n'ont jamais écrit une ligne d'aucun de leurs ouvrages ; puis ceux qui ont écrit une vingtaine de volumes en entier, sur cinquante qu'ils ont signés ; enfin ceux qui n'ont écrit qu'une partie de chacun de leurs livres et qui ont eu, pour tout travail, un collaborateur masqué ! Parmi ceux-ci, il faut citer Dumas père, dont un roman, *Ange Pitou*, est, dit-on, tout entier d'Auguste Maquet. Un autre de ses romans fut, paraît-il, écrit par Meurice et Dumas qui le signa et ne le lut jamais. Un directeur du théâtre s'étant avisé de lui demander d'en tirer une pièce, Dumas dut avouer qu'il ne connaissait pas un mot du sujet. Tableau ! J'ignore d'ailleurs si l'anecdote est exacte. En revanche il écrivait *Léo Burkhard* pour Gérard de Nerval qui signa seul, *Jeanic le Breton* pour Eugène Bourgeois qui signa seul, et *Echec et Mat* avec Octave Feuillet et Paul Bocage qui signèrent seuls. Grossissez la liste, chers confrères, en vous en tenant aux morts, comme de juste, et en ne citant ici que des faits acquis et hors de doute.

Un Intermédiairiste.

—

Brito de Bruges. — M. Gilliodh Scoeren, archiviste de Bruges, prétend qu'il existe un livre imprimé, 1446, par Jean Brito, de Bruges. N'y aurait il pas moyen de montrer aux gens de Mayence le livre de 1446, peut-être qu'alors ils ne riront plus autant qu'ils le font en ce moment. P.

—

Sénat conservateur. — Je possède, pour en avoir pris copie, il y a quelque quarante-cinq ans, un certain nombre de quatrains d'une satire publiée à Bruxelles, où l'auteur passait en revue les membres du Sénat impérial. Quel en était l'auteur ? Le seul député de la droite royaliste m'a-t-on dit, qui ait été exilé après le coup d'Etat.

Le collaborateur qui détiendrait le document complet, voudrait-il me le communiquer, en indiquant, si c'est possible, le nom du spirituel pamphlétaire.

Je cite quelques strophes, des moins cinglantes :

Sous la terre, *Beaumont-Elie*
Cherche les biens qu'elle a conçus,!
Mais, prudent jamais il n'oublie
Ceux qu'on peut récolter dessus.

⁂

Castellane au trot se détourne
Comme un vrai fou du droit chemin,
Se disant : Si la chance tourne,
Au galop j'y rentre demain !

⁂

Si vous voulez vous mettre en quête
De discours froids, lourds, peu concis,
Comme autrefois sur sa banquette
Vous trouverez *Dupin* (1) rassis.

⁂

Il va, vient, jamais ne se pose ;
Nez au vent et jarret de fer,
De rien pour être quelque chose
On voit toujours *Lacrosse* (2) en l'air.

⁂

Au Sénat, quelle prévoyance !
Lebœuf (3) est placé dans un coin,
Pour offrir ses pots de faïence
Dont on pourrait avoir besoin.

⁂

Au Luxembourg lorsqu'il gravite,
Gauche, flottant, mal assuré,
Leverrier n'est qu'un satellite,
Qui dans son cours s'est égaré.

⁂

Tout cela est fort anodin, en somme : une dernière citation montrera que l'auteur savait

Ajouter à sa lyre une corde d'airain.

(1) Charles Dupin, l'économiste.
(2) Lacrosse, questeur du Sénat.
(3) Lebœuf, fabricant de faïence lorraine.

***

Et ce bon vieux, à l'air placide,
Au maintien doux et réservé,
C'est *Thibeaudeau*, seul régicide
Qu'en cherchant bien l'on ait trouvé.

C. T.

—

Alsace-Lorraine. — Je possède le document suivant :

Extrait du registre des séances de la loge de *la Fidélité* à l'Orient de Colmar.

L'an mil huit cent soixante douze, le dix-huit août :

Nous, membres de la loge de *la Fidélité*, à l'Orient de Colmar, réunis au local ordinaire de nos séances, après délibération, considérant que les événements qui ont arraché l'Alsace et la Lorraine de la mère-patrie, atteignent les Loges maçonniques de ces provinces, en ce qu'ils mettent en question leur obédience naturelle ;

Vu les dépêches du président du département de Haute-Alsace, en date du 21 février et du 23 juillet 1872, enjoignant à la Loge de Colmar de cesser incontinent toutes les relations avec le Grand-Orient de France ;

Considérant que cette ingérence, attentatoire à la liberté maçonnique, place la Loge de Colmar dans l'alternative ou de se constituer isolément en association indépendante et souveraine, ayant par conséquent les attributs d'un Grand-Orient, ou de s'affilier à une Grande-Loge allemande ;

Que le seul énoncé de la première proposition suffirait à en démontrer l'impossibilité pratique, alors même qu'il serait supposable que la pression administrative dût s'arrêter à la question de l'obédience française ;

Sur la deuxième proposition :

Considérant que la Maçonnerie, étant universelle, a pour devoir fondamental l'affirmation du Droit et de la Justice ; que ceux-là seulement sont dignes du nom et des prérogatives maçonniques qui demeurent invinciblement fidèles à ce principe et ne craignent point de dénoncer et flétrir la violation du Droit ;

En ce qui concerne les Maçons allemands :

Considérant que par leur coopération active ou tacite, ils se sont rendus solidaires de l'œuvre de violence qui a frappé l'Alsace et la Lorraine et qu'ils sont ainsi déchus de leur droit à la confraternité alsacienne-lorraine ;

Que ces considérations, en l'état actuel des choses, sont exclusives de tout rapport avec la Maçonnerie du nouvel Empire d'Allemagne ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 3 mars 1872, portant mise en sommeil provisoire de l'Atelier ;

Considérant qu'il importe à la loge *Fidélité* d'anéantir en son germe la solidarité pouvant naître entre elle et toute association quelconque qui s'instituerait ultérieurement en son lieu et place et sous une dénomination identique ou analogue :

Que l'état de sommeil de la Loge ne présente point à cet égard une garantie suffisante ;

Avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. La loge constituée à l'Orient de Colmar, sous le titre distinctif de la *Fidélité* est et demeure dissoute à partir de ce jour.

Article 2. Tous les sceaux, titres, pièces et documents maçonniques appartenant à l'Atelier seront déposés aux Archives du Grand-Orient de France.

Article 3. La Bibliothèque de l'Atelier sera confiée à l'une des Loges françaises limitrophes du Haut-Rhin et le mobilier liquidé conformément aux prescriptions arrêtées à cet égard.

Article 4. Les fonds restant disponibles seront versés à l'Association d'Alsace-Lorraine, séant à Paris, pour contribuer aux frais d'instruction des jeunes Alsaciens-Lorrains émigrés.

Article 5. La présente délibération sera notifiée à chacune des Grandes-Loges d'Allemagne et ensuite rendue publique par la presse.

Article 6. Une commission de trois membres est chargée de l'exécution des présentes. (Suivent les signatures).

D'autres documents analogues doivent exister pour Metz et Strasbourg. Les connaît-on ? NAUROY.

—

Noms allemands italianisés. — De noms germaniques ont été certainement formés les noms italiens tels que : Alamanni, Alberti, Aliberti, Arnaldi, Baldi, Baldelli, Berni, Bernieri, Bernardi, Cuniberti, Filiberti, Federici, Federico, Enrico, Gastaldi, Gibellini, Goffredo, Gualtieri, Guelfi, Guerri, Guerreri, Guerrini, Guttuari, Isnardi, Lamberti, Landi, Magaldi, Oderigo, Rinoldi, Siginaldi, Uberti, Ubertini, etc.

Les monosyllabes radicaux All, Arn, Bald, Bern, Brech changé en Bert, Fried

changé en Fed, Hayn changé en En, Land, Mag, etc., d'origine germanique ne paraissent point employés dans d'autres langues.

A quelle époque remonte leur emploi dans la langue italienne ?

A. DIEUAIDE.

—

Bugia ou bougie. — On sait que *Bugia* est un mot d'origine espagnole dont nous avons fait bougie et bougeoir et qu'il était universellement connu pour être une ville de l'Algérie (chez les Arabes Boudjeiah) dont les Européens tiraient les chandelles de cire.

Je me demande pourquoi ce même mot *Bugia* en italien veut dire mensonge ; d'où vient ce nom ? Muratori et autres Italiens le dérivent (?) de Bos ou Boes, mot allemand qui veut dire mauvais.

A. DIEUAIDE.

—

Frottoir. — Dans l'inventaire fait après la mort de l'Impératrice Joséphine, de ses robes et de son linge, je trouve ceci :

200 douzaines de frottoirs en batiste ;
5 douzaines en futaine.

Il y a encore des frottoirs en mousseline festonnés ; d'autres en batiste garnis de dentelle.

Qu'appelait-on ainsi ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Flanquette ou franquette ? — A propos de l'église Notre-Dame à Dijon, J.-K. Huysmans, dans son livre *La Cathédrale*, dit, page 457 : « On avait dû y prier à la bonne *flanquette* ». A diverses reprises, le même mot se retrouve sous la plume de cet écrivain. J'en suis fort étonné, je croyais que l'on devait dire : *franquette* (à la manière franque, française, c'est-à-dire bon enfant, sans façon). Qu'en pensent mes confrères ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Chouette. — D'après Lorédan Larchey, une expression employée par Henri Monnier, Gavarni et même Rabelais : « Ma femme sera coincte et jolye comme une belle petite chouette. » Est-ce là l'explication de l'origine de ce terme.

BOOKWORM.

—

Noguette. — Il y a quelques années encore dans le pays de Saint-Malo, on sonnait le « couvre-feu » que l'on appelait noguette. Je désirerais savoir 1° si cet usage existe ailleurs ? 2° D'où vient le nom de noguette ? et s'il s'emploie dans d'autres pays ?

CHARLEC.

—

Boutade à attribuer. — Qui a dit (il y a environ quarante ans) : « En France, il n'y a plus que des fonctionnaires, des factionnaires et des actionnaires. »

CHARLEC.

—

Moucher, synonyme de attraper. — On dit par exemple d'une personne : « elle s'est trouvée bien mouchée, » pour dire qu'on lui a joué un tour, qu'on s'est moqué d'elle. Quelle peut bien être l'origine de ce mot ?

G. CLERC.

—

Cafés. — Ces établissements sont-ils anciens ? Où furent établis les premiers ? Quelle est la ville qui en possède le plus ?

G. CLERC.

—

Buffon (Histoire naturelle). — Je possède au complet cet ouvrage paru à Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, 1774.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que dans ce livre ou plutôt dans ces livres, car il y a plusieurs volumes, les s, dans le corps des mots, ressemblent à des f barrés seulement d'un côté, forme qui se rapproche beaucoup de l's allemand. Etait-ce la mode au XVIIIe siècle d'imprimer les ouvrages de cette façon ?

De plus, au bas de certaines pages on trouve une notation que je ne m'explique pas très bien. Ainsi dans le Supplément, tome I, première Partie, je trouve ceci en bas et à droite de la page 5, Aiij. Pourrait-on m'éclairer sur ce mode de pagination, me dire quand il a commencé à être employé et si on s'en sert toujours ?

G. CLERC.

RÉPONSES

Inadvertances de divers auteurs (V, 496, 581 ; XVIII, 19, 394, 426, 456, 521 ; XXXIV, 243, 337, 628 ; XXXV, 11, 147, 341, 580, 726, 672 ; XXXVI, 15, 144, 293, 486, 532, 581, 629, 772 ; XXXVII, 67, 116, 228, 327, 644). — A-t-on jamais rappelé ici les étourdissants manuscrits des pantomimes du théâtre des Funambules, exhumés récemment d'une façon

si intéressante et si conscencieuse par l'érudit comédien qui a nom Louis Péricaud? (*Le théâtre des Funambules, ses mimes, ses acteurs et ses pantomimes*, Paris, 1897.) Il y avait dans ce théâtricule du boulevard du Temple un certain Charles Charton, premier rôle mime, Léandre, régisseur et *auteur*.

En cette dernière qualité, ce brave Charles écrivait bien les choses les plus extraordinaires qui se puissent voir, bouleversant de fond en comble, et sans s'en douter, les notions les plus élémentaires de la géographie, de l'histoire ou de la physique.

Ainsi, dans les *Pêcheurs napolitains* (22 avril 1851) nous relevons des indications de décors comme suit : « *La scène se passe à Naples. Au fond on voit Venise et au bas le Danube.* » C'est prodigieux d'inouïsme !

L'indication du décor du 5° tableau porte ceci : « *Les ruines évidentes de la ville de Naples.* »

Le décor du septième tableau n'est pas moins curieux : « *Un mur de prison où il y a des cachots.* »

Passons aux choses imprimées.

Dans la brochure d'*Arcadius* éditée par Dechaume (6 mai 1852) « Premier tableau : La demeure du grand Esprit des Indiens, espèce de *salle gothique allemande dorée*, fermée au fond par des rideaux de soie. »

N'oublions pas que nous sommes (c'est la brochure qui le dit) en Amérique, du *temps de Christophe Colomb*.

« Troisième tableau : Un palais indien composé de plusieurs arcades et ouvert dans le fond, sur des jardins *asiatiques* ! »

Il faudrait s'arrêter. Mais comment résister au désir de citer (au 5° tableau) un site *africain* avec une *montagne en pente* !

Nous terminons par quelques emprunts faits au manuscrit de la *Moresque*, pantomime à grand spectacle, en 6 tableaux, de l'invraisemblable Charles Charton (18 mai 1858).

L'action se passe en 1610, écrit l'auteur, *sous le règne de Ferdinand III*, roi des Deux-Siciles Or Ferdinand III, le saint, roi des Deux-Siciles, de Castille et de Léon, est mort en 1252. Ce ne peut donc être que Philippe III ; mais peu importe à l'historien fantaisiste? Voici par quoi débute le manuscrit :

« Au lever du rideau, Orsino est assis, la main droite sur la table et la main gauche sur la garde de son épée, de *l'autre* il lit un papier. »

Et plus loin : « Fernand, devinant l'intention de la Moresque, a eu le temps de se glisser dans le cabinet secret, *dont la porte est de même*. »

L'indication du quatrième tableau : « Une forêt, çà et là des plantes *agrestes* ou *odoriférantes*. »

Et combien encore ! Pour le reste, consulter le livre si documenté et si amusant de M. Louis Péricaud déjà nommé.

H. LYONNET

*
* *

Dans l'*Evénement* du 23 avril, au cours d'un article sur les Persigny, M. Philibert Audebrand représente en 1834 Fialin de Persigny, prédisant à Edmond Texier l'avènement de Louis-Napoléon Bonaparte. En 1834, Edmond Texier était encore au collège à Angoulême.

Dans un des derniers numéros de la *Révolution française*, M. Aulard dit en propres termes que Gorsas, le journaliste girondin, avait été exécuté avec Louvet, Barbaroux et Pétion : autant d'erreurs que de mots. Gorsas fut exécuté à Paris dans le groupe des Vingt-deux, Barbaroux près de Bordeaux, avec Salles et Guadet. Pétion se donna la mort avec Buzot, Louvet échappa à l'échafaud de la Terreur.

Un des derniers *Bulletins du Ministère de l'Instruction Publique* inscrit pour le certificat d'aptitudes à l'enseignement des Ecoles normales, *Mme de la Seiglière*. C'est *Mlle de la Seiglière* qu'il faut lire.

M. Teste, professeur à l'Université de Lyon, écrit dans un article de la *Revue des deux mondes* : Eugène Deschamps pour Emile Deschamps ; il attribue *La larme du diable* de Théophile Gautier à Gérard de Nerval.

EELDÈS.

*
* *

Dans l'article publié le 15 février 1878 par la *Revue des Deux Mondes*, et où il apprécie l'ouvrage de M. Margueritte, le *Désastre*, M. René Doumic dit : ... « C'est qu'ils sont les « fils du général mort dans cette charge de « chasseurs dont l'héroïsme arrachait au « Souverain ennemi un cri d'admiration ».

Si je ne me trompe, c'est après une charge exécutée au cours d'une des trois batailles sous Metz (St-Privat ?) que l'on prête au roi Guillaume de Prusse ce cri d'admiration.

Or, c'est à Sedan que le général Margueritte a été tué. Ne rencontre-t-on pas sur ce champ de bataille deux pierres commémoratives, l'une marquant l'endroit où il est tombé, l'autre où fut blessé le Maréchal Mac-Mahon ?

Je viens de retrouver la mention exacte de ce fait, et je vous serais obligé de l'ajouter à la note en question :

« Le général de cavalerie Margueritte est « bien mort à la bataille de Sedan, à la tête « de ses troupes, pendant l'exécution d'une « charge de sacrifice, ordonné pour protéger le « retour offensif des deux divisions du 1er « corps, PELLÉ et LHÉRILLIER ».

EMILE TANDEL.

* * *

Je me rappelle avoir lu jadis, dans une critique d'art de Taine, une étude sur un prétendu tableau donné comme le *martyre de saint Pierre* par le DOMINIQUIN. Or, il s'agissait de l'admirable toile du TITIEN, *le martyre de saint Pierre*, DOMINICAIN, si malheureusement détruite, il y a quelque trente ans, dans l'incendie de la sacristie de l'église Saint-Jean et Saint-Paul, à Venise. Je ne saurais préciser l'article où le célèbre auteur des *Origines de la France contemporaine* a commis cette étonnante confusion, mais elle me frappa d'autant plus que je venais d'admirer, peu de temps auparavant, le chef-d'œuvre qui en était l'objet, et le souvenir, quoique lointain, ne me laisse aucun doute.

P. DU GUÉ.

* * *

BALZAC, *Un grand homme de province à Paris*, chap. II, Flicotaux. Décrivant ce restaurant qui eut jadis ses années de notoriété et parlant de sa table frugale, aux plats peu variés, Balzac dit : ...*La femelle du bœuf y domine et son fils y foisonne sous les aspects les plus ingénieux*.

Je sais que des naturalistes fantaisistes, procédant plus de l'école de Commerson que de celles de Buffon et de Cuvier, ont baptisé le bœuf l'oncle du veau ; c'est encore admissible, mais l'appeler le mari de la vache et le père du veau, c'est un euphémisme par trop hardi et qui rappelle avantageusement le surnom de *Cardinal des mers* décerné par Jules Janin au homard.

Si les gardiens du Sérail et le corps des Chanteurs de l'ancienne Chapelle Sixtine, voient ce paysage leur tomber sous les yeux, combien doivent-ils en rire, non pas dans leur barbe, mais dans les larges replis de graisse de leurs bajoues !

EMILE TANDEL.

* * *

Encore du portugais qui ne l'est pas ! Dans *Soutien de famille*, chap. VII, Mme Valbon, qui avait été *Mme Marquès*, exclame : « — Ay ! mi alma.. » Et Alphonse Daudet commente : « Le français n'y suffisant plus, c'est dans le portugais de sa jeunesse qu'elle cherchait des mots à la température de sa passion... » *Ay ! mi alma* est bel et bien de l'espagnol. En portugais on dirait : *Ah ! minh'alma...*

Quant à la température, je crois que l'espagnol servirait tout aussi bien que le portugais... Du reste, chez les Portugais on prononce *Marques*, non pas comme *Marquès*, mais comme le substantif commun français *marques* : c'est-à-dire avec l'accent sur la première syllabe. Seulement, on fait sonner l'*s* final après l'*e* muet.

MHÉD'HEIROUSS.

—

L'Elvire de Lamartine (VIII, 418, 471, 646, 760 ; XI, 297 ; XXXVII, 489). — Bien que M. Richard Desaix ne m'ait pas habitué à sa bienveillance, serait-ce trop lui demander que de lire l'*Intermédiaire*, où il écrit depuis longtemps, et de se reporter à ma note sur *Le tombeau d'Elvire* (XXXIV, 294) ?

NAUROY.

* * *

Lire l' « Elvire de Lamartine, notes sur « M. et Mme Charles, par Anatole France « (avec fac-simile), Paris, H. Champion, « libraire, quai Voltaire, 1893 ».

D'après l'image qu'en a tracée Lamartine dans sa manière idéaliste et vague, « elle était grande, brune, pâle de la cou- « leur créole, elle avait des yeux couleur « de mer clair (*gris*) sous des cils noirs, le « front petit et le nez droit des statues « antiques, les lèvres minces, des *dents* « de nacre et l'ovale du visage aminci... »

M. France ne dit pas si la belle Julie voulut un jour accompagner son mari dans une ascension. C'est douteux. Charles se maria en 1804, à 58 ans.

On trouverait peut-être plus de détails dans les sources auxquelles renvoie M. France. Les ouvrages de M. Gaston Tissandier sur l'aérostation seraient aussi à feuilleter. Je n'en ai pas le temps en ce moment.

LOUIS VANVINCQ.

—

A. B. Perronneau (IX, 229, 285, 401 ; XVII, 675, 725 ; XXXVI, 486 ; XXXVII, 69, 434). — Une famille possède deux beaux portraits au pastel de Perronneau : M. et Mme Pelissier, les grand-père et grand'mère du célèbre poète bordelais Edmond Géraud. M. et Mme Pélissier appartenaient à une vieille famille protestante.

PIERRE MELLER.

Reliures en peau humaine (XII, 295 ; XXIX, 293 : XXXVI, 393 ; XXXVII, 69, 387). — Le *Musée archéologique d'Arlon* possède un vieux tableau sur peau humaine. C'est un tableau de 0,43 de haut sur 0,38 de large, représentant la Vierge avec l'enfant divin ; la Vierge tient en main un scapulaire avec des espèces d'armoiries rappelant celles qui figurent au sceau placé au verso.

Au bas, ces mots :

A. CLAISSENS *pinxit in corio hominis.* ANN.M.C.C.C.C.XCVII. Au verso, une longue bande d'une sorte de parchemin avec ces mots : PEAU HUMAINE, fixée à une extrémité par un clou rond en cuivre ; à l'autre par un sceau en cire rouge, avec un blason surmonté d'un chapeau de prélat ; pour armoiries un aigle et un cor de chasse ; pour exergue : MANICART, *pronotarius apostolicus.*

Tout dans ce tableau, dont l'authenticité n'est pas douteuse, indique un peintre flamand. Auquel des membres de la nombreuse dynastie des Claissens, dynastie originaire de Bruges, est-il dû ?

Et pourquoi l'usage de cette peau ?

EMILE TANDEL.

—

Analogies de titres de livres (XVIII, 616, 722 ; XXXIV, 248, 339, 385, 630 ; XXXV, 17, 151, 244, 342, 437, 531, 581, 627, 812 ; XXXVI, 15, 53, 144, 247, 294, 388, 533, 613, 677 ; XXXVII, 69, 117, 229, 647). — *Feuilles au vent,* poésies par U. de Courmont et *Feuilles au vent,* poésies par Eugène Le Monël. L. F.

***

Je ne vois pas qu'on ait cité la *Débâcle* de Jules Claretie et la *Débâcle* de Zola.

SERGE.

—

Descente en Irlande en 1796 (XIX, 100, 186 ; XXXIV, 77, 191 ; XXXV, 249 ; XXXVI, 106 ; XXXVII, 78, 277). — N'ayant pas sous la main la collection complète de l'*Intermédiaire,* il est possible que je répète ce que d'autres ont déjà dit. Voici néanmoins sur la question les principaux ouvrages :

Guillon, *la France et l'Irlande sous le Directoire, Hoche et Humbert. Paris 1888.* — Escande, *Hoche en Irlande, idem.* — Grattan, *Speeches, 4 vol. 1822.* — *Irish Debates.* — Maxwell, *History of the Irish rebellion in 1798, Londres, 1861.* — J. Stoke (Bishop of Killala), *Relations de la descente des Français en Irlande.* — Wolf Tone, *Mémoires, Londres 1837, 2 vol.* — A. Lebon, l'*Angleterre et l'émigration française de 1794 à 1800, Paris 1882.* — Thomas Erskine, *Coup d'œil sur les causes et les conséquences de la guerre actuelle avec la France, Londres 1797.* — Herbert Marsh, *Histoire du différent entre la Grande Bretagne et de la France, Londres 1800.*

J'emprunte cette bibliographie à l'*Histoire générale,* de Lavisse et Rambaud, tome VIII, p. 478. Ces ouvrages cités sont tous imprimés, mais l'*Histoire générale* indique en outre les principaux *Documents.* SERGE.

—

Tombe de soldat français à l'étranger (XXVI, 206 ; XXVII, 135, 194 ; XXXIV, 135, 194, 854 ; XXXVI, 200, 727 ; XXXVII, 233, 387). — J'en connais deux, notamment. L'une dans le cimetière d'Unterseen, près d'Interlaken, un monolithe portant le nom d'un officier et de quelque soldat ; l'autre, dans le cimetière de Gsteig, également près d'Interlaken, près de l'embarcadère du chemin de fer à crémaillière qui grimpe à la Schinige Platte. Ce sont les tombes des soldats de l'armée de Bourbaki. Le monument d'Unterseen devrait être redressé ; chaque année il s'incline davantage.

EMILE TANDEL.

—

L'empereur Nicolas II est-il un descendant de Hugues-Capet ? (XXX, 554, 662 ; XXXVII, 388). — L'assertion que les Holstein-Gottorp seraient des *Capétiens,* issus d'un fils ignoré de Henri Ier, roi de France, et de Anne Jaroslawna, est une de ces fantaisies qui échappent à toute discussion.

Fantaisie pour fantaisie, les généalogistes rattachent plus généralement la maison de Holstein au Saxon Witikind.

En disant que Nicolas II descend au 29e degré de Henri Ier et de Anne de Russie, je pense que MM. Navoit et H. T. ont voulu parler d'une descendance féminine. Non seulement celle-là est bien certaine, mais on peut ajouter que, par sa mère, Marie-Sophie-Frédérique-Dagmar de Danemark, et par sa grand'mère, Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie de Hesse, le Czar descend encore d'Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel, et, par sa bisaïeule, Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine de Prusse (femme

de Nicolas Ier), de Catherine de France. fille de Charles VI, c'est-à-dire du roi Saint-Louis et de plusieurs de ses successeurs. Le tableau de cette descendance est on ne peut plus facile à établir.

P. du Gué.

***

Je ne puis pas comprendre, par parenthèse, la persistance que l'on met à affubler du titre vieillot de Tsar, l'empereur de toutes les Russies. C'est comme si l'on disait, en parlant de l'empereur d'Autriche, le roi de Bohême et de Hongrie, comme le font ses fidèles Magyars, qui, à la grande exaspération des Schwabs affectent de ne connaître que le Roi, lui cornent ce titre aux oreilles, le remplacent tout au plus par un « Sa Majesté », car le mot Empereur leur écorche le gosier. Les moujiks russes qui tutoyent leur Maître, lui disent bien Tsar ou Batiouchka Tsar (le petit père Tsar), mais pour eux, c'est un sobriquet d'affection. Ils n'y entendent pas malice, tandis que les Magyars mettent en pratique le vieux dicton : « Poignez on vous oindra, oignez on vous poindra ». — Pour nous autres, conformons-nous une fois pour toutes, au protocole. Cela me semble plus respectueux et de bon goût. — Le titre de Tsar, Czar, semble venir du persan et non du grec ou du latin. Les grands potentats asiatiques l'ajoutaient à leur nom, comme Falassar, Nabonassar, etc.

Le Sar était le maître suprême, aujourd'hui laissons cette appellation à M. Peladan.

C'est en 1119 que le Grand Duc Vladimir Monomaque a pris pour la première fois le titre de Tsar.

Ses descendants lui ont souvent préféré leur titre héréditaire de Grand Duc ; ainsi Iwan III ne s'intitulait Tsar que dans ses rapports diplomatiques avec les puissances étrangères. Plusieurs Rois de France se sont intitulés Empereurs dans leurs négociations avec la Sublime Porte.

Pour Ivan III, le titre de Grand Duc primait tout, et Tsar devait être pour lui ce qu'était Empereur pour les Rois de France, un titre d'exportation. Les souverains de Russie ont toujours eu beaucoup d'orgueil et de dignité, ce sont les seuls qui n'ayant jamais admis que leurs ambassadeurs auprès du sultan se pliassent à l'étiquette humiliante de la Porte, tout en exigeant de leur côté, sans réciprocité, que les ambassadeurs turcs se soumissent à l'étiquette moscovite.

Il ne faut pas oublier l'antagonisme plusieurs fois millénaire de l'Occident et de l'Orient, dont les Russes se sentent les héritiers.

Les Orientaux étaient quasi des barbares pour les Latins, mais la réciproque a toujours existé. Les Grecs vaincus se sentaient d'une essence supérieure à leurs maîtres les Romains, qu'ils ont du reste civilisés.

Cela continue et un Russe bien franc, d'aujourd'hui, acculé au mur, vous avouerait avec une extrême politesse, que s'il profite pour son plaisir de la civilisation occidentale, il se sent bien supérieur au fond, à tout ce qui est latin d'origine ou d'éducation séculaire.

Les Russes et les Anglais sont les deux peuples qui se sentent les maîtres du monde. Comme me le disait un jour, à moi Polonais, un grand Seigneur russe de mes amis : « Vous autres Occidentaux, vous n'avez pas su arriver, car vous n'avez pas le respect du sentiment du pouvoir, tandis que nous Russes, nous l'avons, quelquefois même, si vous voulez, au prix de notre dignité personnelle, mais c'est pour cela que nous sommes forts ». — Pour en revenir à la question, c'est en 1547 qu'Iwan IV a adopté définitivement le titre de Tsar, porté par ses successeurs jusqu'à Pierre le Grand, qui. en 1721, a pris celui d'Empereur. Cette nouvelle dignité contestée pendant un certain nombre d'années par les autres souverains, a fini par être reconnue par toutes les puissances. On peut même constater qu'aujourd'hui, après la chute du St-Empire Romain, l'Empereur de toutes les Russies est devenu le doyen des autres puisqu'il est le seul dont le titre n'ait pas varié depuis plus d'un siècle. Si même Tsar venait de César, il faudrait se souvenir que les Césars du Bas-Empire pullulaient et gravitaient autour du trône de Byzance, et c'étaient de bien petits personnages à côté de « l'Auguste » le seul Imperator réel.

Nicolas II était Empereur par hérédité, il l'est et il le sera ainsi que ses successeurs, n'en déplaise à certain ambassadeur de grande république, *qui* aurait eu, dit-on le bon goût de proférer devant de très hauts personnages de la Cour pétersbourgeoise : « Tant que vous n'aurez pas ici une bonne petite république... » — Il est vrai qu'on attribue à ce fin diplomate le désir d'être présenté à l'Impératrice douairière, qui était morte avant l'Empe-

reur remarié morganatiquement depuis. Je ne certifie pas ces propos si réussis, dont on jasait, sans aucune malveillance du reste, dans le grand monde. On trouvait cela amusant ainsi que la phrase aimable d'un cuistre Président, qui disait à un Grand Duc héritier, et à son beau-frère, héritier également d'une grande couronne : « Prenez place, Messieurs..., et la santé de vos Dames ». — Tout cela peut être exagéré, mais ce sont les racontars mondains du temps, une partie au moins doit être vraie, et il est heureux que les successeurs à la Présidence de la dite République, soient des gens aussi honorables que bien élevés, qui ont de la dignité et savent se faire estimer par eux-mêmes. — L'Empereur Nicolas II descend non seulement des Bourbon-Valois et de l'Amiral de Coligny, mais encore de Charlemagne. Je ne jurerais pas qu'il ne descendît de Clovis et du Cid. De Clovis, par Jeanne d'Armagnac, femme de Jean de France (Valois) Duc de Berri, en remontant par les vicomtes de Béarn de la maison de Moncade, les Mastas-Bigorre-Cominges-Bigorre, aux premiers vicomtes de Béarn, dont l'auteur Centulfet de Gascogne, créé vicomte de Béarn en 819, était petit-fils et arrière petit-fils des malheureux derniers ducs Mérovingiens d'Aquitaine, puis de Gascogne seulement, qui furent pendus par ordre de Charlemagne et de Louis le Débonnaire pour le tour qu'ils jouèrent à deux reprises, aux usurpateurs de leur maison, à Roncevaux. Si je m'en rapportais à dom Vaissette, à l'Art de vérifier les dates, et à M. Du Barrau (Documents de Rouergue), cette filiation paraîtrait prouvée, mais comme dans la généalogie des vicomtes de Béarn, on trouve une lacune entre un grand-père et son petit-fils son successeur, je préfère m'abstenir et mettre un point d'interrogation.

COMTE SIGISMOND PUSLOWSKI.

—

Et ta sœur ? (XXXI, 116, 272, 335, 503 ; XXXV, 388 ; XXXVII, 494. — L'origine de cette locution nous semble bien autrement ancienne. Nous serions tenté de la faire remonter jusqu'à Martial. Livre XII. Epigr. XX. On y lit en effet :

Quare non habeat, Fabulle, quœris
Uxorem Themison ? HABET SORORЕМ

Ce que l'on peut traduire ainsi :

Tu cherches, cher Fabulle,
Pourquoi donc, de l'hymen dédaignant la [douceur,
Thémison vit sans femme ? — Eh ! C'est qu'il [dissimule...
Dis-lui donc : « Et ta sœur ! »

LOTUS-SAHIB.

***

Sous la rubrique *Ephémérides*, la *Fronde* du 12 mars 1898 dit que ces mots : Et ta sœur ? sont tirés d'une chanson de MM. Blondelet et Courtès, chantée, le 20 mars 1864, au concert du « XIXe siècle ». T. PAVOT.

—

Chaires extérieures (XXXIII, 570 ; XXXIV, 125, 314, 742 ; XXXV, 162). — Il en existait une au couvent des Carmes, à Paris. On peut en voir la reproduction dans le livre de notre regretté confrère de Ménorval, *Promenades à travers Paris*, p. 133, à moins qu'elle n'existe encore, ce dont je doute fort. H. LYONNET.

—

Autour de Louis XV (XXXIII, 605 ; XXXIV, 170, 548, 721 ; XXXV. 23, 163, 632, 727 ; XXXVI, 19, 297, 635, 681 ; XXXVII, 13, 236, 389, 502, 548, 601, 654). — C'est bien en effet le général de Beaufranchet d'Ayat que j'ai voulu indiquer comme un des bâtards de Louis XV. J'ai rappelé ce fait parce qu'il m'était resté dans la mémoire un article du journal *Le Temps* que justement je viens de retrouver. Il est du 14 septembre 1890. C'est un extrait sommaire d'un autre article de M. Ch. L. Chassin, paru dans la *Revue Bleue* quelques jours auparavant. Alors la réfutation de l'histoire de ce bâtard par M. E. Welvert, n'était pas encore connue, mais malgré cela il y a lieu de penser que ce critique a pris trop au sérieux les actes civils qu'il a consultés. Ces actes ont dû être dressés pour dissimuler la véritable naissance du personnage. Le marquis d'Argenson, bien placé pour connaître ce qui se passait dans les coulisses de la Cour, écrivait en décembre 1755, à propos du mariage de la fille Morphy avec l'aide-major d'infanterie d'Ayat, que l'enfant royal fut alors réputé né au château d'Ayat. La demoiselle Morphy connut le roi en 1753, elle eut de lui le futur général en 1754 et se maria en décembre 1755. C'est quelques jours après que le marquis d'Argenson, en annonçant l'événement, fit cette remarque à propos de l'enfant !

Plusieurs Mémoires de l'époque disent que cette maîtresse passagère du roi

s'était, malgré sa réelle beauté, rendue insupportable par son indiscrétion : elle se vantait de ses relations et même aimait à montrer son enfant en public, aux promenades, et à en nommer le véritable père. Pour ces raisons on prit le parti de lui trouver un mari complaisant, et une fois le mariage célébré, on expédia le nouveau couple en province. M. Chassin affirme qu'aucun acte concernant la naissance du général n'existe dans son dossier aux archives de la guerre.

A. C.

—

Singulières figures admises dans les églises (XXXIV, 333, 611 ; XXXV, 172, 495, 594, 729, 813 ; XXXVI, 249, 441, 683 ; XXXVII, 75, 171). — A ajouter à cette liste le crocodile du Petit Saint-Antoine, à Paris. Le Petit Saint-Antoine, commanderie de l'ordre de Malte, était situé entre la rue de ce nom et la rue du roi de Sicile. On vit longtemps, dit de Ménorval (*Promenades à travers Paris)*, suspendu aux voûtes de la nef de cette église un crocodile dont les Vénitiens avaient fait présent à Pierre de la Vernade, à la suite de son ambassade en 1515. Il faisait une telle peur aux fidèles qu'on le déplaça pour le reléguer dans une des cours de la communauté. On se rappelle que les religieux du Petit Saint-Antoine avaient le singulier privilège de laisser vaguer sur la voie publique douze cochons, une sonnette au cou.

H. LYONNET.

—

Samuel Bernard était-il d'origine juive ? (XXXV, 144, 371, 545, 731 ; XXXVI, 203, 537 ; XXXVII, 121). La question posée est une de ces vieilles rengaines que nous rééditerons toujours, si nous ne cherchons pas à la résoudre une fois pour toutes.

Chaudon et Delandine s'expriment ainsi dans leur dictionnaire historique, Lyon, 1804 :

« Je ne sais pas pourquoi on s'obstina « longtemps de l'appeler *Juif* (Samuel « Bernard) cet homme généreux ; il ne le « fut ni par la naissance, ni par les senti- « ments, quoiqu'il eût beaucoup gagné, « comme tous les gens d'affaires, sous le « ministère malheureux, obéré et igno- « rant de Chamillart ».

Le *Glossaire français polyglotte*, Bruxelles 1846, (in-f°, lettres A et B seules parues), dit à son tour que des biographes le désignèrent comme étant juif de nation.

La *Biographie universelle*, Bruxelles 1843-1847, 14 vol. in-4, dit que Samuel-Bernard, le père du financier, fut admis en 1655, comme professeur à l'Académie de peinture, qu'il en fut exclu, comme protestant, à la révocation de l'édit de Nantes ; mais que s'étant fait catholique, il fut réintégré dans sa place.

En ce qui concerne le financier, La Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire de Noblesse* deuxième édition, au mot Bernard Coubert, indique la date de son acte de baptême à Paris, « le 29 octobre 1651 ». Il serait bien facile à notre collègue fureteur Nauroy de le trouver, ainsi que les deux actes de mariage, surtout le second célébré à Paris, le 13 août 1720.

Les lettres d'anoblissement du 9 juillet 1700, moyennant l'aumône de 300 livres (!) doivent mentionner l'état civil.

La Galerie de l'ancienne cour, s. l. 1789, 8 vol. in-12, (comme tous les *ana*), traite Samuel Bernard de Juif.

Je lis, tome IV, page 93 :

« On voit encore sa maison, place « des Victoires, dont le moindre fermier « général ne voudrait pas aujourd'hui, et « où il n'y avoit pas même de cour. Il « avoit plusieurs manies que la tradition « a conservées. Il falloit, depuis qu'il étoit « levé jusqu'à ce qu'il se couchât, qu'un « de ses cochers eût toujours les chevaux « attelés à la voiture ; il falloit que son « portier, veillant sans cesse au moindre « bruit, ouvrît ses portes avant qu'il pa « rût, afin que son carrosse entrât rapide- « ment et sans qu'il fût besoin de frapper ; « il falloit qu'au retour de ses affaires, la « soupe fût mise à la minute sur la table ; « il s'asseyoit, et les convives se ran- « geaient autour de lui ».

A. DIEUAIDE.

—

Etudes de patois (XXXVI, 12, 365, 551, 645, 738 ; XXXVII, 174). — *Le patois gaumet*, dialecte du Luxembourg-méridional, Phonétique du Gaumet et du Wallon comparés, par Jules Feller. *Lexique du patois Gaumet* par Edouard Liégeois. Ce dernier ouvrage a été couronné par la Société liégeoise de littérature wallonne.

EMILE TANDEL.



Famille du Chemin, de la Généralité d'Alençon XXXVI, 15, 336 ; XXXVII, 82, 441). — La librairie Dentu, dans les petits conteurs du XVIII° siècle a un ouvrage intitulé *Angola*, par le chevalier de la Morlière. Ce gentilhomme appartiendrait-il à la famille du Chemin de la Morlière ?

De quelle Morlière d'ailleurs s'agit-il ? Il y en a une près de Laval, où il y a eu des Duchemin, une près de St-Lô, une autre près de Trun, il me semble ? M. de la Benotte m'a fait me rappeler qu'il y a eu au baillage d'Exmes un des Mollières (est-ce Morlière), au commencement du XVIII° siècle, ayant eu aussi la charge du *Grenier à sel*, et dont une fille aurait épousé, (je n'en suis pas sûr), un du Chemin de Belleau, près Broglie ; de qui ce de Belleau était-il fils ; serait-ce d'un Joseph (II probablement) de Saint-Pierre-la-Rivière ? Les questions de M. Raoul Janval trop brèves, me déroutent. Il est certain qu'il y a là une famille dont on ne connaît pas l'histoire, et qui a eu cependant une grande notoriété, comme celle de M. de Malvoüe. Pour certains du Chemin de l'élection d'Alençon, la recherche publiée en 1855 les déclara annoblis par la Pucelle, ce qui ne pouvait se faire que pour les arrière-neveux de Jeanne d'Arc. Jean, dit de la Morlière par M. de Malvoüe, serait-il le fils de Thomas du Chemin continué en la noblesse vers 1470, et dont je ne puis trouver les noms des fils ; mais, dit une histoire du canton d'Athis, la seigneurie de Thomas du Chemin d'Echalou passa à un Auvray, par le mariage de sa fille Marguerite ; d'après d'autres, Jean serait mort sans héritiers. Qui donc prit le surnom de la Morlière ? Il est impossible d'y rien comprendre par le d'Hozier rontinué par Didot. Je me suis assez occupé de l'histoire de cette partie de la Normandie ; on retrouve encore par ci, par là, dans les archives des communes, des documents trop incomplets. J'ajouterai que La Roque dit que Luc du Chemin avait la seigneurie de Cesny en Cinglais, d'où il n'y a pas loin à Champosoult, où je suis certain que les du Chemin étaient établis dès le XII° siècle.

Avis à mes excellents collègues qui s'occupent ou s'occuperont de cette question. OCT. PONTIS.

—

Inouïsme (XXXVI, 283, 651 ; XXXVII, 32, 402). — C'est bien en effet au poète Philoxène Boyer qu'est due cette tournure néologique. Il la jeta un soir à ses auditeurs dans une de ces conférences, d'un lyrisme abondant, qu'il faisait en 1857, à l'Athenœum, quai Malaquais, sur les poèmes de lord Byron.

Ces soirées étaient très suivies. Lorsque Philoxène eut terminé, ses auditeurs lui offrirent un banquet chez Véfour où se retrouvèrent tous ses amis de la première heure : Méry, Arsène Houssaye, Albéric Second, Louis Bouilhet, Flaubert, d'Osnoy, Bernard Lopez, le docteur Desfossés, Jules de la Madeleine, etc... plus quelques amis nouveaux de la rive gauche, notamment les jeunes rédacteurs de la *Voix des Ecoles*, première du nom.

C'est à ce dîner que Mery, portes closes, nous fit entendre pour la première fois son poème : *Les Vierges de Lesbos*.

Je retrouve aussi un certificat de propriété du néologisme de Philoxène Boyer, dans une petite comédie du temps, en un acte et en vers : l'*Ecole des nièces*, dont l'auteur était un des poètes de la *Voix des Ecoles* :

Vous passez. Je miroite à vos yeux comme un [prisme ;
C'est, comme a dit *Philo, ruisselant d'inouïsme*.

UN BIBLIOPHILE PÉRIGOURDIN.

—

Double-sept (XXXVI, 291, 660, 705 ; XXXVII, 349). — Il y avait chez mon père, venant de mon grand-père, un jeu de dominos en ivoire avec double-neuf.

Il ne passait pas pour une rareté et je me rappelle ma surprise lorsque je vis pour la première fois ce jeu s'arrêtant au double-six. L'HAGIOGRAPHE.

—

Le monde dramatique (XXXVI, 383 ; XXXVII, 38, 402, 511, 663). — Quand on cherche la petite bête, on la trouve toujours. Je ne sais si un volume de 140 pages est une plaquette ; en tout cas, j'ai décrit deux fois la *Couronne poétique de Béranger* :

1° Dans le *Curieux*, I, 40 ; 2° ici même (XXXIV, 680), sous la rubrique *Les enfants de Napoléon Ier*. C'est un grand avantage de n'avoir fait qu'une plaquette, mais il ne faudrait pas en abuser. NAUROY.

* * *

Notre excellent confrère M. Philibert Audebrand dont les souvenirs sont toujours si intéressants, veut-il me permettre une légère rectification ?

Aucun des volumes du *Monde dramatique* ne porte le nom de Gérard de Nerval. Les deux prospectus — différents — sont signés l'*Editeur* ; l'un d'eux doit contenir le portrait de Madame Dorval (rôle de Catarina Bragadini dans *Angelo*) lithographie de Célestin Nanteuil, très rare.

L'introduction est signée Frédéric Soulié.

Les seuls articles qu'on puisse attribuer à Gérard de Nerval (en dehors de ceux anonymes ?) sont les suivants :

Tome I

P. 56. *Mathilde ou la jalousie*, signé G.
» 328. *Tout est loué*, signé G. de L.
» 344. *Les Américains*, même signature.
» 375. *Chronique dramatique*, signé. G. ainsi que les suivants.
» 407. *Le mariage raisonnable*.
» 423. *Chronique théâtrale*.

Tome II

» 95. *Chronique Théâtrale*.
» 393. *Rock le barbu*. JULES BRIVOIS.

—

Gall, amant de la reine (XXXVI, 473 ; XXXVII, 52, 135, 513). — Voici un autre exemple de vers holorimes :

Par le bois du Djinn où s'entasse de l'effroi
Parle ! Bois du gin ou cent tasses de lait froid

SERGE.

—

Famille Aleman (XXXVI, 476 ; XXXVII, 47, 135, 728). — Dans les réponses très intéressantes, d'ailleurs, faites par plusieurs de nos savants confrères aux questions posées sur cette famille, je ne vois nulle part l'origine du mot « Querelle d'Allemans. » On voit citer aujourd'hui constamment dans les journaux — et même ailleurs — cette expression sous la forme et avec l'orthographe : « Querelle d'Allemand », et on l'applique à nos voisins d'outre-Rhin. J'ai pourtant lu quelque part — je ne pourrais dire où — que ce dicton venait de l'esprit batailleur des nombreux « Allemans » du Dauphiné dont M. Albert de Rochas rappelle la solidarité familiale ; cette solidarité qui avait donné lieu au proverbe : « Gare à la queue des Allemans », fut aussi l'origine de cette expression encore si usitée pour désigner une querelle peu justifiée : « Querelle d'Allemans. » Les Germains n'ont donc rien à y voir. LE BESACIER.

—

La chanson du mirliton (XXXVI, 476, 822 ; XXXVII, 50, 83, 178, 513, 665). — Une variante de cette chanson a été donnée il y a trente ou quarante ans au moins par l'imagerie d'Epinal, et je ne serais pas surpris qu'elle cachât une allusion.

« Il était une reine qui n'avait pas d'enfants,
C'qui lui causait d'la peine et des embêtements.
Dans sa douleur d'nêtre pas mère
Elle allait mourir pour d'bon
Quand le ciel touché de sa prière
Lui fit cadeau d'un poupon
On l'appela mirliti
On l'appela mirliton
On l'appela mirliti, du ton, du mirliton. »

Elle doit être facilement retrouvée à Epinal. EMILE TANDEL.

—

Capitulation de Metz (XXXVI, 479, 823 ; XXXVII, 50, 89, 404, 445, 720)—A propos de M. Paul Odent, le dernier préfet de Metz, mort à Paris vers 1890, un souvenir. La capitulation de Metz consommée, il quitta la ville avec sa voiture et ses chevaux et arriva près d'Esch sur l'Alzette, dans le grand Duché de Luxembourg, extrême frontière de la Lorraine. La peste bovine et chevaline régnait dans les environs et l'on ne pouvait pénétrer avec de ces animaux dans le pays. Grâce à un de mes parents, qui lui donna l'hospitalité, M. le notaire Pierre Brasseur, on fit une exception en faveur de l'équipage de M. Odent. Dans la soirée on fit venir de Luxembourg un homme auquel celui-ci vendit sa voiture et ses chevaux et, le lendemain, il prenait le chemin de fer vers la Belgique. A peine arrivé à Bruxelles, il télégraphiait à mon parent pour le prévenir que, dans la précipitation de sa retraite, il avait oublié de faire retirer du coffre de la voiture une grande caisse d'argenterie et de valeurs qu'il y avait déposée en quittant Metz. On expédia de suite une personne de confiance à Luxembourg où se trouvait la voiture vendue et on en put retirer le précieux coffre qui fut restitué à son légitime propriétaire.

EMILE TANDEL.

***

Je ne suis pas surpris que M. Odent soit mort, car je possède une brochure intitulée : *Le bourgeois de Metz au XVe siècle, Philippe de Vigneulles, Conférences et lectures faites dans les seances des 20 fevrier et 3 avril 1867*, par M. Cailly avocat, membre de l'Académie impériale de Metz, Metz, 1867, in-8, Rousseau-Pallez, 14 rue des Clercs, VII, 58 pages et une page de table, avec ces mots autographes : « A

Monsieur Odent, préfet de la Moselle, président d'honneur de l'Académie, hommage respectueux, C. Cailly ».

NAUROY.

—

Le doge de Gênes à Versailles (XXXVI, 569; XXXVII, 344). — Chaque personnage historique a son casier dans ma collection universelle des Anas. Par ce système, j'évite les répétitions si fréquentes dans tous les grands recueils et je puis vérifier un fait quelconque dans l'espace de quelques secondes.

Le nom du doge de Gênes, héros de l'aventure citée par le confrère Dieuaide ne m'étant pas connu, j'ouvre le casier Gênes et je trouve que les *Mémoires Anecdotiques* la racontent dans les termes suivants :

Le roi Louis XIV, en 1681, avait exigé que le doge de Gênes et quatre principaux sénateurs vinssent implorer sa clémence dans son palais de Versailles. Ce doge était un homme de beaucoup d'esprit, et comme le roi le reçut avec autant de bonté que de faste et qu'au contraire les ministres Louvois, Croissi et Seignelay ne lui firent sentir que beaucoup de fierté, il disait : « Le roi ôte à nos cœurs la liberté, par la manière dont il nous reçoit ; mais ses ministres nous la rendent. » Tout le monde sait que le marquis de Seignelay lui ayant demandé ce qu'il trouvait de plus singulier à Versailles, le doge répondit : « C'est de m'y voir »

Sur la véracité des prétendus mots historiques, j'en ai déjà parlé dans les colonnes de notre journal. V. M.

—

Le général Caffarelli et l'orthographe de son nom (XXXVI, 669 ; XXXVII, 209, 446). — Puisque Cz. reproduit à peu près textuellement la question par lui posée en 1889 (XXII, 276), c'est qu'il n'a pas été satisfait de la réponse que lui a fait Pers en pers...onne ! Je lui demande pardon d'intervenir discrètement : j'apporte une rectification et un renseiseignement.

1. L'Isle en *Dodon* est bien un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens, mais cet arrondissement n'est nullement voisin de celui de Villefranche (non de Revel, simple chef-lieu de canton) dont il est séparé par les arrondissements de Toulouse et de Muret.

2. J'ai connu — jadis !! — Auguste Guiraud auquel le château du Falga était échu en héritage du chef de sa mère, je crois. Je lui eusse écrit, pour obliger un confrère... s'il n'était parti pour un monde meilleur. Mais à Saint-Julia, bourg voisin du Falga dont cinq ou six kilomètres le séparent, habite un des membres les plus érudits du clergé du diocèse de Toulouse, si riche en prêtres de mérite, M. l'abbé Aragon, curé de la poroisse, lauréat et membre de la Société archéologique du midi de la France, auteur d'une *Histoire de Saint-Julia*, d'une *notice historique sur Saint-Léon*, etc.

L'obligeance de M. l'abbé Aragon — j'en parle en connaissance de cause, — est à la hauteur de son érudition et je ne doute nullement qu'il ne vienne en aide à Cz. si notre confrère fait appel à son obligeance. EFFEM.

—

Traductions cocasses (XXXVI, 670 ; XXXVII, 202, 350, 447, 518, 723). — Un cancre a traduit ce vers bien connu du commencement de l'Enéide :

Arma virumque cano, Trojæ qui primus ab oris.

Ainsi : Un chien armé d'un aviron qui prit une truie par les oreilles.

H. M.

* * *

Sylvestrem musam tenui meditaris avenâ.

« J'ai tenu dans l'avoine un musc des bois. »

Qu'en pensez-vous ?

Au temple des Augustins à Bruxelles, démoli et remplacé par le monument Anspach, se faisait jadis, très-jadis hélas, la distribution des prix aux lauréats des concours généraux. On y voyait un tableau de très grandes dimensions, représentant les Belges illustres, sur le cadre duquel se trouvaient ces mots :

Gloria majorum posteris lumen est

Que la malice estudiantine avait traduit par : « La gloire est une lumière dans le postérieur des majors. »

UN ANCIEN ELÈVE.

* * *

J'hésitais à apporter mon contingent ; mais, après les témérités relevées dans l'*Intermédiaire* du 30 mars, j'en aurai l'audace :

Marcus Tullius Cicero. — Marchand de toiles cirées.

Sol licet omnibus. — Le soleil éclaire les omnibus.

Est modus in rebus. — La mode est au rébus.

Carpe diem. — (Sur une carte de restaurant :) La carpe — plat du jour.

Postea deinde currunt. — Les dindes courent la poste.

Pavebunt et ego non pavebo. — Ils paveront, et moi je ne paverai pas. Thême d'une allocution familière prononcée par mon vieux curé, à qui son conseil municipal avait refusé la réfection d'une sente reliant le presbytère à l'église. L'excellent homme dînait chez moi le même jour, et le conseiller municipal, ardent à prendre sa revanche, de lui dire à brûle-soutane : *Manducat ore mus.* Le bon vieux prêtre, qui bredouillait quelque peu, avoua de fort bonne grâce qu'il lui arrivait parfois de « manger ses oremus ».

Et puisque j'en suis aux souvenirs personnels, un autre aveu me sera-t-il permis ?... C'était au temps où la version latine était la seule épreuve écrite requise pour le baccalauréat ; je précise ; c'était le 3 ou le 4 août 1849, dix jours avant de comparaître. Le sujet de la version était un texte de Sénèque où le moraliste morigénait le poète proclamant que

Pulchrior est virtus veniens e corpore pulchre

Huit jours plus tard, ma traduction eût été quelque chose comme

Plus belle est la vertu qui vient d'un plus beau [corps.

Ce jour-là, m'étant permis d'affirmer avec Ovide que

La vertu la plus belle est celle du *corps beau*

je fus classé n° 18 sur 20 par un pince-sans rire n° 1. GTZ.

*
* *

Un de mes amis, homme d'âge et grave par les fonctions, le caractère et les habitudes d'esprit, m'a raconté que quand il faisait ses études au collège de la petite ville d'A., on leur donna une version dans laquelle se rencontraient les mots *voracitas, Vitellii.* Son voisin d'étude arrivé à ce point cherche dans le dictionnaire, trouve *vitellus,* jaune d'œuf, et traduit bravement *voracité d'un jaune d'œuf*

J'ai vu, au baccalauréat, un candidat aux prises avec une version sur l'empereur Julien, traduire, *genas* par genoux, et écrire que l'empereur ne se rasait jamais les genoux. H. C.

*
* *

En voici une qui courait les classes au temps de mes études :

Cæsar venit in Galliam summâ diligentiâ : César ayant la gale arriva sur l'impériale de la diligence.

Cette autre a été cueillie par un professeur de mes amis dans un devoir d'élève :

Prusias Bithynorum rex, Bithynorum roi de Prusse. CHARLES YALC.

*
* *

Je sors un peu de la question, comme le fait M. le vieux professeur, à la fin de ses amusantes citations, mais c'est en faveur de la cocasserie d'une réponse parfaitement authentique qui fut faite, il y a peu de temps, aux examens du baccalauréat :

« Quelle est la mère d'Henri IV ? » demande-t-on au candidat.

Celui-ci hésite. « Jeanne d'A.... » lui souffle obligeamment un camarade. « Jeanne d'Arc » répond bravement le cancre. C. DE LA BENOTTE.

—

Pourquoi écrit-on les noms de vaisseaux sans article ? (XXXVI, 717 ; XXXVII, 293, 406). — L'explication me paraît simple.

L'article ne fait pas partie intégrante du nom de nos navires, pas plus que de celui des patrons auxquels ces noms sont empruntés. Quand on dit : *le Courbet, l'Achille, le Friedland,* on sous-entend : le (navire appelé) *Courbet, Achille, Friedland.* — Il n'est pas besoin de faire ressortir les confusions qu'entraînerait une autre façon de parler. P. DU GUÉ.

—

Une parodie de Zaïre (XXXVI, 721 ; XXXVII, 298, 357). — Cf. — la *Biographie des ouvrages relatifs à l'amour,* etc., du comte de J .. 4e édition (par J. Lemonnyer). en cours de publication.

UN CURIEUX.

—

Ouvrages condamnés par la congrégation de l'Index (XXXVI, 722 : XXXVII, 407). — Voici les titres de quelques ouvrages sur ce sujet. Il doit y en avoir bien d'autres.

(1) Index ou catalogue des principaux Livres condamnés et défendus par l'Eglise. Extrait fidèlement du grand Index Romain, et d'un Appendice fidèle, avec des Réflexions historiques et théologiques sur les plus considérables décrets et constitutions des Souverains Pontifes, touchant les matières du temps. Par le P. Jean-Baptiste Stannot, etc. A. Namur, chez Pierre Stinné, etc 1714. In-12 pp. 12 non chiffrés, XXXII, 428, et 30 non chiffrés.

(2) Catalogue des Livres défendus par

la Commission Impériale et Royale, jusqu'à l'année 1786.

Bruxelles. M. DCC. LXXXVIII. in-8, pp. 91.

(3) Catalogue des Ouvrages mis à l'Index, contenant les noms de tous les livres condamnés par la Cour de Rome, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en 1825, avec les dates des décrets de leur condamnation. Seconde édition. Paris, chez Edouard Garnot, etc. 1826. in-8, pp. LXI et 361.

(4) An Exact Reprint of the Roman Index Expurgatorius. The only Vatican Index of this Kind ever published. Edited, with a preface, by Richard Gibbings, Dublin : Milliken and son, etc. M. DCCC. XXXVII, in-8, pp. LXXXV, 16 non chiffrés, et 608.

(5) An Index of Prohibited Books by command of the present pope Gregory XVI. in 1835 ; being the latest specimen of the Literary Policy of the Church ot Rome. By the Rev. Joseph Mendham, M. A M. E. H. S. etc. London : Duncan and Malcolm. etc M. DCCCXL. in-8, pp. XXXV, 130, avec un joli portrait gravé du pape Grégoire XVI.

(6) Catalogue des Ecrits, Gravures et dessins condamnés depuis 1814 jusqu'au 1er janvier 1850, suivi de la liste des individus condamnés pour délits de presse Paris Adolphe Delahays, etc., 1850. in-8, pp. IV, 202, et 1 de Table.

(7) Index Librorum Prohibitorum sanctissimi Domini Nostri Gregorii XVI Pontificis Maximi etc. Editio novissima etc. Neapoli etc. Joseph Pelella etc. 1862.

In-8, pp. 491, avec 3 et 4 et 2 et 4.

(8) Catalogue des ouvrages condamnés comme contraires à la morale publique et aux bonnes mœurs, du 1er Janvier 1814 au 31 décembre 1873 etc. Paris etc. A. Wittersheim etc. 1874. in-8, pp. 112.

(9) Index Librorum Prohibitorum sanctissimi Domini Nostri Pii IX. Pont Max. etc. Editio novissima etc. Romae ex Typographia Polyglotta etc. MDCCCLXXVI. in-8, pp. LI, 355.

(10) Saisie de Livres prohibés faite aux couvents des Jacobins et des Cordeliers à Lyon, en 1694. etc. par Jean Gay etc. Turin 1876, in 8, pp. 88.

(11) Les mauvais Livres, les mauvais Journaux et les Romans. etc. Bruxelles. etc V. Vanderborgh. et. in-12, pp. 142, sans date (1842), auteur. R. P. Jean Baptiste Boone, de la Compagnie de Jésus.

Il va sans dire que « A » connaît les ouvrages de G. Peignot, de M. Fernand Drujon. et du Dr Fr. A. Reusch.

H. S. A.

—

Le Hasard (XXXVI, 724; XXXVII, 448, 670). — On trouve au dictionnaire Darmesteter : « Ce qui est hasard à l'égard des hommes est dessein à l'égard de Dieu », avec cette indication : Bossuet, *Polit.* V. III, 1.

Je pense que c'est un simple résumé de ce paragraphe : « Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets d'un même ordre ; de telle sorte que tout concourt à la même fin, et c'est faute d'entendre le tout que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans les rencontres particulières. »

T. Pavot.

—

Alexandre Dufaï (XXXVI, 763, XXXVII, 364). — J'extrais la note suivante d'une *histoire*, manuscrite, de la *Bibliothèque de l'Université* : « Né le 21 août 1817. — Sous-bibliothécaire à Sainte-Geneviève, il fut nommé, le 24 novembre 1846, à la bibliothèque de la Sorbonne comme secrétaire-trésorier, (avec rang de sous-bibliothécaire). Sous-bibliothécaire le 15 janvier 1848, il fut appelé en la même qualité à la bibliothèque Sainte-Geneviève, le 8 novembre 1849, à la suite de différends avec M. Ph. Le Bas, conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne. A différentes reprises, il avait demandé à quitter la bibliothèque, notamment le 22 juin 1847. — A collaboré au *Journal général de l'Instruction publique*, à l'*Artiste*, à *la Revue de Paris*, à l'*Athenaeum français*, à l'*Illustration*, etc.

Un curieux.

—

Lettres de faire part (XXXVI, 763; XXXVII, 304, 758). — Je possède une collection de lettres de faire part (principalement de familles du sud-ouest de la France) depuis 1857. — Il est souvent intéressant de voir les qualifications qu'on donna au défunt — « Monsieur le comte du Périer de Larsan, *Premier baron de Guyenne*..... décédé le 1er décembre 1893 ».

Je serais très heureux d'échanger des lettres de faire part avec mes collègues de l'*Intermédiaire*. Pierre Meller.

La correspondance de Madame Gourdan (XXXVI, 766; XXXVII, 306, 449). — L'auteur de cet ouvrage est Théveneau de Morande, né à Arnay-le-Duc, le 9 novembre 1741, ainsi que l'ont établi les recherches d'Albrier (et non en 1748, comme le prétendent la biographie Didot, la biographie Michaud et le dictionnaire Larousse) et mort, dans la même ville, le 6 juillet 1805 (17 messidor, an XIII) et non en 1803, comme semble le dire Larousse, déjà nommé.

M. Paul Robiquet lui a consacré tout un volume, paru en 1882, chez Quantin. Je détache de ce volume le passage suivant, concernant la soi-disant « correspondance » de Mme Gourdan :

« Pour Morande, la Gourdan devient un type historique, comme la Macette pour Régnier. Autour d'elle, il groupa toutes les figures dégradées et grimaçantes du XVIIIe siècle qui s'achève. Il édita, en 1784, la prétendue « correspondance de Mme Gourdan, dite la *Petite Comtesse* » qui n'est autre chose que le recueil des lettres supposées de ses clients, lettres de remerciements, lettres de reproches et d'injures, suivant les cas. C'est dans ce singulier petit livre, (qui excita un tel scandale qu'on mit à l'amende 33 colporteurs), qu'on trouve « l'instruction pour la jeune demoiselle qui entre dans le monde et veut faire fortune avec les charmes qu'elle a reçus de la nature » et autres jolies choses dont la lecture n'est pas encore autorisée dans les pensionnats de demoiselles. Toutes les catégories de débauchés y sont représentées par des spécimens littéraires parfaitement appropriés au caractère de chacun des correspondants : depuis le petit abbé, qui, ayant éprouvé certaines inquiétudes de santé pour avoir trop fréquenté les élèves de la petite comtesse, lui écrit : « On a bien raison de dire qu il n'y a plus de probité et qu'on ne sait plus à qui se fier ». jusqu'à l'épais Allemand qui s'exprime en ces galants termes : « Matame, que la mamzelle soit prune, moi, l'aime bas les plondes ; l'y avoir la œil gonsidérablement lancoureux, au lieu que la prune l'y afre l'œil blein d'amour. »

Les Mémoires secrets, dit encore M. Paul Robiquet, annoncent, le 8 juillet 1883, la publication du *Portefeuille* de Mme G. — On peut consulter sur la Gourdan l'*Espion anglais*, tome II, page 136. Morande a d'ailleurs emprunté à cet ouvrage (tome III, page 71) la description de la maison de Mme Gourdan, ainsi que l'*Oraison funèbre de Mme Justine Pâris, grande prêtresse de Cythère, Paphos, Amatonthe, etc., prononcé le 14 novembre 1773, par Mme Gourdan, sa coadjutrice, en présence de toutes les Nymphes de Vénus* (*Espion anglais*, tome III, page 90).

Mme Gourdan, que Morande a qualifiée de « surintendante ou grande maîtresse des plaisirs de la cour et de la ville » a joué un vrai rôle dans l'histoire de la société de son temps. « Tous les jours, le lieutenant de police portait au roi Louis XV un extrait du livre de la *Petite comtesse* (ainsi l'appelait-on dans le meilleur monde): l'idée venait de Mme de Pompadour, et la Du Barry avait soigneusement maintenu cette tradition administrative. Le fait est qu'il se passait des choses bizarres dans cette maison que la *Gazette Noire* décrit avec minutie, comme le plus merveilleux des édifices historiques. » (Paul Robiquet, ouvrage cité, pages 114 à 119). Quand Mme Gourdan mourut, les *Mémoires secrets*, en annonçant à la date du 3 décembre 1783, que « la petite comtesse a péri il y a peu de jours de mort subite, presque violente » (peut-être fut-elle empoisonnée) ajoutent que « les rapports qu'avait cette appareilleuse avec ce qu'il y a de plus grand, la mettaient dans le cas de se faire beaucoup d'amis et d'ennemis. » La vraie date de sa mort serait le 28 mars 1783. (Voyez le procès-verbal des scellés à cette date, *Arch. nat.* 13115).

On sait que Théveneau de Morande est l'auteur de la *Gazette noire* et du *Gazetier cuirassé* et aussi de ces *Mémoires secrets d'une fille publique*, dirigés contre Mme Du Barry et qu'il vendit si cher à la cour.

Morande vivait alors (1773) à Londres, d'où il écrivit au chancelier et au duc d'Aiguillon que moyennant 5000 louis et une pension de 4000 livres reversibles sur la tête de sa femme et sur celle de son fils, il consentirait à renoncer à la publication de ce nouvel ouvrage, que la récente apparition du *Gazetier cuirassé* faisait redouter beaucoup. La France essaya d'abord de supprimer ce cynique « maître chanteur » en envoyant à Londres des policiers pour l'enlever ; mais Morande, prévenu, déjoua adroitement le complot. On fut obligé de « traiter » avec lui et on lui envoya un sieur Ronac (anagramme de Caron), qui n'était autre que Beaumarchais. Ce fut lui qui négocia l'affaire, obtint que moyennant une forte somme, les 6000 exemplaires des *Mémoires d'une fille*

publique (qu'on venait de tirer) fussent brûlés. — Cet ouvrage n'a rien de commun avec les trop fameuses *Anecdotes sur Madame la comtesse Du Bairy* publiées à Londres en 1775 (in-12) que Barbier, dans la première édition de son *Dictionnaire des anonymes*, attribue faussement à Morande et qui sont en réalité de cet autre pamphlétaire qui a nom Pidansat de Mairobert et qui ne valait guère mieux que son confrère. Il est dit dans ces *Anecdotes* que Mme Du Barry appartint quelque temps, en qualité de pensionnaire, à la maison de Mme Gourdan. (Mairobert prétend tenir ce renseignement de Mme Gourdan). Jeanne Vaubernier y serait entrée au sortir de chez Labille, où elle portait le nom de Mlle Lançon. Et elle aurait quitté la maison de la *Petite Comtesse* parce qu'elle y aurait été trouvée un jour par Billard-Dumonceau, son parrain, lequel aurait, comme de juste, levé les bras au ciel, jeté les hauts cris et aurait fait à sa filleule une scène telle que la malheureuse jeune fille (âgée d'à peu près seize ans) n'aurait plus osé demeurer davantage chez l'*appareilleuse*.

Or Mme Sarah Gondard, dans ses *Remarques sur les Anecdotes concernant Madame Du Barry*, dit à ce sujet : (c'est Mme Gourdan qui parle).

« Dans le moment critique, dans le temps des Choiseul, des Terray, des d'Aiguillon, des Praslin, où il s'agissait de recevoir Mme Du Barry à la cour, ou de la renvoyer, un homme inconnu vint m'offrir une somme considérable pour que j'attestasse dans le monde comme Mme Du Barry avait été pensionnaire chez moi et qu'elle y avait vu beaucoup d'hommes à raison de 6 francs par visite. Je ne voulus point publier ce mensonge ».

Mme Gourdan ne démentit jamais le propos qu'on lui prêtait dans cet opuscule, ce qui semblerait indiquer qu'elle l'approuvait tacitement.

Dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Histoire de Madame Du Barry* (Versailles, L. Bernard, 3 vol, in-12, 1883), Charles Vatel consacre à réfuter les assertions injurieuses des *Anecdotes* sur le soi-disant passage de Mme Du Barry chez Mme Gourdan, plusieurs pages auxquelles je renvoie ceux de nos lecteurs que ce problème pourrait intéresser. Je m'écarterais un peu trop de la question sur *La Correspondance de Mme Gourdan* en les résumant ici.

La première édition de *La correspondance de Mme Gourdan* est de 1783 (avec l'épigraphe : *O tempora! O mores!*). La seconde est de 1784 (Londres, Jean Nourse). En 1883, l'éditeur belge Henri Kistemackers, bien connu par son goût pour les publications de ce genre, réédita l'ouvrage de Théveneau de Morande : *Correspondance de Madame Gourdan dite la Petite comtesse, pour servir à l'histoire des mœurs de ce siècle et principalement de celles de Paris.* L'ouvrage était précédé d'une étude sur les *sérails* du XVIIIe siècle, par Octave Uzanne. On y trouvera sur Marguerite Stock, épouse de Didier-François Gourdan, de nombreux renseignements, entre autres le récit de son aventure avec Mme d'Oppy, qui fit tant de bruit. J'espère que ces quelques mots suffiront à satisfaire la curiosité des intermédiairistes. Quant à citer, comme le demande l'un d'entre eux, quelques passages du livre en question, ce serait à la fois bien délicat pour l'auteur de cette note et bien fastidieux pour ses lecteurs, la « correspondance » en question n'étant qu'une suite de platitudes et d'ordures que cette revue ne reproduira pas, du moins par ma plume.

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

—

Un mystérieux ouvrage anglais (XXXVI, 767 ; XXXVII, 369). — A propos de cette question qui, je commence par le dire, ne m'intéresse pas particulièrement, qu'on me permette ici une remarque qui touche à l'organisation même de notre recueil. Un collègue demande des renseignements sur un livre anglais. L'*Intermédiaire* a des abonnés d'outre-Manche qui auraient pu le satisfaire. Un ophélète, P. F. (ne serait-ce point Pisany Fraxi lui-même ?) le renvoie à un ouvrage mi-latin, mi-anglais. Et si le collaborateur en question ne connaît aucune de ses deux langues ? — Il se pourra, répondra-t-on, faire traduire le passage qui l'intéresse. Mais pour cela, il faudrait avoir le livre. Pisany Fraxi n'ignore pas que son ouvrage n'existe pas en France. Les bibliothèques parisiennes ne le possèdent pas. Mais supposons même qu'elles le possèdent. Et si l'intermédiairiste qui a posé la question habite la province ou la campagne, où pourra-t-il se procurer le livre qui lui donnera la clef du problème cherché ? D'ailleurs, cet ouvrage, très rare, se vend, quand on le trouve, à prix d'or. Et ce prix-là n'est pas à portée de toutes les bourses.

Il y a déjà longtemps que je voulais en arriver là et je remercie P. F. de m'en

avoir donné l'occasion. Cela revient à dire ceci : que toutes les fois qu'on pose ici une question dont la réponse se trouve dans un ouvrage connu ou facile à trouver, il est tout naturel qu'on se contente d'y renvoyer pour ne pas surcharger nos colonnes déjà encombrées ; mais que, dès qu'il faut consulter un ouvrage rarissime, cher par conséquent, ou étranger à notre langue, il est nécessaire de donner ici le renseignement voulu. Si je plaide ainsi en faveur d'un confrère que je ne connais pas, c'est que l'expérience me fait parler. C'est pourquoi je demande à P. F. qui est un érudit de grande valeur, de vouloir bien, à l'avenir, être moins discret.

UN INTERMÉDIAIRISTE.

—

Pithou de Loinville (XXXVI, 770 ; XXXVII, 370). — Je ne saurais trop remercier nos collaborateurs Dieuaide et le jeune chercheur, de leur obligeance, ni même trop m'excuser de la peine que je leur ai donnée. Malheureusement, je ne m'en vois pas plus avancé. Je croyais avoir suffisamment indiqué que je ne m'embarquais pas sans avoir conpulsé la *France littéraire*, je connaissais aussi le nº 824 de la description de la collection La Bédoyère : c'est justement un des répertoires où se trouvent le plus fâcheusement confondus les écrits des deux auteurs qu'il s'agit de distinguer. Quant au renvoi d'Ersch, il est clair que le nom de Briquet de Lavaux y est cité au même titre que celui de Grosley, parce que tous les deux ont écrit sur le vieux Pierre Pithou.

En ce qui concerne les deux brochures sur le procès Favras, elles ne sont pas *attribuées* à Ange Pitou ; elles sont incontestablement de lui. La première avait paru anonyme, et un bibliographe a pu émettre des hypothèses sur la personnalité de l'auteur; mais la seconde est signée, et le nom de Pithou de Valenville est celui que prenait alors notre homme en arrangeant un peu à la fois son nom patronymique et celui de son village natal, car il eût dû écrire : Pitou, de Valainville. Si M. Dieuaide avait lu « tous les biographes » et non pas seulement les plus superficiels, il saurait que Louis-Ange Pitou fut attaché à la fondation au *journal général de la Cour et de la ville*, qu'il suivit pour ce journal au Châtelet, le procès Favras; il quitta ce journal après que Brune, qui l'y avait introduit, eut rompu son association avec Gautier. Après avoir donné des leçons dans une famille dont le chef émigra, Pitou collabora en 1793, au *Journal historique et politique* (André) ; il faisait aussi en ce temps-là des chansons ; parmi les chefs d'accusation relevés contre lui devant le tribunal révolutionnaire qui l'acquitta le 5 prairial, an II (plus de deux mois avant la chute de Robespierre), figurait celui d'avoir chanté chez Pascal, l'un de ses co-accusés, des chansons antipatriotiques. Si donc Ange Pitou n'acquit une notoriété personnelle qu'après thermidor et comme chanteur des rues, ce n'est pas qu'il n'eût débuté antérieurement.

Mais c'est assez parler du *Pitou* plus ou moins bien connu des biographes. Il faudrait passer au *Pitou* « l'autre » sur qui la biographie de Leipzig et Quérard restent si laconiques. Je serais assez disposé à l'identifier avec un personnage dont Gorsas parle ainsi dans son *Courrier* du 20 novembre 1790 : « M. Pithou, homme de lettres, vient d'ouvrir un cabinet littéraire. Rien n'est plus intéressant que la bonhomie avec laquelle il l'annonce : « Le local est honnête et simplement dé« coré... Je tiendrai les *bons* papiers-nou« velles. Je serai traitable avec tout le « monde, mais surtout avec les enfans des « arts, des sciences, et de la liberté, que « j'aime et que j'estime de tout mon cœur. » Gorsas complétait cette petite réclame en donnant l'adresse, rue Fromenteau, adjacent à l'hôtel Carignan.

La bonhomie de ce propectus autorise des rapprochements avec le style de l'auteur du *Plaisir prolongé*. Il doit être possible pourtant d'arriver à plus de précision, de savoir d'où le catalogue de la Bibliothèque nationale a tiré cette indication, beaucoup moins vague que celle de Quérard : « J. Pithou de Loinville. »

G. I.

—

Famille de Bock et régiment de Quadt-Cavalerie (XXXVII, 1, 410, 553, 671). — Sincères remercîments aux obligeants collaborateurs qui ont bien voulu répondre à la question (XXXVII, 1):

Une demande avait déjà été adressée au Ministère de la Guerre et, en Avril (1897), il a été répondu qu'il n'existait aux *Archives de la guerre aucun document* permettant de constater les services de... capitaine au Quadt-Cavalerie, pas plus que ceux de son frère, maréchal des logis des gardes du corps sous Louis XIV.

Où donc pourrait-on prendre copie des états de service des officiers ayant servi au Quadt-cavalerie de 1670-1712, ainsi que ceux des gardes du corps de Louis XIV ? UN ABONNÉ.

—

Les médecins, (XXXVII, 4, 411). — *Vaudeville*, 5 actes. Edouard Brisebarre et Eugène Nus, représenté pour la première fois sur le théâtre des Variétés, le 13 juin 1863.

E. Dentu, éditeur, (imprimé, 107 pages). Principaux acteurs. MM. A. Michel.
Ambroise.
Ch. Potier.
Couder.
Mmes C. Bader.
E. de Geraudon.
Céline Renault.

PÉLICIER.

—

Guillotine pour oiseaux et souris (XXXVII, 8). — Je possède une guillotine en bois précieux, mesurant environ 0 m. 35 de hauteur, et les autres dimensions exactement en proportion.

Cette guillotine a été fabriquée par un forçat de la Guyane. Malgré la défense absolue qui est faite aux forçats de fabriquer ce genre d'objets et de les vendre, tout officier de marine revient de Guyane avec une petite guillotine. Elle sert de coupe-cigares. UN ING. NON POLYT.

—

Le nord dans l'Ouest par le midi (XXXVI, 9). — Depuis que j'ai posé cette question, j'ai trouvé un exemplaire avec le nom de l'auteur P. Meyan ; mon exemplaire est donc avant le carton qui a dû être tirée avec le nom. NAUROY.

—

Lieutaud (XXXVII, 63, 462). — E. Rodocanachi ne fait-il pas erreur lorsqu'il dit que la statue de Philippe de Girard s'élève à Avignon ? Je n'ai connu, dans la splendide cité pontificale, que deux statues : celle de Crillon, sur la place de l'Horloge (elle a, je crois, été déplacée récemment) celle du persan Jean Althen, sur le rocher des Doms. EFFEM.

—

Il faut l'aller chercher avec la croix et la bannière (XXXVII, 111, 531, 557). — « Les chanoines (du chapitre de Bayeux) étaient tenus de se lever pour chanter les vigiles ou matines, dans les fêtes solennelles, à cinq heures, et les jours ordinaires à six. Si l'un d'eux manquait à ce pieux devoir, les habitués de l'église, avec la croix, la bannière et le bénitier, se rendaient processionnellement » à son logis en forme de réprimande. Peut-être la locution proverbiale, appliquée a tout retardataire *qu'il faut aller chercher avec la croix et la bannière*, vient-elle de cet ancien usage, comme le conjecture l'abbé Béziers (*Histoire sommaire de la ville de Bayeux*). Cette espèce de mercuriale en action était pratiquée dès le XVe siècle, puisqu'on l'exerça en 1460 contre le chanoine de Merville, lequel fut en outre condamné à une retenue de cent sols, » Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France* (V. 680). EFFEM.

—

Baron de Pont-l'Abbé (XXXVII, 158, 616, 678). — Jean-Georges-Claude Baude, baron de Pont l'Abbé, en Bretagne, seigneur de Saint-Père, chevalier de Saint-Louis, est porté sur quatre listes des Emigrés de Paris : la première en date du 13 avril 1793, comme commandant de la garde du ci-devant roi, demeurant rue de la Révolution, au garde-meuble, et sur la quatrième liste, en date du 5 messidor an III, comme ex-marquis, ex-commandant du ci-devant roi, même demeure au garde-meuble.

Il n'existe plus en 1827 lors de l'indemnité des émigrés, comme le prouvent les extraits suivants :

Indemnités des Emigrés de 1827

Baude (Jean-Georges-Claude) émigré.

Héritière

Baude de Pont l'Abbé (Emilie) religieuse, fille de l'ancien dépossédé, ayant seule droit à l'indemnité par le décès de sa sœur Adélaïde Marie Cécile.

(Finistère)

La même reçut à la même époque, l'indemnité due à son père dans le département de l'Oise.

Monsieur J. T. pourra connaître les décès du baron de Pont l'Abbé et de sa femme et la résidence de sa fille lorsqu'elle reçut l'indemnité, en consultant les Archives des préfectures de l'Oise et du Finistère.

Je trouve encore dans l'indemnité des émigrés de 1827 une dame Baude de saint-Père (Jeanne-Séraphine-Reine-Anne) veuve de M. Armand-Charles-Marie de Bourigaud-Dupé, marquis d'Orvault. La même réclamante.

(Côtes-du-Nord).

Je présume que cette dame est la sœur ou la cousine germaine du Baron de Pont l'Abbé. J. M. Navoit.

—

Famille de Belsunce (XXXVII, 160). — Armand de Belsunce, vicomte de Macage, seigneur de Born, capitaine au régiment royal de cavalerie, se fixa à Castelmoron, en Agénois, par suite de son mariage ;

désigné dans l'armorial comme marquis de Belsunce ;

épousa, le 21 juillet 1668, Anne de Caumont de Lauzun, dame de Castelmoron, troisième fille de Gabriel Nompar de Caumont, comte de Lauzun, et de dame Charlotte de Caumont la Force, sa seconde femme! Elle est décédée le 6 octobre 1712, âgée de 85 ans.

Nota : Cette noble dame de Caumont Lauzun, dame de Castelmoron, était par représentation de sa mère Charlotte de Caumont la Force, petite-fille de Jacques Nompar de Caumont duc de la Force, maréchal de France, mort en 1652, âgé de 97 ans ; descendante par le sang légitime au XVIIe degré de la Reine Blanche de Castille, décédée en 1252, veuve du roi de France Louis VIII dit le Lion, mère de Saint Louis.

La Reine Blanche de Castille avait elle-même pour ancêtres au XXVIIe degré par représentation de Bérangère de Barcelone, sa bisaïeule paternelle décédée en 1149, épouse d'Alphonse VIII, Roi de Castille, de Léon ; de Clovis Ier, le Grand, roi des Gaules, 481, premier roi chrétien baptisé à Reims, par Saint Remy évêque, le jour de Noël 25 décembre 496, au lendemain de la bataille de Tolbiac.

Ils eurent pour enfants :

1° Armand de Belsunce, brigadier des armées du Roi, mort des blessures qu'il avait reçues à la Compagnie de Flandre en 1712.

2° Henri François-Xavier de Belsunce, évêque de Marseille, né le 3 décembre 1671, au château de la Force en Périgord, chez son oncle maternel le Maréchal de la Force ; fut nommé Grand Vicaire en 1703, appelé au siège épiscopal de Marseille le 5 avril 1709 ;

S'illustra, en se distinguant par son zèle et son dévouement sublime de charité, pendant la peste qui affligea Marseille en 1720 et 1721 ;

Il se trouvait à Versailles lorsque le fléau se déclara et il prit congé du Roi. Je ne citerai que les deux derniers vers de Millevoye, qu'il a consacrés dans un poème à ce vertueux prélat et couronné par l'Académie.

« Ma place est là, j'y cours, ce fléau destructeur »
« Doit avec le troupeau, dévorer son pasteur ».

Le Roi, en reconnaissance publique, offrit à ce grand cœur le duché pairie de Laon ou l'archevêché de Bordeaux ; il refusa l'un et l'autre, ne voulant pas se séparer d'un peuple que le malheur lui avait rendu cher.

Il mourut le 4 Juin 1755, à la tête de son diocèse de Marseille.

3° Antonin de Belsunce, capitaine de vaisseau mort à Saintes, le 28 octobre 1712 ;

4° Charles-Gabriel de Belsunce, Marquis de Castelmoron, Seigneur de Montport, colonel du régiment de Belsunce, capitaine lieutenant des gendarmes bourguignons en 1713, chevalier de Saint-Louis, pourvu en survivance de son père en 1717 de la charge de sénéchal et gouverneur des sénéchaussées d'Agenois et Condomois, brigadier de cavalerie le 1er février 1719, épousa par contrat du 30 avril 1715 Cécile Geneviève de Fontanien.

dont il eut :

A. — Antoine-Armand de Belsunce, Marquis de Castelmoron, né le 1er mai 1716, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Saint-Domingue, mourut dans cette île le 4 août 1763 : un de ses fils, le colonel de Belsunce, fut massacré à Caen en 1793. Les assassins portèrent son cœur en triomphe, et c'est, dit-on, à la vue de ce sanglant spectacle que Charlotte Corday conçut la mort de Marat dont les fougueuses déclamations avaient excité le peuple contre le colonel de Belsunce.

Le vicomte de Belsunce, né à Saint-Domingue, gentilhomme ordinaire du dernier duc de Bourbon, quitta le service en 1830. (Voir Annuaire de la Noblesse 1879).

B. — Antonin-Armand de Belsunce, Comte de Castelmoron, grand louvetier de France, en 1736, mort le 17 sept. 1741, épousa en 1837, Charlotte-Alexandrine Sublet d'Hendicourt dont il eut pour fils unique :

Louis-Antonin, Marquis de Belsunce, né vers 1740, marié par contrat du 2 janvier à Adelaïde-Elisabeth d'Hallencourt de Dromesnil.

5° Et Anne-Marie-Louise de Belsunce, grande prieure de l'abbaye de Saintes et depuis abbesse de Roncerai à Angers,

après que Françoise de Caumont Lauzun s'en fut démise en sa faveur le 19 mars 1709.

On trouve aussi dans la liste de l'indemnité des émigrés de 1827 les renseignements suivants :

1° Belsunce (Dominique)
Héritiers

1° Le vicomte Charles-Philippe-Henri Louis de Belsunce,

2° Marie-Victoire-Dominique de Belsunce épouse de M. Ambroise-Philippe Thibault de Neuchaise;

Petits-enfants du dépossédé et ses héritiers pour 1/2.

(*Basses-Pyrénées*).

2° Belzunce (La veuve de M. Antoine Louis de) née de Vergès (Marie-Magdeleine).

La même réclamante.

(*Seine-et-Oise*).

La même figure sur la Liste civile de 1830, comme veuve d'un menin de Louis XVI.

Elle se trouve également sur les indemnités des Colons de Saint-Domingue de 1828.

L'Etat présent de la noblesse de 1869 indique :

1° vicomte de Belsunce, à Bordeaux (Gironde).

2° De Belsunce, rue du Plat, 38, à Lyon.

J. M. NAVOIT.

—

Les livres imprimés en rouge (XXXVII.222,684). — Tout le monde aura cité les *Vignes du Seigneur*, de Charles Monselet, je voudrais donner une indication moins banale, celle d'un journal imprimé en rouge : Le *Pilori*, rédacteur en chef, Victor Noir. Je ne me hasarde pas à préciser le nombre total des numéros parus. J'ai les deux premiers datés du 9 et du 16 mai 1868. Les signatures sont, (en dehors de celle de Noir, d'une promesse équivoque de collaboration de Jules Valles et de l'annonce de celle d'Alphonse Duchesne); Albert Brun, Eugène Razoua, Emile Faure, Tony Révillon, Emile Cardon, Alexis Bouvier, Charles Joliet, Eugène Ceyras, Jean du Boys, Jules Claretie, Edouard Lockroy, Edouard Siebecker. Les trois derniers sont vivants, et peut-être en mesure de compléter cette note.

G. I.

E. Arnould, auteur du sonnet « Les roses de Noël. » (XXXVII, 224, 686). — Je comprends que M. L. T. ait cherché en vain les traces de l'auteur de ce sonnet, Edmond Arnould, car il est mort depuis 37 ans. C'était le père d'Arthur Arnould, qui fut membre de la commune et publia un grand nombre de romans sous le pseudonyme A. Matthez, nom de sa femme.

La pièce en question se trouve à la page 147 du recueil : *Sonnets et poèmes*, publié chez Hachette avec une préface de Saint-Marc Girardin et couronné par l'Académie française. Les sonnets, édition que je possède, porte la date de 1863 ; la première ne devait l'avoir précédée que de peu, puisque l'introduction, due à la plume d'Arthur Arnould, y mentionne la mort de l'auteur (1er février 1861).

A. BÉLIGNE.

—

Quel est l'écrivain qui était dégoûté de l'histoire ? (XXXVII, 274). — Saint-Simon, faisant allusion à Villars, s'exprime ainsi : « Le nom qu'un infatigable bonheur lui a acquis pour les temps à venir m'a souvent dégoûté de l'histoire. »

SEDANIANA.

—

Les Chiens gardant Saint-Malo (XXXVII,317,778).—Le plus ancien témoignage qui nous soit parvenu sur la part que les chiens prenaient à la garde de Saint-Malo, est peut-être celui de Lion de Rozmezal, qui nous a laissé la relation des voyages qu'il fit dans l'Europe occidentale, en 1465-1466. Les quelques lignes concernant Saint-Malo ont été reproduites sous le titre de : *Les Dogues de Saint-Malo* en 1466, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LII (1891), p. 483-4.

FÉLIX CHAMBON.

*
* *

— On trouvera d'intéressants détails sur les chiens de garde de Saint-Malo, dont fait mention la célèbre chanson de Dumollet, dans *la Bretagne poétique*, d'O. Pradère, page 145.

X.

—

Langage purin (XXXVII, 319). — Dans les bas quartiers de Rouen, se conserve le langage *purin*, qui a eu l'honneur d'être écrit plusieurs fois. Ainsi au XVIIe siècle, le poète Ferrand, dans la *Muse Normande*, emploie cet argot populaire ; en

1771, le chimiste Dambourney composa le *Coup-d'œil purin* dirigé contre le grand conseil que Maupeou avait substitué au parlement de Normandie. Voici deux extraits de ce curieux pamphlet. C'est d'abord l'*approbation des docteurs :*

Nou donn, chouaisis par l'assemblaie
Pour examiner cheux Gorinn,
Eunn' piéche en rime, enticulaie
Pa l'écriseux l'*Coup-d'œil purinn :*
Après boire, comme ch'est d'couteume,
T'lavonn luye du bout en bout,
Et j'onn erconnu tout par tout
Qu'alle est d'un maître joueux de pleume,
Et digne d'avé, cheux l'vendeux,
Sa plache entre no livrets bleux,
Comme claire, nette, sans breume.

Le dialogue suivant exprime avec une naïve et piquante énergie le peu d'efficacité des remontrances que le parlement de Normandie adressait au roi de France :

.....Ventredié, not'parlemenn
C'hétoit li qui disoit merveilles !
— L'Rouai zécoutait-il son potinn ?
— Il n'avoit garde, vieux Gobinn,
Pi qu'Morpou l'iétoupoit l'zoreilles.
— Ma benn, *c'hest donn Potinn perdu,*
Que l'sienn qui n'est poinn entendu,
Fi du prêcheux, si no n'l'écoute.

Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France* (V. 817). *p. c. c.* : EFFEM.

—

Madame Blachier, dame de compagnie de « Madame Mère » à l'île d'Elbe, en 1814. (XXXVII, 324). — Voici les quelques renseignements que je puis donner à mon confrère en intermédiairisme ; j'extrais ce qui suit de l'ouvrage intitulé : *Souvenirs et anecdotes de l'île d'Elbe par Pons de l'Hérault.*

« ...L'*Inconstant* dut retourner à Civita-« Vecchia ; de là, aller à Naples. Il avait à « bord, recommandée par l'Empereur au com-« mandant Taillade, Mme Blachier, fille du « comte Fachinelli de Mantoue et femme du « commissaire des guerres : Mme Blachier était « dame d'honneur de Madame Mère ; Madame « Mère l'envoyait au devant de la princesse « Pauline qui devait revenir à l'Ile d'Elbe, « montée sur l'*Inconstant*. Mme Blachier « jouissait d'une belle réputation justement « méritée : le commandant Taillade crut pou-« voir impunément manquer de respect à la « dame que l'Empereur avait confiée à sa déli-« catesse ; Mme Blachier l'arrêta dès sa première « hardiesse ; elle en appela à l'état-major, et « l'état-major veilla sur elle... On ébruita la « conduite plus qu'inconvenante du comman-« dant Taillade envers Mme Blachier : on crut « qu'il y aurait punition. Mais l'empereur « était censé ne pas savoir ce qui s'était passé « à cet égard. Le général Drouot se chargea « d'infliger le blâme que le commandant Tail-« lade avait mérité... »

Les passages qui suivent et forment quelques variantes avec les précédents, sont extraits de l'ouvrage du baron Larrey « Madame Mère. »

« ...N'ayant plus de maison officielle, et « privée de ses dames de compagnie, Madame « avait pu y suppléer, depuis son départ de « Paris, en acceptant les offres de services « d'une personne digne de sa confiance. « C'était une dame Blachier, née Ramolino « présumé sa parente et connue de la famille « Bonaparte.

« Si l'empereur dut refuser à sa mère le par-« tage des fatigues et des dangers qui ne con-« venaient qu'à lui, il ne put lui refuser le « partage de son adversité. Madame, à son « appel, vint s'exiler à l'Ile d'Elbe où Madame « veuve Blachier lui demanda la faveur de « l'accompagner, après l'avoir suivie à Rome... « Madame, vers la fin d'octobre, envoyait à « Rome madame Blachier, pour en rapporter « les diamants qu'elle avait déposés chez Tor-« lonia, afin de les donner à l'empereur. De « tous ces dons de la générosité maternelle, « Napoléon ne garda qu'une riche agrafe pour « le ceinturion de son épée. Il profita de cette « mission de confiance pour recommander à la « dame de compagnie de Son Altesse de suivre « sa route par mer, jusqu'à Naples, afin d'y « retrouver la princesse Pauline et de lui offrir « de la ramener à l'Ile d'Elbe. »

P. c. c : LOUIS JOUTY.

***

On trouvera sur cette dame des renseignements abondants et curieux dans les *Souvenirs et Anecdotes de l'Ile d'Elbe* de Pons de l'Hérault, que M. Pelissier vient de publier dans la collection Plon. Pons dit qu'elle était d'origine italienne et raconte qu'envoyée sur le brick l'*Inconstant* à Livourne pour en ramener la princesse Pauline, elle y fut en butte aux galanteries trop empressées du commandant Taillade. Pons la perdit de vue après son retour en France avec l'empereur. La lettre possédée par Ulric R.-D. aurait donc un réel intérêt. Ne pourrait-il pas la communiquer à la Revue napoléonienne spécialiste de M. Albert Lumbroso, la *miscellanea napoleonica,* qui prend chaque jour une importance plus considérable ? Les historiens l'y retrouveraient plus aisément que dans une revue générale ou dans une plaquette qui deviendra probablement rarissime. L. G. P.

Les anomalies dans la cuisine anglaise (XXXVII, 325). — Je recommande au confrère A. Dieuaide l'explication assez ingénieuse que donne Walter Scott de cette « anomalie ». Il la trouvera dans une conversation entre le bouffon Wamba et le porcher Gurth, au premier chapitre, si je ne me trompe, d' « Ivanhoe ».

PAMPHILE..

—

Tableau de l'emploi de la journée d'une femme (XXXVII, 325, 767) — Adressez-vous à la Rédaction de *La Mode pratique* (Maison Hachette 79, Boulevard Saint-Germain, Paris). Elle a mis, l'an dernier si je ne me trompe, ce sujet en concours, et il y a été répondu d'une façon remarquable. On vous dira les numéros de ce journal qui ont reproduit les réponses les meilleures et primées.

GARUMNUS.

***

« *La journée d'une femme ?* »

En l'état actuel des mœurs, alors que la qualité de femme de foyer reçoit les assauts de celles-la mêmes qu'on croirait devoir en être les champions, il est difficile de répondre à pareille question. Pas de terme, en effet, n'apparaît aussi divers que le mot « *femme* ».

Il y a l'ouvrière,
la bourgeoise,
la femme de fonctionnaire,
la femme fonctionnaire,
la praticienne, etc.

La fortune et les occupations ne varient pas seulement avec chacune d'elles ; dans la même classe féminine, les différences sont innombrables : Figuier stérile volontaire ou non, l'une n'a pas d'enfants ; l'autre en a deux ; la troisième (cas chaque jour plus rare) en a quatre ou cinq ; une quatrième a des jumeaux.

La femme de fonctionnaire, en tant qu'épouse, doit adapter sa vie au temps que les fonctions de son mari laissent à celui-ci pour son intérieur. Il faudrait donc une étude particulière à chaque genre de fonction du mari. Il en est de même pour les femmes de commerçants, d'industriels, de militaires.

Mais il y a aussi la classe, en formation, des femmes fonctionnaires. Pour elles l'existence familiale, si elle est possible, est subordonnée à leur condition sociale :

La femme-professeur a ses cours ; la femme-médecin, ses consultations, ses visites ; la femme-avocat aura ses plaidoiries au Palais.

Tout cela, essentiellement variable, laisse peu de loisirs à ces dames, pour être femmes : amantes, épouses et mères.

Et puis quand le féminisme, qui affecte des airs de progrès, ayant été puiser des inspirations au Dahomey, aura institué des régiments d'amazones, il faudra tenir compte de l'emploi du temps prescrit, chaque matin, par la « *Colonelle* ».

Sont encore à considérer le naturel et l'intelligence particuliers au mari et aux enfants ; le nombre et la qualité des relations, résultat de mille causes différentes : la famille, la constitution physique, directrice de l'hygiène... Le nombre des domestiques et l'importance de la maison influent également sur la nature des soins à donner à l'intérieur.

Il appartient au bon sens et au cœur de chaque femme de poser des règles à son usage propre ; les résultats diront si elle les a choisies sagement.

On sait le lamentable résultat de l'expérience réformiste, dont Cabet avait tracé les grandes lignes, dans son *Voyage en Icarie* (1842).

Paul Adam, dans les *Lettres de Malaisie*, nous dit qu'un émule dissident de Cabet aurait, dans la Malaisie, essayé la réalisation des théories, dont une des plus importantes est le résultat des revendications féministes. La singulière communauté sociale, révélée par Paul Adam, ne renverse pas seulement les idées surannées de « famille, de capital, de concurrence, d'amour et de liberté », elle fait table rase de la moralité — cette douairière caduque de *Jean Mornas* — qui régit dans notre vieux monde, les rapports d'homme à femme. Si c'est là que ces dames *fin de sexe* veulent en venir, nous sommes incapables de donner le moindre détail sur ce que pourra être « la journée d'une femme ». Notre plume résiste à pareille indication. Puis que sera-t-il besoin de s'occuper de ce qui sera agréable au mari, dans une communauté, où il n'y aura plus de maris ; où l'on devra seulement tenir compte de l'ensemble des hommes ?

Avant l'apparition des *Lettres* de Paul Adam, Maxime du Camp, dans *les Convulsions de Paris*, avait déjà dénoncé certains mobiles des femmes, aspirant à la difficile confusion de sexes.

Sans plus parler de ce genre neutre,

il est intéressant de rappeler une déclaration d'Octave Feuillet sur la femme de devoir.

C'est celle qui ne cherche pas de romans dans la vie — car il n'y en a pas de bons ; — qui n'y cherche pas la poésie — car le devoir n'est pas poétique ; — qui n'y cherche pas la passion, car la passion n'est que le nom poli du vice. »

Dans la bouche d'un romancier, cette appréciation sur les romans, la poésie et la passion ne saurait être suspecte.

Beaucoup, avec Hugues Le Roux *se sont formé cette conviction que c'est une sottise pour la femme de réclamer l'égalité... que son évolution doit s'accomplir toute entière dans le cercle de la famille... et sont devenus las jusqu'à la nausée de ces déséquilibrées du Nord qui répondent droit quand on leur parle amour, de ces jeunes personnes qui, vivant dans un pays sans traditions, souffrant d'hérédités alcooliques fâcheuses, prennent l'agitation de leurs désirs pour du mouvement de la pensée et sont, peut-être bien, un peu comiques, lorsqu'elles plaignent nos femmes de vivre dans la dépendance de l'homme. Ceux qui pensent de la sorte regrettent la femme, telle que la produisait notre culture latine et catholique, dans le temps où les livres que l'on mettait entre les mains des femmes filles visaient plus à former leur cœur qu'à affranchir leur esprit.*

Comme désir et comme donnée générale, on peut seulement formuler que la femme, avec l'homme, a pour but primordial le maintien physique et moral de l'existence du monde. Tous deux, pour y concourir, devraient s'aider et s'aimer et, pour remplir les rôles tracés par la nature, s'appuyer l'un sur l'autre, non se considérer comme des rivaux ennemis.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Cimetière (XXXVII, 326). — Tous les dictionnaires, ceux que j'ai consultés au moins, s'accordent à donner pour étymologie à ce mot : le gue *Koimao*, je dors. « A cette étymologie toute simple et raisonnable, le Dr Guillaume Durand en substitue une qui paraît bien moins naturelle : *cimices*, punaises, *quià*, dit-il, *sunt vermes supra modum fœtentes*, parce qu'il y a des vers d'une excessive puanteur. » (Fr. Noël et M. L.) Carpentier, *Philologie française*). A. BÉLIGNE.

***

Dom Guéranger, abbé de Solesmes, homme d'une haute érudition, avait raison de qualifier le cimetière de dortoir. Ce mot en effet vient du terme grec κοιμετήριον, qui veut dire dortoir, de κοιμάω dormir, assoupir, apaiser, dérivé lui-même de κοιμαι être couché, être en repos, dans le tombeau. Le cimetière est en effet le lieu où l'on est couché dans le grand apaisement, où l'on dort du dernier sommeil, en attendant, suivant les idées chrétiennes, le jour de la résurrection.

Dans le vieux français, cimetiere s'écrivait souvent cémetière. Dans un assez grand nombre de patois, on prononce encore cémetière et même çometière.

MARTELLIÈRE.

***

Dom Guéranger, abbé de Solesmes, a parfaitement raison de dire que *cimetière* signifie dortoir. Ce mot vient du latin *coemeterium* qui vient lui-même du mot grec Κοίμετηρίον lequel a ce sens de dortoir, de Κοίμαω, je dors.

Attribuer à cimetière l'étymologie de *cyma terra*, terre sur la cime, serait de la pure fantaisie. Les ressemblances sont la pierre d'achoppement de la linguistique qui doit s'aider toujours de l'histoire. On se rappelle l'erreur de cet étymologiste enragé qui ignorant qu'il ait existé un médecin du nom de *Guillotin* faisait venir guillotine de *Gulam tenere*. C'est le cas ou jamais de dire *se non è vero è bene trovato*. *Cyma* du grec κυμα signifie l'extrémité du cœur de l'arbre, il a été appliqué par analogie à tout ce qui est élevé.

PAUL ARGELÈS.

***

Notre collaborateur et ami, M. C. de la Benotte demande si le sens de *dortoir* donné au mot *cimetière* par Dom Guéranger, abbé de Solesmes, est bien l'étymologie exacte, croyant pour sa part en trouver la racine dans *cime* « lieu élevé où par raison de salubrité on préférait enterrer les morts ».

Qu'il me permette de lui répondre que son interprétation est fantaisiste, les cimetières placés dans les bas fonds étant aussi nombreux que ceux situés sur les lieux élevés.

Cimetière vient du latin, *cæmeterium*, pris avec la même signification du grec, κοιμετήριον (Koimétérion), *dortoir*, dérivé de κοιμάω (Koimaô), je dors (ou je fais dormir suivant la traduction de Larousse).

Le savant bénédictin Dom Guéranger n'est donc pas en faute, comme semblerait le croire M. de la Benotte, et son « assertion » est juste. TOBY.

***

Cimetière est le latin *cœmeterium*, transcription du grec Κοιμετηριον, mot qui se prend aussi pour dortoir. La racine est Κοιμαω faire dormir, κοιμομαι, dormir, se coucher.

Penser que Cimetière vient de *cime*, hauteur, est donc une erreur, et ce serait la doubler en supposant que, par raison de salubrité, on enterrait les morts dans les lieux élevés. Aucune mesure, en effet, ne serait plus contraire à l'hygiène publique. T. PAVOT.

—

Prêtres mariés (XXXVII, 327). — Il y a dans l'Eglise *catholique* et *apostolique*, celle dont le pape est le chef, plusieurs rites, tels que le *romain*, *l'arménien*, le *maronite*. Or dans le *romain* seul les prêtres ne peuvent se marier. Dans les autres rites, dont plusieurs sont connus sous le nom générique d'orientaux *unis*, parce qu'ils sont en communion (commune union) avec Rome, ils peuvent prendre femme. Les Arméniens unis qui se trouvent à Lemberg (Autriche) ont leur Eglise spéciale, et leurs diacres ont deux ans après avoir reçu le diaconat pour se marier et venir recevoir la prêtrise au bout de ce temps; s'ils n'ont trouvé femme on ne les ordonne pas. Les évêques ne doivent pas être mariés, ils sont choisis parmi les moines ou les veufs. Il y a en Autriche, en Bosnie, en Sardaigne, (pour ne parler que de l'Europe) de nombreux membres de l'Eglise catholique, de rites orientaux mariés. En Orient, ils sont la grande majorité. OROEL

—

Diocèse de Chartres (XXXVII, 377). — Pour avoir les renseignements désirés, on pourrait s'adresser directement à l'abbé Métais, archiviste du diocèse de Chartres, auteur de la revue mensuelle *Archives historiques du diocèse de Chartres*.

MARTELLIÈRE.

—

Morny (VXXXII, 379). — Bien avant l'avènement du second empire, M. de Morny, alors simple député du Puy-de-Dôme, avait commencé la rédaction de ses *Mémoires*. Un architecte de Clermont-Ferrand, M. Compagnon, m'a raconté que, sur la fin du règne de Louis-Philippe, ayant à faire un travail de réfection au château du futur duc, il avait trouvé. un matin, sur une table, un manuscrit que, par un mouvement d'indiscrétion, il s'était mis à feuilleter. Tout entier de la main de M. de Morny, ce cahier commençait par ces mots : « Je suis le fils naturel du général Comte de Flahaut et de la reine Hortense. » Naturellement l'architecte, de quelque curiosité qu'il fût animé, avait en lui trop de délicatesse pour poursuivre la lecture de ces Confessions. Il supposait, du reste, et avec raison, que le manuscrit en question a dû être détruit dès le lendemain du 10 décembre 1848, (élection de Louis Bonaparte comme président de la République). PHILIBERT AUDEBRAND.

***

Le duc actuel de Morny a publié récemment chez Ollendorff un volume, tiré des papiers de son père, sur l'ambassade de Morny en Russie.

Voir sur Morny mon livre : *Les secrets des Bonaparte*. NAUROY.

—

Les anguilles de Melun crient avant qu'on ne les écorche (XXXVII, 380). — Le proverbe dont s'agit ne doit pas s'orthographier comme l'indique le titre ci-dessus, mais bien : *Il est comme l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*, on ne peut donc admettre qu'il puisse s'appliquer aux *anguilles*, à qui on baille l'anguillade, c'est-à dire une série de coups avec une peau d'anguille.

C'est même à tort qu'on écrit : l'*anguille*, comme s'il s'agissait du poisson, genre murène ; il faudrait dire : *Languille*.

En effet, d'après tous les écrivains qui ont traité des proverbes, celui qui a préoccupé M. Grégor, ainsi du reste qu'il a pu s'en convaincre, se rapporte à un habitant de Melun nommé *Languille* qui, jouant le rôle de saint Barthélemy dans un *mystère*, se mit à crier avant qu'on ne l'ait touché. On sait que ce saint, l'un des douze apôtres, fut écorché vif en Arménie. Ribera a représenté ce martyre dans un tableau qui se trouve au Musée royal de Madrid. ALEXANDRE SOREL.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Les Affiches; les Collectionneurs. — Les affiches, les illustrées surtout, sont très en honneur depuis une dizaine d'années. On les collectionne, d'aucunes même se paient fort cher. Il y a pour elles des marchands spéciaux, des revues *ad hoc*; des livres aussi ont paru qui forment déjà une bibliographie assez copieuse ; les amateurs ne liront donc pas sans intérêt ce passage de Balzac :

« De 1816 à 1827, époque à laquelle les cabinets littéraires, d'abord établis pour la lecture des journaux, entreprirent de donner à lire les livres nouveaux moyennant une rétribution, et où l'aggravation des lois fiscales sur la presse périodique fit créer l'Annonce, la librairie n'avait pas d'autres moyens de publication que les articles insérés ou dans les feuilletons, ou dans le corps des journaux. Jusqu'en 1822 les journaux français paraissaient en feuilles d'une si médiocre étendue, que les grands journaux dépassaient à peine les dimensions des petits journaux d'aujourd'hui. Pour résister à la tyrannie des journalistes, Dauriat et Ladvocat, les premiers inventèrent ces affiches par lesquelles ils captèrent l'attention de Paris, en y déployant des caractères de fantaisie, des coloriages bizarres, des vignettes, et plus tard des lithographies qui firent de l'affiche un poème pour les yeux, et souvent une déception pour la bourse des amateurs. Les affiches devinrent si originales qu'un de ces maniaques appelés collectionneurs possède un recueil complet des affiches parisiennes... »

(*Les Illusions perdues; Un grand homme de province à Paris*).

Dans *le Cousin Pons*, Balzac dit aussi un mot des affiches et de ceux qui les collectionnent. GUSTAVE FUSTIER.

—

Une lettre inédite de Ferdinand Fabre. — M. Adolphe Brisson a dit, dans ses *Portraits intimes*, et les *Annales politiques et littéraires* ont répété dernièrement, d'après lui, que le premier livre de Ferdinand Fabre remontait à 1862.

Il y a là une inexactitude. Bien avant *les Courbezon*, que les *Annales politiques et littéraires* considèrent comme le premier livre de l'éminent écrivain qui vient de mourir, celui-ci avait publié un volume de vers ainsi qu'en témoigne une curieuse lettre adressée par lui, à l'ancien critique bien connu, Hippolyte Lucas. Voici cette lettre, dans laquelle on retrouve la modestie inhérente au véritable talent.

27 Mars 1853.

Monsieur,

Veuillez excuser la liberté que j'ose prendre, au lendemain de la publication d'un premier volume de poésies, de vous adresser un exemplaire de mon recueil, et de vous prier de vouloir bien me faire l'honneur d'en dire quelques mots dans un de vos remarquables articles.

Je suis loin, Monsieur, de me dissimuler tout ce que mon livre a d'incomplet et de défectueux. Aussi est-ce moins, en m'adressant à vous, sur la valeur tout à fait contestable de mes humbles vers, que sur la haute bienveillance habituelle aux grands talents, que j'ose me reposer.

Si vous consentez, Monsieur, me tenant compte, plutôt de l'inspiration consciencieuse et sincère d'où découle mon œuvre, que de l'œuvre elle-même, à me consacrer quelques-unes de ces lignes, où vous alliez, dans un ensemble parfait, la finesse des aperçus à la grâce de l'esprit et à la solidité du savoir, soyez assuré que vous aurez ma reconnaissance tout entière, comme vous avez déjà toute mon admiration.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

FERDINAND FABRE.

P. c. c. L. L.

—

Lettre d'un charretier. — Peut-on, sans violer les règles de l'étymologie, se servir du mot *dia* pour faire tourner les chevaux à gauche ? Cette question a été traitée dans la lettre suivante qui fut adressée à l'ancien critique du *Siècle*, Hippolyte Lucas, pour le soi-disant charretier Gerbener dont le style révélait un véritable lettré.

« Monsieur, dans votre feuilleton d'aujourd'hui, vous nous accusez de faire marcher nos chevaux à contre-sens parce que nous leur disons : *dia*, pour les faire aller à gauche. *Dia* vient, dites-vous, de *diou* ; or, en langue celtique, *diou* signifie à droite, d'où suit que les charretiers qui, au dire de l'Académie, se servent du mot *dia*, pour faire aller leurs chevaux à gauche, pèchent contre l'étymologie, et que l'Académie aurait dû se renseigner. On voit bien, monsieur, que si vous connaissez la langue des muletiers gaulois, vous n'avez pas encore suffisamment étudié celle des muletiers français. Vous sauriez que si nous disons *dia* pour tourner à gauche, nous disons *dio* ou *duïo* ou simplement *uïo*, pour tourner à droite ; or, tout étymologiste de bonne foi reconnaîtra que c'est *uïo* ou *dio* qui vient du mot celtique

diou et que *dia* vient de quelque autre mot tudesque ou celtique, ou grec ayant n'importe quelle signification.

D'où suit que nous faisons marcher nos chevaux comme il convient à des charretiers lettrés, que ce n'est pas l'Académie qui avait besoin de se renseigner, et que vous lui devez ainsi qu'à nous une réparation éclatante que vous ne manquerez sans doute pas de faire à la première occasion.

La loyauté m'oblige pourtant de reconnaître que vous avez pour vous l'autorité du dictionnaire de Trévoux qui pretend que nous disons *dia* pour aller à droite et *huhe-hurhau* pour aller à gauche ; mais il est visible que les auteurs de ce dictionnaire n'ont jamais su conduire de chevaux. Leur huhau ou hurhau n'est qu'un barbarisme dont ils se gardent bien de donner l'étymologie et que dans leur ignorance ils ont substitué à notre *dio* ou *uio* qui est le véritable mot venu du celtique. C'est surtout en semblable matière qu'on peut s'en rapporter à l'expérience d'un homme de l'art.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, sans rancune, votre bien dévoué : GERBENER charretier.

22 novembre 1853. près Richelieu.

p. c. c : L. L.

—

Le vieux Paris. — M. Charles Sellier, secrétaire de la commission du vieux Paris, vient de dresser la liste des découvertes archéologiques faites sur la rive gauche de la Seine, au cours des fouilles entreprises en vue de la prolongation jusqu'au quai d'Orsay de la ligne du chemin de fer d'Orléans.

Le travail de M. Sellier mentionne la découverte, à l'entrée de la rue des Ecoles, d'un des piliers de l'ancienne porte Saint-Victor, de l'enceinte de Philippe-Auguste, et même d'une partie du mur d'enceinte. Le remblai qui entourait ces maçonneries était composé de terres vaseuses et infectes : là avait été l'ancien fossé fangeux du rempart. Enfin, dans une ouverture du mur, on trouva une pièce d'artillerie du genre de celles appelées bombardes et déjà en usage au quatorzième siècle.

Plus loin, vers la rue Lagrange, on mit à jour une galerie souterraine voûtée, qui dut servir jadis de communication entre les deux bâtiments annexes de l'Hôtel-Dieu. Plus loin encore, rue de la Harpe, on trouva des débris de sculpture, de poteries gallo-romaines, de vases ou lampes du moyen âge ; rue Saint-Séverin, des médailles à l'effigie de François de Bourbon, prince de Conti ; place Saint-André-des Arts, un douzain de Henri III, daté de 1577, et une pierre sculptée et peinte paraissant remonter, par son style, au quinzième siècle.

Cette pièce représente un personnage accroupi dans l'attitude de la prière, présentant sur sa poitrine un écusson où l'on voit sculptés trois vases à couvercle, posés deux et un.

Il est possible, d'après M. Sellier, que ces armoiries rappellent la famille d'un bienfaiteur de l'église Saint-André ou bien une confrérie d'artisans ou de marchands de l'époque.

Rue de l'Université, boulevard Saint-Germain, des vestiges d'anciennes murailles, des ossements, des pièces de monnaie, deniers ou doubles tournois, des poteries, un boulet de pierre, projectile des premières artilleries, ont encore été découverts.

La plupart de ces objets iront prendre place dans les collections, si curieuses, du musée Carnavalet.

—

BIBLIOGRAPHIE

Littérature orale de l'Auvergne, par PAUL SÉBILLOT 1 vol. in-12, elzévir. Paris 1898, J. Maisonneuve, édit. — Notre collaborateur, M. Paul Sébillot, dans ses précises et savantes recherches et publications sur le Folk-lore, après avoir étudié la Bretagne, vient de passer cette fois à l'Auvergne, pays non moins ancien et presque aussi celtique que la vieille Armorique. L'élégant petit volume que nous annonçons ici est le premier et déjà fort complet essai synthétique sur les traditions populaires auvergnates. On y trouve un grand nombre de récits, contes et légendes, des chansons avec la musique, des proverbes, devinettes et blason populaire locaux. M. Sébillot a apporté là une contribution importante au traditionnisme des provinces de France, qui lui fait grand honneur. C'est un titre nouveau qu'il acquiert par là à sa réputation si justifiée parmi les folk-loristes français.

AVIS

L'administration prévient MM. les Abonnés qu'elle tient à leur disposition l'auto-relieur annoncé dans la couverture, et qui est fait spécialement pour l'*Intermédiaire*.

Invitation à nos abonnés

Toutes les personnes signant d'un pseudonyme doivent accompagner leurs communications d'une carte de visite.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG

Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *20 Juin 1898.*

XXXVII° Volume — N° 801

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2° Année N° 53

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 38, Av. de Wagram

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

AVIS IMPORTANT

Madame Iung prévient les abonnés qui ont refusé la Table générale à la livraison, soit par eux ou leurs représentants, MM. les libraires ou éditeurs, que cette Table leur sera seulement envoyée à nouveau contre un mandat de 12 francs adressé Avenue Wagram, 38.

La Table Générale est en vente au bureau du journal, moyennant 12 fr. pour les abonnés et 15 fr. les non-abonnés. Adresser mandat ou bon postal.

Ces prix pour les abonnés jusqu'à fin juillet.

QUESTIONS

La plage de Wissant. — La plage de *Wissant*, près de Calais, actuellement déserte, a été autrefois et à plusieurs reprises un centre important et populeux.

C'est là, dit-on, que César s'embarqua pour passer en Angleterre.

Plus tard, au XIII° siècle, on trouve son nom cité comme port et comme forteresse. — Au XVII° siècle de même.

Entre ces trois périodes, la ville, semble avoir été détruite, et de nos jours il ne reste aucun vestige des cités d'antan. La mer et le sable ont-ils fait là leur œuvre ?... ou bien... ?

Je désirerais fort être renseigné sur ce point, ou savoir tout au moins où je pourrais puiser.

De même pour le nom de *Wissant*. Quelle était le nom de la ville au XIII° siècle ? Et sous César ? D'où vient le mot lui-même ? On m'a donné comme étymologie le mot *Wissoc*, *Wessouc* qui en flamand veut dire « osier, oseraie ». Est-ce là la véritable origine ? A MONNIER.

Les Cygnes d'Amiens. — A une réception de Charles X à Amiens, la municipalité vint lui offrir, suivant l'usage immémorial, deux cygnes dans une cage. Jusqu'à quelle époque dura cette coutume ? RIP-RAP.

Mariage juif. — Au XVIII° siècle, chez les juifs d'Egypte, le matin du mariage, on collait à la gomme les paupières de la fiancée, et le soir, bien entendu, le mari les décollait. Il me semble avoir lu quelque part que cette coutume existait encore en Orient. Est-ce vrai ? Et cet usage serait-il un symbole de ...l'initiation conjugale ? FLAUGONZO.

Téléphone. — Ne pourrait-on forger pour les communications téléphoniques un mot analogue au mot « télégramme » des communications télégraphiques ? UN CURIEUX.

Fleurs sur les cercueils. — Saint Jérôme (*Epist.* 54. *ad Pammachium*) a dit : « *Cœteri mariti super tumulos conjugum spargunt violas, rosas, lilia, floresque purpureos.* » Faut-il voir dans cette coutume du IV° siècle l'origine de l'usage généralement admis de nos jours de couvrir de couronnes et de gerbes de fleurs, les cercueils de nos parents et de nos amis ? Ce

mode de faire très répandu depuis la seconde moitié de notre siècle était-il pratiqué en France dans les siècles précédents ? LECNAM.

Famille de Wissocq.—Je m'occupe en ce moment de reconstituer la généalogie de cette famille.

Quelqu'un pourrait-il me fournir des renseignements intéressants ou m'indiquer une source où je pourrais puiser ?

HÉRALD D'YCK.

Un engagement par lettre de cachet. — Quel est ce haute-contre (ténor), dont parle le *Néologue* de Mercier, qu'une lettre de cachet alla chercher au théâtre de la Rochelle pour le faire entrer à l'Opéra ? PAUL EDMOND.

Un auteur à retrouver. — Quel est l'auteur du livre anonyme édité à Paris, il y a quelques années, chez Dentu, ce me semble, sous ce titre : *Un Anglais à Paris !* Les deux volumes dont est composé cet ouvrage, sont des mémoires sur la vie parisienne de 1840 à 1880. ALPHA.

Débiteurs insolvables. — Jadis, dans la presqu'île de Corée, les débiteurs insolvables étaient bâtonnés tous les quinze jours par leurs créanciers jusqu'à paiement intégral de leur dette. S'ils succombaient à la peine, leurs héritiers ne pouvaient pas renoncer à une succession aussi... onéreuse ; et les créanciers de leurs parents pouvaient les soumettre au même régime tant qu'ils n'avaient pas acquitté le montant de la dette familiale ?

Cette coutume existe-t-elle toujours ?

SIR GRAPH.

Sophie Arnould, déesse de la Raison. — Dans les *Souvenirs* de M. A. de Mazade, cousin de l'académicien, je vois que l'auteur a découvert à l'abbaye de Royaumont les restes d'un petit théâtre où, prétend-il, Sophie Arnould « chanta en déesse de la Raison ». Les Goncourt n'ont jamais cité, que je sache, cette particularité dans l'histoire de leur héroïne. Et pour ma part, je ne me figure pas bien Sophie Arnould, qui avait alors un âge respectable et qui ne fut jamais une fort ardente patriote, déambulant dans le costume et avec les attributs dont se paraient les Aubry et les Momoro.

Un de nos collaborateurs pourrait-il nous renseigner à cet égard. H. QUINNET.

Manuscrit inédit d'Astruc. — Je désirerais savoir si le manuscrit suivant est inédit :

« Traité des maladies du bas ventre et premièrement de celles de l'estomac, par M. Astruc, médecin consultant du Roy, premier médecin du feu Roy de Pologne, Auguste II, médecin ordinaire de son Altesse Sérénissime, Monseigneur le duc d'Orléans, et professeur en médecine au collège royal de Paris. — Manuscrit de 557 pages, plein de ratures, finissant par ces mots : Commencé le 1er août et fini le 22 du même mois de l'année 1753. »

A. DIEUAIDE.

Cheval qui fume sa pipe. — Le curé Chomel est l'auteur d'un grand dictionnaire économique contenant divers moyens d'augmenter son bien et de conserver sa santé, Lyon 1732, 2 vol. in-folio et 2 suppléments également in-folio.

Dans le premier volume, à la page 573, se trouve une belle gravure sur bois représentant un cheval au derrière duquel on a mis une grande pipe à tabac que l'on voit toute fumante.

Je n'ai pu trouver dans Chomel l'explication de cette gravure et je viens la demander à mes collègues que l'art du vétérinaire pourrait intéresser.

A. DIEUAIDE.

Chansons satiriques sur nos désastres. — Mes collègues connaissent-ils des chansons satiriques sur la retraite de Russie, Waterloo, Sedan, etc ?

Je viens de trouver celle-ci sur la Retraite de Russie, ce qui ne démontre pas que chez nous tout finit par des chansons.

S'échappant de Russie,
Aussi rapidement
Que le vent,
Sa Majesté transie
Arrive incognito
En traîneau.

Il laisse son armée
Sans pain, sans général ;
C'est égal :
Elle est accoutumée
A manger du cheval
Pour régal.

Courant à perdre haleine,
Il croit prendre à Moscou
Le Pérou ;
Oh ! le grand capitaine !
Il n'y voit que du feu,
Ventre bleu !

Que faire en cette ville,
Qui n'a que des maisons
En charbons ?
Il serait difficile
D'y passer tout l'hiver
En plein air.

Il faut faire retraite
Dit le guerrier penaud ;
Mais il faut
Mettre dans la gazette
Que nous faisons un grand
Mouvement.

A bon droit on s'étonne
Qu'alors il n'ait pas fait
Un décret
Qui prolonge l'automne,
Supprime les frimas
Et verglas.

Dans cet état funeste
Plus brave qu'un César,
Par hasard,
Sans demander son reste,
Napoléon le Grand
F... le camp.

Le voilà donc en route,
Pendant que l'aquilon
Furibond
Siffle et met en déroute
Soldats, chevaux, caissons
Et canons.

Son retour le chiffonne ;
Il craint des sénateurs
Les fureurs,
Il vient, il déraisonne,
Et trouve le Sénat
Toujours plat.

A. DIEUAIDE.

—

Fausses alarmes sous la Révolution. — Verneilh-Puiraseau né à Nexon (Haute-Vienne) et non dans la Dordogne d'après Larousse, auteur de l'ouvrage peu connu : *Mes souvenirs de 75 ans*. Limoges, imprimerie Barbou 1836 (Tome Ier non mis dans le commerce et seul paru, 437 pages, in-8) raconte qu'un jour de mercredi du mois d'août 1789, la nouvelle arriva au marché de Piégut qu'un corps de dix mille Anglais s'avançait en toute hâte, laissant partout la désolation sur son passage.

Les villes de Confolens et de Rochechouart avaient été brûlées et Châlus était en feu. L'arrivée inopinée du chevalier de Laplace-Rongeras, qui venait de Limoges, confirma l'alarme.

L'auteur raconte ensuite que tous les habitants de Nexon et des environs passèrent la nuit sur un coteau dominant un défilé par où l'ennemi devait arriver. Au moindre bruit, on s'avançait pour reconnaître des paysans qui venaient se joindre à eux, en leur criant : *Ey co vautreix* ?

Verneilh-Puiraseau raconte une autre panique arrivée le jour de la Saint-Jean (24 juin 1791) : un gendarme était venu, en grande hâte, lui porter une lettre de M. le procureur général de Limoges, annonçant que le roi avait été enlevé par des malveillans, (sic) et que le conseil-général était immédiatement convoqué pour aviser au maintien de l'ordre public.

La série des fausses alarmes est ouverte.

A. DIEUAIDE.

—

Le dernier des Napoléon. — Quel est l'auteur d'un livre anonyme paru après la guerre de 1870, et dont le titre était : « Le dernier des Napoléon » ?

L. N.

—

Bibliographies provinciales. — Quelles sont les provinces de France pour lesquelles il existe une bibliographie récente, dans le genre du magnifique ouvrage de M. René Kerviler : *Répertoire de la bibliographie bretonne ?* A. P.

—

Armoiries sur la petite métropole d'Athènes. — On lit dans le *Guide-Joanne* en Grèce (I, p. 33, édition de 1896) ;

« La Petite Métropole (d'Athènes)... les savants ne sont pas d'accord sur la date de l'église qui selon les uns remonterait au VIe siècle et selon d'autres aurait été construite en 1208, par les seigneurs francs ; on remarque en effet sur les murs, à côté de débris antiques et de figures d'animaux byzantines les armes de La Roche et de la Villehardouin. »

Je n'ai vu, pour ma part, nulle trace d'armoiries sur cet antique petit monument, car certains aigles sculptés (aigles impériales) ne peuvent être pris pour des attributs héraldiques. Je fais appel, pour être renseigné, à ceux des élèves de l'École française d'Athènes qui ont étudié cette curieuse église. LA COUSSIÈRE.

—

Jean Saurin. — Quelque savant lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner des renseignements sur la fuite de Jean Saurin, avocat de Nîmes, père du fameux prédicateur Jacques Saurin ? Jean Saurin

et sa famille quittèrent Nîmes au commencement de septembre 1685, pour se réfugier à Orange. A peine six semaines étaient-elles écoulées qu'ils étaient chassés de cette ville par arrêt du Parlement (15 octobre environ) et s'enfuyaient du côté de Valence. A Valence, Saurin, avec ses amis Ducros et Graverol furent pris et mis séparément dans des cachots. Sait-on comment et à quelle date Jean Saurin put sortir des prisons de Valence, pour se retrouver, lui et sa famille, avec Mirmand dans les environs de Cette, où les deux familles s'embarquèrent pour l'Espagne ? Une date serait précieuse à retrouver, ainsi que des détails certains.

MARIE DE CHAMBRIER.

—

Pierre Didot. — Je possède un exemplaire non rogné du volume remarquablement imprimé, intitulé : *Essai de fables nouvelles dédiées au roi, suivies de poésies diverses et d'une épître sur les progrès de l'imprimerie*, par Didot fils aîné, 1786, in-18. Didot l'aîné, rue Pavée Saint-André, Didot fils aîné et Fombert jeune, rue Dauphine, près du Pont-neuf, imprimé par Franc -Ambroise Didot l'aîné avec les caractères de Firmin son deuxième fils, 150 pages et 6 pages non chiffrées. Connaît-on le chiffre du tirage ?

Page 123, Pierre Didot, le futur imprimeur du *Racine* du Louvre, écrit : « Vers la fin de 1779, je m'aperçus que le papier de l'épreuve des caractères d'un fondeur anglais nommé Caslon n'avait ni pontuseaux, ni verjures. Mes recherches me firent connaître que cette fabrication n'était point récente en Angleterre, et que la première édition du Virgile de Baskerville, qui parut en 1657, était imprimée en grande partie sur cette sorte de papiers, depuis la page 17 ou 25 dans quelques exemplaires, jusqu'à la page 223 inclusivement... je reconnus que les formes sur lesquelles ils avaient été fabriqués étaient recouvertes d'une toile de laiton... J'envoyai aussitôt à MM. Johannot un feuillet que je détachai de ce livre d'épreuve... Ils firent tisser la toile en laiton... et m'envoyèrent, à la fin de juin 1780, quelques mains d'essai de ces papiers, auxquels je donnai alors le nom de papiers vélins... Pour plus grande facilité, je les autorisai à faire tisser la toile en fils d'argent. J'eus la satisfaction de recevoir, en décembre 1781, une partie de papier-vélin grand raisin, qui me servit à imprimer aussitôt, pour essai des nouveaux caractères de ma fonderie, un *Conte allégorique* que j'avais extrait des *Œuvres de Madame la Marquise de Montesson*, dont je fis deux éditions in-4° ; et, quelques mois après j'imprimai, sur le même papier et du même format, un *Extrait du Poème des jardins*, que j'eus l'honneur de présenter à *Monseigneur Comte d'Artois*. »

Qu'est-ce que cette toile en argent et s'en est-on servi depuis ? NAUROY.

—

Un recueil manuscrit de prières. — Quel serait l'auteur d'un manuscrit calligraphié, sans date, sans noms propres, renfermant une prière pour chaque heure du jour (Psalmus ante horam, matutinam, décimam, serotinam, etc., trois psaumes, deux versets, deux oraisons) en latin cicéronien, extrait de la Sainte-Ecriture et des SS Pères, composée pour l'usage personnel du propriétaire du manuscrit ? L'auteur était ministre d'Etat (il le dit formellement dans le *Psalmus ante consilia*). Il avait femme, fils et filles : *commendo tibi, Deus clemens, mulierem, quam dedisti mihi sociam, et filias et filium quorum tu pater æternus temporalem me parentem fecisti*. Reliure et calligraphie du XVIIe ou XVIIIe siècle.

Titre de l'ouvrage : *Pieces Christianæ ad varias diei partes recte pieque peragendas distributæ atque directæ*.

1re partie : *Meditationis argumenta ad memoriam Dei excitandam directa, et ex Sacra Scriptura sanctisque Patribus deprompta* (pp 1-8).

2e partie : *Gemitus animæ christianæ infirmitatis suæ admodum consciæ, inter innumera et undique furentia pericula versantis, et de sola Dei sui misericordia humiliter et confidenter præsumentis* (pp. 9-66).

3e partie : *Argumenta Meditationis, ad perutilem Mortis cogitationem excitandam directa, et ex Libris sacris, sanctisque Doctoribus excerpta* (pp. 67-77).

FRANÇOIS DE BÉNÉJAC.

—

Piefer. — Pourrait-on me donner des renseignements sur cet artiste, qui, je crois, est de la fin du siècle dernier. Je voudrais savoir où il est né ; les dates de sa naissance et de sa mort ; quel était son genre et si ses œuvres étaient appréciées.

SEDANIANA.

Le graveur Philippe Le Bas, homonyme du Conventionnel. — Existe-t-il un lien de parenté entre le célèbre graveur du XVIIIe siècle, Joseph-Philippe Le Bas et le conventionnel Philippe Le Bas, l'ami de Robespierre, le père du célèbre helléniste et archéologue de ce nom ?

Le graveur, né à Paris le 8 juillet 1701 et mort le 14 avril 1785, était membre de l'Académie et graveur du roi.

GUSTAVE LAURENT.

—

Le Colonel Levastre. — Je serais très reconnaissant à celui de mes confrères qui voudrait bien me renseigner sur le colonel Levastre. Je le crois, sans en avoir la certitude, issu du mariage célébré à Angers, le 25 novembre 1794, entre Joseph-Louis Levastre et une demoiselle Amys du Ponceau, laquelle serait morte dans cette ville le 17 mars 1851.

Je voudrais connaître les prénoms de cet officier, les lieu et date, de sa naissance et de son décès, ses services militaires ? Je voudrais aussi savoir s'il était fils unique, s'il fut marié et s'il a laissé des descendants ? — Par sa mère il se trouve être l'oncle à la mode de Bretagne de la Duchesse de Chevreuse actuelle, née de Contades.

BRONDINEUF.

—

Le général de Tucé. — Merci au confrère qui prendra la peine de me dire ce qu'il sait sur Louis-Adrien de Tucé, promu général de brigade le 29 octobre 1870, Commandeur de la Légion d'Honneur. — Il était fils de Louis de Tucé et de Marie-Philippe-Aimée Hue de Montaigu. — Je voudrais bien, s'il était possible, connaître les lieu et date de sa naissance et de son décès, ses états de services.. etc. Etait-il marié ? — Laissa-t-il des descendants ?

BRONDINEUF.

—

Picard de Gaville. — A-t-on des renseignements sur la famille de cet écrivain qu'on dit être né à Etampes en 1804 ? Connaît-on la date de sa mort ? Pourrait-on me fournir la liste de ses écrits ?

PAUL PINSON.

—

Le peintre Boileau. — Il existe au musée Carnavalet une plaque de cuivre qui était placée sur une maison de la rue des Haudriettes sur laquelle est gravée l'adresse de Nicolas-François-Jacques Boileau, natif d'Etampes, peintre du roi. Pourrait-on me donner des renseignements biographiques sur la vie et les œuvres de cet artiste oublié par Guédy dans son dictionnaire des peintres ? Quelle est la date de sa mort ?

PAUL PINSON.

—

Babault. — Sait-on où est né cet écrivain, auteur des ouvrages suivants : *Annales dramatiques ou dictionnaire des théâtres*, 1806-1812, 6 vol. in-8 ; *La Ligue du Nord*, poème, 1807, in-8 ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Origine du nom de Silhouette. — Roquefort, bien avant l'Académie française, avait classé le mot dans son Dictionnaire :

« Profil tracé autour de l'ombre du vi-
« sage ; ainsi dit de Silhouette qui en fut
« l'inventeur (sic) dans le XVIIIe siè-
« cle »,

Mercier, dans son Tableau de Paris, et Sismondi, *Histoire de France*, XXIX, p.p. 94 et 95, se sont étendus sur l'origine du mot.

Il doit exister de nombreuses chansons pour définir le mot ? Dans ma collection manuscrite, j'en vois deux, d'où j'extrais ce couplet :

On vit un profil sombre
Sur le mur de ce lieu,
Qui bientôt comme l'ombre
Disparut, grâce à Dieu.
La bouillie à l'enfant Silhouette voulait faire,
Il était expert en ce cas
En ayant bien fait pour les chats
Durant son ministère.

Je cherche aujourd'hui l'origine du nom, que je considère comme très rare et curieux ; il est question à Limoges d'élever une statue à Silhouette et l'étymologie du nom ne manque pas d'actualité.

Dans le Béarn, on nomme *silva* ou *Silvé* ou encore *Siloat* ou *Siloet* un trou, souterrain ou excavation (en hébreu le mot *siloë* a la même signification).

M. de la Borde, dans son *Itinéraire d'Espagne*, nous dit « que dans le royaume de Valence il a vu des souterrains antiques qu'on croit avoir servi de greniers ; il ajoute que dans le pays on les nomme *Siloa* (nous disons *Silo*, aujourd'hui).

L'académicien de Jouy, dans son *Hermite en Province*, Paris 1818, tome Ier page 117, fait naître Silhouette dans une masure (probablement souterraine) de

Biarritz, n'entendant et ne parlant jusqu'à douze ans que sa langue maternelle.

Toutes les biographies font naître Silhouette à Limoges, le 5 juillet 1709; ce nom serait-il d'origine limousine? Viendrait-il du mot allemand *Schatten*, qui signifie ombre et indique ce que dit le latin *delineare*, tracer le profil d'une figure? A. DIEUAIDE.

—

Vrombir. — Ce verbe, onomatopéique sans nul doute, rend bien l'action de tournoyer en faisant du bruit. Richepin s'en est servi : « Les gamins sortent de l'école en vrombissant comme un tourbillon d'abeilles. » (*Le Pavé*, 1883, p. 155) ; *vrombir* ne se trouve point dans Littré ; figure-t-il dans d'autres dictionnaires et en connaît-on des exemples autres que celui qui vient d'être donné?
GUSTAVE FUSTIER.

—

Grêlé comme la Hollande. — On dit familièrement de quelqu'un fortement marqué de petite vérole qu'il est *grêlé comme la Hollande*. Les Goncourt se sont servis de cette expression dans *Les Frères Zemganno*. D'où vient-elle ?
GUSTAVE FUSTIER.

—

Croquemitaine. — Connait-on de ce mot une autre étymologie que celle donnée par Littré qui voit dans *mitaine* une altération du flamand *metjien* petite-fille. Il paraît que dans le midi, à Toulouse notamment, on dit *croquetaco* (V. Roquefort : *Dict. étym. verbo* Huguenot).
GUSTAVE FUSTIER.

RÉPONSES

La chanson de la pelle (II, 583, 634, 695). — En faisant des recherches dans le deuxième volume de l'*Intermédiaire*, je trouve cette chanson et de nombreuses réponses à ce sujet.

Quoiqu'*un peu en retard*, voulez-vous me permettre de donner mon avis ?

Il me semble qu'il s'agit d'une personne ne sachant pas lire la musique et qui remarque que les notes ressemblent à de petites pelles.

Pelles noires, pelles blanches. — ce sont les noires et les blanches ; *pelles avec un petit manche*, ce sont les notes qui ont une queue, *pelle en haut, pelle en bas*, suivant qu'elles sont en haut ou en bas de la portée ou suivant la direction des queues, enfin *pelles qui n'en ont pas*, ce sont les rondes.

Et c'était en effet fort comique de faire chanter ce qu'elle voyait, à cette personne, sans y rien comprendre. GRÉGOR.

—

Livres autographiés et lithographiés (XII, 393, 445, 752 ; XIII, 42, 106). — Le grand ténor Gilbert Duprez, décédé il y a peu de mois, s'était passé la fantaisie de publier ses œuvres poétiques en un volume autographié intitulé : *Joyeusetés d'un chanteur dramatique*, par G. Duprez, membre honoraire du Caveau. Paris, Tresse, éditeur, *s d.* Lithographie Coulbeuf, 95 et 97, Passage du Caire.

Mon exemplaire porte, sur la première page, cette dédicace : « A madame de Kertanguy, G. Duprez, 17 mars 1889 ».

Dans sa préface rimée, l'auteur nous apprend qu'il est le

...Treizième fils d'un père sans aisance,
et qu'il fut baptisé en l'église Saint-Nicolas des Champs.

Les lauriers poétiques de Duprez ne feront point pâlir ceux qu'il dut à sa voix et à sa science du chant. Les vers sont incontestablement mauvais, boîteux et trop souvent émaillés d'hiatus et de fautes d'ortographe telles que rapsaudie, imaje, ascention..., mais il y a dans ses pièces de la gaîté, du bon sens et même de l'esprit.
EFFEM.

—

Les descendants de Robespierre (XX, 483, 539, 570, 590, 625 ; XXXVI, 534 ; XXXVII, 70, 278, 491, 599, 754). — Les deux accusations que M. G. G. reproduit contre Robespierre, sont les deux seules sur lesquelles les ennemis du vaincu de Thermidor cherchent encore à s'appesantir.

Quoique cette discussion nous fasse sortir du cadre que le titre nous impose, je me permettrai cependant de dire quelques mots sur ces inculpations, sans entrer dans l'étude des faits.

I. *Procès de Danton*. — M. Philibert Audebrand n'a pas tenté, dans son article, de justifier complètement Robespierre de l'accusation d'avoir poussé Danton à l'échafaud. Il a voulu simplement effleurer cette question sans la discuter. Autrement il lui était aisé de démontrer que Robespierre avait toujours repoussé les bruits malveillants qui couraient sur le grand

tribun, depuis le commencement de la Révolution et avait, à maintes reprises, mettant à part des soupçons qui pourtant paraissaient fondés, défendu le patriotisme de son compagnon de lutte. Il aurait pu prouver facilement que c'était Billaud-Varenne qui, le premier, essaya d'envelopper Danton dans le procès de ses amis Fabre d'Eglantine, Delaunay, Basire et autres ; que ce même Billaud revendiqua plus tard, et à différentes reprises, l'honneur d'avoir lui seul, renversé le colosse ; que Robespierre résista longtemps aux obsessions de ceux qui lui montraient la conduite tortueuse que Danton avait tenue dans diverses circonstances, entre autres, sous la monarchie, lors de la vente de sa charge d'avocat au conseil du roi, sous la Convention, lors de sa mission en Belgique avec Lacroix et lors de la chute des Girondins, accusations que l'Histoire a depuis réfutées en grande partie, mais qui offraient alors tous les caractères de la vraisemblance et contre lesquelles Danton ne se donnait même pas la peine de protester. Il aurait pu encore montrer le grand tribun, se désintéressant complètement des événements alors si graves qui se déroulaient, laissant agir des amis imprudents ou tarés qui le compromettaient et se servaient de son nom comme d'une égide pour protéger les intrigues les plus louches. Dans ce temps de troubles, alors que la France, envahie de toutes parts par les puissances étrangères coalisées, était encore en proie aux conspirations sans cesse renaissantes de l'intérieur, les menées auxquelles se trouvait mêlé l'entourage de Danton, pouvaient paraître coupables et le chef apparent passer pour criminel.

Robespierre l'a cru ! Son âme honnête et patriote a sacrifié à l'intérêt du pays une amitié de plusieurs années. Il abandonna Danton ! Mais il ne fut pas le plus ardent à préparer sa perte ; au sein des Comités, les luttes les plus vives s'étaient engagées à ce sujet, et Robespierre, après avoir défendu celui qui en était l'objet, se laissa enfin convaincre de la culpabilité d'un homme sur lequel pesaient de si graves accusations ! Il l'attaqua à la Convention, il est vrai, il le fit même avec une certaine violence ; mais alors sa conviction était faite ! Il craignit les mouvement intérieurs que pouvait susciter la nouvelle de cette arrestation. Personne d'ailleurs ne prit la défense du vaincu qui pourtant comptait pas mal de partisans dans le sein de la Convention (je ne puis m'arrêter à la faible et éphémère protestation de Legendre). L'Assemblée est donc responsable tout entière de cet acte, et au même titre que les Comités. Il serait facile de développer cette thèse ; mais d'autres l'ont fait avant moi et des voix plus éloquentes que la mienne ont déjà protesté contre ce système de calomnies qui tend à représenter Robespierre comme ayant, lui seul, préparé de longue date, le procès de Danton.

II. *Loi du 22 Prairial an II.* — L'autre accusation d'avoir rédigé seul la loi dite du 22 Prairial et de l'avoir fait présenter par Couthon à l'insu des Comités, émane des anciens membres du Comité de salut public qui la produisirent après Thermidor ; mais cette allégation mensongère, inventée dans un but de défense personnel, se réfute d'elle-même, par l'examen impartial des faits.

Réduits à eux seuls, Robespierre et Couthon n'auraient jamais pu, en effet, agir sans leurs collègues, et ceux-ci ont toujours été au courant du travail dont ils les avaient chargés.

Barère et Billaud-Varenne prirent d'ailleurs, à la Convention, la défense du projet, et développèrent des arguments qui prouvent qu'ils connaissaient aussi bien que le rapporteur, toutes les dispositions de la loi qu'ils soutenaient. Aucun membre des Comités ne protesta à cette époque, contre la soi-disante conduite illégale de Robespierre et de Couthon ; pourtant il leur aurait été facile de le faire.

Cette loi, dans certaines de ses dispositions, était, en effet, arbitraire et terrible ! Mais l'interprétation qu'on lui donna, fut encore plus désastreuse ! Et par qui fut-elle appliquée ? Qui s'en servit ? Ce furent justement les ennemis de Robespierre, les futurs Thermidoriens ! Alors que son but était de poursuivre la punition des proconsuls sanguinaires qui terrorisaient le pays et déshonoraient la Révolution, alors qu'il combattait la horde impure des Carrier, des Fréron, des Tallien, des Rovère, des André Dumont, des Fouché, des Barras, des Guffroy et autres, ceux-ci, d'abord par peur, attaquèrent la loi de prairial ; mais, profitant bientôt des discordes qui éclatèrent ultérieurement au sein des Comités, ils s'emparèrent de cette arme terrible et s'en servirent pour l'exécution de leurs sanguinaires projets !

Robespierre s'aperçut bien vite de l'usage infâme que ces hommes de sang

allaient faire de la nouvelle loi ; il vit qu'au lieu de servir de frein aux fureurs des proconsuls des départements, elle allait seconder leurs criminelles manœuvres ! Il essaya de résister ! Mais la plupart des membres des Comités l'abandonnèrent, lui reprochèrent, comme ils le firent plus tard à la tribune, de vouloir arrêter le cours terrible et majestueux de la Révolution ! Il se retira, attendant une occasion favorable pour en finir avec ceux qui compromettaient par un redoublement de terreur, les conquêtes de la République ! L'occasion, hélas ! il crut l'avoir trouvée le 8 thermidor ! Mais la horde de ses ennemis avait eu le temps, à force d'intrigues, de recruter des complices dans tous les partis. Il succomba sous les efforts coalisés des terroristes et des réactionnaires de toutes espèces. Après l'avoir vaincu, ils ne se contentèrent pas d'immoler sur son tombeau les courageux républicains qui essayèrent de le défendre, ils comblèrent sa fosse « de toutes les haines qu'ils avaient eux-mêmes amassées sur la Révolution », et rejetèrent sur sa mémoire le souvenir des excès auxquels ils s'étaient livrés et que leur victime avait toujours énergiquement combattus.

Mais ils étaient vainqueurs ! ils eurent raison ! D'ailleurs ils n'allaient pas tarder à laver dans le sang des patriotes les taches que la Terreur avait imprimées sur leur front !

J'ajouterai encore, en terminant, que Robespierre ne personnifia jamais aux yeux du peuple d'alors et même de ses collègues, le système de proscriptions que certains ont poussé à l'excès. Cette accusation fut encore le résultat d'une conjuration que les Thermidoriens avaient ourdie longtemps avant la chute de Maximilien, et dont ils assurèrent le résultat après sa mort, et *seulement* au retour des partis girondins et royalistes, par des calomnies étudiées et habilement propagées. L'étude des faits peut aisément le démontrer.

GUSTAVE LAURENT.

—

Ah ! les braves gens ! (XXVI, 83 ; XXXIV, 445, 631 ; XXXV, 155, 346, 627 ; XXXVII, 651). — L'authenticité de l'exclamation a été de nouveau confirmée par M. le comte d'Haussonville dans sa réponse au discours de réception à l'Académie française, prononcé par M. Albert de Mun, le 10 mars 1898. J.-L.-T.

Etymologie de Cocagne (XXXI, 645 ; XXXII, 66, 172). — « Mme Paul « Bourget, actuellement en villégiature à « Hyères, traduit un des romans les plus « réputés de la littérature italienne : *Au « pays de Cocagne*, dont l'auteur Mme Ma- « thilde Serao, est la femme de M. Scar- « foglio, le Rochefort transalpin. »

Voilà une annonce qui donne un regain d'actualité à la question traitée autrefois par l'*Intermédiaire*.

On m'a communiqué une explication nouvelle fort curieuse. Pour préparer le pastel, on fait moudre les feuilles de cette plante : de la pâte qui en résulte on fabrique de petites boules ou pelotes nommées au XVIIIe siècle coques ou coquaignes.

Le pastel ainsi apprêté se nomme pastel de coquaigne. De là est venu l'usage de dire *pays de Coquaigne* pour désigner un pays riche, parce qu'autrefois le pays où croît le pastel s'enrichissait par le commerce de cette drogue (abbé Expilly, tome IV, page 41, article : *Languedoc*).

Cz.

—

Rues dites aux Juifs (XXXIV, 334, 648 ; XXXV, 68, 301, 372, 443, 479, 539 ; XXXVI, 24, 58, 101, 343 ; XXXVII, 13, 120, 332, 433, 715). — Voici touchant cette question, déjà longuement traitée, mais toujours d'actualité, grâce à la campagne anti-sémite, quelques détails relatifs à la capitale de Normandie.

Au moyen-âge, il existait à Rouen, comme dans la plupart des grands centres, un quartier exclusivement destiné à la population israélite et appelé *Clos-aux-Juifs*. Les familles juives, alors nombreuses et fortunées, s'y livraient à la banque, au change des monnaies, et surtout à l'usure, leur métier favori.

Elles s'y enrichirent si vite et si bien que les marchands rouennais, jaloux de leur influence, exaspérés d'ailleurs par leur avarice, se livrèrent contre eux à de terribles représailles. Ainsi en advint-il en 1096, époque où les malheureux trafiquants, traqués et pourchassés dans leur clos, — véritable souricière, — y furent massacrés comme des bêtes fauves.

Le *Clos-auxJuifs* constituait d'ailleurs un danger permanent pour la ville. Sillonné de ruelles étroites, enceint de boutiques en bois, pressées les unes contre les autres, il n'avait aucun débouché et offrait au feu un aliment tout préparé. Là, en effet, prirent naissance quelques-uns

des grands embrasements qui, à maintes reprises, ont dévasté la vieille cité normande, notamment en 1116 et 1238.

Eprouvée tour à tour par la peste et l'incendie, dépeuplée par de fréquents décrets d'expulsion, la petite colonie sémitique se dispersa peu à peu. Philippe-le-Bel acheva la déroute en confisquant le Clos-aux-Juifs à son profit, puis en le rétrocédant à la ville moyennant 300 livres tournois (1306).

Au XVe siècle, une partie de son emplacement fut transformée en marché, l'autre servit à l'édification du merveilleux Palais-de-Justice qu'on y admire encore aujourd'hui.

De l'ancien *ghetto* rouennais, il ne reste aujourd'hui d'autre souvenir que la vieille *Rue aux Juifs*, rajeunie et haussmannisée, — en partie du moins, — qui longe précisément la façade méridionale de ce palais.

Ajoutons qu'il existait également à Rouen, il y a à peine quelques mois, au faubourg Saint-Sever, une ancienne *Impasse aux Juifs*, servant jadis de lieu de sépulture aux israélites. L'impasse, débaptisée et élargie, est devenue une des nouvelles rues du Rouen nouveau.

RAOUL AUBÉ.

—

Ophélète (XXXIV, 627, 756; XXXV, 101, 305, 498; XXXVI, 536; XXXVII, 120, 503, 549). — Puisque cette question revient encore, on *me permettra bien* d'y répondre pour ma part en me plaçant à différents points de vue qu'on a laissés de côté.

Je reconnais que l'expression *collabo* qu'on a voulu remplacer est atroce, et je suis absolument d'avis de ne pas l'employer, elle n'a pas plus sa raison d'être que celle *d'opercome* pour *Opéra comique* ou que *Boul-Miche* pour *Boulevard Saint-Michel*. Sans vouloir faire régner entre nous la plus sévère austérité de langage, nous devons, au moins, employer les uns vis à vis des autres des expressions convenables.

Au surplus, étant admis que ces abréviations soient acceptées dans le langage parlé, il ne saurait en être de même dans le langage écrit. Enfin on ne voit pas bien l'économie de temps que peut donner la suppression de deux syllabes.

On a prétendu que le mot Intermédiairiste n'était pas français ; qu'il devait être en tous cas remplacé par *Intermédiariste*, et que dans ces conditions un nouveau mot s'imposait.

Eh bien ! ce mot n'a qu'un malheur, c'est de n'avoir pas la signification qu'on lui donne ; notre collaborateur Iatros le tire-t-il d'Οφειλω qui signifie « être obligé » « avoir une dette à payer », alors je ne comprends pas. Le fait-il venir d'Οφελλω aider, être utile etc. » ? Je ne comprends pas davantage, nous ne sommes pas des *utilitaires*, nous sommes des *intermédiaires* au point de vue de nos communications ; mais comme collaborateurs du journal l'*Intermédiaire*, nous sommes des *Intermédiairistes* et non des *Intermédiaristes*. *Intermédiaire*, nom propre, forme ses dérivés sans être obligé de remonter au latin. On appelle les disciples de Fourier *fourieristes*, on ne va pas chercher le mot latin *fodrarius* pour en faire des *fodraristes*. On dit des procédés de Pasteur *pasteurisation* et non *pastorisation*.

Intermédiairiste est donc suffisant et puis songez donc, collaborateur Iatros ! il faudrait débaptiser l'un des nôtres qui a pris ce nom là. Enfin évitons l'invasion du grec, sans nécessité, dans notre langue essentiellement latine. PAUL ARGELÈS.

—

Familles Hiriart et Gaujet (XXXV, 239, 509). — Une Marie Hiriard avait épousé Arnaud Gauget architecte à Bayonne, ils eurent, le 8 octobre 1737, leur 21e enfant : Jean Baptiste Gauget qui fut guillotiné à Lyon pendant la Révolution.

Tout ce qui toucherait à ces familles Hiriart (ou Hiriard), et Gauget (ou Gaugé) de Bayonne, m'intéresserait vivement.

AL. ALI.

—

La comtesse de Lichtenau (XXXVI, 332). — Depuis que j'ai posé cette question, j'ai acheté un livre de Capefigue intitulé : *La favorite d'un roi de Prusse. Comtesse* (*sic*, la couverture porte : la comtesse) *de Lichtenau et Frédéric-Guillaume II*, 1867, in-18, Amyot 8 rue de la Paix, XX et 206 pages ; j'y ai vu confusément pag. 39, 128 et 190 que la comtesse avait eu du roi de Prusse au moins trois enfants :

1° Un fils titré comte de La Marke (La Marche ?), mort presqu'en naissant ; son mausolée, œuvre du sculpteur Schadow, est au temple protestant de Berlin ;

2° Un fils, vivant en 1795 ;

3° Frédérique (Marianne dans mon document), que Capefigue marie : 1° à un

comte de la Marche qui me semble fictif ; 2° à un gentilhomme polonais ; 3° à un capitaine de la garde impériale de France nommé Thierry. Elle vivait à Paris, en 1810. NAUROY.

—

Titres étrangers donnés par Napoléon (XXXVI, 523 ; XXXVII, 94, 514, 607). — Je crois que Gamma n'est pas tout à fait exact en ce qui concerne les titres anglais cités par lui. Horatio Nelson ne reçut pas le titre de baron du Nil, mais de baron Nelson du Nil, ce qui n'est pas la même chose.

Aussi, nous n'avons pas un baron de Magdala, un baron de Candahar, un vicomte du Caire ; mais un baron Napier de Magdala, un baron Roberts de Candahar, un vicomte Wolseley du Caire. On ne peut pas parler de Lord Candahar ou de Lord Cairo ; on dit Lord Roberts ou Lord Wolseley. Il n'y a pas de règle absolue, que je sache ; mais je crois que ce serait de mauvaises manières internationales que de créer un titre par le nom d'un endroit quelconque. Agir de la sorte serait une espèce d'attaque contre la souveraineté de ce pays. Par exemple, feu le duc de Saxe-Cobourg a donné le titre de baron de Craignish, en Ecosse, à un sujet anglais. On a refusé de régulariser ce titre en Angleterre, et on a dû le modifier en baron Craignish tout court. L'usage de la particule territoriale est permise seulement si les terres ou l'endroit en question font partie de la souveraineté du monarque qui fait la création ; mais il n'y a rien d'*ultra vires* en créant un baron un tel d'un endroit en pays étranger. En Angleterre, les pairs et les baronets sont toujours créés « de », même si la qualification territoriale est seulement celle d'une maison dans une rue. Par exemple, feu sir Andrew Clark, le médecin fameux, a été fait baronet « de N° 16, Cavendish Square, Londres ».

J. PENDEREL-BRODHURST.

—

Officiers de l'ancienne armée royale devenus officiers généraux dans la République et l'Empire (XXXVI, 647 ; XXXVII, 345). — Le lecteur soussigné de l'*Intermédiaire* indique le lieutenant-général, comte Sylvestre Colaud 1754-1819, sur lequel on pourra consulter l'éloge prononcé par le comte de Valence à la Chambre des pairs, le 21 juillet 1820. — Je trouve à la page 442 du tome XXIX, des Archives parlementaires (Chambre des pairs) :

Ci-joint l'état de service de cet officier général d'après les archives du ministère de la guerre.

De son côté, si O. Churchill avait quelque communication intéressante à faire au rédacteur de cette note au sujet du général Colaud (1), elle serait accueillie avec reconnaissance.

1° Services

Né à Briançon, le 12 décembre 1754 ; enrôlé au régiment du roi (dragons), le 16 mars 1777 ; brigadier, le 10 juin 1779 ; fourrier, le 25 juin 1780 ; maréchal des logis chef, le 14 juillet 1781 ; adjudant, le 4 septembre 1782 ; sous-lieutenant au régiment des chasseurs d'Alsace, (depuis 1er chasseurs, 1791), le 20 mai 1788 ; lieutenant, le 25 janvier 1792 ; capitaine, le 27 juin 1792 ; lieutenant-colonel, aide-de-camp du général Valence, le 18 novembre 1792 ; colonel de la légion du Centre, le 26 janvier 1793 ; nommé provisoirement général de brigade par le général en chef Dampierre, le 4 mai 1793 ; confirmé, le 30 juillet 1793 ; général de division, le 20 septembre 1793 ; commandant l'aile gauche de l'armée du Danube, le 28 mars 1797 ; commandant les divisions du Bas-Rhin, le 30 avril 1799 ; sénateur, le 13 février 1801 ; employé à l'armée d'Allemagne, le 27 mars 1809 ; pair de France, le 4 juin 1814 ; décédé à Paris, le 4 décembre 1819.

2° Campagnes

1792-1793, armée du Nord ; 1794, armée de la Moselle ; 1796, insurrection de Toulon ; 1796-1797, armée de Sambre-et-Meuse ; 1798, Belgique ; 1799, 1800, 1801, armée d'observation du Danube et du Rhin ; 1805, 1806, armée du Nord ; 1809, armée d'Allemagne et du Nord.

3° Blessures. — Actions d'éclat

Coup de biscaïen à la cuisse gauche, à la bataille de Hondschoote, le 17 septembre 1793 ; par décret du 17 septembre 1793, la Convention nationale remet au général Colaud une lettre de satisfaction pour sa brillante conduite à la bataille de Hondschoote (où il commandait la droite de l'armée).

S'est en outre distingué au siège de Namur, 1792 ; à l'attaque du camp de Famars, le 23 mai 1793 ; à la redoute du

(1) Le nom du général Colaud est inscrit au côté nord de l'Arc-de-triomphe de l'Etoile.

camp de César, le 6 août 1793 ; au passage de la Sieg, le 9 juin 1796 ; au combat de Butzbach, le 4 juillet 1796 ; à la prise de Francfort, le 16 juillet 1796 ; aux combats de Forcheim et de Sultzbent, les 7 et 17 août 1796, à l'affaire de Dolmensingen, le 22 mai 1800 ; au passage du Lech, le 12 juin 1800 ; à la bataille de Hohenlinden, le 31 décembre 1800.

4° Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur, le 2 octobre 1803 ; Grand officier, le 14 juin 1804 ; chevalier de St-Louis, le 27 juin 1814. LAFAYE.

—

Nombre privilégié (XXXVI, 667 ; XXXVII, 199, 285, 348, 405, 722). — Je recommande à l'auteur de la question une brochure éditée chez Mendel, rue d'Arras, 118 : A. L'ESPRIT. *Histoire des chiffres et des 13 premiers nombres*. Il y verra tout ce qui se rapporte au nombre 7. L'auteur a oublié que Auguste Comte proposait l'abandon de la numération décimale et l'adoption de la numération septimale, tant il attribuait d'importance à ce nombre ! HAHL BOUQ HERCK.

—

Correspondance de Mme Gourdan (XXXVI, 766 ; XXXVII, 306, 449, 833). — Pidansat de Mairobert, auteur des quatre premiers volumes de l'*Espion anglois, ou correspondance secrète entre milord All'eye et milord All'ear*, a donné, dans le tome 2 de cet ouvrage (Lettre XXIV) des détails sur la maison de madame Gourdan et les diverses curiosités qui s'y trouvent ! Ces renseignements sur le sérail de la rue des Deux Portes, près de la rue Saint-Sauveur, sont plus que lestes. Il est certain que cette abbesse... pour employer le style de Mairobert, ne devait pas songer à laisser une correspondance.

A la même époque que la précédente, vivait une grande dame qui devait souffrir de porter le même nom que la petite comtesse. C'était la femme de l'Intendant des armées navales Gourdan (Louis). Il débuta dans la marine en 1699, comme commis de M. de Clairambault cadet, qui était chargé de l'administration du Dépôt de la marine, situé alors dans le jardin des Petits-Pères, place des Victoires. En 1728, son oncle, M. Argoud, Commissaire Général, qui avait succédé au Dépôt à M. de Clairambault, se démit de ses fonctions en sa faveur. Grâce à de nombreux héritages, M. Gourdan était devenu possesseur d'une fortune considérable. Il recevait constamment à sa table les principaux officiers de la marine et de l'armée, les seigneurs de la cour et les officiers de la maison du Roi. Son Salon devint célèbre, tant par les fêtes qui s'y donnaient que pour le jeu effréné auquel on s'y livrait, ce qui « à ce qu'on prétend, fit dire à la Reine, un jour qu'elle avait peu de monde pour faire sa partie, que les officiers étaient sans doute chez Mme Gourdan, parce qu'elle jouait plus gros jeu qu'elle. » Cette renommée lui attira de nombreux ennemis : le bruit s'était répandu que Mme Gourdan ruinait les officiers qui venaient solliciter sa protection pour obtenir de l'avancement ou des embarquements avantageux ; mais le ministre de la marine, voulant donner à M. Gourdan une preuve éclatante de sa confiance, profita de ce que la mort de M. Begon laissait vacante l'Intendance des armées navales, pour l'appeler à occuper ce poste élevé. E. M.

—

Le Musée de Paris (XXXVI, 770 ; XXXVII, 371, 407, 520). — L'excellente réponse de M. Gustave Laurent mentionne bien les différents déplacements du Musée de Paris, mais n'a pas précisé le local qu'il occupa, rue Dauphine, de 1782 à 1787.

Qu'était cet *Hôtel impérial* dont parle Thiéry ? à quel numéro actuel correspondait-il ? 16, 18 ou 20 ? faisait-il face à la rue du Pont-de-Lodi ? Lefeuve paraît l'avoir confondu avec l'*hôtel de Moüy* qui, dans l'*Etat actuel* de Watin porte le n° 33, tandis que le Musée de Paris (n° 91) est situé entre l'hôtel d'Anjou (n° 87) et l'hôtel de Senlis (n° 92).

Il serait vraiment intéressant de déterminer l'emplacement exact de ce *Museum parisiense*, qui fut remplacé par la Loge des Neufs Sœurs, puis par le club des Cordeliers, et par l'Ecole dramatique de Cailhava, noyau de la troupe des Jeunes-Elèves de Poupart-Dorfeuille, où débutèrent Firmin et Dejazet. Ce petit théâtre de la rue de Thionville, dirigé par Belfort et Beuchot, fut supprimé en 1807. On n'y joua plus que la comédie bourgeoise, et il fut bientôt transformé en salle de danse pour bals publics.

Une plaque, rappelant ces différentes mutations, n'offrirait-elle pas quelque intérêt aux amis du vieux Paris ?

GEORGES MONVAL.

Pseudonymes (XXXVII, 58,457.522, 728). — Caliban, Emile Bergerat ; Caran d'Ache, Emmanuel Poiré ; Carvalho, Carvaille ; Colombine, Henri Fouquier ; Demarsy, Darland ; Dudlay, Adeline Dulay ; de Grandlieu, comte Lavedan ; Grimsel, Rochefort ; Jane Hading, Jeannette Hadingue ; Jennius. Joncières ; Kam-Hill, Camille Périer ; Kerst, Léon de Froidemont ; Lassouche, Bouquin de la Souche ; Marie Laurent, Desrieux née Allionze de Luguet ; Laurent de Rillé, François-Anatole Laurent ; Loti, Julien Viaud ; Marsy, M[lle] Brochard,

Masque de Fer, { Philippe Gille, Emile Blavet ;

le Monsieur de l'orchestre, Emile Blavet ; Montrouge, Louis Hesnard ; Moreno, Heugel ; le Nain jaune, Aurélien Scholl ; Parisis, Emile Blavet ; Le Passant, Ernest d'Hervilly ; Paulus, Paulin Habans.

(*A suivre*). PAUL ARGELÈS.

* * *

Qui signe *A*, député de Paris, sur le fisc, *Echo de Paris*, 31 mars 1896 ?

Masque de Fer, au *Figaro* ?

Amicus, *Figaro* du 3 janvier 1895.

Sergines, *Annales politiques* du 5 août 1894.

Salla au *Semeur* ?

Francisque Nyon ?

Philippe Gille ?

Gros Claude ?

Domino au *Gaulois* ?

Bill Sharp à l'*Echo* ?

Coq au *Gaulois* ?

Les pseudonymes donnés par Nauroy sont très utiles, le journal le *Curieux* en avait-il déjà donné d'autres ?

Où trouver ce journal ?

BOOKWORM.

—

Bar, barrique (XXXVII, 111, 531, 729). — Que le celtique *bar* signifie extrémité, pointe, bâton, barreau, il n'y a aucune objection à faire à cela, l'idée d'*enclos* et par là même de *comptoir retranché* où l'on vend à boire, de partie d'un tribunal qu'on ne franchit pas et qui est réservée à une certaine catégorie de personnes auxquels elle donne son nom, tout cela est très logique. — Mais voir un rapport entre ces idées et celle de *baril*, de *barrique* etc., sous prétexte que les douves d'un tonneau ne sont, en somme, que des bâtons plats, en s'appuyant sur cet exemple, que *fût* vient de *fustis* bâton, c'est aller, peut-être, un peu loin.

Et d'abord, *fustis* ne signifie bâton que par extension de son sens primitif qui est *bois* — car, bien que le *bois* ait toujours la forme d'un *bâton* ou d'une série de *bâtons*, il n'en est pas moins vrai que ce dernier mot emporte avec lui l'idée préconçue de *bois* qui le précède dans l'esprit. Etre à *l'affût* n'est pas être *ad fustem* le long d'un *bâton*, c'est être *au bois*. Le *fût* d'une colonne est la représentation du *tronc* d'un arbre, et on ne peut pas dire que le tronc d'un arbre soit un *bâton*, à moins de le faire manœuvrer par un Roland ou par un Olivier.

...Il dit et déracine un chêne.

Roland arrache un orme dans la plaine.

Une *futaie* est une réunion d'arbres et non pas de bâtons à *fustiger*.

Enfin, un *fût* et une *futaille* sont des *cylindres* plus ou moins allongés à leurs extrémités qui tirent leur nom d'une analogie de forme avec le tronçon d'un *fût* d'arbre ou de colonne.

Mais revenons à nos *barils* et à nos *barriques* qui n'ont pas plus de raison de se différencier par le nombre de leurs *r* que *chariot* et *charrette*.

L'étymologie véritable semble être le mot grec βαρις, qui signifie vaisseau, navire, barque. Il y a beaucoup plus de rapport, en effet, entre les douves d'un baril et les *ais* d'une barque qu'entre ces mêmes douves et des bâtons. Au surplus, ouvrons Littré ou Larousse au mot *baratte*, nous lisons : « Vaisseau dont on se sert pour battre le beurre », et ni l'un ni l'autre ne semble se douter de cette étymologie grecque. Est-ce assez concluant ?

Toutefois, Littré, après avoir erré d'hypothèses en hypothèses, finit par citer le bas breton *baraz*, baquet. N'est-ce pas la confirmation de notre étymologie. Car si la linguistique conteste le passage direct du grec au français de milliers de mots, qui cependant sont identiques, on peut admettre ou que les formes intermédiaires ont disparu, ou que l'ancienne forme grecque a reparu par atavisme en ligne droite ou collatérale. PAUL ARGELÈS.

—

Famille Gigault (XXXVII, 114, 564). — A propos d'Emile de la Bedollière, l'ancien rédacteur du *Siècle*, dont il a été question dans plusieurs numéros de l'*Intermédiaire*, nous croyons devoir publier ces vers inédits, improvisés dans

un repas par Hippolyte Lucas, son collaborateur.

A. Emile de la Bedollière.

Je veux chanter la Bedollière,
C'est un rédacteur de grand prix ;
Il est prêt sur toute matière,
Souverain du premier Paris.
Chaque jour, de la France entière,
Il se fait lire sans ennui,
Mais pour chanter la Bedollière,
Il faudrait chanter comme lui.

Est-il un plus joyeux convive ?
Chacun sourit à ses chansons,
Lorsqu'à la gaîté la plus vive
Il mêle de sages leçons.
Il enseigne à vider un verre,
Mais le vin, quelquefois, m'a nui ;
Pour boire avec la Bedollière,
Il faudrait boire comme lui.

S'il faut dompter une rebelle,
D'un coup de maître il est vainqueur ;
Nul ne le vaut : Près de sa belle,
Ce Rodrigue a toujours du cœur.
Partout où brille sa bannière,
Aucun autre étendard n'a lui :
Pour plaire après la Bedollière,
Il faudrait plaire comme lui.

HIPPOLYTE LUCAS.

—

Antiques véhicules (XXXVII, 155, 572). — Les vinaigrettes ont subsisté à Lille jusqu'en 1880. A cette époque elles ne servaient plus qu'à transporter des malades ou des noyés. Les dernières furent vendues comme bois à brûler.

Je puis fournir des détails plus complets sur les vinaigrettes à Lille, au collaborateur H. Guinot, s'il le désire.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

La Croix des Touareg. — (XXVII, 155, 571, 675, 730). — En réponse à la question posée par le collaborateur « Scrutator » j'ajoute quelques renseignements à ma première note sur la lettre ou le signe en forme de croix qui se trouve dans les inscriptions Tamocheq. Tout d'abord je dirai que cette lettre se trouve très fréquente, ce qui a pu donner lieu à confusion ; ensuite beaucoup d'objets usuels étant en forme de croix, sont souvent ornementés de telle façon, que la lettre en croix se trouve au centre. Je viens de retrouver dans mes notes la copie d'une inscription de ce genre, assez curieuse, que je pense, vu la simplicité des signes, l'*Intermédiaire* peut reproduire. Cette inscription en croix se trouvait en lettres de laiton découpées sur un pommeau de sabre targui, lesquels, on le sait, sont en forme de croix.

E
[
+ II + [•] +
⊓
] [

Voici comment j'explique cette inscription ; mais en confessant bien haut mon ignorance ; donc sous toutes réserves.

1° De bas en haut] [⊓ + *Afedat* : Le vaillant (guerrier).

2° De bas en haut + [E *Timidi* : Du goum (de l'escadron, si l'on veut).

3° De droite à gauche + [•] II + *Tasselit* : Du Tassili (peut être de la forêt).

On voit que le signe en croix n'a aucun sens particulier ; seulement l'artiste a dû chercher les mots de manière à produire un effet décoratif par la symétrie des caractères.

Néanmoins, je ferai remarquer que le signe en croix a dû être anciennement considéré comme une marque, signe de sauvegarde, si l'on veut, que l'on apposait sur les gens ou les choses. C'est ainsi qu'il est dit dans Ezéchiel, IX. 4 et 6, que le Seigneur fait apposer le signe « Tau » sur le front de ceux qu'il veut sauver du massacre. Les versets sont du reste à double sens ; et constituent, si l'on peut employer le mot à propos des livres sacrés, un véritable calembour. En effet, le sens du mot qui sert à désigner la lettre hébraïque « Tau » est « signe ». A l'époque d'Ezéchiel le « Tau » était une croix.

Il est très remarquable que cette lettre, sans avoir pour ainsi dire changé de forme, se retrouve dans tous les alphabets à peu près, avec un son similaire. (Consulter à ce sujet l'ouvrage de Lenormand sur l'alphabet phénicien).

En Berber, M. Rinn lui a attribué le sens d'étoile, et isolée elle représente en effet le son « Ta, At, ou Ata » qui signifie étoile ; qu'on peut rapprocher curieusement de l' « Istar » babylonienne, devenue Astarté à Chypre, et Artémis à Ephèse ; même divinité évidemment que la déessse berbère Taya, dont les noms de lieux en Afrique du Nord gardent encore le nom. Je ferai encore remarquer que les étoiles sont représentées ainsi dans les plus anciens hiéroglyphes. Il est vrai que dans les hiéroglyphes alphabé-

tiques, la représentation est différente; mais on la retrouve dans l'hiératique et dans le cursif égyptiens. Il en est de même en hébreu, surtout archaïque, et dans les caractères samaritains; (l'écriture carrée l'a un peu défigurée.) Ce signe existe encore dans les alphabets phéniciens des divers âges, en Arabe, dans l'Araméen des papyrus, en Syriaque, surtout dans le Nestorien, l'Ouigour, et l'écriture renversée; enfin en grec et en latin.

En somme, il y aurait sans doute là, une source de curieuses études, et tout au moins d'intéressants rapprochements.

EL KANTARA.

—

Autour du mariage : la poule, le charivari (XXXVII, 157, 575, 675).— A propos de la réponse de *Clo* sur la coutume d'offrir aux mariés, la nuit de leurs noces, un... chocolat d'honneur, il serait peut-être intéressant de rappeler l'antique coutume du *chaudeau*, encore en usage de nos jours dans certaines provinces.

Au Moyen-Age, c'était une coutume que les amis du marié offrissent aux jeunes époux, dans la nuit qui suivait la noce, une sérénade, un charivari. Ils apparaissaient alors à la fenêtre, et un des jeunes gens leur montait le *chaudeau*, sorte de bouillon ou de vin chaud aux épices, pour les réconforter des fatigues de la nuit.

J. de Marthold dans *Neiges d'Antan* (Odéon 1895) rappelle cet usage et fait dire à une jeune fille refusant un vieil époux.

— Allez, allez, ce n'est pas vous qui me ferez pousser le *Cry du chaudeau*.

Marguerite de Navarre se charge, dans ses *Nouvelles*, de nous détailler ce qu'était ce cry:

« .. à cet coulp, la povre femme poussa
« un cry hault et dur, à la dépusceler,
« comme c'est coutume en ce royaume,
« à quel cry les jeunes gens qui étaient au
« dehors répondirent en faisant irruption
« dans la chambre, et leur firent boire le
« *chaudeau* ».

Une pièce portant également ce titre: Le *Cry du chaudeau* doit être représentée l'hiver prochain sur un théâtre du boulevard. A. M.

—

Le teinturier de Rachel (XXXVII, 158, 577, 678). — En effet, dans l'analyse d'une série d'autographes, émanés de Rachel, qui dut paraître vers 1880, il est formellement déclaré et même établi que l'émancipateur des Juifs d'Algérie, Adolphe Crémieux, dictait à sa coreligionnaire Rachel des lettres qui circulaient de main en main, comme jadis celles de Mme de Sévigné. RIP-RAP.

—

François Bigot (XXXVII, 158). — Peut-être pourrait-on consulter à cet égard le XVIIIe volume des *Archives de la Bastille*, la publication qu'avait entreprise Ravaisson, le bibliothécaire de l'Arsenal, et que continue M. Louis Ravaisson, son digne successeur? — Le volume, paru sans doute à l'heure qu'il est, contient toute l'histoire des malversations de Bigot et de ses complices au Canada. D'E.

—

Biographie de Beethoven (XXXVII, 163, 580, 623, 681). — Consulter les tables des matières, du catalogue de la Librairie française *d'O. Lorenz*, au mot Beethoven.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Les livres imprimés en bleu (XXXVII, 165, 580). — Je possède:

1° *Couronne de Flore, mélanges de poésie et de prose*, par mesdames Desbordes-Valmore, Amable Tastu, la comtesse de Bradi et M. Jules Baget, s. d. (1837), in-18, Louis Janet, 143 pages tirées en bleu, sauf le titre multicolore et le faux-titre tiré en vert, 4 figures coloriées. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Ye 19245) a les figures en noir et porte: « Ce recueil est destiné à accompagner *la Naissance des fleurs*, ouvrage lithographique composé de 300 groupes de fleurs par MM. Redouté, Baget, Dumas, etc. », avec la date 1837 et au dos du titre: Imprimerie Grégoire. Mon exemplaire est donc avant le carton du titre. A la fin, un catalogue tiré en bleu indique d'autres publications de Redouté: Le cours des fleurs du jardin des Plantes, Alphabet-Flore, quinze groupes des plus beaux fruits. Choix de 15 bouquets de fleurs. On sait que Mme Madeleine Lemaire vient de succéder à Redouté dans sa chaire du Muséum.

2° *Keepsake de l'art de province* s. d. (1842), in-8, Moulins, P. A. Desrosiers, frontispice bleu et or, figures anglaises gravées sur acier, 388 pages tirées en noir avec encadrements bleus, plus 8 pages non chiffrées même tirage pour le catalogue.

3° *Album des contes de fées* (de Perrault), dessiné par C. Nanteuil et Masson, 20

sujets photographiés par Franck, photographie Franck rue Vivienne 18, in-4°, s. d. lith. Nachmann, rue Montmartre 77, légendes tirées en bleu. Pourrait-on dater ce curieux album ? NAUROY.

—

Le côté de la voie suivi par les wagons (XXXVII, 167, 627). — Je crois qu'en Angleterre les voitures prennent leur gauche, tandis que chez nous elles prennent leur droite. On comprend donc qu'à l'origine les trains aient en Angleterre pris leur gauche, comme les voitures. Il reste, il est vrai, à savoir pourquoi l'exemple a été suivi seulement sur les lignes de chemins de fer.

Toutefois le fait n'est pas absolument général ; je connais une ligne d'Alsace où les trains prennent leur droite ; et ce ne doit pas être la seule. Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* n'en auraient-ils pas d'autres à citer ? SERGE.

—

Les livres imprimés en rouge (XXXVII, 222, 684, 843). — Je possède :

1° *Finged thoughts*, 1851, London, grand in-8, Longman and C° pages non chiffrées, imprimées en rouge ; chaque feuillet est précédé d'une planche d'oiseau coloriée et d'un feuillet imprimé en or ; on lit à la fin : « Fœrry (?) by. M. A. Bacon. Drawn on Stone by C. L. Bateman. Owen Jones direxit. » Plumes de paon coloriées sur le titre imprimé en or... Quel est le nom de l'auteur et le chiffre du tirage ?

2° *Almanach des modes, ou la magie des dames, contenant le secret de la toilette*, par F. D. Davault, dessinateur des coiffures des dames, 1779, in 32, chez la veuve Duchesne, libraire rue Saint-Jacques, 64 pages imprimées, le titre en rouge, puis 2 pages en noir, puis 2 en rouge et ainsi de suite. L'auteur donne son adresse : rue Christine, à l'hôtel de Malthe (*sic*). A la fin : Echantillon d'une liste de toutes les marchandes de modes. NAUROY.

* * *

Le livre à la mode, nouvelle édition marquetée, polie et vernissée.

En Europe, chez les libraires, 1000 700. 60, in-8, de XXXV J. et 79 pages.

Il existe aussi le livre à la mode, à verte feuille, de l'imprimerie du printemps au Perroquet, l'année nouvelle, t. in-8 de XX et 79 pages.

Ce volume est imprimé en vert.

Il existe aussi un volume intitulé : *Livre des quatre couleurs* imprimé en jaune, bleu, rouge et rose, dont l'année littéraire de Fréron donne une description intéressante (1760, t. III, p. 217).

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

La fille de Mlle Mars (XXXVII, 271). — Le tombeau de Mlle Mars au Père La Chaise (Division 8, 3e section) porte en effet le nom d'Hyppolyte Bronner précédé de ces mots : « A ma fille ». C'est par erreur que Falip l'appelle Georgina Mars. Cette dernière était non pas la fille, mais la nièce et l'élève de Mlle Mars.

La célèbre sociétaire Hippolyte Mars avait une sœur aînée, Louise Mars, qui fut par deux fois pensionnaire de la Comédie Française, et dont la fille Marie-Louise-Hippolyte-Georgina Mars, née en Angleterre en 1809, engagée en 1826, dans l'emploi des amoureuses, débuta le 1er mai dans Agnès de l'*Ecole des Femmes* et mourut le 29 juin 1828, à peine âgée de 19 ans.

Mlle Mars cadette eut trois enfants : un fils, qui mourut le premier ; une fille qui n'appartint pas au théâtre, Hippolyte Bronner, morte le 31 mars 1820, et Adolphe Bronner qui fut son légataire universel et vit encore à Versailles, je crois.

Reste à savoir à qui s'adressait le quatrain :

« Vertus, grâces, talents, tout dort sous cette pierre ».

Qui d'ailleurs ne se lit plus sur le tombeau. GEORGES MONVAL.

—

Origine des noms en Ac (XXXVII, 275, 768). — Notre excellent collaborateur M. Dieuaide s'étonne que, si la terminaison — *ac* dans les noms de lieux est un souvenir de *aquae* et indique un endroit où il y a de l'eau, on n'en trouve pas trace dans les noms de lieux de l'Italie. La raison en est bien simple : c'est que ladite terminaison n'a absolument rien de latin.

C'est un suffixe celtique qui a servi pour la composition des noms au moins jusqu'au VIIe siècle de notre ère, avec des radicaux de toute provenance, et qui a formé peut-être un vingtième des anciens noms. Ce suffixe avait le sens de possession, d'attribution. Entre autres documents qui nous fournissent cette preuve, nous trouvons dans un passage de la légende

de Saint-Domitien que *Latiniacus*, par exemple, signifiait le domaine de *Latinus* ; ce *Latiniacus* est devenu aujourd'hui, suivant les provinces : « Lagny, Lagneux, etc. » Le sens du suffixe *ac* était si clair au moyen-âge, que les scribes les employaient souvent à la place des mots *villa* ou *curtis*.

Certains radicaux joints à ce suffixe ont fourni un grand nombre de noms de lieux. Je citerai seulement *Mornacum*, devenu « Mornac, Morny et Mornay ; » *Marcilliacum* devenu « Marcillac, Marcilly et Marcillé », et surtout *Cotiacum*, dont le radical provient d'un celtique *Coat*, avec le sens de bois, forêt, et qui a donné, suivant qu'il était traduit au midi, au centre ou au nord, et pour ne citer que quelques formes principales : « Cussac, Cusset, Cuisia, Cossé, Cussy, Coucy, Choisy » et cent autres.

Parmi vingt ouvrages à consulter à ce sujet, j'indiquerai seulement : *De la formation française des anciens noms de lieu*, par J. Quicherat (Paris, 1867) et *Origine et formation des noms de lieu*, par Hippolyte Cocheris (Paris, 1874).

J'ajouterai en terminant qu'il faut, lorsqu'on étudie l'étymologie des noms de lieu, bien se méfier des assimilations hâtives et faites en dehors de la parfaite connaissance de la forme des noms à travers les âges. J'en donnerai un exemple topique en ce qui concerne — *ac*. Il y a dans le département de l'Oise une commune appelée Cressonsacq, et dans cette commune une ferme nommé Bretonsacq. On serait tenté de croire à la présence de notre suffixe — *acum*. Or, il n'en est rien, et les titres du moyen-âge nous apprennent que — *ac* ou plutôt — *sac* est ici pour *sart* ou — *essart*, avec le sens de défrichement. Cressonsaq s'appelait autrefois, en effet, Cressonsart, et Bretonsacq, Bretonsart : le défrichement, le sart (l'essart) de Breton. LE BESACIER.

—

Tant qu'à (XXXVII, 276). — Je n'ai pas lu Madame Chrysanthème, mais présentée isolée, cette phrase paraît renfermer une locution vicieuse.

Cependant, ne pourrait-on pas y voir que Loti ait voulu dire : « J'aurais *tant* de « peine à trouver mieux *que* je me résous « à épouser un bibelot. »

Alors, *tant que à*, par élision *tant qu'à*, par forme d'épiphonème signifie *à tel point* et ne peut pas être remplacé par *quant à*.

FRÉCHAS.

***

Les locutions *tant qu'à* et *quant à* ont un sens absolument distinct, et ne peuvent s'employer l'une pour l'autre.

« *Tant que*, dit Léger Noel, (*Grammaire « française philosophique et pratique*, Paris, « 1862, 2e partie, pages 671 et 677), est « une locution conjonctive qui, comme les « conjonctions simples, sert à lier deux « propositions. Exemples : « Un charlatan « disait au peuple assemblé : Mon baume « se compose de simples ; et *tant qu'il* y « aura des simples ici, je n'en partirai « pas. »

Quant, dérivé de *quantum* (*pertinet ad*) est une préposition qui est toujours suivi de la préposition *à* et qui a le sens de *à l'égard de*, *concernant*, *touchant*.

La phrase de Pierre Loti, signalée par M. de la Benotte, me semble correcte.

H. T.

—

Postérité du duc de Brancas (XXXVII, 377, 782). — Louis de Brancas, duc de Villars-Lauragais, pair de France et chevalier de la Toison d'Or, était fils de Louis-Antoine duc de Brancas et de Marie-Angélique Frémyn de Moras, morte, 7 juin 1763, à 87 ans.

Il eut trois femmes : la première Adélaïde-Geneviève d'O, lui donna deux fils : Louis Léon Félicité né 3 juilllet 1733 et Antoine né 15 août 1735. Sa troisième femme Wilhelmine, baronne de Neûkirchen de Niewenheim, fut la mère de Louis-Albert duc de Céreste, décédé sans postérité. L'aîné des fils, Louis-Léon Félicité, fut, paraît-il, créé duc à brevet, 5 janvier 1755, à l'occasion de son mariage ; pourtant il semble avoir continué à s'appeler comte de Lauragais, jusqu'au moment où il hérita de son père et devint duc de Brancas et pair de France. Du reste, comme il n'avait pas de fils légitime, à sa mort, ses dignités passèrent, 8 octobre, 1824 à son neveu Louis-Marie-Bufile, dont la fille unique porta la grandesse d'Espagne et le titre de duchesse de Brancas à son mari le comte Hiban de Frohen, malgré le retentissant procès, dans lequel l'illustre Berryer prit la parole.

M. de Lauragais, qui devint en 1758, membre de l'Académie des Sciences, avait épousé, le 11 janvier 1755, Elisabeth-Pauline de Gand, dite de Gand-de-Mérode de Montmorency, princesse d'Isenghien et de Masmines, comtesse de Middelbourg, née le 20 octobre 1737, guillotinée 16 fé-

vrier 1794. Elle était fille d'Alexandre comte de Middelbourg, mort le 30 décembre 1758 et de Pauline-Louise-Marguerite de La Rochefoucault-Roye. Elle eut deux filles, mais la cadette Antoinette-Candide-Pauline de Brancas, née 24 octobre 1758 (et non pas 1756) étant morte sans alliance en 1770 à l'Abbaye-aux-Bois, l'aînée des filles fut la seule héritière légitime. Elle s'appelait Louise-Antoinette-Candide-Pauline de Brancas. Elle naquit le 23 novembre 1755 et mourut le 17 août 1812. De son mariage, 19 janvier 1773, avec Louis Engelbert, prince puis duc d'Arenberg, elle eut cinq enfants. Une sorte de fatalité semble avoir poursuivi cette famille. Le prince Louis Engelbert, perdit la vue à la chasse, deux ans après son mariage.

Leur fils cadet, le prince Philippe d'Arenberg, se tua en 1815, en tombant de cheval, à Vienne.

Le 1er juillet 1810, leur fille aînée, la princesse Pauline de Schwarzenberg, avait péri dans les flammes, lors du fameux bal de l'Ambassade d'Autriche, en voulant sauver sa fille, qui devint la princesse Maréchale Windischgraetz et fut tuée d'un coup de fusil le 12 juin 1848, au premier jour de l'insurrection de Prague. Son gendre et neveu le prince Charles de Windischgraetz, colonel autrichien, fut tué à la bataille de Solférino. Enfin l'arrière-petit-fils de la victime de la Terreur, le prince Louis-Charles-Marie d'Arenberg, major et attaché militaire autrichien, fut assassiné à Saint-Pétersbourg, le 7 mai 1870.

Louis-Léon Félicité, duc ou comte de Lauragais, eut deux fils de Sophie (Madeleine) Arnoud, et les reconnut le 12 juillet 1786.

L'aîné, Auguste-Camille, bâtard de Brancas, né 20 août 1761 épousa en 1799, Mlle Marie-Rose-Claudine Vincent, dont il laissa un fils.

Le cadet, Antoine Constant, né 7 octobre 1764, ne se maria pas. Il devint colonel de cuirassiers, baron de l'Empire, et fut tué en 1809, à la bataille de Wagram.

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

—

Napoléon et ses généraux (XXXVII, 379). — Dans l'immortelle campagne de France, Napoléon avait déployé toutes les ressources de son génie et lutté avec une indomptable énergie contre les masses envahissantes qui se pressaient sur le sol de la patrie, mais une lutte aussi disproportionnée ne pouvait longtemps durer. Si l'armée, toujours dévouée, prodiguait son sang et ses efforts, les chefs las de tant d'épreuves ne dissimulaient pas leur mécontentement. Déjà, à Nogent, le 21 février, Ney et Oudinot voulaient forcer Napoléon à conclure la paix, et à St-Dizier les murmures et les récriminations de son état-major contribuèrent à le faire revenir sur Paris où la trahison l'attendait. En vain, se raidissant contre la fortune, l'empereur voulait encore tenter les chances d'un combat que son infériorité numérique rendait des plus douteuses, ses généraux voulant à tout prix la paix se refusèrent à le suivre : la défection d'Essonnes se préparait !

On sait que ce fut à la suite d'une scène entre Napoléon et ses maréchaux, à Fontainebleau, que l'abdication fut décidée ; mais on ignore au juste les détails de cette scène, les récits du journal des *Débats* (9 avril) et du baron Fain étant des plus succints et les assertions des historiens assez contradictoires..... M. Thiers en parle comme s'il y eût assisté, se référant aux « Mémoires » de Caulaincourt et de Macdonald, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter « qu'il est difficile de savoir ce qui s'est passé dans cette entrevue. » Il est vrai qu'il l'a racontée d'une façon magistrale et émouvante, avec un accent de vérité qu'atteignent plus souvent les romanciers que les historiens.

Les Mémoires du général de Ségur nous en donnent une relation des plus vraisemblables et que nous adopterons comme présentant des caractères d'authenticité indiscutable. Le 3 avril, vers six heures du soir, les généraux, réunis dans les appartements impériaux discutent avec chaleur se grisant de leurs plaintes et de leurs colères. Le maréchal Ney cédant à la fougue de son caractère se fait fort d'arracher à l'empereur son abdication suivi de Lefebvre, d'Oudinot et de Macdonald, il fait irruption dans le cabinet où l'empereur vient de rentrer avec Bassano, Berthier, Caulaincourt et Bertrand. Là il dit brusquement à Napoléon « Sire, il est temps d'en finir. Votre situation est celle d'un malade désespéré. Il faut faire votre testament et abdiquer pour le Roi de Rome. — Mais nous pouvons combattre encore, nous pouvons ressaisir la fortune. — Non ! Non ! c'est impossible. L'armée ne vous suivrait plus. Vous avez perdu sa confiance. — L'armée obéira assez pour

vous punir de votre révolte ! — Eh ! si vous en aviez le pouvoir, serais-je encore ici dans cet instant ? —

En parlant ainsi, le maréchal s'est animé... Comprenant enfin qu'il a été trop loin il s'arrête, se calme et ajoute : « Ne craignez rien, nous ne venons pas ici vous faire une scène de Pétersbourg ! »

Pour continuer la guerre pendant trois mois, Napoléon a eu à lutter non seulement contre ses ennemis, mais encore contre ses ministres et ses généraux ; la lassitude commence à le gagner à son tour ; il sent le terrain se dérober sous ses pieds, l'abdication est décidée...

LOUIS JOUTY.

—

Oberkam ou Oberkamp (XXXVII, 380). — Hans Heinrich Oberkan (et non Oberkam ou Oberkamp) fils de Hans-Peter Oberkan, entra en 1659, comme lieutenant au régiment suisse de Monnin au service de France, puis lieutenant de la compagnie colonelle des gardes Suisses, puis capitaine en 1670 et commandant de la place de Thun, il fut envoyé à Zurich pour lever des troupes suisses. Louis XIV, après la mission d'Oberkan, créa, le 17 février 1772, quatre régiments suisses ; Oberkan fut nommé lieutenant-colonel du régiment Zurichois. Son régiment, qui avait pour colonel de Salis de Zizers, prit part à toute la campagne de Hollande, en 1673 à la Grave, en 1674 à Seneff. Le 1er février 1676, Oberkan passe avec le même grade au régiment suisse de Greder. Il assiste aux sièges d'Aire et de Bouchain ; en 1677, à la bataille de Mont-Cassel, où plusieurs officiers du régiment furent tués ; en 1678, à Ypres et à Mons. Le 6 février 1689, Oberkam est chargé, avec le grade de colonel, de lever un nouveau régiment suisse, mais il quitte la France à cette époque, à cause des persécutions contre la religion protestante, à laquelle il était fermement attaché ; il se réfugia en Angleterre où il devint général-major. Mais devant l'occupation de la Savoie par les troupes françaises, la Suisse craignant pour sa sécurité, leva des milices et Oberkan, devant ce péril, quitta l'Angleterre et prit le commandement de la place de Genève. Il avait épousé en France, Mlle de Saint-Delys, dame de Saint-Gratien, d'une ancienne famille protestante de Picardie, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Madeleine Oberkan, mariée à Hans Gaspard Hirzel, colonel du régiment de ce nom au service de Hollande. Oberkan mourut en 1692.

J'ai livré ces renseignements du très remarquable travail généalogique fait par M. Emile Oberkampff de Dabrun.

PIERRE MELLER.

*
* *

Hans Heinrich Oberkan (sic), fils de Hans Peter Oberkan et d'Elisabeht Hoff de Knonau, entra en 1659 comme lieutenant au régiment suisse de Monnin. On trouvera des détails sur lui dans la *Gazette de France* de 1676, p. 372 et 374, à la Bibliothèque de Zurich, dans les *Geschlechterbuch* de Dürsther à la lettre O, cités dans la généalogie Oberkamp, intitulée *Notice sur la famille Oberkamp* par *E. Oberkampff de Dabrun* (sans date, vers 1892), d'où je tire ces notes et celle-ci : sa femme se nommait de Saint-Delys dame de Saint-Gratien, il n'en eut qu'une fille, Madeleine, dont le fils Jean Henry Juste Hirzel releva le nom de Saint-Gratien.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Consulter l'*Histoire abrégée des officiers suisses, qui se sont distingués aux services étrangers, dans les grades supérieurs*, par l'abbé François Girard, professeur au collège Saint-Michel, 3 vol. chez Louis Piller, imprimeur à Fribourg. Cet ouvrage, qui existe à la Bibliothèque nationale, m'a procuré d'utiles renseignements, dans des investigations analogues à celles relatives au général Oberkamp, d'origine suisse.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Les anguilles de Melun crient avant qu'on ne les écorche (XXXVII, 380,852) — Bellingen qui, en 1665, reproduisait l'opinion de Fr. Grudé (1579), a été reproduit, à son tour, par l'abbé Tuet (1788) puis par M. Quitard (1842), et il semb.e difficile aujourd'hui de détrôner la légende ou l'histoire si connue de l'écolier Languille. Chargé, dit-on, du rôle de saint Barthélemy, dans un mystère joué à Melun, il s'effraya des gestes de l'exécuteur qui se disposait à *l'écorcher* et se mit à *crier*... La date du fait n'est pas indiquée, ce qui permet de n'y pas croire aveuglément, mais si l'on remplaçait Languille, ou l'*anguille* par *l'anguillé* (qui reçoit l'anguillade), il faudrait expliquer pourquoi Melun est spécifié.

Enfin, le proverbe porte : Il fait, (ou il est) comme l'*anguille* (Languille) de Melun, et non pas : comme *les anguilles*. Nulle part, cet animal ne crie avant qu'on ne l'écorche.

T. PAVOT.

Daudet (XXXVII, 382). — Robert Daudet, graveur français, né à Lyon en 1737, mort à Paris le 2 juin 1825, après avoir reçu ses premières leçons de Babchou, était devenu l'élève de Willepère.

G. I.

—

Sempillerie (XXXVII, 383). — Je crois que ce mot est un équivalent de *Serpillière* dont Littré dit : C'était dans les textes anciens, *Serampellina* du grec latinisé *Xerampelinos* proprement : Etoffe, de couleur feuille *morte de vigne*. Le moyen-âge y voyait un tissu démodé, et le mot est resté avec le sens de *vieillerie*.

T. PAVOT.

—

Odette (XXXVII, 383). — Belèze, dans son Dictionnaire des noms de baptême, dit que Odette est le diminutif de Ode. Sainte Ode, vierge née près de Mons (Belgique) au VIIIe siècle, honorée le 27 novembre.

T. PAVOT.

* * *

D'après le *Dictionnaire des noms de baptême*, de G. Belèze, c'est la même que sainte Ode, *Oda*, vierge près de Mons, au VIIIe siècle, honorée le 27 novembre.

Edouard Léon Scott, dans *les noms de baptême et les prénoms*, attribue à ce nom comme à ceux d'Odile et Oldrade, une origine germanique (et non bretonne), avec la signification d'*heureuse*.

On sait d'ailleurs que sainte Odile est l'une des patronnes de l'Alsace et que ses reliques sont le but d'un pélerinage annuel popularisé par le tableau de Brion.

Eudes est aussi une forme du mot germanique *Ode*, riche ou heureux.

O. BÉLIGNE.

* * *

Ce prénom qui n'a rien d'absolument breton — comme Yvonne, par exemple — me paraît le féminin d'Odet qui lui-même, me semble être le diminutif d'Eudes.

D'Eudes on aurait fait Eudon, puis Odon, enfin Odet. Ainsi :

Eudes ou *Eudon*, vicomte de Porhoet, duc de Bretagne ;

Eudes ou *Odon*, fils aîné de Robert le Fort, roi de France ;

Eudes ou Odet, comte de Nevers.

Le cardinal de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, était prénommé Odet.

Quant à Odette, je ne trouve dans l'histoire, qu'Odette de Champdivers.

EFFEM.

* * *

Le prénom *Odette* doit être un diminutif de *Ode*, nom d'une Sainte qui vivait près de Mons au VIIIe siècle.

La signification de ce nom est *riche, heureuse*.

— Il existe une autre Sainte appelée également *Sainte Ode*, qu'il ne faut pas confondre avec la première. Les *Acta sanctorum* la désignent en effet. sous le nom de *Veuve* (vidua) et contiennent sa vie (T. Xe 129-39). Sa fête se célèbre le 23 octobre, et c'est à cette date qu'elle prend rang chez les Bollandistes. Elle était la grande aïeule de Pépin-le-Bref.

Quant à Sainte Ode. (Virgina), dont la fête se célèbrerait le 27 novembre, la publication ci-dessus n'étant pas encore arrivée à ce jour, on ne peut s'y référer, mais M. Lecnam pourra trouver quelques renseignements sur elle, dans les *Acta Sanctorum Belgii* (1794) t. VI, 587-619.

D'*Odette* on a fait encore *Odinette*.

ALEXANDRE SOREL.

* * *

Le prénom Odette, qui revient à la mode, était assez répandu au moyen-âge et à la renaissance. Citons comme exemple Odette de Champdivers, maîtresse de Charles VI, le cardinal Odet de Coligny, frère de l'amiral. Ces prénoms ne paraissent pas avoir une origine bretonne, mais bien plutôt germanique. On pourrait, à la rigueur, voir dans Odette un diminutif de Aude, ou latin *Auda*, de *Ald* ancien. Mais il est plus probable que Odet et Odette sont des diminutifs de Eudes, en latin *Odo*, ou *Audo*, qu'on trouve souvent traduit par Odon. Ce sont là des noms purement germaniques. (Voir, le dictionnaire des noms de Lorédan Larchey).

D'après l'encyclopédie des noms propres de J. Sabatier, ces noms viendraient du grec Αειδω chanter. Mais je crois qu'il est plus vrai de s'en tenir à l'origine germanique.

Je ne crois pas qu'il existe de Sainte portant le nom de Odette, au moins que je ne l'ai pas trouvée, mais on pourrait consulter à cet égard une femme nommée Odette, il est probable qu'elle aura trouvé dans le calendrier le jour où sa fête lui doit être souhaitée. A défaut de Sainte, peut-être aura-t-elle choisi Saint-Eudes ou Odon ; le 12 juin, Odon, évêque de Cambray ; 4 juillet, Odon de Cantorbéry ; 19 novembre, Odon, abbé de Cluny, le plus commun de tous.

MARTELLIÈRE.

Le Chevreuil (XXXVII° 383). — La pièce *Le Chevreuil*, comédie en trois actes, a été représentée sur le théâtre des Variétés, le 10 octobre 1831. Odry, le célèbre acteur qui jouait avec tant d'entrain dans les *Saltimbanques*, remplissait le principal rôle.

On trouve l'analyse de cette pièce dans le grand Dictionnaire de Larousse. (V. *Chevreuil*).

Les auteurs qui avaient pris les noms de Léon et de Jaime, étaient en réalité MM. Léon Halévy et Rousseau (Pierre-Joseph), fécond vaudevilliste, qui collaborait à la *Gazette des tribunaux* et y faisait ce qu'on appelle au Palais la *Police correctionnelle*.

La librairie Tresse (*Galerie du Théâtre-Français*), possède peut-être encore des exemplaires de cette œuvre.

ALEXANDRE SOREL.

*
* *

Le *Chevreuil* ou le *Fermier anglais*, vaudeville en trois actes, par MM. Léon Halévy et Jaime, représenté pour la première fois sur le théâtre des Variétés, le 5 octobre 1831. La pièce parut chez Barba et fut réimprimée en 1834, dans la collection de la *France dramatique*. Peut-être en reste-t-il des exemplaires dans le fonds de la librairie Stock. G. I.

*
* *

Le Chevreuil ou le Fermier Anglais, vaudeville en 3 actes par MM. Léon Halévy et E. Jaime, représenté pour la première fois sur le théâtre des Variétés, le 5 octobre 1831.

Imprimé en 1831, in-8° de 59 pages et 3 de variantes. Paris. Barba.

1834, in-8° à 2 colonnes de 49 pages et 1 de variantes. Paris, J. Barba, Pollet, Bezou. *France Dramatique* n°s 53, 54.

Voir à la librairie Tresse et Stock (Théâtre-Français). EDOUARD PÉLICIER.

*
* *

Le *Chevreuil* est un très joli vaudeville, joué, dans l'origine, au théâtre des Variétés, il y a un peu plus de soixante ans. Si j'ai bonne mémoire, il est l'œuvre de deux auteurs, et l'un des deux aurait été Léon Halévy, père de Ludovic Halévy, membre de l'Académie française. — On trouvera la brochure du *Chevreuil* à la bibliothèque de la Société des auteurs dramatiques, rue Hippolyte Lebas, 8, où un excellent *Intermédiairiste*, notre confrère, Edouard P..., sera heureux d'en donner communication PHILIBERT AUDEBRAND.

Chansons des Conscrits (XXXVII, 384. — Le *Monde Illustré*, dans son n° du 5 février 1898, a publié un intéressant article, signé Edgard Troimaux, illustrations de P. Hauffmann, intitulé les *Camelots du tirage au sort*, qui vous donnera des renseignements sur les conscrits parisiens et leurs divertissements.

THOMAZIN.

*
* *

En Artois, le tirage au sort est accompagné de manifestations analogues à celles décrites par M. Clerc. Il y a quelques années, le *vacarme* était bien plus grand que maintenant, m'a-t-on dit. La joie se meurt un peu partout. Le carnaval lui-même — le vieux carnaval — a ici presque disparu.

Voici quelques-uns des refrains qu'ils braillent le plus fréquemment.

Quand chés garchons partiront
Toutes chés filles pleureront
Elles diront : « Les voilà qui s'en vont !
crescendo Les voilà qui s'en vont ! !
Les voilà qui s'en vont ! ! !
Plus jamais ne reviendront ! »

—

Tous chés maires, tous chés préfets
Ch'est tous vilains cadets
Y nous font tirer au sort !
Tirer au sort ! !
Nous conduiront jusqu'à la mort.

—

A boire ! à boire ! ! à boire ! ! !
Partirons-nous sans boire ?
Les conscrits ne sont pas si fous
De s'en aller s'en boire un coup !

Ce n'est pas très folâtre. La note mélancolique domine. Le conseil de révision est aussi une occasion, pour ces jeunes gens, de se livrer à de copieuses ribotes.

LOUIS VANVINCQ.

*
* *

Pour les anciennes milices, le premier tirage au sort eut lieu à Paris, le 17 avril 1743. Les billets nommés *noirs*, en nombre égal à celui des hommes à incorporer, portaient les mots : *milicien* ou *matelot*. Une chanson fut composée à cette occasion ; en voici des extraits :

Vite ! une cocarde,
J'ai le billet noir.

—

Que l'on m'enregistre,
Fortuné hasard !
J'étais un bélistre,
Je suis un César.

—

Mangeons la salade,
Le fin pigeonneau.

Le vin vieux est fade,
Buvons du nouveau.

—

La pécune est faite
Pour la dépenser ;
C'est à la Guinguette
Qu'il faut la laisser

T. PAVOT.

***

L'usage pour les conscrits de se promener drapeau et musique en tête les jours du tirage et de la révision est général en France.

Les danses ou pour mieux dire les gambades auxquelles se livrent les jeunes gens sont ordinairement des plus disgracieuses, mais le coryphée qui mène le branle, est toujours convaincu qu'il est un type de suprême élégance. Quant aux chants et chansons, au moins dans le centre de la France, il n'y en a pas de spéciaux aux conscrits. C'est le plus souvent une vieille chanson militaire ou galante ou même la dernière nouveauté des *Beuglants*.

Le refrain cité par M. G. Clerc n'est pas une spécialité ; c'est la vieille chanson :

A boire, à boire, à boire !
Nous quitt'rons-nous sans boire ?
Les (amis) ne sont pas si fous
Que d'se quitter sans boire un coup.

Cette chanson a le grand avantage de s'adapter le plus facilement du monde à la qualité des chanteurs ; le mot amis se remplace *ad libitum* par tout autre mot, conscrits, soldats, pompiers, musiciens, charpentiers, etc. voire même lycéens.

Il est peu de repas de corps, dans un certain monde, qui ne se termine par ce refrain d'adieu. J'en excepte, bien entendu, les banquets de sénateurs et de députés.

MARTELLIÈRE.

***

La conscription est un usage vieux comme les sociétés. Les Hébreux semblent l'avoir appliquée. On conçoit qu'il serait difficile de reconstituer les manifestations et les chants dont, aux différents âges, les conscrits ont pu entourer cette opération du recrutement militaire. C'est, sur tous les points de la France, motif à décorations, à enrubannement, à promenade en rangs derrière un drapeau et un tambour, précédés par un tambour-major d'occasion, à l'énorme canne, aux rubans plus nombreux encore que ceux de la troupe juvénile qui suit. On chante en chœur des refrains patriotiques ou de marche, ou empruntés au répertoire de la région. Ces manifestations se produisent lors du tirage au sort et se renouvellent à l'époque du Conseil de Révision. Elles donnent lieu à des rafraîchissements et parfois à des banquets et à des bals. Autrefois, les conscrits — les bleus — groupés par commune et par régiment, apportaient au corps leur drapeau, qu'ils déposaient à la salle d'armes, où, pour les jeunes soldats de France, il était un souvenir du clocher de la petite patrie.

Mais des libations, des chants divers, des banquets et des danses ne marquent pas seuls ces ébats ; une idée plus haute y préside toujours : le Patriotisme. Témoins, les conscrits de Nemours, qui ont placé leurs jeunes courages sous l'égide de la Tour d'Auvergne.

Autorisés par Raoul Larche, sculpteur, ils ont fait reproduire sur leur drapeau l'effigie du *Premier Grenadier des armées de la République* ; puis reprenant les beaux vers de René Daxor, ils ont dit au héros :

« Nous venons évoquer ta mémoire, ô soldat...
Laisse planer sur nous ton ombre paternelle,
Comme au temps où, là-bas, dans la nuit éternelle,
Nos cuivres sonneront l'heure du grand combat!

Fais passer en nos cœurs le souffle de ton âme,
Héros de Port-Mahon ! vainqueur de Roncevaux!
Que ton sublime exemple exalte nos cerveaux,
Que notre être, en entier, s'emplisse de ta flamme !.. »

Ces enfants d'hier, espoir de demain, ont fait entre eux une collecte, dont ils ont adressé le montant au comité du monument de la Tour d'Auvergne.

Relevé dans *Stéphanette* de René Bazin, cette chanson au parfum de Chouannerie que les jeunes gars du haut Anjou chantent, à l'époque de la conscription ou, le soir, en ramenant de près leurs troupeaux :

— Petit soldat de guerre,
L'on dit que tu t'en vas ;
Eh ! eh ! eh ! lon, lon, la,
Lon laire,
L'on dit que tu t'en vas.
L'on dit que tu t'en vas
— Si tu vés ma maîtresse,
Je t'en prie, salue-la
(*Répétition et refrain*)
— Comment la saluerais-je,
Mé qui ne la connais pas ? (*Refrain*)
— Malaisée à connaître,
Malaisée elle n'est pas ; (*Refrain*)
— Elle porte la cocarde,
La fleur de lys au bras. (*Refrain*)

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

Les Chénier (XXXVII, 386). — De l'hôtel Foullon qu'a pu habiter ce poète, il ne reste rien ! Sur son emplacement, Alexandre Dumas père avait fait élever son Théâtre-Historique, devenu plus tard le Théâtre-Lyrique, qui disparut à son tour quand fut percé le boulevard Voltaire. L'hôtel Foullon, primitivement hôtel Chavanne, appartint un moment à un des descendants du duc de St-Simon, l'auteur des Mémoires, avant d'être acheté par Foullon, comte de Morangis. On sait que ce personnage fut, avec son beau-père Berthier de Savigny, intendant de Paris, une des premières victimes de la fureur populaire lors de la prise de la Bastille ! A. C.

***

L'hôtel Foullon fut construit entre 1735 et 1740, par l'architecte Moreau, pour Jacques de Chavannes, président du Parlement. Mme Antoinette de Poilloux de Saint-Mars, fille de ce dernier, en hérita en 1775 et, peu après, l'hôtel et ses dépendances furent vendus à Claude Rouvray de Saint-Simon, chevalier de Malte. A la mort de celui-ci, en 1778, la propriété fut acquise par Joseph-François Foullon, le lanterné du 28 juillet 1789. Marie-Joseph Chénier y mourut le 10 janvier 1811. En 1846, l'hôtel fut abattu, et De Dreux et Séchan construisirent sur son emplacement le Théâtre historique, qui devint, en 1851, le Théâtre lyrique et fut lui-même démoli en 1862, pour l'agrandissement de la place du Château-d'Eau.

ADRIEN MARCEL.

—

Un secrétaire général des Dragons (XXXVII, 425). — Bardin dit bien qu'il y avait un *secrétaire général des Dragons*, mais il ne cite ni la date de la création ni le genre d'attributions. « Le célèbre abbé Barthélemy avait été nommé Secrétaire général des Suisses par le duc de Choiseul, qui était leur colonel général. Ce titre, sans utilité et même sans signification, puisque depuis si longtemps il n'y avait plus de *secrétaire général de dragons*, avait été rétabli par la Restauration, et a duré jusqu'en 1830. Cette place de faveur coûtait anuellement quinze mille francs au Trésor. »

Puis, dans le *Manuel du Dragon* publié en 1781, il est dit que l'état-major des dragons est composé d'un colonel-général, d'un Mestre de camp général, d'un maréchal de logis, d'un *secrétaire*, etc. etc. Mais dans ce Manuel on ne trouve non plus aucune indication sur les fonctions du secrétaire.

Dans l'*Histoire de la Cavalerie* du général Suzane, je n'ai rien trouvé ; cependant, en compulsant entièrement les trois volumes, peut-être trouverait-on un éclaircissement qui mettrait au moins sur une trace plus complète ?

DÉSIRÉ LACROIX.

***

— Sous l'ancienne monarchie, aucun officier nommé ou avancé dans l'arme des dragons ne pouvait exercer son commandement sans avoir pris l'attache du colonel général. Il était donc astreint à déposer chez le colonel général son brevet ou sa lettre de service pour que cette pièce fût contresignée par le chef suprême de l'Arme. Cette opération donnait lieu à un travail de bureau et à un enregistrement des pièces qui motivaient l'existence d'un secrétariat général des dragons. Je crois même que le secrétaire général avait le droit, en l'absence du colonel général, de signer pour lui.

Ce n'était qu'après avoir obtenu l'attache ou signature en guise d'approbation du colonel général que les officiers intéressés pouvaient se présenter à leur régiment et y commencer leur service.

COTTREAU.

—

Abréviations latines et françaises (XXXVII, 430). — Je ne connais sur cette matière que le *Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées au moyen âge*, publié en 1846, par M. Alph. Chassant paléographe, dont parle M. Lecnam. Une seconde édition *revue*, *corrigée et augmentée*, parut en 1862, chez Aug. Aubry dont M. Martin est le successeur. Celles qui ont suivi n'en sont que la reproduction. ALEXANDRE SOREL.

***

M. Lecnam pourrait se procurer le *Manuel de paléographie latine et française* suivi d'un *dictionnaire des abréviations*, par Maurice Prou, 1 vol. in-8° avec planches (Paris, Alphonse Picard, 1892) ou les *Eléments de paléographie*, par le chanoine Russens, (Louvain-Belgique, chez l'auteur), en publication.

EDME DE LAURME.

Même réponse : R. DE FURONNIÈRES, OROEL.

NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE

DOCUMENTS INÉDITS

Lettre du général de division Menou au premier consul de la République Française

A Rosette, le 9 ventôse, an 8.

Citoyen Consul,

L'arrivée du chef de brigade Latour-Maubourg à Abouqyr nous a fait connaître positivement ce que nous n'avions appris par les Anglais que d'une manière très imparfaite.

Accomplissez vos hautes destinées, citoyen consul ; rendez heureuses celles de la France, l'univers entier les partagera.

Qui mieux que vous a du combattre et vaincre ! Prouvez aussi que personne mieux que vous ne saura gouverner les Français libres et républicains.

Si au milieu des travaux qui vous occupent pour donner la paix à la France et peut être au monde, il vous reste quelques instants de loisir, rappelez-vous d'un de ces hommes que la calomnie a si souvent poursuivi, et qui n'ambitionne que le bonheur de son pays et l'estime de Bonaparte.

Salut et respect,

Signé : MENOU.

J. Menou, général de division, au citoyen Cambacérès, consul de la République Française

A Rosette, le 9 ventôse, an 8 de la République Française.

Citoyen Consul,

Un petit bâtiment français arrivé hier à Abouqyr en Egypte, nous a apporté la nouvelle officielle que vous veniez d'être appelé au gouvernement de la France ; vous la rendrez heureuse. La moralité et les talents vont donc exercer leur influence ; nous aurons donc enfin une République et de véritables républicains. Vous rétablirez la paix intérieure; peut-être la donnerez-vous au monde entier ; c'est tout ce que désire un soldat qui n'a d'autre ambition que de voir prospérer son pays. Accomplissez vos belles destinées, citoyen consul, et votre nom déjà vénéré ne sera prononcé par la postérité qu'avec les accents de la reconnaissance et de l'admiration.

Salut et profond respect,

Signé : M. J. MENOU.

J. Menou, général de division, au citoyen Lebrun, consul de la République Française

A Rosette, le 9 ventôse, an 8 de la République Française.

Citoyen Consul,

Un soldat qui ne désire et n'ambitionne que la prospérité de son pays, vient d'apprendre en Egypte que les destinées vous avaient appelé au gouvernement de la République Française ; rendez la heureuse, citoyen consul, vous n'avez que du baume à verser dans ses plaies. Quelle magnifique mission que celle d'être chargé de rendre la paix à trente millions d'hommes et peut-être à l'univers ! Permettez-moi de vous rappeler qu'ensemble nous avons combattu pour la liberté, qu'ensemble nous avons été ses fondateurs, et qu'alors nous n'étions animés que du désir de faire le bien.

L'Egypte, dont les Français, sous les ordres de Bonaparte, avaient fait si glorieusement la conquête, pouvait et devait être un magnifique établissement pour la République Française. Des dépêches officielles vous apprendront quel en est le triste résultat. Je ne puis vous exprimer quelle est ma douleur.

Salut et profond respect, citoyen consul,

Signé : M. J. MENOU.

P. c. c. : V. A. T.



TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Un document historique (XXXVII, 465, 581, 629, 691, 785). — C'est bien certainement M. Sardou qui nous fait voir sous un jour si déplorable, le Roi Louis XVIII et l'infortunée Duchesse d'Angoulême, lorsque, par sa thèse et ses écrits, il nous les montre affublés d'un caractère double et hypocrite, ce qui, du reste, est absolument faux, et, ici, je ne fais que donner l'expression de la plus exacte vérité, en soutenant ce que tout le monde sait, c'est-à-dire l'absolue conviction de Louis XVIII, de la Duchesse d'Angoulême et de toute la Famille Royale, en la mort absolument certaine du petit Roi Louis XVII en la Tour du Temple, le 8 juin 1795 : le lecteur jugera, des deux opinions, celle qui fait le plus d'honneur à ces deux augustes personnages ; et je suis bien étonné, après certaines paroles très enthousiastes et fort respectueuses de M. Sardou au sujet de la Reine Marie-Antoinette et de la Duchesse d'Angoulême, de l'entendre juger, de si fâcheuse façon, le caractère cependant si franc, si honorable et si digne de la malheureuse fille de Louis XVI.

Quant au cœur de Louis XVII, non seulement la Duchesse d'Angoulême ne le refusa jamais, mais, elle pria Madame la Duchesse de Berry, accompagnée de Mademoiselle et de Monseigneur le Duc de Bordeaux, d'aller le voir à l'Archevêché de Paris, lorsque, sur ses propres désirs, il y fut déposé par ordre de Charles X ; et ce fut avec la plus vive émotion que la Duchesse entendit le récit de cette visite ; comme je l'ai déjà dit et je le répète, la Duchesse laissait, au Roi, chef de sa famille, le soin de déterminer le lieu de repos du Cœur, mais elle en croyait l'authenticité indiscutable, puisqu'elle accepta et conserva, pieusement en son prie-Dieu reliquaire, des cheveux de Louis XVII, recueillis, par Pelletan, au moment de l'autopsie, donnés par lui à Damont, qui, en un coffret de velours blanc fleurdelysé, les remit à la Duchesse d'Angoulême : donc, en disant que la Duchesse d'Angoulême ne croyait point à l'authenticité du Cœur qui lui fut présenté par Pelletan, M. Sardou en arriverait, à cette conclusion extraordinaire, que la Duchesse d'Angoulême aurait jugé authentiques les cheveux provenant du même enfant d'où émanait un cœur qu'elle aurait tenu pour apocryphe.

En ce qui concerne l'opinion intime de la Duchesse d'Angoulême sur la mort de son malheureux frère, je crois qu'en fait d'intimité, il y en a une qu'on ne peut contester, c'est celle de la Famille ; or, mieux que quiconque, et avec preuves à l'appui, je suis à même d'affirmer que, dans l'intimité la plus grande, la Princesse était absolument convaincue de la mort de Louis XVII au Temple.

Quant au masque que M. Sardou prétend lever, s'il le levait tout à fait, il serait vraiment bien étonné. LACSAP.

—

Ce n'est point M. Otto Friedrichs qui, comme il le prétend, a fait insérer dans la *Paix* du 20 mars, une lettre de moi sur Louis XVII mort au Temple ; mais c'est moi-même qui en ai exigé l'insertion, comme c'était mon droit ; et cette insertion n'a pas été immédiate suivant ma demande, et n'a paru qu'encadrée et comme noyée dans une longue dissertation de M. Otto Friedrichs, dans le but évident d'en atténuer l'effet, mais ce but n'a pu être atteint, car la vérité a toujours le dessus sur l'erreur.

Quand j'ai adressé la dite lettre à l'*Intermédiaire*, je n'étais vraiment pas chargé de faire valoir la thèse contraire, puisque je n'y crois point, et je ne comprends pas comment sérieusement M. Otto Friedrichs peut avoir cette prétention, alors que lui-même encadre, si à dessein, les réfutations de ses adversaires.

Je tiens essentiellement à protester contre les insinuations de M. Otto Friedrichs qui veut me prêter une conduite qui est sienne.

La même note, avec la même fausse interprétation, a paru dans la *Légitimité* ; mon droit serait d'y répondre, mais je préfère la dédaigner. MAURICE PASCAL.

Note de la rédaction. — Nous avons inséré les diverses communications que nous avons reçues relativement à la question de Louis XVII ; toutes les opinions ont été émises, et naturellement personne n'a été convaincu par les arguments de son contradicteur. Nous en resterons donc là pour le moment et nous n'éterniserons pas dans ces colonnes un débat qui risquerait de ne point prendre fin.

AVIS

L'administration prévient MM. les Abonnés qu'elle tient à leur disposition l'auto-relieur annoncé dans la couverture, et qui est fait spécialement pour l'*Intermédiaire*.

Invitation à nos abonnés

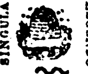
Toutes les personnes signant d'un pseudonyme doivent accompagner leurs communications d'une carte de visite.

Administration et Gérance :
MADAME LA GÉNÉRALE A. IUNG
Imp. DANIEL-CHAMBON, Saint-Amand-Montrond.

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. *30 Juin 1898.*

XXXVIIe Volume — N° 802

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Cinquième Série — 2e Année N° 54

Directeur Littéraire : M. GIRARD DE RIALLE

L'Intermédiaire
DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Directrice Propriétaire-Gérante : Mme la Générale IUNG — *Administration* 18, Av. de Wagram

Fondé par CARLE DE RASH en 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS

RÉPONSES

Quel est le père du hannetonage (XXXV, 425, 750 ; XXXVI, 209, 404, 777 ; XXXVII, 333, 504.) — Ce sujet, ce printemps-ci, est redevenu tout de circonstance.

Le bon Romieu ne les a pas, en totalité, administrativement exterminées, de son temps, ces vilaines bêtes. Leur engeance, plus que jamais, hélas ! pullule, cette année.

Pour sûr s'il voit actuellement, du haut des cieux, cette débandade, le père du hannetonage, il doit marmonner entre ses dents ; « Téh ! ces Préfets d'aujourd'hui, ça ne vous a plus de poigne pour deux sous ! »

Malgré cette déconvenue — posthume — de Romieu, ses traits et son nom n'en sont pas moins appelés à passer à la postérité la plus reculée :

Le statuaire Dantan, jeune, ne les a-t-il pas fait entrer, tout vivants, dans la collection (devenue, présentement, bien rare) des types du *Musée Dantan*, galerie de charges et croquis humoristiques des célébrités de l'époque, avec texte explicatif et biographique (par Louis Huart, du *Charivari*), Paris, chez H. Delloye, libr., in-8°, 1839. Cent portraits gravés et cent notices ?

Dans l'une de ces vignettes, dessinées comme à la silhouette, en noir avec quelques petits traits blancs, et gravées sur bois, Romieu, de profil, est là, représenté dans toute sa gloire, sous la forme d'un hanneton, placé sur un lampion, la croix de la Légion d'honneur superbement plantée sur son élytre.

Le lampion, ici, était un souvenir du si fameux lampion qu'un soir de noce sardanapalesque, Romieu, plus qu'ému lui-même, avait posé, tout allumé, sur le corps d'un sien ami, tombé dans la rue ivre-mort, pour qu'il fût ainsi honnêtement préservé du heurt des cochers de nuit.

Cette même planche, à l'époque, a été aussi reproduite dans le journal *Le Charivari*.

Le nom du personnage, comme au reste le sont tous ceux des sujets du *Musée Dantan*, s'y lit, inscrit sur le socle, en style de *rébus* (*Rhum Yeux* : — Une bouteille de Rhum et deux yeux).

L'une des plus spirituelles inscriptions dénominatives de ces statuettes, assurément, est celle de Du Sommerard, — le père du Musée de Cluny : « Dus, (homme rare), (le Napoléon, de Seurre) ».

Dantan, jeune, a légué la collection originale et complète de ses charges-statuettes, au Musée Carnavalet.

Celle de Romieu, en société d'autres infiniment plus illustres : H. de Balzac, Alex. Dumas père, Victor Hugo, Frédéric Soulié, le Baron Taylor, etc., etc., etc., se trouve donc actuellement conservée dans les galeries du Musée de la Ville de Paris.

Ce qui prouve, en passant, que, tout décrié qu'il soit, le hanneton, parfois, peut encore avoir du bon : jamais, sans lui, les portes d'un grand Musée n'eussent été, toutes grandes, ouvertes à deux battants, devant Romieu. ULRIC R.-D.

***

H. de Villemessant, dans ses *Mémoires d'un Journaliste*, 1884, a parlé de Romieu, à propos de Roger de Beauvoir, des noceurs de son temps et de mademoiselle Alice Ozy, la petite actrice célèbre, l'une des toutes premières « amies » du tout jeune Duc d'Aumale d'alors.

Voici comment Villemessant raconte, d'une manière aussi touchante qu'inattendue, la fin de Romieu :

« Et voyez cependant combien il est difficile, en certains cas, d'effacer les impressions premières : Romieu préfet, Romieu écrivant *Le Spectre rouge*, Romieu directeur des Beaux-Arts : Je dis plus, Romieu s'étant fait ennuyeux afin de se donner une tournure officielle, Romieu ne parvint jamais à être autre chose qu'un homme *qui fait rire*. Personne ne le prit pour un fonctionnaire ; on lui eût volontiers fait le signe du gamin de Paris, auquel il était lui-même très sujet autrefois.

Bien plus, et ceci est excessivement triste, Romieu est mort de chagrin.

On n'y a pas cru. Il adorait son fils, qui périt en Crimée. Six mois après, cette douleur le tua. Personne n'en fut touché comme on l'aurait été pour un autre. L'homme *le plus gai de France* ne pouvait pas avoir un désespoir semblable. — Bah ! c'est encore une farce !

Voilà pourtant comment on sait la vérité vraie, même sur les contemporains ».

TRUTH.

—

Un « lapsus calami » de Victor Hugo (XXXV, 430, 795 ; XXXVI, 210, 639, 777 ; XXXVII, 121, 247, 331, 505). — Ce n'est pas *un* lapsus, ce sont *trois* lapsus qu'on a déjà relevés dans l'*Intermédiaire* contre Victor Hugo sous cette unique légende. Il a été répondu aux deux premières *accusations : où toute soif s'épanche* et *onde humide*.

Nous en sommes aujourd'hui au lapsus des *Bluets*.

Sans examiner les différences qui peuvent exister entre les éditions de l'œuvre du poète, qu'on se donne la peine d'aller à la Bibliothèque Nationale, et on verra sur le *manuscrit* des Orientales que la poésie n° 32 est intitulée les *Bleuets*, on y verra de plus que les onze strophes comprises sous ce titre finissent par cet invariable vers :

Cueillir les bleuets dans les blés.

La cause paraît donc encore une fois entendue, mais Victor Hugo aurait pu dire *Bluet* qu'il n'eût pas manqué aux lois de l'orthographe. D'après Larousse et Littré on dit indifféremment *Bluet* ou *Bleuet*.

Les *linguistes* et les *botanistes*, et ils me semblent plus compétents que tous autres, tiennent pour *Bluet*.

Bleuet est le vieux mot français, et Victor Hugo, c'était son droit, a employé un archaïsme.

On a dit, en effet, autrefois *bleuet*, *beuveur*, *peurée*, *gémeau*, etc., et tout cela est devenu *bluet*, *buveur*, *purée*, *jumeau*, etc.

Que *bleuet* redevienne à la mode, je n'y vois pas d'inconvénient, mais c'est un retour en arrière ; en l'état actuel de l'évolution du langage, c'est un archaïsme et la logique veut qu'on dise *bluet*. L'autorité réunie des linguistes et des botanistes, en pareille matière, me paraît bien compter pour quelque chose.

PAUL ARGELÈS.

—

Le canonnier de la Revue des Deux Mondes (XXXVI, 186, 59 ; XXXVII, 129, 511). — La Bruyère et *tutti quanti* ont eu des précurseurs bien autrement fort, s'il faut en croire le *Dictionnaire d'Anecdotes* cité par l'*Improvisateur* de Sallentin (1804).

Au siège de la citadelle de Diu, qu'une poignée de Portugais défendait avec acharnement contre une armée d'Indiens, un soldat, n'ayant plus de balles, s'arracha plusieurs dents et les mit, comme autant de projectiles, dans son arquebuse.

Comment put-il s'arracher les dents ? Mais, bah !

Les Portugais
Sont toujours gais.

SIR GRAPH.

—

Gardes d'honneur (XXXVI, 236, 515, 606, 698 ; XXXVII, 30, 250, 443). — Il n'y a pas eu de travail bien complet fait sur ces régiments. Si l'un des nombreux collaborateurs de l'*Intermédiaire* voulait l'entreprendre, je me permets de signaler les ouvrages suivants qui pourront lui fournir de bons éléments :

— *Mémoires du Général comte de Ségur*. Paris, Didot, 8 volumes in-8°, 1873.

— *Souvenirs d'un Garde d'honneur pendant la campagne de 1813*. Notes extraites d'un journal, (par Auguste Cramer). Bibliothèque Universelle de Genève, février 1856.

— *De gardes d'honneur* in Vier Zangen door D. H. Ten Kate van Loo in's Gravenhage, Bij Johannes Allart, 1815, ouvrage en vers de 122 pages, in-8°, orné de fort jolies gravures. En tête, figure une liste de souscripteurs comprenant 200 noms environ.

— *La Garde d'honneur* ou Episode du règne de Napoléon-Bonaparte, par J. A. Boymans, d'Utrecht. Bruxelles, Weissenbruch in-8°, 1822.

— *Les Régiments de Gardes d'honneur* (1813-1814) notes et documents ; par le (Lieutenant-colonel de Juzancourt). Paris, Levrault in-8°, 1894.

— *Liste des Gardes d'honneur du département du Bas-Rhin* ; par Arthur Benoit. Mulhouse, Bader in-8°, 1869.

— *L'histoire locale (de Lille) au jour le jour*, par un collectionneur lillois. Lille, Quarré in-8°, 1890. (Voir pages 252 et suivantes).

Carnet de la « Sabretache ».

Journal de l'Empire (1813-1814).

LE BIBLIOTHÉCAIRE DE LA « SABRETACHE ».

—

La capitulation de Metz. (XXXVI, 479, 823 ; XXXVII, 50, 89, 404, 445, 720, 826). — A l'appui de la lettre du général Saussier, citée par M. L. Barillet, je lis, page 54 de la deuxième partie du volume intitulé : *Le procès de la Commune*, in-4°, s. d. (1871), cet extrait d'un manuscrit de Rossel rédigé le 18 février 1871 :

« Le 28 à midi, le hasard m'apprit qu'une réunion d'officiers du génie avait lieu au café, pour résister à la capitulation. Nous fûmes assez nombreux. Un colonel, brave homme intelligent et fin, mais qui ne sut pas avoir en cette circonstance une résolution durable, prit la parole, s'éleva avec vigueur contre l'idée d'une capitulation, et demanda aux hommes résolus de se compter.

« Le général Clinchant promettait de prendre le commandement si on réunissait vingt mille hommes. La question une fois posée, il y eut quelque délibération assez confuse, et en faisant ranger par corps d'armée les officiers présents, on vit qu'une très faible portion de l'armée était représentée.

« On convint d'avertir autant de monde qu'on pourrait, et que, le lendemain à neuf heures, Clinchant se ferait rendre compte de la quantité d'hommes réunis ; on devait venir s'inscrire dans une salle des bureaux du génie... Aucun des *initiateurs* de la réunion de la veille ne s'y trouva, mais seulement X..., deux élèves de l'Ecole Polytechnique et moi.

« L'affluence fut considérable ; beaucoup d'officiers se faisaient inscrire, surtout des officiers des régiments ; des colonels envoyaient leurs adjudants-majors ; d'autres venaient prendre des renseignements.

« Crémer fit une apparition dans la matinée et promit que Clinchant viendrait à une heure, parlerait aux officiers présents.

« Après déjeuner, l'affluence fut plus grande encore, mais on voulait voir Clinchant, et on l'attendit en vain jusqu'à trois heures. (J'ai su depuis qu'il avait été mandé et retenu, je dirais presque détenu, au quartier-général de Lebœuf).

« A ce moment le même colonel du génie qui avait engagé l'affaire, apparut, morne et découragé, et opina que la résistance était impossible, et qu'il fallait se résigner.

« Au milieu du tumulte qui s'ensuivit, une délibération sur la possibilité de résister s'établit entre quelques officiers, mais on ne put se mettre d'accord, et cette tentative s'en alla en fumée. On rendrait les armes et les canons à l'arsenal. Les officiers voulaient une grosse épaulette pour les conduire, et les grosses épaulettes... » NAUROY.

—

Gabelle (Girouette) (XXXVI, 767 ; XXXVII, 370). — L'explication donnée par l'ingénieux intermédiairiste A. Dieuaide étant peut être sujette à discussion, il est bon de provoquer de nouvelles recherches, en appelant l'attention de nos collaborateurs, sur cette hypothèse que *Gabelle* pourrait n'être qu'une déformation de *Gabet* qui « est le nom qu'on donne « à une girouette, en certains lieux de la « Manche ». (Dictionnaire de Trévoux).

R. DE FURONNIÈRES.

—

Le répertoire de Shakespeare au théâtre anglais contemporain (XXXVII, 2). — Je puis répondre pour *Cymbeline*, que j'ai vu jouer à Bristol, il y a environ trente ans, avec Madame Siddons dans le rôle d'Imogène, que les costumes étaient uniformément romains, mais sans grande exactitude historique.

D'autre part, l'édition de Bell (publiée à Londres en 1786) qui est précieuse pour l'histoire du costume dans la mise en scène des pièces de Shakespeare (car elle donne pour chaque pièce une gravure qui en représente l'un des personnages), me montre Posthumus avec des bottes, une sorte de redingote et un ceinturon.

CHARLES YALC.

—

Sépultures dans l'intérieur des églises (XXXVII, 12, 452, 555). — Le petit village d'Uzeste situé au milieu des Landes, dans le département de la

Gironde, est remarquable par la belle église gothique que fit construire Bertrand de Goth, élu pape sous le nom de Clément V et inhumé dans cette église. Le monument funéraire fort bien conservé, placé maintenant derrière l'autel, comprend un soubassement en marbre noir, un coffre formé de dalles peintes en noir, et posées de champ, une table de marbre sur la tranche de laquelle est gravée l'inscription, enfin une statue de marbre blanc étendue sur cette table, représentant Clément V. Il porte le pallium et la chasuble laissant passer le col brodé de l'amict ; ses pieds s'appuient sur un griffon. Cette statue, dont certains détails sont d'une riche ornementation, était d'un seul morceau ; pendant les guerres de religion, les protestants coupèrent la tête et la défigurèrent. — (Voir l'intéressante étude : *Uzeste et Clément V*. Bordeaux, 1894).

PIERRE MELLER.

—

Origine du mot houille (XXXVII, 57, 456, 522, 556). — Il paraît certain que le mot houille n'a pas pour origine le nom du Liégeois Hullioz. Qu'un journal belge soutienne cela par patriotisme, c'est d'un bon cœur, mais contestable comme exactitude ! Il est plus que probable que la houille a été utilisée en Angleterre et en Belgique bien antérieurement au forgeron Hullioz, ainsi que l'affirme notre collaborateur Pavot. Il paraît également probable, comme le fait observer aussi M. A. Fournier, que ce mot a servi primitivement à désigner des combustibles autres que le charbon.

Si *houille* vient du wallon *hoie*, il est représenté en écossais par *coill*, en vieil anglais par *coille, coole*, et dans les langues germaniques par *kal, kol, kul*, mots qui s'entendent aussi bien du combustible en général que du charbon en particulier. Et il n'y a pas à s'étonner au point de vue philologique de la parenté des mots qui commencent par un h avec ceux qui commencent par un k.

Nous en avons des exemples frappants dans la comparaison du gothique avec l'allemand, de celui-ci avec les idiomes bas-allemand, anglais, flamand, hollandais, etc..

Le nom de notre grand chef franc qui était *Hlodve*, est devenu *Clovis* d'un côté tandis qu'il restait *Ludwig, Ludovicus, Louis* de l'autre.

Il semble donc que *houille* ait la même origine que *kohle* allemand et *coal* anglais.

Ouvrez en effet un dictionnaire un peu complet de l'une ou l'autre langue, et vous verrez que ces mots désignent un corps sec et cassant, privé de ses parties aqueuses. Le charbon de bois a dû précéder le charbon de terre, et ce dernier n'a pris son nom que par assimilation.

Le mot latin *bulla* ne doit rien aux idiomes germaniques, mais semble venir avec eux d'une origine commune. (Comparez avec le suédois *kylla* en tenant compte des observations ci-dessus). Il y a lieu de se rappeler le mot grec ὑλη avec un esprit rude. Ce mot a le sens de bois à brûler. N'est-il pas le père ou le frère de *hulla*, avec cette aspiration qui est un signe indéniable de famille ?

Enfin en russe le mot *braise* se dit *ugli* (avec un i bref n'ayant que la sonorité d'un souffle).

Si l'on songe aux lois phonétiques qui font *veiller* de *viglare* ou *vigilare*, *cailler* de *coaglare* ou *coagluare*, la parenté entre le latin *bulla*, le grec ὑλη et le russe *ugli* paraîtra évidente. — Le celtique a *glo*. — Je n'ai pas vérifié pour le sanscrit.

Nous sommes loin du belge Hullioz, mais je crois qu'on peut conclure de ce qui précède que tous ces mots qui signifient charbon soit de terre soit de bois se perdent comme étymologie dans la nuit des temps et ont signifié *combustible* avant de signifier par un phénomène bien connu de *sémantique*, le *combustible par excellence*. Je pense, de plus, que cette étymologie est unique et remonte à la mère commune pour les spécimens de cinq langues filles sur six.

PAUL ARGELÈS.

* * *

Qu'on me permette de citer à ce propos la très intéressante note suivante que j'ai trouvée dans le tome XII des mémoires de la Société Eduenne, note relative à l'exploitation de la houille au Creusot, de 1510 à 1511.

« Nos documents fournissent à la date de 1510-1511 la forme *oille*, que l'on peut étudier avec intérêt. L'acte de 1510 la présente ainsi : « Comme puis huit ans en ça ait esté trouvée en une montaigne et place près du vilaige du dit Crosot, une charbonnière et *oille* à tirer charbon... » Dans cet exemple, le mot oille semble donc désigner la mine elle-même plutôt que son produit. Dans les exemples suivants au contraire, le mot oille s'applique

au produit lui-même. « Terres à tirer le charbon communément appelé *oille,* » — « crot servant à tirer charbon de pierre ou oille. » Enfin le dernier, du 11 février 1511, donne la forme : « *oille* de charbon ». Ces différents exemples permettront peut-être des rapprochements utiles pour l'interprétation de ce mot.

Ln. G.

—

Louis XVI, traducteur d'un ouvrage anglais (XXXVII, 161).

Une telle traduction
Est d'une belle invention,
Mais, pour ce roi, par trop subtile.
C'était un ouvrier habile,
Gamain l'aida, dans son palais ;
S'ils y travaillèrent l'anglais,
De ce dur labeur, Louis Seize
N'en sortit... qu'une *clef anglaise*.

Ulric R.-D.

—

L'Annuaire de la Légion d'honneur (XXXVII, 323, 780). — M. F. Grand-Cartheret, dans ses *Almanachs français*, Paris, grand in-8°, avec fig. 1896, après avoir donné, sous le n° 1458, une description minutieuse de cet Annuaire, ajoute ce renseignement : « Seule année parue. »

Le même recueil donne encore la bibliographie de six autres ouvrages différents, tous relatifs à ce même sujet :

N° 1506. — *Annales nécrologiques de la Légion d'honneur, ou notice sur la vie, les actions d'éclat*, etc, *des Membres de l'ordre décédés*, par Joseph La Vallée. Paris, 1807, in-8°, Portraits gravés; — n° 1698. — *Etat général de la Légion d'honneur*, 1814; — n° 2254. — *Annales de la Légion d'honneur*, par Guyot de Fère et F. d'Olincourt. Paris, 1840, in-8°. Un seul volume paru ; — n° 2432. — *Almanach de la Légion d'honneur*, Paris, 1847, 1 vol. in-18 ; — n° 2639. — *Annuaire de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur, année 1852*. Paris, impr. impériale, 1 vol. in-8°. Cet annuaire n'a pas été continué ; — n° 3171. — *Annuaire de la Légion d'honneur, donnant toutes les promotions et nominations de l'année,* par Maupetit. Paris, 1887, — 1888, — 1889, in-8°.

J'ajouterai à ces renseignements, l'indication de cet autre ouvrage : *Fastes de la Légion d'honneur. avec l'histoire législative et réglementaire de l'ordre, par* MM. Lieyvens, Verdot et Bégat, Paris, 1841-1847, 5 vol. grand in-8°, impr. sur deux colonnes.

Truth.

Les diamants de la couronne (XXXVII, 375, 424). — M. Breton a publié dans la *Gazette des tribunaux* — j'ignore en quelle année — un article des plus documentés sur les diamants de la couronne. Cet article se trouve reproduit dans le « Guide pratique du Joaillier ou Traité complet des pierres précieuses par Charles Barbot » Paris, J. Hetzel et Cie *s, d.* pages 152 et 499. J'en extrais la curieuse narration qui suit :

Voici un fait dont j'ai été témoin, avec toutes les personnes qui assistaient à la séance de la cour criminelle spéciale de Paris, lors de la mise en jugement, dans le courant de l'année 1804, du nommé Bourgeois et d'autres individus, accusés d'avoir fabriqué de faux billets de la Banque de France. Un des accusés, qui avait servi autrefois dans les *Pandours* et qui déguisait son nom sous celui de *Baba,* avait d'abord nié tous les faits mis à sa charge. Il fit aux débats, des aveux complets, et expliqua les procédés ingénieux employés par les faussaires.

— « Ce n'est pas, a-t-il ajouté, la première fois que mes aveux ont été utiles à la société, et, si l'on me condamne, j'implorerai la miséricorde de l'Empereur. Sans moi, Napoléon ne serait pas sur le trône; c'est à moi seul qu'est dû le succès de la campagne de Marengo. J'étais un des voleurs du Garde-Meuble ; j'avais aidé mes complices à enterrer dans l'allée des Veuves *le Régent* et d'autres objets reconnaissables dont la possession les aurait trahis. Sur la promesse qu'on me fit de ma grâce, promesse qui fut exactement tenue, je révélai la cachette. *Le Régent* en fut tiré, et vous n'ignorez pas, messieurs de la cour, que ce magnifique diamant fut engagé par le premier consul entre les mains du gouvernement batave, pour se procurer des fonds dont il avait le besoin le plus urgent après le 18 brumaire. »

Les coupables furent condamnés aux fers, Bourgeois et *Baba,* au lieu d'être conduits au bagne, furent retenus à Bicêtre, où ils moururent. J'ignore si *Baba* donna d'autres renseignements à la suite de l'anecdote que je viens de rapporter, et qu'on peut lire aussi dans le *Journal de Paris* de l'époque.

P. c. c : Effem.

—

Daudet (XXXVII, 382, 893). — Robert Daudet était un graveur au service de *Wille* et non *Witte*.

Alpha.

—

George Sand et le seizième Bulletin de la République. (XXXVII, 384). — Depuis que j'ai posé cette question, j'ai acheté un petit in-18 intitulé : *Bulletins de la République émanés du ministère de l'Intérieur, du 13 mars au 6 mai 1848, collection complète*, 1848, au bureau

central, et j'y ai lu, pages 54 à 58, le bulletin n° 12, dû à George Sand et où celle-ci dit notamment : « Les tentatives de la *femme libre* dans le saint-simonisme ont eu un caractère aristocratique. » Je possède un recueil des femmes saint-simoniennes, formé par un disciple d'Enfantin, qui contient des choses bien caractéristiques ; il ferait aussi la joie des féministes. NAUROY.

—

Chants des conscrits (XXXVII, 384, 896). — Lorsque j'ai tiré au sort, on chantait dans mon village et dans les villages avoisinants du département de Vaucluse les quatre lignes suivantes que l'on répétait pendant des heures entières :

« Ce que je regrette en partant,
C'est le tendre cœur de ma maîtresse,
Après l'avoir tant aimée et tant considérée,
C'est à présent qu'il nous la faut quitter. »

Les loustics faisaient dans les 2e et 3e lignes une substitution de mots par trop gauloise pour que je me permette de la citer. R. SALIGNON.

* * *

Réminiscences sans rimes et sans mesures :

Non, je ne veux point d'un état,
Sans gloire et sans éclat ;
Je veux être soldat !
Je veux moissonner des lauriers,
Dans le champ des guerriers
Et non des jardiniers.

REFRAIN

Que j'voudrais voir un'bataille
Ousqu'on tire des coups de fusil,
Tant mieux si je n'ai pas la taille,
J'en courrai moins de péril.
L'airain sonne,
Je frisonne ;
Mais, corbleu !
Ce n'est pas d'effroi ;
Si je tombe
Sous une bombe,
C'est tant mieux,
C'est pour servir mon roi !

Mon oncl'Tartuff, qu'est un poltron
Dit qu'lai pris pour patron.
Mais j'ai pris pour modèle
Cette garde fidèle,
Qui brille à nos yeux,
En beaux pantalons neufs,
Avec des habits bleus.

REFRAIN

LE CONSCRIT DE CORBEIL

Il était un conscrit de Corbeil ;
On n'a jamais vu son pareil,
Avant d'partir z'au régiment,
Z'au régiment *(bis)*
Il s'en va dire à sa maman *(bis)*
Je pars insensiblement.
Dites à ma tante que son neveu
Que son neveu *(bis)*
Qui a filé bonnets et bas *(bis)*
Devant l'ennemi ne filera pas !

A reconstituer aussi cette chanson qui doit être tirée d'un petit opéra :

Adieu, ma bonne mère,
Je pars, le tambour bat.
Puisque je suis militaire,
Faut que j'fasse mon état.
Ne crains rien, à la guerre
J'aurai bien soin de moi

et encore

Pour aller venger ma patrie,

Jeune encore, je quittai les champs...
Monsieur l'curé, j'viens vous faire
En partant mes adieux.

Si quelque militaire,
En passant en ces lieux,
Venait vous dire
Qu'il a vu mourir Pierre
Pour la France et son roi,
Ne le dites pas à ma mère,
Mais priez Dieu pour moi.

L'sac sus le dos, vers la plaine,
Amis, dirigeons-nous.
J'sais qu'ça fait de la peine,
Mais il faut filer doux.
Renfonçons une larme
Et chantons ce refrain
Ran tan plan.

Adieu ma bonne Rose
Garde-moi bien ton cœur
En r'venant de la milice,
J'ferai faire l'exercice
A tous nos petits enfants

Ran tan plan *(bis)* Ran
Ran pa ta plan

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Un secrétaire général de dragons (XXXVII, 425, 899). — Cette charge était vraisemblablement une sinécure. Créée pour donner des rentes à Gentil-Bernard, elle passa, après la mort de son premier titulaire, au chansonnier Laujon qui en vécut très grassement. En tout cas, Gentil-Bernard, à défaut d'occupations sérieuses, profita quelquefois de sa situation pour faire du bien autour de lui : exemple à méditer pour tous ces personnages qui, pourvus, comme le rat de la fable, d'un bon fromage, se désintéressent, à l'exemple du rongeur, du reste de l'humanité.

Donc, Gentil-Bernard se recommandait de son titre et de son emploi pour écrire à un secrétaire du lieutenant de police (Manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal 11725).

A Paris, le 8 avril 1752.

J'ai l'honneur, Monsieur, de m'adresser à vous pour rendre service, s'il est possible, à la malheureuse femme qui vous présentera ce placet. S'il est possible de faire sortir son mari de prison, on le fera partir pour ne plus reparaître.

Sa première faute n'a pas été grave, et celle-ci paraît graciable. S'il est nécessaire d'employer quelque recommandation auprès de M. Berryer (le lieutenant de police), je vous prie de me le dire. Si par vous-même vous pouviez rendre service à ce malheureux, je vous en serais fort obligé. J'aurai même occasion de faire employer à Lyon l'homme dont il s'agit, ce qui serait un bien pour lui.

Je me suis adressé à vous avec cette confiance que donne votre réputation ; et j'ai l'honneur d'être très véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BERNARD, secrétaire général de dragons.

SIR GRAPH.

Poncif ou ponsif (XXXVII, 426). — Je n'ai rencontré *ponsif* dans aucun dictionnaire ; au contraire, *poncif* se trouve dans Littré, dans Hatzfeld et Darmesteter (*Dictionnaire général de la langue française*), dans l'Académie (édition de 1878). Cette orthographe se justifie d'ailleurs par l'étymologie. J. LT.

***

Le Dictionnaire de Boyer (1792) donne *poncif*. Cette forme vieillie est remplacée par *poncif* « que l'Académie n'a pas enregistrée avant 1878. » Darmesteter. — Le mot, dérivé de *poncer*, ne semble pas pouvoir être accepté, écrit avec un *s* : *ponsif*, patronné cependant par Boissières et Strapfers. Il est vrai que l'Académie, une autorité aussi, nous offre *poncif*, sans expliquer la présence de la consonne finale *f*.

T. PAVOT.

***

Henricus cherche noise à Larousse à propos de ce vocable ; c'est un peu la mode aujourd'hui, semble-t-il, de voir dans des encyclopédies aussi considérables et où les erreurs sont inévitables, moins l'immense quantité de documents, de données, de renseignements utiles qu'on y trouve, que les taches, inévitables, je le répète, qui s'y rencontrent.

Pour ma part, j'ai recherché ce que disent quelques dictionnaires à ce propos.

Le dictionnaire de l'Académie, édition de 1835, ne mentionne pas ce mot. Le petit Littré l'écrit Poncif et le définit : Formule banale de style, de sentiment, d'idée, etc.

Dans Balzac, *Un grand homme de province à Paris*, chap. IV, *Un premier ami*, je trouve la phrase suivante :

« Walter Scott est sans passion, il l'ignore ou peut-être lui était-elle interdite par les mœurs hypocrites de son pays. Pour lui, la femme est le devoir incarné. A de rares exceptions près, ses héroïnes sont absolument les mêmes, il n'a eu pour elles qu'un seul *ponsif*, selon l'expression des peintres.

Bref, tout cela ne prouve pas que Larousse a tort d'avoir écrit tantôt *poncif*, tantôt *ponsif*, et cela ne tranche pas davantage la question de savoir s'il faut dans l'espèce un *c* ou un *s*. EMILE TANDEL.

***

Le *Poncif*, au réel, est d'après Littré un papier en carton sur lequel un dessin quelconque est découpé ou piqué, de manière à pouvoir le reproduire à l'infini moyennant la *poncette*, petit sachet plein de charbon.

Le produit de l'opération qui résulte de ce concours s'appelle *poncis*.

Au figuré, *poncif*, toujours d'après Littré, se dit d'une formule de sentiment, d'idée, de style ou d'art fanée par l'abus et qui court les rues avec un faux air hardi et coquet.

D'aucuns ont prétendu que poncif, dans ce dernier sens, s'expliquait par l'idée de quelque chose de vieux rajeuni par un nettoyage à la pierre *ponce*.

D'autres (Littré paraît de cet avis auquel je me range) estiment que ce que l'on trouve *poncif* prend cette expression par assimilation avec le *poncis*, dessin obtenu ainsi qu'il a été dit plus haut, par le frottement sur un *poncif*, du petit sachet appelé *poncette*.

Poncif signifierait donc chose sans originalité obtenue sans effort d'imagination, autrement dit *fabriquée à la douzaine* ou *camelotte*.

Quoi qu'il en soit, *poncif* vient de *ponce* dont *poncette* n'est que le diminutif, et *ponce*, dans le sens de petit sac rempli de charbon pilé, prend son nom de l'assimilation qu'on en a faite avec la pierre *ponce* dont il imite le frottement.

Poncif n'est donc que le dérivé de *ponce* ; son radical doit rester invariable et ne peut donner que *ponc* se terminant par un *c*. On a ainsi :

Ponc { e
er
é
is
ette
if }

Que transportés du latin vulgaire au vieux français ou de celui-ci au français moderne, les mots aient pu transformer leur radical, un usage immémorial force à l'accepter ; mais que des auteurs modernes se permettent des privautés de ce genre pour un mot que les dictionnaires classent encore dans les *néologismes*, chacun a le droit de crier holà ! et d'en appeler aux principes dans une cause qui n'est pas encore entendue. Au surplus, on ne voit pas quel avantage on peut tirer d'un changement d'orthographe absolument oiseux et que l'autorité des *Larousse*, des *Boissières* et des *Stapfers* n'est pas suffisante pour imposer à la logique et au simple bon sens. PAUL ARGELÈS.

—

Complainte à retrouver (XXXVII, 427). — C'est « une complainte assez connue dans les ateliers de Paris », dit Edmond About, qui en fait chanter les couplets suivants par l'un des personnages de ses *Mariages de Paris* (*Le Buste*) :

Sur des rivages humides
Et peuplés de crocodil's,
Les Juifs gémissaient et ils
Bâtissaient des pyramides,
Sans autre consolation
Que de manger des oignons.

Sachez que les crocodiles
Sont de féroces lézards,
Plus grands que le pont des Arts,
Qui mangeaient les Juifs par mille ;
Les oignons, dans ces malheurs,
Leur tiraient encor des pleurs.

Ce peuple rempli d'audace,
Mais n'aimant pas à mourir
Aurait voulu déguerpir
Pour aller vivre en Alsace ;
Mais, pour s'en aller, d'abord
Il fallait un passe-port.

Un monarque légitime
Mais plein de perversité,
Leur retenait leurs papiers :
Il n'aura pas notre estime.
Si vous ne savez pas son nom
C'était le roi Pharaon.

Enfin ce dernier couplet que l'auteur de *Germaine* et de *Tolla* donne pour le vingt-sixième.

Moïse rendit visite
Au roi qui mourait de faim :
Il faisait un dîner fin
Avec quatre pommes cuites,
Sans même avoir un misé-
Rable de lièvre en civet.

Y a-t-il vraiment lieu de regretter que les autres couplets soient perdus ?

PIERRE DUFAY.

* * *

Cette scie d'atelier est fort connue au quartier latin, notamment parmi les élèves des Beaux-Arts, qui peuvent légitimement en revendiquer la paternité. Elle est déjà ancienne ; je la connais depuis plus de 25 ans, et elle n'était pas nouvelle alors. La citer en entier ? qui pourrait le faire ? car elle est d'une extrême longueur. En voici le début :

Sur les rivages humides, etc.

—

Le roi lui dit : « prends un siège ;
Si n'na..... pas, tant pis pour toi.
Tu vois que j'suis d'bonne foi,
Ne me tends donc pas de piège..... »

Ici s'arrêtent mes souvenirs, sauf quelques bribes de la suite ; par exemple, voici comment prit fin l'entrevue du Pharaon et de Moïse :

« Il part avec le couvert
Du prince aussi bon qu'ouvert. »

IATROS.

—

Le graveur Legénisel (XXXVII, 428). — Legénisel (Gabriel-Hubert-Alexandre) né à Paris, élève de Tassaert, graveur, sujets divers, petit format.

Orgie romaine, prise de Malakof, Henri III et sa cour, Bonaparte en Italie, d'après Philippoteaux, 1861 (quel mélange !) — Dumas fils — Mlle Delaporte dans les *idées de Mme Aubray, 1869* — Jules Simon, Victor Hugo, Thiers, Gambetta, Grévy, Alfred de Musset, d'après Eug. Lami, 1874 — Mario Proth.

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Un ancien rébus (XXXVII, 430). — Quand Colbert mourut (1683), on fut obligé de l'enterrer pendant la nuit, pour éviter les insultes du peuple qui, à tort, lui attribuait les impôts dont on était écrasé. Ainsi pourrait s'expliquer le rébus graphique : « J'ai *sou*venance des *sou*ffrances qu'a *sou*ffert (sic) Paris *sous* Colbert. »

T. PAVOT.

* * *

Le rébus sur Colbert est-il véritablement du XVIIe siècle ?

Une vieille femme de chambre de ma grand'mère cherchait dans mon enfance, les jours de maladie, à me distraire en me posant des devinettes et en me traçant d'ingénieux rébus. Parmi ces derniers, il en est un qui rappelle singulièrement celui du confrère Lecnam :

venance	France	fer	Robespierre
g	dé	k	Paris

« J'ai souvenance des souffrances qu'a souffert Paris sous Robespierre ».

Ce qui est plus juste que la souffrance endurée par la France sous Colbert.

C. DE LA BENOTTE.

—

Psalmanasar (XXXVII, 483). — Je demande pardon au collaborateur J. C. Wigg, « la recherche du véritable nom de Psalmanasar a tenté quelqu'un ». Le 10 septembre 1895, mon ami F. M. posa dans l'*Intermédiaire* la question sur Georges Psalmanaazaar (XXXII, 240) et Pamphile y répondit le 20 novembre suivant (XXXII, 534). D'un manuscrit laissé par lui, écrit en latin, et publié en anglais, il résulte que ce mystificateur avait nom Pointillé, mais on ignore le lieu de sa naissance arrivée vers 1680.

EFFEM.

***

La question d'identité, déjà posée dans l'*Intermédiaire*, semble ne pouvoir être jamais résolue. On sait seulement que l'aventurier en cause est mort à Londres en 1763, à 84 ans, et qu'il était originaire du sud de la France. Mais quel était, au juste, son lieu de naissance, et quel nom cachait ce flamboyant pseudonyme: Psalmanasar, ce sont là deux points que le personnage a laissés dans l ombre quand il écrivit, en anglais, l'Histoire de sa vie, parue à Londres, en 1764, in-8o.

T. PAVOT.

***

Cet imposteur se nommait N. F. B. de Rodes. Consulter les col. 145-146, 1480-1481 de la *Bibliotheca Sinica* de Henri Cordier (Paris, Leroux, 1881-1895, 3 vol. in-8) et pp. 43/46 de la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'île Formose* du même auteur (Chartres, Durand, 1893, in-4).

MALABAR.

—

Au sujet du sonnet d'Arvers (XXXVII, 484). — Un vieil ami de la famille Nodier, M. Louis Aigoin, a publié l'an dernier, chez Paul Ollendorff, une *Notice sur Félix Arvers*, accompagnée de *Variations sur les rimes de son sonnet*. L'auteur y pastiche fort agréablement ce petit poème dans une triple imitation, de forme piquante, où il parodie avec esprit les vers de son modèle, se servant de rimes identiquement semblables.

En voici les titres par numéros d'ordre :

1° *Réponse de la femme au devoir fidèle* ;

2° *Réponse de la femme fin de siècle* ;

3° *Le sonnet d'Arvers à revers.*

Tous trois mériteraient d'être reproduits, mais cette enfilade de quarante-deux vers coulés dans le même moule, presque avec les mêmes mots, serait peut-être un peu longue pour les colonnes de l'*Intermédiaire*.

Avant d'être réunis en brochure, ils ont été publiés séparément, avec commentaires à l'appui, dans le *Figaro* des 5 et 9 octobre 1896 et dans la *Liberté* du 14 octobre même année.

Un autre pastiche du même sonnet, dû à la plume de Mme C. Gay, née Cécile Coquerel, et faussement attribué à Sophie Gay a été inséré dans le *Gaulois* du 20 octobre 1896. Il figure en outre dans un recueil de vers intitulé *Matin et soir*, avec accompagnement musical de Mlle Casalonga, qui l'a fait graver.

Quant à la mystérieuse inspiratrice du sonnet primitif, — soi-disant *imité de l'italien*, pour dépister les curieux, — on a cité tour à tour les noms de Mme Victor Hugo et de Mlle Marie Nodier, depuis Mme Mennessier. M. Louis Aigoin a définitivement établi que c'était bien à cette dernière que s'adressait la poétique déclaration d'Arvers ; c'est en effet, sur son album qu'elle fut inscrite, dans le salon de l'Arsenal, chez Charles Nodier. Inspiré par la jeune fille, cet aveu voilé et tardif ne se révéla qu'à la jeune mariée. Malgré sa vive intelligence, la nouvelle épouse « à l'austère devoir pieusement fidèle » ne devait pas « comprendre. » C'est le poète qui le dit : Bien des filles d'Eve seront incrédules.

RAOUL AUBÉ.

***

Voici, de ce fameux sonnet, un pastiche, inséré au Livre d'or des sonnets (4e concours annuel de Bordeaux) 1887.

Ma vie est sans secret, mon âme est sans mystère,
Un amour éternel en un moment conçu.
Le mal est sans remède, et j'aurais dû le taire ;
La belle qui l'a fait n'en eût jamais rien su.
Toujours à ses côtés, et pourtant solitaire,
Mieux eût valu, pour moi, passer inaperçu ;
Et j'aurais, jusqu'au bout, fait mon temps sur [la terre.
N'osant rien demander, et n'ayant rien reçu,
Si Dieu la créa belle, il ne la fit pas tendre ;
Elle va son chemin, curieuse d'entendre
Les murmures flatteurs soulevés sur ses pas,
Et, froide, elle répond à l'amoureux fidèle
Qui lui peint son ardeur en vers tout remplis [d'elle :
« Pour vous qu'est donc la femme ? » Elle ne [comprend pas.

T. PAVOT.

TABLE DES MATIERES

N. B.

* Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits*, *Trouvailles*, *Curiosités et Bibliographie*. Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies *d'un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

D

E

I

J

K

L

N

O

P

T

ERRATA ET CORRIGENDA

Col.	lig.			
21	21	lire *18 nov.*	et non	*8 nov.*
30	11	— *Jonaust*	—	*Jouanet.*
77	26	— *Kephalé*	—	*Kaphalé.*
82	36	— *1831*	—	*1851.*
95	47	— *lui permettant de tirer en quelque sorte*		
97	58	— *Alors mon père et ma mère*	—	*Mais mon père...*
197	53	— *Boilly*	—	*Bailly.*
199	9	— *ab uno disce omnes*	—	*dicie.*

230	12	— *Lucien Gleize* . . . . —	*Lanenglaize.*
239	24	— *IVe année* . . . . —	*XIVe.*
283	6	— *ses grenadiers* . . . . —	*ces.*
324	35	— *ou la publierais* . . . . —	*on la publierait.*
365	12	— *Imelda* . . . . —	*Fenalda.*
381	3	— *autel* . . . . —	*hôtel.*
382	18	— *Wille* . . . . —	*Witte.*
390	46	— *Buous* . . . . —	*Beaune.*
»	48	— *Ternant* . . . . —	*Ternaut.*
»	48-49	— *Savigny-Poil-Fol* . . . . —	*Savigny-Puit-Fol.*
397	59	— *1777* . . . . —	*1877.*
399	32	— *poteau cornier* . . . . —	*de cormier.*
404	42	— *crusse* . . . . —	*dusse.*
405	41	— *d'entrer* . . . . —	*d'autres.*
432	39	— *ou le 13e* . . . . —	*bien.*
434	48	— *J. B. Perroneau* . . . . —	*A. B. Perronneau.*
440	9	— *inexactitudes* . . . . —	*incertitudes.*
»	19	— *classent* . . . . —	*passent.*
444	12	— *pian* . . . . —	*plain.*
852	42	— *aminbie* . . . . —	*amincée.*
491	17	— *Gesvre* . . . . —	*Sèvres.*
»	42	— *31 mai* . . . . —	*22 mai.*
502	45	— *Sicardi* . . . . —	*Picardi.*
526	33	— *les plants mâles* . . . . —	
533	3	— *divinités* . . . . —	*extrémités.*
547	48	— *Xavée* . . . . —	*Vavée.*
552	3	— *cinquante* . . . . —	*trente.*
625	32	— *flamand, le* . . . . —	*flamand. Le.*
738	24	— *Louis XVI et Louis XVII* . . . —	*Louis* XXI *et Louis* XXII
745	18	— *si pour* . . . . —	*et pour.*
752	34-36	— *seigneur* . . . . —	*successeur.*
753	24	— *il y avait eu d'une* . . . . . . —	*eu une.*
756	52-53	— *celle d'avoir seule le droit de traduire ses membres devant le tribunal révolutionnaire* . . . . —	
786	4	— *Breton* . . . . —	*Arcbon.*
»	10-13	— *la contric* . . . . —	*la Contrée.*
»	32	— *lampassé* . . . . —	*compassé.*
»	35	— *gueules* . . . . —	*gueule.*
»	36	— *Cf.* . . . . —	*Fr.*
795	43	— *tour* . . . . —	*jour.*
798	26	— *XIIIe s.* . . . . —	*XVIIIe s.*
»	28	— *Lully* . . . . —	*Sully.*
813	49	— *passage* . . . . —	*paysage.*
819	38	— *de Barrau* . . . . —	*Du Barrau.*
833	54	— *1783* . . . . —	*1883.*
837	53	— *Journal* . . . . —	*Journal général.*
845	27	— *Ha benn* . . . . —	*Ma benne.*
849	48	— *le grec* . . . . —	*le gue.*

Administration et Gérance : Madame la Générale A. IUNG. | Imp: Daniel-Chambon, Saint-Amand-Montrond



